C

P

Q

CÉRÉMONIES
RELIGIEUSES
DE TOUS LES
PEUPLES DU MONDE.

TOME III.

Qui traite des Cérémonies Religieuses des Grecs Schismatiques & des Protestans.


54

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
CÉRÉMONIES,
MŒURS, ET COUTUMES
RELIGIEUSES
DE TOUS LES
PEUPLES DU MONDE.

Représentées en 243. Figures dessinées de la main de

BERNARD PICARD:

Avec des Explications Historiques, & curieuses;

Par M. l'Abbé BANIER, *de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & par M. l'Abbé le* MASCRIER.



A PARIS,

Chez ROLLIN Fils, Quay des Augustins, à Saint Athanase, & au Palmier.

M. DCC. XXXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

I

S

DISSERTATION PRELIMINAIRE SUR LE SCHISME ET SUR L'HÉRÉSIE.

S

rale
qui
I
teté
hon
tre,
com
ble
cou
hum
ſur
à la

(a)



DISSERTATION
SUR LE SCHISME
ET
SUR L'HÉRÉSIE.



AINT Paul a dit (*a*) qu'*il est nécessaire qu'il y ait des Hérésies :* & certes quand cette parole ne seroit pas sortie de la bouche de ce grand Apôtre, quand elle ne seroit pas fondée sur le témoignage de celui qui ne peut tromper, il suffiroit de consulter la raison, pour convenir de cette nécessité. En effet soit qu'on considére la Religion en elle-même & comme venant de Dieu, soit qu'on la regarde du côté des hommes qui la professent, on est obligé de reconnoître qu'il est moralement impossible qu'il ne naisse dans son sein des erreurs & des divisions, qui souillent la pureté de la foi & troublent la tranquilité des fidéles.

Il est vrai que la Religion est une source de lumiére, de paix & de sainteté, & que Dieu qui l'a révélée n'a pû se proposer en la donnant aux hommes d'autre but digne de lui, que celui de leur apprendre à le connoître, à l'aimer & à le servir dans l'esprit d'union & de vérité. Mais d'ailleurs, comme le remarque fort bien (*b*) un Auteur judicieux, il étoit convenable à l'état où nous nous trouvons, que la bonté & la miséricorde de Dieu couvrissent la révélation de quelques obscurités, pour exercer notre foi ; pour humilier une raison superbe, qui s'enfle de ses connoissances ; pour régner sur nous par la soumission de nos esprits, qui croïent des vérités incroïables à la raison humaine, parce que c'est lui qui les révéle, & par celle de nos

(*a*) Corinth. C. 16. v. 19

(*b*) Abbadie, *de la vérité de la Religion Chrétienne*, 2. Part. Sect. IV. Ch. 8.

cœurs, qui reçoivent des objets tristes & mortifians parce qu'il le veut; pour ôter à notre orgueil toutes ses prétentions, en le mettant dans la nécessité de reconnoître que tout notre bien vient de Dieu; enfin pour éprouver ceux qui lui sont fidéles. (a) » Il permet que toute l'Egypte soit couverte de ténébres, » afin que la merveille de sa protection paroisse davantage, lorsqu'il éclaire » la terre de Gossen (b) de la lumiére de la vérité; c'est à-dire, qu'il nous » donne une Religion accompagnée d'une évidence, que les hommes mon- » dains & charnels n'appercevront jamais, parce qu'ils sont mondains & » charnels, & que leur cœur tire de sa propre corruption les voiles & les nua- » ges qui leur dérobent la vérité. Dieu éclaire les hommes : mais les hommes » s'aveuglent; & Dieu le permet ainsi pour les confondre, & nous montrer » qu'il est le Pere des lumiéres. » Aussi est-ce pour cette raison, que cette Religion d'un côté si sainte, si parfaite & si lumineuse, est d'ailleurs remplie de Mystéres, si hauts, si sublimes, si impénétrables à l'esprit humain, & en même tems si choquans, si contraires à la nature présente & aux idées grossiéres de l'homme ignorant, borné, corrompu, qu'il étoit plus que moralement impossible, qu'elle ne devint pour les hommes méchans une source de divisions & d'erreurs.

On peut donc avancer sans crainte, que la premiére & la principale source des Hérésies sont nos passions, qui aïant intérêt à nous faire haïr la Religion, autorisent tous les doutes qui les favorisent, toutes les erreurs & les chiméres qui nous éloignent du chemin de la vérité. L'orgueil surtout, qui de toutes les passions est la plus dangéreuse & la plus invétérée, ne nous permet point de persévérer dans la disposition que Dieu veut que nous aïons pour sa révélation. Elle consiste à recevoir toutes les vérités qui nous sont révélées; & à les recevoir, quoique nous ne les comprenions pas, sans vouloir trop sonder les abimes de Dieu. L'orgueil nous fait rejetter des vérités qui devroient frapper nos yeux; & la curiosité déréglée, compagne inséparable de l'orgueil, nous empêche de respecter les saintes obscurités qui les environnent. On ne se contente pas de sçavoir les choses : on veut encore sçavoir la maniére; & parce que c'est la maniére que Dieu ne veut point que nous sçachions, en cherchant à la connoître, on donne dans tous les égaremens, dans toutes les chiméres ausquelles est sujet un esprit déréglé & livré à lui-même. A la curiosité est jointe essentiellement la témérité, qui abhorre surtout le *je ne sçai*, ou *je ne comprens point* : mots si terribles, qu'il n'y a rien qu'on n'invente pour se dispenser de les prononcer. On imagine pour cela mille distinctions frivoles, mille subtilités contraires à la simplicité Evangélique; & cela dans la vue d'anéantir les obscurités sacrées que la sagesse de Dieu a répandues sur les mystéres, & de sauver par la sagesse humaine ceux que Dieu veut conduire à la vie éternelle par la folie de la prédication. Au secours de la témérité vient la Philosophie, entassant spéculations sur spéculations, changeant les doutes en certitudes, par l'envie que nous avons de changer en doute la certitude de la Religion, & formant en nous l'habitude de juger de tout par nous-mêmes. Enfin la curiosité & la témérité sont encore secondées par la superstition; & celle-ci se forme insensiblement par l'effort des passions, qui cherchent

(a) *Ibid.*

(b) C'est le païs que les Israëlites habiterent en Egypte.

cherchent des voiles extérieurs pour se cacher, & des prétextes pour éluder la sévérité de la Morale Chrétienne.

C'est à ces trois principes, la curiosité déréglée, la témérité de l'esprit, & la superstition, que doivent leur naissance cette multitude de Sectes, qui dans tous les tems se sont élevées dans le Christianisme; comme ces trois principes viennent eux-mêmes d'une source plus ancienne, qui est le déréglement de nos passions. Notre dessein n'est point de discuter à fond tous les Schismes & toutes les Hérésies qui ont déchiré l'Eglise dès son berceau, & qui par leurs guerres intestines, leurs divisions & leurs erreurs auroient pû souiller la pureté de sa Doctrine, & sapper les fondemens de son unité, si Jesus-Christ son divin époux n'avoit promis (*a*) que les portes de l'Enfer ne prévaudront point contr'elle. On peut en lire l'Histoire dans les Auteurs Ecclésiastiques. Nous nous proposons seulement de donner une connoissance générale & abrégée des Sectes nombreuses, qui sont nées dans les différens siécles de l'Eglise. Si nous entrons dans quelque détail plus circonstancié au sujet de quelques-unes, ce ne sera qu'autant qu'elles auront du rapport à celles qui subsistent aujourd'hui; & qu'elles pourront servir à faire connoître leur origine. Voïons auparavant ce que M. *Fleury* nous apprend en général du Schisme & de l'Hérésie.

(*b*) » On appelle Hérésie, l'attachement opiniâtre à quelque Dogme con- » damné par un Jugement de l'Eglise Universelle; soit par les Decrets d'un » Concile œcuménique, comme l'Hérésie d'Arius condamnée au Concile de » Nicée; soit par la décision du Pape reçue de toute l'Eglise, comme celle » de S. Innocent contre Pélage; soit par un Concile particulier reçu de toute » l'Eglise, comme le Concile d'Antioche qui condamna Paul de Samosate. » Il y a donc en cette matiére deux jugemens: celui de la question de droit, » pour sçavoir si une telle opinion est orthodoxe ou hérétique; & celui-là ap- » partient uniquement à l'Eglise, c'est-à-dire, à l'Evêque, au Concile de la » Province, ou au S. Siége. L'autre jugement est de la question de fait, si » un tel en particulier est hérétique.

» Les Juges Laïques prétendent en France que ce jugement leur appartient, » quand l'hérésie est manifeste, sans préjudice du jugement de l'Eglise; par- » ce qu'il ne s'agit que d'exécuter les Loix des Princes, & faire punir ceux » que l'Eglise a condamnés. Or les Princes ont établi des peines temporelles » contre ce crime, parce qu'il trouble la tranquilité publique, en divisant » les esprits. Car il est moralement impossible, qu'il y ait de la concorde » entre des gens, qui prenant la Religion aussi sérieusement qu'on le doit, se » regardent les uns les autres comme sacriléges ou superstitieux. Il ne faut » point dire, que le Prince n'a point de droit sur les cœurs & sur les opinions » des hommes: il a droit au moins que l'on n'en fasse paroître de mauvaises; » & il ne doit pas être plus permis de parler contre l'honneur de Dieu & les » Dogmes de la Religion, que contre le respect qui est dû au Prince, con- » tre les maximes fondamentales de l'Etat, ou contre les bonnes mœurs.

» L'Hérésie se purge par l'abjuration de l'erreur, & la profession de la Foi » Catholique. Mais si le coupable retombe ensuite, soit dans la même Héré- » sie, soit dans une autre, on l'appelle Relaps, & l'Eglise se rend bien plus

(*a*) Matth. C. 16. v. 18.

(*b*) *Instit. au Droit Eccef.* Tom. II. 3. Part. Ch. 8.

» difficile à lui accorder l'absolution, pour ne pas profaner les Sacremens.
» On condamne aussi les Fauteurs des Hérétiques ; c'est à-dire, ceux qui les » retirent, les aident & les favorisent en quelque maniére que ce soit. L'Hé» résie est punie des plus grandes peines Canoniques : de la déposition pour » les Clercs, de l'excommunication pour tous ; & ceux qui meurent en cet » état sont privés de la sépulture Ecclésiastique. La peine s'étend jusqu'à leurs » enfans, & ils sont irréguliers pour les Ordres & les Bénéfices ; au premier » dégré seulement à cause de la mere, au second dégré à cause du pere. Quant » aux peines temporelles, les Princes les ont imposées plus ou moins rigou» reuses, selon les tems & la qualité des Hérétiques plus ou moins séditieux ; » des amendes pécuniaires ; la confiscation des biens, en tout ou en partie ; » des peines afflictives, le banissement, la mort.

» Comme les Hérétiques & les Infidéles sont préoccupés de leurs erreurs ; » on ne peut les empêcher de faire dans les païs où ils sont les maîtres, des » Loix contre la véritable Religion. Mais ces sortes de Loix n'ont jamais dé» tourné les vrais Chrétiens d'y habiter, & d'y travailler à la conversion » des ames, sçachant qu'il faut obéir à Dieu plûtôt qu'aux hommes, & qu'il » est défendu de craindre ceux qui ne peuvent tuer que le corps. C'est ainsi » que la Religion Chrétienne s'est établie ; & cet état de persécution sera tou» jours la preuve la plus sûre, pour connoître les vrais Chrétiens.

» Les Canons mettent les Schismatiques en même rang que les Hérétiques ; » parce que, comme dit S. Cyprien, celui qui ne garde pas l'unité de l'Eglise, » ne garde pas non plus la Foi. Le Schisme est une division qui déchire l'E» glise, lorsqu'une partie du Peuple ou du Clergé se révolte contre son Pas» teur légitime, se retire de sa communion, & de son autorité propre se donne » un faux Pasteur. Les peines du Schisme sont les mêmes que de l'Hérésie ; » entr'autres la cassation des Ordinations, & de tous les Actes de Jurisdiction » faits par les Prélats Schismatiques. Toutefois les Hérétiques ni les Schis» matiques ne perdent pas le pouvoir qu'ils avoient d'administrer les Sacre» mens, non plus que les autres pécheurs. Le caractére du Sacerdoce ne s'ef» face non plus que celui du Baptême. Seulement ils péchent, en exer» çant ces pouvoirs hors la communion de l'Eglise. Donc comme le Baptê» me administré par un Hérétique ou un Schismatique est valable, aussi bien » que celui qui est administré par un ivrogne ou un impudique : ainsi les Prê» tres ordonnés par un Evêque Hérétique ou Schismatique sont Prêtres, pour» vû que l'Evêque eût été lui-même ordonné validement. Car ceux que les » Laïques ou de simples Prêtres auroient prétendu établir Evêques ou Pasteurs, » sous quelque nom que ce soit, ne seroient jamais que des Laïques. La nul» lité prononcée par les Canons contre les Ordinations des Schismatiques s'ex» plique donc par une interdiction perpétuelle, dont l'Eglise peut dispen» ser. «

Nous avons crû ces Préliminaires d'autant plus nécessaires, qu'ils donnent une idée générale de la nature du Schisme & de l'Hérésie, de leur différence, de leur origine, & des précautions que l'Eglise & l'Etat ont crû devoir prendre, pour prévenir ou arrêter les maux que l'un & l'autre pourroient causer. Après cette introduction nous entrons en matiére ; & nous commençons par ce qui regarde les principaux Schismes, qui se sont élevés depuis la naissance du Christianisme.

(a) I. Nous ne parlons point de celui, qui pensa diviser l'Eglise dès son berceau au sujet des Observances légales. Cette question qui partagea d'abord les Disciples du Sauveur, n'eut aucunes suites. (b) Les Apôtres assemblés à Jérusalem prononcérent avec confiance : *Il a semblé bon au S. Esprit & à nous.* Tout le monde se soumit à cette décision ; & l'union fut rétablie.

Celui qui vers la fin du second siécle (c) s'éleva dans l'Eglise au sujet de la Pâque, fut plus difficile à éteindre. Cette question avoit déja été agitée quelques années auparavant (d) entre le Pape *Anicet* & S. Polycarpe Evêque de Smyrne, qui s'étoit rendu à Rome pour ce sujet. Mais après avoir conféré ensemble, quoique ni l'un ni l'autre n'eussent voulu abandonner la pratique de son Eglise, ils étoient convenus de ne point rompre les liens de la charité pour cette dispute. Elle se réveilla dans le tems dont nous parlons, & fut poussée très-vivement. Suivant une ancienne tradition, les Eglises d'Asie vouloient que la Pâque fût célébrée le même jour, qu'il avoit été commandé aux Juifs d'immoler l'Agneau, c'est-à-dire le quatorziéme de la Lune, en quelque jour de la semaine qu'il se rencontrât. Les autres Eglises répanduës par tout le monde gardoient la coutume qu'elles tenoient de la tradition Apostolique, de finir le jeûne, & de célébrer la Pâque le jour que le Sauveur est ressuscité, c'est-à-dire le Dimanche. Il se tint à cette occasion plusieurs Conciles à Rome, en Palestine & dans les Gaules ; & tous déciderent unanimement, que la Pâque devoit être célébrée le Dimanche. Au contraire Polycrate Evêque d'Ephése assembla dans cette ville un Concile des Evêques d'Asie, qui tous conclurent de continuer à célébrer cette Fête le même jour que les Juifs, c'est-à-dire, le quatorziéme de la Lune. Le Pape *Victor* qui étoit alors sur la Chaire de S. Pierre, voïant cette résistance, voulut retrancher de sa Communion les Eglises de toute l'Asie, & des environs, comme tenant une Doctrine particuliére, & les nota par ses Lettres, déclarant excommuniés tous les freres de ces quartiers-là. Mais, dit (e) M. *Fleury*, les autres Evêques n'approuverent pas tous cette conduite, & l'exhorterent fortement à conserver la paix & la charité. Plusieurs lui en écrivirent ; entr'autres S. Irénée, qui lui adressa sur cela une Lettre au nom des freres qu'il gouvernoit en Gaule. Il paroît que ces remontrances eurent leur effet, & que le Pape s'adoucit en faveur de la paix & de l'union. Au reste la coutume de célébrer la Pâque le quatorziéme de la Lune, dura encore quelques siécles en Asie & en Orient.

Dans le troisiéme siécle, l'Eglise de Carthage fut troublée par plusieurs Schismes. Le premier fut celui des *Novatiens.* Voici quel en fut le sujet. (f) Il y avoit un Prêtre nommé Novat, homme inquiet, amateur des nouveautés, & suspect aux Evêques pour la foi ; présomptueux, avare, flateur, séditieux, ennemi de la paix. Les fidéles pressoient pour le faire punir de plusieurs crimes atroces dont on l'accusoit : il devoit être déposé, & même excommunié. Le jour de son jugement approchoit, lorsque la persécution qui s'éleva alors, le mit en sureté, en empêchant les Evêques de s'assembler. Pour prévenir leur jugement, il se sépara, & excita les autres à se séparer de l'Evêque, qui étoit alors S. Cyprien, & fit ordonner pour son Diacre un

(a) Des Schismes qui ont divisé l'Eglise.
(b) Act. xv. 5.
(c) L'an 197. de J. C. *Euseb.* in Chron. Lat.
(d) L'an 158.
(e) Dans son *Histoire Ecclésiastique*, Liv. IV.
(f) V. M. Fleury, *Hist. Ecclés.* Tom. II. L. 6.

nommé Féliciffime. Celui-ci ne valoit pas mieux que Novat. Il forma un parti, à la tête duquel il se mit avec cinq Prêtres, & commença à ériger un autel à part, & à tenir des assemblées. S. Cyprien aïant excommunié ces Schismatiques, Novat passa à Rome, où il sépara de l'Eglise un Prêtre nommé Novatien. *S. Corneille* venoit d'être élevé sur le siége de S. Pierre. Novatien se déclara contre cette élection; sépara quelques fidéles de la communion du Pape; & passant plus avant, il se fit ordonner lui-même Evêque de Rome. Tel fut le premier Antipape, & le chef du premier Schisme dans l'Eglise Romaine. Au Schisme il joignoit l'hérésie, soutenant que l'Eglise ne pouvoit accorder la paix à ceux qui avoient une fois succombé à la persécution, quelque pénitence qu'ils fissent. Il condamnoit aussi les secondes noces. Ses Disciples le nommerent en Grec *Cathares*, c'est-à-dire, purs, & affecterent de porter des habits blancs. Il se tint à ce sujet plusieurs Conciles à Rome, en Afrique, & dans les autres Provinces, où Novatien & ses Sectateurs furent condamnés. Cependant cette secte dura plus d'un siécle.

A ce Schisme succéda celui de *Fortunat*, qui ne paroît pas avoir eu de grandes suites. Mais vers le même tems (*a*) & sous le Pontificat du Pape *S. Etienne*, il s'émut entre les Evêques Catholiques une grande question, qui pensa causer beaucoup de scandale dans l'Eglise. (*b*) C'étoit au sujet du baptême des Hérétiques. Ce fut premiérement en Afrique qu'elle fut agitée; & S Cyprien fut le premier de ce tems-là, qui soutint que le baptême des Hérétiques étoit nul, & qu'il falloit les baptiser de nouveau, lorsqu'ils revenoient à l'Eglise. Il tenoit cette doctrine de son Prédecesseur Agrippin Evêque de Carthage, qui avoit été le premier à changer l'ancienne coutume. S. Denys Evêque d'Alexandrie étoit dans les sentimens de S. Cyprien. Au contraire le Pape S. Etienne tenoit pour l'opinion opposée. Cette dispute fut poussée de part & d'autre avec beaucoup de chaleur. S. Cyprien tint à Carthage plusieurs Conciles des Evêques d'Afrique, qui tous déciderent pour la nullité du baptême des Hérétiques. Le Pape rejetta ces décisions, & (*c*) déclara qu'il ne communiqueroit plus avec S. Cyprien & les autres Evêques du même sentiment, s'ils ne l'abandonnoient. (*d*) » On ne sçait point, dit » M. *Fleury* quel fut alors l'évenement de cette dispute. Il est certain qu'elle » duroit encore sous le Pape S. *Sixte* successeur de S. Etienne; & il ne paroit » pas que S. Cyprien ait changé d'avis. Toutefois S. Cyprien est compté » entre les plus illustres Martyrs, même dans l'Eglise Romaine. Ce qui » fait que son erreur ne nuit point à sa sainteté, c'est qu'il conserva toujours » de sa part l'unité de l'Eglise & la charité, & qu'il soutint de bonne foi une » mauvaise cause qu'il croïoit bonne, & sur laquelle il n'y avoit point encore » de décision reçuë par un consentement unanime de toute l'Eglise. Le senti» ment du Pape S. Etienne a prévalu, parce qu'il étoit le plus ancien & le » plus universel, & par conséquent le meilleur. C'étoit l'ancienne tradition » de l'Eglise à laquelle ce S. Pontife rappelloit sans cesse S. Cyprien & ceux » qui suivoient son opinion, en leur disant, *nihil innovemus, sed quod tradi» tum est servetur.* Enfin cette question fut entiérement terminée par l'auto» rité du Concile universel, c'est-à-dire, pour le plus tard au Concile de » Nicée. »

Mais

(*a*) V. l'an 254.
(*b*) Euseb. *Hist.* L. VII. Ch. 3.
(*c*) *Cypr.* Ep. 74. *ad Pompei.*
(*d*) *Hist. Eccles.* Tom. II. L. 7.

Mais un des plus longs & des plus dangéreux Schiſmes qu'ait ſoufferts l'Egliſe d'Afrique, eſt celui des *Donatiſtes*. Il commença avec le quatriéme ſiécle, (*a*) au ſujet du choix qu'on fit de Cécilien pour être Evêque de Carthage. Botrus & Celeuſius qui aſpiroient à cette chaire, irrités de n'avoir pas été élûs ſe joignirent à ceux qui déſaprouvoient cette ordination; appellerent à Carthage juſqu'à ſoixante & dix Evêques de Numidie; & aïant ainſi groſſi leur parti, ils érigerent autel contre autel, & tinrent un Concile dans lequel ils dépoſerent Cécilien. Après cela regardant le ſiége de Carthage comme vacant, ils procéderent à une nouvelle élection, & ordonnerent un nommé Majorin. Enſuite ils écrivirent des Lettres de tous côtés en Afrique, pour détourner les fidéles de la communion de Cécilien. Telle fut l'origine du Schiſme des Donatiſtes en Afrique. On leur donna ce nom, à cauſe de Donat des Caſes noires, qui étoit à la tête de ce parti, & d'un autre Donat plus fameux, qui succéda à Majorin dans la dignité d'Evêque de Carthage. En vain l'Empereur Conſtantin ſe donna beaucoup de ſoins pour réunir ces Schiſmatiques à l'Egliſe. Il ſe tint à ce ſujet (*b*) un Concile à Rome, (*c*) & un autre à Arles, où les Donatiſtes furent condamnés. Ils en appellerent à l'Empereur, qui (*d*) les condamna de nouveau, & fit contre eux des Loix très-ſévéres. Malgré cela ils ſe ſoutinrent encore ſous les Empereurs ſuivans. Il falloit que leur parti fût puiſſant même à la fin du IV. ſiécle, puiſque S. Auguſtin ſe crut obligé d'écrire contre eux. Cependant ils donnoient dès lors beaucoup de priſe ſur eux par leurs diviſions domeſtiques; ce qui n'empêcha pas qu'au commencement du V. ſiécle (*e*) l'Empereur Honorius ne fût contraint de faire encore contre eux des Loix très ſéveres, pour réprimer leurs violences. Enfin la conférence tenue à Carthage en 411. porta le coup mortel à ce Schiſme; & depuis ce tems-là les Donatiſtes vinrent en foule ſe réunir à l'Egliſe.

On peut mettre encore au nombre des Schiſmatiques de ce ſiécle les *Luciferiens*. En effet ce fut vers l'an 362. que Lucifer Evêque de Cagliari (*f*) ne pouvant ſe réſoudre à recevoir ceux qui avoient ſouſcrit au Concile de Rimini, réſolut de ſe ſéparer même de ceux qui les recevoient après une ſatisfaction convenable. Du reſte on ne lui reproche autre choſe que ſa dureté inflexible, & on ne l'accuſe d'aucune erreur dans la Foi. La grande réputation de Lucifer lui fit quelques Sectateurs, entr'autres Hilaire Diacre de l'Egliſe Romaine, qui pouſſa le Schiſme juſqu'à rebaptiſer ceux qui avoient été baptiſés par les Ariens. Quoi que peu nombreux, les Luciferiens (*g*) eurent des Evêques à Rome, & le plus fameux de ce parti étoit Grégoire d'Elvire, à qui ſes partiſans attribuoient le don des miracles. En 385. ils obtinrent de l'Empereur Theodoſe qu'ils avoient ſurpris, un Reſcrit en leur faveur. Mais on ne voit pas qu'il ait eu un grand effet; & ce Schiſme s'éteignit peu de tems après.

Le Concile général de Chalcédoine qui ſe tint au milieu du cinquiéme ſiécle, fut auſſi une occaſion de nouveaux Schiſmes. Quoi qu'en proſcrivant l'Eutychianiſme, il eût en même tems renouvellé la condamnation de Neſtorius, les partiſans ſecrets d'Eutychès cherchant toutes les voies de diminuer

(*a*) Optat. Milev. *cont. Parm.* L. 1.
(*b*) En 313.
(*c*) En 314.
(*d*) En 316.
(*e*) En 405. & 410.
(*f*) Auguſt. *de Hæreſ.*
(*g*) *Libell. Marc. & Fauſti.*

l'autorité de cette sainte assemblée, ne manquerent pas de la calomnier, comme si en reconnoissant deux natures en Jesus-Christ, elle eût en même tems autorisé l'erreur des deux personnes. Un des plus habiles & des plus puissans adversaires de ce Concile fut Theodore Evêque de Cézarée en Cappadoce. Celui-ci voïant l'Empereur Justinien fort zelé pour donner la paix à l'Eglise, lui fit entendre qu'il y avoit un moïen très-court de réunir les restes du parti d'Eutychès avec les Catholiques; que ce qui choquoit ces premiers dans le Concile de Chalcédoine, étoit qu'il avoit reçu Theodoret, malgré son écrit contre les douze Anathêmes de S. Cyrille, & qu'il avoit approuvé ceux de Théodore de Mopsueste avec la lettre d'Ibas, dont la doctrine étoit entiérement Nestorienne; que si on condamnoit ces écrits, le Concile seroit justifié, & reçu de tout le monde. Justinien ne s'apperçut pas de l'artifice de cet imposteur; & se laissant tromper à ses raisons, il publia un Edit (a) ou Lettre adressée à toute l'Eglise en forme de Confession de foi, par laquelle il condamnoit les trois Chapitres, c'est-à-dire, les écrits de Theodore de Mopsueste, celui de Theodoret contre S. Cyrille, & la lettre d'Ibas.

Cet Edit fut le signal du Schisme. Comme on obligeoit tout le monde à y souscrire, qu'on récompensoit libéralement ceux qui le recevoient, & qu'au contraire ceux qui s'y opposoient étoient déposés ou envoïés en exil, plusieurs Evêques eurent la foiblesse de consentir à la condamnation qu'il contenoit. D'autres refuserent constamment d'obéïr à cette Loi de l'Empereur. De ce nombre furent les Evêques d'Afrique: mais comme cette affaire eut de grandes suites, & que le détail nous meneroit trop loin, nous renvoïons ceux qui voudront s'en instruire, à l'Histoire Ecclésiastique de ce tems-là.

Mais le plus long sans contredit, le plus étendu, & par conséquent le plus déplorable de tous les Schismes qui ont affligé le Christianisme, est celui qui divise encore aujourd'hui l'Eglise Grecque des Catholiques. Il dure depuis au moins près de neuf cens ans, & a été marqué par tout ce que peuvent imaginer l'ambition, la jalousie, la haine, l'aigreur & l'animosité jointes à la fourbe & à l'artifice. Nous n'entrerons point dans l'Histoire de ce Schisme. Elle a été écrite par de très-sçavans Ecrivains (b) qu'on peut consulter: d'ailleurs l'occasion se présentera naturellement d'en parler dans la suite de cet ouvrage, lorsque nous traiterons des Cérémonies Religieuses des Grecs Schismatiques. Nous nous contenterons donc de faire ici seulement quelques remarques sur l'origine & les causes de cette malheureuse division.

Quoique plusieurs fixent le commencement de ce Schisme à l'élévation de Photius sur le Siége Patriarchal de Constantinople, vers le milieu (c) du neuviéme siécle, il est certain qu'il eut une origine beaucoup plus ancienne. Le Concile de Chalcédoine tenu quatre cens ans auparavant en fut la véritable époque. Dans cette assemblée, après avoir dressé vingt-sept Canons qui sont encore aujourd'hui reconnus & approuvés de toute l'Eglise, on en composa un vingt-huitiéme, dans l'absence & à l'insçu des Légats du Pape, par lequel on donna le second rang après Rome à l'Eglise de Constantinople. Les Légats eurent beau se plaindre de cette décision qui avoit été faite sans leur partici-

(a) Tom. v. *Concil.* p. 683.
(b) *V. M.* Fleury dans son *Hist. Eccles.* & Maimbourg, *Hist. du Schisme des Grecs.*
(c) En 858.



pation ; ils eurent beau protester contre : les Patriarches de Constantinople jaloux d'un rang qui les élevoit presque à la premiére place, & se voïant d'ailleurs soutenus dans leur prétention par les Empereurs Grecs, qui croïoient leur honneur intéressé à soutenir la dignité de l'Evêque de leur Ville Impériale, n'eurent aucun égard, ni à la protestation des Légats, ni aux remontrances réïterées des souverains Pontifes.

Telle fut la premiére étincelle, qui produisit depuis ce grand embrasement. Je sçai que quelques Ecrivains Protestans en attribuent la cause à l'ambition des Papes, qui s'opposerent à la prétention des Patriarches de Constantinople, jusqu'à se séparer (*a*) de leur communion pour ce seul sujet. Mais si on considére les choses sans préjugé, on avouera sans contredit, que l'ambition & la prévarication étoit toute entiére du côté des Patriarches de Constantinople, & la justice du côté des souverains Pontifes. En effet on ne peut nier que le vingt-huitiéme Canon du Concile de Chalcédoine ne fût irrégulier dans la forme, aïant été dressé par les Evêques Orientaux, tout dévoués à l'Empereur & au Patriarche de Constantinople, & jaloux de la gloire de leur Nation ; & cela à l'insçu & contre les protestations des Légats. Il étoit d'ailleurs injuste dans le fond, & contraire aux anciens Canons, sur tout à ceux du Concile de Nicée, qui réglant le rang des Eglises, avoient attribué le second à celle d'Alexandrie. Le vingt-huitiéme Canon du Concile de Chalcédoine avoit donc été fait au préjudice d'un tiers ; ce qui seul autorisoit le Pape chargé de veiller à l'observation des Canons, à s'opposer à l'éxécution de celui-ci. D'ailleurs que les Patriarches de Constantinople ou ceux d'Alexandrie tinssent le second rang dans l'Eglise, il est évident que la chose étoit égale pour les Souverains Pontifes, & que ne s'étant pas oposés à l'un, ils auroient pû de même acquiescer à l'autre, si la justice & le bon ordre eussent permis. L'ambition & la jalousie du premier rang furent donc les seuls fondemens des prétentions des Patriarches de Constantinople, & par conséquent les premiéres causes du Schisme. Aussi ne se tinrent-ils pas même long-tems satisfaits de la seconde place, qui leur avoit été accordée par le Concile de Chalcédoine. Le titre d'Evêque universel qu'ils s'attribuerent dans la suite, (*b*) les mettant au dessus de tous les Evêques du monde, manifesta toute l'étenduë de leurs prétentions, & fit voir avec combien de justice & de raison les Souverains Pontifes s'y étoient opposés d'abord.

On peut ajouter, que les erreurs qui depuis ce tems-là infecterent l'Eglise Grecque, & auxquelles les Papes s'opposerent toujours vigoureusement, ne contribuerent pas peu à entretenir la jalousie, l'aigreur & la division entre les Grecs & les Occidentaux, & préparerent insensiblement les esprits au Schisme qui éclata depuis. En proscrivant Eutychès, le Concile de Chalcédoine n'éteignit pas son Hérésie. La conduite que tint Acace dans le siége de Constantinople, les violences de Pierre le Foulon à Antioche, celles de Pierre Monge à Alexandrie, le fameux *Hénoticon* (*c*) de l'Empereur Zenon, la

(*a*) En 473. le Pape refusa pour ce sujet de communiquer avec Acace Patriarche de Constantinople.

(*b*) Jean, surnommé *le Jeûneur*, Patriarche de Constantinople, fut le premier qui s'attribua ce titre dans un Concile particulier qu'il tint à Constantinople. Le Pape S. Gregoire s'opposa vigoureusement à cette entreprise, & ordonna même à ses Légats de ne point communiquer avec Cyriaque Successeur de Jean, parce qu'il tenoit la même conduite.

(*c*) Ou Edit d'union. Par cet Edit, en recevant les Conciles de Nicée, de Constantinople & d'Ephése, l'Empereur rejettoit celui de Chalcédoi-

persécution que souffrirent les Catholiques sous Anastase son Successeur; tout cela prouve que l'Eutychianisme avoit jetté de profondes racines dans l'Eglise Grecque. Nous avons vû plus haut, que dans l'affaire des trois Chapitres on avoit eu principalement en vuë d'autoriser cette erreur. Celle des Monothélites dont nous parlerons, & qui parut depuis, en étoit encore une suite. Enfin l'Hérésie des Iconoclastes qui dura plus d'un siécle, acheva le Schisme. On peut aussi avancer sans crainte, que la perte que les Grecs firent dans cet intervalle de l'Empire d'Occident, porta le coup mortel à l'union des deux Eglises.

Telles furent, à mon avis, l'origine & les causes du Schisme des Grecs. Nous n'avons point parlé ici de plusieurs Schismes particuliers, parce qu'ils durerent peu, & n'intéresserent l'Eglise que médiocrement. Nous ne dirons rien non plus des Schismes assez fréquens, surtout depuis le huitiéme siécle, causés par l'ambition des Antipapes. Outre que ce sujet demanderoit une Histoire particuliere, il est si stérile en évenemens, & si fertile en répétitions, qu'il rebuteroit facilement les Lecteurs. Enfin nous renvoïons ce qui regarde le Schisme d'Angleterre, à l'Article où nous traiterons des Cérémonies Religieuses des Protestans. Le peu que nous avons dit des principaux Schismes, qui en divers tems ont introduit la division dans l'Eglise de Dieu qui est essentiellement une, suffira pour en donner une légere idée, ainsi que de leur origine, & des causes qui les ont produits. Il nous reste à parler des Hérésies; & parce que de toutes celles qui se sont élevées depuis la naissance de l'Eglise, plusieurs ont eu de grandes suites, nous nous étendrons davantage sur cette matiére.

(*a*) II. La premiére & la plus ancienne de toutes les Hérésies est celle de Simon, surnommé le Magicien. Celui-ci voïant que par l'imposition des mains des Apôtres on recevoit le S. Esprit, qui se rendoit alors sensible par le don des Langues, des guérisons & des autres miracles, offrit de l'argent aux Apôtres, & leur dit: *Donnez-moi aussi ce pouvoir, que tous ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le S. Esprit.* Saint Pierre lui dit: Que ton argent périsse avec toi, puisque tu crois pouvoir acheter le don de Dieu; & il l'exhorta à faire pénitence. Mais Simon ne se convertit point: au contraire il abusa du nom de Jesus-Christ pour faire une Secte particuliére. (*b*) Il disoit qu'il étoit la souveraine puissance, qui souffroit d'être nommée comme les hommes vouloient: qu'il avoit paru entre les Juifs comme Fils, à Samarie comme Pere, chez les autres Nations comme S. Esprit. Il menoit avec lui une femme nommée Hélene, ou *Sélene*, c'est-à-dire *Lune*, qu'il avoit achetée à Tyr, où elle étoit esclave prostituée. Il la nommoit la premiére conception de son esprit, la mere de toutes choses, &c. Pour s'attirer plus de Sectateurs, en les délivrant du danger de la mort auquel les Chrétiens s'exposoient, il leur enseigna d'être indifférens pour l'idolâtrie. Ils l'adorerent lui-même sous la figure de Jupiter, & Sélene sous celle de Minerve. Leurs Prêtres vivoient dans la débauche, & s'appliquoient à la Magie, aux enchantemens, aux charmes pour donner de l'amour, à l'explication des songes, & à toutes les vaines curiosités.

Cette

ne, & sembloit même lui attribuer des erreurs. L'*Henoticon* de l'Empereur Zenon fut publié en 478.

(*a*) Des Hérésies qui se sont élevées dans l'Eglise.

(*b*) *Irén.* Liv. 1. Ch. 20. pag. 115. Edit. de 1639.

Cette Secte ne fut point persécutée ; cependant deux cens ans après elle ne paroissoit plus en aucun lieu du monde.

Nous ne nous sommes un peu étendus sur cette matiére, que pour faire voir comment dès sa naissance la Religion fut déshonorée par les erreurs, que la malice & la corruption des hommes inventerent à dessein de la faire servir à leurs passions, & d'établir à l'ombre de son autorité respectable toutes les visions de leur esprit déréglé & tous les désordres de leur cœur. Outre cette Hérésie, le premier siécle de l'Eglise vit encore naître celle des *Nicolaïtes*, qui prirent leur nom de Nicolas un des sept premiers Diacres de Jérusalem, & qui abuserent d'une parole (*a*) & d'une action fort innocentes de ce Diacre, pour mépriser les régles du mariage, & s'abandonner à l'incontinence : celle d'*Ebion* & de *Cérinthe*, qui tous deux nioient la divinité de Jesus-Christ, & contre lesquels principalement S. Jean écrivit son Evangile : celle de *Ménandre*, le principal disciple de Simon le Magicien, qui disoit comme lui (*b*) que la Vertu Inconnue l'avoit envoïé pour le salut des hommes, & que personne ne pouvoit être sauvé, s'il n'étoit baptisé en son nom, mais que son baptême étoit la vraie résurrection, en sorte que ses disciples seroient immortels, même en ce monde.

Dans le second siécle, lorsqu'il ne se trouva plus sur la terre aucun des premiers Disciples, qui avoient vû Jesus-Christ de leurs yeux, & entendu sa Doctrine de leurs oreilles, les Hérésies, qui jusques-là s'étoient tenuës dans les ténébres, commencerent à lever la tête, & à se produire avec plus d'impudence. Un nommé Elxaï, Juif d'origine, forma une Secte particuliére de Juifs demi-Chrétiens, ennemis de la virginité & de la continence, & qui contraignoient au mariage. Ils disoient (*c*) que l'on pouvoit sans péché céder à la persécution, adorer les Idoles, & professer au dehors ce que l'on vouloit, pourvû que le cœur n'y eût point de part. On les appella *Osséniens*, ou *Osséens*. Ils gardoient la Circoncision & le Sabbath. Après eux vinrent les *Gnostiques* partagés sous differens Chefs, Saturnin, Basilide & Carpocras disciples de Ménandre, mais qui se réunirent dans le dessein de souiller par leurs rêveries la pureté de la Foi. Valentin renchérit sur leurs visions, & composa une Doctrine mêlée de la Philosophie Platonicienne & des Mystéres des Nombres, avec la Théogonie d'Hésiode & l'Evangile de S. Jean, qui étoit le seul qu'il reçût. Nous n'entrerons point dans la discussion de la fable ridicule (*d*) de ses *Eones*. Elle montre jusqu'où les plus beaux esprits se sont égarés, quand ils ont suivi leurs pensées dans l'explication de l'Ecriture. » La maladie de tous » ces Hérétiques, dit (*e*) M. *Fleury*, étoit de trouver trop simple la Doctri- » ne de l'Eglise Catholique, & de vouloir relever plus haut le Dieu qu'ils re- » connoissoient pour Souverain. « Le nom de Gnostiques qu'ils s'attribuerent signifie *Sçavans*, ou *Illuminés* ; & les Catholiques l'appliquoient aux Chrétiens les plus parfaits. Après eux parut l'impie *Marcion*, que la jalousie & le dépit jetterent dans le mauvais parti, & qui marchant sur les traces de *Cerdon* son maître, (*f*) établit deux Principes, l'un bon, l'autre mauvais. Il

(*a*) Les Apôtres lui aïant reproché qu'il étoit jaloux de sa femme qui étoit fort belle, il la présenta aux freres, & lui permit d'épouser qui elle voudroit. Il disoi qu'il falloit abuser de la chair, voulant dire qu'il falloit la mortifier.

(*b*) *Iren.* L. I. Ch. 21.

(*c*) *Epiph.* Hæres. 19. & 20.

(*d*) V. *Iren.* L. I. Ch. 1. & Tertull. *adv. Valent.* Ch. 7. 8. 9. &c.

(*e*) *Hist. Ecclés.* Tom. I. L. 3.

(*f*) *Iren.* L. I. Ch. 29.

nioit la Résurrection des corps, & condamnoit le Mariage, ne baptisant que ceux qui faisoient profession de continence. Ses Sectateurs s'abstenoient de la chair des animaux & du vin, & n'usoient que d'eau dans le Sacrifice. Ils jeûnoient le Samedi en haine du Créateur; & ils poussoient la haine de la chair jusqu'à s'exposer eux-mêmes à la mort, sous prétexte de Martyre. Environ vingt ans après (*a*) *Montan* s'étant associé deux femmes débauchées, Priscilla & Maximilla, prétendit (*b*) que lui & ses Prophéteſſes avoient reçu la plénitude de l'Esprit de Dieu, qui n'avoit été communiqué qu'imparfaitement aux autres. Il se faisoit appeller le Paraclet, & prétendoit enseigner une plus grande perfection que les Apôtres. Il condamnoit les secondes nôces comme une débauche, ordonnoit de nouveaux jeûnes, défendoit de fuir dans la persécution, & ne recevoit presque point de pécheurs à pénitence. On appella sa doctrine l'Hérésie des Phrygiens, ou selon les Phrygiens, *Cata-Phrygas*, parce que Montan étoit de la Phrygie. Ses partisans se diviserent en plusieurs Sectes, dont quelques-uns dans leurs priéres mettoient le doigt devant leur nés, pour se fermer la bouche & marquer leur application. Nous passons les *Encratites* ou *Continens*, dont Tatien fut le Chef; les *Marcosiens* auxquels se joignirent les *Ascodroutes* ou *Ascodroupites*, & les *Arcontiques*, qui tous renchérirent sur les rêveries de Valentin. Enfin vers la fin de ce siécle, *Hermogéne* Peintre & Philosophe quitta la Doctrine de l'Eglise pour celle des Stoïciens. Il soutint (*c*) que la matiére étoit éternelle & incréée; que les Démons seroient un jour réunis à la matiére; & que le Corps de Jesus-Christ étoit dans le Soleil.

Au commencement du troisiéme siécle vivoit Origéne que nous ne mettrons point au nombre des Hérétiques, quoique l'Eglise ait condamné plusieurs de ses opinions, puisqu'on peut l'excuser, en disant qu'il ne les a avancées qu'en doutant, & les soumettant au jugement du Lecteur. C'est ainsi qu'on peut le justifier sur les sentimens qui sont constamment de lui; car il y en avoit d'autres qu'il désavouoit absolument, se plaignant que les Hérétiques avoient falsifié ses Ouvrages. Au reste les erreurs qu'on lui a reprochées se trouvent principalement dans son *Traité des Principes*, où il avance des opinions hardies & singuliéres sur la Trinité; sur la nature des Anges, qu'il croit composés d'ame & de corps très-subtils; sur celle des Astres, qui selon lui, sont animés; sur l'état des Démons, qu'il dit devoir un jour cesser d'être ennemis de Dieu; sur la pluralité des Mondes, qu'il pense avoir existé de toute éternité, & devoir éternellement se succéder les uns aux autres. Vers l'an 248. il fut appellé à un Concile de plusieurs Evêques, tenu en Arabie contre des Hérétiques, (*d*) qui disoient que les ames mouroient en même tems que les corps, & ressusciteroient en même tems. Il combattit aussi d'autres Hérétiques, nommés *Helcésaïtes*, qui avoient renouvellé les erreurs d'Elxaï, dont nous avons parlé plus haut.

On compte parmi les Hérétiques de ce même siécle les *Aquariens*, contre lesquels écrivit S. Cyprien, & qui furent ainsi appellés, parce que (*e*) par ignorance ou par simplicité ils n'emploioient que de l'eau dans le Sacrifice,

(*a*) Vers l'an 171. de Jesus-Christ.
(*b*) V. S. Jérôme, *Epist.* 54. *ad Marcell.*
(*c*) Tertull. *in Herm.* C. 1.
(*d*) Euseb. *Hist.* L. VI. C. 37.
(*e*) V. S. *Cypr.* Epist. 63.

de peur d'être reconnus pour Chrétiens à l'odeur du vin ; & les *Millénaires*, contre lesquels S. Denis d'Alexandrie composa un Traité. Leur principal Auteur avoit été l'Evêque Népos, (a) qui prenant trop judaïquement les promesses des saintes Ecritures, disoit que Jesus-Christ régneroit sur la terre pendant mille ans, & que pendant ce tems les Saints jouiroient de tous les plaisirs du corps.

Ce même siécle vit naître l'Hérésie de *Sabellius*, qui étoit la même dans le fond que celle de Praxeas & des Patropassiens, qui nioient la Trinité, & la distinction réelle des Personnes divines. Aussi Sabellius l'avoit-il apprise (b) de Noëtus dont il étoit disciple, & qui l'avoit prêchée dans le Levant, tandis que Praxeas l'enseignoit en Occident. Cette Hérésie s'étendit fort loin. A peu près dans le même tems (c) vivoit *Paul de Samosate* Evêque d'Antioche, qui enseignoit que le Fils de Dieu n'étoit point avant Marie, mais qu'il tenoit d'elle le commencement de son être, & que d'homme il étoit devenu Dieu.

Enfin sur la fin de ce siécle (d) parut l'Hérésiarque *Manès*, dont la doctrine étoit la même que celle de Cerdon & de Marcion, (e) & rouloit sur la distinction des deux Principes ; le bon, qu'il appelloit Prince de la lumiére ; & le mauvais, qu'il nommoit Prince des ténébres. Et il ne prenoit pas métaphoriquement ces mots de lumiére & de tenébres, mais au pied de la lettre, car il ne reconnoissoit rien que de corporel. Le monde avoit été fait du mélange de ces deux natures du bien & du mal. Le Soleil & la Lune étoient deux vaisseaux voguans dans le Ciel, comme en une grande mer ; le Soleil composé du bon feu ; la Lune de la bonne eau. C'est ainsi qu'ils expliquoient la Trinité Divine. Le Pere habitoit dans une lumiére reculée, le Fils dans le Soleil, la Sagesse dans la Lune, & le S. Esprit dans l'air. En haine de la chair qui étoit du mauvais Principe, il falloit empêcher la génération, & par conséquent le Mariage. Il ne falloit point donner l'aumône, ni honorer les Reliques des Saints, ce qu'ils traitoient d'Idolâtrie, ni croire que Jesus-Christ se fût incarné, & qu'il eût souffert. Ils avoient un Baptême, mais corrompu. Ils célébroient aussi l'Eucharistie, mais avec un mélange si exécrable, qu'on n'ose l'écrire. Telle étoit la doctrine de Manès & des *Manichéens*. Quelque absurde qu'elle fût, elle ne laissa pas de s'étendre, & de durer très long-tems. Vers le commencement du onziéme siécle on découvrit des Manichéens en France, comme il paroît par un Concile d'Orléans tenu en 1022. qui les condamna au feu. On brûla de même ceux de cette Secte, qui furent trouvés ailleurs, particuliérement à Toulouse. Adémar Moine d'Angoulême, Auteur Contemporain, dit que ces Emissaires de l'Antechrist, c'est ainsi qu'il appelle ces Hérétiques, étoient répandus en différentes parties de l'Occident, & se cachoient avec soin, séduisant tous ceux qu'ils pouvoient. Il ajoute, qu'ils commettoient en secret des abominations, qu'il n'est pas même permis d'écrire. Deux ans après il s'en trouva aussi à Arras : mais ceux-ci abjurerent leurs erreurs ; & on leur pardonna. Il y en avoit aussi dans le Diocése de Soissons au commencement du douziéme siécle ; & l'on voit que le Concile général de Latran tenu en 1139. se crut obligé de les condamner. Ils étoient aussi fort

(a) Eufeb. *Hist.* L. VII. C. 24.
(b) Epiph. *Hæres.* 72. n. 1.
(c) Euseb. *Hist.* L. VII. C. 27.
(d) L'an de J. C. 277.
(e) Epiph. *Hæres.* 66. N. 13. &c.

répandus alors en Orient, où l'on les connoissoit sous les noms de Bulgarés & de Bogomilles; & nous lisons que vers 1111. l'Empereur Aléxis Comnéne (a) fit brûler Basile leur Chef. Ils reparurent en France vers le milieu du douziéme siécle, sous les noms de *Poplicains* ou Publicains, de *Bons-hommes*, de *Henriciens*, de *Cathares*, &c. Leurs principaux Chefs furent Pierre de *Bruis* brûlé en Languedoc (b) par les Catholiques, & Henri son disciple, qui de Moine Apostat devint l'Apôtre de cette Secte. Ces deux Hérétiques aïant parcouru le Dauphiné, la Provence & le Languedoc, infecterent ces Provinces de leurs erreurs. Leurs Sectateurs devinrent très-puissans à Toulouse: mais ce fut principalement à Albi qu'ils se multiplierent davantage; d'où on donna depuis à toute la Secte le nom d'*Albigeois*. Nous en parlerons dans la suite.

L'état de l'Eglise étoit tel que nous l'avons dit, lorsque vers le commencement du quatriéme siécle (c) elle fut attaquée par la plus grande tentation qu'elle eût éprouvée jusqu'alors. Ce fut l'Hérésie d'*Arius* Prêtre d'Alexandrie, & chargé dans cette ville de la Prédication & du gouvernement d'une Eglise. Il avoit prétendu à l'Episcopat, & ne pouvoit souffrir qu'Alexandre qui venoit d'être élevé sur la Chaire d'Alexandrie, lui eût été préféré. Ne trouvant rien à reprendre en ses mœurs, il chercha à calomnier sa doctrine; & il s'en présenta une occasion. Alexandre (d) parlant de la Sainte Trinité en présence des Prêtres & des autres Clercs, soutint qu'il y avoit unité dans la Trinité. Arius prétendit que c'étoit introduire l'Hérésie de Sabellius, & donna dans l'extrémité opposée, disant que si le Pere a engendré le Fils, celui qui est engendré a un commencement de son être; d'où il concluoit, que le Fils de Dieu est sa créature & son ouvrage, capable de vertu & de vice par son libre arbitre.

Arius ne répandit d'abord sa doctrine que dans les entretiens particuliers; en sorte que le mal demeura quelque tems caché: mais lorsqu'il se vit écouté & soutenu d'un grand nombre de Sectateurs, il la prêcha publiquement, & attira à son parti un grand nombre de Vierges, douze Diacres, sept Prêtres, & même quelques Evêques. » Il avoit, dit (e) M. *Fleury*, de grands talens » pour séduire. Il étoit déja vieux; on croïoit voir en lui de la vertu & du zéle. » Son extérieur étoit composé, sa taille extraordinairement grande, son visa- » ge sérieux & abatu, comme de mortification, son habit austére. D'ailleurs » sa conversation étoit douce & agréable, propre à gagner les esprits: il étoit » instruit de la Dialectique & des Sciences profanes. « Saint Alexandre essaïa d'abord de le ramener par des avis charitables: mais voïant enfin que ses erreurs passoient d'Alexandrie dans les autres villes, il assembla un Concile, où Arius fut excommunié tout d'une voix, & déposé. Celui-ci se voïant ainsi condamné, sortit d'Alexandrie & se retira en Palestine, où il trouva de l'appui auprès de quelques Evêques. Son plus puissant protecteur étoit Eusébe de Nicomédie. On comptoit encore parmi ses Partisans Eusébe Evêque de Césarée, Theodote de Laodicée, Paulin de Tyr, Grégoire de Béryte, Aëtius de Lydda, &c.

Constantin

(a) Annal. Comn. L. XV. p. 486.
(b) Vers l'an 1147.
(c) Environ l'an de J. C. 320.
(d) Socrat. *Hist.* L. I. C. 5. Sozom. *Hist.* L. I. C. 15.
(e) *Hist. Eccles.* Tom. III. L. 10.

Conſtantin travailloit à établir ſolidement la paix & le repos de l'Egliſe, lorſqu'il apprit la diviſion qui commençoit en Egypte & dans les Provinces voiſines, à l'occaſion des dogmes d'Arius. Ce n'étoient pas ſeulement les Evêques & les Prêtres qui diſputoient : les Peuples entiers étoient diviſés. Le déſordre vint à tel point, que dans leurs ſpectacles les Païens tournoient le Chriſtianiſme en ridicule. Ces nouvelles affligerent ſenſiblement Conſtantin : mais comme il n'étoit encore ni baptiſé, ni ſuffiſamment inſtruit des Myſtéres, & qu'Euſébe de Nicomédie avoit beaucoup de crédit auprès de lui, il fut aiſé à cet Evêque de lui faire entendre, que cette diviſion des Egliſes n'avoit d'autre fondement, que des diſputes de mots & de vaines ſubtilités, qui n'intéreſſoient point le fond de la Religion ; & que le plus grand mal étoit l'aigreur des eſprits, & en particulier l'averſion de l'Evêque Alexandre contre Arius. Prévenu de cette idée, l'Empereur ſe contenta d'abord d'envoier à Alexandrie Oſius Evêque de Cordouë, en qui il avoit une confiance particuliére, avec une Lettre adreſſée conjointement à Alexandre & à Arius, par laquelle il les exhortoit à la réunion. Mais les ſoins de ce grand homme n'aiant pas produit ce que Conſtantin en avoit eſpéré, ce Prince par le conſeil des Evêques (*a*) réſolut d'aſſembler ce Concile célébre pour avoir été le premier Œcuménique, & plus encore peut-être par le nombre & la qualité des perſonnes qui le compoſérent. Ce fut à Nicée que ſe rendirent (*b*) pour ce ſujet près de trois cens Evêques Catholiques ; Saint Alexandre Evêque d'Alexandrie accompagné du jeune Diacre Athanaſe, Potamon d'Héraclée ſur le Nil, Saint Paphnuce, Saint Spyridion, Saint Jacques de Niſibe, & pluſieurs autres, dont les noms ſont fameux dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. On y en compta juſqu'à vingt-deux du parti d'Arius. L'Empereur en perſonne ſe trouva au Concile : Oſius y préſida (*c*) de la part du Pape Silveſtre ; & après avoir entendu Arius, après avoir examiné ſes raiſons & celles de ſes Partiſans, les Peres ne trouvant point de terme plus propre pour prévenir les ſubtilités & la mauvaiſe foi des Ariens, par rapport à la Divinité de J. C. que celui de *Conſubſtantiel*, l'inſérerent dans le célébre Symbole qu'ils compoſerent, & auquel ſouſcrivirent enfin tous les Evêques, même les deux Euſebes & les autres du parti d'Arius. Théonas de Marmarique & Second de Ptolémaïde furent les ſeuls, qui demeurerent opiniatrément attachés à cet Héréſiarque. Auſſi furent-ils également condamnés par le Concile, avec ſa perſonne & ſes écrits. En même tems l'Empereur écrivit deux Lettres (*d*) pour publier les Ordonnances du Concile, & exila Arius avec les deux Evêques qui étoient demeurés attachés à ſon parti.

Mais à peine le Concile fut-il terminé, & les Peres retirés chacun dans leur Siége, qu'on vit clairement que ces deux dont nous venons de parler, n'étoient pas les ſeuls qui n'euſſent point renoncé à l'erreur. Notre deſſein n'eſt point d'entrer dans le détail de tous les évenemens qui ſuivirent cette Héréſie, ſur laquelle nous ne nous ſommes déja étendus, que parce qu'elle a été renouvellée de notre tems, comme on le verra dans la ſuite de cet ouvrage, lorſque nous parlerons des Sociniens. Nous n'entreprendrons donc point de repréſenter le changement de Conſtantin, qui par ſa facilité à prêter l'oreille aux diſcours des Evêques Ariens, penſa détruire ce qu'il venoit d'édifier à

(*a*) Sozom. *Hiſt.* L. I. C. 17.
(*b*) L'an de J. C. 325.
(*c*) *Gelaſ.* L. XI. C. 5.
(*d*) Socrat. *Hiſt.* L. I. Ch. 9. & 18.

Nicée, & porta certainement un coup dangéreux à la foi dans la personne de S. Athanase *(a)* qu'il exila; les emportemens de l'Empereur Constantius son fils, qui se déclara ouvertement pour l'erreur, qui la favorisa, & qui travailla à l'établir par toutes les voies les plus capables de séduire ou d'intimider; le retour d'Arius justifié par *(b)* un Concile Hérétique, & puni presque en même tems d'une mort tragique *(c)* dont Dieu se plaît quelquefois à se servir, pour se venger de ses ennemis; les violences de ses Partisans; les calomnies qu'ils inventerent & la persécution qu'ils susciterent contre les plus illustres Prélats Orthodoxes, qu'ils chargerent de fers & chasserent de leurs Siéges, tandis qu'à la place de ces Saints Evêques ils mettoient de jeunes débauchés *(d)* encore Païens, ou à peine Cathécumenes, qui achetoient l'Episcopat à prix d'argent, & en professant l'Hérésie; la fermeté au contraire des Papes & des Evêques Catholiques, qui dans plusieurs Conciles *(e)* soutinrent avec vigueur les Décrets de Nicée; la chute ensuite du grand Osius & du Pape Libere, qui sans autoriser l'erreur, semblerent la favoriser, en souscrivant une formule de foi *(f)* dictée par les Hérétiques, mais qui réparerent ensuite glorieusement cette faute, le premier par un prompt repentir, le second, en reprenant courageusement la défense de la vérité *(g)* lorsqu'elle paroissoit presque abandonnée; le scandale enfin causé par plus de quatre cens Evêques assemblés à Rimini, *(h)* qui trompés par leurs adversaires, vaincus par la misere & par l'ennui, sans s'appercevoir du venin caché qu'on leur présentoit, autoriserent l'Hérésie par leurs signatures, & ne reconnurent leur erreur, que lorsqu'ils virent avec douleur les Ariens triompher de leur foiblesse, & se prévaloir de leur excès de bonne foi.

Nous remarquerons seulement, que dans l'espace d'environ vingt-cinq années, qui s'écoulerent depuis le Concile de Nicée jusqu'à la mort de Constantius, arrivée en 361. il se tint à ce sujet vingt Conciles, dans lesquels les Hérétiques eurent presque toujours le dessus; & que dans ce court intervalle on peut compter jusqu'à seize professions de foi différentes composées par les Ariens; ce qui marque l'incertitude de leur Doctrine, & combien peu ils convenoient entr'eux de ce qu'ils devoient enseigner; caractére qui dans tous les tems a été inséparable de l'erreur. Aussi les Hérétiques dont nous parlons furent-ils divisés presque dès leur origine; les uns, qui étoient les Ariens purs, regardant le Fils de Dieu comme une simple créature; tandis que les autres en le mettant au dessous de Dieu, lui donnoient cependant quelque chose au-dessus de l'humanité. Cette Secte perdit beaucoup à la mort de Constantius. Il est vrai que Valens la protégea encore *(i)* pendant quelque tems: les Ariens obtinrent même dans les premiéres années du régne du jeune Valentinien *(l)* une Loi qui autorisoit leurs assemblées. Mais ces protections ne furent que passagéres; & ils furent constamment persécutés par tous les autres Empereurs. Cependant cette Hérésie subsista

(a) *Athanas.* Apol. 2.
(b) Le Concile de Jérusalem tenu par les Ariens en 335.
(c) Socrat. *Hist.* L. I. Ch. 38.
(d) Athanas. *ad Solit.*
(e) Ceux de Rome, deux de Milan, un d'Alexandrie, un d'Arles, & surtout celui de Sardique tenu en 347.
(f) Socrat. *Hist.* L. II. Ch. 31. & *Sozom.* L. IV. Ch. 12.
(g) Après le Concile de Rimini.
(h) *Sev. Sulp.* L. II.
(i) Socrat. *Hist.* L. IV. Ch. 6. & *Sozom.* L. VI. Ch. 8.
(l) *Sozom.* L. VII. Ch. 13.

toujours, & infecta même toute la Nation des Goths (a) qui la porterent ensuite dans tout l'Occident.

Dans le même siécle, c'est-à-dire vers l'an 325. parurent aussi les *Audiens*, ainsi appellés du nom d'*Audius* leur Chef. Ce n'étoit d'abord qu'un simple Schisme ; & ils faisoient profession d'une morale très-sévere, sans errer dans la foi. Mais bientôt ils devinrent *Quartodécimans* (b) célébrant la Pâque le quatorze de la Lune, comme les Juifs, & ensuite *Anthropomorphytes*. Ces Hérétiques prenant trop à la lettre ce qui est dit dans l'Ecriture, que l'homme est fait à l'image de Dieu, sans distinguer si cette image est selon l'ame ou selon le corps, se figuroient Dieu corporel & sous une forme humaine, lui donnant un visage, des yeux, des mains, &c. Cette erreur se répandit ensuite dans les Monastéres d'Egypte (c) où elle causa de grands mouvemens entre les Grands Freres, c'est-à-dire, ceux des Moines qui passoient pour les plus parfaits. On peut voir dans l'Histoire Ecclésiastique (d) les suites fâcheuses que cette dispute eut pour S. Jean Chrysostome.

Le même siécle vit encore naître l'Hérésie de *Photin*, (e) qui joignant les erreurs de Sabellius & de Paul de Samosate, nioit la Trinité, & qui aiant été condamné d'abord par le Concile d'Antioche tenu en 345. par les Demi-Ariens, le fut encore dans la suite par plusieurs autres ; celle d'*Apollinaire*, (f) qui consistoit principalement à soutenir, que Jesus-Christ n'avoit point eu d'entendement humain, mais seulement la chair, que son corps étoit descendu du Ciel, & que par conséquent il étoit d'une autre nature que le notre ; celle des *Antidicomarianites*, ou adversaires de Marie, & des *Collyridiens*, (g) dont les premiers disoient que Marie n'étoit pas demeurée Vierge, & qu'après la naissance de Jesus-Christ elle avoit eu des enfans de S. Joseph, tandis que les autres faisoient passer la sainte Vierge pour une espéce de Divinité ; celle des *Priscillianistes*, (h) dont le fond de la doctrine étoit celle des Manichéens, mêlée des erreurs des Gnostiques & de plusieurs autres, & dont le Chef fut le premier des Hérésiarques, que les Loix du Prince (i) condamnerent à la mort, malgré les instances de S. Martin pour lui sauver la vie ; celle de *Jovinien*, qui aux erreurs des Antidicomarianites joignoit une doctrine douce & commode, dont l'appas lui attira grand nombre de Sectateurs ; celle des *Massaliens*, qui commencerent à paroître dès le régne de Constantius, (l) & qui faisoient consister dans la priere seul l'essence de la Religion, croïant du reste que la science & la vertu des hommes pouvoit arriver non seulement à la ressemblance, mais à l'égalité de Dieu, ensorte que ceux qui étoient parvenus à cet état de perfection, ne pouvoient plus pécher, pas même de pensée ou par ignorance ; enfin celle des *Macédoniens*, dont le Chef, nommé *Macedonius*, avoit tenu le Siége de Constantinople. (m) Il étoit du nombre des Ariens mitigés : mais il nioit avec les purs Ariens la divinité du S. Esprit, soutenant que ce n'est qu'une créature semblable aux

(a) *Theodor.* L. IV.
(b) *Epiphan.* Hæref. 70. N. 9. 10.
(c) *Socrat. Hist.* L. VI. Ch. 7. & *Sozom.* L. VIII. Ch. 11.
(d) V. *l'Hist. Ecclef.* de M. *Fleury* Tom. V. L. 21.
(e) *Epiphan.* Hæref. 71. V. aussi *Sozom.* L. XI. Ch. 18.
(f) *Epiphan.* Hæref. 77.
(g) *Idem.* Hæref. 77. 78. 79.
(h) *August.* Hær. 70. V. aussi *Sev. Sulpice*, L. I. & II.
(i) En 348. V. *Sev. Sulpice* L. II. & *Orose* L. VII. Ch. 14.
(l) *Epiphan.* Hæref. 80.
(m) V. *Sozom.* L. IV. V. VII. & *Socrat.* L. II. & V.

Anges, mais d'un rang plus élevé. Cette erreur fut condamnée dans le Concile de Constantinople, qui est le second Œcuménique tenu en 381. sous l'empire de Théodose.

Le V. siécle ne fut pas moins funeste à l'Eglise que le précédent. Ce fut au commencement de ce siécle, que l'Hérésie [illegible]*iens* commença à se faire connoître en Occident. Un Syrien, [illegible] l'apporta à Rome vers l'an 400. Comme il étoit fin, rusé & a[illegible], caractere de tous les Hérésiarques, il n'osa pas la publier lui-même, de peur de se rendre odieux: mais il l'inspira au Moine Pélage, qui étoit alors dans cette Ville, & fort renommé pour sa doctrine. Celui-ci commença donc à prêcher contre la grace & le péché Originel : mais il prenoit grand soin de dissimuler ses erreurs. (*a*) » Il les faisoit proposer plus clairement par ses disciples, pour voir » comment elles seroient reçuës, & les approuver ou les condamner, selon » qu'il jugeoit utile pour ses desseins. » Par cette adresse Pélage étendit beaucoup sa doctrine en peu de tems. Son principal disciple fut *Celestius*. Lui & son maître avoient beaucoup d'esprit & de subtilité. Ils quitterent Rome, & passerent en Afrique, où Celestius aïant voulu dogmatiser, fut condamné par un Concile tenu à Carthage. Celestius en appella au S. Siége, & se retira à Ephése.

S. Augustin qui avoit déja signalé son zéle contre les Donatistes, ne négligea pas encore cette occasion; & il composa plusieurs écrits, où il établit la verité du péché Originel & la nécessité de la Grace contre les erreurs de Pélage. Celui-ci s'étoit retiré en Palestine, où sa doctrine aïant été déferée à un Concile tenu à Diospolis en 415. il y fut absous, parce qu'il parut Catholique, & qu'il y condamna lui-même ce qu'il enseignoit. Mais il ne le condamna que de bouche; car il ne changea point de sentimens, & en imposa aux Evêques. Aussi ceux d'Afrique ne s'y laisserent pas tromper; car dans un Concile qu'ils tinrent à Carthage en 416. ils anathématiserent sa doctrine, & même sa personne, au cas qu'il refusât de rétracter ses erreurs. En même-tems ils écrivirent au Pape S. *Innocent*, pour le prier de joindre à leur décision l'autorité du Siége Apostolique; & en conséquence le Pape leur répondant l'année suivante, condamna la doctrine de Pélage, de Celestius & de leurs Sectateurs, les déclarant séparés de la communion de l'Eglise. Malgré cette condamnation Pélage & Célestius trouverent encore moïen d'en imposer au Pape *Zozime*, qui les regarda comme des gens calomniés & persécutés, & écrivit même en leur faveur aux Evêques d'Afrique. Mais ceux-ci ne se laisserent pas tromper aux ruses & aux détours de ces Hérétiques. En 418. s'étant assemblés à Carthage en Concile plenier, ils renouvellerent la condamnation qui avoit été prononcée contre les Pélagiens, & dresserent contre eux huit Articles fameux qui furent depuis une régle. Le Pape Zozime mieux instruit (*b*) les approuva. Il envoïa sur cela ses Lettres à toutes les Eglises du monde; & tous les Evêques Catholiques y souscrivirent. De cette Secte sortirent depuis les *Sémi-pelagiens*, qui sans nier absolument la nécessité de la Grace, croïoient qu'aumoins le commencement du mérite venoit de nous. Cette erreur commença chez les Moines d'Adrumet, à l'occasion des Livres de S. Augustin contre les Pélagiens. De-là elle se communiqua aux Moines de

(*a*) M. Fleury, *Hist. Eccles.* Tom. V. L. 23. | (*b*) Mar. Merc. *Commonit. ad Imper.*

de Lérins, nommés communément les Moines de Marseille, & fit depuis de grands progrès.

Apeine l'Eglise eut-elle proscrit l'Hérésie des Pélagiens, (*a*) qu'il s'en éleva une autre encore plus dangereuse, puisqu'elle a infecté depuis, & infecte encore aujourd'hui une partie de l'Orient. Ce fut celle de *Nestorius*, qui tenoit alors le Siége de Constantinople. Elle consistoit en ce que cet Hérétique nioit qu'on dût appeller Marie mere de Dieu, *Theotocos*, & vouloit qu'on reconnût deux personnes en Jesus-Christ. Delà plusieurs prirent occasion de l'accuser de renouveller les erreurs de Paul de Samosate & de Photin. L'Historien Socrate (*b*) l'en justifie : mais, dit-il, il avoit peur du mot de *Theotocos* comme d'un phantôme, & cela lui arriva par son extrême ignorance ; car comme il étoit naturellement éloquent, il se croïoit sçavant, quoiqu'il ne le fût pas en effet, & dédaignoit d'étudier les Livres des anciens Interprétes de l'Ecriture, enflé par sa facilité de parler, & s'estimant au dessus de tous les autres.

Quoiqu'il en soit, la doctrine de Nestorius excita de grandes disputes tant en Orient qu'en Occident. Le Pape S. *Celestin* crut pouvoir appaiser ces troubles, en condamnant cette Hérésie dans un Concile qu'il tint à Rome pour ce sujet l'an 430. Elle fut encore proscrite la même année par un autre Concile, que S. Cyrille, un des plus zélés défenseurs de la doctrine Catholique contre les Nestoriens, assembla à Alexandrie dont il étoit Evêque, en exécution de la commission du Pape ; & ce fut à cette occasion, qu'il publia les douze fameux Anathêmes qui firent depuis tant de bruit, & qui dans la suite donnerent lieu aux partisans de l'erreur de calomnier la doctrine de ce Sçavant Evêque. Enfin ces remédes lents ne pouvant arrêter le mal, l'Empereur Theodose (*c*) convoqua le Concile d'Ephése, qui fut le troisiéme Œcuménique. Nous n'entrerons point dans le détail de ce qui se passa à cette assemblée. Nous dirons seulement, que Nestorius aïant refusé de comparoître, fut condamné & déposé pat plus de cent Evêques ; que sur ces entrefaites Jean d'Antioche, ami de Nestorius, & qui avoit déja été choqué des douze Anathêmes de S. Cyrille, étant arrivé, tint de son côté un Conciliabule composé de quarante-trois Evêques, où sur des accusations vagues, sans preuves & sans examen, S. Cyrille fut déposé lui-même comme Hérétique ; & que celui-ci fit ensuite excommunier par le Concile Jean d'Antioche & ses partisans. Cette division pouvoit avoir de grandes suites. Cependant elle s'appaisa (*d*) l'année suivante. Jean d'Antioche se réconcilia avec S. Cyrille, & approuva la condamnation de Nestorius. La plûpart des autres Evêques en firent de même. Enfin en 435. l'Empereur publia une Loi, par laquelle il ordonna que les Sectateurs de cet Hérésiarque seroient nommés Simoniens, comme imitateurs de Simon le Magicien, & que ses Livres seroient supprimés & brulés publiquement, avec défenses à ses partisans de tenir aucune assemblée. Nestorius mourut en exil (*e*) accablé de vieillesse & d'infirmités ; & on dit que sa langue fut rongée de vers. On verra par la suite de cet ouvrage, que son Hérésie ne mourut pas avec lui, & qu'elle subsiste encore en Orient dans quelques Communions des Grecs Schismatiques.

(*a*) En 428.
(*b*) Socrat. *Hist.* L. VII. Ch. 32.
(*c*) Evagr. *Hist.* L. I. Ch. 7.
(*d*) En 433.
(*e*) Evagr. *ubi suprà.*

Cette Hérésie fut bientôt après suivie de celle d'*Eutychès*, qui lui étoit toute opposée. Eutychès étoit Prêtre, & Abbé d'un monastére de 300. Moines voisin de Constantinople. Il avoit été un des plus zélés adversaires de Nestorius, & les amis de S. Cyrille le comptoient entre ceux qui pouvoient agir utilement pour la défense de la Foi. Mais sous le nom de Nestoriens, cet Hérétique attaquoit en effet les Catholiques qui reconnoissoient deux natures en Jesus-Christ. Eusébe Evêque de Dorylée en Phrygie avoit lié une étroite amitié avec lui : mais il connut enfin par ses discours qu'il outroit la matiére, & que non seulement il nioit qu'il y eût deux personnes dans Jesus-Christ, conformément à la décision de l'Eglise contre Nestorius, mais qu'il ne lui attribuoit pas même les deux natures. Il essaïa d'abord de le ramener : ensuite le trouvant opiniâtre, il renonça à son amitié, & se rendit son accusateur, prétendant (*a*) qu'il renouvelloit l'Hérésie d'Apollinaire, en disant que la Divinité du Fils de Dieu & son humanité ne sont qu'une nature, & attribuant ainsi les souffrances à la Divinité.

Eusébe porta d'abord son accusation devant un Concile de trente deux Evêques, qui étoient assemblés à Constantinople en 448. Eutychès y fut examiné ; & sur le refus qu'il fit de reconnoître deux natures, il fut condamné & excommunié. Il en appella au Pape : mais cet appel fut pour lui d'un foible secours. Le S. Siége étoit alors occupé par le Pape S. *Leon*, qui aïant été instruit par Flavien Evêque de Constantinople de ce qui s'étoit passé dans le Concile, confirma par une Lettre qu'il lui écrivit (*b*) la condamnation de l'erreur, & établit solidement la doctrine contraire. Cependant Eutychès aïant eu le crédit de mettre dans son parti Dioscore Evêque d'Alexandrie (*c*) celui-ci assembla à Ephése en 449. un Concile composé de cent trente Evêques, auquel il présida, & où assisterent les Légats du Pape. Là sans vouloir entendre la lecture des Lettres de S. Leon, sans s'arrêter à ce que purent représenter ses Légats & à leur opposition, sans avoir égard aux remontrances de plusieurs des Peres, Dioscore fit condamner tout ce qui s'étoit passé à Constantinople : Eutychès fut justifié, sa doctrine approuvée, Flavien condamné & déposé. Après le Concile Dioscore osa même prononcer une excommunication contre le Pape S. Leon, qu'il fit souscrire par environ dix Evêques d'Egypte qui l'avoient suivi.

Ce Concile, plus connu sous le nom de brigandage d'Ephése, eut des suites très-funestes. Il est vrai qu'aussitôt que S. Leon en eut appris la nouvelle, il tint un Concile à Rome, où ce qui venoit de se passer fut condamné tout d'une voix. En même-tems l'Empereur Theodose que les partisans d'Eutychès avoient mis dans les intérêts de cet Hérétique, étant mort, & Marcien qui lui succéda voulant signaler son avénement à l'Empire par son zéle pour la défense de la saine doctrine, il se tint à Chalcédoine (*d*) un Concile composé des Légats du Pape & de trois cens cinquante six Evêques, qui confirmerent tout ce qui s'étoit fait dans celui de Constantinople tenu sous Flavien, rétablirent la mémoire de cet Evêque proscrit par les Hérétiques, souscrivirent à la Lettre qui lui avoit été adressée par S. Leon, anathématise-

(*a*) *Facund.* L. VIII. Ch. 5.
(*b*) Leo. *Ep.* 24. *al.* 10.
(*c*) *Niceph.* L. XIV. Ch. 47.
(*d*) Evagr. *Hist.* L. II.

rent également Nestorius & Eutychès, leur doctrine & leurs Sectateurs, condamnerent Dioscore & le déposerent. L'Empereur publia même plusieurs Loix contre les Sectaires, & pour faire exécuter les décisions du Concile. Cependant, comme nous l'avons dit plus haut, ce Concile même qui est le quatriéme Œcuménique, est en quelque sorte l'Epoque du Schisme déplorable qui sépare aujourd'hui l'Eglise Grecque d'avec les Catholiques. Du reste il ne put empêcher l'Hérésie d'Eutychès de se répandre en Egypte, & delà dans plusieurs contrées de l'Orient où elle subsiste encore de nos jours, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage.

On peut même dire, que ce fut la même erreur un peu déguisée, qui reparut vers le commencement du septiéme siécle sous le nom d'Hérésie des *Monothélites*. En effet quoique ces Hérétiques reçussent en apparence le Concile de Chalcédoine, ils soutenoient cependant qu'on ne devoit reconnoître qu'une volonté & une opération dans Jesus-Christ, comme une suite de l'unité de personne. Theodore Evêque de Pharan en Arabie fut le premier Auteur de cette opinion; & elle fut reçuë par Sergius Patriarche de Constantinople, qui la communiqua aisément à Cyrus Patriarche d'Alexandrie, & à ce qui restoit d'Eutychiens en Orient. Nous n'entrerons point dans le détail des subtilités & des distinctions, sur lesquelles ces Hérétiques fondoient leur erreur. Il suffit de dire que cette Hérésie fut condamnée dans le sixiéme Concile Œcuménique.

Mais la paix que ce Concile avoit renduë à l'Eglise, ne fut pas de longue durée. Environ quarante ans après (*a*) l'Empereur Leon l'Isaurien s'étant mis dans l'esprit, que l'honneur que l'on rendoit aux Images de Jesus-Christ & des Saints étoit une véritable idolâtrie, résolut de les abolir. Dans ce dessein, au commencement de l'année 730 il tint un Conseil, où il fit un decret contre les Images; & n'aïant pû obliger S. Germain Patriarche de Constantinople à y souscrite, il le chassa de son Siége. Ensuite il ordonna que toutes les Images fussent abatuës dans tout l'Empire, & exerça à cette occasion de grandes violences contre ceux qui refuserent d'obéir. Il refusa même de voir les Lettres, que *Grégoire* III. lui écrivit à cette occasion; & ce Pape aïant tenu à ce sujet un Concile à Rome (*b*) où les ennemis des Images furent excommuniés, non seulement l'Empereur n'en tint aucun compte, mais il n'en devint même que plus irrité & plus furieux contre l'Eglise & les Catholiques.

Tels furent les commencemens de l'Hérésie des *Iconoclastes*, qui dura environ six vingts ans. Constantin Copronyme fils & successeur de Leon, ne fut pas moins ennemi des Images que l'avoit été son pere. En 754. il assembla à Constantinople un Concile de trois cens trente huit Evêques, qui autoriserent l'erreur par leur décision, en abolissant le culte des Images. La persécution commença à cette occasion, & fut poussée jusqu'aux plus grands excès. Le second Concile de Nicée, qu'on compte le septiéme Œcuménique, tenu ensuite (*c*) sous l'Empire de Constantin & d'Irène, ne fut pas même capable de guérir le mal, en rétablissant le culte des Images. Au commencement du neuviéme siécle, l'Empereur Leon surnommé l'Arménien se décla-

(*a*) En 726.
(*b*) En 732.
(*c*) En 787.

ra de nouveau contre elles, & fit tenir à Constantinople (*a*) un Concile, qui cassa tout ce qui avoit été fait à Nicée. On voit même par le Concile de Francfort tenu en 794. & par l'Assemblée de Paris tenuë en 815. que les François furent assez long-tems sans recevoir le second Concile de Nicée, ni se soumettre en ce point à l'autorité du Pape qui l'avoit approuvé, quoiqu'ils demeurassent toujours unis avec le S. Siége. Cette Hérésie finit en 842. sous l'Empire de Michel & de Theodora sa mere.

On compte encore au nombre des Hérésies du huitiéme siécle, (*b*) celle d'*Elipand* Archevêque de Tolède, & de *Felix* Evêque d'Urgel, qui enseignoient que selon la nature humaine, Jesus-Christ n'étoit que fils adoptif de Dieu. Cette Hérésie se répandit dans les Asturies, dans la Galice & le Languedoc, & fut condamnée dans plusieurs Conciles (*c*) particuliérement dans celui de Francfort tenu en 794. & celui de Rome tenu sous le Pape *Leon* III. en 799.

En parlant des Pélagiens, nous avons dit que S. Augustin composa plusieurs ouvrages contre ces Hérétiques, & que quelques uns abusant de ces écrits, donnerent commencement à la Secte des Semi-Pélagiens. L'Hérésie des *Prédestinatiens* eut la même origine. Quelques personnes prenant trop à la lettre ce que ce Saint Docteur avoit écrit contre Pélage au sujet de la Grace, du Libre Arbitre & de la Prédestination, en tirerent des conséquences très contraires au véritable esprit de *S.* Augustin, & à la Doctrine constante de l'Eglise. C'est ce que nous voïons par un Concile tenu, à ce qu'on croit, à Arles vers la fin du cinquiéme siécle, où Fauste de Riez obligea (*d*) un Prêtre, nommé Lucidus, de rétracter quelques erreurs qu'il avoit avancées sur cette matiére. Dans ce Concile Lucidus reconnut (*e*) que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes; que Dieu ne prédestine personne à la damnation; que le Libre Arbitre n'a pas péri en Adam; & que la Grace de Dieu n'exclut pas l'effort de l'homme pour y coopérer.

Depuis ce tems-là nous ne trouvons dans l'Histoire de l'Eglise aucunes traces de cette Hérésie, jusques vers le milieu du IX. siécle (*f*) qu'elle fut renouvellée par Gothescalc, Moine d'Orbais, dans le Diocése de Soissons. Il étoit très-versé dans la lecture des Peres, principalement de S. Augustin, dont il apprit par cœur un grand nombre de passages: mais il poussoit trop loin sa curiosité. Raban Archevêque de Maïence, qui vivoit dans le même tems, lui attribue (*g*) d'enseigner que Dieu prédestine pour le mal comme pour le bien, & qu'il y a des hommes qui ne peuvent se corriger, comme si dès le commencement Dieu les avoit fait incorrigibles. Mais ce rapport ne paroît pas exactement conforme à l'écrit, que Gothescalc présenta au Concile de Maïence, tenu en 848. par le même Raban, où il dit seulement, (*h*) qu'il y a deux prédestinations; & que comme avant la création du monde Dieu a prédestiné incommutablement tous ses élûs à la vie éternelle, par sa grace gratuite: de même il a prédestiné à la mort éternelle tous les méchans à cause

(*a*) En 815.
(*b*) Elle commença vers l'an 790.
(*c*) Ceux de Narbonne & de Frioul tenus en 791. & celui de Ratisbonne tenu l'année suivante.
(*d*) *Ep. Fausti*, Tom. IV. Concil. p. 1042.
(*e*) *Libell. Lucid.* Ibid. p. 1044.
(*f*) En 848. *Annal. Fuld.*
(*g*) *Ap. Hincmar de Prædest.* C. 2.
(*h*) *Ibid.* C. 5.

à cause de leurs démerites. Quoi qu'il en soit, la doctrine de Gotheſcalc fut rejettée par le Concile de Maience, dont nous venons de parler; & par un autre Concile tenu à Quiercy ſur Oiſe, il fut jugé Hérétique & incorrigible, comme tel dépoſé de l'Ordre de Prêtriſe, & condamné à être fouetté de verges & mis en priſon. Cette diſpute produiſit pluſieurs écrits de part & d'autre. D'un côté Ratram Moine de Corbie, Loup Evêque de Châlons, & Prudence Evêque de Troyes entreprirent hautement la défenſe de Gotheſcalc & de ſa doctrine, prétendant que c'étoit la doctrine même de S. Auguſtin : de l'autre Hincmar Archevêque de Reims & Pardule Evêque de Laon engagerent un Diacre nommé Amalarius, & Jean ſurnommé Scot à la combattre par leurs écrits. Par ces ouvrages il paroît que la doctrine de Gotheſcalc ſe réduiſoit à ces ſix chefs. 1. Qu'aucun de ceux qui ſont rachetés par le ſang de Jeſus-Chriſt ne peut périr. 2. Que les Sacremens ne ſont donnés que pour la forme à ceux qui périſſent, & ne produiſent en eux aucun effet. 3. Qu'encore qu'extérieurement ils aient été baptiſés, & aient reçu les autres Sacremens, ils n'ont jamais été membres de l'Egliſe. 4. Que les réprouvés ſont tellement prédeſtinés au mal, qu'aucun d'eux ne peut jamais être ſauvé. 5. Que la prédeſtination des réprouvés à leur perte eſt auſſi irrévocable, que Dieu eſt immuable. 6. Que Dieu & les Saints ſe réjouiſſent de la perte des réprouvés. A cette doctrine Hincmar oppoſa quatre Articles, qui furent reçus & ſouſcrits par l'Aſſemblée tenue à Quiercy en 853. & confirmés enſuite par un Concile aſſemblé la même année à Verberie. Mais dans un Concile de Valence tenu deux ans après par Rémy Archevêque de Lyon, ces quatre Articles furent réfutés par ſix autres, approuvés en 859 par les Conciles de Langres & de Savonieres. » Nous n'avons point dans ce neuviéme » ſiécle (*a*) dit M. Fleury, de déciſion autentique touchant la Grace & la » Prédeſtination, que ces ſix Canons publiés en trois Conciles. Car nous » ne voions point que la matiére ait été agitée en un Concile poſtérieur. au » contraire il ſemble que ces ſix Canons aient été confirmés à Rome, puiſqu'un » Annaliſte du tems dit ſur cette année 859. (*b*) Le Pape Nicolas confirme » la Doctrine Catholique touchant la Grace de Dieu & le Libre Arbitre, la vé» rité de la double Prédeſtination, & le Sang de J. C. répandu pour tous les » Croyans.

Ce fut auſſi vers le milieu du neuviéme ſiécle, qu'on commença à répandre quelques erreurs au ſujet de l'Euchariſtie. Juſques-là la Foi de l'Egliſe avoit été conſtante & uniforme ſur cette matiére. Mais vers l'an 859. Jean Scot dont nous venons de parler, écrivant contre Paſcaſe Ratbert Abbé de Corbie, qui quelques années auparavant avoit compoſé un Traité de l'Euchariſtie, oſa avancer, que le Sacrement de l'Autel (*c*) n'eſt pas le vrai Sang du Seigneur, mais ſeulement la mémoire du vrai Corps & du vrai Sang. Ce Livre de Jean Scot qui ne ſe trouve plus, occaſionna alors pluſieurs diſputes entre les Catholiques, dont aucune cependant n'interreſſoit l'eſſentiel de la Foi, dont tout le monde convenoit également. Ce ne fut que vers le milieu de l'onziéme ſiécle, que *Bérenger* reſſuſcita les erreurs de Scot, & oſa nier publiquement la préſence de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie.

(*a*) *Hiſt. Eccleſ.* Tom. X. L. 41.
(*b*) *Annal. Bertin.*
(*c*) *Ibid.* An. 855.

Bérenger enseignoit alors à Tours. Chagrin de voir que tous ses Ecoliers l'abandonnoient pour aller prendre des leçons de Lanfranc Moine du Bec en Normandie, il se mit à publier des opinions singuliéres de Théologie, ausquelles il n'avoit pas fait tant d'attention dans sa jeunesse. Il cherchoit les Dogmes, qui par leur nouveauté pouvoient le faire admirer, & lui attirer des Disciples. C'est ainsi que M. Fleury (a) parle de cet Hérétique, & de l'origine de ses erreurs; & ce témoignage est confirmé par un Auteur Contemporain (b) qui écrivit contre Bérenger, & qui nous donne une idée assez exacte de son génie & de sa doctrine, pour que nous croions devoir insérer ici ce qu'il en rapporte.

Il commence par le portrait de Bérenger. Etant, dit-il, dans les Ecoles; il faisoit peu de cas des sentimens de son Maître, comptoit pour rien ceux de ses compagnons, & méprisoit les Livres des Arts Libéraux, qui véritablement étoient alors peu connus en France. Bérenger ne pouvant donc atteindre par lui-même à ce que la Philosophie a de plus profond, car il n'étoit pas fort pénétrant, cherchoit à se donner la réputation de Sçavant par de nouvelles définitions de mots, par une démarche pompeuse, par une chaire plus élevée que les autres; feignant de méditer long-tems, & tenant la tête enfoncée dans son capuce, d'où sortoient enfin des paroles lentes d'un ton plaintif. C'est ainsi qu'il passoit chez les ignorans pour un grand Docteur dans les Arts, quoiqu'il en eût peu de connoissance. Mais aïant été confondu par Lanfranc sur une assez petite question de Dialectique, & se voïant abandonné de ses disciples après que ce sçavant homme eut fait revivre les Arts libéraux, il se mit à expliquer les Saintes Ecritures, qu'il avoit jusques-là peu étudiées; & cherchant les Dogmes qui pouvoient le faire admirer par leur nouveauté, il combattit les Mariages légitimes, soutenant que l'on pouvoit user de toutes sortes de femmes, & le Baptême des enfans comme nul. En même tems il attaqua la vérité du Corps de Notre Seigneur dans l'Eucharistie, afin que ceux qui veulent pécher ne fussent point retenus par le respect de la Sainte Communion. Et voïant que les deux autres erreurs étoient insoutenables, même devant les méchans, il s'appliqua tout entier à soutenir celle-ci, qui paroissoit en quelque façon appuïée sur le témoignage des sens, & qui n'avoit pas été si amplement réfutée par les Peres, parce qu'il n'en avoit pas été besoin de leur tems.

Le même Auteur remarque ensuite la diversité de sentimens qui se trouvoit entre les *Bérengariens*. Tous, dit-il, s'accordent à dire, que le pain & le vin ne sont pas changés essentiellement: mais ils différent en ce que les uns enseignent, qu'il n'y a rien absolument du Corps & du Sang de Notre Seigneur dans le Sacrement, & que ce n'est qu'une ombre & une figure. D'autres tiennent que le Corps & le Sang de Notre Seigneur y sont en effet contenus, mais cachés par une espéce d'impanation, afin que nous puissions les prendre. Quelques-uns croïent que le pain & le vin sont changés en partie. D'autres disent qu'ils sont entiérement changés, mais que quand des indignes viennent pour communier, la Chair & le Sang de Notre Seigneur redeviennent pain & vin.

(a) *Hist. Eccles.* Tom. XII. L. 59.

(b) Guimont Moine de la Croix Saint Leufroi, dans le Diocése d'Evreux. V. *Bibl. PP. Paris.* Tom. VI. p. 325.

On voit par cet exposé, que cette doctrine est précisément celle que suivent aujourd'hui les Protestans Luthériens & Calvinistes sur l'Eucharistie, & c'est en effet ce qui nous a engagés à nous étendre sur cette matiére. Bérenger fut condamné avec ses complices dans trois Conciles tenus en 1050. l'un à Rome par le Pape *Léon* IX. l'autre à Verceil, & le troisiéme à Paris. On y condamna aussi le Livre de Scot, d'où Bérenger avoit tiré ses erreurs; & on ordonna qu'on obligeroit ce dernier à se rétracter. En effet Bérenger s'étant présenté à un Concile qui se tint à Rome en 1059. sous le Pape *Nicolas* II. & qui fut composé de cent treize Evêques, *(a)* y signa une profession de foi dressée par le Cardinal Humbert, & approuvée par tous les Peres du Concile. Mais à peine en fut-il sorti, qu'il écrivit contre cet écrit, & chargea d'injures celui qui en étoit l'Auteur. Il ne laissa pas cependant de se trouver encore à Rome en 1079. où se tint un Concile de cent cinquante Evêques. *(b)* Là il rétracta de nouveau ses erreurs, demanda pardon & l'obtint; ce qui n'empêcha pas qu'à son retour en France il ne désavoüât encore ce qui venoit de se passer, & ne recommençât à dogmatiser comme auparavant. Aussi fut-il encore condamné l'année suivante par un Concile tenu à Bourdeaux. Il mourut en 1088. » Quoi qu'on ne voie point d'Acte autentique de sa derniére rétractation, dit *(c)* M. Fleury, il est certain qu'il mourut dans la Communion de l'Eglise; & on tient pour constant, qu'il passa les huit derniéres années de sa vie dans la pénitence en l'Isle de S. Côme près de Tours. « Quoiqu'il en soit, son Hérésie fut encore condamnée en 1094. dans un Concile tenu à Plaisance, par le Pape *Urbain* II. & on y déclara, que le pain & le vin, quand on les consacre sur l'Autel, sont changés non seulement en figure, mais véritablement & essentiellement au Corps & au Sang de Notre Seigneur.

Nous ne parlons point ici des erreurs de Pierre *Abailard* & de Gilbert *de la Poirée*, qui vivoient tous deux vers le commencement du XII. siécle. On les accusa de tenir des opinions contraires au dogme de la Trinité. C'étoient des distinctions fondées sur quelques subtilités de Dialectique, peu propres à corrompre le cœur, mais très-capables de gâter l'esprit de ceux qui ont un génie tourné à ces disputes scolastiques. Abailard fut condamné dans plusieurs Conciles, entr'autres dans celui qui se tint à Sens en *(d)* 1140. & se rétracta peu de tems après. Gilbert de la Poirée reconnut aussi ses erreurs au Concile de Reims assemblé huit ans après, & acquiesça au Jugement qui y fut prononcé contre sa doctrine.

Ce fut aussi vers ce même tems que parut Arnaud de *Bresse*, puisqu'on trouve la condamnation de ses erreurs dans le Concile de Latran *(e)* qu'on compte pour le dixiéme Concile général, tenu en 1189. Il ne manquoit pas d'esprit, *(f)* dit M. Fleury, & parloit avec plus de facilité que de solidité, aimant les opinions nouvelles & singuliéres. Etant revenu en Italie après avoir étudié long-tems en France, il se revêtit d'un habit de Religieux pour se faire mieux écouter, & commença à déclamer contre les Evêques, sans épargner le Pape, contre les Clercs & les Moines, ne flattant que les Laïques. Il di-

(a) Lanfr. *de Corp.* C. 1. 2.
(b) *Mabill.* Præf. 2. Sæc. 6. N. 28. 29. &c.
(c) *Hist. Eccles.* Tom. XIII. L. 63.
(d) Tom. X. *Concil.* 1018.
(e) Ibid. p. 1012.
(f) *Hist. Eccles.* Tom. XIV. L. 68.

soit qu'il n'y avoit point de salut pour les Clercs qui avoient des biens en propriété, pour des Evêques qui avoient des Seigneuries, ni pour les Moines qui possédoient des immeubles; que tous ces biens appartenoient aux Princes; que lui seul pouvoit les donner, & seulement à des Laïques; que le Clergé devoit vivre des dîmes & des oblations volontaires des Peuples, se contentant de ce qui suffit pour une vie frugale. On disoit d'ailleurs, qu'il n'avoit pas de bons sentimens sur le Saint Sacrement de l'Autel & le Baptême des enfans. Se voïant condamné par le Concile de Latran, il s'enfuit de Bresse, passa les Alpes, & se retira à Zuric, où il recommença à dogmatiser, & en peu de tems infecta tout le païs de ses erreurs. Enfin étant repassé en Italie, il fut pris & envoïé à Rome en 1155. où suivant le jugement du Clergé, le Préfet le fit attacher à un poteau *(a)* & brûler publiquement. On jetta ensuite ses cendres dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ses reliques comme celles d'un Martyr.

En parlant des Manichéens, nous avons dit un mot des *Albigeois*, restes de ces anciens Hérétiques, & nous avons marqué quelle fut leur origine. Ce fut vers ce tems-ci qu'ils infecterent le Languedoc; c'est-à-dire, vers le milieu du XII. siécle. Leur doctrine étoit la même pour le fond que celle des anciens Manichéens. Voici ce qu'en rapporte *(b)* Henri Cardinal & Evêque d'Albane, qui fut envoïé contre eux avec une armée en qualité de Légat en 1181. par le Pape *Alexandre* III. Leurs Docteurs, dit il, ont confessé, que quoiqu'ils prêchent l'Evangile aux simples pour les tromper, ils ne croient pas cependant que Jesus-Christ ait été vrai homme; qu'il ait bû, mangé, fait ou enduré le reste de ce qui appartient à la nature humaine; qu'il ait souffert; qu'il ait été crucifié; qu'il soit mort ou ressuscité; mais que tout ce que l'Evangile en raconte ne s'est passé qu'en apparence. Ils rejettent & condamnent absolument tout ce que l'Eglise Romaine enseigne & observe touchant le Sacrifice de l'Autel, le Baptême des enfans, le Mariage, les autres Sacremens & les Offices Divins. Ils soutiennent que le grand Satan ou Lucifer, est le Créateur & le Dieu des Anges, & de toutes les choses visibles & invisibles, & que c'est lui qui a donné la Loi à Moïse. Ils disent que toute union des sexes est également criminelle, soit entre parens ou autres. Les femmes qui sont entr'eux font périr leur fruit; & quoique plusieurs d'elles soient devenuës grosses, on ne voit point leurs enfans. Telle est l'idée que cet Auteur nous donne de ces Hérétiques. Nous apprenons encore d'une Lettre adressée en 1223. à l'Archevêque de Roüen & à ses Suffragans par le Cardinal Conrad Evêque de Porto, alors Légat en France, que ces Sectaires avoient un Chef, qu'ils appelloient leur Pape. Il demeure, *(c)* dit le Légat, aux confins de la Bulgarie, de la Croatie & de la Dalmatie; & les Albigeois s'adressent à lui pour le consulter. Un nommé Barthélemi natif de Carcassone, Evêque des Hérétiques, & Vicaire de cet Anti-Pape, lui a cédé par respect le lieu nommé Porlos; a passé au territoire de Toulouse, & envoie par tout des Lettres avec ce titre: Barthélemi serviteur des serviteurs de la sainte Foi, à un tel, salut. Il crée des Evêques, & prétend régler les Eglises. Ce témoignage joint à celui que nous venons de rapporter, suffit pour nous donner une idée du génie

(a) Sous le Pape Adrien IV.
(b) *Chron. Vosiense*, p. 326. Tom. II. *Bibl. Lab.*
(c) *Ap. Matth. Paris.* An. 1223.

génie de ces Hérétiques, & de leurs erreurs. Elles furent condamnées dans plusieurs Conciles *(a)* : mais leurs Partisans étoient devenus trop formidables, pour pouvoir être réprimés par la seule autorité de l'Eglise. Il fallut encore y emploïer celle des Puissances séculieres, & faire marcher des armées, pour détruire ces ennemis de la vraie Foi. Il y eut pour cela des Croisades publiées, à la tête desquelles on vit même *(b)* un Roi de France. Personne n'ignore ce qu'il en couta au Comte de Toulouse, pour avoir pris le parti des Albigeois; & que ce fut à l'occasion de ces Hérétiques qu'on établit le Tribunal de l'Inquisition, qui en fit des exécutions terribles. Le vendredi d'avant la Pentecôte de l'an 1239. on en brûla dans le Diocése de Chalons en Champagne cent quatre-vingt-trois; ce qui, *(c)* dit un Auteur du tems, fut un holocauste agréable à Dieu. Il ajoute, qu'ils avoient entr'eux une vieille de grande réputation nommée Gille, native de Provins, qu'ils qualifioient l'Abbesse, dont l'exécution fut différée, parce qu'elle promit à Frere Robert Jacobin & Inquisiteur, d'en découvrir encore un grand nombre.

Ce fut dans le tems que les Albigeois se rendoient redoutables dans la Provence & le Languedoc, que commença *(d)* la Secte des Pauvres de Lyon, plus connus sous le nom de *Vaudois*. Voici quelle en fut l'occasion. Plusieurs notables Bourgeois étant assemblés à Lyon, un d'eux mourut subitement en leur présence. Pierre Valdo qui étoit de la compagnie, fut tellement frappé de cet accident, qu'il distribua aussi-tôt aux pauvres une grande somme d'argent; ce qui en attira un grand nombre à sa suite. Il les exhorta à embrasser la pauvreté volontaire à l'imitation de Jesus-Christ & des Apôtres; & comme il étoit un peu lettré, il leur expliquoit le texte du Nouveau Testament en Langue vulgaire. Les Ecclésiastiques l'entreprirent, l'accusant de témérité : mais il méprisa leurs réprimandes, & continua d'enseigner, disant à ses Disciples, que le Clergé corrompu dans ses mœurs envioit leur sainte vie & leur doctrine. On les nomma Vaudois, du nom de leur Maître; ou *Léonistes*, à cause de la ville de Lyon; ou *Sabatés* & *Insabatés*, à cause de leur chaussure singuliére, soit qu'ils portassent des sabots, ou des souliers découpés en croix par dessus.

On ne voit point que ces nouveaux Hérétiques eussent alors d'autre erreur, que l'estime de la pauvreté oisive, & le mépris de l'autorité du Clergé. Dans la suite ils y en ajoutérent plusieurs autres au sujet du ministére de la parole, des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, &c. Vingt-quatre ans après leur origine *(e)* ils furent condamnés conjointement avec plusieurs autres Hérétiques dans un Concile tenu à Vérone par le Pape *Lucius* III. & les Inquisiteurs nouvellement établis contre les Albigeois leur firent, ainsi qu'à ces derniers, une guerre longue & cruelle. Poursuivis & persécutés de toutes parts, ils se réfugiérent dans les Vallées de la Savoie & du Dauphiné. Ils y subsistoient encore du tems de Calvin, & furent des premiers à embrasser sa nouvelle doctrine.

Nous allons parcourir légérement quelques autres Hérésies, qui infectérent aussi le XIII. Siécle. En 1232. on découvrit en Allemagne un grand

(a) Tels furent celui d'Albi tenu en 1176, & le Concile National de Paris tenu en 1226.

(b) Louis VIII. qui se croisa dans le Concile de Paris, dont on vient de parler.

(c) *Alberic.* p. 569.

(d) Reiner. *cont. Vald.* C. 5. Ce fut en 1160.

(e) En 1184. V. Nang. *Chron.* An. 1218. & Tom. X. *Concil.* p. 1737.

nombre d'Hérétiques, dont plusieurs furent brûlés. On les nommoit *Stadingues*, *(a)* du nom d'un Peuple qui habitoit sur les frontiéres de Frise & de Saxe. Ces gens aiant été excommuniés pendant plusieurs années pour leurs crimes, entr'autres parce qu'ils refusoient de paier les dîmes, se révoltérent & témoignerent ouvertement leur mépris pour l'autorité de l'Eglise. Voici les abominations dont on les accusoit, suivant une Letere du Pape Grégoire IX. *(b)* adressée à l'Archevêque de Maiance. On dit que quand ils reçoivent un Novice, & qu'il entre la premiére fois dans leur assemblée, il voit un crapaut d'une grandeur énorme, comme un oïe, ou plus; que les uns le baisent à la bouche, les autres par derriére: puis le Novice rencontre un homme pâle avec des yeux très-noirs, si maigre qu'il n'a que la peau & les os; il le baise, & le sent froid comme glace, & après ce baiser il oublie entiérement la Foi Catholique. Ensuite ils font ensemble un festin, après lequel un chat noir descend derriére une statuë, qui est ordinairement dans le lieu de l'assemblée. Le Novice baise le premier ce chat par derriére, puis celui qui préside à l'assemblée, & les autres qui en sont dignes: les imparfaits reçoivent seulement le baiser du Maître. Ils promettent obéïssance; après on éteint les lumiéres, & ils commettent entr'eux toutes sortes d'impuretés. Ils reçoivent tous les ans à Pâques le Corps de Notre Seigneur, & le portent dans leur bouche jusqu'à leur maison, où ils le jettent dans le privé. Ils disent que le Maître du Ciel a injustement & frauduleusement précipité Lucifer dans les Enfers. Ils croïent en celui-ci, & disent qu'il est le Créateur des choses célestes, & qu'il rentrera dans sa gloire après avoir détruit son adversaire. C'est par lui & avec lui qu'ils espérent entrer dans la béatitude éternelle. On voit que ces impiétés ressemblent fort à celles des Manichéens. Quoiqu'il en soit, comme ces Hérétiques étoient braves & nombreux, on fut obligé de publier contre eux une Croisade. Il se donna un combat, dans lequel il en périt plus de six mille. Les autres qui resterent suppliérent le Pape de leur donner l'absolution, déclarant qu'ils étoient prêts de se soumettre & de satisfaire à l'Eglise; ce qui leur fut accordé.

Ce n'étoit pas seulement la corruption du cœur, qui enfantoit alors les Hérésies: l'ignorance & la superstition, filles du déréglement de l'esprit & d'une piété mal entenduë, y eurent aussi beaucoup de part. C'est ce qu'on voit dans l'Hérésie des *Joachimites*, ainsi nommés de l'Abbé Joachim, dont ils renouvellerent les erreurs. Leur Chef fut Jean de Parme, qui aiant été élû Général des Freres Mineurs en 1247. fut déposé neuf ans après, à cause des plaintes & des accusations intentées contre lui. Ses erreurs se trouvoient répanduës dans un Livre qu'il avoit composé, & qu'il avoit appellé *l'Evangile Eternel*. En voici la substance. La doctrine de l'Abbé Joachim est au dessus de celle de Jesus-Christ, & par conséquent de l'Ancien & du Nouveau Testament. Car l'Evangile de Jesus-Christ, & le Nouveau Testament ne ménent point à la perfection: il doit être aboli comme l'Ancien, & ne durera que jusqu'à l'an 1260. Ce troisiéme état du monde sera le tems du S. Esprit. Ceux qui vivront alors seront dans l'état de perfection: ce sera un autre Evangile & un autre Sacerdoce; & les Prédicateurs de ce dernier état seront de plus grande autorité, que ceux de la primitive Eglise. L'intelligence du sens

(a) Godef. *Chron.* An. 1232. & 1234. | *(b)* VII. Ep. 77. *ap. Rain.* 1233. N. 42.

spirituel du Nouveau Testament n'a point été confiée au Pape, mais seulement celle du sens littéral. Les Grecs ont bien fait de se séparer de l'Eglise Romaine; & ils marchent plus selon l'esprit que les Latins: comme le Fils opére le salut des Latins, ainsi le Pere Eternel opére le salut des Grecs. Quelque affliction que Dieu envoie aux Juifs en ce monde, il les sauvera, & l[illegible] délivrera à la fin de toutes l[illegible] attaques des autres hommes, quoiqu'ils der[illegible] rent dans le Judaïsme. Jesus-Christ & ses Apôtres n'ont pas été parfaits dans la vie contemplative: c'est depuis l'Abbé Joachim qu'elle a commencé à fructifier. Jusques-là c'étoit la vie active qui étoit utile: maintenant elle ne l'est plus; d'où il s'ensuit que l'Ordre Clérical périra, & entre les Religieux s'élévera un Ordre plus digne que tous les autres, prédit par le Psalmiste *(a)* quand il a dit: Les cordes de mon partage sont excellentes. Aussi nul homme purement homme n'est capable d'instruire les autres dans les matiéres spirituelles, s'il ne va nuds pieds.

L'Auteur de ce Livre disoit encore: Ce troisiéme ordre de personnes, c'est-à-dire, les Religieux, ne sont point obligés comme les autres hommes de s'exposer à la mort pour la conservation de la Foi. Ils passeront chez les Infidéles, lorsqu'ils seront persécutés par le Clergé; & il est à craindre qu'ils n'y passent, pour les obliger à faire la guerre à l'Eglise Romaine, comme il est dit *(b)* dans l'Apocalypse. Voilà les erreurs extraites de l'Evangile éternel. Les Députés de l'Université de Paris qui étoit alors en dispute avec les Moines Mendians, se trouvant à Rome en 1256. y poursuivirent vivement la condamnation de ce Livre; *(c)* & le Pape *Alexandre* IV. le condamna & le fit brûler. Quatre ans après l'Archevêque d'Arles tint un Concile *(d)* de sa Province, où il condamna les Joachimites.

Enfin en 1290. le Pape *Nicolas* IV. renouvella la condamnation de certains Religieux, qui se nommoient *Apostoliques*, & qui avoient été déja proscrits par *Honorius* IV. *(e)* On compte pour Auteur de cette Secte un nommé Gérard Ségarelle natif de Parme, de basse condition, sans lettres & de peu de sens, qui vers l'an 1246. étant encore jeune, demanda à être reçu chez les Freres Mineurs. N'étant pas écouté, il ne laissoit pas de demeurer dans leur Eglise autant qu'il pouvoit, & regardoit attentivement une peinture, où les Apôtres étoient représentés enveloppés de manteaux avec des sandales aux pieds, comme on les peint ordinairement. Sur cette peinture, ce pauvre idiot se mit en tête d'imiter la vie des Apôtres. Il laissa croitre sa barbe & ses cheveux, se fit faire un habit de biset, avec un manteau blanc de grosse étamine; prit une corde pour ceinture, & des sandales comme les Freres Mineurs. Puis il vendit sa petite maison; & en aïant reçu le prix, monta sur une pierre d'où le Podestat de Parme haranguoit autrefois. Il appella quelques canailles, qui jouoient aux dés là auprès dans la Place, & leur jetta son argent, en criant: Prenne qui voudra, c'est pour lui. Les joueurs le ramasserent promptement, & retournerent à leur jeu qu'ils continuerent, blasphémant le nom de Dieu en présence de Gérard.

Après qu'il eut demeuré quelque tems seul à Parme, un nommé Robert, qui avoit servi les Freres Mineurs, se joignit à lui, & bientôt il eut jusqu'à

(a) *Ps.* XV. 6.
(b) *Apoc.* C. XVII. 16.
(c) *Math. Paris.* p. 816. 871.
(d) *Gall. Christ.* Tom. I. p. 59. Tom. XI. *Concil.* p. 2359.
(e) Pegna *in Direct. Inquis.* p. 271.

trente Compagnons. Mais comme il vouloit toujours demeurer oisif, sans prendre aucun soin de ses Sectateurs, un d'eux nommé Gui Putage aussi Parmésan, se mit à leur tête : mais ne pouvant le souffrir, ils choisirent pour Chef un nommé Mathieu. Ils étoient déja répandus en plusieurs villes d'Italie ; & cette premiére division arriva à Faence, où se trouvoit alors Gérard Ségarelle, qui y commit de grandes infamies. Ses Disciples à son imitation s'abandonnoient à toutes sortes d'impuretés, ce qui contribua à multiplier la Secte, & elle s'étendit presque par toute l'Europe : mais Ségarelle demeura à Parme. L'Evêque de cette ville le fit arrêter vers l'an 1280. & le retint quelque tems en prison : mais il contrefit l'insensé ; & l'Evêque l'ayant tiré de prison, le retint dans son Palais, où il fut le jouet de tout le monde. Mais ensuite le Prélat étant bien informé de ses crimes, & de ceux des autres faux Apôtres, les chassa de Parme & de tout le Diocése en 1286. Enfin quatorze ans après Ségarelle fut repris par ordre du même Evêque & de l'Inquisiteur Manfroi, & fut condamné & brûlé le dix huit de Juillet de l'an 1300.

Voila ce que nous avions à dire des Hérésies. Nous ne parlons point de celles qui se sont élevées dans l'Eglise depuis le treiziéme siécle : l'occasion s'offrira de les faire connoitre dans la suite de cet Ouvrage. Que si nous nous sommes particuliérement étendus au sujet de celles qui parurent depuis environ le milieu du neuviéme siécle, nous l'avons fait pour deux raisons ; premiérement, pour donner une idée de l'ignorance & de la grossiéreté qui régnoient dans ces siécles, où l'amour des Sciences, le goût de la vraie Philosophie & de la saine méthode de raisonner, la connoissance de la Morale, l'étude de l'Ecriture & des Peres avoient fait place à la barbarie, à la corruption, à la superstition, & à une étude séche & stérile de la Dialectique, qui avoit fait de la Théologie, non plus une science propre à soutenir les Dogmes de la Religion par des autorités & des raisonnemens solides, mais un composé de subtilités & de distinctions, capables d'ébranler la Foi, & de renverser les fondemens les plus sûrs de la Morale Chrétienne. Notre dessein a été aussi de faire voir, que toutes les erreurs qui ont infecté ces siécles d'ignorance ont tant de rapport avec celles qui ont été embrassées depuis par les Sectaires modernes, qu'on peut dire que ce sont les mêmes Dogmes ressuscités ; en sorte qu'il étoit très-nécessaire d'en bien fixer l'époque, & d'en découvrir l'origine, afin d'en faire connoître la nouveauté.

Car si l'on nous demande, par où nous avons connoissance que la Doctrine que nous suivons est la vraie ? Nous répondons (a) après M. Fleury : » Par une succession suivie de Docteurs & de Disciples ; par des Ecrits publiés » d'âge en âge, & conservés de main en main ; par des Traditions qui ont » passé des peres aux enfans ; par des assemblées solemnelles en chaque Pro» vince & en chaque Ville, pour l'exercice de cette Religion ; & par les bâ» timens destinés à ces usages, dont quelques-uns subsistent depuis mille ans. » Depuis que S. Pierre & S. Paul ont fondé l'Eglise Romaine, il y a toujours » eu à Rome un Pape Chef des Chrétiens : nous en sçavons toute la suite & » tous les noms. Nous avons la suite de tous les Evêques de Jérusalem, d'An» tioche, d'Alexandrie, de Constantinople, &c. & les Eglises même dont l'o» rigine est plus obscure, ont une succession connuë depuis plus de mille ans. C'est

(a) *Préface* de son *Hist. Ecclés.* Tom. I.

» C'est la preuve la plus sensible de la vraie Religion. Toute Eglise qui remonte jusqu'aux premiers siécles, montrant une suite de Pasteurs toujours » unis avec les autres Eglises, & principalement avec l'Eglise Romaine, toute » Eglise qui a cet avantage, est Catholique. Au contraire on connoit les sociétés des Hérétiques, parce qu'en remontant, on trouve plutôt ou plus » tard le tems précis auquel ils se sont separés de l'Eglise où ils étoient nés. » La Doctrine nouvelle ou particuliére est fausse : la véritable est celle qui a » toujours été enseignée par toute l'Eglise. » En vain il s'est élevé des erreurs dans tous les siécles, depuis le tems des Apôtres jusqu'à nos jours, on les a vûes naitre, & disparoitre l'une après l'autre. Telle Hérésie, peut on dire avec confiance, n'existoit pas dans tel siécle : on connoit son origine : son Epoque est marquée dans les Fastes de l'Eglise, & on y trouve en même tems l'Histoire de sa condamnation. Une autre Hérésie nâquit des cendres de celle-là, & elle rentra comme elle dans les ténébres d'où elle étoit sortie. Pour l'Eglise Catholique, elle a toujours subsisté la même depuis Jesus Christ jusqu'à présent, toujours unie au Chef visible qui représente Jesus-Christ. Fondée sur cette pierre angulaire qui la fait remonter jusqu'à Moïse, & de là jusqu'à Adam, seule elle a dans le monde cette perpétuité, dont nulle autre ne peut se vanter ; & il est vrai à la lettre de dire, que quoiqu'elle ait souvent beaucoup souffert de la puissance, de la fourberie, & des vaines subtilités de quelques Hérésiarques, les portes de l'Enfer n'ont jamais prévalu contre elle, suivant la promesse de son divin Maître. Entrons maintenant dans le detail des Schismes & des Hérésies des derniers tems, qui subsistent encore aujourd'hui : c'est ce qui va faire la matiére de ce Volume.



H

M

P

PR

C

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
CÉRÉMONIES,
MŒURS ET COUTUMES
RELIGIEUSES
DE TOUS LES
PEUPLES DU MONDE.

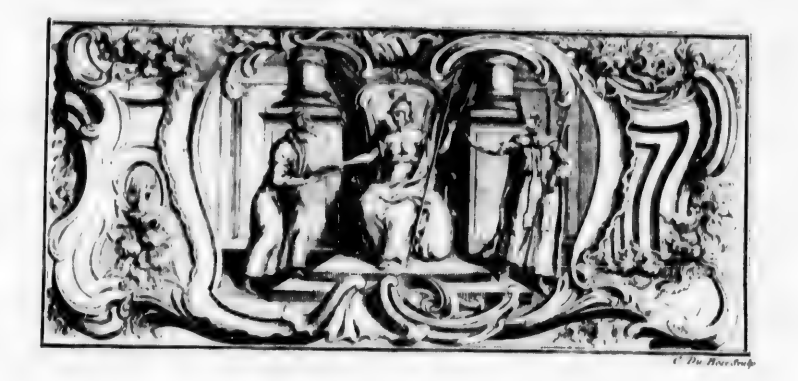
PREMIERE PARTIE DU TOME III.

Contenant les Cérémonies Religieuses des Grecs Schismatiques.

N

Oi

misc
font
& q
mis



C. Du Bosc Sculp.

CÉRÉMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES.

PREMIÈRE PARTIE,

Où l'on donne une idée de l'Etat présent de l'Eglise Grecque, de sa Croiance, & de sa Discipline.



LES Grecs dont nous entreprenons de parler, sont fort différens de ceux qui se sont rendus si célébres dans l'Antiquité. On ne trouve plus aujourd'hui parmi eux la moindre ombre de ce courage, de cette force d'esprit & de ces belles connoissances, qui les ont fait autrefois si estimer. On ne remarque en eux qu'une vanité insuportable, avec une si grande lâcheté, qu'un seul Turc, une baguette à la main, fait trembler une douzaine de Grecs. L'ignorance la plus profonde a succédé parmi eux aux Sciences & aux belles Lettres dont leurs Ancêtres faisoient profession; & la duplicité & la perfidie qui leur ont été autrefois tant reprochées, n'ont fait qu'augmenter avec leur misere & leur ignorance. En un mot on peut avancer, qu'en général les Grecs modernes sont avares, perfides, traîtres, lâches, vindicatifs, ignorans, superstitieux & hypocrites; & que depuis le Schisme déplorable qui les sépare de l'Eglise, ils sont plus grands ennemis des Catholiques que les Mahométans mêmes. Tels sont les Peuples, dont nous allons

décrire ici les Cérémonies & Coutumes Religieuses, après avoir exposé en peu de mots l'Etat présent des Eglises qui suivent le Rit Grec, & donné une idée générale de leur Croiance.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire *du* Schisme *des* Grecs.

NOTRE dessein n'est point de nous engager ici dans ces vastes champs de controverses, où chaque parti trouve ordinairement de quoi nourrir ses préjugés, & satisfaire ses idées & ses passions. Le Lecteur ne demande de nous qu'une Relation historique des Dogmes des Eglises Grecques, & la description des pratiques, des cérémonies & des usages qui accompagnent le culte qu'on y rend à Dieu. Si cette maniére d'écrire déplait aux Sçavans, par une simplicité qui est au dessous de leurs lumieres, elle conviendra peut-être à ceux qui ne le sont pas. Du moins on ne pourra se plaindre, *qu'on tend des piéges aux simples; que par de fausses vues, ou par de faux raisonnemens on fascine les yeux de ceux qui ne sont pas en état de pénétrer dans les ténébres de l'Antiquité; qu'on fait illusion aux Peuples par des expositions, ou peu sincéres, ou insultantes d'une Religion étrangere; qu'on explique & réfute les dogmes d'autrui, selon ses propres idées, & conformément aux notions dans lesquelles on a été élevé;* qu'enfin dans le détail d'une réfutation travaillée, on a bien moins pensé à la gloire de Dieu qu'à sa propre gloire, & à lui faire des Elus, qu'à montrer beaucoup d'esprit & d'adresse dans les raisonnemens dont on se sert pour apuier ou renverser les matiéres controversées. On sçait assez que ces défauts ne sont que trop ordinaires aux Livres de controverse. Oserons-nous dire que de la maniére dont nous sommes faits, ils y sont presque inévitables? Toutes ces disputes ne se font pas sans obstination, & conduisent ordinairement à la haine entre les différens partis, qui se trouvent toujours moins raprochés à mesure qu'ils ont disputé davantage. De-là ces éloignemens volontaires & prémedités; cette aversion mutuelle des Peuples, qui se regardent, ou peu s'en faut, les uns les autres comme des Etres d'une espéce differente; ces difficultés & ces incertitudes insuportables à ceux qui voudroient s'élever au dessus de leurs préjugés; en un mot cette foi chancelante, qui dans quelques-uns se termine à l'indifférence ou à l'indolence, souvent aussi à l'irreligion, toujours à une opiniâtreté qui devient l'obstacle le plus opposé à la réconciliation.

A voir du premier coup d'œil l'ancien Paganisme, ne dira-t-on pas qu'il a été plus pacifique, & plus tolérant que la Religion Chrétienne? Les Paiens s'entrecommuniquoient leurs Dieux, & leurs dogmes. Il se faisoit entr'eux une espéce de commerce d'idées & d'opiniens, qui ne les exposa jamais au danger d'être frapés par *les foudres de leur Eglise*, ou par les *Anathémes de leurs Conciles*. Dans le culte qu'ils rendoient à leurs Dieux, ces Dieux si différens les uns des autres dans leurs fonctions & leurs attributs, ils sembloient aller d'assez bonne foi au même but, & n'excluoient des Champs Elisées que les impies & ceux qui renonçoient aux devoirs moraux, en s'abandonnant au crime & au vice. Les differentes maniéres de servir les Dieux n'empêcherent jamais l'union & la fraternité des Paiens de différens cultes. Pourquoi faut-il, dira-t-on, que le Christianisme nous prive d'un si noble privilége? Je répons que bien loin de nous l'ôter, il nous le donne dans toute son étendue. A Dieu ne plaise, qu'être Chrétien soit autre chose » qu'être humain, charitable & pacifique, conformément aux régles & aux principes que la Morale de J. C. » nous donne de l'humanité, de la charité & de la paix, à quoi la Religion ajoute la confiance & une *foi simple*, que la dignité, la vertu, & la supériorité du Législateur exigent de nous « sans y mêler ces idées complexes & embarrassées, ces définitions subtiles, qui peu à peu ont multiplié les opinions, formé les sectes, & détruit quelquefois la charité envers ceux qu'il ne plaisoit pas à Dieu d'éclairer de ses lumieres. C'est à cela que se termine le véritable Christianisme. J. C. prêchant l'Evangile n'a demandé d'autre raisonnement à ses disciples, que celui qu'ils devoient faire pour comparer sa doctrine avec sa conduite, & sa mission avec les anciennes Prophéties: pour les mystéres il n'a voulu que (a) de la docilité, parce qu'il n'y a point de proportion entre les mystéres & notre raison. C'est en vain qu'on a cherché à les lui proportionner par de nouveaux termes & par des définitions recherchées, que la Théologie a reçus de siécle en siécle & à la nais-

(a) *Nescire velle quæ Magister optimus Docere non vult, erudita est inscitia.*

ſance des opinions. En adoptant la nouveauté des termes & des expreſſions, notre raiſon a pris de nouvelles idées, s'eſt chargée de préjugés & de paſſions, qui ont produit l'Héreſie, le Schiſme & la déſunion. Nous n'aprofondirons pas davantage cette matiére, & nous jetterons un voile ſur les déſordres que ces trois *enfans de ténebres* cauſeront ſans doute juſqu'à la deſtruction du Monde. Nous ne devons pas oublier que nous ne ſommes qu'Hiſtoriens. Nous demandons ſeulement la permiſſion de faire ici trois remarques, dont on ne reconnoitra que trop la juſteſſe. 1. *Que les diviſions de Religion ſe terminent en général, comme les émotions populaires, à une eſpéce d'opreſſion*: on impoſe de nouveaux droits; on met de nouvelles taxes, qui ne diminuent jamais. 2. Qu'après que ces diviſions ont commencé d'éclater, on a cru bien réparer les bréches qu'elles faiſoient à la Religion, par des honneurs exterieurs, & par des expreſſions hyperboliques, allez ſemblables à celles dont les flateurs & les Courtiſans honorent les Princes: au lieu qu'il falloit travailler à rétablir les idées ſimples, & ramener les expreſſions naturelles. 3. Qu'en conſéquence de cette réparation prétendue, on s'eſt attaché à ces expreſſions comme à l'eſſence de la Religion, par où les difficultés & les objections ſe multipliant à l'infini, la charité a diminué, & rendu la réconciliation impoſſible.

Que le Lecteur applique ces remarques comme il lui plaira, ſans prétendre nous obliger à nous expliquer davantage. Contentons-nous de ſouhaiter comme Chrétiens cette réconciliation, à laquelle divers partis du Chriſtianiſme travaillent depuis long-tems ſans le moindre fruit; parce que chacun s'y préſente *en état de guerre*, armé de ſes idées, dans le deſſein de communiquer ſes préjugés, ou au moins de les inſinuer avec des modifications éblouiſſantes, & réſolu de ne rien céder de ce qui fait l'eſſentiel de la diſpute. Il arrive de-là qu'après la rupture des conférences, la haine augmente; on fait des livres nouveaux pour colorer ſa conduite, & répréſenter avec emphaſe toutes les avances qu'on croit avoir faites. On s'entend moins que jamais les uns les autres; & cependant on s'attribue un triomphe imaginaire.

Tous ces défauts ſe remarquent dans la plûpart des Ouvrages des Catholiques & des Proteſtans, où chaque parti tâche de mettre les Grecs de ſon côté. On a reçu avec un empreſſement extraordinaire les gros Traités que les deux partis ont publiés, pour revendiquer une Religion defigurée par l'ignorance & la mauvaiſe foi des Docteurs qui l'enſeignent, & des Peuples qui la profeſſent. Dans l'eſpérance de mieux perſuader les Lecteurs, on s'eſt mutuellement reproché ſes détours & ſes ſophiſmes. Souvent on n'a pu gagner ſur ſoi d'épargner les injures & les invectives. Qu'eſt-il arrivé? que les Ecrivains & les Lecteurs ont gardé leurs préjugés, & ſont reſtés dans leurs premiéres idées.

Ces préjugés & ces idées dont on ſe défait ſi difficilement, parce qu'on vit avec des perſonnes, ou dans un parti qui s'y trouve engagé comme nous, & qui ne ceſſe de nous les faire valoir, ſont les deux écueils que nous allons tâcher d'eviter en donnant ici l'abrégé de la croiance de l'Egliſe Grecque: mais avant que d'en venir là, il faut raporter l'origine du Schiſme des Grecs, & ſa continuation juſqu'à notre ſiecle. Nous eſpérons que cette Hiſtoire, que nous tâcherons d'abréger le plus qu'il nous ſera poſſible, ſera plaiſir au Lecteur, & ſuffira pour le mettre au fait d'une matiére qu'on a tant cherché à embrouiller. Nous garderons dans cette narration l'impartialité la plus parfaite, ſans nous jetter que le moins que nous pourrons dans ces controverſes, qui ont fait la matiére d'une infinité d'ecrits, dans le ſiecle paſſé, entre les Catholiques & les Proteſtans.

Quoique la queſtion touchant la Proceſſion du St. Eſprit, que l'on donne généralement pour la principale cauſe du Schiſme entre les Grecs & les Latins, eût commencé d'être agitée avant le ſixiéme ſiécle, elle reſta comme reſſerrée dans les bornes de la Théologie de ces tems-là, malgré l'anathéme de quelques Conciles contre ceux qui ne croiroient pas que le St. Eſprit procédât du Pere & du Fils. Dans le milieu du neuviéme ſiecle cette diſpute ne devint plus ſérieuſe & plus importante, qu'à cauſe de la jalouſie & de l'ambition qui s'y mêlerent. *Photius* piqué contre le Pape, & comme Patriarche de Conſtantinople ſe croiant égal à lui, réveilla une queſtion qu'il auroit peut-être moins fait valoir dans un autre tems. Ainſi *Photius* élu Patriarche de Conſtantinople en l'année (a) 858. doit être regardé comme le véritable Auteur du Schiſme. A ce que nous venons de dire il faut ajouter, qu'il vivoit dans un tems où les Laïques & le Clergé étoient également ignorans & corrompus. Photius lui-même, d'ailleurs très-ſçavant & très-éclairé, (b) étoit un de ces Eccléſiaſtiques politiques & diſſimulés, qui ne craignent pas de ſe rendre complaiſans aux vices de leur Souverain, pourvû qu'il maintienne les droits & l'autorité qu'ils s'arrogent: à cela près, zélés pour les droits de la Religion, & pour la Doctrine Ortho-

(a) Le jour de Noël.

(b) Voi. *Hiſt. Eccleſiaſt. de Fleury*. Tom. XI. Ed. in 12. & autres.

doxe. Il joignoit à cette criminelle complaisance beaucoup de subtilité, une hypocrisie spécieuse, que le sçavoir & l'éloquence rendoient capable d'éblouir.

Tel étoit *Photius*, s'il faut ajouter foi au caractére que lui donnent des Historiens estimés. Quoique Laique, il fut élevé sur le siége de Constantinople à la place d'*Ignace*, par la faveur de Bardas Oncle de *Michel* troisiéme, qui régnoit alors. En six jours, il fut fait (*a*) Moine, Lecteur, Soudiacre, Diacre, Prêtre & Patriarche, le tout malgré le refus que fit *Ignace* de donner sa renonciation; ce qui lui attira la persécution de *Photius* & de ses autres ennemis. Cependant par une espéce de déférence, ou plûtôt dans l'espérance d'autoriser son usurpation, le nouveau Patriarche crut devoir envoïer des Légats à Rome, pour instruire le Pape de tout ce qui s'étoit passé entre *Ignace* & lui. Une Lettre de *Photius* au (*b*) Pape, montre à quel point ce Patriarche portoit la fourberie & l'hypocrisie. Pour mieux autoriser la déposition d'Ignace par la présence des Romains, il demanda des Légats au Pape. Ces Légats partirent avec des Instructions qui ne furent pas absolument favorables à *Photius*: mais on les intimida par les menaces & le mauvais traitement qu'on leur fit, pour les forcer de se soumettre aux volontés de l'Empereur Grec. On les rendit témoins des violences & des indignités qui furent faites à *Ignace*, dans un Concile de trois cens dix-huit Evêques assemblés par *Photius* à Constantinople, pour déposer ce Prélat. Les Légats Romai[illegible]dérent comme les autres, sans égard pour la Religion, pour la justice & leur [illegible]onscience. Rien ne pouvoit les excuser que la force, qui ne doit jamais prescrire [illegible] la droiture. *Ignace* fut dégradé avec ignominie, & persécuté par *Photius* avec to[illegible]e la fureur possible, jusqu'à ce qu'on lui eût fait tracer par force une croix sur du papier, au dessus de laquelle Photius écrivit la renonciation d'*Ignace*. Cependant cette souscription ne le satisfaisant pas encore, il demanda à l'Empereur qu'*Ignace* lût en public sa déposition & qu'il s'anathématisât lui-même, après quoi on devoit lui arracher les yeux & couper la main: mais il eut le bonheur d'échaper à la barbarie de ses persécuteurs.

Quoique *Photius* plaidât sa cause auprès du Pape avec toute l'adresse possible, & qu'on ait des Lettres de lui qui montrent avec quel artifice il sçavoit faire jouer les ressorts de l'hypocrisie, quand ils étoient nécessaires à ses vues, le Pape *Nicolas* désavoua la conduite de ses Légats, & réfuta par des Lettres assez vives celles de *Photius* & de son Concile. Par une autre Lettre, qu'il écrivit aux Eglises d'Orient, il déclara nulles la déposition d'*Ignace* & l'Ordination de *Photius*. Après cela il assembla un Concile à Rome, dans lequel il désavoua la prévarication de ses Légats, déposa & excommunia *Photius* avec ses adhérans, & rétablit Ignace dans la dignité de Patriarche de Constantinople. Ces démarches furent suivies de menaces de la part de l'Empereur Grec. *Nicolas* répondit avec beaucoup de vigueur. On doit avouer qu'il distingue sagement les droits & l'autorité des *deux Puissances* dans une Lettre qu'il écrivit à l'Empereur Grec, & qui mérite d'être luë: mais il en (*c*) adressa depuis une autre au même Empereur, beaucoup plus vive & moins modérée. Les Légats porteurs de cette Lettre & de quelques autres pour *Photius*, & pour les Principaux de l'Etat & du Clergé, furent maltraités par ordre de l'Empereur, & contraints de s'en retourner à Rome.

Tout annonçoit une rupture prochaine: cependant jusques-là *Photius* avoit conservé les aparences. Un incident lui servit à lever tout à fait le masque. Les Légats envoiés par le Pape aux Bulgares nouvellement convertis avoient rejetté le Chrême de *Photius*, & fait une nouvelle onction pour confirmer les Grands & le Peuple. Le Patriarche de Constantinople sentit l'atteinte que l'action du Pape alloit donner à l'autorité Patriarchale; & cette atteinte étoit déja dans son esprit un dégré vers l'hérésie. *Photius*, pour se venger de *Nicolas*, résolut par un nouvel attentat de le déposer lui-même. Il assembla pour cet effet, ou pour mieux dire, il supposa un Concile prétendu œcuménique, où l'on voioit toute la momerie de ce prétendu Patriarche. *Nicolas* y étoit accusé solemnellement par des gens, qui lamentoient pitoiablement sur les crimes de ce Pape, & en demandoient justice au Concile. *Photius* faisoit semblant de le défendre. On le réfutoit. Il cédoit ensuite; recevoit les accusations contre le Pape, & examinoit sa cause. Enfin il le condamna; prononça la sentence de déposition, & l'excommunia avec tous ceux qui communiqueroient avec lui. Les Actes du Concile étoient souscrits par vingt & un Evêques: mais on assure que *Photius* y mêla tant de fausses souscriptions, que le prétendu nombre des signans alloit à mille. Après cela *Photius* ne gardant plus de mesures avec *Nicolas*, s'adressa aux Orientaux, & composa une Lettre circulaire qu'il envoia au Patriarche d'Alexandrie

(*a*) Suivant la maniére d'ordonner dans l'Eglise Grecque.
(*b*) *Nicolas* premier.
(*c*) La premiere avoit été écrite en 865. la seconde le fut en 866. & donnée aux trois Légats, que le Pape envoioit à Constantinople.

lexandrie & aux autres. Il leur dit, (a) qu'après que les Herésies sembloient éteintes; lorsque la foi sembloit se répandre de la Ville Impériale sur les Nations infidéles; les Arméniens aiant quitté l'heresie des Jacobites, & les Bulgares les superstitions Paiennes, pour s'unir à la foi de J. C. des hommes sortis des ténebres d'Occident étoient venus ravager ces nouvelles plantes, & corrompre la pureté de la foi par leurs erreurs, ordonnant de jeûner les Samedis, retran-chant du Carême la premiére semaine, permettant d'y manger des laitages & du fromage, suivant les erreurs de Manès, détestant les Prêtres engagés dans un mariage legitime, *chez qui l'on voit plusieurs filles devenues femmes sans maris, & plusieurs enfans dont on* *cux ne sçait point les peres.* Il ajoute : « ils ne craignent pas de réiterer l'onction du St. Chrê-« me à ceux qui l'ont reçue des Prêtres, disant qu'ils sont Evêques, & que l'onction des « Prêtres est inutile. Pour comble d'impieté, ils osent ajouter des paroles nouvelles au « sacré Symbole, autorisé par tous les Conciles, en disant que le St. Esprit ne procéde « pas du Pere seul, mais encore du Fils : » doctrine qui, selon lui, établit deux princi-pes dans la Trinité, confond les propriétés des Personnes divines; en un mot est contraire à l'Evangile & à tous les Peres.

Ce détail d'erreurs est accompagné d'exclamations vagues, & des qualifications si or-dinaires dans la bouche de ceux qui cherchent à secouer le joug legitime. Cependant des Herésies si étranges auroient été tenues pour indifférentes, si le Pape eût voulu cé-der aux intérêts de *Photius.* Le récit de la conduite du Grec & de son parti prouve cette vérité.

La mort de l'Empereur *Michel*, que *Basile* son associé à l'Empire fit tuer, & la dépo-sition de *Photius* laquelle suivit cette mort, sembloient devoir rétablir la paix. L'Empe-reur *Basile* étoit porté à la réunion; (b) & fit d'abord toutes les avances d'un *fils de l'E-glise* au Pape *Adrien*, successeur de *Nicolas.* Le Pape assembla un Concile, où les Actes de celui que *Photius* avoit supposé comme convoqué à Constantinople contre *Nicolas*, fu-rent brulés devant la porte de l'Eglise de St. Pierre. « Le feu, bien loin de s'éteindre par « une grosse pluie, qui survint en même tems, en devint plus grand & plus violent, com-« me si l'eau se fut changée soudainement en huile, &c. » C'est ainsi que s'exprime *Maim-bourg* Livre I. du *Schisme des Grecs.* Dans le Concile tenu aussi à Constantinople en l'année 869. & qu'on appelle le huitiéme Oecumenique, tout se fit presqu'entierement selon les souhaits d'*Adrien*, & il semble que rien n'auroit manqué à la réunion, si l'on eut pû s'as-surer de *Photius* & des Evêques de son parti. C'est ce qui n'arriva point. D'un autre côté, les droits que le Pape s'attribuoit sur la Bulgarie au préjudice des Grecs, en soutenant hautement par ses Legats, & avec la même chaleur que s'il se fut agi d'un article fon-damental de la foi, que ce païs étoit une dépendance de l'Eglise Romaine, aliénerent l'esprit de l'Empereur Grec. Ainsi le Schisme ne fut qu'assoupi. A tout cela il faut ajou-ter encore, (c) qu'il étoit dur pour les Grecs, d'avoir été obligés de souscrire à la défi-nition du Concile selon la formule Romaine donnée par le Pape; ce qui mettoit l'Egli-se de Constantinople sous sa dépendance, & le Pape lui-même au dessus du Concile Universel.

Le parti de Photius, & tous les ennemis des Latins sçurent profiter des sujets de mé-contentement, que les Grecs prétendoient avoir contre les derniers. Surtout on étoit irri-té des hauteurs de la Cour Romaine; & comme ces hauteurs sembloient attaquer la Ma-jesté Impériale, elles indisposérent entierement l'Empereur *Basile.* En l'année 878. le Pape *Jean* VIII. n'usant d'aucun ménagement, menaça le Patriarche *Ignace* de l'excommuni-cation, & de la déposition ensuite, si dans le tems d'un mois qu'il lui prescrivoit, tous ceux que le Patriarche avoit ordonné Evêques, Clercs, &c. n'étoient hors de la Bulga-rie. La même année *Photius* trouva le secret de rentrer dans les bonnes graces de l'Em-pereur *Basile*, en le flatant par une (d) fausse Généalogie assez grossierement inventée: mais la vanité du Prince qui se voioit flaté, & l'ignorance du siecle couvroient la foiblesse des raisons sur lesquelles elle étoit appuiée. Cependant *Ignace* mourut; & (e) *Photius* qu'on soupçonne de l'avoir empoisonné, reprit le siege Patriarcal.

Si l'on en croit beaucoup d'Historiens, surtout des Latins, il continua d'être le per-sécuteur du parti d'*Ignace*, & de tous ceux qui voulurent demeurer attachés au dernier Concile géneral. La nécessité des tems, ou d'autres raisons engagerent enfin le Pape à re-connoitre *Photius* pour Patriarche légitime, à certaines conditions, dont la principale étoit, qu'*il demanderoit pardon en plein Concile.* Un autre Concile tenu en 879. à Cons-

(a) On se sert ici des paroles de l'Abbé *Fleury*, en les abrégeant un peu.

(b) En 868.

(c) Voi. *Fleury* & *Maimbourg*, ubi sup.

(d) *Fleury* Hist. Eccles. *Maimbourg*. *Nat. Alex.* Hist. Eccles. &c.

(e) *Natalis Alex.* Hist. Eccles. Tom. VI.

tantinople, appellé communément le faux-huitiéme, abrogea folemnellement celui de 869. avec tout ce qui avoit été fait contre *Photius*. On prétend que ce Patriarche a corrompu & falsifié les Lettres du Pape, l'instruction des Légats envoiés à ce Concile, & les Actes même du Concile : ce qu'il y a de certain est, qu'on trouve dans la conduite d'une partie de ces *hommes Apostoliques* assemblés *pour la paix* & la *réunion*, les supercheries, les équivoques, les restrictions & les réserves, qui ont rendu plus d'une fois ces sortes d'assemblées infructueuses avant & après le Schisme. Je ne dois pas oublier que les Grecs firent approuver & signer dans ce Concile une profession de foi, conforme à la croiance de leur Eglise sur l'Article de la Procession du St. Esprit. On a même une Lettre du Pape *Jean* VIII. à *Photius*, dans laquelle il use d'expressions très-fortes contre ceux qui reçoivent l'addition faite au Symbole de Nicée, pour exprimer que le St. Esprit procéde du Fils comme du Pere; & l'on doit avouer aussi, que cette Lettre a donné lieu aux Grecs de prendre avantage sur les Latins. Mais ceux qui veulent justifier le Pape attribuent encore cette Lettre à la nécessité des tems, à la complaisance qu'elle l'obligeoit de témoigner à l'Empereur Grec & à son Patriarche; ou plutôt à la prévarication des Légats, qui passerent les ordres du Pontife, comme il s'en plaint lui-même, ainsi qu'on va le voir. En effet dans les Lettres qu'il écrivit en 880. au même Empereur & à *Photius*, & qui peuvent être regardées comme le correctif de ce qui s'étoit fait au préjudice des Latins, le Pape s'exprime ainsi: *Si nos Légats*, dit-il à l'Empereur Grec, *ont fait quelque chose contre nos ordres, nous ne le recevons point, & ne jugeons point qu'il soit d'aucune vertu.* A *Photius* il déclare, qu'il reçoit le Concile de Constantinople, mais avec des restrictions; après s'être plaint de ce qu'on n'avoit pas suivi ses ordres.

Marin successeur de Jean VIII. ne se crut pas obligé de soutenir ce que celui-ci sembloit avoir fait *contre les régles de l'Eglise*. Il condamna *Photius*; & après *Marin*, Adrien III. en usa de même. Le Patriarche de Constantinople écrivit alors une Lettre contre les Latins au sujet de la Procession du St. Esprit. *Leon* le Philosophe, fils de Basile & son successeur, chassa *Photius* de son siége : mais cette déposition ne réunit point les Grecs aux Latins. Au contraire les décisions des Légats Romains sur les quatriémes nôces de *Leon* aliénerent encore plus l'esprit des Grecs : l'ignorance qui augmentoit de part & d'autre par le commerce des Barbares, & par le défaut des études, augmentoit aussi l'aversion. Ce fut ainsi que s'établirent de nouveaux motifs d'éloignement; à quoi il faut ajouter, que les Ecrivains du tems grossissoient extrémement ces motifs, guidés ou par ce zéle qui ne garde aucune modération, ou par cette opiniatreté mêlée d'orgueil, que le peuple prend souvent pour un effet de la véritable Religion. A cela se mêloit aussi la jalousie. Les deux Empereurs d'Orient & d'Occident se disputoient les titres & la supériorité : plus l'Empire Grec approchoit de sa ruine, plus il semble qu'il étoit jaloux de cette ombre de grandeur qui lui restoit. Cela parut en 968. au sujet du titre d'*Empereur des Romains*, que le Pape donnoit à *Otton* dans les Lettres qu'il envoia par ses Légats à l'Empereur *Nicephore*. Ceux-ci furent extrêmement maltraités par les Grecs. A peu près dans le même tems, ce Prince défendit la célébration des mystéres en Latin dans la Pouille & la Calabre, où les Grecs conservoient encore quelques domaines. D'un autre côté quelques Auteurs (*a*) prétendent, que le Schisme s'éteignit par la mort de *Photius*, & ne recommença qu'au tems de Michel Cérularius. Les quatriémes nôces de l'Empereur Leon ne rompirent point, selon eux, l'union des deux Eglises. L'opposition de Nicolas le Mystique, c'est-à-dire le Conseiller secret, ou plutôt le Confesseur Patriarche de Constantinople, sa déposition, & l'élection d'un autre en sa place, ce qui forma deux partis dans le Clergé, n'empêcherent pas que les Evêques des deux partis ne fussent également unis de communion au Siége de Rome. Divers incidens qui suivirent jusqu'à *Cérularius*, n'interrompirent point cette Communion.

Quoiqu'il en soit vers le milieu de l'onziéme siécle, *Michel Cérularius* Patriarche de Constantinople attaqua les Latins sur les azymes & le Sabat, leur reprochant la célébration de l'Eucharistie avec les azymes, & le jeûne du Samedi, & les accusant de communiquer ainsi avec les Juifs. Le Pape *Leon* IX. répondit : mais en faisant l'Apologie des Latins, il attaqua par des déclamations les erreurs des Grecs, à quoi il fit intervenir la suprême Autorité de son Siége. Humbert Cardinal répondit aussi d'une maniére assez exacte. On doit remarquer ici les abus, que cet Auteur reproche aux Grecs de son siécle, qui sont, de rebaptiser les Latins, d'enterrer les restes de l'Eucharistie, de permettre aux Prêtres l'usage du Mariage, de refuser le Baptême ou la Communion aux femmes en danger pendant leurs couches, de ne point baptiser les enfans avant huit jours, de condamner les Moi-

(*a*) Le P. *Alexandre*, Hist. Eccles. Tom. VI.

nes qui portent des calleçons, ou qui mangent de la chair étant malades. Le même Humbert répondit aussi à un certain Nicetas Pectorat, qui faisoit aux Latins les mêmes reproches que Cerularius, & finit sa réponse par un anathème prononcé contre Nicétas, qui ensuite se rétracta en présence des trois Légats du Pape, en l'année 1054.

Ces Légats entre lesquels Humbert étoit le premier, oférent excommunier le Patriarche *Cerularius* dans Sainte Sophie, & mettre l'Acte d'excommunication sur le Grand Autel en présence du Clergé & du peuple; après quoi ils secouerent la poudre de leurs pieds, en criant *que Dieu voie & juge.* L'excommunication fut suivie d'un anathême contre tous ceux qui communieroient de la main d'un Grec non réuni aux Latins. De son côté le Patriarche essaia de soulever les Grecs contre les Légats Romains; & la chose alla assez loin pour que l'Empereur des Grecs eut à craindre l'émotion d'un peuple, que le Patriarche avoit irrité en même tems contre lui. Il ne nous appartient point ici ni de justifier, ni de condamner cette fameuse excommunication, qui porta le dernier coup contre la réunion tentée inutilement long-tems après. Nous dirons seulement, que Michel y étoit accusé de Simonie; de donner les Ordres à des Eunuques, même de les élever à l'Episcopat; de rebaptiser les personnes baptisées; de soutenir que hors de l'Eglise Greeque il n'y a ni Eglise, ni Sacrifice, ni Baptême; de permettre le Mariage des Ministres de l'Autel; de parler mal de la Loi de Moïse; de nier que le St. Esprit procéde du Fils; de croire que tout ce qui a du levain est animé; d'imiter les purifications Judaïques; de refuser le Baptême aux enfans qui meurent avant le huitiéme jour, & la Communion aux femmes en couche; de ne point recevoir à la Communion ceux qui se coupent les cheveux & la barbe, selon l'usage des Romains. Par toutes les erreurs mentionnées dans l'excommunication, l'on mettoit les Grecs en parallele avec les Simoniaques, les Valesiens, les Ariens, les Donatistes, les Nicolaites, les Sévériens, les Macedoniens, les Manichéens & les Nazariens; après quoi on déclaroit les Grecs anathêmes avec tous ces Hérétiques. L'Abbé *Fleury* a judicieusement remarqué, (*a*) *que ces Hérésies imputées aux Grecs n'étoient la plûpart que des conséquences tirées de leur doctrine ou de leur conduite; mais qu'ils ne les avouoient pas.* On peut appliquer cette remarque à quelques-uns des Dogmes qui divisent aujourd'hui les Chrétiens. Si l'esprit de paix & de charité se joignoit à l'examen des Dogmes, & le désir d'exciter les Chrétiens à vivre selon les principes de Jesus-Christ, au zéle que chacun s'attribue pour les Fidelles de sa Communion, la reunion du Christianisme & la réconciliation des Sectes deviendroient peut-être des choses possibles.

A cette excommunication *Michel Cérularius* répondit par un Decret, qui ne ménageoit pas plus les Latins que l'excommunication ménageoit les Grecs. Il continua ses plaintes contre les Latins, & fit le détail de leurs erreurs dans une Lettre au Patriarche d'Antioche. On remarque dans ce détail (*b*) des traits d'ignorance assez grossiers. De plus, imitant la conduite des Latins, il les charge aussi de minuties, comme d'erreurs capitales. Par exemple, il leur reproche qu'à la Messe un des Officians embrasse l'autre; que les Evêques ont des anneaux, pour marquer que leurs Eglises sont leurs épouses; que leur Baptême se fait par une seule immersion; qu'ils mettent du sel dans la bouche de ceux qu'ils baptisent; que les Evêques des Latins vont à la guerre & sont tués, après avoir tué leurs ames. Sur ce dernier reproche le judicieux Auteur que nous avons cité, remarque très-bien (*c*) l'origine d'un abus si contraire à la douceur Apostolique. Le Patriarche d'Antioche répondit en substance à celui de Constantinople, qu'il falloit passer & dissimuler sur certains prétendus abus des Latins; éviter les erreurs essentielles, *sans perdre de vue la bonne intention*, principalement *quand la foi n'est point en péril*, auquel cas *il faut incliner à la paix & à la charité fraternelle.* Il s'explique avec la même moderation sur les autres motifs d'éloignement allegués par Cerularius. Je ne m'arrête point à la seconde Lettre de ce Patriarche à celui d'Antioche.

Après la mort de *Michel Cerularius* arrivée en 1058. il ne se passa rien de considérable, par raport au Schisme, jusqu'en 1078. Cette année *Grégoire* VII. tint à Rome un Concile, dans lequel *Nicéphore Botoniate* fut excommunié comme usurpateur de l'Empire. Il l'avoit usurpé sur Michel Parapinace. Un faux Michel venu en Italie pour demander du secours, servit de pretexte à faire passer des troupes en Grece, pour aider ce Prince pretendu à remonter sur le Trône; & le Pape donna l'absolution des péchés à ces troupes. C'étoit en 1080. D'un côté, les malheurs de l'Empire Grec désolé par les progrès de la Religion & des armes des Mahométans, à quoi il faut joindre les frequentes depositions des Empereurs & des Patriarches de Constantinople; de l'autre, les désordres de l'Italie, &

(*a*) Hist. Eccles. *Liv. LX.*

(*b*) Comme d'accuser les Latins de Judaïser, en mangeant des viandes immondes ou suffoquées.

(*c*) Voi *Fleury*, Discours sur l'*Hist. Eccles.* à la tête du Tom. XIII.

les brouilleries des Papes avec les Empereurs d'Allemagne, ne permettoient guéres de travailler directement pour ou contre la réunion des deux Eglises. Un autre obstacle bien capable d'entretenir ce grand Schisme étoit la superstition du siecle, & la barbarie des études, mêlées de vaines subtilités & d'un certain rafinement de pieté, qui mettoit la crainte des anathêmes & une obeïssance servile à la place de la Religion. Il étoit impossible qu'un genie si propre à éloigner de la paix & de la charité, pût contribuer à reconcilier les partis. En 1094. l'Empereur *Alexis Comnéne* pria le Pape & les Chrétiens Latins de lui donner du secours contre l'Infidelle: mais on ne lit pas qu'il se soit fait aucune demarche de paix entre les Eglises. En 1097. les troupes de la Croisade contre les Mahométans commirent de si grands désordres autour de Constantinople, que les Latins s'attirerent de nouveaux sujets de haine de la part des Grecs. Je ne dis rien du Traité de St. Anselme Archevêque de Cantorbéry sur la Procession du St. Esprit. Peut-être ce Traité composé au commencement du douziéme siecle, ne parvint-il point alors jusqu'aux Grecs.

Il y eut peut-être quelque apparence de réconciliation dans la démarche que fit Alexis en l'année 1112. d'offrir au Pape *Pascal* II. d'aller à Rome, ou d'y envoier son fils, pour recevoir la couronne des mains de S. S. Mais on ne sçait, dit l'Abbé *Fleury*, à quel dessein Alexis fit cette démarche; & on n'en voit aucune suite. Quoiqu'il en soit, on prétend qu'Alexis a toujours été en Communion avec l'Eglise Romaine: à quoi l'on peut dire, que quand même ce fait seroit vrai, c'étoit un particulier réuni, dont l'exemple ne concluroit rien pour la réunion générale. On regardera sans doute comme une suite de la misére & de l'ignorance des tems, ou comme un effet de la dissimulation des Grecs, ce que (a) Basile Archevêque de Thessalonique répondit au Pape *Adrien*, qui l'exhortoit à procurer cette réunion. » Il n'y a point de division entre nous & les Latins. Nous tenons » la même foi de St. Pierre; nous offrons le même Sacrifice, quoiqu'il y ait quelques petits » sujets de scandale, &c. » Mais ne pourra-t-on pas croire aussi que cet Archevêque parloit selon sa conscience, & qu'il jugeoit sainement des motifs dont on se sert pour autoriser les Schismes? Pour ce qui est de l'assurance donnée par un Ambassadeur (b) de *Manuel Comnéne* à la Cour de Rome, de réunir sincérement les deux Eglises autant qu'elles l'avoient été dans l'Antiquité, elle ne fut suivie d'aucun succès. En l'offrant, l'Empereur Grec demandoit que la Couronne Impériale lui fût rendue au préjudice des Empereurs d'Allemagne. Cette condition rendoit la réconciliation impossible.

En l'année 1177. un certain Hugues Etérien présenta au Pape *Alexandre* III. un Livre contre les erreurs des Grecs sur la Procession du St. Esprit. Quelques questions que Manuel Comnéne fit à Hugues sur cette matiére, lui donnerent lieu de la traiter dans un ouvrage particulier.

Le massacre des Latins arrivé en l'année 1182. à Constantinople, sous *Alexis Comnéne* le jeune, ne fut pas moins l'effet de la haine qu'excitent les differens de Religion, que de la jalousie des Grecs contre les Latins. Le pretexte du massacre fut la grande autorité que ces derniers s'étoient acquise sous le régne de Manuel Comnéne, qui avoit été très-favorable à l'Eglise Romaine. Les Latins se prévalant de cette faveur, traitoient les Grecs sans ménagement, & sur toutes choses ne négligeoient aucun moien d'élever leur Eglise aux dépens de celle des Grecs.

Cette haine réciproque des deux Eglises augmenta considérablement, par les cruautés & les infamies que les Latins commirent dans Thessalonique, après l'avoir prise sur les Grecs en l'année 1185. On voit par des écrits du tems, que les Latins étoient dès-lors bien plus odieux aux Grecs, que ni les Arabes, ni les Turcs. Observons ici en passant, qu'on croit trouver la premiére preuve (c) d'un Schisme formel entre les Grecs & les Latins dans un passage de Théodore Balsamon, qui vivoit alors; Mr. *Fleury* prétend même que le Schisme n'est guéres plus ancien que la prise de Constantinople par les Latins. Mais sans nous embarasser des raisons qui sont pour ou contre, ni de fixer la véritable Epoque du Schisme, il nous suffit de montrer ici au Lecteur, comment les passions & des vues absolument humaines l'ont accru & entretenu; en sorte que des questions souvent purement arbitraires, & qu'on auroit dû ensevelir avec beaucoup d'autres sous la poussiére de l'école, n'ont été que le prétexte de cette grande rupture. Si le Schisme n'étoit pas assez déclaré avant cette prise de Constantinople, du moins est-il vrai que les Grecs & les Latins vivoient dans une forte aversion les uns pour les autres. Dès le tems de Photius les Grecs ne reconnoissoient plus le Pape pour Chef de l'Eglise; & ainsi on peut fixer à ce tems-là l'Epoque du commencement du Schisme.

Revenons au détail que nous avons commencé. Dans l'année 1199. le Pape *Innocent* III. se conformant aux vues qui avoient fait agir ses Prédecesseurs, écrivit à (d) l'Empereur

Grec

(a) En l'an 1155.
(b) En l'an 1160.
(c) Voi. *Fleury* Hist. Eccles. Tom. XV.
(d) Alexis l'Ange & Jean Camatere.

Grec & au Patriarche de Constantinople, pour se joindre aux Latins dans les Croisades qui
tendoient à enlever la Terre Sainte aux Mahometans. En même tems il leur parla de la re-
union, remontrant, *que les Grecs, en se retirant de l'unité du St. Siege, se feignoient une*
autre Eglise, & rompoient ainsi l'union du Christianisme. Avec le Patriarche il n'insista
pas seulement sur l'unité de l'Eglise, il insinua fortement la primauté de St. Pierre. L'Empe-
reur répondit, *que pour obtenir la réunion de l'Eglise, il falloit la réunion des esprits*: mais
qu'elle seroit très difficile, *tandis que les Prélats ne renonceroient pas à la prudence de la chair.*
La réponse du Patriarche se reduisoit principalement à une espéce de recrimination contre
les Latins. Le Pape leur répliqua, & continua de soutenir sa jurisdiction universelle dans
ses repliques. Il y emploie les distinctions & les subtilités du tems. Pour mieux établir la
supériorité de son droit, il fait ressembler la puissance spirituelle à l'Ame de l'homme, & la
temporelle au corps. Enfin il compare ces deux Puissances aux deux grands luminaires du
Ciel; celle du Souverain Pontife au Soleil, & celle du Roi à la Lune. Comme *Innocent* III.
fondoit la puissance de son siége sur les (*a*) autorités dont s'étoient munis les Papes ses Prede-
cesseurs, il suivit aussi le même sistême de politique, dont les maximes étoient de mêler les
interêts temporels avec les spirituels; de rendre les Souverains Pontifes juges & arbitres su-
prêmes de ces interêts, comme étant les seuls Vicaires de JESUS-CHRIST *à qui toute*
la terre appartient; d'etendre sans aucune mesure les immunités Ecclesiastiques; de multi-
plier à l'infini les appels au Tribunal de Rome, & de soustraire les Ecclesiastiques à la Puis-
sance séculiere. Toutes ces maximes contribuerent beaucoup à la fondation de nouveaux
Ordres Religieux, & à l'etablissement d'un grand nombre de pratiques de dévotion, de re-
traites & d'austérités extraordinaires. Mais comme la plus grande partie de ce sistême étoit
inconnue à l'Eglise Orientale, au lieu de contribuer à la réunion des Grecs avec les Romains,
il servit à les en éloigner davantage. Ainsi la prétendue réunion promise par le jeune Alexis
(*b*) aux Latins croisés, moiennant son rétablissement sur le Trône de Constantinople,
auroit rencontré les mêmes difficultés qu'auparavant, quand même elle auroit été plus
sincére qu'elle ne le fut.

Les Relations qui nous restent de la seconde prise & du pillage de Constantinople par les
Latins, deux mois après la mort d'Alexis le jeune, montrent que les Grecs n'étoient rien
moins que portés à se reconcilier, à la vue de tous les desordres que les Latins commirent
dans cette ville. Comment les Grecs auroient ils pu accorder le zèle & la devotion, qui sem-
bloient devoir être l'objet des Croisades, avec les excès des Croisés dans l'Orient? Le pilla-
ge de Constantinople procura aux Eglises d'Occident un nombre considérable de Reliques
de toutes sortes de Saints.

Sous le régne des Empereurs Latins, il y eut une espéce de demi-réunion: encore ne fut-
elle qu'extérieure. Si l'on en croit *Maimbourg*, il ne fut pas difficile de *réduire les Schis-*
matiques à l'obeissance de l'Eglise, par la disposition qu'on trouva dans leurs esprits; outre
qu'ils étoient laplûpart tout disposés à suivre la Religion du Prince. Sous la domination des
Latins & d'un Empereur très zelé pour la Religion, ils s'accomoderent au tems, &c. c'est-à-
dire, qu'ils dissimulerent ne pouvant mieux faire. Cette espéce de reunion même ne regardoit
que les Latins qui étoient à Constantinople, si on excepte quelques Grecs, qui renonçoient
au Schisme par des vues particuliéres, ou pressés par la misére de leur condition. Car ceux
qui étoient le plus obstinés dans le Schisme, portoient (*c*) l'horreur qu'ils avoient des Latins
jusqu'à rebaptiser ceux qui en avoient reçu le baptême, & tenoient pour prophane un autel
sur lequel un Latin avoit dit la Messe. Quoiqu'il en soit, les veritables Grecs s'etablirent un
Patriarche à Nicée de Natolie, où *Theodore Lascaris* s'établit aussi Empereur. Il est vrai
que ces Grecs témoignerent quelque envie de se réunir; *Germain* leur Patriarche écrivit mê-
me à ce sujet une lettre au Pape & aux Cardinaux en l'année 1232. mais il y a beaucoup
d'apparence que ces nouvelles demarches furent l'effet de la crainte qu'on avoit des Latins,
qui tenoient encore Constantinople, & menaçoient les Grecs de Nicée. Cependant l'Em-
pereur Latin *Jean de Brienne*, qui régnoit alors en même tems que *Vatace* régnoit à Nicée,
étoit fort peu en état de faire du mal aux Grecs, qui de leur coté ne cherchoient qu'à gagner
du tems, & à ruiner par des détours & des délais le peu de forces qui restoient encore aux
Latins. Les conférences des Ecclesiastiques ne furent d'aucun succès, parce que les Deputés
du Pape ne voulurent rien relâcher, ni les Grecs rien rabattre de leurs opinions; & le resul-
tat d'un Concile tenu à Nymphée pour traiter de la réunion, fut de se séparer plus ennemis que

(*a*) La Donation de Constantin & les fausses Décretales.
(*b*) En l'année 1201. Il ne régna que six mois, & dans ce
court espace de tems il ne satisfit ni les Grecs ni les Latins.
Nicetas dit, que pour régner il se rendit comme l'esclave des
Latins. *Qu'il se livra à les nouveautés dont les Latins ont alteré*
la foi ancienne, & renonça aux vieilles coutumes des Romains,
(c'est à dire des Grecs) *pour suivre les nouvelles loix du Pape.*
(*c*) *Nicetas* dans son Histoire les traite de *Precurseurs de*
l'Antechrist. Cet Auteur étoit témoin oculaire de leurs desor-
dres, & nous en a conservé la Relation.

Jamais, & de se regarder mutuellement comme Hérétiques excommuniés. Vatace fit semblant d'être affligé de la continuation du Schisme : mais dans le fond les Laïques furent bien aises de la rupture d'une negociation, dont le succès les auroit rendus, disoient-ils, *esclaves de l'Eglise Romaine.* C'est ainsi qu'ils regardoient tous les Chretiens d'Occident.

La réunion tentée encore en 1249. par Jean (*a*) de Parme Général de l'Ordre des Mineurs, que le Pape *Innocent* IV. envoia comme son Légat en Gréce, sur quelques espérances qu'avoit conçues un autre Frere Mineur nommé Laurent, sembloit devoir être suivie d'un heureux succès, puisque l'Empereur Vatace & le Patriarche Manuel Cartopule envoierent des Deputés au Pape : mais les Deputés ne purent arriver auprès d'Innocent. La mort de ce Pape, suivie quelques mois après de celle de l'Empereur Vatace, acheva de détruire toutes les mesures prises pour la réunion. En vain le Pape *Alexandre* IV. travailla pour renouer avec Theodore Lascaris la négociation commencée avec Vatace : elle ne réussit pas mieux que tant d'autres qui l'avoient précedée. Il paroit par les demandes des Grecs, que cette négociation étoit aussi un effet de la politique. Ces demandes tendoient uniquement à recouvrer l'Empire de Constantinople. Une réunion fondée sur de tels motifs auroit eu sans doute le sort des conversions intéressées, où la Religion est toujours le jouet de l'avarice ou de l'ambition.

Le dernier Empereur Latin de Constantinople fut *Baudouin* II. Les Latins perdirent cette Ville après l'avoir possédée cinquante-sept ans. Ce fut en 1261. que *Michel Paléologue* la surprit dénuée d'hommes, d'argent & de vivres. Il gouvernoit alors pour *Jean Lascaris* : mais il fit aveugler ce jeune Prince afin de régner en sa place. Le Patriarche Arséne l'excommunia pour ce crime. On peut croire que le Pape fit des efforts pour recouvrer cet Empire ; & il ne tint point à lui que les Latins ne se croisassent contre les Grecs : la Croisade fut prêchée en France par les Freres Mineurs. Cependant Michel Paléologue prévoiant qu'il alloit s'attirer la guerre de la part des Latins, & craignant d'un autre côté les suites de l'excommunication qu'Arséne venoit de lancer contre lui, prit le parti d'écrire au Pape (*b*) & de lui demander la paix & son amitié, comme un moien, disoit-il, de parvenir ensuite plus efficacement à la réunion si desirée. Le Pape lui envoia des Nonces, avec une lettre qui élevoit extrêmement la puissance du St. Siége ; l'utilité de sa médiation dans les differens des Princes ; sa protection envers les foibles & les opprimés ; & sur toutes choses cette autorité, par laquelle le Pape faisoit tomber alors les armes des mains des Princes, qui prétendoient devoir soutenir leurs droits par la force. Car c'est ainsi qu'il faut entendre la connoissance, que la Cour de Rome prenoit en ce tems-là des affaires temporelles des Princes ; connoissance, qui ne manquoit pas d'être suivie d'anathêmes & d'excommunications contre ceux qui refusoient de se soumettre à ses decisions. Il y a lieu de douter si l'obstination avec laquelle Arséne refusa d'absoudre Michel, disposa le Prince en faveur du Pape, ou si cette disposition fut seulement l'effet de la crainte que lui inspiroient les préparatifs des Latins, pour recouvrer l'Empire de Constantinople. Quoiqu'il en soit, la réunion paroissoit se négocier sérieusement entre l'Empereur & le Pape (*c*) qui la lui représentoit comme un moien facile de se délivrer de toute crainte. Le Pape lui insinuoit en même tems, qu'il ne devoit point rejetter sur son Clergé le refus de l'obéissance qui lui étoit duë ; car, dit-il, *vous avez sur eux plus de pouvoir qu'il n'est convenable.* Michel (*d*) continua de flatter le Pape ; lui promit (*e*) de redoubler ses efforts pour faire cesser le Schisme ; & cependant emploia beaucoup d'argent à (*f*) gagner les Cardinaux : mais le Clergé Grec répondoit mal aux intentions (*g*) de Michel, & se flattoit que le projet de cet Empereur auroit le sort des précedens ; qu'ainsi leur Eglise ne tomberoit pas sous la dependance des Latins. Malgré cela le projet ne laissa pas d'être poussé assez vivement : le Patriarche Joseph, (*h*) homme simple & sans lettres, selon les termes de Maimbourg, le traversa ouvertement.

Comme l'Empereur paroissoit vouloir sincérement la réunion, il fit aussi tout ce qu'il put pour obtenir le consentement du Clergé. Il n'y eut aucune subtilité que ce Prince ne mît en œuvre. D'abord il fit une convention avec le Patriarche, par laquelle celui-ci cédoit absolument son siége au cas que la négociation réussît : mais on devoit le lui rendre, si elle se terminoit sans fruit. En attendant la décision de cette grande affaire, qui fut portée au Concile de Lion convoqué au mois de Mai de l'année 1274. le Patriarche devoit quitter son Palais,

(*a*) Cru Auteur de l'*Evangile Eternel*, & deposé du Généralat en 1256.
(*b*) Urbain IV.
(*c*) Clement IV. en 1269.
(*d*) En 1272.
(*e*) Voyez *Pachymere* L. V. Chap. 8.
(*f*) S'adressant à eux, parce qu'ils sont *les gons sur lesquels tourne le Pape*, qui est comme *la porte*. *Pachymere*, Ibid.
(*g*) Voi. *Pachymere*, qui dit que le Clergé s'opposa foiblement au projet, espérant que comme auparavant, il surviendroit des obstacles à la réunion.
(*h*) *Pachymere* parle plus avantageusement de Joseph.

& se retirer dans un Monastere. Après cela Michel essaia de gagner le reste du Clergé par la douceur & par des raisons specieuses. Ensuite il passa aux menaces, & même aux voies de fait contre ceux (a) qui voulurent lui resister. Ainsi le Schisme fut abjuré au nom de l'Empereur Michel, & la réunion se fit en plein Concile d'une maniere si autentique & si conforme aux idées de la Cour Romaine, qu'il ne sembloit pas qu'on dût souhaiter rien davantage. On verra cependant dans la suite que tout le mauvais levain restoit encore. En se réunissant si absolument, Michel demanda que le Symbole continuât de se dire comme avant le Schisme: il demanda aussi la continuation des usages reçus auparavant. De plus il se forma des Schismes & des divisions dans le Clergé, qui rendirent bien-tôt toutes les déferences de l'Empereur aux vues & aux volontés du St. Siege inutiles & infructueuses. D'ailleurs il ne faut pas oublier, qu'il y avoit beaucoup d'artifice dans les démarches de Michel & de son Patriarche *Jean Veccus*. Celui-ci enveloppa de beaucoup de paroles obscures & inutiles la grande question de la Procession du St. Esprit, dans la Profession de foi qu'il envoia au Pape *Jean* XXI. Cependant il excommunia tous ceux qui refuseroient de *reconnoitre la Ste Eglise Romaine pour mere & chef de toutes les autres Eglises*. *Nicolas* III. qui parvint au Pontificat après Jean XXI. demanda que le Patriarche & les autres Prélats, de même que le Clergé de chaque Ville, Bourg ou Village, fissent chacun en particulier leur Profession de foi suivant le formulaire donné par l'Eglise Romaine; que les Grecs, & les Latins disent uniformement le Symbole avec l'addition; que le Clergé s'engageât à ne rien enseigner ni tolérer de contraire à la Profession de foi; qu'on n'observât des Rits établis durant le Schisme que ceux que l'Eglise Romaine jugeroit à propos de tolérer, comme n'étant contraires ni à la foi, ni aux Canons. Nicolas fit insinuer aussi, que les Grecs devoient se faire absoudre des censures encourues à cause du Schisme; que le Patriarche & les autres Prélats réunis devoient demander à l'Eglise Romaine d'être confirmés dans leurs Dignités; enfin il leur fit dire, que la présence d'un Cardinal Legat *muni d'une pleine autorité* seroit d'une utilité indispensable à Constantinople. Ce fut dans ces circonstances que l'Empereur, soit qu'il craignît effectivement la rebellion de ses proches & de ses sujets, ou qu'il fût bien aise de trouver un prétexte pour s'empêcher d'en trop faire, commença de changer de conduite; & il déclara devant le Clergé, qu'il ne souffriroit aucun changement aux usages, ni la moindre addition au Symbole.

A des menagemens si spécieux, qui, comme on peut le voir, étoient l'effet d'une crainte justement fondée sur l'obstination des Grecs Schismatiques, l'Empereur joignoit avec beaucoup d'artifice une déference exterieure pour le Pape, laquelle sembloit faire valoir hautement l'autorité suprême du Saint Siége. Ce Prince y joignoit aussi les mauvais traitemens & la cruauté contre ceux qui l'accusoient de renverser la Religion, ou qui temoignoient leur mécontentement de la réunion. D'un autre côté, le Pape *Martin* IV. reconnut bien-tôt le peu d'avantage que le Siege Apostolique retireroit d'une réconciliation forcée, qui se bornoit à Michel, à son Patriarche Veccus & à quelques autres Ecclesiastiques de leur parti. (b) Jugeant donc que cette réunion étoit illusoire, il refusa de donner audience aux Ambassadeurs de ce Prince, & l'excommunia lui-même en 1281.

Michel Paleologue étant mort en l'année 1282. dans la communion de (c) Rome, selon Maimbourg, quoi qu'excommunié par le Pape, *Andronic* son fils commença par renoncer à la réunion avec les Latins. Ensuite on fit une purification solemnelle, comme si l'on avoit été prophané par la réunion: on suspendit divers Ecclesiastiques, on en deposa d'autres; & l'on imposa des penitences aux Laïques. Veccus fut condamné & deposé dans un Concile de Constantinople. Toutes ces procédures furent suivies de déposition d'Evêques, & de beaucoup de desordres dans l'Eglise Grecque, dont le détail est trop long pour le rapporter ici, & n'est point nécessaire pour notre objet principal. Il suffit de dire que les divisions perpetuelles qui s'éleverent dans cette Eglise, & les mauvaises affaires de l'Etat attaqué de tous côtés par des ennemis formidables, entretinrent les esprits dans une dangéreuse incertitude & dans la perplexité.

Le projet de réunion fut repris par le moïen d'un [illegible] Sanuto en l'année 1326. mais ce projet n'eut aucune suite. Quelques années après (d) l'Empereur Andronic le jeune témoigna quelque envie de se réunir. Le Pape *Jean* XXII. envoia des Nonces à Constantinople pour traiter de cette réunion; mais par l'avis de Nicéphore Gregoras on ne disputa point avec eux. Ainsi le voiage de ces deux Nonces resta sans effet. Une tentative faite en (e) l'année 1337. n'eut pas de suites plus heureuses.

(a) Voi. le détail des violences de Michel dans *Pachymere*, L. V.

(b) Voi. *Pachymere*, L. VI. Ch. 30.

(c) *Maimbourg*, Schisme, &c. L. V. *Pachymere*, n'en dit rien.

(d) En 1331.

(e) Sous le Pontificat de *Benoit* XII.

Deux ans après *Barlaam* fut aussi envoïé à *Benoît* XII. de la part de l'Empereur Andronic. Il fit de nouvelles propositions de réunion, qui trouverent comme auparavant le Pape disposé à les recevoir, moiennant qu'elles fussent sincéres: mais par les démarches des Envoïés de l'Empereur, on voit qu'il n'étoit disposé à accorder ces propositions, qu'autant qu'elles lui fourniroient le moïen de se maintenir contre les Turcs & ses autres ennemis. Ces dispositions ne pouvoient jamais procurer qu'une réconciliation précaire, & mettre de grands obstacles à une solide paix. Elles y en mirent aussi. Selon Maimbourg, *le peuple lassé de ses misères désiroit ardemment cette réunion*, non par conviction, ce qu'on ne doit point attendre du peuple, mais parce qu'il se flattoit que le secours des Latins joint à la réunion le délivreroit de ses maux. Barlaam commença par proposer un Concile général libre, convoqué unanimement avec l'approbation du peuple & celle des quatre Patriarches d'Orient; circonstances qui avoient manqué à la réunion faite à Lion, puisqu'elle avoit été l'ouvrage de l'Empereur (a) seul: mais il demanda en même tems des secours pour reprendre la Natolie sur les Turcs, comme un moïen, disoit-il, d'ouvrir un passage à la Terre Sainte, & de disposer les Grecs à écouter les propositions des Légats du Pape. C'est ainsi, continuoit-il, que l'Empereur pourra persuader les Grecs de la bonne foi & de la sincére amitié des Latins. C'étoient donc la misére de l'Empire, & la ruine dont il étoit menacé, qui parloient pour la Religion. Barlaam le faisoit assez connoître en disant au Pape, *qu'il n'étoit pas l'Envoïé du peuple des Grecs, mais de l'Empereur Andronic seul, qui ne pouvoit & n'osoit se déclarer pour l'union, si les Latins ne lui envoïoient auparavant du secours*. Le Pape n'approuva ni l'expédient d'un Concile général, ni l'examen des controverses qui séparoient les Grecs des Latins, ni la tolérance que proposa Barlaam; sous prétexte *que ne pas résister à l'erreur, c'est en quelque maniére l'approuver*. Il offrit des Commissaires pour conférer avec ceux des Grecs, non *pour disputer* avec eux, mais pour instruire les Schismatiques. Tout ce que Barlaam répondit ensuite prouve que le projet n'avoit d'autre but, que d'obtenir du secours du Pape. Car il est vrai de dire en général que les besoins temporels, & le triste état où se trouvoit alors l'Empire des Grecs, furent toujours les premiers motifs qui les porterent à vouloir se réunir avec les Latins. On ne remarqua jamais en effet ni droiture, ni sincérité dans aucune des démarches qui furent faites pour la réunion des deux Eglises. Les Grecs toujours perfides ne firent que dissimuler; & leur dissimulation fut cause qu'ils demeurerent exposés aux entreprises de leurs ennemis, qui enfin renverserent leur Empire, & les firent tomber dans l'état déplorable dans lequel ils gémissent aujourd'hui.

Au milieu des désordres qui troublerent Constantinople après la mort d'Andronic le jeune, désordres qui furent dûs en partie aux fausses contemplations de certains (b) Quiétistes qui s'éleverent parmi les Moines du Mont Athos, *Jean Cantacuzéne*, qui s'étoit intrus dans la Souveraineté, renouvella le projet de réunion, dans la vue de s'acquérir la bienveillance de *Clément* VI. Il y eut des Ambassadeurs & des Nonces envoïés de part & d'autre. Un Concile à portée du Pape & de l'Empereur Grec fut proposé & accepté: mais la mort du Pape fit échouer ce projet. La mauvaise situation de cet Empereur pressé par ses ennemis le fit écrire sur le même sujet au successeur (c) de Clément. Ce fut par un pareil besoin, que *Paleologue* successeur de Cantacuzéne offrit aussi une réunion, accompagnée de sa part de l'obédience la plus solemnelle & la plus humble pour un Souverain. Il envoïoit un de ses fils comme ôtage, & comme garand de sa fidélité au Pape. Il donnoit au Légat du Pape à Constantinople un pouvoir presque absolu dans toutes les affaires Ecclésiastiques: il s'engageoit à soumettre absolument les Grecs à l'Eglise Romaine; & déclaroit enfin, que s'il lui arrivoit de manquer à ces promesses, l'Empire seroit transporté à son fils Andronic, & sa puissance paternelle au Pape, en sorte que le Pape pourroit même acquérir l'Empire au nom de ce fils, &c. Telle étoit la nature de l'engagement d'un Prince environné d'ennemis, pressé au dedans par les factions des Grecs qui se détruisoient mutuellement, tandis que les Turcs favorisés par ces divisions, avançoient leurs conquêtes jusqu'aux portes de Constantinople. Quoiqu'il en soit, il est remarquable que la soumission ne produisit rien: les secours ne furent point fournis; & la négociation resta sans effet. Toutes les démarches, qui suivirent de tems à autre l'engagement de Paleologue envers le Pape, n'eurent pour objet que d'obtenir des secours qui n'arriverent jamais.

En l'année 1369. ce même Jean Paleologue alla à Rome, pour demander aux Princes Latins leur assistance contre les Turcs, qui le pressoient de tous côtés. L'Empereur Grec fit

(a) L'Empereur Michel Paleologue.

(b) On les nomma *Palamites*, du nom de Grégoire *Palamas* leur Chef. V. *Jean Cantacuzéne* Hist. d'Andronic, Liv. II. & IV. V. aussi *Fleury* Tome XX. & Maimbourg *Schisme*, &c.

(c) Innocent. VI. élu en 1352.

fit une Profession de foi entiérement Catholique, & conforme aux idées du Pape. J'ajoute qu'elle n'étoit pas moins convenable aux intérêts de Paleologue, & que l'état des affaires de ce Prince le vouloit ainsi. Paleologue s'en retourna chez lui muni des lettres de recommandation du St. Pere, & de quelques unes de ses graces spirituelles. Peut-être la politique du tems ne permettoit-elle pas de lui en accorder de temporelles, dont il ne pouvoit se passer. Il y a même beaucoup d'apparence, que le Pape n'avoit pas le pouvoir de mieux faire, au milieu des divisions qui brouilloient alors l'Occident. Enfin ce Prince infortuné arriva chez lui (*a*) plus pauvre & plus foible que lorsqu'il en étoit sorti.

Nous passons légerement sur l'Ambassade de Jean Paleologue au Pape *Urbain* V. & sur quelques Lettres entre Jean Cantacuzéne, alors Moine, & le Pape *Grégoire* XI. au sujet de cette réunion des Grecs. Nous ne disons rien non plus des Lettres qu'écrivit à (*b*) *Boniface* IX. *Manuel Paleologue* successeur de Jean, ni du voiage que cet Empereur, réduit à la seule Ville de Constantinople bloquée alors par Bajazeth (*c*) fut obligé de faire vers les Princes d'Occident, pour obtenir du secours. Toutes ces démarches ne produisirent aucun effet, ni dans le temporel, ni dans le spirituel. Les Schismes de l'Eglise d'Occident, & le fléau de la guerre qui se faisoit sentir en France, en Angleterre & en Allemagne, ne lui laisserent aucun moien d'être secouru; & tout ce qu'il obtint en France se réduisit à une pension. Ce fut alors que divers Sçavans commencerent de se réfugier en Italie, & acheverent la décadence de ces Grecs si distingués autrefois dans les Arts & dans les Sciences.

Au commencement de l'année 1418 Manuel Paleologue envoïa des Ambassadeurs au Concile de Constance, avec des propositions de réunion qui ne furent suivies d'aucun succès, quoique des Ecrivains rapportent que cette Ambassade fut favorablement écoutée. Cependant Manuel conservoit toujours le dessein de se réunir, & même d'y engager ses sujets par un Concile solemnel. Peut-être agissoit-il alors de bonne foi; peut-être aussi se conformoit-il seulement à son intérêt. Quoiqu'il en soit, il agit de concert avec le Patriarche Joseph. *Martin* V. envoïa un (*d*) Légat à Constantinople. On proposa de la part des Empereurs Michel & Jean Paleologues un Concile libre & œcuménique dans cette Ville: mais le Pape y mit pour condition, que ces Princes fourniroient aux frais & à la dépense des Prélats Latins; ce qui rendit la proposition impraticable. D'un autre côté les Grecs s'obstinerent à demander Constantinople pour le Concile, déclarant en même tems que leur intention étoit de se rendre à ce qu'on y détermineroit librement, & non pas d'adhérer aveuglément à Rome & à la doctrine des Latins. On voit par là que la même défiance continuoit de part & d'autre, & que la politique & l'état où étoient les Grecs étoient les principaux motifs de leurs avances.

A la persuasion des Peres du Concile de Basle (*e*) Jean Paleologue leur envoïa ses Ambassadeurs, pour traiter avec eux de l'union de l'Eglise. Ils convinrent de quelques articles préliminaires, dont les principaux furent, qu'on choisiroit pour s'assembler quelque Ville d'Italie, aussi proche qu'il se pourroit de la mer, ou Bude en Hongrie, ou Vienne en Autriche; que l'Empereur Grec s'y rendroit avec les Patriarches, les Métropolitains, &c. jusqu'au nombre de sept cens personnes, que le Concile défraieroit jusqu'à leur retour en Grece; qu'on feroit les frais de l'assemblée du Clergé Grec qui se tiendroit à Constantinople pour l'élection des Députés qui viendroient au Concile; qu'on fourniroit des hommes & des galéres pour la défense de Constantinople pendant l'absence de l'Empereur, & cela aux dépens du même Concile. Le Concile de Basle ratifia ces Articles, & après lui le Pape *Eugéne*. Cependant il se trouva des défauts dans les termes & dans les formalités, des chicanes & des variations de la part des Grecs, des brouilleries entre le Concile & le Pape Eugéne, qui traverserent encore la négociation de Basle, mais qui se terminerent pourtant à la tenue d'un autre Concile (*f*) à Ferrare, d'où il fut transféré à Florence.

Les Grecs arriverent à Ferrare au mois de Mars de l'année 1438. Après qu'on eut réglé le Cérémonial entre le Pape & l'Empereur Jean Paléologue, qui se trouvoit en personne à ce Concile, on en fit l'ouverture au mois d'Avril; & jusqu'à la premiére (*g*) Session qui se tint au mois d'Octobre, les Grecs & les Latins disputerent sur les articles con-

(*a*) On assure même que ses Créanciers le firent arrêter à Venise, & que son fils Manuel emprunta de l'argent pour le délivrer.
(*b*) En l'année 1396.
(*c*) Vers l'année 1400.
(*d*) En 1420. le Cardinal de St. Ange.

(*e*) En 1434.
(*f*) En 1438.
(*g*) C'est-à-dire avec les Grecs; car le Concile avoit commencé ses Sessions dès le mois de Janvier de la même année.

testés de part & d'autre. Les seize Sessions de ce Concile ne produisirent que de longs discours, des disputes vagues, & des contestations vaines qui ne déciderent rien, & ne convertirent personne. Le Concile se rouvrit à Florence; & l'on y tint la premiére Session à la fin du mois de Février de l'année 1439. Il y en eut dix avec les Grecs. On disputa vivement: mais les disputes ne gagnant rien sur la plus grande partie des esprits des Grecs échaufés & obstinés, on chercha d'autres moïens pour parvenir à une réunion, que l'Empereur Grec vouloit cette fois-là procurer à quelque prix que ce fût. Divers tempéramens se proposerent ensuite, & se terminerent sans fruit comme ceux qui avoient été proposés dans d'autres occasions. On ne sçauroit assez admirer les détours & les subtilités que chaque parti forgeoit, pour soutenir ou pour expliquer la différente maniére de concevoir la Procession du St. Esprit. Mais il n'étoit que trop visible, que le St. Esprit avoit peu de part à ces vetilleuses subtilités.

Quoiqu'il en soit, on convint enfin d'une *apparence d'union*. On l'appelle ainsi, parce qu'elle ne fut pas plus générale que les précedentes, & qu'enfin elle augmenta les divisions parmi les Grecs. On dressa en présence de l'Empereur Grec une Profession de foi, qui devoit être commune aux Grecs & aux Latins sur la Procession du St. Esprit. Cet écrit fut lu, signé & approuvé des deux partis au mois de Juin. Le Patriarche de Constantinople Joseph mourut dans ce même mois à Florence, réuni en tout aux Latins, au moins suivant la derniére déclaration qui reste de lui.

Les autres points qui faisoient la séparation furent beaucoup moins contestés, excepté celui de la Primauté du Pape, que les Grecs ne pouvoient se résoudre d'accorder. Il le fut enfin, avec certaines restrictions qui ne blessoient aucunement l'autorité du Souverain Pontife. Le Décret d'union fut signé le sixiéme Juillet de la même année, dans le tems qu'à Basle on déposoit le Pape Eugene, qui étoit, pour ainsi dire, l'ame de cette réunion.

Le Décret qui unissoit les *Arméniens* à l'Eglise Romaine, fut fait au mois de Novembre de la même année. Les *Jacobites* s'unirent au commencement de l'année 1441. pendant que la plûpart des Grecs, qui avoient signé l'union au Concile de Florence, se rétracterent à Constantinople. Les reproches que leur fit le peuple, les maux dont ils étoient menacés par la cabale des Moines & des autres Ecclésiastiques Schismatiques, enfin (*a*) leur propre légereté, les porterent à se rétracter; plusieurs même écrivirent contre l'union. Ces écrits furent suivis d'une infinité de reproches & de soupçons jettés contre les Latins; comme d'avoir corrompu les Grecs; (*b*) d'avoir acheté leurs sufrages; d'avoir falsifié, contrefait ou corrompu les Actes & les signatures. Toutes ces plaintes accompagnées de l'ancienne haine des Grecs contre les Latins, rendirent le Schisme aussi opiniatre qu'auparavant; l'Empereur même, qui en se réunissant avoit eu en vue de mettre les Latins dans ses intérêts, & de les engager à le secourir puissamment contre les Turcs, se refroidit beaucoup, lors qu'il se vit trompé dans ses espérances. Les murmures du peuple excité par le Clergé acheverent de le déconcerter: mais ce qui l'intimida le plus, fut l'excommunication dont trois Patriarches d'Orient oserent le menacer. Cette action de vigueur retint l'Orient dans le Schisme, avec la Russie & la plus grande partie de Constantinople. Ces Prélats prononcerent en même tems une sentence de déposition contre le Patriarche de cette Ville, & contre tous les Ecclésiastiques ordonnés par lui.

(*c*) La perte de la Bataille donnée à Varne près du Pont Euxin entre *Ladislas* Roi de Hongrie & *Amurat* Empereur des Turcs, fut le dernier coup porté aux espérances de Jean Paleologue, qui jusqu'alors avoit pû se flater encore de réunir les Latins à ses intérêts, en réunissant les Grecs à leur croïance & à leur Eglise. Je ne répeterai point ici que de fausses vues de Religion, ces fausses vues qui n'ont que trop souvent ruiné les intérêts du Christianisme, avoient exigé depuis long-tems que les Grecs ne fussent secourus, qu'à condition qu'ils conformeroient leurs usages & leur croiance aux volontés du Chef de l'Eglise Latine. La perte de la bataille de Varne fut due à ce zéle, qui venoit de faire rompre une tréve faite avec les Turcs, & jurée sur l'Evangile. Le Cardinal Julien osa colorer ce manque de foi si opposé aux maximes du véritable Christianisme, & lever tous les scrupules des Princes Chrétiens par une absolution donnée au nom du Successeur de celui qui nous a commandé d'être fidéles & religieux dans nos promesses, même à notre dommage, & envers nos plus grands ennemis. On assure qu'Amurat aïant tiré de

(*a*) Voi. le détail que *Ducas* a donné de cette rétractation dans l'*Hist. des Paléologues*. Ch. 31.

(*b*) *Il y eut des Archevêques qui en signant le Décret, dirent, nous ne signerons pas si vous ne nous comptez l'argent que vous vous êtes obligés de nous fournir*, &c. *Ducas* Ibid.

(*c*) A la fin de l'année 1444.

son sein le Traité qu'il avoit conclu avec les Chrétiens, adressa ces paroles à Jesus-Christ; *Seigneur, voici l'alliance que les Chrétiens ont faite avec moi en ton nom. Si tu es Dieu, venge ici ton injure & la mienne.* Le Cardinal Julien perdit la vie dans cette action. D'autres disent, qu'après la perte de cette bataille il tomba entre les mains de quelques voleurs qui l'assassinerent. Jean Paleologue n'espérant plus d'être soutenu par les Latins, ne voulut, ou n'osa plus parler d'union.

On met en l'année 1444. la réunion des Syriens, des Chaldéens, des Maronites & de leurs Patriarches aux Latins. Cette réunion ne fut ni plus solide, ni plus générale que celle des Grecs.

Tout ce qui fut fait sous le régne de *Constantin Paleologue*, dernier Empereur des Grecs, pour maintenir la réunion signée au Concile de Florence, ne fut (a) que feinte, dissimulation & politique. A la vérité ce Prince accepta le décret d'union; il engagea des Ecclésiastiques & quelques-uns de sa Cour à le recevoir : mais outre que la nécessité contribuoit à le faire agir, l'obstination des peuples étoit la même qu'auparavant, & le mauvais état des affaires permettoit moins que jamais d'user de quelque autorité pour réconcilier les esprits, & les réduire sous l'obeïssance du Saint Siege. Dès que le Moine *Gennadius*, Chef du parti opposé à l'Eglise Romaine eut menacé des derniers malheurs ceux qui recevroient l'union faite à Florence, le parti des Latins fut regardé comme une assemblée d'excommuniés : les dévotes se mirent même de la partie, & se donnerent la liberté de prononcer anathéme contre ceux qui approuveroient le décret de réunion.

On peut juger de l'aversion des Grecs pour l'Eglise Romaine par ces paroles de l'Amiral de la Flotte Grecque. Lors que ce Grec vit l'armée des Turcs qui assiégeoit Constantinople, il dit; *il vaut mieux voir dominer le turban dans Constantinople, que le chapeau d'un Cardinal Latin.* Cette aversion ne diminua point après la prise de cette Capitale par les Turcs.

C'est ici qu'il faudroit terminer cette Histoire abregée du Schisme. Il suffit presque d'avoir suivi de siécle en siécle les négociations qu'on a faites depuis le commencement de ce Schisme, pour réunir les Grecs aux Latins, & les moïens que les Empereurs Grecs d'un côté, les Papes de l'autre emploierent pour parvenir à une réconciliation, qui n'eut dans ceux-là d'autre motif que l'intérêt temporel & la politique du siécle. L'ignorance des Grecs opprimés sous le joug des Turcs ne leur permettoit plus de s'embarasser des controverses, qui séparoient depuis si long-tems les deux Eglises; & la vénalité du Patriarchat, qui commença environ huit ans après la prise de Constantinople par les Turcs, en sorte qu'on l'a vu depuis ce tems-là abandonné au plus offrant, sembloit ôter toute espérance de se raprocher jamais. Cependant il y eut encore quelques Patriarches unis de sentimens aux Latins, malgré la haine obstinée que le peuple avoit pour le Pape & pour sa Communion. Mais tous les projets de réunion furent abandonnés ou suspendus, dans les désordres que les Sectes & les Hérésies multipliées causerent entre les Chrétiens d'Occident, pendant le seiziéme siécle. Nous allons rassembler quelques points d'Histoire essentiels sur ce qui reste de cette matiére du Schisme des Grecs.

On dit que *Jérémie* devenu Patriarche de Constantinople en l'année 1572. fut sollicité par les Luthériens de se réunir à la Confession d'Augsbourg, & que n'aïant pû le gagner, ils trouverent le moïen de le faire déposer. Jérémie étoit au contraire disposé à se réunir aux Latins : du moins la réponse qu'il fit à la Confession de foi d'Augsbourg, montre qu'il trouvoit leur doctrine sur l'Eucharistie obscure; & sa deuxiéme replique, qu'il n'étoit point Luthérien sur divers autres articles. Les controverses ont exercé leur chicane sur la croïance de ce Grec.

Cyrille Lucar, qui devint, à ce qu'on prétend, Patriarche de Constantinople avec le secours de l'argent des Hollandois & par les intrigues du Parti Calviniste, voulut essaïer une réunion avec cette Secte. Il donna une Confession de Foi *conforme en tout au sentiment de Calvin; ce qui causa un grand étonnement à l'Eglise d'Occident.* (b) C'est ainsi que s'exprime la Relation que je cite. Pour développer cette circonstance, on doit sçavoir que (c) Cyrille Lucar avoit beaucoup voiagé en Hollande & en Angleterre. C'est là qu'il gouta la doctrine des Protestans, en lisant leurs Livres & en conférant avec eux. Cette lecture & ces liaisons purent lui fournir un plan de réforme, & produisirent une Confession de Foi presque entiérement Calviniste, qui a été imprimée à Genéve, comme

(a) *La plûpart des Ecclésiastiques n'y consentirent point. Mais que dis-je, la plûpart; personne n'y consentit, & l'Empereur feignit seulement d'y consentir*, &c. Ducas s'exprime ainsi, Chap. XXXVI. de l'*Histoire des Paleologues*.

(b) Ambassade à la Porte en 1665. de *Gautier Leslie*.

(c) Il vivoit au commencement du dix-septiéme siécle. Les Turcs le firent mourir en 1638.

un monument autentique de la (*a*) Conformité de croïance entre les Grecs & les Protestans sur les principaux points du Christianisme. Voici ce que dit de Cyrille le Chevalier *Ricaut* dans la Préface de son *Etat de l'Eglise Grecque*, selon la traduction imprimée en 1688. à Amsterdam. » Je sçais que Cyrille aïant passé quelque tems en Angle- » terre, gouta fort l'état florissant où se trouvoit la Religion au commencement du régne » de Charle I. & conçut une haute estime pour l'Eglise Anglicane. Cela lui fournit peut- » être un plan pour réformer l'Eglise Grecque; pour y réduire la longueur des Offices, la mul- » titude des Cérémonies, & le nombre des Fêtes; pour y fixer la doctrine de l'état des Ames » après la mort; pour y retrancher certaines Cérémonies superstitieuses, qui sentoient trop » le Paganisme; & pour y rendre vénérable le Sacrement de l'Eucharistie, sans en péné- » trer les redoutables profondeurs. « Quoi qu'il en soit, chaque parti a dépeint Cyrille, selon ses idées ou ses préjugés. S'il faut en croire les Catholiques (*b*) c'étoit un Calviniste déclaré; un ennemi du Pape; un hypocrite pensionnaire des Protestans, dont il suivoit la Doctrine par intérêt, & non pas par connoissance de cause; qui s'éleva au Patriarchat par leur argent & par leurs cabales. Selon les Protestans, (*c*) il faut convenir que c'étoit un ennemi des Latins: mais il l'étoit surtout des faux Grecs, c'est-à-dire, des Grecs Latinisés. Il s'attira l'inimitié des Latins, parce qu'il résista courageusement aux promesses & aux menaces qu'ils lui firent pour l'attirer à leur parti. Ses vues, ajoutent-ils, étoient celles d'un véritable Chrétien, & *toute sa conduite a fait voir, qu'il a cru devoir travailler au rétablissement d'une piété parfaite dans son Eglise, en s'opposant de tout son pouvoir au progrès des erreurs & des superstitions, &c. qu'il n'a point retenu la vérité en injustice, ni trahi les mouvemens de sa conscience, &c.* enfin qu'il n'a eu d'autre liaison avec les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, que celle qui s'étoit formée par *une connoissance mutuelle*, qui se *convertit* ensuite *en quelque familiarité, quand ils furent envoïés à Constantinople & qu'ils l'y trouverent*, &c.

Sans autre détail, il paroit par diverses Lettres de Cyrille, que ce Grec s'étoit mis en tête (*d*) de faire une réunion de son (*e*) Chef avec les Protestans, ou plutôt avec les Calvinistes; qu'il a mêlé sa croïance particuliére à celle de (*f*) son Eglise; que malgré cela ses sentimens étoient encore bien éloignés du pur Calvinisme, au moins dans le tems qu'il écrivoit à un célebre (*g*) Arminien; qu'il avance des faussetés, comme celles-ci: (*h*) que les Georgiens, les Chaldéens & les autres Peuples qu'il nomme, *persévèrent constamment dans la foi de* Christ, *& qu'on ne s'y apperçoit d'aucune innovation dans ce qui concerne la foi;* qu'il est fort ignorant, par exemple, quand il dit que les *Coptes sont appellés ainsi, parce qu'ils se circoncisoient*, au lieu qu'il auroit dû sçavoir, que *Copte* ou *Cufte* est un mot corrompu d'*Ægyptus*. Ajoutons que ce Grec étoit violent & passionné; ce qui paroit par ses déclamations continuelles contre l'Eglise Romaine, les Jésuites, les Moines, &c.

(*a*) L'instruction

(*a*) *Les Grecs*, dit le Chevalier *Ricaut* dans sa Préface, détestent *cette Confession*. On doit regarder comme un Paradoxe Historique ce qu'il dit ensuite. *On accuse les Jésuites d'être les auteurs de cette Confession, qui haïssant mortellement ce digne Prelat, lui susciterent de terribles persécutions, & pourroient bien s'être efforcés de lui attirer la haine des Turcs & des Juifs, & de faire lancer à la fois contre lui les foudres de l'ancienne & de la nouvelle Rome.* On verra par ce qui suit, que cette Confession de Foi étoit véritablement de Cyrille.

(*b*) *Arnaud*, Perpétuité de la Foi, & autres. M. *Simon*, infra.

(*c*) *Claude*, Réponse à la Perpétuité de la Foi. *Liv. III. Chap.* 12. où il rapporte quelques particularités curieuses touchant l'estime que les Grecs de Constantinople avoient pour Cyrille, & les regrets qu'ils lui témoignerent après sa mort. Au reste on ne voit pas que cela prouve beaucoup en faveur de la conformité de la croïance de Cyrille avec celle de son Eglise. Outre que la haine des Peuples se convertit facilement en regrets & en pitié, l'ignorance des Grecs, (je parle du Peuple) étoit trop grossiére, pour qu'ils eussent connoissance d'une Confession de Foi de leur Patriarche, & que de-là ils en prissent des motifs de haine ou d'éloignement. Il n'est donc pas impossible que le Peuple ait conservé beaucoup d'estime & d'affection pour Cyrille, sans s'embarasser de cette Confession. Peut être aussi cette affection, qu'on nous donne pour si générale, ne doit-elle être attribuée qu'à ceux qui tenoient le parti de Cyrille.

(*d*) Voi. *Monumens autentiques de la Religion des Grecs*, par le Sr. *Aymon*, prem. Lettre à la République de Genéve, *Je reçois votre Doctrine, &c. Je déteste les Dogmes de l'Eglise Romaine, &c.*

(*e*) *Quella (Confessione) ho scritto per dichiaratione di me stesso, è far palese al mondo quel, che credo e professo*, &c. Lettre 2. à Mr. *Diodati*. Quant à ce qu'il dit dans cette Lettre, *qu'en fait de Religion son Eglise ne veut aucune communion avec les Papistes*, cela ne regarde que le Schisme.

(*f*) Dans les *Monumens*, &c. Lettre 2. à Mr. *Diodati*, il s'exprime ainsi, *la Confessione mia è de la Chiesa Greca*. Cependant on a remarqué que divers points de cette Confession sont opposés à la croïance de plusieurs Grecs, qui n'étoient nullement suspects de s'être Latinisés. *Claud.* répond *Liv. III. chap.* 12. de sa Réponse à la Perpétuité, qu'il n'y a rien d'arrêté précisément touchant ces points, &c. Mais on verra mieux dans la suite en quoi cette Confession est opposée à l'Eglise Grecque. Il ne faut pas oublier, que dans cette même Lettre citée à la Note précédente, Cyrille dit, *qu'il a redigé cette Confession de son propre mouvement*, &c. Il ne faut pas oublier non plus, que dans un fragment de Lettre de Cyrille cité au Tom. III. de la *Perpétuité*, il déclare, *qu'il déteste les superstitions des Grecs;* nouvelle preuve que sa croïance ne se conformoit pas absolument à celle de son Eglise. Cette même preuve se peut tirer aussi de ce qu'il dit des Grecs à la fin de sa Lettre à *Uytenbogart*.

(*g*) *Uytenbogart*, en 1613. Voiez aussi une Lettre qu'il écrit à Mr. de *l'Vilhem* dans les *Monumens autentiques*, &c.

(*h*) *Ibid.* On verra le contraire dans la suite.

(*a*) L'instruction donnée par la Cour Romaine à *Canacchio Rossi* prouve que Cyrille étoit Calviniste seul. C'est lui qu'on accuse en particulier d'avoir une croiance erronée, d'envoier de jeunes Grecs étudier en Angleterre, de répandre le Calvinisme par leur moien *dans le Levant*, de distribuer des Catéchismes Hérétiques aux Evêques, lesquels Catéchismes contiennent des erreurs condamnées non seulement par le Siége Apostolique & le Concile de Trente, *mais aussi par ses prédécesseurs.* (*b*) Il paroit aussi que le véritable dessein politique étoit d'ériger *autel contre autel.* L'interêt des Puissances Protestantes demandoit l'établissement de leur Réforme parmi les Grecs, sur les ruines des Missions & des Séminaires des Catholiques. Ils emploiérent Cyrille ennemi du Pape, & profiterent de sa haine jointe à son penchant au Calvinisme, pour tâcher de faire réussir leur projet

Finissons sur la réunion projettée des Grecs avec les Communions Protestantes par le moien de Cyrille Lucar. Nous le trouverons une autre fois dans notre chemin, lorsqu'il faudra donner l'abregé de la croiance des Sectes Chrétiennes du Levant. Supposé qu'il fût vrai que les Grecs marquent plus d'inclination pour les Protestans que pour l'Eglise Romaine, on les rendroit peut-être (*c*) plutôt Anglicans que Calvinistes : cependant il se trouveroit enfin que deux causes empêcheroient leur réconciliation, & la rendroient aussi peu solide que tant de projets proposés pour raprocher les deux Eglises Grecque & Romaine. L'une est l'extréme ignorance des Peuples qui les attache grossiérement à leurs superstitions; ignorance que Cyrille même ne peut s'empêcher de (*d*) reconnoître. Or ce penchant à la superstition leur donneroit toujours de l'éloignement pour une Religion, qui, sous prétexte de garantir de la superstition, ne permet à ses peuples qu'un culte dépouillé d'extérieur, uniquement spirituel, à peine capable de fixer l'attention de ceux qui s'élevent au dessus du peuple. L'autre cause est (*e*) l'ignorance des Pasteurs. A ces deux causes il en faut ajouter une troisiéme, qui est la jalousie des Turcs, laquelle porteroit les Infidéles à se défier des liaisons que les Grecs entreprendroient de contracter avec les Protestans.

D'un autre côté l'aversion qu'ils ont pour le Saint Siége en particulier est si grande, que dans leur extrême ignorance, *ils croiront tout ce qu'on voudra*, (*f*) dit un Voiageur, *pourvû qu'on n'exige point d'eux une soumission au St. Siége* : mais comme cela ne regarde que les personnes déja élevées, ou qui ont vieilli dans les préjugés, on doit s'attacher aux enfans. Il faut convenir que s'il est jamais possible de réunir les Grecs à l'Eglise Romaine, ce sera par les Ecoles & les Séminaires, où les Missionaires Catholiques s'emploient à instruire la jeunesse. En les instruisant dans les sciences humaines, ils leur enseignent leur propre Religion, les élevent dans leurs sentimens, & leur donnent des impressions avantageuses au Saint Siége, qui, comme on vient de le dire, est aux Grecs la véritable pierre d'achoppement. On a établi de semblables Séminaires à Rome pour l'éducation des enfans des Grecs. Ce fut *Grégoire* XIII. qui fonda pour eux une Eglise & un beau Collége qui subsiste encore. (*g*) Ceux qui voudront apprendre par quels moiens il seroit possible d'ouvrir le chemin à une réunion générale des deux Eglises, sans autre peine que celle d'instruire avec soin de jeunes Grecs dans ce Séminaire & dans ceux de Constantinople, &c. n'ont qu'à lire un passage remarquable par plus d'un endroit de Thomas à *Jesu.* (*h*)

(*a*) Voi. dans les *Monumens autentiques*, &c.

(*b*) Voi. ibid. la *Relation des complots des Jésuites*, &c. Ceux qui la liront avec attention y remarqueront ce que l'on avance ici.

(*c*) *Ce qui fait un peu revenir les Orientaux de leurs préjugés, c'est qu'ils voient parmi les Anglois une Liturgie reglée, une Discipline Ecclesiastique, & une grande dévotion pour les Dimanches & les jours de Fête. Sans cela ils auroient bien de la peine à prendre les Réformés pour des Chrétiens : ou du moins ils les prendroient pour des Chrétiens qui n'ont conservé nulle institution de l'Eglise primitive.* C'est ainsi que parle Ricaut *Préface de l'Etat présent*, &c

(*d*) *Io se potesse riformare la mia Chiesa, lo farei molto volentieri; ma Iddio sa che trattatur de impossibili.* Lettre à Mr. de *Wilhem* dans les *Monumens autentiques*, &c.

(*e*) *Mihi displicet Pastores & Episcopos nostros tenebris ignorantiæ obmergi, &c.* Idem, ubi supra.

(*f*) *Poulet*, Relation du Levant.

(*g*) Tout y est conforme à leurs usages. Le maître Autel y est bâti à la Grecque. On y officie en Grec : un Evêque Grec y fait l'Office; il confére les Ordres. De ce Séminaire on envoie des Missionnaires dans le Levant. Les Jésuites ont la direction du Séminaire.

(*h*) Le passage de *Thomas à Jesu* est cité par *Claude*, Réponse, &c. L. IV. ch. 6. Il est trop long pour être inséré ici.

CHAPITRE II.

Idée *générale de l'*Etat *présent de l'*Eglise Grecque.

NOus n'avons pas crû pouvoir mieux donner l'idée générale de cette Eglise, & des contestations qu'elle a fait naître dans l'Occident, qu'en copiant ce qu'en dit M. Simon, dans son Histoire *de la Créance & des Coutumes des Nations du Levant*: mais comme ce qu'il en rapporte demande souvent des réflexions, nous avons crû devoir interrompre de tems en tems la narration, pour les mettre à leur place. On jugera aisément par les *Guillemets*, de ce qui est de cet Auteur, ou de nous.

» Comme les Sectes qui sont aujourd'hui dans le Levant sont toutes sorties des Grecs, » & qu'à la réserve de quelques points particuliers, en quoi elles sont séparées d'eux, le » reste de leur créance & de leurs cérémonies est commun, il est nécessaire de traiter de » la Religion des Grecs (proprement dits) avant toutes les autres qui en dépendent.

» L'Eglise Grecque, qui est de la dépendance du Patriarche de Constantinople, n'a pas » eu toujours cette grande étenduë depuis que les Empereurs d'Orient ont pris plaisir à » diminuer les autres Patriarchats, pour agrandir celui de Constantinople. Ce qui leur a » été d'autant plus facile à exécuter, qu'ils ont été en cela beaucoup plus puissans que les » Empereurs d'Occident, & que pour établir de nouveaux Evêchés, ou pour donner de » nouvelles Attributions & Jurisdictions, ils se soucioient fort peu du consentement des » Patriarches. Au lieu que dans l'Eglise Occidentale, les Papes se sont rendus peu-à-peu » les maîtres de toutes ces choses-là, & qu'il faut que les Princes aient maintenant re- » cours à eux.

» Il y a plusieurs Notices des Eglises qui sont soûmises à celle de Constantinople: mais » comme elles sont anciennes, & qu'elles ne font pas assez connoître l'étenduë que cette » Eglise prétend avoir, nous en produirons deux plus nouvelles, dont la premiére a été » faite par un Grec peu connu, nommé (*a*) *Nilus Doxopatrius*, & rapportée par *Leon* » *Allatius*. La seconde se trouve dans la lettre de Mr. *Smith* touchant l'état présent de l'Eglise » Grecque, & qu'il assûre avoir euë des Grecs de Constantinople. Je dois remarquer ici, » que la plûpart des Métropoles parmi les Grecs retiennent encore présentement de cer- » tains titres d'honneur, ou qualités, qui les distinguent les unes d'avec les autres; de » sorte que le Patriarche de Constantinople, quand il écrit aux Archevêques, & même à » quelques Evêques, ne manque point de leur donner ces titres, même dans la misére où » ils vivent. Les Grecs ont été de tout tems curieux de se distinguer par des titres d'hon- » neur, & par des grands & magnifiques noms; ce que plusieurs attribuent à une vanité » Orientale. Mais ceux qui voudront en porter un jugement plus favorable, attribueront » tous ces titres d'honneur à leur politesse & à leur civilité. Quoique l'Eglise de Constan- » tinople ne soit plus dans ce grand éclat où elle étoit sous les Empereurs Catholiques, » les Ecclésiastiques ne laissent pas encore de prendre des noms magnifiques & des titres » d'honneur, dont ils tirent de la vanité. Les Religieux ne sont pas éloignés de cette » ambition. Et c'est ce qui fait, qu'on voit ordinairement les Ecrivains Grecs modernes » s'attribuer ces sortes de qualités, qu'ils mettent à la tête de leurs Livres: par exemple, » Docteur de la grande Eglise, (*b*) Protosyncelle, & d'autres noms semblables, qui ne » les mettent pas toujours à couvert de l'ignorance où ils sont. «

Les Eglises Grecques d'aujourd'hui ne sont pas même l'ombre de ces anciennes Eglises, si florissantes autrefois & si distinguées par les excellens Pasteurs qui les gouvernoient. Tout y représente la servitude, l'ignorance & la pauvreté. » J'ai vû des Eglises, dit *Ri-* » *caut*, (*c*) qui ressembloient moins à des lieux sacrés qu'à des cavernes ou à des tom- » beaux, leur faîte étant presque de niveau avec la superficie de la terre. On en use de » la sorte, de peur qu'en donnant une hauteur ordinaire à ces bâtimens, il ne semblât » que l'on eût dessein de les faire aller de pair avec les Mosquées des Turcs. « Il est sur- prenant que dans la misére, où toutes les Relations nous représentent les Grecs, la Reli-

(*a*) Comme ces deux Notices pourront faire plaisir à quelques Lecteurs, nous les rapporterons dans la version Latine seulement, & telles qu'on les trouve à la fin de l'Ouvrage de M. *Simon*.

(*b*) *Protosyncelle* est à peu près ce que nous appellons *Grand Vicaire*.

(*c*) *Etat présent de l'Eglise Grecque.*

gion Chrétienne ait pû se conserver parmi eux : en cela on doit sans doute admirer la Providence. Il est vrai que ce Christianisme consiste principalement dans l'habitude & la tradition de famille. On assure aussi, que ces Peuples sont extrêmement attachés aux pratiques extérieures, comme les jeûnes, les fêtes, les pénitences ; qu'ils craignent & respectent les Censures de leur Clergé, qu'ils sont esclaves des usages établis dans leur Religion, quelque absurdité qu'on leur y montre. Quoiqu'il en soit, il faut convenir que si ces défauts défigurent le Christianisme des Grecs, ils l'empêchent au moins de périr entiérement. (*a*) Un feu couvert de cendres peut se rallumer, & brûler avec la même force qu'auparavant. Il en est ainsi de la vérité cachée dans les nuages de l'erreur.

Notice *des* Eglises *qui dépendent du* Patriarchat *de* Constantinople, *par* Nilus Doxopatrius, *rapportée par* Leo Allatius, *Lib. I.* de Conf. Eccl. Occid. & Orient. *Cap.* 24.

1. Cæsarea Cappadociæ habens Episcopatus 8.
2. Ephesus Asiæ habens Episcopatus 34.
3. Heraclea Thraciæ in Europa, habens Episcopatus 15.
4. Ancyra Galatiæ habens Episcopatus 8.
5. Cyzicus Hellesponti habens Episcopatus 12.
6. Sardes Asiæ habens Episcopatus 25.
7. Nicomedia Bithyniæ habens Episcopatus 12.
8. Nicæa ejusdem Bithyniæ habens Episcopatus 6.
9. Chalcedon ejusdem Provinciæ sine subditis.
10. Side Pamphiliæ habens Episcopatus 16.
11. Sebastia secundæ Armeniæ, habens Episcopatus 7.
12. Amasea Helenoponti habens Episcopatus 7. cujus Episcopatus erat & ipsa Iberia.
13. Melitene Armeniæ habens Episcopatus 9. ex quibus est & Episcopatus Cucusus, quò in exilium missus est aurea lingua Joannes.
14. Tyana secundæ Cappadociæ habens Episcopatus 3.
15. Gangra Paphlagoniæ habens Episcopatus 3.
16. Thessalonica Thessaliæ habens Episcopatus 8.
17. Claudiopolis Honoriadis habens Episcopatus 5.
18. Neocæsarea Ponti Polemoniaci habens Episcopatus 7.
19. Pisinus secundæ Galatiæ habens Episcopatus 7.
20. Myra Liciæ habens Episcopatus 33.
21. Stauropolis Cariæ habens Episcopatus 26.
22. Laodicæa Phrygiæ Capatianæ habens Episcopatus 21.
23. Synada Phrygiæ salutaris habens Episcopatus 20.
24. Iconium Lycaoniæ habens Episcopatus 15.
25. Antiochia Pisidiæ habens Episcopatus 21.
26. Perge, sive Sylæum Pamphyliæ, habens Episcopatus 17.
27. Corinthus Peloponnesi habens Episcopatus 7. 1. Damalorum. 2. Argi. 3. Monembasiæ, sive Tenarusiæ. 4. Cephaloniæ. 5. Zacinthi. 6. Zemenes. 7. Mamæ.
28. Athenæ Græciæ habens Episcopatus 11. 1. Eurypi. 2. Dauliæ. 3. Coroniæ. 4. Andri. 5. Oræi. 6. Scyri. 7. Caristi. 8. Porthmi. 9. Aulonæ. 10. Syræ & Seriphi. 11. Cei & Thermiorum.
29. Mocysus Cappadociæ habens Episcopatus 4.
30. Crete habens Episcopatus 10.
31. Rhegium Calabriæ habens Episcopatus 13.
32. Patræ Peloponnesi habens Episcopatus 5. 1. Lacedæmonis. 2. Methonæ. 3. Coronæ. 4. Bolenæ 5. Olenæ.
33. Trapezus Lazicæ habens Episcopatus 15.
34. Larissa Græciæ habens Episcopatus 17.

(*a*) Ceux qui aiment un raisonnement serré trouveront peut être celui-ci trop vague. Ce n'est point ici le lieu de montrer, *que la Religion Chrétienne seule & la vérité ont un juste proportion entr'elles ; qu'ainsi on peut aussi peu détruire cette convenance que l'évidence Mathématique, que par conséquent ni l'un ni l'autre ne sçauroient jamais périr, bien qu'on puisse suspendre leur autorité, en les déguisant par des additions & par de faux raisonnemens. Et quoique cette Religion a des endroits incompréhensibles & inexplicables, elle doit subsister nécessairement par la pureté de ses maximes inséparables de la vie éternelle.*

35. Naupactus Nicopolis habens Episcopatus 9.
36. Philippopolis Thraciæ habens Episcopatus 10.
37. Trajanopolis Rhodopes habens Episcopatus 7.
38. Rhodos Cycladum Insularum habens Episcopatus 12.
39. Philippi Macedoniæ habens Episcopatus 7.
40. Adrianopolis Hœmi montis habens Episcopatus 11.
41. Hierapolis Phrygiæ Capatianæ habens Episcopatus 9.
42. Rhodostolum, seu Distra Hœmi montis, habens Episcopatus 5.
43. Dyrrachium habens Episcopatus 4.
44. Smyrna Asiæ habens Episcopatus 5.
45. Syracusæ Siciliæ habens Episcopatus 21. 1. Cataniæ. 2. Taurominæ. 3. Messenæ. 4. Cephaludii. 5. Thermorum. 6. Panormi. 7. Lilybæi. 8. Trocalorum. 9. Acragantis. 10. Tyndarii. 11. Carines. 12. Leontines. 13. Alesæ. 14. Gaudi insulæ. 15. Melitæ insulæ, quæ dicitur Malta. 16. Liparis insulæ. 17. Vulcani. 18. Didymi. 19. Ustinæ. 20. Tenari. 21. Basiludii.
46. Catania, quæ cùm Syracusani esset Episcopatûs, propter Sanctum Leonem in Archiepiscopatûs dignitatem provecta est.
47. Ammorium Phrygiæ habens Episcopatus 5.
48. Camachus Armeniæ habens Episcopatus 8.
49. Cotyaium Phrygiæ habens Episcopatus 13.
50. Sancta Severina Calabriæ habens Episcopatus 5.
51. Mitylene Lesbi insulæ habens Episcopatus 6.
52. Novæ Patræ Græciæ habens Episcopatus 4.
53. Thebæ Græciæ habens Episcopatus 3.
54. Serræ Thessaliæ habens Episcopatus 57.
55. Æonis.
56. Corcyra.
57. Mesembria.
58. Amastris Ponti.
59. Conæ Phrygiæ.
60. Pompeiopolis.
61. Atalia à Sylæo avulsa.
62. Paronaxia à Rhodo avulsa.
63. Lacedæmonia à Patris Peloponnesi avulsa.
64. Madyta ab Heraclea avulsa.
65. Abydus à Cyzico avulsa.

Archiepiscopatus item qui Throno Constantinopolitano subjacent, nulli tamen Metropolitanorum obnoxii, neque sub se habentes Episcopatus, omnes su . 1. Bizya. 2. Leontopolis. 3. Parium. 4. Proconesus. 5. Cius. 6. Aspros. 7. Cypsela. 8. Psice. 9. Neapolis. 10. Selga. 11. Cherso. 12. Mesenæ. 13. Garela. 14. Brysis. 15. Dercus. 16. Carabyza. 17. Lemnus. 18. Leucas. 19. Misthia. 20. Pedachtoë. 21. Perme. 22. Kosporus. 23. Cotradia. 24. Codræ. 25. Carpathus. 26. Cotro. 27. Rhizæum. 28. Gothia. 29. Sugdia. 30. Phulli. 31. Ægina. 32. Pharsala. 33. Anchialus. 34. Heraclei. Hæ omnes civitates & Provinciæ Throno Constantinopolitano annumerantur.

La Notice qui suit étant plus nouvelle, elle est aussi beaucoup plus conforme à l'Etat présent de l'Eglise Grecque.

Autre Notice *des* Eglises *qui dépendent aujourd'hui du* Patriarchat *de* Constantinople, *produite par le* Sr. Smith *dans son* Discours *de l'*Etat présent *de* l'Eglise Grecque.

Catalogus Provinciarum, seu Metropolium & Episcopatuum Throno Constantinopolitano hodie subjacentium.

Cæsarea, cujus Metropolita dicitur *excelsus dignitate inter excelsos, & Exarcha totius Orientis.*
Ephesus.
Heraclea, penès cujus Archiepiscopum consecrandi Patriarcham jus usque manet. Dicitur

citur *Exarcha Thraciæ & Macedoniæ.* Habet ſub ſe quinque Epiſcopos, Calliopoleos, Rodoſti, Tyriloes, Metrorum, Myriophyti.

Ancyra.

Cyzicus.

Philadelphia.

Nicomedia.

Nicæa.

Chalcedon.

Theſſalonica, cujus Metropolita *totius Theſſaliæ* dictus, habet ſub ſe novem Epiſcopatus, Citros, olim Gydriæ, Serviorum, Campaniæ, Petræ, Ardemerii, Hieriſſi & Sancti Montis, ſive Athonis, Plantomonis, Polianinæ.

Athenæ, ſub quibus continentur Epiſcopatus quatuor, Talantii, Scirri, Solonis, Mindinitzæ.

Pruſa.

Trapeſus.

Philippopolis.

Philipporum & Dramæ.

Thebæ.

Methymna.

Lacedæmonia habet ſub ſe Epiſcopatus, Cariopoleos, Amyclarum, Breſtenæ.

Lariſſa, cujus Epiſcopatus ſunt Demetriadis, Zethunii, Stagonis, Thaumaci, Gardicii, Radobisdii, Schiathi, Loidoricii, Letzæ & Agraphorum.

Adrianopolis, cui ſolus ſubjacet Epiſcopatus, Agathopoleos.

Smyrna.

Mitylene.

Serræ.

Chriſtianopolis, quæ & Arcadia.

Amaſia.

Neocæſarea.

Iconium.

Corinthus, ſub qua ſolus Epiſcopus Damalonis.

Rhodus.

Novæ Patræ.

Ænus,

Dryſtra.

Tornobus, cujus Metropolita dicitur *Exarcha Bulgariæ*: habet ſub ſe Epiſcopatus, Lophitzi, Tſernobi, Preſilabæ.

Joanninorum Metropolita habet Epiſcopos, Bothronti, Bellæ, Chimarræ, Drynopoleos.

Euripi.

Artæ.

Metropolita Monembaſiæ habet Epiſcopos Eleos, Maiinæ, Rheontis, Andruſæ.

Nauplii.

Phanarii & Neocorii Archiepiſcopus.

Sophiæ Metropolita.

Chii.

Paronaxiæ.

Tzia.

Siphni.

Sami.

Carpathi.

Andri.

Barnæ.

Cous.

Leucadis. Veterum Patrarum Metropolita habet Epiſcopos Olenæ, Methonæ, Coronæ.

Proconneſi.

Gani.

Sunt adhuc Epiſcopi & Metropolitæ.

Mediæ.

Sozopoleos.

Præſlabi.

Caphæ.
Gotthiæ.
Bindanæ,
Didymotichi.
Litizæ.
Buziæ.
Selymbriæ.
Zychnarum.
Neurocopi.
Melenici.
Berrhϗæ.
Pogogianæ.
Chaldææ.
Pisidiæ.
Imbri.
Myræ.
Santorinæ.
Æginæ.
Ungarovalachiæ.

In Moldavia quatuor tantùm Episcopi regimini Christianorum Ecclesiastico præsunt. Metropolita Cretensis cum tribus ipsi subjectis Episcopis Sedem Constantinopolitanam agnovit.

CHAPITRE III.

Croïance *générale* & Dogmes *des* Grecs.

On ne peut jamais mieux reconnoître qu'en cette occasion, combien il est dangéreux de courir de Livre en Livre pour travailler à s'éclaircir sur une matiére, quand on manque ou de capacité, ou de tems, ou de moiens pour aller aux sources. Pour bien juger de la véritable croïance des Grecs, il faudroit les consulter eux-mêmes, les examiner chez eux, & lire leurs propres Auteurs avec cette simplicité de cœur & de jugement, qui ne sçauroit s'accorder avec les préjugés que les Controverses tâchent de nous inspirer. Les deux derniers siécles ont produit une infinité de Livres sur cette croïance; toutes les Controverses en ont traité comme d'un point capital, qui intéressoit les Catholiques & les Protestans: mais ces Controverses, où chacun fait de son mieux pour parer les coups de son ennemi & lui en porter à son tour, ont étrangement obscurci cette croïance, & les termes dont les Grecs se servent pour l'exprimer. On a même réduit ceux-ci à ne point s'entendre eux-mêmes, en sorte que pour s'expliquer, ils ont appellé à leur secours des idées & des expressions plus obscures, que les idées & les expressions emploïées auparavant. Si dans une matiére si embarassée de subtilités, de détours & d'explications forcées, on ne cherche à s'éclaircir que par le moien de certains Auteurs *Copistes & Compilateurs*, plus hardis d'ordinaire & plus décisifs que les Auteurs Originaux, on ne prendra certainement que de très-fausses idées des choses.

Suivant ces principes nous allons essaier d'écarter toutes les idées accessoires, qui nous cachent la véritable croïance des Grecs, & donner un abrégé Historique de cette croïance, le plus simple & le plus exact qu'il soit possible, sans nous embarasser d'aucune critique, ni surcharger cette matiere de passages équivoques & de citations. Nous n'en rapporterons qu'autant que cela sera nécessaire, pour justifier le petit Ouvrage, (a) que nous inserons dans celui-ci, ou pour suppléer à ses omissions. Nous ne pouvons rien faire de plus utile au Lecteur, que de décomposer ce Livre si justement estimé des

(a) *Histoire Critique de la créance & des coutumes des Nations du Levant*, par le Sieur de *Moni*, à Francfort 1684. Plusieurs années après le Libraire voulant se défaire de ce qui lui restoit d'exemplaires, par un tour d'adresse a substitué le titre suivant au précédent. *Histoire Critique des Dogmes, des coutumes & des ceremonies des Chrétiens Orientaux*, par *Richard Simon*, à Trévoux, chez Louis Ganeau 1711. Louis Ganeau est un Libraire supposé.

Connoisseurs, & d'en employer les parties selon que nous le trouverons nécessaire. C'est honorer un Auteur, & lui rendre la justice qu'il mérite, de le ressusciter sous une nouvelle forme, sans l'altérer ni le corrompre dans ses parties. En cet état il peut se reconnoître encore ; il ne peut se plaindre qu'on fasse un mauvais usage du sçavoir dont il est orné, & qu'on le défigure en le dépouillant.

» Depuis que l'Eglise Grecque est tombée dans le pitoyable état où nous la voions, » les Latins leur ont fait plusieurs insultes sans sujet, & les Missionnaires les ont sou- » vent traités d'Hérétiques sans aucun fondement. Mais enfin il s'est trouvé à Rome » sous le Pape *Urbain* VIII. des personnes doctes, qui se sont apperçûes de l'ignorance » de quelques Théologiens Latins, qui condamnoient d'Heresie ce qu'ils n'avoient point » appris dans leurs Ecoles. Cela a déja été observé par l'Auteur qui a fait imprimer un » Voiage du Mont Liban, avec des remarques assez étendues, où il éclarcit la Théo- » logie des Orientaux. Cet Auteur prétend (*a*) que les Latins accusent souvent sans au- » cune raison les Grecs d'innovation, & que si l'on a recours à la Théologie dans sa » source, l'on trouvera que les Grecs se sont moins éloignés de l'Antiquité (*b*) que n'ont » fait les Latins.

» Nous avons vû depuis peu de sçavans Ouvrages sur cette matiére, qui semble avoir » été épuisée par (*c*) l'Auteur de la *Perpétuité*, lequel a réfuté solidement ce qui avoit » été avancé sur ce sujet par les plus habiles Protestans de France. Il me semble néan- » moins, que (*d*) l'Auteur des Notes sur *Gabriel* de Philadelphie, a le plus approché » de la vérité, en gardant le milieu entre les deux partis, & en distinguant les Grecs » nouveaux qui ont lû les Latins, ou ont étudié dans leurs Ecoles, d'avec ceux qui » n'ont eu aucun commerce avec les mêmes Latins ; & il tombe d'accord, que les » premiers sont plus conformes aux Latins que les seconds, au moins dans ce qui re- » garde les façons de s'exprimer. L'Auteur des Remarques sur le Voiage du Mont » Liban a encore poussé plus avant ce sentiment. Car il affirme que les Grecs d'au- » jourd'hui ne font pour l'ordinaire que copier les livres des Latins, ne suivant pas » toujours les sentimens de leurs Peres ; & de plus qu'aiant l'esprit peu élevé au dessus » des traditions populaires, ils ne prennent pas la peine de puiser la Théologie dans son » origine. Il ajoute même, que les Ouvrages de *Gabriel* Archevêque de Philadelphie, » quoi qu'il soit du nombre de ceux qui ne sont pas réunis avec l'Eglise Latine, ne sont » autre chose qu'un mélange de la Théologie des Grecs & des Latins ; ce qui doit être » entendu principalement de la methode & des expressions. Le P. *Morin* a été aussi de » ce sentiment, quand il parle dans ses Ouvrages de la Penitence & des Ordinations, » de cet Archevêque de Philadelphie.

» Si l'on suit ce principe, qui est assez bien appuïé dans ces deux Auteurs, l'on » découvrira plus facilement quelle est la créance des Grecs ; & il sera aisé de concilier » les opinions differentes de ceux qui ont écrit sur cette matiere. J'ai crû que je ne » pouvois mieux faire connoître la créance des Grecs d'aujourd'hui, qu'en produisant le » Catalogue que *Caucus*, Archevêque de Corfou, a fait des erreurs qu'il leur attribue ; » & j'ajouterai en même tems les reflexions nécessaires, pour distinguer ce qui est vrai » d'avec ce qui est faux dans cette matiére, qui a été traitée differemment par divers » Auteurs.

» (*e*) *Caucus*, Seigneur Vénitien & Archevêque de Corfou, dans le livre qu'il a » écrit touchant les erreurs des nouveaux Grecs, adressé au Pape *Grégoire* XIII. remarque » les erreurs suivantes. (*f*)

» I. Ils rebaptisent tous les Latins qui se rangent à leur Communion.

» II. Ils different le Baptême des enfans jusqu'à trois, quatre, cinq, six, dix, & » dix-huit ans.

» III. De sept Sacremens de l'Eglise ils ne reçoivent point la Confirmation, ni l'Ex- » trême-Onction.

» IV. Ils nient le Purgatoire, quoi qu'ils prient Dieu pour les morts.

(*a*) Voi. Remarques de M. *Simon* sur le *Voyage du Mont-Liban* par *Dandini* pag. 15. & suiv. & 159. & suiv. Edit de 1685.

(*b*) Voi. Ibid. *les Remarques de M. Simon.*

(*c*) *Arnaud*, Docteur de Sorbonne.

(*d*) M. *Simon* lui-même, qui publia en 1671. & 1682 les Ouvrages de *Gabriel* Archevêque de *Philadelphie* avec des Notes, sous le titre de *Fides Ecclesiæ Orientalis*, &c.

(*e*) *Caucus in Hist. de Græc. recentiorum Hæresibus.* Ce Livre n'a jamais été imprimé.

(*f*) Ces Articles sont rapportés dans les *Monumens authentiques de la Religion des Grecs*, imprimés in 4. en 1708. à la Haie, avec plusieurs fausses gloses de la façon de l'Auteur de ce Livre, & des altérations considérables.

» V. Ils ne reconnoissent point absolument la Primauté du Pape, (ni de l'Eglise de » (a) Rome.)

» VI. En conséquence ils nient que l'Eglise Romaine soit la véritable Eglise Catho- » lique, & qu'elle soit Maitresse de toutes les autres Eglises. Ils préferent même » leur Eglise à l'Eglise Latine, & (b) ils excommunient le jour du Jeudi Saint, le Pape » & tous les Evêques Latins, comme Hérétiques & Schismatiques.

» VII. Ils nient que le Saint Esprit procéde du Pere & du Fils.

» VIII. Ils refusent d'adorer le Saint Sacrement en la Messe des Prêtres Latins qui » consacrent avec du pain sans levain, selon l'ancienne coutume de l'Eglise Romaine, » confirmée par le Concile de Florence. Ils lavent même les autels où les Latins ont » celebré; & ils ne veulent point que les Prêtres Latins celebrent sur leurs autels, parce » qu'ils prétendent que le sacrifice se doit faire avec du pain levé.

» IX. Ils disent que les paroles ordinaires où les Latins font consister la consécra- » tion, ne suffisent pas pour changer le pain & le vin au corps & au sang de Notre » Seigneur, si l'on n'y ajoute quelques priéres & benedictions des Peres.

» X. Ils assûrent qu'il faut donner aux enfans la communion sous les deux espéces, » avant même qu'ils sçachent discerner cette viande d'avec une autre, parce que cela est » de droit divin. C'est pourquoi ils donnent la communion aux enfans immédiatement » après le Baptême; & ils tiennent pour Hérétiques les Latins qui sont dans un » sentiment contraire.

» XI. Ils tiennent qu'il est d'obligation divine aux Laïques de communier sous les » deux espéces, & ils traitent d'Hérétiques les Latins qui croient le contraire.

» XII. Ils affirment qu'on ne peut pas contraindre les Fideles, quand ils ont atteint » l'age de discernement, de communier tous les ans à Pâques; mais qu'il faut les laisser » en liberté de conscience.

» XIII. Ils ne portent ni respect, ni culte, ni vénération au très-Saint Sacrement de » l'Eucharistie, lors même que leurs Prêtres célebrent; & ils le portent aux malades sans » lumiére. Ils le gardent de plus dans un petit sac & dans une boëte, sans autre céré- » monie, que de l'attacher à la muraille; au lieu qu'ils allument des lampes devant » leurs Images.

» XIV. Ils croïent que l'hostie consacrée le jour du Jeudi Saint, est bien plus effica- » ce, que celles qu'on consacre aux jours ordinaires.

» XV. Ils nient que le Sacrement de Mariage soit un lien qu'on ne puisse rompre. » C'est pourquoi ils accusent d'erreur l'Eglise Romaine, qui enseigne qu'on ne peut » rompre le mariage dans le cas d'adultére, & qu'il n'est point permis à aucun de se » remarier en ce cas-là. Mais les Grecs enseignent le contraire, & le pratiquent tous les » jours.

» XVI. Ils condamnent les quatriémes nôces.

» XVII. Ils ne veulent point célébrer les solemnités de la Vierge, des Apôtres, & » les Fêtes des autres Saints instituées par l'Eglise Catholique & par les Peres, aux » mêmes jours que nous les célebrons: mais outre qu'ils le font d'une autre maniére, » ils méprisent les Fêtes de plusieurs autres Saints très-anciens. (Ils rejettent aussi l'usage » Religieux des Images relevées en bosse & des statues, quoi qu'ils aient de plates pein- » tures dans leurs Eglises.)

» XVIII. Ils disent qu'il faut abroger le Canon de la Messe des Latins, comme étant » rempli d'erreurs.

» XIX. Ils nient que l'usure soit un peché mortel.

» XX. Ils nient que le Sou-diaconat soit aujourd'hui un Ordre sacré.

» XXI. De tous les Conciles Generaux qui ont été célebrés dans l'Eglise Catholique » par les Papes en differens tems, ils n'en reçoivent que jusqu'au septiéme Concile » Général, qui est le second de Nicée, qu'on assembla contre ceux qui rejettoient les » Images. Les Grecs ne reconnoissent point du tout les autres, & ne veulent point se » soumettre à leurs ordonnances.

» XXII. Ils nient que la Confession auriculaire soit de précepte ou de droit divin, » prétendant qu'elle soit seulement de droit positif & Ecclesiastique.

» XXIII.

(a) « L'Eglise Grecque regardoit celle de Rome com- » me déchue de sa Primauté, parce selon elle Rome avoit » perdu sa Primauté, en abandonnant la Doctrine de ses » Peres. » C'est ainsi que s'exprime un Historien Grec Schismatique.

(b) Voi. ci-après. Dans l'Office du Jeudi Saint on dit expressément ces paroles, que ceux qui offrent du pain sans levain dans leur *Sacrifice*, soient couverts de honte &

» XXIII. Ils disent que les Confessions des Laïques doivent être arbitraires. C'est pour-
» quoi on ne contraint point parmi eux les Laïques à se confesser tous les ans, & on
» ne les excommunie pas pour ne le point faire.

» XXIV. Ils prétendent que dans la Confession il n'est pas nécessaire, ni de droit
» divin, de confesser tous ses péchés en particulier & dans le détail, non plus que de
» dire toutes les circonstances qui changent la nature du péché.

» XXV. Ils donnent la communion aux Laïques, soit qu'ils se portent bien, ou qu'ils
» soient malades, quoi qu'ils n'aient point auparavant confessé leurs péchés à un Prêtre;
» & cela, parce qu'ils sont persuadés que la Confession est arbitraire, & que la foi est
» la seule & véritable préparation pour recevoir l'Eucharistie.

» XXVI. Ils se moquent des Vigiles des Latins aux Fêtes de Notre Seigneur, de la
» Vierge & des Apôtres, aussi bien que des jeunes des Quatre-tems. Ils affectent même
» de manger ce jour là de la viande, par un mépris qu'ils ont pour les Latins. (Ils dé-
» fendent encore de jeûner le Samedi, excepté celui qui précede Pâques.)

» XXVII. Ils condamnent d'Hérésie les Latins, parce qu'ils mangent des viandes
» étouffées, & d'autres viandes qui sont condamnées dans le Vieux Testament.

» XXVIII. Ils nient que la simple fornication soit un péché mortel.

» XXIX. Ils affirment qu'il est permis de tromper son ennemi, & que ce n'est pas
» un péché de lui faire tort.

» XXX. Ils sont dans cette opinion à l'égard de la restitution, que pour être sauvé
» il n'est pas nécessaire de restituer ce que l'on a volé.

» XXXI. Ils croient enfin, que celui qui a été une fois Prêtre, peut retourner à
» l'état de Laïque. (Ainsi ils ne croient pas que le caractere de Prêtre soit *indélébile*.)

(On peut ajouter ici, qu'ils approuvent le mariage des Prêtres, pourvû qu'ils aient
épousé leurs femmes avant l'Ordination : mais ils ne leur permettent pas de se marier
après avoir été ordonnés.)

Ajoutons encore ce qui suit, tiré d'un Catalogue des erreurs & Hérésies que le
P. *François Richard* Jésuite Missionnaire attribue aux Grecs, dans la Relation de
l'Isle de *Saint-Erini*, imprimée à Paris en 1657. Les Grecs, dit-il, s'étant séparés
de l'Eglise Romaine, commencerent à former le signe de la Croix de la droite à
la gauche. Ils continuent dans cette erreur; & je me souviens qu'un jour je fus inter-
rogé d'un Latin, pourquoi nous formons le signe de la Croix portant la main à la
gauche & puis à la droite. Je lui répondis que nous le faisions de la sorte, pour
donner à connoître que par la vertu de la Croix, d'ennemis nous étions devenus amis
de Dieu, du mal nous passions au bien, qu'enfin nous espérions par son mérite au
jour du jugement, quand la séparation se fera des élus & des réprouvés, de passer
de la gauche à la droite, & d'être du nombre des bien-heureux. Un Grec qui
étoit présent goûta cette raison; & pourquoi, dit-il nous autres faisons-nous le con-
traire? A quoi un de nos écoliers prenant la parole lui dit tout haut : *Vous avez
droit de former votre Croix de la droite à la gauche, pour montrer que depuis que
vous êtes séparés de l'Eglise Romaine, vous avez passé du bien au mal, de la vertu
au vice, & de la grace au péché; & il est à craindre que vous ne soïez du côté
gauche, quand nous serons à la droite au jour du jugement dernier.* Une si terrible
réponse sembloit devoir convertir le plus fier Schismatique de la Grece. Cependant
le Missionnaire dit seulement que le Grec demeura si étourdi, qu'il n'eut aucune paro-
le pour répliquer. D'autres Grecs, continue-t-il, ne forment pas entierement le
signe de la Croix, & ne touchent qu'à une épaule, pour signifier *que le Saint-
Esprit ne procéde que du Pere.*

» Voilà, continue M. *Simon*, ce qui distingue les Grecs d'avec les Latins, si nous
» nous en rapportons à *Caucus*, qui attribue cette créance non seulement aux Grecs de
» Corfou, mais aussi aux autres Grecs qui sont séparés de l'Eglise Romaine.

» Mais si nous voulons écouter (a) *Leo Allatius*, Caucus est un ignorant, un ca-
» lomniateur, & un homme sans jugement, qui a crû obliger le Pape en multipliant
» les erreurs des Grecs, & qui a attribué à tous, ce qu'il a vû & appris dans Corfou.
» Cependant il n'est pas difficile de justifier Caucus dans la plus grande partie des
» opinions qu'il attribue aux Grecs, à la réserve peut-être de ce qui regarde la Morale,
» dont le relâchement vient plutôt des particuliers, que d'une créance commune & ap-

(a) *Caucus Venetus, Archiepiscopus Corcyrensis, vir nullius planè doctrinæ vel judicii, libello edito de Græcorum recentiorum Hæresibus. Græcos omnes non sine evidenti calumnia diffamavit.... an mendacio, an fatuitate, an fraude, an falsitate.... summorum Pontificum gratia aucupanda est?* Leo Allat. Lib. III. de Consens. Cap. 1.

» prouvée; & il est à craindre qu'on ne reproche à Allatius, d'avoir adouci beaucoup » de choses dans les sentimens des Grecs par un esprit de conciliation, & pour être » agréable au Pape *Urbain* VIII. qui avoit alors formé le dessein de réunir les Grecs » avec l'Eglise Romaine par des voies d'adoucissement. En effet, si l'on examine avec » soin les erreurs que Caucus attribue aux Grecs d'aujourd'hui, on trouvera qu'il y » a peu de personnes qui les aient remarquées avec plus d'exactitude. Aussi le Pape lui » avoit-il ordonné de le faire; & il n'y a guéres d'apparence, qu'il eût voulu tromper » le Pape dans une affaire de cette importance. Comme il n'étoit pas sçavant dans » la Théologie des Anciens, il a tout rapporté à la Théologie Scholastique & » aux décisions du Concile de Trente, qu'il a crû être la régle sur laquelle il de- » voit condamner d'erreur tout ce qui n'y étoit point conforme; & c'est en quoi sa » sincérité paroit davantage. Car il s'est informé pendant long-tems de ce qu'ils avoient » de commun avec l'Eglise Romaine, & de ce qui leur étoit singulier, condamnant » néanmoins trop hautement ce qui ne s'accommodoit point aux usages de son Eglise. » Mais voions en particulier, si Caucus est un aussi grand calomniateur, & s'il a tant » imposé aux Grecs, que Leo Allatius l'a voulu faire croire aux autres.

» Premiérement, pour ce qui regarde la rebaptisation des Latins, il est certain qu'ils » l'ont fait en d'autres endroits que dans Corfou; & cela par l'inimitié qu'ils ont con- » tre eux, regardant toutes leurs cérémonies comme abominables. C'est pour cette » même raison qu'ils condamnent aussi la Messe des Latins; qu'ils lavent leurs autels » après qu'un Prêtre Latin a célébré la Messe, comme s'ils avoient été profanés, & » qu'ils considérent les pains azymes consacrés par les Latins, comme des choses impu- » res. On en peut voir les preuves non seulement dans nos Ecrivains, mais même » dans le Droit Oriental, & principalement au titre (*a*) *Réponse des Patriarches*, où » la plûpart des cas qui regardent les cérémonies des Latins sont proposés, & en même » tems résolus contre ceux qui faisoient paroître tant d'aversion pour les cérémonies » des Latins. D'où l'on peut voir, que le plus grand nombre des Grecs rejettoit les » cérémonies qui s'observent dans l'Eglise Romaine, comme impures & profanes, & » qu'il n'y a eu parmi eux que quelques Sçavans, qui ont tâché de modérer cette grande » aversion pour toutes les cérémonies des Latins. Ce qui ne nous doit point surpren- » dre, puisque les Latins n'ont pas été plus favorables au Baptême & au pain levé des » Grecs, selon ce qui paroît de plusieurs (*b*) lettres des Papes qui ont écrit en leur » faveur. Outre qu'il s'est trouvé des Théologiens Scolastiques, qui ont douté de la » validité de leur Baptême & de leurs autres Sacremens, comme il seroit aisé de le » prouver.

» En second lieu, ce qui a fait dire à Caucus, que les Grecs ne reconnoissent point » le Sacrement de la Confirmation & de l'Extrême-Onction, est qu'il les a considerés par » rapport à ce qui s'observe dans l'Eglise Romaine, où le premier de ces Sacremens » est donné séparément du Baptême; & même aujourd'hui une des grandes occupations » des Evêques, est d'administrer dans leurs visites ce Sacrement qui leur est réservé. » Le second n'est jamais donné dans l'Eglise Romaine, qu'à ceux qui sont à l'extrémi- » té; d'où ce Sacrement a été appellé Extrême-Onction. Mais les Grecs donnent ce » premier Sacrement en même tems que le Baptême, & l'Eglise Orientale s'est tou- » jours conservée dans cet usage, qui est différent de celui de l'Eglise d'Occident. De » plus, le Prêtre administre ce Sacrement parmi les Grecs, aussi bien que dans tout » le reste du Levant, comme l'on peut voir dans la Dissertation que (*c*) *Lucas Hol-* » *stenius* a faite sur ce sujet, & que le Cardinal François Barberin a fait imprimer à » Rome. Ce sçavant homme assûre, que cet usage est si ancien dans l'Eglise Grecque, » que le pouvoir de confirmer est devenu comme ordinaire aux Prêtres, & de droit » commun. Pour ce qui est de l'Extrême-Onction, les Grecs n'attendent pas, ainsi » qu'il se pratique dans l'Eglise Romaine, que le malade soit à l'extrémité; aussi » n'appellent-ils pas ce Sacrement Extrême-Onction: au contraire, les malades vont le » recevoir à l'Eglise, quand ils peuvent y aller commodément, & on le leur admi- » nistre toutes les fois qu'ils sont malades, parce qu'ils croient que St. Jacques dans » son Epitre parle des malades, & non de ceux qui sont à l'extrémité.

(Au reste M. *Simon* a montré dans sa *Biblioth. Critique* Tome I. que par l'Eucho- loge & quelques Auteurs Grecs, il paroit que les Grecs établissent sept Sacremens).

» En troisiéme lieu, continue le même Auteur, pour ce qui est de l'adoration

(*a*) *Ref. Demetrii Archiep. Bulg.*

(*b*) *Epist. Clement. VII. apud Allat. Lib. de Interst.*

(*c*) *Luc. Holsten. Dissert de Sacr. Confirm. apud Græcos.*

» qu'ils ne rendent point au Saint Sacrement après la consécration, cela ne se doit pas » aussi entendre généralement, parce qu'il est constant qu'ils adorent ce Sacrement; » mais seulement par rapport à l'adoration que les Latins rendent à l'Eucharistie, aussitôt que le Prêtre a prononcé ces paroles, *Ceci est mon corps.* Comme les Grecs ne » font pas consister la consécration dans ces paroles, mais dans quelques priéres qui » suivent, il ne faut pas s'étonner si Caucus, qui pour juger des erreurs des Grecs, » avoit pris pour régle l'usage de son Eglise, a dit qu'ils n'adoroient point l'Eucharistie: » outre que même après qu'ils ont consacré, ce qui se fait, selon leur opinion, après » l'Invocation du St. Esprit, ils n'ont point cette adoration cérémoniale de la maniére » qu'elle s'observe dans l'Eglise Latine; mais ils se contentent d'adorer Jesus-Christ » qu'on leur présente, en l'élevant à leur façon peu de tems avant la communion. On » ne peut néanmoins excuser Caucus, de s'être réglé entierement sur les usages de son » Eglise, si ce n'est qu'il avoit apparemment ordre de réformer toutes choses sur ce » pied-là.

» En quatriéme lieu, il est de notorieté publique, que les Orientaux communient » sous les deux espéces, & qu'ils prétendent même être fondés en cela sur les paroles » de Jesus-Christ. C'est ainsi que le Patriarche Jérémie parle dans sa premiére réponse » aux Théologiens de Wittemberg. *Vous dites qu'il faut communier sous les deux » espéces; & en cela vous avez raison*; ce qu'ils étendent jusqu'aux enfans, ausquels » ils donnent la communion après le Baptême, en leur donnant avec une cuillier le » sang de Jesus-Christ, qu'on prend dans la coupe où est ce sang avec les miettes de » pain qui contiennent son corps, (c'est par le moien de ces miettes qu'ils prétendent » communier sous les deux espéces.) En un mot, toute l'Eglise Orientale est dans » cet usage; & même nos premiers Théologiens Scholastiques demeurent d'accord, » que cette coutume de communier sous les deux espéces a été gardée religieusement » dans l'Eglise Latine jusqu'à ces derniers siécles, qu'on a trouvé à propos de la changer pour de bonnes raisons.

» En cinquiéme lieu, à l'égard de la Confession, on ne doit pas trouver étrange » qu'ils ne la croient que de droit positif & Ecclésiastique, puisqu'ils sont dans cette » persuasion, qu'il n'y a (a) proprement que le Baptême & l'Eucharistie, qui aïent » été institués par Notre-Seigneur, & que les autres Sacremens ont été institués par » l'Eglise; comme on peut voir dans la seconde réponse du Patriarche Jérémie aux » Théologiens de Wittemberg. Caucus n'a donc rien avancé sur ce sujet, qui ne soit » conforme à la véritable créance des Grecs. On ne peut cependant nier, que l'usage » de la Confession auriculaire ne soit dans l'Eglise Grecque, aussi bien que dans l'Eglise » Latine, & que les Grecs ne confessent en détail leurs péchés, pour recevoir une » pénitence conforme à la nature de ces mêmes péchés, dont il faut par conséquent » découvrir la nature & l'espéce au Confesseur. *Il est nécessaire*, dit le Patriarche » Jeremie après St. Basile, *d'exposer tous ses péchés à son Confesseur.* Et c'est ce qu'on » peut voir plus au long dans le livre de *Christophle Angelus* (b) de la Discipline de » son Eglise. Il y a cette différence cependant, si nous nous en rapportons à *Métrophanes Critopule*, que le Confesseur ne s'informe point du lieu où le péché a été commis, ni des personnes avec qui la chose s'est passée, ni même de la maniére, parce que, selon le même Auteur, cela est inutile & trop curieux; ce qui suffit pour » justifier Caucus. Car à l'égard de la communion Pascale, qui doit se faire tous » les ans dans l'Eglise Latine, cela est singulier à cette Eglise.

» En sixiéme lieu, Caucus n'attribuë rien aux Grecs, pour ce qui est du mariage, » qu'ils ne soutiennent avec opiniâtreté, & qu'ils ne prétendent être conforme au » Nouveau Testament, aux Peres, au Droit Canon Oriental, & aux Ordonnances des » Empereurs. Ils disent qu'il n'y a rien de plus clair que ces paroles de l'Evangile; » (c) *Quiconque répudiera sa femme, sinon pour cas d'adultére, & en épousera une » autre, commet adultére.* Il est donc manifeste, dit-ils, que l'Evangile permet de » rompre le mariage dans le cas allégué; & ne s'en rapportant pas là-dessus à l'autorité de St. Augustin & de quelques autres Peres Latins, ils assûrent que les Peres

(a) *Hierem. Patriar. Constant.* Cyrille dans sa Confession Art. XV. ne reconnoit que deux Sacremens institués par Jesus-Christ. Cet Article est entiérement Calviniste.

(b) *De Statu Hodierno Graecorum* Cap. 22. Tout le [illegible] & [illegible] de l'Allemand, qui a commenté Angelus, n'empêche pas que la Confession des Grecs ne soit à peu de choses près semblable à celle des Latins. A la vérité elle est beaucoup plus rigoureuse, & l'on prétend qu'à cause de cela les Grecs évitent de se confesser; outre que leurs Papas leur vendent bien cher la Confession.

(c) *Matth.* 19. 9.

» Grecs n'ont point autrement expliqué ce passage, & de plus, que toute l'Eglise » Orientale convient en cela avec la Grecque. Il est même aisé de prouver par les » Histoires du Concile de Florence & (a) du Concile de Trente, que toute l'Eglise » Grecque est dans cet usage. Ce fut pour cette raison que les Ambassadeurs de Ve- » nise présenterent leur requête au Concile de Trente, afin qu'on trouvât quelque tem- » pérament au Canon que l'on étoit prêt de publier contre ceux qui disoient, que » l'adultére rompoit le mariage. Et ce qui faisoit agir la République de Venise en cette » action, étoit qu'elle avoit dans sa dépendance les Grecs de Candie, de Cypre, de » Corfou, de Zante & de quelques autres lieux, qui étoient dans cet usage contraire à » celui que le Concile vouloit condamner. En effet, l'on donna satisfaction à ces » Ambassadeurs, parce que leurs raisons furent trouvées bonnes, comme le Cardinal » Palavicin en demeure d'accord dans son Histoire du Concile. Il est pourtant vrai, que » les Grecs rompent trop facilement leurs mariages, & non seulement dans le cas » d'adultére; mais ils prétendent encore se conformer en cela aux Loix Canoniques & » Civiles, qu'on devroit modérer, parce qu'ils se sont trop émancipés. Mais Caucus » n'aiant fait mention que du cas d'adultére, semble avoir été trop retenu, d'autant » qu'il pouvoit rapporter plusieurs autres cas de moindre importance, où les Grecs ne » font point scrupule de rompre leur mariage.

» En septiéme lieu, on ne doit pas trouver étrange, que les Grecs ne mangent » point de viandes étouffées, de sang, & d'autres choses qui ne sont pas seulement » défendues dans le Vieux Testament, mais même dans le Nouveau, comme il paroît » des Actes des Apôtres; ce qui n'est point singulier aux Grecs de Corfou. Tous les » Orientaux ont généralement conservé cet usage; & il n'y a pas fort long-tems qu'il » est entiérement aboli dans tout l'Occident.

» En huitiéme lieu, pour ce qui est de l'article qui regarde la Primauté de Rome, » il y a lieu de s'étonner, que *Leo Allatius* se soit si fort emporté là-dessus contre » Caucus, comme s'il étoit le plus grand imposteur du monde. Il n'est que trop vrai, » que les Grecs qui ne sont point latinisés, & même tout le reste des Orientaux, ne » reconnoissent point aujourd'hui cette Primatie de Rome sur les autres Patriarches, » de la maniére qu'elle est reconnuë dans l'Eglise d'Occident. (b) *Métrophanes Critopule* » assûre, que l'Eglise Orientale ne reconnoit point d'autre Chef que J. C. lequel a les » qualités de Chef de l'Eglise; qu'entre les Patriarches il n'y a aucune defference, si » ce n'est de Siége. Le Patriarche de Constantinople s'assied le premier; celui d'Ale- » xandrie le second; celui d'Antioche le troisiéme; & celui de Jérusalem le quatrié- » me. Ils n'ont aucune supériorité les uns sur les autres. Chacun est maître chez soi; » & s'ils se trouvent tous ensemble dans un même lieu, ils se baisent les mains. De » sorte qu'aucun d'eux ne prend la qualité de Chef de l'Eglise Catholique, comme re- » marque le même Critopule; & par-là il veut condamner le Pape, qui prend ces » qualités. Quant à ce que Leo Allatius ajoûte, (c) que Caucus impose aux Grecs, » quand il dit qu'ils excommunient le Pape & les Evêques Latins le Jeudi Saint; cela » n'a pas seulement été observé par Caucus dans Corfou, mais par plusieurs Voiageurs » en différens lieux. Le Jésuite *Dandini*, qui a fait un voiage au Mont Liban en » qualité de Nonce sous *Clement* VIII. dans la description qu'il fait de l'Isle de Candie, » parle des Grecs en ces termes. (d) *J'aurois bien des choses à dire, si je voulois rap-* » *porter toutes les saletés des Prélats & des Prêtres, & des autres Ecclésiastiques de cette* » *Nation, leur séparation de l'Eglise Latine, les malédictions & les excommunications* » *qu'ils fulminent contre elle dans les jours les plus saints, & lors que nous prions Dieu* » *pour leur conversion.* »

A ce qui a été rapporté par M. *Simon* au sujet de l'excommunication, on peut ajoû- ter ce qui suit tiré de l'*état des Eglises Grecque, Arménienne & Maronite*, par *de la Croix*, imprimée à Paris en 1695. » La cérémonie du feu saint est précedée d'une » autre, qui est l'effet de la haine mortelle de l'Eglise Grecque & de ses Patriarches » contre la Romaine & le Pape, que le Patriarche (de Jérusalem) revêtu pontificale- » ment excommunie publiquement à la porte du saint Sépulchre en des termes inju- » rieux & scandaleux. Cela est suivi d'une action puérile & indécente, qui marque » néanmoins la grandeur de leur animosité. Le Patriarche plante un clou en terre à coups

(a) F. Paolo nella sua *Istoria del Concil.* Card. Palavic. *nella sua Istor. del Concil. di Trent.*
(b) Metroph. Critop. *in Epist. Dell. Ecc. Orient.*
(c) Leo Allat. *de Consens. Eccles. Occid. & Orient.*
(d) Girolamo *Dandini*, *in Miss. Apost. Cap.* 5.

» coups de marteau en signe de malédiction ; il excommunie ceux qui l'arracheront
» sous des peines spirituelles & temporelles, d'amende & de cinq cens coups de bâton.
» On voit quantité de ces cloux devant la porte du saint Sépulchre, auxquels les Grecs
» n'oseroient toucher, & les Latins les y laissent afin d'éviter les querelles. » Joignons à cette Excommunication une autre cérémonie qui lui ressemble, & peut bien aller de pair avec un Anathême complet. Nous la tirons de l'abjuration que fit à Jérusalem un certain *Paisius Ligaridius* des Dogmes de l'Eglise Latine, lorsqu'il fut installé Archevêque de Gaza en l'année 1652. Le Patriarche de Jérusalem qui installa ce Paisius, étoit assis sur une espéce de Trône élevé. Les Métropolitains, les Evêques & le reste du Clergé étoient placés chacun dans son rang au-dessous du Patriarche. Pendant l'Office, Paisius récita la Confession de Foi de l'Eglise Grecque : mais avant sa consécration, il foula aux pieds deux ou trois fois un tableau dans lequel étoit représentée une Ville assise sur sept montagnes. Au dessus de cette Ville on voïoit un Aigle à deux têtes. Ceux qui assisterent à cette cérémonie comprirent fort bien, que le Grec avoit foulé aux pieds la Ville & l'Eglise de Rome ; mais Paisius, pour éloigner une application si odieuse, soutint que cette cérémonie signifioit qu'un Evêque doit fouler aux pieds la gloire & la vanité du monde, représentées par la *Ville assise sur sept montagnes.* Rien n'est plus forcé que cette explication. Revenons à M. *Simon.*

» En neuviéme lieu, continue-t'il, on croira facilement, que les Grecs mettent le
» Sous-diaconat au nombre des Ordres moins principaux, & qui ne sont point sacrés,
» pour parler dans les termes des Latins, puisqu'il n'y a pas fort long-tems que les
» Latins mêmes en ont fait un Ordre sacré.

» En dixiéme lieu, on peut voir dans les livres des Ecrivains Grecs, que de ne
» reconnoitre que sept Conciles Généraux n'est point une chose particuliére aux Grecs
» de Corfou. Il semble même qu'on auroit mauvaise grace, de les obliger à recevoir
» les Conciles Latins, où ils n'ont point eu de part, non plus que les autres, où
» ils témoignent n'avoir été présens que par force, & plûtôt pour les intérêts de l'Etat,
» que pour ceux de la Religion. On les souffre dans les Etats de la République de
» Venise avec cette croiance.

» Enfin, pour ce qui regarde les jours de fête, de jeûne, & plusieurs autres choses
» de Discipline, il est certain que l'Eglise Grecque ne convient point en cela avec la
» Latine ; & Caucus a eu raison de dire, que les Grecs ne les reçoivent point, non
» plus qu'une partie des Saints de l'Eglise Romaine, dont ils se moquent quand ils les
» voient dans les Temples, comme l'on peut voir dans l'Histoire du Concile de Flo-
» rence composée par *Syropulus*, où il dit : *Quand j'entre dans quelque Eglise des*
» *Latins, je ne salue aucun des Saints que j'y vois, parce que je n'en connois pas un.*
» *J'ai même de la peine à y reconnoître Jesus-Christ, que je n'adore point aussi, parce*
» *que je ne sçai de quelle maniére ils le représentent.*

» Je croi que cela doit suffire pour justifier les propositions de *Caucus* touchant ce
» qu'il attribue aux Grecs ; & si cet Auteur a quelquefois pris plaisir à exagérer leurs
» erreurs, & à leur imposer, on peut aussi dire, que *Leo Allatius* n'a pas toujours
» gardé les régles de la modération dans leur défense. J'avoue que sa voie de concilier
» les deux Eglises, laquelle il a suivie, sera plus efficace pour réunir cette Eglise avec
» l'Eglise Romaine, que ce qui a été pratiqué par les Missionnaires qui ont augmenté
» leurs erreurs, & qui continuent tous les jours de les augmenter, au lieu de les dimi-
» nuer : mais cela n'empêchera pas, qu'on ne connoisse toujours les véritables senti-
» mens des Grecs, quand on voudra se défaire des préjugés ordinaires, & qu'on sçaura
» distinguer ceux qui sont latinisés d'avec ceux qui ne le sont point.

» Nous avons oublié de marquer ce qui regarde leur créance touchant le Purgatoire,
» l'Enfer & le Paradis. (*a*) Caucus affirme, aussi bien que plusieurs autres Ecrivains,
» que les Grecs nient le Purgatoire, & que cependant ils font des priéres pour les
» morts ; ce qu'il faut entendre par rapport à l'opinion des Latins, qui établissent
» d'ordinaire un lieu de Purgatoire & un feu qui tourmente les ames. Mais les Grecs
» nient l'un & l'autre, quoi qu'ils reconnoissent comme un certain état de Purgatoire ;
» & c'est pour cela qu'ils prient Dieu pour les morts. Il est certain que la priére pour
» les morts est établie dans l'Eglise dès les premiers siécles, ainsi qu'il paroit de Ter-
» tullien & des plus anciens Peres, aussi bien que des Liturgies les plus anciennes.
» Peut-être l'Eglise a-t-elle pris cette cérémonie des Juifs, qui prient aussi Dieu pour
» les morts ; laquelle coutume étoit en usage dans les Synagogues long-tems avant la

(*a*) *Caucus*, ibid. ac suprà.

» naissance du Christianisme : on l'y voit dès le tems que les Juifs ont été sous la do» mination des Grecs. Il y a néanmoins cette différence entre les Grecs & les Latins » touchant la priére pour les morts, que ces derniers se sont beaucoup plus expliqués ; » au lieu que les premiers, & même le reste des Orientaux, sont demeurés dans des » termes plus généraux. Les Latins ont pourtant retenu dans les priéres qui se font » pour les morts à la Messe, l'ancienne formule, qui convient assez avec ce que les » Grecs croient de l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis. Voici de quelle maniere on » prie pour les morts dans la Messe des Latins. ***Domine Jesu Christe, libera animas » omnium Fidelium defunctorum de pœnis Inferni & de profundo lacu : libera eas de » ore leonis, nè absorbeat eas Tartarus, nè cadant in obscurum***, &c. Ces paroles sem» blent établir l'opinion des Grecs & des autres Chrétiens du Levant ; car ils ne sup» posent qu'un lieu, qui est l'Enfer, où les ames sont retenues comme dans une prison » obscure, & l'on prie que ces ames passent de ce lieu ténébreux au lieu de lumiere » & de repos, qui est le Paradis ; ce qui est entiérement conforme à la priére que le » Prêtre fait à la Messe qu'on appelle ***in die obitûs***. »

On peut comparer à ce détail de M. ***Simon*** ce que nous allons extraire de l'Ouvrage du Chevalier ***Ricaut*** sur l'***Etat de l'Eglise Grecque***, Ch. XIV. » Les Grecs » font, dit-il, deux classes de ceux qui vont en Enfer. Les uns finissant leur vie sous » le poids de la colére de Dieu, y sont aussi-tôt accablés de peines, dont ils ne sçau» roient être délivrés dans toute l'éternité. Les autres descendent dans l'Enfer ; mais » sans y souffrir ces peines, dont les damnés sont accablés à perpétuité. L'Eglise » (Grecque) suppose (de ceux-ci) qu'ils sont morts avec des dispositions à la repen» tance, & que ces dispositions ont été fortifiées en eux par le secours salutaire de la » Confession & de l'absolution. » Quoique la grace n'ait pas achevé d'opérer en eux, puisque ces bonnes dispositions n'ont pas été suivies de bonnes œuvres, cependant les priéres de l'Eglise, les intercessions des vivans, leurs aumônes & leurs offrandes peuvent rendre ces dispositions efficaces & méritoires. » C'est-là, continue l'Auteur » Anglois, le sens de cette priére : ***fais, Seigneur, que son ame repose dans le séjour » de la lumiére, de la consolation & de la tranquillité, d'où la tristesse & la douleur » sont bannies***, &c. Du reste les Grecs ne regardent ce lieu ni comme un Limbe, ni » comme un Purgatoire des ames. Toute leur peine s'y réduit à être privées pour un » tems fini de la présence de Dieu, &c. » Ils croient qu'après la mort l'ame ne sçauroit se procurer du soulagement par elle-même, & qu'il ne lui reste, ainsi qu'on vient de le dire, d'autre ressource que les priéres des Fidéles qui sont sur la terre. Mais ni les décisions des Patriarches & des Evêques, ni les Indulgences & les pardons n'ont la vertu de tirer l'ame de sa prison. » Voilà les Clefs, ajoute ***Ricaut*** en parlant de ces priéres, » &c, qui sont capables d'ouvrir le Ciel (à ces ames) encore les Grecs ne veulent-ils pas » que cela arrive avant le dernier jour. Ils tiennent que comme les Bien-heureux ne » reçoivent la plénitude de leur gloire qu'après le jour du jugement, les damnés ne re» çoivent non plus qu'alors la plénitude de leurs souffrances. »

» Pour ce qui regarde l'Enfer, continue M. ***Simon***, nous ne parlerons point ici du » sentiment d'Origéne, (*a*) qui a été cependant suivi par quelques Docteurs Grecs. Nous » nous contenterons de dire ce qui est le plus généralement approuvé parmi eux. » Quand ils prient que Dieu délivre les ames de l'Enfer, cela doit s'entendre de l'état » de Purgatoire ; c'est-à-dire que dans cette prison obscure qu'ils nomment Enfer, il y » a deux sortes d'ames ; les unes, dont les péchés ne sont pas si énormes, qu'elles » soient condamnées éternellement à souffrir en ce lieu-là ; & les autres qui y seront » éternellement, sont véritablement condamnées aux Enfers. C'est de ces dernieres » dont on peut dire, que ***in Inferno nulla est redemptio*** ; au lieu qu'à l'égard des pre» miéres ames, on peut dire, que ***in Inferno est redemptio***. Cela servira pour expli» quer les Liturgies & les livres des nouveaux Grecs, qui semblent supposer que les » ames ne seront pas toujours dans les Enfers, & qu'ainsi la peine des damnés n'est pas » éternelle. En suivant cette régle, on aura une explication facile de toutes les priéres » qui se font dans l'Eglise Grecque pour les morts.

» Pour ce qui est du Paradis, les Grecs & les autres Orientaux sont dans cette per» suasion, que les ames ne jouissent point de la félicité éternelle, & qu'elles ne sont » point punies des peines de l'Enfer, jusqu'à ce qu'elles reçoivent leur jugement de » Dieu au jour du dernier & universel Jugement. C'est pourquoi, selon le sentiment

(*a*) Ce sentiment est que les peines ne sont pas éternelles. Voi la Dissertation de Thom. ***Burnet*** sur l'***Etat des morts***, &c.

» des Grecs, il faut distinguer deux Paradis. Le premier sera (a) ce lieu lumineux & » de repos, dont il est parlé dans les priéres de la Liturgie, où les ames des Bien-heu- » reux reposent en attendant le Jugement dernier. Ce lieu est appellé dans l'Office » public qu'on récite pour les morts, le Paradis, la lumiére, la vie, la félicité, le » sein d'Abraham, la région des vivans, &c. Le second Paradis sera la félicité éter- » nelle dont ils joüiront dans le ciel après le Jugement universel; & ils croient que » cette opinion est plus conforme au texte de l'Ecriture, que celle des Latins. Car ce » ne sera, disent-ils, que dans ce jour-là, que Jesus-Christ qui viendra en qualité de » Juge, dira aux Elus, (b) *Venez les benits de mon Pere; joüissez du Roiaume qui » vous a été préparé dès la fondation du Monde*, &c. Ils prétendent que l'opinion » des Latins touchant le Paradis & l'Enfer avant le dernier jour du Jugement, n'est » point fondée dans l'Antiquité. On remarquera de plus, que les Grecs n'ont pas » tant raffiné sur la lumiere de gloire des Bien-heureux, que la plûpart des Théologiens » Latins qui en ont parlé avec beaucoup de subtilité. Il y en a même qui assûrent, » que les Peres Grecs nient que les Anges & les Bien-heureux voïent l'essence de Dieu » dans le ciel; & ils s'apuient sur ces paroles de Theodoret. (c) *Les Anges ne voient » point l'Essence divine laquelle compreud toutes choses, & ne peut être comprise, ni » conçue, mais ils voient une certaine espéce qui est proportionnée à leur nature.* Ce » qu'ils confirment aussi par le témoignage de plusieurs autres Peres. «

Le Décret XVIII. du Concile de Jérusalem, selon qu'il est rapporté p. 421. des *Monumens autentiques de la Religion des Grecs*, n'est point contraire à ce que dit M. *Simon*; & voici comment on doit l'expliquer. » Nous croions que les ames de ceux » qui dorment sont destinées aussi-tôt que le corps est mort, à la tranquillité ou à la » douleur (cela regarde leur état après le dernier jugement) selon que leurs œuvres l'ont » mérité, en telle sorte que d'abord après leur séparation du corps, elles vont gouter » d'avance la joie, ou s'affliger dans la tristesse & dans les gémissemens: mais les pre- » miéres ne sont point encore dans une parfaite félicité, ni les autres n'ont point en- » core subi leur derniére condamnation. Dans la resurrection générale les ames étant » réunies aux mêmes corps, qu'elles ont animés pendant cette vie, recevront aussi une » entiére récompense, c'est-à-dire, un bonheur suprême, ou une punition complette. » Observons en passant, qu'il faut mettre au rang des opinions singuliéres sur l'état des ames après la mort, celle de *Prudence* Poëte Chrétien. Il ne s'est pas contenté de croire que les peines des méchans finiront un jour: il dit encore, qu'il y a tous les ans un jour de relâche pour les Diables & pour les damnés. Ce jour est celui auquel Jesus-Christ revint des Enfers.

Sunt & spiritibus sæpe nocentibus
Pœnarum celebres sub styge feriæ,
Illa nocte sacer qua rediit Deus, &c.

Revenons aux Grecs & à M. *Simon*. » A l'égard de leur Morale, dit-il, comme » ils ont les mêmes principes que les Latins, elle ne peut pas être fort differente de la » leur; si ce n'est, que n'aiant point l'usage de la Théologie Scholastique, ils ne sont » pas si grands Metaphysiciens qu'eux; en quoi ils ne sont pas blâmables, ne mêlant » point de Logique ni de Métaphysique dans leurs livres de Morale, si vous exceptez » quelques Grecs qui ont étudié dans les Ecoles d'Italie, ou qui ont lû les livres des » Latins.

» Il se peut faire néanmoins, que les Grecs & les autres Orientaux ne gardent » pas toujours à la rigueur les régles de la Morale, à cause du pitoiable état, où ils se » trouvent maintenant reduits. On accuse leurs Ecclesiastiques de simonie, parce que » les Evêques vendent les Ordres, & les Prêtres l'administration des Sacremens. Mais » si l'on examine les choses à fond, peut-être ne sont-ils pas si coupables qu'on les » estime. Il est nécessaire qu'ils vivent de leur emploi; & comme ils n'ont pas de » Benéfices de la maniere qu'ils sont présentement etablis dans l'Eglise Romaine, pour- » quoi ne veut-on pas qu'ils exigent de l'argent de l'administration des Sacremens? On » ne trouve rien à redire dans l'usage qui s'est introduit dans l'Occident, de prendre » de l'argent pour des Messes, pour des Confessions & pour une infinité d'autres choses; » & l'on condamnera de simonie un misérable Papas, pour s'être fait paier d'une ab-

(a) Voi. une Remarque de M. *Simon* sur le *Voïage du Mont-Liban*, p. 348. & 349.

(b) *Matth. XXV.*

(c) Theod. *Dial. de immut.*

„ ſolution qu'il donne, & pour l'avoir taxée, ſelon la nature du péché? Nous ne trou„ vons pas étrange que certains péchés ſoient taxés à Rome, parce que nous nous „ ſommes accoutumés à cet uſage. Eſt-ce que la nouvelle diſtinction de Droit divin „ & de Droit Eccléſiaſtique inventé par quelques Théologiens & Canoniſtes dans les „ derniers ſiécles, mettra le Pape à couvert de ſimonie, & que la derniére néceſſité „ où ſe voient réduits les Patriarches & les Evêques Grecs, ne les rendra pas excuſa„ bles devant Dieu & devant les hommes, de ce qu'ils prennent de l'argent pour les „ Ordinations? Ce n'eſt pas que je veuille excuſer en toutes choſes les Grecs; car il „ eſt certain qu'ils s'émancipent ſouvent, & qu'ils n'ont pas aſſez de ſoin de régler leur „ conſcience ſelon la morale Chrétienne: mais l'ignorance où ils vivent maintenant & „ leur pauvreté ſont la cauſe de leurs déſordres, auxquels cependant les perſonnes ver„ tueuſes donnent ordre le plus qu'il eſt poſſible, comme le témoigne ouvertement le „ Patriarche Jérémie, qui reprend les Confeſſeurs qui font un trafic des choſes ſaintes, „ & qui exigent des préſens. Il dit que ces gens-là méritent d'être punis de Dieu, & „ que s'il s'en trouve parmi eux, ils les châtient & leur ôtent leur emploi. „

A l'égard de l'extrême ignorance des peuples, elle eſt confirmée par un grand nombre de Voiageurs dignes de foi. Je ne citerai qu'un ſeul exemple, qui ne regarde que l'ignorance des Grecs de Conſtantinople. „ Ces Grecs, dit le P. *Barbereau* dans une „ Relation de Conſtantinople imprimée en 1668. pour marquer leur Religion, font „ quelque tour de main ſur leur viſage, qu'ils prétendent être le ſigne de la croix. Il „ ne faut pas leur en demander beaucoup davantage; car de priéres, de croïance, d'acte „ de vertu, c'eſt de quoi ils n'ont preſque pas oui parler. Il m'eſt arrivé pluſieurs fois „ d'avoir demandé à des perſonnes que je croïois les plus intelligentes, s'il y avoit plu„ ſieurs Dieux, & ſi Jeſus-Chriſt, qui les faiſoit Chrétiens, étoit Dieu & homme? „ Ils m'ont preſque tous répondu, qu'ils n'étoient pas aſſez ſubtils pour ſatisfaire à ces „ grandes queſtions de Théologie, &c. „ Wheler plus moderne dit auſſi, que ces Grecs ſont *ſi ignorans, qu'à peine ſçavent ils les premiers principes de leur foi.* Il eſt impoſſible que la Morale reſte long-tems pure dans des lieux, où régnent la ſervitude & l'ignorance.

Quelque effort que les Catholiques & les Proteſtans aïent fait juſqu'à préſent pour éclaircir la véritable croïance des Grecs ſur l'Euchariſtie, ils ont augmenté les ténébres, au lieu de les diminuer. Nous rapporterons en abregé ce qu'on a dit là-deſſus de part & d'autre. Le Lecteur décidera de la force des raiſons. Voici comment M. (*a*) *Simon* s'explique ſur cette matiére.

„ Quoi que cette queſtion ait été traitée fort au long par Monſieur *Arnaud* dans „ ſes Livres contre Monſieur Claude, elle ne laiſſe pas de ſouffrir encore de gran„ des difficultés. Il y a même bien des gens, principalement parmi les Proteſ„ tans, qui ne s'en rapportent pas tout-à-fait à ce grand nombre d'Atteſtations „ produites par ce Docteur dans ſon Ouvrage de la *Perpétuité*, parce qu'il n'a rap„ porté, diſent-ils, qu'une Traduction Françoiſe de toutes ces Atteſtations, ſans en „ publier les Originaux, & qu'il ſe peut faire, qu'elles aïent été mal-traduites; outre „ qu'on trouve, diſent les mêmes Proteſtans, dans ces témoignages quelques (*b*) faits qui

(*a*) Chap. II. de l'*Hiſtoire Critique de la Créance*, &c.

(*b*) Voiez entr'autres les longs détails qu'a donnés de cette diſpute le ſieur *Aimon* dans le livre intitulé, *Monumens autentiques de la Religion des Grecs* S'il faut l'en croire, on doit s'inſcrire toujours en faux contre tout ce qu'a dit le célébre *Arnaud*, que cet Ecrivain confond mal-à-propos dans la Table de ſon Ouvrage avec Arnaud d'Andilly, frere aîné du Docteur. Selon le Sieur *Aimon* toutes les atteſtations produites par le Docteur de Sorbonne furent mendiées & achetées à force d'argent. Ceux qui les donnerent étoient dévoués à l'Ambaſſadeur de France M. de Nointel, aux Jéſuites, à la Cour de Rome; ils étoient récuſables par ce dévouement; ils l'étoient encore par les contradictions & par la mauvaiſe foi que cet Auteur alors nouvellement converti a la Réforme, & emporté juſqu'a mépriſer les plus communes bienſéances, voulut remarquer à quelque prix que ce fût dans toute la conduite des Grecs, & dans celle du parti Catholique. Enfin les témoignages de ces Grecs lui ſont ſuſpects par l'ignorance qui s'y découvre, & par l'affectation avec laquelle ils tâchent de faire la Cour a la Communion Romaine, qu'ils traitent dans ces témoignages de *Sainte Egliſe de Rome*. Rien ne marque mieux, dit-il, que ces Grecs ſont des *Apoſtats, des fourbes qui mentent impunément*; & que *leur langage ne vient pas des Grecs non Latiniſés, qui anathématiſent & condamnent aux peines de l'Enfer tous les Chrétiens du Papiſme & tout le Clergé Romain* Mais 1. il n'eſt pas difficile de croire que l'argent ait pû tenter un Clergé, qui ſe trouve depuis ſi long-tems dans l'indigence & la miſére. Il en a bien tenté d'autres, qui auroient dû être à l'épreuve de ſa puiſſance: ne n'eſt-ce pas lui qui de nos jours fait encore ſi ſouvent renier & la patrie, & la Religion? Il n'eſt donc pas impoſſible qu'on ait gagné des Prélats, des Prêtres & des Moines Grecs à force d'argent, & qu'à ce prix il s'en ſoit trouvé beaucoup qui aient pû diſſimuler leur foi, ou l'accommoder aux Dogmes des Latins: mais cela ne met pas en droit de conclure, que tout le corps du Clergé ait conſpiré en faveur de Rome, & qu'il ſe ſoit fait une conjuration unanime des Grecs d'Europe & d'Aſie à l'honneur de certaines opinions, & pour faire plaiſir aux Latins. 2. A l'égard de l'ignorance, elle peut avoir donné lieu à de fauſſes interprétations des myſteres & des Dogmes conteſtés: il eſt poſſible auſſi que les Grecs n'aient pas entendu ces Dogmes; qu'ils aient eu recours à de fauſſes autorités, &c. Tout cela ne doit pas ſurprendre dans des gens groſſiers & ſuperſtitieux, & ſi peu en état de raiſonner ſur la Religion, que des Abbés & des Caloyers déclarerent eux mêmes à Mr. de Nointel, qu'ils n'étoient pas capables d'en parler; mais cette ignorance

» qui ne ſont nullement de la créance des Grecs, & qui donnent par conſéquent oc-» cation de douter de la ſincérité de ces Actes. Auſſi quelques Jéſuites ont ils eu deſ-» ſein de publier des Atteſtations plus autentiques, & dans les Langues mêmes où elles » ont été compoſées; ce qui ſera aſſurément d'une très-grande utilité. Mais en atten-» dant cela, je produirai ici quelques preuves de la créance des Grecs touchant la » Tranſubſtantiation, qui doivent être, ce me ſemble, preférées à toutes les Atteſta-» tions qu'on pourroit faire venir du Levant; parce que non ſeulement les Jéſuites » feront ſuſpects aux Proteſtans, mais même ils ne manqueront pas de dire, que ces » Atteſtations auront été mendiées, & qu'il n'y a rien qu'on ne faſſe faire aux Grecs » d'aujourd'hui pour de l'argent: au lieu que les témoignages tirés des livres qui ont » été compoſés par ces mêmes Grecs avant toutes ces diſputes, ſont autant de preuves » qu'on ne peut contredire. Mr. *Arnaud* qui voioit la force de ces ſortes de preuves, » oppoſa à Mr. *Claude* l'autorité de *Gabriel* Archevéque de Philadelphie, qui établit en » termes formels la Tranſubſtantiation de la même maniére que les Latins. Mais » comme il n'avoit pas le livre de cet Auteur, il s'en étoit entiérement rapporté au » témoignage du Cardinal *du Perron*, qui l'avoit cité dans ſon livre de l'Euchariſtie, » (*a*) d'où Mr. *Claude* a pris occaſion de rejetter cette autorité, comme lui étant ſuſ-» pecte, d'autant que le Cardinal qui rapporte ordinairement les paroles Grecques des » Auteurs qu'il cite, s'étoit contenté de produire en François le témoignage de cet » Archevêque. Mr. *Claude* éludoit auſſi le temoignage du même Gabriel rapporté en » Grec par *Arcudius*, prétendant qu'il n'avoit pas traduit les paroles de cet Auteur » Grec, mais qu'il les avoit étendues en les paraphraſant à ſa maniére. C'eſt ainſi que » ce Miniſtre a eludé pluſieurs autres preuves de fait par de pures ſubtilités, juſqu'à ce » que le P. Simon fit imprimer en Grec & en Latin les Ouvrages de Gabriel de Phi-» ladelphie, & pluſieurs autres piéces tirées de bons Originaux qu'on n'a pû révoquer en » doute. «

Obſervons en paſſant, que quand même il feroit vrai que les Grecs ne ſe ſervent pas du terme de *Tranſubſtantiation*, il n'y auroit ici qu'une diſpute de mots. On trouve dans leurs Auteurs ceux de *changer* & de *changement*, d'être *fait autre choſe qu'on n'étoit auparavant*, &c. Ces termes ſuffiſoient alors. *Tranſubſtantiation* eſt un mot imaginé par les Latins des derniers ſiécles, pour tâcher de mieux donner l'idée d'une choſe inconcevable à l'eſprit humain, & que toute la ſubtilité du terme n'a pu cependant nous rendre plus claire. Les anciens Grecs aiant beaucoup moins ſubtiliſé ſur cette matiére, ne ſe ſont pas aviſés d'une ſemblable invention, & ſe ſont contentés de termes qui ne donnent qu'une idée générale, ſans travailler inutilement à la donner plus préciſe & plus exacte. Il feroit à ſouhaiter qu'on eut pu s'en tenir à cette généralité. Un mot inventé dans la vuë de donner plus de force au Dogme, ouvre ſouvent le chemin à de nouvelles objections, qui demandent enſuite de nouveaux details; & voilà comment la Religion eſt devenuë inſenſiblement plus obſcure & plus embaraſſée.

» Depuis ce tems-là, continue M. *Simon*, M. *Smith*, Proteſtant de l'Egliſe Anglicane qui a » voiagé dans la Gréce, a compoſé une Lettre touchant l'état preſent de l'Egliſe Grec-» que, où il n'a pu s'empêcher d'avouer, que la Tranſubſtantiation eſt reconnue par les » Grecs, & que même dans une Confeſſion de Foi qui a été publiée depuis peu ſous » le nom de toute l'Egliſe Grecque, le mot μετουσίωσις, qui eſt le même terme que le » Latin *tranſubſtantiatio*, y eſt emploié. Voici les paroles de cette Confeſſion. (*b*) *Le Prê-» tre n'a pas plûtôt récité la Priere, qu'on appelle l'invocation du St. Eſprit, que la » Tranſubſtantiation ſe fait, & que le pain ſe change au véritable Corps de Jeſus-Chriſt, » & le vin en ſon véritable Sang, ne reſtant plus que les ſeules eſpéces, ou apparences.* » Il n'y a rien de plus clair, ni de plus formel que ces paroles, qui ſe trouvent dans un » Livre approuvé généralement dans toute la Gréce. Cependant M. *Smith*, bien loin » de ſe rendre à une Confeſſion ſi autentique & ſi publique, ne pouvant pas s'inſcrire en » faux contre les Auteurs, comme M. *Claude* a fait peu judicieuſement, il a recours à » d'autres ſubtilités qui ont quelque apparence de raiſon, & auſquelles il eſt neceſſaire » de répondre, pour mettre entiérement à couvert la Foi des Grecs. Il prétend que le » terme (*c*) μετουσίωσις, a été inventé depuis peu pour autoriſer un nouveau Dogme: que

rance même n'auroit pû être uniforme: & à tout prendre l'ignorance forceroit plûtôt à *tordre*, pour ainſi dire, la Religion, de peur de ſe rencontrer avec les gens d'une Communion que l'on déteſte, qu'à concerter ſa croiance d'une façon qui pût favoriſer cette Communion.

(*a*) Voi. Réponſe à la *Perpétuité* de la Foi, &c. Ch. 7. du l. III. & Réponſe au 2. Traité, &c. II. Part Chap. 8.

(*b*) Ces mêmes paroles ſont auſſi rapportées par le Chev. *Ricaut* Chap. 9. de l'*Etat de l'Egliſe Grecque*.

(*c*) Voiez ce que nous venons de remarquer au ſujet

» Gabriel de Philadelphie est le premier, au moins un des premiers, qui s'en soit servi: » que cet Archevêque aiant demeuré long-tems à Venise, & s'étant rempli l'esprit de la » Théologie Scholastique, & aiant même été gagné par les ruses & tromperies de ceux » de l'Eglise Romaine, avoit établi, par un nouveau mot, ce que Jérémie Patriarche de » Constantinople, & par qui il avoit été consacré Evêque, avoit entiérement ignoré. Il » ajoute de plus, que depuis Gabriel de Philadelphie, on ne voit pas que le mot *μετου-* » *σίωσις* ait été fort en usage dans les Livres des autres Ecrivains Grecs: que les Syno- » des tenus contre Cyrille Lucar s'en sont abstenus: que ce même mot est inconnu aux » anciens Peres: qu'il ne se trouve ni dans les Liturgies, ni dans les Symboles: qu'enfin, » bien loin que la créance de la Transubstantiation soit reçuë parmi les Grecs, on prou- » ve évidemment le contraire par leur Liturgie, où les Symboles, après même qu'ils ont été » consacrés & appellés le Corps & le Sang de Christ, sont nommés en même tems (*a*) » les Antitypes du Corps & du Sang de Christ. Voilà ce que les Protestans ont de plus » fort à opposer aux Grecs d'aujourd'hui qui reconnoissent la Transubstantiation; & par » là ils croient rendre inutiles tous ces gros Volumes que M. *Arnaud* a composés sur » cette matiére. C'est ce qui m'oblige d'examiner en particulier toutes ces réponses, & » de faire voir qu'elles n'ont rien de solide.

» Premiérement il n'est pas vrai, que *Gabriel* de Philadelphie soit le premier auteur » du mot *μετουσίωσις* parmi les Grecs. *Gennadius*, qui vivoit plus de cent ans avant cet » Archevêque, & qu'on croit être celui qui a été le premier Patriarche de Constantinople » après la prise de cette Ville par les Turcs, se sert indifféremment dans (*b*) une de ses » Homelies des mots *μεταβολὴ* & *μετουσίωσις*. Il explique de plus, comment il se peut faire, » que dans cet admirable changement il ne reste (*c*) que les accidens du pain sans la sub- » stance du même pain, & que la véritable substance du Corps de Jesus-Christ soit cachée » sous ces mêmes accidens. Je n'examine point ici les qualités particuliéres de (*d*) *Genna-* » *dius*, & s'il étoit du nombre des Grecs latinisés. Il suffit que je fasse voir, que Gabriel de » Philadelphie n'est point le premier auteur du mot *μετουσίωσις*, puisqu'on le trouve dans » des Livres Grecs composés plus de cent ans avant lui. Au moins ne pourra-t-on pas dire,

du mot de *Transubstantiation*. Au reste c'est une chose remarquable, que *Cyrille Lucar* lui même s'est servi de ce terme dans une de ses Homélies, dont le Concile de Jérusalem rapporte un extrait. Voi les *Monumens autentiques*, &c. p. 305. Cet Extrait où Cyrille nous dit, que dans le *repas mystique* J. C. *voulut que nous reçussions la vertu ou la puissance infinie de la Divinité dûë à la* Transubstantiation (*μετουσίωσις*) du pain, prouvent, ou que Cyrille n'étoit pas encore Calviniste, ou que la Confession de Foi qui porte son nom est une piéce supposée, ou enfin que Cyrille étoit un fort malhonnête homme. On a de la peine à croire que les Réformés voulussent emploier les paroles de Cyrille, sur l'explication que le Sieur *Aimon* s'avise de leur donner.

(*a*) A l'occasion du mot *Antitype*, il y auroit bien des choses à remarquer: mais il faut en laisser le détail aux Controversistes. Disons seulement que les Grecs, de l'aveu même des Protestans, surtout du célébre *Claude*, n'aiant pas depuis long-tems des notions fort distinctes du Sacrement de l'Eucharistie, il n'est pas étonnant qu'ils aient pris & donné le change aux Controversistes. Il semble même que souvent ils n'ont pas trop sçû ce qu'ils vouloient dire. C'est aussi par des mots équivoques, ou qui avoient plus d'une signification, qu'ils ont pû favoriser également des opinions opposées. En voici un exemple. Au Concile de Florence les Grecs se servirent d'un mot qui signifie, *achever*, *finir*, *faire parfaitement*. Les Latins l'expliquerent *Transubstantiari*. Dans la suite les Protestans l'aiant voulu expliquer à leur avantage, ils ont soutenu que ce mot signifioit seulement *consacrer parfaitement*.

(*b*) Maximum *itaque omnium Dei miraculorum* est hocce mysterium. Idcirco multa, uti jam dictum est, contra illud objectant ex una quidem parte Infideles, ex alia Hæretici, & ex alia Idiotæ, qui rationem Mysterii illius nequeant intelligere: quas objectiones in hoc sermone modo solvimus. Alii siquidem dubitant, qua ratione fieri possit, ut substantia panis in substantiam corporis transmutata, remaneant panis accidentia, [illegible] longitudo, gravitas, latitudo, color, odor, & [illegible] in gustu est qualitas, ita ut [illegible] panis substantia, & vera corpo[illegible] substantiæ accidentibus. Alii [illegible], quomodo fieri possit Christum extare in parva rei quæ apparet extentione. Alii rursus dubitant, quomodò mysticum Christi Corpus, etiam in partes divisum, remaneat integrum, & partium quælibet sit totum Christi Corpus, idemque perfectum. Dubitant alii, & hæc dubitandi ratio videtur maxima, quomodo idem Christi Corpus unum sit in cœlo, & in multis simul Altaribus super terram. Verùm istas dubitandi rationes jam solvimus, possumusque solvere, gratiâ Dei nos illustrante. Inprimis autem sapientissimi Ecclesiæ Doctores, gratiæ quæ in vobis est ac sit dii duces, easdem solvunt. Vobis autem incumbit credere absque ulla hæsitatione, simul [illegible] & Christiani omnes credere debemus, mysticum illud Corpus esse ipsummet Dominum nostrum Jesum, Mariæ Virginis Filium, qui crucifixus est, quique nunc est in cœlo, ille omninò idem est, qui sub panis accidentibus delitescit. Extat autem secundum substantiam in Sacramento, non verò secundum gratiam & efficaciam *tantùm*, neque mysticum Christi Corpus veri Corporis figura est, sed purum putum illius Corpus: nam enim figuris & umbris, sicut olim, minime servimus, sed ipsismet rebus. Si quis autem Sacrorum Sacrificium illud Dominicæ illius Cœnæ vocet Antitypum, inde fit, quod illud Sacrificium illius sit figura, sicut & hodierni Sacrificii figura sunt Jesu Christi, qui tunc fecit Sacrificium, utriusque autem Sacrificii eadem est perfectio, nimirum Transubstantiatio.

(*c*) *L'accident du pain subsiste sans la substance du pain. La veritable substance du corps est cachée sous les accidens d'une autre substance.*

(*d*) Dans l'Extrait de la *Créance de l'Eglise Orientale*, &c. par M. *Simon* Tome V. P. 516. de la *Bibliotheque Universelle*, on a remarqué que ces paroles, *je n'examine point si Gennadius étoit du nombre des Grecs Latinisés*, ont été retranchées de cette *Créance*. Pour mieux mettre au fait le Lecteur, il faut lui apprendre que ce dernier ouvrage renferme une partie de l'*Histoire Critique de la Créance*, &c. avec quelques additions, beaucoup de changemens & de corrections, & même, si l'on veut, *avec des altérations*. L'Auteur de l'*Eloge Historique de M. Simon*, qui est à la tête de ses *Lettres* publiées en 4. vol. en 17[illegible] n'a pas remarqué cela. En récompense il nous apprend, que *M. Simon piqué de l'infidelité des Journalistes de Hollande répondit à cet Extrait par un petit Supplément.* Pour revenir à Gennadius, M. Simon s'est attaché à prouver que ce Patriarche s'appelloit auparavant *George Scholarius*.

» que Gabriel qui s'en est servi, ait été corrompu par les Latins, comme l'assure Mr. » *Smith*, sans en apporter aucune preuve. Cela est si éloigné de la vérité, qu'on trou» ve un Ouvrage de Gabriel de Philadelphie contre le Concile de Florence, s'étant dé» claré ouvertement pour le parti de Marc d'Ephése contre ceux de son Eglise qui avoient » adhéré à ce Concile : outre qu'il étoit lié d'amitié & d'interêts avec un certain (*a*) » *Meletius*, grand ennemi de l'Eglise Romaine. J'avoue qu'il a étudié à Padoue, où » il avoit appris la Théologie Scholastique, dont il emploie les termes dans ses Livres. » Mais *Cyrille Lucar* qui a écrit une Confession de Foi en faveur des Calvinistes, & qui » est presque tirée mot pour mot des Ouvrages de Calvin, avoit aussi étudié à Padoue, » & étoit encore plus sçavant dans la Théologie, que Gabriel, qui ne s'est servi des ter» mes des Théologiens Latins, que parce qu'il a crû qu'ils expliquoient sa créance avec » plus de netteté, & non pas pour autoriser une nouveauté. Cette affectation de parler » le langage des Scholastiques, laquelle paroît dans tous les Ecrits de Gabriel, ne re» garde que les expressions & la méthode, & non pas le fond des choses. Ainsi il ne » peut être blamable que d'avoir introduit de nouveaux termes dans son Eglise ; & bien » loin de conclure avec Mr. *Smith*, qu'il y ait en même tems apporté des nouveautés, » on en doit inferer au contraire, que le mot *μεταβολὴ* des Grecs, qui signifie seulement » un changement, & qu'on trouve dans les anciens Auteurs, n'est autre chose que le » terme *Transubstantiatio* inventé par les Latins, puisqu'un Grec sçavant dans les ex» pressions des Grecs & des Latins, & d'ailleurs ennemi declaré des Latins, se sert indiffe» remment des mots *μεταβολὴ* & *μετουσίωσις*, qui est le même que *Transubstantiatio*, » pour exprimer le changement des Symboles au Corps & au Sang de Jesus-Christ.

» Mais Jérémie Patriarche de Constantinople, qui a consacré Evêque Gabriel de Phi» ladelphie, & qui a fait de sçavantes Réponses aux Théologiens de Wittemberg sur » cette matiére, ne s'est, dit-on, jamais servi de ce mot *μετουσίωσις*. Il est vrai que ce » Patriarche se sert du mot *μεταβολὴ*, parce qu'il est Grec, & que *μετουσίωσις* ne l'est » pas. Il n'a pas voulu mettre en usage un mot (*b*) barbare & inconnu aux Anciens. » Cependant il fait connoître, que par le terme *μεταβολὴ*, il entend la même chose » que *μετουσίωσις*, ou *Transubstantiatio* des Latins. Les Théologiens de Wittemberg » qui ont fait imprimer ses Réponses, & qui n'ont pas moins d'aversion pour la Tran» substantiation, que les Protestans d'Angleterre & de France, étoient si fortement per» suadés, que le Patriarche vouloit marquer la Transubstantiation de l'Eglise Romaine » par le mot *μεταβάλλεται*, qu'ils ont ajouté à la marge vis-à-vis de ce mot, celui de » *μετουσίωσις*, comme signifiant la même chose dans la pensée de Jérémie ; & à la marge » de la Version Latine ils ont mis vis-à-vis de *mutari*, le terme *transubstantiatio*. Ces » mêmes Théologiens dans leur Réponse au Patriarche montrent évidemment, qu'ils re» connoissent pour synonymes dans la question qui étoit entre lui & eux, les mots » *μεταβάλλεσθαι*, *être changé*, & *μετουσιοῦσθαι*, *être transubstantié*. Jérémie leur avoit écrit » que (*c*) selon la créance de l'Eglise Catholique, le pain & le vin après la consecra» tion étoient changés par le St. Esprit au Corps & au Sang de Jesus-Christ. A quoi ceux » de Wittemberg répondirent, (*d*) qu'ils croioient que le Corps & le Sang de Christ étoient » véritablement dans l'Eucharistie ; mais qu'ils ne croioient pas pour cela, que le pain fut » changé au Corps de Christ. Ils ne se servent point dans leur réponse d'autres termes » pour exprimer la Transubstantiation des Latins, que du verbe Grec *μεταβάλλεσθαι*, dont » le Patriarche s'étoit servi. Enfin Jérémie après avoir lû la réplique des Théologiens de » Wittemberg, leur fait encore cette réponse, que (*e*) le pain devient le Corps de Christ, » & le vin & l'eau son Sang, par le moien du S. Esprit qui les change, & (*f*) que ce » changement est au dessus de la raison humaine. D'où il est facile de juger, que ces » mots *μεταποίησις*, *μεταβολὴ*, *μεταστοιχείωσις*, & autres semblables, dont les Grecs se

(*a*) *Meletius Syrigus*, Protosyncelle & Docteur de l'Eglise de Constantinople. Il a réfuté Cyrille *par les argumens dont le Cardinal Bellarmin s'est servi contre les Reformés*, dit-on dans la *Bibliothèque Universelle*, p. 111. du Tome V. ou plûtôt M. *Simon*. Comme il est bon de connoître le pour & le contre, on peut voir ce que les Journalistes répondent à cette remarque de M. Simon, & à quelques autres choses qui concernent ce *Meletius*.

(*b*) On remarque dans l'Extrait *ubi sup.* que M. *Simon* a fait une addition & une correction à ce passage.

(*c*) *L'Eglise Catholique croit qu'après la Consecration le pain est changé dans le propre Corps de Christ, & le vin dans le propre Sang, par le S. Esprit.*

(*d*) *Le Corps & le Sang du Seigneur sont véritablement dans la Cène du Seigneur ; mais nous ne présumons pas cependant que le pain soit changé au Corps de Christ.*

(*e*) *Le pain devient le Corps de Christ, & le vin & l'eau son Sang, par l'intervention du S. Esprit, qui fait ces choses d'une maniére qui est au dessus de la raison & de l'intelligence.*

(*f*) Jérémie s'exprime aussi fortement en d'autres endroits, & plus fortement encore, en se servant de la plus haute hyperbole à l'égard de ce mystére incomprehensible. Pour enlever le témoignage de ce Grec aux Catholiques, l'Auteur de l'extrait cité ci-dessus nous dit, *que Calvin & Beze ont parlé à peu près de même de l'Eucharistie, sans croire la Transubstantiation.*

» servent ordinairement pour marquer le changement des Symboles, signifient la même » chose que le mot barbare *μετουσίωσις*, qui a été formé sur celui de *transubstantiatio* » par les derniers Grecs qui ont lû les Ouvrages des Latins, & qui ont étudié dans leurs » Ecoles. Les nouveaux Grecs n'ont adopté ce mot, que parce qu'ils ont jugé qu'il ex- » primoit très-bien ce changement du pain & du vin au Corps de Jesus-Christ, & qu'il » convenoit entierement avec leur créance. Et ce qui mérite le plus d'être remarqué » dans cette affaire, c'est que Gabriel de Philadelphie n'en emploie presque point d'au- » tre que celui-là, dans une Apologie qu'il écrit pour ceux de sa Nation contre » quelques Théologiens de l'Eglise Romaine, qui les accusoient injustement d'ido- » latrie.

» On oppose encore que depuis Gabriel de Philadelphie, le mot *μετουσίωσις* ne se trou- » ve guéres dans les Livres des autres Ecrivains Grecs, non pas même dans les deux Sy- » nodes de Constantinople, tenus contre Cyrille Lucar. Mais cette objection paroit en- » core moins fondée que les precédentes. On a imprimé à Venise en 1635. sous le nom » d'un Prêtre & Moine Grec, nommé *Grégoire*, un petit abrégé de la Théologie des » Grecs, en forme de Catechisme, où se trouve non seulement le mot *μετουσίωσις*, mais » où même la maniére dont la Transubstantiation se fait est déclarée fort au long. L'Auteur » rapportant la différence qu'il y a entre l'Eucharistie & les autres Sacremens, dit que » les autres Sacremens ne contiennent que la grace, au lieu que l'Eucharistie renferme » Jesus-Christ présent, & que c'est pour cela qu'on appelle le changement qui se fait » dans ce Sacrement, *μετουσίωσις*, ou *Transubstantiation*. Ce Grégoire prend la qualité de » Protosyncelle de la grande Eglise, & faisoit sa résidence dans un Monastére de l'Isle » de Chio. Il témoigne dans sa Préface être redevable de la meilleure partie de son » Ouvrage à (*a*) George *Coressius*, qu'il qualifie l'un des plus sçavans Théologiens de » son Eglise, qui prend en effet la qualité de Théologien de la grande Eglise, & qui » étoit aussi Médecin de profession. Ce *Coressius*, qui a écrit avec beaucoup de chaleur » un Livre des erreurs des Latins, a mis à la tête de cet Ouvrage son approbation, où » il témoigne (*b*) qu'il ne contient que des sentimens vrais & orthodoxes.

» Outre cet Ouvrage, il en fut composé un bien plus considérable en 1638. par » *Mélétius Syrigus* contre la Confession de Foi attribuée à Cyrille Lucar Patriarche de » Constantinople, & imprimée à Genéve en Grec & en Latin. Le titre de ce Livre, » qui n'a point été imprimé, est conçû dans les termes qu'on voit ici, note (*c*). L'Au- » teur réfute fortement cette prétenduë Confession de l'Eglise Orientale, par un grand » nombre de preuves tirées des Peres & des autres Ecrivains Ecclesiastiques jusqu'à no- » tre siecle, & fait voir évidemment, que la Confession de Cyrille a été tirée des Ou- » vrages de Calvin: ensuite à la fin de son Livre il ajoûte une Dissertation particuliére » touchant le mot *μετουσίωσις*, ou Transubstantiation; & il montre par plusieurs exem- » ples, que quoique ce mot ne soit pas de l'ancien usage, on a cependant raison de » s'en servir aujourd'hui, ou de quelque autre semblable, à cause des Hérétiques de ce » tems. Et pour mieux expliquer le changement qui se fait dans le Sacrement de l'Eucha- » ristie, ont produit ici (*d*) cette Dissertation traduite du Grec en Latin, que M. *Ar-* *naud*

(*a*) Les Protestans ont parlé de ce George *Coressius*, de Grégoire & de plusieurs autres comme de *misérables*, de *gens affamés*, *latinisés* pour un peu d'argent. Cyrille dans une Lettre traite Coressius de *mercenaire*, de *Parasite* & d'infame. *Bellarmin*, dit-il encore, *est son maitre*, *quoi qu'il fasse semblant de n'être point Papiste. Il ne sympatise point avec eux, parce qu'ils le meprisent.* Voi. *Monumens autentiques*, &c. p. 108. Le Commentaire du Sr. *Aimon* est absolument dans le même goût. Voila des réflexions bien Apostoliques, & des détails bien conformes au caractere du veritable Christianisme!

(*b*) *Dogmata vera & omnino orthodoxa hoc continere ego Georgius magnæ Ecclesiæ Theologus attestor.*

(*c*) *Meletii Syrigi Hieromonachi confutatio Confessionis fidei Christianæ à Cyrillo Constantinopolitano editæ, & nomine omnium Christianorum Ecclesiæ Orientalis scripta.*

(*d*) Etsi illud quidem est apud nos, ipsam *μετουσιώσεως*) transubstantiationis vocem non extare apud priscos Theologos: non sunt enim ullâ hæresi circa mysterium illud exortâ, si eos excipias, qui veram Verbi Incarnationem negabant, nova formare nomina Sanctis Patribus non curæ fuit. Verum de voce nobis non est disputatio, non enim in verbis, potius quam in rebus, pietatis vim sitam esse volumus. Itaque, si apud Theologos invenimus quod nomine transubstantiationis significamus, quid vetat quominus istâ dictione, vel aliâ huic simili utamur? Quippe Patrem absque principio, & immortalem & ingenitum, nusquam in Scriptura invenimus, similiter nec Filium ejusdem cum illo substantiæ, nec Spiritum Deum esse expresso verbo deprehendimus. Sed nihil vetat, imo pietatis est ac necessitatis, ob hæreses quæ nascuntur, ex aliis quibusdam, quæ eodem tendunt, voces istas formare, ut res quæ intelligitur melius percipiatur, & ii, qui aliud sentiunt, refellantur. Quid enim unquam detrimenti possit iis accidere, qui pietate erga Deum affecti sunt, si vocibus diversis eumdem conceptum religionis exprimant, minimè video. Unanimi autem consensu Theologos profiteri panem sanctificatum in substantiam carnis Dominicæ vere transmutari, quod idem est ac transubstantiatio, jam allata testimonia manifestè profecto probant. Justinus enim dixit, eum quâ ratione potuit carnem assumere, eâdem etiam potuisse panem in suum corpus convertere. Secundum autem Cyprianum, Panis quem Dominus mistit alba Apostolis, mutatus non specie, sed naturâ, omnipotente verbo factus est caro. Cyrillus Hierosolymitanus dixit, Cum aquam suâpte voluntate in vinum mutaverit in Cana Galilææ, à fide non videtur alienum, illum vinum convertisse in sanguinem. Iterum, Panis, qui videtur panis, non est, quamvis id gustus præmonstret, sed Christi corpus: ita quod videtur vinum, non est vinum, etsi illud gustus monstret, sed est Christi sanguis.

naud a inférée en François dans son dernier Tome de la *Perpétuité*.

« Nous avons de plus deux Editions du Livre d'*Agapius* Moine Grec du Mont Athos, » dont la première est de 1641. & la seconde de 1664. & toutes deux de Venise, sous » le titre de Ἁμαρτωλῶν σωτηρία; *Le salut des pécheurs*. » Ce Grec, selon les Protestans, est aussi un Grec Latinisé. Selon *Claude* Chap. 3. du Livre IV. de la *Réponse à la Perpétuité de la Foi*, c'est un Auteur suspect, sur lequel divers Latins & Grecs Latinisés ont gardé le silence, quoiqu'ils eussent interêt à le citer, &c. Le Sr. *Aimon*, qui a voulu dire quelque chose de nouveau, ajoute que l'autorité de cet Agapius n'étant fondée que sur le témoignage de *sept Moines inconnus*, *dont quatre se disent Religieux de quatre differens Cloîtres du Mont Athos*, & *les autres trois ne disent pas de quelle Communauté ils sont*, *c'est se moquer du monde que de mettre un certificat de cette nature au rang des preuves authentiques. Ces pauvres Caloyers*, ajoute-t-il, *pourroient avoir été dévoués secrétement au Papisme. Ils peuvent même avoir été Mahometans, ou Juifs, ou Payens, sans qu'il soit possible de le découvrir en Europe, ni même quand on s'en iroit au Mont Athos pour s'en informer; car il s'est fourré divers Heretiques dans ce lieu* [illegible] depuis l'an 1430. &c. Avec de semblables raisonnemens, quelles preuves ne détruira-t-on pas? « Quoique cet Auteur, continue M. *Aimon*, conserve les mots anciens μεταποιεῖν, μεταβάλλειν, & autres semblables, il ne laisse pas d'établir en termes formels la » créance de la Transsubstantiation, & de reconnoître que Jesus-Christ a caché comme » sous un voile, la substance divine sous les accidens du pain & du vin. (a) Je passe » sous silence ce grand nombre de miracles, que ce même Agapius a rapportés, pour » prouver la verité de la Transsubstantiation, parce que ces miracles, soit qu'ils soient » vrais, ou faux, ne font rien à notre sujet.

» On peut encore ajouter au Moine Agapius Michel *Cortacius* de Créte, dans son » Sermon qu'il prononça publiquement, & qu'il dedia au Patriarche d'Alexandrie. Ce » Sermon se trouve imprimé à Venise en 1642. sous le titre de Ὁμιλία, ou Λόγος ἐπι- » δεικτικὸς περὶ τοῦ ἀξιώματος τῆς Ἱερωσύνης, *Discours touchant la dignité du Sacer-* » *doce*. Cortacius compare dans ce Discours le Prêtre avec Dieu, & il dit entr'autres

sanguis. S. Ambrosius ait, Panis ille ante verba quibus Sacramenta peraguntur, panis est, sed postquam sanctificatus fuit, è pane fit caro Christi. Gregorius Nyssenus ait, Rectè igitur credimus, panem qui Dei verbo sancti catus fuit, in corpus Dei Verbi converti. Joannes etiam Chrysostomus Homilia 83. in Matth. Nos vices ministrorum gerimus: ille autem est qui ea sanctificat & efficit. Joannes Damascenus, Panis propositus, vinumque cum aqua per invocationem & illapsum Sancti Spiritus, divinitus convertuntur in Christi corpus & sanguinem. Theophylactus Bulgariæ, Jesus erga homines benevolus, speciem quidem panis & vini servat, sed in virtutem carnis & sanguinis transmutat. Cæterum, quâ ratione prisci Ecclesiæ Doctores sumpserunt productionem, aut transmutationem, aut conversionem, aut exitentiam, aut transelementationem, aut quid simile, eâdem nuperi Theologi transubstantiationem intelligunt. Sicut enim illi per illas voces panem propriè ac verè in corpus Christi converti affirmant, ita hi eâdem omnino ratione idem intelligunt per vocem transubstantiationis, novo invento vocabulo, ob hæreseos novitatem. Cum enim quidam Berengarius & illius Discipuli asseruissent, panem accipere quidem gratiam aliquam corporis Dominici secundum accidens à Deo, non verò substantialiter converti in Christi corpus, sed manere non mutatum, & qualis erat ante consecrationem, qui tunc famores erant Theologi, ut insanam illius doctrinam everterent, dixerant panem transubstantiari in corpus Christi, non [illegible] in aliquod corporis Christi accidens per quamdam alterationem mutari, sed panem substantialiter fieri Christi corpus. Nam sicut ante insanam Arii hæresim, nomen (ὁμοούσιον) consubstantiale, neque in scripto, nec extra scriptum audiebatur, ubi autem impudenter Filium à Patris substantia ille separavit, publicatum est nomen illud à primi Concilii Patribus, qui confessi sunt Filium consubstantialem esse Patri, ejusdemque ac unius substantiæ, ut illos everterent qui amatulenter divinitatem separabant: ita & in omni ætate, qui rectè Ecclesiam gubernant, novorum autores sunt vocabulorum propter novitates obortas, quod & in præsenti Sacramento factum videtur. Nam ante septimam Synodum ferè omnes de eo simpliciter locuti sunt, post septingentos autem à Christo annos, ubi qui venerandas imagines impugnabant in quadam Synodo à Constantino congregatâ, quam falsò septimam appellabant, impudenter publicassent, unicam esse imaginem Christi, panem scilicet, qui datur in Eucharistia, ex eo tempore qui postea fuerunt Patres cœperunt in scriptis suis declarare, panem consecratum non esse figuram corporis Christi, sed veritatem, uti videre est in septima Synodo, & apud Joannem Damascenum & qui eum secuti sunt Patres. Postquam autem Berengarii hæresis, qui negat Christi corpus & sanguinem esse substantialiter in divinis symbolis, pervenit in nostras Provincias, vox (μετουσίωσις) transubstantiatio inventa est, quæ nullatenus differt quoad sensum à transmutatione, aut conversione, aut transelementatione, quam prisci Patres adhibuerunt, uti jam dictum fuit. Si enim igitur Religio sit antiqua mutare vocabula, quasi recedamus à pietate illorum voces mutare in alias, quæ ejusdem omninò sint significatûs, quamvis illud sit ridiculum, modo tamen has voces eâ ratione suscipiat, quâ illi sunt usi, non erit cur nos ei opponamus: sed illum uti nobiscum consentientem recipimus, illas quidem [illegible] laudantes, at simplicitati ejus non accommodantes. Verùm illum non existimo debere ab iis alienum esse, qui rem eamdem exprimunt verbis quæ majoris videntur esse significatûs, minùsque accedunt ad Hæreticorum terminis ambiguitatem, aut quæ Patrum mentem clarius explicent: quippe nihil eo contentiosius est, quam differre nominibus, cùm res ipsa est in confesso. Si verò transubstantiationem inficietur ob vocis illius virtutem, quia scilicet non putat panem & vinum mutari in Christi corpus & sanguinem, tunc illum ut alienum à nostra Ecclesia & fide rejicimus, atque uti novatorem damnamus, ac illius novitates. Aliud siquidem à Divinis Patribus accepimus, nos scilicet esse participes corporis Domini nostri, modo sensibili illud oculis aspicientes, sumentesque manibus, & illud ad os allatum manducantes, sicque ejusdem cum Christo corporis fieri, illius carne & ossibus mysticè nutritos. Cum enim modo corporali participes simus sensilis panis qui in Christi corpus substantialiter conversus est per omnipotentem Verbi Divinitatem, ad illud accedere dicimus modo quidem sensili, quatenus illud spectat panem & vinum, spiritualiter autem & mysticè, quòd non conspicatur corpus humanum carnem habens & ossa, neque modo corporali, & eâdem ratione quâ reliqui cibi corporales, eorum qui illum sumunt corda reficiat, sed spiritualiter, ob Divinitatem quæ inest, uti jam dictum fuit. Sed de his satis: non enim præter modum differere nos coegit quam nunc [illegible] tras Ecclesias inferre conantur Calvinianorum hæresis.

(a) Tout cela est retranché dans l'Edition de Paris, dont on a parlé ci-dessus.

» choses, que comme (a) Dieu a changé l'eau en vin, de même le Prêtre change, & » pour me servir de son terme, transubstantie le vin au Sang de Jesus-Christ. Il décla» me de plus contre les nouveaux Heretiques, qui n'ajoutent pas foi à la vérité de ce » mystere; & pour les désigner mieux, traite (b) Luther d'impie & d'abominable He» retique & Apostat, qui a séduit par sa Doctrine une infinité de personnes. Au reste » on ne doit pas être surpris, de voir un Grec s'emporter si fortement contre les Pro» testans, ni inferer de-là, que ce Sermon lui ait été suggeré par quelque Moine Latin » ennemi des Protestans. Ceux qui sçavent ce qui s'est passé à Constantinople sous le Pa» triarchat de Cyrille, grand fauteur des Protestans, & qui attira à ce parti-là plusieurs » Evêques, Prêtres & Moines, ne seront point étonnés de ces invectives de Cortacius, » qui étoient alors de saison.

» Je ne crois pas qu'après cela Monsieur *Smith* ose dire, qu'il ne se trouve guéres » d'Auteurs qui se soient servis du mot *μετουσίωσις*, à l'imitation de Gabriel de Phila» delphie. On aura plus de raison de dire, qu'il y en a fort peu qui ne s'en soient servis » depuis ce tems-là; & si j'avois été assez heureux que d'avoir fait un voyage dans le » Levant, aussi bien que Mr. *Smith*, je pourrois en fournir un plus grand nombre, & » en faire part au Public.

» Mais les deux Synodes tenus à Constantinople contre Cyrille Lucar ne font point » mention, dit Mr. *Smith*, du mot *μετουσίωσις*: d'où il infére, qu'ils s'en sont abstenus » exprès, pour ne pas favoriser une nouveauté. On ne peut rien voir de plus mal fondé » que cette objection; & il ne faut qu'un peu de sens commun, pour en découvrir la » fausseté. Il s'agit dans ces deux Synodes de condamner les propositions héretiques » avancées par Cyrille sous le nom de l'Eglise Orientale. Ainsi ces deux Synodes se con» tentent de rapporter les propositions de Cyrille selon ses termes mêmes, & de les ana» thematiser. Si Cyrille s'étoit servi dans sa prétendue Confession de Foi du terme *με*» *τουσίωσις*, les Evêques de ces deux Conciles n'auroient pas manqué de s'en servir. Voici » les termes du (c) premier Synode tenu sous Cyrille de Berée en 1638. Anathême à » Cyrille, qui enseigne & qui croit que le pain & le vin qui sont sur l'Autel de la » Prothése, ne sont point changés au véritable Sang & au Corps de Christ par la béné» diction du Prêtre & par la descente du St. Esprit.» Le Sieur *Aimon* appelle cet Ana-thême le plus Antichrétien de tous les Anathêmes. Il tâche de le rendre absurde par des raisonnemens assez extraordinaires. Voici comme il argumente. *Les Grecs Lati-nisés & les Papistes eux-mêmes disent que ce que les yeux découvrent, c'est les véri-tables accidens du pain & du vin, & non pas le Corps de* J. C. Or Cyrille n'a dit que cela: donc l'Anathême est injuste; *il est l'effet de l'animosité, de la fureur, de la folie, de l'aveuglement des Grecs de Constantinople.* Si les Grecs ont sçu *ce qu'ils disoient, ils ont prétendu que le pain Eucharistique n'est appellé le Corps de* J. C. *que dans un sens figuré, puisqu'ils disent formellement, que ce qu'on voit des yeux corporels est le propre Corps de* J. C. *Les Papistes & ceux qui croient l'impanation, ou la Présence réel-le, conviennent également que la chair & le Sang de* J. C. *ne sont pas visibles dans les Symboles de l'Eucharistie. Il faut donc que ceux qui disent, que ce qu'ils voient des yeux du corps, & ce qu'ils touchent de leurs mains est le Corps de* J. C. *entendent quelque chose de bien different de ce Corps crucifié & rompu*, &c. Le Sieur *Aimon* conclut par une espece de Dilemme: *ou les Grecs qui ont composé les Decrets du Synode de Constan-tinople ne croient point la Transubstantiation, ou s'ils l'ont crue c'étoient des Grecs Latini-sés mal instruits des sentimens de l'Eglise Romaine sur ce Dogme, qui ont cru, que pour [illegible] plaisir il falloit dire, que non seulement le pain Eucharistique étoit changé au propre Corps de* J. C. *mais qu'on voioit ce même Corps des yeux matériels, sans qu'il fut cou-vert d'aucun voile des accidens de ce pain*, &c. Quoiqu'il en soit, » cela seul est une » preuve convaincante, que le verbe (d) *μεταβάλλεσθαι* est la même chose parmi les Grecs, » que le nouveau terme *μετουσιοῦσθαι*, qui répond au Latin *transubstantiari*, puisque Cy» rille Lucar s'en sert pour nier la Transubstantiation de l'Eglise Romaine. De plus, les

(a) Mich. Cortac. *Serm. de dig. Sacerd.*

(b) *Le prophane & impie Heretique Luther, qui a égaré beaucoup de gens, non pas en enseignant une doctrine [illegible], mais en leur montrant la doctrine de l'A-postasie.*

(c) On doit lire ce qu'a écrit *Claude* sur la supposition (selon lui) de ces deux Synodes Liv. 3. Chap. XII. de la *Perpetuité defenduë*, &c. Pour le Sieur *Aimon*, il traite ces Synodes d'assemblées de fourbes, que l'ignoran-ce & la mauvaise foi ont forcé de se contredire. C'est Par-*thenius* Patriarche de Constantinople qui a fait tout seul les décrets du Synode de Moldavie à Const[illegible] les a fait approuver aveuglément, sans replique & sans examen à Jassy en Moldavie. Il ne traite pas mieux le Concile de Constantinople assemblé par [illegible]

(d) Mais le Sieur *Aimon*, qui se flate [illegible] voit mieux le Grec qu'aucun autre, trouve dans son [illegible]tionnaire, que *μεταβάλλεσθαι peut signifier un simple chan-gement d'usage, plutôt qu'un veritable changement de sub-stance.*

» Evêques de ce Synode montrent évidemment, quelle est leur créance touchant ce
» mystere, quand ils anathématisent au même endroit ces paroles de Cyrille, tirées de
» l'Article 17. de sa Confession : *Ce qu'on voit des yeux & qu'on reçoit dans le Sacre-*
» *ment, n'est point le corps du Seigneur.* Peut-on rien apporter qui prouve plus nette-
» ment la Doctrine de la Transubstantiation, que cet anathême ? Le II. Concile tenu à
» Constantinople en 1642. sous Parthenius, confirme la créance de l'Eglise Latine avec
» la même évidence que le premier. Il se contente de rapporter les paroles de la Confes-
» sion de Cyrille, & de les condamner comme heretiques. Ces paroles tirées de l'Article
» 17. consistent en ce que Cyrille avoit avancé, (a) *que la divine Eucharistie n'étoit*
» *qu'une figure pure & simple.* Les Evêques assemblés dans ce Synode opposent à cela,
» que (b) *Jesus-Christ n'a pas dit, ceci est la figure de mon corps, mais ceci est mon corps,*
» *sçavoir ce qu'on voit, ce qu'on reçoit, ce qui a été rompu, ce qui a été déja sanctifié*
» *& beni.*

» Je pourrois joindre à ces deux Synodes, (c) un troisiéme tenu à Jerusalem en
» 1672. imprimé à Paris en 1676. avec une Version Latine faite par un Moine Benedic-
» tin, qui à grand peine sçavoit lire le Grec, tant cette Version est remplie de fautes.
» Mais comme ce Synode a été assemblé exprès contre Mr. Claude, qui est nommé dans
» la Preface Ministre des Calvinistes de Charenton, je crains que les Protestans ne le
» tiennent pour suspect. » En effet l'Auteur des *Monumens Autentiques*, &c. le traite d'é-
crit forgé clandestinement & frauduleusement par un [illegible] *Patriarche*, (Dosithée) *qui, après*
avoir fait ce coup de perfidie, abandonna son Eglise, pour se venir mettre sous la protec-
tion de l'Ambassadeur de France. Cette circonstance est contredite à la p. 449. où l'on
trouve à la suite de ces paroles, *les décisions de Dosithée,* (le Concile de Jerusalem) *bien*
loin d'avoir été confirmées par une Assemblée Synodale des Grecs non Latinisés, furent re-
jettées par tous ceux qui retenoient l'ancienne Doctrine de l'Eglise Orientale; [illegible] *celles-ci,*
à cause de cela, ils s'éleverent contre le Patriarche Dosithée & l'obligerent à prendre la
fuite, &c. S'il n'y a pas une contradiction directe dans ces deux passages, on y voit
du moins une grande inexactitude, car ces deux expressions, *abandonner son Siege, &*
en être chassé, ne sont pas absolument synonimes. Pour revenir au Concile de Jerusa-

(a) Ces paroles ne se trouvent pas dans l'Article 17. de la Confession de Cyrille.

(b) Dans l'Edition de [illegible] on a retranché de ce passage [illegible] *qui a été rompu*, au lieu de *qui est rompu*, selon la vraie signification du participe [illegible], l'Auteur de [illegible] dans [illegible] Tome V. [illegible] il falloit dire ou quelques uns sont [illegible] Religion, &c. Si pour toute controverse on s'en tenoit là, non seulement à l'égard des Grecs, mais aussi dans les disputes que les [illegible] d'Occident ont entr'eux depuis long-tems, on s'épargneroit bien de la peine, & la Religion n'en iroit peut-être que mieux.

(c) Ce Concile a été réimprimé de la traduction & avec les remarques du Sieur *Aimon* en 1708. à la Haye, dans le Recueil intitulé *Monumens autentiques de la Religion des Grecs*, &c. L'examen de [illegible] de cette traduction & des Remarques ne convient nullement ici. Selon le Sieur *Aimon* la traduction donnée ou produite par le Port Royal est pleine d'omissions volontaires, & de falsifications [illegible] avant que de prendre parti pour ou contre, on verra du premier coup d'œil, que les Remarques de ce nouvel Editeur sont remplies d'injures des [illegible], & par conséquent indignes d'un homme qui en se dépouillant de sa vieille Religion, a prétendu la [illegible]. Ceux qui examineront attentivement les deux traductions sur les remarques du Sieur *Aimon* trouveront qu'il [illegible] il y a des differences assez considerables [illegible] que le sens a été quelquefois [illegible] dans l'Ouvrage de Port Royal, & enfin on [illegible] trouve des omissions dans cette traduction. Reste à sçavoir si ces défauts viennent de l'Original [illegible] le traducteur de Port Royal a travaillé, ou de l'incapacité de ce traducteur. Le lieu [illegible] n'étoit encore [illegible] Dosithée, Patriarche de Jerusalem [illegible] de ce Concile. [illegible] Chapitre du Concile Dosithée parle [illegible] La preuve est [illegible] [illegible] doive le trouver mauvais. D'ailleurs il ne faut pas exiger une certaine précision de [illegible] & de [illegible] les [illegible] Orientaux. Ce que l'on dit ici sert de replique à une accusation de l'Auteur des *Monumens*, qui est que Dosithée [illegible] *Confession* [illegible]. [illegible] le Patriarche y ajoute expressément, que *c'est au nom des Chrétiens soumis à son Trône Apostolique*. La raison [illegible] de Dosithée est tout aussi peu valable, & pour peu qu'on y fasse réflexion, on verra que les plus timides [illegible] peuvent dire sans blesser leur conscience, qu'ils [illegible] demande qu'ils s'assemblent pour condamner quelque erreur, [illegible] point rétablir des dogmes. Au reste le démêlé des Grecs avec les Latins au sujet du Saint Sepulchre ne regarde en rien l'affaire du Concile de Jerusalem; c'est mal à propos que le Sieur *Aimon* amène cet incident, pour justifier la prétendue intelligence de Dosithée avec les Latins. La [illegible] Ch. XIX. de *l'Etat de l'Eglise Grecque* par *Ricaut* ne se trouve pas dans la traduction françoise, & l'on peut au moins suspendre son jugement, jusqu'à ce qu'on ait vû l'Original, où le Sieur *Aimon* veut insinuer qu'elle se trouve. Enfin *Ricaut* témoigne, que Dosithée étoit contre les Latins dans les differens qu'ils eurent avec les Grecs au sujet du saint Sépulchre, & voici les propres termes de cet Auteur selon la traduction françoise : « D'autres disent que le [illegible], ou ordre du Grand Seigneur qui mettoit la garde du saint Sepulchre entre les mains des Grecs seuls, avoit été accordé dès le regne [illegible] IV. Ce nouveau différent entre les Religieux Latins & les Caloyers avoit obligé le Grand Visir d'en renouveller la rigueur, pour réprimer l'insolence des Latins, dont les Grecs se plaignoient hautement. La maniere violente, dont l'exécuta Dosithée, Patriarche de Jerusalem, [illegible] éclat plein de feu, plein de hardiesse, [illegible] entreprenant, irrita infiniment les Latins. Mais leur colere se trouva entiérement impuissante, faute de forces pour se venger. »

lem, » il ne s'y passa rien, continue M. *Simon*, qui ne soit selon le droit ordinaire.
» Ces Evêques se trouverent dans ce tems-là à Jérusalem pour la Dédicace d'une Eglise,
» & on les pria de prononcer sur les Articles qu'on leur présenta, où les Protestans de Fran-
» ce attribuoient à l'Eglise Grecque leurs propres erreurs. Ils paroissoient très-bien ins-
» truits des matiéres dont il étoit question, en se servant judicieusement de l'autorité
» de plusieurs Livres composés par ceux de leur Communion, où ces erreurs étoient con-
» damnées. Ils produisent entr'autres Livres les Réponses du Patriarche Jérémie aux
» Théologiens de Wittemberg; un Livre de Jean *Nathanael* Prêtre & Oeconome de l'Egli-
» se de Constantinople, qui contient (*a*) une explication de la Liturgie; Gabriel *Sévere*,
» autrement l'Archevêque de Philadelphie, qu'ils appellent (*b*) *l'Archevêque de leurs*
» *Freres qui résidoient à Venise*; ce que le Traducteur a interprété, *l'Archevêque de nos*
» *Freres de Créte*. Ils citent de plus la Confession orthodoxe de l'Eglise Orientale, qui
» avoit été publiée depuis six ou sept ans, puis corrigée & expliquée par *Méletius Syri-*
» *gus* par l'ordre d'un Synode de Moldavie, & imprimée ensuite par les soins du Sei-
» gneur (*c*) Panagioti. Ils concluent de tous ces Actes qu'il y a de l'impudence, plutôt
» que de l'ignorance dans les Protestans de France, qui imposent au simple peuple, en
» attribuant leurs Hérésies à l'Eglise Orientale. Enfin ces mêmes Evêques tâchent de justifier
» la mémoire de *Cyrille Lucar*, en opposant à sa prétenduë Confession de Foi d'autres
» de ses (*d*) Ouvrages, où il est manifestement dans des sentimens contraires. »

Ajoutons, que dans la Préface du Concile de Jérusalem on dit, » que jamais l'Eglise d'Orient n'a reconnu Cyrille pour tel que l'ont dit les adversaires, ni les Chapitres, (c'est-à-dire, la Confession de Cyrille) pour l'Ouvrage de ce Patriarche; qu'en supposant que ces Chapitres étoient de lui, il les avoit donnés en cachette, sans qu'aucun des Orientaux en eût connoissance, & bien moins encore l'Eglise (d'Orient); qu'il est impossible que les Orientaux aient connu cette Confession; ou s'ils l'ont connuë, qu'il est impossible qu'ils aient été Chrétiens; que les Orientaux ont eu une telle aversion pour ces Chapitres, que Cyrille les a souvent désavoués avec serment, & a enseigné dans l'Eglise le contraire de ces Chapitres. « On finit par ces paroles: » seulement *Cyrille* a été frappé d'Anathême & d'excommunication par deux Conciles nombreux (ou plûtôt complets) à cause qu'il n'a pas écrit contre ces Chapitres. « De ceci voici ce qu'on peut conclure. Ou Cyrille manquoit de courage pour déclarer ses sentimens en public, ou c'étoit un de ces Politiques temporiseurs, *qui soufflent le froid & le chaud*. Dans l'une & l'autre circonstance il a pû être Calviniste chez l'Ambassadeur d'Angleterre & avec les autres Calvinistes de Constantinople, sans se démasquer absolument devant son Eglise, quoiqu'il se fût donné à connoître pour ce qu'il étoit dans les Lettres qu'il écrivoit en Angleterre, en Hollande & à Genéve. Etoit-il difficile à ce Patriarche de se gouverner de la sorte avec un peuple ignorant; & en ce cas là *Parthénius* n'a-t-il pas eu raison de dire, sans être ni *faussaire*, ni *imposteur*, *que durant la vie de Cyrille, il n'a rien paru de son Calvinisme à la face de son Eglise?* Si tous les jours nous voions des gens n'oser déclarer tout haut leurs vrais sentimens, ou ne les communiquer qu'en secret à un petit nombre d'amis; si avant ou après leur mort il échappe quelquefois de leur cabinet des Ecrits qui les rendent suspects, & même décelent souvent leur véritable croiance; pourquoi Cyrille n'a-t-il pû être dans le même cas? Cela étant, tout ce que le Concile de Jérusalem a dit au sujet de Cyrille se trouvera exactement vrai. Il aura eu raison d'avancer, que ce Patriarche n'avoit pas les opinions qu'il explique dans sa Confession de Foi, parce qu'il ne paroissoit pas les avoir à la face de son Eglise. On répliquera, que long-tems avant le Concile de Jérusalem, les deux Synodes de Jassy & de Constantinople avoient formellement anathématisé Cyrille pour son Calvinisme. Mais on pourroit répondre, que ces Synodes ont pû traiter Cyrille comme un Calviniste déclaré, puisqu'il refusoit d'écrire contre les Chapitres qu'il étoit soupçonné de favoriser. Ne sçait-on pas qu'entre Théologiens l'un vaut l'autre? Si par les Lettres de Cyrille on croit prouver que les opinions de ce Patriarche étoient les mêmes que celles de son Eglise, on pourra répondre aussi, que Cyrille Lucar n'est pas le premier qui a attribué sa propre croiance à son Eglise; outre que cela étoit peu difficile dans une Eglise telle que celle des Grecs. Mais cette réponse n'est pas nécessaire: on a montré que les Lettres de Cyrille ne sont nullement claires sur cet article.

Il

(*a*) *De Interpretatione sacra Liturgia.*

(*b*) Μητροπολίτην τῶν ἐν Ἐνετίᾳ ἀδελφῶν

(*c*) Ou Panaioti Interpréte de la Porte, & Grec de Religion, mais Latinisé, selon les Protestans, & tout dévoué à l'Ambassadeur de France. Aussi essuie-t-il en plusieurs endroits des *Monumens autentiques*, les *bourrasques* de Sieur *Aimon*.

(*d*) Ses autres Ouvrages sont des Homélies dont le Concile

Il y a deux points, sur lesquels on peut décider sans témérité. C'est 1. que Cyrille étoit ennemi juré des Latins; 2. qu'il avoit beaucoup d'inclination pour la Religion Protestante. Ces dispositions toutes seules purent lui attirer beaucoup de chagrin. On n'examinera point si dans cet état il put rester extérieurement attaché à la Communion de son Eglise, sans passer pour un Hypocrite & trahir sa conscience. Quoiqu'il en soit, il eut le sort de ces Théologiens que l'on croit éloignés des sentimens ordinaires. On tâche de les réduire par des Formulaires, des désaveus, des rétractations & des Anathêmes, sans que pour tout cela on cesse de les soupçonner, de les craindre & de les haïr. Mais c'est bien pis, lorsqu'on ne peut venir à bout de les lier avec ces chaînes. Pour revenir au Concile de Jérusalem, » il y a, continue M. *Simon*, plusieurs autres choses dans ce » même Synode pour autoriser la Transubstantiation; sur tout on n'y a pas oublié le mot » *μετουσίωσις*; & comme on en a fait une seconde Edition plus exacte que la première, » je ne m'y arrêterai pas davantage. J'ajoûterai seulement ici quelque chose, pour faire » connoître mieux l'esprit de Cyrille, dont on a parlé si differemment selon les différens » partis qu'on a eu à défendre; ce qui servira beaucoup pour éclaircir la créance de » la Transubstantiation de l'Eglise Grecque.

(a) » Cyrille Lucar, qui s'est rendu si fameux parmi les Grecs & les Latins, étoit » de Créte, & entra fort jeune au service de Mélece Patriarche d'Alexandrie, qui » étoit aussi de Créte, & qui l'aïant reconnu homme d'esprit & d'application, l'ordonna Prêtre. Il alla ensuite à Padouë continuer ses études, d'où étant retourné à » Alexandrie, Mélece le fit Chef d'un Monastére, & l'envoïa en Valachie; ce qui lui » donna occasion en passant par l'Allemagne, d'avoir des Conférences avec les Protestans de ce païs-là, sçachant très-bien la Langue Latine & la Théologie de l'Ecole. » Etant de retour de sa commission, il se servit de l'argent qu'il avoit recueilli pour les » nécessités du Patriarchat, à se faire élire lui-même Patriarche. Aïant été élevé à » cette dignité, il entretint son commerce avec les Protestans, se servant pour cela de » Métrophanes Critopule, dont nous avons un Ouvrage touchant la créance de son » Eglise, imprimé à Helmstat. Ce Métrophanes alla au nom de son Patriarche en » Angleterre, & dans une bonne partie de l'Allemagne, où il s'informa le plus exactement qu'il lui fut possible, de l'état des Eglises Protestantes, dont il fit son rapport » à Cyrille, l'étant allé trouver à Constantinople, où il étoit songeant à entrer par » quelque voie que ce fût dans le Patriarchat de Constantinople; ce qui le porta à lier » amitié avec les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande à la Porte, principalement avec le dernier, qui lui fut utile dans la suite pour avancer ses affaires. Cyrille n'étant encore que Moine avoit fait une connoissance assez particuliére » avec le Sr. Corneille Haga, qui voïageoit alors dans le Levant, & lequel étant depuis retourné à Constantinople en qualité d'Envoïé de Messieurs les Etats, renouvella » son ancienne connoissance avec Cyrille, qui dans ce tems-là étoit Patriarche d'Alexandrie, & qui le pria de faire venir quelques Livres des Théologiens Protestans, témoignant qu'il avoit de l'inclination pour leurs sentimens. Ce que le Sr. Haga ne » lui aïant pû refuser, en donna avis à ses Maîtres, qui ne manquerent pas d'envoier » aussi-tôt à Constantinople assez de Livres pour pervertir toute la Gréce, s'ils eussent » été écrits dans la Langue du païs. Il étoit impossible que les affaires de Cyrille n'éclatassent au dehors, principalement aïant pour ennemis les Jésuites de Constantinople, qui s'opposoient en toute chose à ses desseins, publiant hautement qu'il étoit » Hérétique : ils en donnerent même avis aux Jésuites de Paris, afin que le Roi en » fût averti. On ne manqua pas d'en parler à l'Ambassadeur des Etats qui étoit à » Paris, & qui en écrivit à Constantinople. Depuis ce tems-là Cyrille ne se ménagea » plus tant qu'auparavant à l'égard des Jésuites. Il ne fit même aucune difficulté de » donner au Sr. Haga une Confession de Foi écrite en Latin, & de sa main, qu'il » mit quelque tems après en Grec. C'est cette même Confession qui a été imprimée » à Genéve en Grec & en Latin, & qui fit dire aux Protestans, que l'Eglise Grecque » s'accordoit avec eux dans les principaux points de leur créance, sur tout dans tout » ce qui regardoit l'Eucharistie. Cyrille cependant, qui avoit un parti puissant dans

Concile de Jérusalem a fait des extraits. On les trouve à la suite du Chapitre premier de ce Concile p. 284. & suivant. des *Monumens autentiques*, &c.

(*a*) On peut comparer, si l'on veut, tout ce qui suit avec ce qui se trouve de Cyrille dans la *Réponse à la Perpétuité* par Claude; dans les *Monumens autentiques* du Sieur Aimon; dans la Préface de l'*Etat de l'Eglise Grecque* par le Chevalier Ricaut; dans Smith *de statu hodierno Græcorum*; dans la *Perpétuité de la Foi* par Arnaud. On ne renvoie qu'à ces Auteurs, parce qu'ils rapportent tout ce que d'autres ont dit pour & contre, en l'examinant, ou le réfutant.

Constantinople contre les Jésuites & contre la Cour de Rome, fut élû Patriarche ; & pendant cinq ou six mois il ne fit rien paroître dans ses actions, qui marquât qu'il eût abandonné la Religion de ses Peres. Mais comme il avoit les Jésuites pour ennemis, il crut être obligé de se déclarer pour les Hollandois, afin d'en être appuié. Il attacha aussi à son parti un bon nombre d'Evêques & d'Ecclésiastiques qui goûtoient ses sentimens, & qui étoient dans la même disposition que lui, d'introduire des nouveautés dans l'Eglise Grecque. Mais ils ne furent pas les plus forts, parce que les Jésuites (*a*) qui ont un Collége à Constantinople, où ils instruisent les enfans sans en recevoir aucune rétribution, gagnerent aisément le peuple, qui se soûleva contre Cyrille. Les Grecs firent une Assemblée en 1622, où il fut déposé du Patriarchat, & relegué dans l'isle de Rhodes. On élut un autre Patriarche en sa place, qui s'étoit soûmis par lettres à la Cour de Rome, qui avoit appuié son élection. Mais comme Cyrille entretenoit toujours un parti dans Constantinople, & que les Hollandois lui fournissoient de grandes sommes d'argent, il ne fut pas long-tems sans être rétabli dans son Patriarchat. Ce fut alors qu'il se vengea des Jésuites, & de ceux qui avoient appuié les intérêts de la Cour de Rome, & que le Calvinisme régna dans Constantinople ; ce qui apporta un grand désordre dans cette Eglise, parce que Cyrille mettoit tout à prix, afin de rendre aux Hollandois les sommes qu'il avoit empruntées d'eux. Les Jésuites & la Cour de Rome voïant que Cyrille étoit entiérement le maître, tâcherent de le gagner, en lui proposant des accommodemens, & en lui représentant le péril où étoit son Eglise, s'il continuoit ses liaisons avec les Calvinistes. Il témoigna qu'il donneroit volontiers les mains à un accommodement. Mais comme il continuoit toujours ses pratiques avec les Hollandois, on fit un nouvel effort du côté de Rome pour le chasser de son Siége ; ce qui réussit, mais pour fort peu de tems, parce que l'argent des Hollandois le rappella bientôt dans son Patriarchat. La Cour de Rome redoublant ses efforts contre Cyrille, envoïa à Constantinople une personne en qualité de Vicaire du Patriarche pour conserver la Foi orthodoxe de cette Eglise, qui sembloit être proche de sa ruine. Le parti de Cyrille ne manqua pas de se servir de cette occasion, pour rendre les Jésuites & ceux de leur parti odieux auprès des Turcs, qui eurent de la jalousie de cet Envoïé de Rome ; de sorte que ce dernier parti fut très-maltraité par les Turcs, & Cyrille se vangea cruellement de tous les Grecs qu'il croioit lui être opposés. Cependant Cyrille, qui se rendit odieux par ses grandes vexations, & qui avoit un parti à soutenir aussi puissant qu'étoit celui des Jésuites de Constantinople appuié par la Cour de Rome, (*b*) succomba, & fut étranglé par un ordre exprès du Grand Seigneur.

» Voilà l'Histoire du Patriarche Cyrille Lucar, sous le nom duquel les Protestans ont fait imprimer une Confession de Foi, osant se vanter qu'ils convenoient de sentimens avec l'Eglise Grecque. Mais il n'y a qu'à jetter les yeux sur cette Confession de Foi, pour en juger (*c*). Il est vrai qu'elle a été écrite par un Patriarche de Constantinople sous le titre de la créance de l'Eglise Orientale : mais elle n'a pas été écrite au nom de cette Eglise, & elle n'a aucun témoignage public. Cyrille la donna en particulier à l'Ambassadeur de Hollande, dont il avoit besoin pour le protéger contre les Jésuites de Constantinople. Il est à peu près la même chose de cet Ouvrage de Cyrille, que du livre qu'on dit avoir été composé par Guillaume *Postel* pour une Nonne, à qui il persuada, afin de tirer quelque argent d'elle, que le Messie n'étoit venu au monde que pour les hommes, & qu'elle Dame Jeanne devoit être la Messiesse des femmes. Il y a autant d'apparence de vérité à tout ce qui est rapporté dans cette Confession de Cyrille sous le nom de l'Eglise Grecque, qu'aux impostures de ce fameux Normand Guillaume Postel ; & je m'étonne que les Protestans osent encore aujourd'hui opposer aux Catholiques cette prétendue Confession. *Grotius* en jugea beaucoup mieux dans un livre qu'il publia quelque tems après que cette Confession parut, où il dit librement, (*d*) que Cyrille a forgé un nouveau Symbole,

(*a*) Tout ceci se trouve à peu près de même dans Allatius, mais en termes bien moins ménagés. Liv. III. Cap. 11. *de perpetua Eccles. Occid. & Orient. cons.* à l'endroit qui commence, *Jesuitæ Bizantii, multos ante annos fixerunt sedem*, &c.

(*b*) *Hottinger* dans ses Analectes a donné une Relation fort circonstanciée de cette mort de Cyrille, sur la foi de *Nathanael Conopius.*

(*c*) Cet endroit n'est pas absolument exact. Il auroit fallu dire, *pour juger si c'est effectivement la croiance de l'Eglise Grecque*, ou plûtôt, *pour être convaincu que ce n'est pas la croiance*, &c. Au reste *Grotius* qui vivoit du tems de Cyrille, & qui étoit infiniment meilleur juge que la plûpart des Controversistes qui l'ont suivi, a dit hardiment de cette Confession & de son Auteur, *sumenda est Ecclesia Græca, non qualem ex suo capite Cyrillus nuper inductus pretio confinxerat, sed qualis revera est.* Contra Rivetum.

(*d*) *Nuper Constantinopoli Cyrillus, sine Metropolitis, sine Episcopis novum nobis propinavit Symbolum.* Grot. de Antichr.

» sans être assisté d'aucuns Patriarches, ni d'aucuns Archevêques & Evêques. Au reste j'ai rapporté cette Histoire de Cyrille le plus exactement qu'il m'a été possible, sans avoir égard à ce qui en a été écrit par les Hollandois dans la Relation qu'ils en ont faite, ni même à ce qu'en a dit *Leo Allatius*, qui ne garde pas aussi assez de modération. Je n'ai presque rien avancé, dont les deux partis opposés ne demeurent d'accord entr'eux.

» Outre Cyrille, il y a encore quelques autres Grecs d'une moindre considération, qui ont écrit en faveur des Protestans; entr'autres un certain (*a*) Gergan Evêque d'Arte, qui a publié un Catéchisme, où il nie ouvertement la Transubstantiation, avec cette différence néanmoins de Cyrille, que ce dernier ne suit pas la Confession de Genéve, mais celle d'Augsbourg. Si l'on compare la doctrine de ce Catéchisme avec celle de l'Eglise Grecque, on trouvera qu'il en différe presque par tout, pour s'accommoder avec les sentimens des Protestans; comme quand il dit, que l'Ecriture seule suffit sans le secours de la Tradition, pour prouver les Articles de notre créance; que cette même Ecriture est claire dans ce qui regarde la foi, & que l'Ecriture se doit interpréter par elle même. En un mot, Gergan est un Protestant qui n'a de Grec que les paroles; encore sont-elles d'un très-méchant Grec vulgaire. Il ose cependant se vanter, de n'être point du nombre de ces faux Freres, *qui ont été empoisonnés à Rome.* Mais il est de notorieté publique, que les Grecs mêmes qui n'ont aucun commerce avec Rome, n'appuïent dans leurs Livres ni la Confession d'Augsbourg, ni celle de Genéve. Les Protestans peuvent aussi mettre au nombre des Grecs de leur Communion (*b*) Nathanael de Créte, qui promit il y a quelque tems aux Hollandois de traduire en Grec l'Institution de Calvin, & d'enseigner le Calvinisme à ceux de sa Nation, pourvû qu'on lui donnât une somme d'argent qu'il demandoit.

» Mr. *Claude* ajoute à tous ces Grecs Calvinistes le témoignage d'un certain *Mélétius*, Métropolitain d'Ephése, dans une réponse qu'il fit il y a environ 30. ans à quelques Théologiens de Leide sur plusieurs questions qui lui avoient été faites. Le P. *Simon* avoit déja répondu par avance à Mr. Claude, qu'il ne doutoit point que cette piéce ne fût de quelque Grec gagné par les Théologiens de Hollande, & qui répondoit à leurs demandes comme ils le souhaitoient; & que pour juger de la réponse, il étoit à propos de la donner entiére au Public, & dans la Langue de l'Auteur. J'ai fait demander à Mr. Claude par un de ses amis un extrait de cette réponse, qu'il n'a pû refuser; & après l'avoir lûe, j'ai trouvé que ce que le P. Simon avoit avancé comme une conjecture, étoit la vérité même. Car Mélece qui prend dans sa lettre la qualité d'Archevêque d'Ephése, ne nie pas seulement la Transubstantiation, mais même l'honneur qu'on rend à la Vierge & aux Saints, & plusieurs autres articles que les Grecs croïent du commun consentement de tout le monde. Et afin qu'on en puisse mieux juger, je produirai ici (*c*) l'extrait que j'ai eu de Mr. Claude, & qui est écrit de la main d'un de ses amis. Il suffit de renvoier les Protestans à la Confession de Foi composée par Métrophanes Critopule qui étoit de leurs amis, & qui a même été écrite à leur sollicitation par ce Grec, qui vivoit dans ce tems-là parmi eux. Ils pourront juger par cette Confession de Métrophanes, si ce que Mr. Claude a publié sous le nom de Mélece Archevêque d'Ephése a la moindre apparence de vérité. Mais il est tems que nous retournions aux objections de Mr. *Smith.*

» On objecte donc encore contre la créance de la Transubstantiation dans l'Eglise Grecque, que le mot μετουσίωσις ne se trouve ni dans les Peres, ni dans les Liturgies, ni dans les Symboles, & que même dans la Liturgie le pain & le vin sont appellés antitypes après la consécration; ce qui paroît exclure entiérement la Transubstantiation. Mais il n'y a rien de plus vain que cet argument négatif, & qui d'un simple mot conclut une chose positive. Si l'on obligeoit les Protestans à s'en tenir à

(*a*) Zacharie *Gerganus* Gentilhomme Grec, Evêque, selon Allatius. *Caryophile*, Archevêque titulaire d'Iconie, Grec latinisé, a réfuté le Catéchisme de ce Gerganus; & après l'avoir accablé d'injures, il lui donne l'epithéte de Luthérien, comme ne pouvant lui dire pis. On peut voir dans Claude, qui nous fournit cette Remarque, L. III. Chap. 11. de la *Reponse a la Perpetuite de la Foi*, &c. si ce Grec étoit véritablement Luthérien ou Calviniste.

(*b*) Nathanael *Conopius* Proto Syncelle.

(*c*) Illis verò qui rogant me, utrum necesse sit Religionis cultu preces offerre Beatæ Virgini, vel Angelis, vel Joanni Baptistæ cæterisque Sanctis, sique oporteat credere in Eucharistia, hoc est in Cœna Domini fieri transubstantiationem in pane, aut putare oleum, exorcisma & exsufflationes expellere Dæmones, aut adorare imagines Sanctorum, tam pictas quàm sculptas: respondeo ac dico, nihil horum observandum esse, quandoquidem non licet opiniones humanas profiteri, sed ea solùm placita, quæ à Domino & ab illius Discipulis atque Apostolis Spiritu Sancto afflatis nobis tradita sunt, cum pietate & inviolabiliter observare debemus.

» leur principe, qui est la seule Ecriture, & même aux anciens Symboles, ils se trouve-
» veroient fort embarassés. Mais pour mettre davantage en évidence la fausseté de ce
» raisonnement, je ne le combattrai point par d'autre Auteur, que par Jean *Calvin* dans
» son Institution, où il réfute judicieusement l'Hérésie de *Servet* touchant la Trinité
» des Personnes en Dieu. Il avance cette belle maxime : (*a*) qu'il est permis d'inventer
» de nouveaux mots pour expliquer les choses avec plus de netteté, (*b*) principalement
» quand on a affaire avec des calomniateurs, qui se mettent à couvert des mots pour
» embarasser les choses. C'est de cette manière, ajoute-t-il, que l'Eglise a été obligée
» d'inventer les noms de *Trinité* & de *Personnes*. (*a*) Il est à craindre, dit cet Auteur,
» qu'on ne soit accusé de superbe & de témérité, en voulant rejetter des noms qui
» n'ont pas été inventés témérairement. (*c*) On vit d'abord paroître l'impieté, continue
» le même Calvin, lorsque les Ariens commencerent à haïr & à avoir en horreur le
» mot *consubstantiel*.

» Il est facile d'appliquer ces principes de Calvin au fait dont il s'agit. L'Eglise, tant
» d'Orient que d'Occident, n'a point eu besoin d'inventer de nouveaux termes au sujet
» de l'Eucharistie, pendant tout le tems que personne n'a attaqué la vérité de ce mysté-
» re. Celle d'Occident a été la première qui s'en est servie, & même la seule pendant
» plusieurs siécles, parce qu'elle a eu des Berengariens à combattre. Il n'étoit point be-
» soin que l'Eglise Grecque mît en usage ce terme, puis qu'elle n'avoit aucune nécessité
» de l'inventer ou quelque autre semblable. Mais depuis que la connoissance des nou-
» veaux Berengariens s'est répandue parmi quelques-uns d'entr'eux, & qu'ils ont vû
» que le mot *transubstantiatio* inventé par les Latins n'expliquoit pas moins heureuse-
» ment le changement qui se fait dans l'Eucharistie, que leur ὁμοούσιος expliquoit la
» consubstantialité du Fils avec Dieu son Pere, ils ont jugé à propos de s'en servir, &
» l'usage en a encore été plus fréquent parmi les Grecs depuis les grandes affaires de
» Cyrille Lucar leur Patriarche. Voilà, ce me semble, la raison simple & naturelle
» de cette omission du mot μετουσίωσις dans les anciens Livres des Grecs. A quoi nous
» pouvons ajouter, que si le raisonnement de Mr. *Smith* étoit concluant, il prouveroit
» aussi de la même manière, que les Latins ne croïent point la Transubstantiation,
» parce que ce mot ne se trouve ni dans leur Messe, ni dans leurs Symboles. Mais
» venons enfin à la dernière objection.

» Les Symboles du pain & du vin sont appellés antitypes ou figures, même après la
» consécration, dans la Liturgie des Grecs : d'où l'on infére, qu'ils sont très-éloignés
» en cela de la créance des Latins. Mais Mr. *Smith* ne paroit pas sçavant dans la
» Théologie des Grecs, quand il dit généralement, qu'ils appellent antitypes les sym-
» boles, même après la consécration. Il n'y a point de Grec présentement, & même
» depuis neuf cens ans, qui soit dans ce sentiment. Il est constant que tous les Grecs
» d'aujourd'hui prétendent, que la consécration n'est faite qu'après la priére qu'on ap-
» pelle l'Invocation du St Esprit, laquelle priére est rapportée dans la Liturgie ensuite
» des paroles où les sacrés symboles sont nommés antitypes. Marc d'Ephése qui étoit
» Chef de parti contre les Latins dans le Concile de Florence, se sert même de cet
» endroit de la Liturgie, pour prouver que la consécration ne consiste point dans ces
» paroles, *Ceci est mon corps*, mais dans la priére ou bénédiction que le Prêtre fait en-
» suite en invoquant le St. Esprit. Ce zélé défenseur de la Foi des Grecs s'appuie princi-
» palement, sur ce que St. Basile dans sa Liturgie appelle les symboles (*e*) antitypes,
» après que le Prêtre a récité ces paroles, *Ceci est mon corps* : d'où il conclut, qu'ils ne
» sont point encore consacrés, puisqu'ils retiennent le nom d'antitypes, ou de figures.
» Le Patriarche Jéremie parle aussi des antitypes de la même manière ; & il assûre (*f*)
» que ceux qui ont appellé le pain & le vin antitypes, ne leur ont donné ce nom qu'avant
» la consécration. Ils parlent en cela conformément à tous les Auteurs Grecs depuis le
» VIII. Siécle, où cette question fut agitée dans le II. Concile de Nicée. Le Diacre
» Epiphane déclara dans un Concile au nom de tous les Evêques, que le terme (*d*) an-
titypes

(*a*) *Quid vetat, quominùs quæ captui nostro perplexa in Scripturis impeditaque sunt, ea verbis planioribus explicemus?* Calvin L. I. Instit. Cap. 3.

(*b*) *Hujuscemodi autem verborum novitas tùm potissimùm usu venit, dum adversùs calumniatores asserenda est veritas, qui tergiversando ipsam eludunt.* Ibid.

(*c*) *Quando temerè non inventa sunt nomina, cavendum esse nè ea repudiando, superbæ temeritatis arguamur.* Ibid.

(*d*) *Hic efferbuit impietas, dum nomen* ὁμοούσιον *pessimè odisse & execrari Ariani cœperunt.* Ibid.

(*e*) *Il les appelle Antitypes, comme n'étant pas encore consacrés par ces paroles, ensorte qu'ils sont en quelque façon types & figure.*

(*f*) *Si quelques-uns ont appellé le pain & le vin Antitypes du Corps & du Sang du Seigneur, ils l'ont fait avant & non après la Consécration.*

(*g*) *Avant la Consécration on les nomme Antitypes : après la Consécration ils sont appellés le Corps & le Sang du Seigneur.*

» titypes ne pouvoit s'entendre autrement dans la Liturgie de St. Basile, que pour les » dons avant leur consécration, & qu'après la consécration ils étoient appellés les veri- » tables Corps & Sang de Jesus-Christ. St. Jean de Damas, Nicéphore Patriarche de » Constantinople, en un mot tous les défenseurs du culte des Images sont de ce senti- » ment, & l'opposent aux Iconoclastes comme un puissant argument pour autoriser l'hon- » neur rendu aux Images, puisque l'on rend des honneurs, disent-ils, aux saints dons, » lorsqu'ils ne sont encore que des antitypes, ou des images, avant la consécration. » Depuis ce tems-là tous les Grecs parlent ce même langage. Ceux qui ont cependant » quelque connoissance des Peres Grecs sont obligés d'avouer, que les Evêques du Con- » cile de Nicée se trompoient dans ce fait-là, & que les anciens Peres ont donné le » nom d'antitypes aux symboles, même après leur consécration, ne croiant pas que » ce mot contint en soi rien qui fût opposé à la verité du Corps de Jesus-Christ dans » l'Eucharistie. On voit manifestement par la dispute qui étoit entre les Iconoclastes & » les défenseurs des Images, qu'il n'y avoit entr'eux aucune difficulté touchant le » Corps de Jesus-Christ, que les deux partis reconnoissoient être dans l'Eucharistie après » la consécration. Leur différend consistoit seulement à sçavoir, si le pain devoit en- » core être nommé antitype après la consécration. Les Iconoclastes l'affirmoient; & ils » avoient pour eux l'Antiquité. Les défenseurs des Images le nioient; & ils tomboient » dans une erreur de fait, qui ne nuisoit en rien à la chose dont il s'agit. Ainsi de » quelque maniére qu'on explique le mot antitype, les Protestans n'en peuvent tirer » aucune conséquence contre la créance de la Transubstantiation. »

Ajoutons encore deux remarques à ce Chapitre de M. *Simon*. La premiére, que, selon la plûpart des Protestans, la maniére hyperbolique dont on a parlé de la vertu des Sacremens, a insensiblement donné lieu aux Dogmes de la Transubstantiation & de la Présence réelle. » Le *mal* (a) *a dit un d'entr'eux, a commencé dès la fin du second siécle.* » Dans les siécles suivans on supprima ces mots trop vulgaires de *pain* & de *vin*, qui ne donnoient qu'une idée simple & commune aux Cathecumenes : *on commença de parler souvent du Corps* & du *Sang*; & enfin on ne parla plus autrement. Cela est ingénieux : il ne s'agiroit que de le bien prouver. Mais pourquoi le Sacrement mystérieux du Baptême n'a t'il pas eu le même sort ? L'hyperbole n'a donc fait sentir ses excès qu'à l'Eucharistie ? Pourquoi prendre pour hyperbole cette façon de s'exprimer consacrée par Jesus Christ même ? Le Seigneur n'avoit-il pas proposé à ses Disciples de faire *manger sa chair*, & de donner *son sang a boire* ? Si l'abus est dû à des expressions excessives, celle-là l'étoit : jamais on n'en a emploié de plus fortes. Elle revolta les Juifs, & même une partie des Disciples de Jesus Christ, qui prirent cette expression dans le sens propre. Si l'on dit qu'elle ne souffre qu'un sens figuré, pourquoi Jesus-Christ ne le faisoit-il pas connoitre. Etoit-il digne de Dieu de laisser les peuples dans la surprise & dans l'erreur ? On ajoute encore, qu'un certain *Anastase* le Sinaite, Moine du septiéme siécle, fit un livre, où il s'avisa *tout à coup* de parler d'une façon d'autant plus étrange, qu'elle étoit absolument nouvelle & inusitée. Il avança hardiment que le pain & le vin de l'Eucharistie sont le corps & le sang de Jesus-Christ. Si la remarque est vraie, c'est un phénomene des plus extraordinaires, & il est bien étonnant qu'un Religieux, qui parloit un langage si opposé aux notions communes, n'ait été ni refuté, ni censuré des Grecs de son tems. L'expression étoit de trop grande conséquence, pour ne pas demander le plus sérieux examen des Docteurs contemporains de ce Moine. Quelque effort qu'on fasse, il est impossible de démontrer la nouveauté de ces Dogmes si contestés. Si l'on trouve dans les premiers siecles des expressions, qui semblent favoriser le parti qui s'est déclaré pour la figure, tout à coup on en rencontre d'aussi fortes qui les combattent. Il n'en est pas ainsi des Cérémonies qui accompagnent l'Eucharistie. On décide pour leur nouveauté. Elles s'établirent rapidement, & sans doute avec trop de scrupule & trop de détail, dans un siécle où la Religion avoit entiérement dégeneré en pratiques extérieures. Les Protestans disent que la confirmation du Dogme de la *Transubstantiation* (mot inventé dans l'onziéme siecle pour mieux exprimer le mystére de l'Eucharistie) autorisa toutes les superstitions qui suivirent sa victoire. En conséquence du Dogme, il fallut, continuent-ils, serrer précieusement l'Eucharistie, l'élever & l'exposer religieusement aux yeux du peuple, l'éclairer, la porter solemnellement en Procession, l'adorer, prévenir par des soins infinis les moindres inconvéniens, &c. Les Catholiques soutiennent que ce culte & ces soins sont une juste réparation des outrages que l'hérésie a faits au St. Sacrement, mais que

(a) Albertinus *de Euchar.* Liv. III.

vrai-semblablement on ne feroit pas allé si loin, ni peut-être plus loin que les Grecs, si l'on n'avoit insulté le St. Sacrement par des opinions prophanes.

L'autre remarque concerne uniquement les Grecs. Par la dispute qui s'éleva sous le régne d'*Alexis Comnéne* au sujet du mystére de l'Eucharistie, on peut prouver que la croïance de l'Eglise Grecque sur cet article ne différoit pas de celle de l'Eglise Latine. Cette dispute échauffa beaucoup les esprits. Tout se réduisoit à rechercher inutilement, si le Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie est reçu incorruptible par les fidéles, comme après sa Résurrection, ou corruptible comme il l'étoit avant sa Passion. (a) Un Moine, nommé *Sicidite* avoit établi sous le Pontificat de George Xiphilin, que le Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie est mortel & corruptible, sans vie, sans ame; que ceux qui le reçoivent ne reçoivent pas Jesus-Christ entier, mais seulement une partie, laquelle est brisée & divisée avec les dents, quoi qu'après la *manducation* la chair de Jesus-Christ devienne incorruptible, comme avant sa Résurrection. *Nicétas* semble avoir affecté d'accompagner ce sentiment de quelques accessoires odieux: mais le détail en seroit inutile ici. Il suffit de pouvoir conclure de cette dispute, qu'au moins les uns & les autres admettoient le changement de la substance du pain en celle du Corps de Jesus-Christ. S'il ne s'étoit agi que de signe & de figure, la dispute auroit été également extravagante & risible.

CHAPITRE IV.

Croïance *des* Grecs *touchant l'*Adoration *du* Sacrement *de l'*Eucharistie.

» Quoi que cette adoration soit une suite nécessaire de la Transubstantiation, (b) » il se trouve cependant des Protestans, qui accordent assez facilement, que les » Grecs sont à peu près de même sentiment que les Latins dans le fait de la Transubstantia» tion: mais ils (c) nient qu'ils adorent Jesus-Christ dans les Symboles consacrés, préten» dant que leur culte se termine à Jesus-Christ dans le Ciel. « Voici en gros, comment ils défendent ce qu'ils avancent contre les Latins. » La Liturgie des Grecs ne marque aucun » acte d'adoration adressée à l'Eucharistie immédiatement après la Consécration. Si les » Grecs faisoient profession de rendre à la substance du Sacrement l'adoration qui est » due à Jesus-Christ, ils n'auroient pû choisir de moment plus favorable que celui de sa » présence sur l'Autel. L'adoration suit naturellement la Transubstantiation. Si l'Eglise » Grecque adoroit, comme la Latine, le pain & le vin transubstantiés, elle leur décer» neroit (du moins en partie) les honneurs que les Catholiques rendent à l'hostie consa» crée; par exemple, les Fêtes & les Processions, l'exposition dans les afflictions publi» ques, & plusieurs autres dévotions générales & particuliéres. « Outre cela, bien loin de trouver chez les Grecs aucune marque d'adoration extérieure, on y trouve au contraire beaucoup d'irrévérence & de mépris. Leurs Prêtres tiennent l'Eucharistie dans une petite boëte de bois enfermée dans un chétif sac de toile, qu'ils pendent au mur de l'Eglise; ils allument des chandelles devant les Saints, ils les saluent humblement, & tournent le dos au St. Sacrement, lorsqu'ils entrent dans une Eglise. *Arcudius* lui-même, Grec Latinisé, ne peut s'empêcher d'avouer que quand le Prêtre consacre, il ne rend ni respect, ni culte, ni adoration au Sacrement. On a vû ci dessus ce que M. *Simon* répond: voici ce que l'on peut y ajouter. La Liturgie des Grecs marque l'adoration de l'Eucharistie en ces termes: *O Dieu, aïez pitié de moi qui suis un pauvre pécheur.* Cette priére, que fait à voix basse le Prêtre Grec, au moment qu'il éléve le Saint Sacrement, prouve sans difficulté une adoration formelle. Avec un peu de chicane on dira, que ce terme de Dieu montre que l'adoration se termine à Dieu, & non pas au Sacrement. Mais

(a) Nicetas Choniates Liv. III. Cap. 3.

(b) La plûpart des Protestans nient, qu'ils accordent facilement que le sentiment des Grecs soit à peu près la Transubstantiation des Latins. Tout ce qu'on a dit montre le contraire: mais il est vrai que plusieurs Protestans, moins décisifs que les autres, conviennent assez facilement que les idées des Grecs sont obscures & embarassées, qu'en général ils ne comprennent point l'état de la Controverse qui est agitée entre les Catholiques & les Protestans sur la Transubstantiation. Nous renvoïons à la seconde Partie ce qui regarde encore la matiére du changement des espéces.

(c) Voïez le Chap. 7. du Liv. III. de la *Reponse à la Perpetuité*, &c. par Claude.

que ne peut-on pas détruire avec un pareil subterfuge ? On ajoute encore que la Liturgie n'a pu prévoir les questions subtiles & les mauvaises disputes des derniers siécles ; qu'ainsi elle s'est tenue à cette simplicité si naturelle à ceux qui vont droit au but, & qui a fait l'essence des travaux Apostoliques. Cependant qui devoit mieux prévoir que Jesus-Christ & les Apôtres tous les maux que les Hérésies causeroient au Christianisme, en s'écartant de cette simplicité ? D'ailleurs toute l'indévotion des Grecs prouve qu'à l'imitation des autres Sectes & Religions, ils agissent autrement que leurs principes ne le demandent. Donnons-en un exemple, qui soit à portée des moindres Lecteurs. Où est l'ennemi du franc arbitre, qui puisse éviter de démentir plusieurs fois le jour par des actions parfaitement libres, le Dogme dont il s'est entêté ? La présence infinie & universelle de Dieu empêche-t-elle les hommes d'agir comme s'il n'existoit pas ? Et ces Théologiens qui se déchaînent contre certaines explications sur le Mensonge, qu'ils appellent des *blasphémes*, ne pratiquent-ils pas tous les jours, dans les différens détails de la vie, ce qui est l'objet de ces explications blasphématoires ? De même les Grecs agissent contre leurs principes, en manquant de respect & de dévotion à l'Eucharistie. Toutes les Relations que l'on cite pour montrer ce manque de dévotion, prouvent encore mieux leur misére & leur ignorance, un desordre d'idées sur la Religion, qui est une suite de l'une & de l'autre. Si le Calviniste objecte la superstition de ce culte, en faveur des Grecs & conformément aux idées qu'il s'en fait, sur quel fondement voudra-t-il que les Grecs aient cette délicatesse, ou, si l'on veut, cette *spiritualité* des Reformés, qui n'adorent Jesus-Christ que dans les Cieux, & non dans les symboles consacrés, tandis que le culte des Grecs loin d'admettre des rafinemens, marque en d'autres occasions une ignorance parfaite, & les jette dans les plus grossiers excès ? Tout ce que l'on vient de dire pourra servir de Supplément à ce que M. *Simon* va répondre.

» Ce qui fortifie les Protestans dans ce sentiment, continue-t-il, vient principalement » de ce qu'on ne voit pas que les Grecs dans la célébration de leur Liturgie, rendent » beaucoup d'honneur aux sacrés Symboles après leur consécration, comme on fait dans » l'Eglise Latine. « M. *Arnaud* au Livre X. Chap. 9. de la *Perpétuité de la Foi*, s'est donné toute la peine possible pour réfuter les Protestans sur cet article, & montrer que les Grecs adorent l'Eucharistie sur l'Autel d'une adoration souveraine comme les Latins. Et parce que les Grecs ne donnent pas des marques fort sensibles de cette adoration souveraine ; que même il y a quelques Auteurs Grecs modernes qui semblent se contredire à cette occasion, ce Docteur établit deux sortes d'adorations, l'une volontaire, l'autre de rit ou de cérémonie. La premiére, qui dépend, dit-il, de la dévotion de chacun, consiste principalement à reconnoître l'Eucharistie comme le Corps de Jesus-Christ, avec une soumission intérieure. Cette adoration commence, & parmi les Grecs, & parmi les Latins, si-tôt que le Corps de Jesus-Christ est présenté sur les Autels. Ils sont uniformes sur cet article. Pour l'adoration de rit, ou de cérémonie, les Latins la pratiquent plûtôt, & les Grecs plus tard. Les Latins la font incontinent après la Consécration ; les Grecs la différent jusqu'à l'élevation de l'hostie, qui se fait plus tard parmi eux, & seulement un peu avant qu'on mette une partie de l'hostie dans le calice, & que le Prêtre se dispose à communier.

Tout le reste de ce passage est également curieux & ingénieux. Le Ministre *Claude* emploie autant d'adresse à réfuter le sentiment qu'il renferme, qu'*Arnaud* de force & d'esprit à le prouver. Après s'être moqué sans beaucoup de ménagement de la *soumission intérieure & volontaire* du Docteur de Sorbonne, il attaque l'*adoration de rit* du même Docteur, & nie aussi contre Arcudius, que le peuple *se prosterne au Sancta Sanctis, pour adorer le Sacrement de l'adoration de Latrie*. A l'égard du tems de l'adoration, il est certain que la Liturgie de Saint Chrysostome imprimée à Venise in 4. en 1687. la met entre la priere qui commence *Respice*, &c. *Regardez, Seigneur*, & le *Sancta Sanctis*. Si Arcudius a manqué d'exactitude, c'est *qu'il sçavoit très-peu les rits de son pais, parce qu'il avoit été amené en Italie aiant à peine dix ans.* Mais venons à ce qui fait le plus essentiel de la dispute. Le Ministre refusant toujours de reconnoître *l'adoration de latrie* certifiée par Arcudius, suppose encore que l'adoration des Grecs est une adoration relative, qui ne se termine point au Sacrement, ou plûtôt une adoration suprême qui va directement à Jesus-Christ dans le Ciel, selon la priere *Respice*, &c. Il finit par ces paroles. » Les Grecs se prosternent de» vant les Images des Saints, devant le Livre des Evangiles, devant le pain non encore » consacré ; & personne cependant n'en conclut qu'ils adorent ces choses d'une adoration » absolue. Pourquoi donc veut Arcudius qu'ils adorent l'Eucharistie d'une adoration qui » se termine à elle « ? Et pourquoi, diront les Catholiques aux Protestans, pourquoi nous refusez-vous ces distinctions ? Par où meritons-nous mieux que les Grecs les conclusions

que vous tirez? Avec un peu d'attention & d'équité, on trouvera que les distinctions de ce passage doivent fermer la bouche à ces Controversistes outrés, qui font de l'Eglise Catholique une Communion d'idolâtres, adorateurs des Images, de la Croix, des Reliques, d'une Hostie faite de farine, &c. Les Catholiques ne cessent de protester contre cette adoration suprême & absolue, qui leur est attribuée par les Protestans. A l'égard du Sacrement de l'Eucharistie, l'imputation est encore plus injurieuse. Ils nient ce Dieu *factice*, qui chez ces mêmes Protestans amuse depuis si long-tems la populace. Est-ce, disent-ils, une Hostie paitrie de farine & d'eau que nous adorons? N'est-ce pas Jesus-Christ qui est l'objet de notre adoration, comme il l'est des Protestans & des Grecs? C'est donc par un défaut de charité, qu'on ne peut se résoudre à rendre quelque justice au parti contraire. On aime à conclure contre les Latins qu'ils adorent des objets matériels d'une adoration absolue: mais on trouve injuste & odieux de conclure la même chose contre les Grecs. C'est ainsi que pour justifier à quelque prix que ce soit la conduite de quelques Grecs, qui ont favorisé les Réformés, *Claude* n'a pas craint de montrer de l'indulgence pour certaines distinctions, qui paroitroient odieuses & criminelles à la plûpart des Controversistes Protestans, si l'on s'avisoit de les emploier en faveur des Catholiques. On n'a qu'à lire ce que ce Ministre, si généralement estimé sincére & judicieux, a écrit sur l'Invocation des Saints au Chap. XII. du 3. Livre de sa *Réponse à la Perpétuité.* Il s'y agit de la distinction de Mérophanes Critopule *entre une Invocation qui s'adresse aux Saints comme à des Médiateurs, & une qui les regarde comme des Ambassadeurs que l'Eglise a auprès de Dieu, afin de prier pour leurs freres.* Le Grec rejette la premiére, & reçoit la seconde. Le Ministre dit, *qu'un homme qui la tient peut condamner l'Invocation des Saints à un égard & la retenir à un autre, & demeurer dans l'Eglise Grecque qui la pratique, sans choquer les mouvemens de sa conscience, & sans être un Hypocrite.* Tel est le sort des Controversistes: la cause qu'ils veulent défendre les éblouit. Mais revenons à M. *Simon.*

» On ne doit pas, continue-t-il, juger toujours des choses par le culte extérieur; & » c'est en quoi plusieurs Missionnaires se sont trompés, aussi bien que les Protestans, » quand ils ont voulu régler les Orientaux sur les usages de leur Eglise. Il est certain » que nous sommes beaucoup plus respectueux à l'égard de Jesus-Christ dans l'Eucharis- » tie, que nous ne l'avons été avant le tems des Berengariens, & même avant le tems » des Protestans, au moins pour tout ce qui regarde l'extérieur. Ce n'est principalement » que depuis la naissance du Nestorianisme, qu'on a fait paroitre un plus grand respect à la » Vierge. L'Eglise Grecque de plus n'a rendu des honneurs excessifs aux Images, que » depuis les emportemens des Iconoclastes contre ces mêmes Images. On ne dira pas » pour cela, qu'avant ces tems-là on n'honoroit ni la Vierge, ni les Images. Il en est » de même des Grecs & des autres Orientaux qui sont demeurés dans leur ancienne » simplicité, parce qu'ils n'ont pas eu les mêmes raisons que nous d'en sortir; & si on les ac- » cuse de n'adorer point les Symboles, il faudra aussi accuser les Anciens de ne les avoir » point adorés, puisqu'on ne trouve rien dans leurs Livres, ni même dans les Liturgies, » qui approche du culte extérieur d'aujourd'hui. C'est de cette maniére qu'il faut expli- » quer les paroles de *Caucus*, quand il assure qu'il n'y a point de Nation qui rende » moins d'honneur au Sacrement de l'Eucharistie, que les Grecs; & on ne peut nier » qu'il n'y ait de l'excès dans ce qu'il en rapporte, les comparant aux Hérétiques d'Oc- » cident. Après tout nous ne pouvons mieux juger de ce qui s'observe parmi les Grecs, » que par les Livres qu'ils ont composés sur cette matiére. *Gabriel* Archevêque de Phi- » ladelphie, dont nous avons parlé ci-dessus, établit si fortement cette adoration dans » un Livre qu'il a écrit exprès contre les Latins, qu'il est impossible d'en douter. Cet » Archevêque établit deux honneurs, ou adorations qu'on rend aux Symboles du pain & » du vin. Le premier n'est qu'une simple vénération qu'on leur rend, lorsqu'ils ne sont » encore que bénis & Antitypes. Mais le second dont on les honore, lorsqu'ils sont » consacrés, (*a*) n'est pas une simple vénération, dit Gabriel, mais un culte de latrie, » ou véritable adoration. C'est ce qu'il explique plus au long après (*b*) *Cabasilas*,

(*a*) *Simeon*

(*a*) Gabriel Philad. *in Apol. Orat. Lat.*

(*b*) *Claude* cite aussi *Cabasilas*, Evêque de Dyrrachium, qui vivoit au treiziéme siécle, & se couvre contre M. *Arnaud* des propres passages de ce Grec. A propos de l'autorité de ces passages de Cabasilas également emploiée par les deux partis, on ne doit pas laisser passer cet endroit du Ministre, tiré du Chapitre 7. Liv. III. de sa *Réponse à la Perpétuité.* Sur ce que le Grec approuve qu'on rende les honneurs (de l'adoration) à l'Eucharistie après la Consécration, &c. & que le Docteur Catholique se prévaut de cette approbation, comme d'un témoignage autentique, le Ministre répond au Docteur, » que les Grecs se prosternent devant le Livre de l'Evangile, & qu'ils lui parlent comme à Jesus Christ, sans que pourtant on puisse » conclure qu'ils adorent le Livre même d'une adoration » absolue, & qui se termine à lui, comme si le Livre

» étoit

» (a) *Simeon* de Thessalonique, & plusieurs autres, qui établissent aussi ces deux sortes » d'honneurs rendus (b) aux saints dons, avant & après la Consécration. Il marque » même le tems auquel se fait la derniere & véritable adoration, sçavoir quand les Sym- » boles ont été consacrés, & que le Prêtre étant debout à la porte du Sanctuaire, crie » à haute voix, que chacun s'approche avec foi, respect & amour. On ne dit plus » alors, continue le même *Gabriel*, comme on fait lorsqu'on honore les Antitypes, » Seigneur, souvenez-vous de moi dans votre Royaume; mais, je croi, Seigneur, que » vous êtes Jesus-Christ Fils du Dieu vivant; lesquelles paroles s'adressent à Jesus-Christ » sous les Symboles du pain & du vin qu'on présente au peuple. C'est dans ce tems-là, » dit *Gabriel*, que le Prêtre avertit qu'il faut adorer d'un culte de latrie.

» C'est aussi dans ce même tems, & par rapport aux paroles de la Liturgie, que nous » devons expliquer la pensée de *Cabasile*, quand il parle de ceux qui s'approchent des » saints mystéres, lesquels, dit-il, faisant paroître leur piété & leur foi, adorent, bé- » nissent & louent comme Dieu, Jesus qu'ils connoissent dans les symboles consacrés. » *Simeon* de Thessalonique, que Gabriel de Philadelphie a suivi dans tous ses Ouvrages, » distingue aussi bien que lui les deux honneurs rendus aux symboles dans une de ses » réponses rapportées par *Allatius*, où il dit, que si on honore les saints dons, lors qu'ils » ne sont qu'antitypes ou images, on les doit à plus forte raison honorer après leur con- » sécration, & qu'ils sont devenus le véritable corps & sang de Jesus-Christ. On peut » aussi joindre à tous ces Auteurs *Métrophanes Critopule*, dont le témoignage est d'au- » tant plus considérable, qu'il a fait tout son possible dans son Ouvrage, pour déguiser » la créance de son Eglise en faveur des Protestans d'Allemagne. Il reconnoit le chan- » gement du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ; & il dit, que la ma- » niére dont se fait ce changement nous est inconnuë, & qu'on ne la peut penétrer. Puis » il reprend seulement l'Eglise Latine, en ce qu'elle porte avec pompe par les rues le » Corps de Jesus-Christ, avoüant cependant qu'on le porte aux malades pour leur servir » de viatique; & il prouve au même endroit, que les symboles ne perdent jamais leur » consécration, quand ils ont été une fois consacrés, se servant pour cela de l'exemple » de la laine, qui aiant été une fois teinte, ne perd point sa teinture. D'où l'on peut » recueillir manifestement, que cet Auteur reconnoit le corps de Jesus-Christ dans les » symboles hors de l'usage, & par conséquent qu'on l'y doit adorer; ne condamnant » pas l'adoration & l'honneur que ceux de l'Eglise Romaine rendent en général à Jesus- » Christ dans ce Sacrement, mais seulement (c) cette grande pompe & apparat, quand » on le porte par les rues le jour que nous appellons la Fête du St. Sacrement. »

Nous placerons ici la distinction de M. *Simon* qui se trouve dans la *Bibliothéque Critique*, Tome I. p. 30. touchant les attestations des Grecs rapportées à la suite de la *Perpétuité*. Comme les Grecs & les autres Orientaux ne croient point que le corps & le sang de Jesus-Christ soient dans l'Eucharistie immédiatement après la prononciation de ces paroles, *Ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, & que cependant plusieurs Orientaux assurent dans leurs attestations, que le pain & le vin sont changés au corps & au sang de Jesus-Christ immédiatement après que le Prêtre a prononcé les paroles rapportées, M. *Simon* remarque judicieusement, que ces attestations auroient dû être rejettées. Il ne falloit conserver, ajoûte-t'il, que celles qui mettent le changement après ce que l'on appelle dans les Liturgies Orientales l'*Invocation du Saint Esprit*. Mais ne pourroit-on pas concilier ces attestations avec les autres par le moien de M. *Simon* lui-même, qui dit dans le Tome II. de sa *Bibliothéque choisie*, *que tous les Grecs modernes, même l'Ar-*

» étoit en effet Jesus-Christ même, &c. » Ne pourroit-on pas accorder aux Catholiques Romains un peu de cette charité, que le Ministre témoigne si chrétiennement aux Grecs. Pourquoi attribuer si decisivement aux premiers ces adorations grossiéres du bois, de la pierre, du pain, &c. Pourquoi leur imputer, avec toute la passion qu'une haine invétérée & devenue héréditaire peut suggérer, cette *adoration absolue*, dont on fait grace à ces Chrétiens Orientaux, si généralement reconnus pour grossiers & superstitieux dans leur culte.

(a) Les Ouvrages de ce *Simeon* de Thessalonique Auteur du quinziéme Siécle, ont été imprimés in folio à Jassy en Moldavie en 1683. par les Grecs Schismatiques, & aux dépens du Vaivode. On voit à la tête une Epitre Dédicatoire de *Dosithee*, Patriarche de Jérusalem, au Prince de Moldavie. *Simeon* de Thessalonique maltraite les Latins dans ses Ouvrages.

(b) Sur l'adoration des dons M. *Simon* dit dans sa *Créance de l'Eglise Orientale*, » que les Grecs considérent » le pain & le vin qui ont été bénis, comme les Images » du Corps & du Sang de Jesus-Christ qui doit être bien- » tôt offert. » C'est pourquoi ils leur rendent tous les honneurs extérieurs, qu'ils ont accoutumé de rendre aux Images; c'est-à-dire, des honneurs fort inférieurs à ceux qui sont dûs à Dieu. Dans le Tome premier de la *Bibliothéque Critique* Chap. XI. le même M. *Simon* prend un autre tour, & nie absolument que les Grecs adorent le pain avant que d'être consacré. Il renvoie sur cette dispute à l'Apologie de *Gabriel* de Philadelphie, qu'il (M. Simon) a fait imprimer à Paris avec des remarques qui éclaircissent cette matiére.

(c) Peut-être à cause qu'elle paroit à quelques-uns contraire à l'esprit du Christianisme, qui, selon eux, veut une dévotion simple & sans faste, &c. Mais osera-t-on croire, que les Grecs soient capables d'une telle réfléxion?

chevêque de Philadelphie, *mettent en partie* la vertu du changement *dans les paroles de* Jesus-Christ, *ceci est mon corps*, &c. *& en partie dans l'Invocation du Saint Esprit*. Quoiqu'il en soit, c'est ce pretendu défaut des attestations qui a donné lieu aux Protestans de rejetter également les unes & les autres. Cependant, continue-t'il, l'objection ne peut tomber que sur ceux qui ont publié les attestations, & nullement sur la croiance de l'Eglise. En effet, s'il est bien prouvé que selon les Orientaux le corps & le sang de Jesus-Christ sont sous les symboles du pain & du vin, le défaut de quelques attestations peu exactes n'est point du tout essentiel, & ne sçauroit donner atteinte à une verité d'ailleurs bien prouvée. Au reste M. *Simon* dans le Ch. 29. du Tome premier de la *Bibliothéque choisie*, ne paroit pas faire grand cas du témoignage des attestations. Les Protestans, dit-il, ont regardé ce grand nombre d'attestations comme des piéces mendiées. Il est vrai que dans l'etat où sont les Grecs, rien n'est plus aisé que d'obtenir d'eux des certificats.

Graculus esuriens in cœlum, jusseris, ibit.

S'il ne s'agissoit que de souscrire pour l'ignorance, la mauvaise foi & les déguisemens des Grecs en matiere de Religion, on pourroit esperer d'accorder sans peine les Catholiques & les Protestans sur la croiance des Chretiens Orientaux. Malheureusement les attestations de quelques particuliers, ordinairement aussi vicieux qu'ignorans, les confessions, & les rapports des *transfuges* & des avanturiers affamés previennent agréablement tous les partis. Toutes les injures qu'ils disent à celui qu'ils abandonnent ou qu'ils trahissent, sont regardées par certaines gens comme des témoignages rendus à la verité.

Un Anglois, nommé *Covel*, a publié en 1722. une *Relation de l'Eglise Grecque*, dans laquelle il dépeint comme un très-mal-honnête homme ce *Dosithée* Patriarche de Jérusalem, qui fut l'auteur, selon les Protestans, des actes du Concile assemblé dans cette Ville. Il traite de même les autres Grecs de ce tems-là. Mais quelle conclusion faudra-il tirer de la mauvaise foi de ces Grecs, sinon qu'on ne doit se fier aux gens de cette espéce, qu'autant qu'ils s'accordent avec des témoignages plus authentiques & mieux établis, de la même façon qu'en justice on ne laisse pas d'admettre la déposition d'un fripon, quand elle s'accorde avec celle d'un honnête homme?

Ajoûtons aux remarques de M. *Simon* le moïen qu'il fournit dans un autre ouvrage, pour éclaircir plus sûrement la véritable croiance des Grecs. Il dit donc au sujet de *Gabriel* de Philadelphie, qui, aiant étudié dans les Universités d'Italie, pouvoit être suspect aux Protestans, quoiqu'il ait écrit contre le Concile de Florence, qu'il faut distinguer deux sortes de Grecs Schismatiques, dont les uns, principalement les plus Orientaux, n'ont eu aucun commerce avec les Latins, & se sont tenus aux anciennes expressions de leur Eglise, sans inventer de nouveaux mots. Les autres aiant fréquenté les Latins, ou étudié dans leurs Ecoles & lû leurs Livres, ont pris d'eux les termes & les subtilités Scholastiques, & ne conviennent pourtant avec eux que dans les expressions & dans la méthode. M. *Simon* met au rang de ces derniers Gabriël de Philadelphie & Agapius. Si, ajoute-t'il, ces derniers Grecs se trouvent d'accord avec les Latins dans les Dogmes fondamentaux, on ne doit pas dire pour cela qu'ils ont copié les Latins, ni qu'ils se sont livrés à eux, &c. mais seulement que les Grecs ont imité leur méthode & leurs expressions, pour s'exprimer avec plus de netteté. M. *Simon* prétend que faute de cette distinction, le Port-Roïal n'a pas répondu avec assez de précision au fameux *Claude*, qui de son côté, ne l'aiant pas connue non plus, a confondu tous les Grecs sous le nom de Grecs Latinisés. C'est aux deux partis à examiner la justice de ces reproches. Mais cette distinction à part, on doit convenir que les deux combattans avoient beaucoup de sçavoir & de finesse. Le Ministre a peut-être encore plus de subtilité que le Docteur, à cause d'une certaine défiance fort naturelle aux Protestans, & qui n'abandonne jamais le premier. Aussi a-t'on dit du Ministre, *qu'il menoit les gens en Procureur du Palais, demandant toujours les piéces originales, & voulant qu'on les lui exhibât*, &c. Pour revenir à la distinction de M. *Simon*, un Protestant pourra peut-être objecter, que les fréquens voiages des Latins, & leurs établissemens dans l'Orient, la rendent aujourd'hui peu sûre, & peut-être absolument impraticable; que depuis longtems les Missionnaires se glissent par tout, & corrompent les idées des Ecclesiastiques Grecs, d'autant plus corruptibles, que dans leur ignorance ils n'entendent ni les Catholiques, ni les Protestans, ainsi qu'on l'a déja dit. Il y a même des Protestans assez libres de prejugés à l'égard des Grecs, pour convenir (*a*) que *s'il s'en trouve quelques-uns*

(*a*) *Biblioth. Angloise.* Tome X. premiere Part.

qui se rapprochent de la Religion Protestante, ce n'est pas dans le sein de leur Eglise Nationale qu'ils ont pris ces sentimens, & qu'ils les tiennent des livres de cette Communion qu'ils ont lûs, ou des Protestans qu'ils ont fréquentés. Il vaut donc encore mieux avoir recours à ces écrits originaux & non falsifiés, connus sous le nom de Liturgies, qui renferment la croiance primitive & generale d'une Eglise entiere; au lieu que les membres de cette Eglise, tant les Ecclésiastiques que les Laïques, ne sont que trop sujets aux variations, & à des déguisemens suggérés par quelque passion.

Pour cet effet M. *Simon* & quelques autres ont crû devoir recourir aux originaux mêmes des Liturgies. Le Port-Roïal n'en avoit cité que des versions: mais *Claude* ne se tint pas pour vaincu; & les autres Protestans qui, à l'imitation de cet habile Ministre, traitent assez les Catholiques comme un Procureur sa partie, n'auroient pas eu plus d'indulgence que ce Controversiste aguerri. M. *Simon* leur a produit dans ses notes sur les opuscules de Gabriel des extraits authentiques de ces Liturgies originales, (*a*) afin que l'on ne pût davantage révoquer en doute la vérité de la croiance des Grecs. Aussi *Claude* même, si l'on s'en rapporte à M. *Simon*, avoua franchement à ses amis, qu'il avoit écrit avec trop de précipitation sur des matieres qu'il n'avoit pas assez étudiées. Alix disoit quelquefois de lui en raillant, *qu'il avoit été déforienté.* Enfin M. *Simon* ne negligea aucune précaution pour empêcher de nouveaux doutes, & les subtilités ordinaires de ceux qui ont vieilli dans leurs opinions. Cependant que ne chicane-t-on pas? Plusieurs Protestans ne se sont point avoués vaincus: on s'est même inscrit en faux contre ces originaux.

Nous terminerons ce Chapitre par quelques particularités, que Wheler Voïageur Anglois nous fournit sur la croiance des Grecs modernes. Peut-être ne sont-elles pas meprisables. Les Grecs, (*b*) dit-il, » croient constamment la Transubstantiation à Zante & (*c*) Cor» fou, quoiqu'ils soient ennemis declarés de l'Eglise Romaine & du Pape, sur les arti» cles de l'Infaillibilité de l'Eglise & de la Procession du Saint Esprit. A Tine ils sont » beaucoup plus de la Religion Romaine, quoique les Grecs s'y servent de leur propre Li» turgie, & qu'ils y conservent leurs ceremonies: mais ils sont gouvernés par un Evê» que Latin. A Micone, ils ont un Evêque Grec & sont sujets au Patriarche. L'Evêque » de ce lieu vint avec nous à Constantinople: mais je ne pûs m'entretenir beaucoup avec » lui, ne sçachant pas sa Langue. Il menoit avec lui un Prêtre qui parloit Italien, avec » qui je discourois quelquefois. Il parloit comme s'il n'avoit jamais entendu parler de » cette Doctrine (de la Transubstantiation) sinon (*d*) qu'il croioit que le pain est réel» lement changé au Corps de Christ par la consécration, & qu'il sembloit absolument » l'entendre en un sens mystique & spirituel. J'ai conversé avec l'Archevêque à Athé» nes. Il m'assura qu'il étoit présent à Constantinople, lorsque le Patriarche signa l'é» crit du Marquis de Nointel; qu'il étoit un des membres de l'assemblée, & qu'il étoit » du sentiment de cet écrit, où l'article de la Transubstantiation est exprimé par le mot » *μετουσίωσις*, quoique je n'aie pû trouver que ce mot eût jamais été connu (*e*) jusqu'alors » dans l'Eglise Grecque. Je lui demandai s'il ne l'entendoit pas spirituellement: il me ré» pondit que non, mais qu'il l'entendoit *σωματικῶς* corporellement; c'est-à-dire, que » Christ est corporellement dans le Sacrement.

» L'Evêque de Salone, avec qui je m'entretins souvent sur ce sujet, paroissoit souhai» ter, lorsque je lui dis que j'étois Anglican, de connoître la croiance de nos Eglises. » Je l'en informai le mieux que je pûs. (*f*) Il me dit qu'ils étoient dans la même croian» ce; car je lui appris que nous croions les Saintes Ecritures, les Symboles des Apôtres, » de Nicée & de Saint Athanase; que nos Eglises sont gouvernées par des Evêques & » par des Archevêques; que notre foi est conforme à celle des premiers Peres & des » quatre Conciles généraux, jusqu'au V. ou VI. siécle; & qu'enfin nous n'étions point de » l'Eglise Romaine. (*g*) Après cela je lui demandai leur opinion touchant le St. Sacrement,

(*a*) Le Lecteur remarquera dans la suite de cet Ouvrage l'usage qu'on fait du *Recueil de Liturgies* du *P. le Brun*.

(*b*) Voiages de *Wheler*. Tome premier p. 159. Edit. de 1686.

(*c*) Cela ne contredit point la Relation de *Caucus*, cet Archevêque ne niant pas que les Grecs de Corfou croient la Transubstantiation.

(*d*) Cette espéce de contradiction prouve combien peu le Clergé Grec est au fait de ces questions.

(*e*) On a vû qu'il l'avoit été auparavant. Quand on [illegible] que cela est faux, il se trouveroit qu'on auroit dit la même chose en d'autres termes, ainsi qu'il a été remarqué déja.

(*f*) Si *Wheler* ne lui apprit que ce qu'il rapporte ici en détail, un Catholique pouvoit aussi répondre à l'Anglois, comme ce Prélat Grec, *je suis de votre croiance*. Cela est aisé à dire en gros; dans le détail on n'est plus d'accord.

(*g*) C'est ici la pierre de touche. Au reste la réponse de l'Evêque ne décide rien. Le Catholique dira que Jesus-Christ est également dans les Cieux & dans le Sacrement par sa toute-puissance, par son influence, & il agit spirituellement sur nous; cependant il peut être

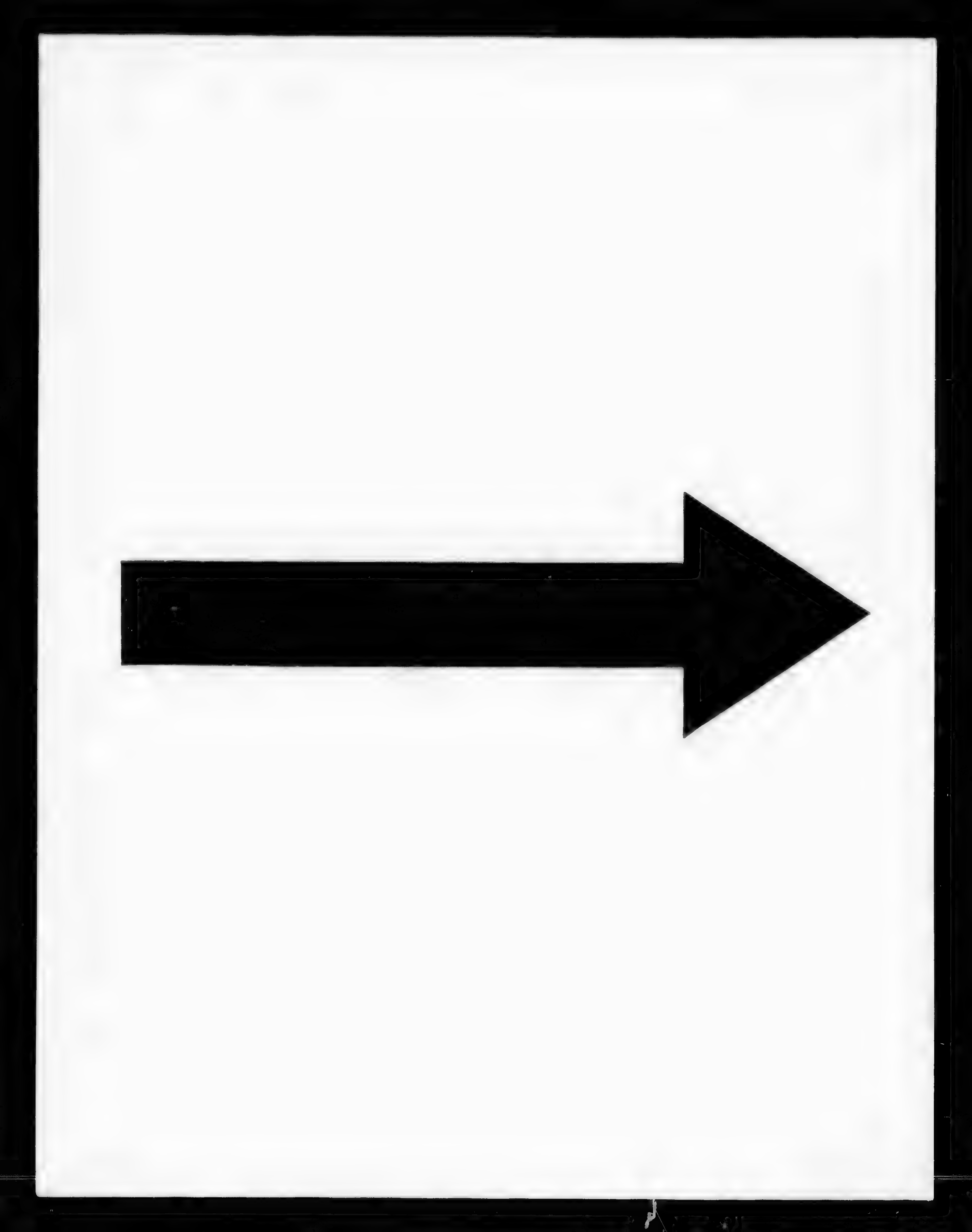
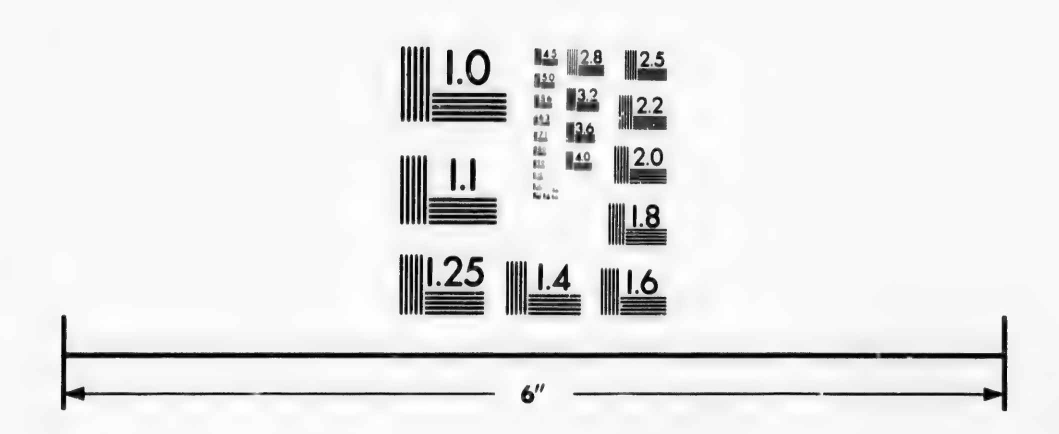




IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

» & ce qu'ils pensoient du pain & du vin après la consécration. Il me répondit comment le Corps & le Sang de Jesus-Christ dont je le questionnois, y pouvoit être, & il me donna cette explication. Comme le soleil est dans le Ciel, & ne laisse pas de donner sa lumière & sa chaleur à toute la terre ; ainsi quoique Christ soit dans les Cieux, il ne laisse pas d'être dans le Sacrement par sa puissance divine & par son influence. Je lui repartis que c'est ce que nous croïons, c'est-à-dire, que Christ est dans le Sacrement d'une maniere spirituelle. Il me dit que l'Eglise Grecque croïoit la même chose. C'étoit là le sentiment universel du Couvent de St. Luc en Béotie, & d'un Hermite qui vivoit à un quart de lieue de là dans une grande austérité, & qu'ils regardoient comme un Saint. C'étoit un Pere natif de Zante, mais qui étoit venu de là si jeune qu'il n'avoit point encore goûté les principes qui y régnent. Lorsque je lui demandai s'il croïoit que le pain & le vin fussent changés au Corps & au Sang de Christ, (a) il me demanda si je le croïois assez bête pour croire une telle absurdité. «

CHAPITRE V.

La Discipline Ecclésiastique *de l'*Eglise Grecque.

NOUS renvoïons à la seconde Partie quelques autres remarques sur la croïance des Grecs, & nous finirons celle-ci par ce que M. *Simon* a écrit de leur Discipline Ecclésiastique. Dans cette Discipline » ils ne suivent pas toujours ce qui leur est prescrit par leurs Canons. Par exemple, ils ne gardent pas exactement l'âge qui est requis pour la Prêtrise & pour l'Episcopat ; ils se mettent de plus fort peu en peine des interstices, & ils prennent plusieurs Ordres à la fois. L'élection de leur Patriarche n'est pas toujours Canonique ; car celui qui donne le plus au Grand Seigneur est d'ordinaire préféré aux autres : c'est pourquoi ils sont souvent plusieurs qui prennent la qualité de Patriarche. Mr. de Nointel Ambassadeur pour le Roi à la Porte (b) marque quatre Patriarches vivans en l'année 1671. Comme les Grecs ont de l'ambition, ils cherchent tous les moïens de parvenir à cette Dignité ; & c'est ce qui cause de grands troubles dans cette Eglise.

» Outre l'argent que le Patriarche élû donne au Grand Seigneur pour avoir des Lettres, il est encore obligé d'acheter les voix des Evêques qui l'élisent. Chacun dans cette occasion est bien aise de vendre sa voix le plus qu'il peut. Mais d'autre part le Patriarche sçait bien s'en récompenser quand il fait quelque Evêque ; ce que les Evêques font aussi à l'égard des Papas, ausquels il vendent les Ordres & les Cures le plus qu'ils peuvent. Tout cela tombe enfin sur le pauvre peuple, à qui l'on vend bien cher l'administration des Sacremens ; ce qui est la cause pourquoi ils en approchent peu. «

Le Patriarche de Constantinople se qualifie *Patriarche Oecumenique*. Comme il achette sa Mission du Grand Seigneur, on ne doit pas s'étonner qu'il exerce tyranniquement & en Simoniaque, un droit qu'il tient par la Simonie. Nous renvoïons le détail de son élection à la seconde Partie, ne voulant parler ici que de ce qui concerne uniquement la Discipline Ecclesiastique.

» Le Patriarche & les Evêques ne sont point mariés : mais les Prêtres se marient avant l'Ordination ; & cet usage, qui est général dans tout le Levant, est ancien. Je n'examine point ici s'il est conforme aux premiers Canons de l'Eglise, ou si c'est un relâchement des anciens Canons. Il est certain que les Grecs prétendent être fondés en cela sur ceux qu'on nomme les Canons des Apôtres, & (c) ils accusent les

aussi en même tems corporellement dans l'Eucharistie. La plûpart de ceux qui questionnent ainsi de vive voix ceux qu'ils espérent trouver favorables à leurs opinions, manquent rarement d'accorder les réponses à leurs propres préjugés ; & le pis est que manquant souvent eux-mêmes de bonne foi, ils ajoutent ou diminuent autant qu'ils le croïent nécessaire, pour prévenir ceux qu'ils questionnent. J'ose dire encore, que la force des préjugés nous fait tomber dans ce défaut malgré nous, & sans y penser.

(a) Pour juger de cette réponse il faudroit, sçavoir de quelle façon la question fut faite, quel tour l'on prit en la faisant, &c. Au pis aller c'est, dira-t-on, un Hermite seul qui parle, & peut-être un Hermite fort ignorant.

(b) M. de Nointel *Tome III. de la* Perpétuité de la Foi.

(c) *Consil. in Trullo.*

» les Latins d'avoir contrevenu aux anciennes Ordonnances de l'Eglise. S'il arrive » qu'un Prêtre se marie après qu'il a été nommé Prêtre, il ne peut plus faire aucune » fonction de la Prêtrise, ce qui se trouve conforme au Concile de Néocésarée, & le ma- » riage n'est point rompu pour cela : au lieu que dans l'Eglise Latine le mariage est » nul, parce que la Prêtrise est un empêchement qui le rompt. Je croi que *Caucus* » a entendu parler de ces Prêtres qui se marient après l'Ordination, quand il a dit, (*a*) » *que les Grecs croient que celui qui a été une fois Prêtre peut revenir à l'état des Laï-* » *ques.* En effet il ne garde plus rien de la Prêtrise, si ce n'est qu'il retient encore quel- » que honneur dans l'Eglise, où il a son siége séparé du rang des Laïques. »

Ajoutons ici ce que rapporte *Tournefort* au sujet du mariage des Prêtres. Il est permis aux Prêtres, dit-il dans son Voïage du Levant, de se marier une fois en leur vie, pourvû qu'ils s'engagent dans les liens du mariage avant que d'être sacrés. Il faut pour cela qu'ils déclarent en Confession à un Papas qu'ils sont vierges, & qu'ils veulent épouser une vierge. S'ils s'accusent d'avoir connu des femmes, ils ne sçauroient se faire Prêtres, si ce n'est qu'ils corrompent leur Confesseur par argent. Après donc que le Confesseur a reçu la déposition du Diacre, il certifie à l'Evêque, qu'un tel est vierge, & qu'il a dessein d'épouser une vierge : on le marie, & ensuite on lui confère l'Ordre de Prêtrise; mais il ne sçauroit passer à de secondes Nôces. C'est pour cela qu'on lui choisit la plus belle fille du Village, & dont le teint promet une longue vie.

Les Papas ou Prêtres Séculiers ne pouvant subsister d'un revenu fixe & honorable comme en Europe, ils sont aussi contraints de subsister par la Simonie, ainsi qu'on l'a déja remarqué. » Le Clergé, dit un Auteur (*b*) est presque contraint de vendre les » Mystéres divins, dont il est dépositaire. Ainsi on ne peut ni recevoir l'absolution, ni » être admis à la Confession, ni faire baptiser ses enfans, ni entrer dans l'état du Ma- » riage, ni se séparer de sa femme, ni obtenir l'excommunication contre un autre, ou » la Communion pour les malades, que l'on n'ait auparavant accordé de prix. Les » Prêtres font leur marché le meilleur qu'ils peuvent, tirant d'un chacun selon son zé- » le & ses facultés ». La rigueur avec laquelle les Papas rançonnent leurs Paroissiens va si loin, qu'à peine jettent-ils une goute d'eau bénite, qui ne soit païée d'avance.

Touchant les Bénéficiers M. Simon (*c*) rapporte, que l'Eglise Grecque n'aïant aucun fond pour leur entretien, ils ne peuvent subsister que du provenu des taxes & des libéralités. Chaque Paroisse est obligée d'entretenir son Curé. Chaque maison est taxée à leur païer tant par an, en argent ou en autre chose. De même le Diocése est taxé pour l'entretien de son Evêque, &c. Mais l'avarice & l'injustice de ceux qui exigent les taxes, autorisent les ruses & les artifices que l'on met en œuvre pour s'en affranchir; & pour ce qui est de la charité du peuple, on dit qu'elle est si refroidie, qu'elle peut presque servir à justifier la Simonie du Clergé.

» Le Monachisme est en grande estime parmi les Grecs, comme on peut le voir par » la réponse que le (*d*) Patriarche *Jérémie* fit aux Théologiens d'Allemagne, qui avoient » parlé des Moines comme de gens inutiles; auxquels Théologiens il oppose Saint Ba- » sile & les autres Peres Grecs, qui ont fait l'éloge de la vie Monastique, & l'ont con- » siderée comme une maniére de vivre toute Angélique : ce qu'il confirme de plus » par l'autorité des Conciles, où l'on fit plusieurs beaux réglemens touchant les Moines. » *Métrophanes Critopulus* loue aussi (*e*) le Monachisme, comme très-ancien dans l'Eglise, » & dit qu'il lui sert d'ornement. Leur genre de vie, selon le même Auteur, est fort » austére, parce qu'ils ne mangent jamais de chair, sans néanmoins qu'ils se soient en- » gagés à cela par aucun vœu, mais seulement par une coutume qu'ils ne violent jamais. » Ils ne dorment tous que quatre heures; il y en a qui n'en dorment que deux. Ils » vont trois fois le jour faire la priére publique dans l'Eglise, & ceux qui ne se sont » point appliqués aux Lettres, travaillent de leurs mains; de sorte qu'il n'y a point de » Monastére, où il ne se trouve de toutes sortes d'Ouvriers.

» (*f*) Leon Allatius parle beaucoup plus au long des Moines Grecs qui sont aujour- » d'hui dans le Levant, & d'une maniére assez exacte; ce qui m'oblige de rapporter » ici en abregé ce qu'il en a remarqué.

» Quoi qu'il y ait parmi les Grecs différens Moines, ils tirent tous leur origine de » Saint Basile, qui est le seul Auteur de la Discipline Monastique. Tous les Moines le

(*a*) Caucus *in Hist. de Græcor. errorib.*
(*b*) *Etat de l'Eglise Grecque*, par Ricaut.
(*c*) *Bibliothéque Critique* Tome I. Chap. 24.
(*d*) *Jerem. Patriarch. Resp.* 1. & 2.
(*e*) Métroph. Critopul. *Epit. Doctr. Eccles. Orient.*
(*f*) Leo Allat. *de Consens. Eccles. Occid. & Orient. Lib.* III. *Cap.* 8.

» regardent comme leur Pere ; & ce seroit un crime parmi eux de s'éloigner tant soit peu de sa Régle. On voit par toute la Gréce plusieurs beaux Monastéres avec des Eglises bien bâties, où ces Moines chantent pendant le jour & la nuit. Ils n'ont pas tous néanmoins une même forme de vivre ; car il y en a qui s'appellent (a) Cœnobites, c'est-à-dire, qui vivent en communauté : d'autres s'appellent d'un nom, qui signifie vivant à sa fantaisie. Les premiers sont ceux qui demeurent ensemble, qui mangent dans un même Refectoir, qui n'ont rien de singulier entr'eux pour leurs habits, & qui enfin ont les mêmes exercices, n'y aïant personne qui s'en puisse exemter. Il y a pourtant deux Ordres parmi eux ; car les uns sont (b) *du grand & Angélique Habit*, lesquels sont d'un rang plus élevé & plus parfait que les autres, & font profession d'une façon de vivre plus parfaite : ceux-là sont en plus grand nombre. Les autres qui sont (c) *du petit Habit*, autrement μικρόσχημοι, sont d'un rang inférieur, & ne ménent pas une vie si parfaite. Les seconds, qu'on nomme ἰδιόρρυθμοι, vivent à leur maniére, & comme il leur plaît, ainsi que leur nom le porte. C'est pourquoi avant que de prendre l'habit, ils donnent quelque argent pour avoir une cellule & quelque autre chose du Monastére. Le (d) Célerier leur fournit du pain & du vin de la même maniére qu'aux autres : mais ils pourvoïent eux-mêmes au reste. Ainsi étant exemts de ce qu'il y a d'onéreux dans le Monastére, ils s'appliquent à leurs affaires. Ces derniers léguent par testament ce qu'ils possédent, tant dedans que dehors le Monastére, à leur serviteur, ou à leur compagnon, qu'ils appellent Disciple, & qu'ils ont choisi d'entre ceux du Monastére pour les assister dans leurs besoins. Celui-ci, après la mort de l'autre, augmente encore par son adresse les biens dont il a hérité, & il laisse par testament à celui qu'il a pris aussi pour lui servir de compagnon, ce qu'il a acquis : le reste du bien qu'il possédoit, c'est à-dire, ce que son Maitre lui avoit légué en mourant, demeure au Monastére, qui le vend ensuite à ceux qui le veulent acheter. Il se trouve néanmoins parmi ces derniers Moines, des misérables qui sont si pauvres, que n'aïant pas dequoi acheter un fond, ils sont obligés de donner tous leurs soins & tout leur travail au Monastére, & de s'appliquer aux plus vils emplois. Ceux-là font tout pour le profit du Couvent : c'est pourquoi le Couvent leur fournit ce qui leur est nécessaire ; & s'il leur reste quelque tems après leur travail, ils le donnent à la priére.

» Il y a un troisiéme Ordre de ces Moines, auxquels on donne le nom d'Anachorétes. Ceux-ci ne pouvant pas travailler, ni supporter les autres charges du Monastére, veulent cependant vivre dans le repos de la solitude. Ils achetent une cellule hors du Monastére, avec un petit fond dont ils puissent vivre ; & ils ne vont au Monastére que les jours de fêtes, pour assister à l'Office : après cela ils retournent à leurs cellules, où ils s'emploïent à leurs affaires, & ils n'ont aucunes heures arrêtées pour la priére. Il se trouve cependant de ces Anachorétes, qui sont sortis de leur Monastére avec le consentement de leur Abbé, pour mener une vie plus retirée, & pour s'appliquer davantage à la méditation & à la priére. Le Monastére leur envoie une fois ou deux le mois dequoi se nourrir, parce qu'ils ne possédent ni fonds, ni vignes : mais ceux qui ne veulent point dépendre de l'Abbé, louent quelque vigne voisine de leur cellule, dont ils mangent le raisin, & il y en a qui vivent de figues ; d'autres vivent de cerises, ou de quelques fruits semblables. Ils [illegible]ent aussi des féves dans la saison. On en voit de plus, qui gagnent leur vie à décrire des livres.

» Outre les Moines il y a des Moinesses qui vivent en Communauté, & qui sont enfermées dans des Monastéres sous la Régle de Saint Basile. Elles ne sont pas moins austéres que les Moines pour les jeûnes, pour les priéres, & pour tout le reste de la vie Monastique. Elles choisissent une des plus anciennes & des plus vertueuses de leur Communauté, pour leur tenir lieu d'Abbesse ; & ces Abbesses font la même chose à leur égard, que les Abbés font à l'égard des Moines. Cependant ce Monastére de femmes dépend toujours d'un Abbé, qui leur donne un Moine des plus anciens & des plus vertueux pour les confesser, & pour leur administrer les autres Sacremens. Ce Religieux demeure proche le Monastére, afin de les assister plus facilement & plus promptement dans leurs nécessités. Il dit aussi la Messe pour elles, & régle leurs autres Offices.

» Ces Religieuses portent toutes un même habit, qui est noir, & un manteau de la même couleur. Elles ont les bras & les mains couverts jusqu'au bout des doigts. Cet habit

(a) Conformément à l'ancienne distinction des Moines, il n'y avoit que des Cœnobites & des Anachorétes. Aujourd'hui il y a quelque différence.

(b) Τοῦ μεγάλου σχήματος καὶ ἀγγελικοῦ.

(c) Τοῦ μικροῦ σχήματος.

(d) C'est le Religieux qui a soin de la dépense de bouche pour tout le Couvent.

» est de laine simple. Elles ont de plus la tête rasée ; & chacune a une cellule séparée, » où il y a dequoi se loger tant en haut qu'en bas. Celles qui sont les plus riches ont une » servante : elles nourrissent même quelquefois dans leurs maisons de jeunes filles, » qu'elles élevent dans la pieté. Après qu'elles se sont acquittées de leur devoir ordinaire, » elles font des ouvrages à l'aiguille ; & les Turcs, qui ont du respect pour ces Religieu- » ses, viennent jusques dans leurs Monastéres pour acheter des ceintures de leur façon. » Les Abbesses ouvrent volontiers les portes de leur Couvent aux Turcs qui viennent » acheter le travail de ces bonnes filles ; & elles retournent à leur appartement sitôt » qu'elles ont vendu leur marchandise.

» J'ai lû une Relation MS. de Constantinople, où il n'est pas parlé si avantageuse- » ment de ces Religieuses. L'Auteur de cette Relation remarque, que les Religieuses » nommées *Calogeres*, qui demeurent à Constantinople, sont des veuves, dont quel- » ques-unes ont eu plusieurs maris, & qu'elles n'embrassent cette profession, que quand » elles sont fort avancées en âge. Il ajoute, qu'elles ne font point de vœux ; que toute » leur sainteté consiste à prendre un voile noir sur leur tête, & à dire qu'elles ne veu- » lent plus se marier ; qu'au reste, elles demeurent presque toutes chez elles, où elles » prennent le soin de leur ménage, de leurs enfans, & même de leurs parens. Il avoue » cependant, qu'il y en a quelques-unes qui vivent en Communauté ; mais que ces » derniéres sont plus misérables que les premiéres ; que les unes & les autres vont par- » tout où il leur plait ; & qu'enfin elles ont plus de liberté sous cet habit de Religieu- » ses, qu'elles n'en avoient auparavant. « M. *Simon* a répeté cet article dans le Chap. 23. de sa *Bibliothéque Critique* Tome I. Il ajoute seulement que ces Caloieres demeu- rent près de l'Eglise, pour y recevoir l'aumône de ceux qui vont y faire leurs priéres ; ou pour y gagner leur vie, en rendant quelque service aux Autels, comme à blan- chir le linge, à balaïer, &c.

» Les jeûnes des Grecs sont assez différens de ceux des Latins ; car les jeûnes de ces » derniers seroient des jours de fête & de bonne chére parmi les Orientaux, d'autant » qu'ils ne s'abstiennent pas seulement de manger de la chair, & de tout ce qui en est » tiré, comme le beurre & le fromage : mais ils ne mangent pas même de poisson, se » contentant de fruits & de légumes, où ils mettent tant soit peu d'huile, & boivent » fort peu de vin. Les Moines jeûnent encore plus étroitement, parce qu'ils ne goû- » tent jamais de vin ni d'huile, si ce n'est le Samedi & le Dimanche. Il est cepen- » dant permis aux Moscovites de manger du poisson, parce qu'ils n'ont ni (*a*) vin, ni » huile. Le Mercredi & le Vendredi ils s'abstiennent de manger de la viande, & de » tout ce qui en peut sortir : mais il leur est permis ces jours-là de manger du poisson. » Je ne dirai rien de leur Carême, ni de leurs jeûnes particuliers. Je me contenterai de » remarquer, que les Grecs & les autres Lévantins blâment fort le jeûne du Samedi » parmi les Latins, parce qu'ils disent que ce jour-là est un jour de fête, aussi bien que » le Dimanche ; ce qu'ils prouvent par les anciens Canons, & par la pratique des pre- » miers siécles. «

Christophle *Angelus* dans son Livre de *Statu Græcorum*, a décrit assez au long les jeûnes des Moines Grecs. Ils doivent jeûner trois jours de la semaine, sçavoir le Lundi, le Mercredi & le Vendredi. Ces jours-là à deux heures après midi ils vont à la priére ; après cela ils prennent leur repas, qui consiste en féves, avec un peu de bouillon, sans huile ni beurre, ou en quelques autres légumes assaisonnées de vinaigre. Le soir ils re- tournent à la priére ; ensuite ils s'asseient autour de l'Eglise, & le Cellérier leur distri- bue à chacun une piéce de pain avec un seul verre d'eau. Encore cette distribution ne se fait-elle qu'aux jeunes Moines ; les plus âgés ne reçoivent rien. Après une petite pause, ils rentrent dans l'Eglise pour y prier pendant demi-heure, & quelquefois même une heure. En sortant, ils passent en revue devant leur Supérieur, (ἡγούμενος) qui est à la porte de l'Eglise, & lui demandent la bénédiction : le Supérieur la leur donne, ajou- tant ces mots, *Dieu vous soit propice, mon fils.* Après cette bénédiction, chacun se retire dans sa cellule ; & il ne leur est plus permis de parler à personne. La régle veut qu'ils prient une heure entiére à genoux en particulier. Cet exercice de la priére est suivi d'un repos fort court : ils se relévent à une heure après minuit, & se rassemblent pour l'Office du matin. Cet Office qui dure jusqu'au matin étant fini, on sort de l'E- glise, & chacun reprend ses occupations jusqu'à peu près au tems du diner : mais avant ce repas, il faut se rassembler encore une fois dans l'Eglise. A l'issue du repas, les Moi-

(*a*) Mais heureusement pour eux, ils ont de l'eau de vie. On a partout des moiens ingénieux, pour adoucir la sévérité de la Discipline.

nes demandent la bénédiction à leur Supérieur, qui est au bout de la table. Si quelque Moine a le malheur de venir trop tard à l'Office de Matines, pour punition de sa paresse on le condamne à se tenir debout à l'extrémité de la table. En cet état il doit répéter plusieurs fois tout haut ces paroles, avec beaucoup de contrition, *Ayez pitié de moi, Seigneur, selon votre grande miséricorde*, jusqu'à ce que les autres Moines se levent de table pour s'en aller. Alors le pénitent se prosterne la face contre terre, implorant leur miséricorde dans cette posture humiliée, & criant, *priez, Peres Saints, pour ce paresseux qui a péché* : à quoi tous les freres du Convent répondent : *Dieu vous pardonne, mon frere*. Alors tous ces Moines s'en vont : mais le *paresseux* reste-là, & dine seul après tous les autres. Cette peine est égale pour tous, & il n'y a de distinction ni pour le rang, ni pour l'âge. Tout ce détail tiré d'*Angelus* regarde les Moines du premier & du second Ordre. Cet Auteur appelle *Monasteriaci* ceux du premier Ordre, c'est-à-dire, formant de grandes Communautés, & Anachorétes les autres, c'est-à-dire, qui vivent deux ou trois ensemble à une petite distance du Monastère, & selon la même régle, avec le secours d'un morceau de terre qu'ils cultivent pour leur subsistance. A l'égard du troisiéme Ordre de Moines, qu'*Angelus* appelle *Ascétes*, c'est-à-dire, qui s'exercent à la vertu, ce sont de véritables Hermites semblables aux notres : l'oisiveté leur est défendue, comme à tous les autres, & ne l'est pas moins aux Moines de notre Occident. Les Ascétes ne doivent manger qu'une fois le jour, excepté dans les jours de Fêtes. Nous renvoions à la seconde Partie ce qu'il y a à dire des Moines & des jeûnes des Grecs. Reprenons la suite de M. *Simon*.

» Pour ce qui regarde les cérémonies, on peut dire en général, qu'il n'y a point de » Nation qui en ait tant parmi les Chrétiens. On peut consulter là-dessus leur Euchologe, ou Rituel, avec les Notes du P. *Goar*. Le culte qu'ils rendent aux Images est » si excessif, que dans un Manuscrit que j'ai lû touchant les erreurs des Latins, ils leur » reprochent (*a*) de ne point porter de respect aux Images ; ce qui ne se peut entendre » aisément, si ce n'est que les Latins ne font point une infinité de cérémonies devant leurs » Images, qui sont observées par les Grecs. (*b*) Quand il est la Fête d'un Saint, on » met son Image au milieu de l'Eglise, & cette Image, ou peinture, représente l'Histoire de la Fête qu'on célébre ; par exemple, de la Nativité ou de la Résurrection de » Notre Seigneur : alors ceux qui sont présens baisent l'Image ; ce qui s'appelle en » leur Langue, προσκυνεῖν, & en Latin, *adorare*. Cette adoration ne se fait pas à genoux, ni avec quelque inclination, ou autre geste du corps, mais simplement en baisant l'Image. Si c'est une Image de Notre Seigneur, on lui baise ordinairement les » pieds ; si c'est une Image de la Vierge, on lui baise les mains ; & enfin si c'est » l'Image de quelque Saint, on la baise à la face. » Ajoutons, que lorsque le Prêtre est prêt de commencer le Service du soir, il n'entre point au Chœur qu'il n'ait fait trois génuflexions devant l'Image de Jesus-Christ, & trois devant celle de la Vierge. Lorsqu'on célébre l'Eucharistie, on fait trois semblables génuflexions devant les mêmes Images.

» Ces sortes de cérémonies, & quantité d'autres que les Grecs observent en l'adoration de leurs Images, se sont beaucoup augmentées depuis le II. Concile de » Nicée, où les défenseurs des Images remporterent une grande victoire sur les Iconoclastes. C'est principalement depuis ce tems-là, que les Grecs ont publié les histoires miraculeuses de leurs Images, dont ils ont rempli leurs livres ; & comme s'ils » n'en avoient point eu assez parmi eux, ils ont été chercher les miracles qui se sont » faits à Rome & dans les autres lieux par la vertu des Images.

» Les Grecs établissent la plûpart de leurs cérémonies sur leurs Traditions, & se soucient fort peu d'examiner, si ces Traditions sont anciennes, ou non. Il suffit qu'elles » soient en usage, pour dire qu'elles sont Apostoliques. Et comme ils ont présentement » peu de personnes habiles, ils ne sont pas capables de juger, si leurs Traditions sont » véritablement appuiées sur l'Antiquité. Une des cérémonies qui a le plus étonné les » Latins est celle qu'ils observent avec un grand apparat à l'égard des mystéres, lorsqu'ils » sont sur le petit autel, qu'ils appellent l'autel de la Prothése ; & cela avant la consécration. Car ce qui est (*c*) étonnant ; ils rendent des honneurs extraordinaires au pain » & au vin avant qu'ils soient consacrés, & sur lesquels on n'a encore fait qu'une simple » bénédiction. On peut mettre au nombre des cérémonies, qui ne sont appuiées que sur » la Tradition, mais Apostolique, la plus grande partie de leurs Sacremens ; parce que, comme

(*a*) Ms. Biblioth. Bodlei Oxon. Tit. Τὰ τῶν Λατίνων ἐγκλήματα.

(*b*) Metroph. Critop.

(*c*) Voiez tout ce qui a déja été dit sur cet article.

» comme nous avons remarqué ci-dessus, ils ne croient pas que Jesus Christ en soit immédiatement l'Auteur. Tous ces Sacremens sont accompagnés d'un grand nombre de » cérémonies, parce qu'ils sont persuadés, qu'on ne peut trop respecter extérieurement » les choses saintes. C'est pourquoi ils célébrent la Liturgie & leurs autres Offices avec » bien plus d'apparat, qu'on ne le fait dans l'Eglise Romaine. Ils ont de plus un grand nombre » de Livres de leurs Offices, sans avoir néanmoins de Breviaires à l'usage des particuliers, » comme les Latins; parce qu'ils disent, que l'Office doit se réciter dans l'Eglise publique- » ment, & non dans la chambre en particulier. (*a*) François *Arcudius* s'étant avisé de faire » une espéce de Breviaire pour l'usage des Grecs, qu'il compila de leurs Livres d'Office, n'eut » pas toute la satisfaction qu'il s'étoit imaginé; car les Grecs ont méprisé ce Breviaire, & » il n'y a que les Moines de St. Basile du Monastére de *Crypta Ferrata* à 15. milles de » Rome, qui s'en servent dans leurs voïages.

» La plûpart de ces cérémonies ont des sens mystiques, si nous nous en rapportons à » quelques-uns de leurs Docteurs qui ont écrit sur cette matiére. Mais tout le monde » sçait, qu'il n'y a rien de plus mal-fondé que cette (*b*) Théologie allégorique & mys- » tique. »

Finissons ce Chapitre par cette remarque: que malgré le déréglement qui régne parmi quelques Chrétiens & dans le Clergé du Rit Grec, on peut encore admirer dans un grand nombre la charité, l'abstinence, la mortification & les autres vertus Chrétiennes. A cela près leur Schisme n'est pas encore si redoutable aux Missionnaires que l'ignorance, si l'on en croit l'Auteur de l'Etat des Missions de Gréce présenté au Clergé de France. Leur ignorance est si grande, dit-il, que la plûpart ne reconnoissent point d'autre différence entre leur Eglise & la notre, que celle qu'ils remarquent à l'extérieur; c'est-à-dire, dans les jeûnes, & dans les cérémonies qu'ils observent, & que nous n'observons pas. Ils ne sçavent ce qu'ils doivent croire, ni ce que nous croïons; toujours prêts à tomber dans les erreurs qu'on peut leur inspirer. Leurs Prêtres, bien loin de les instruire, ont besoin eux-mêmes d'être instruits; & leur Patriarche ne songe qu'à se maintenir dans sa dignité, qui est tous les jours exposée à de nouvelles encheres. Les Evêques de leur côté ne sont occupés qu'à amasser dequoi vivre, plusieurs même étant contraints de prendre quelque métier pour subsister; car rien n'est plus misérable que le Clergé de l'Eglise Grecque, qui gémit sous la tyrannie des Turcs. Mais ce qui est encore plus déplorable, c'est l'ignorance de ce même Clergé, & le peu de soin qu'il prend de s'instruire.

Au reste le Lecteur ne doit pas trouver étrange qu'on se soit un peu étendu sur une matiére si importante, & qui a été agitée durant plusieurs années entre les Catholiques & les Protestans avec tant de chaleur. Ce qu'on en a dit suffit pour mettre au fait des Dogmes d'une Eglise autrefois si éclairée, qui depuis qu'elle s'est séparée de la Communion de Rome, n'a fait qu'ajouter erreurs sur erreurs, & dont toutes les tentatives pour s'y réunir, tentatives plus souvent formées par la politique que par l'amour de la verité, ont toujours été infructueuses, & n'ont servi qu'à rendre ces Schismatiques plus entêtés dans leurs erreurs, & plus éloignés que jamais du centre de l'unité.

(*a*) *Janus Nicius Erythraus*, autrement Vittorio Rossi, *in Pinacotheca*.

(*b*) On en verra des exemples dans la suite de cet Ouvrage.





CÉRÉMONIES.
MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES.

SECONDE PARTIE.

Qui comprend leurs Usages & leurs Cérémonies.



PRE'S avoir donné une idée générale de la Croïance & de la Discipline de l'Eglise Grecque, il est à propos pour la satisfaction des Lecteurs, que nous entrions ici dans quelque détail des Cérémonies Religieuses qu'elle a adoptées. Il est constant qu'elles sont très-nombreuses. Sur cet article l'Eglise Romaine n'en approche pas. Aussi est-il étonnant que les Protestans, surtout les Réformés, ennemis déclarés de tout qui s'appelle Culte extérieur, & qui ont tant reproché aux Catholiques leurs Pratiques Religieuses & leurs Cérémonies, aïent paru rechercher avec tant d'impatience & d'empressement la société, l'union, la conformité avec une Eglise, qui fait hautement profession d'approuver & de pratiquer plus qu'aucune autre ce Culte extérieur proscrit par la Réforme. Ce sont-là, dira-t-on, de ces inconséquences de conduite qui se trouveront toujours dans les hommes, tant qu'ils se laisseront conduire par la passion plûtôt que par la raison. Nous en convenons. Quoiqu'il en soit, notre dessein est de décrire ici les Cérémonies Religieuses des Grecs. C'est-là proprement & principalement ce que nous nous sommes proposés dans cet Ouvrage.

CHAPITRE PREMIER.

Du Clergé *de l'*Eglise Grecque.

NOTRE dessein n'est pas d'entrer ici dans le détail des mœurs du Clergé Grec & de sa conduite, de son ignorance ou de sa capacité, &c. Cet article n'est point de notre sujet. D'ailleurs on en a déja dit quelque chose en passant; & dans la suite l'occasion s'offrira encore assez d'en parler. Nous nous proposons donc uniquement de donner ici une idée des differens Ordres, dont les Grecs ont composé leur Clergé; & parce qu'il a à sa tête un Patriarche, nous commencerons par cette premiére Dignité de l'Eglise Grecque.

Du Patriarche.

L'ANCIENNE Eglise Chrétienne a reconnu cinq Patriarches, sçavoir ceux de Rome, de Constantinople, (*a*) d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jérusalem; ce qui a fait faire une découverte ingénieuse à je ne sçai quel Evêque Grec. Il y a, dit-il, cinq Patriarches dans le corps de l'Eglise, comme il y a cinq sens dans le corps humain. Patriarche signifie le premier des Peres, ou Prince des Peres. Ce titre est fastueux; aussi l'introduisit-on, quand le faste commença de s'introduire dans l'Eglise. *Pater patrum* signifie à peu près la même chose; cependant ce titre n'a été donné qu'au Pape. Du moins on ne voit point qu'il ait été donné à d'autres Prélats: pour celui de Patriarche, on le trouve donné à des Archevêques & à des Evêques. Quoi qu'aujourd'hui le seul Patriarche de Rome ait le droit de s'appeller *Pape*, on trouve que dans l'Antiquité les autres Patriarches ont porté le même titre; & non seulement les Patriarches, mais même des Archevêques, de simples Evêques, & enfin de simples Prêtres. On n'a besoin ni de preuves anciennes, ni d'érudition pour prouver ce dernier usage; puisqu'à l'ouverture d'une Relation de la Grece on trouve le nom de *Papas* pour les Prêtres Grecs, & que le moindre enfant en Allemagne & en Hollande sçait que *Pfaf* & *Paap* designent dans leur païs un Prêtre Catholique.

A ces Patriarches il faut ajouter celui de Russie, qui étendoit, il n'y a pas long-tems, sa jurisdiction sur cet Empire. Mais le Czar *Pierre* Alexiowitz se declara Chef de l'Eglise Russienne, après la mort du dernier Patriarche, qui déceda fort âgé peu de tems après les Voiages de ce Monarque en divers Etats de l'Europe. Les Moscovites prétendent que la jurisdiction de leur Patriarche étoit la même que celle du Patriarche de Constantinople, en vertu d'une résignation qu'*Hiéronyme* Patriarche de cette Ville, chassé par les Turcs, & réfugié en Russie en 1588. fit au Metropolitain de Moscou. N'oublions pas une cérémonie qui dans les tems du Patriarche, se pratiquoit à Moscou le Dimanche des Rameaux. *Perry* l'a décrite en ces termes dans son *Etat de la Russie*, « On couvroit un » cheval d'un drap de toile blanche qui pendoit jusqu'à terre; on allongeoit ses oreilles » avec cette toile comme celles d'un âne. Le Patriarche étoit assis de coté sur ce cheval » comme une femme, & avoit sur ses genoux un livre, sur lequel il tenoit de sa main » gauche un Crucifix d'or, & dans la main droite il avoit une Croix d'or, avec laquelle » il donnoit la bénediction au peuple. Un *Boiar* tenoit le cheval par la têtiere de peur » d'accident, & le Czar par les rênes, marchant à pied & aiant en main un rameau » de palme. Les Nobles marchoient immédiatement après, avec environ cinq cens » Prêtres revêtus de leurs habits differens, & suivis d'une multitude innombrable de peuple. » La procession marchoit au son de toutes les cloches, & se rendoit à l'Eglise. De là le Czar » accompagné des *Boiars*, des Métropolitains & des Evêques alloit diner chez le Patriarche. » Depuis que le feu Czar qu'on vient de nommer se fut declaré le Chef de l'Eglise Russienne, cette cérémonie ne subsiste plus. Le Patriarche des Russiens étoit juge souverain dans les affaires Ecclésiastiques, & pouvoit réformer de sa propre autorité ce qu'il croioit préjudiciable aux mœurs. Il pouvoit même condamner à mort ceux qu'il jugeoit coupables sur cet article, sans en donner connoissance au Czar. Enfin la sentence prononcée par

(*a*) L'ordre ancien des Patriarchats Grecs est Alexandrie, Jérusalem, Antioche, Constantinople.

le Patriarche étoit irrévocable, & s'exécutoit sans opposition. *Pierre Alexiowitz* en prenant le titre de Patriarche, s'attira toute cette jurisdiction, qui est aujourd'hui réunie à l'Empire.

Outre les Patriarches Schismatiques dont on vient de parler, il y en a encore quatre pour les *Arméniens*, sans compter les deux titulaires, qui résident à Constantinople & à Jerusalem sous la domination des Turcs; le Patriarche des Maronites, celui des Jacobites, celui des Coptes, enfin celui des Nestoriens & celui des Georgiens.

Le Patriarche de Constantinople prend la qualité de Patriarche (a) Oecumenique, ou universel. Les Peres d'un Concile tenu dans le cinquiéme siécle avoient attribué cette qualité au Pape *Leon*. Les Patriarches de Constantinople jaloux d'un attribut qui flatte l'humanité, & se fait mieux sentir que la qualité de successeurs des Apôtres, se donnerent aussi-tôt le même titre. Qu'un Evéque imite l'ambition d'un autre Evéque, rien n'est plus facile: mais il n'en est pas ainsi des vertus Chrétiennes. Quoi qu'il en soit, les Patriarches de Constantinople se dirent Oecumeniques dès la fin du cinquiéme siecle, & obtinrent la confirmation de ce titre par un Concile tenu dans leur Ville en 518.

Des motifs d'ambition ont divisé assez souvent les Papes & les Patriarches de Constantinople. Le point de vue de ces derniers étoit la souveraineté dans l'Eglise. Sur le rapport des Historiens Ecclesiastiques, il fut décidé dans les premiers siécles, que Constantinople n'auroit la premiére place qu'après Rome; & dès là il est aisé de voir que rien n'est plus autentique que la supériorité du Pape sur toute l'Eglise Chrétienne. Aussi les Protestans équitables ne disputent pas cette primauté au Pape. A l'égard de la primauté de puissance, ce qui sembloit devoir la faire perdre au Pape est justement ce qui la lui a conservée; c'est-à-dire, l'éloignement des Empereurs, les irruptions des Barbares, les divisions de l'Italie en plusieurs Etats, la translation de l'Empire en Allemagne. Le Patriarche de Constantinople a toujours gouverné sous les yeux d'un Souverain séculier, qui par son élevation & sa puissance pouvoit contribuer à celle de ce Patriarche, & le devoit même pour sa propre gloire: au contraire, les Empereurs d'Orient ont souvent traversé ses entreprises, & arrêté les excès de son ambition. Ils n'ont pas craint de le faire déposer par des Conciles ou autrement, lorsqu'il excédoit les bornes de sa jurisdiction. Que ce soit là l'effet du caractére des Grecs & des autres Orientaux, ou que les circonstances n'aient pas aidé aux vues de ce Patriarche; toujours est-il vrai qu'il lui a été moins permis de se faire des Créatures par de nouvelles dignités, par des collations de Bénéfices & d'Evêchés abandonnés dans les désordres de l'Etat, qui à la fin convertirent plusieurs de ces Bénéfices en petites Souverainetés; & par des changemens que l'absence de l'Empereur autorisoit à Rome & dans le reste de l'Italie, comme des choses nécessaires pour le bien de la Religion & de l'Eglise.

On peut regarder l'Empereur des Turcs comme le Chef de l'Eglise Grecque. Il faut un Barat, c'est-à-dire, une Patente Impériale, pour que le Patriarche de Constantinople, ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, les Archevêques, les Evêques, &c. puissent faire les fonctions de leur Charge. Ce *Barat* autorise les Evêques à établir & à déposer les Prêtres, & autres personnes Religieuses; à faire des mariages & des divorces; à percevoir les revenus des Eglises; à recevoir les legs pieux; à jouir de tous les privilèges de leur dignité; & tout cela, dit le *Barat* suivant les idées Mahométanes, *selon les vaines & inutiles cérémonies du Christianisme*. Mais rien n'est plus ordinaire, que de voir révoquer cette Patente par les ressorts des brigues & de l'ambition du Clergé. Les dignités Ecclesiastiques sont données au dernier Enchérisseur, sans aucun égard pour le mérite, quand il n'a que la pauvreté pour partage. L'avarice, l'envie & la méchanceté des Grecs introduisirent bien-tôt après la prise de Constantinople cette odieuse vénalité du Patriarchat, qui le rend méprisable à ceux qui le vendent. D'abord Mahomet, le Conquérant de Constantinople, accorda de grands honneurs à Gennadius, le premier Patriarche de Constantinople depuis la conquête. Il lui mit lui-même le Bâton Pastoral de vermeil entre les mains; il lui donna un riche Pallium, (b) un Caftan de Zibelline, une haquenée blanche & une pension considérable. Il lui accorda la permission d'aller à cheval par la Ville, & de porter la Croix d'or sur le devant du bonnet Patriarchal. On ajoute même, que ce Prince lui assigna une place dans le Divan. Il voulut encore que le Patriarche eût quelque autorité temporelle sur les Grecs: il la joignit à l'autorité spirituelle, & lui permit de les châtier suivant la rigueur des anciens Canons. Enfin il laissa

(a) *Cyrille Lucar* se donne au commencement d'une de ses Lettres celui *de Juge Universel* ou *Oecumenique* des Eglises Chrétiennes du Trône Impérial de Constantinople. Voi. *Monumens autentiques*, &c du Sr *Aimon*.

(b) La veste que l'on donne aux personnes distinguées.

laissa au Clergé le pouvoir d'élire librement ce Patriarche, se réservant le seul droit d'agréer le sujet élû. Trois Patriarches jouirent consécutivement de ces priviléges. Mais comme ce n'étoit que l'effet de la politique d'un Conquerant qui cherchoit à affermir sa domination, & qui n'osa pas d'abord s'opposer à des usages reçus, ces déferences durerent peu, & Mahomet peu content de *Joasaf*, le troisiéme de ces Patriarches, le fit déposer, & pour comble d'ignominie, lui fit raser la barbe, marque de la plus grande dégradation dans le Clergé Grec. Un quatriéme, (*a*) sans mérite & sans science, offrit, pour parvenir à la Dignité Patriarchale, non seulement de renoncer à la pension, mais de paier même (*b*) un Tribut au Grand Seigneur; & depuis ce tems-là le tribut & les véxations des Ministres Turcs sont montés à des sommes excessives. On prétend que ce Patriarche ne fut que soupçonné d'avoir donné de l'argent pour être promû au Patriarchat. Mais à l'égard de Simeon son successeur, les Grecs de Trebizonde offrirent pour lui mille écus d'or à Mahomet; & il les reçut à la honte des Grecs, qui par ce moien rendirent leur Eglise tributaire, & leurs Dignités vénales. Mahomet indigné de la maniére dont ils avilissoient par leurs mauvaises intrigues une Dignité, pour laquelle il avoit témoigné beaucoup de vénération, révoqua bientôt lui-même les priviléges qu'il y avoit attachés; & les Dignités inférieures au Patriarchat eurent dans la suite un semblable sort. Ce mal est devenu d'autant plus fâcheux, que pour pouvoir toujours satisfaire à leur avarice, les Turcs, s'il en faut croire Ricaut, (*c*) suspendent en maîtres le pouvoir des anciens Canons dans les cas de Simonie. Ainsi le Clergé est forcé de dissimuler sur ce point essentiel de la Discipline, & n'ose faire usage des Censures Ecclésiastiques, qui peut-être arrêteroient le cours d'un mal si avantageux aux Turcs: mais les Grecs sont aujourd'hui trop lâches & trop rampans, pour oser soutenir les priviléges de leur Clergé par la moindre entreprise, à laquelle même ils succomberoient, selon toutes les apparences.

Autrefois, dit le même Ricaut, un Patriarche de Constantinople ne paioit que dix mille écus pour être installé: de son tems il falloit en paier vingt-cinq mille. Car dès qu'on a une fois remarqué la foiblesse de ceux qui devoient s'opposer de tout leur pouvoir à une si criante innovation, on ne les ménage plus; & la régle de la taxe qu'on leur impose, n'est plus que celle de la cupidité. Un certain Athanase Métropolitain de Thessalonique donna soixante mille écus pour occuper cette place, d'où les deux Cyrilles, Lucar & Contari, avoient été chassés l'un après l'autre. Outre ce Droit si onéreux, les Ministres en exigent si fréquemment d'autres, que le Patriarche toujours endetté cherche sans cesse de nouveaux moiens, pour satisfaire à l'avarice de ses créanciers. S'il paie mal, il est bientôt déposé. Telles sont les causes, qui disposent aux fréquentes révolutions qu'on voit arriver dans l'Eglise Grecque, & qui soutiennent l'injuste autorité, que les Turcs ont usurpée dans les élections du Clergé. Ainsi gémit sous la tirannie de ses Maîtres l'Eglise Grecque, autrefois si florissante, & qui a produit tant de grands hommes; heureuse encore si la lâcheté & l'avarice de ceux qui en possédent les premiéres Dignités, ne lui attiroient pas une partie des véxations sous lesquelles elle est accablée par une puissance infidéle.

« Les dettes de l'Eglise, dit encore Ricaut (*d*), s'accumulent & vont tous les jours « en augmentant; à quoi il faut joindre l'intérêt, qui va toujours fort haut. Et comme les Turcs ont accoutumé de presser extrêmement ceux à qui ils prêtent, le Patriarche est obligé de convoquer de tems en tems ses Archevêques & ses Evêques, « pour déliberer avec eux des moïens de satisfaire une partie des Créanciers. Mais ces « dettes ne sont pas paiées, que l'on demande de nouvelles sommes au Patriarche ». Voici une particularité fort remarquable à ce sujet. Lorsque Méthodius fut déposé par les cabales de Parthenius, en l'année 1670. il trouva le siége endetté de plus de trois cens mille écus. Il en acquitta deux cens mille dans trois années de Pontificat, c'est-à-dire de 1667. à 1670. Parthenius son successeur fut obligé de donner cent mille écus au Grand Seigneur & à ses Ministres: les brigues qu'il y eut lui en couterent cent mille autres. Ainsi son élection couta deux cens mille écus, dont l'Eglise resta responsable, outre les cent mille écus que Méthodius ne put acquitter, & les intérêts excessifs de ce Capital. C'est ce que nous apprend M. Simon dans *la Bibliothéque Critique*, Tom. I. Il ajoute, « que le Patriarche en ces occasions emprunte, en paiant d'intérêt jusqu'à « quarante & cinquante pour cent, de peur de manquer son coup. Quand les Turcs, « qui font ce trafic, se voient remboursés de leur argent, ils vont solliciter un autre

(*a*) Marc *Chilo Carabes* ou *Xylo Carabes*.
(*b*) On l'appelle la *pécheste*. C'est une espéce de Régale.
(*c*) *Etat de l'Eglise Grecque*.
(*d*) *En* 1678.

» Metropolitain, & lui en offrent au même prix ». Lorsque faute de paiement & par une suite des brigues, sa déposition est résolue, on s'assure de sa personne, & l'on saisit ses biens, pour acquitter une partie (a) des dettes de l'Eglise, & paier ce que le nouveau Patriarche doit pour son installation. C'est ainsi que pour se maintenir dans quelque tranquilité au milieu de ces dettes éternelles, il est obligé de mettre des taxes & des impôts sur les fidéles de son Eglise, & de vendre les Dignités; même d'emploier des moiens encore plus odieux, lorsque son inclination le porte à l'avarice & à l'injustice. Depuis que l'orgueil aidé de la Simonie s'est rendu maître de ce Patriarchat, il faut que tous les Prélats inférieurs fournissent souvent des sommes considérables à celui, qui pour être revêtu de cette Dignité, & souvent même pour débusquer son prédecesseur, a sçu obtenir l'agrément du Grand Seigneur par une grande profusion d'argent : sûr néanmoins qu'il sera supplanté lorsqu'un rival offrira une plus grande somme que celle dont il est redevable.

Ajoutons encore ceci à ce que nous avons déja dit de l'origine du tribut, que les Patriarches de Constantinople doivent paier à leur avénement au Patriarchat. Ce tribut s'appelle *Peſcos*, ou *Peskeſi*, mot que les Grecs modernes ont forgé sur celui de *Fiſcus* : mais, selon quelques Auteurs, il est dérivé de l'Arabe *Pesk*, qui signifie présent. Nos François ont converti le mot de *Peskeſi* en celui de *Pécherie*. Ce *Pesk* revient en partie à notre Régale.

Deux choses résultent du détail qu'on vient de donner touchant le Patriarche : la premiére, que ses revenus sont fort incertains, & plus ou moins grands, selon qu'il est plus ou moins pressé des Turcs, & plus ou moins honnête homme; l'autre, que dans sa fortune chancelante, il épuise ordinairement tous ses revenus pour se maintenir. On les fait monter à peu près à quarante ou cinquante mille écus par an. Voici d'où proviennent ces revenus. Dès que le Patriarche est élu, il obtient de la Porte un ordre à tous les Grecs, de paier incessamment les dettes qu'il a été obligé de faire pour sa promotion; le tout sous peine de coups de bâton, de confiscation des biens, & de voir fermer les Eglises. Aussi tôt on envoie cet ordre à tous les Archevêques & Métropolitains, qui sur le champ en instruisent leurs Suffragans; & ceux-ci se servant de l'occasion, exigent de leurs *Papas*, ou Prêtres, & des peuples qui dépendent d'eux, non seulement la somme que le Patriarche leur a imposée, mais quelque chose de plus, sous prétexte de quelques dons & de quelques présens, qu'il faut faire au nouveau Chef de l'Eglise. En même tems celui-ci vend au plus offrant les Evêchés, & les autres Bénéfices vacans. Outre cela les Evêchés, les Cures & les Monastéres de sa Juridiction lui sont redevables d'une certaine somme annuelle. Chaque Prêtre de Constantinople lui paie par an (b) un écu. A l'exemple du Patriarche, les Evêques font acheter les Ordres à ceux qu'ils ordonnent Prêtres, & les Curés vendent les Sacremens au peuple. On lui fait aussi paier l'eau bénite, le pain béni, & les places dans les Eglises. Plusieurs Evêchés rendent mille écus d'impôt chaque année; & les Monastéres à proportion. (c) Les Evêques de la dépendance du Patriarche, y compris leurs Métropolitains, sont au nombre d'environ cent cinquante. (d) Tous ceux qui sont ordonnés par lui Diacres ou Prêtres dans Constantinople, lui font un petit présent. Ceux qu'il sacre Evêques & Archevêques lui en font à proportion de leur rang. Nous ne disons rien (e) du *Charatch* que le Clergé lui remet, parce que ce tribut passe simplement par ses mains, pour aller au trésor du Grand Seigneur. Chaque mariage qui se fait à Constantinople, ou dans la jurisdiction de cette Ville, lui doit un écu. Ce droit est fort considérable, à cause du grand nombre de Grecs qui viennent s'établir à Constantinople. Cette contribution double au second mariage, & triple au troisiéme & dernier, l'Eglise Grecque ne permettant pas les quatriémes Noces.

Les héritages sont aussi une des principales branches des revenus de ce Patriarche. (f) Ce qui est laissé par un Prêtre mourant sans enfans lui appartient, comme au Pere & à l'héritier commun. Les riches Grecs lui laissent après leur mort des champs, des maisons, ou de l'argent. On ne doit pas oublier, que tous les trois ans, (g) il léve (h) douze deniers par tête dans chaque Paroisse de son Patriarchat, ni la quête que l'on fait pour lui pendant le Carême dans les Eglises de Constantinople & de Galata.

(a) On vient de voir que, suivant le rapport de M. Simon, les dettes de l'Eglise de Constantinople alloient en 1670 à trois cens mille écus. Selon Ricaut en 1672, elles se montoient à trois cens cinquante mille.

(b) *Christ. Angelus* de Statu Græcor. Cap. 41.

(c) *Christ. Angelus* ubi sup.

(d) Idem *ibid.*

(e) Le *Charatch*, ou *Haratch*, est la taxe que chaque Grec paie par tête au Grand Seigneur. Tout homme qui a vingt ans accomplis lui paie environ cinq écus par tête. De quinze à vingt on ne paie que la moitié; mais les femmes sont exemtes de cette Capitation.

(f) Ricaut, *Etat de l'Eglise Grecque.*

(g) *Christ. Angelus* ubi sup.

(h) Ou douze *aspres.*

Enfin le Czar de Moscovie lui fait un don gratuit, comme une marque de ses égards & du respect qu'il a pour lui. D'un autre côté, les Grecs ont une estime particuliere pour la Nation Russienne, à cause de quelques propheties, qui disent que les Russiens delivreront un jour les Grecs de l'oppression des Turcs.

Toutes ces levées d'argent formeroient des revenus beaucoup plus considérables, si elles ne passoient par plusieurs différentes mains. Quelques Relations disent simplement, que les Curés sont établis pour recueillir les droits Patriarchaux; qu'ensuite ils en rendent compte aux Métropolitains, & que les Métropolitains les remettent aux Patriarches : mais ce que rapporte M. Simon est plus exact & plus curieux. Voici ses propres paroles. « (a) Le Patriarche n'a pas le maniement des deniers. Un Synode de Métropolitains & de quelques anciens du peuple, qui ont charge dans le Patriarchat, réglent avec le Patriarche les impôts qui se mettent sur les Bénéfices, & les reçoivent ensuite pour les appliquer aux dettes de l'Eglise. Le Patriarche, qui voit qu'il ne peut rien faire sans le consentement de ses Oeconomes Ecclesiastiques & Seculiers, est obligé d'avoir pour eux bien des complaisances, & souvent contre sa conscience. De plus lui & les Evêques de ce petit Synode sont contraints de faire cent bassesses, pour se tenir dans les bonnes graces de ces anciens, quoique Laïques ; le Patriarche, pour n'être point déposé, & les Evêques, pour les avoir favorables au tems d'une nouvelle élection, parce que leurs suffrages sont plus puissans auprès des Turcs pour faire nommer Patriarche celui qu'ils jugent à propos. Cela empêche que le Patriarche ne découvre les friponneries qu'ils font dans l'exercice de leurs charges ; & les Evêques leur promettent merveilles, s'il arrive que par leur moien ils viennent au Patriarchat ; & ils décrient la conduite du Patriarche & des autres Métropolitains, qui peuvent leur faire ombre. »

Après le Patriarche de Constantinople le plus riche est celui de Jérusalem, à cause des grands profits que le Feu saint lui porte. Nous parlerons ailleurs de cette pieuse charlatannerie, qui dans son espece ne le cede pas à beaucoup d'autres, & nous pouvons remarquer en passant que Ricaut se trompe, lorsqu'il dit que ce Patriarche est si misérable, qu'à peine peut-il s'entretenir; car n'y eut-il que ce que lui produit ce saint Feu, il en auroit assez pour n'être pas dans la misère, dont parle l'Auteur qu'on vient de citer. Le Patriarche d'Antioche est le plus pauvre de tous. (b) Celui d'Alexandrie a beaucoup d'autorité dans le gouvernement Ecclesiastique, & se rend considerable par les censures. Il se donne le titre de Juge du monde, & prend aussi celui de Pape. Mais ce qui le distingue sur tout du Patriarche de Constantinople, est l'avantage d'être moins exposé à l'envie & à l'avarice des Turcs, soit qu'ils aient plus de consideration pour lui, ou qu'en general les Patriarches d'Alexandrie, soient moins en état que celui de Constantinople de satisfaire à leur cupidité, ou enfin que les Mahometans soient plus doux & plus humains en Egypte qu'ailleurs. Aussi est-il certain que leur élection est moins accompagnée de brigues; & les sufrages y sont plus libres.

(c) A l'égard des Archevêques & des Evêques, leurs revenus consistent pareillement en contributions que les Ordinations leur produisent. Outre cela chaque Prêtre paie tous les ans un écu à son Archevêque ou à son Evêque. Chaque Nôce leur paie aussi un écu, & chaque maison de leur Diocese leur fournit (d) une provision de blé, de fruits, de vin & d'huile. Les Prêtres vivent des revenus des Eglises, ou des présens que leurs Paroissiens leur font, & des offrandes qu'ils reçoivent les jours de Fête. Toutes les fois que ces Prêtres disent la Messe, soit les jours de Fête ou le Dimanche, chaque maison leur donne deux deniers. En récompense, le Prêtre doit prier & interceder auprès de Dieu avant le *sacrifice*, pour celui qui lui fait cette petite liberalité. De plus les Grecs ont accoutumé de se régaler, & de faire des repas solemnels dans ces jours de Fête. Les Prêtres y assistent, & prononcent la benediction sur les viandes. Cette pieuse cérémonie leur vaut quelques pains, de la viande, du vin, & même de l'argent. De tous ces présens qui dependent toujours des moiens ou de la bonne volonté des Paroissiens, il ne se forme jamais que des revenus fort incertains & fort peu solides; ce qui entretient un Prêtre dans l'avarice & les soucis, le dispose à des bassesses, & refroidit sa pieté. Ricaut assure (e) que les Grecs contribuent fort peu aux jours d'offrande; tant la cha-

(a) M. Simon *Biblioth. &c.* ubi sup.
(b) *Ricaut* ubi sup.
(c) *Christ. Angelus* Cap. 44. & suivant. Voiez aussi ce qui a été dit dans la premiére Partie, Article de la Discipline.

(d) C'est une espéce de dixme, que le peuple paie, lorsque le Prélat fait la visite de son Diocése. Cependant cela se donne librement.
(e) *Etat de l'Eglise Grecque*.

rité des peuples est froide à l'égard de leurs Pasteurs. » Ainsi le Clergé est presque con- » traint, pour vivre, de vendre les mystéres divins, dont il est dépositaire. On ne peut » ni recevoir l'absolution, ni être admis à la Confession, ni faire baptiser ses enfans, ni » entrer dans l'état du Mariage, ni se séparer de sa femme, ni obtenir l'excommuni- » cation contre un autre, ou la communion pour les malades, qu'auparavant on ne soit » d'accord de ce qu'on veut donner. Les Prêtres font leur marché le meilleur qu'ils peu- » vent, tirant d'un chacun selon son zéle & ses facultés ». Que peut on dire pour les défendre, sinon que la pauvreté sert d'excuse à toutes ces fautes? mais le mal qui en ré- sulte n'en est pas moins grand.

Election *du* Patriarche.

UN Patriarche, dit Ricaut, est élû par les Archevêques & les Evêques à la pluralité des voix : mais cette élection n'est qu'une vaine formalité sans l'agrément du Grand Seigneur. Le Patriarche va donc lui demander la confirmation de son élection : ordinairement même avant l'élection commencée, on demande au Grand Visir la permission d'élire un sujet. (*a*) Ce Ministre appelle les Métropolitains, & leur demande si c'est tout de bon qu'ils veulent élire un nouveau Patriarche. Après leur avoir réiteré cette demande, il donne le consentement avec le Barat. Sa Hautesse régale le Patriarche d'un cheval blanc, d'un capuchon noir, d'une crosse, & d'un caftan brodé. Le Turc a conservé dans cette cérémonie l'ancien usage des Empereurs Grecs. Ensuite le Patriarche accompagné d'un grand nombre d'Officiers Turcs, de son Clergé, de beaucoup de peuple, se rend au siége Patriarchal avec toute la solemnité possible. Les principaux Métropolitains & les autres Ecclésiastiques, tous aïant le cierge à la main, le reçoivent à la porte de l'Eglise, & l'introduisent au dedans. Il appartient (*b*) à l'Archevêque d'Héraclée de faire la cérémonie du sacre, en qualité de premier Métropolitain; & ce Prélat revêtu de ses habits Pontificaux prend le Patriarche par la main, & le place dans la chaire Patriarchale. Mais auparavant, il fait un petit discours au peuple, pour lui déclarer qu'un tel a été choisi Patriarche par le commun suffrage des Métropolitains & des Evêques, selon les Canons : ensuite il invite le Patriarche à prendre possession de sa Dignité. Celui-ci répond gravement, qu'il n'étoit pas digne d'être choisi pour une si haute charge. Cependant, puisque Dieu le veut ainsi, il se soumet aux ordres du Clergé. Alors il reçoit la Croix, la Mitre, & les autres ornemens Pontificaux des mains de l'Archevêque d'Héraclée; & s'asseïant dans la Chaire Patriarchale, le reste du Clergé & le peuple lui font les soumissions accoutumées (*c*) avec beaucoup d'acclamations. La célébration de la Messe, accompagnée des cérémonies ordinaires aux grandes Fêtes, suit cette cérémonie, & en fait la conclusion. On pourroit appeller Con.'die une Election achetée, où les suffrages ne sont pas libres; où le sujet n'est pas plûtôt élevé, qu'on pense à l'abbattre; où l'inconstance, la mauvaise foi & la bizarrerie du choix sont si ordinaires, que même les Ministres du Grand Seigneur, qui profitent de ces désordres, (*d*) ont été souvent obligés de maltraiter ceux qui présentent le nouveau Patriarche, & de leur fixer un terme assez court pour se tenir en repos.

Cyrille Lucar, dans une de ses Lettres que l'Auteur des *Monumens autentiques de la Religion des Grecs* a fait imprimer en 1708. rapporte que le Patriarche élû *est debout au milieu de l'Eglise sur un morceau d'étoffe, où l'on a peint* ou brodé *un aigle*. Par ce drap, que le Patriarche foule aux pieds, on prétend l'avertir qu'il doit mépriser & fouler aux pieds la gloire du monde. En même tems l'aigle, dont le vol est haut & rapide, devroit apprendre au Patriarche, que son esprit doit s'élever rapidement au Ciel par l'effort d'une sainte méditation. On a déja dit plus d'une fois, que les emblêmes & les allégories sont extrêmement commodes; jusques là qu'on peut même les emploier à des idées contradictoires. Celle de l'Aigle cependant ne paroît pas pouvoir recevoir plusieurs sens. On sçait qu'on ne répond pas toujours par sa conduite à l'esprit de ces sortes d'emblêmes : mais on n'en sçauroit blâmer ni l'institution ni l'usage.

Quoiqu'il en soit, telle est la description naturelle de l'élection de ce premier Chef de l'Eglise Grecque, que l'on traite (*e*) de *votre toute sainteté*; à qui par respect on baise la

(*a*) *Biblioth. Critiq.* Tom. I. Chap. 23.
(*b*) Voi. Haberti *Pontificale Græcum.*
(*c*) Εἰς πολλὰ τὰ ἔτη, δέσποτα, *ad multos annos, Domine.*
(*d*) Voi. *Biblioth. Critiq.* Tome premier Chap 23. & La Croix, *Etat de l'Eglise Grecque.*
(*e*) Παναγιώτατος.

la main ou le chapelet, en le portant de la bouche au front. Les Janissaires & quelques Officiers de la Porte, mêlés parmi les Grecs l'accompagnent ensuite jusqu'à l'Eglise Patriarchale le jour de son élection, moins comme un Patriarche que comme un esclave. Pour tout dire en un, ces Turcs lisent l'élection du Patriarche à la porte de l'Eglise, avec les ordres de le reconnoître pour Chef, de lui fournir de quoi se maintenir & paier ses dettes, sous peine de la bastonade, de confiscation & d'interdiction.

Nous avons décrit cette cérémonie suivant ce qu'en rapportent les Ecrivains que nous avons cités. Pour plus grand éclaircissement nous y joindrons encore le récit d'un autre Auteur (*a*) qui parle ainsi de l'installation de ce Patriarche.

» Après que les Lettres du *Caloïer* qui aspire au Patriarchat sont expédiées, il se » transporte au Serrail, ou au logis du *Caimacan*, accompagné de deux ou trois » Evêques de son parti. Sitôt qu'il est arrivé, & qu'il a baisé très-humblement » le bas de la veste de ce Gouverneur, on lui lit les Lettres du Grand-Sei- » gneur; ensuite de quoi, après qu'il a revêtu par dessus son habit noir de *Caloïer*, » qui ne ressemble pas mal à celui des Bénédictins, deux vestes de Brocatelle de diverses » couleurs, dont le Grand-Seigneur lui fait présent, il monte à cheval avec les Evêques » de sa suite, qui sont vêtus & ornés de même que lui; & en cet équipage il s'en va » depuis le Serrail jusqu'à l'Eglise Patriarchale, qui en est éloignée de plus d'une demie » lieue.

» La cavalcade qui le méne pour prendre possession de cette Eglise, ne consiste qu'en » une douzaine de personnes, ou environ; sçavoir un *Capigi*, deux *Chiaoux*, le *Kiaia* » ou Sécretaire du *Caïmacan*, & quelques Janissaires qui vont devant lui. Les trois ou » quatre Evêques de son parti & quelques autres *Caloïers* vont derriére, vêtus, comme » nous avons dit, de robes de brocard par dessus leurs habits noirs; ajustement plus » propre à servir pour une mascarade, qu'à faire l'ornement d'une cavalcade bien » ordonnée.

» Lorsque le Patriarche est arrivé à la porte de son Eglise, qu'il trouve fermée, il des- » cend de cheval; & le Sécretaire du Visir ou du Caimacan lit tout haut devant lui & » devant tous ceux qui se trouvent à cette cérémonie, les Lettres du Grand-Seigneur. » Ensuite de quoi les portes de l'Eglise étant ouvertes, il le méne dedans; & après qu'il » l'a assis sur le Trône Patriarchal, il s'en retourne avec sa suite au Serrail. Ainsi il le » laisse paisible possesseur de son Bénéfice, jusqu'à ce qu'il prenne envie à quelque » autre *Caloïer* d'offrir vingt bourses plus que l'autre n'a donné. Ces vingt bourses se » montent à dix mille écus. Une élevation aussi irréguliére & aussi corrompuë n'em- » pêche pas qu'on ne traite le Patriarche, lorsqu'on parle à lui, de *Panagiotita sou*; » c'est-à-dire, *votre Toute-Sainteté*, ou *votre Très-grande Sainteté.* Ce titre lui est » donné, aussi-tôt qu'il a pris possession de la Dignité Patriarchale.

» Dès que le nouveau Prélat est installé, tous les Ministres de l'Eglise vont, chacun » selon leur rang, lui baiser les mains, & lui souhaiter le *Polichronosti Panagiotita sou*; » c'est ce que l'on appelle à Rome, à l'égard du Pape, *ad multos annos.* Après quoi » l'on fait sçavoir à tous les Prélats Grecs de l'Empire Ottoman, qu'ils aient à satisfaire » au plûtôt à la taxe, que le nouveau Prélat leur a imposée, s'ils ne veulent pas qu'on en » mette d'autres en leur place, comme cela arrive assez souvent «.

Quoique cette description contienne à peu près les mêmes choses, que nous avions déja rapportées au sujet de l'installation du Patriarche des Grecs, cependant comme elle entre dans un détail plus circonstancié, nous avons crû qu'elle pourroit être utile & faire plaisir aux Lecteurs : d'autant plus qu'il peut être arrivé dans cette cérémonie d'installation quelques changemens depuis Ricaut jusqu'à Corneille le Bruyn.

Au reste il est inutile de comparer la cérémonie de cette élection à celle qui étoit en usage sous la domination des anciens Empereurs Grecs. On ne peut pas même dire que l'une soit l'ombre de l'autre. Autrefois on présentoit les (*b*) noms des trois sujets à l'Empereur, qui en choisissoit un; ensuite le Patriarche (*c*) désigné étoit conduit à l'Empereur assis sur le Trône, & revêtu des ornemens Impériaux au milieu des Grands de sa Cour. Un des principaux Seigneurs prenoit par la main ce premier Ministre de l'Eglise, & le présentoit devant l'estrade sur laquelle étoit le Trône Impérial. Alors un jeune Gentilhomme remettoit le bâton pastoral à Sa Majesté Impériale, qui prononçoit tout haut ces paroles, en regardant le Patriarche; *selon le pouvoir que la très-Sainte*

(*a*) *Corneille le Bruyn* dans ses *Voiages* Tome I. Chap. 83.

(*b*) Vide *Pontific. Græcum* p. 430. Edit. Paris. 1643.

(*c*) Ὑποψήφιος : sur ce mot Voi. Haberti *Observat. in Pontif. Græcorum*, ubi sup.

Trinité nous a donné, vous êtes désigné Archevêque & Patriarche Oecuménique de Constantinople la nouvelle Rome. Aussi-tôt on faisoit les (*a*) acclamations accoutumées. Le Patriarche s'avançoit sur l'estrade, & l'Empereur lui remettoit la houlette pastorale: ensuite le Patriarche descendoit de l'estrade, & retournoit à son siége, ou plûtôt à une espéce de Trône qu'on lui avoit dressé vis-à-vis celui de l'Empereur. Alors les acclamations recommençoient; l'Empereur descendoit de son Trône, & le Patriarche étoit conduit à Sainte Sophie, monté sur un cheval couvert d'une grande housse blanche, & suivi des Grands de la Cour revêtus des ornemens de leurs Dignités. Le sacre du Patriarche se faisoit ensuite dans Sainte Sophie en présence de l'Empereur par l'Archevêque d'Héraclée, qui avoit été dans les premiers siécles de l'Eglise, la Métropolitaine de Bizance, nommée ensuite Constantinople.

Ordre *des* Assistans *&* *des* Ministres *du* Patriarche, *dans les* Fonctions Patriarchales.

D'ABORD il faut observer, que selon l'ancien usage, le Patriarche, les Evêques & les autres Dignités ne doivent avoir pour Ministres que des Moines ou *Caloiers*, & jamais des séculiers. Nous ne parlerons ici que des Ministres du Patriarche. Avant la prise de Constantinople (*b*) ils étoient encore tous Ecclésiastiques. Aujourd'hui, excepté quatre, ils sont tous sécularisés; ce qui d'un côté augmente les revenus du Patriarche, & de l'autre favorise l'ambition des séculiers. Les voici nommés dans l'ordre de leur assistance auprès du Patriarche, pour les fonctions tant Ecclésiastiques que séculiéres.

A la droite du Patriarche on voit (*c*) le grand Oeconome, qui a soin des revenus & de la dépense publique du Patriarchat. Il lui rend compte deux fois l'année, & assiste à son Tribunal de justice aux jours d'Audience. Il a aussi l'administration de l'Evêché après la mort de l'Evêque, & la première voix dans les Elections. Voici ce qu'on trouve du grand Oeconome, dans la *Notice des Dignités*. Le grand Oeconome n'étoit que Diacre au tems des derniers Grecs, au lieu qu'il étoit Prêtre auparavant. Il connoit de la recette & de la dépense, &c. & en rend compte quatre fois l'année au Patriarche. Quand le Patriarche officie, il est à l'Autel à son côté. Quand il confére les Ordres, il lui présente les Clercs qui demandent de les recevoir. Après la mort du Patriarche, il reçoit les revenus jusqu'à l'élection d'un autre.

Le grand *Sacellaire*, c'est-à-dire, le grand Maître de la Chapelle, assiste le Patriarche dans les Jugemens & dans les Cérémonies Ecclésiastiques. C'est aussi lui qui présente ceux qui aspirent à la Prêtrise. Selon la Notice, il a soin des Monastéres d'hommes & de filles. Il les visite, il fait la recette, & la dépense des revenus, &c.

Le (*d*) grand Trésorier, qui est le gardien des Vases sacrés de l'Eglise & des Ornemens Pontificaux. Il se tient à l'entrée de la Sacristie, présente les Ornemens au Prélat célébrant, & les choses nécessaires à l'Autel. C'est aussi lui qui a l'Oeconomat d'un Evêché vacant. Suivant la Notice, il se tient debout à la porte de la Sacristie, quand le Patriarche officie, pour donner le Livre; il a place dans les Jugemens; il garde les revenus de l'Eglise, pour les distribuer entre les Clercs.

Le (*e*) grand Official, qui connoit des matiéres béneficiales, & reçoit les différens qui surviennent dans les Mariages. Il fait approcher les Prêtres, qui doivent recevoir la Communion aux jours solemnels. Il a soin des droits du Patriarche, dit la Notice; il le présente quand on le sacre; il est debout auprès de lui quand il officie. Il tient aussi le Registre des Mariages.

Le grand Logothéte, ou Chancelier. C'est lui qui porte la parole; qui garde le sceau du Patriarche, & le met à ses Lettres. On appelle aussi *Logothéte*, un certain Inspecteur des comptes & des affaires qui regardent l'Eglise, &c. La Notice dit qu'il est assis dans les Jugemens.

Le grand Référendaire est le porteur des Ordres du Patriarche. Il est député vers les Grands; il a rang parmi les Juges de l'Eglise. Du tems des Empereurs Grecs, il étoit appellé Palatin.

Le grand Protonotaire se tient devant le Patriarche, pour écrire & délivrer les Brefs,

(*a*) *Acclamant omnes ad multos annos.* C'est ainsi qu'on traduit le Grec [illegible].
(*b*) La Croix *Etat de l'Eglise Grecque.*
(*c*) Tiré de *La Croix*, ubi sup. *Allat.* Lib. III. Cap. 8. *de Eccles. Occid. & Orient. perpetua consentione*, & autres.
(*d*) *Sceuophylax.*
(*e*) *Chartophylax*, ou le Garde des Chartres.

les Mandemens, les Ordonnances & les Decrets. Outre cela c'est lui qui a droit d'examiner deux fois l'année ceux qui se mêlent des Loix Ecclésiastiques. Il est aussi l'Inspecteur des Contrats, des Testamens, &c. Enfin il sert le Patriarche dans le Sanctuaire, & lui présente à laver dans le tems de la célébration.

Tous ces Ministres conservent encore leur ancien rang, & sont à la droite du Patriarche dans toutes les cérémonies, de même que les suivans, dont le Ministére est cependant moins remarquable.

(*a*) Le Thuroféraire, ou Ministre de l'encens. C'est lui aussi qui couvre du voile les choses sacrées pendant le chant de l'hymne à la Trinité, & qui met les vêtemens sacrés au Célébrant.

(*b*) Celui qui tient une note des suffrages des Evêques, & reçoit aussi les requêtes & les remontrances. Le *Protecdice*, ou l'Avocat juge à l'entrée de l'Eglise des moindres affaires. Le *Hiéromnemon* garde (*c*) le Rituel & les autres Livres. C'est lui aussi qui fait la Dédicace d'une Eglise en l'absence de l'Evêque, & qui institue les Lecteurs. Après ceux-là viennent l'Officier ou le Ministre qui a soin du *Supergénual* (*d*) du Patriarche, & le *Docteur* (*e*) dont la charge est d'expliquer l'Evangile & le Pseautier.

A la gauche sont le *Protopapas*, ou Archiprêtre; le *Deutéreuon*, ou le second Visiteur; le Préfet des Eglises; les *Ecdices*, ou Assesseurs; l'Exarque; les deux domestiques; les deux *Laosynactes*; les deux *Primicéres*; le *Protopsalte*, ou premier Chantre; le grand Archidiacre, & le second Diacre. Le *Protopapas*, (*f*) dont la dignité est purement Ecclésiastique, communie le Patriarche dans les Messes solemnelles, & en reçoit la communion. Il est le premier entre toutes les dignités Ecclésiastiques, tant pour les Priviléges que pour le rang. Le *Deutéreuon*, ou le second Visiteur tient la place du Protopapas, lorsque celui-ci est absent. Le Visiteur, entr'autres prérogatives de sa charge, a celle d'examiner les differens qui surviennent dans l'Eglise, & les causes qui mettent empêchement au mariage. Le Préfet, ou Surintendant a sous sa direction l'huile sacrée, & ce qu'on appelle chez les Grecs (*g*) *Antimensium*. Il a le droit de planter (*h*) la Croix sur le terrain d'une nouvelle Eglise, lorsque le Patriarche n'est pas en état de faire cette cérémonie. L'Exarque revoit les causes jugées. Les Domestiques sont aux côtés du Protosalte, ou maitre du Chœur, & chantent avec lui au Chœur, de même que les deux Primicéres, qui ont leur place au dessus des Diacres. Les *Laosynactes* assemblent les Diacres & le peuple. Celui qu'on appelle Député introduit à l'audience du Patriarche, & écarte les gens du passage. Il faut aussi le regarder comme un Maitre des Cérémonies.

Nous indiquerons seulement les autres Ministres de cette partie du Chœur qui est à la gauche du Patriarche. Ce sont le Catéchiste, qui instruit & prépare à recevoir le Baptême ceux qui reviennent de l'Hérésie à l'Eglise; le (*i*) *Périodeute*, qui va de côté & d'autre pour instruire aussi ceux qui doivent recevoir le Baptême; le Préfet, ou Maitre des Cérémonies, different du Député, qui assigne à chacun son rang. Enfin il y a (*l*) l'Officier qui porte le Bâton pastoral devant le Patriarche, le Céroferaire, & les Portiers. Au reste il faut observer, que ces Dignités & ces Offices ont souffert de si fréquens changemens, qu'on ne doit point être surpris de voir les Auteurs confondre presque toujours leurs fonctions, leurs noms & leurs attributs, ou les indiquer sous d'autres noms que ceux dont on vient de parler. Par exemple, on trouve dans l'Histoire Byzantine un grand Ecclésiarque, qui est peut-être le Surintendant de l'Eglise; un Nomophylax, ou Garde des Loix Ecclésiastiques; un Dicaiophylax, ou Procureur de l'Eglise, qui garde les Titres & les Chartres; un grand Interpréte de l'Eglise; un Logothéte des Domestiques, qui est comme un Intendant de la Maison du Patriarche; un autre Logothéte de l'Eglise, qui est comme l'Inspecteur Général; enfin un Lampadaire, qui a soin d'éclairer l'Eglise & d'entretenir les lampes, & un Primicére des Notaires.

Je ne dois pas oublier le Protosyncelle, qui, selon quelques-uns, est le premier Do-

(*a*) *Allatius*, ubi sup. l'appelle *Castrensis*.

(*b*) *Hypomnematographus*. *Allatius* Ibid

(*c*) Ce Livre est appellé *Contacium*. Voi. *Allat.* ubi sup.

(*d*) On verra dans la suite ce que signifie ce *Supergénual*.

(*e*) *Magister* dans *Allatius*.

(*f*) Les quatre qui ne peuvent être qu'Ecclésiastiques, à cause de leur fonction, sont l'Archiprêtre, le Docteur, ou Théologal, le *Protopsalte* ou premier Chantre, & le Préfet des Eglises.

(*g*) On explique *Antimensium* par *Superaltare*: c'est proprement un Autel portatif. Voiez Haberti *Pontific. Græc.* pag. 661.

(*h*) *Stauropegium*, ou *Crucis defixio*. Ibid. & *Allatius*, ubi sup.

(*i*) Ceux qui ont écrit des Rits Grecs en Latin, l'appellent *Circumcursor*.

(*l*) Quelques Auteurs donnent cette fonction au Protopsalte, ou Protosalte, comme quelques-uns l'écrivent.

mestique du Palais Patriarchal : ce n'est point cela. Le Protosyncelle est comme le premier surveillant du Patriarche. Il a le droit d'habiter dans le Palais Patriarchal, & d'y passer la nuit avec d'autres Syncelles qu'il a sous lui. (*a*) Sa chambre est joignant celle du Patriarche. En un mot il n'est pas seulement le Vicaire & le Coadjuteur, il est aussi le Pere spirituel du Patriarche. Autrefois le Syncelle étoit ordinairement le successeur du Patriarche, comme parmi nous le Coadjuteur l'est de l'Evêque & de l'Archevêque.

Puisque nous avons parlé ici des Dignités inférieures au Patriarche, nous mettrons à leur suite (*b*) l'*Archimandrite*, qui chez les Grecs est le Supérieur d'une Communauté de Moines. *Archimandrite*, *Hégumène*, *Abbé* sont trois termes synonimes. Ce seroit ici le lieu de parler de cette Charge ou Dignité, ainsi que des differens Ordres dont le Clergé Grec est composé. C'est ce que nous nous étions proposés d'abord au commencement de ce Chapitre. Mais nous renvoïons ce détail à l'Article des Sacremens, où il viendra naturellement.

Nous finissons par le Synode, qui est le diminutif du Concile. Le droit de l'assembler dans la Province appartient au Patriarche, & à l'*Exarque* ou Métropolitain. Les Canons de l'Eglise primitive ordonnoient d'assembler le Synode deux fois l'année. Cette Constitution fut changée long-tems après, & il fut ordonné de ne le convoquer qu'une fois depuis Pâques jusqu'à la fin du mois d'Octobre. Du tems de Zonare les Synodes étoient entiérement négligés ; & il s'en plaint comme d'un mal. Ils le sont bien plus aujourd'hui : mais si tous les Synodes étoient pacifiques, charitables, tolérans, humbles, ennemis des subtilités & des distinctions odieuses, quel malheur pour l'Eglise d'en être privée !

CHAPITRE II.

*De l'*Office *des* Grecs, *& de leur* Liturgie.

LEs Grecs appellent (*c*) Canon & Synaxe, ce que les Latins nomment Office. Cet Office a neuf parties, qui sont le Nocturne, l'Office du matin ou Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, Nones, Vêpres, (*d*) Complies. Nous ne répéterons point sur ces parties de l'Office, & sur tout ce qui concerne les Heures Canoniales, ce qu'on en a dit dans un (*e*) autre endroit. Après le Nocturne on chante le (*f*) *Trisagium* ; on dit trois fois le *Gloria Patri*, &c. & de même à toutes les Heures. On n'entre point dans le détail de ce qui est propre à chaque partie de l'Office, & des changemens que le tems y a apportés. Pour sçavoir à fond des détails si inutiles à tout autre qu'à des Religieux, il faut consulter les (*g*) *Typiques*.

Voici en peu de mots ce qui regarde la Liturgie des Grecs. Le Cardinal *Bona* maintient l'autenticité de cette Liturgie contre les Protestans, qui la rejettent comme suspecte, parce qu'on y trouve quelques termes établis long-tems après l'Apôtre St. Jacques. Quoiqu'il en soit, (*h*) les Grecs ont l'usage de quatre differentes Liturgies. La premiére est celle de St. Jacques (*i*), sur laquelle le consentement de l'Eglise Grecque est perpétuel. La longueur de cette Liturgie qui dure cinq heures, est cause qu'on ne la lit qu'une fois l'année, le 23. Octobre jour de la Fête de St. Jacques. La seconde Liturgie est celle de St. Basile. Ce Pere voiant que la longueur de la Liturgie de St. Jacques épuisoit l'attention de l'assemblée, crut devoir l'abréger, On lit cet Office (*l*) les Dimanches du Carême, excepté celui des Rameaux, le Samedi Saint, aux Vigiles de Noël & de l'Epiphanie,

(*a*) Σύγκελλος concellaneus, de *Cella* petite chambre. Par corruption les Grecs modernes écrivent σύγγελλοι, même ceux qui occupent cette charge. C'est donc à tort que le Sieur *Aymon* a relevé la prétendue bévue d'un de ceux, qui signerent la condamnation de Cyrille au Concile de Jérusalem. Voiez pag. 334. & 335. des *Monumens autentiques*, &c.

(*b*) *Archimandrita* de *Mandra*, qui signifie bercail, & par une signification plus éloignée, caverne & cachette. Ainsi *Archimandrite* signifie maître ou chef de gens qui habitent dans une cachette. M. Simon dans ses Remarques sur le *Voiage du Mont-Liban*, dérive *Mandra* d'un Verbe Chaldéen, qui signifie demeurer dans une méchante Cabane.

(*c*) *Canon* signifie Régle ; *Synaxe* assemblée.

(*d*) *Completorium*, parce que le jour est fini, *completus dies*.

(*e*) Tome II. *Cérémonies* des *Catholiq.*

(*f*) *Saint Dieu*, *Saint Fort*, *Saint Eternel.*

(*g*) Livres des Grecs, qui contiennent l'ordre des Offices de toute l'année, & celui des Jeûnes.

(*h*) *Ricaut*, Etat de l'Eglise Grecque Chap. 16.

(*i*) *Bona* de Rebus Liturgicis. L. I. Cap. 8.

(*l*) *Bona* ubi sup. Cap. 9.

piphanie, & le jour de St. Basile. Ricaut ajoute le Jeudi Saint, & le jour de l'Exaltation de la Croix. La troisiéme Liturgie est celle de St. Chrysostome. La Liturgie de St. Basile étoit encore trop longue: il n'avoit pas encore eu assez d'égard pour la foiblesse des fidéles, qu'un Office trop long distrait à la fin de l'attention qu'il demande. St. Chrysostome fit une nouvelle réduction de cette Liturgie; ou plûtôt il prit de la Liturgie de St. Basile ce qui lui parut essentiel, & l'inséra dans la sienne. On se sert de la Liturgie de St. Chrysostome toute l'année, excepté aux jours spécifiés ci-dessus. La quatriéme Liturgie, qui est celle de St. Grégoire, porte le nom de (*a*) *Préconsacrée*, parce qu'elle suit toujours l'Office de St. Chrysostome ou de St. Basile. Cette Liturgie de St. Grégoire n'est qu'une collection de Priéres, propres à inspirer au Prêtre & aux Communians les dispositions nécessaires pour recevoir dignement la Communion. Ricaut compare cet Office à l'Office de la Communion dans la Liturgie de l'Eglise Anglicane. Il ajoute, qu'on le lit à onze heures du matin en faveur des paresseux, mais que l'on commence à neuf heures dans les Maisons Religieuses, afin que le tems ne leur manque pas pour leurs autres exercices de piété. Au reste on auroit tort de croire que ces dévotions si longues & si réguliéres rendent les Moines Grecs plus honnêtes gens: l'Histoire & les Voiages n'en disent que trop de mal. Cette régularité est un vernis, qui cache les défauts aux yeux des personnes simples & crédules. Chez les Grecs, comme ailleurs, elle tourne en coutume & en nonchalance.

Les Turcs ont défendu l'usage des cloches aux Grecs (*b*). » Ils suspendent par des » cordes à des branches d'arbre des lames de fer, semblables à ces bandes dont les roues » des charettes sont revêtues, courbes, épaisses d'environ demi-pouce sur trois ou qua- » tre pouces de largeur, percées de quelques trous dans leur longueur. On carillonne » sur ces lames avec de petits marteaux de fer, pour avertir les Caloiers de venir à l'E- » glise. Ils ont une autre sorte de carillon, qu'ils tâchent de faire accorder avec celui » de ces lames de fer. On tient d'une main une latte de bois, large d'environ quatre » ou cinq pouces, sur laquelle on bat avec un maillet de bois «. Et comme ces Moines sçavent assortir la sévérité de la régle avec le plaisir, nous devons ajouter, en nous servant des termes de *Tournefort*, » qu'à table, les jours de réjouissance, ils font » tinter une tasse de cuivre en frappant de tems en tems avec le manche d'un couteau, » tandis que les Moines chantent du nés comme un Capucin «.

La célébration de la Liturgie demande une conscience pure, un cœur net, des pensées Chrétiennes & charitables, la charité, la temperance, &c. Aussi pendant la célébration des Saints Mystéres, un Diacre autrefois disoit à haute voix: *que chacun renonce aux inimitiés*, conformément à ces paroles de l'Evangile; si vous portez votre offrande à l'Autel, & que vous soïez brouillé avec votre frere, c'est-à-dire, avec votre prochain, laissez-là votre don & allez vous réconcilier avec lui. On sçait combien il en coûte pour avoir ces vertus, & qu'il sera toujours impossible de les confondre avec les cérémonies extérieures & les bienséances. Selon le rapport de Ricaut, la célébration des Offices est suivie d'une lecture, qui est celle de la vie de quelque Saint, & cette lecture tient lieu de Sermon ou d'Homélie; car si nous en croïons M. Tournefort, l'usage des Sermons est comme aboli, jusques-là qu'on ne voit presque pas de chaire de Prédicateur dans les Eglises. Si quelque Papas se mêle de prêcher, il s'en acquitte très-mal. On paie deux écus un Sermon qui ne les vaut pas. C'est un tissu de paroles mal arrangées, qui n'est entendu, dit-il, ni du Prédicateur ni du Peuple.

Entrons maintenant dans le détail de ce qui concerne les priéres & les autres marques extérieures de dévotion; car quoique nos Esprits forts, & même quelquefois les gens du monde traitent ces usages de minuties, les personnes raisonnables n'en usent pas de même, & conviennent qu'ils font partie du culte Religieux. Dans la priére, les Grecs se tournent vers l'Orient. Ils portent cet usage jusqu'à la superstition; jusques-là même que se tournant entre l'Eglise & l'Orient, ils tourneront plûtôt le dos à l'Eglise qu'à l'Orient, &c. C'est ainsi qu'en parle le Rituel du P. *Goar*, connu sous le nom d'*Euchologe*. On attribue l'origine de cette superstition aux Priscillianistes, Hérétiques du quatriéme siécle, qui croïoient à l'Astronomie judiciaire & à l'influence des Astres sur notre monde. On prétend que Priscillien & ses Sectateurs établirent la coutume de prier en se tournant à l'Orient, comme pour demander l'assistance du soleil con-

(*a*) *Προηγιασμένων*. *Ricaut*, ubi sup.

(*b*) *Tournefort*, Voiage du Levant, Lettre III. Vol. | ci-après la figure de cet Instrument qui sert de cloche.

tre les mauvaises influences des autres étoiles. Quoiqu'il en soit, les Grecs prient debout : mais ils peuvent aussi s'appuier, & même s'asseoir. Les Laïques s'asseient pendant que le Prêtre fait l'instruction : mais ils se tiennent debout quand on prie Dieu, ou lorsqu'on chante des hymnes. Ainsi le dit un (a) Grec moderne. Après avoir pris sa place, on se découvre la tête, on fait le signe de la Croix. La maniére des Grecs est de joindre d'abord les trois premiers doigts de la main droite, par où l'on signifie que la Divinité est en trois personnes. Le Grec conduit ces trois doigts du front au dessous de la poitrine, & ensuite de l'épaule droite à l'épaule gauche ; ce qui n'est pas moins mystérieux. Dans cette figure de la Croix, les trois doigts conduits au front nous apprennent que la Trinité habite aux Cieux. Conduits au dessous de la poitrine, ils nous montrent tout d'un coup quatre grands mystéres, l'incarnation, le crucifiement, la sépulture, la descente de Jesus-Christ aux enfers. Ces trois doigts appliqués à l'épaule droite nous marquent, que Jesus-Christ ressuscité s'est assis à la droite de Dieu. Enfin l'épaule gauche étant un type de la réprobation des méchans, par le mouvement des trois doigts vers l'épaule gauche, le Grec demande à Dieu de n'être pas mis au rang des méchans, & d'être délivré de la puissance du Démon. Si l'on s'étendoit autant à proportion sur les mystéres des différentes situations ordonnées aux Fidéles dans leurs dévotions, on fourniroit un ample recueil d'allégories également ingénieuses & inutiles, amenées de fort loin, & tout-à-fait inconnues aux fondateurs du Christianisme. Par exemple, on oseroit bien assurer qu'ils n'ont jamais sçû, qu'être debout aux dévotions du Dimanche de Pâques, signifie que la Résurrection de Jesus-Christ nous a relevés de nos péchés. Il falloit (b) un Patriarche de Constantinople, pour réveler ce mystére. Mais nous avons parlé ailleurs (c) de ces Explications allégoriques, & nous avons marqué en quoi elles étoient utiles ou défectueuses. En général elles sont toujours bonnes, lorsqu'elles servent à nous rappeller les mystéres de la Religion, & à entretenir le recueillement si nécessaire dans la récitation de l'Office divin, & de la priére particuliére.

Le signe de la Croix, & le Recueil des priéres que l'on appelle l'*horloge*, qui a du rapport aux *Heures* des Latins, comprennent toute la dévotion des Grecs. On voit par ces Heures, que les Grecs prient les Saints & la Sainte Vierge. Leurs priéres appellent la Vierge *Mere de Dieu*, *Reine de l'Univers*, *gloire des Orthodoxes*. Dans une priére du Nocturne, on prie la Sainte Vierge *de dissiper les conseils des méchans*, *de combattre pour le Roi*, *d'intercéder pour la paix de l'Univers*, &c. On trouve une priére de même force dans l'Office des Matines. Voïez *Ricaut* Chap. XVIII. de l'*Etat de l'Eglise Grecque* touchant la Croïance des Grecs sur ces articles. Il y rapporte un assez long extrait de la Confession de Foi des Eglises d'Anatolie sur l'Invocation des Saints. Il trouve pour toute différence entre les Bréviaires Latins & les Grecs, *que ceux-ci sont fort retenus* sur l'article de l'Invocation. Il rapporte à ce sujet des extraits de priéres aux Saints, & de celles qu'on fait apprendre aux enfans adressées à la Vierge, aux Anges, aux Saints & à la Croix, qui ne prouvent pas trop ce qu'il avance. Les autres Saints ont aussi leurs titres : le plus ou le moins de confiance & de dévotion leur ajoute ou leur retranche les épithétes. Les Images sont plattes ; on ne voit aucune sculpture dans les Eglises. *Ricaut* Chapitre XVII. dit, « que les Grecs ont des Images « dans les Eglises pour l'ornement, pour l'histoire & pour le culte ; qu'ils tiennent des « lampes allumées devant ces Images ; qu'ils les encensent ; qu'ils leur font des réveren- « ces au commencement & à la fin de leurs priéres ; qu'ils ont par-tout sur une espé- « ce de pupitre, l'Image de la Sainte Vierge & de St. George, qu'ils baisent dévote- « ment lors qu'ils entrent dans l'Eglise, lors qu'ils en sortent, & à la conclusion de « quelques parties considérables de la Liturgie : mais que cependant ils prononcent Anathé- « me contre ceux qui adorent de semblables représentations. » *Ricaut* rapporte encore au sujet du culte des Images, les distinctions que les Grecs admettent entre ce culte & celui de la Divinité ; distinctions qui ne différent point de celles de l'Eglise Catholique. Mais nous avons déja traité cette matiére dans la premiére Partie.

On ne doit pas oublier, qu'en certains cas on interdit aux femmes l'entrée dans les Eglises ; qu'alors elles sont obligées de rester à la porte, comme si leur souffle étoit empoisonné ; & qu'en cet état il ne leur est pas permis ni de communier, ni de baiser les Images. *Tournefort* dit qu'on est moins scrupuleux dans les Monastéres, & qu'on

(a) *Christophor. Angelus Cap.* 21. *Status Græcor.*
(b) *Germanus in Theoria Rerum Eccles.* cité par...
(c) *Dissertat. sur les Rits & Cérém. de l'Eglise*. Tom II. de cet Ouvrage.

y entretient des blanchisseuses. Un autre Auteur (*a*) nous apprend quels sont les Livres qui composent le Bréviaire Grec.

» Ces Livres sont, dit-il, au nombre de six, la plûpart *in Folio*, & imprimés à Ve-» nise. Le premier est le *Triodion*; & son usage est pour les jours de jeûne. Le se-» cond est l'*Euchologion*, qui comprend toutes les priéres. Le troisiéme est le *Paracli-» tiski*, dans lequel sont tous les Hymnes & autres Actes en l'honneur de la Vierge » Marie. Ces Cantiques sont en très-grand nombre. Le quatriéme est le *Pentichestarion*, » qui ne contient que le Service depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Le cinquiéme est le » *Mineon*, qui est le Service de chaque mois; & le sixiéme l'*Horologion*, qu'il faut lire » tous les jours, parce que c'est dans ce Livre que sont compris les Heures Cano-» niales. Ils ont outre cela l'*Antoloion*, qui contient tout ce qu'on a accoutumé de lire » pour le Service ordinaire de tous les mois, & de toute l'année. Au reste, quoique » tous les Prêtres doivent avoir tous ces Livres, ils croient pourtant que ce dernier » est le plus nécessaire de tous, & qu'il le faut avoir dans l'Eglise.

» La longueur de ce Service, ajoute le même Auteur, & le prix des Livres sont » cause que presque tous les Evêques, les Prêtres, & même les Caloiers ne s'en met-» tent jamais en peine. Il n'y a presque point d'autres lieux où on les lise réguliérement, » qu'à *Monte Santo*, qui est le Mont *Athos*, ou à *Agion Oros*, ou bien à *Neomagni* » dans l'Isle de Chio, & en quelques autres Cloitres bien réglés; car tout le reste du » Clergé Grec s'en dispense fort librement, sans même que le Patriarche en prenne » connoissance, parce que comme il n'a pas le tems lui-même de dire un Service si » long, il montre l'exemple aux autres d'en retrancher une bonne partie, & même de » le négliger tout-à-fait. » Sur quoi on doit observer, que parmi les Grecs il y a un fort grand nombre de Laïques qui sont plus fervens que les Prêtres & les Religieux dans la longueur de leurs priéres, & qui récitent exactement le Bréviaire. Les Dimanches & les Fêtes, les hommes & les femmes se trouvent communément à l'Eglise dès deux heures après minuit, & ils y récitent des Hymnes jusqu'au lever du Soleil, après quoi ils se retirent dans leurs maisons jusqu'à neuf heures, qu'ils vont à Tierce & à la Messe, & l'après-midi à Vêpres.

Remarquons encore après l'Auteur que nous avons cité (*b*) que l'ordre du Service est différent, selon les Cloitres & le revenu des Eglises. » Dans les Monastéres, dit-il, » les Moines se lévent à minuit, pour faire un Service particulier qu'ils appellent *Me-» sonucticon*. Ce Service dure ordinairement deux heures. Mais quand il arrive une Fê-» te extraordinaire, ou quelque solemnité, soit qu'elle soit d'obligation, ou l'effet d'une » dévotion particuliére, ce *Mesonucticon* est changé en *Holonucticon*, c'est-à-dire, que » le Service dure pendant toute la nuit, & c'est dans la vûë de se préparer par ces lon-» gues priéres, à mieux célébrer la Fête qui doit les suivre. Mais les abus qui s'y sont » glissés devroient les avoir fait retrancher il y a long-tems, ou du moins on auroit » dû les réformer, si l'Eglise Grecque étoit pourvûë de Pasteurs vigilans & éclairés. Car » tout s'y passe d'ordinaire avec tant de confusion, à cause de la grande affluence de » monde, & l'on y garde si peu le respect qui est dû aux lieux saints, qu'on n'y voit » rien qui ressemble au Service Divin; à quoi ne contribuent pas peu les paroles rudes » des Religieux mêmes qui n'ont point honte de se quereller, & de faire éclater leur » colére aux moindres occasions.

» Après le *Mesonucticon*, l'*Oortros* vient ensuite. C'est la Priére du point du jour, qui » est suivie de trois autres, comme *Proti ora*, qui se fait à la premiére heure du ma-» tin; *Triti ora*, qui se fait à la troisiéme heure; & *Exti ora*, qui se fait à six. Au reste, » quoi qu'obligés de l'observer ainsi, ils en oublient assez souvent une partie, & passent » par dessus, excepté dans les grands jeûnes, où ils sont toujours plus exacts. Il faut que » le Prêtre ait fait tout cela avant que le Service qu'il doit faire dans l'Eglise commen-» ce, c'est-à-dire, la *Liturgie*, & la *Synaxis*, ou Eucharistie. Ensuite vient l'*Ennati*, » qui est la Priére de neuf heures; après vient *Esperinos*, qui est la Priére du soir, & » Vêpres; de sorte que le Service que les Prêtres sont obligés de faire dure environ cinq » heures.

» Lorsque la priére du matin est achevée, les Moines vont au Réfectoire, où pen-» dant qu'ils sont à table on fait la lecture; & lorsque le repas est fini, tant au soir » qu'à midi, le Cuisinier va se mettre à genoux à la porte, & comme s'il demandoit

(*a*) *Corneille le Bruyn dans ses Voyages*, Tom. I. Ch. 13.

(*b*) Ibid.

« la récompense de sa peine, ou le pardon de ses péchés, il dit aux Caloiers, à mesure qu'ils sortent : *Eulogite Pateres ; Bénissez-moi, mes Peres* ; & chacun d'eux le saluant, lui répond : *O Theos Syncoresi ; Dieu vous bénisse*. Ensuite de quoi s'étant tous retirés dans leurs Cellules, ils y demeurent, s'ils veulent, ou s'en vont travailler jusqu'à quatre heures après midi. Alors, au bruit du *Simantirion*, qui leur sert de cloche, ils retournent à l'Eglise pour y dire Vêpres. Après cela ils font quelque léger exercice jusqu'à six heures qu'ils vont souper. Quand ils sont hors de table, ils vont encore à l'Eglise pour faire un Service qu'ils appellent *Apodipho*, ou Service du soir : c'est ce que dans l'Eglise Romaine on nomme *Complies*. Il finit environ à huit heures du soir ; & lorsqu'il est achevé, chacun se retire en sa chambre & va se coucher jusqu'au lendemain matin. Ils n'ont pas grande peine à s'habiller pour retourner à l'Eglise ; parce que c'est leur coutume, comme c'est celle de presque tout le monde en Orient, de se coucher tout habillés, ou au moins à demi, ne laissant qu'ôter leur habit de dessus. Car les Européens sont presque les seuls dans la Turquie, qui couchent entre deux draps. »

Les Cérémonies *de la* Messe.

(*a*) La Liturgie de St. Chrysostome ordonne la pureté de cœur, la continence & la Confession, au Prêtre qui va dire la Messe. Le Prêtre ainsi préparé entre avec un Diacre dans le Chœur de l'Eglise. Ils se tournent l'un & l'autre vers l'Orient, & font trois inclinations devant les Images du Sauveur & de la Sainte Vierge ; ce qui est suivi d'une courte priére, après laquelle recommencent trois inclinations vers l'Orient. Le Diacre s'approche du Prêtre, afin qu'il bénisse la (*b*) Tunique & (*c*) l'Etole qu'il lui présente. La Tunique, ou le *Stoecharium* est un Ornement sacré qui répond à l'*Aube* des Latins. *St. Germain* trouve que le *Stoecharium* est l'emblême de l'éclat de la Divinité, & du saint entretien du Fidéle revêtu de ce *Stoecharium* avec Dieu. Cet ornement est commun au Prêtre & au Diacre. Pour en sçavoir davantage, il faut lire *Haberti Pontific. Græcum* pag. 22. A l'égard de l'Etole, ou *Orarium*, *St. Germain* dit que cet *Orarium* signifie la diligence du Diacre dans son Ministére. Voi. *Haberti Pontif. Græcum* ubi sup. Entre les Ornemens sacerdotaux des Grecs, il y a aussi l'*Epitrachelium*, que l'on rend par *Collare* Collier, par *cervical*, qui en mauvais Latin signifie un ornement qui se pose sur le col, & par *Stola* Etole. Tournefort parle encore d'un autre ornement qu'il appelle *Pola* : c'est un quarré de brocard large de trois doigts, en lozange, appliqué sur la Chape avec une épingle entre les deux épaules. On peut voir tous ces ornemens sur le corps d'un Papas, que la Figure représente ici. Après la bénédiction, le Diacre se revêt de la Tunique & de l'Etole. Le Prêtre prend aussi la Tunique ; & tout cela est accompagné des priéres convenables à ces ornemens, qu'ils baisent en même tems : ce que nous avons expliqué, en parlant des Cérémonies Religieuses des Catholiques. De là le Prêtre passe au (*d*) Manipule. Les Grecs en ont deux ; un pour le bras droit, l'autre pour le gauche. Ils représentent les liens de Jesus-Christ, & il n'appartient qu'au Patriarche d'en avoir deux. Ensuite il prend & baise l'étole ; de même la ceinture qui, selon la priére, *le ceint de force* ; & (*e*) *le génual, qui est* (*f*) *comme un glaive sur sa cuisse*. Ce *génual* représente typiquement le linge qui servit à laver les pieds au Sauveur. Du *génual* il passe à (*g*) la planette avec les mêmes cérémonies. La Chasuble ou Planette des Patriarches est toute parsemée de Triangles & de Croix. Les Croix l'ont fait nommer des Grecs *Polystaurium*. Les Triangles représentent Jesus-Christ qui est la *Pierre angulaire*.

Ensuite le Prêtre & le Diacre vont à la *Prothése*, & se lavent les mains, en récitant dans leur Langue le *Lavabo*, &c. La *Prothése* est un petit Autel à gauche du grand, & il y en a trois dans le Chœur, ou le Sanctuaire. Le grand Autel, ou la *Sainte* Table est au milieu. On y met la Croix & le Livre de l'Evangile. Le second Autel est à droite. On y pose les Vases sacrés, les Livres & les habits Sacerdotaux.

La

(*a*) Edit. de Venise in 4. apud *Julianos*, très-peu correcte, tant pour le Grec que pour le Latin. Comme on n'avoit besoin que du sens de la Liturgie, on s'est servi de celle-la faute de mieux.

(*b*) *Stoecharium*.

(*c*) *Orarium*. Le mot est Latin, quoi qu'emploié par les Grecs.

(*d*) *Epimanicia*, Manipules.

(*e*) Le *Génual*, ou l'*Epigonatium*, se met sur les genoux du Célébrant qui est constitué en dignité. Ainsi le dit la *Liturgie de St. Chrysostome*

(*f*) En le bénissant & le baisant, il dit, *accingere gladio tuo super femur tuum*.

(*g*) La Chasuble, *Phelonium* en Grec.



A Pain de la Communion chez les Grecs. B. l'Etoile. C. l'Evêque tenant le chandelier à trois et à deux branches. D l'Evantail E. Le Corban ou pain de la Communion des Cophtes.





EVEQUE benissant les eaux. | PATRIARCHE de Constantinople.

1. PAPAS ou PRETRE Grec en ses Habits Pontificaux. 2 Cloche des Caloyers.





a. ARCHIPRETRE ou PROTOPAPAS. | FIANCEE Grecque sur un Sopha.

b. PAPAS en robe fourée.

L

La I
prépa
celui
devar
le pa
crom
mourr
parol
autre
ganel
luper
té ; l
néalog
Seign
gneur
par le
fur la
mole
la vi
me la
coute
foldat
Diacr
& pro
fort a
donne
de ch
d'inter
eft tr
Grecs

La
l'honn
che de
Mere d
ge. Le
heuren
ces ex
teurs d
tain *G*
pain d
me *Be*
« le &
« corp
« le ce
pain,
font d
que le
Liturg
rarchie
nouvel

(*a*) [illegible]
doit repr
Jefus-Ch
eft cité p
de notes
(*b*)
mémoire
(*c*) V
voir des
(*d*) C
ment l'I
Le Diacr
quelque
Chriftian

La Prothesis est à main gauche, en entrant dans le Sanctuaire. C'est-là que le Prêtre prepare le Sacrement. Le Diacre y porte le pain & le vin, la Patene & le Calice, met celui-ci du côté droit, & la Patène du côté gauche. Ils font tous deux trois inclinations devant la Prothesis. Le Prêtre, après y avoir ajouté la benediction, prend de la main gauche le pain qui (*a*) doit être offert, de la droite (*b*) le couteau, duquel il fait une croix à l'endroit de la marque (*c*) qui est sur ce pain, en disant trois fois: *En mémoire de J. C. notre Seigneur, notre Dieu & notre Sauveur*; & comme il achève ces paroles, il perce cette marque au côté droit & la fend en croix, en prononçant ces autres paroles: *Il a été mené comme une brebis à la boucherie.* En la perçant au côté gauche il ajoute, & *comme un agneau qui ne crie point quand on le tond.* A la partie superieure de la marque il dit, *son jugement a été élevé* (*ou manifesté*) *dans l'humilité*; & lorsqu'il perce l'inférieure, *qui est celui qui publiera* (*ou expliquera*) *sa généalogie?* A chaque partie de l'action du Prêtre, le Diacre répete ces mots: *prions le Seigneur*; & prenant son (*d*) Etole de la main droite, il dit au Prêtre, *élevez Seigneur.* Alors le Prêtre, après avoir percé encore une fois ce même pain obliquement par le côté droit, dit ces paroles: *sa vie a été élevée*, &c. Ensuite il met le pain sur la Patene; & au moment que le Diacre lui dit, (*e*) *immolez Seigneur*, il l'immole en *croix*, comme pour imiter le sacrifice de la Croix. *J'immole*, dit-il, *pour la vie & le salut du Monde l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du Monde.* De même lorsque le Diacre lui dit, *ouvrez Seigneur*, il ouvre le reste du pain avec son couteau par le côté droit, faisant à son action l'application de ce passage, *un des soldats ouvrit son côté avec sa lance, & il en sortit du sang & de l'eau.* Alors le Diacre verse le vin & l'eau dans le calice; les mêle pour mieux représenter la passion, & prononce la benediction. La coutume de mêler l'eau avec le vin dans le Calice est fort ancienne, & même de l'Eglise primitive: ce que les Protestans ne nient pas. On donne pour origine de cet usage, que les fideles d'alors buvant aux Agapes, ou festins de charité, le même vin qu'ils prenoient à la Communion, on auroit pû les accuser d'intempérance, s'ils n'eussent pas abatu, avec le secours de l'eau, la force du vin qui est très-violent en Asie. Il se peut donc que ce soit là l'origine de la pratique des Grecs.

La Liturgie continue ainsi. Le Célebrant prend un second (*f*) pain, en disant: *à l'honneur de notre bienheureuse Dame*, &c. il éleve le pain, & le met au côté gauche de la première portion. C'est ce que les Grecs appellent la *particule de la Vierge Mere de Dieu*: & l'on trouve même qu'on est allé jusqu'à l'appeller le *corps de la Vierge.* Le Patriarche *Germain* donne formellement à ce pain le nom de *corps de la Bienheureuse Vierge.* Ces expressions outrées, & les figures trop fortes établies ensuite sur ces expressions hardies, défauts ordinaires aux Grecs, ont donné lieu à quelques Auteurs d'avancer que les Grecs croient *une présence réelle du corps de la Vierge.* Un certain *Guy* le Carme compte libéralement entre les erreurs des Grecs, *que les restes du pain consacré sont les restes du corps de la bienheureuse Vierge*; & le bon homme *Boucher*, autre Religieux, écrit « que les Grecs ont tous une opinion assez ridicu- « le & fort extravagante, que sous les parcelles de l'Hostie consacrée est réellement le « corps de la Vierge, comme sous les parties principales de ladite Hostie est réellement « le corps précieux de son Fils, &c. » Le Célebrant prend ensuite une troisieme portion du pain, & une quatrième, &c. dont il fait le même usage que des précedentes. Elles sont destinées à St. Jean Baptiste & aux autres SS. tant les Prophetes & les Apôtres, que les Peres, les Martyrs, &c. St. Chrysostome a (*g*) la sienne seul, à cause de sa Liturgie. Toutes ces portions vont jusqu'à neuf, & représentent, dit-on, les neuf hiérarchies des Anges. Après cela le Prêtre prend encore du pain, & en consacre de nouvelles portions, comme auparavant; sçavoir pour l'Archevêque ou l'Evêque du

(*a*) *Προσφορά oblation.* Ce pain est rond, parce qu'il doit représenter les deniers que Judas reçut pour trahir Jesus-Christ. Voi. Durand cité par *Goar*, qui à son tour est cité par le producteur Allemand d'un immense fatras de notes sur *Christ. Angelus.*

(*b*) Λόγχη lancea. Ce couteau a le nom de lance en mémoire de celle qui perça le côté du Sauveur.

(*c*) Voici la figure de cette marque, dans laquelle on voit des caractères qui signifient, *Jesus-Christ a vaincu.*

(*d*) Quoique l'*Orarium* des Grecs ne soit pas absolument l'Etole, il ne se peut pas traduire autrement ici. Le Diacre le prend de la main droite, lorsqu'il doit faire quelque chose avec attention. Avant l'établissement du Christianisme, l'*Orarium* servoit à demander le silence & l'attention au peuple.

(*e*) Ce n'est point ici la véritable Consécration, ni le vrai sacrifice, & quoique le Prêtre applique à toutes les parties de cette immolation des passages, qui regardent particuliérement le sacrifice de Jesus-Christ, elle n'est qu'une disposition ou une préparation au sacrifice. Pour ces raisons on a traduit le mot θύω dont se sert le Prêtre, par celui de *j'immole.* L'immolation étoit chez les anciens Patens un préliminaire du sacrifice.

(*f*) Ou plûtôt une autre portion du pain, dont il forme, comme de la première, une espéce de Triangle. Le Grec se sert du terme de *Prosphora*, qui signifie offrande ou oblation.

(*g*) Voi. *Ricaut*, Etat de l'Eglise Grecque.

Diocése dont est le Prêtre qui célébre, & pour les Prêtres, les Diacres & tous ceux qui sont dans l'ordre de Prêtrise; ensuite en mémoire des fondateurs de l'Eglise où l'on célébre la Messe, & pour la rémission de leurs péchés. Ici l'on nomme aussi les vivans qui ont voulu être nommés dans les priéres, sur-tout, dit R[illegible] ceux qui ont païé pour faire dire cette Messe, & les morts pour lesquels on [illegible] qu'il se fit une commémoration. L'Eglise Grecque offre ces particules, [illegible], afin que le Seigneur place leurs ames dans un lieu de lumiére & de rafraic[illegible]t. (*b*) *Pour la mémoire & le repos des ames de ceux qui dorment, & de tous les v[illegible] fidéles qui reposent dans l'espérance de la Résurrection à la vie éternelle*, &c. Le Célébrant met cette derniére portion à sa gauche. Il avoit mis l'autre à sa droite.

Ensuite le Diacre prend l'encensoir, & présente l'encens au Prêtre, afin qu'il le bénisse. Le Prêtre le bénit, & encense l'*Astérisque*. C'est une (*c*) étoile d'argent, que le Prêtre pose sur le pain sacré, en prononcant en même tems ces paroles; *l'Etoile s'arrêta à l'endroit où l'enfant étoit posé*, &c. C'est aussi un voile sur lequel on a peint ou brodé une étoile. Ce voile ou cette étoile signifient, que le pain qui en est couvert, & qu'on va consacrer, est véritablement descendu du Ciel. Selon Tournefort & autres, l'Astérisque est une croix d'argent, ou d'étain, que le Célébrant met sur le bassin où sont toutes les parties du pain à consacrer, c'est-à-dire la Paréne. Cette croix empêche, que le voile dont il le couvre ne porte sur ces parcelles. Cette action est suivie de quelques autres priéres, aprés lesquelles il encense aussi les voiles dont il couvre la Paténe & le Calice. Outre ces voiles qui sont destinés à couvrir séparément le pain & le vin, il y en a un commun, que les Grecs apellent *Aer*, dont le Célébrant couvre l'une & l'autre Espéce. Alors le Prêtre & le Diacre joignent les mains, & adorent les *saints dons*, en prononçant cette priére; *béni soit le Seigneur*, &c. Le Prêtre en prononce une autre que la Liturgie appelle *la priére de l'Offrande*, après laquelle il encense la Prothése & fait l'absolution. Ici le Prêtre dit une priére, où St. Chrysostome est nommé immédiatement après la Sainte Vierge. Celle que le Diacre dit en particulier, après avoir repris l'encensoir de la main du Prêtre pour encenser lui-même en croix la sainte Table, c'est-à-dire le grand Autel, est conçue de la maniére suivante. « Vous avez été corporellement dans le sépulchre: votre ame est descendue dans les » Enfers comme Dieu; vous étiez dans le Paradis avec le larron, mais vous vous êtes » assis sur le trône céléste avec le Pere & le Saint Esprit, où vous remplissez toutes » choses par votre immensité. » Enfin il récite le *Misérere*, encense le Chœur ou le Sanctuaire, le Temple, la sainte Table & le Prêtre, & remet l'encensoir à sa place.

Telles sont les cérémonies, que le Prêtre Grec met en usage à l'égard des Espéces qu'il prépare sur la Prothése. C'est donc ici une préparation, plutôt qu'une consécration parfaite qui se fait seulement sur le grand Autel. Quelques-uns ont appellé le pain de la Prothése déja en état d'être porté sur le grand Autel, le *corps mort de* Jesus-Christ; d'autres le *corps de* Jesus-Christ *imparfait*, parce la consécration qui le rend corps de Jesus-Christ, n'est pas encore faite. Cela n'empêche pas que les Grecs ne se servent des expressions les plus fortes, les plus sublimes, & les plus mystiques à l'égard de ce pain, comme s'il étoit déja *transubstantié*. De là (*d*) quelques Protestans concluent « que puisque les Grecs emploient des expressions si mystiques au sujet du pain non consacré, qu'ils en parlent comme si c'étoit Jesus-Christ lui-même, &c. on ne doit pas trouver » étrange qu'ils parlent avec quelque exagération du pain consacré? » Le dessein est d'éluder par là les preuves que ces expressions exagérées semblent fournir: quoi qu'il en soit, laissons la dispute à qui elle appartient: nous en avons déja traité assez au long dans la premiére Partie.

On prétend trouver des traces de ces *Particules* dont on vient de parler dans les usages suivans: 1. Dans le partage des Victimes en plusieurs piéces chez les Juifs & chez les Paiens. 2. Dans la fraction du pain, dont il est assez souvent parlé dans le tems des Apôtres & de l'Eglise des trois premiers siécles. 3. On croit pouvoir mettre en parallele avec la distribution des *Particules* des Grecs l'usage des Juifs, qui mettent à part un morceau de pain ou de gateau, &c. pour Dieu ou pour le Prêtre qui le représente; & celui des anciens Paiens, qui donnoient aux Dieux une partie de tout ce qu'on servoit aux repas, croïant que les (*e*) Dieux se trouvoient à

(*a*) *Etat de l'Eglise Grecque* Chap. IX. Tout ce qu'il rapporte de la maniére de consacrer les portions, ou particules, se trouve à peu près conforme à la Liturgie de St. Chrysostome.

(*b*) Voi. *Lit. S. Chrys.* & *Haberts* Pontifical. Græc. p. 5.

(*c*) Voïez à la page 108. la Figure de cette Etoile.

(*d*) Claude, *Reponse à la Perpetuité*, &c. Liv. III. Chap. 4.

(*e*) *Mos erat & mensa credere adesse Deos.* Ovide Fast. Lib. VI.

table avec eux. Chez les Romains Vesta (*a*) étoit toujours servie avec beaucoup de soin & de propreté. Il faut remarquer à cette occasion (*b*) l'usage des Moines du Mont Athos à l'égard de la Sainte Vierge. » A l'entrée de table, un Moine coupe le quart » d'un petit pain, qu'il met sur un plat, ou dans une boëte devant l'Image de la Vier» ge qui est placée sur un guéridon. Le repas étant béni, ce morceau de pain, que » l'on appelle *Panagia*, est porté à l'Abbé qui l'éleve en disant; *grand soit le nom*. Les » Moines répondent, *de la sainte Trinité*. L'Abbé continue, *Très-sainte Mere de » Dieu, sorez-nous en aide*. Les Moines répondent, *par son intercession, ô Dieu, aiez » pitié de nous & nous sauvez*. Ensuite l'Abbé prend un peu de la mie de ce pain & » la mange: les Moines achévent le reste. «

La translation des *dons*, ou des *espéces* de la Prothése au grand Autel, où elles arrivent au chant de l'Hymne appellé *Chérubique*, signifie l'entrée de Jesus-Christ venant de Béthanie en Jérusalem. C'est Germain, ce Patriarche de Constantinople qui vivoit dans le huitiéme siécle, si fertile en types & en allégories ingénieuses, qui nous le dit dans sa *Théorie des Mystéres*. Les Grecs témoignent en ce moment une dévotion extraordinaire, beaucoup plus même qu'au tems de la Consécration, *auquel tems ils éteignent les cierges, & ne pensent plus à ce saint Mystére*, dit (*c*) *Tournefort*. (*d*) » Les uns font » des inclinations & des révérences profondes; les autres se prosternent jusqu'à terre, » comme aiant à recevoir le Roi de l'Univers invisible, que ses Anges accompagnent. Je ne » dis rien des Priéres, ni de la ferveur avec laquelle on se recommande à celles des Prê» tres «. Il suffit de faire remarquer, » que les Grecs, dans cette ferveur de dévotion, » parlent à Jesus-Christ comme présent, en lui disant les mêmes paroles que le Brigand » converti: *Seigneur, souvenez-vous de moi*, &c. à quoi le Prêtre répond, *que le Sei» gneur se ressouvienne de nous*, &c. « On attribue cet excès de dévotion pour les espéces non encore consacrées, à l'opinion erronée de Marc d'Ephése, qui vivoit en 1440. & qui enseignoit que la Consécration se fait par les priéres du Prêtre, & non pas en vertu des paroles sacramentelles. Ainsi on ne doit point dire, *que l'adoration du Sacrement est une chose inconnue aux Grecs*, mais qu'elle leur est mal connue, & qu'ils la pratiquent à contre tems; ce qu'il faut attribuer à leur ignorance, & à la mauvaise coutume qui s'est invétérée chez eux. Avec le tems cette coutume a force de loi; quelquefois même elle devient une espéce d'article de foi, qui fait soupçonner d'hérésie celui qui l'attaque. Les Protestans, tout *Evangéliques* & *Réformés* qu'ils prétendent être, ne sont pas exemts de ce défaut. Il ne faut pas non plus soutenir si hardiment, que la (*e*) *Transubstantiation est inconnue aux Grecs*. Il est vrai que (*f*) le terme qu'on emploie aujourd'hui, n'est pas fort ancien chez les Grecs: mais cela ne fait rien à l'antiquité de la croiance. C'est en vain au reste qu'avec le secours des subtilités, on a fait les derniers efforts, pour trouver de la différence entre les mots qui signifient (*g*) *changement*, &c. & ce mot qui rend en Grec celui de *Transubstantiation*. Il se trouve que de quelque terme qu'on se serve, selon ces Grecs, *le pain est fait le propre Corps de* Jesus-Christ. Il se trouve encore, que dans la profession de foi exigée des Sarazins & autres Mahométans au douziéme siecle, lorsqu'ils embrassoient la Religion Grecque, le Prosélyte disoit expressément; je croi que le pain & le vin sont mystiquement sacrifiés par les Chrétiens. Je croi que le pain & le vin sont *véritablement le Corps & le Sang de Jesus-Christ, & qu'ils sont changés par sa puissance divine intellectuellement & invisiblement, au dessus de toute pensée naturelle*. Il se trouve enfin qu'un Grec très-moderne, ce Métrophane Critopule, qui d'abord avoit paru si favorable aux Protestans, déclare formellement, *que le pain consacré est véritablement le Corps de Jesus-Christ*, mais que la *maniére de ce changement nous est inconnue, & ne sçauroit s'expliquer*.

Après ce petit détail où nous ne prétendons qu'effleurer une matiére qu'on a rendue litigieuse, dont on a déja parlé, & dont la seule partie historique est de la compétence de cet Ouvrage, nous croions faire plaisir au Lecteur, en lui proposant le sentiment des Grecs, selon l'idée de quelques Protestans célébres. (*h*) » Ils regardent, dit-on, tout ce qui se

(*a*) *Fert missos Vestæ pura patella cibos.* Idem. *Ibid.*

(*b*) Extrait de la *Relation de l'Eglise Grecque* par Covel *Bibliothéque Angloise* Tome V. pag. 1. L'Auteur de ce Journal rapporte encore deux ou trois usages qui ont du rapport à celui-là, & copie à sa mode quelques citations tirées, non pour montrer le rapport des usages des Grecs à ceux des Païens, mais pour se donner le plaisir de les tourner en ridicule.

(*c*) *Voiage du Levant* Lettre III.

(*d*) Citation du P. *Goar*.

(*e*) Le Pontifical des Grecs, au Chap. *de la Consécration de l'Autel* parle positivement *du changement de la Victime non sanglante*, qui sont le pain & le vin offerts sur cet Autel, *au Corps & au Sang* de Jesus-Christ. Le terme de Transubstantiation n'y est pas: mais qu'est-ce que cela fait? l'idée est toujours la même. Il n'y a que les chicanes & les subtilités des Controversistes, qui mettent de la différence entre les idées & certains mots.

(*f*) Metousiosis.

(*g*) *Metabole, metapoesis, metastoecheiosis.*

(*h*) Claude, *Réponse à la Perpétuité de la Foi* Liv. III. Chap. 13.

» fait dans le Sacrement de l'Eucharistie, comme une représentation mystique de toute » l'Oeconomie de Jesus-Christ. Ils considérent le pain en deux divers tems ; sur la » Prothése, c'est un type, ou une figure ; sur le grand Autel, c'est le Corps & le Sang » de Jesus-Christ. Selon les Grecs, le pain & le vin y sont changés au Corps & au » Sang de Jesus-Christ, après avoir été parfaitement consacrés par la priére & l'invoca- » tion du Prêtre, & par l'avénement du St. Esprit ». C'est ici où l'on tâche de se rendre favorables les termes Grecs, & de montrer qu'ils n'expriment ni la même idée, ni le même changement que celui de Transubstantiation. Voici ce qu'on peut avancer pour diminuer les difficultés. S'il étoit vrai que chaque point Physique de la matiére fût composé de parties indivisibles & absolument insensibles, il pourroit être vrai aussi, que l'étendue ne constitueroit point l'essence de la matiére. Est-il possible de révoquer en doute que l'étendue soit essentielle au corps ; & l'absurdité de ce doute est-elle si bien démontrée, qu'il y ait de l'extravagance à le proposer encore ? Après avoir supposé que l'étendue pourroit bien n'être pas essentielle à la matiére, si l'on ajoute que le Corps de Jesus-Christ ne se corrompt jamais, ni ne se consume, la contradiction diminue encore plus sensiblement ; parce qu'alors il peut être pris & repris par des millions d'hommes, & le miracle se réduit à une seule difficulté, qui est que le même Corps puisse être consacré & donné dans le même instant par des milliers de Prêtres éloignés les uns des autres, &c. C'est ainsi que s'exprime l'Auteur de la premiére Edition de cet Ouvrage : mais sans chercher à diminuer le miracle, & à en lever les difficultés par des raisonnemens Philosophiques sujets au doute & à l'erreur, que ne convient-on plûtôt de toute la grandeur & de toute l'étendue du prodige. Plus il est inexplicable, plus il souffre de difficultés, plus il porte de marques d'une opération surnaturelle & divine. Si nous le comprenions, il cesseroit d'être un miracle & un mystére.

» Les Grecs, ajoute-t'on, ne pouvant donc expliquer le changement du pain & du » vin au Corps & au Sang de Jesus-Christ », (ce que toute la science humaine ne sçauroit faire) » ils prennent quelquefois le parti d'arrêter la curiosité, & de remettre cette » connoissance & cette détermination à Dieu, demeurant quant à eux dans la généra- » lité. Mais, *continue-t-on*, malgré cette généralité, les Grecs ne laissent pas de déclarer » plus particuliérement leur pensée touchant la nature du changement qui arrive au pain » & au vin, & les fait être le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Ils croient qu'il se » fait un composé du pain, du vin, & du Saint Esprit ; que ces (a) espéces gardent » leur nature, quoi que jointes *de telle maniére* à la Divinité, *que non seulement elles* » *sont* changées en la vertu du Corps & du Sang de Jesus-Christ, *mais que même elles* » *sont faites, par cette intime union, ce Corps & ce Sang* ».

Sur ce fondement on établit les rapports & les différences des Grecs avec les Latins de la maniére suivante. » Ils conviennent dans les termes généraux, qui marquent le » changement du pain & du vin ; dans les expressions qui portent que le changement se » fait au véritable Corps de Jesus-Christ né de la Vierge ; en ce qu'ils rapportent ce » changement au Saint Esprit, qui survient sur le pain, & en fait le Corps de Jesus- » Christ ; enfin en ce qu'ils disent les uns & les autres, que ce changement est l'effet » de la Toute-puissance Divine ; effet, qui est au dessus de toutes les Loix de la Na- » ture. Ils différent en ce que les Latins croient que la substance du pain cesse d'être, » *quoi que les accidens demeurent*, & que les Grecs la conservent ; en ce que les Latins » croient que la substance du pain passe toute entiére en celle du Corps, par une con- » version qui détruit la substance du pain, *au lieu que les Grecs croient qu'à la substance* » *du pain il se fait l'addition d'une autre substance ;* en ce que selon les Latins, la » substance reçue dans le Sacrement est *numériquement* le Corps dont Jesus-Christ étoit » *revêtu sur la terre.* Les Grecs croient bien que le Corps né de la Vierge & le pain » du Sacrement ne sont pas deux corps, mais *un tout qui n'en* fait qu'un seul : cepen- » dant leurs raisons & leurs explications marquent qu'ils n'entendent ni une unité absolue, » ni une identité numérique, suivant le sentiment des Latins ». On leur attribue ensuite cette comparaison. » Comme ce qu'un enfant mange & boit ne fait pas un autre » corps, mais le même, encore qu'il en reçoive de l'accroissement ; ainsi le pain du » Sacrement, qui augmente le Corps de Jesus-Christ, ne fait pas deux corps, » mais un seul. Par conséquent cette substance que nous recevons de la bouche du » corps

(a) Notez que le passage produit pour justifier cette opinion, montre, que Dieu a permis que les Communians continuassent de voir les accidens du pain & du vin, de peur qu'ils n'eussent horreur de voir de la chair & du sang. Le passage de St. Jean Damascéne ne prouve pas mieux. Seulement on entrevoit les efforts d'un Auteur, qui tâche de mettre à notre portée des choses inexplicables & incompréhensibles.

» corps dans l'Eucharistie, est différente de celle que Jesus-Christ avoit sur la terre, & » qu'il a encore dans le Ciel, bien qu'elle ne fasse pas un autre corps. Un corps aug- » menté est bien le même qu'auparavant ; mais l'augmentation ne peut jamais être ab- » solument la même chose que ce qui reçoit l'augmentation. De là on conclut, que les » Grecs, en se servant des mêmes expressions générales, comme celle-ci, *que le pain est* » *changé au corps même, au véritable Corps de Jesus-Christ*, ne s'accordent nullement avec » les Latins dans le sens de ces expressions. Les Latins entendent, que ce qui étoit au- » paravant du pain ne l'est plus ; les Grecs, que ce qui est encore du pain est aussi le » corps ». Mais outre qu'il ne faut jamais trop presser les comparaisons, sur-tout quand elles entrent dans des matiéres obscures & embarassées, que les difficultés insurmontables mettent hors de notre portée ; outre cela, dis-je, les Grecs ne réussissent pas toujours à les faire justes. Il est d'ailleurs impossible de conserver la justesse & la précision dans les comparaisons que l'on fait, pour éclaircir des choses dont on ne sçauroit soi-même se faire une idée.

Le Systême des Latins, continue-t'on, conduit à des conséquences & à des usages que les Grecs ne sont pas obligés d'admettre selon le leur ; comme l'existance des accidens sans sujet, (*a*) celle d'un même corps en plusieurs lieux, celle de ce même corps privé de toutes ses dimensions, l'adoration souveraine de l'Eucharistie. Outre cela » les Latins sont obligés à rendre raison de certaines expé- » riences naturelles, qui marquent que la substance du pain demeure. Les Latins » croient que les méchans reçoivent le Corps & le Sang de Jesus-Christ de la » bouche du corps, quoi qu'à leur condamnation : au lieu que les Grecs soutiennent, » que le pain & le vin ne sont faits ce corps & ce sang que pour les fidéles seuls ». On cite divers Auteurs, qui justifient que les Grecs ont cette opinion. Leurs passages, dit-on, sont si formels, qu'il ne paroit pas possible de les rendre favorables au sentiment Catholique. On essaiera peut-être de les raprocher par ce tour : *Les Pécheurs & les méchans ne ressentent point les effets salutaires, ni la vertu efficace que le Corps & le Sang de Jesus-Christ font sentir aux Fidéles qui les reçoivent.* Quoi qu'il en soit, on pourroit nier les conséquences que l'on prétend en tirer, parce que les Grecs, qui n'ont pas à beaucoup près autant subtilisé sur ces matiéres, que les Catholiques & les Protestans, ne se sont pas mis en peine de les prévoir ; sans parler de leur ignorance, &c. Les Grecs croient aussi que l'Eucharistie rompt le jeûne ; & de là on conclud qu'ils la regardent comme un aliment, qui se digére, &c. A cause de cela on les compare aux *Stercoranistes*. N'oublions pas à cette occasion l'inutile & dangéreuse dispute de certains Moines Grecs du douziéme siécle, qui s'aviserent de mettre en question, si les mystéres étoient corruptibles ou incorruptibles. C'est à ces cerveaux dessechés, & brulés dans la solitude, que l'on doit ces subtilités ridicules & extravagantes. Au reste Zonare se tire ingénieusement d'affaire en cette occasion. » Le pain, dit-il, est la chair même de » Jesus-Christ morte & ensévelie. Elle descend comme telle dans l'estomac, *qui est sem-* » *blable au sépulcre* : mais elle revient aussi-tôt à l'incorruption, &c ». Enfin on tire des conclusions de certains usages, contre ceux qui veulent que les Grecs adorent la substance de l'Eucharistie. Ces usages sont, que les Grecs (*b*) distribuent l'Eucharistie sous les deux espéces ; qu'ils la font prendre aux petits enfans ; qu'ils communient debout & non à genoux ; que les Prêtres, quand ils tiennent le Saint Sacrement, le pressent dans leurs mains, & le mettent sur leur tête ; que l'aiant consumé, ils frottent & essuient leurs doigts à leurs cheveux ; qu'aiant bû du calice, ils s'essuient aussi-tôt la bouche avec la main ou avec un petit linge ; que leurs Liturgies disent, que le Prêtre après avoir communié, essuie ses levres & les bords du calice avec le voile qu'il a en main ; usages, dit-on, fort opposés à l'adoration de la substance de l'Eucharistie. A ces usages il faut ajouter, que selon ceux qui ont voiagé en Grece & en Asie, les Grecs (*c*) ne se prosternent point devant le Saint Sacrement porté aux malades ; qu'ils ne l'exposent point en public pour être adoré, (*d*) *excepté dans l'acte même de l'administration* ; qu'ils ne le portent point en procession ; & qu'ils n'ont point institué de Fêtes à son honneur. (*e*)

(*a*) On ne sçauroit éviter de tirer ces trois conséquences de l'opinion des Grecs, & pour s'en convaincre on n'a qu'à lire attentivement les extraits qu'on vient de donner. A l'égard de l'adoration, il n'est pas plus possible de la séparer de la Présence, de l'*adhésion* intime, *de ce tout qui ne fait qu'un corps*, que de la Transubstantiation.

(*b*) Tout ceci est tiré de la Réponse de *Claude* aux deux Traités, &c.

(*c*) Voi. *Ricaut* & autres.

(*d*) Ricaut, *Etat de l'Eglise Grecque*, Chap. 9.

(*e*) Le Ministre *Claude* & quelques autres Protestans ont eu beau subtiliser sur cette matiére, pour affoiblir tant de preuves convainquantes qui sont rapportées dans l'Ouvrage de la *Perpétuité de la Foi*, au sujet de la croiance des Grecs sur le mystére de l'Eucharistie : ils ont eu

C'eſt ici que nous terminons cette digreſſion, qui peut-être ne ſera pas jugée inutile. On l'a réduite autant qu'il étoit poſſible, à ce qui n'eſt qu'hiſtorique, uniquement pour répandre plus de jour ſur les cérémonies dont on a entrepris la deſcription. Nous revenons à cette deſcription, conformément à la Liturgie de Saint Chryſoſtome.

Après avoir encenſé le Célébrant & la ſainte Table, le Diacre s'approche de lui : ils ſe tiennent debout devant cette Table. Aïant (*a*) fait enſuite chacun en particulier *un acte de vénération* avec une priére convenable, le Prêtre célébrant baiſe l'Evangile, le Diacre la ſainte Table. Celui-ci s'incline enſuite devant le Prêtre ; & tenant ſon *Horaire* de trois doigts de la main droite, lui dit : *il eſt tems de* (*b*) *ſacrifier au* (*c*) *Seigneur ; Béniſſez* (*d*) *Maître.* Le Prêtre bénit ; le Diacre répond, *priez pour moi :* le Prêtre replique par deux ou trois mots de priére, & le Diacre y ajoute trois fois *Amen.* Ils diſent auſſi l'un & l'autre juſqu'à trois fois, *Seigneur, vous ouvrirez mes lévres.* Le Diacre ſort du (*e*) Tabernacle ; il adore trois fois, & redemande d'une voix diſtincte la bénédiction ; le Prêtre la donne ſelon la formule ordinaire, à quoi le Diacre & le Chœur répondent encore *Amen ;* & c'eſt ici que l'on prie pour la paix, pour le ſalut des Fidéles, pour l'Egliſe où l'on eſt, & pour ceux qui s'y trouvent aſſemblés pour y faire leurs dévotions, pour le Patriarche, ou l'Archevêque & les Dignités inférieures de l'Egliſe, pour les Souverains, pour la ſanté, pour la fertilité de la terre, pour les Voiageurs, les malades, les captifs, &c.

Après ces prieres commence la première Antienne. Nous paſſons l'oraiſon ſecréte & quelques répons du Diacre & du Chœur : le chant de la premiére Antienne par ce Chœur, ou des (*f*) *Typiques*, ſi c'eſt un Dimanche ; l'Oraiſon ſecréte de la ſeconde Antienne dite par le Prêtre ; la ſeconde Antienne chantée par le Chœur ; (*g*) les Typiques chantés encore ; les répons qui les ſuivent ; la troiſiéme Antienne ou le (*h*) *Tritecte*, chanté par le Chœur ; les *béatitudes* chantées auſſi quand c'eſt un Dimanche. Nous omettons auſſi les trois inclinations du Prêtre & du Diacre devant la ſainte Table, lors que le Chœur eſt parvenu au *Gloria Patri ;* l'Evangile rendu au Diacre ; leur ſortie par la porte qui eſt au ſeptentrion, pour rentrer enſuite dans le Sanctuaire ; les nouvelles inclinations du Prêtre & du Diacre ; l'Horaire repris par celui-ci ; l'Oraiſon d'entrée dite ſecrétement par celui-là ; le Diacre tourné vers le Prêtre, lui demandant la *bénédiction de la ſainte entrée*, & montrant en même tems l'Orient ; le Prêtre faiſant le ſigne de la Croix vers cette partie du monde, & béniſſant la *ſainte entrée.* Nous ne croions pas non plus qu'il ſoit néceſſaire d'ennuier méthodiquement le Lecteur, par le détail précis & régulier des priéres, qui précedent ou ſuivent les cérémonies à la Meſſe des Grecs comme à celle des Latins.

Après cette bénédiction de l'entrée, l'Evangile aïant été baiſé encore par le Diacre, ou *ſalué*, ſelon le terme de l'original, ce Diacre ſe préſente devant le Prêtre, leve un peu les mains, & montre l'Evangile, en diſant à haute voix : *voilà la véritable ſageſſe.* Le Prêtre & le Diacre rendent les hommages convenables : celui-ci met l'Evangile ſur la ſainte Table ; & les Chantres chantent les (*i*) Tropaires qui ſont propres au jour. Vers la fin du chant, le Diacre demande avec les mêmes cérémonies qu'auparavant la *bénédiction du tems du Triſagium.* Tout reſſemble ici à ce qui a précedé. Le Chœur répond *Amen* à la prière du Prêtre ; le Chœur chante le *Triſagium :* cependant le Prêtre fait tout bas, ou ſecrétement l'oraiſon qu'on appelle du *Triſagium ;* le Chœur répond à cette oraiſon. On trouve dans ceux qui ont écrit ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, diverſes remarques curieuſes ſur le *Triſagium.* Nous rapporterons ici à ce ſujet un miracle,

beau crier que la plûpart des atteſtations qu'on y trouve ſont ou obſcures, ou mendiées ; ils n'ont rien gagné ; & ce Livre ſera toujours un monument autentique qui prouve la conformité de la foi des Grecs avec les Catholiques, au ſujet de la Préſence réelle. Que ſi on ajoute encore que depuis le tems de M. de Nointel Ambaſſadeur à la Porte, qui envoia en France toutes les atteſtations & les actes de foi, il s'eſt tenu des Conciles parmi eux qui les confirment ; il n'y a qu'une invincible opiniâtreté qui ſoit capable de diſputer.

(*a*) Le Latin traduit *venerantes*, & le Grec a *προσκυνήσαντες*. Ici, & en divers autres endroits de cette deſcription, on traduit par *faire un acte de vénération, s'incliner, ou faire des inclinations, rendre des hommages*, pour mettre de la différence entre cette vénération qui demande *qu'on touche de ſon front la terre*, & celle qui tient un milieu entre le ſimple reſpect & le culte Religieux.

(*b*) *Καιρὸς τοῦ ποιῆσαι.*

(*c*) *Κυρίῳ.*

(*d*) *Δέσποτα*, Maître : Le Latin de la Liturgie traduit l'un & l'autre terme par *Dominus.* Je crois devoir mettre une différence bien marquée entre le Seigneur & le Serviteur,

(*e*) *Βῆμα*, traduit plus haut par le mot de *Sanctuaire*, &c.

(*f*) Ce ſont les Pſeaumes CII. CXIV. &c qu'on appelle *Typiques.* Les deux parties du Chœur les récitent alternativement.

(*g*) Les ſeconds *Typiques.*

(*h*) *Tritecte*, chant ainſi nommé, comme qui diroit troiſiéme & ſixiéme. L'Office Diurne a neuf chants ; l'Office de la Meſſe en prend deux ; le troiſiéme & le ſixiéme, qui ſont le Tritecte.

(*i*) C'eſt-à-dire, le chant qui eſt à l'honneur du Saint dont on célébre la Fête.

qui, par ses circonstances, peut être mis de pair avec d'autres aussi célébres. Lors que *Pierre le Foulon*, Chef des *Theopaschites*, qui vivoit dans le cinquiéme siécle, eut essaié de faire accepter le *Trisagium* avec cette addition, *qui avez été crucifié pour nous*, tout à coup un enfant Grec fut enlevé au Ciel, d'où il revint quelque tems après sur une nuée avec le *Trisagium* tel que les Anges le chantent, & par conséquent sans aucune addition hérétique. Ce miracle se fit à Constantinople pendant un violent tremblement de terre. Pendant le *Trisagium*, les inclinations du Prêtre & du Diacre recommencent, de même que les bénédictions, & continuent jusqu'à ce que le *Trisagium* soit fini. Alors le Diacre s'avance à la porte, & dit: *soions attentifs*; le Prêtre célébrant ajoute; (a) *paix soit à tous.* Tout ce préliminaire est un commencement de la préparation à la lecture de l'Evangile. Il est suivi de quelques autres formalités mêlées de cérémonies & de priéres, qui se terminent par l'encensement de la sainte Table, & (b) du Sanctuaire, &c. Après cet encensement, le Diacre tenant son Horaire comme de coutume, demande au Prêtre célébrant la bénédiction de l'Evangile. Cette cérémonie ressemble à ce qui a précédé, excepté qu'on fait marcher des lampes allumées & l'encensoir devant le Diacre, lorsqu'il sort du Sanctuaire avec l'Evangile pour monter à l'Ambon, & faire la lecture de l'Evangile. Nous avons déja parlé ailleurs (c) de l'Ambon. C'est un lieu élevé, destiné aux Lecteurs, aux Diacres, aux Prêtres, &c. pour lire, instruire, prêcher. L'*Ambon* est hors du Sanctuaire, à portée du peuple, mais séparé de la nef par le moïen d'un mur ou d'une balustrade. Autrefois l'Ambon pouvoit contenir beaucoup de monde, & par conséquent étoit beaucoup plus grand que les Chaires des Eglises Catholiques. Après la lecture de l'Evangile, le Prêtre dit au Diacre: *la paix soit avec vous*; & celui-ci lui rend l'Evangile. Quelques priéres suivent avec les élevations de cœur, dans l'ordre que la Liturgie les a prescrites.

Ici paroissent les Cathécumenes. On prie pour eux: le Diacre fait en leur faveur des vœux très-ardens; & à chaque fois le Chœur lui répond (d) *Kyrie eleison.* L'Oraison des Cathécumenes prononcée presqu'entiérement tout bas par le Prêtre (e) termine ce qui les concerne; après quoi le Célébrant déploie le Corporal, voile quarré que le Prêtre déploie après la lecture de l'Evangile. Sur ce Corporal se font les SS. Mystéres. Les Grecs y mettent aussi les Reliques de leurs Saints. Sans entrer dans l'énumération des priéres & des élevations de cœur alternatives entre le Prêtre & le Diacre, auxquelles le Chœur répond toujours par des *Kyrie* ou par des *Amen*, ni de l'encensement en croix de la sainte Table, & de l'Oraison secréte du Prêtre pendant le chant de l'hymne appellé le *Chérubique*, nous dirons comment les *saints Dons* sont apportés de la Prothése au grand Autel, qu'on a presque toujours appellé la *Sainte Table*, & comment ils y sont consacrés.

Après avoir encensé les *choses sacrées* à la Prothése, & prié tout bas un moment, le Diacre adresse au Prêtre célébrant ces mots; *élevez, Seigneur*: alors le Prêtre leve le (f) voile, le met sur l'épaule gauche du Diacre, & prie. Ensuite le Diacre prend la patene & la met sur sa tête: le Prêtre prend en même tems le Calice, & le Diacre l'encensoir. En cet état ils font la Procession dans l'Eglise; & c'est alors que le peuple se prosterne & adore. Des Grecs ont embroüillé cette matiére, en voulant la défendre. Les Protestans, ainsi qu'on l'a déja dit, ont fait tout ce qu'ils ont pû pour en tirer quelque avantage. *Tournefort* dans ses *Voiages du Levant*, appelle cette pratique *une ignorance inexcusable.* Elle le choque; & il faut convenir de bonne foi qu'elle a quelque chose de choquant. Pendant cette Procession, le Prêtre & le Diacre répetent une priere jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à l'entrée du (g) Tabernacle, où l'un & l'autre disent tout haut; *béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* Après cela le Prêtre pose les *choses sacrées* sur

(a) Cela se dit chez les Grecs, au commencement, au milieu & à la fin du Sacrifice. Le Prêtre & l'Evêque s'en servent également. Cette formule s'emploioit aussi au commencement des Sermons, &c. Voi. Haberti *Pontif. Græc.* p. 330.

(b) B-μα.

(c) *Cérémonies Religieuses des Catholiques*, Tome II. de cet Ouvrage.

(d) *Seigneur, aiez pitié.*

(e) Le *Pontifical* Grec met ici leur renvoi. *Pontif. Græc.* Haberti pag. 74.

(f) Appellé en Grec *aer.*

(g) B-μα. Je ne sçais au reste si l'on ne doit pas taxer de superstition l'usage des Grecs, qui portent les malades & les personnes infirmes près de la porte du grand Autel, afin que cette Procession des *choses sacrées* les touche, influe sur eux, & contribue à leur guérison. De pareils préjugés sont de tous les siécles. Souvenons-nous de ces malades portés dans la Pagode d'*Ixora* aux Indes, & présentés à ce Dieu, comme on le verra, lorsqu'il sera parlé des Cérémonies Religieuses des Idolâtres, & de ceux que l'on portoit autrefois dans le Temple d'Esculape. Dieu n'a jamais ni ordonné, ni aprouvé de pareils usages dans la véritable Religion. Ainsi s'exprime l'Editeur Hollandois. Mais, n'en déplaise à cet Auteur Protestant, nous ne voions point que Dieu ait désaprouvé l'usage de porter les malades sur le passage de S. Pierre, dont l'ombre seule guérissoit leurs infirmités; d'où nous pouvons conclure, que la coutume des Grecs que l'on condamne ici n'est ni aussi superstitieuse, ni aussi contraire à la parole de Dieu, qu'on voudroit le faire croire.

le grand Autel ; il ôte les voiles de dessus la Paténe & le Calice, & l'*aer* de dessus l'épaule du Diacre, qui encense trois fois les choses saintes. Nous omettons encore plusieurs priéres, qui accompagnent ces fréquentes *évolutions*. Ils adorent tous deux trois fois devant la sainte Table les saints Dons étant sur l'Autel. Le Prêtre fait la priére de (*a*) la *présentation*, & la fait secrétement. Après une suite de priéres, de mouvemens de dévotion & d'élevations de cœur, le Célébrant fait (*b*) trois inclinations ; le Diacre baise l'Horaire, & fait trois autres inclinations. On récite le symbole, qui différe de celui de l'Eglise Latine, en ce qu'on n'y dit point que le Saint Esprit procéde du Fils, & que par conséquent on le chante sans l'addition, *Filioque*. Ensuite le Prêtre dit, (*c*) *sursum corda*, pour préparer l'assemblée ; & le Chœur lui répond (*d*) d'une maniére convenable. Le Prêtre récite encore une Oraison secréte : cependant le Diacre prend l'*astérisque*, fait le signe de la croix sur la Paténe (*e*) l'essuie sur le corporal, la baise, met l'*aer*, &c. Il passe au côté droit, & agite l'air sur les *choses sacrées* avec une (*f*) espéce d'éventail. Cette cérémonie est suivie d'une autre Oraison secréte ; après laquelle le Célébrant s'incline, léve respectueusement la main droite pour bénir le pain, en prononçant tout haut & distinctement ces paroles : *prenez, mangez ; ceci est mon corps*, &c. au lieu que dans l'Eglise Latine, la Rubrique ordonne de dire tout bas ces paroles, qui font la Consécration. De même l'élevation du Calice est accompagnée de ces paroles : *buvez tous*, &c. *ceci est mon sang*.

Ces deux élevations étant faites, le Diacre quitte son éventail, ôte le voile, & s'approche du Célébrant. Ils font trois profondes inclinations devant l'Autel, & prient secrétement. Le Diacre fait une inclination de la tête, & montrant le pain sacré, demande tout bas la bénédiction de ce pain. Le Prêtre se levant alors, dit (*g*) secrétement : *Seigneur, faites de ce pain le précieux corps de votre Christ*. Il observe les mêmes choses pour la bénédiction du Calice. Ensuite le Diacre montre de son Horaire l'une & l'autre espéce. Le Prêtre les bénit, en disant : *Seigneur, changez-les par votre Saint Esprit*. Ici le Diacre reprend l'éventail ; & le Prêtre dit une Oraison secréte, dans laquelle il faut remarquer quelques-unes de ces expressions, qui ne paroissent pas favoriser l'opinion attribuée aux Grecs, qu'il n'y a que les vrais fidéles qui prennent le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Telles sont celles-ci ; *afin que (ce corps) soit* aux Fidéles *le rétablissement de leur ame, la rémission de leurs péchés*, &c. *& non pas leur jugement & leur condamnation*. Le Diacre encense ensuite la Table & les Diptyques. Le Latin de la Liturgie met mal à propos *Corporalia* pour *Diptyque*. Les Diptyques étoient des tables ou des registres, qui contenoient les noms des Fidéles, tant morts que vivans. Il y avoit plusieurs sortes de Diptyques ; sur quoi on peut voir le Pontifical Grec d'Habert, p. 156. & suivantes. On fait la commémoration tant des morts que des vivans ; & le Prêtre s'inclinant, récite une Oraison secréte. En faveur des vivans il dit : *pour le salut & la (h) purification de tel ou de tel, & pour la rémission des péchés* ; en faveur des morts il dit : *pour le repos & pour la délivrance de l'ame d'un tel*. Ce qui suit consiste en priéres pour le Patriarche ou l'Archevêque, pour le Prêtre célébrant, pour toutes les Dignités inférieures de l'Eglise, pour l'Eglise même, &c. en des actions de graces *pour les saints Dons offerts & sacrifiés*, en des priéres pour obtenir de Dieu sa miséricorde & sa protection.

Après ces priéres le Chœur récite l'Oraison Dominicale, & le Prêtre célébrant donne la paix. Le Diacre, qui a demandé auparavant qu'on fasse une inclination, la fait luimême ; & voiant que le Célébrant adore, il adore aussi après lui. Quelques autres Oraisons secrétes aiant été prononcées, toute l'assemblée adore de même.

Aussi-tôt que le Diacre voit le Célébrant étendre les mains, & toucher le pain sacré pour faire l'élevation, il dit ces mots : *soions attentifs*. Le Prêtre ajoute : *les choses saintes sont pour les Saints*. Par cette formule, le Prêtre invite les Fidéles à participer au Sacrement, & en exclut les prophanes. Le Diacre se ceint ensuite de l'Horaire en maniére

(*a*) Προσκομιδὴ, offrande.

(*b*) Sur ces inclinations, & sur tout ce qui peut s'appeller adoration, comme *se prosterner, fléchir le genou, s'incliner, se lever & se tenir debout pour rendre un hommage religieux, étendre les mains & se découvrir la tête pour prier*, &c. Voi. le *Pontif. Grec*. d'Habert p. 147.

(*c*) *Elevez vos cœurs.*

(*d*) *Habemus ad Dominum* ; nous les élevons au Seigneur.

(*e*) Σπογγίσας αὐτόν. *Detergens ipsam (patenam)* ce qui se fait avec ce que les Grecs appellent *Musa*.

(*f*) Sur l'usage de cet éventail, où l'on n'a pas laissé de chercher allégoriquement les mouvemens pleins de surprise & d'admiration des Anges dans toutes les circonstances de la Passion ; sur cet éventail, dis-je, qui paroit plûtôt destiné à chasser les mouches qu'a tout autre mystére, voi. Habert dans le *Pontifical Grec*. p. 212.

(*g*) Il est bon d'avertir, que par tout où l'on trouve en Grec μυστικῶς, on traduit indifféremment *tout bas* & *secretement*.

(*h*) [illegible], lustration.

maniére de Croix, se tient à la droite du Célébrant, & lui demande la division du pain. Le Célébrant le divise en quatre portions, en disant ces paroles; (*a*) *l'Agneau de Dieu, le Fils du Pere est séparé & divisé: il est séparé sans être pourtant déchiré* (*ou rompu*); *il est toujours mangé, mais il n'est jamais consumé.* C'est-à-dire, qu'il ne souffre ni le changement, ni la dissolution qui arrivent aux alimens ordinaires. *Il sanctifie ceux qui participent* (*b*) à cette manducation. Après ces paroles, il prend en sa main une portion du pain sacré: le Diacre lui montre le Calice, en lui demandant de le remplir; à quoi le Célébrant répond par (*c*) ces paroles: *c'est ici* (ou que ce soit ici) *la plénitude du Saint Esprit.* En même tems faisant le signe de la Croix, il prend une des portions du pain, & la met dans le Calice, où le Diacre verse aussi de l'eau (*d*) chaude, que le Prêtre bénit auparavant. Cette eau chaude se verse en forme de Croix. Ensuite le Prêtre présente le pain au Diacre; & le Diacre en le recevant baise la main du Prêtre; & dit ces paroles: *faites-moi participer au Corps de* Jesus-Christ *notre Dieu & notre Sauveur*; à quoi le Prêtre répond; *je vous fais participer au Corps sacré & sans tache de* Jesus-Christ *notre Dieu & notre Sauveur, pour la rémission de vos péchés, & pour vous obtenir la vie éternelle.* Après cela le Diacre se retire derriére la table, & prie. Le Célébrant se communie, & fait la priére suivante, après s'être incliné devant l'Autel. *Je crois, Seigneur, je confesse que vous êtes Jesus-Christ le Fils du Dieu vivant. Recevez-moi aujourd'hui à votre repas* (*e*) *mystérieux. Je ne dis point ce mystére à vos ennemis. Seigneur, je ne vous baiserai point comme Judas, mais je vous confesserai comme le larron. Souvenez-vous de moi, Seigneur, dans votre Roiaume. Vous n'avez pas rejetté la femme pécheresse; ne me rejettez pas non plus.*

Après la Communion (*f*) il essuie le Calice: il s'essuie aussi les lévres en prononçant ces paroles: *Ce Calice a touché mes lévres; il ôtera mon iniquité*, &c. Le Diacre s'approche, & adore en disant: *je m'approche du Roi immortel.* Le Prêtre qui tient le Calice, le lui présente. Recevez, lui dit-il en même tems, *le Corps précieux & sacré, & le Sang du Seigneur notre Sauveur* Jesus-Christ, &c.

Enfin le Diacre met la Paténe sur le Calice, essuie (*g*) l'un & l'autre, couvre le Calice du voile, met l'Astérisque sur la Paténe, ouvre la porte du St. (*h*) Tabernacle, & prenant respectueusement le Calice, il se présente à la porte, l'éleve, & le montre au peuple, en l'invitant de s'approcher par ces paroles: *approchez avec la crainte du Seigneur & la foi*, &c. Le Prêtre benit le peuple, & le peuple répond par ce souhait: *Ad multos annos.* Ils retournent à l'Autel, que le Prêtre encense trois fois avec une élévation de cœur à Dieu. Il reprend la Paténe, & la pose sur la tête du Diacre, qui s'en retourne à la Prothése où il la remet. Le Prêtre reprend aussi le Calice, adore, se tourne du côté de la porte, & regardant le peuple, fait une Oraison secrete, qui est l'action de graces. Le Diacre & le Chœur prient & répondent tour à tour. Le Prêtre reprend tout haut la priére: le Chœur dit *Amen*, & le Diacre, *allons en paix*; à quoi le Chœur ajoute, *au nom du Seigneur*, & le Diacre, *prions le Seigneur.* La Messe finie, le Prêtre récite hors du Tabernacle une Oraison à haute voix; & le Chœur, qui a mis le sceau à cette priére en disant *Amen*, chante trois fois, *que le nom du Seigneur soit beni*, ajoutant ensuite une Antienne qui renferme tout le Pseaume 34. Une priére secréte suit; après quoi le Prêtre partage les restes du (*i*) pain sacré au peuple, & prononce l'absolution.

Il rentre en bénissant le peuple. Si, après l'absolution, il n'y a point de Diacre, le Prêtre passe à la Prothése, prend avec respect ce qui reste dans le Calice, le lave trois fois afin qu'il n'y demeure aucune parcelle ou miette de pain consacré, & récite le Cantique de Saint Simeon. Les Grecs appellent *Margarites* ces miettes de pain qui restent attachées au Calice ou à la Paténe après la consécration. A cause que l'humidité fait reluire en quelque façon comme des perles ce qui est mouillé, il a plu aux Grecs de nommer ces espéces inhérentes au Calice *Margarites*, c'est-à-dire, *perles.* Le Prêtre va en-

(*a*) Sur ces paroles où il est question de la division non sanglante, & de l'impassibilité du Corps de Jesus-Christ, Voi. ce qui a été dit ci-devant, & le *Pontifical Grec* d'Habert p. 254. & suiv.

(*b*) Le Grec dit simplement, *qui participent.*

(*c*) Sur ces paroles, Voi. Habert *Pontific. Græc.* pag. 254.

(*d*) Sur l'antiquité & la raison de cet usage, Voi. Habert *Pontifical. Græc.* pag. 257. & suiv.

(*e*) Le mot Grec signifie mystique & mystérieux. Dans le premier sens il faudroit traduire *repas figuré.* Je prens le second, qui est plus conforme à l'analogie. Personne n'ignore l'idée que présente le mot de *Mystere* dans toutes les Religions.

(*f*) [illegible]. Voi. ci-dessus.

(*g*) Avec ce que les Grecs appellent *M[illegible]a.* Voi. ci-devant.

(*h*) B[illegible].

(*i*) *Antidoron, rémunération*: le pain d'où le Prêtre prend l'Hostie, ou les Hosties qu'il consacre.

suite quitter les Ornemens sacerdotaux à la Sacristie, prononce l'absolution de S. Chrysostome, & lui demande son intercession. Toute cette cérémonie finit par la bénédiction qu'il donne aux fidéles, à laquelle ceux-ci répondent : *Seigneur, donnez une longue vie à celui qui vient de nous bénir & de nous sanctifier.*

Voilà un extrait fidéle de cette *Liturgie de S. Chrysostome.* Nous avons suivi scrupuleusement l'ordre des Rubriques & des priéres. Ainsi nous espérons qu'on ne nous accusera ni de falsification, ni de partialité, ni d'envie d'exciter des disputes & des controverses. Au reste nous n'ignorons pas que les Protestans s'inscrivent en faux contre cette Liturgie, comme étant supposée, ou au moins fort corrompue. Mais s'il est vrai qu'en quelques endroits on y remarque des altérations, sa conformité dans les points essentiels avec plusieurs anciens Ecrivains, justifiera pleinement l'autorité qui lui est encore due dans l'état où nous l'avons.

Finissons par une remarque que nous fournit M. *Thiers.* (*a*) » En Gréce, dit-il, les » Prêtres qui ont reçu la rétribution d'une Messe, ne font nul scrupule de prendre de » l'argent de plusieurs personnes pour la même Messe ; & ils croient pouvoir le faire en » conscience, parce qu'aux Hosties ou particules qu'ils consacrent à cette Messe, ils » ajoutent autant de particules qu'il y a de personnes de qui ils ont reçu de l'argent «.

Pour entendre cette pratique, il faut se souvenir de ce que nous avons insinué plus haut, » que dans l'Eglise Grecque le peuple présente quelquefois un pain, & quelquefois » plusieurs pains pour la Liturgie. « On les met sur le petit Autel appellé la *Prothése ;* » & quand il y en a plusieurs, le Prêtre prend la plus grande particule du premier, la » seconde du second, la troisiéme du troisiéme, & ainsi du reste. Il consacre la première particule à l'honneur du Fils de Dieu, la seconde à l'honneur de la Sainte Vierge, » la troisiéme à la mémoire de Saint Jean-Baptiste, la quatriéme à la mémoire des » Apôtres, les autres à l'honneur des autres Saints, & sur-tout du Saint dont on célébre » ce jour-là la Fête, une autre en mémoire des vivans, & une derniére en mémoire des » morts. Quand on ne présente qu'un seul pain, on en tire toutes ces particules.

» Outre toutes ces particules ordinaires, pour colorer leur cupidité, les Prêtres Grecs » en consacrent non seulement une pour celui qui leur a demandé la Messe, mais tout » autant qu'il y a de personnes qui leur ont donné de l'argent, pour avoir part au fruit » de cette Messe. «

Cet abus, selon le témoignage d'Arcudius (*b*), s'est introduit dans l'Eglise d'Orient par l'ignorance des Prêtres, qui voiant dans les Rubriques de leurs Euchologes, qu'en prenant les particules qu'ils destinent à être consacrées en mémoire des Vivans & des Morts, ils doivent faire mémoire en particulier des Vivans & des Morts pour lesquels ils disent la Messe, s'imaginent qu'il leur est toujours permis d'en user de la sorte, lors même qu'ils prennent de l'argent pour dire la Messe pour d'autres personnes. Mais en cela, continue-t'il, ils péchent mortellement, parce qu'en faisant l'application de la valeur de leur Messe, par le moien de ces particules, à tous ceux qui leur donnent des rétributions, ils frustrent ceux de qui ils prennent de l'argent, de la satisfaction & du fruit qu'ils espérent du Sacrifice, en vertu des graces qu'il produit.

Remarquons encore que le Cardinal Humbert (*c*) reproche aux Grecs, qu'ils traitent le Corps de Jesus-Christ d'une maniére si peu respectueuse, qu'ils le foulent avec leurs mains, pour en remplir les Ciboires où ils le réservent ; & que de ce qui reste des Hosties consacrées, ils en mangent tout leur saoul, comme ils feroient d'un pain commun & ordinaire, & quand ils n'en sçauroient plus manger, ils l'enterrent, ou le jettent dans un puits.

La Communion *des* Laïques, &c.

PARMI les Grecs (*d*) le Peuple, comme le Clergé, communie sous les deux Espéces, & reçoit de la main du Prêtre *le pain & le vin consacrés dans une même* (*e*) *cueiller.* Ainsi s'exprime l'Auteur que nous citons, & ainsi parlent la plûpart des Protestans. Au contraire les Catholiques, au moins la plus grande partie, ne voient qu'une seule Espéce dans cette pratique. La Communion des Laïques commence ordinairement après que le Prêtre a donné cette bénédiction au peuple, à laquelle le Chœur répond (*f*) *pour*

(*a*) *Traité des Superstit.* Tom. III. L. 5. Ch. 12.
(*b*) *De Concord.* &c. L. III. Ch. 18.
(*c*) *Disput. cont. Nicet. Pector. ad calcem.* Tom. II. Annal. Baron.
(*d*) Ricaut, *Etat de l'Eglise Grecque.*
(*e*) On l'appelle *Labis* dans le Grec moderne.
(*f*) *Ad multos annos.* Voi. ci-devant.

longues années. Sur cela nous rapporterons deux ou trois circonstances particulières, que nous fournit l'Evêque de Vabres dans ses observations (*a*) sur le *Pontifical* des Grecs.

Les Laïques communient debout à la porte du Sanctuaire ; premiérement les hommes, ensuite les femmes. Ceux qui se présentent à la Communion doivent avoir une atti-tude de corps fort modeste & respectueuse, les yeux baissés, la tête panchée à la façon d'une personne qui veut adorer, & les mains en croix. Tournefort dans ses Voyages dit, « que ceux qui doivent communier s'y préparent par des signes de croix réïterés « coup sur coup, & accompagnés de profondes inclinations. » Ricaut rapporte, que les Grecs avant que de recevoir la Communion, se retirent dans le fond de l'Eglise, & (*b*) demandent pardon à l'Assemblée. Si alors quelqu'un se plaint en particulier d'avoir reçu quelque outrage de celui qui doit communier, ce dernier se retire jusqu'à ce qu'il ait fait une réparation convenable. La formule de réparation est ; *pardonnez-nous, frere, nous avons péché par nos paroles & par nos actions* : l'offensé répond ; *Dieu vous pardonne.* Autrefois on examinoit de près la conscience des Communians ; au moins on s'informoit de leur personne ; on prenoit leur nom, &c. Aujourd'hui le Prêtre ou le Diacre qui communie un Laïque lui dit, en le faisant participer au corps & au sang de Jesus-Christ, & le nommant par son nom, *un tel, Serviteur de Dieu, recevez le corps sacré & le précieux sang*, &c. Voilà ce qui est resté de cet usage.

Tournefort décrit la Communion des Laïques de cette maniere. « Le Papas met le « Rituel sur la tête du Communiant, & dit les priéres pour le pardon des péchés, tan- « dis que le Communiant dit tout bas : *Je crois, Seigneur, & je confesse que vous êtes « véritablement le fils du Dieu vivant, qui êtes venu au monde pour sauver les pécheurs « dont je suis le plus grand.* » Le reste de son récit se rapporte à ce qu'on vient de dire.

On porte, comme chez les Catholiques, la Communion aux malades : mais cela se fait avec beaucoup plus de simplicité, dans une boëte de bois qu'un sac renferme, & que le Prêtre prend sous son bras. Selon *Ricaut*, c'est une portion du pain béni, dont on va parler. Ricaut ajoute, qu'ils portent aussi de ce pain à ceux que des affaires retien-nent chez eux. L'Evêque de Vabres dit, (*c*) qu'on prend une portion du pain consa-cré, de la grandeur du pouce, fendue en forme de croix, & arrosée d'un peu de *Sang* ; (c'est le vin transubstancié). Cela se garde pour les malades. On en prend une parcelle humectée avec un peu d'eau, ou avec un peu de vin ; & c'est-là le *Viatique* qu'on donne aux malades & aux mourans.

Nous ne répeterons point ici ce qui a déja été dit ailleurs de la Communion donnée aux enfans. Voici un point fort controversé : c'est celui des Messes privées, ou des Messes sans Communians. Dans toutes les Eglises Grecques, dit-on, (*d*) il se trouve des Messes publiques & privées sans Communians. Ceux qui nient qu'il y a chez les Grecs de ces Messes sans Communians, ont pris pour Communion la distribution du Pain sacré qui se fait après la Messe. Ainsi le dit *Allatius*, qui prétend justifier que ces mêmes Grecs ont l'usage des Messes pour les Morts, par la commémoration qui se fait pour eux selon la Liturgie de Saint Chrysostome.

Finissons ce qui regarde la Messe & la Communion des Grecs, par l'opinion que l'on attribue aux Grecs d'Orient. On assure qu'ils croïent que Jesus-Christ trempa le pain qu'il donna à Judas, pour en ôter la consécration.

Remarquons encore qu'autrefois les Grecs refusoient la Communion aux femmes qui étoient en travail d'enfant, & à celles qui avoient leurs incommodités ordinaires, en quelque péril qu'elles fussent de leur vie. Le Cardinal Humbert leur fait (*e*) ce repro-che, & appelle cette pratique une invention du Diable, & une destruction des ames.

Le Pain Béni.

Le Pain béni est appellé *Eulogie* : *Antidorum*, c'est-à-dire, don fait à la place d'un autre ; *pain divin & pain céleste.* Nous n'entrons point dans le détail de ce que les An-ciens ont écrit des *Eulogies.* Selon *Ricaut* (*f*), *le Pain béni est un appendice du Saint Sacrement de l'Eucharistie*, soit qu'il faille le regarder comme le sceau de la Communion,

(*a*) Habert. *Pontific. Græc.* p. 260.

(*b*) *Christoph. Angelus* dit, qu'en faisant cet acte de réconciliation, ils se tournent vers les quatre parties du Monde.

(*c*) *Pontifical. Græc. pag.* 273.

(*d*) *Allatius* L. III. C. 15. *Consens. Eccl. Occident. & Oriental.*

(*e*) *Disput. cont. Græc. in fi.* Tom. II. Annal. Baron.

(*f*) *Etat de l'Eglise Grecque* Ch. 9.

ou comme un Monument qui en renouvelle l'excellence aux yeux du fidele. C'est ce qui a attiré au Pain béni les grands noms que l'Antiquité lui donne ; outre que chez les Grecs, le Pain béni tient lieu de la Communion à ceux qui n'y ont pas participé.

Les Grecs, continue Ricaut, prétendent que la coutume de distribuer le Pain béni au peuple vient des Apôtres. Ils interpretent tous les passages qui parlent de la fraction du Pain, comme s'ils marquoient la distribution de ce Pain beni. « Ils portent ce Pain béni » aux malades, & ils lui attribuent la vertu d'expier les péchés véniels. Ils ne le man» gent que lorsqu'ils jeûnent ; & leur révérence pour ce Pain est proportionnée à celle » qu'ils font paroitre pour l'Eucharistie, dont il est l'ombre, ou la représentation ». Quoi qu'il en soit, il doit être de la façon d'une personne, qui au moins ait conservé sa pureté le jour qu'elle y a travaillé. (a) Si le Pain est du Samedi, celui ou celle qui l'a paitri doit avoir suspendu tous les devoirs conjugaux depuis le Vendredi au soir jusqu'au Samedi matin. La raison de cette grande pureté, est que ce pain représente la Sainte Vierge. Le Prêtre le bénit & le consacre à son honneur. Rien ne fait mieux sentir la justesse de cette signification, que la particule quarrée prise du milieu de ce Pain pour être consacrée, & devenir le corps sacré de Jesus-Christ.

CHAPITRE III.

Eglises *des* Grecs ; *&* *divers* Usages *qui y ont rapport.*

(b) L'Usage des Grecs étoit, & est peut-être encore, que le Patriarche ou l'Evêque revêtu de ses Ornemens pontificaux se rende à l'endroit, où l'on doit jetter les fondemens d'une Eglise, & qu'il les bénisse en cette maniére. Il encense tout le contour des fondemens ; & pendant cet encensement, le Clergé chante en l'honneur du Saint auquel cette Eglise doit être dédiée. Etant arrivé à l'endroit où doit être placé l'autel, il fait une priére, par laquelle il demande à Dieu la bénédiction & la prosperité de cet Edifice sacré. Après cela l'Evêque qui consacre prend une pierre, forme avec cette pierre une croix, & la pose sur les fondemens en disant : *Dieu l'a fondée ; & elle ne sera jamais ébranlée.* Ce droit appartient à l'Evêque, ou à tel que le Patriarche juge à propos de nommer, de même que celui que les Grecs appellent *Stauropegium* ; c'est la consécration, ou la dédicace de l'Eglise. On plante une Croix de bois derriére la sainte Table ; & pour mieux certifier aux fidéles, que cette Croix doit éloigner les Puissances de l'Enfer, on prononce une Oraison, où la verge miraculeuse de Moïse est donnée pour type antécedent de celle de Jesus-Christ, comme la Croix de la dédicace en est, pour ainsi dire, le subséquent.

Cette cérémonie nous autorise à parler d'une autre qui n'est pas exemte de superstition. Lorsqu'ils jettent, dit Ricaut, (c) « les fondemens d'un bâtiment, le Prêtre bénit » l'ouvrage & les Ouvriers. Ils ont pour cela un Office particulier. Après le départ du » Prêtre, les Ouvriers tuent un coq, ou un mouton, & en enterrent le sang sous la pre» miere pierre qu'ils posent. Les Grecs se persuadent, qu'il y a là dedans une espéce » de magie heureuse, ou un charme qui attire du bonheur sur la maison ; & cette céré» monie s'appelle *thysia*, c'est-à-dire, *sacrifice* ». Ce même Auteur rapporte une superstition encore plus singuliere. « Quand les Grecs, dit-il, veulent du mal à quelqu'un, ils » prennent la mesure de la longueur & de la largeur de son corps, & portent cette » mesure à l'Ouvrier qui doit poser les fondemens de l'édifice : celui-ci, moiennant une » petite reconnoissance, enterre cette mesure sous l'une des premiéres pierres du fonde» ment. Ils s'imaginent, qu'après cela leur ennemi meurt bien-tôt, ou tombe en lan» gueur, à mesure *que cet instrument de leur vengeance* se pourrit ».

Puisqu'on a commencé à parler de Superstitions, n'oublions pas celle des Talismans, également commune aux Grecs & aux Turcs. Les uns & les autres ont coutume de faire graver le nom de Jesus sur des Talismans ; les Grecs en particulier sont dans l'usage de l'écrire sur des billets qu'ils portent dans le sein, ou qu'ils pendent à leur cou. Ils croient

(a) *Christoph. Angelus*, ubi sup. Chap. 14. *Ricaut* a mal copié ce passage.

(b) *Ex Pontifical. Græco*, ubi sup. pag. 641. & suiv.

(c) *Etat de l'Eglise Grecque*. Ch. 10.

croient par là se garantir de plusieurs maux. En (a) Syrie ils attribuent à une certaine eau puisée dans un lac de *Samarcand* la vertu d'attirer des oiseaux, que les Arabes nomment *Smirmar*. Ces oiseaux, selon les Syriens, detruisent les sauterelles; & cette eau talismanique est regardée comme une eau très-sainte à cause de sa vertu : mais ceux qui l'apportent doivent eviter les arcades & les lieux couverts. On la fait entrer dans Alep par-dessus la porte, les murailles, le chateau & tous les endroits qui ne sont pas découverts. Cette entrée se fait avec beaucoup de solemnité. Toutes les Religions du païs s'accordent à soutenir la vertu attractive de cette eau; & Ricaut dit, qu'à la Procession qui l'accompagne avec une devotion aussi folle qu'elle est grave, & peut-être même de bonne foi dans tous ces dévots, on voit paroître successivement la Loi, l'Evangile & l'Alcoran avec les usages qui les distinguent, & les caractéres particuliers de la dévotion de chaque parti; car en cela seul ces differentes Sectes, toujours prêtes à disputer, s'unissent & prient de concert : tant la crainte a d'empire sur l'esprit humain.

En voilà assez sur une matiére que nous traiterons ailleurs : revenons à ce qui regarde les Eglises des Grecs. Les Eglises, dit (b) Tournefort, parlant de celles de Constantinople, sont assez généralement en croix Grecque, c'est-à-dire, quarrées. Le Chœur regarde toujours le Levant. » Quelques anciennes Eglises qui subsistent encore aujourd'hui, » ont deux nefs couvertes en dos d'âne, ou en berceau; & le clocher, qui est fort inu- » tile puisqu'il est dégarni de cloches, est placé au milieu des deux toits, sur le fron- » tispice ». Les Grecs ne se sont servis des cloches qu'assez tard. Auparavant ils appelloient à l'Eglise en frappant sur des lames de cuivre. Sur cette matiere nous renvoyons à l'*Euchologe* du *P. Goar*. Les Turcs défendent aux Grecs l'usage des cloches, parce qu'ils s'imaginent que leur son trouble le repos des ames. Spond dans le Tome I. de ses Voyages attribue aux Turcs une autre imagination aussi plaisante. Ils gâtent, dit-il, toutes les sculptures antiques, & même les plates peintures, parce qu'ils sont follement persuadés qu'à la fin du monde Dieu donnera une ame à ces figures, & punira ceux qui ont eu la témérité de les faire; ce qu'ils appellent avoir voulu imiter la puissance du Createur. » Les Grecs, continue Tournefort, ont conservé l'usage des domes, & ne les » exécutent pas mal. Pour les Eglises des Monastéres, elles sont toujours au milieu de » la cour, & les cellules tout autour de ce bâtiment. La nef est aujourd'hui la plus » grande partie des Eglises Grecques : on s'y tient debout ou assis dans des chaises adossées » contre le mur, de maniere qu'il semble que l'on soit debout. Le siege du Patriarche » est tout au haut dans les Eglises Patriarchales; ceux des autres Metropolitains sont au » dessous. Les Lecteurs, les Chantres, les petits Clercs se mettent vis-à-vis; & le pul- » pitre sur lequel on lit l'Ecriture, y est aussi. La nef est séparée du Sanctuaire par une » cloison peinte & dorée, elevée du bas jusques au haut : elle a trois portes. On appelle » celle du milieu la porte sainte, laquelle ne s'ouvre que pendant les Offices solemnels » & à la Messe, lorsque le Diacre sort pour aller lire l'Evangile, ou quand le Prêtre » porte les Especes pour aller consacrer, ou enfin lorsqu'il vient s'y placer pour donner » la Communion. Le Sanctuaire est la partie de l'Eglise la plus élevée, terminée dans » le fond par un demi centre. » On peut encore remarquer après un autre Auteur (c) que les Eglises des Grecs sont distinguées en trois parties, par rapport aux differens etats des personnes qui y ont leur place. Les premiers sont les Prêtres & le reste du Clergé, qui sont placés dans le Βῆμα, ou le Sanctuaire, dont on a parlé. Les seconds sont les Fideles qui ne sont point en censure, ou soumis aux peines Ecclesiastiques : ils se mettent ἐν τῷ ναῷ, c'est-à-dire, dans le Temple ou la Nef. Les troisiemes sont les Penitens, ou ceux qui montrent du deplaisir d'avoir encouru les censures Ecclesiastiques; & avec eux sont les Cathecumenes. La place des uns & des autres est πρὸ τοῦ ναοῦ, sous le Portail, ou à l'entrée de l'Eglise. On doit encore remarquer dans ces Edifices une quatriéme partie. C'est le *Gynaikion*, ou la Gallerie des femmes, qui est fermée de jalousies suivant la coutume Orientale. Par cette description on voit que les Eglises des Grecs ont conservé beaucoup de ressemblance avec les anciennes Eglises, dont nous avons (d) décrit la forme dans un autre endroit.

A ces remarques il faut ajouter celles-ci, tirées en partie de Tournefort. La quantité extraordinaire de Moines & de Papas contribue à multiplier les Chapelles. Tous les jours on en bâtit de nouvelles; & la permission s'en achete. On ne peut relever celles

(a) *Ricaut*, ubi sup.
(b) *Voyages du Levant*. Lettre III.
(c) *Corneille le Bruyn dans ses Voyages*, Tom. I. Ch. 11.
(d) *Cerémonies Religieuses des Catholiques*, Tom. II. de cet Ouvrage.

qui tombent en ruine sans paier des droits. En cela il n'y a rien de contraire à la justice, puisque l'exercice public d'une Religion étrangere depend de la volonté du Souverain. Les Chapelles des Catholiques sont traitées de même en Hollande. C'est toute la tolerance que peut exiger celui qui ne professe pas la Religion de l'Etat. *Corneille le Bruyn* dit (*a*) que lorsque les Grecs ont perdu quelque Eglise, soit qu'elle soit tombée de vieillesse, qu'elle ait été brulée, ou que par quelque cause que ce soit, elle soit perie, il ne leur est pas permis de la rebatir. Seulement ils peuvent y refaire quelques breches, & travailler à quelques réparations : encore cela leur est-il beaucoup à charge, parce qu'aiant à peine de quoi subsister, leurs foibles revenus ne permettent guéres de faire les frais qu'il faudroit pour les Maçons, les Charpentiers, & tout ce qui est necessaire pour des réparations de cette nature. Aussi veillent-ils extrémement à empêcher qu'une telle ruine n'arrive, & ils ont encore jusqu'à présent, dit le même Auteur, plusieurs Eglises, dont le nombre va bien dans la seule Ville de Constantinople jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six, & dans Galata jusqu'à sept. L'Auteur des Notes sur *Christ. Angelus* fait monter le nombre des Eglises & Chapelles Grecques qui sont dans Constantinople à quarante. *Tournefort* dit aussi que chaque Papas croit être en droit de posseder une Chapelle, de même qu'il a celui d'épouser une femme. Celebrer dans l'Eglise d'un autre paroit à ces Prêtres, si peu scrupuleux en d'autres choses, un adultére spirituel. Tel est le genie de ceux qu'on appelle le Clergé Grec, prompt à maintenir la gloire de Dieu dans certaines institutions inutiles, attentif à de vaines bienséances, jaloux de certaines opinions indifférentes, jusqu'à diffamer autant qu'il peut ceux qui sont contraires à leurs opinions. Mais laissons des gens, qui portent ordinairement leur vengeance jusqu'à traduire la foi devant les juges seculiers, pour parler de ce qui s'observe parmi ces Peuples à l'érection de leurs Autels.

On ne sçait si tous les usages dont il est parlé dans le Pontifical, se pratiquent encore par les Grecs avec autant de soin & d'exactitude qu'ils y sont décrits. Quoiqu'il en soit, en posant & assurant l'Autel à l'endroit où il doit être, on chante quelques Antiennes & versets des Pseaumes. Ensuite le Prêtre, ou celui qui a le droit de benir & de consacrer l'Autel, prononce la benédiction ; l'encense tout autour ; & cependant un Diacre récite des priéres. Dans un endroit de ces priéres on demande expressément à Dieu, *qu'il change au corps & au sang de son fils les victimes non sanglantes qui lui seront offertes sur cet Autel.* Pour faire l'ablution de l'Autel, le Patriarche, ou tel autre à qui cela est permis, environné du *Chartophylax* ou le Grand Official, & de quelques autres Ecclésiastiques, qui l'ont auparavant salué respectueusement, commence par encenser cet Autel ; à quoi il ajoute le signe de la croix & une Oraison secrete, avant que de le depouiller. Après l'Oraison il le dépouille avec l'assistance des Evêques présens à cette cérémonie, pendant que les Diacres chantent des Pseaumes. On apporte pour cet effet tout ce qui est nécessaire pour l'ablution. Le Chartulaire s'avance avec une espéce de petit seau, qu'il renverse sur la sainte Table, disant en même tems : *bénissez, Seigneur.* Alors le Patriarche donne aux Prêtres présens à la cérémonie les linges sacrés pour froter cette sainte Table, & les éponges pour l'essuier, après avoir versé dessus de l'eau rose. Ensuite on lui met d'autres paremens, & l'on fait une priére, qui est suivie d'un encensement circulaire de la sainte Table, & d'une benédiction accompagnée d'un signe de Croix, que le Patriarche fait avec le morceau de (*b*) drap qui couvre l'Autel. La cérémonie finit par la distribution des éponges qui ont servi à nettoier la table de l'Autel.

La Consécration de l'*Antimensium*, espéce d'Autel portatif, a ses cérémonies particuliéres. D'abord on fait une triple aspersion sur cet *Antimensium*, en chantant trois fois cette Antienne ; *Vous me laverez avec de l'hyssope*, &c. à quoi le Patriarche ou son Vicaire ajoute la benédiction. L'aiant donnée, il prend un vase qui renferme des parfums ; fait avec ce vase trois croix sur l'*Antimensium*, une au milieu, les deux autres à droite & à gauche, & chante encore une Antienne. A la suite viennent divers encensemens, des priéres & des élévations de cœur. On apporte les Reliques ; le Patriarche y verse du Crême, & les consigne dans un Reliquaire qui est mis derriére l'*Antimensium.* La cérémonie finit par une priére. L'usage de conserver les Reliques des Saints est trés-ancien. Celui de les emploier à la consécration des Eglises & des Autels ne l'est guéres moins. C'est ce que nous avons fait voir dans un autre endroit de cet Ouvrage. » Les Protestans, qui se sont si fort récriés contre la vénération des Reliques, » auroient dû consulter le caractére de l'esprit humain. Chacun a chez soi des dispositions

(*a*) *ubi sup.*
(*b*) Le terme Grec [illegible] se rend aussi autrement ; & la vérité est qu'on ne sçait pas bien ce que c'est.

» favorables aux Reliques. D'abord on ne veut que garder comme un monument quel-» ques-uns de ces precieux restes appellés *Reliques* : bientôt un acte de pieté si louable » devient une maladie semblable à celle des curieux en coquillages & en Antiques, qui » ne cessent d'admirer, de priser, d'accumuler même tout ce qui porte ce nom. Si des » monumens de cet ordre passoient par certaines mains, combien n'en habilleroit-on pas » en Reliques ? Des recherches curieuses & hardies contribuent presque également à » faire valoir les curiosités & les Reliques. En un mot les dévots, de même que les » curieux, s'efforcent d'encherir les uns sur les autres ». Ainsi s'exprime l'Editeur Hollandois : mais il est aisé de sentir combien sa comparaison est defectueuse. On recherche les Antiques par rareté & par pure curiosité ; quelquefois aussi parce qu'elles servent à nous instruire. On conserve au contraire les Reliques par pieté, par vénération pour ceux à qui elles ont appartenu, & parce qu'elles nous excitent à devenir ce qu'ils sont, en nous rappellant le souvenir de ce qu'ils ont été.

A ces cérémonies nous pourrions ajouter la réconciliation d'une Eglise prophanée par des Heretiques, ou par des Paiens, par un homicide, ou par des abus criminels ; mais comme il n'y a rien de particulier en tout cela chez les Grecs modernes, & que vraisemblablement ils n'ont pas trop le pouvoir de pratiquer en cette occasion ce que l'Antiquité leur a prescrit, nous renvoions au Pontifical.

GHAPITRE IV.

Jeûnes, & Fêtes *de l'*Eglise Grecque.

Les Grecs different beaucoup de l'Eglise Romaine, dans l'observation de leurs Fêtes & de leurs jeunes. Ils n'en different pas moins dans la maniére de les celebrer. C'est ce que le Lecteur reconnoitra aisement dans ce Chapitre, où nous nous proposons de traiter cette matiere.

Les Jeûnes *des* Grecs.

Les Grecs appellent le Carême la *dixme de l'Ame*, à cause que chaque dixiéme jour devant être consacré au jeûne pour racheter les pêchés de l'ame, on a rassemblé tous ces jours pour en faire le Carême. Mais comme l'année a 365 jours, & que le dixiéme de 360 étant 36 il reste cinq jours, on en prend encore quatre pour ces cinq jours qui restoient ; & cela fait les quarante jours du Carême. Cependant à compter le Carême des Grecs depuis qu'il commence, il dure sept semaines. C'est ainsi que le dit *Christophle Angelus* Grec de nation. Outre que le Carême est beaucoup plus long que le notre, il est aussi plus rigoureux. On jeune cinq jours de chaque semaine. Le Samedi & le Dimanche on fait deux repas, on boit du vin, on mange à l'huile : elle est defendue les autres jours.

» (a) Les Grecs ont quatre grands jeûnes, ou quatre Carêmes. Le premier com-» mence le 15. Novembre, ou (b) quarante jours avant Noël. Le second est notre » Carême, qui précede immédiatement Pâques, & qu'ils gardent selon le vieux style, » les Chretiens Orientaux n'aiant pas reçu la réformation du Calendrier. Ils appellent » leur troisiéme jeune, le *Jeûne des Saints Apôtres*, & l'observent dans la pensée que » les Apotres se preparerent alors par la priére & par le jeûne à annoncer l'Evangile. Ce » jeune commence la semaine d'après la Pentecôte, & dure jusqu'à la fête de Saint Pierre » & Saint Paul. Ainsi le nombre des jours de ce jeûne n'est point limité, & il y en a » plus ou moins, selon que la Pentecôte est plus ou moins avancée. Leur quatrieme » Carême commence le premier Août, & ne dure que jusqu'au 15. C'est par ce jeûne » qu'ils se disposent à célebrer la Fête de l'Assomption (c) de la Sainte Vierge. Ce

(a) *Ricaut*, Chap. V. de l'*Etat de l'Eglise Grecque*.

(b) Les Grecs célébrent ce jeûne non seulement à l'honneur de Jesus Christ, mais aussi en mémoire de ce que Moïse jeûna quarante jours sur le Mont de Sinaï. *Christoph. Angelus*. Cap. 4.

(c) Les Grecs ont une dévotion extraordinaire pour la Sainte Vierge. Les expressions qu'ils emploient dans le priéres qu'ils lui adressent, sont extrémement outrées. Les plus dévots ont coutume de lui consacrer après le repas un morceau de pain coupé en triangle, & de l'élever à son honneur, après l'avoir encensé.

» jeûne est observé si rigidement, que les Religieux Grecs n'osent pas même manger de » l'huile. ***Tout le monde*** se croit obligé de s'acquitter de ce devoir. Seulement l'abstinence est interrompue le 6. Août, qui est le jour de la Transfiguration. Alors il est » permis de manger de l'huile & du poisson. Après cela chacun retourne aux abstinences » ces prescrites.

» A ces quatre jeûnes il faut ajouter ceux-ci. Le 28. Août, en mémoire du Martyre » de Saint Jean-Baptiste. Ils se preparent aussi par un jeûne de quatorze jours, (a) à la » Fête de l'Exaltation de la Croix. Dans tout ce tems-là on prêche, ou l'on représente au » peuple l'histoire de la Passion : mais il n'y a guéres que les Religieux qui observent ce » dernier jeûne, comme plus particuliérement engagés aux exercices spirituels, & à la » mortification du corps. Aussi ils s'abstiennent non seulement de viande, de beurre, » de fromage & de laitage, mais aussi de tout poisson qui a des écailles, des nageoires » & du sang. Il leur est permis de manger de toute sorte de poisson dans le Carême, » qui commence le 15. Novembre, aussi bien que dans les jeûnes des Mercredis & des » Vendredis, leur Eglise n'exigeant alors que l'abstinence de la viande & des choses qui » en viennent ». A l'égard du Samedi, ils regardent comme une abomination de jeûner ce jour-là, excepté une fois l'année, qui est le Samedi de la Semaine sainte; leur Loi disant expressément : ***S'il se trouve qu'un Ecclésiastique jeûne le Dimanche ou le Samedi, à la réserve d'un seul, il sera déposé; & si c'est un Laique, il sera retranché ou excommunié.*** » Les Mercredis & les Vendredis sont jours de jeûne, si l'on en excepte quelques-uns, entr'autres ceux de l'onziéme semaine avant Pâques qu'ils appellent » ***Artzeburst*** ». ***Ricaut*** & ***Christophle Angelus*** rapportent la raison de cette exception. Voici ce que dit l'Auteur Grec. Un chien, qui servoit de Messager à certains Hérétiques, étant mort, ils accuserent les Orthodoxes de l'avoir tué. Les premiers, pour témoigner le regret qu'ils avoient de la mort du chien, jeûnerent deux jours de cette onziéme semaine; & les Orthodoxes, pour éviter d'avoir de la conformité avec eux, furent dispensés par l'Eglise Grecque de jeûner ces deux jours, qui sont le Mercredi & le Vendredi. Ces Hérétiques étoient Arméniens; & l'on ajoute qu'***Artzeburst*** en Langue Arméniene signifie Messager. On dit aussi que ce jeûne fut institué par un certain Sergius Hérétique. Quelques Auteurs rapportent que l'***Artzeburst*** est une imitation du jeûne des Ninivites, & d'autres, que c'est la commemoration du bannissement d'Adam chassé du Paradis après sa chûte. On peut aussi voir touchant l'***Artzeburst*** ce que rapporte le ***P. Monier*** dans sa ***Relation de l'Armenie***, Tome IV. du ***Recueil de Voiages au Nord.*** » Le Lundi de la Pentecôte est encore parmi les Grecs un jour de jeûne, auquel » on ne mange point de viande. Alors le peuple se rend dès le matin à l'Eglise, pour » demander à Dieu la communication du Saint Esprit, comme autrefois à ses Apôtres. » En mémoire de cette communication, les Grecs mangent de la viande le Mercredi » & le Vendredi qui suivent immédiatement la Pentecôte. Le 25. Mars, qui est la Fête » de l'Annonciation, ils ont permission de manger toute sorte de poisson, quoique cette » Fête arrive en Carême. Ils peuvent aussi manger de la viande depuis Noël jusqu'au » jour des Rois, sans excepter les Mercredis & les Vendredis, (b) qui chez les Grecs » sont des jours destinés à faire maigre toute l'année, au lieu que l'Eglise Latine a destiné » le Vendredi & le Samedi à cette abstinence. Ils ont le même privilége dans la première semaine qui vient après la Pentecôte, & dans la première semaine de trois avant » le grand Carême. Le Dimanche de cette semaine répond à la Septuagesime des Latins. Dans la semaine qui la suit, ils ne mangent point de viande les Mercredis ni » les Vendredis. Pour celle qui précede immédiatement le Carême, ils peuvent manger » du lait, des œufs & de toute sorte de poisson.

» Chez les Grecs le Carême commence le Lundi, au lieu que le notre commence le » Mercredi. Ils observent tous ces jeûnes avec autant de superstition, que de patience » & de retenue. Même ils estiment que ceux qui violent sans nécessité les loix de » l'abstinence, & par conséquent les constitutions de l'Eglise, se rendent aussi criminels que ceux qui commettent un adultére ou un vol. Ils ont une si haute idée » de ces jeûnes, qu'ils croient impossible que le Christianisme subsiste, ou que la profession en soit sincére, si l'on n'a pas soin de les garder. ***Cette prévention pour les » jeûnes empêche les Orientaux*** de reconnoître les Eglises Protestantes pour des Eglises Orthodoxes,

(a) Cette Fête est du 14. Septembre. *Christoph. Angelus* dit que ce jour-là les Grecs *doivent saluer la Croix de Jesus-Christ à jeun.*

(b) Les Grecs ont choisi le Mercredi, parce que, selon eux, Judas prit ce jour-là de l'argent pour trahir Jesus-Christ, & le Vendredi comme nous, à cause de la Passion.

» Orthodoxes, à cause qu'on n'y jeûne point, & parce qu'on n'y a pas une profonde » vénération pour le signe de la Croix «. Il est vrai que sous prétexte de n'admettre que la *Spiritualité* dans le culte, les Protestans n'aiment point du tout les austérités du corps, ni ce qui captive les sens : pour le signe de la Croix, ils s'imaginent qu'il tient de la superstition ; & cela leur est un scandale. Jugez sur quel fondement.

» L'austérité des jeûnes est adoucie chez les Grecs, par l'espérance des divertissemens » dont ils doivent jouir durant les Fêtes qui suivent. Elles ne sont pas plûtôt venues, » qu'ils s'abandonnent entiérement à la joie *& aux plaisirs*. Les Prêtres, bien loin de » les reprendre, semblent approuver ces excès. « Mais il faut dire sans détour, que dans tous les Cultes les Fêtes Religieuses finissent par le plaisir. Je n'en connois point qui finisse par la tristesse & l'affliction, après avoir commencé par la joie. Les Peuples Protestans, tout *spirituels* qu'ils sont, ne peuvent pas réprimer leurs sens en cette occasion. Remarquons encore après *Corneille le Bruyn* (*a*) que quoique le grand nombre de jeûnes & de Carêmes, que les Chrétiens d'Orient observent, leur fasse faire maigre pour le moins les trois quarts de l'année, ils ne laissent pas de sçavoir faire plusieurs aprêts pour un bon repas, quand ils veulent traiter ceux qui vont les visiter pendant ces jours de jeûne. Le Proverbe Italien, continue cet Auteur, qui dit, *Trovata la legge, trovato l'inganno ;* c'est-à-dire, *En même tems qu'on a inventé la Loi, on a inventé aussi des expédiens pour se dispenser de lui obéir ;* ce Proverbe a lieu en Orient comme dans l'Europe. Car si l'on y défend le vin, on se récompense par le moïen de l'eau de vie, du caffé, du sorbet, & d'autres excellens breuvages. Ceux qui font scrupule de manger du poisson, font servir à leur table des huitres, & d'autres coquillages, du Caviar, & d'autres semblables mets d'œufs & de laittances de poissons, bien plus délicats que le poisson même, & où les arrêtes ne sont point à craindre. Et si les Arméniens n'emploïent ni beurre ni huile dans leurs sausses, ils se servent d'amandes, de pistaches, de noix & d'autres fruits semblables qu'ils pilent dans un mortier, qui mis ensuite sur le feu, font un effet pareil, & même meilleur pour les sausses, que ne fait notre beurre. En un mot ceux qui s'assujettissent le plus à l'observation de ces jeûnes, déguisent si bien cette abstinence, qu'ils ne font rien moins que jeûner, puisqu'ils se récompensent de la privation de quelques mets, par l'usage & l'abondance d'autres, qui ne sont ni moins bons, ni moins délicats.

» Les Grecs sont si superstitieux & si outrés dans l'observation de leurs jeûnes, qu'ils » n'admettent point de cas nécessité, où l'on puisse prétendre des dispenses ; & selon » eux, un Patriarche lui-même ne sçauroit autoriser l'usage de la viande lorsque l'E- » glise le défend. On croit qu'il vaut mieux laisser mourir un malade, que de le réta- » blir, quand on le peut, par le secours d'un bouillon de viande. Il est vrai que quel- » quefois un Directeur qui se sent de la tendresse pour le malade, lui conseillera de » manger de la viande, & lui prometra l'absolution de ce péché, moïennant qu'il se » confesse. Il se peut aussi que des Prêtres ignorans aïent regardé ce nouveau tour, com- » me un ingénieux tempérament entre les nécessités de la vie, & la rigueur des Consti- » tutions de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont étudié en Italie, ne doutent » point que leur Eglise ne soit revêtue de la même autorité que la Romaine, *& qu'el- » le n'ait aussi* le pouvoir des dispenses.

Enfin le Medecin Spond en parlant des jeûnes & des jours maigres des Grecs, dit, » que tout bien compté, il n'y a qu'environ cent trente jours dans l'année qu'ils peu- » vent manger de la viande ; ni les vieilles gens, ni les enfans, ni même les malades » ne sont exemts de ces jeûnes, qui rendent les Grecs secs & billieux. Avec cela, » ils sont, continue-t'il, prompts & colères, grands jureurs & blasphémateurs. « Voilà, par exemple, une de ces foiblesses de l'esprit humain, qui tous les jours est obligé de céder au tempérament du corps & aux influences de l'air.

Leurs Fêtes.

De ces austérités passons aux Fêtes, ces jours partagés entre la dévotion & le plaisir, qui sur tout se décéle avec violence vers la conclusion. C'est alors que commence le *véritable jour du Seigneur*, pour parler le langage d'un (*b*) faux Evangile. Les Grecs commencent l'année au premier Septembre : c'est en même tems leur première Fête. Ils se figurent » que par le moïen d'un commencement si joieux toute l'année sera » heureuse, *& que ces premiers mouvemens de joie sont un présage de ce bonheur.* Ce- » pendant l'Eglise ne défend pas de travailler ce jour-là.

(*a*) Dans ses *Voiages*, Tom. I. Chap. 11.

(*b*) *Le jour du Seigneur approche : il est défendu de s'affliger*, dit le Prot-evangile de S. Jacques.

» Dans l'Eglise Grecque, ainsi que dans les autres Communions Chrétiennes, Pâ-
» ques est la principale Fête de l'année.... Les Grecs ont la coutume de se dire alors
» les uns aux autres en s'abordant : *Jesus-Christ est ressuscité*; à quoi celui qui est abor-
» dé répond, *il est véritablement resuscité.* « Aussi appellent-ils cette Pâque, la *Pâque de la Résurrection.* En même tems ils se baisent trois fois, une fois sur chaque joue, & une fois sur la bouche. Cette coutume se pratique le Vendredi Saint, le jour de Pâques & les trois suivans, jusqu'à la Pentecôte. (*a*) *Tournefort*, *Spond* & quelques autres Voïageurs ajoutent, que le Vendredi Saint, pour célébrer la mémoire du saint Sépulchre, deux Papas portent dans la nuit en procession sur leurs épaules la représentation d'un tombeau, dans lequel Jesus-Christ crucifié est peint sur une planche. Le jour de Pâques on porte ce tombeau hors de l'Eglise, & le Prêtre commence à chanter; *Jesus-Christ est ressuscité; il a vaincu la mort, & donné la vie à ceux qui étoient dans le tombeau.* Ensuite on rapporte dans l'Eglise cette représentation du saint Sépulchre; on l'encense, & on continuë l'Office. Le Prêtre & l'Assemblée répétent à tous momens, Jesus-Christ *est ressuscité.* Après cela l'Officiant fait trois fois le signe de la croix, baise l'Evangile & l'Image de Jesus-Christ. On tourne la planche de l'autre côté, où Jesus-Christ est représenté sortant du sépulchre. Le Prêtre le baise, en répetant plus haut; Jesus-Christ *est ressuscité.* Les assistans en font de même. On s'embrasse, on se réconcilie; & dans les transports de joïe qu'excite cette image grossiére de la Résurrection, l'on tire des coups de pistolet, qui souvent mettent le feu à la barbe & aux cheveux des Papas. La cérémonie finit par la bénédiction du Papas officiant. Les femmes pratiquent la même dévotion entr'elles dans l'endroit de l'Eglise qu'elles occupent, excepté les coups de pistolet. *Wheler* (*b*) ajoute, que le Lundi de Pâques le *Papas* envoïe des cierges aux principaux de la Paroisse, & l'Archevêque aux plus considérables de la ville.

Nous avons presqu'oublié le Jeudi Saint. *Tournefort* dit que ce jour-là les Evêques les plus zélés lavent les pieds à douze Papas, & que la cérémonie étoit autrefois accompagnée d'une petite exhortation. *Wheler* décrit cette cérémonie comme témoin oculaire. » Douze Papas des plus âgés accompagnent l'Archevêque à l'Eglise, où il
» est revêtu d'une robe violette. Une partie du service étant faite, il entre dans le
» Sanctuaire, y quitte la robe violette, & en prend une plus riche. Les Papas,
» qui représentent en cette cérémonie les douze Apôtres, ont chacun une robe de
» couleur différente. Le plus ancien & le plus vénérable des douze est choisi pour
» représenter St. Pierre, & se place aussi le premier à main droite. Un d'entr'eux
» qui doit avoir la barbe rousse, (*c*) *pour rendre la cérémonie plus ressemblante*, a le
» malheur de représenter *Judas.* Tous ces Papas étant placés, le Prélat va changer d'ha-
» billement, & revient ceint d'une serviette, un bassin d'eau à ses mains pour laver
» les pieds à ces douze Apôtres. Celui qui représente St. Pierre refuse d'abord cet
» honneur, par ces paroles; *Seigneur, vous ne me laverez point les pieds* : mais le
» Prélat lui répond; *si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moi.* Alors le
» Papas ne résiste plus, & se laisse laver les pieds. Lors que le Prélat vient au repré-
» sentant de *Judas*, il s'arrête un peu, comme pour lui donner le tems de se recon-
» noître : mais enfin il lui lave aussi les pieds, & la cérémonie finit par quelques An-
» tiennes. «

Les Grecs sont persuadés « que l'Eucharistie qui est consacrée le Jeudi Saint, a une plus
» grande vertu que celles qui sont consacrées les autres jours. » Un certain (*d*) Gui le
» Carme ajoûte, qu'à cause de cela, ils ne consacrent que le Jeudi saint l'Eucharistie
» qu'ils donnent aux malades, & qu'ils la gardent toute l'année pour cet usage. « C'est une erreur que j'attribuerois uniquement à leurs idées confuses, dont une longue ignorance est la véritable cause. Au contraire M. *Simon* (*e*) les justifie absolument, jusqu'à louer cette pratique comme orthodoxe & pieuse, qui tend à mieux honorer le jour que Jesus-Christ a institué le Sacrement de l'Eucharistie. Pour cet effet, dit-il, » les
» Grecs conservent ce pain qu'ils ont consacré ce jour-là, & qui a été trempé dans
» le vin consacré; & ils le gardent enveloppé d'un sac de toile ou de soïe, dans
» une boëte bien fermée, afin de s'en servir pour le Viatique des malades. « Mais tout le monde n'est pas du sentiment de M. *Simon.* C'est ce que nous voïons par la Bul-

(*a*) *Tournefort*, Voïages, Lettre III. *Spond* Tome II. pag. 177.
(*b*) *Voyages*, Tome II. pag. 414.
(*c*) On parle selon le préjugé vulgaire.

(*d*) *Allatius* L. III. Chap. 18. *Consens.* &c. le traite de *champ tres-fertile en mensonges*, & M. *Simon* Biblioth. Critique, Tome I. Chap. 11. *de méchant Auteur.*
(*e*) *Biblioth. Critiq.* ubi sup.

le *Sub Catholicæ* donnée par Innocent IV. où ce Pape défend à un Evêque Grec de l'Isle de Chypre de réserver l'Euchariſtie pendant un an entier, après l'avoir conſacrée le Jeudi Saint, ſous prétexte de la donner pour Viatique aux malades, lui enjoignant de ne la garder que quinze jours au plus pour cette fois. *Clement* VIII. ordonna la même choſe par la Bulle *Sanctiſſimus*, donnée en 1565. Enfin Arcudius remarque (*a*) que la conſécration de l'Euchariſtie qui ſe fait le Jeudi Saint chez les Grecs, eſt accompagnée d'une circonſtance contraire au reſpect dû à ce divin myſtère. C'eſt qu'après avoir partagé les grandes Hoſties, & les avoir arroſées du Sang précieux, ils les font ſécher dans un four ou au ſoleil, d'où il arrive qu'il ne reſte plus rien des eſpèces du vin. Outre cela ils battent ces petites Hoſties conſacrées, & y mêlent même quelquefois des Saintes Huiles, comme on le voit par la Conſtitution de Clement VIII. dont nous venons de parler.

Le 2. Septembre les ſeuls Religieux célèbrent la Fête de St. Jean-Baptiſte, qu'ils ont ſurnommé le *Tempérant*, à cauſe qu'il a donné le premier l'exemple du jeûne. Le 26. eſt conſacré à la mémoire de Saint Jean l'Evangeliſte. Ils croient que ce Saint a été enlevé au Ciel comme Henoc & Elie.

Pour abréger des détails de Fêtes qui n'amuſeroient ni les pieux fainéans, ni les dévots de bonne foi, voici un Calandrier, tant pour les Séculiers que pour les Eccléſiaſtiques. Au reſte (*b*) *Chriſtophle Angelus* ne compte que trente-ſix Fêtes ſolemnelles, douze deſquelles ſont à l'honneur de Jeſus-Chriſt & de la Sainte Vierge. Les vingt & quatre autres ſont des jours deſtinés à St. Jean-Baptiſte, aux Apôtres & aux Martyrs. D'autres diſent que les Grecs diſtribuent les Fêtes en trois claſſes, qui ſont 1. celles du Seigneur, 2. celles de la Sainte Vierge, 3. celles des Saints.

SEPTEMBRE.

» Le 8. *Jour de la Nativité de la bienheureuſe Vierge.*

» Le 14. Exaltation de la Croix. Jeûne des Caloïers du 1. Septembre juſqu'à la Fête. Nous rapporterons ici à ce ſujet ce que dit *Corneille le Bruyn* dans ſes Voiages Tom. II. Ch. 72. Environ à cinq mille de Larnica, (*c*) dit-il, ſur une haute montagne qui ſert d'adreſſe aux Matelots pour entrer dans la Baie des Salines, il y a un Couvent nommé *S. Croce*, ou le Cloître de la Croix, dans lequel il y a ordinairement une vingtaine de Caloïers. Ces bonnes gens prétendent y avoir un morceau du bois de la Croix de Notre Seigneur, que ſainte Helène y apporta. Il eſt de l'épaiſſeur d'environ un ducaton, & long à peu près d'un pied. Il eſt, à ce qu'ils diſent, ſuſpendu entre le Ciel & la terre, ſans que rien le ſoutienne, & ſans être attaché à aucune choſe, & il ſe tient en l'air par un miracle continuel. Tout le monde ſe rend là par dévotion tous les ans le 14. de Septembre, qui eſt chez les Grecs le jour de la Ste Croix, & une très-grande Fête. C'eſt afin de baiſer ce morceau de bois miraculeux, ce qui eſt accordé généralement à tout le monde, & ce que tous, tant les petits que les grands, font avec la même facilité, ſans qu'on remarque pourtant que ce morceau de bois deſcende ou qu'il monte. Mais j'ai oüi dire à ceux qui l'ont vû, car pour moi je n'en ai pas eu l'occaſion, que ce bois eſt enfermé dans une petite chaſſe d'argent doré, où l'on peut l'aller voir en tout tems : mais que le jour de la Ste Croix on tire une petite plaque vis-à-vis l'ouverture où eſt la Relique, & qu'alors chacun va la baiſer.

» Le 23. Conception de St. Jean-Baptiſte.

» Le 26. Aſſomption du corps de St. Jean l'Evangeliſte.

OCTOBRE.

» Le 6. *St. Thomas.*

» Le 18. *St. Luc l'Evangéliſte.*

» Le 23. *St. Jacques Frere de Jean.*

» Le 26. *St. Démétrius.* Du 1. Octobre au 26. les Caloïers jeûnent à l'honneur de » ce Saint, que les Grecs appellent Saint *Dimitri*. Cette Fête eſt marquée en lettres » rouges dans le Calandrier des Grecs, à cauſe des orages & des tempêtes, qui com» mencent d'ordinaire dans le tems de cette Fête. Les Turcs l'appellent *Caſſim Gheunı*

(*a*) Diſput. Cont. Græc. Lib. III. Cap. 15.
(*b*) *Chriſtoph. Angelus*, Cap. 46.
(*c*) Dans l'Isle de Chypre.

» ils ne se mettent jamais en mer, 10. jours avant, ni 10. jours après. Ordinairement » les flottes se retirent dans les ports, avant ce tems-là, & y demeurent tout » l'hiver.

NOVEMBRE.

» Le 1. les Saints *Anargyres*, *Côme* & *Damien*.

Saint Côme & Saint Damien étoient fréres, tous deux Médecins. Les Grecs les ont surnommés *Anargyres*, parce qu'ils exerçoient la Médecine par un pur principe de charité, ne prenant point d'argent. Ils n'étoient ni jaloux, ni charlatans. Les Grecs parlent d'une fontaine miraculeuse, qu'on voit à Athénes près d'une Chapelle dédiée à ces deux Saints. Cette fontaine ne coule que le jour de Saint Côme & de Saint Damien, aussi-tôt que le Prêtre a prononcé les premiéres paroles de la Messe. Le soir de la Fête la source tarit.

» Le 8. l'Assemblée & l'Ordre Séraphique des saints Anges, nommé proprement » le jour de saint Michel & de saint Gabriel. Ce jour est marqué en lettres rouges » dans le Calandrier.

» Le 13. *St. Jean Chrysostome*.

» Le 14. St. Philippe, Apôtre.

» Le 16. St. Matthieu, Apôtre.

» Le 21. La Présentation de la sainte Vierge dans le Temple.

» Le 25. Ste. Catherine Vierge & Martyre; & le Martyr *Mercure*.

» Le 30. St. André, Apôtre.

DÉCEMBRE.

» Le 4. Ste. Barbe & St. Jean Damascene.

» Le 5. St. Sabas, Abbé.

» Le 6. St. Nicolas.

» * (*a*) Le 7. S. Ambroise de Milan.

» * Le 9. La Conception de Sainte Anne.

» Le 12. St. Spiridion.

» Le 13. Les Martyrs, *Eustrate*, *Auxence*, *Eugene*, *Mardaire*, *Oreste*, &c.

» * Le 15. Saints Libéral & Eleuthére.

» Le 17. Le Prophéte Daniel, & les trois jeunes hommes, Ananias, Azarias & » Misael.

» Le 20. St. Ignace.

» Le 25. Noël, ou la Nativité de Jesu-Christ.

» Le 26. St. Etienne.

JANVIER.

» Le premier jour est célébré en mémoire de la Circoncision de notre Sauveur, & à » l'honneur de St. Basile.

» Le 5. Vigile du jour des Rois. On doit remarquer ici, que les Grecs n'observent » que trois Vigiles, celle-ci, celle de la Fête de St. Jean-Baptiste, & celle de la Fête » de la Croix. Le jour de l'Epiphanie (ou des Rois) est dédié au Baptême de Jesus-» Christ, que les Grecs croient avoir été baptisé le 6. Janvier.

» Le 6. Janvier, ou l'Epiphanie, & l'assemblée des Disciples près de St. Jean-Baptiste » au désert «. Le jour de l'Epiphanie, ou plûtôt la veille, les Evêques, ou leurs Grands Vicaires font l'Eau bénite pour toute l'année: mais ils n'y mettent point de sel comme les Latins. Le peuple en boit; & pour cet effet il doit être à jeun & dans un état de pureté. On asperse les maisons avec cette nouvelle Eau bénite: si elle ne suffit pas, on en fait d'autre, & chacun en emporte chez soi. Les Papas vont arroser d'Eau bénite toutes les maisons des particuliers. L'Eau bénite de la Vigile de l'Epiphanie se fait sur le soir; celle de la Fête se fait le matin à la Messe. (*b*) » Elle sert à donner à boire » aux Pénitens à qui on a retranché la Communion, à bénir les Eglises prophanées, à » exorciser

(*a*) Cette Etoile marque seulement, que l'observation de ces Fêtes n'est d'une nécessité indispensable qu'aux Caloiers.

(*b*) *Tournefort*. Voïages Lettre III.

» exorciser les possédés. Ce jour-là on bénit les fontaines, les puits & même la mer. Cette » bénédiction est solemnelle & lucrative pour les Ministres, qui, pour fraper l'imagina- » tion des peuples, jettent dans toutes ces eaux de petites Croix de bois, avant que » d'aller dire la Messe «.

Je ne sçai si *Spond* a cette bénédiction en vûe, ou s'il parle d'une autre superstition particuliére à une partie des Grecs, lorsqu'il dit » qu'ils vont baptiser la mer en grande » cérémonie, attachant un petit vase au bout d'un grand bâton, avec une Croix dessus » qu'ils plongent dans la mer «. Spond ajoute, que ces Grecs disent que l'eau qu'ils tirent de la mer est douce. Si la chose est vraie, tout le miracle consiste à tirer de l'eau douce de quelque source, qui se trouve dans l'endroit de la mer où ils font la cérémonie de plonger leur vase. On renvoie sur cette matiére à ce qu'ont écrit (*a*) quelques Voïageurs.

» Le 11. Le St. Pere *Theodosius Cœnobiarchus*.
» Le 16. L'adoration *d'Alysius* & de St. Pierre, Apôtre.
» Le 17. St. Antoine, Abbé.
» Le 18. St. Athanase, & St. Cyrille, Patriarche d'Alexandrie.
» Le 22. Timothée, & Anastase.
» Le 25. St. Grégoire de Naziansé.
» Le 27. Les Reliques de Saint Jean Chrysostome, que l'on porte en Procession.
» Le 30. Les trois Saints Théologiens Oecuméniques, ou Docteurs de l'Eglise: St. » Basile le grand, St. Gregoire le divin, & St. Jean Chrysostome.

FE'VRIER.

» Le 2. Présentation de Jesus-Christ dans le Temple.
» Le 16. Théodore, ὁ Τήρωνος.
» Le 23. Invention du Chef de St. Jean-Baptiste.
Corneille le Bruyn y ajoute (*b*) le 11. St. Blaise, & le 24. St. Jean-Baptiste.

MARS.

» Le 9. Les 40. Martyrs, morts de froid dans la Vallée de Sébaste.
» Le 25. L'Annonciation de la bienheureuse Vierge.
» Le 26. L'Archange Gabriel.

AVRIL.

» Le 23. St George.

St. George de Cappadoce est encore un des plus grands Saints des Grecs. De deux Eglises qui se trouvent en un même lieu, il y en a une, dit-on, qui est dédiée à Saint George. Sans faire ici l'extrait des miracles de sa Légende, nous dirons que les Grecs en racontent de lui une infinité. En voici un que *Ricaut* rapporte. » Dans un Village » assez voisin de Magnésie, on voit une Chapelle où l'on porte tous les ans en Proces- » sion une Image miraculeuse de St. George. On publie que quand cette Image est por- » tée par des pécheurs, la vertu du Saint se répand sur elle, en sorte que les pécheurs » souffrent beaucoup de mauvais traitemens de sa part: mais elle ne fait aucun mal aux » gens de bien, ni même à ceux dont la vie n'est pas scandaleuse «. Après cela Ricaut raconte l'histoire d'une de ces Processions, dont il fut témoin oculaire.

» Le 25. St. Marc l'Evangéliste.

MAI.

» Le 8. St. Jean l'Evangéliste.
» Le 20. Constantin & Ste. Héléne.
Corneille le Bruyn y ajoute (*c*) le 2. St. Athanase, & le 25. l'Invention du Chef de Saint Jean-Baptiste. Mais il semble se tromper pour le premier, puisque, de son aveu, sa Fête se célébre le 18. Janvier avec celle de St. Cyrille.

(*a*) Voïez la seconde *Dissertat. sur les Voïages*, Tom. I. du *Recueil de Voïages au Nord*, Edit. de 1731.

(*b*) Dans ses *Voïages*, Tom. I. Chap. 18.

(*c*) *Ibid.*

JUIN.

» Le 19. St. Jude Alphée.
» Le 24. La Nativité de St. Jean-Baptiste.
» Le 29. St. Pierre & St. Paul, Apôtres.
Corneille le Bruyn y ajoute (a) le 11. St. Barthélemi, Apôtre.

JUILLET.

» Le 20. Le Prophéte Elie.
» Le 25. Sainte Anne.
» Le 26. Sainte Parascéve, & St. Pantaleon, Martyrs sous Dioclétien.
Corneille le Bruyn y ajoute (b) le 17. Sainte Marine, & marque St. Pantaleon au 27.

AOUT.

» Le 6. Transfiguration de Jesus-Christ. Ce [illegible] les Grecs de Constantinople vont en foule à une Fontaine, pour laquelle ils ont une grande vénération, & qui est voisine des jardins du Serrail. Ils nomment cette Fontaine, *Sainteté*; & ils s'y rendent ce jour-là en grand nombre, pour faire boire de ses eaux à leurs malades, qu'ils enterrent jusqu'au col dans le sable dont elle est environnée. Ils disent des merveilles de la vertu de ces eaux; & dès que les malades en ont bû, ils les déterrent. La plûpart de ceux qui se portent bien font comme les malades, & prennent apparemment cette précaution contre les maux à venir. On dit que le Grand Seigneur qui se divertit à voir le spectacle que donne cette grande affluence de peuple, se tient ce jour-là à sa fenêtre sans pourtant que personne puisse le voir. L'Auteur d'où nous tirons ceci (c) ajoute, que les Grecs ont une infinité de ces Fontaines miraculeuses; & qu'il n'y a presque pas chez eux une Ville, ni un Bourg, où l'on n'en trouve quelqu'une qui, soit par une vertu surnaturelle, soit par une qualité métallique ou minérale, ne produise réellement de bons effets.

» Le 15. Assomption de la B. H. Vierge.

La Tradition des Grecs donne pour origine de cette Fête l'histoire suivante, que nous rapportons à cause de sa singularité. Trois jours après le *sommeil de la Mere de Dieu*, (les Grecs appellent cette Fête *Dormitio Dei-para*) les Apôtres mirent, selon la coutume qu'ils avoient établie depuis l'Ascension de Notre Seigneur, un morceau de pain sur un coussin, qui marquoit le rang & la place de Jesus-Christ. Après le repas, comme on vouloit faire l'élevation du morceau de pain, la chambre se remplit de lumiére: la sainte Vierge apparut environnée de gloire au milieu des Anges. En entrant elle salua les Apôtres, & leur dit avec beaucoup de douceur: *Dieu soit avec vous; je ne vous abandonnerai jamais.* Les Apôtres également surpris & joieux n'interrompirent pourtant pas l'élevation: mais au lieu de prononcer ces paroles; *Seigneur* Jesus-Christ, *assistez-nous*, ils dirent; *très-sainte Vierge Mere de Dieu, aidez-nous.* Après cela la sainte Vierge disparut. Les Apôtres s'écriérent; *la Reine est montée au Ciel & s'est assise à la droite de son Fils.* C'est, disent les Grecs, en mémoire de cet événement, que le jour de la Fête, après le repas, on apporte au Prêtre un pain, trois cierges allumés, de l'encens & du feu, avec quoi se fait la cérémonie suivante. Le Prêtre enléve la croute du pain en triangle; met les trois cierges dans la croute qu'il a séparée; après quoi il encense & bénit le pain, le donne au plus jeune de la compagnie, & fait poser les trois cierges en trois différens endroits de la maison, puis il partage ce pain & le distribue à l'Assemblée.

» Le 29. Martyre de St. Jean-Baptiste.

Telles sont les Fêtes les plus remarquables. Des autres il y en a autant que de jours dans l'an: mais elles ne sont que pour les Prêtres, ou pour les dévots consommés, & du reste elles ne se rencontrent jamais aux mêmes jours que les Latins célébrent à l'honneur de tel ou tel Saint. Dans ces jours de Fêtes, les Prêtres lisent dans l'Eglise la vie & les actions du Saint qu'on honore ce jour-là, en Langue vulgaire dans leur *Synaxa-*

(a) *Ibid.*
(b) *Ubi sup.*
(c) *Corneille le Bruyn*, Tom. I. Ch. 12.

rions; & le Service s'achéve par la distribution de l'Eucharistie. Le peuple est fort soigneux de venir entendre le Service dans les jours solemnels; & il apporte en même tems son offrande, chacun selon son pouvoir, comme du pain, du vin, des cierges, de l'huile, & semblables choses à l'usage des Prêtres. Ils sont soigneux aussi de faire à la fin de ces cérémonies des libéralités aux pauvres, presqu'au de-là de leur pouvoir. Cela donne même occasion aux Turcs d'abuser de cette charité; car ils ont coutume de mener ces jours-là aux Eglises leurs Esclaves Chrétiens, qu'ils tiennent enchainés. Aussi leur donne-t-on rarement quelque chose de considérable, parce qu'on sçait bien que ces charités ne tourneroient pas au profit de ces misérables, qui sont certainement dignes de compassion, mais qu'elles iroient dans la bourse de leurs Maitres.

Pour achever de donner une idée des Fêtes des Grecs, ajoutons que le Dimanche d'après Pâques ils célébrent la mémoire de St. Thomas, qui toucha Notre Seigneur après sa Résurrection.

Le troisiéme Dimanche, ils célébrent celle des femmes, qui allerent pour embaumer le Corps de Jesus-Christ.

Le quatriéme Dimanche, qui est celui du milieu entre Pâques & la Pentecôte, ils font commémoration de ce qui arriva au Paralytique.

Le cinquiéme Dimanche, ils rapportent ce qui arriva aux Aveugles, & cinq jours après ils célébrent l'Ascension de Jesus-Christ.

Le sixiéme Dimanche, ils célébrent la mémoire des trois cens dix-huit Peres, qui composerent l'Assemblée du Concile de Nicée.

Le septiéme Dimanche, ils célébrent la Fête de la Pentecôte, & le lendemain celle de la Sainte Trinité.

Le Dimanche qui suit la Pentecôte, ils célébrent la Fête de tous les Saints.

Les Fêtes & la Canonisation des Saints ont de si étroites liaisons, qu'il faut nécessairement les mettre ensemble. Chez nous la Canonisation appartient (*a*) au Pape. Les régles que prescrit le Siége Patriarchal de Constantinople, différent en plusieurs choses de celles de Rome. Le Menologe des Grecs est si bien rempli, qu'il faut partager un jour à deux ou trois Saints. Il en est à peu près de même que chez nous. Les miracles devenant fréquens, les Canonisations deviennent moins rares; & malgré de si beaux exemples, la Religion n'est pas mieux servie, ni la vertu plus prisée. Quand on tripleroit l'année pour fêter les Saints établis, cela ne serviroit guéres qu'aux personnes véritablement pieuses. Quoiqu'il en soit, les Grecs, dit-on, canonisent encore à présent ceux que les miracles & la sainteté des mœurs ont rendus illustres: mais avant que d'en venir là, il faut de grands témoignages, & que ces témoignages soient donnés par des personnes irréprochables. Les Patriarches & les Evêques font des informations très-exactes, & les font en plein Synode. Après toutes les recherches possibles, la personne au sujet de laquelle on les a faites est reçue dans le Calandrier. On marque un jour auquel on fait sa Fête: tous les ans on celébre sa mémoire; on dit des Messes à son honneur; on lit sa vie & l'histoire de ses miracles. Enfin on chante des Hymnes à sa louange; & ce nouveau Saint prend sa place dans le *Sinaxarium*, qui est une espéce de Légende, comme il l'occupe déja dans le Ciel. *Ricaut* ajoute à ces particularités, que les Canonisations ne pouvant plus se faire sans de grands frais, elles sont beaucoup moins d'usage qu'elles ne l'étoient autrefois. De plus les Grecs étant ordinairement aussi vicieux que pauvres, il s'en trouve peu qui soient en état de mériter l'honneur de la Canonisation.

CHAPITRE V.

Les Sacremens *de l'*Eglise Grecque.

NOUS appellons ici Sacrement tout ce que l'Eglise reconnoît tel. Il est certain que les Grecs admettent le même nombre de Sacremens que les Latins, comme on l'a vu dans la premiére Partie. Si sur cela il y a entr'eux quelque difference, ce n'est qu'à l'égard de la Confirmation, que les Grecs donnent en même tems que le Baptême, ensorte qu'ils semblent la confondre avec ce Sacrement; & à l'égard de l'Extrê-

(*a*) *Mittit ad sidera numen.* Manil. Lib. IV.

me-Onction, dont quelques-uns ont crû qu'ils ignoroient l'usage, parce qu'au lieu que dans l'Eglise Romaine on ne l'administre qu'à l'extremité, les Grecs la donnent à toutes sortes de personnes, pour peu qu'elles soient malades, jusques-là que quelques-uns même vont la recevoir à l'Eglise. Nous ne répéterons point ce que nous avons déja dit sur cette matiére. Passons à la description des Cérémonies, qui chez les Grecs accompagnent l'administration de chaque Sacrement. Nous commençons par le Baptême.

Le Baptême.

QUOIQUE les Grecs n'aïent point de tems ordonné ni limité pour le Baptême de leurs enfans, ils les font porter ordinairement à l'entrée de l'Eglise le huitiéme jour après leur naissance. C'est une coutume fort ancienne dans leur Eglise, & une imitation de la présentation de Jesus-Christ au Temple de Jérusalem. Cependant si l'enfant se trouve en danger de mort, on le baptise d'abord, de crainte, disent-ils, *qu'il ne meure hors de la lumiére*. Le Prêtre s'avance à l'entrée de l'Eglise, pour recevoir cet enfant & lui donner la bénédiction, comme autrefois St. Simeon la donna à Jesus-Christ. Là-même il le marque d'un signe de croix sur le front, sur la bouche & sur la poitrine. Cela dispose par cette cérémonie préliminaire à recevoir le Baptême; & cela s'appelle (*a*) *sceller* un enfant. Cette premiére cérémonie est suivie d'une priére du Prêtre. Ensuite il prend l'enfant entre ses bras, & l'éleve devant la porte de l'Eglise, ou devant l'Image de la sainte Vierge, en faisant quelques signes de croix sur lui. Le Baptême se fait par une triple immersion: mais avant que d'administrer le Sacrement, le Prêtre (*b*) soufle trois fois sur l'enfant, comme pour l'exorciser & le délivrer du Demon; ensuite il le plonge trois fois dans le Baptistére, en nommant à chaque immersion une personne de la Trinité. (*c*) Les Parens qui présentent l'enfant, prennent le soin de faire chaufer l'eau du Baptistére, & d'y jetter beaucoup de fleurs de bonne odeur. Pendant que cette eau se chaufe, le Prêtre la bénit par une priére, soufle dessus & y verse de l'huile. De cette même huile il oint l'enfant (*d*) en forme de croix: l'huile est le symbole de la réconciliation de l'homme avec Dieu. Cette onction se fait par le Prêtre sur le front, sur la poitrine, autour des oreilles, & sur les reins, en prononçant ces paroles; *le serviteur de Dieu est oint*. A l'onction de la poitrine, ou de l'estomac il dit; *pour la guérison de l'ame & du corps*; à celle des oreilles, il ajoûte; *afin que la foi puisse être reçûe par l'ouïe*.

» Si c'est un garçon que l'on baptise, dit *Ricaut*, le Parrain se rend aux fonts; si » c'est une fille, la Maraine s'y présente. L'un & l'autre se croïent indispensablement » obligés de prendre soin de l'éducation de l'enfant, tout de même que s'ils en étoient » véritablement le Pere & la Mere. » S'ils observent exactement ces devoirs, ils font, du moins en cela, beaucoup plus Chrétiens qu'on ne l'est ailleurs. Ceux qui ont présenté l'enfant au Baptême ne s'allient point ensemble. » Un Parrain, c'est enco» re Ricaut qui parle, ne peut épouser la veuve de son Compére, ni le fils de ce» lui-là la fille de celui-ci. Les familles qui se sont unies par cette cérémonie ne sçau» roient s'allier ensemble qu'à quelques générations de là, si elles ne veulent se rendre » coupables d'inceste, & encourir les censures de l'Eglise. Tous ces scrupules ont une » seule origine. C'est qu'il a semblé mal-honnête, qu'un homme épousât la même fille » qu'il avoit tenue sur les fonts. »

Dans la triple immersion il faut remarquer, selon les Grecs, la mort, la résurrection & l'immortalité du Chrétien. La premiére immersion enterre le *vieil homme*; la seconde le régénére & lui rend la vie; & la troisieme l'éléve à la vie éternelle. Cette allégorie, par laquelle l'Eglise Grecque a voulu caractériser le Baptême; la preuve évidente qu'elle a crû y trouver de la Trinité, par le rapport des trois immersions aux trois Personnes divines; la distinction qu'elle mit anciennement par ces immersions entre les Orthodoxes & certains Hérétiques Antitrinitaires; tout cela soutenu & fortifié d'une longue & ancienne tradition peut avoir persuadé aux Grecs, que l'effusion de l'eau, qui se fait parmi nous sur la tête des enfans, ne suffit pas pour » lo

(*a*) Σφάγις, marque ou sceau; κατασφραγίζειν, marquer ou sceller.
(*b*) *Ricaut*, Etat de l'Eglise Grecque, & autres.
(*c*) *Christoph. Angelus*, & autres.
(*d*) *Ricaut*, *Tournefort*, &c.

le Baptême. On assure même que plusieurs portent l'obstination dans leurs préjugés, jusqu'à faire rebaptiser les Latins qui passent dans le Rit Grec. D'autres, à ce que rapporte un (*a*) Missionnaire, *se contentent de les faire recrêmer*. Il est certain qu'il n'est point permis aux Grecs de reitérer le Baptême, à moins qu'un Herétique ou un Apostat ne voulût rentrer dans l'Eglise, après avoir donné de bonnes preuves de son repentir. Aussi est-ce pour cette raison qu'ils se croient autorisés à rebaptiser le Latins, qu'ils regardent comme des Herétiques.

La Confirmation.

(*b*) Les Grecs baptisent & confirment en même tems : mais avant que de parler de cette Cerémonie, nous allons décrire la maniére dont on fait le Chrême. » Le » Vendredi Saint, selon *Ricaut*, ou plutôt le Jeudi, suivant *Habert* & le P. *Goar*, est mar» qué pour la consécration du Chrême. L'Evêque, ou l'Archevêque en fait autant » qu'il juge à propos pour toute l'année. Ce Chrême a à peu près la même consistan» ce que le beurre. L'huile en est la base. « On y fait entrer diverses drogues aromatiques. Le Pontifical nomme le vin ; le *Calamus aromaticus* ; le baume ; l'*Echinante*, qui pourroit bien être la giroflée ; le poivre ; la myrrhe ; la *Xylocassia*, que l'on croit être la cannelle ; les *folia indica*, qui pourroient bien être la fleur de muscade. *Ricaut* ne nomme que trois ou quatre drogues en tout. Le *Pontifical* & *Habert* en nomment vingt autres, qui peut-être n'entrent plus si scrupuleusement aujourd'hui dans la composition du Chrême. Quoi qu'il en soit, le Prêtre aiant à ses côtés deux Diacres, qui tiennent (*c*) l'éventail à la main, & précédé du *Domestique* & d'autres Diacres qui marchent avec des lampes, porte cette composition dans une boëte d'albâtre, ou plutôt dans un petit vase qui porte ce nom, parce qu'autrefois il étoit (*d*) d'albâtre, quoi qu'aujourd'hui il soit de verre ou de crystal. Arrivé à la porte du Sanctuaire, il présente le vase couvert d'un voile à l'Evêque, qui le pose sur la sainte Table au coté gauche. Alors un Diacre dit ; *acquittons-nous de nos priéres au Seigneur*. Ensuite le Prélat s'avance vers le bord de cette sainte Table ; & après avoir découvert (*e*) le Chrême, le consacre & le bénit par un triple signe de croix, qui est suivi d'une assez longue priére. Nous devons remarquer ici, que non seulement cette priére met le Chrême en parallele avec l'huile & les onctions du Judaïsme, mais qu'elle assure aussi (*f*) *que les Apôtres ont été oints*, comme les Prêtres de l'Ancien Testament. Quoi qu'il en soit, les expressions qu'on emploie dans cette priére sont très-énergiques.

Les Apôtres confirmoient les nouveaux Fidéles par la seule imposition des mains, qui étoit suivie alors de l'influence visible & immédiate du St. Esprit. Lors que les effets de cette influence cesserent de se manifester extérieurement, l'Eglise leur substitua d'autres signes extérieurs, pour représenter aux Fideles ce que la grace du Saint Esprit devoit opérer en eux ; & c'est-là l'origine du Chrême. Après la derniére priére du Baptême on confirme l'enfant de la maniere suivante (*g*). *Voici le sceau du don du St. Esprit*, dit le Prêtre, en lui appliquant le Chrême en croix sur le front, sur les yeux, aux narines, à la bouche, aux oreilles, à la poitrine, aux mains & aux pieds. Nous marquerons en peu de mots les differences de la Confirmation des Grecs d'avec celle des Latins. 1. Les Latins ne font le signe de la Confirmation que sur le front. 2. La formule de ceux-ci est un peu plus énergique. 3. L'Evêque seul confirme chez les Latins.

» (*h*) Sept jours après le Baptême, on porte l'enfant à l'Eglise pour y faire l'ablu» tion. Le Prêtre récitant les priéres marquées dans le Rituel, non seulement lave la » chemise de l'enfant, mais le decrasse avec une éponge neuve, ou un linge propre,

(*a*) Le P. *Richard* Jésuite dans sa Relation de l'Isle de *Saint-Erini*. pag. 159.

(*b*) *Ricaut* Etat, &c. Chap. 8.

(*c*) Ῥιπὶς ou ῥιπίδιον, flabrum. Voi. *Habert* ubi sup.

(*d*) Voi. *Habert* ubi sup. ἀλάβαστρον. *Lecythus unguentaria, Latinis etiam alabaster*, &c.

(*e*) La Traduction Latine du Pontifical porte *velat* pag. 696. c'est une faute. Ἀποσκεπάζει signifie il découvre. *Ricaut* a copié la faute, parce qu'il a traduit sur le Latin.

(*f*) Voi. *Pont. Græc.* pag. 690. ou la traduction que *Ricaut* a donnée de cette priére Ch. 8. ubi sup. Remarquons ici en passant, que *Ricaut* a mal traduit cet endroit qui concerne l'onction des Apôtres. Il traduit, *c'est de cette onction que*, &c. *& jusqu'à ce tous ont été baptisés par eux*, &c. au lieu qu'il falloit traduire, *c'est de cette onction que*, &c *& tous ceux qui ont été régenérés dans le Baptême par eux, ou par leurs successeurs les Evêques*. Quoique cette priére suppose l'usage du Chrême dès les tems Apostoliques, on peut voir comment *Habert* réfute ce sentiment dans ses *Observations* sur le *Pontifical Grec*, pag. 702. & suiv.

(*g*) *Habert* ubi sup. in *Observ.*

(*h*) *Tournefort*, Voiages, *ubi sup.*

» & le renvoie en lui adressant ces paroles ; *te voilà baptisé, éclairé de la lumière cé-* » *leste, muni du Sacrement de Confirmation, sanctifié & lavé au nom du Pere, du* » *Fils & du Saint Esprit.* » Ce seroit ici le lieu de parler du Sacrement de l'Eucharistie : mais cette matiere a été traitée si au long dans la premiere Partie, & ensuite dans le Chapitre II. de celle-ci, qu'il est inutile de répeter ici ce que nous avons dit alors. Nous passons donc à ce qui regarde le Sacrement de Penitence.

La Pénitence.

QUE la Confession soit en usage chez les Grecs, c'est dequoi l'on ne peut douter. Un Protestant moderne loue beaucoup cette pratique, & la regarde (*a*) » comme un » des grands appuis de l'Eglise d'Orient. C'est, dit-il, sur ce pivot que roule la police » Ecclesiastique. Sans ce secours le Clergé n'auroit presque plus d'autorité sur les con- » sciences, & ne pourroit que rarement réprimer les crimes dans un païs, où les bras » des Infideles serviroient d'asile contre l'indignation des Ministres de la Religion. » Il va plus loin. Il ose l'appeller *une institution Evangélique, un admirable moien d'enflamer la dévotion, dont on rejetta l'usage après qu'on en eut consideré les abus.* Plusieurs Sectes donnent dans des excès fanatiques, sous prétexte de *méditations & de contemplations divines.* Il y a même des abus à s'assembler publiquement dans des Eglises. En verité c'est porter la séverité à l'excès que de retrancher le bon, sous prétexte d'arrêter le mal qui s'y glisse.

La Confession doit se faire quatre fois l'année à un Prêtre ordonné légitimement, & auquel l'Evêque ait donné le pouvoir de confesser (*b*). Celui qui veut se confesser va trouver le Prêtre ; & celui-ci, après l'avoir interrogé, le conduit dans un endroit écarté de l'Eglise. (*c*) Le pénitent y est assis, & a la tête découverte. Le Confesseur déclare d'abord au pénitent, que (*d*) *l'Ange du Seigneur est là présent pour recevoir sa Confession : prenez garde*, ajoute-t'il, *que la honte ou quelque autre motif ne vous empêche de révéler vos péchés. Je suis homme & pécheur comme vous.* Pendant que le Pénitent se confesse, le Confesseur continue de l'exhorter à ne rien cacher. L'imposition de la pénitence suit la confession. C'est de jeûner un certain nombre de jours, & de faire des aumônes. (*e*) *Ricaut* y ajoute les pelerinages, & l'imposition de quelques autres semblables pratiques. Les peines que le Confesseur impose sont beaucoup plus douces qu'elles n'étoient autrefois.

(*f*) Après la Consécration le Prêtre prononce l'absolution en ces termes. *En vertu du pouvoir que les Apôtres ont reçû de Jesus-Christ, &c. de celui qu'ils ont remis aux Evêques, & que mon Evêque m'a accordé présentement, je vous absous au nom du Pere, du Fils & du St. Esprit, & je vous déclare que votre portion est avec les justes.* Ensuite il lit une priére sur la tête du Pénitent, qui laisse quelque argent au Confesseur. Voilà ce que rapporte *Christophle Angelus* : mais il est certain d'ailleurs, que chez les Grecs, la forme de l'Absolution est déprécatoire. La voici telle que nous l'avons tirée de *Corneille le Bruyn* (*g*). *Notre Seigneur Jesus-Christ vous veuille pardonner lui-même tous les péchés que vous venez de confesser en sa présence à moi son indigne serviteur, & tous ceux que vous pouvez avoir oublié.* Les Confesseurs ne se servent pas toujours de tant de paroles ; & souvent ils se contentent de dire en peu de mots : *vos péchés vous soient pardonnés.*

Le P. Morin (*h*) croit qu'autrefois les Prêtres Grecs donnoient deux absolutions aux Pénitens ; la premiére immédiatement après qu'ils s'étoient confessés ; la seconde après qu'ils avoient achevé la penitence, & que la premiere étoit des péchés, & la seconde des peines canoniques. Mais il ajoute que cette seconde absolution n'est plus aujourd'hui d'obligation dans l'Eglise Grecque, mais seulement de bienséance, c'est-à-dire qu'après avoir accompli la pénitence qui lui est imposée, le penitent a quelquefois la dévotion d'aller trouver le Confesseur pour lui demander une seconde absolution ou bénédiction.

Les Prêtres, & tous ceux qui sont dans les Ordres sont obligés de se confesser une fois

(*a*) *Ricaut*, dans la Préface de l'*Etat de l'Eglise Grecque.*
(*b*) *Christoph. Angelus* de Statu Græc.
(*c*) Allatius *de consensu*, &c. L. III. Ch. 9.
(*d*) Sans doute par ce mot, qui dans sa signification propre signifie *Envoié*, il ne faut entendre que le Confesseur.
(*e*) *Etat de l'Eglise Grecque* Ch. VIII.
(*f*) *Christoph. Angelus* de statu Græcorum Cap. 22.
(*g*) Dans ses *Voiages*, Tome. I. Chap. 13.
(*h*) *De Pœnit.* L. VI. Cap. 25

le mois, & le peuple une fois l'année, avant le commencement du grand Carême de Pâques. Mais si nous en croions Arcudius (a) ni les Prêtres, ni les Evêques ne se confessent presque jamais, & cela par une pure malice, fondée sur la crainte d'être destitués & privés des fonctions de leurs Ordres, s'ils se confessoient de quelques pechés dans lesquels ils tombent assez frequemment. La véritable cause de cet abus est, dit cet Auteur, que les anciens Canons suspendent pour toujours de l'exercice de leurs Ordres les Clercs qui sont tombés dans la fornication, & les reduisent en quelque façon au rang des Laïques. Ainsi de peur d'être privés de leur Ministère, & même que leurs pechés ne soient connus des autres qui pourroient sçavoir qu'ils seroient suspens & interdits, ils négligent de se confesser. Ajoutons que les Grecs recommandent expressement la Confession aux malades & aux infirmes, comme un remede efficace & nécessaire, qui console l'ame & appaise la conscience.

Voilà ce que nous devions apprendre au Lecteur au sujet de la Confession des Grecs: mais s'il faut en croire (b) un Voïageur judicieux & éclairé, la pratique de la Confession est absolument vicieuse & irreguliere de la part du Confesseur, & de la part du penitent. « Les Papas, qui font l'office de Confesseurs, ne sçavent pas seulement » la forme de l'absolution. Si un penitent s'accuse d'avoir volé, ils demandent d'a» bord si c'est à un homme du païs, ou à un Franc. Si le penitent repond que c'est » à un Franc; il n'y a point de peché, dit le Papas, pourvû que nous partagions le » butin. » Telles sont les suites de l'ignorance & de la misere des Grecs. Le prejugé que la premiére produit en eux les porte aussi à douter de la validité de la Confession des Latins, & même à la regarder comme un peché.

Le refus de se soumettre aux devoirs de la Religion, & même simplement aux Loix de l'Eglise, fait l'impénitence, & la désobeïssance: l'une & l'autre attirent l'Excommunication. *Christophle Angelus* (c) donne en peu de mots la formule de cette Excommunication, qui sépare l'Excommunié du corps de l'Eglise, *le prive de l'union avec le Pere, le Fils & le Saint Esprit, le retranche de toute communion avec les trois cens dix-huit Peres du Concile de Nicée, & avec les Saints, le renvoie à celle du Diable & du traître Judas, & enfin le condamne à rester après sa mort dur comme une pierre ou comme du fer, s'il ne se repent.* Les Grecs comptent d'étranges choses de ces excommuniés: mais avant que d'en parler, il faut indiquer la formule d'Excommunication qui se trouve dans *Ricaut.* (d) Elle est remplie des plus terribles malédictions; & si elle ne prive pas directement l'excommunié de la jouissance des quatre Elemens, elle lui envoïe au moins beaucoup plus de maux qu'il n'en faut pour trouver cette jouissance insupportable; après quoi elle le prive encore de la sépulture après sa mort. Il est naturel que des idées si effraïantes contribuent beaucoup à conserver dans l'esprit des Grecs quelque idée de leurs devoirs, à quoi il faut ajouter ce qu'on raconte de ces corps d'excommuniés morts sans pénitence, qui ne peuvent se dissoudre jusqu'à ce que l'Excommunication soit levée. Le Diable, à ce que disent les Grecs, entre dans ces excommuniés, les anime & les fait agir comme il lui plaît. On appelle ces corps ainsi animés *Vroucolaques*, mot composé de *Bourca* ou *Vrouca*, qui, dit-on, signifie, *bourbe*, & de *laccos* qui veut dire une *fosse*. L'histoire de ces Revenans renferme autant de fourberies & de tours d'adresse, que celle de nos spectres & de nos lutins. Quoi qu'il en soit, cette idée rend le peuple si docile & si obeïssant, qu'il suffit que les *Papas* le menacent d'Excommunication, pour tirer de lui tout ce qui leur plaît. D'un autre côté la pauvreté de ces malheureux *Papas* est si grande, qu'ils sont obligés dans leur indigence de vendre & la peine & l'absolution, & d'inventer souvent bien des fables pour se conserver un respect, qui, comme on vient de l'insinuer, ne laisse pas de conserver un reste de Christianisme dans la Grece.

Pour ôter au Diable le pouvoir d'agir sur les corps des excommuniés, Ricaut dit « qu'on les démembre, & qu'on les coupe en plusieurs morceaux que l'on fait bouillir » dans du vin ». Les Grecs s'imaginent aussi qu'en brulant le cœur du mort, ils empêchent le Diable d'agir sur lui. Ces mêmes Grecs assurent, qu'il n'y a que les Grecs du Rit Grec, dont le Diable ranime les cadavres: pourquoi cette distinction? C'est que les Papas & ceux qu'ils emploient n'oseroient envoier le Diable dans les cadavres des Turcs, & ne trouveroient pas des dupes chez les Latins. On peut lire dans les *Voyages*

(a) *De Concord.* L. IV. Cap. 44
(b) *Tournefort*, ubi sup.

(c) *Christoph. Angelus*, ubi sup. Cap. 25.
(d) *Etat*, &c. Cap. XVI.

de *Tournefort au Levant* l'histoire d'une de ces fourberies des Grecs. Au reste le P. Richard parle fort au long de ces *Froncolaques*. D'abord il crut que *c'étoient des ames de quelques trépassés, qui revenoient pour demander du secours, afin de sortir plutot des peines du Purgatoire. Mais, ajoute-t-il, le Purgatoire n'est pas pour ceux qui ne le croient pas, & les ames de ceux qui sortent du Purgatoire ne viennent jamais aux excès que ceux-ci commettent*. Il raconte ensuite plusieurs histoires de ces *Froncolaques*, qu'il croit de la meilleure foi du monde. Il nous apprend encore « que plusieurs attribuent à la » bonté des Saintes Huiles des Francs, & à la vertu de l'Eau benite, la raison pourquoi » aucun Franc qui soit mort dans la créance & la foi de l'Eglise Romaine ne devient » *Froncolaque* ». Ce Pere rapporte encore une particularité qu'il ne faut pas oublier. C'est que pour exorciser ces *Froncolaques*, les *Papas* s'assemblent le Samedi, *croiant qu'un autre jour ils ne trouveroient pas au tombeau le corps qui sert de retraite au Démon*.

(*a*) *Christophle Angelus* parle aussi de ces morts excommuniés, qui au bout de l'an deviennent (*b*) *Tympanitiques*. C'est-à-dire, que leur ventre, quand on le frappe, résonne comme un tambour ; outre cela ces morts sont durs, comme tous les *Froncolaques*, & se tiennent debout contre un mur sans aucun soutien. Tous ces excommuniés deviennent noirs ; ils ont les cheveux de même, & les ongles blancs. Ces corps se dissolvent, comme les autres, par l'exorcisme, qui consiste dans la lecture de quelques prieres prononcées par le Prêtre revêtu de ses Ornemens pontificaux en présence de ceux qui ont donné lieu, soit directement soit indirectement, à l'Excommunication du mort, s'ils sont en état de comparoitre. Après ces prieres, qui lui donnent l'absolution, il se dissout, & il ne reste du corps que des cendres. *Allatius* rapporte des exemples de ces dissolutions qui ont suivi l'absolution. Il ne se donne pas pour avoir vû, mais pour avoir appris de quelques personnes dignes de foi. Supposé que cette dissolution soit vraie, en voici la cause naturelle. L'air étranger pénétre ces corps durcis par les sels terrestres, qui ont occupé les pores, les fibres, les nerfs de ces corps. Il fond ces sels, & relâche par son humidité les nerfs & les fibres : le corps se refout ; & c'est-là le miracle que la nature opére pendant la priere de l'absolution. C'est ainsi que raisonnoit l'Auteur de la premiere Edition de cet Ouvrage : mais pour que cette dissolution se fasse comme il le dit, il faudroit avoir laissé le cadavre à l'air long-tems avant cette absolution ; car il n'est pas concevable que cet air, quelqu'humide qu'il fût, put fondre dans le peu de tems que dure l'absolution, tous les sels & le nitre qui ont penetré ce corps mort, & l'ont ainsi durci. Les Prêtres Grecs usent incontestablement de quelque stratagême qui trompe ceux qui assistent à cette cérémonie ; ou plutot la plupart des histoires qu'on a racontées, ne sont que de pures fables.

Aux Superstitions que nous décrivons, est due la coutume de déterrer les morts un an après leur sépulture. La belle couleur & la bonne odeur sont chez les Grecs superstitieux une preuve non équivoque de la sainteté de leurs morts. Ils portent même la prévention jusqu'à croire que la personne, qui a prononcé l'Excommunication, doit aussi prononcer l'absolution, fût-elle devenue Mahométane ou Paienne. C'est ainsi que, (*c*) selon Allatius, un Patriarche eut recours à un Renégat, pour dissoudre un mort excommunié par ce dernier, lorsqu'il étoit encore Chrétien. Mais on n'ignore pas aujourd'hui que l'incorruptibilité n'est pas une marque de sainteté.

Le Diable n'en veut pas seulement aux morts : il arrive aussi, que chez les Grecs comme ailleurs, il entre dans le corps des vivans. On l'exorcise pour le chasser. *Christophle Angelus* décrit, comme témoin oculaire, (*d*) l'exorcisme d'un Demoniaque. On enchaina le possedé à un poteau ; après quoi des Prêtres revêtus des Ornemens sacrés lui lurent pendant six heures une partie des quatre Evangiles. Comme un passage de (*e*) St. Mathieu dit formellement, que l'on ne chasse les Diables que par les jeûnes & par les priéres, les Prêtres Exorcistes avoient eu la précaution de jeuner environ vingt-quatre heures. Le lendemain les Prêtres jeunerent comme auparavant, & continuerent de lire : à peine cette lecture fut-elle achevée le troisiéme jour. Cependant le possedé maudissoit Dieu & les hommes, en jurant, hurlant & tordant la bouche : mais toutes ces contorsions n'empêcherent pas les Prêtres de continuer la lecture, sans daigner répondre un seul mot aux impietés de Satan. Il faut remarquer que les Prêtres lisoient tour-à-tour sans interruption ;

(*a*) De *Statu Græc.* ubi sup.

(*b*) *Allatius* in Epistol. *de quorumdam Græc. opinati-n.* donne avec son emphase ordinaire la description d'un de ces *Tympanitiques*. Elle est trop longue pour être insérée ici. Contentons-nous de remarquer, qu'à en juger par la description, le *Tympanitique* n'étoit qu'un corps pétrifié dans la terre.

(*c*) *Allatius*, ubi sup.

(*d*) De *Statu Græc.* Cap. 49.

(*e*) S. Mathieu Ch. XVII. v. 21.

interruption ; & cela se faisoit avec (*a*) tant de precaution, qu'au dernier mot de l'un, l'autre reprenoit aussi-tôt la lecture. Lorsqu'ils eurent achevé de lire les quatre Evangiles, on choisit un autre Prêtre, bien connu par sa vertu & par la simplicité de sa vie. Celui-ci lut au Diable les Exorcismes de Saint Basile. Il semble que cette lecture acheva de le deconcerter. Quoiqu'il en soit, l'Esprit malin répondit au Prêtre par des injures ; mais le Prêtre repliqua par la censure, & par un ordre si absolu de deloger, qu'il sortit enfin. En sortant il joua de son reste, maltraitant le possedé autant qu'il lui fut possible, & jusqu'à le laisser pour mort.

Avant que de passer à l'Extrême-Onction & aux cérémonies qui la concernent, on doit observer quelques differences, que les Grecs ont remarquées dans les *Froncolaques*. Ils croient que l'Excommunication proportionne son action au crime de celui qu'elle frappe, ou à la dignité de celui qui excommunie, & c'est là, selon les Grecs, la cause de ces differences. La partie anterieure du corps de celui qui a manqué à quelque precepte, ou qui a reçu quelque malediction, reste absolument entiére après sa mort. Celui qui a été frappé d'Anathême devient jaune ; ses doigts se retirent tout à fait. Celui qui est excommunié par les Loix Divines paroît tout blanc : mais celui qui est excommunié par un Prélat paroît tout noir.

*L'*Extrême - Onction.

VENONS à l'*Euchelaion*, c'est-à-dire, *huile de prière*, ou plûtôt *huile avec prière*. C'est ainsi que les Grecs appellent leur *Extrême* Onction. Selon (*b*) *Tournefort*, les Moines de *Montesanto*, avares & simoniaques comme tous les Ecclesiastiques Grecs, autant par cette corruption invéterée, qui n'a épargné ni le Sanctuaire ni ses Ministres, que par la misére & la profonde ignorance du peuple & de ses Docteurs ; ces Moines, dit-il, » courent la Grece, & même la Moscovie pour vendre cette huile. Ils vont dans les » maisons entendre les confessions, & donnent l'Extrême Onction, *même* aux personnes » qui se portent parfaitement bien. Ils oignent l'épine du dos du pénitent pour chaque » péché qu'il déclare, bien entendu qu'ils ne perdent ni leur huile, ni leur peine. La » moindre onction est d'un écu : celle qui se fait pour le péché de la chair est la plus » chére. Ceux qui appliquent cette onction le plus régulierement, se servent d'huile sa- » crée, & prononcent à chaque fois ces paroles du Pseaume 123. *le filet a été brisé, & nous avons été délivrés* ». Un peu plus bas il ajoute, » que les Grecs conférent plus » souvent l'Extrême Onction aux personnes en santé qu'aux malades. A ceux-ci ils ne » graissent que le front, les joues, le menton & les mains avec de l'huile commune, qui » n'a pas été bénie. Ensuite ils barbouillent avec la même liqueur toutes les chambres de » la maison, en récitant des oraisons, & tracent avec la même huile de grandes croix » sur les murailles & sur les portes, tandis qu'on chante le Pseaume 90 ».

Par ce récit il paroît 1. que l'onction se fait aux pénitens & aux pécheurs coupables de quelque peché mortel. 2. qu'elle se fait aussi aux malades, aux personnes languissantes, & aux mourans. Peut-être celle-ci ne ressemble à l'autre onction que par la matiére. L'Evêque, ou l'Archevêque, assisté de sept Prêtres administre cette Extrême Onction, qui commence par une priére. C'est la régle : mais souvent il y en a moins de sept, & quelquefois aussi il n'y en a qu'un, quoiqu'il dût y en avoir au moins trois. Ce n'est pas non plus une régle indispensable, que l'Evêque assiste à cette Extrême Onction. L'autre onction s'appelle aussi chez les Grecs *Apomuron*. Ils tirent l'origine de cet *Apomuron* de la parabole du Samaritain ; & pour rendre la conformité plus parfaite, ils mêlent du vin à l'*Apomuron*, (*c*) parce que le Samaritain emploia de l'huile & du vin à la composition, dont il se servit pour la guerison du Voiageur blessé par les brigans.

Avant que de marquer les differences qui se trouvent entre les Grecs & les Latins dans la maniére d'administrer l'Extrême Onction, nous décrirons quelques usages qui appartiennent particuliérement aux deux onctions des Grecs. L'Archevêque, ou en sa place l'Evêque, consacre le Mercredi saint l'huile de l'onction pour toute l'année. (*d*) Le Jeudi saint le Patriarche, ou l'Evêque administre l'onction en public à tous les fideles. C'est l'Occonome qui fait l'onction au Prélat, & le Prelat l'administre ensuite à tous les fide-

* Je paraphrase ainsi les termes Grecs, qui mot à mot signifient, *il ravit la parole de la bouche de celui qui le precede.*

(*b*) *Tournefort*, Voiages, &c. Lettre III
(*c*) S. Luc Chap X
(*d*) Le *P. Goar, in Euchelog.*

les. Cet usage au reste est fort ancien dans l'Eglise Grecque, & si nous en croions leurs Docteurs, il remonte jusqu'au tems de Saint Jean Damascène. Les Grecs vont plus loin encore. Ils oignent les morts avec les mêmes cérémonies que les vivans. Sept Prêtres font cette onction. Chacun d'eux prend un papier imbibé d'huile & l'allume, comme pour purifier par cette espéce de sacrifice l'ame du défunt, & la délivrer des peines qu'elle a méritées. Il faut regarder cet usage superstitieux comme un reste des lustrations du Paganisme. On attribue même aux Grecs, de croire que l'onction des morts a sauvé des gens de la damnation éternelle; & c'est de cette maniére qu'ils racontent que Trajan & un certain Theophile Iconoclaste ont été sauvés.

Ce que l'onction & l'Extrême Onction des Grecs ont encore de particulier est, que le Prêtre, après avoir plongé dans les saintes huiles le coton dont il se sert, qui est attaché au bout d'un bâton, oint le pénitent ou le malade en forme de croix sur le front, sur le menton, sur chaque joue, sur le dessus & dans les paumes des mains. Après cela il prononce une courte priére. Les sept Prêtres, s'il y en a sept présens à la cérémonie, oignent tous le malade l'un après l'autre: le plus distingué des sept met l'Evangile sur la tête de celui qui reçoit l'onction, pendant que les autres ont les mains posées sur lui.

De ces usages passons aux différences que l'on a remarquées entre l'onction des Latins & celle des Grecs. Nous ne disons rien des différences dans les priéres, ni des vaines objections que l'on fait sur le nom de Sacrement donné à l'Extrême Onction par les Latins, & sur celui de *mystére* que les Grecs lui attribuent, de même qu'aux autres Sacremens de l'Eglise d'Occident. Les Protestans ont fait quelque cas de cette différence, qui à la rigueur ne consisteroit tout au plus que dans une fausse application des noms. Voici donc en quoi les Grecs & les Latins différent véritablement. Chez les Latins, une seule personne suffit pour administrer l'Extrême Onction; chez les Grecs l'Onction est irréguliére, si elle n'est faite au moins par trois Ministres de l'Eglise. Le Cérémonial Latin veut qu'il appartienne au seul Evêque de consacrer l'huile; chez les Grecs, les Prêtres la consacrent aussi. Outre la différence (*a*) dans l'onction des parties du corps du malade, les Grecs ont coutume d'oindre aussi toute la maison, en faisant en même tems beaucoup de signes de croix, ce qui ne se fait pas dans l'Eglise Latine. Les Grecs administrent ce Sacrement aux personnes saines; les Latins ne le donnent que dans les grandes maladies où il y a danger de mort, & ne le donnent jamais deux fois dans la même maladie quelque longue qu'elle soit. Enfin la priére que l'Eglise Latine a ordonnée pour chaque onction d'une partie du corps, est différente de celle qu'emploient les Grecs.

L'Extrême Onction nous conduit naturellement aux Cérémonies funébres. La transition est dans l'ordre; & quoique le fidéle malade rapelle plus d'une fois de la premiére, il est toujours vrai que l'Extrême Onction a pour but de guérir les infirmités de l'ame fidéle, plus capables de l'affliger dans les suites incertaines de la maladie, que dans la tranquilité de la santé, où l'esprit se donne si rarement le loisir de porter des regards vers l'avenir. L'Extrême Onction a aussi pour but de consoler le Chrétien dans les souffrances du corps, & de tourner ses espérances vers l'éternité. Nous pourrions en dire davantage: mais il ne s'agit pas ici de dépouiller les priéres des *Euchologes* & des Rituels. Revenons donc aux Cérémonies qui accompagnent l'agonie du mourant, & les premiers momens qui suivent sa mort, où commencent aussi les vraies Cérémonies funébres de tous les Peuples.

(*b*) Ricaut parle de quelques pratiques assez remarquables des Grecs dans leurs maladies. Par exemple, il dit, » que le Prêtre bande la tête du malade avec le voile du » Calice, & lui donne à boire un trait d'eau bénite, où l'on a fait infuser des herbes » odoriférantes. Cette eau doit être consacrée par l'attouchement du Crucifix, ou d'une » image de la Sainte Vierge. On la présente au malade, comme une médecine propre » à guérir les maladies de l'ame, aussi bien que les infirmités du corps. Quand le ma- » lade empire, on a recours à l'Extrême Onction, que l'on accompagne des priéres con- » venables, & de quelques leçons du Nouveau Testament, où il est parlé de la résurrec- » tion des morts «. Les Grecs ont aussi l'usage pieux de faire des vœux à Dieu & aux Saints pour recouvrer la santé. Ces vœux se païent comme dans l'Eglise Latine, par l'offrande d'un œil, d'un bras ou d'une jambe d'or ou d'argent. C'est ce même usage qui a été pratiqué par les plus anciens Païens, entr'autres les Philistins, qui, après avoir été guéris de la maladie dont ils furent frapés à l'occasion de l'Arche du Seigneur, dont

(*a*) Les Latins oignent les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds & les reins.

(*b*) *Etat de l'Eglise Grecque*, Chap. 14.

ils s'étoient emparés, la renvoierent avec la représentation en or des parties affligées. Les Chrétiens s'accommoderent de bonne heure de cet usage des Païens, qu'ils sanctifierent. D'ailleurs il est si commode de substituer au sacrifice du cœur l'offrande des choses materielles, qu'il est surprenant de la trouver raiée d'entre les usages de certaines Religions, qui ne laissent d'autre amusement aux dévots matériels, que le curieux examen des actions d'autrui, & cette oisiveté d'esprit, qui dans le *temple* comme ailleurs, leur sert à méditer sur la conduite du prochain. Il faut cependant avouer que l'esprit de l'Eglise qui tolére ces représentations, ne le fait que pour rappeller le souvenir du bienfait, & exciter à la reconnoissance ceux qui l'ont reçu.

On lit dans quelques Relations de Missionnaires, que les Grecs estiment leurs fidéles qui meurent le jour de la Fête de quelque grand Saint, plus heureux & plus honorés que ceux qui meurent en tout autre jour de la semaine : mais cette opinion n'est pas singuliére aux Grecs. C'est ainsi que suivant le rapport d'un (*a*) Missionnaire, » plusieurs ont remarqué, que les plus grands favoris de Notre-Dame sont partis de cette » vie durant la célébrité de quelqu'une de ses Fêtes; comme St. Bernard, St. Hyacin» the, St. Ephrem, St. Bernardin, St. Philippe de Thudert, le B. H. Stanislas Kostka, » &c «. Comme tous les génies ne sont pas égaux, il peut être possible que certaines ames se fixent à leurs devoirs par des subtilités de cet ordre. Ainsi parle l'Editeur Hollandois : mais il a tort de trouver à redire à cette remarque, & d'y vouloir chercher de la subtilité. Si les fidéles ont fait de tems en tems cette observation, ils y ont été autorisés par l'exemple même des plus grands Saints, qui ont souhaité, & ont regardé comme un bonheur pour eux de mourir le jour que l'Eglise célébroit la Fête des Bienheureux, pour lesquels ils avoient plus de dévotion.

On voit à Corfou, dans une Eglise appellée *Panagia*, nom qu'elle porte à cause de la Sainte Vierge, une Image de Notre-Dame qui se distingue par ses miracles; sur tout par un qui, selon que la prédiction tourne, doit être fort agréable aux bons amis, & fort intéressant pour les femmes & pour les maris. Pour sçavoir si des personnes qui touchent de si près sont encore en vie, on applique une piéce de monnoie à l'Image miraculeuse; on pense en même tems à la personne qui intéresse, le parent au parent, l'ami à l'ami, la femme à l'époux. Si la personne dont on s'informe est encore en vie, la piéce reste attachée à l'Image; si elle est morte, la piéce tombe dans un sac qui est au-dessous. Ainsi que l'indice soit vrai ou faux, la chose est toujours au profit du Prêtre. Cependant il faut sçavoir que le miracle de l'adhésion ne réussit qu'à certains endroits de l'Image. Manque-t-on d'appliquer la piéce à l'endroit? Elle tombe. C'est *Wheler* (*b*) qui rapporte la chose, & *Wheler* étoit sans doute un de ces Hérétiques défians, qui vérifient les choses de cette nature avec rigueur. Il trouva que le miracle de l'adhésion réussissoit, selon que celui qui appliquoit la piéce de monnoie rencontroit le vernis de l'Image, ou le manquoit. Mais cette adhésion n'auroit pas suffi encore, pour constater toute la vérité du miracle, même chez les plus ignorans. Il faut donc croire qu'il est arrivé une ou deux fois au moins, que pendant l'adhésion ou la chute de la piéce l'Image a rencontré juste; & il n'en faut pas davantage pour certifier à des esprits foibles la vérité de certaines superstitions. Mais le récit de celle-ci, dira-t-on, est ici hors d'œuvre. Il est vrai qu'elle ne regarde que de fort loin les usages mortuaires; cependant on ne pouvoit pas mieux la placer.

Lorsque l'agonisant a rendu l'ame, toute la maison du mort devient comme le théatre d'une Tragédie. On n'entend que des pleurs, des cris & des gémissemens. (*c*) » Le corps du défunt ou de la défunte est revêtu des plus beaux habits; ensuite de quoi » on l'étend sur le plancher, on lui met un cierge à la tête & aux pieds. La femme » (si c'est le mari qu'il faut pleurer,) les enfans, les domestiques, les parens & les » amis entrent dans la chambre de ce mort les habits déchirés, en s'arrachant les cheveux, » en se frappant la poitrine, & en se déchirant le visage avec les ongles «. Le tragicomique de notre deuil ne va pas si loin; & je ne croi pas qu'aujourd'hui, pas même en Gascogne & en Languedoc, on trouve des femmes, des enfans & des maris qui portent pour livrée d'un deuil intérieur, des balafres & des égratignures sur le visage. Le Christianisme nous apprend à nous consoler en Dieu; & il n'est rien que nous prenions plus volontiers à la lettre que ce point de Religion, lorsqu'il s'agit de se consoler de la perte d'un pere, d'un époux ou d'une femme. Le corps du mort aiant été accom-

(*a*) *Relation de l'Isle de Saint Erini*, par le P. Richard.
(*b*) *Voiages en Gréce & au Levant*, Tome prem.
(*c*) *Ricaut*, dans l'*Etat de l'Eglise Grecque*, Ch. 14.

modé, comme on l'a dit, & couché par terre, pour lui faire toute la cérémonie du deuil, lorsque l'heure est venue de l'ensévelir, le Crucifix marche à la tête du Convoi funébre. » Les Prêtres & les Diacres qui l'accompagnent, en récitant les priéres or» données par l'Eglise, font brûler de l'encens, & demandent à Dieu qu'il lui plaise re» cevoir l'ame du mort dans le séjour des Bienheureux. La femme suit les tristes restes » de son cher, baignée de pleurs, & dans une si grande désolation, qu'à en juger par » ses larmes & par la violence de ses cris, on croiroit qu'elle a résolu de forcer son ame » à courir après celle du défunt. Cependant il se rencontre quelquefois des femmes, » dont l'humeur ne s'accommode pas de ces passions emportées: mais le deuil n'en est » pas moins lugubre pour cela «. On a des pleureuses de profession, qui *pleurent à gages* pour la veuve, & qui à force d'exercer l'art de pleurer, ont acquis l'adresse de contrefaire les gestes & les mouvemens de la plus vive douleur.

» Le service mortuaire étant achevé, on va baiser le Crucifix; ensuite on baise le » mort à la bouche & au front. Enfin chacun mange un morceau de pain, & boit un » verre de vin dans l'Eglise, en souhaitant du repos à l'Ame du mort, & de la conso» lation à la famille affligée «. J'oubliois, qu'au rapport de quelques Voiageurs (*a*), la veuve, le mari qui a perdu sa femme, l'enfant qui a perdu son pere ou sa mere, en un mot toute personne qui est en grand deuil, ne mange rien d'aprêté chez soi. On lui apporte à manger de chez ses amis pendant les premiers huit jours. » Au bout de ces » huit jours, on rend aux affligés une visite de charité, pour les consoler de leur perte, » & pour les accompagner à l'Eglise, où il se fait des priéres pour le repos de l'ame » du mort. Les hommes mangent & boivent encore dans l'Eglise, tandis que les femmes » renouvellent leurs lamentations & leurs hurlemens. Mais celles qui ont le moien d'acheter » les larmes d'autrui, ne se font point cette seconde violence; elles envoient des pleureuses » pleurer sur le tombeau de leurs époux trois jours après l'enterrement. On fait alors des » priéres pour le mort. Au bout de neuf jours on dit des Messes, & l'on prie encore » pour lui: on en fait autant au bout de quarante jours, de six mois & de l'année. A » la fin de la cérémonie, on donne aux amis du blé, du ris bouilli, du vin & des fruits » secs. Cette pratique, connue par le nom de τὰ σπέρνα, passe parmi les Grecs pour être » d'une très-grande antiquité. Ils la renouvellent avec plus de dévotion & de solemnité que » jamais, le Vendredi qui précéde le Carême de l'Avent, le Vendredi Saint & le Ven» dredi d'avant la Pentecôte, jours que l'Eglise Grecque observe pour la Commémora» tion des morts, tant de ceux qui ont fini leur vie par une mort naturelle, que de ceux » qui ont eu une fin violente «.

Je ne sçai si *Tournefort* a vû plus exactement que *Ricaut*; ou si les Cérémonies funébres différent, lorsqu'on les fait pour une femme; ou, ce qui est plus vraisemblable, si elles différent d'un lieu à l'autre. Quoi qu'il en soit, voici un détail plus curieux & plus étendu que le précédent. (*b*) *Tournefort* y décrit les funérailles d'une femme de Milo. » A peine eut-elle expiré, dit-il, que nous entendimes des cris extraordinaires: » on nous assura, que suivant l'ancienne coutume de Gréce, les pleureuses faisoient leur » devoir auprès de la défunte. Pour vérifier ce que dit *Horace*, (*c*) ces pleureuses hur» loient, & se frappoient la poitrine jusqu'à s'enfoncer les côtes, tandis que quelques» unes de leur troupe chantoient (*d*) des Elégies à la louange de la morte. Pendant cette » espéce de charivari elles apostrophoient de tems en tems la Dame qui venoit de mou» rir «. Cette apostrophe est trop plaisante, pour ne la pas mettre ici. » *Te voila bien» heureuse*, disoient-elles à la pauvre défunte: *tu peux maintenant te marier avec un tel*, » & ce tel étoit un ancien ami, que la Chronique scandaleuse avoit mis sur le compte » de la morte. *Nous te recommandons nos Parens*, disoit l'une; *nos baise-mains à mon » Compere tel*, disoit l'autre, & mille pauvretés semblables «, où l'on ne pouvoit reconnoitre qu'une naiveté ridicule & beaucoup d'extravagance. » Après cela on revenoit encore » aux pleurs. Ces pleurs furent des torrens de larmes, accompagnés de sanglots qui sembloient » partir du fond du cœur. On se déchiroit la poitrine; on s'arrachoit les cheveux; on » vouloit mourir avec la morte.

» Le Convoi commença par deux jeunes paisans, qui portoient chacun une Croix » de bois, suivis par un Papas revêtu d'une chape blanche, escorté de quelques Papas en

(*a*) *Monconys* & autres.
(*b*) *Voiages au Levant*, Lettre III.
(*c*) *Ut qui conducti plorant in funere, dicunt Et faciunt prope plura dolentibus ex animo.* Horat. *in Arte Poët.*
(*d*) C'est ce qu'on appelloit chez les Anciens *Naniæ*, qui étoient les louanges du mort, chantées par les pleureuses & par des joueurs de flute.

» en étoles de différentes couleurs, mal peignés & mal chaussés. On portoit ensuite le » corps de la Dame à découvert, paré à la Grecque de ses habits de Nôces. Le mari » suivoit la biére, soutenu par deux personnes de considération, qui tâchoient par bon» nes raisons de l'empêcher d'expirer. On disoit pourtant tout bas, que la défunte n'é» toit morte que de chagrin «. Rien n'est si plaisant que la Comédie qu'on joue en ces occasions, pourvu cependant qu'on n'en soit pas le Héros. Quand on l'est, on se trouve comme forcé de soutenir un caractére mêlé de puérilité, de bassesse, de sotise, & de déguisement. Si l'on prenoit les choses tout à fait à la lettre, il faudroit croire que les maris en Gréce ont une étrange provision de douleur, pour pleurer si haut & si publiquement leurs femmes. Ce bien y est-il plus rare qu'ailleurs? *Dieu gard le demourant; il me fault penser d'en trouver une aultre*, (*a*) dit Rabelais. » Une des filles de la dé» funte, continuë *Tournefort*, assez grande & assez bienfaite, ses sœurs & quelques pa» rentes marchoient à leur tour, échevelées & appuiées sur les bras de leurs amies. Quand » la voix leur manquoit, ou qu'elles ne sçavoient plus que dire, elles tiroient avec vio» lence les tresses de leurs cheveux, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre: mais la nature » ne sçauroit se démentir long-tems, & l'on distingue bien dans ces occasions celles qui » agissent de bonne foi, d'avec celles qui se contrefont. S'il y a un bel habit dans la » Ville, il paroit ce jour-là. Les amies & les parentes sont bien aises de se montrer, » au lieu que parmi nous tout le monde se met en noir: mais cela n'empêche pas de » gémir. Quand il y a un mort dans un quartier, amis, ennemis, parens, voisins, grands » & petits, tout le monde se pique de verser des larmes; & l'on figureroit mal, si l'on » ne faisoit au moins semblant d'en répandre «. De là on doit conclure, qu'un deuil si extraordinaire & si bruiant n'est qu'un effet de la mode du pais, de l'imitation de ceux qui sont véritablement affligés, & du tempéramment que le climat donne.

» Le jour de l'enterrement on ne dit point de Messe des Morts. Le lendemain on » commence d'en faire dire quarante à chaque Paroisse, à sept sols par Messe. Lorsqu'on fut » arrivé à l'Eglise, continue notre Voiageur, les Papas dirent tout haut l'Office des Morts, » tandis qu'un petit Clerc récitoit les Pseaumes de David au pied de la biére. L'Office étant » fini, on distribuoit à des pauvres à la porte de l'Eglise douze pains & autant de bouteilles » de vin. On donna dix *Gazettes*, ou sols de Venise à chaque Papas, un écu & demi » à l'Evêque qui avoit accompagné le corps. (*b*) Le Grand Vicaire, le Trésorier, l'Ar» chiviste, (ce sont tous Papas qui occupent les premiéres Dignités du Clergé après » l'Evêque,) reçurent le double de ce qu'on avoit donné à ce Prélat. Après cette dis» tribution, un des Papas mit sur l'estomac de la morte un morceau de pot cassé, sur » lequel on avoit gravé avec la pointe d'un couteau une Croix, & les caractéres ordi» naires (*c*) I N R I. Ensuite on fit les adieux à la morte. Les parens, surtout le ma» ri, la baiserent à la bouche; c'est un devoir indispensable, & même fût-on mort de la » peste. Les amis l'embrasserent; les voisins la saluerent: mais on ne jetta point d'Eau » bénite. Après l'enterrement on conduisit le mari jusqu'à sa maison. Au depart du » convoi les pleureuses recommencerent leur exercice, & sur le soir les parens en» voierent dequoi souper au mari, & allerent le consoler en faisant la débauche avec » lui.

» Neuf jours après on envoïa le *Colyva* à l'Eglise «. On traduit ce mot de *Colyva* par blé, ou froment cuit. Ce terme pourroit bien être corrompu de Κόλλυβον, qui dans quelques Auteurs Grecs signifie des confitures & des friandises, *bellaria*. Or ce qui orne & accompagne le *Colyva* des funérailles, n'est autre chose que des friandises. Ajoutons que cette espéce de repas funébres se rapporte aussi aux *Epulæ ferales* & aux *Parentalia* des Anciens. Cependant des Auteurs Ecclésiastiques ont donné une origine bien differente au *Colyva*. *Ricaut*, ainsi qu'on vient de le voir, en a parlé fort succinctement. *Tournefort*, ou plus exact, ou mieux instruit, ou témoin d'un usage pratiqué différemment, le décrit de la maniére suivante. » Les Grecs appellent *Colyva* un grand bassin de fro» ment bouilli en grain, garni d'amandes pelées, de raisins secs, de grenades, de sésa» me, & bordé de basilic, ou de quelques autres plantes odoriférantes. Le milieu du » bassin s'éleve en pain de sucre, surmonté d'un bouquet de fleurs artificielles que l'on » fait venir de Venise; & l'on range en croix de Malte sur les bords du bassin, quelques » morceaux de sucre ou de confitures séches. Voilà ce que les Grecs appellent l'offrande

(*a*) Liv. II. Chap. 2. de *Pantagruel*.

(*b*) L'Oeconome, le Sacellaire, le Chartophylax. Voi. ci devant.

(*c*) Ces quatre lettres sont les initiales de quatre mots Grecs, qui signifient, *Jesus Nazareen Roi des Juifs*.

» du *Colyva*, établie parmi eux, pour (*a*) faire souvenir les Fidéles de la Résurrection
» des morts, suivant ces paroles de Jesus-Christ (*b*) en St. Jean : *Si le grain de fromene*
» *ne meurt après qu'on l'a jetté en terre, il demeure seul; mais quand il est mort, il pro-*
» *duit beaucoup de fruit.* « On ne peut nier que la piété n'ait aidé à établir ces sortes de cérémonies: mais il faut convenir aussi, que par une fatalité ordinaire aux institutions les plus pieuses, celle-ci, comme tant d'autres, a dégéneré en superstition. On ne doit pas oublier ici, que cette cérémonie du *Colyva* des Grecs, décrite par *Tournefort* comme un usage particulier aux funérailles, aux neuvaines, aux quarantaines & aux anniversaires établis chez eux pour les morts, se pratique aussi dans les grandes Fêtes de leur Eglise. » On ajoute les confitures & les autres fruits, continue le même Voia-
» geur, pour rendre le froment bouilli moins désagréable. Le Fossoieur porte sur sa
» tête le bassin du *Colyva*, précédé d'une personne qui tient deux gros flambeaux de
» bois doré, garnis par étages de rubans fort larges bordés d'une dentelle de fil de de-
» mi pied de hauteur. Ce Fossoïeur est suivi de trois personnes: l'une porte deux gran-
» des bouteilles de vin, l'autre deux paniers de fruits, la troisiéme un tapis de
» Turquie, que l'on étend sur le tombeau du mort, pour y servir la collation & le
» *Colyva*.

» Le Papas dit l'Office des Morts, pendant que l'on porte cette offrande à l'Eglise.
» Il prend ensuite sa bonne part du régal: on donne à boire aux honnêtes gens, & les
» restes sont distribués aux pauvres. Quand l'offrande part du logis, les pleureuses re-
» commencent, tout comme au jour de l'enterrement: les parens, les amis, les voisins
» font les mêmes grimaces. Pour tant de larmes, on ne donne à chaque pleureuse que
» cinq pains, quatre pots de vin, la moitié d'un fromage, un quartier de mouton, &
» quinze sols en argent. Les parens sont condamnés par la coutume des lieux à pleu-
» rer fort souvent sur le tombeau. Pour mieux témoigner leur douleur, ils ne chan-
» gent pas d'habit dans ce tems-là; les maris ne se font pas raser; les veuves se laissent
» manger aux poux. Il y a des Isles où l'on pleure continuellement dans les maisons;
» les maris & les veuves n'entrent pas dans l'Eglise, & ne fréquentent pas les Sacremens
» tandis qu'ils sont en deuil. Quelquefois les Evêques & les Papas sont obligés de
» les y contraindre sur la menace de l'Excommunication, que les Grecs appréhendent
» plus que le feu «.

Voici une autre Cérémonie funebre, que le même *Tournefort* a vue à *Mycone*. Quelques différences assez remarquables empêcheront le Lecteur de la regarder comme une repetition de la précédente. » Dès qu'une personne a rendu l'ame (*c*) on sonne : les
» parens, les amis, les pleureuses font leurs complaintes autour du corps, que l'on porte
» à l'Eglise peu de tems après. Le plus souvent même on n'attend pas qu'il soit froid : on
» s'en débarrasse sans seulement s'informer s'il est véritablement mort, ou si on l'a crû
» mort, quoi qu'il fut en vie. Le convoi s'arrête au milieu de la première place : on y
» pleure fort amérement, du moins en apparence. Les Papas disent l'Office des Morts au-
» tour du corps; après quoi on le porte à l'Eglise, où il est inhumé dès que l'on a récité
» quelques Oraisons accompagnées de pleurs, de gémissemens, de sanglots.

» Le lendemain on sonne encore les cloches : on sert un *Colyva* dans la maison,
» sur un tapis étendu par terre : les parens & les amis se rangent à l'entour : on pleure
» pendant deux heures, tandis que l'on dit la Messe des Morts à l'Eglise. Le soir on y
» porte un autre *Colyva* avec une bouteille de vin : les parens & les enfans du mort, qui
» sont mariés, en envoïent autant. Les plats sont distribués aux Papas qui récitent l'Of-
» fice. Chacun mange & boit comme il l'entend, à condition que l'on pleurera de tems
» en tems par bienséance.

» Le troisiéme jour au matin on envoie d'autres *Colyvas*; & comme l'on ne dit
» qu'une Messe par jour dans chaque Eglise, les Papas prennent leurs plats, & s'en vont
» célébrer dans leurs Chapelles. Les autres jours, jusqu'au neuviéme, on dit seulement
» des Messes : le neuviéme on fait la même cérémonie que le troisiéme. Le quarantié-
» me jour après le décès, à la fin du troisiéme mois, du sixiéme, du neuviéme, & au
» bout de l'an, on répete la même chose que le troisiéme jour, bien entendu que l'on
» ne manque pas d'y pleurer. Tous les ans les héritiers font porter le *Colyva* à l'Eglise le
» jour du décès de leur pere & de leur mere; & pour cette fois la cérémonie se fait sans
» lamentation. Tous les Dimanches de la premiere année du décès, & quelquefois mê-

(*a*) Selon quelques Auteurs, cet usage n'eut d'abord que peu de rapport à la Résurrection.

(*b*) Evangile selon S. Jean Chap. XII. v. 24.

(*c*) Sur cela il faut supposer qu'à *Mycone* on a l'usage des cloches.

» me de la seconde, on donne à un pauvre un grand gâteau, du vin, de la viande & » du poisson : le jour de Noel on fait la même charité. Les Papas en distribuent autant » qu'il leur plait, & font bonne chére du reste ; car toutes ces offrandes vont de l'E» glise chez eux. Ainsi ces Ministres Ecclésiastiques ont plus de bien, qu'ils n'en sçau» roient consommer ; & d'ailleurs indépendamment du casuel de l'Eglise, on les accable » de présens. Les héritiers, pendant la première année, donnent soir & matin aux pau» vres la portion de viande, de pain, de vin & de fruit, que le mort auroit mangée, » s'il eût vécu ».

On peut encore placer ici ce que dit Corneille le Bruyn (*a*) du deuil des Grecques de *Rama*, qui à certains jours alloient en troupe hors de la Ville vers les tombeaux de leurs parens, pour les pleurer. Un jour aiant apperçu grand nombre de ces Pleureuses qui prenoient ce chemin, il les suivit ; & après avoir remarqué l'endroit où elles se rendoient pour faire leur deuil accoutumé, il se plaça de façon à pouvoir les examiner à son aise. » Elles alloient premiérement, dit-il, se mettre sur les sépulchres & y pleurer, où après s'être » tenues environ une demi-heure, quelques-unes se levoient, & faisoient un rond en se » tenant toutes par la main, comme si elles eussent voulu danser un branle. Ensuite deux » d'entr'elles quittoient les autres, & se mettoient au milieu du rond, où elles faisoient » tant de bruit en criant, en faisant des contorsions & en frapant des mains, qu'on eût » dit qu'elles étoient hors du sens. Après cela elles retournoient encore toutes s'asseoir » pour pleurer, jusqu'à ce qu'enfin elles s'en alloient les unes après les autres à leurs mai» sons, pendant qu'il en revenoit d'autres. Les habits qu'elles avoient étoient ceux qu'el» les portoient d'ordinaire, c'est-à-dire, blancs ou d'autre couleur : mais quand elles se » levoient pour se mettre en rond, elles se couvroient d'un voile noir ». Mais nous ne finirions pas, si nous voulions rapporter toutes les cérémonies particuliéres de chaque lieu, qui différent parmi les Grecs, comme parmi nous. Il suffit d'avoir parlé de celles qui sont les plus générales.

Ce seroit ici le lieu de parler de la croiance des Grecs sur le Purgatoire : mais pour ne pas répéter ce qu'on en a déja dit, nous renvoions le Lecteur à la premiére Partie, où l'on en a traitté. *Tournefort* parle assez juste, quand il dit que les Grecs ne sçavent guéres à quoi s'en tenir sur cette matiére. Il est vrai qu'en général ils renvoient la décision du salut & de la réprobation à la fin du monde. Cependant ils ne sçauroient déterminer le lieu où sont détenues les ames des morts jusqu'à la résurrection. Dans cette incertitude, ils ne laissent pas de prier pour elles, espérant que la miséricorde de Dieu sera fléchie par leurs priéres. Cette piété mérite d'être louée. Heureux les Chrétiens, qui sans s'arrêter aux difficultés qu'on leur présente dans un grand nombre de points controversés, feroient tranquillement leur chemin vers le salut avec une semblable piété ! » Les Grecs sont aussi embarrassés à placer l'Enfer que le Purgatoire : ils sont très-mau» vais Géographes, dit *Tournefort* ».

Le Sacrement *de l'*Ordre.

Nous voici parvenus à l'Ordination, dont il a été déja parlé, mais sans être entrés dans un certain détail nécessaire. Selon le P. Goar, dans l'Eglise Grecque il faut avoir vingt ans pour le Soudiaconat, vingt-cinq pour le Diaconat, & trente pour la Prêtrise. Mais cette différence pour l'âge n'est pas la seule qui se trouve entre les Latins & les Grecs. D'abord le premier Ordre que ceux-ci conférent à ceux qui se destinent à l'Eglise, est celui de Lecteur, dont l'Office est de lire l'Ecriture Sainte au peuple les jours des grandes Fêtes : ces Lecteurs deviennent Chantres, puis Soudiacres, & chantent l'Epitre à la Messe. Ensuite ils sont faits Diacres & chantent l'Evangile. Le dernier Ordre est la Prêtrise. Les Prêtres sont divisés en Séculiers & Réguliers. (*b*) Les *Papas*, dit-on, ne sont proprement que des Prêtres Séculiers, qu'on appelle *Cosmicos Jereus*, & ils ne peuvent parvenir qu'à être *Protopapas*, ce que *Tournefort* traduit par *Curés-Archiprêtres*. » Toutes » ces différentes personnes, (*c*) c'est *Ricaut* qui parle, sont premiérement initiées & bé» nites par l'Evêque, qui leur donne l'imposition des mains, & ensuite fait présent à (*d*) » l'*Anagnoste* d'une Bible, & au (*e*) Psaltes d'un Pseautier, bénissant ces livres & les

(*a*) Dans ses *Voyages*, Tom. II. Ch. 46.
(*b*) *Tournefort*, Voyages, Lett. III.
(*c*) *Etat de l'Eglise Grecque*, Chap. 10.
(*d*) Le Lecteur.
(*e*) Le Chantre.

» marquant du signe de la Croix. Après cela les nouveaux Ordinans se font faire la » Couronne sur la tête «. Nous allons donner le détail de ces Cérémonies, détail peut-être inutile aux gens d'une érudition consommée, mais nécessaire dans un Ouvrage destiné à les rassembler. Mais auparavant il est bon d'observer, qu'outre les Ministres dont nous parlerons, il y en a encore d'autres moindres dans l'Eglise Grecque, & qui n'ont point d'Ordres. Les premiers sont les *Skenophylakes*, ou Sacristains : leur charge est d'avoir soin des vases sacrés, & de tous les meubles de l'Eglise. Les seconds sont les *Colonarchi* ou Antiphonaires ; ce sont ordinairement de jeunes gens, qui sont sçavoir aux Chantres quels sont les Cantiques & les Pseaumes qu'il faut chanter, & sur quel ton. Les troisiémes sont les *Tyroroi* ou Portiers, qui ont soin d'ouvrir & de fermer les portes de l'Eglise. Les derniers sont les *Condilaphti*, qui entretiennent le luminaire. Après cette courte digression, revenons aux Cérémonies de l'Ordination.

(*a*) Le Lecteur se présente à l'Ordinant en habit de Clerc, & tête nue. Cet habit de Clerc est un habit noir, modeste, convenable à l'état que l'on veut embrasser. S'il est Moine, il se présente en habit de Moine ; & cet habit, le Pontifical l'appelle (*b*) *Mandyum*, ou *Mandyas*. L'Ordinant signe trois fois le nouveau Lecteur ; & on lui rase la tête en croix au nom du Pere, &c. Ensuite on lui fait donner la tonsure Cléricale, & après cela on le présente une seconde fois à l'Ordinant, qui lui donne le *Phenolium*. Ce *Phenolium* revient à la Planéte, ou à la *Chasuble*. Il se donne à ceux qui ne sont pas Religieux. L'Ordinant fait encore trois fois le signe de la croix sur la tête de ce Candidat, lui impose les mains, & prie pour lui. La priére finie, il lui met (*c*) la Sainte Ecriture entre les mains, & le nouveau Lecteur y lit quelques versets. Cet Ordre de Lecteur ne peut être que très-ancien ; & la nécessité seule le suppose tel. Au reste il n'y a point de différence entre l'Ordination du Lecteur & du Chantre. Aussi n'y en a-t-il point dans leurs fonctions ; car (*d*) pour me servir des termes de l'Evêque de Vabres, *l'un chante les paroles que l'autre lit*.

Le Lecteur, ou le Chantre pour recevoir le Soudiaconat, se présente à l'Ordinant couvert du *Phenolium*, & s'il est Religieux, du *Mandyum*. On le dépouille de l'un ou de l'autre pour le revêtir du *Sticharium*, qui est une espéce de Dalmatique ; à quoi l'on ajoute la ceinture. On apporte un bassin à laver & un linge blanc. L'Ordinant fait trois fois le signe de la croix sur la tête du Candidat, lui impose les mains, & prie pour lui. Après la priére, l'Ordinant prend le linge, le lui met sur l'épaule gauche, & lui donne le bassin. Le nouveau Soudiacre baise la main de l'Ordinant, & lui verse de l'eau sur les mains. Ensuite il reçoit la bénédiction & récite trois fois le *Trisagium*, &c. Ainsi le Ministére du Soudiacre consiste principalement à présenter à laver à l'Officiant, & à lui donner la serviette pour s'essuïer. On fait remonter l'origine du Soudiaconat au tems de Saint Cyprien, & celle de se laver les mains avant la célébration des Saints Mystéres, à celui de Saint Denis l'Aréopagite, & de Saint Clément. Le dernier parle de ce pieux usage comme d'un symbole de la pureté de l'ame dans ses *Constitutions*, & l'autre dans sa *Hiérarchie* : mais ces deux Ouvrages sont rejettés par la plus grande partie des Critiques. On ne doit pas oublier ici la subtile découverte du prétendu Saint Denis, qui trouve dans le lavement des mains l'image des (*e*) derniéres pensées de l'ame ; c'est-à-dire, de celles qui la déterminent. La preuve de cette ingénieuse reflexion est, que les mains sont les extrémités du corps, comme les pensées qui déterminent sont les extrémités de l'ame. Il faut avouer que l'allégorie est bien peu fondée.

Au Diacre, c'est-à-dire, à celui qui va passer du Soudiaconat au Diaconat, on ôte la serviette de dessus l'épaule, & la ceinture d'autour du corps. Il fléchit le genou devant la sainte Table : l'Ordinant lui impose les mains ; & la cérémonie est sanctifiée par les priéres convenables à l'Ordre de Diacre. Après cela l'Ordinant donne l'Eventail à ce nouveau Diacre, & le baise. Les autres Diacres baisent aussi leur nouveau Confrére, qui prend aussi-tôt possession de son Ministére.

Pour le Diaconat, on ne peut lui disputer son antiquité, puisqu'il est parlé des Diacres & de leur premiére institution dans les *Actes des Apôtres*. Je dis leur premiére institution, puisque leur Ministére n'y paroît pas absolument le même qu'il a été dans la suite. Cependant on trouve que peu de tems après les Apôtres ils sont appellés *Ministres des Evêques*, ce qu'on doit expliquer du service que les Diacres leur rendent à l'Autel ; mais

(*a*) *Pontif. Grae.* Haberti pag. 57. & seq.

(*b*) La Note du Pontifical dit *Mandyas*, Habit court, & *Manteau de Moine*, *Mantulum Monasticum*.

(*c*) Le *Livre Apostolique*. Voi. *Haberti* Observation. in *Pontificale* pag. 43.

(*d*) *Pontific.* &c. ubi sup.

(*e*) Ἔσχαται.

mais ils ne font pas feulement les Miniftres des Evêques ; ils doivent l'être de tout Prêtre Officiant. Pour repondre à ceux qui ne les croient établis d'abord que pour vaquer aux charites, on fuppofe (*a*) que fi on ne les avoit deftinés qu'à fervir les pauvres, comme cela eft dit dans les Actes, il n'auroit pas eté befoin de l'impofition des mains, qui eft l'effentiel de l'Ordination.

On a dit plus haut, que la lecture de l'Evangile eft du Miniftére du Diacre. Nous ne dirons rien de fes autres fonctions, qu'on a pû remarquer déja dans l'extrait qui a été donné de la Liturgie des Grecs. On y aura vû auffi l'ufage de l'éventail.

Deux Diacres conduifent, ou doivent conduire, fuivant le Pontifical, jufqu'aux *Portes Saintes* celui qui paffe de leur Ordre à la Prêtrife. C'eft-là que ces Diacres le mettent entre les mains des Prêtres. Le Protopapas & celui qui le fuit lui font faire trois fois le tour de l'Autel, en chantant l'Hymne des Martyrs. Cette même cérémonie eft obfervée aux Ordinations précédentes. Ce Prêtre défigné fe met à genoux ; on fait fur fa tête trois fois le figne de la croix ; on récite les priéres convenables à cette Ordination ; & on lui impofe les mains. Dans une des priéres, l'Ordinant nomme les principales fonctions de la Prêtrife ; le facrifice, la prédication de l'Evangile, le Baptême, &c. Après les priéres, il reléve le nouveau Prêtre, & lui met fur l'épaule droite la bande de l'*Oraire* qui eft derriére. Cet *Oraire*, dont on a parlé plus haut, eft une des marques du Diaconat. Il lui donne l'*Epitrachelium*, que l'on traduit par l'*Etole*, & le *Phelonium* qui, felon les uns, eft le Surplis, felon d'autres, la *Chafuble*, ou la *Planéte*. Tout cela fe fait au chant du Chœur. Enfuite un Diacre prononce ces paroles : *Aimons-nous les uns les autres*, & le Patriarche, s'il affifte à la cérémonie, baife l'Autel ; les Prêtres, chacun felon fon rang, le baifent auffi, baifent la main du Patriarche, qui l'a pofée fur le faint Autel, & le baifent lui-même à la joue. Les Prêtres fe baifent les uns les autres, les Diacres les imitent en fe baifant de même. Tout ce que le Pontifical ajoute regarde l'Euchariftie, dont nous avons fuffifamment parlé.

On a déja remarqué, que les Prêtres ont la permiffion de fe marier une fois, mais que les fecondes nôces leur font défendues. On a dit auffi que le Prêtre doit être vierge, & epoufer une vierge, fans quoi il ne fçauroit entrer dans les Ordres. Car la femme d'un Papas doit être fage, chafte & belle ; de forte que fi quelqu'une de ces qualites manque à une fille, elle ne doit pas prétendre de devenir *Papadia*, c'eft-à-dire, femme d'un Papas.

» On s'étonnera peut-être, continue l'Auteur (*b*) de qui nous empruntons cette re-
» marque, de ce qui vient d'être dit, que les femmes des Prêtres Grecs doivent être
» belles, & qu'on ne fe donne pas le même foin pour choifir celles des Séculiers. Mais
» fi l'on fait attention à ce que ces Prêtres Grecs ne peuvent fe marier qu'une fois, on
» ne trouvera pas qu'un Papas ait mauvaife raifon de fe pourvoir d'une femme, qui ait
» en elle feule autant de bonnes qualites, que toutes celles qu'un Seculier pourroit epou-
» fer les unes après les autres. Auffi cela leur réuffit-il affez fouvent, puifque s'il y a
» quelque jeune beauté dans le quartier d'un Prêtre qui fonge à fe marier, chacun s'em-
» preffe de la lui donner ; & c'eft fans doute afin que la beauté des femmes Grecques
» puiffe être confacrée, finon à Dieu, au moins à fes Miniftres, & que les plus agréa-
» bles étant unies avec des perfonnes qui font obligées d'être plus faintes que les autres,
» on ne puiffe pas dire des autres femmes que l'on veut louer, ce qui eft fi ordinaire
» dans la bouche des Grecs, quand ils veulent cajoler une femme, qu'elle paffe en beauté
» & en vertu la plus belle *Papadia*, pour dire qu'il ne fe peut rien trouver de plus ac-
» compli dans le monde. Auffi les Papadies ont-elles, outre leur beauté naturelle, une
» modeftie charmante. Le voile blanc qu'elles portent fur la tête, la propreté de leur
» habit, & la fimplicité de leur converfation ont des attraits fi puiffans, qu'on ne fçau-
» roit fe défendre de les aimer. C'eft auffi pour cela qu'on permet aux jeunes Papas de
» quitter pour quelque tems le fervice qu'ils font dans l'Eglife, afin d'aller faire l'amour
» & donner ordre à leur mariage ; après quoi ils reprennent leurs fonctions ordinaires «.

Au refte les Prêtres Grecs portent au bas de leurs bonnets une bande de drap blanc. Cette bande leur pend derriére le dos, & s'appelle *Periftera*, c'eft-à-dire, Colombe. Elle eft l'emblême de l'innocence & de la pureté de la Prêtrife. Ricaut nous apprend, que l'Evêque retranche la Colombe au bonnet du Prêtre, qui tombe dans quelque peché, & que l'on en voit peu qui la gardent fort long-tems ; tant il eft ordinaire à ces Prêtres d'être vicieux.

(*a*) *Habert*, ubi fup. p. 188.

(*b*) Corneille le Bruyn, Tom. I. Ch. 15.

Passons à l'Evêque désigné. Les Prêtres le remettent entre les mains de deux (*a*) Prélats. On lui fait faire le tour de l'Autel, &c. comme on l'a rapporté des précédentes Ordinations. Après ces cérémonies préliminaires, le *Chartophylax* ou l'Archiviste donne au Patriarche, si c'est lui qui sacre l'Evêque, le (*b*) *Contacium*. Ce qu'on appelle ici le *Contacium* est un petit Receuil d'actes, formules, &c. de l'élection de l'Evêque. On s'en servoit autrefois, & peut-être s'en sert-on encore. L'état présent des Grecs a introduit le désordre & la négligence dans toutes ces élections. Ainsi on se contente de rapporter la plupart de ces cérémonies selon le Pontifical, c'est-à-dire, non comme elles se font toujours aujourd'hui, mais comme elles devroient se faire. Le Patriarche prend de la main gauche ce *Contacium*, & pose sa droite sur la tête du *désigné* pour lire le livre des Evangiles, & le pose (*c*) ouvert sur la tête du *désigné*: tous les Evêques assistans touchent en même tems l'Evangile; avant cela l'Ordinant a fait un signe de Croix, & les Assistans ont touché au signe de Croix la tête du *désigné*. Les priéres convenables à l'élection suivent ces cérémonies. Nous ne donnons point le détail de ces priéres, qui regardent la consécration de l'Evêque, la benédiction de son Ministére, &c.

Après ces priéres, l'Ordinant ôte l'Evangile de dessus la tête de l'Evêque élu, & l'aïant remis sur l'Autel, lui donne le *Pallium*; symbole, si nous en croïons Saint Isidore, de la brebis égarée & retrouvée par le Pasteur, qui la porte sur ses épaules au bercail d'où elle s'étoit échappée. Cette cérémonie est accompagnée du chant, suivie de ces saints baisers, ou si l'on veut de ces baisers de Paix dont on vient de parler à l'Ordination du Prêtre, & terminée par quelques bénédictions. Entre ces bénédictions, il faut remarquer sur-tout celle de la *Chaire suprême*, ou pour mieux dire, du *Conseil suprême*, qui est, selon (*d*) l'Evêque de Vabres, la Sainte Trinité, & l'Assemblée céleste des Anges & des Bienheureux: bénédiction particuliére aux Evêques, & qu'il ne faut pas confondre, dit ce sçavant Prélat, avec les autres dont on a parlé dans les autres Ordinations. Au reste on ne fera ici aucune mention de quelques récits & leçons de divers passages de l'Ecriture, & de quelques versets des Pseaumes, ni de l'encens dont le Diacre parfume le Patriarche, les Prélats assistans, le reste de la Hiérarchie & l'Autel, ni de la lecture de l'Evangile par un Diacre, ni de cette autre benédiction que ce Diacre demande à l'Ordinant pour le *prédicateur de l'Evangile*, qui est le Diacre lui-même. On passe enfin tout ce que le Pontifical prescrit ensuite, pour s'acquitter dignement de cet *exercice spirituel*, où les évolutions, les répétitions & les cérémonies sont aussi fréquentes, aussi variées que chez les Latins, & où l'on ne doute pas, que la combinaison des mouvemens extérieurs du corps avec ceux de l'ame ne demande autant d'attentions differentes, & ne tende à les renouveller.

Quand nous ajouterions que la bénédiction de l'Evêque va devant celle du Prêtre, & ainsi de suite, selon la dignité de celui qui la donne, nous n'apprendrions rien de nouveau au Lecteur. Nous dirons seulement, que chez les Grecs, le Prélat Officiant donne sa bénédiction solemnelle à la porte du Sanctuaire après la Communion générale. Chez les Latins au contraire, l'Evêque la donne à l'Autel, & avant la Communion. On remarquera encore, que les Grecs ne se mettent point à genoux pour recevoir la bénédiction, ou que du moins ils s'y mettent fort rarement; & que l'Evêque Grec observe, en la donnant, de former avec les doigts les lettres du nom de Jesus-Christ de cette façon I. C. X. C. Pour ce qui est des mystéres que l'on trouve dans cette main étendue & ouverte qui donne la bénédiction, on les abandonne à ceux qui ont cherché des types & des allégories jusques dans la barbe d'Aaron, & qui peut-être sont determinés par leur génie à en trouver jusques dans les choses, qui en sont le moins susceptibles.

Des Moines Grecs.

QUOIQUE nous aïons déja parlé des Moines Grecs en général, il nous reste tant d'autres choses sur leur sujet, que nous avons crû devoir en faire un article séparé. Un Auteur ancien nomme les Moines les Philosophes du Christianisme, & Isidore appelle leur discipline la Philosophie Monastique. Autrefois les Moines Grecs, car ce n'est que de ceux-là qu'il s'agit dans cet article, donnoient aux lieux de leur retraite un nom que les Philosophes donnoient aux Ecoles de Philosophie, & que l'on peut traduire par ceux-

(*a*) Duo *Pontifices primarii*. Le mot Grec dit ἀρχιερεῖς.

(*b*) Voi. sur ce Livre *Habert* in Pontific. pag. 59.

(*c*) C'est pour apprendre au *désigné* qu'il doit être sous le joug de l'Evangile. Voi. un beau passage de S. Chrysostome sur ce sujet. pag. 70. du *Pontif. Græc.*

(*d*) *Habert* ubi sup. pag. 94.

ci, (a) *Lieux où l'on prend soin de la jeunesse.* Il y a dans ce nom quelque conformité avec celui de Séminaire.

Commençons d'abord par (b) les *Caloyers*, dont le nom dans l'usage ordinaire comprend tout ce qui s'appelle *Moine*, ainsi que nous l'apprenons de (c) *Ricaut* & de *Tournefort*. Ceux d'entre les Caloyers qui disent la Messe sont *Prêtres Réguliers*. Nous marquons par ces mots la *Regle* & le *Ministére*. Ces Prêtres Reguliers deviennent Moines sacrés, *Hieromonachi*, & ne célébrent qu'aux grandes Fêtes. Pour cet effet il y a toujours des Papas entretenus pour servir les Eglises & les Couvens. Celui qui gouverne le Couvent s'appelle *Archimandrite*, terme qui traduit à peu près litteralement, doit signifier Chef de gens retirés dans une (d) cache ou dans une caverne. Moins littéralement il signifie berger ou pasteur. L'*Hégumène* ou conducteur ne différe que peu de l'*Archimandrite*, ou même n'en différe point du tout, & ces deux termes se trouvent synonimes à celui d'*Abbé*, & de Supérieur de Couvent. L'Exarque est supérieur à l'*Archimandrite* : cette Dignité a quelque rapport à celle de *Général*; & l'Exarque est au-dessus de l'Abbé.

On a remarqué que le Supérieur, ou l'Archimandrite, se trouve qualifié de *Pere du Convent*, *Pere des Moines*, &c. Les simples Moines sont aussi appellés Peres dans quelques Auteurs très-anciens, comme Saint Cyrille d'Alexandrie. Mais cette qualification est plus ancienne qu'on ne pense, puisque les Grecs l'ont souvent donnée à leurs Philosophes.

L'*Hégumène* ou Supérieur est changé tous les deux ans par élection, au rapport de Wheler, & quand il sort de charge, il n'est dépouillé que de son autorité. On l'appelle alors Proeguméne ou Ex-Supérieur : c'est ainsi que le rapporte Tournefort, qui ajoute, que ce Superieur est forcé d'user du pouvoir de sa charge avec beaucoup de circonspection, surtout par rapport aux pénitences que méritent les fautes de ses Moines. La séverité, dit-il, les disposeroit à prendre le Turban, au lieu du bonnet de Monte Santo. *Corneille le Bruyn* en parle de même (e) & ce qu'il en dit mérite d'être rapporté ici.

« Cet *Igoumenos* ou Supérieur, dit-il, est en grande vénération entre les Moines, » principalement dans les grands Monastéres qui sont les mieux réglés; car pour les pe» tits, où il y a quelques autres vieux Moines, les Supérieurs n'y ont pas tant d'autorité, » & ils ont souvent bien de la peine à se faire obéir, surtout quand ils veulent imposer » quelques pénitences, qui ne consistent pourtant qu'à faire quelques génuflexions exté» rieures, & à observer quelques jeûnes, n'osant pas leur imposer de plus rudes pei» nes, de peur de les rebuter, & de les obliger à abandonner la vie Monastique avec la » Religion Chrétienne. On n'en a que trop d'exemples; & il n'y a presque pas un en» droit dans tout l'Empire Ottoman, où l'on ne trouve plusieurs Moines Grecs, Syriens, » Arméniens & autres Prêtres & Moines, qui ont quitté le froc pour prendre le Turban. » Ce qu'il y a de plus fâcheux est que quand ces Apostats sont mariés, & qu'ils ont des » enfans Chrétiens, les enfans au-dessous de quinze ans sont obligés de suivre la Reli» gion que leur pere embrasse : mais s'ils sont plus âgés, il leur est permis de demeurer, » s'ils veulent, dans leur Religion, & de vivre avec leurs meres & leurs sœurs dans la » profession du Christianisme. Ainsi la crainte qu'ont les Supérieurs de l'Eglise d'Orient, » de se voir abandonnés de leurs freres, pour avoir voulu leur être trop sévéres, a telle» ment fait décheoir la discipline, que toutes les pénitences qu'on ordonne, tant dans les » Cloitres que dans les Eglises, sont ou fort légeres ou libres, à moins que l'on ne trouve » quelqu'un qui soit tout à fait docile, & qui veuille s'assujettir de bon cœur à ce que » la discipline a de plus rude ».

A ce recit l'Auteur que nous avons cité joint celui d'une avanture, qui arriva dans la Syrie en 1670. & qui sert encore à faire connoitre le génie de ces Moines Grecs. « Il » y a, dit-il, auprès de Damas un fort beau Couvent de Religieuses & de Moines : je » nomme les Filles les premiéres, parce que le lieu leur appartient. Il est fondé à l'hon» neur de la Sainte Vierge, sous le nom de *Notre-Dame de Said-naia*, & situé sur une » montagne, au haut de laquelle est le Cloitre des Religieuses, & au pied celui des » Moines. Ils sont, tant les uns que les autres, vêtus de noir, & suivent la » régle de Saint Antoine. Comme ces Filles vivent de la libéralité & des charités des » bonnes ames, un jeune Frére qui commençoit à s'ennuier de la solitude de ce lieu, se » mit en tête d'aller traverser toute la Syrie, sous prétexte de faire à l'ordinaire une quête

(a) [illegible]
(b) [illegible]
(c) L'un & l'autre *ubi sup.*
(d) *Mandra*, *latebra*, ensuite *bercail* par analogie aux lieux [illegible] les bergers.
(e) *Dans ses Voyages*, Tom. I. Ch. 13.

pour ces pauvres sœurs ; ce qui leur est accordé de tems en tems par le Patriarche d'Antioche, dans toute l'étendue de sa jurisdiction. Mais comme il ne sçavoit pas que le Couvent de *Said-naia* devoit demeurer dans les bornes du Patriarchat d'Antioche, dans lesquelles il est situé, de même que la Ville de Damas, il continua sa quête jusqu'auprès de Jérusalem, avec de fausses lettres de l'Abbesse de *Said-naia* qu'il avoit contrefaites ; & il avoit déja amassé une somme considérable par rapport à l'état de ce païs-là, qui n'est pas des plus riches. Il se proposoit donc de continuer son chemin jusqu'à Tripoly en Syrie, où son dessein étoit de s'embarquer, s'il trouvoit quelque vaisseau, & de passer en Europe, ou tourner du côté de Constantinople. Mais lorsqu'il fut venu à *Dgbel Ageloum*, qui est une grande montagne autour de laquelle il y a quantité de villages & de hameaux de Chrétiens, il s'y rencontra dans le même tems deux Quêteurs du Patriarche de Jérusalem, comme c'est la coutume de ce Prélat d'en envoïer là tous les ans. Ceux-ci aïant arrêté le Frére, lui demanderent pour qui il venoit recueillir les aumônes en ce lieu. Il répondit que c'étoit pour *Said-naia*. Les Quêteurs de Jérusalem se saisirent donc de lui, & le mirent en arrêt, comme un homme qui s'approprioit leur bien sans en avoir permission. Ils l'envoierent ensuite à leur Patriarche, qui après en avoir écrit à l'Abbesse de *Said-naia*, lui ôta l'habit de Caloier, comme indigne qu'il étoit de la vie Religieuse dont il faisoit profession, & de l'habit qu'il portoit.

» Les Préfets & les autres Religieux, continue (a) *Corneille le Bruyn*, se donnent la même licence, & quittent l'habit quand ils le jugent à propos ; & quoiqu'ils aïent fait au moins deux ans de Noviciat avant leur profession, ils ne laissent pas de sortir souvent du Cloître pour aller demeurer chez eux, ou même ils quittent tout à fait l'habit & la régle : mais par-là ils se font fort mépriser, & lorsqu'ils sont sortis du Cloître, on les regarde avec exécration. S'il leur arrive pourtant de retourner, & de donner des marques d'un véritable repentir, on les reçoit après quelques pénitences qu'on leur impose. Au reste les Préfets & les autres anciens Moines travaillent tous pour le Couvent pendant tout le tems qu'ils y sont, l'un aïant le soin des fruits, l'autre celui des grains, un autre celui des troupeaux, & ainsi du reste de ce qui appartient au Couvent. Ils se servent pour ces emplois de l'aide des Novices, qui pendant leur Noviciat servent souvent à la campagne, comme pour les accoutumer à la méditation & à la retraite spirituelle, à quoi pourtant ils n'ont pas beaucoup d'inclination, & à quoi ils ne s'attachent guéres, non plus qu'à l'étude ; ce qui est cause que tous ces Caloiers sont extrêmement grossiers & ignorans. A peine en trouvera-t'on un, même dans les Cloîtres les plus considérables, qui entende un peu le texte Grec, dans lequel pourtant sont écrites toutes leurs priéres & tout le reste de leur service.

» A l'ambition & à l'orgueil près, qui sont les défauts ordinaires des Moines, les Caloiers ménent une vie fort exemplaire & fort austére. On n'entend point chez eux parler de réforme de leur premier Institut. Ils n'ont point changé leur ancienne maniére de vivre. Leur habit est aussi toujours le même, sans y avoir rien ajouté, ni rien ôté qui les distingue des autres ; & nonobstant les dégats qu'on a faits de leurs terres, & l'éloignement des tems, l'uniformité de leurs Constitutions est toujours demeurée dans un même état, sans changement & sans relâchement. Ils font trois vœux, qui sont de renoncer au monde, de ne manger jamais de viande, & de ne se point marier ; & ils les observent aussi très-étroitement, sur-tout dans les grands Monastéres, qui d'ordinaire sont les mieux réglés. Tels sont ceux de *Monte Santo*, de *Neomagni*, de *Monte Sina*, *S. Saba*, *S. Michel de Jérusalem*, & quelques autres. Afin de mieux garder leurs vœux, ils ne mangent jamais de viande, & ils ne vivent que de legumes, d'herbes, & de ce que la terre & les arbres produisent, & qu'ils cultivent aussi avec soin dans les terres qu'ils ont auprès de leurs Cloîtres. Ils portent leur abstinence si loin, que dans les tems de jeûne, lorsqu'ils sont obligés de prononcer les mots de lait, de beurre & de fromage, ils ne le font qu'en ajoutant cette parenthése, *sauf le respect du saint jeûne*. Il y en a quelques-uns qui ne vivent que de ce qui croît à la campagne, & on les appelle *Atkitis*. Ils quittent le Cloître pour vivre dans les montagnes : mais aux grandes Fêtes ils retournent à leur Couvent, afin d'assister au Service public.

» Sur tous ces Religieux il y a des Provinciaux ou Visiteurs, qui sont fort differens de ceux qui font cette fonction parmi les Moines de l'Europe. Car ceux-ci ne vont visiter les Monasteres de leurs Provinces, que pour entendre les plaintes des Moines, &

(a) Ibid.

« & pour réformer quelques abus qui pourroient s'y être glissés : au lieu que les autres, qui sont connus sous le nom d'*Exarchi*, ne visitent les Cloîtres qui sont de leur dépendance, que pour en tirer de l'argent que le Patriarche exige d'eux.

« Ainsi ces pauvres Caloiers ont beau travailler : ils ont toujours bien de la peine à amasser quelque chose, soit pour la Communauté en général, soit pour eux en particulier ; parce que le Patriarche leur envoie souvent ces Visiteurs, pour les décharger de ce qu'ils ont de meilleur. Mais nonobstant toutes ces taxes que les Moines Grecs sont obligés de payer, il ne laisse pas d'y avoir encore en Turquie des Couvens bien rentés, & même des Moines assez riches pour entreprendre, comme on parle vulgairement, de couper l'herbe sous le pied au Patriarche, & de se mettre en sa place, principalement s'ils sont aidés des conseils & de la bourse de quelque riche Marchand, qui leur offre ce qui leur manque pour acheter le Patriarchat ».

Telle est l'idée générale, que *Corneille le Bruyn* nous donne des Moines Grecs. Nous avons rapporté de suite ce qu'il en dit, pour ne pas interrompre le fil de sa narration. Voions à présent ce que nous en apprennent quelques autres Auteurs, qui sont entrés dans des détails capables de nous instruire de certaines particularités, que ce Voiageur a omises ou ignorées.

L'Ordre de Saint Basile étant le seul qui soit reçu parmi les Grecs, les Prêtres Reguliers Grecs sont nécessairement de cet Ordre. Leur habit est une longue robe de drap couleur de poil de chameau, ceinte autour du corps. Ils ont un bonnet de feutre ou de laine couvert de noir, & qui leur cache les oreilles. Voila ce que dit Ricaut ; & voici ce que Tournefort nous apprend plus en détail de l'habillement Monastique, & par conséquent avec plus de clarté. (*a*) L'habit des Caloiers est noir, ou d'un brun foncé. C'est une espéce de soutane toute simple, sur laquelle on met une ceinture de même couleur. Pour leurs bonnets, le dessus en est plat ; ils sont noirs & à deux oreilles. (*b*) Une piéce de drap noir est attachée au dedans du bonnet, & leur pend sur le dos. A tout cela il faut ajouter, que pour les trois divers degrés de perfection dans la vie Monastique, il y a aussi trois sortes d'habits. Les simples Moines, c'est-à-dire, les Caloiers du plus bas degré, n'ont qu'une simple tunique d'un drap grossier : les Profès l'ont & plus ample & plus propre. On appelle *Religieux du petit habit* les plus fervens : mais on donne la cuculle & le (*c*) scapulaire aux plus parfaits, que l'on enterre même avec ces marques particuliéres de leur perfection ; ce dernier état fait les (*d*) *Religieux du grand habit*, & la vie de ces derniers est, selon les Grecs, une vie pure & angelique. On peut les regarder comme des Hermites ou comme des Anachoretes. En tout ce qui porte le nom de discipline & d'austerité, ils vont infiniment plus loin que les autres Religieux.

Ceci nous conduit naturellement aux Ascetiques ou contemplatifs, espéce de Quiétistes, qui non contens de se retrancher les plus petites commodités de la vie, se feroient peut-être un plaisir de ressusciter, & ensuite s'immortaliser dans les souffrances pour l'amour & la gloire de Dieu, s'ils le pouvoient. Tournefort dit que les austerités, la retraite & la misére leur font souvent tourner la cervelle, & que la plupart de ces Ascetiques donnent dans des rêveries pitoiables, & bien éloignées du vrai esprit de pénitence & de mortification. C'est ainsi que la veritable Religion est située entre deux extrémités, qui arrêtent la plupart des hommes ; l'une est le fanatisme, & l'autre le libertinage. Autrefois il y avoit des reglemens de l'Eglise, pour retenir les Moines dans leurs Couvens, & les empêcher de se mêler d'affaires étrangeres. La misére a énervé ou fait éluder en Orient des réglemens si nécessaires. (L'autorité que nos Moines (*e*) se sont acquise, ou par un fastueux appareil de dévotion, ou par l'adresse avec laquelle ils se sont insinués dans les intrigues du siécle, nous a rendu quelquefois d'aussi mauvais services en Occident. Nous avons des Moines Negociateurs, des Moines de Cour, des Moines qui se rendent arbitres du sort des Etats.) Ce n'est ni l'esprit d'intrigue, ni l'ambition qui ont contribué au relâchement de la discipline des Moines Orientaux. Ils ne le doivent qu'à la dureté du joug & de la misére de leur état. On dit que la plupart sont obligés de gagner leur vie à la sueur de leur corps, & de s'appliquer aux ouvrages les plus vils, comme le labourage, la culture de la vigne, &c. Ce-

(*a*) *Mandyum* ou *Mandya*.

(*b*) *Paramanava*.

(*c*) *Analabus* que l'on traduit par Scapulaire, est une tunique longue & sans manches, que l'on pourroit appeller aussi *Superhumerale*. La Cuculle, ou la Coucoulle est une longue robe qui a des manches. Voi. entr'autres sur cette matiére le P. Bonanni ne' *gli ordini de' Religiosi*.

(*d*) *Magnus & angelicus habitus*.

(*e*) Remarquez que ce qui est renfermé entre deux Parenthéses, est une satyre contre les Moines ordinaire à l'Auteur Protestant, qui partout fait paroitre contr'eux mauvaise humeur.

pendant il est bon de remarquer, que les anciens Moines travailloient à gagner leur vie. Entre leurs travaux manuels on trouve sur tout le labourage & l'agriculture. Il ne faut pour cela que remonter au septiéme siécle ; & dès là ces Religieux doivent regarder le travail des mains, non comme une corvée qu'exige leur pauvreté, mais comme une des principales obligations de leur état. (a) La plupart, excepté les Prêtres Reguliers, & les *Hiéronomaques*, sont des artisans ou des bergers, qui font un an de service auprès des troupeaux, après quoi ils peuvent retourner au Couvent. On en trouve, dit Wheler, qui font des chapeaux & d'autres ouvrages aussi méchaniques. Enfin les Voiageurs nous représentent ces Moines comme des gens sans mœurs & sans éducation, qui se prêtent pour peu de chose aux plus mauvaises intrigues, & qui dans toutes leurs actions marquent toujours beaucoup de mauvaise foi. Tout cela n'est que trop souvent la suite de la servitude & de la misére, plus souvent encore de l'oisiveté & de l'ignorance.

Ceux qui veulent se faire Caloiers s'adressent à un *Hiéronomaque* pour en recevoir l'habit ; & cette cérémonie, dit Tournefort, coute environ une douzaine d'écus. Avant la décadence des Grecs, le Supérieur examinoit celui qui vouloit se faire Moine ; & pour éprouver sa vocation, il l'obligeoit à rester trois ans dans le Monastere. Après cette épreuve on (b) on procedoit à la tonsure ; pour les garçons à 15. ans accomplis, & pour les filles à 17. Cela se pratiqua ainsi par ordre & du tems de l'Empereur Justinien. Dans la suite les trois ans furent changés en six mois ; il est vrai que sous l'habit de Laique, le Postulant pratiquoit pendant quelque tems les devoirs de la vie monastique. Si après l'épreuve il persévéroit dans son dessein, le Supérieur le menoit à l'Eglise, & lui adressoit ces paroles : » Nous voici en présence de l'Ange du » Seigneur, devant qui il ne faut pas mentir. N'est-ce pas pour éviter le châtiment de » quelque faute que vous voulez vous retirer dans cette maison ? Ne seroit-ce pas quel- » que chagrin domestique, quelque dépit amoureux, quelque affaire criminelle, qui » vous ameneroit parmi nous ? Le Postulant repondoit ; je ne quitte le monde que pour » vacquer à mon salut, &c. Alors le Supérieur lui donnoit l'habit ; & après les priéres » convenables lui coupoit une tresse de cheveux, qu'il attachoit avec un morceau de » cire contre la muraille tout près de l'Autel. » Cette cérémonie se pratique encore de la même maniére, selon (c) un Auteur Grec moderne ; mais la discipline est extrémement relâchée. On reçoit souvent des Religieux de dix ou douze ans : ce sont, dit Tournefort, des fils de Papas à qui on montre à lire & à écrire, & que l'on emploie en même tems aux offices les plus vils, ce qui leur tient lieu de noviciat. Au reste nous ne repetons point ce qui a été dit de leurs Jeûnes & de leurs Carêmes, ni de leur façon de se nourrir, qui est très-mesquine ; nous ne parlons pas non plus de leur extrême malpropreté, qui, selon les Voiageurs, leur est commune avec les autres Ecclesiastiques du Clergé Grec.

Pour ne pas distraire les Moines de leur Office & de leurs autres dévotions, il y a dans chaque Couvent quelques Freres Lays qui prennent l'habit monacal, & s'obligent de vivre selon la régle de la Communauté. On les nomme les convertis. » Ce » sont, dit Ricaut, des personnes dégoutées du monde, ou coupables de quelque » péché mortel, qui embrassent l'Institut austére de St. Basile, pour mieux vacquer à » leur salut. On se repose sur eux, continue-t'il, de toutes les affaires domestiques : » ils ont le soin du betail. Le soin de la culture de la vigne est aussi de leur dépendance ; » les Religieux pouvant boire ce qu'ils ont dans leurs propres caves. » Ceci nous rappelle un usage assez particulier des Moines d'un certain Couvent d'Arcadie. Tournefort (d) nous apprend, qu'ils ont une cave pourvue du meilleur vin, auquel on ne touche pas, sans la permission du Supérieur, qui jaloux d'une si belle abondance, la benit tous les ans après les vendanges.

Corneille le Bruyn nous apprend encore (e) au sujet des Freres Lays, qu'ils passent presque toute la journée aux champs, & ne retournent point au Monastére avant le soir. » Lorsqu'ils y sont arrivés il faut que malgré la fatigue que leur a causé leur tra- » vail ils assistent à une longue priére, & qu'ils fassent beaucoup de génuflexions qu'ils » appellent *Metaniai*, c'est-à dire, inclinations jusqu'à terre ; ensuite dequoi ils se » contentent d'un souper fort leger, & vont se reposer de leur lassitude sur un lit, qui

(a) *Christoph. Angelus* Cap. 27. Lib. de Statu &c.
(b) *Pontif. Græc.* in [illegible]
(c) [illegible] Cap. 16.

(d) *Voyages au Levant*, Lettre I.
(e) *Dans ses Voyages*, ubi sup.

» n'est pas plus mollet qu'une table de bois, en attendant que les Moines étant » fixés, le jour qui commence à paroître les rappelle à leur travail accoutumé. »

Ces Monastéres ont leurs Quêteurs, comme on l'a vû, qu'ils envoient de côté & d'autre, même dans les païs éloignés, pour y recueillir les contributions & les aumônes. Ricaut dit que ces Quêteurs sont cinq ans en charge; qu'après s'être acquittés de leur commission, ils s'en retournent au Couvent, & se retirent dans des cellules particulieres un mois entier, qu'ils emploient à examiner leur conduite, & les péchés qu'ils ont commis, afin d'en faire réparation à Dieu.

Selon Tournefort (a) toutes les portions sont égales dans les Monastéres Grecs. Le Superieur n'est pas mieux nourri que le dernier de la maison: il en est de même de tout ce qui regarde les autres besoins de la vie. Ajoutons encore par rapport aux usages des Moines au Refectoire, ce que nous fournit (b) Wheler. Avant & après le dîner, ils récitent plusieurs sortes de priéres, qu'ils accompagnent de quelques cérémonies. Avant que de sortir du Refectoire, on présente un morceau de pain dans un plat, & l'on met une coupe de vin devant l'*Hegumène*, qui est assis au dessus de ses Moines à une petite table particuliére, & qui fait une espece de consecration de ce pain & de ce vin par quelques priéres. Après cela on fait le tour du Réfectoire avec ces offrandes; chacun rompt tant soit peu du morceau de ce pain, & boit une goute de vin. La cérémonie finit par quelques priéres, après lesquelles chacun retourne à sa cellule.

Pour ce qui est des Religieuses, il s'en faut bien, dit Tournefort, qu'elles ne vivent avec autant d'austerité que les Moines. « La plupart sont des Madelaines mitigées, » qui sur le retour font vœu de ménager des vertus, qu'elles ont fort négligées dans leur » jeunesse. Elles se retirent enfin dans un Monastere, pour y mener une vie un peu » moins scandaleuse, sous les yeux d'une (c) Supérieure. » Ricaut dit aussi que la vie de ces Religieuses n'est si rigide, ni si austére que celle des Caloiers. Entre ces Religieuses, les unes sont des filles devenues pieuses & dévotes, qui se vouant à la pauvreté & à la chasteté, s'enferment dans un Couvent pour se détacher du monde. Les autres sont des veuves, qui reconnoissant leurs péchés, & peut-être aussi que le monde commence de les oublier, songent à se retirer avec honneur, travaillent à se convertir, font pénitence, & s'accoutument enfin à la dévotion; car en toutes choses il y a toujours je ne sçai quelle habitude, qui rend agréable & amusant ce qui paroissoit auparavant incommode & difficile. On pourroit trouver telle dévote qui ne repasse pas moins agréablement ses péchés & ceux des autres, à l'âge de soixante ans, qu'une coquette consommée le nombre de ses galanteries à l'âge de vingt-cinq. De même tel vieillard est touché du plaisir de méditer sur les choses spirituelles, comme un jeune homme de celui de se rappeller ses conquêtes amoureuses. Voilà l'effet ordinaire de ces dévotions tardives, & de celles qui ne suivent que trop souvent une passion malheureuse. (d) Ces Religieuses suivent la régle & la discipline des Moines, s'occupent dans le Couvent à plusieurs sortes d'ouvrages qu'elles revendent aux Turcs; & l'on nous assure que ceux-ci ont de grands égards pour elles. L'Abbé du Couvent auquel celui de ces Religieuses est soumis, leur envoie pour Prêtre & pour Confesseur un de ses plus vieux Religieux, dont la réputation est le mieux établie.

Passons aux Moines du Mont (e) *Athos*, que les Grecs appellent la sainte Montagne, & qui, pour nous servir de l'expression de *Belon*, est aux Grecs ce que Rome est aux Catholiques. *Tournefort* dit brusquement que les Couvens du Mont Athos, quelques réguliers qu'ils paroissent, fournissent les fourberies les plus dangereuses, bien loin d'élever des hommes apostoliques capables de rétablir la Discipline Ecclésiastique. On prétend aussi que ces Moines se sont fort corrompus depuis environ l'année 1430. Mais Ricaut leur rend plus de justice que le Voiageur que nous venons de citer, puisqu'après avoir dit, qu'il n'y a pas de lieu sur la terre qu'on puisse comparer avec cette montagne, où l'on conserve avec soin la pureté de la Foi, & l'ancienne austérité de la vie Monastique, il ajoute que « (f) ces *Religieux* sont pour » la plûpart des ames saintes & pieuses, attachées à la dévotion & à la mortification; » qu'ils s'entretiennent toujours des choses célestes, avec une vénération singuliere. De

(a) *Tournefort*, ubi sup. Lettre III.
(b) [illegible] Voiage de Dalmatie, Grece, &c. pag. 161. [illegible] la [illegible] Couvent de la Beotie.
(c) En Grec vulgaire, *Hegumenissa*.
(d) [illegible] de *l'Egl. Occid. & Orient. Confession* L. III. C. 8.
(e) Cette Montagne est de la Macédoine, & fait une espèce de presqu'Isle du côté de la mer Egée.
(f) *Etat de l'Eglise Grecque* Chap. XI.

» forte que nous pouvons nous persuader sans trop de crédulité, que non seulement ils » sont moralement gens de bien, mais aussi qu'ils sont en quelque maniere touchés de » l'esprit de Dieu, & que l'obéissance qu'ils lui rendent & leur dévotion les conduisent » peut-être plus surement au Ciel, que la sagesse des plus profonds Philosophes, ni la » science des Théologiens les plus éclairés. » Malheureusement pour eux ils sont opiniâtrément attachés au Schisme qui les sépare de l'Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut.

Les Chrétiens Grecs vont en pélérinage à ce Mont Athos, & y visitent les Eglises & les Reliques. Telles sont quelques cheveux de la Sainte Vierge, sa ceinture, une petite portion du Sang de Notre Seigneur, des lambeaux de ses langes, le pied & le soulier de Sainte Parascéve. Les dévotions & les charités qui en proviennent, les présens que ces Moines reçoivent, & les quêtes de leurs Pandoques ou Quêteurs leur font de très-beaux revenus. Ricaut nous fournit ce petit détail, & nous assure que ces Quêteurs, qui passent pour fort entendus dans le métier, rapportent ordinairement des richesses considérables des païs soumis à la Religion Grecque. Pour mieux encourager leur industrie, celui qui a le plus apporté est d'ordinaire élû Prieur l'année suivante. Ecoutons encore cet Anglois sur le caractére des Moines qui reçoivent, & sur celui des dévots qui donnent. Le caractére des premiers ne laisse pas de diminuer un peu le grand mérite, qu'il attribue à ces sévéres Religieux.

» Ces Caloïers se plaignent continuellement de leur pauvreté & de la misére de leur » condition; ce qui surprend ceux qui voïent leurs trésors. A moins que nous ne disions » qu'ils sont comme ces riches, qui meurent de faim au milieu de l'or & de l'argent. » Si l'on considére la magnificence & les richesses de leurs Autels & de leurs Eglises, » on aura de la peine à se persuader qu'ils soient aussi pauvres qu'ils affectent de le pa- » roitre. » Ces biens sont dévoués aux Couvens, & au Service, diront les Moines. Il ne leur reste donc que le produit de leurs champs: mais ce produit n'est pas absolument méprisable. Avec cela un Moine qui fait profession de vivre en retraite, & avec plus d'austérité que le reste du genre humain, peut-il se plaindre d'être misérable? Ensuite Ricaut parle de leurs riches ornemens, entre lesquels il y en a de couverts de perles & de pierres précieuses; d'un nombre infini de vaisseaux sacrés d'or & d'argent; de leurs croix d'or garnies de pierres précieuses; de leurs Rituels & autres Livres d'Eglise couverts d'or. Toutes ces richesses » fournissent à ces Caloïers du Mont Athos le moien » d'aller en Procession avec toute la magnificence possible les grandes fêtes de l'année. » Et même la Procession qu'ils font tous les jours pendant le Service, est accompagnée » de tant de pompe & de tant d'éclat, que frappant le peuple d'une vénération & d'une » dévotion extraordinaires, personne ne se retire sans donner des marques de son zéle » par ses présens. Sans cela, on ne croiroit pas avoir sa part de la bénédiction. » Voilà pour ce qui regarde le caractére de ces Religieux; & voici les suites de celui d'une partie des personnes qui leur portent des présens. » Les Grecs, dit le même Ricaut, sont pour » l'ordinaire avares ou pauvres. Et cependant, soit vanité dans les uns, dévotion dans » les autres, ils s'estiment obligés de donner l'aumône pour la sainte Montagne. Il s'en » trouve même, qui aïant pillé le peuple, & vécu de rapine & de violence, croient » appaiser la colére de Dieu, & obtenir la rémission de leurs péchés, en sacrifiant à » cette Montagne une partie de leur butin. » Il ne faut pas aller chercher en Levant cette sorte de dévotion: nous la trouvons en Europe, & dans toutes les Communions. Elle a cela de commode, qu'on entre en composition avec Dieu à qui tous les biens appartiennent, & que pour l'amour de lui, on en céde une partie aux pauvres qu'il appelle ses membres; après quoi l'on jouit du reste en toute sureté de conscience: sur quoi nous renvoïons le Lecteur à la Satyre de Despreaux, dans l'endroit où il parle d'Alydor.

» (a) Le nombre des Caloïers de la Montagne peut aller à six mille, en y com- » prenant les Prêtres, les Diacres, & les Freres lays. De ces six mille, il y en a ordi- » nairement deux mille hors du Couvent, que l'on envoie à la quête. » Ricaut dit ensuite, que les Couvens de cette montagne sont au nombre de vingt; qu'à l'exception de trois que la pauvreté affranchit des taxes, les autres paient au Grand Seigneur un tribut de mille écus par mois: mais qu'ils sont taxés inégalement, les uns à plus & les autres à moins, selon leurs moiens; que leurs Couvens sont exemts de la jurisdic- tion

(a) *Ricaut ubi sup.*

tion du Patriarche, & qu'ils ne lui rendent aucune marque de reconnoissance; que toute son autorité consiste à établir sur eux deux Archevêques, dont l'un se tient à (*a*) *Carcis*, & l'autre à *Sidero-capti*, tous deux relevant du Métropolitain de Thessalonique. Il est vrai que Mr. de la Haye, dans son Voiage de Constantinople, dit positivement, que les Moines du Mont-Athos reconnoissent le Patriarche de Constantinople. Mais cela n'est point contraire au récit de Ricaut, qui ne nie point que ces Religieux reconnoissent le Patriarche, puisqu'il dit au contraire qu'il leur donne deux Archevêques. » Ces Prélats, continue-t'il, ne se mêlent de quoi que ce soit, que de lire la Liturgie » & de donner les Ordres. Chaque Ordination leur vaut un sequin; tout le gouverne- » ment est entre les mains des Supérieurs ou des Prieurs. De plus entre ces vingt » Couvens, il y en a neuf où le Patriarche n'a pas même le pouvoir de mettre un » Evêque pour y conférer les Ordres, parce qu'ils se sont rachetés de cette marque de » soumission. Dans les autres Couvens de la Gréce le Patriarche a le droit, non seu- » lement de conférer les Ordres aux Prêtres, mais aussi de nommer des Supérieurs, & » de donner les Prieurés à qui lui fait le plus de présens. Les Couvens du Mont-Athos, » & celui de *Maura-Mola* sur le Bosphore, ont le *Bostangi-Bachi* pour protecteur. Il nom- » me tous les ans un *Aga*, pour aller recueillir le tribut annuel de douze mille écus, » dont dix (*b*) bourses lui sont affectées: outre cela chaque Monastére lui donne une » brebis tous les mois, sans compter les présens d'agneaux, de chevreaux, &c. qu'on » lui fait à Pâques. L'Aga réside à *Carcis*, & y est servi par trois ou quatre Domesti- » ques. Tous ces Couvens y ont une Maison ou Halle commune, dans laquelle ils tien- » nent leur Synode, & où se réglent les intérêts des Couvens. Ce Synode est appellé » l'*Assemblée* des *Anciens*. Chaque Couvent se cottise ou est taxé à proportion de ses » revenus, pour entretenir les bâtimens publics & les personnes qui y demeurent, & » pour fournir aux frais des chandelles, de l'huile, & des lampes, comme aussi à la » subsistance de ceux qui lisent la Liturgie toutes les semaines, c'est-à-dire, tous les jours » de marché. Ils ont sous l'Aga duquel ils dépendent, une si grande liberté, à l'égard » des affaires qui regardent la Religion, ou des séculieres, qu'il n'y a point de Turc qui » ose mettre le pied sur la Montagne sans sa permission. «

L'occupation des Caloïers ordinaires est de travailler à des Ouvrages méchaniques. Ils sont jardiniers, vignerons, tailleurs, tisserans, bonnetiers, &c. le tout au profit de la Communauté. Celles des Religieux Grecs, dit le même Ricaut, » s'embarassent fort peu » si ces *Caloïers Artisans* sçavent lire, ou non. De cent à peine en trouvera-t'on un, dont » la capacité aille jusques-là. Tout ce qu'on exige d'eux est, qu'outre le signe de la » croix, ils sçachent faire leurs (*c*) *Metaniai*; c'est-à-dire, qu'ils sçachent se prosterner » jusqu'à terre après avoir récité certains Pseaumes, avec le *Gloria Patri* au bout. Quel- » ques-uns de ces Moines répetent cette sorte de dévotion jusqu'à trois cens fois. « Dans un autre endroit *Ricaut* dit, que chaque Caloïer est obligé de faire ces *Metaniai* jusqu'à trois cens fois en vingt-quatre heures, à moins qu'il ne soit malade; auquel cas son *Santolo*, ou le Prêtre qui lui a donné l'habit, est obligé de les faire pour lui. Du tems de *Belon*, ces Moines étoient si généralement ignorans, (*d*) *qu'il auroit été*, dit-il, *impossible, qu'en tout le Mont-Athos on eût trouvé en chaque Monastére plus d'un seul Caloïer sçavant. Entre tous les six mille Caloïers qui sont par la montagne en si grande multitude, à peine en pourroit-on trouver deux ou trois de chaque Monastére, qui sçachent lire ne écrire*, &c.

» Les Prêtres sont d'une plus haute classe. Ils sçavent tous lire & écrire, depuis le » Prêtre jusqu'au moindre Diacre: mais il s'en trouve très-peu qui entendent raison- » nablement le Grec de l'Ecole; & même les plus habiles d'entr'eux se trouveroient » fort embarassés de rendre raison de chaque mot de leur Liturgie, quoique du reste » ils la sçachent si bien par routine, qu'ils la liront d'un bout à l'autre sans s'arrêter & » sans hésiter, jusques-là même, qu'il faut avoir l'oreille bien bonne, & quelque con- » noissance du Grec, pour distinguer les différens sons des paroles qu'ils prononcent. » Après cela leur étude principale est d'apprendre les hymnes de Saint Jean Damasce- » ne, de chercher les leçons de chaque jour, les Offices, &c. Si l'on en trouve par-

(*a*) Ville située sur le milieu de la Montagne. Voïez-en la description dans *Ricaut* ubi sup. Il n'est pas permis aux femmes de se trouver aux marchés qui se tiennent dans cette Ville. C'est-là que les Caloïers vendent les ouvrages ausquels ils s'occupent.

(*b*) Chaque bourse est de 100. écus.

(*c*) En Grec ancien *Metanoiai*, pénitences. Le *Pontifical* Grec p. 70. explique ainsi le mot μετάνοια; *une adoration qui consiste en des inclinations, ou des reverences très-profondes.*

(*d*) Voi. *Belon* Chap. 39. & 40 des *Observations & singularités*, &c. Dans le Voiage de M. de la Haye, on dit aussi qu'il y en a fort peu qui sçachent lire.

» mi eux de plus éclairés, leur ſcience ne conſiſte qu'en la lecture des Peres & des » Conciles de leur Egliſe, & des Auteurs Eccléſiaſtiques du premier ſiécle après » Conſtantin le Grand. Ils mépriſent la Philoſophie & les Mathématiques comme des » ſciences purement humaines, & inutiles à ceux qui ménent une vie ſpirituelle & mor- » tifiée, « à qui par conſéquent la lecture de toute autre matiére, que celle qui conduit directement à la régeneration & à la piété, doit être abſolument interdite. Remarquons ici, à l'occaſion de ce goût aſſez général parmi les Religieux, que ceux qui font un bon uſage de la Philoſophie & des Mathématiques, ſçavent aſſez que ces ſciences enſeignent une ſorte de mortification de ſoi-même, qui vaut quelquefois les ſombres contemplations des Moines. Peut-on ignorer auſſi que les ſciences éclairent l'ame & fortifient plus ſurement la raiſon, que des auſtérités violentes, qui ne dérangent que trop ſouvent l'œconomie d'un corps ſi étroitement uni à notre ame?

» Chaque Couvent à ſa (*a*) Bibliothéque dans une haute tour. Le Bibliothécaire qui en » a le ſoin eſt auſſi Intendant du Couvent, & tient compte de la recepte & de la dé- » penſe. Chaque Couvent a des cloches; les unes petites, & pour tous les jours; les au- » tres plus grandes, & de quatre ou cinq cens peſant, pour les jours extraordinaires. » On les ſonne aux Fêtes pour ſe réjouir, & pour faire beaucoup de bruit. Ces cloches » ſont fixes comme celles d'Angleterre. « Il eſt difficile de dire en quel tems le Mont Athos commença d'être habité par des Religieux: on pourroit peut-être faire remonter l'origine des Couvens de cette Montagne au tems de Conſtantin le Grand.

On montre par curioſité ſur cette Montagne un collier de fer duquel pend une croix de ſept ou huit livres. Ce collier avoit appartenu à un Saint Athanaſe du neuviéme ſiécle, lequel procura la fondation de Sainte Laure, un des principaux Couvens du Mont Athos. On ſe ſert de ce collier, quand on reçoit un nouveau Caloïer dans l'Ordre. On montre auſſi la cellule de St. Athanaſe, & une pierre de marbre blanc ſur laquelle il avoit accoutumé de prier Dieu. Cette pierre à un creux de quatre ou cinq pouces; & les Caloïers aſſurent que les genoux de ce Saint ont creuſé ce marbre.

Il faudroit terminer ce qui concerne la Hiérarchie & les Religieux, par la Dégradation des Evêques & des Prêtres, les Cenſures Eccléſiaſtiques, &c. Mais on aſſure que tous ces uſages de l'ancienne Diſcipline ſont ſi négligés aujourd'hui, & même ſi dangereux à obſerver, que qui voudroit en renouveller la ſévérité, feroit plûtôt des Muſulmans que des Pénitens.

Le Sacrement *de* Mariage.

Le Mariage en Gréce a ſes cérémonies particuliéres, & des préliminaires auſſi remarquables que dans tout autre païs. Nous en donnerons le détail dans un moment. En attendant, voïons d'abord ce que *Corneille le Bruyn* nous apprend en général (*b*) du Mariage des Grecs.

» Comme les Grecs ſe marient, dit-il, fort jeunes, & dans l'âge qu'on n'a encore gué- » res de ſageſſe, les marques d'amour que les jeunes hommes donnent à leurs maitreſſes, » ſont fort ſinguliéres & d'un grand emportement. Ils ſe font des inciſions aux bras avec » des couteaux autour de la maiſon de leurs Maitreſſes, ou lorſqu'ils ſe divertiſſent entr'eux » en compagnie, & ils leur témoignent ainſi par l'effuſion de leur ſang, la violence de » leur paſſion. Ces extravagances dont les Turcs ne ſont pas exemts, ſe font ſur-tout » dans la débauche. J'en ai vû quelques-uns, dont les bras étoient tellement dechique- » tés, qu'à peine y avoit-il un endroit où il ne parût quelque cicatrice.

» Le Mariage des Grecs ſe fait de la maniére que nous allons dire. On méne l'Epouſe » dans une chambre à part, après qu'on l'a bien parée, afin que les parens & les amis » l'aillent voir. Après qu'elle a été trois ou quatre heures dans cet état, ſes compagnes » & ſes bonnes amies viennent pour lui tenir compagnie, & elles ſe placent auprès d'elle, » les unes à ſa main droite, & les autres à ſa gauche. Alors on va querir le *Papas* ou » Prêtre Grec; & l'on met dans la chambre un ſiége ou une petite table pour ſervir » d'Autel, & ſur cette table une planche ou tableau, où eſt repréſenté quelque Saint.

(*a*) Ce que rapporte *Ricaut* des Bibliothéques du Mont-Athos, n'en donne pas une haute idée: mais ce Voïageur étoit-il bien inſtruit de ce qu'elles contiennent? Il eſt vrai que le plus grand nombre des Livres qui compoſent ces Bibliothéques, conſiſte en Livres d'Offices, de Priéres, & de Liturgies: mais les Sçavans ſont perſuadés qu'il y a des Manuſcrits curieux, & c'eſt ainſi qu'en jugeoit feu M. le Marquis de Seignelay, qui fit quelques tentatives pour les avoir.

(*b*) Dans ſes *Voïages*, Tome I. Chap. 19.

„ Tout auprès il y a deux anneaux, deux petites couronnes faites de laine, & deux cierges „ allumés. On fait venir ensuite l'Epoux dans la chambre, & on lui donne le haut bout. „ On apporte un grand plat au Papas, qui le met devant eux, & qui demande à ceux qui „ assistent à la cerémonie, s'ils ont quelque présent à faire aux personnes que l'on va marier. „ La-dessus le Compere ou Parain, qui est comme le Paranymphe, met le premier son „ présent dans le plat; & après lui tous ceux qui sont priés des Nôces font aussi leurs „ présens, chacun selon son pouvoir, ou selon qu'il est libéral. Quelques-uns donnent „ un Ducat d'or, les autres un écu, & les moins accommodés une piéce de vingt-huit sols. „ Il y en a qui donnent quelque chose pour le ménage; comme un mouchoir brodé, des „ chandeliers, quelque piéce de batterie, ou tels autres petits meubles. Quand tout le „ monde a fait son présent, le Parain vient qui amasse tout l'argent qui est dans le plat, „ le lie dans un mouchoir, & le met dans le giron de l'Epouse. Il assemble aussi les meu„ bles, & les met à côté. Alors l'Epoux & l'Epouse viennent devant le Prêtre, qui „ avant que de lire le formulaire, fait fumer, tant sur eux que sur tous les assistans, de „ l'encens ou quelques autres parfums. Cependant tous les assistans marmotent quelques „ priéres, & font plusieurs signes de Croix, comme s'ils prioient pour ceux qui entrent „ dans l'état du Mariage; après quoi le *Papas* leur lit le formulaire & les marie, prenant „ premiérement l'anneau de dessus l'Autel, & après l'avoir béni & fait plusieurs signes de „ Croix, il le met au petit doigt de la main droite de l'Epoux, & ensuite au petit doigt „ de l'Epouse, ce qu'il réitere jusqu'à trois fois, tant à l'un qu'à l'autre. Il fait la même „ chose des deux petites couronnes, qu'il leur met sur la tête. Cela fait, ils s'entredon„ nent la main, & on leur présente un verre de vin, dont ils boivent chacun une gorgée, „ & le Parain aussi. Quand le verre est vuide, le *Papas* le jette ou le casse; & puis il „ leur étend une espéce de voile ou morceau d'étoffe de soie sur la tête, & les fait dan„ ser ou faire quelques mouvemens semblables. Après que toutes ces cérémonies sont „ finies, les hommes se retirent, & les femmes aussi, & ils s'en vont chacun à part se „ réjouir & faire les Nôces. La compagnie est d'ordinaire fort grande. Les mets, qui „ sont fort abondans, se servent dans de petits plats; & l'on en change souvent pendant „ le repas. Quand la compagnie est si grande, ils n'ont point de table, & comme ils „ s'asseient tous à terre à la maniére des Turcs, on met aussi les plats à terre, & tous les „ Conviés ont, pour s'essuier les mains, une serviette qui est si longue, qu'elle s'étend à „ la ronde sur les genoux de toute la compagnie".

Voilà l'idée génerale, que cet Auteur nous donne des cérémonies qui accompagnent le Mariage des Grecs. Passons au détail; & avant que de le décrire du côté des pratiques civiles & mondaines, parlons de celles qui l'attachent à la Religion.

L'Office du Mariage a (*a*) une prière pour la mariée qui va être voilée ou coiffée. Ceux qui veulent se lier par les liens du Mariage, si indissolubles dans le Christianisme, & où l'on se trouve souvent lié avec des Démons que le plus hardi Exorciste n'oseroit se vanter de pouvoir chasser; ceux-là, dis-je, se présentent au Prêtre après la Messe. Le Mari futur prend la droite, la femme la gauche. Il y a sur la sainte Table, & à droite deux anneaux, l'un près de l'autre; l'un d'argent, tourné vers le côté droit; l'autre d'or, tourné vers le gauche. Le Prêtre qui doit accorder ces deux personnes fait des signes de Croix sur elles, leur met entre les mains des cierges allumés, les encense en croix, les conduit au Temple. Les priéres suivent entre le Chœur & le Diacre, pour le bonheur, la paix & la fécondité de ces futurs mariés. Après ces priéres, le Prêtre donne l'anneau d'or au galand, & celui d'argent à sa maitresse, en disant jusqu'à trois fois; *j'unis* (ou j'engage) *un tel & une telle, serviteur & servante de Dieu, au nom du Pere*, &c. Aiant prononcé cette formule, il fait le signe de la Croix sur leur tête avec les anneaux, avant que de les leur mettre aux doigts de la main droite. Un Paranymphe, ou les Paranymphes, car il y en a ordinairement plusieurs; & ce sont presque toujours les Parrains & les Marraines des mariés, comme on le verra dans ce que nous extrairons ci-après de *Tournefort*; le Paranymphe donc fait ensuite l'échange de ces deux anneaux; & le Prêtre récite une assez longue priére, dans laquelle la vertu & la dignité de l'anneau nuptial sont comparées typiquement aux anneaux de Joseph, de Daniel, de Thamar, &c.

Lors (*b*) que l'on couronne les mariés, le même Prêtre accompagne la cérémonie de plusieurs bénédictions, & de plusieurs priéres pathétiques. Les Epoux entrent dans l'E-

(*a*) Voi. l'*Euchologe* du P. *Goar*.
(*b*) Usage particulier des Grecs. Voi. *Goar* dans son *Euchologe*.

glise avec leurs cierges allumés, & le Prêtre marche devant avec l'encensoir, en chantant le Pseaume 128. qui promet aux fidéles du Judaisme un mariage heureux & fécond. A chaque Verset du Pseaume, l'Assemblée répond par le *Gloria*, &c. Le Diacre reprend les priéres à la fin du Pseaume, & le Chœur répond comme à l'ordinaire. Si après tant de vœux & tant de priéres, où l'on (*a*) fait le détail des bénédictions accordées à Abraham, à Isaac, à tous les Patriarches, à Zacharie & à Elizabeth, Pere & Mere du Précurseur de Notre Seigneur, &c. Si, dis-je, après toutes ces bénédictions, un mariage est malheureux, que peut-on répondre? Sinon que l'humanité gâte l'ouvrage de la Religion.

Après ces priéres, le Prêtre couronne l'Epoux en prononçant ces paroles: *un tel serviteur de Dieu est couronné pour le marier à*, &c. Ensuite il couronne l'Epouse en récitant la même formule, que suivent une triple bénédiction, des leçons, & quelques priéres. Pour derniére cérémonie le Prêtre fait boire ces Epoux dans un gobelet plein de vin, qu'il a béni auparavant; ensuite de quoi il leur ôte les couronnes. *Thévenot* dans ses Voiages dit, que le Prêtre, qui boit le dernier, rompt le verre, en disant, *puisse ainsi l'Epoux rompre la virginité de son Epouse.* Une derniére priére du Prêtre, accompagnée de sa bénédiction & de quelques baisers que se donnent les Epoux, termine la cérémonie.

Avant que de passer à d'autres cérémonies moins liées à la Religion, mais en récompense toujours joieuses & amusantes, quelquefois même burlesques, il faut dire un mot de certains usages, qui chez les Grecs ont acquis force de Loi, & sont devenus enfin des points essentiels de Religion. (*b*) Un Prêtre qui se remarie après la mort de sa premiére femme, se trouve sécularisé par son second mariage, & est réputé Laique. Un séculier qui passe aux quatriémes noces, est exclus de la communion de l'Eglise. Il n'y a point de milieu pour celui qui a fait trois fois la cérémonie; il n'a plus que le choix du Célibat, ou du Cloitre. La raison qu'on donne de cette sévérité, est, dit-on, (*c*) que quatre mariages sont une véritable polygamie. Les Grecs ne croient pas que trois mariages consécutifs en soient une, parce que par un rafinement de subtilité à peu près inintelligible, ils disent que la polygamie consiste en deux copulatives, & que trois mariages ne forment qu'une pluralité & une unité. Une meilleure raison est celle qu'allégue *Ricaut*, que cette pratique des Grecs modernes est fondée sur la sévérité de l'ancienne Eglise, qui censuroit, peut-être avec trop de rigueur pour l'humanité, mais toujours avec zéle pour la pureté de la Religion, ce qui flattoit la chair & les sens. Quelques Peres de ces premiers siécles n'ont voulu avoir égard ni au tempérament, ni au climat, ni à d'autres circonstances; & il se trouve encore aujourd'hui plusieurs personnes pieuses du même goût.

(*d*) Tournefort fait la description d'un Mariage qu'il vit à Mycone. Parmi les cérémonies qu'on peut appeller religieuses, il y en a qui différent en quelques circonstances de ce que nous avons rapporté. A cette description nous joindrons celle de *Spond*, & toutes deux donneront une idée assez complette de ce qu'il s'est glissé de profane dans les Cérémonies nuptiales des Grecs.

» Nous accompagnames, dit *Tournefort*, les parties à l'Eglise avec leur parrain & leur » marraine. Il leur est même permis d'en choisir trois ou quatre; & cela se pratique » principalement lors que la mariée est l'ainée de la maison «, & que par cette qualité elle est la plus avantagée de la famille. Si un pere a dix mille écus, il en donne cinq mille à sa fille ainée, & le reste du bien est partagé entre ses autres enfans. » Je n'ai pû apprendre, ajoute-t'il, par quelle raison l'on en use ainsi «. Après cette petite digression, M. Tournefort continue ainsi, » Lorsque le Papas eut reçu la compagnie à la porte de l'Eglise, il exigea le consentement des parties, & mit sur la tête à chacun une couronne » de branche de vigne, garnie de rubans & de dentelles. Il prit ensuite deux anneaux, » qui étoient sur l'Autel, & les mit à leurs doigts; sçavoir l'anneau d'or au doigt du garçon, l'anneau d'argent au doigt de la fille, en disant *un tel*, &c. (comme on l'a déja » rapporté) il changea plus de trente fois les anneaux des doigts des uns aux autres. » Mettant celui de l'Epouse au doigt de l'Epoux, il disoit; *une telle*, &c. Enfin il » changea encore plusieurs fois ces anneaux, & laissa l'anneau d'or à l'Epoux & la bague » d'argent à l'Epouse. Les Parrains & les Marraines firent après le Papas le même changement d'anneaux. Celui & celle qui étoient en fonction ce jour-là, relevoient les » couronnes à trois ou quatre pouces au-dessus de la tête de l'Epoux & de l'Epouse. Ils » firent

(*a*) Voi. deux Priéres pour les nouveaux Mariés dans l'*Euchologe*, ubi sup.
(*b*) *Chryst. Angelus*, ubi sup. Cap. 49.
(*c*) *Ricaut* Etat de l'Eglise Grecque Chap. 15.
(*d*) *Voiage au Levant* Lettre III

» firent tous ensemble trois tours en rond, pendant lesquels les assistans, parens, amis & » voisins leur donnoient fort incivilement des coups de poing & quelques coups de pied, » suivant je ne sçai quelle ridicule coutume du païs. Après cette espéce de ballet, le » Papas coupa de petits morceaux de pain, qu'il mit dans une écuelle avec du vin. Il » en mangea le premier, en donna une cuillerée au marié, & une autre à la mariée. » Le Parrain, la Marraine & les Assistans en goutèrent aussi : ainsi finirent les Epou- » sailles. On ne dit point de Messe, parce que cette cérémonie se fit sur le » soir «.

Voici comment *Spond* (a) rapporte quelques préliminaires des Noces des Grecs d'Athénes. » Les filles ne sortent point de la maison avant le jour de leurs Noces, & il » faut que leurs galans fassent l'amour par Procureur, & par un tiers qui ait accès auprès » d'elles, tel qu'est un parent, au rapport duquel il faut se fier. On ne voit donc son » accordée que le jour qu'on va l'épouser. Ce jour-là on promène long-tems la mariée; » & quoiqu'on ne lui fasse pas faire beaucoup de chemin, on le lui fait faire fort lente- » ment & d'un air fort grave. La marche est de deux heures d'horloge, depuis l'Eglise » jusqu'à la maison du mari, au son des hautbois, des tambours de basque & d'autres » Instrumens qui la précédent. Pendant cette cérémonie, & la promenade, elles portent » une grosse couronne de filigrame & de perles, qui les embarasse & les géne de telle sorte, » qu'il faut qu'elles se tiennent droites comme un jonc. La fête ne seroit pas belle si elles » n'étoient pas fardées, ou plûtôt plâtrées fort grossiérement; & l'on ne peut non plus » se dispenser d'appeller ce jour-là une fardeuse, qu'une coifeuse dans nos quartiers «.

On trouve pour supplément (b) dans *Ricaut*, » que les parens de la mariée la condui- » sent dans la chambre de son Epoux. Là elle s'assied parmi les autres femmes, le visage » couvert d'un voile, comme auparavant. L'Epoux entre, léve d'une main tremblante » le voile de la mariée, & la baise «. Ce tremblement seroit-il une suite de la cérémonie, ou l'effet de la timidité d'un galand novice déconcerté? Non : ni l'un, ni l'autre. La crainte du Grec est de trouver sous le voile la figure d'un *magot*. Quoiqu'il en soit, elle est sa femme; il est le mari. C'est peut-être à des usages si peu raisonnables qu'il faut attribuer, au moins en partie, l'indulgence qu'a l'Eglise Grecque pour le divorce. On assure qu'elle l'accorde sans beaucoup de difficulté : que moiennant de l'argent le Patriarche casse un mariage, & permet au mari qu'il a délié, de se lier à une autre femme. Ne pourroit-on pas dire de cette facilité que l'Eglise accorde aux Grecs, qu'elle supplée à la polygamie des Turcs? Celle-ci n'est pas permise aux premiers, parce qu'elle est contraire aux Loix du Christianisme. Il est étonnant que vivant parmi les Mahométans, dont la Religion est si déclarée pour la pluralité des femmes, les Grecs aient pû se garantir d'une contagion qui les touche de si près. Pour nous qui vivons éloignés de ce dangéreux mal, outre les Loix du Christianisme, qui nous sont communes avec les Grecs, nous avons assez consulté les lumiéres de la raison, pour voir que la polygamie tend à multiplier les malheurs des hommes & les désordres dans les familles.

A tous ces usages il faudroit joindre ceux dont *Ricaut* parle encore; de bercer ensemble les mariés, & de les lier l'un à l'autre avec une jarretiére. Dans les endroits de la Gréce, où les deux sexes ont plus de commerce ensemble, il se fait des parties de plaisir, des amourettes & des infidélités, que les meres vengeresses de l'honneur de leurs filles punissent, dit-on, par un nouement d'aiguillette. (c) Pour se retrouver soi-même il faut avoir recours à celle qui a fait le mal, & s'en faire *dénouer* à force d'argent.

Finissons cet article du Mariage par ce que *Corneille le Bruyn* nous apprend (d) des femmes Grecques. » Elles ont, dit-il, un orgueil incroiable : mais elles ne sont pas si belles à » beaucoup près que quelques Voïageurs nous les ont représentées. Les plus belles que » j'aie vuës, ç'a été dans l'Isle de Scio. A cet orgueil elles joignent une paresse, qui ne le » céde point à celle des femmes de Turquie, & tout ce qu'on dit des défauts de ces der- » niéres, doit s'entendre pour le moins autant des femmes Grecques.

» Les Turcs, continue le même Auteur, au moins ceux de Smyrne, ne permettent » pas aux Francs de vivre dans la débauche avec les femmes Grecques. Mais comme » l'argent fait tout dans ce païs-là, ceux qui n'ont pas le don de continence n'ont qu'à » aller trouver le Cady, de qui ils obtiennent des lettres de permission, pour lesquelles » on paie ordinairement depuis dix jusqu'à vingt écus : autrement on court risque d'être » arrêté par le *Sou-Bachy*, qui est comme le Baillif, & d'être mis en prison, d'où l'on

(a) Voïages Tome II. pag. 183. Ed. de 1679.
(b) *Etat*, &c. ubi sup.
(c) *Non intelligo me virum esse, non sentio*, dit dans Pétrone un mari à qui ce malheur est arrivé.
(d) Dans ses *Voïages*, Tome I. Ch. 19.

» ne fort point, quand on passe pour être un peu à son aise, qu'il n'en coute deux ou » trois cens écus; & si l'on ne les païe bien promptement, ils vous mettent la Demoi» selle avec qui l'on a été surpris sur un âne, & on lui attache autour d'elle les entrailles » de quelque charogne. Dans cet équipage on la proméne par la Ville, en criant de » tems en tems, qu'on la traitte ainsi pour avoir été surprise avec telle ou telle personne. » J'en ai pourtant connu quelques-uns qui vouloient se laisser surprendre exprès avec une » Grecque, afin d'avoir le plaisir de voir faire cette promenade : mais le *Sou-Bachy* qui » sçavoit bien qu'il n'y avoit rien à gagner, & que ces Francs étoient prêts à s'embarquer » pour retourner en Europe, ne voulut pas se donner la peine de les aller prendre.

» Quand les Turcs ont aussi quelque soupçon qu'une Grecque s'abandonne à la dé» bauche, ils la tirent de chez elle, & la font visiter par une Sage-femme. Si l'on trouve » qu'elle soit vierge, elle est relâchée; autrement elle court risque d'être sévérement » punie : mais si elle peut se racheter par le moïen de l'argent, ce qui est proprement » le but du *Sou-Bachy*, elle ne manque pas d'être reconnue pour honnête fille «.

A ce récit qui nous donne une idée du génie des Grecques, & de la difficulté que les moins sages d'entr'elles trouvent à s'écarter des régles du devoir, ajoutons ce que dit le même Auteur (*a*) qu'il y a plusieurs personnes qui croïent, que les fils ainés des Grecs sont obligés de devenir Janissaires; ce qui est faux, continue-t-il, & n'a jamais été observé que lorsque les Turcs prirent Constantinople. Il est seulement vrai que dans les lieux éloignés, les Turcs, dit-on, enlévent les enfans des Grecs dès l'âge de sept ans, pour les faire servir dans le Sérail.

CHAPITRE VI.

Divers Usages *superstitieux des* Grecs.

NOUS finirons cette seconde Partie par certains usages superstitieux que les Grecs observent, ou par une foiblesse d'esprit assez ordinaire dans une condition basse & misérable, ou par l'ignorance dans laquelle ils vivent généralement. On a déja remarqué quelques-unes de ces superstitions : en voici quelques autres qui n'ont pû encore trouver place dans notre récit. Ricaut (*b*) dit, que les Grecs attribuent une espéce de sainteté à quelques fontaines dont ils croïent les eaux miraculeuses, sur tout quand elles sont dédiées à un Saint. Nous en avons déja dit quelque chose. Il se peut fort bien, que ce soit-là un reste du Paganisme.

Ils ne croïent pas devoir manger du sang ni des choses étouffées : mais l'Anglois ajoute qu'avec tout ce scrupule, ils n'examinent pas de fort près ce qu'on leur sert. Si cet usage est exactement véritable, ils tiennent en cela du Judaïsme.

On parle seulement en passant de leur opinion sur le Nil, qu'ils appellent le Roi des fleuves. Ils s'imaginent que le débordement de ce fleuve est une bénédiction que Dieu a particuliérement accordée à l'Egypte, parce qu'elle fut l'azile du Sauveur & de la sainte Vierge contre les persécutions d'Hérode.

Leur Médecine, si généralement exercée par des ignorans, est aussi fort exposée aux superstitions. En voici une des plus remarquables que nous tirons de Tournefort. (*c*) Lorsque la tête d'un malade se brouille, & que le transport commence, on le traite de possedé; ce n'est plus l'affaire du Médecin. On le remet à l'Exorciste. Un Papas s'approche pour réciter plusieurs Oraisons, & pour verser l'Eau-bénite. Il la répand à grands flots dans le lit du malade & dans la chambre. Les Exorcismes suivent; les Papas conjurent gravement des démons imaginaires, ou ceux qui ne reconnoissent pour véritables ennemis que les remédes d'un habile Médecin. On peut voir dans *Tournefort* un exemple des suites de ces Exorcismes.

On dit que les Grecs aiment beaucoup à visiter les Eglises & les Chapelles, sur tout celles qui sont dans des lieux escarpés & difficiles, où l'on n'arrive qu'après beaucoup de fatigue. C'est dans cette peine que consiste une grande partie de la dévotion du peuple. Arrivés à la Chapelle, ils y font grand nombre de signes de croix, de génuflexions & de profondes inclinations. On se recommande à la sainte Vierge ou au Saint, que

(*a*) *Ibid.*
(*b*) *Etat*, &c. Chap. XX.
(*c*) *Tournefort* ubi sup. Lettre IV.

cette Image représente : mais si le Saint n'écoute les vœux du dévot, il est exposé à de fâcheuses apostrophes. Ici, comme ailleurs, les pélerinages & certaines fondations de Chapelles ont quelque mérite, & deviennent les effets de la superstition seule, quand les mouvemens interieurs de l'ame ne tendent pas véritablement à réparer les désordres de la volonté.

Ajoutons ici en deux mots la pieuse fraude de l'Urne (*a*) d'Amorgos, qui est regardée comme un Oracle de l'Archipel. Elle a cela de commun avec la plûpart des Oracles de l'ancienne Gréce, que ses prédictions sont dues aux (*b*) fourberies des Prêtres du païs. Cette Urne qui est près d'une Chapelle dédiée à Saint George, se remplit d'eau & se vuide d'elle-même plusieurs fois le jour, & souvent même dans l'espace de demi-heure ; ce qui est regardé comme un miracle dû à Saint George. (*c*) C'est ce même Saint George, qui à Scyros saute sur les gens qui n'accomplissent pas leurs vœux. Son Image, dit-on, les attrape, quelque part qu'ils soient, s'attache à leurs épaules, leur donne des coups sur la tête & sur le dos, jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés. On la voit en l'air faisant sa ronde, & courant de côté & d'autre : elle repose sur les épaules d'un Moine aveugle, qui la porte sans sçavoir où il va. Ceux qui viennent consulter l'Urne d'Amorgos, avant que d'entreprendre quelques affaires d'importance, ne manquent pas d'être malheureux, si lorsqu'ils arrivent, l'eau est plus basse qu'à l'ordinaire. On peut lire dans Tournefort un plus grand détail de cette superstition. Le P. *Richard* (*d*) rapporte aussi que les Insulaires vont consulter tous les ans à Pâques l'Urne d'Amorgos, qui, selon qu'elle est pleine ou vuide, leur apprend si l'année sera fertile ou non.

Nous rapportons non comme une superstition, mais comme un usage qui peut-être n'imite pas assez l'humilité de Jesus-Christ, ce qui se pratique dans l'Isle d'Andros. (*e*) A la Procession de la Fête-Dieu, l'Evêque du Rit Latin qui porte le Corps de Jesus-Christ foule aux pieds les Chrétiens prosternés dans les rues, de quelque Rit qu'ils soient. La même chose se pratique à Naxos ; & le (*f*) Missionnaire qui rapporte ce fait ajoute, que ceux qui ont des malades les exposent sur le chemin du Saint Sacrement.

La superstition qu'on a rapportée (*g*) au sujet des morts, nous oblige de parler de celle de Chio, qui en est certainement une imitation. On croit (*h*) en quelques endroits de cette Isle, qu'un mort qui ne se corrompt point en quarante jours, est converti en Esprit follet. Cet Esprit est fort incommode, & va frapper aux portes des gens, qu'il appelle même par leur nom. Si l'on s'avise de lui répondre, on ne manque pas de mourir au bout de deux ou trois jours. Dans plusieurs Provinces du Nord on pense aussi que les Esprits follets ou les Lutins viennent mêler les crins des chevaux de manière qu'on a bien de la peine à les debrouiller : mais la Médecine nous apprend que c'est l'effet d'une maladie particuliére à ces animaux, pendant laquelle il leur sort du sang qui mêle ainsi leurs crins.

Cet article nous rappelle une autre superstition fort connue dans la Lusace & quelques autres païs voisins ; c'est celle des *Vampires*, ou de certains morts qui viennent la nuit succer le sang de leurs ennemis, de manière qu'ils en meurent peu de tems après. Lorsqu'une personne est soupçonnée d'avoir été ainsi succée, on va solemnellement déterrer celui qu'on croit avoir été son ennemi, & on ne manque pas, dit-on, de le trouver rempli de sang, de manière qu'il lui sort du nés, de la bouche, & des oreilles ; & pour arrêter de semblables entreprises, on lui coupe la tête.

Si la superstition ne se trouve pas dans l'usage qu'on va décrire, on y trouve du moins un ridicule qui oblige de le remarquer. A Nicaria, près de Samos, les habitans, qui sont tous nageurs, ne donnent leurs filles en mariage qu'à des garçons qui plongent du moins à huit brasses de profondeur. « Il faut, dit Thevenot, qu'ils en apportent un témoignage. Quand un *Papas*, ou quelqu'autre des plus riches de l'Isle « veut marier sa fille, il prend un jour auquel il la promet au meilleur nageur : aussi- « tôt les garçons se dépouillent nuds, la fille présente, & se jettent dans l'eau. Celui « qui demeure le plus long-tems dessous épouse la fille. »

(*a*) Voi. *Tournefort* dans la description de cette Isle, Lettre VI.

(*b*) On peut lire dans la Relation de *Saint-Erini* par le P. *Richard* tout le secret de cette imposture.

(*c*) Dans *Tournefort* ubi sup. Lettre X.

(*d*) *Relat.* &c. ubi sup.

(*e*) *Tournefort* ubi sup. Lettre VIII. *Thevenot*, prem. Partie.

(*f*) *Missions du Levant*, Tome prem.

(*g*) Voi. ci devant touchant les *Burt.laques*.

(*h*) *Thevenot* prem. Part. Chap. 63.

Mais que dirons-nous de l'imagination de ces Grecs de la Terre Sainte, qui disent de la meilleure foi du monde, qu'aux environs de Jérusalem les oiseaux ne chantent point pendant la semaine de la Passion; qu'ils restent alors presque toujours immobiles & consternés; qu'il semble même qu'ils soient touchés d'une espéce de compassion? (*a*) Un Anglois entr'autres fit cette remarque, & questionna son guide sur ce merveilleux Phénoméne. Si le récit est véritable, on oseroit répondre, que le Grec étoit des plus crédules, ou qu'il se moqua du Voiageur étranger.

Nous placerons ici le Feu Saint des Grecs, cette cérémonie beaucoup plus superstitieuse & extravagante que dévote, cet usage bizarre & burlesque, qui fait à juste titre le sujet du scandale des Mahométans, & du mépris qu'ils témoignent aux Chrétiens Orientaux. Cette cérémonie n'est qu'une fourberie des Prêtres Grecs & Arméniens, qui pour escroquer de l'argent aux trop crédules pélerins, font accroire au peuple, que le Samedi Saint le feu descend du Ciel dans le Saint Sépulchre. Les Turcs connoissent la fraude; mais ils la souffrent parce qu'elle leur donne du profit; & de leur côté les Patriarches disent qu'ils ne pourroient paier les taxes & les tributs, si on leur ôtoit ce moien, quelque indigne qu'il soit de la Religion. Voici la description que (*b*) Thévenot nous a donnée de cette cérémonie.

» Sur les huit heures du matin les Grecs éteignirent toutes leurs lampes, & celles du » Saint Sépulchre; puis courant comme des insensés, ils crioient, hurloient, sans aucun » respect pour le lieu où ils étoient. Toutes les fois qu'ils passoient devant le Saint Sé» pulchre, ils crioient (*c*) *Eleyson*. C'étoit un plaisir de les voir alors se jetter les uns » sur les autres, se donner des coups de pied au cul, & des coups de cordes sur les » épaules. Ils se mettoient plusieurs ensemble; portoient des hommes sur les bras; & » continuant de courir autour du Saint Sépulchre, les laissoient tomber, ensuite de quoi » il se faisoit des risées horribles. Ceux qui étoient tombés couroient à leur tour après » les autres pour se venger. En un mot, ils avoient l'air de véritables fols. De tems » en tems ils levoient les yeux au Ciel, & tenant les mains hautes montroient leurs bou» gies, *comme pour demander au Ciel* le Feu Saint. Cette extravagance aiant duré jus» qu'à trois heures du soir, deux Archevêques & deux Evêques Grecs vêtus & coiffés » patriarchalement (en l'absence du Patriarche) sortirent du Chœur avec le Clergé, & » commencerent leur Procession autour du Saint Sépulchre. Les Arméniens s'y rendi» rent avec leur Clergé; l'Evêque Cofte de même, tous séparés les uns des autres, » mais se suivant immédiatement. Après trois tours de procession autour du Sépulchre, » un Prêtre Grec sortit (*d*) de la Chapelle de l'Ange, & avertit celui qui tenoit la pla» ce du Patriarche, (de Jérusalem) que le Feu Saint étoit descendu du Ciel. Alors il » entra dans le Saint Sépulchre, tenant dans chaque main un gros paquet de bougies. » Il fut suivi du Prélat qui représentoit le Patriarche Arménien, & de l'Evêque des Cof» tes. Un peu après l'Archevêque Grec sortit dans une posture assez plaisante, marchant » tête baissée, & les mains garnies de bougies allumées. Aussi-tôt qu'il parut, on se jet» ta les uns sur les autres; chacun se fit place à coups de pieds & à coups de poings, » pour s'approcher du Prélat, & allumer sa bougie aux siennes, parce que le feu qui vient » immédiatement du sien est estimé beaucoup plus saint. Cependant les Janissaires frap» poient à droite & à gauche pour faire place à l'Archevêque, qui de son côté faisoit » de son mieux pour se délivrer de ce peuple. Enfin il gagna un Autel de pierre, qui » est devant la porte du Chœur, vis-à-vis de l'entrée du Saint Sépulchre. Aussi tôt le » peuple l'y vint entourer (pour avoir de ce Feu sacré): mais ceux qui venoient d'al» lumer leurs bougies à ce feu, en tâchant de se sauver, étoient bien-tôt accablés par » d'autres «, (qui leur enlevoient pieusement & à grands coups de poing le feu qui leur avoit couté tant de peine. Les plus retenus renversoient & fouloient aux pieds leurs voisins, pour s'approcher du Prélat). » L'Archevêque Grec sortit enfin; l'Arménien se sau» va vers l'Eglise des Arméniens, le Cofte vers celle des Coftes. Cependant les Turcs » qui gardoient la porte du Saint Sépulchre, n'y laissoient entrer que ceux qui paioient, » pour pouvoir allumer leurs bougies aux lampes de ce saint lieu, (parce que ces lam» pes sont les premiéres allumées du feu sacré.) Alors on vit en un instant plus de deux » mille paquets de chandelles flamboiantes dans l'Eglise. Tous ces gens criant comme » des possédés recommencerent leurs folies. Un homme aiant un tambour sur le dos, » se mit à courir de toute sa force autour du Saint Sépulchre; un autre courant de » même frapoit dessus avec deux bâtons; & quand il étoit las un troisiéme prenoit sa » place.

(*a*) *Domenico Laffi* Viaggio in Levante.

(*b*) *Voiage au Levant*, Chapit. 43. Voiez ici la Planche.

(*c*) *Aiez pitié de moi.*

(*d*) Chapelle qui est à l'entrée du Saint Sépulchre.



MANIERE dont les **GRECS** *attendent la descente du* **FEU SACRÉ** *dans le* **S^T SEPULCRE.**



La **DISTRIBUTION** *du* **FEU SACRÉ** *aux* **GRECS** *par le* **PATRIARCHE**

» plac
vent c
Un
elle m
ridicul
lié con
à lui d
& il h
loit le
» ler d
» toit,
» vû a
» me l'
» Le
» *nien*
» matic
» font l
» point
» fiftés
» magn
» crédu
» voir
» précé
» Après
» tenant
» groffeu
» Évêqu
» vant.
» che da
» ches,
» ménier
» tête, &
» de la
» refte d
» fiéme
» avec l
» tres tén
» pectueu
» affez ha
» tendu
» d'où il
» milieu,
» tation
» *Chrift*,
» qu'ils p
» eft répé
» fait en
» Saint S
» triple b
» voute,
» les prem
» cierge c
» mations
On veu
faifoit aut
pulchre.
lampes, c
feu nouve

(a) *Voiag*
To

« place ». La dévotion veut, ou plûtôt l'usage, que les Grecs ne mangent ni ne boivent ce jour-là avant que d'avoir reçu le Feu Saint.

Un autre Voïageur (a) nous a laissé une description de cette même Cérémonie ; & elle mérite d'avoir place ici, parce que si Thévenot entre davantage dans le détail du ridicule, celui-ci donne une connoissance plus exacte du Cérémonial. Le dernier avoit lié connoissance avec un Religieux du petit Couvent de Sion, qui se plaignoit souvent à lui des fourberies des Schismatiques qu'ils poussoient, disoit-il, jusqu'à la Religion ; & il lui cita pour exemple l'imposture Patriarchale & publique ; c'est ainsi qu'il appelloit le prétendu Feu sacré du Saint Sépulchre. « Comme j'avois entendu souvent parler de ce Feu sacré, dit notre Auteur, sans pouvoir être bien informé de ce que c'étoit, je lui demandai s'il sçavoit en quoi il consistoit. Il me répondit qu'il en avoit vû avec horreur la superstitieuse Cérémonie, & découvert l'artifice. Je le priai de me l'apprendre ; ce qu'il fit à peu près en la maniére suivante.

Le Vendredi au soir on commence à préparer toute chose pour l'artifice *Grecò-Arménien* ; que j'appellerai, dit-il, ainsi, parce que les Patriarches de ces deux sortes de Schismatiques, & des autres Sectes qui sont comme des branches de ces deux arbres, en sont les principaux Opérateurs. Car quoique ces deux Nations différent en quelques points de Religion, ils s'accordent en cette fraude pieuse. Ces Patriarches donc, assistés de leur Clergé, font le Samedi Saint une triple Procession, qui est une des plus magnifiques qu'on puisse voir, en faisant trois fois le tour du Saint Sépulchre, où la crédulité & la superstitieuse dévotion amasse une affluence extraordinaire de peuple, pour voir brûler le Feu prétendu céleste. Le Clergé Grec fait la tête de la Procession, précédé de quantité de banniéres, qui ont plus la forme Militaire qu'Ecclésiastique. Après ces banniéres marchent deux haies réguliéres de Soudiacres en riches tuniques, tenant des cierges allumés, qui paroissent des colonnes pour leur longueur & leur grosseur. Ceux-ci sont suivis des Diacres plus richement vêtus, puis des Prêtres, des Evêques, des Archevêques en chappes magnifiques de brocard d'or fermées par devant. Le Clergé Arménien aussi magnifiquement vêtu fait comme le corps, & marche dans le même ordre. Enfin le Syrien & le Coptien, chacun suivi de ses Patriarches, font avec le Patriarche Grec la queuë ; ce dernier à la droite du Patriarche Arménien, comme le Patriarche Syrien à celle du Coptien, aïant tous la Mitre sur la tête, & le *Patorisso* ou bâton pastoral à la main gauche, & donnant la bénédiction de la droite. Des Diacres les encensent pendant toute la marche, pendant que le reste du Clergé & le peuple chante chacun en son langage *Kyrie Eleyson*. Au troisiéme tour le Patriarche Grec entre dans le Saint Sépulchre, où régnent les ténébres, avec le Patriarche Arménien, qui l'ouvre & le referme d'abord, sans y admettre d'autres témoins. Cependant des Janissaires païés contiennent tous les autres dans une respectueuse distance de la porte, pendant que le quadruple Clergé, pour ainsi dire, chante assez haut, pour empêcher qu'on n'entende le bruit que font les deux Opérateurs du prétendu miracle, pour tirer d'un caillou le feu qu'ils débitent comme procédant du Ciel, d'où ils allument une triple bougie, ou plûtôt trois bougies cordelées ensemble jusqu'au milieu, & se séparant en haut en trois branches également distantes, pour représentation de la Trinité. Ils chantent à chaque branche qu'ils allument, *Lumiére de Christ*, la premiére fois à voix basse, la seconde plus haut, & la troisiéme aussi haut qu'ils peuvent, ce qui est un signal du pretendu miracle, & qui entendu au dehors, est répété par ces Nations avec des *Alleluia* & des actions de graces, que chacun fait en son langage. Après quoi ils allument tous les cierges & toutes les lampes du Saint Sépulchre, dont ils ouvrent toutes les portes tenant chacun à la main droite une triple bougie, qu'ils prétendent avoir été allumée du feu céleste descendu à travers la voute, sans avoir été apperçu que d'eux seuls. Alors les Ecclésiastiques y entrent les premiers & tous ceux des séculiers qui le peuvent, pour allumer chacun un petit cierge qu'ils ont apporté exprès avec eux ; ce qui est accompagné de grandes acclamations de joïe. »

On veut nous donner pour origine de cette superstition un miracle prétendu, qui se faisoit autrefois le Samedi Saint à la vue du peuple assemblé dans l'Eglise du Saint Sépulchre. Dieu envoïoit dans ce divin Monument une flamme qui rallumoit toutes les lampes, que l'Eglise ordonne d'éteindre dans les jours de la Passion, & donnoit ainsi le feu nouveau. Chacun voïoit cette flamme descendant du Ciel, voltigeant de côte &

(a) *Voïages du Sieur de la Motraye, &c.* Tome I. Chap. 5.

d'autre, & allumant tous les luminaires éteints. On ajoute que Dieu irrité contre les desordres des Chrétiens Croisés leur refusa ce miracle un Samedi veille de Pâques, qu'ils étoient assemblés solemnellement pour être témoins de la descente du Feu celeste, mais qu'enfin il se laissa fléchir à leurs prieres & à leurs larmes. L'Auteur de ce recit est *Foucher* de Chartres Aumonier de *Baudouin* premier. On veut que le Feu celeste ait cessé de descendre depuis ce tems-là, c'est-à-dire au commencement du douzieme siecle, après avoir duré au de-là de sept cens cinquante ans depuis S. Jerôme. Il est facheux pour l'autenticité de ce miracle, que S. Jerôme n'en ait rien dit, & qu'entre lui & *Foucher* on ne trouve que le Pape Urbain second, dont l'autorité puisse garantir le miracle.

Cette cérémonie si peu grave & si peu Chrétienne a donné lieu à une superstition bien convenable à son origine. Dans cette même Eglise du Saint Sepulchre des hommes & des femmes tiennent auprès d'eux des pieces de toile, qu'ils marquent de pan en pan d'une croix faite avec des bougies allumées au Feu sacré. Cette toile doit servir à ensevelir ces devots, qui la gardent pour ce dernier usage, comme une Relique. Voilà ce que nous apprend *Thevenot* dans ses Voiages, où l'on lit aussi « que d'autres devots » vont mesurer de la toile sur le Saint Sépulchre & sur la (*a*) *Pierre de l'Onction*, & « qu'ils la coupent de la longueur de ces Sanctuaires, afin que ces morceaux leur servent » un jour de suaire. »

On peut aussi regarder comme un usage superstitieux, celui que les Pélerins observent de se faire marquer au bras, ce qui est comme un certificat de leur pélerinage à Jérusalem. Cette marque se fait par le moien de certains moules de bois que l'on remplit de poudre de charbon, & qu'ensuite l'on applique fortement sur le bras. On pique l'endroit de l'empreinte avec une canne où sont des aiguilles, après quoi l'on enveloppe le bras. Il s'y fait une croute, qui tombe deux ou trois jours après : mais les marques bleues qui restent ne s'effacent jamais.

Près de Bethleem, on voit une pierre qui est restée blanche, dit-on, du lait de la Sainte Vierge. Les Grecs assurent que cette pierre a la vertu de faire venir du lait aux femmes. Les Turcs eux-mêmes & les Arabes ont cette croiance si fort imprimée dans l'esprit, qu'ils font prendre à leurs femmes un peu de poudre de cette pierre detrempée dans de l'eau, pour leur rendre le lait. On dit que la chose arrive : mais que cela les convertisse au Christianisme, on ne le dit pas. Les Monts de Sinai & d'Horeb, les frontiéres de la Terre Sainte, la Terre Sainte elle-même, en un mot tous ces païs qui s'étendent depuis la mer rouge jusqu'à Jérusalem, sont comme autant de sources qui entretiennent depuis long-tems les fables des Grecs. Plus les lumiéres de la vérité s'y sont répandues, plus aussi les illusions de la fausse dévotion s'y font sentir. En voici quelques-unes encore. Les Grecs montrent sur le Mont Horeb l'endroit où le Prophéte Jéremie cacha les Tables de la Loi, & une pierre sur laquelle, disent-ils, on voit des caractéres Hébreux gravés par le Prophéte lui-même. Cette opinion procure à la pierre un culte superstitieux, qui consiste en des inclinations & des signes de Croix réitérés plusieurs fois de suite avec beaucoup de précipitation, & par conséquent avec fort peu d'attention. Aussi le culte n'en merite aucune.

Le Vulgaire Grec attribue aux eaux du Jourdain, & à presque toutes les fontaines de la Terre Sainte, la vertu de guérir plusieurs sortes de maladies. Selon le même Vulgaire, cette plante que nous connoissons sous le nom de *Rose de Jéricho*, a la vertu de garantir de la foudre, & de faciliter les accouchemens. Un Voiageur assure que cette derniére propriété est dûe à la Sainte Vierge, (*b*) *dont cette plante est la figure.*

Nous passons légerement sur plusieurs traditions superstitieuses, que les Turcs, & les autres Mahometans ont communiquées aux Grecs & aux Chrétiens Orientaux ; sur la force des Talismans ; sur les mysteres de plusieurs livres superstitieux, &c. On pourroit reprocher de semblables extravagances à notre Occident. En voici une qu'on ne doit pas oublier. Les Orientaux, les Turcs & les Grecs tirent des presages de certains tressaillemens involontaires, que l'on sent quelquefois aux paupieres, & en d'autres parties du corps. On a chez ces Peuples un formulaire de priéres, où l'on en trouve pour chaque partie attaquée du tressaillement.

Christophle Angelus, (*c*) rapporte trois raisons, pour justifier le tems de la célébration de la Pâque selon l'usage des Grecs. Nous nous arrêtons seulement à la troisieme, qui

(*a*) Près du Mont *Calvaire*, avant que d'arriver au Saint Sépulchre. On l'appelle ainsi, parce que Joseph d'Arimathée oignit sur cette pierre le Corps sacré de Jesus-Christ.

(*b*) *Relation d'un Voiage du Mont Sinai, par Morison* Imprim. à *Toul* en 1704.

(*c*) *De Statu Græc.* Cap. 41.

est, que le jour de la Cêne du Seigneur, la terre des environs du Caire & du Nil rejette les corps morts, & continue ainsi tous les jours jusqu'à celui de l'Ascension, après quoi elle les garde comme à l'ordinaire. Or ce miracle se conformant exactement à l'ancienne maniere de compter le tems de Pâques, il est impossible de ne pas conclure pour l'ancien usage : d'autant plus que les Grecs aiant essaié une fois de célébrer la Pâque selon le nouveau Calandrier, la terre ne rendit aucun mort, & le Feu Saint ne parut point comme auparavant. Voilà ce que *Christophle Angelus* a bien voulu nous donner pour un miracle digne de Dieu.

Enfin, si l'on doit ajouter foi à quelques Relations, & sur-tout à celles de quelques (a) Missionnaires, les Caloiers font souvent un abus prophane & superstitieux de l'Excommunication. Ils abusent du Pain béni pour découvrir des fraudes & des larcins, &c.

(a) Voi. entr'autres celle de *Saint-Erini*, par le P. Richard.





CÉRÉMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES.

TROISIÉME PARTIE.

Qui renferme les diverses branches des Grecs Schismatiques répanduës en Asie, en Afrique & en Moscovie.



E Caractére du Schisme & de l'Hérésie étant de n'avoir aucun principe fixe, & de renoncer au contraire à tous les principes les plus raisonnables & les plus solides de la véritable Religion, il n'est pas étonnant que partout où l'un ou l'autre se rencontrent, il s'y trouve aussi de la division & des partis. C'est ce que l'on remarque dans tous les Schismes, & dans toutes les Hérésies qui ont troublé l'Eglise depuis sa naissance; & c'est ce qui est arrivé aux Grecs depuis qu'ils ont voulu faire une Eglise particuliére, séparée de l'Eglise Universelle, & indépendante du Chef établi par Jesus-Christ pour la gouverner. Depuis ce tems-là on a vu naître parmi eux autant de Sectes, qu'il s'est trouvé d'hommes capables de former un Parti. Chacune a voulu à son tour secouer le joug & se rendre indépendante du Chef de l'Eglise Grecque, dont elle a encore eu soin de se distinguer par de nouvelles erreurs. Ces differentes Sectes se trouvent aujourd'hui répanduës dans l'Asie, l'Afrique & la Moscovie; & dans le dessein

où

où nous sommes de faire connoître dans cette troisiéme Partie leur Croïance & leurs Cérémonies Religieuses, nous ne croïons pouvoir mieux remplir cet engagement, qu'en inserant içi le reste de l'*Histoire Critique de la Croïance des Nations du Levant* écrite par M. *Simon*, dont nous avons déja donné le commencement dans la premiére Partie. Nous nous contenterons, comme nous l'avons déja fait, de distinguer son texte de nos additions; & nous accompagnerons le tout de plusieurs remarques tirées des meilleurs Auteurs.

CHAPITRE PREMIER.

Des Melchites.

» LEs Melchites ne différent presqu'en rien des Grecs, tant pour la créance que pour » les cérémonies. Le nom (*a*) de Melchites ou Roïalistes ne leur fut donné, que » parce qu'ils suivoient les sentimens communs des Grecs qui obéïssoient aux décisions du » Concile de Chalcédoine; & comme s'ils n'eussent eu égard en cela qu'à la volonté » de l'Empereur, leurs ennemis les appellérent Melchites, voulant marquer par-là » qu'ils étoient de la Religion de l'Empereur. Nous appellons cependant aujourd'hui » Melchites les Syriens, Cophtes ou Egyptiens, & les autres Nations du Levant, qui » n'étant pas de véritables Grecs, sont néanmoins de leur opinion. C'est ce qui fait que » Gabriel Sionite leur donne indifféremment le nom de Grecs ou de Melchites; & il » remarque de plus, qu'ils sont répandus dans tout le Levant, (*b*) qu'ils nient le Purgatoire, » qu'ils sont ennemis jurés du Pape, & qu'il n'y en a point dans tout l'Orient qui com- » battent si fortement sa Primauté. Mais il ne faut pas s'étonner de ce qu'ils sont si » grands ennemis de l'Eglise Romaine, puisqu'ils conservent tous les sentimens des Grecs » qui ne sont point latinisés. Pour ce qui est de leur opinion touchant le Purgatoire, elle » ne difére point aussi de celle des véritables Grecs; & quoi qu'ils nient avec eux, qu'il y » ait un lieu particulier nommé Purgatoire, où les ames soient punies par un feu réel & vé- » ritable, ils ne nient pas pour cela la vérité du Purgatoire de la maniére que nous l'avons » expliqué en parlant des Grecs. De plus, le sentiment des Melchites touchant la Pri- » mauté du Patriarche de Rome, est aussi le même que celui des Grecs qui ne se sont » point soumis aux décisions du Concile de Florence. En un mot, à la réserve de » quelques points peu importans qui appartiennent aux Cérémonies & à la Discipline » Ecclésiastique, les Melchites sont en toutes choses de véritables Grecs: ils ont même » traduit en Arabe l'Euchologe ou Rituel des Grecs, & la plûpart de leurs autres Livres » d'Office; ce qui ne leur est pourtant pas singulier, parce que les autres Sectes du Le- » vant ont aussi traduit du Grec, pour leur usage, l'Euchologe & d'autres Livres de » Cérémonies. Mais toutes leurs Traductions ne sont pas d'ordinaire fort fidéles, & les » Canons Arabes des Conciles ne sont pas d'une grande utilité. Je croirois pourtant, » qu'il faudroit préférer les Versions Arabes des Melchites à toutes les autres, parce » qu'ils sont véritables Grecs, quoi qu'ils aient aussi leurs préjugés, qui les empêchent » quelquefois d'être sincéres. En général, les Chrétiens du Levant, bien loin d'être » exacts dans leurs Traductions qu'ils font des Livres Grecs, croient qu'il leur est per- » mis de faire parler à leur maniere les Auteurs qu'ils traduisent. Chaque Secte défend » ses opinions par toutes sortes de voies; & je ne doute point, qu'on doive attribuer à » cela les Canons supposés qu'on a donnés au Public, sous le nom de Canons du Con- » cile de Nicée traduits de l'Arabe. La grande autorité du Concile de Nicée a été » la cause pourquoi on a inventé ces Canons Arabes, que chaque Secte a accommodés » à ses sentimens. Les Melchites trouvent dans ces Canons attribués au Concile de » Nicée, dequoi se défendre contre les Jacobites; & les Jacobites d'autre part défen-

(*a*) De *Melec*, mot Hébreu & Syrien, qui signifie Roi. Les Melchites eurent ce nom, parce qu'ils se conformerent à l'Edit de l'Empereur Marcien, pour la publication & réception du Concile de Chalcédoine. » Ce nom, » dit le P. le Brun, dans son *Explication des Ceremonies de la Messe* Tome II. a subsisté, & a désigné durant long- » tems ceux qui étoient unis à l'Eglise Catholique, & » depuis le Schisme des Grecs, il signifie ceux qui sont » unis au Patriarche de Constantinople, &c.

(*b*) *Purgatorium nullum existere pessimè crediderunt, indeque illis odium intestinum in summum Pontificem; ita ut eidem veracissimo Christi in terris Vicario Primatum pertinaci. abnegent.* Gabr. Sion. *de Relig. & mor. Orient.*

» dent par ces mêmes Canons leur opinion touchant l'unité de nature en Notre Seigneur. Les uns & les autres font parler le Concile de Nicée à leur maniére. Les Jacobites accusent les Melchites d'avoir corrompu ces Canons. Les Maronites, qui étoient dans les commencemens de la Secte des Jacobites, leur font aussi le même reproche. Jean-Baptiste Léopard Maronite, Archevêque d'Esdron, (*a*) dans le Livre qu'il a intitulé, *La Vendange des Sacremens*, accuse les Melchites d'avoir ajouté au Canon 55. du Concile de Nicée, quelques paroles qui favorisoient leur opinion touchant la répudiation des femmes; & il leur reproche d'avoir pris des Mahométans cet usage, qu'ils ont ensuite inséré dans le Canon. Mais ce reproche est sans aucun fondement, puisqu'il est certain que les Grecs & les autres Lévantins peuvent répudier leurs femmes, & en épouser d'autres, principalement dans le cas d'adultére. Les Melchites n'ont inséré dans ce prétendu Canon du Concile de Nicée, que ce qui étoit conforme à la pratique de l'Eglise Grecque «.

Les Melchites obéissent à un Patriarche particulier qui réside aujourd'hui à Damas, & prend le titre de Patriarche d'Antioche, comme celui des Maronites. Depuis quelque tems, dit le P. *le Brun*, la difficulté de trouver des Diacres & d'autres Ministres, qui sçachent lire le Grec, est cause qu'ils célèbrent leur Messe en Arabe. Quand on peut officier en Grec, on chante l'Epitre & l'Evangile en Arabe.

Nous remarquerons ici, qu'on appelle *Chrétiens de la ceinture* une partie des Chrétiens Schismatiques du Levant, sur-tout ceux de la Syrie, les Nestoriens, les Jacobites, &c. parce qu'ils portent généralement une ceinture de cuir assez large. L'origine de cette coutume vient d'un Calife du neuviéme siécle, qui obligea les Chrétiens de ses Etats de se distinguer de cette façon des Mahométans (*b*). Vraisemblablement cette odieuse distinction s'étant oubliée, & la ceinture étant devenue un ornement, elle produisit une autre coutume que je vais décrire. Lorsque l'Evêque excommunioit un Chrétien, en le séparant par l'Anathême, il lui coupoit la ceinture, & lui donnoit quelques coups sur les épaules. En vertu de cet usage, le mot de *Zonnar*, corrompu du Grec, signifie également chez ces Schismatiques une *Ceinture* & la *Discipline*.

CHAPITRE II.

Des Georgiens *ou* Ibériens, *& de ceux de la* Colchide *ou* Mingrélie.

QUELQUES-UNS ont prétendu qu'on a donné le nom de Georgiens aux Ibériens, à cause de la dévotion qu'ils ont pour Saint George. Cependant il est bon de remarquer que Pomponius Mela, qui vivoit long-tems auparavant, parle des Georgiens, *Georgi*, en deux endroits de son Livre, & les compte parmi les Peuples qui habitent autour du Caucase & aux environs de la Mer Caspienne.

» Dans l'Histoire (*c*) que Galanus a fait imprimer à Rome touchant la conciliation de l'Eglise Arménienne avec la Romaine, il y a quelques actes curieux qui regardent l'Etat des Ibériens & des autres Peuples voisins. Le Pape Urbain VIII. envoia à ces Peuples-là des Missionnaires, dont le Pere Avitabolis Clerc Régulier étoit le Chef; & ce Religieux écrivit de ce païs-là une Lettre au Pape, où il lui marque assez exactement les erreurs des Ibériens, qui sont les mêmes qu'on attribue aux Grecs, sçavoir, qu'ils reconnoissent à la vérité un Purgatoire, mais non pas à la maniére des Latins, parce (*d*) qu'ils croïent que les ames sont seulement dans un lieu obscur & rempli de tristesse, sans y être tourmentées par le feu; qu'ils nient le Jugement particulier des ames, étant dans cette persuasion, que quand quelqu'un meurt, son ame est portée par son Ange Gardien en la présence de Jesus-Christ; & si c'est l'Ame d'un Juste qui soit sans péché, elle est incontinent envoïée dans un lieu de lumiére & de joïe; si c'est l'ame d'un impie, elle est mise dans un lieu obscur. Si cette personne est morte faisant pénitence, elle est envoïée pour un tems dans un lieu d'obscurité

(*a*) Abrah. Ecchell. *Not. in Can. Ar. Conc. Nic.*
(*b*) Voi. d'*Herbelot* Bibliotheq. Orient.
(*c*) Clem. Galan. *in Concil. Armen. cum Rom. Edit. Rom. typ. Congreg. de Propag. Fide. Anno* 1650.
(*d*) *Purgatorium affirmant, non tamen per ignem, sed animas cruciari in loco obscuro & incastitudinis.*

» & d'horreur, d'où elle est ensuite conduite dans le lieu de joïe ; & tous attendent le » jour de la Résurrection générale, d'autant qu'ils nient absolument que les ames voient » Dieu avant ce tems-là. Les Ibériens de plus, selon le même Auteur, croient que » les Infidéles sont jugés en un Jugement particulier seulement, & non dans le Juge» ment général. Ils se fondent sur ces paroles de l'Evangile, (*a*) *Celui qui est Infidé» le est déja jugé.* (*b*) Ils ne croient pas de plus, que les peines des damnés soient éter» nelles : mais ils disent, que si un Chrétien meurt en péché mortel, & sans avoir fait » pénitence, on peut le tirer des Enfers avant le Jugement universel, en priant Dieu » pour lui. Je croi néanmoins, que cette créance qui approche de celle d'Origéne, » & qui semble avoir été suivie par quelques nouveaux Grecs, n'est point la véritable » créance des Ibériens, qui suivent exactement la Foi de l'Eglise Grecque ; mais que ce » qui aura donné occasion à leur attribuer cela, est parce qu'ils n'ont qu'un lieu, où ils » mettent après la mort les ames des damnés & de ceux qui sont censés être dans le Pur» gatoire. Or comme ils prient indifféremment pour toutes les ames qui sont renfermées » dans ce lieu qu'ils nomment Enfer, que Dieu les delivre des peines de l'Enfer, & » qu'il les veuille transférer de cette prison obscure au lieu de lumiére & de joïe, qui est » le Paradis, il a été facile d'inférer de-là, qu'ils ne croient pas que l'Enfer soit pour » toûjours ; ce qui doit s'entendre avec restriction, & à l'égard de certaines ames seule» ment, qui sont leur Purgatoire en ce lieu-là.

» Les Ibériens ont aussi les mêmes sentimens de la Confession que les Grecs, & en » parlent de la même maniére. Ils travaillent les jours de Fêtes les plus solemnels, » même le jour de la Nativité de Notre Seigneur : mais cela n'est pas éloigné des usages » des premiers siécles. Leur maniére de baptiser est telle. Premiérement le Prêtre lit » un grand nombre d'Oraisons sur l'enfant ; & quand il vient aux paroles où nous fai» sons consister la forme du Baptême, il ne s'arrête point, mais il les lit de suite sans » baptiser en ce tems-là l'enfant : puis si-tôt que la lecture est achevée, l'on dépouille » l'enfant, & il est enfin baptisé par le Parrain, & non par le Prêtre ; ce qui se fait sans » prononcer d'autres paroles, que celles qui ont été prononcées quelque tems aupara» vant. Ils ne se mettent pas en peine de recevoir le Baptême. Ils rebaptisent ceux qui » retournent à la Foi après avoir apostasié. Le Prêtre seul est parmi eux le véritable » Ministre du Baptême : (*c*) de sorte que faute de Prêtres, un enfant mourra sans être » baptisé ; & il y a quelques-uns de leurs Docteurs, qui croïent qu'alors le Baptême de » la mere suffit pour sauver l'enfant. Ils donnent aux enfans avec le Baptême la Con» firmation & l'Eucharistie. Ils se confessent pour la premiére fois, quand ils se ma» rient ; ce qu'ils font aussi quand ils se croïent à l'extrémité : mais ils font leur Confes» sion en quatre mots. Si un Prêtre tombé dans quelque impureté s'en confesse, le Con» fesseur ne lui permet pas de dire la Messe : aussi les Prêtres évitent-ils de se confesser » de ces péchés. (*d*) Ils donnent la Communion aux enfans en mourant ; & les adul» tes ne la reçoivent que rarement. Il y en a même plusieurs qui meurent sans la rece» voir. Le Prince contraint les Ecclésiastiques, même les Evêques, d'aller à la guerre ; » & au retour de-là ils célébrent la Messe, sans aucune dispense de leur irrégularité. » Ils sont dans ce sentiment, qu'en un jour on ne doit dire qu'une Messe sur un » Autel, non plus que dans chaque Eglise. Ils consacrent dans des Calices de bois, & » (*e*) ils portent l'Eucharistie aux malades avec une grande irrévérence, sans aucune lu» miére & sans convoi. En de certains jours de Fêtes, les Prêtres assistent ensemble à » la Messe de l'Evêque, qui leur donne l'Eucharistie dans leurs mains, & ils la portent » eux-mêmes à la bouche. Les Ecclésiastiques ne récitent pas tous les jours le Bréviai» re : mais un ou deux seulement le récitent, & les autres écoutent. Celui qui récite » l'Office est d'ordinaire Prêtre, & ceux qui y assistent n'écoutent pas le plus souvent. » La plûpart des Ibériens sçavent à grand peine les principes de la Religion. S'ils n'ont » point d'enfans de leurs femmes, ils les répudient avec la permission des Prêtres, & » en épousent d'autres ; ce qu'ils font aussi en cas d'adultére & de querelle. Ils préten» dent qu'il ne se fait plus de miracles dans l'Eglise Romaine, & (*f*) que le Pape ne » peut donner des dispenses, que dans les choses qui sont de droit positif ; & encore est» il nécessaire qu'elles ne soient pas de grande conséquence.

(*a*) *Joan.* 3.
(*b*) *[illegible] ternorum pœnas non faciunt æternas.*
(*c*) *In periculo [illegible], si desit Sacerdos, infans non bap[illegible]*
(*d*) *[illegible] Eucharistiam.*

(*e*) *Eucharistiam deferunt ad infirmos maxima cum ir- reverentia, sine comitatu & luminibus.*
(*f*) *Sentiunt Pontificem in jure duntaxat positivo dispen- sare posse, sed in re levi non gravi.*

» (a) Le Pere Avitabolis décrit dans la même lettre au Pape Urbain VIII. l'état po- » litique des Ibériens, & il remarque entre autres choses, la grande autorité des Princes » & des Nobles; car les Princes, sans se soucier de tout ce qu'on appelle libertés ou im- » munités Ecclésiastiques, se servent des Prêtres comme de valets. Ils méprisent les Evê- » ques, & les châtient. De plus ils n'obéissent point au Patriarche, qui prend la » qualité de Catholique ou Universel; & partant ce n'est point le Patriarche qui tient » le premier rang pour le spirituel, mais le Prince qui est le maître absolu tant dans le » temporel que dans le spirituel. Les Nobles font aussi la même chose dans les terres de » leur dépendance à l'égard des Evêques & des Prêtres. Le Prince a son suffrage dans » l'élection du Patriarche avec les Evêques; & tous élisent celui qu'il souhaite. La volon- » té du Prince & de chaque Seigneur en particulier dans ses terres leur sert de loi, & » ils n'ont point de Juges pour examiner la justice des causes: ils n'ont point aussi d'or- » donnances particuliéres sur lesquelles ils se puissent régler, n'admettant pas même les » témoins. Les Princes disposent à leur volonté des biens de leurs Sujets, aussi bien que » de leurs personnes. Enfin le Patriarche de Constantinople envoie souvent en ce païs-là » des Caloiers, pour les entretenir dans l'inimitié contre le Pape.

» Cette lettre a été écrite en 1631. au Pape Urbain VIII. par le P. Avitabolis, qui » étoit alors à Gori dans la Georgie ou Ibérie; & l'on a inseré dans le même livre de » Galanus les lettres du Prince des Georgiens à Urbain VIII. qui sont dans les archives » de la Congrégation *de Propaganda Fide*. Ce Prince remarque entre autres choses dans » sa lettre, que la Foi a été conservée pure dans ses Etats depuis Constantin le Grand » jusqu'à son tems, & il accorde une Chapelle aux Missionnaires de Rome, afin de prier » Dieu pour lui. Cette lettre est dattée de l'année 1629. Le Pape Urbain récrivit à ce » Prince, & joignit une lettre pour le Métropolitain nommé Zacharie.

» Ce que le Prince des Georgiens écrit au Pape Urbain touchant la Foi qu'il prétend » être dans ses Etats depuis l'Empereur Constantin, se trouve conforme à (b) l'Histoi- » re de Socrate. (c) Balsamon met aussi au nombre des Eglises principales & qui sont » maîtresses, sans reconnoître aucun Chef d'où elles dépendent, celles d'Ibérie ou » Georgie. Il remarque que cela se fit au tems de Pierre Patriarche d'Antioche, par » un Statut Synodal; & qu'alors cette Eglise étoit dépendante de celle d'Antioche. » Ce fut pour cette raison, que le Métropolitain de Georgie prit la qualité de Pa- » triarche.

» Galanus joint aux Ibériens ceux de la Colchide ou Mingrélie, & dit, que com- » me ils sont voisins, ils ont la même créance: avec cette différence néanmoins, que » les Mingréliens demeurant dans les montagnes & dans les bois, sont plus méchans » que les Georgiens. Ils sont si ignorans dans la Religion, qu'ils ne sçavent pas même » les paroles nécessaires pour le Baptême, lequel ils administrent à la maniére des Geor- » giens; & pour le rendre plus solemnel, ils baptisent quelquefois avec du vin sans » eau. Mais c'est assez parler des Georgiens. L'exposition qu'on a faite de leur Foi, con- » firme la créance des Grecs. Il ne seroit pas difficile de justifier qu'elle est fort ancien- » ne, & de montrer même que la maniére dont ils administrent le Baptême, le Mria- » ge & les autres Sacremens est légitime, quoi qu'elle soit différente de l'usage de l'E- » glise Romaine. Ce que nous appellons aujourd'hui matiére & forme de Sacrement par- » mi nous, ne doit pas régler les autres Nations Chrétiennes qui ignorent ces noms. Il » est constant que les Orientaux ne reconnoissent point d'autre forme de ces Sacre- » mens, que les priéres qu'ils font en les administrant.

» J'ai lû depuis peu une (d) Relation écrite à la main, attribuée au P. Zampi Reli- » gieux Théatin, où il est traité assez au long de l'ignorance & des erreurs de ces Peuples, & » sur tout des Mingréliens, dont la plûpart des Prêtres, si nous nous en rapportons à » cet Auteur, ne peuvent être assurés qu'ils aient reçu véritablement la Prêtrise, par- » ce qu'il arrive souvent, que ceux qui les ordonnent n'ont point été baptisés. Les Evê- » ques, qui sont pour l'ordinaire plus ignorans que les Prêtres, n'examinent pas leur » capacité, mais seulement s'ils ont dequoi paier l'Ordination; ce qui se monte à la » valeur d'un cheval. Les Prêtres peuvent non seulement se marier, selon l'usage de » l'Eglise Grecque, avant que d'être ordonnés, mais ils peuvent aussi passer aux secon- » des nôces, en prenant de leur Evêque une dispense, qui leur coute une pistole. Le Patriarche

(a) Avitab. *Relig. Theatin.*
(b) *Socr.* Lib. I. Cap. 16.
(c) Bals. *Annot. in Can.* 2. *Conc.* 2. *General.*
(d) *Breve Compendio, nel quale si rachiude tutto cio che a' sacri riti e al divino culto s'aspetta della Natione de Colchi detti Mengrels e Georgians.* La Trad. de cette Relation se trouve dans le Tome VII. du *Recueil de Voyages au Nord.*

Patriarche n'ordonne point aussi d'Evêque, qu'il ne lui paie auparavant la somme de cinq cens ecus. Aussi-tot que quelqu'un est malade, il appelle un Prêtre, pour lui servir plutôt de Medecin que de Pere spirituel, lequel ne parle point à son malade de confession : mais en feuilletant un livre avec beaucoup d'application, il fait semblant de chercher la veritable cause de la maladie, qu'il attribue à la colére de quelques-unes de leurs Images ; car ces Peuples sont dans cette croïance, que leurs Images se mettent en colére contre eux. C'est pourquoi le Prêtre ordonne, que le malade fera son offrande a cette Image pour l'appaiser. Cette offrande consiste en bestiaux, ou en argent ; & le Prêtre seul en profite.

» Il est de plus remarque dans cette Relation, qu'aussi-tôt qu'un enfant est venu au monde, le Prêtre se contente de l'oindre du Chrême, en lui faisant une croix sur le front, & qu'on differe son Baptême jusqu'à ce qu'il ait atteint environ l'âge de deux ans. Alors on le baptise en le plongeant dans de l'eau chaude, & en l'oignant presque par toutes les parties du corps. Enfin on lui donne à manger du pain qui a été beni, & du vin a boire, ce qui paroît être l'ancienne maniére de baptiser, où l'on administroit en même tems le Baptême, la Confirmation & l'Eucharistie. Ces Peuples croient que le Baptême consiste principalement dans l'onction de l'huile qui a été consacrée par le Patriarche, ce qui n'est pas éloigné de la doctrine des Orientaux, qui appellent cette onction la perfection du Baptême.

» Le Pere Zampi, qui n'étoit pas moins rempli des préjugés de la Théologie des Latins, que les autres Missionnaires dont on a parlé ci-dessus, leur fit plusieurs questions par rapport à cette même Theologie. Il leur demanda entr'autres choses, si lorsqu'ils administroient quelque Sacrement, ils avoient une veritable intention de l'administrer. Et sur cela (*a*) il doute, s'ils consacrent veritablement le pain & le vin, parce qu'ils ne sçavent ce que c'est que cette intention. Il leur demanda de plus, en quoi ils faisoient consister la forme de la consécration. Et aiant fait cette question à plusieurs d'entr'eux, il n'y en eut qu'un qui le satisfit, & qui lui récita en effet les paroles de cette consécration. Mais il est aisé de juger, que le Mingrelien qui contenta là-dessus le P. Zampi, parla plûtôt selon le sentiment du Pere, que selon le sentiment de ceux de sa Nation. Ce qui mérite le plus d'être remarqué, & qu'on aura de la peine à croire, est la réponse d'un Prêtre Mingrelien, à qui le même Pere (*b*) demanda si après la consécration du pain & du vin, ce pain & ce vin étoient véritablement changés au Corps & au Sang de Jesus-Christ ? A quoi il repondit en souriant, qu'on ne pouvoit comprendre que Jesus-Christ pût quitter le ciel pour venir sur la terre, & qu'il pût être renfermé dans un si petit morceau de pain. Mais cela ne s'accorde guéres avec le témoignage que le P. Zampi a rendu ailleurs de la créance de ces Peuples touchant l'Eucharistie. Et comme ces sortes de questions se font hors de propos par les Missionnaires aux Peuples du Levant, qui ne sont point instruits de nos disputes sur ce Sacrement, aussi ne doit-on pas s'étonner de leurs réponses, si elles ne s'accommodent pas toujours avec nos principes. Ce Papas Mingrelien ne consulta dans cette occasion que ses sens, & fit à peu près la même réponse que les Capharnaites firent à Notre Seigneur, *Quomodò potest hic nobis dare carnem suam ?* Le P. Zampi ajouta à ces questions une autre qui étoit aussi inutile que les premiéres. Il demanda à ce même Papas, si au cas que le Prêtre oubliât les paroles de la consécration, la Messe seroit valide. A quoi il répondit, Pourquoi non ? Le Prêtre, à la vérité, pécheroit ; mais il ne manqueroit rien à la Messe pour être véritable. Il est étonnant qu'un Missionnaire fasse ces sortes de questions à des Peuples, qu'il reconnoit être dans une profonde ignorance, & qui bien loin de sçavoir les questions qui se traitent depuis quelques siécles seulement dans les écoles des Latins, n'ont qu'une teinture fort légére des principes de la Religion Chretienne.

» Mais ce qui scandalisa le plus le Pere Zampi, fut de voir le peu de respect que les Papas de Mingrelie ont pour le Sacrement de l'Eucharistie, qu'ils ne conservent pas à notre maniére dans des vases précieux, mais dans un petit sac de cuir ou de toile, qu'ils ont toujours attaché à leur ceinture, le portant par tout avec eux pour s'en servir dans l'occasion, lorsqu'il faut donner le Viatique aux malades. Ils ne font même

(*a*) *Circa l'intentione, non sanno che sia, solo per usanza celebrano e per l'elemosina. Per cio se sia valida la Consecratione mi rimetto a' Dottori.*

(*b*) *Interrogai uno di questi Reverendi, se fatta la Consecratione del pane e vino con le sodette parole, veramente dopo questo pane e vino fosse il Corpo e Sangue di Christo. Questo sorridendo, come se gli havessi detta una facetia, disse, chi porta Christo nel pane : & come puo venirci, e come puo stare in cosi poco pane ? & perche si vuol partire del cielo per venire in terra ? ne mai si è visto simil cosa.*

» aucune difficulté de le donner à porter à d'autres personnes, soit homme ou femme ; & » comme le pain consacré est dur, ils le rompent en petits morceaux pour le faire tremper, se mettant fort peu en peine des petites parties de ce pain consacré qui tombent à » terre, ou qui demeurent attachées à leurs mains. J'avoue que ces Peuples n'ont pas assez » de respect pour cet auguste Sacrement : mais aussi n'est-il pas juste de les soumettre à » tout le culte extérieur qu'on lui rend dans l'Eglise Occidentale, puisqu'ils n'ont pas les » mêmes raisons de le faire, n'aiant point parmi eux de Bérengariens, ni de Protestans » qui les puissent obliger à donner ces marques extérieures de leur créance. Nous ne pou» vons exiger d'eux que ce qui s'est pratiqué dans les premiers siécles de l'Eglise, & il » n'est pas particulier aux Mingreliens de renfermer dans un sac de cuir le Sacrement » qui doit servir de Viatique. Cela s'observe aussi dans quelques Eglises Grecques, qui » le conservent de cette maniére dans leurs Eglises attaché à la muraille. «

SUPPLÉMENT

A ce qui a été dit de la Religion *des* Georgiens *&* Mingreliens.

Par ce que nous venons de rapporter de M. *Simon*, il paroît qu'il avoit vû la Relation du P. Zampi Religieux Théatin, dont il parle, & dont il semble faire assez peu de cas. Cependant comme ce Pere avoit été vingt-trois ans Préfet des Théatins Missionnaires en Mingrelie, il est à croire qu'il n'en devoit ignorer ni le culte ni la créance. C'est ce qui nous engage à la donner ici, telle qu'elle se trouve inserée (*a*) dans les Voiages de *Chardin*. Mais auparavant nous croions qu'il est à propos de faire connoître plus particuliérement au Lecteur les Peuples dont il y est parlé. Ce que nous en dirons sera tiré du Voiageur que nous venons de citer, & servira à donner une idée générale des mœurs & du caractére de ces Nations.

» (*b*) Il n'y a point de malignité à quoi l'esprit des Mingreliens ne se porte. Ils sont » tous élevés au larcin. Ils l'étudient, ils en font leur emploi, leur plaisir & leur hon» neur. Ils content avec une satisfaction extrême les vols qu'ils ont faits. Ils en sont » loués ; ils en tirent leur plus grande gloire. L'assassinat, le meurtre, le mensonge ; c'est » ce qu'ils appellent de belles actions. Le concubinage, l'adultére, la bigamie, l'inceste » & semblables vices sont des vertus en Mingrelie. On s'y enléve les femmes les uns aux » autres. On y prend sans scrupule en mariage, sa tante, sa niéce, la sœur de sa fem» me. Qui veut avoir deux femmes à la fois les épouse ; beaucoup de gens en épou» sent trois. Chacun entretient autant de concubines qu'il veut ; les femmes & les ma» ris sont réciproquement fort commodes là-dessus. Il y a entr'eux très-peu de jalousie. » Quand un homme prend sa femme sur le fait avec son galand, il a droit de le con» traindre à paier un cochon, & d'ordinaire il ne prend pas d'autre vengeance. Le co» chon se mange entr'eux trois. Ce qui est surprenant, c'est que cette méchante Nation » soutient que c'est bien fait d'avoir plusieurs femmes, & plusieurs concubines, parce » qu'on engendre, disent-ils, beaucoup d'enfans, qu'on vend argent comptant, ou » qu'on échange pour des hardes, ou pour des vivres. Cela n'est rien toutefois au prix » d'un sentiment tout-à-fait inhumain qu'ils ont, que c'est une charité de tuer les en» fans nouveaux nés, quand on n'a pas le moien ou la commodité de les nourrir, & » ceux qui sont malades, quand on ne sçauroit les guérir. Leur raisonnement est, que » l'on soustrait par-là ces innocentes créatures à une misére qui les feroit beaucoup lan» guir, & qui les engloutiroit enfin. Voilà comme raisonne ce Peuple barbare, qui n'a » ni pudeur ni humanité. «

Chardin parlant ensuite de l'habillement de ces Peuples en fait une peinture qui donne une terrible idée de leur misére & de leur malpropreté. » Les Mingreliens, ajoute-t'il, sont de » très-grands ivrognes. Ils surpassent en cela les Allemans & tout le Nord. Ils ne mêlent » jamais leur vin : hommes & femmes, tous le boivent pur. Lorsqu'ils sont échauffés, » ils trouvent les coupes de chopine trop petites : ils boivent dans les plats & avec la » cruche. Dans les festins de ces Peuples, c'est une coutume pratiquée de tout le mon» de de se lever de table, & d'aller à ses besoins autant de fois qu'on en est pressé. On s'y » remet sans jamais laver ses mains. Ils excitent à boire autant qu'ils peuvent les con»

(*a*) Tom. I. Edit. in 4. de 1735. pag. 68.

(*b*) *Ibid.* pag. 61 & suiv.

» viés & leurs amis ; & c'est sur tout à table qu'ils observent des civilités, & se font des
» complimens. Leurs entretiens d'homme à homme sont des contes de vols, de guerres,
» de combats, d'assassinats & de vente d'esclaves. Ceux qui se font avec des femmes,
» sont assez deshonnetes ; car elles se plaisent à tous les discours d'amour, de quelque
» lubricité & de quelque effronterie qu'ils soient mêlés, & elles n'ont point de honte des
» mots les plus sales. Leurs enfans apprennent ces mots & ces discours aussi tôt qu'à par-
» ler. Ils n'ont pas dix ans, que tous leurs entretiens avec les femmes sont plus deshon-
» netes qu'on ne sçauroit le dire. L'éducation des enfans est sans exagération la plus
» mechante du monde en Mingrelie. Le pere les éleve au larcin, la mere les éleve à la
» turpitude. » Du reste on doit observer que le sang de Mingrelie est fort beau, que les hommes y sont bienfaits, & les femmes fort belles.

Tel est le portrait que nous fait des Mingreliens l'Auteur que nous avons cité. On ne peut pas dire qu'il soit flatté. L'idée qu'il nous donne ensuite des Georgiens n'est pas beaucoup plus avantageuse. Il remarque d'abord (a) que le sang de Georgie est le plus beau du monde ; qu'on n'y remarque pas un visage laid, & qu'on y en trouve d'Angeliques ; que la Nature y a répandu sur la plupart des femmes des graces qu'on ne voit point ailleurs ; & que l'on ne peut peindre de plus charmans visages ni de plus belles tailles que celles des Georgiennes. Jusques-là rien de plus beau que cette peinture.

» Les Georgiens, continue-t'il, ont naturellement beaucoup d'esprit. On en feroit
» des gens sçavans & de grands Maitres, si on les élevoit dans les Sciences & dans les
» Arts : mais l'éducation qu'on leur donne etant fort méchante, & n'aiant que de mau-
» vais exemples, ils deviennent très-ignorans & très-vicieux. Ils ont une effronterie in-
» concevable à nier ce qu'ils ont dit & ce qu'ils ont fait, à avancer & à soutenir des
» faussetés, à demander plus qu'il ne leur est dû, à supposer des faits, & à feindre. Ils
» sont irréconciliables dans leurs haines, & ils ne pardonnent jamais. A la verité, ils
» ne se mettent pas facilement en colére, & ne conçoivent pas ces haines qu'ils gardent
» toujours. Outre ces vices de l'esprit, ils ont ceux de la sensualité, l'ivrognerie & la
» luxure. Ils se plongent d'autant plus avant dans ces saletés, qu'elles sont communes &
» nullement deshonnêtes en Georgie. Les Gens d'Eglise, comme les autres, s'enivrent &
» tiennent chez eux de belles esclaves dont ils font des concubines. Personne n'en est
» scandalisé, parce que la coutume en est générale, & même autorisée. Le Préfet des
» Capucins m'a assuré avoir oui dire au *Catholicos*, que celui qui aux grandes Fêtes,
» comme Paques & Noel, ne s'enivre pas entierement, ne passe point pour Chrétien,
» & doit être excommunié. Les Georgiens sont outre cela extrêmement usuriers. Ils ne
» prêtent guéres que sur gages ; & le moindre intérêt est de deux pour cent par mois.
» Les femmes ne sont ni moins vicieuses, ni moins méchantes, & ont un grand foible
» pour les hommes.

Voilà ce que *Chardin* nous apprend en général du génie & du caractére des Mingreliens & des Georgiens. Passons à la Relation du Pere Zampi, & voions ce qu'il dit de la Religion de ces Peuples.

En quel tems les Colchéens *reçurent la* Foi *de* Jesus-Christ, *&* *qui furent les* premiers *qui la* planterent *dans leur* Païs.

» Comme les Colchéens sont en général plusieurs Peuples presque uniformes dans les
» saintes Cérémonies, sçavoir, les *Abcas*, les *Circassiens*, les *Alanes*, les *Soanes*, &
» autres, j'ai crû qu'avant que de venir au particulier des *Colchéens*, il étoit necessaire
» d'avertir le Lecteur du nom particulier de ces Peuples, qui ne sont presque qu'une Nation.
» On tient par tradition, que le glorieux Apôtre Saint André prêcha la foi aux Abcas ;
» qu'il fut en Scythie ; qu'il passa en Gréce & en Epire, puis chez les *Sodianes* & chez les
» *Suiétiens* ; & que pour certain il s'arrêta enfin chez les Abcas, qui sont une partie de
» la Colchide. Ce qui porte davantage à le croire ainsi, est une ancienne Eglise à trois
» Nefs bâtie dans un Village de cette Province, appellée *Picciota*, en l'honneur de ce
» Saint, laquelle est Métropole de toute la Colchide, où chaque *Catholicos*, ou Patriar-
» che, va une fois en sa vie avec tous ses Evêques, & y fait la sainte Huile qu'ils appel-
» lent *Mirone*. Le Prince y va aussi & toute sa Cour. Cette Eglise s'appelloit premié-
» rement *Sainte Marie de Picciota* : mais la dévotion qu'ont ces Peuples pour S. André,
» qu'ils tiennent qui l'a fait bâtir, a prévalu ; & ils lui ont donné son nom.

(a) *Ibid.* pag. 171. & 172.

« On raconte que devant cette Eglise il y a une colomne de marbre, de laquelle par un jugement de Dieu, sortit un torrent d'eau bouillante, lorsque ce Saint Apôtre y fut mis à mort, duquel torrent plusieurs personnes ont arrêté le cours par l'invocation de ce Saint: d'où vient que depuis ce miracle, les Peuples eurent une grande veneration pour ce Saint, & qu'en passant devant cette colomne, ils s'agenouillent & la baisent. Ce que j'en dis, je le sçai d'un de nos Peres, le P. Christofle *Castelli*, qui fut avec un Catholicos à Picciota, & qui vit la vénération, quoique barbare, que ces Peuples avoient pour cette colomne, pour ce Saint, & la Croix qu'il porte sur la poitrine.

« Quant à la conversion des Ibériens & des Georgiens, nous lisons dans *Baronius* sous l'an 100. qu'ils se convertirent à la Foi Chretienne par la prédication de Saint Clément Pape, lorsqu'il fut relégue dans l'Isle de Chersonése par l'Empereur Trajan. Je trouve l'opinion du R. P. *Thomas de Jesu*, Carme, mieux fondée. Il dit (*a*) que la conversion des Ibériens fut l'ouvrage d'une femme esclave, de laquelle le Martyrologe fait mention le 15. Décembre sous le nom de *Chrétienne*, avec le titre glorieux d'Apôtre des Iberiens ou Georgiens, qui l'appellent *Sainte Ninone. Nicéphore* parle de cette Sainte au Livre VIII. Chap. 34. Thomas de Jesu que nous venons de citer, dit qu'elle vêcut toujours saintement dans l'état d'esclave, jeunant, priant, & s'exerçant en la piété; ce qui lui attiroit l'admiration de ces Barbares, à qui elle répondoit, lorsqu'ils lui demandoient pourquoi elle se mortifioit tant, qu'*elle se plaisoit dans ce genre de vie, & qu'elle adoroit son Dieu Jesus-Christ crucifié.*

« La nouveauté de ce nom attira leur admiration; & ils commencerent à avoir de la vénération pour cette femme, qu'ils ne considéroient point auparavant. Il arriva qu'un jour, selon la coutume du pais, que quand il y a quelque enfant malade, les meres le portent chez leurs voisins, pour leur chercher du remede; il arriva, dis-je, qu'une mere aïant envain porté le sien dans plusieurs maisons, elle alla chez cette esclave, avec peu d'espérance cependant qu'elle pût le guérir, parce qu'on ne faisoit aucun cas d'elle. L'esclave lui répondit qu'elle ne sçavoit point de remede; mais que le Dieu qu'elle adoroit étoit assez puissant, pour rendre aux malades leur premiére santé: sur quoi prenant l'enfant entre ses bras, elle le couvrit de son cilice, fit sa priere & le lui rendit après entiérement guéri. Quelque tems après, la Reine qui depuis long tems souffroit de cruelles douleurs, aïant oui parler de cette cure miraculeuse, & étant pleine de foi fut trouver l'esclave, & recouvra la santé par son moien. Cette guérison miraculeuse l'aiant portée à se faire Chrétienne, elle exhorta son mari à faire la même chose. Il le lui promit: mais ne l'effectuant point, il arriva un jour qu'il étoit à la chasse, qu'il fut surpris d'une si horrible tempête, & d'une si grande obscurité, qu'il ne pouvoit voir ceux même qui étoient avec lui. Il en fut étonné; & se souvenant de la promesse faite à sa femme de se faire Chrétien, sans l'avoir exécuté, il promit à Dieu dans ce moment-là qu'il le feroit sans délai, s'il le délivroit du peril où il étoit. Aussitôt l'obscurité se dissipa, & l'air devint serain. Etant revenu vers sa femme, il lui raconte ce qui s'étoit passé, fait appeller l'Esclave, qui après avoir tout oui & sçu la volonté du Roi, l'exhorte à detester ses Idoles, à se faire baptiser, à adorer le véritable Dieu, Jesus-Christ crucifié, & à lui élever un Temple. Ce Prince exécuta tout exactement. Il abjura ses Idoles; il exhorta tous ses sujets à en faire de même, & il se mit à construire un Temple magnifique sur plusieurs colomnes. Mais comme on en eut élevé deux, & qu'on en vouloit élever une troisiéme, il ne fut jamais possible de la dresser; & tous ceux qui y travailloient, & ceux qui y étoient présens, se retirerent tout à fait étonnés & confus. L'Esclave resta seule la nuit dans l'Eglise, & obtint de Dieu par ses priéres, que la colomne se dresseroit & placeroit d'elle-même au lieu où elle étoit destinée. Les Ouvriers étant tous revenus le matin, ils furent extrêmement surpris de voir la colomne en place. Cela servit au Peuple à le confirmer davantage dans la Foi Chrétienne. Le Roi qui s'appelloit *Bacurie*, envoia des Ambassadeurs à l'Empereur Constantin, pour lui donner part de sa conversion. Ce Prince en fut ravi de joie, & lui donna des Prêtres & des Ministres pour instruire le Peuple dans les Mystéres de la Foi; & le Prince étant allé lui-même au bout de quelque tems à Constantinople, l'Empereur le reçut fort honorablement, le fit Comte du premier Ordre, Duc des confins de la Palestine, & Général de deux Corps de ses Armées, qu'on appelloit les Troupes des *Arcieriens* & des *Scutariens*. Mais par l'intrigue de Rustic

(*a*) *De la Conversion de toutes les Nations.* Liv. IV. Chap. [illegible] fol. 190.

» Rustic & de Jean, tous deux Ducs de l'Empire, qui étoient jaloux de la gloire de
» Bacurie, il périt. Dieu ne laissa pas ce crime impuni; car il permit qu'une Armée
» Imperiale de 50000. hommes fut défaite par 30000. Perses, & que Rustic & Jean
» eussent la tête tranchée.

» Le Cardinal *Baronius*, sous l'an 523. veut que les Colchéens aient embrassé le Chri-
» stianisme sous le Pontificat d'Hormisdas, & sous l'Empire de Justin, qui fit beaucoup de
» caresses à ce Roi Bacurie dont nous avons parlé, lorsqu'il alla à Constantinople pour se
» faire baptiser, l'appellant son fils, lui donnant le titre d'Empereur d'Asie, avec la Cou-
» ronne & la robe blanche Impériale.

» L'opinion de *Tarcagnotte*, au Livre V. de son Histoire, que les Colchéens & les Ar-
» méniens reçurent en même tems le Baptême, du tems du Pape Jules & de l'Empereur
» Constantin, n'est pas vraisemblable; parce que les Arméniens se firent Chrétiens, lors-
» que l'Archevêque Grégoire, cette éclatante lumiére de l'Armenie, brilloit durant le regne
» de Tiridate & sous l'Empire de Constantin.

» Nous lisons dans *Baronius*, que les Colchéens se maintinrent toujours dans la pureté
» de leur foi; mais qu'aiant été instruits des cérémonies des Grecs par Saint Cyrille & par
» Méthodius son frere, que l'Empereur Michel leur avoit envoiés, & s'étant unis à des Pa-
» triarches Grecs, ils étoient tombés tous ensemble dans l'ignorance. Ils sont cependant
» aussi constans dans le Christianisme qu'ils étoient dans le commencement, quoiqu'envi-
» ronnés de Turcs, de Persans, de Tartares & de Juifs. *Cobade* Roi de Perse voulut avec
» une puissante Armée les obliger à changer de Religion: mais ils combattirent avec tant
» de courage sous la conduite de leur Roi *Gurgene*, qui n'étoit pas moins bon Capitaine
» que bon Chrétien, qu'avec le secours de l'Empereur Justin, ils remporterent la victoire.

» *Aiton* Arménien qui vivoit en 1282. dit que ces Peuples sont résolus de mourir plutot
» l'épée à la main, que de se faire Mahométans. C'est *Ramuzio* qui le rapporte ainsi, au
» Livre de ses Navig. 1. Part. Ch. 21.

» *Ketnane* Reine des Cachetiens, mere de *Taimoras-Can*, qui fut le premier qui donna
» une Habitation à nos Peres dans ce païs-là, a été célébre de nos jours par la constance
» avec laquelle elle souffrit le Martyre. Cette Princesse aiant été envoiée par son fils en
» Perse, à *Cha-Abas*, pour traiter une paix avec lui, expira enfin sous la rigueur des tour-
» mens, après que ce Barbare l'eut cruellement fait souffrir dans une prison pendant un
» très-long tems. Les Peres Augustins qui demeurent à Hispahan, en ont décrit le glo-
» rieux Martyre.

» Ce même *Taimoras-Can*, après avoir soutenu plusieurs guerres contre .. Persan son en-
» nemi, perdit son Roiaume pour la querelle de la Foi. Ce Prince aimoit beaucoup nos
» Peres, qui pour le faire entrer de plus en plus dans leurs intérêts, & lui marquer leur
» reconnoissance, lui firent présent de quelques Paremens d'or & de soie. Comme il discou-
» roit un jour de la Foi avec notre Pere *D. Jacques de Stephani*, qui lui parloit avec une
» liberté Apostolique, il en fut si irrité, que portant la main à son épée, il lui dit: *Vous*
» *êtes trop obstinés vous autres Francs; je défendrai ma créance cette épée à la main contre*
» *tous ceux qui me diront qu'elle n'est pas la véritable.* Ce pauvre Pere fut obligé de se
» taire.

Du Catholicos, Chef *des* Ecclésiastiques.

» LES Georgiens & les Imiretiens s'étant faits de la communion Grecque, comme nous
» l'avons observé, l'élection du Catholicos dépendoit des Patriarches Grecs les plus proches
» des Rois des Georgiens; & c'étoit ou ceux de Constantinople, ou ceux d'Alexandrie
» qui le nommoient. Mais aujourd'hui le Roi des Imirétiens est maitre absolu de cette
» élection; & de nos jours il a fait Catholicos de toute la Georgie & de toute l'Odisse
» un *Bere*, ou Moine nommé *Gnïacelle*. Ces Peuples reconnoissent ce Catholicos pour leur
» souverain Patriarche, ne conservant plus aucune déférence pour les Patriarches Grecs.
» Nous en vîmes un exemple, lorsque le Prince d'Odisse, *Lavandadian*, donna l'Eglise à
» nos Peres sous le titre de Saint George. Quelques Moines Grecs qui se trouverent en ce
» païs-là, en furent justement indignés, & en écrivirent au Patriarche de Constantinople,
» qui se plaignit par des lettres qu'il adressa au Prince & au Catholicos, de ce qu'ils avoient
» accordé cette Eglise aux Francs, ce qui étoit tacitement vouloir devenir d'une même
» communion avec eux, & qui leur ordonnoit de la leur ôter, faute de quoi il seroit obligé
» de procéder par excommunication contre eux. Mais ni l'un ni l'autre ne s'en soucia;
» & cela ne fit qu'augmenter le mépris qu'ils faisoient de ces sortes de Lettres.

» Ce Catholicos exerce sa juridiction dans l'*Odissi*, dans le païs des Imiretiens, des *Guriëlliens*, des *Abcas*, & des *Soannes*. Son Eglise Metropolitaine est à Picenta, proche les Abcas, sous le nom de Saint André, ou de Sainte Marie : nous en avons parlé ci-dessus.

» Son revenu consiste principalement en pain, en vin, & en plusieurs sortes de denrées, que chaque famille de ses Vassaux qui sont en grand nombre est obligée de lui donner. Son occupation continuelle est de visiter son Diocese. Mais ce n'est point pour instruire & pour assister les ames qui sont commises à ses soins, pour sçavoir comment se gouvernent ses Evêques & ses Papas, ou pour examiner de quelle maniére se fait le Service Divin; ces soins l'occupent fort peu : mais ses visites qu'il fait toujours accompagné de plus de deux cens personnes, toutes fort avides de bien comme lui, sont pour sucer le sang de ces misérables, en mangeant leur bétail, & leur ôtant des mains jusqu'à un sol. Il faut observer, que ce païs est également pauvre & superbe au dernier degré.

» La sainteté de ce Catholicos que ces Peuples estiment si fort, consiste dans son assiduité à l'Oraison, non seulement le jour, mais aussi beaucoup plus la nuit, étant obligé d'être presque continuellement dans l'Eglise, & d'y vaquer à la priere. Ils considérent aussi son abstinence au manger & au boire, ne buvant point de vin pendant le Carême. Aussi quand un Bere devient Catholicos, il commence une vie nouvelle, passant les jours & les nuits dans l'Eglise, s'abstenant de vin & de la plûpart des mets ordinaires les jours de jeûne, & particuliérement la Semaine sainte.

» Ils sont si ignorans, qu'à peine peuvent-ils lire leur Breviaire & leur Missel; ce qui les rend opiniâtres & entêtés de leurs Cérémonies.

» Je n'aurois jamais fait, si je voulois m'étendre sur la Simonie du Catholicos. Il ne consacre point d'Evêque, qu'il n'en tire cinq cens écus. Il ne confesse que pour une bonne somme d'argent; de maniere que le Visir du Prince, qui ne lui avoit donné une fois que cinquante écus pour s'être confessé, voulant le faire une autre fois qu'il étoit malade, le Catholicos lui refusa la Confession, lui disant, qu'il devoit auparavant songer à le satisfaire pour la Confession précédente. Il ne célébre jamais, qu'il ne soit assuré d'avoir cent écus, & plus, quand c'est à des funerailles.

Des Evêques *de* Mingrelie.

» La Mingrelie seule a six Evêques; celui des *Dandrelliens*, qui confinent avec les Abcas; celui des *Moquariens*; celui des *Bedielliens*, qui habitent le long de la Mer noire; celui des *Scalingicheliens*; & celui des *Scoindeliens*, qui sont vers le Roiaume d'Imirette & le Mont Caucase. Ces Evêques mettent entiérement à part tout soin des ames. Ils ne visitent point les Eglises de leurs Dioceses; & ils en laissent les Curés dans une si grande ignorance, qu'ils tombent d'erreurs en erreurs. Ils ne se soucient point si l'on baptise les enfans, ni si un homme épouse deux femmes, ni ce que devient leur fruit; ce qui fait que les meres dénaturées envers leurs propres enfans, les enterrent tout vivans dès qu'elles en sont accouchées, ou leur ôtent la vie d'une autre maniere, sans crainte d'en être punies, soit par le Prince qui ne s'en met point en peine, soit par la sollicitation des Moines qui nos Peres en ont souvent avertis sans grand succès. Le soin de ces Evêques est d'être journellement en Fêtes, s'enivrant plus ou moins, selon qu'ils ont d'excellens vins & en abondance, avec une grande quantité de vivres. Ils vont habillés magnifiquement; & pour subvenir à ce luxe, ils tirent jusqu'au sang de leurs Diocésains, & puis ils vendent aux Turcs ces pauvres misérables, qui sont ainsi renvoiés dans le Séminaire du Diable. Tel est l'usage du païs. Ils s'abstiennent fort exactement, comme font les Grecs, de manger de la chair; après quoi ils n'ont plus nuls scrupules de conscience, s'imaginant que pourvu qu'ils satisfassent à cette obligation, ils ne sont plus obligés à rien, & que par-là ils accomplissent tous les autres préceptes, comme aussi en allant quelquefois la nuit ou le matin adorer Dieu dans leur Eglise Cathédrale. Ces Prélats ont un grand soin de leurs Eglises Episcopales. Ils les tiennent fort propres, & les ornent de Figures à la Grecque revêtues d'or, de perles & d'autres choses précieuses, avec quoi ils croient appaiser la colere de Dieu. Ils ne se confessent point quand ils ont péché : mais ils pensent qu'en offrant de l'or ou quelques pierres précieuses aux Images, leurs péchés sont effacés. Ils pensent aussi qu'avec cela, ils ne sçauroient manquer de passer pour Saints dans l'esprit des séculiers, de même qu'en gardant un rigoureux Carême, lequel consiste chez eux à s'abstenir de manger du poisson & de boire du vin, qui est ce que font la plupart, & à ne manger qu'une fois le jour sur le tard, ce que les séculiers font de même.

« Comme il y en a plusieurs entre ces Evêques qui ne sçavent pas lire, ils apprennent une Messe par cœur, qu'ils disent quand on fait des funerailles. Mais ce n'est pourtant qu'après s'être fait bien payer auparavant, ne faisant aucune fonction Episcopale que pour de l'argent, à l'exemple de leur Supérieur, le Catholicos.

« Leur habit est magnifique, comme je l'ai observé. Ils le portent court, à peu près comme les Seculiers, fait de velours couleur d'écarlate, avec des chaînes d'or au cou & aux mains. On les distingue encore à leur longue barbe, & à leur calotte noire qui leur couvre les oreilles. Ils montent de bons & beaux chevaux de guerre, où ils vont quand le Prince les y mande, étant les Chefs & principaux Commandans de leurs Vassaux, lesquels sont obligés de se fournir d'armes. Ils investissent & combattent l'Ennemi sans ordre & sans discipline. Ils vont à la chasse des cerfs & des sangliers, & avec le Faucon ils volent le Faisan & d'autres sortes d'Oiseaux. Plusieurs Moines ont le titre & le revenu d'un Evêché à eux accordé par le Prince, sans être consacrés. Mais consacrés ou non, ils ne laissent pas de faire des Prêtres pour de l'argent.

Des Moines, *&* *des* Nonnes.

« OUTRE les Evêques, il y a une espéce de Prélats, qu'ils appellent *Cinasquari*, qui sont à peu près comme nos Abbés. Ils ont leurs Eglises propres, ils sont riches, & vivent comme les Evêques.

« Pour les Moines, il n'y en a que de l'Ordre de Saint Basile, lesquels, comme dit (*a*) Saint Jerome, étoient autrefois de trois sortes. Les uns s'appelloient *Cénobites*, parce qu'ils vivoient en commun comme nos Religieux. Les autres *Anachorétes*, qui habitoient dans les deserts, & qui s'occupoient à la priére. Et les derniers *Remobothes*, lesquels demeuroient deux ou trois ensemble à la campagne, vivant en commun de ce qu'ils gagnoient par leur travail, gens avides des biens de la terre, & peu attachés à ceux du ciel. Ces Moines affectoient tous de jeuner, & de faire de bonnes œuvres à l'envie l'un de l'autre. Cassien parle (*b*) d'une quatriéme espece de Moines, qu'il appelle *Sarabaïtes*, fort peu differente de la troisiéme espéce.

« Les Moines que l'on voit aujourd'hui en Mingrelie, sont de la troisiéme espéce. Ils viennent du Mont Athos; & sous prétexte d'amasser des aumônes pour Jerusalem, ils s'arrêtent dans le païs sous la protection du Prince, qui leur donne quelqu'une de ses Eglises particulieres. Quelques-uns se retirent dans la maison d'un Moine Georgien, nommé *Nicephore Irbachi*, mais qu'on appelle communément le *Moine Nicolas*, des premiéres familles de Georgie, homme de soixante-dix ans, qui a le titre d'Archimandrite ou Abbé, & à qui on donne encore celui de *Gierarisimama*, c'est-à-dire, *Pere de la Croix*. Le Peuple en fait une grande estime, & les Princes de Mingrelie s'en servent de Visir & d'Ambassadeur, entendant fort bien la Politique, & ayant été plusieurs fois à Jerusalem. Il a parcouru toute l'Europe. Il a vu l'Espagne, la France, l'Angleterre, la Pologne & l'Italie, où nos Peres l'ont toujours logé. Il sçait plusieurs Langues outre la Georgienne & la Mingrelienne, sçavoir, la Greeque, la Turque, l'Arabe, la Russienne, la Françoise, l'Italienne & l'Espagnole. Il a fait profession de la Foi Catholique entre les mains du Pape Urbain VIII. Il estime beaucoup nos Peres.

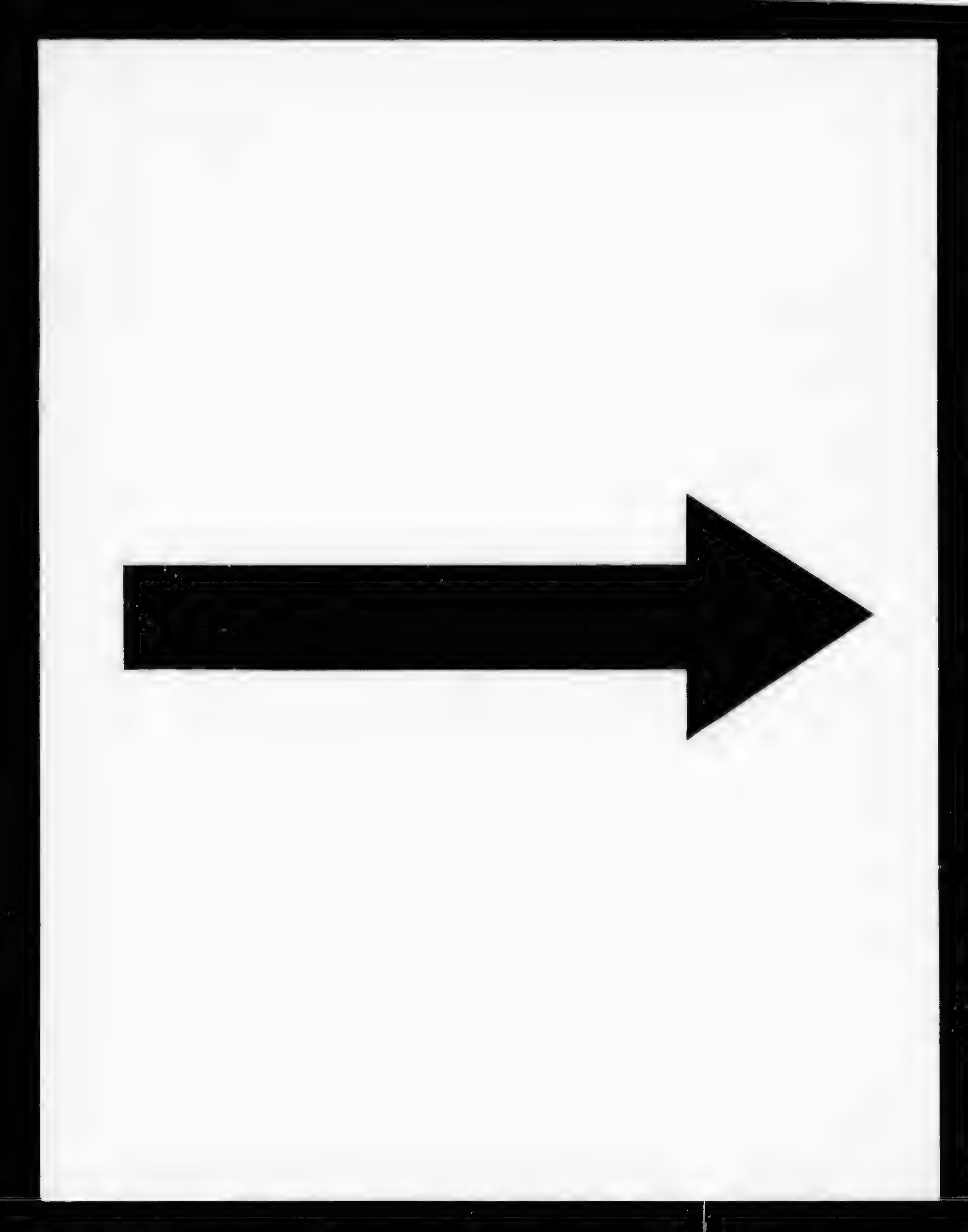
« Ces Moines ne mangent jamais de chair. Ils sont vêtus d'une étoffe de laine noirâtre. Ils portent la barbe & les cheveux longs. Ils jeunent & prient très-exactement : mais du reste ils ne s'embarrassent point du salut de ce miserable Peuple, disant rarement la Messe, parce qu'ils prétendent de grandes aumônes pour la dire.

« Les Mingreliens font leurs parens Beres, ou Moines, de cette maniére. Ils leur mettent sur la tête, lorsqu'ils sont enfans, une calotte noire qui leur couvre les oreilles. Ils leur disent de s'abstenir de chair, parce qu'ils sont Beres; chose qu'ils observent inviolablement, sans sçavoir du tout ce que c'est que d'être Bere. Ils les donnent ensuite à d'autres Beres pour les élever. Ceux qui les donnent à élever à des Moines Grecs, y réüssissent le mieux.

« Il y a plusieurs sortes de Nonnes, ou Religieuses. Les unes sont des filles qui ayant atteint l'âge nubile, ne se soucient point du mariage. Les autres sont des Servantes, qui après la mort de leurs Maîtres, se font Beres avec leurs Maîtresses. D'autres sont des femmes, qui après avoir trop goûté du monde, l'abandonnent quand elles viennent sur l'âge. D'autres sont des femmes répudiées; comme fit *Tamar*, Princesse d'une grande

(*a*) *Epist. ad Eustoch.*

(*b*) Dans ses *Collations* Liv. X. Chap. 7.



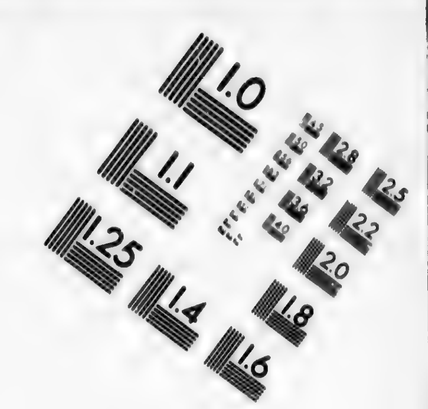
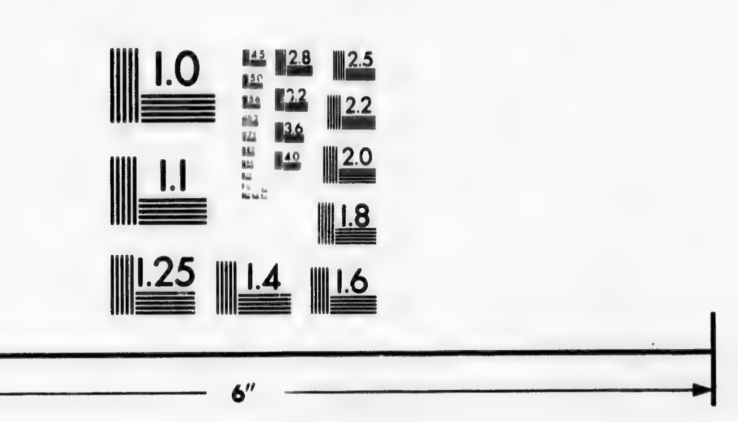


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





» beauté, que le Roi d'Imiréte répudia pour épouser la fille de *Taimoras-Can*. D'autres enfin » se font Nonnes par pauvreté ; & celles-ci vont demander l'aumône dans les Eglises, qu'on » leur donne plus libéralement en considération de leur habit. Elles sont vêtues de noir, » la tête couverte d'un voile de la même couleur, & elles ne mangent jamais de viande. » Elles ne gardent jamais la clôture, mais vont partout où elles veulent. Elles ne sont pas » non plus engagées pour toujours dans cette vie monastique : elles peuvent la quitter quand » il leur plaît.

Des Papas, *ou* Prêtres Mingreliens.

» Dieu seul sçait le déplorable état de ces malheureux Papas, pour l'incertitude où ils » doivent être sur leur Sacerdoce. Car ils sont ordonnés par des Beres, ou Evêques, qui » peut-être ne sont pas baptisés, ou qui sont baptisés, mais qui ne sont pas consacrés ; & » ces Prêtres eux-mêmes ne sont pas quelquefois baptisés, ce qui rend la validité de leur » Sacerdoce fort douteuse. Le nom de *Papas* est générique. Le Prêtre qui n'a point d'E- » glise s'appelle *Kosceßi* ; le Chapelain, *Ochdelli* ; le Curé, *Kandalachi* : mais en général » tous s'appellent Papas.

» Ces Prêtres sont en très-grand nombre, étant tous de pauvres gens qui ne subsistent que » des droits de leur Prêtrise. Il ne faut pas être fort sçavant pour être promû à l'Ordre ; il » suffit de sçavoir lire, ou d'apprendre par cœur quelque Messe qu'on dit toujours le reste » de sa vie. Les Evêques n'examinent point les sujets qui se présentent pour être reçus aux » Ordres, étant souvent plus ignorans qu'eux ; & comme chaque Ordination leur vaut du » moins le prix d'un bon cheval, quelqu'ignorant qu'on soit, on est ordonné sans peine.

» Ces Prêtres ne sont point obligés à garder la chasteté ; au contraire, selon l'usage des » Grecs, avant que de recevoir l'Ordination, ils épousent une fille vierge. Mais ce qui leur » est particulier, est qu'après la mort de la première, ils peuvent en prendre une seconde, » puis une troisiéme, puis une quatriéme. Cependant comme cela est contre les Canons » & les Statuts de Saint Basile, il faut avoir dispense de l'Evêque, qui l'accorde toujours, » en lui païant le double de ce qu'il faut pour toute autre sorte de dispense.

Ces misérables Prêtres sont très-peu considérés des Séculiers ; car ils sont obligés de » cultiver non seulement leurs propres terres comme des Païsans, mais aussi celles de leurs » Maîtres ou Seigneurs, dont ils portent aussi les hardes sur leurs épaules dans les voïages, » en étant de plus maltraités en toutes occasions comme de malheureux esclaves. La cause » du peu de respect que l'on a pour eux est leur ignorance, leur gourmandise, & l'ivrogne- » rie à laquelle ils s'abandonnent à la table des Séculiers, où ils vont chercher à manger. » Ils sont si pauvres, qu'ils ne sont couverts que d'une chemisette de grosse toile, & d'un » petit habit court de grosse laine, au-travers duquel on leur voit la chair. Ils sont aussi » mal chaussés que vêtus ; & ils ne sont différens d'avec les Séculiers, qu'en ce qu'ils ont » la barbe & les cheveux coupés en forme de guirlande. Un Prêtre n'est respecté en Min- » grelie, que quand il dit la Messe, après laquelle les Assistans lui demandent tous la *San-* » *doba*, c'est-à-dire, la bénédiction. Quand on est à table, on donne à boire au Prêtre le » premier ; & personne ne boit qu'il ne lui ait dit : *Sandoba Patorii* ; c'est-à-dire, *Bénis-* » *sez-nous, Monsieur*. Il répond, *Ghinda Gomert* ; c'est-à-dire, *Dieu vous bénisse*. Les Min- » greliens font encore grand cas des Prêtres quand ils sont malades ; car alors ils croïent » tout ce que les Prêtres leur disent. Ils les font venir, & les prient de voir dans leur » Livre s'ils doivent mourir, ou non, de la maladie qui les tient alités, & quelle en est » la cause. Ces Papas feuilletent & refeuilletent leur Livre, & à la fin ils leur débitent » la premiére fausseté qui leur vient à l'esprit : ils leur disent qu'ils sont malades, parce » qu'une telle Image est en colére contr'eux ; & que pour expier leurs péchés & se rendre » l'Image propice, il faut tuer un veau, ou un bœuf, ou offrir à l'Image une tasse ou une » piéce de Drap de soïe, faute de quoi ils mourront. Les malades promettent avec ser- » ment de le faire.

Quelques Remarques *sur le même* sujet.

» Les Prêtres & les Beres portent, comme j'ai dit, le même habit que les Séculiers, » & ne se soucient guéres de l'habit prescrit anciennement aux Ecclésiastiques. C'étoit une » longue robe qui descendoit jusqu'aux talons, & qu'on appelloit *un habit à la Caracalle*, » parce que l'Empereur Antonin, appellé *Caracalla*, en apporta la mode chez le Peuple » Romain.

» Romain. Notre Clergé s'en sert encore aujourd'hui pour le *decorum* de son Etat. *Béde* » (*a*) & *Baronius* sous l'an 213. disent que dans le commencement cet habit n'étoit point noir, » mais rouge, tel qu'on le porte aujourd'hui à la Cour du Pape ; & que le Clergé commença » à le porter, comme *Baronius* l'observe sous l'an 393. Or on donna cet habit au Clergé » pour le parer, à cause de la bonne vie qu'il menoit. Les Prêtres Mingreliens qui ne » cherchent point tant d'ornement, se contentent d'un habit à la séculiére, imitant en » cela les Ecclésiastiques Hébreux, desquels *Bécan* dit (*b*) qu'ils ne portoient leurs habits » sacrés, que lorsqu'ils entroient dans le Tabernacle ou dans le Temple. C'est la même » chose des Prêtres Mingreliens, qui hors des fonctions sacerdotales paroissent tout déchi- » rés & en guenilles. Ils portent les cheveux & la barbe fort longs, comme le faisoient » les Ministres de l'ancienne Loi, suivant le (*c*) commandement de Dieu. Mais pourquoi Dieu » fit-il cette défense, la coutume de se raser étant si ancienne dans l'Eglise ? Saint *Isidore*, » dans le livre qu'il a fait des *Divins Offices*, dit que celui qui quitte le monde pour se con- » sacrer à Dieu, doit se raser la tête en rond ; & plus il monte dans la dignité de Prélat, » plus il se doit faire la couronne grande, comme nous le voions dans les Evêques, & » principalement dans le Pape, cela étant une marque du Sacerdoce & du Roiaume de » Dieu. Nous lisons encore dans les Révélations d'Ezéchiel (*d*) qu'il est bienséant de se » raser la barbe, y étant commandé au Nazaréen de se raser après le tems de sa Consé- » cration. La barbe rase étoit anciennement une marque de Noblesse : tous les Empereurs » Romains se faisoient raser ; & *Dion* reprend Adrien d'avoir le premier porté sa barbe. L'E- » criture veut même (*e*) qu'on se rase la tête & la barbe au tems de l'affliction. Job pleu- » rant ses pertes se rasa, & adora Dieu prosterné contre terre. Les Mingreliens pareille- » ment se rasent tout le visage, & même les sourcils, quand ils pleurent leurs morts.

» Nous dirons que Dieu défend à ses Ministres Hébreux de se raser, non pas qu'il y ait » du mal à le faire, mais afin qu'ils ne fussent pas semblables aux Egyptiens & aux autres » Idolâtres leurs voisins, qui voiant que leurs Dieux aimoient la figure ronde, comme la » plus parfaite, s'en faisoient une sur la tête ; & même ils bâtissoient tous leurs Temples en » rond. Ils se faisoient aussi raser la barbe en rond, particuliérement les Prêtres d'Isis » & de Sérapis, qui se rasoient de cette maniére non seulement la barbe, mais tout le » corps.

» *Béde* prouve (*f*) qu'il est bon de porter la couronne que portent nos Ecclésiastiques, » & dit qu'elle représente la couronne d'épines qu'on mit sur la tête du Sauveur durant sa » Passion, & qu'elle est la marque du Chrétien, aussi bien que le signe de la Croix. Nicé- » ne Evêque de Tréves naquit avec cette couronne. Dieu commande au Prêtre (*g*) » de ne se point raser. De même les Prêtres Mingreliens laissent croître leur barbe, sans » jamais en ôter un poil. Dieu défend (*h*) de se couper les cheveux. C'est ce que les Min- » greliens semblables en tout aux Prêtres de l'Ancienne Loi, observent exactement «.

Il y a dans tout cet Article plusieurs faux raisonnemens, que nous ne nous sommes point amusés à relever. Le Lecteur les sentira comme nous. Du reste nous avons assez fait voir en décrivant les Cérémonies Religieuses des Catholiques, ce qu'on doit penser sur cette matiére. Revenons à la Relation du P. Zampi.

Des Eglises *de* Mingrelie.

» Après avoir parlé des Temples spirituels qui sont les Ecclésiastiques, *Templum Dei* » *quod estis vos*, il nous reste maintenant à parler des matériels qui sont de quatre sor- » tes. Les premiers sont de petites Eglises ou Chapelles, que les Mingreliens ont pres- » que tous chez eux, dans lesquelles ils vont faire un peu de priéres. Ils les appellent *Sa* » *Giovari*, ou le Calvaire. Les autres sont celles que les Princes ont dans leurs Palais, » & qui ont le même nom de *Sa Giovari*. Les troisiémes sont les Paroisses ; & les qua- » triémes sont les Cathédrales. La plus belle Eglise de toutes est celle des *Mequariens*. » Ces Eglises sont toutes bâties vers l'Orient, comme étoit le Temple de Salomon. Ils » y ont leur *Sancta Sanctorum*, avec un Autel rond où ils disent la Messe. Elles sont

(*a*) *De Rebus Angl.* Liv. VIII. Chap. 7.
(*b*) *Annales du Nouveau Test.* Chap. 5.
(*c*) *Levit.* Chap. XIX. v. 27.
(*d*) Chap. VI
(*e*) *Genes.* Cap. XLV. *Is.* Cap. VII. & XV. *Ezech.* Cap. V.
(*f*) Liv. V. Chap. 21.
(*g*) *Ne corrumpant effigiem barbæ suæ.* Levit. Chap. XIX.
(*h*) *Levit.* Chap. VI. v. 5.

» ornées de grandes Images de cuivre doré ou argenté, garnies de perles, ou d'autres » pierres Turquesques, la plûpart fausses. Parmi ces Images on voit celle de la Vierge » à la Grecque, celle du Pere éternel de même, le Crucifix, celles de plusieurs Saints » Peres Grecs & autres, lesquelles toutes ils couvrent de rideaux de soie. Entre toutes » ces Images, celle de Saint George est l'objet de leur plus grande dévotion : il y a tou- » jours devant un grand nombre de bougies allumées. On pourroit encore ajouter une » cinquiéme sorte de Temples aux autres cy-dessus rapportés ; sçavoir leur *Marana*, ou » Cave, où leurs Papas vont quelquefois célébrer, pour être plus enflammés de l'amour » divin.

» Les Eglises de la seconde sorte sont bâties la plûpart de pierres, & les autres de » bois, mais taillées de sculpture au dedans, avec des Coupoles couvertes de lames de » cuivre, ou d'ais minces de bois de chêne peint. Les Chapelles ont leur *Sancta Sanc-* » *torum*, & leurs Autels pour y dire la Messe à la Grecque, avec leurs rideaux de soie, » quelques-uns brodés d'or. On y voit les portraits du Prince, de la Princesse & des » Saints, comme dans les autres. Le Prince y vient souvent, & quand il y vient, on y » dit la Messe. On y fait aussi la priére pendant le Carême.

» Les Eglises de la troisiéme sorte sont faites partie de pierre, partie de bois. Ils ont » soin de les bâtir dans un lieu élevé, pour conserver les peintures contre l'humidité. » Elles sont environnées de plusieurs gros & grands arbres, dans des enclos de murailles » de pierre ou de pieux. Les racines de ces arbres sont consacrées aux Images ; » ce qui fait qu'on ne les taille jamais, personne n'osant y toucher, de peur d'attirer » contre lui la colére de ces Images. On enterre les morts dans l'enceinte de ces murail- » les, mais jamais dans l'Eglise. On voit devant la porte un petit porche, où les fem- » mes se tiennent quand elles vont à l'Eglise, ce qui n'arrive que le jour de Pâques. Il » n'y a que la seule Princesse qui ait droit d'entrer dans l'Eglise ; ce qui est selon les Rits » Grecs. Ce petit Porche sert aussi de sépulture pour quelques Nobles. Les portes de ces » Eglises sont toujours fermées à clef ; & le Prêtre qui demeure proche, ne les ouvre » jamais qu'au tems de la Messe & de quelque enterrement. Il y a une petite Chambre » au-dessus, où ils mettent la cloche quand il y en a : mais la plûpart des Eglises n'ont » point de cloches, & ils ne se servent que d'une tablette de bois d'un pied en quarré, » & fort mince, sur laquelle ils frappent pour appeller le peuple à l'Eglise. Ils offrent aux » Images qui sont pendues dans leurs Eglises, des bois de Cerfs, des machoires de San- » gliers, des plumes de Faisan, des arcs & des carquois, afin qu'elles leur soient favora- » bles à la chasse. Il y a au milieu de l'Eglise deux guirlandes faites de cordons de soie » rouge ou blanche, avec des houpes pendantes, qui servent pour la Cérémonie du Ma- » riage, comme nous le verrons ci-après ; & tout proche, contre le mur, pend la boëte » où est le *Mirone*, ou la sainte Huile. On y voit aussi une méchante Banniére déchirée, » dont ils se servent dans leurs Processions, & un fort long Cor de cuivre, plus long que » nos Trompettes, dont ils sonnent avant les Processions, pour assembler le Peuple dans » l'Eglise. Il a un son assez aigu à la maniére Judaïque (*a*) mais qui n'est point agréa- » ble. On voit de plus dans ces Eglises de gros livres rongés de la poussiére & des souris. » Ce sont des Pseautiers. J'ai honte de parler du peu de soin que les Papas ont de leurs » saintes Images. La tigne, les vers, les rats, tout conspire à les rendre pitoïables. Ils ont soin » toutefois de quelques-unes, qu'ils ornent, comme nous avons dit, de beaux draps de » soie & de perles. Le pavé de leur Eglise n'est quelquefois pas plus propre qu'une Ecu- » rie. Les Courtines de leur *Sancta Sanctorum* sont toutes déchirées & tachées de vin, » parce qu'ils s'en servent quelquefois de Purificatoire. Leurs Paremens, qui sont d'une » étoffe grossiére & mal travaillée, sont pendus sur une corde dans un coin ; & dans un » autre il y a une burette pour y mettre du vin. L'Autel est au milieu de l'Eglise, fait » en rond, soutenu d'un pied de pierre, sur lequel il y a des Purificatoires sales & puans, » une tasse de bois qui fait mal au cœur, laquelle sert de Paténe, & quelques vieilles gue- » nilles au lieu de napes. Au milieu de l'Autel il y a une petite Image, devant laquelle » ils célébrent : mais jamais ils ne le font, qu'ils n'aient à la main leur encensoir, le- » quel n'est que de fer. Je passe le reste sous silence, pour ne pas ennuier le Lecteur, » qui croira, s'il lui plait, qu'il y en a beaucoup plus que je n'en ai écrit. Il faut observer, » que tout cela doit s'entendre des Eglises Paroissiales des Papas.

» Les Eglises des Evêques sont faites de pierre tendre, blanche comme le marbre, mais » différemment taillées. Elles ont des Porches au devant, de la même matiére, ornés » de peintures & de plusieurs Inscriptions Georgiennes. Elles sont fort propres & fort

(*a*) *Nombr.* Chap. X.

» nettes au dedans. On y voit en peinture la vie de Notre Seigneur Jesus-Christ, & les » Images de leurs Saints Grecs. Leurs Pseautiers sont bien écrits & bien couverts, de » peur que la poussiére ne les gâte, avec des garnitures, des fermoirs, & diverses figures » d'argent. Leurs Images ont des cadres presque de la grandeur d'un homme. Les unes » sont d'argent, & les autres de cuivre. Il y en a plusieurs autres qui ont de petits cadres » ordinaires, représentant l'Image de la Vierge, & celle de Saint George qu'ils ont en » grande vénération. Ils ont au milieu de l'Eglise un lustre de cuivre, qui porte beaucoup » de bougies. Ils ont aussi plusieurs grosses Torches. Leur *Sancta Sanctorum* est fort » propre, avec de larges Courtines & un Calice d'argent. Plût-à-Dieu que les Evêques » eussent soin de leurs Troupeaux, comme de leurs Eglises ! Les pauvres Mingreliens mar- » cheroient dans le chemin de la vérité & du salut. Mais toute la perfection & la sain- » teté de ces Evêques consiste à ne pas manger de viande, à jeûner rigoureusement le » Carême, à être assidus à l'Oraison la nuit ou le matin, selon le tems, & à tenir leurs » Eglises en fort bel état : du reste ils ne font scrupule de rien. Les Beres observent re- » ligieusement les mêmes choses. Leurs Eglises ont des Clochers, avec de bonnes cloches » dedans. Il y a quelques-unes de ces Eglises qui sont fort anciennes, comme on le voit » à l'épaisseur des murailles & à l'architecture de pierre. Mais aujourd'hui on n'en fait » plus de cette belle architecture, ni de pierres : on fait les Eglises de bois simple- » ment ».

A ce récit du P. Zampi ajoutons que, selon *Chardin* (*a*) les Eglises de Georgie sont un peu mieux entretenues que celles de Mingrelie, & qu'on en voit d'assez propres dans les Villes, quoique d'ailleurs elles soient fort sales à la campagne. Cet Auteur parle en-suite de la coutume étrange qu'ont ces Peuples, de bâtir la plûpart des Eglises sur le haut des montagnes, dans des lieux reculés & presqu'inaccessibles. On les voit, dit-il, & on les salue dans cet éloignement de trois ou quatre lieuës : mais on n'y va presque jamais ; & l'on peut assurer, que la plûpart ne s'ouvrent pas une fois en dix ans. On les bâtit, & ensuite on les abandonne à l'air, à ses injures & aux oiseaux. Je n'ai jamais pû dé-couvrir, continue le même Voiageur, le motif de cette extravagance. Tous ceux à qui je l'ai demandé m'ont toujours fait cette réponse ridicule ; *C'est la coutume.* Les Georgiens sont prévenus, que quelques péchés qu'ils aient commis, ils en obtiennent le pardon en bâtissant une petite Eglise. Je crois pour moi qu'ils les édifient en des lieux inaccessibles, pour éviter la dépense & le soin de les orner & de les entretenir.

Des Cloches, *qu'ils appellent* Zanzaluchi; *de la* Tablette sacrée, *qu'ils nomment* Ora; *& de la* Trompette *appellée* Oa.

» Les Cloches sont rares & petites en Mingrelie, à cause de la cherté du métail. Il » y en a deux dans les Eglises des Beres : mais il n'y en a qu'une dans celles des Papas » & dans les Chapelles du Prince. On ne se sert pas de Cloches seules dans l'Orient. » *Jean Corona* dit (*b*) qu'on appelloit le monde à l'Eglise avec un Instrument qui s'appelle » *Bois* ou *Tablette*, nom qui lui est toujours resté, comme on le voit par les saints Ca- » nons (*c*) & par le septiéme Synode, où en racontant les miracles de Saint Anastase » martyrisé l'an 627. il dit que ses Reliques étant apportées à Césarée, les habitans vin- » rent au-devant *sacra ligna pulsantes*.

» Le *Bois sacré* est une planche mince, large d'une paume & longue de cinq ou environ, » dont on se sert pour assembler les Fidéles à l'Eglise, quand ils n'ont point de Cloches : » mais ceux qui en ont battent premiérement ce Bois sacré, & ensuite sonnent la Cloche. » Je demandai un jour à un Bere, pourquoi ils ne sonnoient pas la Cloche la premiére ? » Il me répondit, que c'étoit l'usage des premiers Chrétiens, & que le son de ce Bois » faisoit ressouvenir du Bois de la Croix ; que lorsqu'on l'entend, chacun en fait le Signe » & loüe Dieu ; & parce que ce son est foible, on se sert de la Cloche, laquelle avertit » que le Bois sacré a précedé. Un autre me dit, que ce Bois sacré signifioit la chute de » nos premiers parens, Adam & Eve, & que les Fidéles en entendant le son, faisoient » pénitence, & demandoient pardon à Dieu de ce péché ; de même que le son de la Clo- » che les faisoit souvenir de la miséricorde de Dieu envers l'homme dans son Incarna- » tion, & de la nouvelle qu'en apporta l'Ange à la Vierge Marie.

» On ne sonne de la Trompette appellée *Oa* que pour les Processions, & pour les As-

(*a*) Tom. I. pag. 173.
(*b*) Au Chap. 24. de ses Histoires.
(*c*) Cap. *Dolent. de consec.* Dist. 1.

» semblées & les affaires de la Paroisse, (a) à l'imitation des Juifs. Ils en sonnent quel» quefois fortement, quand on a derobé quelque chose de grand prix à l'Eglise, afin, » disent-ils, que le son épouvente le voleur, (b) comme si c'étoit la voix de Dieu, & » qu'il ait un remors de conscience, pensant que l'Image le châtiera.

Des Images.

» Ces Peuples ont une très-grande vénération pour les Images, qu'ils appellent *Catl*; » & quiconque ne les a guéres pratiqués croiroit d'abord, en voiant avec quelle ardeur » ils les adorent, qu'il n'y a point de dévotion Chrétienne au monde qui soit si enflam» mée. Mais il est certain que leur dévotion à cet égard tient bien plus du Judaïsme & » du Paganisme, que du Christianisme. Car ils n'adorent point les Images comme des » représentations de Jesus-Christ, de la Vierge & des Saints qui sont dans le Ciel, » comme la vraïe Eglise de Christ Auteur de toute vérité nous apprend à le faire : mais » ils rendent honneur à la figure matérielle de l'Image, & cela ou parce qu'elle est belle, » ou parce qu'elle est bien parée, ou parce qu'elle est d'un riche métail, ou parce qu'elle est » célebre pour être la plus cruelle & celle qui tue le plus les hommes. Celles-ci, ils les » adorent par crainte. C'est delà que la plûpart des Images sont faites d'argent, quelques» unes étant de vermeil doré & couvertes de pierreries, parmi lesquelles il y en a pour» tant beaucoup de fausses, ainsi qu'il s'en voit dans les Eglises les plus renommées, com» me celle de Saint George. Le culte qu'ils rendent à celles qui sont dans les Eglises » principales, comme dans celles des Evêques & dans celle du Prince, est incroïable. » En passant par la ruë qui conduit aux Images, ils se mettent de fort loin à les adorer » par des prosternations, par des signes de Croix, & enfin en faisant trois fois le tour de » l'Eglise.

» D'autres étant arrivés à l'entrée de la porte de l'Eglise, baisent la terre en s'inclinant » trois ou quatre fois, font plusieurs signes de Croix, puis se prosternant de nouveau pro» fondément en terre, se battent la poitrine, & ensuite font leur requête à l'Image. La » premiére & la principale de ces requêtes est qu'elle ait à tuer leurs ennemis, & ceux » qui les ont volés; & pour derniére marque de vénération, le serment qui se fait dessus » en Jugement est décisif. On n'en appelle point; & la crainte qu'ils ont des Images est » si grande, qu'il y a bien des gens qui ne veulent jamais jurer dessus, même dans les cas » les plus certains. A la vérité les cas sont rares; car généralement parlant, ils font assez » souvent de faux sermens : mais ceux-ci prennent garde de ne jurer que sur les Images » qui ont la réputation de n'être pas cruelles, & qu'ils croïent être les mieux intentionnées » pour eux. Tout ce respect-là ne vient point de l'amour qu'ils aïent pour Dieu & pour » ses Images dans l'attente des biens spirituels & de ceux de la vie future; car ils ne croïent » point d'autre vie que celle-ci : cela vient de la peur qu'ils ont d'être tués, de tomber malades, » d'être volés, & d'être ruinés par les Seigneurs, ou vendus aux Turcs. C'est delà que quand » ils sont volés, ils vont à l'Image à laquelle ils ont le plus de dévotion, avec un offrande » de deux petits pains & d'une petite bouteille de vin; & étant devant l'Image, le Papas » tourne l'offrande autour de la tête de celui qui la fait. Ensuite parlant à l'Image, com» me s'il parloit à son camarade ou à son égal, car telle est leur maniére de prier, il lui » dit : *Tu sçais que j'ai été volé, & que je ne puis avoir le Larron en mes mains. Je te » prie donc par ce présent que je te fais, de le tuer & de l'anéantir,* (en disant ces pa» roles, il prend un bâton, le plante en terre devant l'Image, & le frappe avec un mail» let ou telle autre chose, jusqu'à ce qu'il soit entiérement enfoncé) *& de lui faire com» me j'ai fait à ce bâton.* Aïant fini cette belle priére, il sort de l'Eglise avec le Papas, » & ils vont boire & manger ensemble le présent fait à l'Image. Ils prient toujours pour » la mort de leurs ennemis, & que tout ce qui leur appartient périsse, maisons, terres » & bétail. Lorsqu'ils sont malades, ils appellent d'abord le Papas auquel ils croïent comme » à un Ange, pour en sçavoir la cause. Ce Papas, comme nous l'avons déja observé, » après avoir bien tourné les feuillets de son Livre, forge un mensonge, comme, que telle » Image est en colére; sur quoi on l'envoïe aussi-tôt pour lui faire d. Oraisons, on lui » porte

(a) *Quandò autem est congregandus populus, simplex tubarum clangor, & non concisè ululabunt : filii autem Aaron sacerdotes clangent tubis.* Nombr. Chap. XVI. v. 2.

(b) *Sonum buccinæ audivit & non se observavit, sanguis ejus in ipso erit : si autem se custodierit, animam suam salvabit.* Ezech. Cap. XXXIII. v. 5.

» porte un présent, & on lui en promet bien d'autres, si le malade guérit. Mais quand » ils sont guéris, ils n'accomplissent guéres le vœu, disant qu'ils ne l'ont fait qu'afin que » l'Image ne les tuât point.

» Les Images sur lesquelles les Larrons appréhendent le plus de jurer crainte de mort, sont » celles de S. George, de la famille *Mozimolle*, au village de *Ketas*, appellée *Tuara Anghelos*, & celle de Saint *Jobas*, dans le village de *Pudaz*. Ils disent que cette Image-là » étoit au commencement dans une Eglise proche d'un Marais, où il y avoit beaucoup » de grenouilles qui l'étourdissoient; de quoi étant fatiguée, elle s'enfuit sur le haut d'une » montagne. Ils la croient si terrible, que tous ceux qui en approchent sont frapés de » mort sur le champ; ce qui fait que quand les Mingreliens y vont faire leurs Oraisons, » ils les font de bien loin, en lui jettant leurs présens, & ils s'enfuient aussi-tôt. Un » Papas y va célébrer la Messe deux ou trois fois l'année, ce qu'il fait avec grande fraieur; » & quand il va recueillir les aumônes pour cette Image, il recommande fort de ne pas » jurer dessus, soit justement, soit injustement, de peur d'exciter son courroux.

» Entre les Images redoutées de Saint George, il y a celle de *Schelissa* au pied du Mont » Caucase, & le fameux S. George des *Ilsoriens*, fort reveré des Mingreliens, des Georgiens, » des Abcas, & de tous les païs circonvoisins. Il y en a encore plusieurs autres : mais celles » dont nous avons parlé sont dans le plus grand crédit. Chacun vante & exalte à l'envie » l'Image de sa Paroisse. Ils disent, par exemple, qu'elle a du courage & de la valeur » martiale. Les Mingreliens vont en Procession avec leurs Images amasser des aumônes; » & quand il s'en fait de considérables en un lieu, chaque Papas y porte son Image pour » lui faire donner l'aumône.

» Un Gentilhomme, appellé *Ramazza*, étant un jour tombé malade dans un tems où » il étoit défendu de manger de la viande, après plusieurs exhortations que son Médecin » lui fit d'en manger, convaincu de la nécessité & de la raison qu'il y avoit à le faire, » s'y résolut à la fin. Mais comme il en mangeoit un jour, il vint un Papas qui lui » apportoit de la part du Catholicos son Image pour le guérir. Il fit aussi-tôt couvrir le » plat où étoit la viande, de peur que l'Image ne la vît. Il fit entrer le Papas, fit le signe » de la Croix, dit plusieurs belles paroles à l'Image, & puis la renvoia avec des com» plimens pour le Catholicos, & recommença à manger sa viande. Cette dévotion pour » les Images vient des Grecs; aussi bien que cette sévere interdiction de chair en certains » tems. Et pour la mieux recommander, ils peignent la Céne dans leurs Tableaux com» me faite avec du poisson, & non pas avec l'Agneau Paschal, parce qu'il y en a beau» coup parmi eux qui veulent que Jesus-Christ n'ait jamais mangé de chair. (Cette ima» gination nous rappelle l'extravagance d'un Peintre Hollandois, qui représenta bonnement » Jesus-Christ faisant la Céne avec des harangs.) Un Prêtre Mingrelien disoit en discou» rant : *Chacun sçait qu'au tems de la* Kareba, *c'est-à-dire de l'Annonciation, on ne mange* » *que du poisson. Or l'année de la derniére Céne de Jesus-Christ, il arriva que l'Annon-* » *ciation tomboit justement au Samedi Saint. Et comme Notre Seigneur s'étant assis à la* » *table se mit à les exhorter, il le fit si long-tems, que minuit vint avant qu'ils se missent* » *à manger, sur quoi aïant consulté s'ils ne pourroient point alors manger de la viande,* » *au lieu de ce poisson froid qui étoit servi devant eux, & aïant été arrêté qu'ils le pou-* » *voient, il arriva sur le champ qu'un grand poisson fut transformé en un Agneau, lequel* » *ils mangerent.* Ce Papas tenoit au contraire des autres, que Jesus-Christ avoit mangé » de la viande. (Le P. Zampi auroit bien pû remarquer encore l'ignorance grossiére qui » régne dans ce récit.) Du reste les Mingreliens n'honorent point nos Images, & n'en » font point de cas. Un Mingrelien nous disoit un jour : *Pourquoi vos Images ne sont-* » *elles pas plus fortes que les notres? Puisque vos épées & vos étoffes sont plus fortes que* » *celles des autres Nations, vos Images devroient être aussi plus vigoureuses.* Plaisante » bouffonnerie!

Des Reliques *des* Saints.

» Ces Peuples ont beaucoup de Reliques, qui leur sont venues premiérement du tems » que la Foi Chrétienne fleurissoit chez eux, & que leurs Princes s'allioient avec les Em» pereurs de Constantinople, qui leur faisoient don de beaucoup de Reliques; secondement, » par plusieurs Prélats dudit lieu, qui leur en donnoient aussi pour les entretenir dans » leur dévotion; troisiémement, quand les Turcs prirent Constantinople, il y eut plu» sieurs Saints Prélats qui pour se soustraire à la tirannie Mahométane, s'enfuirent en » Mingrelie, & se dispersérent dans les païs voisins. On raconte qu'alors il vint dans

» la Colchide un Archevêque, qui emportoit avec lui un morceau de la vraie Croix de
» la grandeur d'une paume, (c'est un peu plus de huit pouces François) & une chemi-
» se qu'on dit être de la Sainte Vierge. Nos Peres l'ont vuë. La toile en est de cou-
» leur tirant sur le jaune, parsemée de fleurs çà & là brodées à l'aiguille. Elle a huit
» paumes Romaines de long, quatre de large, avec des manches courtes, longues d'une
» paume, le col en étant étroit. Je l'ai vuë aussi dans l'Eglise de *Copis* où elle est gar-
» dée, & où j'ai vû encore une main couverte de chair séche dans un Reliquaire d'or
» enrichi de joiaux, qu'on dit être la main de Sainte *Marine*; & une autre main de
» Saint *Quirice*, & plusieurs autres ossemens enchassés dans de l'or ou dans de l'argent.
» La chemise dont j'ai parlé, est dans une cassette d'ébene ornée d'ouvrages à fleurs d'ar-
» gent, dans laquelle il y a de plus un petit cadre contenant quelques poils de la barbe
» du Sauveur, & des cordes dont il fut foüetté. La cassette est scellée du sceau du
» Prince. Quand on nous montra ces Reliques, on les jetta sur un tapis, où nous les
» primes & touchâmes avec autant de respect & de dévotion, que les Mingreliens les
» manient avec peu de façon, estimant plus le peu d'or ou d'argent qu'il y a aux
» Châsses, que les Reliques mêmes, à cause de la quantité qu'ils en ont. Quant à
» leurs Livres de Liturgie, ils en ont plusieurs en grand volume & gros caractéres, en
» Langue Georgienne; & les Evêques renouvellent les leurs, en les récrivant chacun une
» fois en leur vie. Claude *Rota* Religieux Jacobin, dans la Légende qu'il a faite de
» l'Assomption de la Vierge, dit que le grand Damascéne & Saint Germain Archevê-
» que de Constantinople rapportent, que du tems de l'Empereur Maximin, l'Impératrice
» Pulchérie fit faire une Eglise à l'honneur de la Vierge dans une ruë dite *Balteme*; où
» l'Empereur aiant convoqué Juvénal Archevêque de Jérusalem, & les autres Evêques
» de la Palestine qui étoient à Constantinople à l'occasion du Concile de Chalcédoine,
» il leur tint ce langage: *Nous avons appris que le Corps de la Sainte Vierge a été enter-*
» *ré au champ de Gethsémané. Nous voulons avoir ce Corps sacré à la garde de notre Vil-*
» *le capitale, & pour cet effet qu'il soit transféré ici avec toute la solemnité possible.* A
» quoi Juvénal répondit: *L'Ecriture Sainte porte que ce Corps a été enlevé dans la gloire;*
» *& on ne voit dans son tombeau que ses habits, & les linceuls dont son Corps sacré fut*
» *enséveli.* Ce Prélat envoia à Constantinople ces sacrées Reliques, lesquelles on don-
» na à l'Eglise dont nous venons de parler, où elles furent mises en garde.

» Ils disent que dans l'Eglise des *Bédielliens* il y a aussi un morceau de la vraie Croix,
» des poils de la barbe de Jesus-Christ, des cordes dont il fut lié & foüetté, & des lan-
» ges dont la Vierge l'enveloppa étant enfant. La maniére indécente avec laquelle les
» Mingreliens traitent ces Reliques, est une chose qui fait horreur, n'aiant pour elles
» ni révérence ni crainte. Ils ne craignent que leurs Images qui ont des ornemens, les-
» quels pourtant ils voleroient, s'ils pouvoient le faire.

Des Habits Sacerdotaux *des* Papas.

» SAINT Jérôme dit (*a*) que l'Eglise a prescrit deux sortes d'habits pour ses Ministres; les
» uns dont ils se servent ordinairement, & les autres lorsqu'ils exercent les fonctions de
» leur Ministére. Les Révérends Peres Mingreliens ne se servent point des premiers, al-
» lant habillés presque comme les séculiers; ni des seconds, n'étant guéres mis lorsqu'ils
» célébrent que comme ils sont ordinairement; ce qui vient de leur grande misére &
» pauvreté, qui ne leur permet pas d'avoir d'autre habit d'Autel qu'une méchante gue-
» nille déchirée sur les épaules. Leurs Prélats ont plus de paremens; comme la chemise
» qu'ils appellent *Quarti*, laquelle n'est pas de toile, mais de taffetas; l'Etole qu'ils
» nomment *Olare*, mais qu'ils ne passent pas en croix sur l'estomac avec le cordon; deux
» Manipules, ou plûtôt deux bouts de manche qu'ils appellent *Sanctavi*; la Chasuble dite
» *Pittoni*; & le Pluvial qu'ils nomment *Basmachi*. Ces Paremens sont à la Grecque, faits
» de soie & brodés d'or chez les Evêques, les Abbés & les Moines. Mais pour les Pa-
» pas, ou Prêtres, leur extrême pauvreté les réduit pour tout Parement ou Habit Sacer-
» dotal, à se servir de quelque guenille déchirée en guise de Pluvial. Il y en a plusieurs
» qui disent la Messe avec une simple chemise de toile, qu'ils mettent sur leurs habits.
» Ils ne célébrent jamais nuds pieds, selon le précepte de l'Apôtre (*b*) qu'ils observent
» inviolablement, aiant leurs *Chiapola* ou sandales ordinaires, ou quelques vieux souliers

(*a*) *Sur Ezech. Liv. IV.*
(*b*) *Calceati pedes in preparatione Evangelii pacis.* | Ephes. Chap. VI. v. 15.

« qu'ils gardent dans l'Eglise pour ce sujet, ou faute de cela, ils mettent une planche devant l'Autel, sur laquelle ils se tiennent les pieds en célébrant. Ils ont de plus, conformément aux Rits Grecs, leur Calice appellé *Barzemi*; avec sa Cuiller dite *Lagari*, la Paténe qu'ils appellent *Pesxin*; l'Etoile nommée *Camara*; le Voile ou *Daparna*; la Nape ou *Berebeli*; le Missel ou *Saccarebi*, comme ils l'appellent : mais le Calice, la Cuiller, la Paténe & l'Etoile qui devroient être d'argent, ou de cuivre, ou d'étain au moins, ne sont souvent que de bois sale & puant chez les pauvres & misérables Papas. Même si le Papas se rencontre chez quelque Séculier qui veuille avoir la Messe, il la lui va dire dans sa *Marane* ou Cave. Comme il la sçait par cœur, il n'a point besoin de Livre. Il prend un gobelet, de ceux dans lesquels on boit ordinairement, qui sert de Calice; un plat tout gras pour paténe : il fait cuire vitement sous la cendre un petit pain, pour servir d'Hostie; & pour du vin, il ne lui en manque pas, puisqu'il est dans la cave. Pour Autel il prend un ais, ou quelque planche sale & couverte de poussiére, il n'importe; & dit la Messe là dessus, se faisant prêter auparavant par quelqu'un du logis une chemise ou quelqu'autre chose semblable, qu'il se met sur le dos au lieu de Paremens. Il ne se soucie point de Napes ni de Purificatoires, parce que ses mains lui en servent. Quand ce vient à l'Evangile, il tire de sa poche un petit Livre écrit en Georgien, qui est une espéce de Bréviaire que la plûpart portent tout déchiré, les feuillets mêlés, l'Ecriture souvent toute effacée, & où quelquefois il manque plus de la moitié des feuilles. Le Prêtre cependant, sans perdre contenance, dit la Messe avec ce Livre tel qu'il est, dont il tourne les feuilles pendant qu'il dit l'Oraison qu'il cherche, parce qu'il sçait toute la Messe par cœur. D'ailleurs il ne se soucie point de Pierre sacrée sur l'Autel. Au reste tout ceci s'entend seulement des Prêtres; car les Evêques, les Abbés & les Moines ont dans leurs Eglises en fort bon état les choses requises pour célébrer la Messe, de même qu'on les trouve aussi dans les Eglises des Princes.

De la Messe.

« Ils disent la Messe en Langue Georgienne littérale, qui est aussi peu entendue de leurs Ecclésiastiques, que la Langue Latine l'est de nos Paisans. Les maisons des Prêtres sont toujours loin de l'Eglise, parce que les Eglises sont bâties en des lieux reculés. Lorsqu'on demande une Messe à un Prêtre en la paiant, ce qui se fait en lui donnant deux ou trois toises de corde, ou une peau de chévre ou de brebis, ou un dîner, ou quelque autre chose, il la dit. Quelque tems qu'il fasse, pluie ou vent, il va à l'Eglise, portant les paremens dans un sac de peau, le vin dans un pot ou dans une petite calebasse, un petit pain cuit sous la braise marqué au milieu d'un fer contenant des Caractéres Georgiens, & une bougie. La personne qui fait dire la Messe fournit ces choses.

« Le Prêtre s'achemine à l'Eglise avec tout cela. Lorsqu'il en est proche, il commence à dire ses *Oremus*. Etant arrivé à la porte, il met bas ses ustenciles, bat du Bois sacré, & sonne quelques coups de cloche. Ce n'est pas pour faire venir du monde; car les Mingreliens ne vont point à l'Eglise, sinon dans des jours solemnels. Cela fait, le Prêtre entre dans l'Eglise, allume sa bougie au feu qu'il a apporté avec lui; tout cela sans discontinuer ses priéres, qu'il va toujours disant à haute voix. Il se revêt de ses misérables Ornemens. Il se met la Chasuble pliée sur les épaules, comme nous faisons quand on nous donne l'Ordination de Prêtrise, s'il en a une, autrement il s'en passe. Il prépare ensuite l'Autel, en étendant quelque toile dessus pour servir de nape, met du côté de l'Evangile son petit bassin, ou plat qui lui sert de Paténe; de celui de l'Epitre, un gobelet au lieu de Calice; & au milieu le pain qu'il doit consacrer, appellé *Sabisqueri*, disant toujours l'Office. Cela fait, il verse du vin dans le Calice en quantité. Il prend le pain de la main gauche, & de la droite un petit couteau avec lequel il le coupe à l'endroit de la marque, & en met autant qu'il faut dans le petit plat. Il prend ensuite l'Etoile nommée *Camara*, qui est faite de deux demi-cercles, & la met sur le pain posé dans la Paténe; ce qu'il y a de trop de pain, il le met à part. Il couvre après cela la Paténe d'un linge blanc, & d'un autre il couvre le vin. Il se retire ensuite un peu à côté de l'Autel, laisse tomber la Chasuble par derriére, & dit le *Pater*, après lequel il lit l'Epitre, & puis de suite l'Evangile, & avec le Missel à la main va au milieu de l'Eglise chanter le *Credo*, & lire quelques Oraisons pour l'Offertoire. Ensuite, revenu à l'Autel, il prend le voile qui couvroit

» la Paténe, & le met sur sa tête; puis il prend cette Paténe de la main gauche, & la » porte au front, & de la droite le Calice qu'il appuie contre l'estomac, & va ainsi à » pas lents vers le Peuple au milieu de l'Eglise, faisant la Procession à l'entour, & chan- » tant un Hymne que l'on appelle (*a*) *Chambique*. Le peuple, quand il y en a, dès » qu'il voit approcher le Prêtre, se jette à terre avec de profondes inclinations; & quand » il passe, il invoque le nom de Dieu, en faisant paroître la plus grande dévotion, en- » censant les Espéces, les suivant & accompagnant avec des bougies allumées à la main. » Cette Procession faite, le Prêtre retourne à l'Autel; y remet premiérement le Calice, » & après la Paténe; prend le voile qu'il a sur la tête, & le tient à la main, devant » l'*oblate*, (ce sont les Espéces) & fait quelques priéres. Ensuite à voix haute, en » forme de chant, il dit les paroles de la Consécration, premiérement sur le pain, après » sur le vin; prend l'Etoile, la porte aux quatre coins de la Patene & du Calice com- » me en forme de croix, & en fait quelques signes sur l'*oblate*. Après cela il prend de » la main droite le pain consacré, qu'il éléve sur sa tête, en disant quelques Oraisons, » lesquelles étant finies, il fait trois signes de Croix avec ce pain, le met dans sa bou- » che & le mâche. Il boit le vin, tenant le Calice serré de ses deux mains; & s'il reste » des miettes du pain sur la Paténe, il les prend avec la main & les met dans sa bouche; » & ainsi en mangeant le pain, & tenant le Calice dans ses mains, il se tourne vers le » Peuple, & lui dit *Scisçit*, c'est-à-dire, *tremblement*. Il remet ensuite chaque chose à » sa place; éteint la bougie si elle n'est pas finie, car elle ne dure pas seulement la moi- » tié de la Messe, se déshabille, remet ses Ornemens dans son sac de peau, & retour- » ne chez lui.

» Cette maniére de dire la Messe est véritablement de très-saints Rits, institués par » Saint Basile, par Saint Gregoire de Nazianze & par d'autres Saints, & approuvée du » Pape: mais elle est dite par d'ignorans Mingreliens sans dévotion & sans révérence, » gens que Dieu sçait s'ils sont baptisés ou vraiment ordonnés, à cause de la grande » ignorance & de la grande négligence des Evêques, qui n'ont aucun soin de leurs Pa- » roisses. Ils célébrent la Messe quand on leur donne quelque chose, & si on ne leur » donne rien, ils ne la disent point. Durant le tems du grand Carême ils ne célébrent » jamais que deux jours de la semaine, le Samedi & le Dimanche, parce que ce sont » les jours que le Catholicos, les Evêques & les Moines jeûnent, ne faisant qu'un seul » repas le jour après Vêpres. Or s'ils disoient la Messe ces cinq jours-là qu'ils jeûnent, » ils romproient le jeûne qu'ils estiment consister à ne manger qu'une fois le jour, au » soir, sans qu'il soit permis de porter rien à la bouche auparavant. Observez, que si » un Prêtre qui va dire la Messe dans une Eglise, la trouve fermée, il dit la Messe à » la porte, y attachant sa bougie. Quand plusieurs Prêtres veulent dire la Messe dans » une Eglise, ils ne disent pas chacun la sienne à part, cela n'étant pas en usage parmi » eux; ils en disent une (*b*) tous ensemble, ce qu'ils font sans respect, entremêlant » l'Office de toutes sortes de discours differens. «

Chardin rapporte (*c*) à cette occasion un trait qui mérite d'avoir place ici. Il m'arri- va un jour, dit-il, de voir une Messe plaisamment interrompue. J'allois avec un Théa- tin au Château de notre retraite. Nous passâmes devant une Eglise. On y disoit la Messe. Le Prêtre qui la célébroit entendit que nous demandions le chemin à des gens qui étoient sur la porte: *Attendez*, nous cria-t-il de l'Autel; *je m'en vais vous le mon- trer*. Un moment après il vint à la porte, en récitant sa Messe entre les dents; & après avoir demandé d'où nous venions, & où nous voulions aller, il nous montra le chemin & s'en retourna à l'Autel.

Du Baptême.

» Dès qu'un enfant est né, le Papas ou Prêtre lui fait un signe de Croix sur le front; » & huit jours après il l'oint avec l'Huile sainte, qu'ils appellent *Mirone*. Le Baptême ne » se fait que long-tems après, quand l'enfant a deux ans ou environ; ce qui se fait de » cette maniére. Le Papas va dans la *Marana*, ou Cave qui sert d'Eglise; s'assied sur un » banc, faisant asseoir sur un autre vis-à-vis le Parain avec l'enfant. A côté du Prêtre » il y a un plat, avec de l'huile de noix, & un baquet, ou cuve, ou autre vase de bois, » pour

(*a*) Peut être faut-il lire *Chérubique*.

(*b*) Voi. sur cet usage M. *Simon* Tome I. de la *Bibliothéque Critique*.

(*c*) Tom. I. pag. 146.

» pour servir de Fons à l'enfant. Il demande le nom; puis il allume une petite bougie,
» & se met à lire un long-tems; & quand il est presque à la fin, il ôte sa calotte ou
» son bonnet, continue à lire encore un peu, puis se retourne, lit, & après avoir bien
» lu, demande qu'on apporte l'eau; & comme il arrive souvent qu'elle n'est pas chaude
» quand il la demande, il faut qu'il attende. L'eau apportée est versée dans le baquet;
» le Prêtre prend l'huile de noix & la verse dans l'eau, en disant quelques prieres, & en
» chantant. Le Parrain cependant aiant deshabillé l'enfant, le met tout nud dans le ba-
» quet, & le lave partout avec ses mains. Le Prêtre n'y touche point, & ne prononce
» aucunes paroles durant cette fonction: mais dès qu'elle est achevée, il prend une cor-
» ne où il y a du *Mirone*, ou de la sainte Huile, si dure qu'elle ressemble à de vieux
» onguent, en coupe un peu avec un petit morceau de bois, & le donne au Parrain, qui
» en oint l'enfant au front premierement, puis au nez, aux yeux, aux oreilles, à l'en-
» droit des mammelles, au nombril, aux genoux, aux chevilles des pieds, aux talons,
» aux jarrets, aux fesses, aux reins, aux coudes, aux épaules & au sommet de la tête,
» sans que durant toute cette action le Papas ouvre seulement la bouche. Le Parrain
» remet ensuite l'enfant dans la cuvette, prend un peu de Pain beni, le donne à l'enfant
» avec du vin; & s'il en mange & boit, ils disent que c'est un bon signe, & qu'il sera
» fort & gaillard: puis il le remet entre les mains de la mere, en lui disant par trois fois:
» *Vous me l'avez donné Juif, & je vous le rends Chrétien.* L'enfant étant ensuite bercé
» pour l'assoupir, on le laisse un peu dormir. Puis il est lavé avec d'autre eau, non pas
» par le Parrain, mais par une autre personne, laquelle ne laisse pas de contracter allian-
» ce avec la mere de l'enfant, mais pas si grande que le Parrain. Car il faut observer,
» que le Parrain d'un enfant est tenu le parent de sa mere, au degré de frere ou de
» sœur, tellement qu'à toutes heures & en tout tems il peut entrer par tout chez elle,
» comme dans sa propre maison. Il faut remarquer que les Prêtres administrent le Bap-
» tême sans habits Sacerdotaux; de quoi ils ne se soucient guéres: aussi ne baptiseroient-
» ils jamais si ce n'étoit pour y faire grand'chére, faisant consister cette Cérémonie sa-
» crée dans un banquet solemnel, qui dure tout le jour; d'où vient que quand quelques-
» uns n'ont pas le moien de donner au moins un cochon, ils ne font point baptiser leurs
» enfans. C'est ce qui fait qu'il arrive souvent, que les enfans de ces pauvres gens meu-
» rent sans Baptême.

» Les riches au contraire ne se contentent pas de faire tuer plusieurs cochons: mais
» pour rendre le repas splendide, ils font tuer des bœufs & d'autres bêtes, conviant
» leurs parens & amis au festin qui dure toute la nuit, jusqu'à ce que la plûpart soient
» bien ivres. Il semble que les Mingreliens aient formé leur maniere de baptiser sur le
» Rituel des Grecs, qui administrent trois Sacremens en même tems; sçavoir le Baptê-
» me, la Confirmation, & l'Eucharistie. Car en lavant l'enfant, ils donnent le Baptê-
» me; & ils lui donnent la Confirmation, en l'oignant d'huile, & l'Eucharistie, en lui
» faisant prendre du Pain béni & du vin. Mais je crois que cette façon de donner du
» pain & du vin à un enfant est plutôt à l'imitation des Juifs, qui donnoient du pain &
» du lait à l'enfant, comme dit (*a*) S. Jérôme. Les Mingreliens suivoient à la vérité
» les Rits Grecs dans les tems passés: mais ils les ont fort corrompus dans la suite en
» plusieurs choses. Quelques Papas des plus sçavans m'ont conté, que pour plus de di-
» gnité, ils lavoient aussi l'enfant dans le vin, & non pas dans l'eau. S'ils n'étoient pas
» trop ignorans, on les appelleroit Luthériens, parce que Luther étant un jour interro-
» gé sur la matiére du Baptême, répondit (*b*) que c'étoit dans toutes sortes de choses
» qu'on pouvoit laver, comme dans du lait ou dans du vin. Il arriva un jour qu'on fit
» venir un Papas pour baptiser un enfant fort malade. Ce Papas trouvant l'enfant mo-
» ribond, ne voulut jamais le baptiser, disant qu'il ne vouloit pas emploier inutilement
» son Huile sainte; comme si le Baptême consistoit dans l'Onction. Cet enfant étant
» mort sans être baptisé, il vint un autre Papas ami de la maison, pour visiter la famil-
» le sur son affliction, & sur la perte qu'on avoit faite. Le pere lui dit les larmes aux
» yeux, que ce qui le fâchoit le plus dans la mort de son enfant étoit qu'il n'avoit point
» reçu le Baptême, parce qu'aiant appellé un tel Papas pour le baptiser, il avoit refusé
» de le faire, de peur, disoit-il, de perdre son Huile Sainte. Ce Papas l'arrêtant, lui
» répondit: *Ne sçavez-vous pas que ce Papas est un avare? Ne pleurez point, consolez-*
» *vous; je le baptiserai moi: un peu d'huile n'est pas si grand'chose.* Cela dit, il tira
» son cornet de dessous sa veste, en prit un peu d'huile, & en oignit cet enfant mort,

(*a*) Sur ces paroles: *Emitte vinum & lac.* Chap. 55. | (*b*) Bellarm. *de Baptism.* Cap. 2.

» comme on fait dans l'administration du Baptême. Telle est la stupidité & l'absurdité » de ces Reverends Papas. Je laisse à considerer au Lecteur, si ces enfans sont bien » baptisés : c'est pourquoi nos Peres ne manquent point de baptiser *sub conditione* tout » autant d'enfans qu'ils rencontrent, sous pretexte de leur donner des remédes ou de les » caresser.

» Les noms qu'ils donnent à leurs enfans, sont donnés à l'occasion de quelque acci» dent qui survient, à l'imitation des Juifs, comme nous voions dans la personne de » Benjamin, qui fut appellé *Fils de douleur* (*a*) à cause de celle que souffrit Rachel sa » mere en le mettant au monde. Ainsi les Mingreliens appelleront leurs enfans *Obisca*, » c'est-à-dire *Vendredi*, quand ils naissent ce jour-là ; *Gutanisa*, c'est-à-dire *Tard-venu*, » quand ils viennent au monde à la fin du jour ; *Prevalisa*, c'est-à-dire *Fevrier*, parce » que c'est le tems de leur naissance, & ainsi des autres. Il y en a fort peu qui aient » le nom de quelque Saint, parce, disent-ils, qu'il n'est point permis de donner à un » homme ordinaire le nom d'un Saint, de peur qu'il ne le deshonore, de la maniere » que faisoit un soldat qui n'avoit point de cœur, & qui portoit le nom d'Alexandre. » Ce Prince, comme nous le lisons dans sa vie que nous a laissée Plutarque, lui dit en » courroux : *Ou porte toi en Alexandre, ou change de nom.* Ainsi les Mingreliens ne » prenant point de nom des Saints Chrétiens, c'est comme s'ils disoient : Nos actions ne » sont pas des actions de Chrétiens ; & pour ne nous point attirer de reproches, nous » n'en porterons point les noms. Saint Augustin dit (*b*) que le nom de Chrétien » est un nom de pureté & de sainteté : mais ces Peuples sont extrêmement éloignés de » ces deux perfections. Il faut observer encore, qu'à quelque âge qu'ils soient parve» nus, on ne laisse pas de les appeller toujours *fils* ou *enfans de tel*, selon l'usage de » l'Ecriture, *puer centum annorum.* Quant au reste, la forme du Baptême en leur » Langue est telle.

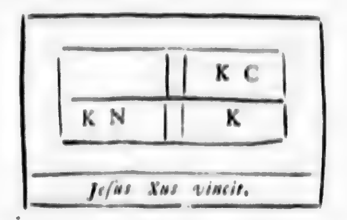
» *Natelis.... Ighebis facalitos Mamisasa amin. Dazizata amin. Dazuliza Zininda* » *sata amin.*

» Il n'y a que fort peu de Prêtres, qui sçachent ce Formulaire du Baptême. Quel» ques Beres le sçavent. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, est qu'il arrive fort sou» vent que des gens se font rebaptiser.

» On ne fait point ici d'Article du Chrême, parce que les Mingreliens n'en ont jamais » oui parler ; outre que, selon les Rits Grecs, ce n'est pas le Prêtre qui en oint, mais » le Parrain, comme nous l'avons observé ci-dessus.

De l'Eucharistie.

» Ils consacrent comme ils peuvent dans le Sacrement de l'Eucharistie, sans s'obliger » comme les Grecs à consacrer toujours en pain levé. Ils font un petit pain rond d'un » peu plus d'une once pesant, composé de farine, d'eau, de sel & de vin, sur lequel » ils apposent la marque qui est ici dessous.



» Le pain ainsi marqué s'appelle *Schisqueri* avant la Consécration, & après la Con» sécration *Nazeroba Sazerabeli.* Ils appellent *Nazili* le Viatique qu'ils donnent aux » malades ; & les Prêtres le conservent dans une petite bourse de toile ou d'autre étof» fe, qu'ils portent toujours attachée à la ceinture, comme nous le dirons plus bas.

» *Arcudius* dit (*c*) qu'il est vraisemblable qu'au tems des Apôtres on consacroit tan-

(*a*) *Gen.* Cap. XXXV. v. 18.
(*b*) *Christianum castitatis & integritatis nomen est.* In Joan. Cap. 70.
(*c*) *De Concord.* Lib. III.

tôt avec du pain levé, tantôt avec du pain azyme. Les Latins imitent Jesus-Christ, qui consacra avec du pain azyme : mais pour les Mingreliens, ils consacrent indifferemment avec toute sorte de pain. La composition de leur pain Eucharistique, avec de la farine, du sel, du vin & de l'eau, est à la Judaïque, parce que Dieu commanda anciennement (*a*) qu'il y eût du sel dans tous les sacrifices. Ce n'est pas la coutume de ces Prêtres, de mettre dans le Calice un peu d'eau avec le vin. J'en ai pourtant vû quelques-uns qui y en mettoient ; & aiant un jour demandé à un Papas, pourquoi il ne mettoit point d'eau dans le Calice ? Il me répondit, *qu'il y en mettoit quelquefois quand le vin étoit trop fort ; mais qu'il avoit deja assez à faire à porter le vin, le feu, la bougie & le sac des Ornemens, sans porter encore de l'eau*. Je lui demandai de plus, ce qu'il feroit si le vin étoit du vinaigre ? Il me répondit, qu'il consacreroit avec ; mais qu'il ne le feroit pas avec de l'eau de vie, parce qu'elle n'étoit plus vin. Ces Prêtres pour imiter les Grecs, qui après la Consécration, & immediatement avant la Communion, ont coutume de verser dans le Calice un peu d'eau bouillante, en memoire du sang & de l'eau chaude qui sortit du côté de Jesus-Christ mort, ces Prêtres, dis-je, prennent une cuiller de fer qu'ils font chauffer à la bougie qui leur sert de cierge, ils y mettent ensuite un peu d'eau, qu'ils jettent ainsi chaude dans le Calice, & communient ensuite. Ils ne sçavent pourquoi ils pratiquent cette Cérémonie : ils disent que c'est leur usage, mais pourtant ils ne le font pas tous constamment.

» Je me suis informé bien des fois à toutes sortes d'Ecclesiastiques, touchant la forme de la Consécration, mais sans en avoir jamais trouvé qu'un seul, lequel étoit un peu moins ignorant que les autres, qui me l'ait sçu dire. Il me dit que les paroles de la Consécration de la Chair, dite *Maquerit*, étoient telles : *Mighet chiamet esse ars cors chiemit quentuis chate chili missa tevebelat Zodoat* ; & celles de la Consécration du Sang, dit *Maguaint*, les suivantes : *Suta misganqua vesta esse ars sisels chiemit quentuis chante chiti Zodoat*. Je demandai un jour à un de ces Révérends hommes, si après avoir ainsi consacré le pain & le vin avec les paroles susdites, le pain & le vin étoient véritablement le Corps & le Sang de Jesus-Christ ? Il me répondit en souriant, comme si je lui eusse dit une plaisanterie : *Qui mettra Jesus-Christ dans le pain ? Comment peut-il être ainsi renfermé dans un petit morceau de pain ? Pourquoi voudroit-il quitter le Ciel pour venir en terre ? On n'a jamais vû rien de semblable*. Je lui demandai si la Messe seroit bonne, en cas que le Prêtre eût oublié les paroles de la Consécration ? Il me répondit : *Pourquoi non ? Mais le Prêtre qui oublie les paroles fait un très-grand péché*. A l'égard du point de l'intention, ils ne sçavent ce que c'est, comme gens qui célèbrent par coutume & pour l'émolument ; & par conséquent reste à sçavoir, si la Consécration qu'ils font est valide ou non : je m'en remets aux Docteurs.

» Pour ce qui est du *Nazili* ou Viatique pour les malades, les Mingreliens font comme les Grecs, en le consacrant une fois seulement l'année, le jour du Jeudi Saint, en mémoire de la Cène de Notre Seigneur. Mais au lieu que les Grecs le conservent dans un Ciboire d'or ou d'argent, ou dans quelque vase décent, ces Prêtres Colchéens le mettent dans une bourse de toile ou de peau, qui d'ordinaire est grasse & sale, la portant toujours attachée à la ceinture par-tout où ils vont, & quelque chose qu'ils fassent, même là où ils se comportent avec le moins de révérence & de respect, ni plus ni moins que si c'étoit une piéce de chair. Et comme ils sont souvent ivres, ils se roulent alors à terre avec cette bourse à la ceinture, sans y avoir nul égard. Quand ils se déshabillent & se couchent, ils la mettent sous leur chevet avec leurs habits, ou dans un autre endroit. Quand il se présente quelque malade qui demande le Viatique, ils le lui portent, ou bien s'ils ne se soucient pas d'en prendre la peine, ils l'envoient par celui-là même qui est venu les avertir, soit homme, ou femme, ou enfant. Et parce que ce *Nazili* ou Viatique qu'il envoie, est quelquefois un peu trop dur, selon qu'il est vieux fait, pour le faire avaler au malade, on le prend avec les mains pour le casser & réduire en petits morceaux, sur un plat ou sur une pierre, sans se mettre en peine des miettes qui en tombent, & de celles qui s'attachent aux mains ; & le mettant dans un peu de vin, on le donne à boire au malade, en priant l'Image de ne le pas tuer. Quand ces gens boivent ainsi ce Viatique pulvérisé, il en reste ordinairement la plus grande partie attachée à leur barbe, qu'ils portent fort longue & fort épaisse : mais cela ne leur fait point de peine ; ils s'essuient avec la main, ou avec la manche de leur chemise, ou avec quelqu'autre chose.

(*a*) *Quidquid obtuleris sacrificii sale condies.* Levit. II.

» Peu de gens prennent ce Viatique, parce qu'on le tient de mauvais augure dans la » maison du malade. C'est pourquoi au lieu de le lui donner à prendre, on le jette dans » le vin en une bouteille ou calebasse qu'on met dans un coin, & l'on observe ce qu'il » devient; sur quoi on juge du succès de la maladie. Car si le *Nazili* va au fond de la » calebasse, c'est mauvais signe, & que le malade mourra; s'il nage au-dessus, c'est signe » du contraire. Ce *Nazili* est fait de farine, de vin & de sel. Il n'y a point d'eau » comme au pain Eucharistique, parce que, disent-ils, s'il y en avoit, il ne dureroit pas » toute l'année. Or sçavoir si ce composé est matiére propre à consacrer, & s'il est vrai » pain, c'est de quoi je me rapporterai au jugement des Sçavans. A la fin de l'année, » les Prêtres qui ont du *Nazili* de reste, le portent sur l'Autel, & le laissent-là où les » souris le mangent. Ainsi se consume ce Saint Viatique; & telle est la révérence en la» quelle ils l'ont & avec laquelle ils s'en servent : d'où il est facile de juger quelle est leur » foi & croiance sur le sujet du Saint Sacrement.

De la Pénitence.

» Ces Peuples ont le Sacrement de la Pénitence, qu'ils appellent *Gandoba.* Ils appellent » les péchés *Zoggia*, la Contrition *Zodua*, l'Attrition *Sinannli.* Ils sçavent tout cela : » cependant ils ne se confessent point, non plus les Séculiers que les Ecclésiastiques, non » pas même à l'article de la mort; & si quelqu'un entr'autres se résout à se confesser, il » faut que *habeat in bonis* pour paier le Confesseur. Il arriva un jour qu'un Seigneur » nommé *Patazoluchia* s'étant confessé au Catholicos, il lui donna cinquante écus : mais » comme il voulut se confesser une autre fois, le Catholicos ne voulut point recevoir sa » Confession, disant qu'il lui avoit trop peu donné la premiére fois. On conte d'un au» tre Gentilhomme, que s'étant confessé à un Evêque, il lui fit présent d'un cheval & » de plusieurs autres choses. Cet Evêque retournant chez lui avec ce présent, rencon» tra le fils de ce Gentilhomme, & le remercia de ce que son pere lui avoit tant donné. » *Comment*, lui dit ce fils, *mon pere a fait de si grands péchés, & il ne donne pas plus* » *de chose à son Confesseur? J'en suis honteux : mais je réparerai la faute, & je vous* » *promets de vous envoïer bien d'autres choses.* C'est qu'il croïoit que ceux qui font de » plus grands péchés, sont aussi obligés de faire des présens plus considerables au Confes» seur. Il y a donc très-peu de gens en ce païs qui se confessent, & j'aurois presque dit » personne. Si quelqu'un le fait, ce qu'il fait est plûtôt un sacrilége qu'une véritable Con» fession; car il ne se confesse que de ce qu'il lui plaît, & cache la plus grande partie de » ses péchés. Delà vient que quand ils font quelque méchante action, qu'ils trouvent » eux-mêmes être un grand péché, ils la cachent, mais ils l'expient, selon ce qu'on tient » communément chez eux, que quand on fait un grand péché, il faut faire une bonne » œuvre pour l'expier. Leur bonne œuvre est de consacrer une Image, ou de faire des » présens à des Images, comme des draps de soie, ou de l'argent, avec quoi ils croïent » que leurs péchés sont effacés sans autre Confession. Cette erreur est originaire des Grecs. » Les Evêques pratiquent la même chose, & tout le Clergé dans tout l'Orient; ce qui » vient de ce que les anciens Canons suspendant des Ordres pour toujours les Clercs qui » vivent en adultére, ils ne se confessent point, de peur de se découvrir leurs péchés les » uns aux autres, ou de se rendre suspects, & ensuite d'être privés de leurs Benefices. Ils » auroient raison de craindre la suite de la Confession, si ces Canons parloient du Tri» bunal intérieur de la Pénitence : mais ils ne parlent que de l'extérieur.

» A présent ces Révérends Ecclésiastiques, au lieu de se confesser, vont se laver dans » la riviére avant que de célébrer la Messe, & prétendent satisfaire avec cela au précepte » de la Confession. Pareillement quand ils doivent faire le Sacrifice dit *Sanctos*, où » assistent plusieurs Papas, ils vont tous se laver auparavant au fleuve, & durant une se» maine ils s'abstiennent de voir leurs femmes; avec quoi ils s'imaginent & se flattent » qu'ils ont autant fait que s'ils s'étoient confessés. Une autre raison qu'ils ont de ne se » pas confesser, est que tant les Evêques que les Prêtres ne gardent point le sceau de la » Confession, mais qu'ils parlent devant un chacun de ce dont on s'est confessé, s'en en» tretenant même souvent en présence du Pénitent.

» Les Mingreliens se persuadent d'ailleurs, que pourvû que l'on ait son Confesseur, ou » *Monzguary*, comme ils l'appellent, il n'importe pas de se confesser du tout; c'est pour» quoi ils ont tous chacun le leur. Ils vont donc à quelque homme d'Eglise, Evêque, » Bere ou Prêtre, il n'importe, qui soit renommé pour sa vertu, pour son sçavoir, & » pour être bon Chrétien. Ils lui portent un présent, chacun selon ses moïens, & le » prient

» prient de vouloir être leur Confesseur. Quant à lui, il reçoit le présent, & accepte la » charge d'être leur Confesseur : mais ils ne se confessent jamais ; & s'il arrive qu'ils tombent malades, ils envoient bien querir ce Confesseur, ou bien ils se font porter chez » lui, mais ils ne se confessent pas pour cela. Le plus de service qu'il leur rende, est de » leur faire de l'eau bénite, avec laquelle il les aspergera, puis de laver quelque Image » avec de l'eau qu'il donne à boire au malade, en récitant quelques Oraisons. Les Con» fesseurs ont de droit, lorsque leur Pénitent meurt, le dernier cheval dont il s'est servi, » ses habits, & tout ce qu'il avoit sur lui quand il l'est venu voir.

» Ils font bien davantage ces pauvres gens, aveuglés par la cupidité insatiable de leurs » ignorans Evêques. Ils vont, quand ils sont en santé, trouver ou le Catholicos, ou un » Evêque, ou leur Confesseur, & se font donner par écrit l'Absolution, tant des péchés » qu'ils ont commis par le passé, que de tous ceux qu'ils commettront pendant leur vie. » Ces ignorans la leur accordent, & leur délivrent un Acte d'Absolution de tous leurs » péchés commis & à commettre, sans Confession préalable : mais comme ces sortes d'Ab» solutions coutent bien cher, il n'y a que les riches qui en obtiennent. Le Patriarche » de Jérusalem en donna une au Prince, qui l'acheta beaucoup. Quand quelqu'un a cet » Acte d'Absolution, & qu'il est malade à la mort, on le lui met à la main ; & ils croient » que cela suffit pour être sauvé, sans Confession ni autre Cérémonie, aïant l'Absolution » de ses péchés entre ses mains. Telle est l'ignorance de ce misérable Peuple, qui ne se » confesse point. Quand on leur parle de se confesser, ce qui m'est arrivé plusieurs fois, » ils répondent qu'ils n'ont point de péché. C'est qu'ils ignorent ce que c'est que péché, » & en quoi il consiste, n'aïant personne qui le leur enseigne. Il arrivera quelquefois » qu'un homme près de mourir formera un acte de repentance de ses péchés en général, » sur-tout s'il y a quelque Religieux qui le lui suggére : mais ils meurent la plûpart com» me des bêtes. A quoi il faut ajouter que les Prêtres ignorent la forme de l'Absolution, » & qu'ils ne sçavent faire autre chose auprès d'un malade, que de prier l'Image qu'el» le ne le tue point, & qu'elle ne soit pas en colere ».

A ce récit du P. Zampi nous joindrons celui d'une avanture plaisante rapportée par *Chardin* (a) & qui vient ici assez à propos. Il y avoit à *Gory* (en Georgie) une femme de mauvaise vie qui tomba malade, & qui crut en mourir. Elle envoia querir un Prêtre, se confessa, lui déclara toutes ses débauches, & lui fit ensuite de grandes protestations de ne plus souffrir d'hommes que son mari. Le Prêtre lui dit : *Madame, je vous connois trop pour le croire. Il vous sera assurément impossible de rompre le commerce que vous avez avec tant de galans. Mais ce que je vous demande est que vous n'en entreteniez que deux ou trois au plus avec ma permission, & à la condition que je vous imposerai.* La femme indignée de la proposition de son Confesseur, le chassa, & à l'heure même fit venir un Capucin, à qui elle conta ce qui venoit d'arriver, & lui fit ensuite sa Confession. On trouve dans le même endroit, que les Prêtres ordonnent aux Pénitens qui se confessent d'avoir pris le bien d'autrui, de le leur donner, & non de le rendre aux propriétaires ; de sorte qu'il ne se fait jamais de restitution.

*De l'*Extrême - Onction.

» Je n'ai jamais pû découvrir, que le Sacrement de l'Extrême-Onction fût en usage » parmi ce Peuple. Je me suis trouvé chez plusieurs d'entr'eux à l'heure de leur mort, » auprès desquels étoient des Prêtres : mais ils ne leur administroient point ce Sacre» ment. J'ai aussi interrogé là-dessus plusieurs de leurs Clercs, tant Moines que Prêtres : » mais ils m'ont tous répondu, que l'onction de l'Huile sainte ne s'administre que dans » le Baptême, duquel ils font consister toute l'essence dans l'onction de cette Huile, que le » Catholicos fait, comme nous l'avons observé ci-dessus. Il y a pourtant quelques gens, » qui étant malades font appeller un Bere, lequel bénit un peu d'huile de noix ou d'o» live, & en oint le malade : mais cela n'est pas l'Extrême-Onction ni les saintes » Huiles ».

Disons ici un mot du deuil de ces Peuples. C'est, selon *Chardin* (b) un deuil de désespérés. Lorsqu'une femme perd son mari ou un proche parent, elle déchire ses ha-

(a) Tom. I. pag. 173.

(b) *Ibid.* pag. 113.

bits, elle se dépouille nuë jusqu'à la ceinture, elle s'arrache les cheveux, elle s'enléve avec les ongles la peau du corps & du visage, elle se bat le sein, elle crie, hurle, grince les dents, écume, fait la furieuse & la possédée dans un excès épouvantable. Les hommes témoignent leur douleur d'une maniére aussi singuliére. Ils déchirent leurs habits, se font raser la tête & le visage, & se battent la poitrine.

Le Deuil dure quarante jours, étant furieux les dix premiers, comme on vient de le dire, & diminuant ensuite successivement. Durant ces dix premiers jours, les parens du mort & grand nombre d'hommes & de femmes de toutes conditions viennent le pleurer. Cela se fait en cette maniére. Ces personnes se rangent en ordre autour du cadavre, & déchirées, comme on l'a dit, elles se battent des deux mains la poitrine, en criant, *Vaih*; *Vaih*. Les cris & les coups sont mesurés, & rendent un son effroiable. Tout cela forme une affreuse image de désespoir, qu'on ne peut regarder sans frémir. Il arrive tout d'un coup qu'on n'entend rien. Le deuil s'arrête, & se tient dans un profond silence; & puis tout d'un coup il jette un grand cri, & se rejette dans ses premiers emportemens. Le dernier jour, qui est le quarantiéme, on enterre le mort. *Tournefort* (*a*) dit que le Catholicos met sur la poitrine du défunt une lettre, par laquelle il prie Saint Pierre de lui ouvrir la porte du Ciel. Cela se fait même avant que de le mettre dans le suaire. Cet Auteur ajoute, que les Mahométans en font autant pour Mahomet. Quoiqu'il en soit, le jour de l'enterrement on fait un festin à tous ses proches, à tous ses amis, à tous ses voisins, & à tous ceux qui sont venus pleurer. Les femmes mangent à part, hors du lieu où sont les hommes. L'Evêque dit la Messe, & ensuite prend de droit tout ce qui servoit à la personne du mort; son cheval, son habit, ses armes, son argenterie, s'il en a, & les autres choses de cette sorte. Les deuils ruinent les maisons en Mingrelie: cependant on est obligé de les faire solemnellement. L'Evêque dit une Messe des Morts par coutume pour le grand profit qui lui en revient. On vient de même pleurer le mort par coutume, afin de vivre quarante jours aux dépens de ce qu'il a laissé. Lorsqu'un Evêque meurt, c'est le Prince qui lui fait dire la Messe des Morts le quarantiéme jour du deuil, & qui prend tous ses biens, hors ses immeubles.

Le P. *Archange Lamberti* dit (*b*) qu'en quelques endroits de la Mingrelie, par une charité barbare, on ôte le chevet de dessous la tête du mourant, & même tout ce qui peut la soutenir, afin que cet agonisant soit promptement étouffé. Cet usage est digne d'un Peuple, chez qui les gens de qualité (*c*) tiennent si fort à honneur d'être bourreaux, qu'ils regardent comme la plus belle illustration de leur famille d'en pouvoir compter un grand nombre parmi leurs Ancêtres. Le motif de cette gloire est la fausse conséquence d'un principe très-véritable, *qu'il n'y a rien de si beau que d'exécuter la Justice.* Au reste le festin pour les Morts & les quarante jours de deuil se comptent parmi les usages des anciens Scythes; & c'est d'eux encore, ou de leurs voisins, que les Mingreliens ont hérité cette coutume barbare d'avancer la mort d'un malade désespéré. Le seul moien de justifier cet usage, seroit de leur supposer une espéce de pitié, qui les porte à abréger les souffrances d'un mourant.

*De l'*Ordre*, & du* Célibat *des* Prêtres.

» Les Evêques Mingreliens ont conservé la mémoire du Sacrement de l'Ordre, à cause » du gain qu'ils en tirent; car un Catholicos ne consacre point d'Evêque à moins de cinq » cens écus, & un Evêque n'ordonne point un Prêtre, que pour le prix d'un bon cheval. Mais je n'ai jamais pû sçavoir de quelle maniére ces gens sont promûs aux Or» dres.

» La Loi du Célibat a toujours été en grande estime chez les Grecs & chez les autres » Orientaux; & afin qu'il ne se commit rien de déshonnête entre les Ecclésiastiques, ils » ont permis à leurs Prêtres de se marier une fois en leur vie avec une fille vierge, avant » que de prendre les Ordres sacrés, laquelle étant morte, ils seroient obligés de vivre » en veuvage. Mais ce Révérend Clergé de Mingrelie faisant toujours mine de suivre les » Rits Grecs, a trouvé moien d'éluder la force de cette Loi austére; car la même fille qu'un » homme qui veut se faire Prêtre épouse avant son Ordination, il l'épouse de nouveau après

(*a*) *Tournefort*, Lettre XVIII. de ses *Voïages.*
(*b*) *Relation de la Mingrelie*, Tom. VII. du *Recueil de Voiages au Nord.*
(*c*) *Tournefort*, Lettre XVIII.

» l'Ordination avec dispense de l'Evêque, prétendant que l'Ordination rompt le Mariage. » Or si cette femme meurt, ils prétendent qu'aiant pû se marier par dispense après leur » Ordination, ils peuvent le faire encore; & sur cela ils passent à de secondes noces, & » puis à de troisiémes & à de quatriémes, & tant qu'ils veulent, les Evêques ne leur re- » fusant jamais la dispense, mais la leur vendant bien cher. Car il faut observer, que » la dispense pour de secondes noces coute à un Prêtre le double de ce que la premiere » lui a couté, celle pour de troisiémes lui coute le triple, & ainsi de suite; avec quoi » l'Evêque qui ne songe qu'à tirer de l'argent, leur donne la dispense sans difficulte, & » sans s'informer si la femme est vierge ou non, si elle est veuve ou femme répudiée. » Mais s'il arrivoit qu'un Prêtre prit une seconde femme sans dispense de l'Evêque, il » seroit déclaré irrégulier, on lui raseroit la barbe & la couronne, & il seroit dégradé de » la Prêtrise. Car il faut observer, qu'ils ne croient pas que ce Sacrement imprime de » caractére indélebile; bien loin de là, ils réordonnent les Prêtres dégradés, comme si » jamais ils n'avoient reçu les Ordres. Ils agissent à cet égard de même qu'à l'égard du » Baptême, que plusieurs se font redonner par des Beres, comme si le premier qu'ils ont » reçu n'étoit pas assez bon. Il arriva qu'un jour un Prêtre appercevant un jeune garçon » qui lui enlevoit un cochon, lui tira un coup de fronde qui le tua. Il fut aussi-tôt dé- » claré irrégulier, rasé, privé de son Eglise & de son Bénéfice: mais au bout de quelque » tems ses amis & les présens qu'il fit l'aiant mis dans les bonnes graces du Catholicos, » on lui rendit son Bénéfice; sur quoi on l'ordonna de nouveau, comme si jamais il n'a- » voit été Prêtre.

Du Mariage.

» Le Sacrement de Mariage qu'ils appellent *Gorghini*, peut se nommer en ce païs un » Contrat de vente, parce que les parens de la femme font marché avec celui qui la re- » cherche, de la lui donner à un certain prix, lequel est toujours bien plus grand pour » une fille vierge que pour une veuve. Le marché étant conclu, l'homme se met par » tous moiens à amasser ce dont on est convenu. Il prend les enfans de ses Vassaux ou » Tenanciers, lesquels sont non seulement ses sujets, mais comme ses esclaves. Il les » méne vendre aux Turcs, afin d'avoir de quoi paier sa femme, laquelle demeure ce- » pendant toujours avec ses parens comme auparavant, mais où son futur Epoux a la » liberté de l'aller voir de tems en tems; d'où il arrive quelquefois qu'elle est grosse avant » les épousailles. Quand le mari a amassé ce qu'il a promis, le pere de l'Epouse prépare » un festin solemnel qui dure jusqu'au lendemain, où sont conviés ses parens & ses amis, » & ceux qui ont traité le mariage. L'Epoux accompagné aussi de ses parens & de ses » amis, y vient apporter ce qu'il a promis de donner pour avoir sa Maîtresse, qu'il déli- » vre à son pere ou à ses parens les plus proches, avant que de se mettre à table. Ils lui » montrent en même tems le trousseau qu'ils ont préparé pour l'Epousée, lequel d'ordi- » naire équivaut au prix que l'Epoux donne pour avoir sa femme. Ce trousseau consiste » en meubles & ustenciles de maison, en bétail, en habits, & en quelques esclaves pour » la servir, mais qui appartiennent au mari aussi bien que le reste, à la réserve des habits » & joiaux pour l'Epousée. Après le souper, qui ne finit qu'au jour, l'Epouse accompa- » gnée de ses plus proches parens, des conviés & des amis, est menée chez son Epoux » avec les dons que son pere & ses parens lui ont faits, & à son mari selon ses facultes. » Ils font tous ce chemin en chantant & en sonnant des Instrumens. Cependant deux » de ceux qui ont traité le mariage prennent les devans, allant à toute bride au logis de » l'Epoux annoncer la venuë de l'Epouse. On leur y présente aussi-tôt un flacon de vin, » du pain & de la viande; & eux, sans mettre pied à terre, prennent le flacon, & en » caracolant dans les cours & autour du logis, ils répandent le vin, en faisant des vœux » pour une bonne paix entre les Epoux. Ils mettent ensuite pied à terre, mangent un » peu, puis s'en retournent au devant de l'Epouse. Quand elle est arrivée au logis de son » Accordé, on la méne dans la Sale où toute la famille a coutume de se rassembler, & » où elle est alors assemblée. Les amis entrent les premiers, puis les parens, ensuite l'Ac- » cordée qui en entrant fait le salut accoutumé, qui est de mettre un genou en terre. » Elle s'avance ensuite au milieu de la Sale, où est un tapis étendu, & dessus une cruche » de vin, & un chaudron de cette pâte cuite (a) qui sert de pain. Elle renverse la cru-

(a) Ils l'appellent Gom, & les Turcs Pasta. Voiez en la description dans *Chardin* Tom. I. pag. 57.

» che de vin d'un coup de pied, & prend à pleines mains de cette pâte, qu'elle jette à gros » morceaux par toute la Salle. Cette cérémonie faite, on passe dans une autre chambre » où le festin est apprêté. C'est-là la Noce; chacun s'y assied selon son rang. On boit, » on mange, on chante, & on passe ainsi tout le jour & toute la nuit suivante, jusqu'à » ce qu'on soit si ivre qu'on ne puisse plus demeurer assis. La Noce dure ainsi ordinaire- » ment trois ou quatre jours, sans que les nouveaux mariés couchent encore ensemble, » parce que la cérémonie du mariage n'est pas faite. Elle se fait toujours en secret, & » sans en dire jamais le jour, de peur, disent-ils, que les *Magares* ou Sorciers ne jettas- » sent quelques sortiléges sur les Epoux. Du reste la cérémonie s'en fait en tout tems, » soit de jour, soit de nuit, dans la cave ou à l'Eglise; non pas dedans, mais à la porte » seulement.

» Le Prêtre est là avec les mariés, & le Compére ou Parrain, qu'ils appellent *Megor-* » *ghini*. Le Prêtre tient en main une bougie allumée, & se met à lire. Il y a tout proche » sur une table deux couronnes faites de fleurs naturelles ou de soie, avec des houpes » pendantes de diverses couleurs; une longue tavaiole ou toilette, avec une aiguille & du » fil pour coudre ensemble les mariés; & une coupe de vin, avec des morceaux de pain.

» Le Parrain met la tavaiole sur la tête des Epoux, & les coût tous deux ensemble par » leurs habits. Le Prêtre cependant continue toujours sa lecture sans s'arrêter. Le Compére » prend ensuite les deux couronnes, les met sur la tête des Epoux, & de tems en tems, » selon que le Prêtre lit certaines Oraisons, il les change & rechange, mettant sur la tête » de l'Epouse la couronne qui étoit sur la tête de l'Epoux, & sur l'Epoux celle qui étoit » sur la tête de l'Epouse; & cela par trois ou quatre fois. Le Prêtre aiant fini la lecture, » le Parrain prend le pain & la coupe, rompt le pain en morceaux, dont il met le premier » dans la bouche de l'Epoux, & le second dans celle de l'Epouse, & ainsi l'un après l'au- » tre jusqu'à six fois; il prend ensuite le septiéme morceau pour lui & le mange. Il leur » donne de même à boire la coupe l'un après l'autre, à chacun trois fois, & boit le reste; » après quoi ils s'en vont en paix.

» La tavaiole, ou toilette sous laquelle les Mariés sont debout, est pour marquer la pu- » dicité & l'humilité; ce qui vient des cérémonies des Juifs, comme nous le voions en » Rebecca (*a*). La couture des Epoux par leurs habits se faisoit anciennement avec deux » fils tors ensemble, desquels l'un étoit blanc & l'autre rouge; & c'étoit pour signifier » l'union conjugale, qu'on ne doit jamais rompre par la répudiation ou la séparation, » comme le remarque (*b*) *Jacques Banus*. Mais ces Peuples Mingreliens en font la cou- » ture d'un simple fil, avec quoi ils représentent fort juste le peu de durée de leur union » conjugale, se séparant & se répudiant fort légerement. On voit fort souvent entr'eux » un mari avoir deux femmes, & quelquefois une troisiéme, la premiére servant de fem- » me de chambre à celle qu'il prend ensuite; ce qui est une ancienne erreur des Juifs. » Le pain & le vin dans le mariage est une cérémonie fort ancienne parmi les Chrétiens, » parce que les nouveaux mariés recevoient la Communion immédiatement après la Béné- » diction nuptiale. Mais ces Peuples qui ont perverti l'usage & le sens de tous les véri- » tables Rits des Chrétiens, ont encore corrompu le sens de celui-ci, en lui donnant » toute une autre interprétation; & cela parce qu'ils font la cérémonie du Mariage à » toute heure du jour, aussi bien après diner que devant, auquel tems ils ne peuvent plus » recevoir la Communion. Un Prêtre me dit un jour, que ce pain & ce vin que les mariés » buvoient & mangeoient ensemble, signifioient qu'ils devoient être également maîtres du » boire & du manger; que la toilette dont ils se couvroient la tête, marquoit le lit nup- » tial; & que le Parrain mangeant & buvant ce qui restoit, contractoit parenté avec les » Epoux par cette action, & que c'étoit à lui à ajuster & composer tous les differends » qui survenoient entre les nouveaux mariés. Aussi ils ont une si grande confiance en ce » Parrain, que leur maison lui est ouverte & libre comme la sienne propre, & que quand » le mari le trouveroit seul enfermé avec sa femme, il n'en auroit aucun soupçon; tant » est grande la privauté avec laquelle ils vivent ensemble.

» Quant à la foi conjugale, ils ne la gardent qu'autant qu'il leur plaît, comme nous » l'avons observé, & particuliérement les Grands; comme on l'a vû dans la personne du » Roi d'Imirette, qui répudia *Tamar* sa premiére femme, laquelle se maria peu de tems » après avec un autre Seigneur, pour prendre la fille de *Taimoras-Can* Prince de Caket; » &

(*a*) Gen. XXIV.
(*b*) Dans son *Traité de la Religion Chrétienne* Liv. XX. Chap. 148.

» & dans celle de *Dadian* Prince de Mingrelie, qui répudia sa premiére femme qui étoit » du païs des Abcas, de la famille de *Taraʃʃia* qui est la souveraine, après lui avoir fait » couper le nés & les oreilles sur quelques faux soupçons, & prit à femme celle de son » oncle encore vivant, de la Maison des *Libardiens*, l'enlevant par force d'entre ses bras. » J'en pourrois encore donner bien d'autres exemples. Et le pis est, que l'habitude de » répudier sa femme est en usage particuliérement parmi le menu Peuple. Il y en a qui » ont deux ou trois femmes dans une même maison. D'autres les ont dans des lieux dif- » férens, afin que quelque part qu'ils aillent ils se trouvent avec leurs femmes. Après tout, » la plûpart du monde en général se contente d'une femme épousée, si ce n'est dans le » cas de stérilité, ou que la femme fût une querelleuse éternelle. Car alors ils disent que » Dieu n'a pas fait ce Mariage, & qu'il ne veut point qu'il dure, parce que Dieu fait » toutes choses bien; qu'ainsi puisque la femme est de méchante humeur, ou qu'elle ne » fait point d'enfans, qui sont des choses méchantes, c'est un signe que Dieu n'a point » fait ce Mariage; & par conséquent qu'il faut le rompre, & épouser une autre femme.

De l'Office Divin.

» LES Offices Divins & toute la Liturgie sont en Langue Georgienne ancienne & » littérale, fort différente de la Langue vulgaire qu'ils parlent ordinairement. Les Ca- » ractéres en sont aussi différens. Car il y en a de deux sortes, les uns appartenant à la » Langue vulgaire, dont ils se servent en tout ce qui regarde les affaires Civiles, & les » autres avec lesquels ils écrivent la Sainte Ecriture, les Offices Divins, & tout ce qui » appartient à la Religion; ce qui fait qu'il n'y a que peu de gens qui l'entendent & la » sçachent lire. Ils ne l'entendent pas même entre les Prêtres. Ce ne sont pas seulement » les Prêtres qui ne sçavent ni lire ni entendre l'Ecriture Sainte: ce sont aussi les Evê- » ques; de quoi le Peuple reçoit un très-grand préjudice, parce que faute d'entendre » l'Ecriture, ils tombent dans des erreurs grossiéres, non seulement dans les choses de la » Foi, mais encore dans celles qui regardent les mœurs, étant très-certain, selon Saint » Hilaire, que toutes les Héresies sont venuës de l'Ecriture mal entenduë. Il y a fort peu » de Mingreliens qui sçachent lire & écrire. Les femmes en sçavent beaucoup davan- » tage. Il y en a même quelques-unes qui se mêlent de faire les Docteurs, & de parler » de ce qui les passe; ce qui leur fait dire mille choses mal à propos. On peut fort jus- » tement leur appliquer ce que disoit autrefois Saint Basile au Chef de cuisine de l'Em- » pereur Valens: (*a*) *Mêlez-vous de faire des ragouts, & non pas de mettre la Religion* » *à toutes sortes de sauʃʃes.* Les Prêtres chantent rarement l'Office, ou pour mieux dire, » ils ne le chantent presque jamais: mais seulement les Evêques, & les Beres ou Moines » le font quelquefois le matin ou le soir, sur-tout dans le Carême. Alors ils ont cou- » tume de faire deux Chœurs, entre lesquels il y a un Lecteur qui prononce à haute voix » ce qu'il faut chanter. Ils changent de ton de tems en tems, à la maniére Grecque. Il faut » observer qu'ils chantent ainsi, soit qu'ils soient beaucoup, soit qu'ils soient peu, quand » il n'y en auroit qu'un seul, ce qui vient de ce qu'ils n'ont point de connoissance de la » Musique, n'aïant qu'un chant désagréable & mal accordant.

» Le chant est fort ancien parmi les Chrétiens, quoique de tout tems il y ait eu divers » Hérétiques qui l'avoient en horreur. Moïse avec tout le Peuple d'Israël, hommes & » femmes, chanta la victoire qu'il remporta au passage de la Mer Rouge (*b*) où les Egyp- » tiens furent noïés. Saint Basile dit (*c*) que de son tems on chantoit communément » dans l'Eglise dans tout l'Orient: mais l'Eglise de Laodicée ordonna qu'il n'y auroit que » les Chantres, qui chanteroient les Pseaumes dans l'Eglise. Ces Peuples de Mingrelie, » faute de Maitres pour les enseigner, ont changé l'usage du chant, & en abusent en » chantant les Hymnes & la Messe dans leurs maisons particuliéres, & dans leurs caves, » contre la défense (*d*) de Dieu.

(*a*) *Tuum est de pulmentis cogitare, non dogmata sacra & divina decoquere.*
(*b*) Exod. XV. 1. 20.
(*c*) Epit. 63.

(*d*) *Vide ne offeras holocausta tua in omni loco quem videris, sed in loco quem elegerit Dominus, ut ponas nomen suum ibi.* Deuter. Cap. XII.

Du Signe *de la* Croix, *&* *de la manière de* Prier.

» Comme les Mingreliens n'ont point de caractére qui soit propre & particulier à leur » Langue, ils se servent du caractére Georgien, pour écrire tant l'Ecriture Sainte, que » les autres choses appartenantes à la Religion; ce qui fait qu'ils sçavent presque tous le » Georgien. Ils font le Signe de la Croix comme les Grecs, portant la main du côté » droit à l'épaule gauche. En disant ces mots, *Zachelita Mami zata*, c'est-à-dire, *Au* » *nom du Pere*, ils mettent la main à la tête; puis disant *dazi zeda*, c'est-à-dire, *du* » *Fils*, ils la descendent à l'estomac; enfin disant *da Zulisminda zata*, c'est-à-dire, *du* » *Saint Esprit*, ils la mettent premiérement à l'épaule droite, & après à la gauche. Ils » se servent de ces termes-ci pour exprimer la Sainte Trinité: *Mama* Pere, *Zeda* Fils, » *Zulisminda* Saint Esprit; *Sameba erti Gomerti*, trois Personnes en un seul Dieu. Ils » font cette profession de bouche, mais ils n'en entendent point le sens. Ils font donc, » comme je l'ai dit, le Signe de la Croix à la Grecque, portant la main premiérement à la » droite, & ensuite à la gauche, pour confirmer par-là leur Hérésie, que le Saint Esprit » est moindre, & qu'ainsi il faut le mettre à la gauche, abusant ainsi du Mystére de la » Sainte Trinité démontré en Isaïe Chap. 40. *Qui appendit tribus digitis molem terræ.*

» On peut dire que tous ceux qui croient & confessent la Sainte Eglise Romaine, font » le Signe de la Croix en portant la main de l'épaule gauche à la droite, pour montrer » qu'ils sont passés de la malédiction à la bénédiction; au lieu que ceux qui se sont re- » tirés de l'Eglise Romaine, ont passé de la bénédiction à la malédiction. Il y en a peu, » & peut-être pas un, qui sçache que le Signe de la Croix qu'ils font, soit le signe du » Chrétien. Ils croient que ce Signe est de manger du Cochon. Et véritablement, si » c'étoit-là le signe du Chrétien, les Mingreliens mériteroient à juste titre le nom de » Chrétiens, n'y aïant point de Nation au monde qui mange tant de chair de pourceau » que celle-là. Il est quelquefois arrivé à nos Révérends Peres d'expliquer le Mystére » de la Très-Sainte Trinité à quelques-uns, qui sembloient y prendre plaisir. Il y en avoit » entr'eux qui le comprenoient, comme il paroissoit, tant aux applaudissemens qu'ils don- » noient à leurs démonstrations, qu'à diverses questions qu'ils leur faisoient dans le dis- » cours. Mais tout à coup ces étranges Mingreliens se mettoient à demander à ces Peres, » s'ils étoient Chrétiens; s'il y avoit des Chrétiens dans leur païs, & si l'on y mangeoit » bien du Cochon; comme aussi s'il y avoit du vin, & si nous en buvions, estimant que » l'essence du Christianisme consistoit à boire du vin, par opposition aux Mahométans » qui n'en boivent point. Ils font toujours le Signe de la Croix avant que de manger; » & s'il y a un Prêtre à table, ils ne boiront point sans lui demander sa bénédiction » auparavant, en lui disant, *Sandoba Patona*, c'est-à-dire, *Bénissez-nous, Monsieur*: à » quoi il répond, *Guida Gomert*, c'est-à-dire, *Dieu vous bénisse.* Ils ont aussi demandé » souvent la bénédiction à nos Peres, non seulement à table, mais en les rencontrant en » chemin; & c'est la coutume de ces Peuples, quand ils rencontrent quelque Pére ou » Prélat, d'arrêter son cheval pour lui demander la bénédiction.

» Ils font encore le Signe de la Croix quand ils vont se battre, quand ils entendent » sonner la Cloche ou le Bois sacré pour dire la Messe, & quand ils éternuent. C'est » alors la coutume que tous ceux qui sont présens leur disent, *Sculoba*, c'est-à-dire, *la* » *grace de Dieu*, ou *Dieu vous assiste*; & eux se mettant la main au front, & pliant le » genoux comme pour se prosterner, répondent, *A fascemi rozeba*, qui veut dire, *Je* » *vous rens mille graces.* Quand ils vont en voiage, & qu'ils passent devant quelque » Eglise, ils disent à chaque fois, *Dideba Gomert*, c'est-à-dire, *Dieu soit loué*, & conti- » nuent leur chemin.

» Voici leur manière extérieure de prier Dieu. Premiérement quand ils se lavent la » face le matin, ils invoquent & louent le nom de Dieu, en disant, *Dideba Gomert*, & » autres semblables priéres. Après être habillés, ils sortent de la Chambre, & en se tour- » nant vers l'Orient, ils font deux ou trois Signes de Croix, répetant les mêmes choses; » ensuite ils font une inclination de tête, après quoi leur priére est finie. Les Chrétiens » prioient ainsi anciennement tournés vers l'Orient; & Saint Basile dit que les Apôtres » l'avoient ainsi enseigné aux Chrétiens. Il faut observer que les Mingreliens prient tou- » jours debout; ce qui n'étoit point en usage dans toute l'Eglise ancienne: mais tantôt » les Chrétiens prioient debout, tantôt à genoux, comme le remarque *Baronius*, sous » l'an 58. Ils prient aussi la tête couverte, ainsi que les Gentils qui, au rapport de *Plu-* » *tarque*, adoroient leurs Dieux étant couverts. Saint Paul enseigne dans l'Epitre aux

» Corinthiens, qu'il faut prier découvert. Ils mettent en priant la main au front, & en même tems ils font une profonde inclination. Après que leurs priéres sont commencées, ils font trois fois le tour de l'Eglise, en maniére de Procession, toujours en priant; ce qui est une pratique des premiers fidéles, comme nous le lisons (a) dans Saint Jérôme. Au reste leurs prieres sont un discours familier avec l'Image devant laquelle ils s'arrêtent, & à laquelle ils se sont d'abord adressés, lui disant *de leur donner une bonne santé, une bonne récolte; qu'elle leur fasse trouver le larron qui les a volés*, & autres choses semblables. Mais ce qu'ils lui demandent principalement & avec une grande ardeur, est *qu'elle détruise leurs ennemis, & leur donne la mort.*

Des Sacrifices.

» Les Mingreliens ont des Sacrifices qu'ils appellent *Oquamiri*, (b) qui sont de trois sortes. Dans les premiers on tue des bœufs, des vaches, des veaux ou d'autres bêtes semblables; & on ne sçauroit le faire sans un Prêtre, lequel étant venu, récite quelques Oraisons sur l'animal qu'on doit immoler. Il le brûle jusqu'à la peau en cinq endroits, avec une bougie qu'il tient allumée. Ensuite il méne la victime autour des personnes pour le salut desquelles se fait le Sacrifice; & puis on l'immole, on la tue, & on la cuit ou toute entiére, ou la plus grande partie. Lorsqu'elle est cuite, on la met sur une table dressée au milieu de la Sale. Les gens de la maison & les Conviés se rangent à l'entour, aïant une bougie allumée à la main: celui pour qui on a immolé la bête se met à genoux devant cette chair, aïant aussi une chandelle allumée à la main; & le Prêtre dit ses Oraisons. Quand elles sont finies, celui qui offre le Sacrifice, & ses parens avec lui, jettent un peu d'encens sur du feu qui est sur une tuile ou autre chose, à côté de la victime; & le Prêtre coupant un morceau de la chair, la tourne sur la tête de celui ou de ceux qui en font l'offrande, & leur en donne à manger. Alors tous les Assistans s'approchent autour d'eux, tournent leurs bougies autour de leur tête, & les jettent ensuite dans le feu où est l'encens. Après cela ils prennent tous leur place. Le Prêtre est assis seul. Une bonne partie de la victime lui appartient; car de ce qui est cuit il a les intestins entiers, & de ce qui est cru il a la tête, les pieds & la peau: c'est-là son paiement pour la Messe qu'il aura dite pendant que la chair étoit à cuire. Chacun des Assistans peut manger de cette chair tant qu'il veut, mais sans emporter rien de ce qu'on a servi devant lui. Il n'y a que le Prêtre seul qui puisse emporter, outre sa part, ce qu'il ne peut manger de ce qu'on lui a donné.

» Dans les seconds Sacrifices où l'on immole seulement du menu bétail & des Cochons, le ministére du Prêtre n'est pas nécessaire, non plus que les bougies & l'encens. On les fait pour la prosperité de sa famille & de ses parens. Cependant on ne laisse pas d'y inviter presque toujours le Prêtre, qui dit la Messe, & est du festin en récompense.

» Dans les troisiémes ils offrent du sang, de l'huile, du pain & du vin. Ce sont les Sacrifices des Morts. Ils tuent sur leurs tombeaux qui sont faits de bois de Noïer, des veaux, des agneaux & des pigeons, & répandent dessus l'huile & le vin mêlés ensemble. Outre ces Sacrifices, ils en font un tous les jours à table de vin seulement. Car la première fois qu'ils veulent boire, soit chez eux, soit chez leurs amis, ils prennent une coupe pleine de vin; & avant que de la boire, ils saluent toute la compagnie un à un, faisant des vœux à haute voix pour la prosperité & le bonheur de chacun. Après cela ils se mettent à invoquer le nom de Dieu; ensuite panchant la coupe, ils répandent un peu de vin, ou à terre, ou dans un autre tasse, & l'offrent à Dieu, à l'exemple du Roi David, qui offrit ainsi l'eau de la citerne de Bethleem (c) qu'il avoit si ardemment désiré de boire, sans vouloir en gouter.

» Tous les autres Sacrifices sont aussi à l'exemple des Juifs; car les deux premiers sont des Sacrifices pacifiques, & le troisiéme est une Libation. Ils font un autre Sacrifice de vin en l'honneur de Saint George. Au tems des vendanges ils emplissent une pitarre d'environ vingt flacons, plus ou moins, du meilleur vin, qu'ils offrent à Saint George, en le mettant à part. Ils l'ouvrent & boivent au tems ordonné qui est à la S. Pierre, mais pas devant; & ils boivent plûtôt de l'eau, que d'y toucher avant ce terme. Lorsqu'il est arrivé, le Chef de la maison prend de ce vin dans un petit vase, le porte à

(a) Ep. 7. 12. & 22.

(b) Voi M. *Simon*. *Bibliotheq. Critique* Tom. I. Il trouve dans ces Sacrifices quelque imitation des *Agapes*, & prétend même, » qu'en ôtant de ces Cérémonies fort peu » de chose qui approche de la superstition, elles ne contiennent rien de blamable. «

(c) Paralip. II. 18.

» l'Eglise d'*Issori* qui est dediée à Saint George, y fait son Oraison; ensuite il revient
» chez lui avec ce vase, entre dans la cave avec sa famille, & ils prient tous ensemble
» autour du tonneau consacré, aiant mis dessus auparavant un pain fait avec du fromage
» & des ciboules ou des poireaux. Ils tuent ensuite un veau, ou un chevreau, ou un
» cochon, dont le pere de famille verse le sang autour du tonneau; & après avoir encore
» prié, ils vont boire & manger.

» Les Mingreliens font divers autres *Oqnamiri*, ou Sacrifices de pitarres ou grands vases
» de vin à divers Saints, dont ils ne boivent qu'au tems prescrit. L'un de ces Sacrifi-
» ces qu'on appelle *Samicangiara*, est en l'honneur de Saint Michel Archange. Un autre
» est en l'honneur de Saint Quirice. Un autre est appellé *Sangoronti*, & se fait en l'hon-
» neur de Dieu. Dans le premier Sacrifice de ces trois-là ils tuent un petit cochon & un
» coq. Dans le second ils offrent un petit cochon & un pain, & invitent des Etrangers
» à l'un & à l'autre; mais personne n'est invité au troisiéme; ceux de la maison y assistent,
» & y mangent seuls ce qu'ils ont sacrifié, qui est toujours quelque piéce de menu bé-
» tail.

» Enfin ils ont par-dessus tout cela encore beaucoup d'autres Sacrifices durant l'année,
» que je passe sous silence pour n'être pas trop long, & parce qu'ils sont tous semblables en
» Cérémonies & en Oraisons, leurs Oraisons ne se faisant qu'en buvant & en mangeant.
» Quand le jour d'un de ces Sacrifices est venu, ils disent qu'un grand jour est venu. Mais
» ce jour-là n'est pas grand à l'honneur & à la gloire de Dieu, puisqu'ils ne l'emploient
» pas à aller à l'Eglise, à entendre la Messe, à prier, à faire de bonnes œuvres; mais
» parce qu'ils le passent à boire & à manger, en priant Dieu qu'il les bénisse, & qu'il
» extermine leurs ennemis. Que s'ils vont à la Messe, ils font d'abord un peu de révé-
» rence à l'Image, avec un demi signe de Croix, la priant comme ils font à l'ordinaire;
» après quoi ils caquettent, rient, chantent & boufonnent comme s'ils étoient dans la
» ruë.

Des Fêtes.

» Les Fêtes de ces Peuples sont de différentes classes. Ils observent celles de la pre-
» miére en s'abstenant de tout travail, comme de cuire du pain; & en allant à la Mes-
» se. Celles-là sont le jour de Noël, qu'ils appellent *Christe*; le premier jour de l'An,
» qu'ils appellent *Kalende*; l'Annonciation qu'ils nomment *Kareba*; le Dimanche des Ra-
» meaux qu'ils appellent *Bajoba*; Pâques, ou *Tanapos*; & le Dimanche suivant auquel
» ils donnent le même nom.

» Aux Fêtes de la seconde classe, ils travaillent jusqu'à l'heure de la Messe, que plu-
» sieurs vont à l'Eglise pour y faire la procession. Dans cette classe sont les Fêtes qu'ils
» appellent *Ziaricorchia*, qui est l'Epiphanie, auquel jour ils vont en Procession à la ri-
» viére, en mémoire du Baptême de Jesus-Christ au Jourdain à pareil jour; *Pertoba*
» *Mersoba*, mots qui signifient *Oraison pour les yeux*, qui est la St. Pierre; *Marisina*, ou
» l'Assomption de la Vierge; *Gigi Picchioani*, le jour des Cendres; & *Piavarisa magle-*
» *ba*, l'Exaltation de la Croix.

» Les Fêtes de la troisiéme classe, desquelles ils ne font pas grand cas, & où ils tra-
» vaillent tout le long du jour, sont *Tarisqueta*, la Décolation de St. Jean-Baptiste;
» *Perit Zolaba*, la Transfiguration; *Guiercoba*, le jour du miracle du Bœuf de St. Geor-
» ge; *Cipias soba*, qui est la Fête & la Foire de *Siporias*, lieu de notre habitation. Ou-
» tre ces Fêtes, il y a plusieurs jours dans l'année que ces Peuples superstitieux obser-
» vent avec soin, chacun selon sa dévotion particuliere, étant d'eux-mêmes assez portés
» à s'abstenir du travail. Un de ces jours est le premier Lundi de l'année, & celui de
» chaque mois qu'ils appellent Lundis nouveaux.

» Mais le jour que l'on observe le plus solemnellement en Mingrelie, est le premier
» jour de l'An, parce qu'ils croient que de ce jour-là dépend le bonheur des autres du-
» rant tout le cours de l'année. Les Ministres & les Courtisans qui ont quelque Charge
» auprès du Prince, vont à la Cour la veille, passent la nuit aux environs du Palais;
» & le lendemain matin s'étant tous assemblés, le Grand-Maître de la Maison porte la
» Couronne du Prince, couverte de pierreries; le Maître de la Garde-robe porte dans
» un bassin les plus beaux joïaux, l'Echanson la plus belle coupe, le Chef de Cuisine
» la plus grande marmite; le Grand Ecuier méne le plus beau cheval, le Chef des Pasteurs
» le plus beau bœuf, & ainsi chacun, selon son Office, porte ou conduit ce qu'il a de plus
» considerable en sa Charge. Ils vont tous en forme de Procession au Palais du Prince; &

derriere vont tous les Prêtres & les Evêques revêtus de leurs habits Pontificaux , por-
» tant les Images dans leurs mains , & chantant à haute voix *Kyrie eleison*. Ils se rendent
» au quartier du Prince où est la Princesse , & plusieurs Seigneurs & Dames somptueu-
» sement vêtus , aiant tous un cierge à la main , lesquels se rangent sur une file pour
» voir passer la Procession , & chacun touche à ce qui est porté & mené dans la Pro-
» cession à mesure qu'il passe devant lui , la Couronne , les Joiaux , la Marmite , le
» Bœuf , &c. croiant fermement que quiconque ne touchera pas bien chaque chose , ne
» sera pas heureux cette année-là. Ils chantent le *Kyrie eleison* , attachant à toutes les
» portes du Palais une branche de Lierre , & dans tous les endroits où ils passent. Le
» Peuple , à l'imitation du Prince , fait par tout des Processions semblables , chacun por-
» tant ou menant quelque chose de ce qu'il a de plus beau , & attachant à sa porte des
» branches de Lierre. C'étoit autrefois une chose infame parmi les Chrêtiens , d'orner
» ainsi les maisons de branches d'arbres , comme le remarque (*a*) *Tertullien. Martin Bra-*
» *car* dans la Somme qu'il a faite des Synodes Grecs , nous apprend qu'il fut défendu
» aux Chrétiens de parer leurs maisons le jour des Calendes , avec des branches de Lau-
» rier , de Lierre & d'autres arbres. Gregoire III. le défendit à Rome , & il y a un
» Canon qui veut que tous ceux qui observent les Calendes de Janvier , fassent trois
» ans de penitence. Le sixiéme Concile général renouvelle cette peine. Tertullien dit (*b*)
» que Dieu a défendu de couronner les portes des Fidéles , & qu'il en a connu un que
» Dieu punit séverement pour l'avoir fait , parce que ces sortes de pompes étant bannies
» du Christianisme , les gens n'avoient pas laissé de couronner ainsi leurs portes. Mais
» parce qu'il y en avoit qui avoient bien de la peine à s'en empêcher , comme l'obser-
» ve (*c*) le même Tertullien , on introduisit que ce qui se faisoit superstitieusement par
» les Gentils (*d*) fût sanctifié par les Chrêtiens à l'honneur de la veritable Religion.

» Le jour de l'Epiphanie qu'ils appellent *Zearicorchia*, ils se mettent à manger une pou-
» le de bon matin , & à boire copieusement en priant Dieu de les bénir. C'est ordi-
» nairement ainsi qu'ils commencent toutes leurs Fêtes. Après cela ils vont à pied ou à
» cheval à l'Eglise. Le Prêtre vêtu de ses haillons Sacerdotaux les méne de là en Pro-
» cession à la riviére la plus prochaine , en cet ordre. Premiérement marche un hom-
» me portant la Trompette dont nous avons parlé , dont il sonne de tems en tems. Il est
» suivi d'un autre qui porte une Banniére , laquelle en quelques Eglises est toute déchi-
» rée , & en d'autres en assez bon état. Aprés celui-ci il en vient un autre qui porte un
» plat d'huile de noix , & une courge ou calebasse , sur laquelle sont attachées cinq bou-
» gies en forme de Croix ; & après lui un autre avec du feu & de l'encens. En cet
» équipage ils courent à la riviére aussi vite qu'ils peuvent & sans ordre , en chantant
» *Kyrie eleison*. Ils vont toujours si vite , qu'ils sont souvent obligés d'attendre long-tems
» le Prêtre , qui pour être d'ordinaire quelque vieillard , ne sçauroit marcher si promp-
» tement. Le pauvre Prêtre étant arrivé tout crotté & ordinairement tout en sueur,
» ils le saluent avec des huées , en se mocquant de lui d'être demeuré derriére , aiant
» laissé passer sa Procession. Là-dessus ils se mettent à faire des railleries ; & lui , sans
» s'étonner , se met à faire quelques priéres sur l'eau. Après avoir lu , il brûle l'encens,
» verse de l'huile dans l'eau , allume les cinq bougies qui sont attachées à la calebasse,
» laquelle il fait flotter sur l'eau comme une nacelle. Il met ensuite une Croix dans l'eau,
» & avec quelque goupillon il asperge les assistans , qui courent vitement se laver le visa-
» ge ; après quoi chacun s'en retourne , emportant une bouteille de cette eau chez
» soi.

» Ils font une Fête qu'ils appellent *Marsoba* , pour le mal des yeux , le jour de Sainte
» Agnès qui est le 21. de Janvier , dans une Eglise dite *Moïse & Aaron*. Ceux qui y
» vont portent chacun leurs présens ; les uns un peu de cire , d'autres de la corde , d'au-
» tres du fil , qu'ils mettent à la main du Prêtre qui le leur tourne sur la tête ; ensuite
» ils l'offrent à l'Image , afin qu'elle les préserve du mal des yeux.

» Ils font une Fête le Lundi de la Septuagésime qu'ils appellent *Caponoba* , auquel
» jour ils tuent un bon chapon pour la prospérité de toute la famille , selon l'institution
» de toutes leurs Fêtes , qui ne consistent qu'à bien boire & bien manger. Le Lundi de
» la Sexagésime ils s'abstiennent de chair , ne mangeant que du fromage & des œufs jus-
» qu'au jour de la Quinquagésime inclusivement. Ils disent qu'ils font ce jeune pour leurs

(*a*) *Christianus nec domum suam Laureis infamabit.* Tertull. *de Cor. mil.* Cap. 3.

(*b*) *De Idol.* Cap. 15.

(*c*) *Plures jam invenies Ethnicorum fores sine lucernis & Laureis, quàm Christianorum.*

(*d*) *Baronius dans ses Notes sur le Martyrologe*, Cal Jan.

» Morts. Le Lundi ſuivant ils commencent le Carême, & ils fêtent ce jour-là.

» Ils font la Fête des Quarante Martyrs, qui arrive le 10. Mars. Et comme c'eſt en » Carême, pendant lequel ils ne mangent ni chair ni poiſſon, ils mangent du poiſſon » ce jour-là, parce que c'eſt une Fête ſolemnelle. Les Beres ont coutume de chanter » dans les Egliſes pluſieurs Hymnes à la louange des Saints Martyrs, & pendant qu'ils » chantent, ils mettent au milieu de l'Egliſe un ſeau plein d'eau dans lequel il y a une » Croix quarrée, ſur laquelle ils mettent dix chandelles allumées de chaque côté, qui » font quarante en tout. La priére faite le plus ancien Bere va au ſeau, y fait une pro- » fonde révérence, après quoi il prend une bougie & l'éteint dans l'eau ; les autres en » font de même juſqu'à ce que toutes les chandelles ſoient éteintes.

» Ils ſolemniſent le jour de l'Annonciation & le Dimanche des Rameaux comme ce- » lui des Quarante Martyrs, en mangeant du poiſſon ces jours là. Outre cela, le Di- » manche des Rameaux le Prêtre bénit des branches de buis, d'olive, ou quelques » fleurs, & les diſtribue au Peuple : mais cela n'eſt pas général, quelques-uns le faiſant, » & d'autres non. C'eſt la coutume du païs de fêter dans le lieu où une Image doit » paſſer, en s'abſtenant du travail. Les habitans revêtus de leurs meilleurs habits vont au » devant de l'Image, & lui préſentent, qui une corde, qui un peu de cire ou de fil » que le Prêtre fait tourner autour de l'Image, & puis autour de la tête de celui qui fait » le préſent ; & là où l'Image paſſe la nuit, on s'abſtient de tout travail dans cette mai- » ſon, & dans tout le Village ou Bourg. Il y en a pluſieurs qui ſe ſentant la conſcien- » ce chargée de quelque vol, font un préſent à l'Image en implorant ſa miſéricorde, » afin qu'elle leur pardonne, & qu'elle ne ſe courrouce point contre leur famille. D'au- » tres qui ont volé quelque cheval, quelque vache ou autre choſe ſemblable, appré- » hendant la punition, ne veulent point que l'Image vienne loger chez eux, & pour » cela ils s'accordent avec ceux qui la portent & l'ont en leur charge moiennant un pré- » ſent, qu'ils ne l'apporteront point dans leurs maiſons, mais qu'ils iront la loger ail- » leurs. Sur quoi ces Prêtres ou autres qui portent l'Image, leſquels ſont gens fourbes » & adroits, remarquant la crainte dans laquelle eſt le voleur, ne l'en quittent pas à » bon marché ; car faiſant ſemblant que l'Image veut quelque choſe de bien plus conſi- » dérable, parce que le péché eſt grand, ils ſe font donner à peu près ce qu'ils veulent. » Ainſi triomphent-ils de ces miſérables, ne diſant pas un mot de vrai. La Fête de l'I- » mage de St. George ſe fait vers la Mi-Carême.

» Le Samedi Saint le Prêtre va par les maiſons pour les bénir, ce qu'il fait en aſpergeant » les Sales & les Chambres d'Eau-bénite ; ſur quoi on lui donne pour ſon droit du fro- » mage & des œufs.

» Le jour de Pâques, le Papas avec d'autres Prêtres de la Paroiſſe paſſe toute la nuit dans » l'Egliſe. Minuit étant venu, il commence à ſonner les Cloches & à battre le Bois ſa- » cré, & de tems en tems ils ſonnent tous. Quand le point du jour approche, ils ſon- » nent de la trompette nommée *Oa* ; & ce jour-là, tant les hommes que les femmes ſe » lévent & s'ajuſtent le mieux qu'ils peuvent, & ſe mettent en chemin avant le jour pour » aller à l'Egliſe, prenant avec eux des œufs rouges ou d'autre couleur. Mais quoique » ce ſoit avant le jour, les hommes ont déja pour la plûpart fait leurs dévotions ordi- » naires, qui conſiſtent à manger & à boire copieuſement, mangeant quelques poules, » & buvant à être demi-ivres. En cet état ils ſe rendent à l'Egliſe avec tout le reſte au » lever de l'Aurore. Le Prêtre donne à chacun une bougie faite de toile cirée ſeulement, » plus ou moins groſſe ſelon la qualité : mais à la Cour, c'eſt le Prince lui-même qui » diſtribue les bougies de ſa main à tous ceux qui ſont venus à l'Egliſe, & aux Evêques » mêmes. Après cela, les femmes ſéparées des hommes ſe mettent en haie hors de l'E- » gliſe ſous le Porche, leurs bougies allumées : enſuite le Prêtre ou le plus ancien Bere » monte au Clocher, & annonce au Peuple par trois fois en criant de toute ſa force, la » Réſurrection de Jeſus-Chriſt par ces paroles : *Iſminde Iſminde Ocazo Ctis omadiri Ctiſe* » *Tenbi Zeliſo oria galto qualdga Chriſti Diga ghigharodes* ; & le Peuple lui répond, » *Mardi Macarebels*. En même tems chacun jette quelques pierres contre la muraille. » Après cette Cérémonie, ils font trois fois la Proceſſion autour de l'Egliſe dans l'ordre ſui- » vant. La trompette qui ſonne de tems en tems, va devant ; la Banniére la ſuit ; après » vient le Prêtre, puis le Peuple, les principaux les premiers. Les femmes ne viennent » point à la Proceſſion : mais elles demeurent en haie au milieu du Porche devant l'E- » gliſe. Le Prêtre chante avec tout le Peuple l'Hymne ſuivant qu'ils ſçavent tous, par- » ce qu'il eſt court.

Ad Gomana Scenna | *Daevens masghire*
Christe Masicovarsa | *Given que Cannsà*
Angelosi ngualoth | *Tueda Sinindis galiza*
Zeth Satba seina | *Di deba Scenda.*

» Ils répétent cet Hymne plusieurs fois. Après la Procession, ils disent la Messe, à laquelle ils assistent avec aussi peu de dévotion & d'attention, que s'ils étoient dans une Place, discourant, badinant, riant & se donnant des œufs l'un à l'autre. La Messe étant finie, ils font de nouveau trois fois la Procession autour de l'Eglise, comme nous l'avons dit, chantant d'autres priéres. Ils s'inclinent ensuite, puis sortent de l'Eglise, font un tour devant la porte, & s'en vont au nom de Dieu, se donnant de bonnes Fêtes les uns aux autres. A la Cour, c'est la coutume de porter au Prince à la fin de la Messe un agneau roti dans un bassin, lequel le met en piéces avec ses mains, & le distribue lui-même à toute sa Cour, donnant à chacun un morceau; & c'est-là leur Communion Paschale.

» Le lendemain de Pâques qui est le Lundi, ils font la Fête pour les Morts en cette maniere. Le matin de fort bonne heure, ceux à qui il est mort pendant l'année quelque proche parent, vont à sa sepulture, portant avec eux un agneau, mais il ne faut point que ce soit d'autre animal, afin de le faire bénir & de le sacrifier. Le Prêtre étant debout sur la sépulture, le benit en disant quelques Oraisons, & aussi-tôt après il l'égorge, & en repand le sang sur la sépulture du defunt, pour le repos de son ame. Cet abus s'est presqu'entiérement aboli entre les Mingreliens de la Paroisse de *Siporias*, proche de laquelle nos Peres Théatins ont leur Eglise; & cela à force de leur faire connoitre que cette pratique étoit une cérémonie Judaique, & non pas Chrétienne. L'agneau étant tué, on en donne la tête & les pieds au Prêtre, & on en apporte le reste chez soi pour le faire cuire. A l'heure du diner, ou un peu plus tard, ils se rendent tous à l'Eglise, faisant porter avec eux sur une charette de quoi faire le festin; sçavoir leur table à manger, une chaudiére pleine de leur pâte, un panier plein de pain fait avec des œufs & du fromage, des œufs durs de différentes couleurs & des fromages, un autre panier où est la viande, & deux gros flacons de vin, plus ou moins. Ils mettent tout cela sur la sépulture: le Prêtre y donne sa benediction; & on lui donne pour sa part des œufs, du fromage & du pain. C'est aussi la coutume de lui donner par famille quelques aulnes de toile, ou une ou deux chemises. Ceux particuliérement à qui il est mort quelque parent cette année-là, sont plus libéraux que les autres, & font présent au Prêtre de telles choses. Ils vont tous ensuite dans un pré qui est devant l'Eglise, où ils se divisent en deux bandes, chacune se mettant à une table. Le Prêtre est à une table à part. Avant qu'on mange, il donne sa bénédiction à haute voix. Ils se présentent les uns aux autres à manger & à boire, & s'en envoient d'une table à l'autre, & vers la fin du repas une troupe se léve, & va en chantant saluer l'autre, qui lui répond en lui envoïant à boire & à manger. L'autre table se léve ensuite, & va saluer la premiere où l'on fait les mêmes civilités. Sur le soir, les femmes d'un même quartier dansent & chantent ensemble à leur mode jusqu'à la nuit, qu'ils s'en vont tous chez eux au nom de Dieu.

» Le jour de l'Ascension qu'ils appellent *Amegleba*, ils font chez eux leurs dévotions accoutumées, en tuant des porcs & des poules, & en faisant bonne chére. Chacun allume sa bougie & met un grain d'encens dans le feu, priant Dieu de leur faire voir un autre jour semblable, & de multiplier & benir les abeilles, afin qu'elles fassent beaucoup de cire & de miel. Le jour de la Pentecôte ils font aussi la Fête de tous les Saints, qu'ils celébrent à leur maniére de manger tout le jour; ce qu'ils font extraordinairement ce jour-là, parce que le lendemain commence le jeûne de Saint Pierre.

» A la Fête de ce Saint, laquelle ils nomment *Petroba*, ils font dès minuit leurs dévotions ordinaires, en mangeant des cochons de lait ou des poules; & lorsqu'ils entendent la Trompette & la Cloche, ils vont à l'Eglise. Le Prêtre dit la Messe. Ils portent ce jour-là dans des paniers du pain, des poires & des noisettes sur la sépulture des Morts, où le Prêtre se rend après la Messe, & donne la benediction aux viandes & aux personnes, qui lui donnent chacun l'aumône; après quoi plusieurs vont chez eux boire & manger, & les autres le font dans l'Eglise ou proche des sépultures. Ils font avant que de se retirer un demi signe de Croix devant l'Eglise. Il faut remarquer qu'ils ne mettent point leurs bœufs à la charuë le Dimanche, ni ne les font travailler à autre chose.

» Le jour de l'Assomption de la B. H. Vierge lequel ils appellent *Marasina*, ils en com-

mencent la Fête au point du jour par leurs devotions accoutumées de boire & de manger. Leur repas est d'une jeune poule de l'année, laquelle ils oignent d'huile de noix aussi de la même année. Ils ne commencent qu'en ce tems là à manger des noix nouvelles & des poules de l'année; & comme ils n'en mangent pas plutôt, ils n'en vendent point non plus avant ce jour-là, disant qu'ils ne peuvent vendre de jeunes volailles & des noix nouvelles avant les prieres de la Saint Pierre. Ces prieres consistent à demander à Dieu de multiplier leurs poules; & ce sont particulierement les femmes qui font ces prieres-là. Ils benissent aussi en ce même jour les champs & les prés; ce qu'ils font en prenant trois feuilles de ce grain qui leur sert de pain, avec une petite branche de fraisier & un peu de cire, dont ils forment une espece de rameau qu'ils font benir par le Prêtre dans l'Eglise, & qu'ils portent ensuite dans un champ ensemencé, où ils le plantent au beau milieu, croiant que cela preserve surement les champs de tonnerre, de grêle & d'autres tels désastres. Ils font en le plantant quelques courtes Oraisons, recommandant le champ à Dieu & à l'Image, & enfin ils font un long repas dans le champ même; car sans repas ils ne croient pas qu'aucune devotion soit utile ou efficace.

« Ils ont une Fête appellée *Eliobo*, qu'ils célèbrent en l'honneur de Saint Elie Prophéte, qu'ils invoquent quand ils ont besoin de pluie, & pour avoir une bonne récolte; & pour l'obtenir plus surement, ils tuent des chevres en l'honneur du Saint. C'est ce jour là qu'on immole dans l'Eglise de *Sipurias* Paroisse de nos Peres une chevre, que le Prince de Mingrelie a fondée à perpétuité pour cette Fête, avec du pain & du vin à suffisance. Douze Prêtres se rendent dans l'Eglise, & y disent la Messe ensemble; après quoi ils mangent aussi ensemble la chevre & le reste, jusqu'à ce qu'ils soient bien ivres presque tous. Cette Fête arrive le 30. Juillet.

« Le 14. Septembre il y a une autre Fête à *Sipurias*, avec une Foire appellée *Sipiasoba*, qui dure depuis le Lundi jusqu'au Dimanche. Ils portent ce jour-là dans l'Eglise du lieu l'Image de Saint George & celle des *Sassiliens*, tous avec des couronnes sur la tête. Comme il se trouve à cette Fête un grand concours de Peuple à cause de la Foire, & beaucoup d'Etrangers qui sont pour la plûpart des Marchands Armeniens, Georgiens & Juifs, il s'y fait un grand trafic de toutes sortes de denrées, de nipes & d'etoffes, que l'on troque contre des denrées du païs; ce qui produit beaucoup de présens de la part de ceux qui viennent seulement pour les prier. Mais ces présens ne sont pas de conséquence, ne consistant ordinairement qu'en corde, en cire & en fil. Quelquefois on leur donne aussi de l'argent. Il n'y a presque personne dans tout le païs qui ne vienne à cette Fête; & il y a des années où les Images remportent plus de dix charettes chargées de présens. Les Prêtres sont alors bien occupés à dire la Messe: mais comme, *more Græcorum*, il ne s'en peut dire qu'une par jour dans une Eglise, ils se trouvent quelquefois plus d'une douzaine à célébrer la Messe, qu'ils disent tous ensemble, quoique les uns viennent après les autres, quelquefois lorsque la Messe est à moitié dite.

« Le 21. d'Octobre, ils célèbrent la Fête du Miracle que Saint George fit dans leur païs, en faveur d'un Paien étranger qui étoit venu de plus de cent lieuës loin. En voici l'Histoire. Du tems que l'Eglise Grecque étoit unie avec la Latine, & que ce glorieux Martyr faisoit beaucoup de miracles, ce Paien à qui on les racontoit, n'en pouvoit rien croire. Et comme les Chrétiens l'exhortoient à n'être point obstiné, mais à croire ce qu'on lui en assuroit, il leur dit; *Je croirai les miracles que vous me racontez de votre Saint, si avant demain il me fait apporter chez moi un tel de mes bœufs*, qu'il leur marqua. Sur quoi le Saint fit que la nuit suivante ce bœuf se trouva porté de plus de cent lieuës loin dans cet endroit-là, qui est celui où est l'Eglise qu'on lui a consacrée au Village des *Ifforiens*, & où ce Paien, à la grande consolation des Chrétiens, reçut le Baptême. On tua le bœuf, & on le partagea au Peuple qui étoit accouru en foule voir cette avanture miraculeuse. Les Mingreliens, pour conserver la memoire de ce miracle fait au tems que la Foi fleurissoit chez eux, obligent tous les ans un peu avant la Fête un de ceux qui aspirent à la Prêtrise, de dérober un bœuf le plus beau qu'il peut trouver, pour & au nom de Saint George qui, à ce qu'ils tiennent, enleve un bœuf tous les ans à pareil jour, & le pose au même lieu en mémoire de cet ancien miracle. Ce qui fait que quinze jours auparavant il faut bien garder ses bœufs, parce que sous le nom de Saint George chacun en dérobe où il peut, & toujours des plus beaux, en disant: *Si Saint George dérobe bien un bœuf, nous en pouvons bien dérober aussi.* Sur quoi chacun pense pouvoir voler impunément. Il y a plusieurs Grecs & quelques-uns de nos Peres, qui ont pris soin de découvrir de quelle maniere se faisoit ce faux miracle du bœuf, ou plutôt cette fourberie, veillant pour cela toute la nuit,

« &

« & roulant autour de l'Eglise. Ils ont trouvé qu'on l'y fait entrer à l'entrée de la nuit, & qu'on le tire dedans avec des cordes. La plupart des Evêques sçavent la fourberie, & que ce prétendu miracle annuel est une imposture ; mais ils y connivent pour entretenir la dévotion du Peuple, lequel, chose qu'il faut observer, n'a garde d'approcher de l'Eglise la nuit du miracle, parce qu'on lui fait entendre qu'il mourroit, & que le Saint tue quiconque approche de son Eglise en ce tems-là. Il n'y a que celui qui a volé le bœuf, & ceux qui le font entrer qui sçachent le mystére.

« Cette Eglise de Saint George est dans le Village des *Ilfoviens* proche de la Mer Noire, dans l'Evêché de *Bediel*. Les peuples des environs l'ont en très-grande vénération, jusqu'aux Barbares mêmes. Aussi les plus proches voisins de ce lieu qui sont les *Abcas*, les *Alanes*, les *Zighes* & autres Infidéles n'osent l'aller piller, quoiqu'ils sçachent bien qu'elle est fort riche, même en joiaux & en argent, les portes de cette Eglise étant couvertes de plaques d'argent, sur lesquelles les Images du Saint & de ses miracles sont représentées en bosse. Personne cependant, comme je dis, n'ose voler cette Eglise, de peur que le Saint ne les fasse mourir. Cette crainte vient entr'autres choses de ce qu'il y a dans cette Eglise certaines piques, & un pieu de fer à deux pointes en forme de fléches, si grosses & si pesantes qu'un homme ne sçauroit en porter une. Or ils croient que le Saint se sert de ces armes, & que c'est avec cela qu'il tue sur le champ quiconque fait un vol. La frayeur qu'ils ont de ces armes est telle, que quand le Prêtre de cette Eglise en porte quelqu'une dehors, ceux qui le rencontrent lui font autant d'honneur & de révérence que si c'étoit l'Image même du Saint ; tant ils ont peur d'être tués de ces armes.

« La veille de la Fête, le Prince accompagné du Catholicos, des Evêques & de toute la Noblesse se rend à l'Eglise, & la visite en dedans, pour voir s'il n'y a point de bœuf caché. Ensuite il la ferme, apposant lui-même son sceau sur la porte ; & le lendemain matin il revient avec la même compagnie, reconnoît son sceau, ouvre la porte de l'Eglise, & trouve le bœuf qu'ils disent que le Saint a dérobé cette nuit-là. Là-dessus tout le monde fait retentir l'air d'acclamations. Aussi-tôt un jeune homme destiné à cet office, ayant à la main une coignée apportée exprès, & qui ne sert à autre chose, traîne le bœuf hors de l'Eglise, le tue, & le coupe en plusieurs parts. Le Prince prend la premiére ; la seconde & la troisiéme s'envoient par des Couriers, l'une au Roi d'*Imirette*, l'autre au Prince de *Guriel*. On en donne ensuite aux Seigneurs de Mingrelie, aux Ministres du Prince & aux Beres, qui ne mangent pas de viande, mais qui la distribuent à leurs Domestiques. Il y a beaucoup de gens qui mangent de cette chair sur le champ avec grande ardeur & dévotion. D'autres la salent & la font sécher au feu, espérant d'être guéris de leurs maladies s'ils en mangent lorsqu'ils sont allités. Quand on tue le bœuf, on observe soigneusement comment il est fait, & ses mouvemens, pour en tirer des augures. Par exemple, si le bœuf ne veut pas se laisser prendre, s'il se démene & frappe des cornes, ils disent qu'il y aura beaucoup de vin. S'il est croté, c'est signe de fertilité & d'abondance. S'il est roux, cela présage mortalité parmi les hommes & les chevaux : mais c'est bon signe s'il est d'une autre couleur. Quoique tous les ans ils soient trompés à ces prédictions, ils sont toujours également superstitieux & crédules.

« Quant à la Fête de Noël, ils disent, comme nous, une Messe ce jour-là à minuit. Mais c'est plûtôt un festin qu'une Messe ; car comme ils ont toujours un jeûne durant l'Avent, tant les Séculiers que les Ecclesiastiques, & que ce jeûne chez eux dure près de quarante jours, ils sont tous fort foibles & fort affamés. C'est pourquoi ils se mettent tous à minuit à tuer des poules & des chapons, à boire & à manger jusqu'au jour, en priant Dieu de leur faire voir d'autres Noels ; ce qu'ils appellent faire leurs priéres & commencer leurs dévotions : le matin demi-ivres qu'ils sont, ils vont à l'Eglise, en portant avec eux des paniers pleins de pain fait aux œufs & au fromage, du raisin, des pommes, des noix, des noisettes, & d'autres vivres, qu'ils déposent chacun sur sa sépulture, & vont entendre la Messe. Lorsqu'elle est finie, & que le Prêtre est déshabillé, il s'en va, l'Encensoir & le Livre à la main, prier de sépulture en sépulture, sur les fosses & sur les alimens qu'on a apportés. Chacun cependant allume sa bougie, & met deux grains d'encens dans son encensoir ; après quoi il donne deux pains au Prêtre. Quelques-uns portent de plus des pigeons à la sépulture, dont ils répandent le sang sur la fosse à l'intention des Morts.

Des Saints-Lieux *qu'ils ont à* Jérusalem.

„ CETTE Nation a sa Chapelle à Jérusalem, où l'on fait l'Office en leur Langue, mais „ à la maniére Grecque. Cette Chapelle renferme le [illegible] uel fut plantée la Croix „ de Jesus-Christ. Les Cordeliers en avoient [illegible] iession ; mais le Sultan „ d'Egypte la leur ôta pour la donner à ces Peup [illegible] compense des services qu'ils lui „ avoient rendus dans plusieurs guerres. Il y avoit [illegible] ois quarante-sept lampes allumées „ dans cette Chapelle : mais ces gens sont à présent si pauvres, qu'il n'y en [illegible] plus au- „ jourd'hui. Ils ne souffrent pas que des Catholiques y disent la Messe mais seulement „ qu'ils y fassent leurs priéres. Ils ont un autre lieu en garde conjointement avec les „ Grecs, appellé communément *la Prison du Sauveur*, lequel est sous un portique vers „ l'Orient, avec une Citerne taillée dans le roc vif qui n'est pas bien profonde. Ce lieu „ touche à la principale muraille de l'Eglise. Il est de forme quarrée, assez obscur, fai- „ sant face au Mont Calvaire. Ils prétendent que Jesus-Christ attendit en cet endroit, „ aïant sa Croix sur ses épaules, que le trou où l'on devoit la planter fût fait. Ces deux „ Nations de Grecs & de Mingreliens, à cause de leur commune pauvreté, n'entretien- „ nent qu'une lampe en cet endroit. Il y a un Commissaire de Terre-Sainte, député par „ le Patriarche de Jérusalem pour amasser les aumônes pour les Saints-Lieux susdits, tant „ dans l'*Odisse* ou Mingrelie, que dans le Roiaume d'*Imirette* qui est la Georgie, & dans „ le païs de *Guriel*. Ce Commissaire qui est toujours un Bere, est à présent le Sieur *Ni-* „ *colas Nicephore*, Moine Grec de l'Ordre de Saint Basile dont nous avons parlé, aïant „ le titre de *Gievarismama*, c'est-à-dire, Pere de la Croix. Il peut, comme le Patriarche „ de Jérusalem, donner à chacun la *Sandoba*, c'est-à-dire, la Bénédiction ou Indulgence „ pléniére ; ce qu'il fait moïennant cinquante écus par personne. Ces Peuples s'imaginent, „ que par le moïen de ces Indulgences ils sont absous de tous péchés, tant commis qu'à „ commettre durant leur vie. C'est pourquoi tous ceux qui ont le moïen prennent ce „ *Sandoba* écrit en Georgien ; avec quoi ce Député amasse beaucoup d'argent, qu'il en- „ voie ensuite aux autres Beres à Jérusalem.

Des Commandemens *de l'*Eglise.

„ IL est fort inutile de traiter ce sujet ; car ces Peuples vivent selon l'instinct naturel, „ & selon les Commandemens de leur Prince. S'il mange de la viande les jours de jeûne, „ ils en mangent de même, disant que ce n'est pas un péché, puisque le Prince le fait. „ S'il répudie sa femme, ou s'il en prend deux à la fois, chacun le fait aussi. Pour ce „ qui est d'aller à la Messe les jours de Fête, on a vû comment ils n'observent aucunes „ Fêtes, & que seulement le Dimanche ils s'abstiennent un peu du travail. Ainsi ils ne „ vont guéres à la Messe ce jour-là ; & ceux qui y vont entrent dans l'Eglise, font un „ demi signe de Croix, invoquant le nom de Dieu & de la B. H. Vierge, & puis sortent „ de l'Eglise, se tenant dehors à discourir, & laissent dire la Messe au Prêtre. Cela se „ passe communément ainsi, excepté le jour de l'Annonciation, celui du Dimanche des „ Rameaux & celui de Pâques, que les hommes se tiennent dans l'Eglise, parce que les „ femmes sont dehors. Ils ne laissent pas de même de parler & de rire, comme s'ils étoient „ dans un Marché. Ils ont un peu plus de respect à la Messe des Beres, & à celles où „ le Prince assiste ".

Ici finit la Relation du Pere *Zampi*. Nous n'y ajouterons qu'un trait, qui a quelque rapport aux épreuves qu'on admettoit autrefois dans le Christianisme, & dont nous avons parlé (*a*) ailleurs. *Chardin* le rapporte dans ses Voiages (*b*) au sujet d'un Viceroi de *Caket*, nommé *Archyle*. Il avoit été fiancé dans sa jeunesse à une fille des premiéres familles de Georgie ; & la Demoiselle s'attendoit fort d'être sa femme, étant une chose inouie en ce païs-là de rompre un Contrat de mariage. Cependant il l'abandonna pour épouser *Sistan-Darejan* fille de *Taimoras-Can*, qui d'abord avoit été mariée au Roi d'Imirette. Lorsque la Demoiselle Georgienne eut avis de ce mariage, elle envoia demander à *Archyle* satisfaction ***du meurtre qu'il commettoit sur son honneur*** ; c'est ainsi qu'on appelle en

(*a*) Voi. Les *Cérémonies Religieuses des Catholiques*, Tom. II. de cet Ouvrage.

(*b*) Tom. I. pag. 182.

Georgie l'affront qu'on fait à une Accordée, de la laisser pour se marier à une autre. Elle prétendit en tirer raison par la justice : mais cette voie n'aiant pû réussir à cause de l'autorité & du rang de sa Partie, elle vint à la tête de quatre cens hommes présenter le combat à son Infidéle. Il le refusa, & lui fit dire qu'il ne vouloit point se battre contre une fille ; qu'au reste elle ne fit pas de bruit davantage, autrement qu'il publieroit les faveurs que *Sizi* (c'étoit un jeune Seigneur de la Cour) s'étoit vanté d'avoir reçuës d'elle. La Demoiselle outrée qu'on ajoutât au mépris la calomnie, tourna ses ressentimens contre *Sizi*. Elle l'appella en duel, & n'aiant pû l'y attirer, elle lui dressa une embuscade où elle le mit en fuite, le poursuivit, & lui tua plus de vingt hommes. Elle avoit un frere : il prit sa querelle contre *Sizi*. Le Prince & toute la Cour firent mille efforts pour les ajuster : mais cela ne s'étant pû faire, on leur permit de vuider leur différend par les armes. C'est une coutume en Georgie, que quand la justice ne peut éclaircir une querelle entre des Gentilshommes, ni l'ajuster, on leur permet de se battre en champ clos. Les Parties se confessent & communient ; & ainsi préparés à la mort ils entrent dans la lice. On appelle cela, *aller au Tribunal de Dieu* ; & les Georgiens soutiennent, que cette maniére de remettre directement à Dieu la punition d'un crime, est très-bonne & très-équitable, quand la justice humaine ne peut connoître si l'Accusé est coupable, ou si l'Accusateur le charge faussement. *Sizi* & sa Partie étant arrivés au rendez-vous, une troupe de Soldats les séparerent dans le tems qu'ils mettoient les armes à la main ; & la Demoiselle étant morte peu de tems après de honte & de douleur, l'autorité du Prince obligea son frere de s'accommoder avec *Archyle* & avec *Sizi*.

CHAPITRE III.

De la Créance *&* des *Coutumes* des *Nestoriens.*

» Il y a plusieurs Sectes de Chrétiens dans le Levant, (c'est toujours M. Simon que » nous copions,) qui portent le nom (*a*) de Chaldéens ou Syriens : mais les plus » considérables de ces Chaldéens sont ceux que nous appellons Nestoriens, qui honorent » en effet (*b*) Nestorius comme leur Patriarche, & qui l'invoquent dans leurs priéres. » Cette Nation, aussi bien que les autres Orientales, a recherché plusieurs fois de se » réunir à l'Eglise Romaine : ce qui arriva sous le Pontificat de Jules III. auquel les (*c*) » Nestoriens écrivirent, pour lui demander la confirmation de l'élection qu'ils venoient » de faire d'un Patriarche ; & ils le priérent en même tems de les appuïer contre une » famille qui conservoit depuis long-tems le Patriarchat. Ce que l'on doit remarquer, » parce que les Orientaux n'ont d'ordinaire recours au Pape, que pour quelque intérêt » particulier. C'est aussi ce qui fait, que ces sortes de réunions ne durent pas long-tems.

» La réunion des mêmes Chaldéens Nestoriens avec l'Eglise Romaine sous le Pontificat » de Paul V. est encore plus considérable que la premiére. Comme les Actes de cette » réunion ont été imprimés à Rome, nous rapporterons ici tout ce qui peut servir à faire » connoître la créance de ces Peuples, en y ajoutant quelques réflexions.

» (*d*) Stroza, qui a fait imprimer ces actes, affirme que la Secte des Nestoriens est si » grande, que leur Patriarche commande à plus de trois cens mille familles, dont la plû- » part se sont soumis au Pape par le moien des PP. Jésuites. Le Pape *Clément* VIII. leur » donna même un Jésuite pour les gouverner en qualité de Métropolitain. Jusqu'au tems » de *Jules* III. les Nestoriens n'avoient reconnu qu'un Patriarche, qui prenoit la qualité » de Patriarche de Babylone : mais étant arrivé de la division entr'eux, parce qu'ils ne » pûrent souffrir que le Patriarchat demeurât toujours dans une même famille, comme il » s'y étoit conservé depuis plus de cent ans, ainsi qu'il paroît des (*e*) Lettres qu'ils écri- » virent à *Jules* III. pour appuïer leur nouvelle élection, le Patriarchat fut aussi divisé ;

(*a*) Le Nestorianisme se répandit premiérement en Syrie, ensuite en Chaldée, de-là dans la Tartarie, les Indes & la Chine même, comme on prétend le prouver par le fameux Monument, dont on dira quelque chose dans cet article des Nestoriens. Voi. aussi *Brerewood* & le P. *le Brun* dans son *Recueil de Liturgies*, &c.

(*b*) Patriarche de Constantinople au commencement du V. siécle.

(*c*) *Ep. Nest. ad Jul. III ex Syro in Latin. conversa per Andr. Mas.*

(*d*) Pet. Stroza *de Dogm. Chald.* Edit. Rom 1617.

(*e*) *Ep. Nest. ad* Jul. III.

» car ce Pape leur donna pour Patriarche Simon Julacha, Moine de l'Ordre de Saint » Pacôme, qui fit sa résidence à Carémit en Mésopotamie, où il ordonna en cette qua» lité plusieurs Evêques & Archevêques. Après la mort de Simon Julacha, Abdjesu, » ou Hebedjesu, pour prononcer à la maniére des Chaldéens, fut mis Patriarche en sa » place. Abraham Echellensis, qui a fait imprimer un petit Traité Syriaque d'Abdjesu, » lui donne la qualité de Métropolitain de Soba, dans la Préface qu'il a mise à la tête » de cet Ouvrage. Il remarque que cet Hebedjesu a composé plusieurs Livres en faveur » des Nestoriens; mais qu'étant venu à Rome sous *Jules* III. il fit abjuration du Nesto» rianisme. C'est de lui dont il est parlé dans la vie de *Pie* IV. sous lequel il fit un se» cond voiage à Rome, pour obtenir la confirmation de son Patriarchat; & il assista au » Concile de Trente. Comme il étoit habile homme, aussi eut-il l'adresse d'attirer à l'E» glise Romaine un grand nombre de Nestoriens. Mais ceux qui lui succéderent ne pû» rent pas les conserver, n'aiant ni son adresse, ni sa capacité.

» Ahathalla, qui étoit aussi Moine de St. Pacôme, succéda à Hebedjesu; & aïant » vêcu fort peu de tems, il eut pour successeur Denha Simon, qui étoit auparavant » Archevêque de Gelu : mais celui-ci fut contraint d'abandonner Carémit, & de se » retirer en la Province de Zeinalbech à l'extrémité de la Perse, aïant été obligé de » céder à la puissance du Patriarche de Babylone. Son Successeur qui se nommoit aussi » Simon, résida au même lieu; ce qui diminua beaucoup l'autorité de ce second Pa» triarche. Voilà l'état des affaires des Nestoriens depuis Jules III. jusqu'à Paul V. sous le » Pontificat duquel Elie Patriarche de Babylone fit une réunion solemnelle avec l'Eglise » Romaine.

» (*a*) Cet Elie aïant reçû des présens du Pape *Paul* V. & en même tems une For» mule de Foi, lui envoïa quelques personnes de sa part, pour remercier Sa Sainteté, » & pour se soumettre entiérement à elle, reconnoissant l'Eglise Romaine comme la » maîtresse de toutes les autres. C'est la Profession de Foi qu'il fait dans la (*b*) lettre qu'il » adresse au Pape, où il anathématise même ceux qui ne croient pas que l'Eglise Ro» maine est la Mere des Eglises. Puis il ajoute, que son Eglise de Babylone est diffé» rente des autres Eglises des Hérétiques, qui ont multiplié les Patriarchats, sans en » avoir aucun titre, & sans la participation de l'Eglise Romaine : au lieu que le Patriar» chat de Babylone a été établi par l'autorité du Siége de Rome, ainsi qu'il se trouve » dans leurs Annales, où il est écrit que les PP. de l'Eglise Orientale étoient ordonnés » à Rome, où ils envoïoient ensuite des personnes de leur part, pour obtenir la con» firmation de leur élection. Mais comme il arrivoit souvent, que ceux qu'on envoïoit » étoient tués en chemin, il fut enfin arrêté par le Pape en son Conseil, qu'il leur or» donneroit un Patriarche, & qu'il leur donneroit la permission de l'élire à l'avenir. Voi» là, selon le Patriarche Elie en la même lettre, l'origine du Siége Patriarchal de » Babylone, *que nous n'avons point usurpé*, dit-il, *aïant reçû cette dignité de l'Eglise » Romaine*.

» Il est aisé de juger, que toute cette histoire touchant l'origine du Patriarchat des » Nestoriens, a été dressée exprès par le Patriarche Elie, qui avoit besoin de Rome. » On doit porter le même jugement des lettres que les Nestoriens assemblés à Mosul » pour l'élection d'un nouveau Patriarche écrivirent au Pape *Jules* III. où ils lui don» nérent la qualité de Chef de tous les Evêques, de la même maniére que St. Pierre » l'étoit de tous les autres Disciples. Ce n'est pas là le langage ordinaire des Orientaux » à l'égard de l'Evêque de Rome, qu'ils reconnoissent, à la vérité, pour le premier » des Patriarches : mais cette Primatie, selon eux, n'est que d'honneur, & non de ju» risdiction sur les autres.

» Ce même Patriarche Elie joignit à sa lettre la Profession de Foi de son Eglise, où » il est marqué entr'autres articles, que le St. Esprit procéde du Pere; que le Fils a pris » un corps de la Ste. Vierge; qu'il est parfait tant en l'ame qu'en l'entendement, & en » tout ce qui appartient à l'homme; que le Verbe étant descendu en une Vierge, s'est » uni avec l'homme, & qu'il est devenu une même chose avec cet homme, de la mê» me maniére que le feu & le fer sont unis ensemble; que cette unité est sans mélange » ni confusion, & que c'est pour cela que les propriétés de chaque Nature ne peuvent » être détruites après l'union; qu'ils croient que Jesus-Christ qui est engendré de toute » éternité du Pere quant à la Divinité, est né d'une Vierge dans les derniers tems, & » s'est uni avec la Nature de son Humanité. Pour ce qui est du reproche qu'on leur fait, » qu'ils

(*a*) Stroza, *in Prolog.*

(*b*) *Ep. Patriarch. Babyl. ad* Paul. V.

» qu'ils n'appellent point la Vierge Mere de Dieu, mais Mere de Jesus-Christ; il ré-
» pond qu'ils parlent de cette maniére, pour condamner les Apollinaristes, qui préten-
» dent que la Divinité est sans l'Humanité, & pour confondre Thémistius, qui assuroit
» que Christ n'étoit que l'Humanité sans la Divinité. Il ajoute de plus, que cette créan-
» ce est celle de l'Eglise Romaine, & qu'il reçoit tout ce que cette Eglise enseigne;
» qu'il reconnoît le Pape pour le Chef de toutes les Eglises; & que hors de la même
» Eglise Romaine il n'y a point de salut.

» Comme Elie Patriarche de Babylone, autrement des Nestoriens, ne put venir lui-même à Rome, il dépêcha vers le Pape quelques personnes des plus habiles & des plus prudentes, pour faire la réunion des deux Eglises. Ils composérent ensemble une explication des articles de leur Religion, où ils exposérent au long la maniére de concilier leur créance avec celle de Rome. L'Abbé Adam, qui étoit un des Députés, fut chargé de ce Commentaire ou Explication; & le Patriarche l'accompagna d'une (*a*) lettre au Pape, où il traite de cette conciliation de créance, & il y fait voir que les deux Eglises ne différent que de cérémonies: mais que pour ce qui regarde la doctrine de la Foi, toutes leurs disputes avec l'Eglise Romaine ne sont que de nom. Il réduit ces points de créance, dans lesquels il prétend ne différer que de nom d'avec Rome, à cinq chefs; sçavoir, en ce que les Nestoriens n'appellent point la Vierge Mere de Dieu, mais Mere de Christ; en ce qu'ils ne mettent en Jesus-Christ qu'une puissance & une volonté; en ce qu'ils ne reconnoissent en Jesus-Christ qu'une personne; en ce qu'ils disent simplement, que le St. Esprit procéde du Pere; & enfin en ce qu'ils croient que la lumiére qu'on fait le jour du Samedi Saint au sépulchre de Notre-Seigneur, est une lumiére véritablement miraculeuse. Le Patriarche Elie prétend, après avoir pris l'avis des plus éclairés, qu'en tous ces points-là ils ne s'entendent point les uns les autres. En effet, l'Abbé Adam tâche de se justifier dans un long discours, dont nous ne rapporterons ici qu'un sommaire, & même nous ne parlerons point des deux derniers articles qui sont communs à tous les Orientaux: il n'y a que les trois premiers qui regardent particuliérement les Nestoriens; & je trouve que cet Abbé Nestorien montre avec évidence, que le Nestorianisme d'aujourd'hui est une Hérésie de nom, & qu'on ne les a condamnés, que parce qu'on ne les entendoit point.

» Premiérement cet Abbé fait voir, qu'il est facile de concilier l'Eglise Romaine qui appelle la Vierge Mere de Dieu, avec la Nestorienne qui l'appelle la Mere de Jesus-Christ; parce que c'est un principe reçu des deux Eglises, que la Divinité n'engendre point, ni n'est point engendrée, & qu'ainsi la Vierge a engendré Jesus-Christ, qui est Dieu & homme tout ensemble; qu'il ne faut pas croire pour cela, que ce soient deux fils, mais un seul & véritable fils; de sorte qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une seule filiation, & qu'une seule personne visible, que les Nestoriens appellent *parsopa*. Enfin il conclut, qu'ils ne nient point qu'on ne puisse appeller la Vierge Mere de Dieu, parce que Jesus-Christ est véritablement Dieu, & que cette doctrine est conforme aux paroles de St. Jean en son Evangile, de St. Paul, & de St. Gregoire de Nazianze. C'est pourquoi, dit-il, selon ces principes, l'Eglise Romaine reconnoît véritablement que la Vierge est Mere de Dieu, & les Orientaux disent aussi avec raison, qu'elle est Mere de Christ; & ils ne différent pas pour cela de sentiment.

» En second lieu, il examine la différence qui paroît être entre l'Eglise Romaine & la Nestorienne, touchant les Natures & les Personnes de Jesus-Christ. Il est constant que les Latins reconnoissent en Jesus-Christ deux Natures & une seule Personne: au lieu que les Nestoriens disent qu'il y a en lui deux Personnes, & une *parsopa* ou personne visible; & outre cela, qu'il n'y a aussi en lui qu'une puissance ou vertu. Il touche ces deux sentimens, qui paroissent d'abord si éloignés l'un de l'autre, par l'explication qu'il donne de ce mystére. Les Orientaux ou Nestoriens, conformément aux deux Natures qui sont en Jesus-Christ, distinguent en leur entendement deux Personnes: mais ils ne voient de leurs yeux qu'un seul Jesus-Christ, qui n'a que la *parsopa* ou apparence d'une seule filiation. Et c'est aussi en ce sens, que les mêmes Nestoriens ne reconnoissent qu'une puissance ou vertu en Jesus-Christ, parce qu'ils ne le regardent que comme une *parsopa* ou personne visible; & ainsi, à raison de cette union parfaite & véritable qui ne fait qu'un composé des deux natures divine & humaine, ils ne distinguent point une double vertu ou puissance, faisant tomber ces termes sur l'unité de filiation. Au lieu que dans l'Eglise Romaine, on distingue ces puissances ou vertus, en divine & humaine, parce qu'on les considére par rapport aux Natures; & l'on con-

(*a*) *Epist. El. Patr. ad Paul. V.*

» clut facilement de là, que cette diverſité de ſentimens n'eſt qu'apparente, puis qu'en » effet les Neſtoriens avouent avec les Latins qu'il y a deux Natures en Jeſus-Chriſt, » & que chaque Nature a ſa puiſſance & ſa vertu. De plus, les deux Egliſes reconnoiſ» ſent, qu'il ne ſe fait aucun mélange ni confuſion de ces deux Natures, chacune re» tenant les attributs qui lui ſont propres. Enfin il ajoute ces paroles pour un plus grand » éclairciſſement de ſon opinion : *Comme les PP. de l'Egliſe Romaine reconnoiſſent une* » *perſonne à cauſe d'une filiation ; auſſi eux Orientaux reconnoiſſent une vertu ou puiſſance* » *à cauſe d'une filiation.*

» En troiſiéme lieu, il concilie le ſentiment des Neſtoriens, qui ne mettent en » Jeſus-Chriſt qu'une volonté & une opération avec celui des Latins, qui reconnoiſſent » en lui deux volontés & deux opérations. Il s'appuie pour cela ſur le même prin» cipe d'une filiation, laquelle ne faiſant qu'un Jeſus-Chriſt, les Neſtoriens diſent par » rapport à cela, qu'il n'y a qu'une volonté & qu'une opération en lui, parce qu'il eſt » véritablement un, & non pas deux. Ce qui toutefois ne les empêche pas de recon» noître deux volontés & deux opérations par rapport aux deux Natures, comme font » les Latins : mais ils ne s'expliquent pas à leur maniére, parce que ces deux Natures » ne faiſant qu'un compoſé qui eſt Jeſus-Chriſt, ils diſent auſſi qu'il a une volonté & » une opération ; ce qui n'exclut point les deux volontés & opérations que les Latins » attribuent à Jeſus-Chriſt, parce que les Neſtoriens avouent qu'il eſt homme parfait. » Mais comme ces deux Natures ſont unies enſemble, & qu'une volonté n'eſt jamais » ſéparée de l'autre, ils ne ſont qu'une même choſe enſemble. C'eſt en ce ſens qu'ils af» firment cette unité de volonté ; & c'eſt auſſi de la maniére dont Jeſus-Chriſt par» le, quand il dit ; Je ne ſuis point venu pour faire ma volonté, mais la volonté de » celui qui m'a envoié. Puis il conclut par ces paroles ; *Eſt-ce qu'il y a en Jeſus-* » *Chriſt deux ſortes de volontés qui ſoient contraires ? Point du tout : mais il veut ſans* » *aucune répugnance, par la volonté de ſon humanité, ce que veut la volonté de ſa Di-* » *vinité, à laquelle elle eſt ſoumiſe volontairement, & non par contrainte. C'eſt pourquoi* » *il dit à ſon Pere : Que ma volonté ne ſoit pas faite, mais la vôtre.*

» Voilà de quelle maniére les Neſtoriens juſtifiérent devant le Pape *Paul* V. la créan» ce de leurs Egliſes ; & cette juſtification ou conciliation n'eſt point l'ouvrage d'un ſeul » homme, mais des plus habiles de la Nation que la Patriarche Elie conſulta. Il eſt vrai » qu'il y a de la flatterie dans les articles qui regardent la ſouveraine puiſſance du Pape, » & que les Chrétiens du Levant ne ſont pas ſi ſoumis à la Cour de Rome, que les » Neſtoriens témoignent l'être dans ces Actes : cela étoit pardonnable à des miſerables qui » recherchoient l'apui de cette Cour ; parce qu'il n'y avoit pas moien d'en approcher au» trement, qu'en donnant au Pape cette ſouveraine puiſſance & juriſdiction ſur toutes » les Egliſes du monde. A l'égard de toutes les autres propoſitions qui ſont ſinguliéres aux » Neſtoriens, on trouvera qu'en effet le Neſtorianiſme d'aujourd'hui n'eſt qu'une Héré» ſie imaginaire, & que toute cette diverſité de ſentimens ne conſiſte qu'en des équivo» ques, d'autant que les Neſtoriens prennent le nom de Perſonne d'une autre façon que » ne font les Latins. Cependant, comme les Conciles ont condamné l'Héréſie de Neſ» torius, il étoit, ce ſemble, neceſſaire qu'on fit voir à Rome que le Neſtorianiſme étoit » une véritable Héréſie, puiſqu'elle avoit été condamnée par l'Egliſe dans un Concile » général. C'eſt le parti que *Stroza* a pris dans le recueil qu'il a fait de ces Actes ; car » il y a ramaſſé tout ce qui a été dit par les Peres & par les Conciles contre l'opinion » de Neſtorius. Neanmoins, pour ne pas s'oppoſer entiérement au Patriarche des Neſto» riens, qui témoignoit que toute la différence qui étoit entre l'Egliſe Romaine & la » ſienne pour ce qui regardoit la créance, ne conſiſtoit qu'en des équivoques, il avoue » franchement, qu'il eſt aſſez probable que l'erreur des Neſtoriens d'aujourd'hui eſt plû» tôt dans l'entendement que dans la volonté, c'eſt-à-dire, qu'ils ne ſont pas Héréti» ques, n'étant point dans l'obſtination ; mais qu'ils ignorent la véritable Théologie, & » qu'ainſi ils ſont dans l'erreur ; comme ſi c'étoit une erreur de ne ſçavoir pas les ter» mes qui ſont en uſage depuis quelques ſiécles parmi les Théologiens d'Occident.

» Je ne croi pas qu'il ſoit néceſſaire de produire ici tout ce que *Stroza* rapporte pour » la condamnation des propoſitions des Neſtoriens, parce qu'il ne dit rien qui ne ſe » trouve dans les Actes des Conciles. Je remarquerai ſeulement que quelques-uns pour» roient inférer de ces mêmes Actes, que le Neſtorianiſme n'eſt (*a*) qu'une Héréſie de

(*a*) Il y a lieu de le croire ainſi de cette Héréſie & de pluſieurs autres, où l'on ne trouve que des logomachies perpétuelles, & une eſpéce de fureur de développer des idées, que le peu de portée de notre eſprit ne permet pas de pénétrer ; ce qui a fait inventer des expreſſions, des comparaiſons & des figures auſſi difficiles, que les objets auſquels on a voulu les aſſortir.

nom, & que si Nestorius & St. Cyrille se fussent entendus, ils auroient pû concilier leurs opinions, & auroient empêché par-là un grand scandale dans l'Eglise. Mais les Grecs ont toujours été de grands disputeurs : aussi voïons-nous que la plûpart des premiéres Herésies sont nées parmi eux. Le plus souvent leurs disputes n'étoient que de Métaphysique & de pures équivoques, d'où ils tiroient ensuite des conséquences à leur maniére, venant enfin aux injures ; & par-là les choses devenoient irréconciliables : au lieu que si les parties eussent expliqué modestement leur pensée, il n'y eût pas eu le plus souvent la moindre apparence d'Hérésie. C'est ce que quelques-uns disent être arrivé dans l'affaire de Nestorius & de St. Cyrille. Il leur semble que Nestorius a toujours reconnu en Jesus-Christ deux Natures, qui ne faisoient qu'un composé étant unies ensemble. C'est ce qu'il appelloit une personne, autrement en Grec πρόσωπον, d'où les Chaldéens ont pris leur *parsopa*. Or il est certain, que le terme πρόσωπον, signifie dans les anciens Peres Grecs ce que nous appellons personne & hypostase. Car pour ce qui regarde les deux personnes que Nestorius mettoit en Jesus-Christ, ce n'étoit que pour expliquer qu'il y avoit en lui véritablement deux Natures, & pour marquer par-là qu'elles demeuroient toutes deux entiéres sans aucun mélange, ni confusion. En effet, outre ces deux personnes métaphysiques qui n'étoient pas distinguées de la nature, il admettoit une autre véritable personne visible, de la maniére qu'elle est définie par les anciens Peres. On trouvera même, que le sentiment de Nestorius, si nous en éloignons les conséquences que St Cyrille en tiroit, est moins embarassé de difficultés, parce qu'il est plus simple, & qu'il regarde toujours Jesus-Christ en lui-même & comme Fils, au lieu que l'autre opinion ne le considére le plus souvent que par parties, c'est-à-dire, tantôt comme Dieu, & tantôt comme homme. Aussi ne condamna-t'on point dans les commencemens l'opinion de Théodore de Mopsueste Maitre de Nestorius, & l'on ne s'en avisa, que quand les Nestoriens voulurent se prévaloir de son autorité. Il est cependant certain, que ce Théodore, de qui Nestorius avoit pris le sentiment, reconnoissoit en Jesus-Christ deux Natures & une Personne, ainsi qu'il paroît de ses paroles rapportées dans les Actes du V. Concile Universel. S'il a nié que la Vierge fût Mere de Dieu, ce n'a été que pour réfuter l'Hérésie d'Apollinaire, & en ce sens seulement, que la Vierge n'a pas pû engendrer la Divinité, quoique d'ailleurs celui qu'elle a engendré fût véritablement Dieu. « Ainsi raisonne l'Auteur que nous venons de copier : mais il devoit ajouter que le Nestorianisme, malgré toutes les subtilités qu'il vient de rapporter, étoit une Hérésie très-réelle, & très-justement condamnée comme telle dans le Concile de Calcédoine ; quoiqu'on puisse avancer en même tems que les Nestoriens du tems du Pape Paul V. parloient de meilleure foi, & avoient un meilleur dessein de se réunir avec l'Eglise Latine.

Quoiqu'il en soit, selon le rapport du P. le *Brun*, (*a*) le Pape *Innocent* XI. procura la conversion d'un grand nombre de Nestoriens du Diarbek, par les Missionnaires Apostoliques qu'il leur envoïa. Ces progrès l'engagérent à leur donner un nouveau Patriarche, & depuis ce tems-là ils se distinguent par le nom de Chaldéens, évitant celui de Nestoriens, qu'ils ont en horreur. Il cite des témoignages, qui montrent, qu'il n'y a plus de vrais Nestoriens ni en Perse ni en Arménie ; en sorte, continue-t'il, qu'on croit qu'il n'y en a plus guéres qu'aux environs de Moussol, ou Mosul, ville où réside le Patriarche Nestorien. Par ces mêmes témoignages on apprend qu'il ne restoit qu'environ trois mille familles Nestoriennes en ces païs-là.

» Passons maintenant aux autres articles de la créance des Nestoriens. Comme la Secte des Nestoriens, *continue M. Simon*, a été détachée de l'Eglise Grecque, aussi a-t'elle les mêmes opinions, à la réserve de ce qui lui est singulier, & qui a été la cause de sa séparation. Il se peut faire néanmoins, que les Nestoriens se soient plus relâchés dans certains points de Morale & de Discipline, que les Grecs ; & c'est sans doute en ce sens qu'on doit entendre ce que (*b*) Brerewood rapporte touchant la Confession, dont il nie que l'usage soit parmi eux. Il est vrai qu'ils la négligent beaucoup ; & l'Archevêque Joseph, Nestorien, qui s'est réconcilié depuis quelques années avec l'Eglise Romaine, a eu bien de la peine à la rétablir dans Diarbequer, parce que les Nestoriens, quoiqu'ils fussent la plûpart latinisés, ne vouloient point s'y soumettre, ainsi que j'ai appris d'un autre Archevêque Chaldéen grand ami de ce Joseph, qui a beau-

(*a*) *Liturgies* Tom. III.

(*b*) Brerew. *des Lang. & Relig.* Chap. 19. Il ajoute qu'ils n'ont point la Confirmation, ni l'image du Crucifix sur leurs Croix. Il veut dire, l'Image de Jesus Christ. A l'égard de la Confirmation, *Brerewood* a pû ou voulu ignorer, que les Chrétiens Orientaux joignent la Confirmation au Baptême.

» coup souffert pour maintenir les intérêts de Rome. Il faut donc expliquer tous les » autres points qui regardent la Religion des Nestoriens, par rapport aux sentimens de » l'Eglise Grecque, qui est l'origine de tout le Christianisme dans le Levant.

» On ne peut nier, que les Nestoriens ne consacrent en pain levé. Ils mettent de » plus dans leur pain du sel & de l'huile; ainsi qu'on peut voir dans les remarques sur les » Ouvrages de Gabriel de Philadelphie, où est rapportée la maniére de faire ce pain & » de le préparer, pour le rendre propre à être consacré. Ils ont pour cela un grand nom- » bre de priéres qu'ils récitent. Ils observent pourtant moins de cérémonies que les Grecs, » qui en ont ajouté une infinité de nouvelles aux anciennes. « A l'égard de la croiance des Nestoriens sur l'Eucharistie, le P. le *Brun* montre qu'elle a toujours été conforme à celle de l'Eglise Catholique.

On croit avec raison, que les traductions des Dogmes de Nestorius en Syriaque, en Persan & autres Langues de l'Orient, que les fauteurs du Nestorianisme eurent soin de publier dès sa naissance, contribuérent beaucoup à cette vaste étendue qu'on donne à la Secte de Nestorius. On trouve que dès le commencement du sixiéme siécle elle avoit passé de la Syrie & de la Mésopotamie en Perse, & s'y étoit considérablement multipliée. On prétend que vers le milieu du même siécle elle s'étoit déja établie aux Indes, & qu'environ cent ans après les Nestoriens de Syrie portérent le Christianisme à la Chine. L'établissement du Christianisme dans cette grande Monarchie se prouve par des Relations que l'Abbé Renaudot (*a*) a publiées, & par l'Inscription trouvée à la Chine en 1653. Ce Monument est remarquable. Il nous apprend que le Christianisme fut prêché en 636. à la Chine; & l'on prouve invinciblement par les caractéres de ces monumens & par quelques autres indices, qu'il y fut prêché par des Prêtres venus de Syrie. Cependant les raisons qu'on allégue pour prouver qu'ils étoient Nestoriens ne sont pas, ce semble, des plus convainquantes; au moins on peut dire que le Nestorianisme des Missionnaires Syriens ne peut se prouver par la doctrine contenue dans l'Inscription, puisque le Pere *Kircher* l'a trouvée fort (*b*) Orthodoxe. On sçait d'ailleurs que dans la plus grande vigueur du Nestorianisme, il y avoit un grand nombre d'Orthodoxes en Syrie. Mais qu'importe, après tout, que des Nestoriens ou des Orthodoxes aïent été les Apôtres de la Chine, puisque leurs disputes ne consistoient qu'à se chicaner par des expressions subtiles qui ne leur permettoient pas de s'entendre les uns les autres? Je viens aux usages qui font une partie essentielle de cet Ouvrage. Mais le Lecteur se souviendra que notre méthode a toujours été de faire précéder le dogme aux cérémonies.

Avant le sixiéme siécle, le Patriarche des Nestoriens portoit déja le titre de *Catholique*, qu'il a toujours conservé dans la suite. Son Clergé, comme celui des Grecs de Constantinople, est composé de Prêtres mariés & de Prêtres Religieux. (*c*) En Syrie & en Mésopotamie ceux-ci sont habillés de noir, avec un capuchon qui couvre le haut de la tête comme une calote, & pend derriére les épaules comme un voile. Par dessus ce capuchon ils portent un turban, dont le bonnet & la toile sont d'un bleu foncé. Le Patriarche & les Evêques ne sont proprement distingués des Prêtres que par le bâton Pastoral, & par la Croix qu'ils portent à la main & qu'ils donnent à baiser. Ce bâton Pastoral est terminé indifféremment en potence ou en crosse. Les Prêtres mariés sont aussi vêtus de noir, ou du moins d'une couleur fort brune: mais au lieu de capuchon, ils portent un bonnet rond, avec un gros bouton au haut du bonnet.

Outre les Religieux Prêtres, il y a dans la Mésopotamie des Couvens de Religieux qui ne le sont pas, & qui se disent de l'Ordre de St. Antoine. L'habillement de ces Religieux Nestoriens est une soutanne ouverte, noire, serrée d'une ceinture de cuir, la robe par dessus, dont les manches sont assez larges, & au lieu de capuchon ils portent un turban bleu. A minuit, le matin & le soir ils disent l'Office; le reste du jour ils s'occupent à l'agriculture. (*d*) Les Eglises de ces Schismatiques sont divisées par une balustrade qui sépare le lieu où sont les hommes, de celui où se tiennent les femmes. Le Baptistaire est placé du côté du Midi: pour prier & pour adorer, on se tourne vers l'Orient.

(*a*) Voi. là-dessus les Dissertations de l'Abbé *Renaudot*, sur deux anciennes Relations des Indes & de la Chine pag. 228. & suiv. On y trouve des choses curieuses sur l'établissement du Christianisme à la Chine. Voiez aussi le P. le *Brun*, Liturgies, Tome III. Il a copié l'Abbé *Renaudot*.

(*b*) Voi. *Kircher* dans sa *Chine illustrée*. Au reste M. de la *Croze* prétend que cette inscription est une piéce supposée. Voi. *Hist. du Christianisme des Indes*. D'autres l'avoient crû avant lui: sont-ils mieux fondés à la croire supposée, que nous à la croire autentique? On doit consulter le P. du Halde, qui parle à fond de cet ancien Monument, dans sa grande Histoire de la Chine.

(*c*) Le P. *le Brun* Tome III. p. 563.

(*d*) Le P. *le Brun* ubi sup. p. 554.

liquer tous les
sentimens de
nt.
Ils mettent de
marques sur les
ire ce pain &
un grand nom-
que les Grecs,
la croïance des
onforme à cel-

Syriaque, en
eurent soin de
'on donne à la
cle elle avoit
lement multi-
lie aux Indes,
isme à la Chi-
rouve par des
ivée à la Chi-
ristianisme fut
res de ces mo-
venus de Syrie.
riens ne sont
Nestorianisme
s l'Inscription,
irs que dans la
hodoxes en Sy-
aïent été les
ner par des ex-
s? Je viens aux
souviendra que
.

re de *Catholi-*
des Grecs de
) En Syrie &
ivre le haut de
. Par dessus ce
foncé. Le Pa-
le bâton Pas-
Ce bâton Pas-
riés sont aussi
capuchon, ils

s de Religieux
ement de ces
re de cuir, la
on ils portent
te du jour ils
es par une ba-
s femmes. Le
e tourne vers
l'Orient.

des Indes. D'autres
fondés à la croire
que? On doit con-
de cet ancien Mo-
Chine.
).



DEUIL des FEMME[…]QUES a[…]



B. Picart inv. 1730

BAPTÊME des GRE[…]ns le JOU[…]



...L des FEMM... QUES a RAMA.



...ME des GR... ns le JOURDAIN.

l'Or
cou
lieu
tou
O
ici
tent
Jona
L
Fête
c'est-
Il
dain
ligio
tes,
& de
diver
font
de l'
ni la
Reliq
Seign
Si
usage
singul
deux
riée l
cris d
à sa
pouse
torité
A
& au
ceux
cent
troisi
nu co
le qui
que c
ont t
A
venot
delles
tems
elles
loient
elles
près d
après
d'entr
& en
pleure
noient
levoie
l'articl

(a)
(b)
(c)

l'Orient. Avant que d'entrer dans ces Eglises, on trouve communement une grande cour, où l'on entre par une petite porte. Cette cour, dit le P. le *Brun*, a pu être le lieu destiné aux penitens, & servir à empêcher les profanes de voir & d'entendre tout ce qui se disoit & se faisoit dans les assemblées Chrétiennes.

Outre les jeûnes ordinaires aux Chrétiens du Rit Grec, les Nestoriens dont on parle ici ont un jeûne de trois jours, qu'ils appellent le *jeûne de Ninive*, parce qu'ils imitent les Ninivites repentans, qui pleurérent trois jours après la predication du Prophête Jonas, & ce jeûne précéde le Carême.

Les mêmes Chrétiens de Syrie & de Mesopotamie ont ajouté à leur Calandrier la Fête *du bon Larron* que nous n'avons pas. Cette Fête s'appelle chez eux *Saff-aljemin*, c'est-à-dire, *le larron de la main droite*. Elle tombe dans l'Octave de leurs Pâques.

Il faut compter au rang des Usages Religieux des Chrétiens Syriens le Bain du Jourdain, qui est une cérémonie assez ridicule, laquelle passe pourtant pour un acte de Religion chez ces Schismatiques. (*a*) Toutes sortes de Chrétiens, Grecs, Nestoriens, Coptes, &c. se baignent devotement tout nuds dans le fleuve à l'honneur de Notre Seigneur & de son Baptême. Là on s'embarasse aussi peu de la difference des Sexes, que de la diversité des Sectes, puis qu'hommes & femmes entrent pele mêle dans le fleuve, & s'en font verser l'eau sur la tête. Les plus dévots y trempent des linges; d'autres emportent de l'eau du Jourdain dans des bouteilles, & n'epargnent pas même la vase du fleuve, ni la terre qui est sur les bords, ni ce qui croit autour, parce que tout cela fait des Reliques. Devroit-on douter après cela que des gens d'un tel ordre aimassent Notre Seigneur?

Si depuis la (*b*) Relation d'un Missionnaire, qui n'est pas des plus modernes, les usages nuptiaux n'ont point changé en Syrie, on peut dire qu'il s'y en observe d'assez singuliers. Le marié est conduit chez la mariée à cheval entre deux épees nues que deux hommes portent, l'un devant & l'autre derriére. Les parentes & les amies de la mariée le reçoivent avec des flambeaux, au son des Instrumens mêles aux chants & aux cris de joie de cette troupe nuptiale. Le soir des noces le mari donne un coup de pied à sa femme, & lui commande de le dechausser, pour marque de la soumission que l'Epouse doit à son mari, commençant ainsi d'une maniere peu galante, l'usage de son autorité.

A *Bagdat* & ailleurs, quand un Chrétien meurt, on s'assemble pour son enterrement, & au retour de la sépulture on trouve un repas tout prêt à la maison du defunt. Tous ceux qui s'y rendent sont les bien venus; en sorte qu'on s'assemble quelquefois jusqu'à cent cinquante personnes & plus. Le lendemain on va prier sur la fosse du défunt, & le troisiéme jour de même. Alors on prépare un autre repas, où tout le monde est bien venu comme auparavant. Ces cérémonies, suivant (*c*) *Tavernier*, se réitérent le septieme, le quinziéme, le trentiéme & le quarantiéme jour après la mort. Ceux qui ont quelque connoissance de l'Antiquité, soit sacrée, soit profane, sçavent que les repas publics ont toujours accompagné les céremonies funébres.

A Damas les femmes Chrétiennes pleurent les morts en criant & en chantant. *Thévenot* (*d*) vit une troupe de ces pleureuses que deux hommes eclairoient avec des chandelles, pendant qu'elles hurloient de la sorte, en se frapant la poitrine. De tems en tems elles s'arrêtoient, se rangeoient en rond, & faisant claquer leurs doigts comme si elles eussent joué des castagnettes, elles dansoient & chantoient, tandis que d'autres hurloient & crioient. La cerémonie se termina par des civilités réciproques; après quoi elles s'en allérent toujours chantant & claquant des doigts. A Rama elles font à peu près de même. (*e*) Le *Bruyn* dit, qu'elles pleurent environ demi-heure sur le sepulcre; après quoi elles se levent & font un rond comme pour danser un branle. Ensuite deux d'entr'elles quittent le rond, & se mettent au milieu, y font des contorsions en criant & en frapant des mains. Après ce bruit elles s'asseient pour pleurer encore. Toutes les pleureuses que le *Bruyn* vit se relaioient. Celles qui avoient achevé leur deuil retournoient chez elles, & il en venoit d'autres pour les remplacer. Lorsque ces femmes se levoient pour se mettre en rond, elles se couvroient d'un Voile noir. Nous renvoions à l'article suivant plusieurs remarques importantes.

(*a*) *Voiages*, Liv. III.
(*b*) *Voiages*, Liv. I. Ch. V.
(*c*) *Voiages*, Tome II. Edit. in 4.
(*d*) *Syrie Sainte du P. Besson.*
(*e*) *Thevenot*, *Pietro della Valle.*

CHAPITRE IV.

Des Indiens, *ou* Chrêtiens *de* S. Thomas.

« ON peut comprendre sous un même Chapitre les Indiens ou Chrêtiens de St. Thomas, & les Nestoriens ; parce qu'il est constant que c'est la même Secte, & qu'ils n'ont tous qu'un même Patriarche, dont la Jurisdiction s'étend jusques dans l'Inde. Les Chaldéens qui sont à Goa, à Cochim, à Angamala, & dans les autres lieux de ce quartier-là sont véritablement de la Secte Nestorienne. Les Papes ont souvent envoié des Missionnaires en ces païs-là, principalement depuis que les Portugais y ont été établis. Mais celui qui a le plus travaillé à la réunion de ces Chrêtiens de St. Thomas avec l'Eglise Romaine, a été Aléxis de Ménesés de l'Ordre de St. Augustin, qui fut fait Archevêque de Goa, & prit la qualité de Primat de l'Orient. Comme l'on a compilé son Histoire sur ses Memoires, & sur la relation de ceux qui l'ont accompagné en ce païs, & de quelques Jésuites qui ont été dans les mêmes endroits que lui, on fera voir l'état & la Religion de ces Peuples au tems de cette fameuse Mission qui arriva en 1599. Plusieurs avoient deja tenté avant Menesés de réunir les Chrêtiens de St. Thomas avec l'Eglise Romaine. (*a*) Don Jean d'Albuquerque, de l'Ordre de (*b*) St. François, fut le premier Archevêque de Goa ; & ce fut sous lui en 1546. qu'on établit un Collége à Cangranor, pour instruire les enfans dans les cérémonies des Latins. » (Frere *Vincent*, Cordelier, eut soin de ce College ; fit bâtir dans Cangranor des Eglises à la manière des Européens ; fit élever dans son Collége des enfans Indiens suivant les Dogmes & le Rit des Latins, dans la vue de les ordonner avec le tems Prêtres des Indiens, & de les ramener par ce moien à la réunion. Mais les Indiens refusérent de reconnoître ces nouveaux Prêtres, & de les admettre parmi eux.) « Les Jésuites, qui étoient plus habiles, s'apperçûrent bien-tôt que les jeunes Chaldeens instruits à la maniére des Latins, étoient inutiles, & que c'étoit en vain qu'on pensoit convertir les Chrêtiens de ce païs-là sans la connoissance de la Langue Chaldaïque ou Syriaque. Ils établirent donc un Collége à une lieue de Cangranor en 1587. où ils enseignérent la Langue Chaldaïque aux enfans, afin qu'étant devenus grands, ils fussent reçûs dans le Ministére comme de véritables Chaldeens. Cela ne servit encore que fort peu, parce qu'il ne suffisoit pas d'être instruit dans la Langue de la Religion ; il falloit de plus convenir de sentimens avec les Prélats, pour avoir la liberté de prêcher dans leurs Eglises ; au lieu qu'aiant été enseignés par les Jésuites, leur doctrine & leur maniére de parler étoient bien différentes de ce qui étoit communément reçû dans le païs. C'est pourquoi il fut impossible aux Jésuites de leur faire quitter entiérement leurs vieilles coutumes, & de les détourner de la soumission qu'ils rendoient au Patriarche de Babylone, qui n'étoit point dans la Communion du Pape, non plus que les Evêques qui étoient sous sa Jurisdiction.

« Le remède donc qu'on trouva à cela, fut de se servir d'un certain Evêque nommé Mar Joseph, qui avoit été envoié par le Patriarche de Babylone, afin que par son moien on en vint facilement à bout. Cet Evêque ordonna en effet qu'on célébrât la Messe à l'usage de Rome avec les ornemens à la Latine, & qu'on se servit même du vin & des hosties des Latins. Cependant il persistoit toujours dans le Nestorianisme, & il instruisoit les Portugais qui le servoient à dire, *Sainte Marie Mere de Christ*, & non pas *Mere de Dieu*, ce qui obligea l'Archevêque & le Vice-Roi de le faire arrêter pour l'envoier à Rome. Mais étant arrivé en Portugal, il ménagea si bien les affaires, qu'il obtint des lettres pour retourner en son Evêché de la Serra. Cependant on avoit deja mis un autre Evêque en sa place, nommé Mar Abraham, lequel pour se maintenir dans son Evêché, alla depuis à Rome pour se soumettre au Pape, où après avoir fait abjuration de ses er-

(*a*) *Hist. Orient. des progrès d'Alex. Men. en la réduct. des Chrétiens de S. Thom.* imprim. à Bruxelles en 1609.

(*b*) Dès le commencement du 16. siécle ces Chrêtiens avoient [illegible] *Vasco de Gama* [illegible] au nom du Roi de Portugal [illegible]

[illegible]

» tours, il fut reordonné. On lui conféra de nouveau (*a*) tous les Ordres, depuis la » Tonsure jusqu'à la Prêtrise, puis il fut consacré Evêque, & le Pape lui donna des » Bulles pour gouverner l'Eglise de la *Serra*, y joignant des lettres de recommanda» tion pour le Vice-Roi, qui ne lui servirent pas beaucoup; car il ne fut pas plutôt » arrivé, que l'Archevêque de Goa fit examiner ses Bulles, & aiant trouvé que le Pape » avoit été mal informé par Mar Abraham qu'on prétendoit avoir imposé à sa Sainteté, » on l'enferma dans un Monastere, en attendant qu'on eut réponse de Rome. Il s'écha» pa, & se retira dans les Eglises de son Evêché, où il fut très-bien reçu des Nestoriens, » qui n'espéroient plus avoir d'Evêque de la part de leur Patriarche. Cependant Mar » Abraham, qui se défioit toujours des Portugais, se retira dans les terres; & » pour faire voir qu'il étoit véritablement de la Communion du Pape, il ordonna de » nouveau tous ceux qu'il avoit deja ordonnés, afin de se conformer au Rit Romain, » & fit tout ce qu'il put tant envers Rome, qu'envers le Vice-Roi & envers l'Arche» vêque, pour paroître qu'il étoit véritablement du sentiment de l'Eglise Latine. Mais il » prêcha toujours dans son Eglise de la Serra le Nestorianisme, & il ne permit pas qu'on » parlât du Pape comme Chef de l'Eglise, ne connoissant point d'autre Patriarche que » celui de Babylone. D'autre part, l'ancien Evêque de la Serra Mar Joseph fut accusé » d'enseigner les Heresies de Nestorius; & étant interrogé là-dessus, il répondit librement » qu'il avoit eu révelation de Dieu, que la Religion qu'il avoit reçue de ses Peres étoit » la véritable Religion. On se saisit en même tems de lui, & on l'envoia à Rome où il » mourut.

» On peut recueillir de cette Histoire, que les Portugais ont fait aux Nestoriens de » grandes violences pour la Religion: que les Missionnaires, comme gens peu habiles » dans la Theologie Orientale, les ont inquietés sur des cerémonies qui n'étoient d'aucune » importance, & qu'ils ont donné par là occasion aux Evêques Nestoriens de dissimuler pour » un tems, en introduisant des nouveautés dans leurs Eglises, à quoi ils étoient contraints » par la violence. C'est pourquoi ce même Mar Abraham aiant été obligé par un Bref » du Pape, & encore plus par la crainte qu'il avoit du Vice-Roi, qui lui donna un pas» seport, de se trouver à un Concile, il y abjura de nouveau toutes ses erreurs, & fit » profession de la Foi Catholique, Apostolique & Romaine. Mais il ne fut pas plutôt re» tourné à son Eglise, qu'il enseigna le Nestorianisme comme auparavant, & il écrivit » même à son Patriarche de Babylone, que les Portugais l'avoient contraint d'assister au » Synode de Goa. La suite de cette Histoire fait encore paroître davantage les violences » qu'on exerça contre les Nestoriens, pour les réunir avec l'Eglise Romaine, & pour » les obliger à souscrire à la Profession de Foi du Pape *Pie* IV. ce qui arriva sous Ale» xis de Menesès Archevêque de Goa, qui vint aux Indes avec un Bref de *Clement* » VIII. pour informer contre Mar Abraham. On voit dans cette narration un grand » zele des Chrétiens Nestoriens de ce païs-là pour défendre leur Foi, qu'ils prétendent » conserver comme ils étoient l'avoir reçue de St. Thomas. » (Cette tradition est si constante chez eux, qu'ils regardent comme un crime de la contredire. M. la *Croze* trai- te de fable la venue de l'Apôtre St. Thomas aux Indes, & semble disposé à croire que le prétendu St. Thomas étoit un Thomas disciple de Manès. D'un autre côté le P. le *Brun* a rassemblé en peu de mots les raisons qui peuvent donner lieu à croire cette mis- sion de St. Thomas, & tâche de réfuter tout ce qu'on oppose à la venue de l'Apôtre aux Indes. On peut voir là-dessus l'*Hist. du Christ. des Indes* par M. la *Croze*, & les *Liturgies* du P. le *Brun*. Tome. III.) Quoiqu'il en soit, » ils en vinrent jusqu'à cet ex» cès que de mettre leurs mains devant leurs yeux à la Messe des Latins, quand le » Prêtre élevoit l'Hostie pour la faire adorer à ceux qui étoient présens. (*b*) Ils se mon» trérent sur tout zélés envers leur Patriarche de Babylone; & quand on leur deman» doit, si le Pape n'étoit pas le Chef de l'Eglise, ils répondoient qu'il étoit le Chef de » l'Eglise de Rome, qui est une Eglise particuliére, autrement de l'Eglise de St. Pier» re, & non de l'Eglise de St. Thomas, distinguant avec opiniâtreté ces deux Eglises,

(*a*) Parce que la maniére de conférer les Ordres parmi les Orientaux ne convient pas avec celle qui est en usage dans les Eglises qui reconnoissent le Pape. Conferez cet- te histoire de *Mar-Joseph*, & de *Mar Abraham* avec les [illegible] de M. la *Croze* & du P. le *Brun*. Le premier ac- compagne le tien de conjectures & de réflexions qui mé- ritent beaucoup d'attention.

(*b*) [illegible] Histoire de ces Chrétiens, la conduite de *Me- nesès*, & les suites qu'elle eut, dans l'*Hist. du Christianis- me des Indes* L. I. & II. L'Archevêque ne démentit nul- lement en cette occasion l'impatience du *Zèle* Ecclésiasti- que, ni cette sainte impétuosité si souvent confondue avec la Religion, ni cette ardeur si connue de ceux qu'on pour- roit appeller *Conquérans spirituels*, qui semblent allier la gloi- re de forcer les ames avec celle de Jesus Christ & de son Eglise. C'est en vertu de ce caractére que [illegible] Me- nesès appelloit sa cause *la cause de Dieu*, & décidoit com- me par inspiration, que Dieu la soutiendroit.

» comme indépendantes l'une de l'autre. Ils s'opposérent de plus fortement au Sacre» ment de la Confirmation, que l'Archevêque Ménesès leur vouloit administrer. « (Ils regardérent ce Sacrement, le signe de la Croix sur le visage, & le souflet qui marque l'affranchissement spirituel du Confirmé, comme des marques de l'esclavage auquel les Portugais vouloient les réduire : ajoutant qu'ils ne souffriroient jamais que ces étrangers portassent la main sur le visage de leurs femmes & de leurs filles.) » Ils accusoient l'Ar» chevêque d'envie & d'ambition, ajoutant qu'il tâchoit de renverser la Religion de St. » Thomas, pour leur faire embrasser la Romaine, (*a*) afin que par cet artifice il demeu» rât le maître de toutes les Eglises de l'Inde. Voilà pourquoi, disoient-ils, cet Arche» vêque médit des Patriarches de Babylone; protestant qu'ils persévéroient dans la sou» mission & l'obéïssance dues à leur Patriarche, & qu'ils ne quitteroient jamais leur Re» ligion pour prendre celle de Rome.

» Nonobstant toutes ces oppositions de la part des Nestoriens, l'Archevêque Ménesès » continua toujours de leur faire voir, que leur Patriarche étoit un Hérétique & un ex» communié, & partant qu'on ne pouvoit prier Dieu en particulier pour lui. Ce qu'il fit » avec tant de vigueur, n'épargnant pas même l'argent de sa bourse, qu'à la fin il les » adoucit. Il usa aussi quelquefois de violence, & il courut souvent risque de sa vie. Car » sous prétexte qu'il avoit un plein pouvoir du Pape, il exerçoit par tout sa Jurisdiction, » sans se soucier des Ordinaires des lieux, avant même qu'ils eussent voulu reconnoître » sa qualité. C'est ainsi que cet Envoïé du Pape plantoit en ce païs-là la Religion Ro» maine, & qu'il n'épargnoit rien pour en venir à bout. Il donnoit les Ordres malgré les » Evêques Diocésains, & il faisoit auparavant abjurer les erreurs des Nestoriens à ceux » qu'il ordonnoit. Outre la Profession de Foi, ceux qui prenoient les Ordres étoient » obligés de jurer obéïssance au Pape, & de ne point reconnoître d'autres Evêques, » que ceux qui seroient envoïés de sa part. « (A tout cela il faut ajouter, que le Prélat Missionnaire affecta d'étaler pompeusement aux yeux de ces Peuples *la majesté & la sainteté des cérémonies*, selon les termes du P. le *Brun*. A cet éclat se trouvérent heureusement mêlées l'humilité de la cérémonie de laver les pieds le Jeudi Saint, & les dévotions du Vendredi de la Passion. Les Peuples se frappent facilement d'un tel assemblage. On ne doit pas oublier non plus combien le Prélat fit valoir fort à propos certaines cérémonies à ces Chrétiens, comme la Bénédiction des Saintes Huiles, & la cérémonie de renfermer le St. Sacrement dans le Tabernacle, &c.) Mais venons maintenant aux er» reurs dont Ménesès accuse les Chrétiens de St. Thomas.

» I. (*b*) Ils soutenoient opiniâtrément les sentimens de Nestorius, & outre cela ils » ne recevoient aucunes Images, n'admettant que la croix, laquelle ils honoroient beau» coup. On voïoit pourtant les Images de quelques Saints dans les Eglises qui étoient » voisines des Portugais.

» II. Ils affirmoient que les ames des Saints ne voïent Dieu qu'après le jour du Ju» gement.

» III. Ils ne connoissoient que trois Sacremens; sçavoir le Baptême, les Ordres & » l'Eucharistie. En la forme du Baptême il y avoit un si grand abus parmi eux, que l'on » voïoit être en usage & en une même Eglise differentes formes de Baptême. Il arrivoit » souvent à cause de cela, que le Baptême étoit nul; de sorte que l'Archevêque Mé» nesès rebaptisa en secret la plûpart de ces Peuples. Il s'en trouvoit aussi plusieurs, prin» cipalement les pauvres qui habitoient dans les bois, qui n'avoient jamais été bapti» sés, parce que le Baptême coutoit de l'argent; & néanmoins sans avoir été baptisés, » ils ne laissoient pas d'aller à l'Eglise, & de recevoir l'Eucharistie. De plus ils differoient » assez souvent le Baptême plusieurs mois, & même plusieurs années.

» IV. Ils ne se servoient point des Saintes Huiles dans l'administration du Baptême; si » ce n'est que trouvant dans leurs Rituels, qu'il étoit fait mention d'onction après le Bap» tême, ils oignoient les enfans d'un onguent composé d'huile de noix d'Inde, ou d'une » espéce de safran, sans aucune bénédiction; & ils estimoient cette onction sainte.

» V. Ils n'avoient aucune connoissance de la Confirmation, ni de l'Extrême-Onction: » ils en ignoroient même les noms.

» VI.

(*a*) La conduite de Ménezès prouve que cela étoit vrai. Un des moiens qu'il emploia pour diviser ces Chrétiens & se faire parmi eux un parti considérable, fut de publier une solemnelle administration des Ordres. Par cette publication, l'Archevêque Portugais vouloit profiter de deux circonstances avantageuses. L'une étoit que les Ecclésiastiques Indiens demeurassent fidellement attachés au Prélat qui leur avoit donné les Ordres; l'autre que depuis deux ans personne n'y avoit été promu à cause des troubles. On peut voir dans l'Ouvrage de M. *de la Croze*, comment cela lui réussit.

(*b*) *Hist. Orient. des prog. d'Alexis Ménesès*. Chap. 20.

» VI. Ils avoient en horreur la Confession auriculaire, à la réserve de fort peu qui » étoient voisins des Portugais ; & pour ce qui est de l'Eucharistie, ils communioient le » Jeudi Saint & plusieurs autres jours solemnels de l'année, sans autre préparation, que » de s'approcher de l'Eucharistie à jeun.

» VII. Leurs livres étoient remplis d'erreurs considérables, (sur tout contre le St. » Sacrement,) & dans leur Messe il y avoit grand nombre d'additions insérées par les » Nestoriens.

» VIII. Ils consacroient avec de petits gâteaux faits (*a*) à l'huile & au sel, que les » Diacres & les autres Ecclésiastiques qui n'avoient que les Ordres mineurs, faisoient » cuire dans un vaisseau de cuivre, aïant pour cela un lieu séparé en forme de petite tour. » Pendant que le gâteau cuisoit, ils récitoient plusieurs Pseaumes & des Cantiques, & » lors qu'on étoit prêt de le consacrer, ils faisoient couler sur l'autel, par un trou qui » étoit au plancher de cette petite tour, le gâteau dans un petit pannier de feuilles. De » plus ils se servoient de vin qui avoit été fait d'eau, où l'on avoit fait tremper seule» ment des raisins secs.

» IX. Ils disoient la Messe très-peu souvent ; & celui qui la servoit portoit une for» me d'étole sur ses habits ordinaires, quoiqu'il ne fût point Diacre. Il avoit toujours » l'encensoir à la main, & récitoit presque autant de priéres, que le Célébrant, en » joignant à cela plusieurs autres cérémonies inconnues & impies, qui marquoient sur-tout » leurs erreurs sur la nature du Sacrement.

» X. Ils avoient un si grand respect pour les Ordres, qu'il n'y avoit point de famil» le où il n'y eût quelqu'un d'ordonné ; & la raison de cela étoit, parce que les Ordres » ne les rendoient point incapables de tous les autres emplois, & qu'ils avoient par tout » le premier rang.

» De plus, ils ne gardoient point l'âge requis pour la Prêtrise & pour les autres Or» dres ; car ils faisoient des Prêtres à 17. 18. & 20. ans ; & quand ils étoient Prêtres, » ils se marioient, même avec des veuves, & ils se remarioient jusqu'à deux ou trois fois. » On voïoit souvent en même tems un pere, son fils & son petit-fils Prêtres dans la même Eglise. » Les femmes des Prêtres avoient quelque rang par dessus les autres, tant dans » les Eglises que dans les autres lieux, & elles se faisoient remarquer par une croix » qu'elles portoient au col, ou par quelque autre chose qui les distinguoit. « (L'habit des Ecclésiastiques étoit des caleçons blancs, & par dessus une longue chemise ; à quoi ils ajoutoient quelquefois pour plus de décence une soutane blanche ou noire. Leurs couronnes étoient semblables à celles des Moines, ou des Chanoines Réguliers.)

» XI. Ils alloient réciter tous les jours à haute voix l'Office divin en Langue Chal» daique : mais ils ne croioient pas être obligés de le réciter ailleurs ; aussi n'avoient-ils » point de Bréviaires pour le dire en particulier.

» XII. Ils commettoient simonie en l'administration du Baptême & de l'Eucharistie, » taxant ce qu'il leur falloit pour cela. Pour ce qui est du Mariage, ils appelloient le » premier Prêtre venu, principalement ceux qui demeuroient à la campagne. « (Souvent même ils se passoient de Prêtre, & pratiquoient dans leurs mariages les Cérémonies superstitieuses des Idolâtres leurs voisins ou leurs concitoïens.)

» XIII. Ils respectoient extraordinairement leur Patriarche de Babylone, Schismati» que & Chef de la Secte des Nestoriens : au contraire ils ne pouvoient souffrir qu'on » nommât le Pape en leurs Eglises, où le plus souvent ils n'avoient ni Curé ni Vicaire, » mais le plus ancien y présidoit.

» XIV. Quoiqu'ils allassent les jours de Dimanche à la Messe, ils ne croioient pas » pourtant y être obligés en conscience ; de sorte qu'il leur étoit libre de n'y point aller, » & il y avoit même des lieux où l'on ne disoit qu'une Messe par an, en d'autres on » n'en disoit pas une en 6. 7. & 10. ans.

XV. Les Prêtres se mêloient des emplois séculiers, & négligeoient la conduite de » leurs troupeaux. Les Evêques étoient des Babyloniens envoïés par leur Patriarche, » & ils ne vivoient que d'un gain sordide & de simonie, vendant publiquement les » choses saintes, comme la collation des Ordres & l'administration des autres Sacre» mens.

(*a*) La coutume, dit M. la *Croze*, de paitrir le pain de l'Eucharistie avec de l'huile & du sel, est commune aux Nestoriens & aux Jacobites de Syrie. Si l'on cite ici cet Auteur pour si peu de chose, c'est parce qu'il affecte en quelque sorte de justifier l'Usage Syrien, & d'en faire une espéce de paralelle odieux avec l'Hostie des Latins, qui, selon lui, n'est qu'une colle séchée & mêlée de cire, plus contraire à l'institution du Sacrement que l'huile des Eglises Syriennes.

» XVI. Ils mangeoient de la chair le Samedi, & ils étoient dans cette erreur à l'égard de leurs jeûnes pendant le Carême & l'Avent, que s'ils avoient manqué un jour à jeûner, ils cessoient de jeûner les autres jours, ne croiant pas y être obligés, d'autant qu'ils avoient déja rompu le jeûne. «

Ajoutons avant que de continuer cette Relation, que leur jeûne de Carême étoit fort austére, & qu'outre cela ils en avoient d'autres à peu près à la maniére des Grecs dont on a parlé : mais les plus superstitieux d'entr'eux ajoutoient le bain au jeûne, s'imaginant que celui-ci étoit imparfait, s'ils manquoient de se laver tout le corps dès le matin. Ils se baignoient aussi quand il leur arrivoit de toucher quelque personne d'une Caste ou Tribu inférieure. Remarquons encore que ces Chrétiens commençoient leur jeûne la veille, & le finissoient le soir du jour consacré au jeûne.

Les femmes accouchées d'un enfant mâle n'entroient dans l'Eglise que quarante jours après leur accouchement. Il en falloit quatre-vingt pour celle qui étoit accouchée d'une fille. Au bout de ce terme prescrit la mere se présentoit avec son enfant, & l'offroit à Dieu & à l'Eglise. Ils craignoient & respectoient l'Excommunication. La Discipline Ecclésiastique ne permettoit pas d'absoudre un homicide volontaire ; & l'absolution ne se donnoit pas non plus à d'autres crimes aussi énormes, pas même, à ce qu'on assure, à l'article de la mort. On remarquera que cette discipline ne s'accordoit guéres avec ce point (a) d'honneur si dangereux, dont je parlerai tout à l'heure. Leurs Eglises étoient sombres, mal propres, tout à fait semblables à des Pagodes, & sans autres représentations que des croix, dont les extrémités se terminoient en fleurs de lis.

» Voilà la meilleure partie des erreurs & des abus que l'Archevêque Ménesès prétend avoir trouvés parmi les Chrétiens de St. Thomas, & que le Compilateur de cette Histoire exagére, pour montrer qu'il a fallu travailler extraordinairement pour venir à bout de ces Peuples. Mais si cet Archevêque & les autres Missionnaires du Levant avoient été bien instruits de l'ancienne Théologie, ils n'auroient pas tant multiplié ces erreurs. En effet, comme ils mesuroient toutes choses par rapport à la Théologie qui s'enseigne dans les Ecoles de l'Europe, l'on ne doit pas trouver étrange, qu'ils aïent voulu réformer sur ce pied-là les Nations Orientales. J'avouë qu'il y a des abus qu'il étoit besoin de corriger : mais il ne falloit pas les corriger sur nos usages. Ce qui étoit à faire dans ces rencontres, c'étoit d'avoir recours à leurs anciens livres, & de les régler conformément à ce qui y étoit contenu ; & cela se pouvoit faire facilement, comme l'on verra par la suite de ce discours. Mais il faut auparavant rapporter le reste de cette Histoire, afin que nous jugions mieux de la conduite de Menesès, & des prétendues erreurs des Nestoriens.

» L'Archevêque Ménesès assembla un Synode à Diamper dans le Roïaume de Cochim le 20. de Juin 1599. où se trouvérent les Députés des Nestoriens, afin d'y déliberer conjointement avec l'Archevêque de tout ce qui appartenoit à la Religion. Et afin qu'il parût que les Nestoriens eussent toute la liberté qui est nécessaire dans ces sortes de rencontres, & que d'ailleurs ils donnassent leur consentement à tout ce qui y seroit déterminé, (b) l'Archevêque gagna huit des plus renommés parmi les Ecclésiastiques, & il les instruisit pleinement de son dessein & des voies qu'il falloit tenir pour le faire réussir, leur exposant dans le détail tous les décrets qui y seroient faits, & leur demandant leur avis sur chaque point en particulier, comme s'il n'y eût eu encore rien d'arrêté ; afin qu'étant présens au Synode, ils fissent la même chose, & que par là les autres fussent obligés à suivre leur exemple. Pour venir à bout de ses desseins, il prit plusieurs autres précautions, qu'il seroit inutile de rapporter. Tout ce qu'on a produit jusqu'ici, n'est que pour faire voir la maniére dont la Religion Romaine a été établie dans le Levant, & qu'on ne doit pas s'étonner, que toutes les réunions qu'elle a faites avec ces Peuples, que nous nommons Schismatiques, ne subsistent pas long-tems.

» Il fut donc arrêté dans ce Synode, que les Prêtres, Diacres, Soudiacres, & outre cela tous les Députés des Villes qui y assistérent, souscriroient à la Profession de Foi que l'Archevêque avoit faite en son particulier ; ce qui fut exécuté, & tous jurerent solemnellement obéissance au Pape, qu'ils reconnurent être le Chef de l'Eglise, jurant aussi, qu'ils n'auroient plus de commerce avec le Patriarche de Babylone. De plus, ils anathématisérent la personne de Nestorius & toutes ses erreurs, confessant que Cyrille Patriarche d'Aléxandrie étoit saint. Outre cela, on fit dans ce Synode un grand nombre

(a) Voi. ci après tou hant la permission qu'ils ont de tuer ceux qui ne s'ôtent pas de leur passage.

(b) Voi. le détail du Synode de Diamper dans *l'Hist. du Christianisme des Indes* Liv. III.

de Statuts particuliers, pour réformer les erreurs que l'Archevêque Ménesès prétendoit être dans l'administration de leurs Sacremens & dans leurs Livres. C'est pourquoi il (*a*) fit corriger leurs Liturgies & leurs autres Offices. Il régla ce qui regardoit le Mariage sur le pied du Concile de Trente. On réforma aussi ce qui appartenoit aux Sacremens de la Penitence, de la Confirmation & de l'Extrême-Onction sur l'usage de l'Eglise Romaine. On défendit aux Prêtres de se marier à l'avenir; & on fit des réglemens pour ceux qui étoient déja mariés. En un mot, l'Archevêque introduisit la Religion des Latins parmi les Chaldéens, tant dans ce Synode, que dans les visites qu'il fit de plusieurs Eglises. Mais voions maintenant, s'il a eu raison d'introduire tant de nouveautés parmi les Chrétiens de Saint Thomas; ce qui servira à faire connoître la Religion de ces Peuples.

» I. Pour ce qui regarde les erreurs que l'Archevêque Ménesès leur attribue, nous avons concilié dans le Chapitre précédent les sentimens de Nestorius avec ceux de l'Eglise Romaine: & c'est la maniére dont l'Archevêque devoit procéder avec eux, pour faire quelque chose qui fût de durée; car il falloit les entendre, avant que de les condamner sur cela seul qu'ils s'appelloient Nestoriens. Quand on leur auroit montré, que toutes les disputes qu'ils avoient avec l'Eglise Romaine, ne consistoient qu'en des équivoques, ils se seroient rendus beaucoup plus dociles.

» II. A l'égard des Images, les Chaldéens ne les respectent pas tant que les Grecs, parce que cette grande vénération pour les Images n'a été fortement établie dans l'Eglise Grecque, que depuis le II. Concile de Nicée, qui est postérieur à toutes les Sectes des Chaldéens, qui se contentent d'ordinaire d'avoir une Croix à la main. Cette Croix avec laquelle le Prêtre bénit le Peuple, est de métal, toute simple & sans aucune figure. L'Archevêque pouvoit laisser les Chrétiens de Saint Thomas dans cette ancienne simplicité, parce que tout ce qui a été arrêté depuis ce tems-là touchant les Images, n'est que de Discipline.

» III. Il est bien vrai qu'ils n'administrent pas le Baptême à la façon des Latins: mais il ne faut pas pour cela croire, que la forme de leur Baptême soit nulle; & encore moins étoit-il besoin de rebaptiser ceux qui avoient été baptisés selon le rit Chaldéen. Ce qui trompe les Missionnaires, quand ils traitent d'affaires de Religion avec les Orientaux, c'est qu'ils sont préoccupés de ce qu'ils ont appris dans les Ecoles touchant la matiére & la forme des Sacremens. Quand ils ne voient pas, par exemple, qu'on baptise l'enfant en même tems qu'on prononce les paroles qui marquent l'action, ils croient que le Baptême est nul; sans prendre garde que la maniére d'administrer les Sacremens parmi les Orientaux consiste principalement en de certaines priéres qu'ils récitent, & qu'ils ne sont pas si grands Métaphysiciens que les Latins. Aussi ignorent-ils un grand nombre de difficultés, que nos Théologiens traitent avec beaucoup de subtilité; mais la créance des Nestoriens n'en est pas pour cela moins pure, ni moins ancienne.

» IV. L'onction dont ils se servent après le Baptême, est parmi eux le Sacrement de la Confirmation, qui est bien différent de celui des Latins; & il n'étoit pas besoin que l'Archevêque Menesès introduisit une autre onction qui étoit en usage dans son Eglise, & qui n'est tout au plus qu'une simple cérémonie. Il devoit sçavoir que les Nestoriens, selon l'ancien usage de l'Eglise Orientale, administrent aux enfans la Confirmation & l'Eucharistie avec le Baptême. Il est donc à propos d'examiner leurs Rituels, pour voir s'il ne s'étoit point introduit quelques abus dans l'administration de ce Sacrement: au lieu que Menesès semble ne s'être appliqué qu'à détruire de très-anciens usages, parce qu'ils n'étoient point conformes à ceux des Latins.

» V. L'Archevêque se trompe, quand il dit que les Chrétiens de Saint Thomas n'avoient aucune connoissance de la Confirmation, ni de l'Extrême-Onction, dont ils ignoroient même les noms. Il se peut faire, qu'ils aient ignoré les noms de ces Sacremens, principalement celui de l'Extrême-Onction, qui n'est connu que dans l'Eglise Latine; car quoique l'Eglise Orientale ait l'usage de l'onction des malades, conformément aux paroles de Saint Jacques, elle n'appelle pourtant point cette cérémonie Extrême-Onction, pour les raisons que nous avons marquées ci-dessus en parlant des Grecs, & ces mêmes raisons se peuvent aussi appliquer à la Confirmation. Les Prêtres donnent ce Sacrement parmi les Nestoriens, aussi bien que parmi les Grecs, en même tems que le Baptême, dont il est, selon eux, une perfection qui n'en doit jamais être separée. A l'égard de la Confession auriculaire, dont ils avoient horreur, c'est assurément un abus qui s'étoit introduit dans cette Eglise, parce que l'usage de la Confession

(*a*) On en brûla quantité.

„ est dans tout le Levant, quoique la plûpart ne croïent pas y être obligés de droit di- „ vin „. (M. de la Croze tâche de réfuter cet endroit, & donne à entendre que M. Simon est de mauvaise foi : mais nous ne voïons pas où est cette mauvaise foi. M. Simon montre que toute la dispute se termine à une difference de nom : ajoutez-y celle de tems à l'égard de la Confirmation. Après tout, la pratique & le but des deux Sacremens sont toujours les mêmes sous differentes cérémonies, & d'une autre maniére, quoiqu'en puisse dire M. de la Croze. Les paroles qu'il cite de l'Archevêque *Ménesès* page 210. & toute sa conduite prouvent, que par un méchanisme assez ordinaire à ceux qui sont d'une Religion par coutume, l'Archevêque Portugais ne connoissoit ni les devoirs, ni les dogmes, ni les usages, qu'autant que ces choses étoient conformes aux idées qu'il avoit reçues dans sa Nation. Pour en être convaincu, il ne faut que lire les décrets de son Synode).

„ VI. Pour ce qui est des erreurs que l'Archevêque prétend avoir trouvées dans leurs „ livres, jusqu'à vouloir abolir entiérement l'Office de l'Avent, il étoit facile de don- „ ner un bon sens à toutes ces prétendues erreurs : outre que la réformation qu'il a „ faite dans la Liturgie étoit hors de propos ; car il n'y a rien de plus mal-digéré que la „ Messe des Nestoriens, de la maniére qu'elle a été réformée par Ménesès, & qu'elle se „ trouve inserée dans la Bibliothéque des Peres. On y voit tout l'ordre changé, pour avoir „ voulu accommoder cette Liturgie à l'opinion que les Théologiens Latins ont de la con- „ sécration, qu'ils font consister dans ces paroles, *Ceci est mon Corps, &c.* au lieu que les „ Nestoriens croïent avec tous les autres Orientaux, que la consécration n'est point ache- „ vée, qu'après que le Prêtre a achevé la priére qu'ils appellent l'Invocation du Saint Es- „ prit. Cependant Ménesès fait adorer aux Prêtres Nestoriens l'hostie, aussi-tôt qu'ils ont „ proferé ces paroles, *Ceci est mon Corps*, quoiqu'ils ne croïent pas qu'elle soit encore „ consacrée. On peut consulter sur cette question les Notes sur Gabriel de Philadelphie, „ où l'Auteur justifie en particulier les Nestoriens, & montre évidemment, que leurs Li- „ turgies, même celles qui portent le nom de Saint Nestorius, ne contiennent rien que „ d'orthodoxe ; ce qui est fort éloigné du sentiment de Ménesès, qui les traite d'Impies „ & d'Herétiques, & qui n'appuie la correction qu'il a faite, que sur ces termes géné- „ raux, que ces Liturgies sont remplies de blasphêmes. Ce même Auteur fait voir, „ que dans une des Liturgies à l'usage des Nestoriens, qu'il avoit eûe d'un Prêtre Babylo- „ nien, on avoit effacé le nom de Nestorius avec plusieurs autres choses, en y ajoutant „ d'autres qui n'étoient point de la même main, parce que ce Prêtre Nestorien qui se „ servoit de cette Liturgie, étoit réuni, au moins en apparence, avec l'Eglise Romaine ; „ ce qui l'avoit obligé de réformer dans son Missel tout ce qui pouvoit choquer les Théo- „ logiens de Rome. Les Nestoriens en ont aussi usé de la même maniére dans une autre „ occasion, comme le rapporte (*a*) Stroza ; car aussi-tôt qu'ils viennent à Rome, & qu'ils „ entendent parler de Nestorius comme d'un impie & d'un Herétique, ils déchirent les „ pages de leurs livres où il est fait mention de lui, ôtant tout ce qu'ils croient être con- „ traire à la Théologie de l'Eglise Romaine.

„ VII. On ne doit pas mettre au nombre des erreurs l'usage qu'ils ont de consacrer en „ pain levé, y mêlant de l'huile & du sel, puisque cela ne change point la nature du pain. „ De plus la cérémonie qu'ils observent pour rendre en quelque façon ce pain plus saint „ avant la consécration, est louable, & même assez ancienne. Ils distinguent par-là, „ aussi bien que les Grecs, le pain destiné pour être fait le Corps de Jesus-Christ, d'avec „ tous les autres pains, qu'ils regardent comme profanes, avant que d'avoir récité dessus „ un certain nombre de priéres & de Pseaumes.

„ VIII. Il n'est pas étonnant, que les Chaldéens ne disent pas si souvent la Messe que „ les Latins, & que plusieurs Prêtres assistent à la Messe de l'Evêque, & prennent la Com- „ munion de ses mains. Cet usage est ancien dans l'Eglise : au lieu que la coutume de „ dire un si grand nombre de Messes dans l'Eglise Latine est très-nouvelle, & a été prin- „ cipalement introduite par les Moines Mendians, ainsi qu'il a été remarqué par le Car- „ dinal Bona ; laquelle coutume s'est beaucoup fortifiée par l'introduction du Droit nou- „ veau. C'est aussi un usage très-ancien, que ceux qui servent & assistent à la Messe en „ récitent une bonne partie ; & cela, parce que la Liturgie est une action publique qui „ regarde le Peuple, aussi bien que le Prêtre, comme il est aisé de le prouver par les priéres „ de la Messe Latine.

IX.

(*a*) Petr. Stroza *de Dogm. Chald.* Au reste on peut voir les Liturgies des Nestoriens dans les *Dissertations sur les Liturgies* par le P. le Brun Tom. III. Dissert. XII.

» IX. Il est vrai que les Nestoriens & les autres Orientaux se sont relâchés de l'ancienne Discipline pour ce qui regarde les Ordres, & qu'ils ne gardent point l'âge requis par les Canons : mais si cela avoit besoin d'être reformé, aussi bien que ce qui appartient au mariage des Prêtres, cette réformation devoit être prise de leurs loix, plutôt que de celles de Rome. Tout le monde sçait, que dans l'Eglise Orientale il est permis aux Prêtres de se marier avant leur Ordination. C'est ce que l'Archevêque Menesès devoit considérer en les réformant, & ne pas rompre les mariages des Prêtres, pour se conformer à quelques Statuts établis dans les Synodes tenus à Goa par les Missionnaires Latins.

» X. Menesès ne paroît pas avoir raison, de mettre au nombre des erreurs la coutume de ne point réciter le Breviaire hors de l'Eglise; parce que cet usage est nouveau, & que le Breviaire n'a pas été établi pour être récité en particulier.

» XI. Je doute qu'on puisse appeller simonie la taxe que les Prêtres Nestoriens font pour l'administration des Sacremens, parce que cela leur tient lieu de Bénefice ; & on peut leur appliquer ce qui a été dit ci-dessus en parlant des Grecs.

» XII. On ne doit pas, ce me semble, mettre au nombre des erreurs la soumission que les Nestoriens ont pour leur Patriarche, parce que les Orientaux regardent tous les Patriarchats, même celui de Rome, comme des Puissances établies par le Droit positif ; & si on leur reproche l'aversion qu'ils ont pour le Pape, ils répondent que le Pape s'attribue des droits sur les Eglises d'Orient, que ces Eglises ne reconnoissent point. Pour ce qui est qu'ils n'ont ni Curés, ni Vicaires, mais que le plus ancien Prêtre préside à leurs Assemblées ; on ne peut point raisonnablement traiter cela d'erreur : au contraire, c'est une excellente Discipline, & il seroit à souhaiter qu'elle fût établie dans toute l'Eglise, afin de remédier à plusieurs abus qui sont aujourd'hui dans les Bénefices.

» XIII. Enfin la plûpart de ce que Menesès appelle abus dans les Nestoriens ne l'est point en effet, si ce n'est dans l'imagination de quelques Missionnaires, qui réglent la Religion sur ce qu'ils ont appris dans leurs Ecoles. Dira-t'on, par exemple, que c'est une erreur parmi ces Peuples & les autres Chrétiens du Levant, de manger de la viande le Samedi, qui est un jour de Fête parmi eux conformément à l'ancien usage de l'Eglise? Dira-t'on aussi, que les Nestoriens errent en ce qui regarde le Mariage, parce qu'ils s'adressent au premier Prêtre qu'ils trouvent pour les marier ? On doit sçavoir, que dans l'Eglise Orientale le Prêtre ne sert pas de témoin pour le Mariage : mais il en est le seul & véritable Ministre, comme des autres Sacremens & Cérémonies «.

Addition *à ce qui regarde ces* Peuples, *& leurs* Cérémonies.

Les Chrétiens de Saint Thomas se disent tous descendus d'un certain *Mar Thomas*, ou *Thomas Cana* Négociant Arménien, qui s'etablit dans le *Cranganor*. Ce *Mar Thomas* épousa deux femmes, qui toutes deux lui donnerent des enfans. Ceux de la premiere heriterent des biens qu'il possedoit vers le Midi du Roïaume de *Cranganor* ; & ceux de la seconde, qui étoit une esclave Naire convertie au Christianisme, furent heritiers de l'établissement que leur pere avoit au Nord. Dans la suite ces descendans se multipliérent considérablement, & firent deux branches qui ne s'allient point ensemble. Les descendans de la premiere femme, qui sont la branche des Nobles, portent le mépris & l'aversion pour les Chretiens de l'autre branche, jusqu'à ne vouloir pas communier avec eux, ni se servir de leurs Prêtres. *Mar Thomas*, que ces Chrétiens regardent comme leur Pere commun, vivoit selon l'opinion générale au dixieme siecle : mais Mr. *la Croze* croit qu'il vivoit avant le sixiéme. Dans la suite ces Chrétiens jouirent de grands privileges, sous les Princes du païs, & devinrent enfin si puissans, qu'ils élurent des Rois de leur Nation & de leur Religion. Cette indépendance dura jusqu'à la mort d'un de leurs Princes, qui n'aïant point laissé d'enfans, adopta pour successeur un Roi Idolâtre son voisin.

Malgré les révolutions que les Indes Orientales ont souffertes depuis deux siécles, les Chrétiens de *St. Thomas* occupent encore aujourd'hui plus de quatorze cens Bourgs soumis à un seul Evêque, qui leur etoit envoie par le Patriarche de Babylone avant la réunion de ces Chrétiens. Cet Evêque auquel les Portugais ont donné le nom d'Evêque *de la Sierra*, c'est-à-dire, des Montagnes, parce qu'*Angamale*, où il a toujours résidé, est si-

tuée dans les Montagnes, jugeoit sans appel de toutes les causes, tant pour le temporel que pour le spirituel. Aujourd'hui encore, dit Mr. *la Croze*, les Evêques de ces Chrétiens « sont Juges nés de toutes les causes civiles & ecclésiastiques de leur Diocése. En » vertu de leurs priviléges, qui ne sont point contestés, les Princes & les Juges Païens » n'ont rien à voir chez eux si ce n'est en matiére criminelle. Outre le tribut qu'ils paient » à leurs Princes, ils sont obligés de leur fournir un certain nombre de troupes pendant » leurs guerres. Leur nombre (de ces Chrétiens) ne peut aller qu'en augmentant, les » Prêtres n'étant point engagés au célibat, n'y aiant parmi eux ni Moines ni Religieuses, » & ces Chrétiens ne s'établissant que très-rarement hors de leur païs ».

L'Auteur de cet extrait nous donne aussi le caractére de ces Chrétiens du Malabar, d'après les Relations de quelques Missionnaires. Nous en rapporterons quelques traits. Ces Chrétiens sont généralement dociles & respectueux : ils ne s'asseient jamais devant leurs Supérieurs, pas même devant leurs freres ainés, qu'on ne le leur ordonne ; & l'ordre de s'asseoir leur étant une fois donné, ils ne se léveront pas qu'on ne leur dise de se relever. Dans leurs Assemblées il n'y a que les plus anciens & les plus élevés en dignité qui parlent ; les autres se taisent jusqu'à ce qu'on les interroge. Un enfant devant son pere, un disciple devant son maître, tient la main gauche devant la bouche ; ce qui est une marque de respect. Lorsque [illegible] sonnes d'inégale condition se rencontrent, l'inférieure avance le bras, & tend la m[illegible] s'inclinant devant l'autre. Ces Chrétiens, continue-t-on, sont curieux & superstitieux. La premiére qualité les rend avides d'apprendre, l'autre les rend crédules, & les porte à consulter les augures & les présages. Le Mardi & le Vendredi passent chez eux pour des jours malheureux. Ils se marient de bonne heure ; & l'on veut que cela contribue à leur chasteté. Chez eux tout le monde laisse croître ses cheveux, excepté les vieillards, ceux qui renoncent au mariage, & ceux qui ont été en pélerinage à Méliapour au sepulchre de Saint Thomas.

Comme nous ne nous attachons qu'à ce qui a quelque rapport à la Religion, nous n'entreprenons pas la description de leur maniére de s'habiller : nous remarquerons seulement, qu'ils marchent toujours armés, mais qu'entrant dans leurs Eglises, ils laissent leurs armes à la porte, en sorte que l'entrée de ces Eglises paroit celle d'un corps de garde. Un Gentil Indien qui frappe un Chrétien est condamné à la mort, & ne se rachette qu'en offrant dans l'Eglise du lieu où il a frappé une main d'or ou d'argent. Prévenus que rien n'approche de la pureté de leur noblesse, ils portent leur ridicule vanité jusqu'à ne toucher jamais les personnes d'une Tribu inférieure ; & même ils ont l'insolente précaution de crier de loin à ceux qui se trouvent dans leur chemin, de s'éloigner du passage & de leur ceder le pas. Ils ont même le droit de tuer ceux qui refusent de s'écarter. Tels sont les priviléges qu'un ancien (*a*) Monarque du païs leur accorda, & qu'une longue prescription leur conserve, (*b*) quoiqu'ils aient perdu les lames de cuivre sur lesquelles ces priviléges étoient gravés dans le Malabar. Au reste, on défie qu'on puisse accorder ces derniers usages avec l'esprit du Christianisme : mais ces Chrétiens de Saint Thomas assortissent bizarement, comme le reste du genre humain, leurs défauts avec une aveugle prévention pour les Dogmes héréditaires ; & delà on doit conclurre que les hommes ont par-tout le même entêtement pour la Religion qui leur est transmise, & le même éloignement pour en pratiquer les devoirs. C'est ainsi encore que malgré le fastueux appareil de la dévotion des Portugais aux Indes, & le respect qu'on leur connoit pour les Prêtres, les Eglises & le Crucifix, il seroit difficile d'accorder leurs mœurs avec la pratique du véritable Christianisme.

On dit que ces Chrétiens des Indes avoient mêlé insensiblement dans leur Religion des Dogmes & des usages absurdes & superstitieux. Avant que d'être réunis à la croiance de Rome par les soins de *Ménesès*, plusieurs d'entr'eux avoient reçu le Dogme de la Transmigration des ames, d'autres celui d'un Destin aveugle & inévitable. Quelques-uns avoient reçu des Indiens Gentils cette espéce de Déisme, qui établit que toutes sortes de Religions sont agréables à l'Etre suprême ; que ce sont autant de ruisseaux qui conduisent à cette source immense de félicité que l'on cherche en Dieu ; & qu'en un mot il lui est agréable que chacun l'adore & travaille à se sauver, selon les principes de la Religion dans laquelle il a été élevé. *Si Dieu avoit voulu que je fusse Chrétien, je le serois dès ma naissance*, répondit un Roi Indien à l'Archevêque Ménesès qui le sollicitoit à se faire Chrétien. Les Indiens sont persuadés que toutes les Religions viennent de Dieu,

(*a*) *Ceram Perumal* Empereur du Malabar dans le di-[illegible]

(*b*) Voi. *Hist. du Christ. des Indes* Liv. I.

&c. Voiez l'*Hist. du Christian. des Indes* p. 313. & suiv. & aussi p. 322. les discours de cet Archevêque au Roi de Cochim qu'il vouloit convertir. L'Archevêque finit le discours, en citant assez brusquement le Roi Indien au Jugement universel. On dit aussi qu'ils se servoient de plusieurs livres superstitieux des Indiens; tels que celui qui porte le nom de *Parisman*, d'où ils tiroient plusieurs pratiques superstitieuses, & où l'on trouve des secrets de Medecine, & divers moiens de chasser les démons du corps des possédés; (a) l'*Anneau de Salomon*, qui enseigne à choisir les jours propres à se marier, à se mettre en voiage, &c. le *Handb*, qui contient des experiences fondées sur la Magie, &c. Ils avoient aussi reçu des Idolâtres l'usage des Talismans, & de certains billets qu'ils portoient pendus au col; & toutes ces superstitions continuent encore d'être en usage chez les Chrétiens qui ne sont pas réunis à Rome.

Venons à leurs usages religieux & à ceux qui peuvent s'y rapporter. On a observé chez eux entre les cérémonies de Pâques un repas, qui a quelque conformité avec les Agapes des premiers Chrétiens. Ce repas, qui est fort médiocre & composé ordinairement d'herbes, de fruits & de ris, se fait dans l'avant-cour que l'on trouve à l'entrée de l'Eglise. Les Prêtres y ont une double portion: mais celle de l'Evêque est triple. A ces Agapes il faut joindre la cérémonie que les Chrétiens de Saint Thomas appellent le *Casturé*. C'est comme un symbole de charité fraternelle. On prend dans l'Eglise les mains du plus ancien des *Caçanares*, ou Prêtres des Chrétiens, & en cet état on reçoit sa benédiction.

Ces Chrétiens usent comme nous à la porte de leurs Eglises d'une eau qui tient la place de notre Eau bénite. (b) Ils la prennent en faisant le signe de la Croix, & disant une Oraison à l'honneur de Nestorius. Elle ne consiste qu'en de l'eau commune, où l'on mêle de la terre prise des endroits où Saint Thomas a passé. Au défaut de cette terre on jette dans l'eau quelques grains d'encens. On a vû qu'ils ont des Croix & des représentations de la Croix dans leurs Eglises. On dit aussi que les Prêtres portent des Crucifix en procession, & les font baiser à ceux qui y assistent. (c) Cette dévotion a passé jusqu'aux Gentils; il y a même des Croix dans les rues, dans les grands chemins & dans les lieux écartés. On les place sur un piédestal, dans lequel on a fait un trou pour y tenir une lampe allumée, & on assure que les Gentils contribuent fort souvent à entretenir l'huile de ces lampes. Je ne sçai s'il faut admettre ici la ressemblance dont parle Mr. (d) *de la Croze* du *Lingam* des Indiens avec la Croix. Si cette ressemblance étoit juste, j'avouerois qu'elle pourroit tromper ces Idolâtres. Au reste il est du ressort de ceux qui connoissent les figures des *sept Entretiens*, d'examiner si le rapport de l'un à l'autre est exact, & s'ils le trouveront tel aussi avec le *Phallus* des Egyptiens, qui selon Mr. *de la Croze* est la Croix de Saint Antoine, que l'on avoit toujours prise pour la lettre Tau. Le *Tau* chez les Egyptiens étoit un hiéroglyphe, qui désignoit la vie à venir. Les Indiens désignent la même chose par le *Lingam*; ou plûtôt ils désignent l'immense fécondité de la Nature, & l'éternité du premier moteur qu'ils confondent avec la Matiére. Pour créer la Matiére, Dieu, disent-ils, prit la forme de la Matiére. C'est ainsi qu'il contient en lui les principes de tous les Etres. Il est le germe de toutes choses. Il posséde les facultés des deux Sexes, qu'il a jugé à propos de séparer dans la création des Etres animés. Voi. touchant ce *Lingam les Cérém. des Idolâtres.*

L'usage des Cloches est défendu à ceux qui vivent sous la domination des Idolâtres, à cause que, selon ceux-ci, le son des Cloches incommode leurs Idoles. Cette idée ridicule n'a pas été inconnue aux anciens Païens.

Les Indiens Chrétiens ont la coutume de coucher par dévotion dans les Eglises, & cela se pratiquoit aussi chez les Idolâtres de l'Antiquité. Il est étonnant que cette dévotion ne soit pas encore parvenue jusqu'à nous. La maniére de prier de ces Indiens est de se prosterner le visage contre terre.

On croit pouvoir mettre ici la description de leurs danses, puisqu'on doit les regarder au moins comme un *demi-acte* de Religion. Les hommes dansent seuls, les filles & les femmes de même, avec toute la modestie & toute la retenue possible, à ce qu'on dit. Avant que de commencer la danse, on fait le signe de la Croix, & l'on chante l'Oraison Dominicale, avec un Cantique en l'honneur de Saint Thomas. Les Indiens parmi lesquels ces Chrétiens vivent, mêlent aussi les danses à leur Culte religieux; & l'on sçait

(a) C'est apparemment le *Livre des quatre Anneaux* [illegible] l'*Apologie pour les grands hommes accusez de Magie*, [illegible] Ed. de 1712.

(b) Cité on dans le P. *le Brun*, ubi sup.

(c) Le P. *le Brun*, citation dans [illegible] Livre [illegible] *Liturgie*.

(d) *Hist. du Christ. des Indes.* pag. 431

assez qu'elles faisoient l'ornement & une partie de la dévotion de l'ancien Paganisme. Leurs chansons au reste ne contiennent que l'histoire des vertus de leurs Saints, ou les belles actions de leurs ancêtres.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot des traces de Christianisme que l'on trouve au Nord de l'Asie, & dans quelques endroits écartés des Indes Orientales. Ce Christianisme corrompu ou imparfait appartient aux Missions des Nestoriens. On trouve dans le Thibet, & ailleurs dans la Tartarie, un reste de la Doctrine de la Trinité, la Passion de la seconde des trois Personnes, la representation de la Croix, un Sacrifice que le grand *Lama* fait avec du pain & du vin, la tonsure de ce grand *Lama*, &c. C'est Mr. *de la Croze* qui nous fournit ce petit détail. Il est vrai qu'il y a quelque ressemblance d'usages & de doctrine entre les Tartares & les Chrétiens : mais il faut se defier de ces prétendus rapports dont on pousse toujours trop loin les paralléles. On en avoit trouvé au Mexique de bien plus marqués, qui paroissent n'avoir été qu'un pur effet du hazard. On doit faire le même jugement des rapports qu'on veut trouver entre la Trinité du Christianisme, & diverses Idoles de la Tartarie & des Indes. Ces recherches donnent lieu à des découvertes ingénieuses, mais qui ne vont jamais au-delà d'un certain dégré de probabilité, ou qui plus souvent même n'en ont aucun.

Dans les terres du Samorin de Calicut on a trouvé d'autres prétendus Chrétiens, qui, pour toute Religion, adoroient un tableau qui représentoit un vieillard, un jeune homme & un oiseau. Ils donnoient à ce Dieu le nom de *Bidi*, & le qualifioient l'*Auteur de toute la Nature*. (a) *Bidi* dans la Langue de ces Indiens signifie le *Destin*. On dit que deux Caçanares réunis aux Latins donnerent aux Indiens une autre explication de cette Image. Le *Vieillard*, leur dirent-ils, est Dieu le Pere ; le *Jeune homme*, Dieu le Fils ; & l'*Oiseau*, le Saint Esprit. Ensuite d'une explication si claire & si convaincante, les Indiens reçurent le Baptême, écouterent la prédication des Prêtres & se soumirent.

Saint François Xavier trouva d'autres demi-Chrétiens dans l'Ile de *Socotora* près de l'Arabie. On parlera de ces Chrétiens dans un des volumes suivans. Il parut aux Missionnaires d'alors qu'ils avoient beaucoup de vénération pour l'Apôtre Saint Thomas ; qu'ils adoroient & encensoient la Croix ; & qu'ils allumoient une lampe devant elle. Ils portoient une autre Croix sur la poitrine. On ajoute que quarante ans après la mort de St. François Xavier, on ne trouva chez ces Insulaires d'autre vestige de Christianisme que la Croix. Ils ne connoissoient plus ni Jesus-Christ ni Saint Thomas ; au contraire ils adoroient la Lune & se faisoient circoncire. Cependant ils avoient encore une Croix sur un Autel, & de chaque côté un bâton en croix, ou plûtôt en fleur de lis. Ils observoient un jeûne assez rigoureux pendant deux mois. (b) Quelques années après un Anglois vit à *Tamara* dans la même Ile une Eglise de ces Insulaires, où il y avoit des Images & une Croix sur l'Autel. A l'égard de leurs autres Cérémonies, nous renvoions à ce qui en sera dit, (c) lorsque nous parlerons des Religions de l'Afrique.

CHAPITRE V.

Des Coutumes *&* Cérémonies *des* Jacobites.

» SI l'on comprend sous le nom de Jacobites tous les Monophysites du Levant, c'est-à-dire, ceux à qui l'on attribue l'Herésie de ne reconnoitre qu'une Nature en Jesus-Christ, il est certain que cette Secte est fort étendue ; car elle comprend les Arméniens, les Coptes & les Abyssins. Mais ceux qui s'appellent proprement Jacobites sont en très-petit nombre, & ils habitent principalement la Syrie & la Mésopotamie. Ils ne sont tout au plus que quarante ou quarante-cinq familles. Il y a de la division parmi eux touchant la Doctrine ; car les uns sont latinisés, & les autres demeurent toujours separés de l'Eglise Romaine. Il se trouve même présentement quelque division

(a) *Bidi* ne seroit-il pas la même chose que *Budhu*, *Buth*, *Pouts* & *Budha* ?

(b) Voi. *Relat.* de *Thomas Thes.*

(c) Voi. le Tom. VII. de cet Ouvrage.

» sion parmi ces derniers, qui ont deux Patriarches opposés l'un à l'autre, dont l'un réside à Carémit, & l'autre à Derzapharan. Outre cela, il y a un autre Patriarche Latinie, nommé André, qui reside à Alep; & il depend de la Cour de Rome, à laquelle il est entiérement soumis. J'ai de plus appris d'un Prêtre Jacobite qui avoit demeuré à Alep, que le Patriarche souffroit beaucoup à cause des Missionnaires qui étoient-là, & principalement à cause des Capucins.

» A l'égard de leur créance, tous les Monophysites, soit Jacobites, soit Armeniens, ou Coptes & Abyssins, sont du sentiment de Dioscore touchant (*a*) l'unité de Nature & de Personne en Jesus-Christ; & pour cela on les traite d'Heretiques, quoiqu'en effet ils ne différent des Theologiens Latins, qu'en la maniére de s'expliquer. C'est ce que les plus sçavans d'entr'eux reconnoissent aujourd'hui, ainsi qu'il paroit (*b*) de la Conférence que le P. Christophle Rodéric, Envoïé du Pape en Egypte, eut avec les Coptes touchant la réunion des deux Eglises; car ils avouerent qu'ils ne s'expliquoient de cette façon, que pour s'éloigner des Nestoriens, mais qu'en effet ils ne differoient point de l'Eglise Romaine, qui établit deux Natures en Jesus-Christ. Ils prétendent même expliquer mieux le mystére de l'Incarnation, en disant qu'il n'y a qu'une Nature, parce qu'il n'y a qu'un Jesus-Christ Dieu & homme, que ne font les Latins, qui parlent, disent-ils, de ces deux Natures, comme si elles étoient séparées, & qu'elles ne fissent pas un véritable tout. C'est aussi en ce sens, que Dioscore, qui a adouci quelques termes d'Eutychès, lesquels paroissoient trop rudes, disoit qu'il reconnoissoit que Jesus-Christ étoit composé (*c*) de deux Natures, mais qu'il n'étoit pas (*d*) deux Natures; ce qui semble orthodoxe. Car ils ne veulent pas avouer qu'il y ait deux Natures en Jesus-Christ, de peur d'établir deux Jesus-Christs. Je ne doute pas même, que si l'on retranche du sentiment d'Eutychès quelques maniéres de parler trop fortes, & les conséquences qu'on en tire ordinairement, on ne puisse facilement le concilier avec celui de l'Eglise Romaine. Toute cette différence n'est venue que des différentes maniéres de se servir des mots de Nature & de Personne; & le désir de soutenir ce qu'on a une fois avancé, a fait qu'Eutychès a défendu son opinion avec entêtement & exagération. De sorte qu'il ne faut pas prendre à la rigueur tous les termes dont il se sert: mais il faut les expliquer & les limiter selon l'idée qu'il avoit de n'admettre qu'un Jesus-Christ, & partant qu'une Nature, après que l'union des deux Natures, sçavoir de la Divine & de l'Humaine, s'est faite d'une maniére que nous ne comprenons pas. Car ce qu'on attribue à Eutychès, d'avoir crû que le Corps de Jesus-Christ étoit divin & d'une autre Nature que le notre, est plutôt l'exagération d'un Prédicateur, qui vouloit dire que le Corps de Jesus-Christ après l'union étoit comme divinisé, qu'une verité physique & réelle. On a cependant eu raison de condamner ce sentiment, parce qu'il faut éviter ces sortes de façons de parler, qui peuvent être mal interprétées, & apporter des erreurs dans la Religion.

» Pour ce qui regarde les autres points, tant de la créance que des cérémonies des Jacobites, ce que (*e*) Brerewood en rapporte ne se trouve pas toujours vrai. Par exemple, ils ne nient pas le Purgatoire, ni la priére pour les Morts, comme il l'affirme après Thomas de Jesu: mais ils ont la même opinion sur cela, que les Grecs & les autres Orientaux. Il n'est pas aussi vrai qu'ils consacrent en pain sans levain, à moins qu'on ne l'entende des Armeniens, & selon Alvarès, des Ethiopiens; car les véritables Jacobites dont nous parlons ici, consacrent en pain levé; & je ne doute point que *Grégoire* XIII. qui avoit dessein d'établir à Rome un Collége de Jacobites, comme il y en a un pour les Maronites, ne leur eût permis de consacrer en pain levé, de la maniére qu'on l'a permis aux Grecs. A l'égard de la Confession, il n'est pas vrai non plus qu'elle ne soit point en usage parmi eux: mais comme ils ne la croient pas de droit divin, non plus que la plûpart des autres Orientaux, (*f*) cela fait qu'ils la négligent. Pour ce qui est de la (*g*) Circoncision, cela ne peut être vrai que de quelques Coptes & Abyssins; encore ceux-là la regardent-ils plutôt comme une ancienne coutume, que comme une cérémonie de Religion.

(*a*) Jusques-là que pour exprimer leur croïance sur l'unité de Nature, ils font, dit *Brerewood*, le signe de la Croix avec un doigt seulement: au lieu que les autres Orientaux le font avec deux.

(*b*) P. Sacchini, *Hist. Societ. Part. II. Lib. 6.*

(*c*) *Ex duabus naturis.*

(*d*) *Duas naturas.*

(*e*) Brerewood, *des Langues & Relig.* Chap. 21.

(*f*) *Brerewood* dit, selon la vieille Traduction Françoise: « ils confessent leurs péchés à Dieu seul, non au » Prêtre, si ce n'est, comme d'autres disent, fort rarement ».

(*g*) Ils observent la Circoncision à l'égard de l'un & de l'autre Sexe, dit *Brerewood*: ce qui est l'usage des Abyssins.

« On doit donc mettre grande différence entre les Jacobites, quand on comprend » sous ce nom les Coptes, les Abyssins & les Arméniens, & entre ceux qu'on nomme » proprement Jacobites; car quoi qu'ils suivent tous le sentiment de ce (*a*) Jacques » dont ils ont pris le nom, ils ne laissent pas pour cela de differer en quelques céremo- » nies. Abraham Ecchellensis prétend que les Jacobites croient, aussi bien que les La- » tins, que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils : mais il se trompe sur ce sujet, » aussi bien qu'en plusieurs autres choses, qui regardent la créance & les usages des » Chrétiens du Levant ».

Ajoutons à ce que M. *Simon* dit des Jacobites, (*b*) qu'avant le Baptême ils impriment le signe de la Croix sur le bras & même sur le visage de l'enfant qui doit être baptisé; qu'ils croient « que les ames des justes demeurent en la terre jusques au jour » du jugement, attendant le second avenement de Jésus-Christ, & que les Anges con- » sistent de deux substances, du feu & de la lumiére ».

Les Jacobites qui sont répandus dans la Syrie & aux environs, sont encore au de-là de cinquante mille familles. *Brerewood* rapporte un passage, par lequel il paroit qu'on en comptoit alors jusqu'à cent soixante mille.

CHAPITRE VI.

De la Créance *&* *des* Coutumes *des* Coptes.

« IL y a de l'apparence que les Cophtes ou Coptes ont pris leur nom d'une ville ap- » pellée Copté, qui étoit autrefois la Métropole de la Thebaide, dont il est fait men- » tion dans Strabon & dans Plutarque. » (D'autres dérivent ce nom de *Copte*, d'*Egyptus*; à quoi l'on doit ajouter, que l'Egypte a été appellée *Gophts* dans le Thalmud, & *Kibth* par les Arabes. D'autres veulent que les Grecs aient appellé les Chrétiens d'Egypte Κόπτοι *Copti*, par mépris, à cause de la Circoncision.) « Les Chrétiens d'Egypte » portent aujourd'hui ce nom, & ils ont aussi une Langue particuliere, qu'on nomme la » Langue Copte, dont ils ne se servent néanmoins que dans leurs Offices, parce que » l'on parle Arabe dans tout le païs. Cette Langue que le Jésuite Kircher pretend être » une Langue Mere & indépendante de toute autre, a été beaucoup altérée par la Lan- » gue Grecque; car outre qu'elle en retient encore les caractéres, un très-grand nom- » bre de ses mots sont purement Grecs. » (Aujourd'hui cette Langue n'est plus entendue par les Coptes mêmes : le dernier qui l'entendoit est mort en ce siécle.

« La créance de ces Peuples est la même que celle des Jacobites; car ils sont Mono- » physites, comme nous l'avons remarqué en parlant des Jacobites. C'est pourquoi il » n'est pas besoin de répeter ce que nous avons dit en cet endroit-là. Ils ont fait en dif- » férens tems différentes réunions avec l'Eglise Romaine; mais en apparence seulement. » (*c*) Le Jésuite Roderic, qui fut envoié par le Pape en 1562. vers cette Nation, » laquelle avoit écrit au même Pape des lettres pleines de soumission & de respect en- » vers le Siége de Rome, comme si elle eût reconnu que cette Eglise étoit la Maitresse » de toutes les autres, nous fournira un bel exemple de ces réunions simulées, & qui » ne sont appuiées le plus souvent que sur des intérêts humains. Ce Jésuite aiant eu » quelque conférence avec deux Coptes, que le Patriarche Gabriel avoit nommés pour » cela, les persuada facilement de l'autorité du Pape : mais comme dans la suite ce Jé- » suite pressa le même Patriarche de lui envoier des Lettres de soumission & d'obéis- » sance, lui représentant qu'il n'en devoit faire aucune difficulté, puisque dans les Let- » tres précédentes il l'avoit appellé Pere des Peres, le Pasteur des Pasteurs, & le Mai- » tre de toutes les Eglises, il fit réponse à cela, que depuis le Concile de Chalcédoine » & l'établissement des differens Patriarches indépendans les uns des autres, chacun » étoit Chef & Maitre absolu dans son Eglise; & que si le Patriarche même de Rome » tomboit en quelques erreurs, il devoit être jugé par les autres Patriarches. Il ré- » pondit de plus, qu'à l'égard des Lettres qu'il avoit écrites au Pape, on ne devoit pas

(*a*) Disciple de Sévere Patriarche d'Antioche dans le sixiéme siécle. Ce Jacques est révéré comme un Saint par les Jacobites, de même que Dioscore, qui vivoit dans le même tems.

(*b*) *Brerewood*. ubi sup. p. 258.

(*c*) *Sacchini in Hist. Societ.*

prendre à la rigueur ce qui n'étoit que des termes de civilité & de modestie, & que s'il avoit parlé d'obeïssance & de soumission, il l'avoit fait à la maniere qu'on a de coutume d'agir avec ses amis. Il ajouta enfin, que s'il y avoit quelque chose dans les Lettres qu'il avoit écrites au Pape, qui ne fût point conforme à la Doctrine de son Eglise, cela ne lui devoit point être imputé, mais au porteur des mêmes Lettres, qui les avoit sans doute corrompues. Voilà comment le Patriarche des Coptes traita les Envoïés du Pape, après qu'il eut reçu des mains du Consul l'argent qu'on lui envoïoit de Rome. Cette Histoire est rapportée plus au long par le (a) Jesuite Sacchini. Je passe sous silence plusieurs autres reünions de cette Eglise avec l'Eglise Romaine, qui n'ont pas plus de fondement que celle-là.

« Le même Jesuite Roderic remarque entre les erreurs des Coptes, qu'ils repudient leurs femmes, & qu'ils en épousent d'autres; qu'ils circoncisent leurs enfans avant le Baptême; qu'ils avouent, à la verité, qu'il y a sept Sacremens; mais qu'outre le Baptême, la Confession, l'Eucharistie & l'Ordre, ils mettent dans le même rang la foi, le jeûne & l'oraison, sans parler des autres. Il ajoute de plus, que les mêmes Coptes ne croïent pas que le St. Esprit procéde du Fils; qu'ils ne reçoivent que trois Conciles, sçavoir celui d'Ephése, celui de Constantinople & celui de Nicée. Mais une partie de ces prétendues erreurs est ou commune à toute l'Eglise Orientale, ou regarde en particulier les Jacobites, qui ont rejetté le Concile de Chalcedoine. Pour ce qui est de mettre au nombre des Sacremens le jeûne, l'oraison & la foi, ils ne prennent pas ce mot de Sacrement dans la même rigueur que nous le prenons; & c'est ce qui me fait croire, qu'ils n'appellent proprement Sacremens, que les quatre premiers. Quelques Docteurs Mystiques ont ajouté ensuite les trois autres, pour faire le nombre mysterieux de sept. Enfin on doit remarquer, qu'il n'est pas vrai que les Coptes croïent avec les Latins, que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils, ainsi que l'assure (b) Brerewood après Thomas de Jesu; car cette creance est singuliere à l'Eglise Occidentale. Le Jesuite Kircher ajoûte à cela, qu'ils prétendent qu'il n'y a que leur Eglise & celle des Arméniens & des Abyssins, qui soient la véritable Eglise; qu'ils croïent que les ames ne vont ni en Paradis, ni en Enfer avant le jour du Jugement dernier. Je ne m'arrête point à réfuter plusieurs erreurs de (c) Brerewood sur le fait des Religions du Levant: il suffit que je rapporte les choses comme elles sont, sans perdre le tems à réfuter les Auteurs qui ont écrit sur cette matiére.

(d) Le Pere Vanslébe, qui a écrit une Relation de l'état present des Chrétiens d'Egypte, laquelle a été imprimée en Italien à Paris, rapporte plusieurs autres choses qui regardent principalement leurs cérémonies. Il observe donc, que quand le Prêtre éleve l'Hostie à la Messe, ceux qui sont présens battent leur poitrine, en se prosternant & en faisant le signe de la Croix, & qu'ils lévent un tant soit peu leur bonnet. Mais cette cérémonie me paroît Latine; & je ne croi pas même que les Coptes élévent l'Hostie, si ce n'est à la maniére des autres Orientaux, sçavoir un peu avant la Communion; laquelle élevation est différente de celle des Latins, qui est même assez nouvelle dans leur Eglise. Il se pourroit faire que le P. Vansleb eût vu cette cérémonie dans quelqu'une des Eglises des Abyssins, qui l'auroient prise des Portugais, qui ont eu des Eglises en Ethiopie, où l'on célébroit la Messe à la façon des Latins. Le même Auteur remarque, que quand le Prêtre communie, il rompt l'espéce du pain en forme de Croix, & qu'il la trempe dans l'espéce du vin; qu'il en mange trois petits morceaux, avec autant de cuillerées qu'il prend de l'espéce du vin; & qu'il communie aussi celui qui le sert à la Messe. Il ajoute, qu'ils ne (e) gardent point le Saint Sacrement après la Messe; & qu'ils ne consacrent jamais dans des lieux particuliers, mais toujours dans l'Eglise; qu'ils se servent pour la Consécration de pain levé, lequel ils nomment avant la Consécration, *baraca*, c'est-à-dire, *bénédiction*, & *Corban*, ou *Communion*, & *Eucharistie*, après qu'il est consacré; qu'ils se servent de petits pains de la grandeur d'une piastre, dont ils cuisent une grande quantité la nuit qui précéde la Liturgie, & qu'ils les distribuent à la fin de la Messe à ceux qui y assistent. » (Ces pains sont plus petits que les *Corbans*, & ont la même forme. On y met du sel. On dit aussi qu'ils donnent quelquefois à la Messe même le nom de *Corban*. Le *Corban* doit être fait de farine achetée de l'argent pris dans le trésor de l'Egli-

(a) Sacch. *in Hist. Societ.* L. 6.
(b) Brerewood *des Lang. & Rel.* Chap. 22.
(c) Ou plûtôt des Auteurs qu'il cite.
(d) P. Vansleb. *Rel. dello stato pres. dell' Egitto.*

(e) Un Evêque Copte ne voulut point permettre au P. Sicard de dire la Messe dans son Eglise, à cause que les Hosties que le Pere vouloit consacrer étoient faites depuis plusieurs jours.

fe, ou donné par un homme d'honneur, & d'une profeffion qui ne foit pas expofée à de mauvaifes pratiques. Ce même *Corban* doit être du jour; s'il étoit du précedent, on ne pourroit point l'emploier au Sacrifice. Il n'eft pas permis aux femmes ni de le faire, ni de le toucher. Le Sacriftain qui le fait doit reciter fept Pfeaumes en le faifant. Pour le faire on emploie du levain, excepté le jour de la *goute*, parce qu'elle fait le même effet que le levain. Le four dans lequel on cuit le *Corban* doit être renfermé dans l'enceinte de l'Eglife, & chaque *Corban* doit avoir l'impreffion de douze Croix. Chacune de ces Croix eft renfermée dans un carré, dont celui du milieu porte le nom d'*Isbodicon*, mot corrompu de *Despoticon*, qui fignifie *Dominicum* ou *du Seigneur*, parce que ce carré eft marqué d'une plus grande Croix que les autres. Cette Croix repréfente N. S. Autour du *Corban* il y a en caracteres Coptes ces mots Grecs, *Hagios*, &c. qui fignifient *Saint, Saint, Saint eft le Seigneur*. Voiez les Figures marquées E E. On parlera plus bas de la *goute*. Il eft bon d'apprendre au Lecteur, que c'eft la rofée qui tombe la nuit du douze du mois de Juin des Coptes, ou le dix fept du nôtre. Les Coptes appellent cette goute la benediction du Ciel, & croient que Dieu envoie l'Archange S. Michel pour faire fermenter le Nil par le moien de cette goute.)

« Il dit de plus, qu'ils ne fe fervent point de vin de l'hôtellerie, parce qu'ils le croient profane; & que dans les lieux où il ne fe trouve point de vin, ils font tremper des raifins fecs dans de l'eau, & que le fuc qui en fort leur fert de vin; qu'ils ne fe confeffent & ne communient que dans le grand Carême; que les Laiques communient fous les deux efpeces, & qu'ils reçoivent l'efpéce du vin des mains du Prêtre avec une culler; qu'on donne auffi la Communion aux enfans auffi-tôt qu'ils font baptifés; que tout le monde lit l'Ecriture Sainte en Langue Arabe, qui eft la Langue du païs; qu'ils celebrent le Samedi auffi bien que le Dimanche; & qu'ils ont pendant l'année trente-deux Fêtes de la Vierge, dont l'Auteur fait le dénombrement. Il remarque entr'autres la Fête d'une certaine Image de la Vierge, qui fe changea miraculeufement en chair, dont l'hiftoire eft écrite dans un Livre Ethiopien, qui traite des miracles de la Vierge.

« Le même P. Vanflebe rapporte auffi fort au long les cérémonies qu'ils obfervent dans le Baptême, lefquelles confiftent en ce que l'on celebre pour cela après minuit une Meffe accompagnée de plufieurs prieres; & après qu'on a chanté quelque tems, les Diacres portent à l'Autel les enfans, qu'on oint du Chrême: ils difent que les enfans font alors devenus nouveaux hommes fpirituels. Cela étant fini, on recommence à chanter, & on oint les enfans pour la feconde fois, en faifant fur eux trente-fept Croix; ce qui leur fert d'exorcifme. Ils continuent enfuite de chanter, & les femmes qui font préfentes à cette cérémonie, font un très-grand bruit pour témoigner leur joie. Cependant on met de l'eau dans les Fonts Baptifmaux, & les Prêtres s'en approchent. Celui qui baptife bénit l'eau en y verfant du Chrême, & en l'y mettant en forme de Croix: puis il prend d'une main l'enfant par le bras droit & par la jambe gauche, & de l'autre main par le bras gauche & la jambe droite, formant une efpéce de Croix avec les membres de l'enfant, qu'ils revêtent d'un petit habit blanc. Pendant cela les Prêtres continuent toujours de lire & de chanter, & les femmes de crier, ou plûtôt de hurler. Enfin le Prêtre fouffle trois fois au vifage de l'enfant, afin qu'il reçoive, difent-ils, le Saint Efprit. L'enfant n'eft pas plûtôt baptifé, que le Prêtre lui donne la Communion; ce qu'il fait, en trempant fon doigt dans le Calice, & le mettant en la bouche de l'enfant. Toutes ces cérémonies étant achevées, on allume les cierges, & l'on fait une Proceffion dans l'Eglife où l'on chante. Les Diacres portent les enfans entre leurs bras: les Prêtres marchent devant eux; & enfin les hommes & les femmes qui affiftent à la cérémonie fuivent après tout cela, les femmes faifant leur hurlement ordinaire.

« Ils ont, felon le même Auteur, quatre grands jeûnes pendant l'année, dont le premier commence avant la Fête de la Nativité de Notre Seigneur, & dure pendant vingt-quatre jours. Le fecond, qui dure foixante jours, eft le grand Carême. Le troifiéme fe nomme le jeûne des Difciples de Notre Seigneur, qui commence la troifiéme Fête de la Pentecôte, & dure trente-un jours. Enfin le quatriéme, qui dure quinze jours, eft le jeûne de la Notre-Dame d'Aouft.

« Les Images font en grande vénération parmi eux, quoi qu'ils n'aient pas de ftatues; & les Images les plus ordinaires font celles de Notre Seigneur, de la Vierge, de S. George, des Anges, fçavoir de S. Michel, de S. Gabriel, de S. Raphael, & plufieurs autres. Ils baifent ces Images, & ils allument devant elles des lampes, dont ils prennent l'huile pour s'en oindre quand ils font malades. Il y a de l'apparence qu'ils n'ont point

« d'autre

» d'autre Sacrement d'Extrême Onction, que cette forte d'onction, fi ce n'eft peut être » qu'ils la font avec un peu plus de céremonie.

» On remarquera, que le P. Vanfleb parle des Abyffins dans fa Relation, auffi bien » que des veritables Coptes ou Egyptiens, parce qu'en effet ils font tous Coptes de Re» ligion, & foumis à un même Patriarche, qui refide d'ordinaire au Caire, & qu'il n'y a » que fort peu de Coptes à Alexandrie, qui devroit être le lieu de fa refidence. Ce Patriar» che prend la qualité de Patriarche d'Alexandrie & de Jerufalem, & il fe dit fucccef» feur de S. Marc. Il étend fa jurifdiction fur l'une & l'autre Egypte, fur la Nubie & » fur l'Abyffinie. Il y a de plus onze Evêques Coptes, qui dependent de lui, fçavoir » les Evêques de Jerufalem, de Behnefe, d'Atfih, de Fium, de Moharrag, de Mont» fallot, de Siut, d'Abutig, de Girge, de Negade fur Girge, & enfin le Metropolitain » d'Abyffinie. Ceux qui tiennent le premier rang après les Evêques, font les Archiprê» tres, dont il y a un grand nombre parmi eux; après ceux-là fuivent les Prêtres, les » Diacres, les Lecteurs & les Chantres.

» Pour ce qui eft de leur Office, le Samedi après le coucher du Soleil, le Prêtre va » à l'Eglife accompagné de fes Miniftres pour chanter les Vêpres, qui durent environ une » heure; & ceux qui s'y trouvent dorment après cela dans l'Eglife. Ceux qui ne dor» ment point prennent du tabac en fumée, ou du caffé, ou bien ils s'entretiennent en» femble de ce qui leur plait. Deux heures après minuit ils difent Matines, & enfuite » la Meffe, où il vient quantité de monde. Quand ils entrent dans l'Eglife, (a) ils » ôtent leurs fouliers, & baifent la terre proche de la porte du Sanctuaire; puis s'appro» chant de l'Archiprêtre, ils baifent fa main, en inclinant la tête, afin de recevoir fa » benediction. Si le Patriarche eft préfent, & qu'il n'officie point, il s'affied dans un » Trône élevé au deffus des Prêtres, aiant à la main une Croix de cuivre; & après que » chacun a fait la révérence ordinaire devant le Sanctuaire, il la fait encore devant le » Patriarche, & baife la terre proche de lui; après s'être levé, il baife la Croix & la » main du même Patriarche.

» Comme la plupart de ces ceremonies font communes à tous les Orientaux, je n'en » parlerai pas davantage, non plus que de la maniere de celebrer leur Meffe, qu'on peut » voir dans la Relation du P. Vanfleb: outre qu'ils different fort peu des Grecs, dont ils » ont pris une bonne partie de leurs ceremonies. Ce qui eft remarquable, & qu'on pourroit » introduire dans les Eglifes des Latins, eft qu'ils ont un Livre d'Homelies tirées des » principaux Peres, dont on lit quelque chofe après la Lecture de l'Evangile, & cela » fert d'explication ou de Paraphrafe au même Evangile, de forte qu'il n'eft point be» foin de Predicateurs pour les inftruire. »

Supplément *à ce* Chapitre.

Ce qui fuit pourra fervir de fupplément à ce que M. *Simon* a dit des Coptes. Ils ont plufieurs Eglifes en Egypte, fur-tout au Caire. Ces Eglifes ont deux dômes; l'un pour le Saint des Saints qu'ils nomment *Heikel* (c'eft l'*Hechal* de la Synagogue chez les Juifs) devant la porte duquel il y a toujours un voile tendu; l'autre pour le Sanctuaire, qui eft le Chœur interieur, toujours tourné au Levant. On celebre la Meffe dans ce *Heikel*; on n'y entre jamais fans s'être lavé les pieds; & nul n'y entre, s'il n'eft au moins Diacre. Les Eglifes ont trois portes; l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, & la troifiéme pour les offrandes & les dons qu'on porte.

Voici l'abregé de leur Meffe. (b) Après la preparation du pain & du vin fur la petite table près de l'Autel, & que le Prêtre & fes Miniftres ont pris les habits facrés, on allume des cierges, & le Prêtre récite la priere de la preparation, qui eft fuivie d'une Oraifon d'Actions de graces. Le pain pofé fur la patene & le méle d'eau font mis fur l'Autel, & offerts à Dieu par la priere de l'Oblation & Propofition du pain & du vin. Les termes de cette priere montrent, que le changement du pain & du vin au Corps & au Sang de Jefus-Chrift n'eft pas fait par cette priere preparatoire. Après la priere le Prêtre couvre le pain & la patene d'un voile, le calice d'un autre, & le tout d'un plus grand voile. Il baife l'Autel, & defcend du Sanctuaire pour faire la priere de l'abfolution fur les Miniftres. Si le Patriarche eft prefent, c'eft lui qui fait cette priere de l'abfolution. Enfuite le Célebrant remonte à l'Autel, l'encenfe, & fait une autre priere, pour demander encore à Dieu de le mettre en état d'offrir le Sacrifice, &c.

(a) Voi ci-après au fujet du Saint des Saints.

(b) Tiré des Liturgies du P. le Brun Tom. II.

après quoi il fait le tour de l'Autel, l'encense, le baise. Il encense aussi toute l'assemblée, chacun en particulier, pour faire lever ceux qui sont assis, pour recevoir les offrandes, & pour voir s'il n'y a point d'Infidéles ou d'Hérétiques dans l'assemblée, afin de les faire sortir. Rentré dans le Sanctuaire, le Célébrant se prosterne & prie pour le Peuple. Les lectures suivent, d'abord en Copte, ensuite en Arabe pour le Peuple, avec le chant du *Trisagion* répété trois fois. Ensuite le Prêtre & le Diacre font le tour de l'Autel, pour représenter les progrès de la prédication de l'Evangile, qui en cette occasion est porté par le Diacre.

Avant la lecture de l'Evangile, le Prêtre étant debout devant le Sanctuaire ouvre le Livre qui étoit posé sur l'Autel, pour marquer que les paroles qu'on y lira sont sorties de la bouche de Jesus-Christ. Il fait aussi venir tous les Prêtres pour voir l'Evangile. Les Prêtres le baisent ouvert : mais le Peuple le baise fermé. Lorsqu'on le porte au Peuple pour le baiser, il est couvert d'un voile. Nous omettons quelques priéres qui suivent, le chant du Symbole, le triple encensement du Prêtre vers l'Orient, le lavement des mains, l'Oraison pour baiser la paix, & le signe de Croix fait sur le Peuple. Après cette derniére Oraison, qui porte le nom d'*Oraison du baiser de paix*, tous les Assistans s'embrassent.

A l'*Anaphora* (l'oblation) qui répond au Canon des Latins, d'abord le Prêtre rompt l'Hostie en trois parties, qu'il joint les unes aux autres de telle maniére qu'elles ne paroissent pas divisées ; & cela se fait avec des priéres & la dévotion convenables à la majesté du sujet. Cependant la véritable fraction n'a lieu qu'après l'Invocation du Saint Esprit sur les dons, & la Commémoration des Saints & des Fidéles défunts. Dans le petit intervalle qui se trouve entre l'invocation & la vraie fraction, le Prêtre prononce ces paroles, *fac hunc panem*, &c. *faites de ce pain le Corps*, &c. lesquelles renferment la Consécration. Avant cela les espéces sont appellées pain & vin. Ensuite on les appelle Corps & Sang, &c. Nous n'entrons dans aucun détail sur tout le reste de cette Messe des Coptes : disons seulement, (*a*) qu'à la Cérémonie de l'élévation, que le Prêtre fait avec le *Despoticon*, lorsqu'il prononce ces paroles, *Sancta Sanctis*, les Diacres élevent les cierges & la Croix, le peuple se prosterne, & dit à haute voix, *Seigneur, aïez pitié de nous*. Une note du P. le Brun ajoute, que si l'élévation se fait un Dimanche, le peuple a la tête nue & baissée ; si c'est un autre jour, on adore en tenant le visage contre terre & sans bonnet sur la tête. Ainsi chez les Coptes l'adoration de l'Hostie suit la division, & précéde immédiatement la Communion. (*b*) Un Missionnaire rapporte cette cérémonie de la maniére suivante. « Le Diacre avertit les assistans » à haute voix : *courbez vos têtes devant le Seigneur* ; & le Prêtre se tournant vers eux » avec l'Hostie sur la paténe, l'éleve en disant : *Voici le pain des Saints*. Les assistans » se courbent profondément, & répondent : *soit béni celui qui vient au nom du Seigneur*. » C'est par des inclinations & des prosternations que les Orientaux marquent leur ado- » ration ; car ils n'ont pas, comme nous, l'usage de faire des génuflexions & de se met- » tre à genoux ». A l'égard des autres usages, *Brerewood* rapporte que les Coptes conférent les Ordres mineurs aux enfans même, & cela souvent après le Baptême. Leurs parens s'engagent alors pour eux jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, & cet engagement consiste à garder la chasteté, à jeûner le Mercredi & le Vendredi, & à observer les (*c*) quatre Carêmes de l'année, de la même maniére que celui qui a reçû les Ordres, l'observeroit s'il avoit l'âge.

Les Moines Coptes sont aussi méprisés, & généralement aussi méprisables que les autres Moines Grecs, principalement ceux des environs de l'Egypte. Cependant les Moines du Mont-Sinaï sont exemts (*d*) du *Caratsch*, & de tout autre tribut, en vertu d'un privilége que Mahomet leur accorda, pour l'amour du bon traitement qu'on lui fit dans le tems qu'il étoit encore réduit à garder les chameaux de ce Couvent. Ils n'ont d'autre charge que celle de faire l'aumône aux Arabes : mais ceux-ci la font paier quelquefois avec toute l'insolence de ces pauvres, qui sçavent se prévaloir du pouvoir de la Religion dominante, ensorte que ce qui est dans le vrai une charité, devient par cette violence une espéce de Tribut. Au reste on ne trouve rien de fort particulier dans les usages des Moines Coptes. (*e*) Ils doivent renoncer (*f*) pour toujours au Mariage, même aux désirs de la chair, à leurs parens & aux biens du monde. La Régle veut aussi qu'ils

(*a*) Après la véritable fraction.
(*b*) *Missions du Levant* Tome II.
(*c*) Les quatre grands jeûnes.
(*d*) Tribut que les Mahométans exigent des Chrétiens.
(*e*) Vansleb, *Relation*, &c.
(*f*) Tout ceci regarde les Moines de S. Antoine.

prient toujours, que même ils pensent toujours à Dieu, qu'ils jeûnent & travaillent sans relâche. Ils doivent s'habiller de laine, se ceindre d'une couroie, ne boire jamais de vin, vivre toujours dans le désert, coucher par terre sur une natte, se prosterner tous les soirs cent cinquante fois le visage & le ventre contre terre, les deux bras étendus en Croix & la main fermée. En se relevant on doit faire le signe de la Croix, & tout cela sans préjudice de sept autres prosternations, qui précédent les sept heures Canoniales, une pour chacune. Les Caloïers de l'Eglise Grecque observent à peu près la même discipline dans leur dévotion. On ne dit rien de leurs habits, & on ne donnera pas non plus le détail de leurs travaux, ni celui de leurs alimens, & de tout ce qui peut concerner encore leur genre de vie. Il est plus important d'observer, que là, comme ailleurs, chaque Monastére & chaque Eglise a ses traditions, ses Saints, ses miracles, & ce qui est encore plus singulier, des Saints & des miracles admis par des dévots de deux Religions opposées dans les pratiques, dans les dogmes & dans les principes. On trouve plus d'un exemple de cela dans les Relations du Levant: celui-ci suffit. Les Coptes & les Mahométans révérent également un (*a*) Saint qui étoit autrefois Evêque, & souffrit ensuite le martyre. Par cette derniére qualité il est le Saint des Coptes; j'ignore quelle est celle qui le fait celui des Mahométans. Cette *Société de Culte* étoit ordinaire dans le Paganisme des Anciens, où l'on voioit les Sectes & les Nations éloignées, & même ennemies irréconciliables, se communiquer leurs Divinités, leurs Systêmes & leurs miracles. A l'égard de ce dernier article, les Mahométans regardent assez indifféremment ceux des Chrétiens qui vivent sous leur domination; quelquefois pourtant ils les respectent: mais que ces miracles soient vrais ou faux, le Souverain ni ses Ministres ne s'en embarassent pas, & chacun jouit paisiblement du succès de ces illusions, que la cabale ou la fausse dévotion ajoutent à la vérité.

Revenons de cette petite digression. Tout ce qui, chez les Coptes, concerne l'Ordination, différe peu des usages de l'Eglise Grecque. (*b*) Un Rituel Copte rapporte en détail les Cérémonies & les priéres qui les sanctifient. Outre les Ordinations, on y trouve la bénédiction de tout ce qui sert à l'Autel, des Images, des Reliques, & de la cuiller avec laquelle le Prêtre en officiant prend le Corps sacré du Seigneur.

Vansleb rapporte qu'on voit toujours dans l'Eglise Copte, vis-à-vis du Prêtre, une lampe allumée suspendue entre deux œufs d'Autruche, pour l'avertir qu'il doit être attentif & vigilant dans son ministére. L'origine de cette coutume vient de l'opinion populaire, qui est, que l'Autruche couve ses œufs en les regardant.

Il y a peu de chose à ajouter touchant leurs Fêtes: mais avant que d'en parler, il faut dire en passant que leur année commence le huitiéme de notre mois de Septembre, ou le vingt-huitiéme d'Août selon l'ancien Calandrier. Outre les Fêtes connues de l'Eglise Grecque, les Coptes ont l'Epiphanie, qui différe en quelque chose de celle qu'on a décrite. Pour marquer cette différence nous rapporterons la description que *Vansleb* nous en a donnée. (*c*) Après l'Office de minuit qui fut dit dans le lieu même, où étoit le réservoir dans lequel on devoit se plonger, le Patriarche se rendit à la Sacristie, d'où il ressortit un peu après revêtu de ses Ornemens pontificaux, accompagné d'un Prêtre & d'un Diacre couvert d'une chappe: le Prêtre l'étoit d'une aube, & le Diacre portoit une Croix de fer. Arrivés au réservoir, le Patriarche commença la bénédiction de l'eau par plusieurs leçons, tantôt en Copte, tantôt en Arabe, tirées de l'Ancien & du Nouveau Testament. Ensuite il encensa l'eau, & l'agita plusieurs fois en croix avec le bâton pastoral, & les Prêtres qui étoient présens firent la même cérémonie après le Patriarche. On ne doit pas oublier que pendant cette bénédiction, il y avoit dans l'eau un lustre de fer à trois branches, & de la hauteur d'un homme, chacune des branches garnie d'un Cierge allumé. Après la bénédiction le peuple eut la liberté de se plonger dans le réservoir; & comme les trois premiers qui se présentent ont le bonheur d'être plongés eux-mêmes par le Patriarche, on peut s'imaginer sans peine tout le désordre de cette dévotion prétendue, où la pudeur n'étoit nullement ménagée. Après que les hommes eurent achevé de se plonger dans cette eau bénite, ils se retirerent dans le Chœur, & les femmes vinrent à leur tour participer avec la même indécence à cette prétendue dévotion, qui mérite bien d'être comparée aux Fêtes licentieuses du Paganisme.

La Fête de l'Apparition des Saints n'est pas moins l'effet d'une ignorance grossiére. (*d*)

(*a*) Voi. *Relat.* du P. *Vansleb.*
(*b*) *Ritus de Cophtitarum inter Allatii Opuscula.*
(*c*) Tiré du P. *Vansleb*, qui décrit celle qu'il vit au vieux Caire.
(*d*) *Vansleb*, ubi sup.

Les Coptes croïent que cette Apparition se fait dans l'Eglise de *Gemiane*. La disposition d'une Chapelle de l'Eglise, & la maniére dont les objets y sont réfléchis donne lieu à la superstition des Coptes. Par une suite ordinaire de l'entêtement qui accompagne le caractére superstitieux, les Coptes ne choisissent parmi les objets réfléchis, que ceux que le hazard fait rencontrer avec leur imagination prévenue. Ainsi l'ombre d'un homme à cheval s'applique à S. George, parce que ce Saint est représenté à cheval. Cette apparition dure trois jours, & pendant ce tems-là, chacun invoque le Saint auquel se rapporte le plus l'ombre qui paroît dans l'Eglise. La dévotion est mêlée de cris de joie, & de chants à l'honneur des Saints, & suivie du plaisir de se régaler, par où finit ordinairement la dévotion de toutes les Fêtes. Ceux qui ne connoissent pas à fond l'esprit humain, ont peine à comprendre où il a pû puiser des idées si bizares: mais il n'y a qu'à laisser agir l'imagination ; on sçait de quoi elle est capable.

Le jour de l'Exaltation de la Croix est distingué chez les Coptes par la bénédiction d'une croix, que l'on jette ensuite dans le Nil pour le faire décroitre, ou plûtôt comme pour le remercier de ce qu'il a crû. On sçait que cet accroissement contribue à la fertilité d'une grande partie de l'Egypte. L'accroissement commence le 12. du mois de Juin des Coptes. Autrefois la cérémonie d'y jetter une croix se faisoit par le Patriarche avec beaucoup de magnificence. Elle est toute simple aujourd'hui ; & telle qu'elle est, c'est toujours une superstition qui a succédé à d'autres. Sous le Paganisme on immoloit tous les ans une jeune fille pour reconnoître les bienfaits du Fleuve, & pour l'engager à les continuer. On prétend que cette coutume barbare a duré jusqu'à la domination des Mahométans. (*a*) La maniére dont elle fut abolie est contée differemment : quoiqu'il en soit, sous le régne de ceux-ci, on a substitué quelque chose de plus religieux en apparence à cette cérémonie inhumaine. C'est une espéce d'Autel qu'on nomme la *Rousse*, sur lequel on répand des fleurs. Le premier Autel qui fut érigé aprés l'abolition du sacrifice d'une jeune fille, fut, dit-on, honoré d'un miracle, & une branche d'olivier y prit racïne.

A ceci ajoutons les *Pronostics* : les Coptes donnent ce nom à deux puits qui sont dans deux de leurs Eglises. Ils croient pouvoir assurer par le moïen de l'eau de ces puits, à quelle hauteur le Nil doit monter. Cette prédiction, selon les Coptes, est l'effet de la vertu que la Sainte Vierge a bien voulu communiquer à l'eau des deux puits, après y avoir lavé les langes de Notre Seigneur dans le tems de sa retraite en Egypte. Pour faire cette prédiction, on laisse descendre une corde de nate dans l'un des puits la premiére nuit du mois de Juin, jusqu'à ce qu'elle soit à fleur d'eau. Ensuite on ferme le puits, & l'on célébre la Messe. Après la Messe on tire la corde. Supposé qu'il y en ait seize pouces de mouillés, le Nil croitra seize piques. La proportion, à ce que les Coptes prétendent, s'y trouve toujours. Mais, ajoute Paul *Lucas*, qui nous fournit l'histoire de cette cérémonie superstitieuse, ce que les Coptes prennent pour miracle est l'effet d'une filtration naturelle. Nous renvoions à *Vansleb* pour le *Puits d'Argenous*, qui ressemble fort à ces deux puits de *Lucas*. Il est fâcheux pour cet Ecrivain, qu'il ne passe pas pour un Voïageur scrupuleusement véridique. Mais le soupçon ne peut pas tomber du moins sur ce qu'on vient de rapporter, qui est conforme à d'autres Voïageurs. Le dernier de tous qui nous a donné une belle description de l'Egypte, Mr. de *Maillet*, convient en cela avec Paul Lucas, & fait remonter l'usage de prédire avec des cordes l'accroissement du Nil, jusqu'au tems du Paganisme. On faisoit, dit-il, (*b*) d'abord un Sacrifice, & on suspendoit dans ces puits une corde qui touchoit justement à la surface de l'eau. Cette corde étoit partagée d'espace en espace par quelques fils de cotton blancs & bleus ; & selon qu'elle se trouvoit plus ou moins mouillée, on croïoit pouvoir conjecturer sûrement jusqu'à quel nombre de coudées les eaux du Nil devoient monter. Quoiqu'il en soit, selon *Vansleb*, la premiére nuit de la goute, ou ce qui est la même chose, de l'accroissement du Nil, » un (*c*) *Cadi* & l'ancien du Village vont à l'Eglise, portant un petit » cordon de cotton marqué de huit nœuds, éloignés d'un pouce les uns des autres. Au » bout du cordon, il y a un plomb attaché. On met le cordon à l'orifice du puits en » présence d'une grande foule de Peuple, de maniére que le cordon touche la surface de » l'eau. Après cela ils ferment bien la bouche du puits, y apposant même leur cachet, » & attendent dans l'Eglise jusqu'au matin, pour voir de combien l'eau du puits aura crû » la

(*a*) Voi. *Vansleb*, Relat. d'Egypte p. 52. & *Lucas*, Voiage en Egypte p. 317. du Tome premier, Edit. d'Amsterd. 1720.

(*b*) De Maillet, Descript. de l'Egypte pag. 61. Edit. in 4.

(*c*) Juge Mahométan.

» la nuit. D'abord que le jour commence, on léve le cachet, on ouvre le puits, on » tire la corde; & ils reconnoissent par le nombre des nœuds qui sont mouillés, de com- » bien de bras croitra la même année le Nil au-delà de seize, comptant pour chaque nœud » un bras, &c. »

Vansleb ajoute, » que les Mahométans, quoiqu'ennemis jurés des Coptes, gardent » encore en cette occasion des coutumes qui ressemblent à celles qu'ils (les Coptes) pra- » tiquoient dans le tems que leurs Prêtres mesuroient le Nil : ils ne font cette fonction » qu'au tems de Vêpres, c'est-à-dire, à trois heures après midi. Ceux qui le mesurent » doivent être *Cadis* ou Juges, qui est parmi les Mahométans une Charge Ecclésiastique. » Ils ne le font qu'après s'être purifiés, & avoir dit leurs priéres des Vêpres; ce qui a du » rapport avec la Messe des Coptes ». *Vansleb* auroit dû se ressouvenir, que le Maho- métisme est en partie une imitation du Christianisme. D'ailleurs comme la contagion mutuelle des maniéres & des mœurs se remarque dans tout l'Orient, malgré la haine irréconciliable que la différence des Religions a fait naître, il n'est pas étonnant que les Mahométans, en s'établissant sur les ruines du Christianisme d'Egypte, aient conservé divers usages des Coptes, comme ceux-ci à leur tour en ont pris des Mahométans. L'ex- périence de nos jours montre que la haine & l'antipathie, qu'il semble qu'on entretient souvent avec une espéce de plaisir, n'ont pas le pouvoir de garentir d'une imitation mu- tuelle. Elle gagne insensiblement dans les mœurs & dans les maniéres. (*a*) Les Peres prennent les défauts de leurs enfans; ces enfans prennent ces défauts dans leur nouvelle patrie, & perdent peu à peu les bonnes qualités de leurs peres. Cela fait bientôt un ca- ractére mixte, où les mauvaises qualités dominent beaucoup plus que les bonnes. Quoi- qu'il en soit, on ne sçauroit douter que l'usage de prédire l'augmentation du Nil par le moien des cordes qu'on fait tremper dans l'eau des puits, ne soit fort ancien en Egypte, & ne vienne du tems du Paganisme : les Coptes & les Mahométans l'aiant adopté, ont crû pouvoir le sanctifier, chacun à leur maniére.

Nous n'avons plus qu'un mot à dire des Cérémonies Nuptiales des Coptes, qui ne dif- férent pas absolument de celles des Grecs. Nous transcrirons ici la description que *Vansleb* donne comme témoin oculaire de cette cérémonie. » Après l'Oraison de Minuit, ou » comme nous dirions, après Matines, on conduisit premiérement l'Epoux, ensuite l'E- » pouse de la maison nuptiale à l'Eglise, éclairés par quantité de cierges & de flambeaux » allumés. Pendant la marche on chantoit des hymnes en Langue Copte, *& l'on battoit* » *la mesure, ou l'on accompagnoit ce chant* en frappant avec de petits marteaux de bois » contre de petites régles d'ébeine. L'Epoux fut mené dans le Chœur de l'Eglise : l'Epouse » fut menée à l'appartement des femmes. Alors les Prêtres & le Peuple commencerent » dans le Chœur des priéres mêlées d'hymnes. *Cette dévotion fut longue.* Sur la fin, le » Prêtre qui faisoit la cérémonie du Mariage alla trouver l'Epoux, & lut trois ou quatre » Oraisons, faisant sur lui le signe de la croix au commencement & à la fin de chaque » Oraison. Ensuite il fit asseoir l'Epoux à terre, le visage tourné vers le *Heikel.* Le » Prêtre, qui étoit debout derriére l'Epoux, tenoit une croix d'argent sur sa tête. Il » continua les priéres dans cette posture.

» Pendant que cette cérémonie se faisoit dans le Chœur intérieur, le Sacristain avoit » mis un banc hors de la porte du Chœur extérieur, pour y faire asseoir l'Epouse avec » une de ses parentes. Les Prêtres aiant achevé dans le Chœur intérieur ce que les Coptes » appellent l'*Oraison du nœud*, celui qui faisoit la cérémonie du mariage revêtit l'Epoux » d'une aube, le lia d'une ceinture autour des reins, & lui mit une nape blanche sur la » tête. *L'Epoux ainsi équipé fut mené auprès de l'Epouse* : le Prêtre le fit asseoir auprès » d'elle, & les couvrit tous deux de la nape, dont l'Epoux avoit auparavant la tête cou- » verte; après quoi il les oignit l'un & l'autre d'huile au front & au dessus du poignet. » Pour finir la cérémonie, ils se donnerent mutuellement la main : le Prêtre leur lut tout » haut l'exhortation qui contient les devoirs que l'on se doit dans le mariage. Diverses » priéres suivirent encore, ensuite la Messe. L'Epoux & l'Epouse y communiérent : la » Messe finie, ils retournerent chez eux. »

Addition *à ce qui a été dit de la* Religion *des* Coptes.

A ce que nous venons de dire de la croïance & des cérémonies religieuses des Coptes, il ne sera pas inutile de joindre ce qu'un Auteur récent (*b*) nous en apprend. Ce sup-

(*a*) Les R. . . . .

(*b*) M. de Maillet, *Description de l'Egypte*, &c. Lettre [x.

plement achevera de nous donner une juste idée de la Religion de ces Peuples.

Personne n'ignore, dit-il, quel est l'attachement de tous les hommes pour les opinions qu'ils ont succées avec le lait, & dont ils sont prévenus dès leur naissance. On sçait de même que cette prévention, qui doit ordinairement sa force moins à la réflexion qu'à l'habitude, n'est en aucune matiére plus invincible que dans ce qui concerne la Religion. Mais toute l'idée qu'on pourroit en avoir n'approche certainement pas de celle qu'il faudroit prendre, pour se bien représenter jusqu'où les Schismatiques portent ici (en Egypte) leur opiniâtreté à cet égard. En Europe on cultive les sciences; les Livres sont entre les mains de tout le monde; on apprend à douter, & on cherche à s'éclaircir & à s'instruire. Ce sont autant de secours que l'art fournit contre l'erreur. En Egypte au contraire on n'aime ni à s'instruire ni à être instruit. On évite toute dispute, autant pour n'être pas obligé de changer de sentiment, que par incapacité de le soutenir. La raison souveraine est l'usage de chaque Eglise. Les opinions de leurs Evêques & de leurs Prêtres sont l'unique régle qu'ils veuillent suivre. Sommes-nous, disent-ils, lorsqu'on veut leur faire sentir leur égarement, sommes-nous plus sages que nos Peres? Ils ont crû ce que nous croions; pourquoi voudrions-nous ne les pas imiter? Rien n'est capable de les tirer delà, ni de forcer ce retranchement. C'est un bouclier impénétrable à tous les traits du raisonnement: c'est un écueil contre lequel échouent tout le zéle & la charité la plus infatigable de nos Missionnaires. Il est vrai que leur persévérance & leur douceur les insinuent dans l'esprit de ces Peuples, & leur facilitent un libre accès dans leurs maisons. Mais comment ne seroient-ils pas bien reçus, puisqu'ils portent par-tout des consolations pour l'esprit & des soulagemens pour le corps? Ils rétablissent le calme dans une famille affligée par leurs sages conseils & leurs exhortations, souvent même par leurs aumônes. Ils donnent à ceux qui en ont besoin des médicamens, dont ils n'exigent aucune rétribution. Des maniéres si généreuses & si bienfaisantes ne peuvent manquer de les rendre par-tout estimables. Ils sont respectés pour leur zéle & leur désintéressement. Mais il faut pourtant l'avouer: tout cela ne convertit point; & l'expérience apprend que les conversions, lorsqu'il s'en fait, sont si peu sincéres, qu'elles cessent aussi-tôt que le motif de l'intérêt & de l'espérance qui en étoit le fondement vient à disparoitre. Les prétendus Convertis répondent nettement, lorsqu'on leur reproche leur désertion, *Point d'argent, point d'Eglise; Maphis Felou, Maphis Queniſſe.* Ils ne s'en échauffent pas davantage. On a vû ici l'Eglise des Peres de Terre-Sainte remplie de nouveaux Chrétiens dans un tems, où l'on donnoit assez largement aux pauvres qui s'y rendoient. Il vint un nouveau Supérieur qui, par épargne ou par nécessité, retrancha toutes ces aumônes. L'Eglise fut aussi-tôt déserte, & le nombre des Fidéles se réduisit à quelques Catholiques nés de parens qui l'étoient déja, ou qui avoient été nourris dès leur enfance dans les sentimens de l'Eglise Romaine.

Si à cette obstination on joint une ignorance la plus profonde, on aura une idée parfaite des Coptes. Il leur est impossible de comprendre qu'il y ait deux Natures en Jesus-Christ: ils confondent toujours cette question avec la Trinité. Quand on leur demande si Jesus-Christ étoit homme parfait, ils répondent oui, sans balancer; s'il étoit Dieu parfait, ils répondent encore oüi, avec la même franchise: mais lorsqu'on les presse, & que delà on veut tirer cette conséquence nécessaire, il y avoit donc deux natures en Jesus-Christ: Ah, Dieu garde, s'écrient-ils aussi-tôt; *Stacfaralla*: c'est le terme dont ils se servent.

Avant le Baptême des enfans, & immédiatement après leur naissance, il se pratique chez les Coptes, comme dans tout l'Orient, une Cérémonie dont l'origine est assez inconnue. On choisit ordinairement pour cela le septiéme jour après la venue de l'enfant. Ce jour-là toutes les parentes, les voisines & les amies s'assemblent au logis de l'Accouchée, où la Sage-femme ne manque pas aussi de se rendre. C'est la maîtresse & la conductrice de toute la Cérémonie. L'heure marquée étant venue, on prépare d'abord dans un grand bassin différentes graines de fruits separées les unes des autres, selon leurs espéces différentes; & au milieu on place un mortier avec son pilon. Ensuite la Sage-femme donne une chandelle de cire à chacune des assistantes, & prenant l'enfant entre ses bras, elle leur fait faire une procession autour de la Chambre, en jettant en l'air quelques-unes de ces graines. Elle en prend encore lorsqu'elle est de retour au bassin, dans lequel elle en laisse retomber une partie, & jette le reste au visage des autres femmes, en criant du même ton qu'une poule appelle ses poussins, pour leur faire prendre de la nourriture. Après cette ridicule Cérémonie, la mere reçoit l'enfant, à l'oreille duquel la Sage-femme porte le mortier, qu'elle frappe assez fort par trois différentes fois. De toutes ces impertinentes simagrées, il n'y a que la Cérémonie du mortier dont on

puisse tirer d'eux quelque raison ; & quelle raison encore ? Ils disent que c'est pour ouvrir par ce bruit l'oreille de l'enfant, & empêcher qu'il ne soit sourd. Le remede n'est-il pas admirable, & ingénieusement imaginé ?

Les Coptes sont si peu attentifs à administrer le Baptême à leurs enfans, qu'on en voit périr une infinité privés de la grace de la régeneration. Ils ont pour maxime de ne baptiser jamais les garçons qu'après quarante jours, & les filles au bout de quatre-vingt, observant en cela le terme prescrit par l'Ancienne Loi, pour la purification des meres qui doivent assister à la Cérémonie, & qui y assistent en effet. Mais les enfans seroient encore trop heureux, si après ce terme expiré on leur procuroit la grace du Baptême, n'y aïant presque point de Copte qui soit fidele à faire baptiser ses enfans après un si long délai. Au contraire la plûpart les laissent en cet état dangereux six mois, huit mois, souvent des années entiéres, sans en avoir la moindre inquiétude. On en trouve de trois, de quatre, même de huit & de dix ans qui ne sont pas encore Chrétiens.

Le péché que les Coptes commettent par une négligence si criminelle, n'est pas tant à imputer au Peuple, qu'aux Prêtres mêmes & aux Patriarches. Je me souviens, dit l'Auteur que nous avons cité, qu'aïant eu un jour une conférence avec lui sur cette matiére, & lui aïant représenté qu'il étoit la cause qu'une infinité d'ames perissoient tous les jours, & qu'elles se trouvoient frustrées du bonheur éternel, sans qu'elles se fussent attiré ce châtiment par aucune faute personnelle ; il me répondit : Qu'à l'égard du Baptême nous étions trop faciles, & que nous ne conférions pas ce Sacrement avec assez de majesté, permettant qu'on l'administrât dans nos maisons, & que les femmes baptisassent : Que non seulement parmi eux les Canons défendoient de baptiser à la maison ; mais que bien loin de permettre aux femmes d'administrer ce Sacrement, les Diacres eux-mêmes n'avoient pas ce pouvoir qui étoit uniquement réservé aux Prêtres. Je le priai à cette occasion de me dire quelle Cérémonie S. Pierre apporta, lorsqu'il baptisa trois mille hommes à la fois, & s'il est dit qu'il les mena pour cela à l'Eglise ? Avec quelle majesté S. Philippe administra le Baptême à l'Eunuque de la Reine Candace, lorsqu'il le fit Chrétien dans un grand chemin, & non pas dans un Temple ? Enfin je le conjurai de faire attention à la nécessité de ce Sacrement, & à l'impuissance de tant de petites créatures, qui périssoient malheureusement privées de cette grace, pour ne pouvoir se la procurer elles-mêmes. A tout ce discours je n'eus d'autre réponse du Patriarche, sinon qu'il valloit mieux qu'une ame pérît, que de transgresser les Canons. Au reste il est à propos d'observer, que les Coptes ne différent souvent le Baptême de leurs enfans, que par une vanité ridicule. Ils attendent qu'ils soient en état de les bien vêtir, afin de se faire plus d'honneur ; & souvent ils n'attendent que trop long-tems.

Au Baptême ces Peuples joignent la Circoncision : ils étendent même cette Cérémonie jusqu'aux filles. En 1689. on vit au Caire un des principaux d'entr'eux refuser d'épouser une fille qui lui avoit été accordée, parce que cette formalité lui manquoit. Le mariage ne se fit qu'après que les Prêtres, entre les mains desquels les parens furent obligés de remettre cette malheureuse victime de la coutume, eurent accompli cette Cérémonie extravagante.

Les Coptes ont conservé la Confession : mais leur maniére de se confesser est différente de la notre. Ils s'accusent en général d'être pécheurs de pensée, de parole & d'action : mais ils ne s'expliquent pas davantage ; & lorsqu'il est arrivé à quelques François, dont quelques-uns ne sont que trop libertins pour un païs comme l'Egypte, de demander à quelques femmes Coptes si elles se confessoient des infidélités qu'elles faisoient à leurs maris : Ah ! Dieu garde, ont-elles répondu sans hésiter, que nous nous deshonorions ainsi nous-mêmes, & que nous aïons la simplicité d'aller révéler des fautes secrétes, dont la connoissance pourroit troubler la paix de nos familles. Au reste ils ont un tems prescrit dans l'année pour se confesser ; & comme ils le font assez cavaliérement, leurs Prêtres leur donnent l'absolution de même par ce peu de mots : *Dieu te pardonne, Allah-iéramac*, sans y joindre ni conseils ni remontrances. Il faut avouer que rien n'est si abrégé que cette formule, & que si les Pénitens ne font guéres de façon pour s'accuser, les Confesseurs en font encore moins pour les absoudre.

On a déja dit un mot du mariage des Coptes. Ces Peuples n'observent point pour ce Sacrement les mêmes degrés que nous. Au contraire ils sont dans l'usage de marier leurs enfans à ceux de leurs freres & sœurs, sans demander pour cela aucune dispense. Dès que les parens de l'Epoux & de l'Epouse sont d'accord, car ce sont eux qui font le mariage, on appelle un Prêtre au logis de l'Epouse, où tout le monde est assemblé. Là, après quelques priéres qui précédent la Cérémonie, le garçon prend un anneau & le met au doigt de la fille, qui cependant se tient bien voilée, & qui à peine découvre la main pour

recevoir l'anneau. C'eſt-là tout ce que l'Egliſe exige à cet égard avant la Cérémonie des épouſailles. A l'égard des publications de bancs, on ne ſçait ce que c'eſt dans ce païs-là. Auſſi n'y apprehende-t'on point les oppoſitions. On n'y fait même aucune difficulté de rompre les Fiançailles : on n'y en fait pas de caſſer les mariages mêmes. On y ſépare ſans ſcrupule des perſonnes qui ſont unies depuis long-tems, qui ont même eu des enfans enſemble ; & on les marie tranquillement à d'autres. Le mari en eſt quitte en ce cas, s'il n'eſt pas content de ſa femme, pour lui rendre ce qu'elle a apporté, & pour lui païer la ſomme dont on eſt convenu pour la dot. A ce prix il eſt libre de la renvoier. Cette coutume eſt ſi commune & ſi permiſe chez ces Peuples, qu'il ſuffit qu'un homme témoigne au Patriarche qu'il n'eſt pas content de ſa femme, ou qu'une femme lui faſſe entendre qu'elle n'eſt point contente de ſon mari, pour qu'il leur permette la répudiation. S'il arrive qu'il leur en refuſe la permiſſion, ils s'en paſſent & la prennent eux-mêmes ; ce qui l'engage à ne pas ſe rendre trop difficile ſur cet article. D'ailleurs il lui revient toujours de ces permiſſions quelque petite rétribution, dont il craindroit de ſe priver par une réſiſtance trop opiniâtre. Lorſqu'on lui reproche ſa tolérance ſur ce ſujet, il répond qu'il eſt obligé de tolérer cet abus, pour prévenir de plus grands déſordres. C'eſt pourquoi on n'excommunie point ceux qui ont des femmes *à la caſſé*, c'eſt-à-dire, tant tenu tant païé.

En décrivant les Cérémonies du mariage, on a parlé d'une ceinture dont, ſelon *Vanſleb*, le Prêtre lie l'Epoux autour des reins. Ce lien s'appelle *Zennar*, & ſe paſſe au cou du mari en forme de Croix devant & derriére. La ſuppreſſion de cette eſpéce de jacole eſt regardée comme une permiſſion de conſommer le mariage. Auſſi quelques-uns ne couchent point avec leurs Epouſes dès la premiére nuit de leurs nôces, & attendent que le lendemain le Prêtre vienne, ſuivant la coutume, leur ôter cette eſpéce de lien. Mais la plûpart ne ſont pas ſi retenus, & n'attendent pas que l'Egliſe leur donne cette liberté : ils la prennent eux-mêmes, ſans pourtant ſe débarraſſer du *Zennar*, qui ne peut être ôté que par le Prêtre.

Diſons auſſi un mot des Cérémonies funébres de ces Peuples. L'uſage d'ouvrir l'eſtomac des perſonnes mortes, de leur ôter les entrailles, ou de les conſumer par le moien de la poix liquide & brulante mêlée de quelques aromates, qu'on verſoit deſſus ; d'en infuſer enſuite dans le cerveau du mort par les narines ; de lui boucher toutes les ouvertures avec des linges imbus de la même liqueur ; de laver après cela le corps avec de l'eau roſe ou de jaſmin, & de l'emmailloter de la tête aux pieds avec des bandelettes parfumées & préparées avec des aromates ; en un mot l'ancienne coutume d'embaumer les corps ne ſe pratique plus aujourd'hui en Egypte. Cependant elle n'eſt pas abſolument abolie, ſur-tout pour les perſonnes riches. Dès que ces ſortes de gens ſont morts, on lave le corps pluſieurs fois avec de l'eau roſe ; on le parfume enſuite avec de l'encens, de l'aloës & quantité d'autres odeurs qu'on n'épargne pas ; & on a ſoin de boucher avec du coton auſſi parfumé toutes les ouvertures naturelles. Après cela on enſévelit le corps dans une étoffe mouillée, moitié ſoie, moitié coton ; on couvre cette étoffe d'une autre qui eſt ſimplement de coton, & quelques-uns même y en ajoûtent une troiſiéme. On donne auſſi au mort un de ſes plus beaux vêtemens. Les femmes particuliérement emportent toujours avec elles le plus riche de leurs habits.

Pendant que le mort eſt dans la maiſon, les parentes & les amies de la perſonne défunte, outre les cris de déſeſpérées qu'elles pouſſent autour du corps, s'égratignent & ſe frappent le viſage ſi rudement, qu'elles ſe le rendent tout ſanglant & tout livide. Les diſcours ridicules qu'elles tiennent au cadavre, qui ſouvent pendant ce tems-là reſte la face découverte, & les impertinentes queſtions qu'elles lui ſont, comme ſi elles en étoient entendues, ne contribuent pas moins que le reſte à les faire croire hors du ſens. Tout cela cependant n'eſt qu'une cérémonie, ou pour mieux dire, une pure grimace, & un tribut qu'on paie plûtôt à l'uſage qu'à la douleur. Pour rendre le tintamarre plus parfait, & faire plus d'honneur au mort, qu'ils s'imaginent apparemment grand amateur du bruit, les gens de baſſe condition ont coutume d'appeller en ces occaſions certaines joueuſes de tambours de baſque, dont la profeſſion eſt de chanter des airs lugubres, qu'elles accompagnent du bruit de cet Inſtrument, & de mille contorſions auſſi épouventables que celles des Démoniaques. Ces femmes conduiſent le corps à la ſépulture, mêlées avec les parentes & les amies de la perſonne morte, qui toutes ont ordinairement les cheveux épars comme des Bacchantes, la tête couverte de pouſſiére, le viſage barbouillé d'indigo, ou ſimplement froté de boue, & qui hurlent comme des enragées.

Chez les Coptes, la perte d'un mari eſt tout autrement célébrée qu'en Europe. Ici on ſe contente de pleurer ſi on en a envie ; & une femme n'eſt guéres obligée ſur cela qu'à

qu'à ce que bon lui semble. En Egypte les choses vont tout d'un autre air ; & l'usage veut qu'une veuve pleure son mari defunt tant que dure son veuvage. Les reprises de ce lugubre manége sont fixées à deux fois au moins chaque semaine, sans préjudice des occasions extraordinaires. Ainsi toutes les fois que les parens ou les amies de la veuve viennent lui rendre visite, la bienséance demande qu'elle les régale d'une longue tirade de sanglots, accompagnés de larmes qu'elle doit toujours avoir prêtes au besoin, & dont en effet elle ne manque jamais. Plus une femme s'acquite abondamment de ce devoir, plus elle est estimée ; & quand elle est encore jeune, cela ne lui sert pas peu à retrouver facilement un mari.

Les femmes des Coptes vont prier & pleurer sur les sépultures des morts au moins deux jours de la semaine ; & la coutume est de jetter alors sur les tombeaux une sorte d'herbe que les Arabes appellent *Rihan*, & qui est notre Basilic. On les couvre aussi de feuilles de Palmier. Cette verdure n'est pas, comme peut-être on pourroit le penser, une offrande faite aux morts. Le motif de cet usage est encore plus ridicule ; puisque par-là on cherche à soulager les défunts, qu'on croit rafraichir en leur procurant de l'ombrage.

Il est certain que la tendresse des Egyptiens pour les personnes décédées a quelque chose d'humain & de pieux, qui paroit infiniment louable. Toutes ces pratiques, ne fussent-elles que de simples cérémonies, comme nos complimens & la plûpart de nos visites, toujours vaudroient-elles mieux que le religieux oubli auquel nous condamnons nos morts. En Egypte on va constamment tous les Samedis verser des larmes sur les tombeaux ; on y fait dire beaucoup de priéres, & on y répand de grandes aumônes à l'intention des défunts. Outre cela on s'assemble toutes les années le jour de la mort d'une personne : on va dans l'Eglise, où elle est inhumée, pour la pleurer ; & là le deuil dure deux ou trois jours de suite, sans qu'on quitte la place.

CHAPITRE VII.

De la Créance *&* *des* Coutumes *des* Abyssins, *ou* Ethiopiens.

» COMME l'on a traité assez au long de la Religion des Coptes, & que les Abyssins » ne différent point d'eux dans la plûpart des cerémonies que prescrit leur croiance, » on ne s'étendra pas beaucoup sur ce sujet.

» L'ancienne Ethiopie est aujourd'hui nommée Abassie, & les Peuples qui l'habitent » sont appellés Abyssins. Ils n'ont qu'un (a) Evêque qui les gouverne, & qui leur est » envoié par le Patriarche d'Alexandrie, lequel réside au Caire : de sorte qu'ils suivent en » toutes choses la Religion des Coptes, à la réserve de quelques cérémonies qui leur sont » singuliéres. Ils ont aussi une Langue particuliére, qu'ils nomment Chaldéenne, parce » qu'ils croient qu'elle tire son origine de la Chaldée, quoiqu'elle soit pourtant fort diffé- » rente du Chaldéen ordinaire ; c'est pourquoi on l'appelle Langue Ethiopienne. Ils se » servent de cette Langue dans leurs Liturgies & dans les autres Offices divins, quoi- » qu'elle soit ancienne, & qu'elle soit différente de l'Ethiopien vulgaire. Ceux qui sça- » vent l'Hébreu peuvent apprendre facilement cette Langue, parce que l'une & l'autre ont » plusieurs mots communs : elle a néanmoins des caractéres particuliers ; & au lieu que » dans la Langue Hébraïque les points qui servent de voielles ne sont point attachés aux » consones, dans la Langue Ethiopienne il n'y a point de consone qui ne fasse en même » tems sa voielle.

» Les Abyssins ont témoigné plusieurs fois de vouloir se réunir avec l'Eglise Romaine ; » & il y a plusieurs de leurs lettres écrites aux Papes, dont une des plus considérables est (b) » celle que David, qui prend la qualité d'Empereur de la grande & haute Ethiopie & de » plusieurs autres Roiaumes, écrivit à *Clement* VII. à qui il fait de grandes soumissions, » & proteste vouloir lui obéir. Mais il est constant que les Ethiopiens n'ont eu recours » à Rome & aux Portugais, que pour rétablir leurs affaires, lorsqu'elles ont été en dé- » sordre, & qu'ils s'en sont mocqués aussi-tôt qu'ils ont eu quelque succès, ainsi que l'on

(a) Métropolitain de toute l'Ethiopie. On l'appelle *Abuna*, c'est-à dire, *notre Pere*.

(b) *Epist. David. ad* Clem. VII.

» peut voir dans les Histoires des Portugais, sans qu'il soit besoin de les rapporter ici. » Tout le monde sçait ce qui arriva à Jean Bermudes, qui fut fait Patriarche d'Ethio- » pie, & consacré à Rome à la sollicitation même des Abyssins, qui feignoient de ne » vouloir plus avoir à l'avenir d'autres Metropolitains que ceux qui leur seroient envoiés » de Rome. Mais ils ne sont pas si-tôt venus au-dessus de leurs affaires, qu'ils ont re- » jetté ces sortes de Patriarches, & qu'ils ont envoié au Caire pour avoir un Métropo- » litain de la main du Patriarche des Coptes, méprisant l'Eglise Romaine, & maltrai- » tant même les Portugais qui étoient demeurés dans leur pais, sans avoir égard aux » grands services qu'ils leur avoient rendus. (a) Alexis Ménesès, dont nous avons » parlé ci-dessus, crut être obligé de faire tous ses efforts pour réunir ces Peuples avec » l'Eglise Romaine; & aiant pris la qualité de Primat des Indes, il prétendoit étendre » sa juridiction jusques dans l'Ethiopie. C'est pourquoi il y envoia des Missionnaires, » avec des lettres pour les Portugais qui etoient en ce pais là, & il écrivit en même tems » au Metropolitain des Abyssins, qu'il exhortoit fortement de se soumettre à l'Eglise Ro- » maine. Il ajouta de plus, qu'il ne devoit pas faire difficulté d'obéir à cette Eglise, » puisque le Patriarche des Coptes s'y étoit depuis peu soumis avec toute son Eglise; ce » qu'il prouvoit par les Actes mêmes de la Légation de ce Patriarche, de la maniére qu'ils » sont inserés à la fin du V. Tome des Annales de Baronius, dont il lui envoïa une co- » pie. Mais il ne sçavoit pas que la Cour de Rome avoit été surprise en cela, & que » Baronius avoit publié trop facilement ces Actes sous le nom du véritable Patriarche » d'Alexandrie & de l'Eglise des Coptes.

» Au reste on doit remarquer, que Ménesès & plusieurs autres se sont trompés, quand » ils ont accusé les Ethiopiens de judaïser en leurs cérémonies, parce qu'il s'en trouvoit » parmi eux quelques-uns qui observoient (b) la Circoncision, (c) qu'ils célébrent de » plus le Samedi aussi bien que le Dimanche, & qu'ils s'abstiennent de manger du sang » & des viandes étouffées «. (Ils ne mangent pas non plus de chair de porc; ils ne man- gent point de liévre, ni d'autres viandes défendues par la loi des Juifs.) » La Circon- » cision des Ethiopiens est différente de celle des Juifs, qui la regardent comme un pré- » cepte; au lieu que les premiers ne la considérent que comme une coutume qui n'ap- » partient point à la Religion: & même on circoncit parmi eux (d) les femmes. Ce » qui me fait croire que cet ancien usage des Abyssins n'a été introduit parmi eux, que » pour rendre les parties qu'on circoncit plus propres à la génération. A l'égard du Sa- » medi & des viandes étouffées, cela n'est point singulier aux Abyssins: toute l'Eglise » Orientale est dans la même pratique, sans qu'on la puisse accuser pour cela de judaïser, » puisque le Samedi, selon les anciens Canons, est aussi bien un jour de fête que le Di- » manche. Et pour ce qui est de ne pas manger de sang ni de viande, c'est un réglement du » nouveau Testament, qui a même été en usage dans l'Eglise Occidentale«. (Voici cependant quelques autres pratiques, où les Abyssins judaïsent. Le frere épouse la femme de son frere; les hommes s'abstiennent d'aller à l'Eglise après les devoirs du mariage, & les femmes dans le tems de leur maladie périodique. Cependant ces usages pourroient aussi bien venir du Paganisme que du Judaïsme. Après les couches les femmes sont quarante jours à se purifier pour un garçon, & quatre-vingt pour une fille. Ils jeûnent trois fois dans le mois de Février, en mémoire du jeûne des Ninivites: mais on a déja remarqué cet usage entre ceux des autres Orientaux. Enfin on prétend que leur chant approche beau- coup de celui des Juifs.)

» On conclura de cette derniére remarque, que le Jésuite Rodéric ne devoit pas tant » presser les Coptes dans la conférence qu'il eut avec eux, de quitter toutes ces céré- » monies; & de plus, que les Coptes ne lui parlerent pas sincérement, quand ils lui di- » rent qu'ils étoient persuadés qu'ils erroient dans les sentimens où ils étoient touchant la » répudiation des femmes, dans la Circoncision des enfans, & dans l'abstinence des » viandes étouffées. Outre ces remarques, on prendra encore garde, qu'on attribue aux

(a) *Alex. Menes. Hist. Orient.*

(b) Cependant, selon le rapport de quelques Rela- tions, les Abyssins disent qu'ils veulent être circoncis, parce que Jesus-Christ l'a été. On ajoute qu'après qu'on eut chassé les Missionnaires, on fit circoncire ceux qui ne l'avoient pas été encore. Cela montre au moins que la Circoncision est devenue chez les Abyssins une pratique de Religion, quoique *Brerewood* & M. *Simon* croient le contraire. J'ajoute ici que suivant la tradition des Abys- sins, leurs Rois descendent de Salomon par la Reine de Saba. Que cette Tradition soit vraie ou fausse, on ne doit pas être surpris de trouver des pratiques Judaïques dans la Religion de ces Peuples. Voi. la *Dissertation* de l'Abbé *le Grand* sur les *Voyages* du P. *Lobo*.

(c) Ils sanctifient le Samedi par la célébration du *Cor- ban*, c'est-à-dire, du Sacrifice Eucharistique, & par des repas de charité, suivant les Canons Apostoliques. Mais ils distinguent le Samedi du Dimanche. Voi. le P. *le Brun* dans ses *Dissertations sur les Liturgies*, &c. Tome II. Voi. aussi une Dissertation de l'Abbé *le Grand* sur les *Voyages* du P. *Lobo*.

(d) Pour la propreté, dit-on, &c.

» mêmes Abyssins plusieurs choses qui sont éloignées de leur créance. Par exemple, on » prétend qu'ils conviennent avec les Latins touchant la Procession du St. Esprit; ce que » l'on confirme par les Liturgies Ethiopiennes imprimées à Rome, où il est dit que le » St. Esprit procéde du Pere & du Fils. Mais il ne faut pas toujours se fier à ce qui est » imprimé à Rome; car il est certain que les Abyssins ne different point du reste des » Orientaux dans l'article de la Procession du St. Esprit.

» On ne doit pas de plus ajouter foi à tout ce que Thomas de Jesu a écrit touchant » la créance des Abyssins. Je ne trouve pas même que les actes qu'il a inserés dans (a) » son livre touchant la créance des Abyssins soient toujours véritables, quoique la Pro- » fession de Foi qu'il produit vienne de Tecla Prêtre Abyssin; car il est dit expressément, » que le St. Esprit procéde du Pere & du Fils: ce qui est néanmoins faux. Il est aussi » observé, que les Abyssins croient que la Transubstantiation du pain & du vin se fait » lorsque le Prêtre prononce les paroles, où les Latins font consister la consécration. Il » est cependant certain, que la Liturgie des Ethiopiens est en cela conforme à toutes les » autres Liturgies Orientales, & que la consécration ne se fait, selon leur sentiment, » que quand le Prêtre invoque le St. Esprit dans une priére particuliére qui se trouve dans » toutes les Messes des Nations du Levant. Je passe sous silence plusieurs autres points qui » ne sont pas tout-à-fait bien énoncés selon la créance des Abyssins, (b) principalement » ceux qui regardent les Sacremens. Mais il est aisé de corriger ces erreurs sur ce que » nous avons déja dit ci-dessus en parlant des autres Nations Orientales, sans qu'il soit » besoin de nous arrêter d'avantage sur ce sujet; & il sera facile, en suivant cette mé- » thode, de réformer ce que Brerewood a rapporté sur la bonne foi de ces Auteurs ».

Supplément *à ce* Chapitre.

Les Abyssins sont entiérement dépendans du Patriarche d'Alexandrie. Ce Patriarche choisit & consacre à sa volonté le Metropolitain d'Abyssinie (c) & c'est pour cela que dans les priéres, les Prêtres Abyssins nomment le Patriarche d'Alexandrie devant le Métropolitain, (d) qui après son élection est toujours responsable de sa conduite & de son ministére à ce Patriarche. Ce Métropolitain ne peut être Abyssin, & ne peut ni faire, ni établir d'autres Métropolitains. Ainsi quoiqu'il ait l'honneur d'être nommé Patriarche, il n'en a pas l'autorité. Cependant il donne seul les dispenses, & posséde des revenus considérables, qui ne doivent presqu'aucune redevance au Souverain de l'Etat.

Ce Patriarche connu en Abyssinie sous le nom d'*Abuna*, ainsi qu'on l'a déja dit, & qui est aussi étranger dans les matiéres de Religion, que dans les maniéres du païs, tant on le dépeint ignorant, avoit autrefois une si grande autorité, que le Roi n'étoit point reconnu Roi, qu'il n'eût été sacré par ses mains. Aujourd'hui toute sa fonction ne consiste guéres qu'à administrer les Ordres, & faire des Prêtres autant & plus ignorans que lui, & de fort mauvaises mœurs. On ajoute aussi qu'il n'observe aucun interstice dans la collation des Ordres, & qu'il en confére plusieurs à la fois. Pour décrire les cérémonies de cette Ordination des Abyssins, nous nous servirons du récit d'un Auteur, qui les rapporte comme témoin oculaire.

(e) L'Ordination est ordinairement de cinq ou six mille personnes à la fois. Celle dont on nous parle ici étoit de deux mille trois cens cinquante-six. Pour cette cérémonie » on avoit dressé une tente blanche. L'*Abuna* arriva sur sa mule bien accompagné, » & sans mettre pied à terre fit un discours en Arabe, dont le sens étoit, que si parmi » ceux qui se présentoient il y avoit quelqu'un qui eût plusieurs femmes, il eût à se retirer, » sous peine d'excommunication. Ensuite il descendit de sa mule, & s'assit près de sa » tente, pendant que quelques Prêtres rangeoient sur trois lignes ceux qui devoient être » ordonnés. En même tems ces Prêtres les examinerent & leur présenterent un livre, » seulement pour voir s'ils sçavoient lire: à mesure qu'ils les approuvoient, ils les mar- » quoient sur le bras. Ceux qui furent ainsi marqués se retirerent; l'*Abuna* entra dans » sa tente; on fit défiler devant lui ceux qui avoient été admis; il mit la main sur leur » tête, & récita en Langue Copte, la priére qui commence par ces paroles; *gratia divina*

(a) *Thom. à Jesu.*

(b) Voyez ci après.

(c) Voyez *Brerewood*, Recherches, &c. & le P. *le Brun*, Liturgies, &c. Tome II.

(d) On peut lire des circonstances remarquables de cette dépendance dans les *Dissertations* de l'Abbé *le Grand* sur les *Voyages* du P. *Lobo*.

(e) *Alvarez* cité par l'Abbé *le Grand*, ubi sup.

» *qua infirma sanat*, &c. Aiant ordonné de la sorte chacun de ces Prêtres en particu- » lier, il récita d'autres priéres, & donna des bénédictions avec une petite croix de fer. » Puis un Prêtre lut l'Epître & l'Evangile. Ensuite l'*Abuna* dit la Messe, & donna la » Communion à tous ces Prêtres » admis aux Ordres avec aussi peu de choix pour les qualites du corps, que pour celles de l'esprit, puisque parmi eux on y voioit indiffe- remment des aveugles & des manchots. Il paroît aussi par le rapport de l'Auteur cité ici, que la bienséance est peu ménagée dans cette cérémonie, puisqu'entre ces ordon- nés plusieurs étoient absolument nuds.

On donne la Cléricature aux enfans qui sont encore à la mammelle, & depuis cet âge jusqu'à quinze ans. Pour être Clerc il ne faut pas être marié : mais un Clerc peut se marier avant que de se présenter pour être Prêtre ; & quand on est Prêtre on ne peut plus se marier. Dans la cérémonie de l'Ordination du Clerc, du Soudiacre, &c. on passe à la file devant l'*Abuna*, qui est assis dans un fauteuil placé dans une tente élevée au milieu de l'Eglise. Il leur coupe un peu de cheveux en cinq endroits en forme de croix, les oint avec du Chrême au front, & leur fait toucher les clefs qui ouvrent la porte de l'Eglise. On met une nape sur la tête de ces candidats, & on leur donne des burettes entre les mains, pour marquer qu'ils doivent servir à l'Autel. Après cette cérémonie l'*Abuna* dit la Messe, & communie tous ceux à qui il vient de conférer les Ordres.

Il y a, continue-t-on, en Abyssinie des Chanoines & des Moines, & parmi ceux-ci deux sortes d'Hermites. Les Chanoines se marient ; & leurs Canonicats passent souvent à leurs enfans. Cette pratique est d'autant plus remarquable, qu'aucune Religion, ex- cepté le Judaïsme, ne sçauroit alléguer des exemples d'une succession héréditaire aux Charges ecclesiastiques. Entre les Prêtres le *Komos (l'Hegumène)* est chez les Coptes & les Abyssins, le premier dans l'Ordre de Prêtrise après le Metropolitain & les Evêques. Les Moines ne se marient point. On assure qu'il y en a de deux sortes ; les uns qui ont un Général, & forment une congrégation ; les autres qui ont une régle commune, sans que leurs Monastéres aient aucune relation ensemble. Ces Moines qui font des vœux, ont beaucoup de crédit, même dans les affaires d'Etat. On rapporte à cette occasion, qu'un Abyssin disoit des Moines de son païs : *Nos Religieux prosternés contre terre pro- mettent tout haut à leur Supérieur de garder la chasteté ; mais en faisant tout bas cette restriction*, comme vous la gardez, mon pere. *Ils s'acquittent de même des autres vœux.* En cela l'Europe ne doit rien à l'Abyssinie : mais après tout, diront les Moines, on ne sera jamais en droit de tirer des conséquences du particulier au général, encore moins des devoirs à la pratique.

Il n'appartient qu'aux Prêtres & aux Diacres d'entrer dans le Sanctuaire, & l'Em- pereur lui-même n'y entreroit pas s'il n'étoit promû aux Ordres. De là vient que ces Princes se font ordonner Diacres, & quelquefois Prêtres, quand ils parviennent à la cou- ronne.

Nous placerons ici les cérémonies observées au couronnement : mais auparavant il faut dire en deux mots, que les Souverains de l'Ethiopie prétendent descendre de Salomon par la Reine de Saba. (*a*) Cette origine vraie ou fausse est soutenue de quelques preu- ves historiques, mêlées de beaucoup de fictions ridicules : si elle étoit véritable, on pourroit croire avec quelque raison, que les Mages qui vinrent en Judée pour voir le Sauveur, étoient Ethiopiens. Ce qui nous porteroit encore plus à le croire, seroit le Judaïsme si généralement répandu dans le Christianisme de cet Empire, & qui semble être une suite de l'origine des Monarques Abyssins. Quoiqu'il en soit, ils sont obstinés dans cette croiance, en vertu de laquelle les Rois Abyssins se qualifient *Rois d'Israël*. Fondés sur une origine si glorieuse à la Nation, les Peuples sont distribués en Tribus, comme autrefois les Hebreux ; ils conservent beaucoup de noms Juifs, & leurs Chan- tres même se vantent d'être de la race des anciens Scribes.

Venons au couronnement. (*b*) » Autrefois on tenoit (*c*) les Princes du Sang » comme prisonniers sur la montagne de *Guexen* ; on s'informoit des mœurs & » des inclinations de chacun d'eux ; & lorsqu'on étoit convenu du Prince qu'on de- » voit placer sur le Trône, le Vice-Roi de Tigré alloit avec quelques-uns des princi- » paux & une partie des troupes prendre le nouveau Roi. Ce Vice-Roi rangeoit son mon- » de au pied du rocher, montoit avec les premiers au logis du Roi élû, & lui atta- » choit une boucle d'or à l'oreille, ce qui étoit la premiére marque de sa dignité ; en- » suite

(*a*) Voi. *Dissertation sur la Reine de Saba* dans les *Voiages* du P. *Lobo*.

(*b*) [illegible] la description que donne l'Abbé *le Grand* dans sa *Dissert. sur les Rois d'Abyssinie*.

(*c*) Cet usage est aboli. V. *Diss.* de l'Abbé *le Grand*

» suite. On mandoit à tous les autres Princes de venir reconnoître le nouveau Roi & le
» saluer. Ces Princes etoient aussi-tôt renfermés, le nouveau Roi descendoit de la mon-
» tagne, & se montroit à ses troupes. Les Officiers le saluoient, & le conduisoient dans la
» tente qu'on lui avoit preparée. Il y entroit à cheval; puis étant descendu, un des
» principaux Ecclesiastiques l'oignoit d'une huile de senteur, pendant que les Prêtres chan-
» toient des Pseaumes. On le couvroit d'un manteau roial; on lui mettoit la couronne
» sur la tete, & une epée nue à la main. On le plaçoit sur son Trône: ensuite le Grand
» Aumônier montoit sur un lieu élevé, & annonçoit au peuple & à l'armée qu'ils faisoient
» regner un tel. Les cris de joie & les benedictions succedoient à la proclamation » Peut-
être l'usage de ces cérémonies se conserve-t'il encore. Le Prince qui fut couronné en
1609. étant arrivé à quelque distance de l'Eglise d'*Axuma*, où se fait le couronnement » trou-
» va de jeunes filles qui tenoient un cordeau tendu à travers de la rue, pour l'empêcher
» de passer. Elles lui demanderent jusqu'à trois fois qui il étoit: il se retira en arriere à la
» premiére demande, & repondit qu'il étoit le Roi de Jérusalem. Les filles repondirent
» qu'il n'etoit pas leur Roi. A la troisieme demande le Roi tira son épée, coupa le cor-
» deau, & toutes les filles crierent qu'il etoit véritablement leur Roi, le Roi de Sion.
» Alors on entendit le bruit des tambours, des trompettes, &c. & l'on fit des déchar-
» ges de l'artillerie: l'*Abuna* qui l'attendoit accompagné de tout le Clergé le reçut, &
» on commença à chanter plusieurs Pseaumes en conduisant le Roi à l'Eglise. Ensuite le
» couronnement se fit de la maniere qu'il a ete dit. Le Roi étant couronné entra dans
» le sanctuaire, entendit la Messe & communia. La couronne de l'Empereur d'Ethio-
» pie est un chapeau chamarré de galons d'or & d'argent, surmonté d'une croix, & doublé
» de velours bleu. Les Abyssins s'imaginent que cette couronne est tombée du ciel, à cau-
» se que dans les tableaux du couronnement de leurs Rois, on voit un Ange qui tient
» la couronne suspendue. »

Les Rois d'Abyssinie prennent le titre d'Empereur ou de Roi des Rois. En montant sur le trône ils prennent un nouveau nom, & l'ajoutent à celui qu'ils ont reçû au Baptême. Leur sceau est un lion tenant une croix, avec cette Legende: *le Lion de la Tribu de Juda a vaincu.* (*a*) Ils ont fait autrefois les fonctions de la Prêtrise; & ils ne perdoient ce droit qu'après avoir eu le malheur de tuer quelque chose de vivant de leur propre main. Ce malheur étoit d'une terrible conséquence pour le Souverain, puis qu'après une faute de cette nature, ses sujets se trouvoient dispensés de l'obeïssance qu'ils lui devoient, & n'étoient plus obligés de le reconnoitre.

Les Empereurs d'Ethiopie peuvent épouser plusieurs femmes: mais il n'y en a qu'une qui porte le nom de Reine. Ce titre lui est donné avec quelque ceremonie. La proclamation de la Reine est conçue en ces termes: *le Roi a fait Reine une telle sa servante.* Cependant elle ne mange pas avec le Roi son Epoux. Ce Prince est très-peu communicatif, imitant en cela l'usage des Souverains Orientaux. On dit pourtant qu'aujourd'hui il se montre au moins trois ou quatre fois par an: mais personne ne le voit manger que ceux qui lui portent les morceaux à la bouche. Lorsqu'il donne audience, il est caché derriére un rideau.

On ne dit rien de l'autorite despotique de ce Monarque, par laquelle il est le Maître absolu des biens & même de la liberté de ses sujets, ni de la maniere dont il autorise le pillage des Provinces & les vols publics. La tolerance qu'il accorde à ce crime si contraire à la societé va si loin, que le chef des voleurs achette sa charge, l'exerce sans opposition, & paie tribut au Souverain. Au milieu de ce desordre on trouve un bien considerable; c'est qu'on ne connoit en Abyssinie ni Procureurs ni procès.

Revenons à des usages plus liés à la Religion, & commençons par le (*b*) Baptême, dont voici la cérémonie selon les Coptes. (*c*) » La mere parée aussi proprement qu'il lui est
» possible, se presente à la porte de l'Eglise avec son enfant. Là le Ministre du Sacre-
» ment fait de longues prieres sur les deux, commençant par la mere. Ensuite il les
» introduit dans l'Eglise, & fait sur l'enfant six onctions d'une huile bénite pour les
» exorcismes. Ces premiéres onctions sont suivies de trente-six autres avec du *Galileum*,
» sur autant de differentes parties du corps, après quoi il benit les fonts baptismaux, y
» versant à deux reprises de l'huile benite, & faisant à chaque fois trois formes de croix

(*a*) Voi. un passage remarquable dans la *Dissert.* de l'Abbé *le Grand* sur le *Prêtre Jean.*

(*b*) On ne parle point ici des sept Sacremens: les Abyssins les connoissent & les observent à peu près comme les Grecs.

(*c*) Extrait de la première Dissert. sur les Sacrem. par l'Abbé *le Grand*, ubi sup. Cet extrait regarde plus particuliérement les Coptes que les Abyssins: cependant il ne s'accorde pas tout à fait avec ce que rapporte M. Simon.

» avec du *Meiron*, le tout accompagné de longues prieres. La benediction des fonts finie » il y plonge l'enfant trois fois. A la premiere, il le plonge jusqu'à la troisiéme partie du » corps, en disant; *je te baptise au nom du Pere*; ensuite jusqu'aux deux tiers, & ajou- » te, *je te baptise au nom du Fils*. A la troisiéme, il le plonge entierement, & dit, *je* » *te baptise au nom du Saint Esprit*. L'administration de la Confirmation & de l'Eucha- » ristie suivent immediatement aprés. Ils celebrent le Baptême avant la Messe, & à la » fin ils communient l'enfant baptisé.

Le *Meiron* dont on a parlé, est le Chrême; le *Galilaum*, est l'huile des Cathécuménes. Le Patriarche consacre le premier avec beaucoup de cérémonies qu'il est inutile de décrire, parce qu'elles ne different pas assez de celles des Grecs. Après la benediction du nouveau *Meiron*, le vieux est distribué aux Evêques, & le Patriarche Copte en envoie au Metropolitain d'Abyssinie. L'Empereur de cet Etat est sacré avec ce *Meiron*. Pour le *Galilaum*, c'est une huile, qui aprés avoir servi à rincer les vaisseaux où étoit le *Meiron*, demeure sanctifiée par le mélange des gouttes qui restent de ce *Meiron*.

Comme les femmes ne sortent point du logis que quarante jours aprés être accouchées d'un garçon, ou quatre vingt lorsque c'est d'une fille, le Baptême est differé jusqu'à ce tems-là, & quelquefois aussi plus long-tems, comme nous venons de le dire sur la relation de M. de Maillet. Si l'enfant est malade, on le porte à l'Eglise, & on l'etend sur un drap prés des Fonts. Le Prêtre y trempe ses mains trois fois, & frotte autant de fois avec ses mains mouillées le corps de l'enfant, depuis le dessus de la tête jusqu'au bout des pieds. S'il arrive que l'enfant soit porté le soir à l'Eglise, ou à toute autre heure qu'il n'est pas permis de dire la Messe, la mere & l'enfant demeurent là jusqu'au lendemain, afin que l'enfant soit communié. La raison de cet usage est, que le Baptême ne peut jamais s'administrer que dans l'Eglise, & par le Ministere ou de l'Evêque ou du Prêtre. Si l'enfant n'est pas en etat d'être porté à l'Eglise, le Prêtre va au logis; & après avoir récité les priéres sur la mere, & fait les six onctions de l'exorcisme sur l'enfant, il lui demande trois fois s'il croit en un seul Dieu en trois Personnes. Quand on a repondu oui pour l'enfant, il continue de faire quelques prieres, leur donne sa benediction, & se retire. Cette pratique est fondée sur un Canon des Coptes, *que si un enfant vient à mourir après la derniére onction, ou même après la premiere, l'onction lui tient lieu de Baptême, & il est sauvé*. Cette description, ainsi qu'on vient de le dire, est plutôt celle du Baptême des Coptes d'Egypte, que de celui des Abyssins: mais les différences ne sont pas assez considérables pour nous étendre sur ce dernier. Remarquons seulement (*a*) que les Missionnaires ont accusé les Prêtres Abyssins de changemens & d'abus dans la formule du Baptême, en disant; *je te baptise dans les eaux du Jourdain*, au lieu de ces paroles; *je te baptise au nom du Pere*; & qu'ils n'attendent pas le terme prescrit pour le Baptême de l'enfant, lorsqu'ils le voient en danger de mort. Cependant on nous assure en même tems, (*b*) qu'ils croient le salut des enfans morts sans Baptême, pourvû que ces enfans soient nés de pere & de mere fideles; ajoutant même que l'enfant est sanctifié dans la vertu de la Communion que la mere reçoit après la conception. On leur attribue aussi de croire, que l'ame est engendrée comme le corps. Ce sentiment ne leur est nullement particulier, & n'a trouvé que trop de partisans. Entre ceux qui ont soutenu que notre ame est engendrée par nos parens, les uns ont crû que l'Ame produisoit l'Ame, les autres, que l'Ame etoit dans cette portion de matiére qui produit l'homme, & que *effluebat cum semine, cujus etiam subtilior pars erat*. Cette derniére opinion suppose que l'ame est une portion de matiére plus subtile que le corps. Il est certain que la premiére suppose à peu près la même chose; car il n'y a point de génération entre les Esprits. La matiére seule est capable de cette dissolution, de cette augmentation de matiére, & de cette addition de parties homogenes, qui sont les suites de ce qu'on appelle *génération*. A cela près, la génération des ames fait assez bien concevoir la propagation du péché originel.

L'Epiphanie des Abyssins a quelque chose de remarquable. On sçait que chez les Chrétiens du Rit Grec, cette Fête est la commémoration, ou l'anniversaire du Baptême de Jesus-Christ: mais on ne doit pas oublier que la plûpart des Missionnaires & des Voiageurs ont regardé les cérémonies pratiquées en ce jour par les Abyssins comme une rebaptisation réelle, & par conséquent comme une erreur capitale. Cependant un (*c*) Evêque Ethiopien a déclaré, que cette rebaptisation prétendue n'étoit pratiquée ni com-

(*a*) Dissertation de l'Abbé *le Grand* sur le Baptême, [illegible]

(*b*) On rapporte ces opinions sur la bonne foi de *Brerewood*, [illegible]

(*c*) *Brerewood*, [illegible] chap.

me un Sacrement, ni comme une institution capable d'ajouter quelque chose à la regeneration, que le fidele acquiert par la vertu du premier Baptême : & la preuve de cela, dit *Brerewood*, est la nouveauté de cet usage qui ne remonte qu'à peine à cent ans. D'autres pretendent que c'est un véritable Baptême, que les Abyssins croient capable de remettre les pechés. On le prouve par l'ordre qui fut donné de faire un Baptême general dans toute l'Abyssinie, après qu'on eut chassé les Jesuites, & aboli la Religion Romaine. Après ces remarques, voici la description de cette Epiphanie des Abyssins, telle qu'elle est decrite dans un extrait de la Relation du P. Alvarez (*a*).

« Le quatre Janvier 1521. les Prêtres Abyssins s'assemblérent en grand nombre dès la « veille, & chantérent toute la nuit pour benir le lac. On jetta de l'eau bénite dedans. Le « Roi y arriva sur le minuit ; il fut baptisé le premier avec la Reine & l'*Abuna*. L'etang « où se faisoit le Baptême étoit un quarré long, revêtu de planches couvertes de toi« les de coton cirées. On y descendoit par six degrés ; l'eau entroit par un tuiau, au « bout duquel on avoit attaché un sac pour la recevoir & la rendre plus nette. La pres« se fut très-grande dès le matin. Un bon vieillard qui avoit été le Precepteur du Prê« tre Jean, étoit dans l'eau jusqu'aux epaules, & il plongeoit la tête de ceux qui se pre« sentoient en leur disant ; *Je te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Es*« *prit*. Tous etoient nuds, & n'avoient rien pour se couvrir. Ceux qui etoient de moienne « taille ne descendoient pas tous les degrés. » Si ce qui suit est bien veritable, on doit croire que les Abyssins regardent au moins la rebaptisation de ceux qui ont erré dans la foi comme necessaire. « Le Roi demanda à Alvarez ce qu'il pensoit de cette ceremonie. « Celui-ci lui répondit, qu'elle ne pouvoit être rectifiée ni excusée que par la bonne in« tention. Mais, reprit le Roi, que peut on faire pour reconcilier ceux qui, après avoir aposta« sié, reviennent à l'Eglise ? Le Portugais répondit ; il faut instruire les apostats ; prier pour « eux ; les bruler, s'ils ne veulent pas se convertir. Le Roi, dit enfin Alvarez, approuva « ce discours, & ajouta que son aieul avoit commandé ce Baptême par le conseil de « gens doctes & habiles, de peur que tant de gens, qui avoient manqué à Dieu, ne « perissent faute de secours. »

Enfin on trouve dans quelques Relations, qu'après le Baptême de l'enfant on le stigmatise au front ; & l'on a debité autrefois que les Chretiens de Nubie avoient aussi le Baptême du feu. A l'égard des Abyssins, Alvarez dit : « Quant aux marques que « nous voions porter à quelques esclaves noirs sur le nez entre les deux yeux, ou bien « sur les sourcils, elles ne sont pas faites avec le feu, ni pour chose qui concerne au« cun point de la Religion Chretienne, ainsi qu'on a faussement présumé. »

La Confirmation des Coptes consiste en de longues prieres, & en la réitération des Onctions faites à l'enfant qui a reçu le Baptême. Chez les Abyssins le Prêtre fait l'Onction avec le Chrême en forme de croix sur le front des baptisés, en disant ; *que ce soit l'onction de la grace du Saint Esprit, Amen*. Au nez & aux levres il dit ; *c'est le gage du Roiaume des Cieux*. Aux oreilles ; *l'Onction sainte de Notre Seigneur Jesus-Christ*. Aux bras, aux genoux & aux jambes ; *je vous oins de l'Onction sainte au nom du Pere*, &c. Enfin le Prêtre dit sur les enfans baptisés & ensuite confirmés une oraison en forme de bénediction, leur met des couronnes sur la tête, & leur donne l'Eucharistie.

Ce qui a été dit de ce Sacrement, en parlant des Coptes, n'empêchera nullement la description de plusieurs usages qui le concernent chez les Abyssins. D'abord on dit (*b*) que ces Peuples communient souvent ; qu'ils assistent à la Messe avec une grande devotion, (*c*) n'osant ni cracher, ni se moucher pendant qu'on la dit. Un autre rapporte, (*d*) que le jour de leur Communion, il ne leur est pas permis de cracher jusqu'au coucher du Soleil. Il ajoute que les Abyssins ne se confessent jamais sans communier ; & ils se confessent aussi tôt qu'ils ont commis un peché. De plus (*e*) il n'y a que les Prêtres & les Diacres qui entrent dans le Sanctuaire où est l'Autel. Lorsque l'Empereur d'Ethiopie marche, on porte toujours une tente pour la Chapelle & un Autel portatif, qu'Alvarez nomme la Pierre sacrée. Cet Autel est dans un coffre, que quatre hommes portent sur les épaules pendant le voiage. Huit Prêtres destinés à cette fonction se relevent les uns les autres. Deux Clercs marchent devant cet Autel portatif, l'un portant la Croix & l'Encensoir, l'autre une Clochette, au son de laquelle tous ceux qui sont dans le chemin s'arrêtent, & ceux qui sont à cheval mettent pied à terre par respect. Tant d'atten-

(*a*) *Dissert. sur le Baptême*, &c. ubi sup.
(*b*) *Relat. du P. Lobo.*
(*c*) *Le Brun*, Dissert. sur les Liturgies.
(*d*) *Brerewood* citant *Zaga-Za'o*, ubi sup.
(*e*) *Alvarez*, ubi sup. cité par le P. *le Brun*.

tion jointe à une pureté si grande & si recommandée, le respect extraordinaire du Prêtre & du Peuple, persuadent au moins aux Catholiques, que les Abyssins croient la Présence réelle; tandis que les Protestans convertissent hardiment cette Messe des Abyssins en simple *Cêne*, ni plus ni moins que toutes les autres de l'Orient, & se défient de tous les rapports des Missionnaires, quelque raison qu'on puisse leur alléguer, pour autoriser ces récits. Mais pour mettre au fait le Lecteur, nous allons exposer simplement les Cérémonies qui concernent l'Eucharistie: peut-être après un détail simple, il jugera mieux de ce qu'il doit croire sur cet article.

D'abord on nous assure (*a*) qu'autrefois les Abyssins ont assisté sans scrupule à la Messe des Latins, & ont vû élever & adorer la *sainte Hostie*, sans dire qu'on en faisoit trop. On lit dans *Brerewood*, que les Abyssins ne font pas l'élévation du Sacrement; qu'ils le gardent couvert, & qu'ils n'en réservent rien après la Communion. *Brerewood* a tiré cela de quelques Relations Portugaises, dont les Auteurs condamnoient sans restriction presque tous les usages des Abyssins. Mais on les justifie (*b*) en soutenant, « qu'ils different des autres Orientaux, en ce que ceux-ci élévent le corps dans la Paténe, en disant « ces paroles de la Confession avant la Communion: *Sancta Sanctis*; au lieu que les « Ethiopiens ne l'élévent de même dans la Paténe, qu'en disant ces mots de la même Con- « fession: *Domine Jesu*, &c. Il ne paroît pas qu'après qu'on eut chassé les Latins d'Ethiopie, le Souverain de cet Etat ait fait exiger une rétractation solemnelle de la croïance des Latins sur l'Eucharistie, ni qu'on ait reproché cette croïance à ceux-ci, comme on leur a reproché l'interruption de la Circoncision, &c. Voici les usages. Le *Corban* ne se prépare ni avec moins de pureté, ni avec moins de décence, ni avec moins de dévotion que chez les Coptes. Il y a proche de l'Eglise un lieu destiné à le préparer; & il n'est pas même permis aux femmes de toucher la farine dont il est fait. Le *Corban*, ou pain destiné au *sacrifice* étant porté de la Sacristie à l'Autel, est précédé de croix, d'encensoirs & de sonnettes. Pendant la Messe il y a un rideau tiré, qui ne permet pas au peuple de voir ce qui se fait à l'Autel. On communie sous les deux Espéces: mais avec cette restriction, dit le Pere *le Brun*, « que chez les Ethiopiens, aussi bien que dans les autres « Eglises Orientales, le Célébrant donne seulement aux Prêtres le Sang à boire dans le « Calice, aux Diacres dans une petite cuiller, & ne donne à tous les Laïques que des « particules trempées dans le Sang, excepté le Roi, à qui l'on donne les deux Espé- « ces. » Faute de vin, on garde dans les sacristies des grappes de raisin qu'on fait tremper dans l'eau pendant plusieurs jours. On les laisse un peu sécher au Soleil; ensuite on en prend le suc. Le raisin ne doit jamais approcher du feu, &c. & il n'est permis de le conserver que dans un vase consacré au ministére de l'Autel. Le Célébrant, après s'être communié, communie ceux qui l'assistent à l'Autel; ensuite il communie les Laïques, en disant ces paroles: (*c*) *Voici le Corps Saint, précieux, vivant & vrai de notre Seigneur & de notre Sauveur Jesus-Christ*, &c. *Ceci est le pain de vie, qui est descendu du Ciel; c'est ici en verité le Corps d'Emmanuel notre Dieu.* Le Communiant répond *Amen.* Après avoir communié, on évite en se retirant de tourner le dos à l'Autel. Si par malheur le Prêtre laisse tomber une parcelle du pain, ou une goute du vin, qui sont devenus après la consécration le Corps & le Sang de Jesus-Christ, il ne lui est permis de célébrer la Messe, ni de communier que quarante jours après. (*d*) Il doit jeûner pendant tout ce tems-là, ne mangeant rien de gras, & se relever la nuit pour se prosterner cinquante fois. Si tout ce détail fondé sur les meilleures Relations, ne prouve pas que les Abyssins croïent la présence réelle, comme les Catholiques, on ne sçait ce qu'il faudroit pour vaincre l'opiniâtreté de quelques personnes.

Avant que de passer à la description des autres Sacremens, voici encore quelques usages qui méritent d'être remarqués. Les Eglises des Abyssins sont tournées de l'Occident à l'Orient, afin qu'en priant on soit tourné vers l'Orient. L'Autel est isolé dans le Sanctuaire, sous une espéce de dôme soutenu par quatre colomnes. Les Ethiopiens donnent le nom d'*Arche* à cet Autel; & il a, disent-ils, la figure de l'Arche des Juifs. Ils prétendent même que cette Arche subsiste encore aujourd'hui dans l'Eglise d'*Axuma*. Devant le Sanctuaire il y a deux rideaux avec des sonnettes au bas; en sorte que personne ne peut entrer ni sortir sans les faire sonner. Comme on se tient debout pendant les Offices, il n'y a point de bancs dans les Eglises. Seulement on permet de s'appuier sur

(*a*) Le Brun, Explic. des Liturg. *ubi sup.*
(*b*) Voi. le P. *le Brun.*
(*c*) Traduction littérale des paroles de la *Liturgie* des Ethiopiens, qui se trouve dans les Liturgies du P. *le Brun.*
(*d*) *Extrait des Liturgies* dans une *Dissertation de l'Abé le Grand*, ubi sup.

sur des potences. Il y en a bon nombre hors des Eglises. Au reste on a remarqué quelque chose de pareil dans celles des Grecs. On entre dans les Eglises pieds nuds ; & à cause de cela, dit un (*a*) Voïageur très-moderne, le pavé est couvert de tapis. On n'y entend ni parler, ni moucher ; & on n'y tourne point la tête. Les hommes sont séparés des femmes, qui se tiennent dans l'enceinte la plus éloignée du Sanctuaire. Les lampes brûlent en plein jour dans les Eglises ; & l'on y allume souvent une quantité prodigieuse de cierges.

Les Ethiopiens sont fort exacts à porter des offrandes à l'Eglise. Les pauvres, comme les riches, s'acquittent de cet acte religieux. On offre de l'encens, des cierges, du bled ; & ces offrandes se font avant que de commencer la Messe. On dit aussi de ces Peuples, qu'ils sont extrêmement charitables, & que cela contribue à entretenir dans l'Abyssinie un nombre infini de gueux & de faineans.

(*b*) Autrefois les Abyssins avoient une Confession particuliére, qu'ils appelloient la *Confession de l'encensoir*. Elle consistoit à mettre de l'encens dans un encensoir, où on mêloit d'autres aromates : on mettoit ensuite la bouche sur la fumée qui sortoit de l'encensoir ; & dans cette posture on répétoit plusieurs fois ces mots, *j'ai péché*, après quoi l'on se croïoit absous de ses fautes. On observoit encore une autre coutume, par laquelle on prétendoit suppléer à la pénitence. Le Prêtre, après avoir encensé l'Autel, faisoit le tour de l'Eglise & attendoit le peuple, qui croïoit faire une véritable confession, en criant pendant cet encensement, *j'ai péché*. Ces abus ont été abolis : cependant le peuple se confesse rarement, s'il faut croire les Auteurs dont l'Abbé *le Grand* emprunte le témoignage. Peut-être ce qu'on a dit ci-devant, que *les Abyssins ne se confessent jamais sans communion, & qu'ils se confessent aussi-tôt qu'ils ont commis un péché*, ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce récit. A quoi *Brerewood* ajoute sur le témoignage d'*Alvarez* ; *tant les Laïques que les Ecclésiastiques communient au moins toutes les semaines une fois*. Le pénitent, après avoir confessé ses péchés, demeure prosterné pendant que le Prêtre récite plusieurs priéres sur lui. Le Pere *Tellez* dit, que pour l'absolution le Prêtre prononce quelques paroles, & frappe ensuite le pénitent avec une branche d'Olivier.

Les jeûnes sont très-rigoureux chez ces Peuples. (*c*) Pendant le Carême, les Abyssins ne mangent qu'une fois par jour, c'est-à-dire après le Soleil couché. Le Mercredi & le Vendredi ils se mettent à table à trois heures ; & pour ne pas se tromper d'un moment à l'heure, ils mesurent leur ombre. Si elle a sept pieds, c'est le tems de leur repas. Le scrupule des Prêtres Abyssins va jusqu'à ne dire la Messe que le soir dans un tems de jeûne, de peur de le rompre en consumant les espéces. Cependant ils ne se croïent pas obligés au jeûne, qu'ils n'aient des enfans en âge d'être mariés. Et comme la chaleur du climat avance beaucoup la puberté des jeunes gens, il y a peu d'Abyssins qui ne soient obligés de jeûner dès l'âge de vingt-cinq ans.

L'Excommunication effraie beaucoup ces Peuples ; & cette fraïeur contribue infiniment à l'autorité des Prêtres & des Religieux. Pour peu qu'on les touche ils excommunient. On ajoute que (*d*) » l'Abyssinie est le païs du monde où il y a le plus d'Ecclésiastiques, d'Eglises & de Monastéres. «

L'Extrême Onction, ou l'Onction tout court, ou le *Candil*, c'est-à-dire lampe, se pratique de même chez les Coptes & chez les Abyssins. Le Prêtre, après avoir donné l'absolution au pénitent, se fait assister d'un Diacre. Il commence d'abord par des encensemens ; il prend ensuite une lampe dont il bénit l'huile, & y allume une méche. Après cela il récite sept Oraisons, qui sont interrompues par autant de Leçons tirées de l'Ecriture, que le Diacre lit. Ce Prêtre prend enfin de l'huile bénite de la lampe, & en fait une onction sur le front, disant ; *Dieu vous guérisse au nom du Pere, & du Fils & du Saint Esprit*. Il fait une semblable onction aux assistans ; de peur, disent les Abyssins, que l'Esprit malin ne passe à quelqu'un d'eux. Selon le Rituel de ces Peuples, sept Prêtres peuvent administrer cette onction : alors chaque Prêtre allume sa méche & dit sa priére. Mais si c'étoit un Evêque, il lui appartiendroit d'allumer les sept méches & de dire les sept priéres, pendant que les Prêtres liroient les Leçons. Cette cérémonie ne change point, soit qu'elle se fasse à l'Eglise après la Confession, ou chez le malade. Se-

(*a*) La conduite de ce Voïageur, nommé *Poncet*, rend sa fidélité fort suspecte : à cause de cela on n'a pas jugé à propos de le citer en ce qui regarde l'Eucharistie. C'est ce que le P. *le Brun* n'a pas observé. Voi. sur ce *Poncet* quelques lettres qui sont à la fin de la *Rel.* du P. *Lobo*.

(*b*) *Dissert.* de l'Abbé *le Grand*, à la suite du *Voïage du P. Lobo*.

(*c*) *Relat. du P. Lobo*.

(*d*) Le P. *Lobo*, Relation, &c.

lon le Rituel des Jacobites, » celui pour lequel se fait la bénédiction de la lampe, si ses
» forces le lui permettent, s'approche, & on le fait asseoir aiant le visage tourné vers
» l'Orient. Les Prêtres tiennent le livre des Evangiles élevé sur sa tête avec la Croix,
» & lui imposent les mains. Le plus ancien Prêtre dit les Oraisons propres; puis ils font le-
» ver le malade; ils lui donnent la bénédiction, avec le livre des Evangiles, & on ré-
» cite l'Oraison Dominicale, le Symbole, &c. après quoi on éleve une Croix sur la
» tête du malade, & en même tems on prononce sur lui l'absolution générale qui se
» trouve dans la Liturgie. Si le tems le permet, on dit encore d'autres priéres, & on
» fait la Procession dans l'Eglise avec la lampe bénite & des cierges allumés, pour de-
» mander à Dieu la guérison du malade. S'il n'est pas en état d'aller lui-même à l'Autel,
» on substitue une personne à sa place. Après la Procession les Prêtres font les onctions
» sur le malade, puis ils se font une onction les uns sur les autres. «

Pour ce qui est du Mariage, la police des Abyssins autorise la Polygamie, quoique les Canons reçûs chez eux la condamnent, sous peine d'excommunication; ainsi les séparations sont fréquentes & faciles. Même, s'il faut croire quelques Relations, l'intention est en se mariant de se séparer à la premiére occasion; & là-dessus quelques Missionnaires Portugais disent hardiment, que les Mariages des Abyssins ne se peuvent pas appeller des Mariages. Ne pressons pas trop cette conséquence, parce que les désordres des notres n'effacent que trop le Sacrement. On nous assure, que les adultéres, les maladies, les infirmités, le dégout, les querelles domestiques coupent chez les Coptes & les Abyssins le nœud du Mariage, & que la femme se donne en cela autant de liberté que le mari. Pour se séparer, on s'adresse d'abord au Patriarche ou à l'Evêque; & l'on s'adresse aux mêmes pour contracter un nouveau Mariage. Si cependant les prétextes de la dissolution paroissent trop frivoles à ces Prélats pour l'accorder, on trouve toujours quelque Prêtre assez complaisant pour aider à cette dissolution, & pour remarier les parties, à qui il n'en coute ordinairement que d'être exclus de la participation des Sacremens pendant quelque tems.

Gaia, qui a fait le recueil des *Cérémonies Nuptiales de toutes les Nations*, dit, » que
» les Abyssins donnent de l'argent, & constituent la dot aux femmes qu'ils épousent,
» au lieu d'en recevoir quelque chose: « suite d'un usage pratiqué dès les tems les plus reculés, non seulement parmi les Juifs, mais encore chez les Païens. *Alvarez* (a) décrit ainsi les cérémonies d'un Mariage qu'il a vû. » L'Epoux & l'Epouse étoient à la porte
» de l'Eglise, où l'on avoit préparé une espéce de lit. L'*Abuna* les y fit asseoir. Il fit la
» procession autour d'eux avec la Croix & l'encensoir. Ensuite il posa les mains sur leurs
» têtes, & leur dit; *comme aujourd'hui vous devenez une même chair, vous ne devez*
» *avoir qu'un même cœur & une même volonté.* Après un petit discours conforme à cette
» exhortation, il s'en alla dire la Messe. L'Epoux & l'Epouse y assistérent; ensuite il leur
» donna la bénédiction nuptiale. « *Alvarez* ajoute, que ces Mariages des Abyssins sont fermes & stables, & qu'il faut (du moins pour les personnes d'une condition médiocre) des raisons très-fortes pour les rompre. Cela contredit assez formellement ce qu'on a rapporté plus haut. *Gaia* rapporte quelques autres cérémonies de ces Mariages: les voici. Celui qui marie » coupe un toupet de cheveux aux époux, qu'il trempe dans du vin
» miellé; met celui de l'époux sur la tête de l'épouse, au même endroit où le sien a
» été coupé, & de même celui de l'épouse sur la tête de l'époux, en lui jettant de l'eau
» bénite. Après la cérémonie on accompagne les époux au logis, d'où ils ne sortent point
» pendant un mois. Lorsque l'épouse sort, elle porte un voile noir devant le visage, qu'elle ne
» léve qu'au bout de six mois, si ce n'est qu'elle devienne enceinte. « D'où a-t'il pris cela? On ne dit rien ici des couronnes que l'on met sur la tête des mariés, & qu'ils portent pendant huit jours, après quoi le Prêtre, qui les a mises les ôte avec beaucoup de cérémonie, & en récitant quelques priéres. Le couronnement a été remarqué entre les cérémonies des Grecs.

On va abréger le détail de ce qui reste à remarquer des usages Religieux des Abyssins, parce qu'il nous meneroit trop loin. Chaque Monastére a deux Eglises; l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Leurs Instrumens de musique consistent en de petits tambours qu'ils se pendent au cou, & qu'ils battent avec les deux mains, & les Ecclésiastiques sont ornés de ces Instrumens. Ils ont aussi des bourdons, dont ils frappent contre terre avec un mouvement cadancé du corps. Ils commencent leur musique en frappant du pied, & jouant doucement de ces Instrumens, qu'ils quittent ensuite, pour battre des mains,

(a) Cité par l'Abbé *le Grand* dans les *Dissertations* qui suivent la *Relation* du P. *Lobo*.

sauter, danser & crier à tue-tête. Ce bruit est pour eux un acte religieux, dont ils fondent le mérite sur un endroit des Pseaumes de David, qui invite toutes les Nations à battre des mains & à faire des cris d'allegresse.

Enfin les Abyssins ont une commémoration des morts, & des priéres pour les défunts. Cela paroîtra hors de toute controverse, s'il est vrai que le recueil de Canons dont ils se servent, (a) ordonne » d'offrir le sacrifice & de prier pour les morts le troisiéme » & septiéme jour, à la fin de l'année. « Ils ont aussi l'invocation des Saints, des Lé» gendes, des Reliques, beaucoup de miracles, &c.

CHAPITRE VIII.

De la Créance *&* *des* Coutumes *des* Arméniens.

» Les victoires que Scha-Abas Roi de Perse a remportées ces dernieres années sur les » Arméniens, lorsqu'il entra dans l'Arménie, ont presque ruiné cette Eglise, qui » retient encore néanmoins le nom de quelques Archevêchés, Evêchés & Monastéres, » mais qui sont la plûpart en un grand desordre. Je me suis informé assez exactement de » l'état présent de l'Eglise d'Arménie, aiant eu plusieurs conférences sur ce sujet avec un » Evêque Arménien, lequel prenoit la qualité d'Evêque d'Uscovanch, & qui étoit » à Amsterdam en l'année 1664. pour faire imprimer une Bible en Arménien, selon » la commission qu'il en avoit de son Patriarche; car comme les Bibles Arméniennes » manuscrites étoient d'un prix excessif, & que cela empêchoit que les particuliers ne » lussent l'Ecriture, le Patriarche prit la résolution de la faire imprimer. J'ai donc eu » de cet Evêque nommé Uscan, le Mémoire des Eglises Arméniennes, que je produits » (b) ici. Depuis ce tems-là je l'ai entretenu à loisir à Paris, & l'aiant consulté sur » plusieurs points qui regardoient la Théologie des Arméniens, je l'ai trouvé assez peu » instruit de ces matiéres. Il est mort à Marseille, où il s'étoit retiré avec la permission » du Roi, pour faire imprimer des livres Arméniens à l'usage de sa Nation. Les Cardinaux, » qui composent à Rome la Congrégation *de Propaganda Fide*, ont été surpris de ce » qu'on lui avoit accordé si facilement en France un privilége pour faire imprimer tou» tes sortes de livres Arméniens; parce qu'il se pouvoit faire qu'il imprimât de méchans » livres, qui auroient favorisé le Schisme de ces Peuples. Mais sa conduite, pendant » tout le tems qu'il a été en France, a été pleine de respect pour l'Eglise Romaine.

» Pour ce qui regarde la créance & la Discipline Ecclésiastique de l'Eglise Arménien» ne, il n'y a personne qui en ait traité plus au long que Galanus, dans le Livre qu'il » a fait imprimer à Rome touchant la réunion de l'Eglise Arménienne avec la Romai» ne. (c) Cet Ouvrage est divisé en deux parties, dont la premiére n'est qu'un extrait » des Histoires des Arméniens : mais comme ils ont été partagés entr'eux depuis plusieurs » siécles, & qu'ils ont eu recours à Rome dans leurs besoins, aussi-bien que les autres » Orientaux, j'ai reconnu que ces Histoires ne sont pas toujours sincéres ni exactes. C'est » pourquoi j'accompagnerai de quelques réflexions ce que je produirai ici du Livre de » Galanus touchant les Arméniens. Le même Galanus a ajouté des notes à son Histoire: » mais parce qu'il a été Missionnaire, & qu'il a écrit à Rome, il ne faut pas, sans l'avoir » auparavant examiné, ajouter foi à tout ce qu'il dit. Ce livre contient néanmoins plu» sieurs choses assez curieuses touchant l'état & la Religion des Arméniens

» On remarquera donc I. Que les Histoires Arméniennes traduites par Galanus, pro» duisent un certain acte de réunion entre l'Eglise Romaine & l'Arménienne sous l'Empe» reur Constantin & Tiridat Roi des Arméniens, *Sylvestre* occupant alors le Siége de » Rome, & Grégoire, qui est le grand Patriarche des Arméniens, occupant celui d'Ar» ménie. Mais outre qu'il y a plusieurs choses dans cet Acte qui paroissent fabuleuses, il » y a de l'apparence que cette piece a été fabriquée pour la plus grande partie dans les » siécles suivans, principalement au tems du Pape *Innocent* III. lorsque l'Eglise Armé-

(a) *Dissert.* de l'Abbé *le Grand*, à la suite de la *Rel.* du P. *Lobo* [illegible]

(b) On avoit d'abord [illegible] de le retrancher; mais après y avoir fait réflexion on a cru qu'il n'étoit pas à propos d'en priver le Public. On le trouvera donc à la suite de ce Chapitre traduit en François pour la commodité de ceux qui n'entendent pas le Latin.

(c) Galan. *Conc. Reg.* in *Concil. Eccl. Arm. cum Rom.*

» nienne a voulu se réunir avec l'Eglise Romaine ; car l'on y trouve des manières de par-
» ler touchant la souveraineté des Papes, qui n'étoient pas en usage dans le tems où
» l'on prétend que fut passé cet acte. Les Arméniens cependant, comme remarque Ga-
» lanus, s'en servent pour montrer l'antiquité de leur Patriarche, qui fut établi, selon
» eux, par le Pape Sylvestre ; & ils l'ont même produit dans leurs disputes contre les
» Grecs. Mais ce fondement paroîtra foible à ceux qui sçavent l'Histoire Ecclésiastique,
» & qui considéreront la grande étendue de Jurisdiction que le Pape Sylvestre prend dans
» cet acte. (Voici en peu de mots l'Histoire du Schisme, & des réunions ou faites, ou projettées. Le Schisme fut commencé par un de leurs Patriarches nommé *Niersès*, qui décida dans un Conciliabule, environ l'an 535. qu'il n'y a qu'une nature en Jesus-Christ: mais le Schisme n'a véritablement commencé qu'en 551. Les Arméniens se séparérent alors de telle maniére, qu'ils voulurent faire une Ere de leur séparation, & compter dans la suite leurs années depuis cette Epoque. C'est cette Ere que les Arméniens suivent encore. Elle a dû commencer au mois de Juillet : mais les Arméniens se sont accoutumés à commencer l'année par le premier de Janvier 552. C'est du moins depuis ce tems-là, que le premier Evêque des Arméniens s'étant rendu indépendant, a pris le titre de *Catholicos*, ou Patriarche Universel. Dans le commencement du septiéme siécle, sous les Empereurs Maurice & Héraclius, une partie des Arméniens reçut le Concile de Chalcédoine, & confessa deux Natures en Jesus-Christ. Cette réunion d'une petite partie des Arméniens dura, dit-on, 105. ans. Le Schisme recommença en 727. par un Conciliabule qui rétablit l'hérésie des Monophysites, &c. Vers la fin du neuviéme siécle la réunion fut encore inutilement tentée. S. Nicon, qui étoit du dixiéme, y travailla aux dépens de son repos, puisque les erreurs de ses compatriotes le forcérent d'abandonner l'Arménie & de passer en Europe. Selon ce Saint, non seulement les Arméniens persistérent dans les mêmes erreurs, mais ils en avoient adopté encore d'autres. La réunion de l'Eglise Arménienne à la Latine fut aussi tentée au tems des Croisades. Au reste la plûpart des réunions, ou faites ou projettées, furent presque toujours chez les Arméniens, comme chez les Grecs, l'effet de la crainte de leurs voisins, ou de quelqu'autre besoin pressant, ou de certaines vues de quelques particuliers, ou du desir d'étendre l'Empire de Jesus-Christ & celui du Pape. Les Latins se prévalurent beaucoup au commencement du quatorziéme siécle du caractére que l'Histoire donne à Hayton Roi d'Arménie, & des désordres de cet Etat. L'an 1307. on convoqua un Synode pour faire la réunion. Elle se fit en effet d'une partie de l'Eglise Arménienne, & subsiste encore : mais ce ne fut pas sans causer des troubles, ni sans rencontrer de nouvelles oppositions, qui amenérent enfin la ruine de l'Etat.) Mais revenons à M. *Simon*.

» II. Tout le monde sçait que les Arméniens sont de la Secte des Monophysites, qui
» ne reconnoissent qu'une Nature en Jesus-Christ : mais comme nous l'avons déja re-
» marqué en parlant des Jacobites, cette Hérésie est imaginaire, & ne consiste qu'en des
» équivoques de nom. C'est néanmoins ce qui fait encore aujourd'hui de grandes dispu-
» tes parmi les Arméniens ; & quoiqu'ils soient la plûpart ignorans en matiére de Theo-
» logie, ils ne laissent pas de parler raisonnablement du Mystére de l'Incarnation, & du
» Concile de Chalcédoine qu'ils rejettent. On remarquera pourtant, qu'un bon nombre des
» Arméniens est présentement réuni avec l'Eglise Romaine, dont ils suivent les sen-
» timens, & que Galanus a eu grande part à la nouvelle réunion sous le Pape *Urbain* VIII.

» III. Il n'est pas vrai, que les Arméniens nient la présence réelle de Jesus-Christ dans
» le Sacrement de l'Eucharistie, ainsi que le rapporte (*a*) Brerewood après un méchant
» Auteur ; car les Arméniens & les Orientaux n'ont point tant disputé touchant ce Sa-
» crement, que les Latins ont fait, principalement depuis le tems de Bérenger : & d'au-
» tant que les Arméniens n'ont jamais examiné cette difficulté, ils sont demeurés dans
» les termes généraux du changement des symboles au corps & au sang de notre Sei-
» gneur. Galanus, qui rapporte quelques-uns de leurs Synodes & les disputes qu'ils ont
» eues avec les Grecs, ne fait aucune mention de cela, mais seulement de ce qu'ils ne
» mettent point d'eau avec le vin en célébrant la Liturgie, & de ce qu'ils consacrent en
» pain sans levain à la façon des Latins «. (*Ricaut* dit des Arméniens ; » ils croient la
» Transubstantiation dans le sens de l'Eglise Romaine «. Cet aveu est suivi d'une reflexion un peu forte. » Leurs Prêtres avides de gloire & de richesses reçurent sans peine
» un Dogme si profitable, & qui inspire tant de vénération pour les Ministres de l'Au-
» tel, &c «. Il ajoute un peu plus bas. » Ce n'est que depuis peu, que les Arméniens
» ont commencé à agiter la matiére de la Transubstantiation, dont même le Dogme
» n'est

(*a*) Brerewood *des Lang. & Relig.* Chap. 14.

» n'est pas universellement reçu, &c ». Selon le P. le *Brun*, Tome III. de ses *Liturgies*, on ne s'est avisé de questionner les Arméniens sur le point de l'Eucharistie qu'au siécle dernier; & quand on leur dit, » qu'il y avoit en France une nouvelle Secte de Chrétiens, » qui ne croioient pas la présence Réelle & la Transubstantiation, & qui disoient même » que les Orientaux ne la croioient pas non plus, ils regarderent cette pensée comme » une extravagance ». Dans une lettre écrite aux Schismatiques Arméniens au commencement du quatorziéme siécle, on leur reproche seulement de se servir de Calice de terre, de ne vouloir pas donner la Communion sous une seule Espéce, & de la donner aux enfans avant l'âge de raison. Il paroit aussi, par tout ce que *Tournefort* rapporte de la Messe des Arméniens, qu'ils croient la Transubstantiation.)

» Ce que le même Brerewood rapporte touchant le Purgatoire, doit être expliqué » selon ce que nous avons dit ci-dessus des Grecs & des autres Orientaux; & il y a bien » de l'apparence, que ce qui est dit au même lieu, qu'ils nient que les Sacremens aient » la vertu de conférer la grace, est une chimére de quelque Docteur Scholastique, qui » s'est imaginé que les Orientaux étoient instruits de toutes les subtilités des Latins ». (*Ricaut*, dans l'*Etat de l'Eglise Arménienne*, s'explique plus en détail sur l'article du Purgatoire. » Les Arméniens croient qu'aucun Saint, à l'exception du Prophéte Elie & de la Bien-» heureuse Vierge, n'est dans le Ciel, ni en corps, ni en ame: qu'un fidéle mourant » dans l'état de Grace ne va pas immédiatement en Paradis, ni un réprouvé droit en » Enfer, mais que les uns & les autres sont retenus en chemin, & placés dans le même » lieu, qu'ils nomment *Gayank*, qui est le huitiéme Ciel, ou le Ciel des Etoiles, dans » lequel on ne sent aucune joie, on ne souffre aucune douleur, qu'autant qu'une bonne » ou mauvaise conscience est capable de procurer l'une ou l'autre. Ceux qui sortent de » ce monde chargés de menus pechés vont aussi dans le *Gayank*, où par les aumônes & » les bonnes œuvres des Fidéles d'ici-bas, ils sont délivrés des peines dues à leurs crimes. Les » ames des justes ne jouiront de la présence de Dieu qu'après la Résurrection: jusqu'à ce jour-» là elles sont remplies de certains raions de la lumiére & de la Gloire de Dieu ». Le P. *Monier* dans sa *Relat. de l'Arménie*, Tome IV. *du Recueil de Voiages au Nord*, rapporte ce même sentiment en gros, & ajoute ensuite: » cependant les Arméniens dans les » priéres publiques, demandent à Dieu qu'il place les ames des défunts dans le Roiaume » du Ciel avec les Saints, & ajoutent, que les Saints sont dans la gloire avec les Anges ». Voilà une contradiction assez marquée. Le même Pere dit aussi: » Ils croient que » Jesus-Christ descendant aux Enfers en retira les damnés; que depuis ce tems-là il n'y a » plus de Purgatoire, & que les ames séparées de leurs corps sont errantes dans la région » de l'air ». Ce que *Tournefort* rapporte approche assez de ce *Gayank* dont parle *Ricaut*. Voici l'endroit. » La plûpart des Docteurs Arméniens sont du sentiment, que les ames » attendent le jugement universel dans un endroit qu'ils placent entre le Ciel & la Terre, » où elles se flattent de jouïr un jour de la gloire »; mais *pourtant*, continue-t-il, *dans la crainte d'être condamnées à un supplice éternel*. Mais ce qui met le comble aux idées contradictoires de ce Peuple, est ce que le même *Tournefort* ajoute, » que ne voulant » pas entendre parler du Purgatoire, ils ne laissent pas de prier sur les tombeaux, & de » faire dire des Messes pour les morts ».)

» Je ne croi pas de plus, qu'il soit vrai que les Arméniens refusent de manger toutes » sortes d'animaux estimés immondes dans la Loi, comme Brerewood l'attribue aussi aux » Abyssins: mais ce qui a donné occasion à cette créance, c'est que les Arméniens & » les Abyssins avec les autres Chrétiens du Levant, s'abstiennent de manger du sang & » des viandes étouffées, sans qu'il y ait en cela de superstition ». (Il est pourtant vrai, selon Ricaut, que chez les Arméniens c'est un peché de manger du liévre, parce que cet animal est fort mélancolique, & qu'en conséquence la chair de liévre est contraire à la santé. Cela n'a aucun rapport à la Religion: mais voici qui en a un peu plus. La femelle du Liévre est réglée comme les femmes. Ne seroit-ce pas là la raison qui oblige les Arméniens à s'abstenir du liévre?)

» Il seroit inutile de traiter plus au long de la créance des Arméniens qui ne sont point » latinisés; car on en a assez parlé en expliquant la créance des Jacobites, dont ils ne » différent qu'en ce qui regarde quelques cérémonies & la Discipline Ecclésiastique. Je » croi néanmoins que l'on ne sera pas fâché, que je produise ici un Catalogue des prin-» cipales erreurs qu'un (*a*) certain Arménien latinisé leur attribue; & cela servira de » confirmation à ce que nous avons deja avancé, & nous donnera en même tems lieu » d'éclaircir quelques autres points. Cet Auteur reproche à ceux de sa Nation qui ne

(*a*) *Joan. Hernac apud Galan.*

» font point réunis avec le Pape, (*a*) de suivre les erreurs d'Eutychès & de Dioscore » touchant l'unité de Nature en Jesus-Christ ; de croire que le St. Esprit ne procéde que » du Pere ; que les ames des Saints n'entrent point en Paradis, ni celles des damnés en » Enfer avant le jour du Jugement dernier ; qu'il n'y a point de lieux appellés Purgatoire » & Enfer ; que l'Eglise de Rome n'a point de primauté sur les autres Eglises. Il ajoute » de plus, que les Arméniens détestent la mémoire du Pape Leon & du Concile de » Chalcédoine ; qu'ils n'observent point les fêtes de Notre Seigneur à la maniére de l'E- » glise Romaine ; qu'ils ne gardent point les jeûnes selon les Canons de l'Eglise ; qu'ils » ne reconnoissent point sept Sacremens, d'autant qu'ils n'ont point l'usage de la Con- » firmation, ni de l'Extrême-Onction ; & de plus qu'ils ignorent la véritable essence des » autres Sacremens ; qu'en la Messe ils ne mettent point d'eau dans le calice ; qu'ils pré- » tendent qu'on ne doit point donner l'Eucharistie au Peuple que sous les deux espéces. » Il leur reproche aussi la coutume qu'ils ont de consacrer dans des calices de bois & » de terre ; que tous les Prêtres donnent indifféremment l'absolution de toutes sortes de » péchés, sans qu'il y ait parmi eux de cas réservés ; qu'ils sont soumis à deux Patriar- » ches, dont chacun s'attribue le Patriarchat de toute l'Arménie ; que les Curés & les » Evêques succédent les uns aux autres, comme si leurs dignités étoient des héritages ; » qu'on vend & achéte parmi eux les Sacremens ; que les divorces se font pour de l'ar- » gent, sans aucune raison ; qu'ils ne font point d'huile du chrême & des malades ; qu'ils » donnent enfin la communion aux enfans avant qu'ils aient l'usage de la raison.

» Il paroît de tout ce dénombrement, que l'Arménien qui est l'Auteur de toutes ces » erreurs prétendues, étoit latinisé ; car, comme nous avons déja remarqué ci-dessus, la » plûpart de ces opinions sont communes à tous les Chrétiens du Levant, de la maniére » que nous les avons expliquées en parlant des Grecs. Ce qu'on pourroit reprendre dans » les Arméniens, c'est qu'ils s'attachent trop scrupuleusement à certains jeûnes qui sont » en grande quantité parmi eux, & qu'ils ne se font pas instruire assez exactement des » mystéres de la Religion. Il n'y en a point dans l'Eglise Orientale, qui fassent plus d'esti- » me des jeûnes que les Arméniens ; & l'on diroit à les entendre parler, que toute la » Religion consisteroit à jeûner. Pour ce qui est de l'obstination qu'ils ont toujours fait » paroître pour célébrer la Fête de Notre Seigneur & son Epiphanie en un même jour, » ils ne paroissent pas blâmables en cela, (*b*) parce que cet usage a été long-tems dans » l'Eglise, & qu'en effet l'Epiphanie, ou l'apparition de Notre Seigneur n'est proprement » que sa Naissance.

» La qualité de Maître ou Docteur est si grande parmi les Arméniens, qu'ils la » donnent avec les mêmes cérémonies que l'on confére les Ordres ; & ils (*c*) » disent que cette dignité imite celle de Notre Seigneur, qui s'appelloit Rabbi, » ou Maître. Ce sont ces Docteurs que l'on consulte dans les points de Religion, & qui » en décident, considérant les Evêques plûtôt comme des personnes propres à administrer » les Ordres, que comme des Docteurs. Ce sont ces mêmes Docteurs qui prêchent dans » les Eglises, & qui sont les Juges des differens qui surviennent entre les particuliers. » En un mot, ils tiennent le même rang parmi eux, que les Rabbins parmi les Juifs «. (Ils appellent ces Docteurs *Vertabiets*. Le P. *Monier* dans sa *Relation de l'Arménie* assure, qu'ils ne font pas difficulté de prendre le pas sur les Evêques qui n'ont pas le degré de Docteur ; qu'ils portent la crosse, & qu'ils ont une Mission générale pour prêcher partout où il leur plaît ; que plusieurs sont Supérieurs de Monastéres ; que les autres courent le monde, & débitent leurs Sermons aux Peuples qui les écoutent avec respect. Voici ce qu'il y a de plus remarquable à leur égard. Le titre de *Vertabiet* passe, sans beaucoup de science ni d'application, du maître au disciple. Au moins le P. *Monier* l'assure ainsi, ajoûtant que pour le communiquer de cette façon, l'on enseigne au disciple certains traits de l'Histoire Ecclésiastique, sur tout, & ceci est remarquable, de ceux qui ont rapport à leurs opinions erronées. A cela l'on ajoute quelque chose de fort important encore ; c'est de sçavoir comment s'appelloient les Saints Peres. Rien n'est plus commode que la science acquise de cette maniére. Il faut espérer que nos jeunes gens parviendront peu à peu au même avantage. Déja leur capacité se borne aux idées généra-

(*a*) Remarquez ce que *Tournefort* dit la dessus. » Leurs » plus habiles Evêques prétendent les laver de cette Hé- » résie. Ils soutiennent que toute l'erreur vient de » la [illegible] de leur Langue, laquelle manquant de » termes propres, fait qu'ils confondent souvent le mot » de Nature avec celui de Personne, &c «. mais après tout, ce qu'il en rapporte montre uniquement, que leur Hérésie consiste en des termes qu'ils n'entendent pas, & se termine à des conséquences tirées avec trop de subtilité.

(*b*) Voi. la dessus un passage du Docteur *Cave* dans l'*Etat de l'Eglise Arménienne* par *Ricaut*. Chap. VI.

(*c*) Galan. in Concil. *Eccle. Armen. cum Rom.*

les des choses : ils passent diligemment d'un abregé de Philosophie à un abregé de Théologie ; ils n'étudient que dans ces sçavantes gazettes que leurs Auteurs offrent tous les mois au Public comme les fruits de leurs veilles. Dans ces mêmes gazettes ils cherchent à prendre le gout, la délicatesse, l'art de raisonner & celui d'écarter les préjugés. Ils apprennent par cœur les opinions orthodoxes & hétérodoxes, & enfin parviennent à connoitre de nom les Docteurs anciens & modernes. Ces Docteurs Arméniens se font rendre un grand respect : ils reçoivent assis les personnes qui les visitent, sans même excepter les Prêtres. On s'avance modestement vers eux pour leur baiser la main ; & après s'être retiré à trois ou quatre pas d'eux, on se met à genoux pour recevoir leurs avis. Les *Vertabiets*, dit *Tournefort*, osent bien usurper le pouvoir d'excommunier. Ils vivent de la quête que l'on fait pour eux après le Sermon, gardent le Célibat, & jeûnent rigoureusement les trois quarts de l'année.)

» L'Ordre Monastique est aussi en grande réputation parmi les Arméniens, depuis » qu'un de leurs Patriarches nommé Niersès introduisit celui de St. Basile : mais depuis » qu'ils se sont réunis avec l'Eglise Romaine, (*a*) ils ont entiérement changé leur Régle » pour s'accommoder à celle des Latins ; & l'Arménien dont nous avons rapporté ci- » dessus un Catalogue des erreurs qu'il impute à sa Nation, étant venu à Rome, » fit vœu que sitôt qu'il seroit de retour en Levant, il vivroit lui & ses compagnons » selon la régle de St. Augustin, & selon les Constitutions de St. Dominique. Celui qui » donna occasion à cette réformation tant de la Religion que du Monachisme, fut un » certain Religieux de l'Ordre de St. Dominique, nommé Barthélemi, qui fit de grands » progrès dans l'Arménie pour l'Eglise Romaine sous le Pape *Jean* XXII. aiant attiré à » lui par ses prédications plusieurs Moines, dont il se servit pour réunir ensemble les » deux Eglises. Ce fut en ce tems-là que l'Ordre de St. Dominique fut établi dans l'Ar- » ménie ; & l'on appelle ces Moines *Freres unis*, à cause de la nouvelle réunion. Cet » Ordre, qui n'avoit été établi que pour détruire l'ancien, s'acquit en peu de tems beau- » coup de réputation ; de sorte que les Freres unis bâtirent des Monastéres non seulement » dans l'Arménie & dans la Georgie, mais même au-delà du Pont-Euxin, principalement » à Caffa, qui étoit alors de la dépendance des Génois. Mais depuis que les Turcs & » les Persans se sont rendus les maîtres de ces païs-là, le nombre de Freres unis est beau- » coup déchû, & il en reste aujourd'hui assez peu, qui se sont rendus dans la Province » de Nasciyan dans la grande Arménie ; & qui étant enfin réduits à la derniére extré- » mité, se sont unis avec les Religieux Dominicains de l'Europe, & sont maintenant » soumis au Général de cet Ordre, qui y envoie un Supérieur Provincial.

» Pour ce qui est de leur Office, ils le font en Langue Arménienne, qui est une Lan- » gue assez rude & fort peu connue. Le nouvel Arménien est cependant différent de » l'ancien, & le Peuple n'entend pas facilement la Liturgie, ni les autres Offices qui sont » composés en ancien Arménien. Ils ont aussi toute la Bible traduite en leur Langue, » & leur Traduction a été prise du Grec des Septante. Cette Version de la Bible fut » faite vers le tems de St. Jean Chrysostome, par quelques-uns de leurs Docteurs qui » avoient appris la Langue Grecque, & entr'autres par un certain Moïse nommé le » Grammairien, & par un certain David surnommé le Philosophe. On remarquera ici, » que les Arméniens font auteur de leurs caractéres un St. Hermite nommé Mesrop, » qui les inventa dans la Ville de Balu proche de l'Euphrate ; & ce Mesrop vivoit en même » tems que St. Jean Chrysostome ».

Pour suppléer à ce que M. *Simon* dit des Arméniens, on devroit mettre ici la Confession de foi de l'Eglise Arménienne, telle que *Ricaut* la donne. On va en extraire ce qu'il y a de plus remarquable, avec toutes les obscurités si ordinaires aux Symboles, qui nous sont venus de differentes parties de l'Orient. (*b*) Ils croient comme nous la Trinité, *non trois Dieux* ; mais un seul Dieu, seul en volonté, en gouvernement & en jugement, &c. Une des trois Personnes engendrée de son Pere *avant toute éternité* est descendue *dans le tems* à Marie, & en *a reçu du sang, aiant été formée dans son sein.* (*c*) *La Divinité y fut mêlée avec la Nature humaine, sans aucune tache ni souillure. Elle demeura patiemment neuf mois entiers dans le ventre de Marie, & naquit ensuite à la maniére des hommes avec une ame, un entendement, un jugement & un corps. De ce mélange, ou de cette union a résulté la composition d'une Personne.* Cette Personne, après avoir vécu un certain tems parmi les hommes, y est morte par rapport à son corps,

(*a*) Les Religieux Schismatiques suivent toujours la Régle de S. Basile : mais les Catholiques, ou réunis, suivent celle de Saint Dominique.

(*b*) On conserve les expressions du Traducteur de *Ricaut.*

(*c*) Ici se trouve le prétendu Eutychianisme.

quoique, comme Dieu, toujours vivante. Elle a été ensevelie, & *sa Divinité s'est mêlée avec elle dans le tombeau.* Son ame descendue aux Enfers, & toujours accompagnée de sa Divinité *prêcha aux ames qui étoient dans les Enfers; & après les en avoir retirées*, ressuscita le troisiéme jour. Ajoutez ici les opinions suivantes que *Tournefort* leur attribue; que toutes les ames ont été créées au commencement du monde; & qu'après le Jugement universel Jesus-Christ restera pendant mille ans sur la terre avec les Predestinés. A l'égard de la Procession du Saint Esprit, personne n'ignore qu'ils sont de l'opinion des Grecs. Du reste, ils sont ennemis jurés de ceux-ci; jusques-là que, selon *Tournefort*, (*a*) » Si un Grec entre dans une Eglise Arménienne, ou un Arménien dans une » Eglise Grecque, les uns & les autres la croient profanée & la bénissent de nou- » veau «.

Ce que M. *Simon* a rapporté, que les Arméniens sont soumis à deux Patriarches, pourroit induire à erreur. Voici comment il faut rectifier cet endroit. Les Arméniens ont quatre Patriarches, qui se donnent tous le titre de *Catholiques.* Ces Patriarches sont celui d'*Itchmiazin*, celui de *Cis*, celui de *Canshahar* & celui d'*Achtamar.* Les trois derniers, dit *Ricaut*, reconnoissent le premier pour leur chef, & ont même recours à lui dans les affaires épineuses, sans pourtant dépendre de lui dans le gouvernement de leur Eglise. Il ajoute, » que l'Ordre de Prêtrise ne se confère point, sans que les quatre » Patriarches assistent à la cérémonie en personne ou par procureur «. Pour ce qui est des Patriarches Arméniens de Constantinople & de Jérusalem, » ce sont, continue-t-il, des Patriarches Titulaires établis par ménagement pour les Turcs «; & ceux-ci sont bien aises de conserver cette dignité chez eux, afin de profiter des investitures: mais, selon le même *Ricaut*, » ces Prélats titulaires ne sont proprement que les Députés du » Patriarche, ou, pour les traiter plus honorablement, ce sont autant d'Evêques qui re- » lévent des Patriarches «. *Brerewood* ne parle que de deux Patriarches, & en cela s'accorde avec M. *Simon.* Ces deux Patriarches sont *Itchmiazin* pour la grande Arménie, & *Cis* pour la petite. *Tournefort* parle du Patriarche de *Nasçivan reconnu par les Arméniens Catholiques Romains, & de celui de Caminiec* en Pologne, qui reconnoit aussi le Pape, depuis la réunion des Arméniens de Pologne à l'Eglise Latine faite en 1666.

Addition *à ce* Chapitre.

Le Grand Patriarche, c'est-à-dire celui d'*Itchmiazin*, est élu à la pluralité des voix des Evêques, qui se trouvent à *Itchmiazin*, avec l'agrément du Roi de Perse. Cet agrément s'achète sous le nom spécieux de présent, & souvent aussi le Patriarchat est mis à l'enchére, & adjugé au dernier enchérisseur. Ce Patriarche s'attribue un pouvoir absolu sur le Clergé, avec le droit de nommer, consacrer & déposer même les Prélats de sa dépendance: » mais (*b*) ce droit est bien resserré par le fait, & se réduit à confirmer » les élections qui se font par les Eglises particulières, ou les nominations qui viennent » de la part du Grand Seigneur ou du Roi de Perse «. Les revenus de ce Patriarche montent au moins à (*c*) deux cens mille écus. Au rapport de *Tournefort*, chaque Arménien qui passe quinze ans donne au grand Patriarche cinq sols par an, & les riches lui donnent jusqu'à trois ou quatre écus. » Cependant, ajoute-t-il, ce Patriarche est » véritablement pauvre, parce qu'il est obligé de paier la Capitation, pour retenir dans » son troupeau ceux qui ne sont pas en état de satisfaire au tribut «. Malgré cela, sa grande autorité le rend un des plus considérables Prélats du monde. Tout le troupeau tremble, quand il menace d'excommunication; & l'on assure que quatre-vingt mille Villages le reconnoissent.

Nous rapporterons ici, sur la foi du P. *Monier*, une particularité assez singulière de la consécration des Evêques, telle que la faisoit autrefois le Patriarche de la petite Arménie. Il imposoit sur la tête du postulant la Relique de la main droite de St. Grégoire l'*Illuminateur*, qui vivoit au commencement du quatriéme siécle. Cette Relique est aujourd'hui dans le Monastére d'*Itchmiazin.* L'imposition dont je parle étoit une pieuse *charlatanerie* du Patriarche, par le moien de laquelle il attiroit chez lui la plus grande partie

(*a*) *Voiages du Levant*, Lettre XX.

(*b*) Le P. *Monier*, Relation de l'Arménie.

(*c*) Selon *Tournefort*, à six cens mille. Les revenus des Patriarches consistent, selon *Ricaut*, en quelques fonds de terre, & dans les contributions volontaires des Fidéles. Voi dans l'*Etat de l'Eglise Arménienne* le détail qu'il donne de ces contributions. Cependant il ne faut pas oublier que *Ricaut* ne parle guéres que sur le témoignage des Arméniens de Constantinople.

partie des consécrations, & trouvoit ainsi les fonds dont il avoit besoin pour paier le Tribut au Roi de Perse.

On a dit que les *Vertabiets* vivent dans le Célibat. Cependant les Curés & les Prêtres séculiers se marient : mais ne pouvant passer aux secondes noces, ils se choisissent prudemment pour femmes des filles jeunes & vigoureuses. Les Prêtres couchent dans l'Eglise, la veille du jour qu'ils doivent s'approcher de l'Autel ; & si l'Eglise a plusieurs Prêtres, l'hebdomadaire y passe toutes les nuits de sa semaine.

Chaque Eglise particuliére a son Conseil qui a droit d'élire l'Evêque, & l'élû va se faire sacrer par le grand Patriarche ; ce qui n'empêche pas que ce Conseil ne s'attribue le droit de le destituer, si l'on n'en est pas content. Les Evêques font leur résidence dans les Couvens, & y vivent en communauté avec les Moines. Les Aumônes, les Ordinations & les secondes Nôces produisent leurs revenus. Pour marque de leur dignité ils ont la mitre, l'anneau & la crosse.

Si plusieurs Prêtres desservent une même Eglise, la Paroisse se partage entr'eux. Pour aspirer à cette Prêtrise il ne faut, dit-on, que sçavoir le Missel qui est en Arménien literal, c'est-à-dire, en Arménien non vulgaire. En un mot, il n'y a rien d'outré dans les Relations, qui disent qu'en Armenie, comme généralement dans tout l'Orient, *pour se faire homme d'Eglise, il suffit d'être ignorant.* La préparation de celui qui doit recevoir l'Ordre de Prêtrise se termine à demeurer quarante jours dans l'Eglise : le quarantiéme jour on dit la Messe, qui est suivie d'un grand festin. La femme du nouveau Prêtre (on l'appelle Papadie) assiste au festin assise sur un escabeau, les yeux bandés, les oreilles bouchées, la bouche fermée, (*a*) pour marquer la retenue qu'elle doit avoir à l'égard des fonctions sacrées ausquelles son mari va être emploié. Pourquoi choisir la femme, pour en faire l'objet d'une cérémonie qui marque expressément le devoir du Prêtre? C'est lui qui doit avoir de la retenue en ce qui concerne l'Autel ; & celle qu'affecte la femme est un garant bien équivoque de celle du mari. Les anciens Paiens recommandoient cette retenue à leurs Prêtres ; & quelques (*b*) Hérétiques, à l'imitation des Paiens, se la recommandoient entr'eux. Ajoutons encore quelques particularités, pour achever de montrer comment les Prêtres s'acquittent de leurs fonctions pastorales. Ils ont le Breviaire au Chœur, & hors de là le Pseautier, dont ils doivent réciter tous les jours une partie. Le P. *Monier* dit, « que dans le cours de l'année les Prêtres ne » vont à l'Eglise que le matin pour les Matines, & le soir pour les Vêpres ». Pendant le Carême ils y vont encore à midi. On s'assemble ordinairement dès les deux heures du matin, *pour commencer*, dit le P. le *Brun*, *ou pour finir même la Liturgie au soleil levant ; en quoi ils ont conservé l'usage de la plus haute Antiquité.* Si l'on veut un plus grand detail, il faut consulter les Auteurs indiqués (*c*) au bas de la page.

Les enfans destinés à la Prêtrise sont ordonnés dès l'âge de dix ou douze ans : après avoir achevé d'apprendre à lire, leur Maître les présente à l'Evêque. L'Ordination faite, ils font un séjour de deux ou trois jours dans l'Eglise sans en sortir. Pendant cette retraite on les fait lire, & le reste du tems ils s'y amusent comme des enfans. Les jours de cette retraite étant expirés, on leur ôte le surplis dont on les avoit revêtus ; les Prêtres les rendent aux parens, qui font un festin, & paient à l'Evêque douze sols pour l'Ordination de chaque enfant.

Nous devons dire quelque chose de la dévotion des Arméniens, & de la décence qu'ils observent dans les Eglises. Commençons par leurs pélerinages à (*d*) *Itchmiazin* & à *Virap*, deux endroits qui valent pour eux *Notre-Dame de Lorette*, *Saint Jacques en Galice*, & tout ce que nous avons de plus édifiant en matiére de pélerinages. On dit même qu'ils préferent les deux pelerinages d'*Itchmiazin* & de *Virap* à celui de Jerusalem. Le pelerin se prepare à cette sainte visitation pendant sept ans, & jeûne quarante jours par année, sans préjudice des autres jeûnes que l'Eglise Arménienne ordonne, dont on parlera dans la suite. A ces pélerinages sont attachés des avantages essentiels, pourvû que la préparation soit bien faite. Ces avantages sont un esprit orné de talens extraordinaires, beaucoup d'agilité, d'excellentes dispositions à bien chanter & à bien danser, des amis sinceres, une belle femme. Qui pourroit s'imaginer que les Saints d'Arménie s'amusent à procurer des biens aussi peu dignes d'un

(*a*) Le P. *Monier*, ubi sup.

(*b*) *Basilide* ordonnoit le silence à ses Sectateurs, & le leur recommandoit par cette maxime, *penetrez les autres, mais ne vous laissez jamais penetrer. Omnes cognosce, te nemo cognoscat.*

(*c*) Le P. *le Brun* dans ses *Liturgies*. Le P. *Monier*, *Relation de l'Arménie*. *Tournefort*, Voiage au Levant.

(*d*) Voiez-en le détail dans *Ricaut*, Etat de l'Eglise Arménienne. Trois Saints distingués d'Arménie sont enterrés près d'*Itchmiazin*. *Virap*, dans la Province d'*Ardashat*, est un lieu où Saint *Saternah*, un de ces Saints, a beaucoup souffert.

fidele, que le font la danse, la musique, l'agilité : mais les *dévots*, & surtout les ignorans, attendent tout des bontés du Ciel. Il ne faut pas oublier pourtant, que les Arméniens n'oseroient demander des richesses à leurs Saints.

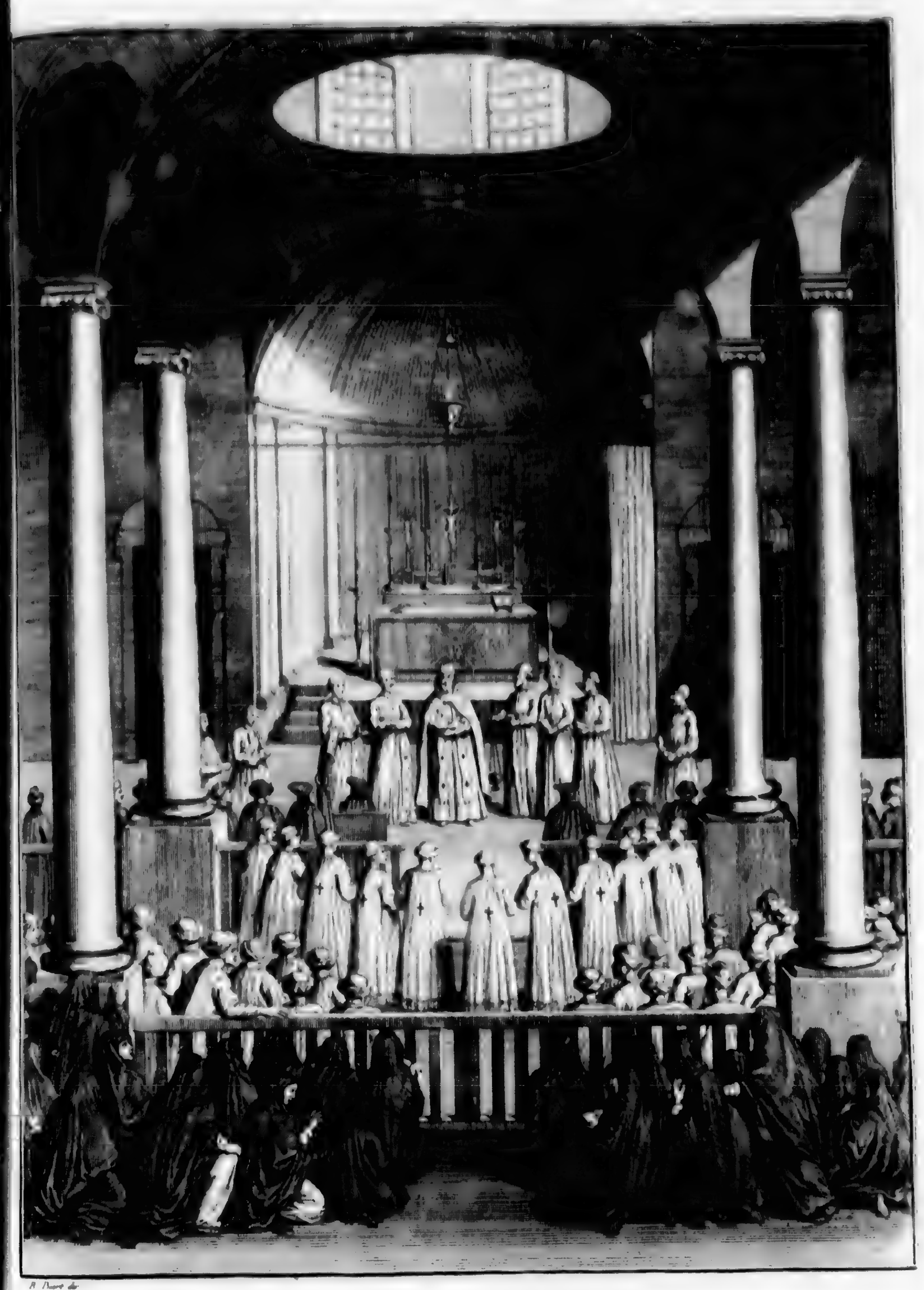
Avant que d'entrer dans les Eglises, les hommes quittent leurs souliers à la porte. On y a même des armoires pour les serrer pendant les exercices de dévotion. Ils font aussi en entrant le signe de la Croix trois fois, mais à la façon des Latins, si nous en croïons le P. le *Brun*. Le Clergé est aussi au Chœur sans souliers : mais ceux qui sont dans le Sanctuaire prennent des pantoufles noires. Pendant la Messe ou l'Office, on est toujours ou debout ou assis à terre, les hommes aïant la tête découverte & croisant les jambes, les femmes sur les talons. A tout ce détail d'usages, qui constituent au moins en partie l'extérieur de la dévotion, il faut ajouter, qu'il y a toujours beaucoup de monde dans les Eglises, que l'on y est long-tems, & comme on l'a déja dit, que l'on s'y rend de fort bonne heure. Le P. *Monier* temoigne qu'il fut edifié de la modestie que les Arméniens observent dans les exercices de pieté, & *Ricaut* dit qu'il le [illegible] de leur zéle. Toutes ces attentions redoublent en certains tems, par exemple, pendant la Semaine Sainte, & aux Fêtes solemnelles.

(*a*) Leurs jeûnes sont beaucoup plus rigoureux que chez les Grecs, & rien ne peut en dispenser. Dans les quarante jours du Carême qui precede Pâques, il n'est permis de manger que des racines, des herbes ou des legumes, & beaucoup moins qu'il n'en faut pour contenter son appetit. *Tournefort* dit pourtant, que pendant le grand Carême, les Armeniens peuvent manger du poisson le Dimanche : mais cela est-il bien exact ? A cette mortification on en doit ajouter une autre, qu'une longue & rude diéte est bien capable d'amener ; c'est l'abstinence des femmes. Les plus dévots croiroient commettre un grand crime, s'ils ne l'observoient. On doit regarder comme une abstinence spirituelle le defaut des Messes dans les jours de jeûne & dans le Carême, & l'usage établi de n'en entendre que le Dimanche, ainsi que le dit *Tournefort*, qui ajoute, que la Messe se dit le Dimanche à midi, & qu'on la nomme *Messe basse* parce que l'on tire un grand rideau devant l'Autel, & que le Prêtre, que l'on ne voit pas, ne prononce tout haut que l'*Evangile* & le *Credo*. Tous les jeûnes sont aussi rigoureux que celui du grand Carême. On a déja parlé de leur *Artzibut* : à l'egard des autres, si l'on veut de plus grands détails sur cette matiere, il faut avoir recours aux Auteurs qu'on indique ici.

Venons à ce qui concerne leurs Fêtes. Les plus solemnelles sont l'Epiphanie ou la bénédiction des eaux, la Presentation du Seigneur, les Rameaux, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Transfiguration, l'Assomption de la Sainte Vierge, & l'Exaltation de la Croix. Le P. *Monier* dans la *Relation de l'Arménie* met au rang des Fêtes des Arméniens la *Nativité*, l'Annonciation & l'Assomption de la Sainte Vierge : mais *Ricaut* ne parle que de celle-ci sans faire mention des deux autres. Voici ce que ces Fêtes ont de remarquable. Le Samedi qui précede l'Assomption est emploïé à des Anathêmes contre le Concile de Chalcédoine & contre St. Leon. Le jour de l'Assomption on fait avant la Messe la benédiction des raisins & des fruits nouveaux. Le jour des Rameaux est solemnisé par la Benédiction des Palmes, & la Procession. » Au retour de la Procession, » dit le P. *Monier*, le Prêtre accompagné du Diacre entre dans l'Eglise, & ferme la » porte. L'Officiant qui est à la tête de la Procession frappe à la porte, & chante ces pa» roles ; *Ouvrez-nous, Seigneur*, &c. Le Prêtre & le Diacre, qui sont dans l'Eglise, ré» pondent ; *qui sont ceux qui demandent que je leur ouvre? C'est ici la porte du Seigneur,* » *par laquelle les justes entrent avec lui.* L'Officiant & les Assistans repliquent, *non seu-* » *lement les justes entrent, mais aussi les pécheurs, qui se sont justifiés*, &c. «. Ceux de l'Eglise reprennent, & font un petit détail du merite de l'Eglise ; à quoi l'Officiant répond : *ce que vous dites de la Sainte Eglise est juste & vrai ; elle est pour nous une mere sans tache*, &c. » Après ce pieux Dialogue, la porte de l'Eglise s'ouvre, la Pro» cession entre, & l'Office finit par d'autres priéres édifiantes «.

Pour apprendre l'antiquité de la Bénédiction des eaux qui se fait le jour de l'Epiphanie, il suffit de lire les témoignages que le P. le *Brun* rapporte à cette occasion. Les Arméniens observent aussi religieusement que les autres Orientaux les céremonies de cette Benédiction, & le Baptême qui la fait. D'abord on place un grand Bassin plein d'eau à la porte du Sanctuaire. Tout le Clergé sort en procession de la sacristie, & montant au Sanctuaire, continue cette Procession autour du bassin. Le Celebrant qui a dit la Messe auparavant, fait plusieurs priéres sur l'eau du bassin, y plonge sa Croix, avec laquelle il

(*a*) *Ricaut*, le P. *Monier*, *Tournefort*, le P. *le Brun*.



B. Picart del.

EGLISE des ARMENIENS.

fait
fidel
à n
I
on p
béni
enfu
certe
fur l
nonc
ruel
mon
L
auffi
& l'e
A
Mon
» Jus
» re
» un
» vi
» ne
» Tr
» V
» D
Le I
glife
ce, &
quelq
guent
mani
que c
(c
faire
» for
» tou
» eft
» la
» me
» pic
» Au
» tou
» ren
» aut
» doi
» âgé
» von
» de
» fe,
» y a
» cha
» n'y
» trou
» ge
» ma
» faire

(a) V
[illegible]

fait le signe de la Croix dans cette eau, & enfin y verse du Chrême. Après cela les fidèles viennent s'y laver, & emportent de cette eau chez eux, où elle leur sert comme à nos Latins l'eau bénite.

Le Jeudi Saint on dit la Messe à nuit, & les fidèles y communient. Ce même jour on porte vers les cinq heures du soir à la porte du Chœur un bassin plein d'eau, qu'on bénit avec des priéres. L'Evêque ou le premier du Clergé lave les pieds aux Prêtres & ensuite à d'autres, en faisant un signe de Croix avec de l'huile qui a été bénite pour cette cérémonie. Lorsqu'elle est finie, quelques hommes vigoureux élevent le fauteuil sur lequel l'Officiant est assis, afin qu'il donne la bénédiction à tout le peuple, en annonçant la dispense de manger chaque jour de la viande jusqu'à l'Ascension. Les spirituels disent qu'il convient qu'un Prêtre qui s'abbaisse jusqu'à laver les pieds à tout le monde, soit élevé au-dessus de tous. *Ceci est tiré du P. le Brun.*

Le Samedi Saint on celebre la Messe à cinq ou six heures du soir, & l'on y donne aussi la Communion. La seconde Fête de Pâques est emploiée à visiter les Cimetiéres, & l'on y lit des priéres & des Evangiles.

A ces Fêtes il faut ajouter une superstition judaïque, rapportée par ce même Pere *Monier*, qu'on a deja cité plusieurs fois. » Les Arméniens offrent à Dieu, comme les » Juifs, le Sacrifice des animaux, qu'ils immolent à la porte des Eglises par le ministé» re de leurs Prêtres. Ils trempent le doigt dans le sang de la victime egorgée, & en font » une Croix sur la porte de leurs maisons. Le Prêtre retient pour lui la moitié de la » victime, & ceux qui l'ont présentée en consomment les restes. Il n'y a point de bon» ne famille, qui ne vienne offrir son agneau aux Fêtes de l'Epiphanie, de la » Transfiguration, de l'Exaltation de la Sainte Croix, & de l'Assomption de la Sainte » Vierge, qu'ils appellent le jour du Sacrifice général. Ils font de pareilles offrandes à » Dieu, pour en obtenir la guérison de leurs maladies, ou d'autres bienfaits temporels «. Le P. *Besson* dans sa *Syrie Sainte* ajoute, que l'on méne la victime à la porte de l'Eglise; que le Prêtre benit le couteau avec lequel il doit l'immoler, & le sel du Sacrifice, &c. On a déja remarqué cette superstition judaïque entre (*a*) les usages religieux de quelques Schismatiques d'Asie. On dit que pour justifier celui-ci, les Arméniens allèguent *l'exemple de l'Eglise Romaine, qui bénit des agneaux à Pâques*: mais de quelque maniére qu'on s'y puisse prendre pour autoriser ce dernier usage, je dis hardiment (*b*) que ce n'est pas moins un reste de Judaïsme, que celui de ces Asiatiques.

(*c*) Pour donner une idée juste des Eglises des Arméniens, on ne sçauroit mieux faire que de copier le P. *le Brun*. » Leurs Eglises, dit-il, sont tournées à l'Orient, en » sorte que le Prêtre célébrant la Messe, & tous ceux qui sont dans l'Eglise ont la face » tournée à l'Orient. Elles sont ordinairement divisées en quatre parties. La première » est le Sanctuaire; la seconde est le Chœur; la troisiéme est pour les hommes Laïques; » la quatriéme, qui est la première en entrant par la grande porte, est pour les fem» mes. Le Chœur & la place des hommes sont séparés par une balustrade d'environ six » pieds de hauteur. Le Sanctuaire est plus élevé que le Chœur de cinq ou six marches. » Au milieu du Sanctuaire est l'Autel, qui est petit & isolé, pour tourner & encenser » tout autour. Presque toutes les Eglises ont un dôme, où il y a des fenêtres qui éclai» rent le Sanctuaire. Il n'y a aucun siége dans le Sanctuaire, parce que le Prêtre & les » autres Officiers s'y tiennent toujours debout. Cependant, selon la Liturgie, le Prêtre » doit s'asseoir pendant la Prophétie & l'Epitre; & alors, si c'est un Evêque ou un Prêtre » âgé qui officie, on lui porte un siége. Il y a ordinairement entre les deux escaliers qui » vont du Sanctuaire au Chœur, une petite balustrade auprès de laquelle les Officiers » de l'Autel peuvent s'appuier. A côté du Sanctuaire, à gauche en entrant dans l'Egli» se, est la Sacristie. Dans les grandes Eglises, de l'autre côté à droite en entrant, il » y a une autre Sacristie, qui sert de trésor. Ordinairement il n'y a qu'un Autel dans » chaque Eglise. Le Chœur n'est que pour le Clergé; les Laïques n'y entrent point. Il » n'y a point d'autre siége que la chaire de l'Evêque, placée à gauche en entrant. S'il s'y » trouve quelques autres Evêques, on leur porte des chaises qu'on place à côté du sié» ge Episcopal. Tous les autres se tiennent debout, ou à terre, les jambes croisées à la » maniére du païs. Il n'y a ni siége, ni lutrin fixes pour les Chantres; & quand on veut » faire les lectures, on porte un pulpitre pliant qu'on place au milieu, sur lequel on met

(*a*) Voi. ci-dessus les Georgiens.

(*b*) L'Auteur seroit bien embarrassé à prouver ce qu'il avance. La bénédiction de ces Agneaux fait ressouvenir les fidèles, qu'ils sont alors dans un tems où l'Agneau sans tache a bien voulu être immolé pour le salut des hommes; & quand l'allégorie seroit prise de l'Agneau Paschal des Juifs, figure de celui qui devoit nous racheter, qu'auroit-elle de mauvais?

(*c*) Voi. ici la Planche qui représente une de ces Eglises.

» un grand voile orné qui couvre tout le bois. Il n'y a pas non plus de chaire fixe pour » le Prédicateur. Quand il doit prêcher, on place communément la chaire à la porte du » Chœur : mais le Patriarche prêche dans le Sanctuaire. La troisiéme partie de l'Eglise » & la quatriéme n'ont rien qui les distingue. Si les Eglises sont pauvres, le pavé est » couvert de nattes, ou de beaux tapis, si elles sont riches ; & pour ne rien gâter, on » a près de soi un crachoir «. C'est peut être pour la même raison, que l'on ôte ses souliers à la porte de l'Eglise.

Dans les Villes où les Arméniens sont un grand commerce, les Eglises sont ornées de belles peintures, & de riches tapisseries, principalement le Sanctuaire, qui hors du tems de la Messe est couvert d'un beau rideau. Les vases & tous les ornemens n'y sont pas moins riches ; & pendant que les Grecs ont à peine deux misérables bougies pour éclairer le Prêtre qui dit la Messe, tout est éclairé chez les Arméniens de belles illuminations. C'est ainsi que *Tournefort* le rapporte.

Continuons le détail des usages qui concernent l'Eglise Arménienne. Nous suivrons presque toujours le P. *le Brun*. Hors du tems des Offices, l'Autel demeure découvert ; pendant la Messe il est couvert. Les Autels, suivant le P. *Monier*, sont petits & sans Reliques. Autrefois on n'y mettoit que la Croix & le Livre des Evangiles. Depuis longtems les Arméniens, à l'imitation des Latins, y mettent des chandeliers ; souvent même ils en mettent plusieurs, & chargent les gradins de Croix. Pendant la Messe on voit brûler plusieurs lampes : il en brûle toujours une au milieu du Sanctuaire, & les Fidéles offrent des cierges pour les faire brûler pendant la Messe. Celles dont le P. *le Brun* donne une description abrégée, selon MM. de *Nointel* & *Tavernier*, semblent avoir été célébrées par des Arméniens réunis. » Il est rare, dit le P. *Monier*, qu'on célébre deux » Messes en un jour dans la même Eglise : mais on n'en dit jamais qu'une sur chaque » Autel. On n'y célébre que des Messes hautes, & toujours à la pointe du jour : mais » la veille de l'Epiphanie & la veille de Pâques, les Messes se disent le soir «. Le Crucifix est peint ou figuré ; rarement il est en relief. Les ornemens & l'habillement des Prêtres sont, pour le Prêtre non marié, la robe noire & le capuce de même couleur, (*a*) & pour ceux qui sont mariés, une soutane bleue, un manteau noir par dessus, & un turban bleu sur la tête. Le Prêtre célébrant a la tête couverte d'une mitre surmontée d'une Croix haute ; & cette mitre ou ce bonnet s'appelle *Sagavard* en Arménien. L'aube de ce Prêtre est étroite & courte. Les Diacres en ont aussi une, & sans ceinture. Ils ont l'étole sur l'épaule gauche, ornée de Croix, pendante également par devant & par derriére. Celle du Prêtre est étroite, & n'a rien de singulier : mais, selon *Tournefort*, elle est fort large. Le P. *le Brun* dit qu'il a pris l'étole des Maronites, pour celle des Arméniens. Nous ne disons rien de la ceinture ; des bouts de manches, qui servent aux Prêtres Arméniens de manipules ; de l'amict, ou colier de moire d'or ou d'argent, semblable à celui d'un Moine, d'où pend une toile sur les épaules du Prêtre ; & enfin de la chape. Le Diacre aide au Prêtre à se revêtir de ces ornemens : ce Prêtre officiant est assisté d'un ou de deux Diacres, souvent aussi d'un plus grand nombre. Les Diacres tiennent ordinairement à la main un *Quéchoué*. (*b*) C'est une plaque ronde de cuivre garnie de sonnettes, qui par le mouvement qu'on leur donne, rendent, à ce qu'on dit, un son assez harmonieux. Un bâton médiocrement long sert de manche à ce *Quéchoué*. Cet instrument accompagne ou régle le chant des Arméniens à l'Eglise. Nous ne nous arrêtons point à l'aube des Soudiacres & des Clercs, ni à toutes ces Croix peintes sur le dos, sur les manches & sur la poitrine de l'aube. Nous observerons seulement, que le Bâton pastoral des Archevêques est fort haut, & terminé en rond ; que la crosse des Evêques, à l'endroit où elle est recourbée comme les notres, a la figure de la tête d'un serpent, ce qui leur apprend que la prudence est une vertu Episcopale. Les *Vertabiets* ont aussi un bâton pour marque de leur Doctorat. A cela on doit ajouter, que chaque ornement dont le Prêtre se revêt est accompagné d'une priére convenable. En mettant la mitre, il demande à Dieu qu'il lui mette sur la tête le *casque du salut* ; en mettant l'aube, la *robe de rédemption*, ou la *tunique de joie* ; à la ceinture, *que la ceinture de la foi serre son cœur* ; à l'étole, *que la justice orne son cou* ; & ainsi du reste, à peu près comme les Prêtres Catholiques en usent en se revêtant des habits sacerdotaux.

La Liturgie des Arméniens, telle que nous la donne le P. *le Brun*, est belle, expressive, capable d'exciter l'attention. Ils n'en ont qu'une, dont ils se servent en tout tems, &

(*a*) Il faut se ressouvenir ici que les Arméniens, non plus que les autres Orientaux, ne se marient pas après avoir reçu la Prêtrise.

(*b*) On le voit ici dans la main du Diacre. Dans cette même Planche on peut voir les habillemens des Prêtres, Diacres & Moines Arméniens.

E S
e fixe pour
la porte du
de l'Eglise
le pavé est
n gâter, on
ôte ses sou-

font ornées
qui hors du
ens n'y sont
ougies pour
elles illumi-

ous suivrons
découvert :
etits & sans
Depuis long-
uvent même
esse on voit
& les Fidé-
e Brun don-
voir été cé-
élébre deux
sur chaque
jour : mais
.. Le Cru-
ent des Prê-
ouleur, (a)
essus, & un
e surmontée
énien. L'au-
ns ceinture,
evant & par
fort, elle est
Arméniens.
s Arméniens
d'un Moine,
acre aide au
e deux Dia-
irement à la
s, qui par le
onieux. Un
t accompa-
int à l'aube
les manches
pastoral des
, à l'endroit
, ce qui leur
ssi un bâton
nent dont le
, il deman-
, la *robe de*
soi serre son
mme les Prê-

elle, expres-
n tout tems,
&

u Diacre. Dans
habillemens des



1. **PRÊTRE** *Armenien en* **HABIT SACERDOTAL.** 2. **DIACRE** *Armenien* . 3. **SOUSDIACRE.**

MOINES *Armeniens vus par devant et par derriere on voit dans le lointain le Mont Ararat et les trois Eglises.*



FILLE ARMENIENE *qui va se* **MARIER.** *Conduite a l'***EGLISE** *par deux vieilles* **MATRONES.**



ARMENIEN *qui va à l'***EGLISE** *pour se* **MARIER.** *accompagné du* **COMPERE** *qui porte son Sabre.*

& a
Mor
de n
ques
rine
les a
font
Cruc
ce pa
fonne
Saint
Arme
(*d*)
Chri
de l'
auque
Le P
» nie
» tru
» geu
» Di
» bea
» aut
» nor
» *gne*
» Gro
truEtio
On n
Culte
» *A*
» du
» des
» uns
» mer
le Prê
immor
rompi
vre le
blemen
la Cor
la Co
appart
Av
cifme
capabl
Cor
particu
eux, f
du rou

(*a*) I
(*b*) I
diftinctio
Commun
les Fidèl
entre l'E
parties q
c M
dans le r
(*d*) C
Trinité.
tine d'E

& aux obséques même, n'aïant point de Messe propre & particuliére pour les Morts. On y change, ou ajoute les priéres selon la circonstance des Fêtes. On en fait de même du chant. Nous n'entrons point dans le détail de la célébration : voici quelques usages qui méritent d'être observés. (a) Le pain de l'Eucharistie est fait de la farine que les Paroissiens offrent chacun à leur tour, & ce pain comme chez les Coptes & les autres Orientaux, doit être fait le jour même de la célébration. Les Arméniens le font sans levain. Leurs (b) Hosties sont rondes, assez épaisses, avec la figure d'un Crucifix, ou d'un Calice d'où l'on voit sortir le Corps de Jesus-Christ. On réserve de ce pain préparé sans le consacrer ; & le Célébrant le distribue après la Messe aux personnes distinguées. On chante le *Trisagium* avec l'addition de (c) *Pierre le Foulon. Dieu Saint, Dieu Saint & fort, Dieu Saint & immortel, qui avez été crucifié*, &c. Si les Arméniens prenoient cette addition à la lettre, ils seroient ce qu'on appelloit autrefois (d) *Théopaschites*. Supposons charitablement, (e) qu'ils ne prétendent parler que de Jesus-Christ. A l'égard de la *Procession des Dons*, que les Diacres & les Clercs font autour de l'Autel, en chantant *le Corps du Seigneur & le Sang de la rédemption est en présence*, auquel tems les Fidéles se prosternent, on doit se rappeller ce qui a été dit des Grecs. Le P. *le Brun* (f) justifie ces usages, mais avec cette distinction, « que les Cérémonies qu'ils observent se font avec une vénération qui peut tromper le peuple peu instruit, & qui scandalise les Voïageurs. A l'Offertoire, dit *Tournefort*, un de ces Voïageurs scandalisés, le Prêtre va prendre le Calice & la Paténe en cérémonie, suivi des Diacres & des Soudiacres. Le Prêtre précédé des encensoirs, & au milieu des flambeaux & des instrumens de Musique (les *Quéchoués*) porte les Espéces en Procession autour du Sanctuaire. Alors le peuple mal instruit se prosterne, & adore les Espéces non consacrées. Le Clergé encore plus coupable chante à genoux *le Corps du Seigneur*, &c. Il semble que les Arméniens aïent pris cette abominable coutume des Grecs, &c ». Dans cet usage *si abominable*, selon *Tournefort*, il régne un défaut d'instruction ; & ce défaut peut se voir assez au long dans une (g) Dissertation du P. *le Brun*. On ne doit pas oublier aussi, que des Grecs mêmes se servent d'une distinction (h) de Culte pour justifier cet usage.

« Au baiser de paix, (i) le Diacre aïant reçu la paix du Prêtre la porte au premier du Chœur, un du Chœur la porte à un des Laïques, & un des Laïques va saluer une des femmes, qui est ordinairement une des plus âgées. Ensuite ils s'embrassent tous les uns les autres, sans se baiser à la joue. Cela se fait de même dans les Eglises des Arméniens Catholiques, comme dans celles des Schismatiques ». A la Consécration, le Prêtre prononce d'abord ces paroles : *prenant le pain dans ses mains divines, saintes, immortelles, sans tache, & qui ont le pouvoir de créer, il le bénit, rendit graces, le rompit, le donna à ses Disciples*, &c. Après la Consécration, levant le voile qui couvre le Calice & prenant l'Hostie, il dit : *afin que par ce moïen ce pain soit fait véritablement le Corps*, &c. C'est ici qu'il faudroit remarquer, que les Arméniens ne tiennent la Consécration pour faite qu'après l'Invocation, avant ces paroles de la Liturgie ; *alors la Consécration du Corps & du Sang de Jesus-Christ est achevée.* (l) Cette discussion appartient au P. *le Brun*.

Avant la Messe les Arméniens font une profession de foi, qui commence par un exorcisme, & finit, dit le P. *Monier*, par une confession de toutes sortes de crimes les plus capables de choquer les oreilles chastes.

Comme les Arméniens, non plus que la plûpart des Orientaux, n'ont point de Messe particuliére pour les Morts, on ajoute seulement quelques paroles à la Liturgie pour eux, sans prendre les ornemens noirs. Quelquefois même, dit le P. *le Brun*, on prend du rouge pour cette Messe, *sans pourtant s'y assujettir de telle maniére, qu'on ne se serve*

(a) Le P. *le Brun*, ubi sup.

(b) Pour éclaircir ceci, il faut se ressouvenir de la distinction qui doit être mise entre le pain destiné à la Communion, & les Hosties avec lesquelles on communie les Fidéles, c'est-à-dire, comme s'exprime le P. *Monier*, entre l'Hostie entiére, & l'Hostie *rompue en autant de parties qu'il y a de Communians*.

(c) Moine Eutychien, & ensuite Patriarche d'Antioche dans le milieu du V. siécle.

(d) C'est à dire, qui attribuent la Passion à toute la Trinité. On tiroit cette odieuse conséquence de la doctrine d'*Eutychès* & de ses Disciples.

(e) Voïez sur cela quelques Extraits remarquables, dont le P. *le Brun* a fait usage Tome III. de ses *Liturgies*. On peut remarquer ici, que le célébre Antagoniste du Port-Roïal, *Claude* Ministre à Charanton, a regardé l'Eutychianisme des Arméniens comme une preuve qu'ils ne croïent pas, & qu'il n'est pas même possible qu'ils croïent la Transubstantiation. V. sa *Reponse à la Perpet. de la Foi*, &c.

(f) Ibid. pag. 181.

(g) Ibid. pag. 187. 188. & 190.

(h) Voi. *Ibid.* citation de [illegible]

(i) [illegible] du P. *le Brun*, ubi sup. pag. [illegible]

(l) Le P. *le Brun*, ubi sup. pag. 212. & suiv.

aussi de quelques autres couleurs riantes. » L'usage, continue-t-il, de ne rien joindre de » lugubre à la Messe célébrée pour un défunt, vient de l'ancienne coutume des Chré» tiens, qui regardoient la mort des Fidéles comme un jour de triomphe & de joie ».

A l'égard de ce qui concerne particuliérement la Communion, selon la Liturgie Arménienne (*a*) les *Prêtres donnent aux Diacres l'Eucharistie dans leurs mains. Ils sont les seuls qui la donnent trempée toute entiére dans le Calice, & qui en prennent les parcelles avec les doigts, pour les mettre dans la bouche des fidéles qui la reçoivent debout.* Ils donnent la Communion aux enfans nouvellement baptisés (*b*) en trempant un doigt dans le Calice, & mettant ensuite ce doigt dans la bouche de l'enfant. L'antiquité de cet usage est remarquable : mais les inconvéniens (*c*) le font encore davantage.

A ces usages il faut ajouter divers abus par rapport à la Communion. Le P. *Monier* se plaint que les Communions sont rares parmi les adultes ; que plusieurs passent des années sans communier, ou ne communient que le Samedi Saint & le jour de l'Epiphanie. *Tournefort* dit, que la plûpart des Arméniens se présentent à la Communion sans préparation ; qu'on la donne aux enfans de 15. ou 16. ans sans Confession.

Pour donner le Viatique aux malades, le Prêtre doit être précédé de la croix & de l'encensoir. Il doit réciter des Pseaumes, des Epitres, des Evangiles, & le Symbole de la foi avec le *Trisagium*. On observe, dit le P. *Monier*, de ne donner la Communion, même aux malades, que quarante jours après la précédente Communion.

Les Arméniens baptisent de la maniére suivante. Nous ne nous arrêtons pas au reproche qu'on leur fait, d'attendre à baptiser au huitiéme jour après la naissance ; sur quoi on a voulu les accuser de ne pas croire le péché originel. Voici donc la cérémonie. Celui qui doit administrer le Baptême reçoit l'enfant à la porte de l'Eglise qui est fermée ; y récite un Pseaume & quelques priéres, ausquelles il ajoute l'exorcisme répeté trois fois en se tournant vers l'Occident. Ensuite se retournant trois autres fois vers l'Orient il fait, & cela trois fois, des questions sur les articles de la Foi Chrétienne. La porte de l'Eglise s'ouvre après cela : on marche vers les fonts. Le Prêtre oint le petit enfant d'huile, bénit l'eau, y plonge le Crucifix, & y verse le Chrême. Après ces cérémonies, le Prêtre qui baptise demande le nom de l'enfant, & en le nommant, le plonge trois fois avec tant d'exactitude, qu'au rapport de *Ricaut*, & chez les Arméniens & chez les Grecs, lorsque les fonts sont trop petits, le Prêtre observe de faire passer l'eau baptismale avec sa main sur tout le corps de l'enfant, afin que cette eau touche & régénere chaque membre en particulier, & fasse de l'enfant comme un autre Achilles, invulnérable par-tout, & capable de resister par cette *ablution détaillée* à tous les traits du Démon. On ne dit rien de la formule du Baptême répetée à chaque immersion.

Ajoutons ici que, selon *Tournefort*, les Arméniens ne baptisent que le Dimanche, excepte en danger de mort ; que le Prêtre impose toujours le nom du Saint du jour, ou de celui duquel on doit faire la fête le lendemain ; & que le parrain rapporte l'enfant à la mere au son des trompettes & des tambours, quoiqu'il ait été porté à l'Eglise par la sage-femme. La mere se prosterne en recevant son enfant. En même tems le parrain baise le sommet de la tête de la mere. On prie le Lecteur de ne pas regarder comme une contradiction ce qu'on vient de rapporter des noms des Saints donnés aux enfans, lorsqu'on lira dans la suite, qu'on leur impose des noms suivant les occasions où ils étoient baptisés ; car l'un & l'autre est vrai en différens Cantons de l'Arménie. D'ailleurs nous rapportons differentes relations, sans toutefois les garantir.

L'administration du Chrême, ou la Confirmation, suit le Baptême. Avant les onctions, le Prêtre noue un cordon de coton blanc & de soie rouge, dont il a tordu luimême les fils, & le passe au col de l'enfant. Cette cérémonie se fait en mémoire du sang & de l'eau qui sortirent du côté de Jesus-Christ, lorsqu'il reçut le coup de lance sur la Croix. Après les onctions, le Ministre du Sacrement met une couronne sur la tête de l'enfant, & la bénédiction du Chrême est réservée au grand Patriarche des Arméniens, qui en envoie tous les ans une certaine quantité aux Evêques ; & ceux-ci en fournissent aux Prêtres, (*d*) qui le falsifient pour augmenter leur profit. Autrefois ce Patriarche avoit seul le droit de faire le Chrême : mais depuis long-tems un Evêque Arménien lui a enlevé une partie de cet avantage, après s'être (*e*) érigé en Patriarche dans la Palest-

(*a*) Le P. *le Brun*, ubi sup. pag. 310.

(*b*) On peut voir la conformité de cet usage avec l'Antiquité dans le P. *le Brun*, ubi sup.

(*c*) Un de ces inconvéniens étoit que les petits enfans pouvoient rejetter l'Eucharistie. Malgré cela on les communioit encore *avec l'Espèce qui étoit dans le Calice*, au commencement du [illegible].

(*d*) Voi. la *Relation de l'Arménie* par le P. *Monier*.

(*e*) Voi. *Tournefort*, Voyage du Levant, Lettre XX. Cette usurpation forma un Schisme entre les Arméniens.

tine. On prépare ce Chrême depuis les Vêpres du Dimanche des Rameaux jusqu'à la Messe du Jeudi Saint, & on n'emploie ni bois, ni charbon ordinaire pour faire bouillir la chaudiére qui sert à la préparation de l'huile sainte : il faut pour cela du bois béni, & même, dit *Tournefort*, de vieux ornemens de l'Eglise, de vieux Rituels, des Images usées qu'on fait brûler en cette occasion. Non seulement le Patriarche bénit cette huile ; il la fait aussi lui-même revêtu de tous ses Ornemens Pontificaux, assisté de trois Prêtres en habits de cérémonie, qui prient sans discontinuer en présence d'un grand nombre de fidéles.

L'usage de la Confession auriculaire chez les Arméniens non réunis n'est pas même révoqué en doute par *Ricaut* Protestant Anglois : mais, suivant *Tournefort*, la plûpart des Confessions Armeniennes sont autant de sacriléges. Les Prêtres ignorent l'essentiel du Sacrement ; & les pénitens ne sçavent pas distinguer le péché de ce qui ne l'est pas. Suivant le P. *Monier*, les Confesseurs sont également ignorans, négligens & interessés. Tous les deux assurent, qu'un Confesseur, pour avoir plutôt expédié son pénitent, se contente de lui présenter une longue liste de péchés & même de crimes énormes. A la lecture du chaque péché le pénitent, coupable du péché ou non, répond ; *j'ai péché contre Dieu*. On passe légerement, ajoutent-ils, sur les péchés capitaux, & même sur ces péchés qu'on doit mettre au rang des crimes, comme le vol, le meurtre, &c. Mais que le pénitent ait rompu son jeûne, ou mangé du beurre un Mercredi, le Confesseur ordonnera la pénitence la plus rigoureuse. Il ordonnera même des mois entiers de pénitence pour avoir fumé, ou pour avoir tué un chat.

Voici la formule de l'absolution. » Que Dieu qui a de l'amour pour les hommes, vous » fasse miséricorde ; qu'il vous accorde le pardon des péchés que vous avez confessés, & » de ceux que vous avez oubliés. Pour moi, par l'autorité que me donne l'Ordre Sacer» dotal, selon les divines paroles, tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié » dans le Ciel ; avec les mêmes paroles je vous absous de tous vos péchés, &c. «. Mais, dit *Ricaut*, » ce n'est pas assez de s'accommoder avec Dieu & avec sa conscience : il » faut encore adoucir l'indignation du Ministre de la Religion. L'argent a du pouvoir » dans cette occasion. L'absolution ne s'accorde qu'après l'offrande : si le Prêtre n'étoit » satisfait, le reste seroit inutile. L'Evêque, le Patriarche même n'auroit pas assez de » pouvoir, pour dispenser de la pénitence qu'un simple Prêtre auroit imposée «.

Nous ne disons rien du Sacrement de l'Ordre, où les cérémonies & les usages n'ont rien de plus remarquable que ce qui en a été rapporté ; & nous passons au Mariage. Les enfans se rapportent ordinairement à leurs peres & meres, ou à leurs plus proches parens du choix de la personne qu'ils doivent épouser, & aussi des conventions matrimoniales. C'est à-dire, que ceux qu'on marie ne se mêlent véritablement que du *dénouement de la piéce*. Selon *Tournefort*, les mariages se font conformément à la volonté des meres, qui ne consultent ordinairement que leurs maris : encore est-ce un grand effort qu'une telle déférence. Après qu'on est convenu des articles, la mere du garçon vient au logis de la fille, accompagnée d'un Prêtre & de deux vieilles femmes, où pour commencer les fiançailles, elle présente une bague à la future. Cette bague est le gage muet du futur, qui se montre en même tems avec toute la gravité qu'il lui est possible d'observer, ou peut-être avec tout l'embarras d'un homme qu'on n'a pas mis en état de choisir. Quoiqu'il en soit, *Tournefort* dit que la gravité est portée au point de ne pas même rire à cette premiére entrevue. Mais aussi, elle doit être fort indifférente cette entrevue, » puisque la belle ou la laide ne montre pas même le blanc des yeux, tant elle est voi» lée. On présente, continuë-t'il, à boire au Curé qui fait les fiançailles «. Les Arméniens n'ont pas l'usage de publier des bans, comme nous. La veille des noces le fiancé & la fiancée se font des présens réciproques. Le jour des noces « on monte à » cheval. Le fiancé sortant de la maison de sa future, marche le premier, la tête » couverte d'un raiseau d'or ou d'argent, ou d'un voile de gaze incarnat, suivant sa » qualité ; ce voile, ou ce raiseau descend jusqu'à la moitié du corps. (a) Il tient de la » main droite le bout d'une ceinture, dont la fiancée, qui le suit à cheval couverte d'un » voile blanc tient l'autre bout. Ce voile tombe jusques sur les jambes du cheval. Deux » hommes marchent à côté du cheval de la fiancée, pour en tenir les renes. Les parens, » les amis, la jeunesse à cheval ou à pied les accompagnent à l'Eglise au son des Instru» mens ; en procession, le cierge à la main & sans confusion. On met pied à terre, à

(a) La cérémonie n'est pas toujours la même. La fiancée est menée à l'Eglise entre deux Matrones, [illegible] l'Eglise, & le fiancé va de même à pied accompagné d'un homme qui porte son sabre. Dans [illegible] pes il est appellé *Compere*.

» la porte de l'Eglise, & les fiancés vont jusqu'aux marches du sanctuaire tenant tou» jours la ceinture par les bouts. Là ils s'approchent de front; & le Prêtre leur aiant mis » la Bible sur la tête, prononce les paroles sacramentelles, fait la cérémonie des anneaux, » & dit la Messe. » La bénédiction nuptiale est exprimée en ces termes. » (a) Benissez, » Seigneur, ce mariage d'une bénédiction perpétuelle, & accordez-leur par cette grace » qu'ils conservent la foi, l'espérance & la charité; donnez-leur la sobrieté; inspirez-leur » de pieuses pensées, conservez leur couche sans souillure, &c. »

On doit remarquer quelques usages singuliers des mariages des Arméniens de *Julfa*. Le jour des Noces, le marié met un cierge à la main de chacun des conviés. De jeunes filles chargées d'habits, & d'autres presens, & suivies de quelques femmes entrent en dansant au son des tambours & des haut-bois, & attachent une croix de satin verd brodé sur l'estomac du marié. On présente au Prêtre les habits du marié & de la mariée, qui s'en revêtent aussi-tôt. Le marié revêtu de ses habits nuptiaux se rend avec ses principaux amis auprès de la mariée, y fait & reçoit des complimens. Alors les mêmes jeunes filles lui attachent une croix de satin rouge sur la premiére. Les femmes apportent un mouchoir qu'elles lui font prendre par un bout, donnant l'autre à la mariée. C'est en se tenant ainsi, que le marié & la mariée se rendent à l'Eglise. Avant la lecture du formulaire du Mariage, & après l'interrogation du Prêtre, un garçon de la noce, ou le Paranymphe, leur tient les mains & les têtes jointes avec un mouchoir. Ensuite on les couvre d'une croix, dont ils restent couverts jusqu'à la fin de la lecture du formulaire & des priéres.

Après la Bénédiction du Mariage, les mariés sont reconduits chez les parens de la mariée dans le même ordre & avec la même cérémonie, à quoi l'on ajoute les félicitations & les marques ordinaires de joie. Le P. *Monier* dit, que le marié voit pour la premiére fois la mariée à l'Eglise. *Tournefort* renvoie cela plus loin. La noce finie, » le » mari se couche le premier, après avoir été déchaussé par sa femme, qui est chargée » du soin d'éteindre la chandelle, & qui ne quitte son voile que pour entrer » dans le lit. On dit qu'il y a des Arméniens qui ne connoitroient pas leurs femmes, » s'ils les trouvoient couchées avec un autre homme. Tous les soirs elles éteignent la chan» delle avant que de se dévoiler, & la plûpart ne découvrent point leur visage pendant » le jour. »

Ricaut dit, que le Lundi matin est ordinairement le tems que les Arméniens choisissent pour solemniser leurs Noces. » La fête commence le Dimanche au soir, & du» re trois ou quatre jours avec de grandes réjouissances. La mariée est presque toujours » assise pendant ce tems-là dans une chaise, où on l'empêche de s'endormir. L'epoux » n'a la liberté de consommer son mariage que le Mercredi ou le Jeudi au matin ». Quel peut être le but d'un usage, qui par sa bizarrerie ne laisse pas d'être une espéce de supplice pour le marié? Après cette consommation si ridiculement éloignée de la bénédiction qui l'autorise, on expose gravement aux yeux du public les marques de la virginité de l'épouse.

Tournefort assure, que pendant ces fêtes les hommes ne sont point mêlés avec les femmes. Celles-ci se divertissent entr'elles; & après s'être dévoilées, disent de bons mots & boivent gaiement.

Non seulement l'Eglise Arménienne trouve bon que les Prêtres séculiers se marient: elle les oblige même au mariage; & c'est *Ricaut* qui le dit ainsi, ajoutant même *qu'elle ne donne point l'Ordre de Prêtrise* qu'on n'ait une femme. L'Evêque n'a pas la liberté de se marier, parce qu'il est Prêtre regulier. Un Prêtre séculier, qui après la mort de sa femme passeroit aux secondes Noces, seroit dégradé, sans passer pourtant pour concubinaire. Il seroit simplement déclaré Laïque.

Venons à l'Extrême-Onction & aux funérailles. Il n'est pas nécessaire de répeter ici, que ce Sacrement appellé chez les Latins Extrême-Onction, & connu autrefois plus particuliérement chez eux sous le nom d'*Huile des Infirmes*, nom qu'il conserve encore aujourd'hui, il n'est pas, dis-je, nécessaire de répeter, que les Grecs l'administrent indifféremment & aux sains, & aux malades. Les Voiageurs judicieux, & qui ne se sont pas laissés prévenir à cet esprit de parti, qui ne permet ni de voir ni de comprendre, assurent que les Arméniens non reunis comptent aussi cette Onction pour un Sacrement. Cependant ils la pratiquent de la maniére la plus absurde, ne la donnant qu'après la mort, & d'ordinaire seulement aux Prêtres. Quand un d'entr'eux vient de mourir, on en

(a) Le P. *Monier* dans sa *Relation de l'Armenie*.

S
enant tou-
ır aiant mis
es anneaux,
) Beniſſez,
cette grace
nſpirez-leur

s de *Julfa*.
iés. De jeu-
emmes en-
oix de ſatin
ié & de la
e rend avec
Alors les
Les femmes
re à la ma-
gliſe. Avant
s garçon de
n mouchoir.
e la lecture

arens de la
les félicita-
oit pour la
finie, » le
eſt chargée
pour entrer
s femmes,
nent la chan-
ge pendant

niens choi-
oir, & du-
ue toujours
ir. L'époux
tin ». Quel
péce de ſup-
la bénédic-
la virgini-

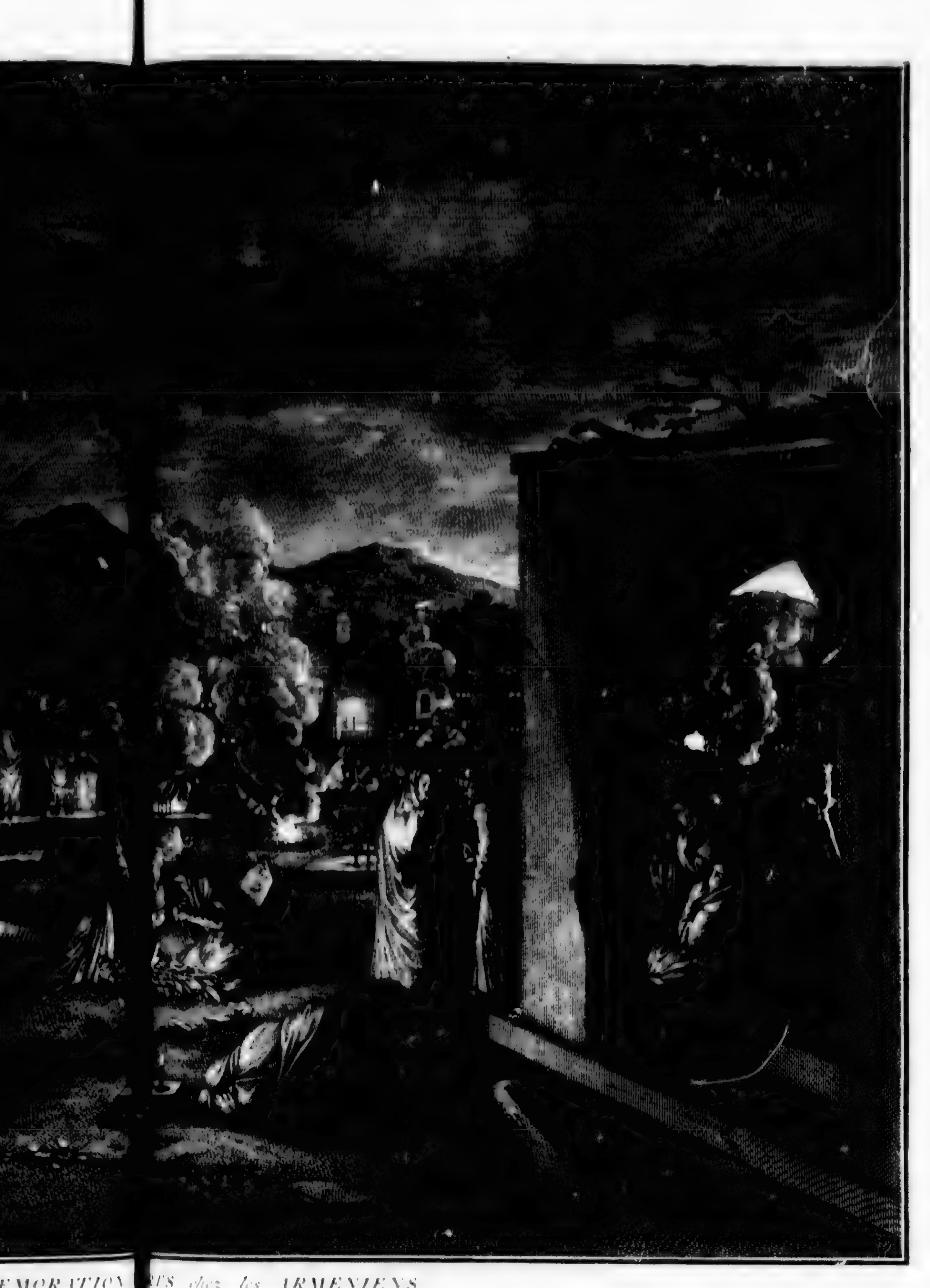
es avec les
e bons mots

ſe marient :
nême *qu'elle*
a liberté de
mort de ſa
pour concu-

répeter ici,
ois plus par-
rve encore
niſtrent un-
ne ſe font
omprendre,
Sacrement.
qu'après la
nourir, on
en



La COMMEMORATION ...TS &c.



…EMORATION …TS chez les ARMENIENS

R

en
mo
» m
» fa
La
nai
Ne
vier
» to
» en
» fe
» qu
» ce
» à l
mén
(*a*
fait
fiat
folen
» la
» &
» fel
les h
che*z*
qu'u
il ne
fait d
vert
l'occ
perm
des f
» bre
» no
» out
Qu
Comm
que c
les pa
» lébr
» au C
» cier
» & d
» men
» plus
» emb
» cinq
» tom
» ent
» re p
» en f
» leur
» uns
» de r
A l
Les P
tre ou

(*a*)
(

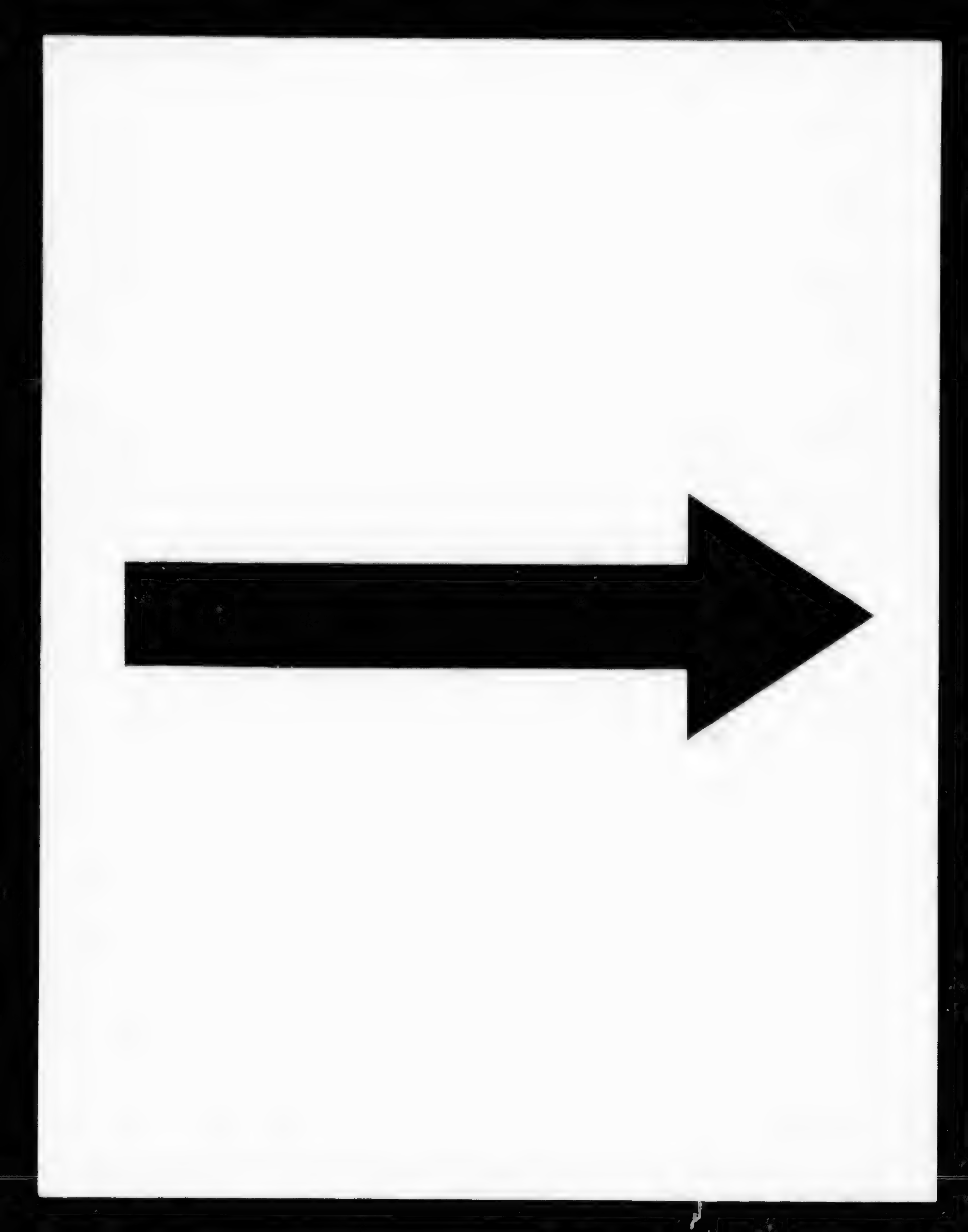
en avertit un autre, qui apporte le Chrême, & fait toutes les Onctions sur ce Prêtre mort en disant ces paroles ; » en oignant la main, que la main de ce Prêtre soit bé- » nite, ointe & sanctifiée par ce signe de la sainte Croix, par cet Evangile & par le » saint Chrême, au nom, &c. & de même pour le reste des onctions. » Pour ce qui est des Laïques, ausquels on ne donne que rarement l'Onction, *Ricaut* dit, que l'usage ordinaire est de les laver après leur mort, à la maniére des Turcs & de tous les Orientaux. Ne pourroit-on pas mettre aussi l'usage suivant au rang des Onctions ? C'est le P. *Monier* qui le décrit. » Les Armeniens, dit il, ont pour pratique de laver les pieds de » tous ceux qui sont à l'Eglise. Après les avoir lavés, les Prêtres les oignent de beure, » en mémoire du parfum que la femme pécheresse répandit sur les pieds du Sauveur. Ils » se servent de beure, faute d'huile qui est rare dans le païs. L'Evêque le benit devant » que de commencer le lavement des pieds, & dit en le bénissant ; Seigneur, sanctifiez » ce beure, afin qu'il soit un remède contre toutes les maladies, qu'il donne la santé » à l'ame & au corps de ceux qui en reçoivent l'Onction. » Selon la Rubrique des Arméniens, ajoute le P. *Monier*, cette pratique est recommandée par les Apôtres.

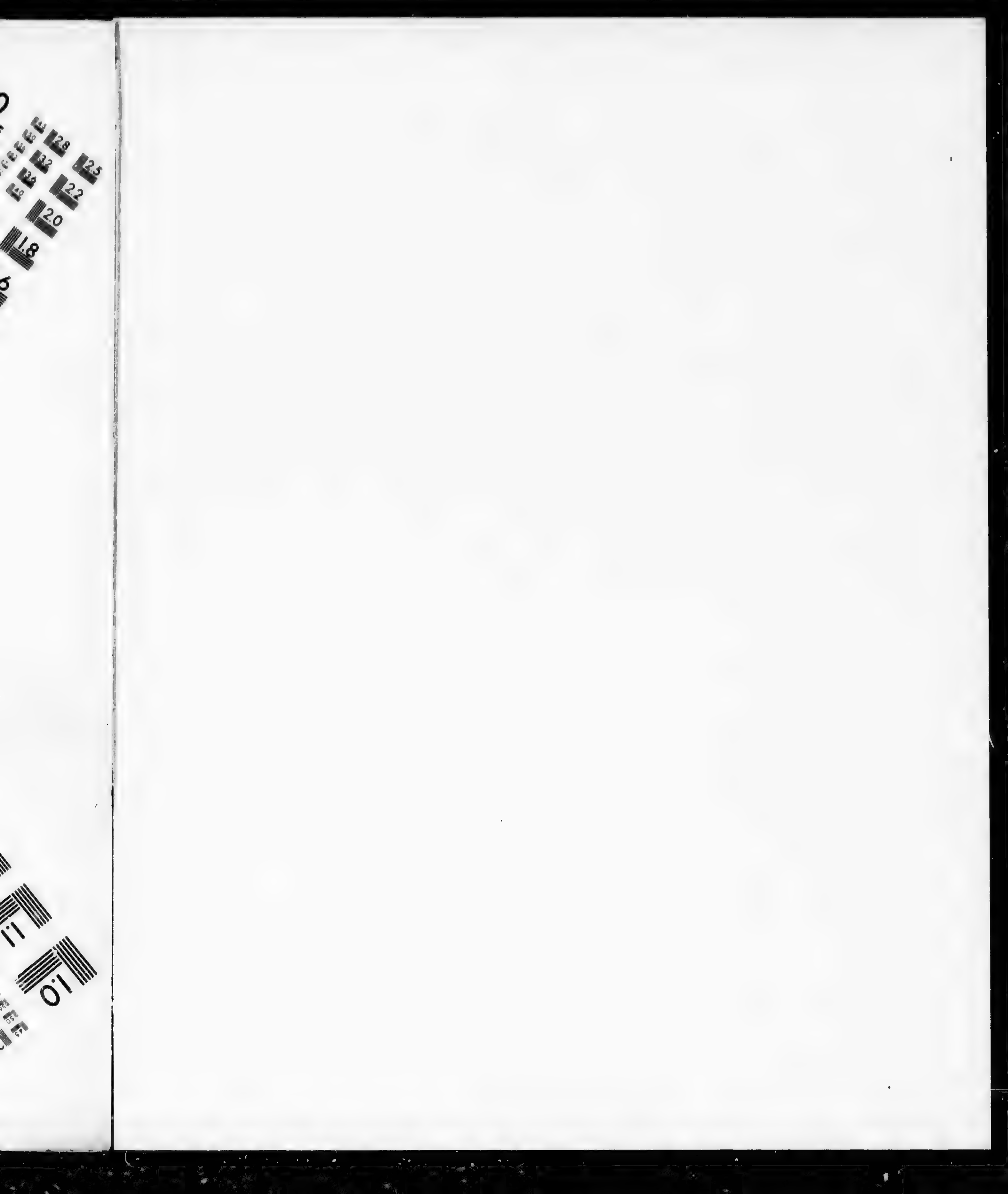
(*a*) Lorsqu'un enfant meurt au dessous de neuf ans, le pere ou le plus proche parent fait prier Dieu pendant huit jours pour l'ame du mort, & pendant tout ce tems-là defraie le Prêtre auquel cette dévotion est commise. Au neuviéme jour on fait le Service solemnel pour l'ame. *Ricaut*, de qui nous tirons ceci, ajoute, » que ceux qui ont de » la pieté & des moiens, ont un jour choisi pour célébrer la mémoire de leurs parens, » & pour faire dire alors tous les Offices nécessaires. Il dit aussi, que la coutume est univer- » selle parmi ce Peuple d'aller le Lundi de Pâques visiter les tombeaux des morts. » Alors les hommes crient & gémissent ; mais les femmes hurlent ; & cela s'appelle, ainsi que chez nous, marquer son deuil & son affliction. Car quoiqu'il soit généralement vrai, qu'une violente affliction arrête l'action de l'ame & (*b*) suspend le méchanisme du corps, il ne l'est pas moins, que le tempéramment, l'exemple, l'imitation & la bienséance ont fait des exceptions infinies, ensuite desquelles tous les Peuples se sont accordés à convertir le deuil en cérémonie. Ainsi il est arrêté que chacun, au milieu de la douleur qui l'occupe intérieurement, observera dans l'extérieur *l'usage national de la douleur*, s'il est permis de s'exprimer de la sorte. Après ces gémissemens des hommes & ces hurlemens des femmes, continue (*c*) le même Voiageur, » la scene change, & on se retire à l'om- » bre d'un arbre. Là de bonnes viandes font perdre l'idée de l'affliction ; la douleur se » noie dans les liqueurs ; & les réjouissances de l'après midi sont aussi extravagantes & aussi » outrées, que les lamentations du matin. »

Quelques bizarres que soient ces pratiques, elles ne le sont pas tant encore que la *Commémoration des morts* décrite par *Corneille le Bruyn*, & représentée ici. Il semble que cette cérémonie soit particuliére aux Arméniens de *Julfa*. J'emprunterai pour la décrire les paroles mêmes du Voiageur. » Le vingt-sixiéme Août, jour auquel les Arméniens cé- » lébrent la Fête de la Croix, les femmes se rendent deux ou trois heures avant le jour » au Cimetiére, où l'on enterre les Chrétiens. Elles y portent du bois, du charbon, des » cierges & de l'encens. Ensuite elles font du feu à côté des tombeaux de leurs parens » & de leurs amis, sur lesquels elles posent des cierges allumés, & jettent continuelle- » ment de l'encens dans le feu, en faisant de grandes lamentations, selon qu'elles sont » plus ou moins animées de douleur. Elles se jettent même sur ces tombeaux, qu'elles » embrassent & baignent de leurs larmes. Les personnes de condition y allument jusqu'à » cinq & six gros cierges, en faisant des cris & des hurlemens effroiables. A voir ces » tombeaux d'un peu loin, ils ressemblent aux ruines d'une ville detruite par les flames, » entre lesquelles les personnes qui se sont sauvées viennent chercher avec de la lumie- » re pendant les ténébres de la nuit, leurs parens & leurs amis & les debris de leurs biens, » en se plaignant de leur triste sort. Bien que les maris restent à la maison pendant que » leurs femmes sont occupées à cette solemnité, on ne laisse pas d'y en voir quelques- » uns, & des Prêtres qui font des priéres pour ceux qui les paient. Ces Prêtres habillés » de noir font un spectacle assez bizarre parmi toutes ces femmes vétues de blanc. »

A l'égard des enterremens, les femmes y assistent généralement comme les hommes. Les Prêtres & les Diacres chantent en chemin, pendant que le corps est porté par quatre ou par huit personnes sur une espéce de brancard, qui se relaient quand le chemin

(*a*) [illegible]
(*b*) [illegible] *lumina* [illegible] Ovid. [illegible] VII [illegible]
(*c*) *Ricaut* [illegible]




2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

eſt trop long. On enterre le corps ſans cercueil, la tête un peu haute. Le Prêtre jette de la terre ſur le corps en forme de croix, & les aſſiſtans après lui.

Supplément *à ce qui vient d'être dit des* Cérémonies Religieuſes *des* Arméniens.

Quoique l'Auteur de la premiére Edition de cet Ouvrage ait recueilli après M. *Simon* à peu près tout ce qu'il y avoit à dire de la Religion de ces Peuples, nous croïons cependant pouvoir y joindre encore quelques remarques, & certains détails capables d'inſtruire & d'amuſer le Lecteur.

Nous commençons par ce qui regarde les Egliſes. On en a déja donné une idée générale. Voici une deſcription particuliére du célébre Monaſtére des *Trois-Egliſes*, le Sanctuaire des Chrétiens Arméniens, s'il eſt permis de parler ainſi, & le lieu, comme on l'a vû, pour lequel ils ont le plus de dévotion. Nous la tirons de *Chardin* (*a*). Les Arméniens appellent ce Monaſtére *Ecs-miazin*, c'eſt-à-dire, *la deſcente du Fils unique engendré*, ou *le Fils unique engendré eſt deſcendu*; & ce nom, diſent-ils, a été donné à ce lieu, parce que Jeſus-Chriſt s'y fit voir clairement à St. Grégoire, qui en fut le premier Patriarche. Les Mahométans le nomment *Utchliſſie*, c'eſt-à-dire, *Trois-Egliſes*, parce qu'outre l'Egliſe du Couvent il y en a deux autres aſſez voiſines. La principale qui s'appelle *Ecs-miazin*, comme on vient de le dire, eſt un bâtiment fort maſſif & fort obſcur, fait de groſſes pierres de taille. Les pilaſtres qui ont ſoixante-douze pieds, ſont de lourdes maſſes de pierre. Le dôme & les voutes en ſont auſſi. Le dedans de l'Egliſe n'a aucuns ornemens de peinture ni de ſculpture. Les Chapelles ſont tournées à l'Orient. Il y en a trois placées au fond de l'Egliſe. Celle du milieu eſt grande, & a un Autel de pierre orné à la façon des Chrétiens Orientaux. Celles des côtés n'ont point d'Autel: mais l'une ſert de Sacriſtie, & l'autre de Tréſor. La raiſon pour laquelle on n'y trouve point d'Autel, eſt que, comme on l'a déja obſervé, chez les Arméniens ainſi que chez tous les autres Chrétiens Orientaux, on ne célébre qu'une ſeule Meſſe par jour dans une Egliſe.

Les Moines du lieu font voir dans la Sacriſtie pluſieurs paremens fort beaux & fort riches, des Croix & des Calices d'or, & des Chandeliers d'argent d'une grandeur extraordinaire. La plûpart de ces richeſſes ſont des libéralités des Papes. On voit dans le Tréſor pluſieurs Châſſes d'argent & de vermeil. Les principales Reliques du lieu ſont, au rapport des Moines qui en ont la garde, le haut du corps de Sainte *Repſime*; un bras & une cuiſſe de Sainte *Cajane*; un bras de St. *Grégoire*, ſurnommé l'*Illuminateur*, à cauſe qu'il convertit l'Arménie; une côte de St. *Jacques* Evêque de Jéruſalem; un doigt de St. *Pierre*, & deux doigts de St. *Jean-Baptiſte*. Les Moines de ce Monaſtére affirment que le corps de ce Saint eſt dans l'Egliſe d'un Couvent de leur Ordre voiſin d'*Erzerum*; que Léonce Evêque de Céſarée le donna à leur premier Patriarche, & qu'après avoir reſté trois cens cinquante ans à *Ecs-miazin*, il fut delà tranſporté au lieu où l'on a dit qu'il eſt à préſent. Les Moines d'*Ecs-miazin* qui ſont les grands Docteurs des Arméniens, ſont ſi ignorans, dit *Chardin*, qu'ils ne ſçavent pas même qu'il y ait des Hiſtoires qui rapportent que le corps de St. Jean-Baptiſte fut réduit en cendre par ordre de Julien l'Apoſtat. Je ne dirai rien, continue le même Auteur, des autres Reliques qu'on dit être dans ce Tréſor, parce qu'elles ſont de Saints peu connus. J'ajouterai ſeulement, que les gens du Couvent aſſurent qu'ils ont eu pendant long-tems les deux cloux, dont on attacha les mains ſacrées de Jeſus-Chriſt à la Croix, que l'on garde à préſent, l'un à *Diarbekre*, & l'autre en Georgie; & qu'*Abas le Grand* a tiré de leur Tréſor la vraie Lance & la Tunique ſans couture, & en a enrichi celui des Rois de Perſe.

Selon ce Voïageur, au centre de l'Egliſe il y a une grande pierre de taille quarrée, de trois pieds de diamétre & de cinq d'épaiſſeur. Les Arméniens tiennent comme article de foi, que c'eſt l'endroit où St. Grégoire leur Apôtre vit Jeſus-Chriſt un Dimanche au ſoir étant en Oraiſon, & où il parla à lui. Ils aſſurent que Jeſus-Chriſt fit autour de ce Saint, avec un raïon de lumiére, le deſſein de cette Egliſe, & qu'il lui commanda de la faire bâtir ſur la figure même qu'il avoit tracée. Ils ajoutent qu'en même tems la terre s'ouvrit dans l'endroit où eſt cette pierre; que Notre Seigneur jetta par-là dans l'a-

(*a*) Tome I. pag. 214.

bime les Diables qui étoient dans les Temples d'Arménie, & qui y rendoient des Oracles; & que St. Grégoire fit aussi-tôt couvrir cette ouverture d'un marbre. Ils disent encore qu'*Abas le Grand* enleva ce marbre; qu'il le mit dans le Trésor Roïal de Perse, & qu'il substitua en la place la pierre dont on a parlé. » Je me suis soigneusement enquis » de ce fait à Ispahan, dit *Chardin*; j'en ai demandé des nouvelles à des Intendans » même du Trésor Roïal: mais je n'ai pû découvrir qu'on en eût aucune connoissance«. La Tradition Arménienne fait mention d'une autre particularité aussi singuliére, au sujet du centre de cette Eglise. Elle porte, que c'est l'endroit même où Noë éleva cet Autel & offrit ce Sacrifice, dont il est parlé (*a*) dans la Genése.

Le grand Clocher d'*Ecs-miazin* a six cloches, dont la plus grosse est de 1200 pesant. Un des petits Clochers a été abbatu; & on ne l'a point fait relever. Les Moines disent que c'est faute d'argent: il est certain qu'ils sont fort pauvres. Le Monastére est bâti de briques. L'appartement du Patriarche est exposé au Levant. Il y a dans le Couvent des logemens pour tous les Etrangers qui viennent le visiter, & pour quatre-vingt Moines: mais ils ne sont ordinairement que douze ou quinze. Les Patriarches d'Arménie sont obligés de résider dans ce Couvent: mais l'avarice, l'envie & l'ambition leur font tant d'affaires, qu'ils emploïent leur tems à courir la Perse & la Turquie.

Le Monastére d'*Ecs-miazin* est situé dans le territoire d'*Irivan*, où les Arméniens ont encore outre celui-ci vingt-trois Couvens d'hommes & cinq de femmes. Ils sont tous pauvres & mal entretenus; & la plûpart n'ont que cinq ou six personnes, que la misére occupe incessamment du soin de subsister, & qui ne disent l'Office qu'aux jours consacrés. Un des plus considérables est *Coner-virab*, nom Arménien qui signifie *Eglise sur le puits*; & il lui a été donné, dit-on, parce que l'Eglise est bâtie sur un puits, où l'Histoire rapporte que St. Grégoire fut jetté & conservé, étant nourri de la même maniére que Daniel le fut dans la fosse des Lions.

Si nous en croïons le Voïageur que nous avons cité, (*b*) les Moines Arméniens n'ont point de tems réglé pour faire leur Noviciat, y en aïant qui sont jusqu'à huit ans dans le Couvent avant que de recevoir l'habit. Le jour qu'on le leur donne, on leur fait une Croix sur la tête, en leur coupant une touffe de cheveux aux quatre coins, & on les séquestre pendant quarante jours, qu'ils doivent passer en jeûnes & en priéres. Afin qu'ils observent plus exactement ce tems de retraite & de pénitence, on les oblige de ne parler à personne, de ne pas voir la clarté du soleil, & de ne manger qu'une fois le jour. Après ces quarante jours ils passent deux ans entiers sans manger de viande: ensuite ils vivent comme les autres Religieux. Quand les cheveux qu'on leur a coupés en Croix sur la tête, sont revenus, on ne les coupe plus, mais on leur fait une Couronne; & comme tous les Arméniens sont persuadés que cette Couronne, qu'on leur dit être faite en mémoire de la Couronne d'épines du Sauveur, est la marque distinctive du Chrétien, ils portent tous la Couronne, tant les Laïques que les Ecclésiastiques.

On a remarqué plus haut, que les jeûnes des Arméniens étoient très-rigoureux. Voici un détail de ces jeûnes, tel que *Chardin* nous l'a donné. Premiérement ils jeûnent tous les Mercredis & tous les Vendredis de l'année, excepté depuis Pâques jusqu'à l'Ascension. Secondement ils observent les dix jeûnes suivans, qui sont chacun d'une semaine, excepté le dernier qui est de sept.

1. Celui d'après le 1. Dimanche de la Trinité, qu'ils appellent jeûne de pénitence.
2. Le jeûne de la Transfiguration.
3. Le jeûne de la Notre-Dame d'Août. Le dernier jour ils ne s'abstiennent que de viande.
4. Le jeûne de la Croix qui arrive en Septembre, & qu'ils observent comme le précédent.
5. Un jeûne de pénitence après le 13. Dimanche de la Trinité.
6. Un autre semblable après le 21. Dimanche.
7. Le jeûne de l'Avent.
8. Celui de Noël, dont ils ne commencent pas la Fête à minuit, mais le matin, comme les autres Fêtes.
9. Un jeûne de Pénitence avant le Carnaval, qui dure quinze jours.
10. Le grand Carême, qu'ils commencent dès le Lundi.

Outre ces jeûnes d'obligation qui emportent la moitié de l'année, il y en a trois au-

(*a*) Gen. VIII.
(*b*) *Chardin*, Tome I. pag. 217.
(*c*) *Ibid.* pag. 218.

-tres de dévotion, chacun de cinquante jours. Le premier dure de Pâques à la Pentecôte; le second, de la Trinité à la Transfiguration; le troisiéme, du vingtiéme Dimanche de la Trinité à Noël. Ceux qui les observent exceptent le Samedi & le Dimanche; & ces jours-là ils s'abstiennent seulement de viande. Il y a un autre petit jeûne de dévotion, qui dure de l'Ascension à la Pentecôte. *Chardin* rapporte à cette occasion, qu'entretenant un jour le Grand Duc sur les différentes Religions des Peuples de l'Orient, ce Prince dit en plaisantant : *Je vois que ces Chrétiens-là ont été bien chargés de jeûnes; les Mahométans bien chargés de priéres ; & nous autres Catholiques Romains de beaucoup de Fêtes.*

En parlant des Fêtes, on a donné une idée générale de celle que les Arméniens appellent la Bénédiction des Eaux, ou *le Baptême de la Croix*, & qu'ils célébrent le jour de l'Epiphanie. Voici une description particuliére d'une de ces cérémonies, telle qu'elle se célébra à *Julfa*, Bourg des Arméniens voisin d'Ispahan. Nous la tirons de deux (*a*) témoins oculaires.

On fit l'ouverture de cette solemnité par la lecture, par des Hymnes & par des Messes; ce qui dura jusqu'au point du jour. Ensuite les Ecclésiastiques qui étoient tous habillés de noir, à la réserve de l'Evêque qui officioit, se couvrirent de leurs robes de cérémonie, de brocard d'or, & l'Evêque mit sa mitre toute couverte de perles & de pierreries. Il tenoit de la main droite couverte d'un mouchoir blanc brodé une assez grande Croix aussi enrichie de pierreries, & de la gauche une autre moins ornée. Le nombre des Ecclésiastiques étoit de vingt-quatre à vingt-cinq, qui sortirent de l'Eglise tenant les uns de petites Croix à la main, les autres des Livres, d'autres de petits bassins de laiton, qui sont des Instrumens pour la Musique, dont on touche l'un contre l'autre. Ils étoient précédés de la Croix, de plusieurs Banniéres & de plusieurs torches. En cet ordre ils se rendirent à un Bassin d'eau quarré, qui étoit dans la Cour vis-à-vis de l'Eglise, & au milieu duquel on avoit posé sur un trépied haut de vingt pouces au-dessus de la surface une grande chaudiére de cuivre pleine d'eau; & ils firent trois fois le tour du Bassin, chantant assez bas & sans accord. Après cette Procession de trois tours, l'Evêque se mit dans sa chaire qui étoit placée au bord du Bassin, & vis-à-vis de la porte de l'Eglise. Il y demeura deux grandes heures à lire & à chanter à diverses reprises; après quoi il se leva, approcha de la chaudiére, y trempa plusieurs fois la Croix qu'il tenoit à la main : ensuite après une courte Oraison qu'il récita d'une voix plus élevée que le reste, il trempa encore la Croix dans la chaudiére. Alors les Arméniens se jetterent dessus, les uns pour s'y laver le visage ou les mains, les autres pour y tremper leurs mouchoirs, d'autres pour en emporter. Ils se mirent à s'en jetter les uns aux autres, comme pour s'asperger : enfin ils renverserent la chaudiére; & c'est où la joie & les cris redoublerent. Ainsi finit cette Cérémonie, qui se fait aussi quelquefois sur le bord de la Riviére, d'un Etang ou d'un Ruisseau, lorsqu'il ne fait pas trop froid. Le Peuple s'imagine que le Baptême des enfans n'est pas plus nécessaire que de baptiser la Croix, & de s'asperger de l'eau dans laquelle elle a été trempée.

Selon *Chardin* (*b*) les Arméniens font en Eté une Fête presque semblable, qu'ils nomment *Vastavar* : c'est ce que nous appellons la Transfiguration. Ce jour-là ils se jettent les uns les autres dans l'Eglise & dans to... les maisons, des eaux de rose & d'autres fleurs, en mémoire, disent-ils, de ce que dans cette Fête les trois Apôtres qui étoient avec Notre Seigneur sur le Thabor, étant comme pamés & hors d'eux-mêmes de ce qu'ils voïoient, on leur jetta de l'eau au visage pour les faire revenir. Les Persans dans ce jour-là se jettent aussi des eaux de senteur l'un à l'autre, en imitation ou en dérision de cette Fête, qu'ils appellent *Epanchement d'eau.*

Finissons par quelques remarques, que *Corneille le Bruyn* nous fournit (*c*) au sujet du mariage des Arméniens. « Quelques jours après la Nôce on porte, dit-il, à la nouvelle Mariée tout ce qu'on a promis pour sa dot, qui consiste ordinairement en habits, en or, en argent & en joïaux, à proportion des moiens & de la condition de ses parens. On y joint aussi des confitures & des fruits; & tout cela est porté dans des caisses de bois au son de plusieurs Instrumens. On differe cependant quelquefois de porter la dot jusqu'à la naissance du premier enfant; & alors on y joint un berceau & des langes.

« Rien ne m'a paru plus extraordinaire parmi ces Arméniens, continue le même Voiageur,

(*a*) *Chardin*, Tome IV. pag. 199. & *Corneille le Bruyn*, Tome IV. Ch. 39.

(*b*) Ubi suprà.

(*c*) Tome IV. Ch. 46.

» Voiageur, que la coutume qu'ils ont de marier leurs enfans dès leur plus tendre jeu- » nesse; de sorte qu'on n'y voit guéres de garçons qui ne soient mariés dès l'âge de huit » à dix ans. Ils les engagent même lorsqu'ils n'ont pas plus d'un an, & souvent lors- » qu'ils sont encore dans le ventre de leur merè. La raison qu'ils en donnent, est que » les filles qui ne sont pas mariées, courent risque d'être enlevées & enfermées dans le » Serrail; malheur qu'ils espérent prévenir en les mariant, quoi qu'on ne manque pas » d'exemples, pour prouver que cette régle n'est pas sans exception. »

NOTICE *des* EGLISES

Qui dépendent du Patriarche d'Arménie résident à Egmiathin, laquelle a été dictée par Uscan Evêque de Uscavanch, & Procureur Géneral du Patriarche.

EGMIATHIN, Siége du Patriarche des Arméniens.

Evêchés soumis immédiatement au Patriarche.

Algusgvanch, ou Akusvanch, petit Evêché.

Aring, petit Evêché voisin de l'Archevêché d'Erivan. Il y a aussi dans ce lieu un Monastére; c'est pourquoi on l'appelle aussi Aringshusvanch.

Bitlis, ainsi appellé par les Turcs, & par les Arméniens Balesch, Evêché situé dans la Province de Vataspuracan. On y compte trois Couvens de Moines de S. Basile.

Elevard, autrefois Evêché, est éteint depuis trente ans. Cependant l'Eglise est encore desservie par des Prêtres séculiers. Il est dans la Province d'Ararath.

Gesargel, grand Evêché de la Province d'Ararath, voisin d'Aring qui est proche d'Egmiathin.

Goscavanch, Evêché de la Province d'Ararath, voisin d'Egmiathin.

Hoi, ou Coy, Evêché voisin de Salmast & du grand Lac.

Johanavanch, ou S. Jean, Evêché considérable dans la Province d'Ararath. Il est à quatre lieues d'Egmiathin.

Karenus, Evêché & Monastére éloigné de six lieues d'Egmiathin.

Kiekart, Evêché voisin d'Egmiathin qui a été supprimé. Son nom signifie *la Lance de Jesus-Christ*, & lui avoit été donné, parce qu'on gardoit cette Lance en ce lieu.

Mueni, nouvel Evêché érigé depuis quatre-vingt-dix ans. Il est à quatre lieues au Nord d'Egmiathin.

Macaravanch, Evêché de la Province d'Altsten, aujourd'hui aboli. Il est à quinze lieues au Nord d'Erivan.

Salmasavanch, Evêché voisin de celui de Mueni, & distant de cinq lieues d'Egmiathin. Autrefois on psalmodioit jour & nuit dans cette Eglise. *Salmes* en Langue Arménienne veut dire *Pseaume*, d'où lui est venu le nom de Salmasavanch.

Tieceravanch, ou Tiekeravanch, Evêché éloigné de trois lieues d'Egmiathin.

Tiplis, ou Teflis, Evêché. Cette Ville est sous la domination du Prince de Georgie, qui lui-même est soumis en partie aux Turcs, & en partie aux Persans.

Varthehair, Evêché aboli, situé dans la Province de Casvan qui dépend des Turcs, & voisin de la Ville de Van.

Virap, Evêché qui porte le titre d'Archevêché, parce qu'il a sous sa dépendance trois Monastéres; sçavoir, 1. Vastan. 2. Urhavanch. 3. Musahbiuruvanch. Il est éloigné d'Egmiathin de douze lieues vers le Midi Oriental, & est peu distant du Mont Ararath.

Ouscohvanch, Evêché possédé en 1670. par le Seigneur Uskan, qui m'a dicté cette Liste.

Outre ces dix-sept ou dix-huit Evêchés Suffragans du Patriarche d'Egmiathin, il a encore sous sa dépendance les Abbaies ou Monastéres suivans, qui sont de l'Ordre de St. Basile.

Surb-Astuasasin, ou le Monastére de la Mere de Dieu dans la Province d'Ararath. On lui donne aussi le nom de Niggara, qui est celui du Village où ce Monastére avoit été bâti. Surb-Astuasasin est le nom de l'Eglise.

Surb-Astuasincal, Monastére ruiné ainsi que le précédent, dont il est à deux lieues.

Outre cela il y a en Arménie trois Couvens de Religieuses de l'Ordre de Saint Basile.

Armenaperkhich a le titre d'Archevêché, parce qu'il a plusieurs Monastéres sous sa

dependance : mais ce n'est dans le fond qu'un simple Evêché Suffragant d'Egmiathin. Ces Monastéres sont Hogevanch, Masctos, Vardapiet, & quelques autres qui sont ruinés.

Agulis, Archevêché situé dans la Province de Golthan proche de Nacchivan, dont il est éloigné de quinze lieues au Levant Méridional. Il n'a aucun Evêché sous sa dépendance, parce que tous ont été détruits; mais seulement ces cinq Monastéres de l'Ordre de S. Basile. 1. Hamasravanch, dont l'Eglise porte le nom de Surb-Mesrop. 2. Bestuvanch, dont l'Eglise est appellée Surb-Uscan. 3. Pharracuvanch, dont l'Eglise a le titre de Surb-Stephanus & de Surb-Jacob. 4. Tsenuvanch, nommé aussi Surb-Stephanus. 5. Surb-Joannes.

Acthamar, ou Altamar, Archevêché situé dans l'Ile du grand Lac de Varaspuracan. L'Archevêque est regardé comme Schismatique par le Patriarche d'Egmiathin & par les Arméniens, parce que contre les Loix de l'Eglise Arménienne, depuis plus de cinq cens ans il prend le titre de Patriarche. Il a sous sa dépendance huit ou neuf Evêchés presque tous situés autour du Lac de Varaseapuracan & de Van, comme Sasan, Gasgi, Basti, &c. & quelques Monastéres. Ce païs est sous la domination des Turcs, qui ne permettent pas de rebâtir les Eglises qui de jour en jour tombent en ruines.

Basti, Evêché; Gasgi, Evêché; Sasan, Evêché. N. N. N.

Amenaphrcic, ou Ameniaperκhik, c'est-à-dire le Rédempteur, Archevêché situé dans la Province d'Ararath proche la Ville de Garni, à dix lieues à l'Est d'Egmiathin. Il y a un Monastére où l'Archevêque fait sa résidence. La Ville d'Erivan composée d'environ quatre mille maisons, & éloignée de cinq lieues reléve de cet Archevêque. Il porte ce titre, parce qu'il a sous sa dependance plusieurs Monastéres, comme Chogevanch, Masctos, Vardapiet, & quelques autres qui sont ruinés : mais ce n'est en effet qu'un simple Evêque Suffragant d'Egmiathin.

Bardulimeos, c'est-à-dire, S. Barthélemi, Archevêché de la Province de Hacbac. Autrefois plusieurs Evêchés relevoient de lui : mais ils sont ruinés aujourd'hui, & lui-même est Suffragant du grand Archevêché de Van.

Betchnu, ou Bgnu, Archevêché de la Province de Salcunus-Stuer. C'étoit autrefois une Ville considérable : mais elle a été ruinée depuis par les Persans. Elle est à huit lieues au Nord d'Erivan. L'Archevêque a pour Suffragans les Evêchés suivans.

1. Hair-Johan, ou Hairuvanch, Evêché de la Province de Gelarchuni.

2. Kietcharvasvanch, Evêché, dans un Village de la Province de Salcunus-Stuer.

3. Schalvachuvanch, Evêché ruiné ainsi que la Ville qui en étoit le Siége. Il n'y a pas aujourd'hui un seul Religieux dans le Monastére.

Sevan, Evêché, dans la Province de Salcunus-Stuer.

Karienusvanch, Monastére de Saint Basile dépendant de l'Archevêché de Besenu.

Césarée, Archevêché de la Province de Cappadoce. Il n'a que deux Suffragans qui sont.

1. Surb-Astuasasin, ou la Mere de Dieu, Evêché situé à trois lieues au Sud de Césarée.

2. Hisie, Evêché éloigné de Césarée de six lieues au Nord. Il y a aussi dans ce lieu un Monastére de l'Ordre de S. Basile, qui porte le nom de Surb-Sargis, ou de Saint Serge.

Surb-Carapet, ou Karapiet, c'est-à-dire S. Jean le Précurseur, Archevêché dans la Province de Taron appellée communément Muse, proche Bitlis. Il a pour Suffragans,

1. Matnavanchmseu, Evêché situé dans la même Province.

2. Bitlis, Evêché aussi dans la même Province.

Cpar, autrefois Archevêché, aujourd'hui ruiné. C'est aussi le nom d'une Province voisine de la Ville de Ranni, & de la Province de Sciracvam dans la grande Arménie.

Derganavanch, Archevêché de la Province de Dergan, entre Arzerum & Arsingam. Ce païs est soumis aux Turcs.

Fahrapat, ou Ferah-bat, ou Ferawavu, Archevêché, ou plûtôt Evêché de la Province de Masanderam.

Surb-Grigor, c'est-à-dire, S. Grégoire, Archevêché, & Monastére appellé aussi Lusavaric, situé dans la Province de Carin, ou d'Arzerum. On l'appelle aussi l'Archevêché d'Arzerum; car le Monastére de Lusavaric n'est qu'à une lieue à l'Est de cette Ville.

1. Surb-Astuasasin, ou la Mere de Dieu, Evêché de la Province de Carin, éloigné

d'Arzerum de quatre lieues au Levant Septentrional.

2. Ginisuvanch, Evêché soumis aux Turcs. Il est à huit lieues à l'Ouest d'Arzerum.

3. Mamruanavanch, Evêché de la Province de Mamruam proche de la Ville d'Ohtic.

Hachat, Archevêché considérable de la Province de Fascir ou Lorri dans l'Arménie. Hachat est environ à vingt lieues de Teflis, en tirant vers le Sud-Est. Cet Archevêché a pour Suffragans,

1. Goruvanch, Evêché de la Province de Gori, situé proche la Ville de ce nom, en Georgie.

2. Hacartinwanch, Evêché ruiné.

3. Macaravanch, Evêché ruiné.

Hamith, ou Caracmith, Archevêché. Les Syriens, les Chaldéens & les Arméniens l'appellent simplement Hamith. *Car*, dans le langage ordinaire, signifie *Noir*; ce qui a fait donner à cette Ville le nom de Car-Hamith, parce qu'elle est située au pied d'une Montagne presque toute Noire. Les Arméniens prétendent que c'est l'ancienne Tigranocerta. Elle est aussi devenue depuis l'an 1662. le Siége du Patriarche des Syriens Jacobites, qui auparavant faisoit sa résidence à Orfa. Il y a encore dans ce lieu un Evêque suffragant du Patriarche des Nestoriens, qui tient aujourd'hui son Siége à Elchong, à huit lieues au Nord de Mozul, que les Nestoriens disent être l'ancienne Ninive. L'Archevêché d'Hamith a pour Suffragans,

1. Ael, ou Agel, éloigné d'une lieue d'Hamith.
2. Arcni, qui en est à deux journées.
3. Balu, Evêché éloigné d'Hamith de trois journées.
4. Edese, Evêché à quatre journées d'Hamith vers le Sud-Ouest.
5. Germuc, Evêché distant de trois journées.
6. Merdin, Evêché au Sud-Est d'Hamith.
7. Senchuse, Evêché éloigné d'Hamith de quatre journées.
8. Thulguran, Evêché distant d'Hamith de deux journées.

Harberdu, ou Harberd, Archevêché dans la Province de ce nom. Son Eglise ou son Monastére est Surb-Astuasasin, proche d'Hamith qu'il a à l'Ouest. Cet Archevêché a dans sa dépendance quatre Evêchés & trois Couvens, dont le Seigneur Archevêque Uskan ignoroit les noms.

. . . .

Hispahan, appellé par les Arméniens Sphuhun, Archevêché. Cette Ville est devenue le séjour des Rois de Perse depuis Scha-Abas, qui rassembla un grand nombre de familles Arméniennes dans cette partie de la Ville nommée le Bourg de Gulfa, ou de Ciolfa, où ils ont vingt Eglises. 1. Surb-Astuasasin. 2. Surb-Nicolaus. 3. Surb-Jacub. 4. Surb-Amenaphreic, ou le Redempteur, Monastére de l'Ordre de S. Basile. 5 Surb-Grigor. 6. Surb-Johan. 7. Amirrasthenesi. 8. Karamethichens. 9. Portuens. 10. Norascencim. 11. Karachein. 12. S. Jacub. 13. Anapatiun. 14. Le grand Erevanesеos. 15. Le petit Erevanesеos. 16. Gazge. 17. Schsapanin. 18. Ckocinn. 19. Un Monastére de Religieuses. 20. Chogia Abedik.

Dans Gulfa ou Ciolfa & dans Erevan, Village voisin d'Hispahan, il y a environ huit mille Arméniens presque tous Marchands. L'Archevêque d'Hispahan a pour Suffragans,

1. Pharia Evêché, éloigné environ de trois journées à l'Ouest d'Hispahan.
2. . . . . . .
3. . . . . . .

Karmiuvanch, ou le Monastére Rouge, ainsi nommé parce qu'il est bâti de pierres de cette couleur, Archevêché de la Province d'Ecegazor, éloigné de deux journées d'Erivan & de Nacchivan. Il a pour Suffragans,

1. Capivanch, Evêché & Monastére de l'Ordre de S. Basile voisin de la Ville de Capis, qui aujourd'hui est abandonnée.

Caputusvanch, autrement le Monastére bleu, ou noir, dans la Province d'Ecegazor. C'étoit autrefois un Evêché; aujourd'hui c'est un simple Monastére.

2. Derbavanch, Evêché dans la Province d'Ecegazor.

3. Hermonivanch, Evêché de la même Province.

4. Azpter, Evêché de la Province de Sahbunissor, éloigné d'Erivan d'environ vingt lieues à l'Est.

Machienusvanch, Archevêché voisin du Village de Machienus dans la Province de Gelarchuni, & éloigné d'Erivan d'environ quinze lieues à l'Est. Il n'a dans sa dépen-

dance aucun Evêché, parce qu'ils sont ruinés, ainsi que les Monastéres qui lui étoient soumis.

Macu, Archevêché considérable de la Province d'Artaz. On conserve dans son Eglise Cathédrale le corps de S. Thadée. Il a pour Suffragans,

1. Auhar, Evêché situé à cinq journées de Macu, tirant vers le Sud-Est.

2. Hoi, Evêché à deux journées au Sud de Macu.

3. Jormi, Evêché distant d'une journée de chemin de Tabris, & de trois de Macu, en tirant au Sud-Est.

4. Maratha, Evêché situé à l'Est de Tabris. Il y a trois cens ans qu'il étoit possédé par un Evêque Italien, qui traduisit plusieurs Ouvrages en Langue Arménienne, & fit plusieurs Docteurs, ou *Vardapiets*.

5. Salmast, Evêché voisin de Maraga.

Sub-Narcavea, ou St. Etienne premier Martyr, Archevêché situé vers le Sud-Ouest, & éloigné de douze lieues de Nacchivan. Il avoit autrefois plusieurs Evêchés Suffragans & plusieurs Monastères : mais à la réserve d'Astapat tous ont été ruinés. Le Bourg de Gulfa proche d'Hispahan dépendoit autrefois de cet Archevêché.

1. Astapat, ou St. Etienne, à qui l'Eglise est dédiée.

2. Nachiovan.

. . . .

. . . .

Surb-Uscan, autrement le signe de la Croix, ainsi nommé, parce qu'on y conserve un morceau du bois de la vraie Croix. C'est l'Archevêché de Sebaste, qui est sous la domination du Turc. Il a pour Suffragans,

1. Azptiruvanch, Evêché de la Province d'Ascharu.

2. Andreasic, Evêché de la Province d'Acscan. Son Eglise a le titre de Surb-Astuasasin.

3. Surb-Hresctacapet, ou le St. Archange, Evêché de la Province de Sebaste.

Sanachim, Archevêché de la Province de Tascir ou Lorri, en tirant vers Teflis. Les Evêches & les Monastéres qui étoient de sa dépendance sont aujourd'hui ruinés.

Scammachi, ou Acuans, Archevêché voisin de la Mer Caspienne. Les Evêchés & les Monastéres qui en dépendent, sont aujourd'hui ruinés.

Tathevanch, Archevêché considérable dans la Province de Kapan. Il a pour Suffragans,

1. Mecri, Evêché.

2. 3. 4. Plusieurs autres Evêchés, du nom desquels le Seigneur Uscan ne se souvenoit pas. Outre cela cet Archevêque a dans sa dépendance les Monastéres suivans.

1. Sub-Karapiet.

2. Tanzapharac.

3. Vagathevavanch.

4. Anapat, où il y a plus de cent Ermites vivant dans la solitude.

5. 6. Deux Monastéres de Religieuses, l'un appellée Scriher, l'autre Zanzaparach.

Thivatavanch, ou Sainte Anne, Archevêché voisin de la ville de Thucat peu distante d'Amasie. C'est ce que l'on appelloit autrefois Eudoxie, située au Nord-Ouest. Cet Archevêché est éloigné de cent cinquante lieues d'Egmiathin, & a pour Suffragans,

1. Nazianze, Evêché soumis aux Turcs.

2. Marzuanavanch, Evêché de la Province de Marzuan, soumise aux Turcs.

3. Néocésarée, Evêché sous la domination du Turc.

Van, Archevêché considérable appellé autrement Varach. Il y a un Monastére où l'Archevêque fait sa résidence, voisin de la ville de Van, situé sur le grand Lac de Varaspuracan. Cet Archevêché a pour Suffragans,

1. Arces, ou Arciscuvanch, ou Argens, Evêché voisin du grand Lac.

2. Clath, ou Chelath, Evêché aussi voisin du Lac.

3. Ctusuvanch, ou Ctus à l'Occident du Lac. Il y a dans cet Evêché trois Couvens de Moines & d'Ermites dont l'Evêque est Supérieur.

4. Lim, Evêché situé dans le Lac même, vers l'Ouest.

5. Ustan, Evêché au Nord du Lac.

6. Husanus, Evêché.

S. Ephannivanch, simple Monastére voisin de Van.

Virap, c'est-à-dire, la caverne ou l'abime où St. Gregoire se cacha & vêcut treize ans. On y célébre la Messe. Ce n'est qu'un simple Evêché Suffragant d'Egmiathin, dont il est éloigné de douze lieues, en tirant au Sud-Est vers le Mont Ararath : mais il a le titre d'Archevêché,

d'Archevêché, parce qu'il a dans sa dépendance les trois Monastéres suivans.

1. Vanstan.
2. Uzavanch.
3. Muscachiuruvanch.

Signé Uscan, *Evêque d'Uscavanch & Vardapiet, & Vicaire général en Arménie, qui a apposé son Sceau.*

CHAPITRE IX.

De la Créance *&* des Coutumes *des* Maronites.

» LE Jésuite (*a*) Dandini, qui fut envoïé par *Clement* VIII. en qualité de Nonce aux » Maronites du Mont Liban, a composé en Italien une Relation de son voïage, » qui a été depuis peu traduite en François avec des Remarques, où la Religion de ces » Peuples est expliquée assez au long. Comme l'Auteur de ces Remarques a fait la cri- » tique des fautes, où ce Jésuite & plusieurs autres qui ont parlé des Maronites sont » tombés, nous avons crû ne pouvoir mieux faire, que de produire ici un abregé, tant » de la Relation du Jésuite Dandini, que des Remarques critiques, d'où l'on pourra » apprendre la créance & l'état présent de ces Peuples.

» Il est difficile de sçavoir précisément l'origine des Maronites. Ceux qui portent ce » nom prétendent qu'ils le tirent d'un certain Abbé Maron, dont Theodoret a écrit la » vie, lequel Maron vivoit au commencement du V. Siécle. Cette opinion, qui a été sui- » vie par Brerewood, est fortement appuiée par le Jésuite (*b*) Sacchini, qui prétend, aussi » bien que les nouveaux Maronites, que ces Peuples ne se sont jamais séparés de l'uni- » té de l'Eglise, & que ce qui a donné lieu à croire qu'ils ont été dans le Schisme, est » qu'on a pris le renouvellement de leur réunion avec l'Eglise Catholique pour un véri- » table retour à la Foi Catholique, & que les erreurs qu'on a trouvées parmi eux leur » ont été imputées, comme s'ils en eussent été les auteurs ; au lieu que cela venoit des » Hérétiques parmi lesquels ils vivoient. Mais quoique cette opinion paroisse d'abord » avoir quelque probabilité, elle est néanmoins sans fondement, & les témoignages (*c*) » d'Eutychius Patriarche d'Alexandrie, de Guillaume de Tyr, de Jacques de Vitry & » de plusieurs autres, sont autant de preuves évidentes, pour montrer que cette Nation » a véritablement été dans le parti des Monothélites. Ceux qui regardent le Monothé- » lisme comme une Hérésie, doivent aussi regarder Maron comme un Hérétique, quoi- » que les Maronites le qualifient de Saint dans leur Office. On doit donc tenir pour » constant, que ces Peuples, après avoir été séparés de l'Eglise environ 500. ans, fi- » rent abjuration de leur Hérésie entre les mains d'Aymeric Patriarche d'Antioche, » qui vivoit du tems de Guillaume de Tyr. Avant ce tems-là ils faisoient profession de » ne reconnoître qu'une volonté & qu'une opération en Jesus-Christ, quoiqu'ils avouas- » sent qu'il y eût en lui deux natures.

» Les Maronites ont un Patriarche qui réside dans le Monastére de (*d*) Canubin au » Mont Liban, lequel prend la qualité de Patriarche d'Antioche «. (Les Patriarches Maronites prennent d'ordinaire le nom de Pierre, dit M. *Simon*, dans ses Remarques sur le Voiage de *Dandini* au Mont Liban, à cause que St. Pierre a été Evêque d'Antioche. Le Pape leur envoie des Bulles de confirmation, comme aux Evêques d'Occident.) » Il ne se mêle point de ce qui regarde le temporel : mais il y a deux Seigneurs » qui prennent le titre de (*e*) Diacres ou Administrateurs, lesquels gouvernent tout le » pais qui est sous la domination des Turcs, à qui ils paient de grands tributs. L'élection » de ce Patriarche se fait par le Clergé & par le Peuple, selon l'ancienne Discipline de » l'Eglise «. (Douze des principaux Prêtres, qui représentent sans doute les douze Apôtres, s'assemblent pour cette élection dans le Monastére de *Canubin*. Ils y procédent

(*a*) *Girolamo Dandini nella sua Missione Apostolica.*
(*b*) Sacchini *in Hist. Societ.*
(*c*) *Fatycio in Annal.*
(*d*) *Canubin* mot corrompu de *cœnobium*.

(*e*) Ces Diacres sont proprement des Seigneurs & des Administrateurs du Temporel. Voi. la raison & l'origine de cet établissement dans les Remarques de M. *Simon* sur le Voiage de *Dandini*.

par la voie du ferutin ; & quand ils font tous d'accord, les Eccléfiaftiques & le Peuple tous enfemble la confirment. Si le ferutin ne réuffit pas, on procéde à l'éléction par le compromis, c'eft-à-dire que des douze Prêtres on en choifit trois pour faire cette élection, que le Peuple confirme enfuite.) « Depuis qu'ils font entiérement réunis avec » l'Eglife Romaine, le Patriarche élû eft obligé de prendre du Pape des Bulles de con- » firmation. Il garde un perpétuel célibat, auffi bien que les Evêques fes Suffragans ; & » l'on remarquera, que de ces Evêques il y en a de deux fortes : car les uns font véri- » tablement Evêques, aïant un veritable titre & des Peuples qu'ils gouvernent. Les au- » tres ne font proprement que de fimples Abbés de Monaftére, & ils n'ont aucune charge » d'ames. Ces derniers ne portent point l'habit d'Evêque, n'en aïant aucune marque, » mais ils font habillés comme les autres Moines, dont ils fe diftinguent néanmoins, en » ce qu'ils portent la mitre & la croffe quand ils chantent la Meffe. Le Patriarche ne » pouvant pas lui-même faire la vifite de tout le Mont Liban, tient auprès de fa per- » fonne deux ou trois Evêques. Outre les Evêques qui font au Mont Liban, il y en a » encore à Damas, à Alep & en l'Ile de Cypre.

» Pour ce qui eft des autres Eccléfiaftiques, ils peuvent tous fe marier avant l'Ordina- » tion ; & le Patriarche même y obligeoit il n'y a pas long-tems les Prêtres avant que » de leur conférer les Ordres, à moins qu'ils ne vouluffent fe faire Moines : car le Peu- » ple, qui eft jaloux, n'eft pas bien aife de voir de jeunes Prêtres fans femmes. Cepen- » dant, depuis qu'ils ont un Collége à Rome, où l'on éléve une partie de leurs Ecclé- » fiaftiques, il leur eft permis de garder le célibat, fans qu'on les inquiéte pour cela. » Auparavant qu'ils étudiaffent à Rome, ils n'étoient guéres plus fçavans que le fimple » Peuple, fe contentant de fçavoir lire & écrire. Ceux-là paffent pour doctes parmi eux, » lefquels outre la Langue Arabe, qui eft la Langue qu'on parle dans le païs, ont quel- » que connoiffance de la Langue Chaldéenne, parce que leurs Liturgies & leurs autres » Livres d'Office font écrits en cette Langue ». (Leurs Livres confiftent en deux diffé- rentes verfions de la Bible en Syrien ; en un Recueil de Priéres, de Pfeaumes & de Liturgies ; en quelques collections de Conciles, de Conftitutions, &c.)

» La vie Monaftique n'eft pas moins en recommandation parmi les Maronites, que » dans tout le refte du Levant. Leurs Moines font de l'Ordre de Saint Antoine ; & » il y a de l'apparence qu'ils font un refte de ces (a) anciens Ermites qui habitoient les » déferts de la Syrie & de la Paleftine ; car ils font retirés dans les lieux les plus cachés » des montagnes, & éloignés de tout commerce. Leur vêtement eft pauvre & groffier ; » ils ne mangent jamais de chair, même dans les plus grandes maladies ; & ils ne boi- » vent du vin que très-rarement. Ils ne fçavent ce que c'eft que de faire des vœux : » mais lorfqu'ils font reçus dans le Monaftere, il y a un Religieux qui tient un livre en » fa main, & il fe contente de lire quelque chofe qui les regarde, en les avertiffant de » ce qu'ils doivent faire ; par exemple, de garder la continence : ce qui fuffit pour gar- » der la chafteté, fans s'y engager par des vœux, comme l'on fait dans l'Eglife Romai- » ne. Ils ont en propre des biens & de l'argent, dont ils peuvent difpofer à la mort ; » & lorfqu'ils ne veulent plus demeurer dans un Monaftére, ils paffent dans un autre, » fans en demander la permiffion à leur Supérieur. Ils ne peuvent faire aucune fonction » Eccléfiaftique, comme de prêcher & de confeffer ; de forte qu'ils ne font que pour eux » feuls, n'aïant aucun exercice fpirituel en commun pour le fervice de leur prochain. » Ils travaillent de leurs mains, & cultivent la terre conformément à leur inftitution. » Enfin ils exercent hautement l'hofpitalité, principalement dans le Monaftére de Canubin, » où il y a table ouverte pendant toute l'année. On ne traitera point ici de leur créan- » ce, parce qu'elle ne différe point des autres Orientaux, (b) à la réferve de ce qui a » établi leur fchifme, dans lequel ils ne font plus aujourd'hui, étant foumis entiérement » à l'Eglife Romaine. Ils confacrent même en pain fans levain : mais il y a de l'appa- » rence, qu'ils ne font dans cet ufage que depuis leur réunion avec Rome, quoique les » nouveaux Maronites prétendent, qu'ils n'ont jamais confacré en pain levé.

» Leur Meffe eft affez différente de celle des Latins : mais on a réformé leur Miffel » à Rome, & il eft défendu de fe fervir d'autre Miffel que de celui qui eft réformé. Ils » ne font aucun Office, qu'il n'y encenfent beaucoup, fur-tout à la Meffe, où ils ne fe » fervent point de manipule, ni d'étole, comme les Latins, n'aïant pas même l'ufage

(a) Voi. le *Voiage du Mont Liban* par *Dandini*, & les Remarques de M. *Simon* fur la vie Monaftique des Moines du Mont Liban, & fur la conformité de leur Difcipline avec celle des anciens Moines.

(b) Voiez ci-après les principaux articles de leur ancienne croiance.

» des chasubles, si ce n'est depuis qu'on leur en a envoié de Rome : mais au lieu de » manipule, ils portent sur les deux bras deux petites pieces d'étoffe de soie ou de laine » teinte, qui sont cousues à l'aube, ou même qui en sont détachées quelquefois. Les » Prêtres ne disent pas la Messe en particulier, comme font les Prêtres Latins : mais ils » disent tous la Messe ensemble étant à l'entour de l'Autel, où ils assistent le Celebrant, » qui donne la communion à tous. Les Laïques communient sous les deux espéces : » mais les Missionnaires du Pape y introduisent tous les jours la communion sous une » espece ». (Les deux premiers usages, disent M. *Simon* & *Dandini*, sont anciens, & s'observoient dans la primitive Eglise. A l'égard de celui de donner la communion sous les deux especes, voici quelques remarques utiles. *Gabriel Sionite*, dans sa reponse aux questions de *Nihusius* sur quelques usages des Maronites, dit formellement, qu'on donne aux Maronites la Communion sous les deux espéces, excepté aux enfans nouvellement baptisés, & aux petits enfans, ausquels on donne à sucer une cuiller qui a été trempée dans le sang, excepté encore à ceux qui vont en voiage ou à la guerre, ausquels on permet d'emporter avec eux le Sacrement sous la seule espéce du pain : usage que l'Antiquité a permis aussi. D'un autre côté *Abraham Ecchellensis*, qu'on cite ici sur la foi de M. *Simon*, écrivit au même *Nihusius*, qu'on ne donne la Communion sous les deux espéces chez les Maronites, qu'à ceux qui communient publiquement dans l'Eglise. Il ajoute, que l'usage de donner le sang aux enfans est aboli, de même que celui de porter le Sacrement en voiage, & qu'on ne communie plus les enfans avant l'âge de dix ans.) » Ils ne font pas consister les paroles de la consécration dans ces mots, *Ceci » est mon Corps*, &c. *Ceci est mon Sang*, mais dans d'autres paroles plus longues, & qui » renferment la priére qu'on appelle ordinairement l'Invocation du St. Esprit. Ils suivent » néanmoins présentement en cela & en beaucoup d'autres choses les sentimens des Theo- » logiens Latins, qu'on leur a enseignés à Rome. A l'egard des autres Offices, ils les » récitent dans l'Eglise, où ils vont à minuit pour chanter Matines, ou plutôt les Noc- » turnes. Ils récitent Laudes, qu'on peut appeller Prime, si-tôt que le jour commen- » ce. Tierce précede la Messe, après laquelle ils disent Sexte. Nones se chantent après » dîner ; Vêpres au coucher du soleil ; & enfin Complies après souper, avant de se mettre » au lit. Chaque Office est composé d'une preface, de deux ou trois, & même de plu- » sieurs oraisons, avec un pareil nombre d'Hymnes entre deux. Ils ont outre cela des » Offices propres pour la Ferie, pour le Carême, pour les fêtes mobiles & pour les au- » tres jours. Les Prêtres & les autres Ecclésiastiques qui sont dans les Ordres sacrés, ne » croient pas être obligés de réciter l'Office, quand ils ne peuvent assister au Chœur, si » ce n'est depuis que les Latins ont voulu les y obliger ».

Les Maronites commencent tous leurs Offices par des priéres, qui s'adressent à Jesus-Christ comme Médiateur & Libérateur. Ils ne prient jamais la Vierge & les Saints séparement de Jesus-Christ. Cependant ils saluent la Sainte Vierge en particulier, & honorent sa memoire par une infinité de louanges : mais, suivant le rapport de M. *Simon*, à qui ces remarques sont dues, il paroit que ces salutations ne servent uniquement qu'à honorer le mérite de la Vierge. Les priéres que les Maronites lui adressent & aux Saints, ne demandent point leur médiation. Elle n'est due qu'à Jesus-Christ comme unique Médiateur. (*a*) On leur demande de contribuer à fléchir la miséricorde divine par leurs priéres, &c.

» Leurs jeûnes sont fort différens des notres. Ils n'observent que le Carême, & ils » ne commencent à manger en ces jours-là, que deux ou trois heures avant le coucher » du soleil. Ils ne jeûnent point les Quatre-tems, ni les veilles des Saints, ni d'aucune » autre fête : mais au lieu de cela, ils ont d'autres abstinences qu'ils observent rigoureu- » sement. Car ils s'abstiennent de manger de la chair, des œufs & du lait deux jours » de la semaine, sçavoir le Mercredi & le Vendredi, & en ces deux jours-là ils ne » goutent de quoi que ce soit, que midi ne soit passé ; après quoi il est libre à chacun de » manger tant & autant de fois qu'il lui plaît. Ils jeûnent de la même façon vingt jours » avant la Nativité de Notre Seigneur ; & les Religieux étendent ce jeûne encore da- » vantage. A la fête de St. Pierre & de St. Paul, ils jeûnent tous pendant quinze jours, » & autant à la fête de l'Assomption de la Vierge.

» Les Evêques n'attendent pas les Quatre-Tems pour conférer les Ordres, comme » l'on fait dans l'Eglise Latine : mais ils les administrent indifferemment tous les jours de » fêtes. Avant que la derniére réformation y fût introduite, on donnoit en un même

(*a*) Voi. les Remarques de M. *Simon* sur le Voyage de *Dandini*.

jour à une seule personne les Ordres de Lecteur, d'Exorciste, d'Acolyte, de Soudiacre, de Diacre, de Prêtre, d'Archiprêtre & d'Evêque; & tout cela en deux ou trois heures. On remarquera qu'ils observent d'aussi grandes cérémonies pour faire un Archiprêtre, que pour conférer les autres Ordres; & il semble qu'ils le considérent comme un Ordre distingué des autres.

« Ils ne gardent point d'eau dans les Fonts Baptismaux, qui ait été bénite le Samedi Saint, pour administrer le Sacrement du Baptême, comme l'on fait dans l'Eglise Latine; mais lorsqu'il se présente quelqu'un pour être baptisé, ils bénissent l'eau, en récitant un grand nombre de priéres; puis ils plongent trois fois dans l'eau la personne qu'ils baptisent, ou bien ils en jettent trois fois sur elle, aiant fait un peu chauffer l'eau auparavant. Ils ne prononcent néanmoins qu'une fois les paroles necessaires en nommant la personne; ils ne se servent point de sel, & n'oignent pas seulement la tête, mais aussi la poitrine avec leurs mains qu'ils tiennent ouvertes. Ils oignent de plus le devant & le derriére du corps depuis la tête jusqu'aux pieds. Outre cette onction, qui se fait avant le Baptême, ils en ont encore une autre après, qui est proprement la Confirmation parmi les Orientaux; mais ils l'ont abolie, depuis qu'ils sont reunis avec l'Eglise Romaine, afin d'administrer le Sacrement de la Confirmation selon la maniére des Latins». (Au Baptême, le parrain ne tient point l'enfant sur les Fonts; mais le Prêtre reçoit l'enfant dans un linge, après l'avoir tiré des Fonts.)

« Ils se mettoient autrefois peu en peine de se confesser avant la communion: mais les Missionnaires de Rome les y ont obligés. Les Prêtres étoient aussi tous egaux en jurisdiction dans les matieres qui regardent la Pénitence, avant leur réformation. Il n'y avoit aucuns cas réservés aux Patriarches & aux Evêques». (*Dandini* se plaint que la Confession est fort negligée chez les Maronites. Il est vrai qu'elle l'est beaucoup plus, & chez eux & chez les autres Orientaux, que dans l'Eglise Latine. Pour ce qui est de la maniére d'approcher de ce Sacrement, les uns se confessent debout, les autres assis, plusieurs à genoux. Les Confesseurs imposent des pénitences publiques aux péchés publics, & de secrétes aux péchés secrets. Les pénitences consistent en jeûnes, priéres, aumônes, Pélerinages & prosternations. Les Confesseurs se réglent en général sur leurs Livres pénitentiaux, & imposent les pénitences qui y sont reglées. Entre ceux qui négligent de se confesser, il y en a qui sous prétexte de se confesser à Dieu seul, s'en vont marmoter leurs péchés dans les trous des murailles d'une Eglise.) « Ils ne portoient pas aussi avant leur réformation grand respect au Sacrement de l'Eucharistie, qu'ils conservoient dans les Eglises sans aucune lumiére, renfermée dans une petite boete, & cachée dans un trou de la muraille, ou dans quelque autre endroit; » mais à présent ils imitent les Latins dans les céremonies qu'ils observent à l'égard des Hosties consacrées.

« Ils ne publioient point aussi alors le mariage dans les Eglises, avant que d'en faire la cérémonie; ils prenoient même pour cela toutes sortes de Prêtres indifferemment, ne croiant pas qu'il fût nécessaire d'avoir recours au Curé. Il y en avoit de plus qui se marioient avant l'âge de 12. & de 14. ans; & pour ce qui regarde les empêchemens du mariage, ils étoient dans un usage bien different de celui qui est maintenant reçû dans l'Eglise Romaine; car en comptant les degrés, ils ne les prenoient pas seulement du chef qui commence la ligne, mais ils y renfermoient les deux branches qui sortent du chef, croiant que deux personnes en même dégré, comme sont deux freres, faisoient aussi deux dégrés; de sorte que s'imaginant ne se marier qu'au sixiéme degré, ils se marioient en effet au troisiéme. Ils prenoient au contraire pour empêchement ce qui ne l'étoit point; car ils ne permettoient pas à deux freres d'epouser les deux sœurs, ni à un pere & à un fils d'epouser la mere & la fille.

« Ils ont en usage une certaine onction pour les malades, laquelle ils appellent lampe, parce qu'en effet ils se servent pour cela de l'huile de la lampe en cette maniére. Ils font un petit gâteau un peu plus grand qu'une Hostie, où ils dressent sept méches entortillées à de petites pailles, & ils mettent tout cela dans un bassin avec l'huile; puis récitant un Evangile & une Epitre de St. Paul avec quelques prieres, ils allument toutes ces méches. Après cela ils oignent de cette huile au front, à la poitrine & aux bras tous ceux qui se trouvent présens & celui qui est malade, en disant à chaque onction: Que Dieu par cette onction te pardonne tes péchés; qu'il affermisse & fortifie tes membres, comme il a affermi & fortifié ceux du paralytique. On laisse ensuite bruler la lampe, tant qu'il y a de l'huile; & comme cette huile n'a été benite que par un simple Prêtre, cela a fait croire à plusieurs personnes, que cette cérémonie n'est pas le Sacrement de l'Extrême-Onction, puisqu'on le donne à des personnes qui ne sont

» pas

» pas fort malades. Mais ceux qui sçavent la Theologie Orientale n'auront pas de peine à être persuadez, que ces Peuples n'avoient point d'autre Sacrement d'Extrême-Onction que celui-là, avant que les Latins les eussent réformez : aussi le mot d'Extrême-Onction ne se trouve-t-il en usage que parmi les Latins, parce qu'ils n'oignent les malades que quand ils sont à l'extremité, ce qui n'est point observé par les Chrétiens du Levant.

» Avant de finir ce discours touchant les Maronites, j'ajouterai en abregé ce que le (a) P. *Besson* Jesuite en dit dans son Livre intitulé, *la Syrie Sainte*, où il parle principalement des Maronites qui habitent une partie du Mont Liban appellé Quesroan. Ce Jesuite croit que les Maronites tirent leur origine de St. Maron Abbé Syrien, & non de l'Heresiarque Maron, & entr'autres preuves qu'il rapporte, il dit que les Maronites ont accoutumé, après que le Clergé & le Peuple ont élû un Patriarche, d'avoir recours au Pape pour en demander la confirmation. Mais il devoit prendre garde, qu'ils n'ont eu recours à Rome pour cela, que depuis leur grande liaison avec l'Eglise Romaine. Il ajoute de plus, que Jean de Damas ne pouvoit pas ignorer l'Heresie des Maronites, s'ils eussent été en effet Heretiques, parce qu'il leur étoit voisin ; & cependant dans le dénombrement qu'il fait des Heresies, il ne parle point d'eux. Mais cela n'étoit pas necessaire, puisqu'ils sont compris dans l'Heresie des Monothélites.

» Ce même Auteur touche en peu de mots ce que le Jesuite *Dandini* & quelques autres de cette Societé ont fait parmi les Maronites, & c'est ce que nous avons rapporté plus au long avec les reflexions nécessaires. Tout ce que l'on peut dire, c'est que ce Missionnaire Jésuite me paroît encore plus credule que les autres, lorsqu'il parle de la créance des Maronites. C'est pourquoi je ne croi pas qu'on doive ajouter foi à un miracle qu'il rapporte, comme une preuve évidente de la croiance orthodoxe des Maronites. Il affirme qu'à trois milles de Canubin, auprès d'un Village nommé Eden, il y a une Eglise Metropolitaine sous le nom de St. Sergius, & qu'au-dessus de cette Eglise l'on découvre une Chapelle dediée à St. Abdon & à St. Sennan, où il y a une fontaine d'eau vive, qui coule sous l'Autel pendant la Messe, le jour qu'on célébre la fête de ces deux Saints. Il dit de plus, que quoique cette fête soit mobile, étant attachée au premier Dimanche du mois de Mai, il n'y a pourtant jamais de changement dans le cours de cette fontaine, qui est toujours reglé au premier Dimanche de Mai, même depuis que le Calandrier a été reformé par Gregoire XIII. Mais je ne doute point qu'on n'ait fait cette histoire à plaisir, & peut-être pour autoriser la réformation du Calandrier par Gregoire XIII. laquelle ces Peuples ont refusé de recevoir en plusieurs rencontres. Ce qui prouve encore que ce miracle est supposé, c'est que l'Auteur assure que cette fontaine qui coule pendant la Messe, jette de l'eau avec plus grande abondance, lorsque le Prêtre éleve l'Hostie ; sans prendre garde que l'élevation de l'Hostie n'est point en usage parmi les Maronites de la maniére qu'elle se fait parmi les Latins. Cependant le P. Besson rapporte ce miracle, comme une preuve évidente pour autoriser contre les autres Nations du Levant la devotion que les Maronites ont envers l'Eglise Romaine, & en même tems pour établir la réformation du Calandrier. On lit aussi dans cette Relation, que l'humeur des Maronites est fort douce, & qu'ils donnent au moins de bonnes paroles, en promettant de faire ce qu'on desire d'eux, qu'ils disent souvent que Dieu est bienfaisant, & qu'il fera reussir la chose qu'on leur propose ; (b) qu'ils ont toujours à la bouche le nom de Dieu, ou quelqu'un de ses attributs. Mais si ces Peuples sont d'un naturel bon & facile, ajoute le même Auteur, ils sont aussi très-inconstans. Quand ils ont entendu une bonne prédication, vous les voiez entiérement résolus de se convertir, & de faire une confession exacte de leurs péchés : mais quand il en faut venir aux effets, ils paroissent insensibles. Leurs femmes sont, à la vérité, très-modestes : mais plus elles sont de qualité, moins elles vont à l'Eglise ; de sorte que pour louer la qualité d'une Dame, on dit d'elle, qu'elle n'entend la Messe que le jour de Pâques, & encore cela n'arrive-t-il pas tous les ans. Lorsqu'une fille est mariée, elle demeure deux ans chez elle sans aller à la Messe, & elle va cependant aux bains & aux nôces. Il semble qu'elles soient bannies des Eglises, comme les femmes Mahométannes sont bannies des Mosquées. Il y a parmi les Maronites un Monastére de Religieuses, qui sont de l'Ordre de St. Antoine, & ce

(a) P. *Besson* en sa *Syrie Sainte*.

(b) Cet usage est général chez les Orientaux, surtout parmi les Mahométans.

» Monastére est en grande réputation de sainteté. Leur bâtiment ne consiste presque » qu'en une Eglise, où ces filles sont logées, comme des pigeons dans leurs nids, en de » petits recoins pratiqués entre l'élevation de la voute & la terrasse. Ces cellules sont si » basses, qu'elles ne peuvent s'y tenir debout, & à peine y a-t-il place pour y tenir leur » corps. Tout leur emploi consiste à chanter l'Office, à méditer, à prier & à travailler. » Leurs priéres commencent vers les deux heures du matin ; & elles travaillent dès le » point du jour, s'occupant à cultiver leurs jardins & les terres de leur Monastére.

» Enfin le P. *Besson* assure dans la seconde partie de son Livre, où il fait voir la grande » antipatie qui se trouve entre les Syriens & les Francs, que dans la Syrie on ne dit » d'ordinaire qu'une Messe chaque jour, & même les Dimanches ; qu'il y a peu d'autels, » & encore moins de Célébrans ; que tous, excepté les Maronites, consacrent avec » du pain levé ; que les Prêtres qui ne célebrent point, ne laissent pas d'assister à la » Messe, & d'y tenir leur rang, mais avec un habit commun, à la réserve de ceux » qui servent de Diacres ou de Soudiacres ; qu'enfin chacun communie sous les deux » espéces, hormis les Maronites, qui communient sans célébrer la Liturgie, & reçoi- » vent une particule trempée dans le sang de Notre Seigneur.

Supplément *à ce qui a été dit touchant les* Maronites.

» QUOIQUE ce qui a été rapporté ci-dessus touchant les Maronites paroisse appuïé sur » de bonnes raisons, un sçavant Maronite qui professe la Langue Arabe dans le Collége » de la Sapience à Rome, a fait tout son possible pour montrer que sa Nation n'étoit » jamais tombée dans l'Hérésie dont on l'accuse, & que Maron a été véritablement or- » thodoxe & saint, & non pas un Hérétique. *Gabriel Sionita*, & après lui *Abraham* » *Ecchellensis*, ont aussi eu dessein de faire une Apologie pour ceux de leur Nation & » pour leur pretendu St Maron : mais ces Apologies n'ont point paru. *Fauste Nairon*, » parent d'Abraham & son Successeur, a entrepris depuis peu de faire cette Apologie dans » une (*a*) Dissertation imprimée à Rome, où, selon le sentiment commun des Maro- » nites, il prouve par les témoignages de Theodoret, de St. Jean Chrysostome, & par » quelques autres Auteurs, que Maron, dont les Maronites tirent leur nom, est le mê- » me qui vivoit vers l'an 400. dont il est parlé dans le Ménologe des Grecs. Il ajoute, » que les Disciples de cet Abbé Maron se répandirent dans toute la Syrie, où ils bâti- » rent plusieurs Monastéres, entr'autres un fort célébre sous le nom de Maron près du » fleuve Oronte. Le même Auteur prétend de plus, que tous ceux d'entre les Syriens » qui n'étoient point infectés d'Hérésie, se réfugierent chez les Disciples de l'Abbé Ma- » ron, que les Hérétiques de ce tems-là nommerent pour cette raison Maronites. Il » seroit à souhaiter que *Nairon* eût apporté des preuves de cette opinion moins éloignées » de ces tems-là ; & je ne croi pas qu'on doive s'en rapporter entiérement à l'autorité » de Thomas Archevêque de Kfartab, qui vivoit, à ce qu'on prétend, vers l'onziéme » siécle, quoique cet Auteur fût de la Secte des Monothélites. Car si on examine avec » soin ces Auteurs, on les trouvera peu exacts dans les faits historiques ; ils rapportent » le plus souvent pour des choses anciennes, ce qui se passoit de leur tems, & » qu'ils ont même puisées dans les livres des Maronites depuis leur réconciliation avec » Rome.

» Ce qui a plus d'apparence de vérité dans l'Apologie de *Nairon* pour ceux de sa Na- » tion, est ce qu'il produit contre le témoignage de Guillaume de Tyr, qui est un Au- » teur assez exact, qui a parlé de l'Hérésie des Maronites comme témoin oculaire. Il » assure que Guillaume a pris la meilleure partie de son Histoire des Annales de Said » Ebn Batrik, autrement Eutychius d'Alexandrie ; & que comme Eutychius est peu exact » en quantité de faits qu'il rapporte, on ne doit pas s'étonner que Guillaume de Tyr » soit tombé dans les mêmes défauts. Eutychius, dit *Nairon*, assure que Maron Mono- » thélite vivoit sous l'Empereur Maurice ; & cependant le Monothélisme n'étoit point » encore connu dans ce tems-là. Mais si l'on rejettoit l'autorité des Historiens Arabes, » à cause de leur peu d'exactitude dans la Chronologie, il n'y en auroit pas un qu'on ne » dût rejetter entiérement. On ne se sert pas tant dans le fait dont il s'agit, de l'au- » torité de Guillaume de Tyr sur ce qu'il a rapporté des Annales d'Eutychius, que de

(*a*) *Dissert. de origine, nom. ac Relig. Maron. autore Fausto Naironе, edit. Romæ, ann.* 1679.

» son témoignage propre, parlant d'une chose qui est arrivée de son tems sous Aymeric » Patriarche d'Antioche, qui fit faire abjuration aux Maronites de ce païs-là de leurs » erreurs prétendues.

» Il n'y a pas de vrai-semblance à ce que Nairon produit d'une Histoire Arabe, & qui » avoit déja été rapportée par (a) Quaresimius, sçavoir que Maron étoit venu d'Antio» che à Rome avec un Légat ou Envoïé du Pape Honorius, qui créa le même Maron » Patriarche d'Antioche, à cause de sa foi orthodoxe. Je passe sous silence quelques au» tres actes de cette nature, qui ne se trouvent que dans les livres Arabes, & qui ont » été composés après la réunion des Maronites avec l'Eglise Romaine. Pour peu qu'on » sçache l'Histoire Ecclésiastique, il sera aisé de juger que ces Histoires n'ont aucun fon» dement dans l'Antiquité, & que les Maronites & les autres Peuples du Levant, qui ne » sont point sçavans dans la Critique de l'Histoire, ont rapporté à des tems anciens ce » qui n'est en usage parmi eux que depuis quelques siécles seulement. C'est aussi sur ce » principe, qu'on ne croira pas facilement à l'autorité de Jean Maron, dont le (b) Com» mentaire sur la Liturgie de St. Jacques n'a pas toute l'antiquité qu'on lui attribue, con» tenant des faits qui sont postérieurs de plusieurs siécles au tems où il les fixe. Au reste, » les Maronites qui prétendent avoir toujours conservé la pureté de leur Foi, rejettent » les erreurs qui se trouvent dans les ouvrages qui sont véritablement de leurs Auteurs, » sur les Hérétiques leurs voisins, qui ont semé ces erreurs parmi eux, & qui ont même » attiré à leur Secte quelques-uns d'entre les Maronites : ainsi quoique les Maronites » prétendent avoir toujours conservé la véritable Foi, ils ne peuvent nier qu'il n'y ait » eu une partie de ceux de leur Nation qui ait eu les mêmes sentimens que les Jacobi» tes. (c) Pierre Patriarche des Maronites, dans une lettre qu'il a écrite au Cardinal » Caraffe, témoigne que les erreurs qui se rencontrent dans leurs Livres, doivent être » imputées à leurs voisins : mais le (d) Patriarche d'aujourd'hui écrivant à Nairon, as» sure qu'ils ont conservé plusieurs Livres exemts de toutes ces erreurs ; & ce même Pa» triarche nous fait espérer un volume des Liturgies Orientales, qu'il prétend concilier » avec la Messe des Latins. Il ne se peut faire que cet ouvrage ne soit d'une grande » utilité, & qu'il ne nous explique plusieurs faits qui regardent cette matiére, & qui » sont encore dans l'obscurité.

Avant que de passer plus avant, il est nécessaire d'ajouter ici les principaux articles de la croïance des anciens Maronites, & certaines opinions qu'on leur a attribuées avant leur réunion aux Latins. Outre le dogme sur la procession du St. Esprit, qui leur étoit commun avec les Grecs, & l'erreur des Monothélites, dont on les a accusés, on leur (e) attribue d'avoir crû que toute la Trinité s'étoit incarnée ; qu'il n'y a point de péché originel, ni de (f) Purgatoire ; que les ames au sortir du corps ne vont ni au Ciel ni aux Enfers, mais qu'elles attendent le dernier jugement dans un lieu, où elles sont entiérement insensibles ; que toutes les ames ont été créées dès le commencement du monde ; qu'il est permis de nier extérieurement sa croïance, pourvû qu'elle reste dans le cœur. Ils croïent aussi, dit-on, qu'un mari peut répudier sa femme pour crime d'adultére, ou pour quelqu'autre cause, & en prendre une autre ; que l'on doit rebaptiser les Hérétiques qui abjurent leurs erreurs ; qu'un enfant ne peut être baptisé qu'après les jours de purification de la mere ; que les femmes doivent être exclues de l'assemblée des fidéles, & privées de l'Eucharistie dans le tems de la maladie périodique de leur Sexe. Outre cela ils célébroient la Communion avec du pain sans levain ; ils ne la donnoient à personne qui fût en danger de mort ; ils ne mangeoient d'aucune chose étouffée dans le sang, & ordonnoient les enfans Soudiacres dès l'âge de cinq ou six ans. On ne répétera pas quelques usages & quelques points de doctrine dont on a parlé, & on en omet aussi quelqu'autres, qui sont de peu d'importance. On remarquera seulement quelques cérémonies, qui sont particuliéres aux Maronites d'aujourd'hui, & quelques coutumes qui paroissent dignes de l'attention du Lecteur.

Ces Maronites conservent (g) une espéce de vénération pour leurs cédres, & les visitent avec beaucoup de dévotion, sur tout le jour de la Transfiguration. Alors on dit solemnellement la Messe au pied d'un gros cédre, sur un autel de campagne, fait de pierres posées simplement les unes sur les autres. On sçait que les cédres sont dans une petite

(a) Quaresm. *in dilucid. Terra Sancta.*
(b) Joan. Maro. *Comm. in Liturg. S. Jacobi.*
(c) Petr. *in Epist. Arab. ad Card. Caraff. an.* 1578.
(d) Steph. Petr. *in Epist. ad Faust Nair. ann.* 1674.
(e) *Voiage* de *Dandini*, &c. *Brerevvood* Chap. 25.

(f) M. *Simon* prouve la fausseté de cette imputation dans ses Remarq. sur *Dandini.*

(g) *Voiage de Syrie* par *Larroque. Voiage au Mont Liban* par *Dandini.*

plaine que forment le Mont Liban & l'Anti-Liban, & qu'il n'y en a guéres plus de vingt aujourd'hui, de ces gros dont autrefois Salomon se servit pour bâtir le Temple de Jérusalem & pour son Palais, quoiqu'il y en ait plusieurs plus petits placés parmi les gros. Les Chrétiens Maronites qui habitent dans ces deux montagnes & dans les vallées qu'elles forment, ont une extrême vénération pour ces arbres, si célébres dans les Livres Saints; & ils ne sont pas les seuls, puisque les Sarrasins & les Arabes ne les respectent pas moins. Les Mahométans mêmes, parmi lesquels la mémoire de Salomon est dans une grande vénération, regardent ces cédres comme des arbres sacrés; ainsi toutes ces Nations, quoique différentes par leur Religion, s'accordent toutes dans le respect unanime qu'elles ont pour ces arbres antiques, & font du lieu où ils sont chacune de leur côté le terme de leurs pélérinages. Il est défendu au reste, sur de griéves peines, à qui que ce soit de couper une partie considérable de ces arbres; & ce n'est que par une faveur spéciale que le Patriarche des Maronites accorde aux Pélerins d'emporter, pour faire des chapelets, ce que le vent ou la vieillesse laisse tomber. Après cette petite digression nous revenons aux Maronites qui portent si loin le respect qu'ils ont pour leurs Prêtres, qu'ils ne les rencontrent jamais sans leur demander la bénédiction: même ils n'entreprennent rien sans l'avoir auparavant demandée & obtenue d'un Prêtre. A table, le même respect qu'ils ont pour les Prêtres ne leur permet plus de boire ni de manger, après que le Prêtre a fait la clôture du repas par le signe de la Croix & par certaines priéres qu'il récite.

Le Nonce *Dandini* rapporte que les Prêtres Maronites » ne disent (*a*) tous les jours » qu'une Messe pour chaque lieu, & que parmi eux quelques-uns la disent pieds nuds; » que les jours de jeûne ils attendent jusqu'après midi, pour la dire, & dans le Carême » jusqu'à deux ou trois heures avant le coucher du Soleil. La plûpart, continue-t'il, tien- » nent leurs doigts étendus après la consécration, comme auparavant, & touchent indiffé- » remment toutes sortes de choses «.

A l'Eglise les femmes ne se rangent point parmi les hommes. Ceux-ci se placent au haut de l'Eglise; les femmes au bas près de la porte, afin de sortir les premiéres après l'Office, & n'être vûes de personne. Le P. *Besson* (*b*) ajoute encore à tout ce que nous venons de dire, » que non seulement les hommes ne vont pas dans l'endroit où sont les » femmes, mais qu'ils ont même différens Curés «. Cependant le Missionnaire *Dandini* dit, que les femmes entrent dans les Monastéres, s'y proménent, y mangent, y couchent.

On a vû que les Maronites ne publient pas le mariage par des bans comme en Europe, & qu'ils n'ont point recours à leur propre Curé pour se marier, prenant indifféremment le premier Prêtre qu'ils trouvent. Enfin ils n'enregistrent ni les noms des mariés & des témoins, ni le tems & le lieu du mariage; ce qui autorise divers abus parmi eux.

L'Extrême-Onction est aussi fort négligée, & les mourans le sont bien autant, puisqu'après leur avoir porté la Croix & l'encens, on les laisse expirer sans autre façon. Ils pleurent les morts avec des cris & des hurlemens accompagnés de beaucoup d'agitation; ce qui, comme on l'a déja dit, peut fort bien prouver que l'on sçait observer les usages de son païs. Par bienséance on n'aprête rien pendant quelque tems dans la maison du défunt: les parens & les amis y apportent à manger & à boire, y mangent avec les affligés, & les consolent.

CHAPITRE X.

Des Nasseries, *des* Kelbites, *des* Chrétiens *de* St. Jean, &c.

IL ne faut pas confondre les *Nasseries* avec certains *Nazariens*, (*Nassairious* chez les Mahométans) qui forment une Secte parmi les Sectateurs d'*Ali*. Les Nazariens Musulmans soutiennent, que la Divinité peut s'unir corporellement avec les hommes. Fondés sur cette opinion puisée du Christianisme, ils croïent que la Divinité s'est unie intimément

(*a*) Sur l'usage de ne célébrer qu'une Messe, voïez les Remarques de M. *Simon* sur le Voiage de *Dandini*.

(*b*) *Syrie Sainte*, prem. Part.

ment à plusieurs prétendus Saints ou Prophétes du Mahométisme, & principalement avec *Ali*, &c. Les *Nasséries* dont on parle ici ne sont à proprement parler, ni Mahométans ni Chrétiens. Voici ce qu'on trouve de plus détaillé sur leur article.

» (*a*) Le Kelbié est le nom d'un païs habité par ces *Nasséries*; nom qui signifie en Italien » *Christianaccio*, c'est-à-dire, mauvais Chrétien «. (Il vaudroit mieux dire, que *Nasserie* est un » nom corrompu de *Nazarion* ou *Nazarien*, que les Mahométans donnent par mépris aux » Chrétiens.) » Le païs qu'ils habitent a deux journées d'étendue en longueur & en lar-» geur. Il s'étend le long de la mer, depuis Tortoze jusqu'au delà de Laodicée. Ces *Nasse-» ries* sont un peu (*b*) larrons: mais d'ailleurs ils sont fort chastes, quoique les femmes » y aïent le visage découvert, ce qui n'est point en usage dans tout le reste de l'Orient. » Si un Etranger demande le chemin, quelquefois une jeune fille ira avec lui durant » une lieuë ou davantage, pour le lui enseigner; ce qui néanmoins est très-dangereux, » parce que si l'Etranger vient à jetter une œillade, qui donne quelque soupçon à la fille, » elle le tuera, si elle peut, ou du moins criant à l'aide le fera assassiner. La même cho-» se arrive dans les maisons des particuliers, lorsque les femmes sont à table.

» (*c*) Ils haïssent les Mahométans & l'Alcoran, quoique, pour se garantir de l'oppres-» sion des Mahométans, ils se disent Turcs. Personne ne sçait le secret de leur Religion, » d'autant qu'il est défendu au Peuple & nommément aux femmes de l'apprendre. Il n'y a » que les (*d*) Santons qui aïent ce pouvoir, & ceux qui ont charge de faire les priéres, » d'apprendre la créance, &c.

» Ils ont un Evangile, qu'un vieillard leur lit, & croïent, à ce qu'on dit, à la Sain-» te Trinité. Ils observent la Pâque & quelques autres fêtes des Chrétiens, Noël, la » Circoncision, l'Epiphanie. Ils appellent le jour de l'An *Istrenes*, mot sans doute cor-» rompu de celui d'*étrenes*. Ils ont aussi de la dévotion pour *Sainte Barbe*. Leurs assem-» blées sont fort secrétes; ils disent des Oraisons sur du pain & du vin, qu'on distri-» bue à toute l'assemblée. Ils n'ont ni jeûne ni abstinence, sinon qu'ils ne mangent » jamais de la femelle d'aucun animal. On remarque qu'ils jurent par Saint Matthieu » & par Saint Simon, quoiqu'ils ne les connoissent pas. On voit parmi eux une Eglise » semblable aux notres.

» Cette Nation presqu'inconnue, quoique logée dans le cœur de la Syrie, semble te-» nir du (*e*) Mahométan, de l'ancien Persan & du Chrétien. Elle ne mange point de pour-» ceau avec le premier; quelques-uns disent qu'elle (*f*) adore le soleil avec le second: » elle (*g*) boit du vin & se mocque de l'abstinence du Turc avec le troisiéme; & ce qui » est considérable (*h*) elle prie pour la venue des Chrétiens.

» Leur langage est Arabe «. Ils portent sur eux des billets talismaniques pour se con-server la santé, & cette superstition leur est commune avec les autres Orientaux.

Il y a apparence que les *Kelbins* ou *Kelbites* ne différent pas des *Nasséries*, & qu'on leur a donné ce nom de *Kelbins*, qui signifie chiens, par dérision, & par mépris. Mais on trouve aussi (*i*) que ce nom leur a été donné, à cause du culte qu'ils rendent à un chien noir. Remarquez pourtant qu'il est parlé dans l'Antiquité de certains *Calbiens* (Calbij) habitans du Mont Liban, comme nous l'apprend Thomas *Hide*, dans son sçavant Traité de la Religion des anciens Perses. Les *Amediens*, dont quelques autres Relations ont parlé comme d'une espéce de Barbares sans police & presque sans Religion, qui habitent dans les forêts & dans les cavernes du Mont Liban, professent aussi un mélange de Mahométisme & de Christianisme; & quoiqu'ils se donnent plûtôt pour Musulmans que pour Chrétiens, ils sont généralement ennemis jurés des premiers. Ces *Amediens* que *Hide* nomme *Homeidiens*, pourroient bien être les mêmes que les *Nasséries*; & il y a lieu de douter que les *Druses*, dont on va parler, soient fort différens des uns & des autres.

On croit que ces (*k*) *Druses*, dit le P. *Besson* qu'on vient de citer au sujet des *Nasse-*

(*a*) *Syrie Sainte*, ubi sup. prem. Partie Chap 3.

(*b*) A propos de ce penchant, on remarquera ici une coutume que le P. *Besson* attribue aux Syriens; c'est de châtier le voleur & celui qui a été volé. Par ce moïen, disent ils, on rend les gens plus avisés. Mais le Missionnaire remarque fort bien, que la crainte du châtiment empêche les gens de se plaindre, & par conséquent que les vols n'en sont que plus fréquens.

(*c*) Ibid. Ch. 2.

(*d*) Il veut dire sans doute les Prêtres.

(*e*) Et du Juif.

(*f*) Ce qui est faux, suivant *Hide*.

(*g*) Le détail qu'on vient de donner prouve beaucoup mieux leur conformité avec le Christianisme.

(*h*) Cependant ce Missionnaire dit au même endroit, qu'ils se donnent pour Turcs à ceux qui leur demandent compte de leur Religion.

(*i*) Voi. *Hide*, append. *ad Relig. Veter. Pers.*

(*k*) *Durzi.* D'*Herbelot* dit aussi qu'ils prétendent être issus des François qui suivirent Godefroi de Bouillon. Leur Emir Fakhreddin qui vivoit dans le dix-septiéme Siécle, se disoit parent de la Maison de Lorraine. Voi. Biblioth. Orient.

vies, sont venus de la ville de Dreux, ancien siége des Druides; & il trouve qu'il leur reste encore beaucoup de cette humeur Françoise & guerriére, qui rendit nos Ancêtres redoutables aux Infidéles. Ces réchapés des Croisés se retranchérent dans le Liban & l'Antiliban, « où ils maintinrent long-tems leur liberté & leur Religion, jusqu'à ce » qu'un faux Apôtre leur précha une nouvelle loi, & leur laissa un livre intitulé de la » *Sapience*, & appellé *Achmé* ». Voilà les termes du P. *Besson*: ce Missionnaire n'avoit peut-être jamais sçû, que le nom des *Druses* se trouve presque de même dans (*a*) *Hérodote*. Les Mahométans appellent souvent ces *Druses* du *Mont Liban Molhedites*, mot Arabe qui signifie *impies*, ou, selon l'explication qu'en donne d'*Herbelot*, qui a renoncé au *Musulmanisme* pour embrasser une autre Secte. Cependant ce nom de *Molhedites* (*Molhedoun*) a designé particuliérement une Secte d'Ismaëliens, qui autrefois s'étoit renduë fort redoutable en Asie, sur tout en Perse, en Assyrie & aux environs, où elle a eu long-tems des Princes connus sous le nom de Rois des Assassins. Dans nos anciens Historiens, ce Prince des Assassins porte le nom de Vieillard de la Montagne, faute qu'ils ont faite pour n'avoir pas sçû que Gebal, qui signifie une Montagne, est le nom (*b*) que les Arabes donnent à une province de Perse. Les *Ismaëlites Assassins* ont été aussi nommés *Batheniens*. On lit dans d'*Herbelot*, que *bathen* signifie la science intérieure des mystiques & leur Illumination. Or comme l'obéissance aveugle de ces *Assassins* étoit fondée sur une espéce d'Illumination ou plutôt de fanatisme, dont la source étoit la récompense du Paradis & d'une vie bienheureuse à ceux qui se dévouoient à la mort, & s'en alloient assassiner de côté & d'autre au premier ordre de leur Souverain, il y a lieu de croire qu'à cause de cela on les a nommés *Batheniens*, comme aujourd'hui nous appellons Illuminés plusieurs sortes de Fanatiques. On sçait que le Chef qui les gouvernoit du tems des Croisades, envoïa en France quelques-uns de ses satellites pour assassiner St. Louis; qu'ils furent découverts, & que ce Prince les renvoïa sans leur faire subir le juste châtiment qu'ils méritoient. Remarquons en passant que quelques Sçavans regardent comme une fable tout ce qu'on a dit & oüi dire de ce *Vieillard de la Montagne*, Prince des Assassins, qu'un de nos Orateurs, dans le Panégyrique de St. Loüis, appelle avec emphase le Tyran de Phénicie.

Purchas & quelques autres Auteurs parlent fort mal de ces *Druses*, parmi lesquels les plus grands crimes, & en particulier l'inceste ne sont que trop communs, ajoutant que dans leurs Fêtes solemnelles ils se mêlent indifféremment, les peres avec leurs filles, les freres avec leurs sœurs. Ils croïent que les ames des gens de bien passent dans le corps des enfans qui viennent au monde, mais que l'ame d'un méchant homme entre dans le corps d'un chien. Ce que nous allons rapporter des mœurs & de la Religion de ces *Druses* est un peu moins odieux. Quoiqu'ils se disent Chrétiens, ils ne sont point baptisés: au contraire plusieurs d'entr'eux sont circoncis. Cependant ils ont quelque connoissance de Jesus-Christ, & croïent même les peines & les récompenses d'une autre vie. Le P. *Besson* (*c*) réduit leur croïance à sept préceptes. 1. Etre Chrétien avec les Chrétiens, Juif avec les Juifs, Turc avec les Turcs. 2. (*d*) Ne point prier Dieu, parce qu'il connoit nos besoins. 3. Honorer les quatre Evangélistes & lire leurs Evangiles. Cependant ils n'ont ni cérémonies, ni assemblées religieuses. Deux Eglises ou Mosquées, qu'on voïoit chez eux du tems du P. *Besson*, ne servoient à aucun exercice de Religion. 4. Honorer Notre Seigneur & la Sainte Vierge, faire attention à la Loi de Mahomet. 5. Se confesser; les hommes aux hommes, les femmes aux femmes. 6. Recevoir la Communion, qui consiste en un morceau de pain trempé dans du vin cuit. Le septiéme précepte regarde les Religieux. Le Missionnaire dit de ces Religieux, qu'ils jeûnent avec rigueur & vivent dans les deserts, qu'ils quittent pourtant pour aller prêcher leur *Achmé*. Ces Druses haïssent si fort l'usure, qu'ils lavent l'argent qu'on leur compte, afin d'effacer par ce moïen l'impureté qu'il peut avoir contractée en passant par les mains des usuriers.

Quoiqu'il en soit, ce Peuple habite dans les charmantes vallées que forment le Liban & l'Antiliban, & a sçû non seulement se conserver libre parmi les Sarrasins & les Mahométans, mais encore devenir le Protecteur des Maronites qui habitent dans les mêmes vallées.

Nous placons ici les *Curdes*, autrement Turcomans, après les *Druses*. Ces *Curdes*

(*a*) *Drusiai*. Herod. L. I.

(*b*) Voi. dans les *Orig. de la Langue Franç. par Ménage* une Lettre de *le Moine*, qui place ces Assassins au pied du Liban.

(*c*) *Ubi sup.* prem. Partie Chap. 4.

(*d*) Pour toute priére ils se servent de ces expressions, *Dieu est grand*, *Dieu soit loué*, &c.

sont en partie errans & vagabons ; & peut-être aura-t'on raison de dire, que leur Religion est aussi incertaine que leur demeure. On trouve parmi les *Curdes Jasidies* des traces de Manichéisme ; car ils admettent, dit-on, deux principes ; appellent le Diable leur *Docteur*, ou leur (*a*) Chef, & n'adorent point Dieu dont ils reconnoissent pourtant l'existence. Voilà du moins ce que leur imputent les Chrétiens & les Mahométans, qui sont également leurs ennemis. (*b*) On confond aussi ces *Jasidies* avec les *Kelbins*, & l'on ajoute qu'ils ont beaucoup de vénération pour le noir qui est la couleur du Diable. On rapporte que les Chrétiens se divertissent souvent à faire des cercles avec de la terre autour de ces *Jasidies*, qui n'osent franchir la circonférence tant que le cercle reste entier ; & pendant que le pauvre *Jasidie* reste ainsi emprisonné, ils lui crient, (*c*) *mandit soit le Diable*.

On confond généralement les *Chrétiens de Saint Jean* avec les *Sabéens*. On ne s'étendra point ici sur la Religion de ces derniers. Pour les autres, on les appelle *Chrétiens de St. Jean* à cause de leur Baptême, & de la vénération particuliére qu'ils ont pour St. Jean Baptiste. *De la Valle* s'imagine que ces Chrétiens pourroient bien être des restes de ces anciens Juifs, qui reçurent le Baptême de St. Jean Baptiste. Il semble que la Religion de ces Chrétiens est un mélange corrompu des trois Religions, Juive, Chrétienne & Mahométane. *Tavernier* est celui des Voïageurs qui s'est le plus étendu sur ces Chrétiens, qui sont, dit-il, en grand nombre à *Balsara* ou *Bassora*, & dans le voisinage. Nous donnerons donc ici en abregé la Relation qu'il en fait, & nous y joindrons ce que d'autres Voïageurs en ont dit de plus remarquable.

» (*d*) Les Chrétiens de St. Jean habitoient anciennement le long du Jourdain. Quelque tems après la mort de Mahomet, les persecutions des Califes ses successeurs les obligerent de se retirer dans la Mésopotamie & la Chaldée. Ils y furent soumis au Patriarche de Babylone : mais ils se séparérent de lui à la fin du quinziéme siécle, ou au commencement du seiziéme. (*e*) Ils n'habitent ni ville, ni village qui n'ait tout auprès une riviére ; & leurs Evêques assurent que ces Chrétiens sont en tous ces lieux près de vingt-cinq mille maisons ». D'autres Voïageurs en comptent beaucoup moins, & disent qu'ils sont fort pauvres. Selon *Chardin*, » cette Secte est si fort diminuée, que l'on ne trouve presque personne, par qui l'on puisse en bien apprendre la créance & les opinions. Ceux qui en font profession aujourd'hui sont de pauvres gens, ouvriers, laboureurs, &c. » » Leur croïance est remplie de fables, & d'erreurs grossiéres tirées d'un livre auquel ils donnent le nom de *Divan*. Les Persans & les Arabes les nomment » *Sabi* «. (On montrera dans la suite, (*f*) que les *Sabéens* sont fort differens de ces *Chrétiens de St. Jean*.) » Pour eux, ils se donnent le nom de *Mendai-Jahia* c'est-à-dire, » *Disciples de St. Jean*, & assurent qu'ils ont reçû de lui leur foi, leurs livres & leurs coutumes. Tous les ans, ils célébrent une fête qui dure cinq jours. Alors ils vont en troupes se présenter à leurs Evêques pour recevoir, ou plûtôt pour réiterer ce *Baptême de St. Jean*. Ils ne baptisent que dans les riviéres, & seulement le Dimanche ; c'est de ce jour que dépend toute la validité du Baptême, quand même l'enfant seroit en danger de mort. Avant le Baptême on porte l'enfant à l'Eglise, où un Evêque lit quelques priéres sur la tête de cet enfant. De là on le porte à la riviére, où les hommes & les femmes qui l'accompagnent entrent dans l'eau jusqu'aux genoux avec l'Evêque. La formule du Baptême consiste dans ces paroles. (*g*) *Au nom du Seigneur, le premier & l'ancien du monde, le tout-puissant qui connoissoit toutes nos actions avant le commencement de la lumiére, &c.* Ensuite il jette jusqu'à trois fois de l'eau sur l'enfant ; & après cette troisiéme aspersion, pendant que cet Evêque (ou un autre Prêtre) recommence à lire, le parrain (celui qui tient l'enfant) le plonge dans l'eau. (Telle est la cérémonie de ce Baptême, qui, comme l'on voit, se fait au nom de Dieu seul, parce qu'ils ne connoissent Jesus-Christ ni pour Dieu ni pour Fils de Dieu, (*h*) & qu'ils le regardent même comme fort inférieur à St. Jean Baptiste. On assure pourtant qu'ils l'appellent (*i*) l'*Esprit de Dieu*, comme les Mahométans. Ils reconnoissent même, selon les termes de *Tavernier*,) que Jesus-Christ s'est fait homme, pour nous délivrer de la coulpe encourue par le péché, mais qu'il a été conçu dans le sein de la Sainte Vierge par le

(*a*) *Scheich.*
(*b*) Vide, *Hide*, in append. ad Relig. Persar.
(*c*) *Naalat Seitan.* Voi. *Hide*, ubi sup.
(*d*) *Voiages* L. II.
(*e*) *Tavernier* nomme ici les Villes, où les Chrétiens de S. Jean s'établirent.
(*f*) *Chardin* a sçû les distinguer. Voi. ce qu'il rapporte de la Doctrine des Sabéens Idolâtres Tome VI. de ses Voiages, Edition in 12.
(*g*) *Thevenot*, Voiages Liv. III. Ch. XI.
(*h*) *Thevenot*, ubi sup.
(*i*) *Chardin*, Tome VI. Edit. in 12.

» moien de l'eau d'une certaine fontaine, dont elle but ; qu'ensuite les Juifs voulurent le » crucifier, mais qu'il disparut, & ne leur laissa qu'un fantôme qu'ils crucifiérent pour » lui. (En un mot tout ce qu'ils disent de Jesus-Christ & de sa Mission est un tissu » d'extravagances & d'absurdités contenues dans leur *Divan*. Ils ne connoissent pas mieux » la troisiéme personne de la Trinité.)

» Ce *Divan* est, dit-on, le seul livre qui leur reste : ils ont perdu leurs livres sacrés, » qui étoient en Syriaque. Celui-ci renferme leur Doctrine & les Mystéres de leur Reli- » gion. Dieu (*a*) y est-il dit, est corporel ; il eut un fils nommé *Gabriel*. Les Anges & » les Démons sont aussi corporels, mâles & femelles. Ils (*b*) se marient & engendrent. » Dieu créa le monde par le ministére de *Gabriel*, & fut aidé dans cet ouvrage (*c*) par » cinquante mille Démons, & il flotte sur l'eau comme un balon. Les Sphéres célestes » sont entourées d'eau ; le soleil & la lune voguent tout autour, chacun dans un grand » navire. La terre étoit si fertile au moment de sa création, que l'on cueilloit le soir ce » qui avoit été semé le matin. Gabriel enseigna l'agriculture à Adam : mais le péché fit » oublier à celui-ci tout ce qu'il avoit appris de Gabriel, & il ne put retrouver que ce » que nous en sçavons encore aujourd'hui. L'autre vie est un monde comme celui-ci, » mais infiniment plus charmant & plus parfait : à cela près fort semblable à celui-ci. » On y mange, on y boit. Il y a des Villes, des maisons & des Eglises, où les Es- » prits prient, chantent & jouent des Instrumens. Les Démons assistent à l'agonie d'un » mourant, & conduisent l'ame par un chemin rempli de bêtes féroces ; si c'est l'ame » d'un honnête homme, elle arrive heureusement devant Dieu, après avoir foulé aux » pieds tous ces animaux. Au contraire l'ame d'un méchant homme est fort maltraitée ; » avant qu'elle soit en état de se présenter, les bêtes féroces l'ont presque détruite. » Dans le jugement dernier deux Anges peseront les actions de tous les hommes : mais » il y aura un pardon général pour ceux de la Secte. Ils seront sauvés un jour, après » avoir souffert les peines de leurs péchés. C'est-là le précis de leur Doctrine «.

On ajoute (*d*) qu'ils ont beaucoup de vénération pour la croix, & qu'ils en font souvent le signe. Ils disent que le monde est une croix, parce qu'il est divisé en quatre parties. (*e*) Ils mettent des croix dans le soleil & dans la lune : même le mât du vaisseau dans lequel le soleil navige est une croix.

» St. Jean Baptiste, est, comme je viens de le dire, le plus grand Saint qu'ils con- » noissent : mais cependant il n'est pas le seul, puisqu'ils reconnoissent aussi la sainteté » de Zacharie, d'Elisabeth, de la bienheureuse Vierge, des douze Apôtres. (On ne rap- » portera pas ici les miracles extravagans qui précédérent, selon eux, ou accompagnérent » la naissance de Saint Jean, ni le Roman absurde de la vie de ce Précurseur de Jesus- » Christ. On renvoie pour cela à Tavernier.) Selon leur tradition, le sépulcre de St. » Jean est près de *Chuster* dans le *Chusistan*, où l'on trouve un grand nombre de ces » *Chrétiens de St. Jean* «.

(*f*) L'habit Sacerdotal de leurs Prêtres est une espéce d'étole rouge sur une chemise blanche. Ils obsérvent les dégrés de Prêtre & d'Evêque : mais pour faire cette différence des Ministres supérieurs aux inférieurs, on n'a établi ni régle, ni cérémonie, ni aucun autre usage connu dans le Christianisme. Les enfans succédent aux Peres dans le Ministére, & (*g*) si le Prêtre ne laisse point d'enfans, on prend son plus proche parent. (*h*) Souvent l'Evêque présente son fils au Peuple, qui l'élit, & ensuite le présente à son tour au pere pour le consacrer. Cette Ordination consiste en certaines priéres que l'on fait durant six ou sept jours sur le postulant, qui doit jeûner tout ce tems-là. Le fils peut succéder à son pere, dès qu'il a atteint l'âge de seize ou dix-sept ans. Tous ces Ecclésiastiques sont obligés au mariage : mais ils ne peuvent se marier qu'à une vierge, & l'on ne seroit point admis aux Charges Ecclésiastiques, si l'on n'étoit né d'une mere trouvée telle. Tous ces Ecclésiastiques portent les cheveux longs, & une (*i*) petite croix sur l'habit.

Leur Eucharistie & leur Messe, si l'on veut l'appeller ainsi, consistent en ce que je vais dire. (*k*) Ils prennent un petit gâteau, paitri avec du vin fait de raisins secs humectés

(*a*) *Chardin* & *Tavernier*, ubi sup.
(*b*) Ce Mariage des Ames paroît tiré des principes du Manichéisme.
(*c*) Trois cens trente-six mille dans la Relation de *Tavernier*.
(*d*) *Chardin*, ubi sup.
(*e*) *Tavernier*, ubi sup.
(*f*) *Chardin*, ubi sup.
(*g*) *Tavernier*, ubi sup.
(*h*) *Chardin*, ubi sup.
(*i*) *Tavernier* le dit ainsi : mais *Chardin* dit qu'il ne leur a point vû de Croix.
(*k*) *Chardin* & *Tavernier*.

meslés dans l'eau, & avec de l'huile. La farine & le vin représentent le corps & le sang du Seigneur; l'huile, qui est le symbole de la charité, & de la grace qui accompagne le Sacrement, représente le peuple. Pour toute consécration, ils prononcent sur ce gâteau de longues prieres, qui tendent à louer Dieu, (*a*) sans y faire mention du corps & du sang du Seigneur, cela n'étant pas nécessaire, parce que Dieu, disent-ils, connoit l'intention. Ensuite on porte le gâteau en procession, & après la Procession le Prêtre officiant en fait la distribution à ses fideles.

Outre cette grande fête dont on a parlé, laquelle dure cinq jours, ils en ont une de trois, qui est la commémoration de la création du monde & du premier homme; & une au mois d'Août aussi de trois jours, qu'ils appellent la fête de St. Jean. Nous ne disons rien (*b*) de leurs jeûnes, ni (*c*) de ce sacrifice d'un bélier, qu'ils immolent dans une cabane faite de branches de palmier, & purifiée auparavant avec de l'eau, de l'encens & des priéres. Une des plus importantes cérémonies de leur Religion, est le *sacrifice de la poule*. Un Prêtre reconnu *Vierge*, & fils d'une mere épousée vierge, est le seul à qui il appartienne de l'immoler. Pour faire ce sacrifice, le Prêtre se rend sur le bord d'une riviere, dans ses habits sacerdotaux, qui sont (*d*) un linge dont il se couvre, un autre dont il se ceint, un troisiéme qui est son étole. Ainsi paré il prend la poule, la plonge dans l'eau pour la mieux purifier; & se tournant ensuite vers l'Orient, il lui coupe la tête, tenant toujours cette victime par le cou, jusqu'à ce qu'elle ait rendu tout son sang. Pendant que la poule saigne, le Prêtre répete plusieurs fois cette priére avec beaucoup de ferveur, & en levant les yeux au ciel: *Au nom de Dieu, que cette chair soit en bénédiction à ceux qui en mangeront.* Il n'est permis ni aux femmes, ni aux séculiers de tuer des poules. A l'égard des femmes, c'est parce qu'ils les regardent comme souillées; & à cause de cela, dit *Tavernier*, il ne leur est pas même permis d'entrer dans l'Eglise. Ils observent à peu près la même cérémonie pour tuer des moutons, (*e*) & des poissons, excepté pourtant qu'ils n'y regardent pas de si près qu'aux (*f*) poules. Il semble que ces Ministres de la Religion *de St. Jean* sont en même tems les bouchers du peuple. Persuadés qu'il n'y a qu'eux au monde qui soient purs, (*g*) ils ne boivent point dans un vase où un autre qu'un de leur Secte auroit bû; & si le vase a servi à un Etranger, ils le mettent en piéces, afin qu'aucun des fidéles n'ait le malheur de se souiller en y buvant. Ils ont aussi une aversion extraordinaire pour le bleu, à cause, disent-ils, que les Juifs sçachant par leur révélation, que le Baptême de St. Jean devoit ruiner leur Loi, jettérent quantité d'indigo dans le Jourdain pour gâter ses eaux. Cette profanation auroit empêché St. Jean de baptiser Jesus-Christ, si Dieu qui prévint les Juifs, n'eût envoié aussi-tôt un Ange puiser de l'eau dans le fleuve, tandis qu'elle étoit encore pure. Telle est l'opinion du vulgaire: mais la véritable cause de cette aversion (*h*) est, qu'il entre de la fiente de chien dans la composition de cette couleur, & que le chien passe chez les Chrétiens de St. Jean pour un animal immonde. (*i*) La haine qu'ils ont pour les Mahométans leurs anciens persécuteurs tombe aussi sur le verd, qui est la couleur sacrée de Mahomet.

Voici leur mariage. (*k*) Le Prêtre & les parens du futur Epoux vont demander à l'Epouse désignée, si elle est Vierge. On s'attend à la réponse qu'elle fera; & elle ne manque pas de dire qu'elle l'est: mais on ne la croit pas sur une simple affirmative, & il faut qu'elle jure. La femme du Prêtre la visite, & va faire ensuite sa déposition avec serment; après quoi on méne l'Epoux & l'Epouse à la riviére où le Prêtre les baptise. Arrivé près du logis, le nouveau marié prend la mariée par la main, la méne jusqu'à la porte, & la raméne ensuite à l'endroit, où il a commencé la cérémonie, qu'il répéte de la même maniére jusqu'à sept fois, le Prêtre les suivant toujours, & lisant quelques priéres dans son Rituel. Ensuite ils entrent dans la maison, où le Prêtre les fait asseoir de telle façon sous un pavillon, qu'ils ont la tête & les épaules serrées l'un contre l'autre, pendant qu'il leur lit un long Office, qui est suivi de la lecture du (*l*) *Faal*. Ce *Faal* est un Livre de Divination. Le Prêtre y cherche le moment favorable à la consommation du Mariage. Quand elle est faite, les parties vont à l'Evêque; le marié dépose devant lui

(*a*) *Tavernier*, ubi sup.

(*b*) *Tavernier* dit qu'ils n'ont ni jeûnes, ni pénitences.

(*c*) *Chardin*, ubi sup.

(*d*) *Tavernier*, ubi sup.

(*e*) *Thevenot*, Voiages Liv. III. Ch. XI.

(*f*) *Thevenot* rapporte qu'ils regardent la poule, comme un animal immonde, *à cause qu'elle mange des saletés, & marche souvent dessus.*

(*g*) *Tavernier* dit qu'ils ne pratiquent cela qu'à l'égard des Turcs, & des autres Mahométans.

(*h*) *Thevenot*, ubi sup.

(*i*) Ils la foulent aux pieds pour la prophaner. *Chardin*, ubi sup.

(*k*) Le même, *Tavernier* & *Thevenot*.

(*l*) *Faal*, dit *Chardin*, signifie sort.

qu'il a trouvé sa femme vierge, si effectivement elle étoit telle; & pour lors l'Evêque les marie, leur mettant des anneaux aux doigts, & les rebaptisant de nouveau. Si le nouveau marié n'a pas trouvé sa femme vierge, & se résout à la garder malgré cela, ce n'est plus l'Evêque qui achéve la cérémonie. Il faut s'adresser à un Prêtre: mais le peuple est si jaloux d'être marié par l'Evêque, & il y a tant de déshonneur à ne l'être pas, qu'il est fort rare qu'un mariage avec une personne qui n'a pas été trouvée vierge puisse tenir.

Tavernier donne pour raison de cette exacte recherche de la virginité des filles, le droit de l'époux qui doit être maintenu à toute rigueur: ajoutons-y l'honneur & l'intérêt des familles. Par un si prudent examen, ils prétendent tenir leurs filles *en bride*. C'est l'expression de ce même Voïageur.

Il est permis à ces *Chrétiens de Saint Jean* d'avoir plusieurs femmes, mais seulement de leur race & de leur tribu, comme les Juifs. Les veuves ne peuvent se remarier; & les hommes ne jouissent pas parmi eux du beau privilége de pouvoir répudier leurs femmes.

On devroit finir ce Chapitre par certains prétendus *Abrahamites*, qui se trouvent encore en Egypte, s'il faut en croire (*a*) un Voïageur anonyme qui a imprimé sa Relation en 1724. mais la foi de cet Ecrivain est d'autant plus suspecte, qu'avant lui, aucun Voïageur n'a parlé de ces Déistes d'Egypte. D'ailleurs la maniére de penser des *Abrahamites* paroît si conforme à celle de ces indépendans, qui dogmatisent en Angleterre & en Hollande, avec tant de licence, qu'il est fort croïable que le Voïageur a formé ses *Abrahamites* sur ce modéle. A cela il faut ajouter le caractére de cet Auteur *Avanturier*, (*b*) & de ceux qui lui ont aidé à mettre son Ouvrage en ordre. Quoi qu'un tel caractére ne prévienne pas pour la sincérité de l'Ouvrage, nous rapporterons cependant ici la croïance de ces *Abrahamites* imaginaires.

Les *Abrahamites* qui sont en fort petit nombre, ne connoissent que la Loi naturelle, telle que Dieu la donna, disent-ils, à Abraham, dont ils prétendent être descendus. Ils lisent continuellement les Livres Saints qui renferment l'Histoire de la Création, &c. fort différens de ceux de Moïse, qu'ils regardent comme Apocryphes. A l'égard de Moïse, ces *Abrahamites* croient qu'il étoit le plus habile Physicien, & le meilleur Chimiste qui eût paru jusqu'alors: il devoit ses miracles à la Physique & à la Chimie. Ils ne le tiennent pas pour Prophéte: mais ils croient que c'étoit un grand Législateur, & le comparent à celui des Chinois. Jesus-Christ, dont nous avons corrompu la Loi, ne s'est jamais donné pour Dieu: mais il est vrai que sa Morale est fort raisonnable & très-épurée. Les Peres de l'Eglise étoient des gens d'une trop grande simplicité, ou de très-mauvaise foi. Les *Abrahamites* invectivent beaucoup contre les usages des Chrétiens, leur culte, leurs Fêtes. Ils méprisent & rendent ridicules les Mystéres du Christianisme. Enfin ils affectent de n'adorer qu'un seul Etre Souverain, de le servir sans partage, d'aimer le prochain comme soi-même, incertains pourtant de leur sort, & ne regardant l'immortalité de l'Ame que comme un systême moins ancien que consolant & raisonnable. Ajoutons, qu'il semble qu'il existe en Orient un secte d'*Abrahamites* assez obscure & presque sans Sectateurs, du moins considérables. C'est le sentiment de d'*Herbelot*, comme on peut le voir dans sa *Bibliothéque Orientale*, au mot *Ibrahimiah*.

Hide page 555. de son Livre intitulé *De Religione Persarum veterum*, fait mention d'une autre Secte assez bornée, dont il appelle les partisans *Chamsii* ou *Solares*. Cette Secte n'est guéres composée que d'un millier d'ames. Ceux qui en sont n'ont ni Prêtres, ni Docteurs. Ils exercent ce qu'on peut appeller leur culte Religieux dans des Cavernes: mais ce culte & les Mystéres de leur Religion sont si cachés, que jusqu'à présent on n'en a pû rien découvrir, pas même de ceux d'entr'eux qui se sont convertis au Christianisme. Cependant comme les Mahométans ont forcé ces *Chamsiis* de prendre parti dans quelqu'une des Sectes Chrétiennes soumises au Mahométisme, ils se sont déclarés extérieurement Jacobites, & ils font baptiser leurs enfans & ensevelir leurs morts selon le Rit de cette derniére Secte. Ils croient un Dieu, *Cælum*, dit Hide, l'Enfer & le Jugement. Ils croient même que Jesus-Christ a été crucifié pour le genre humain: mais ils n'ont point d'Assemblées, à prendre ce terme dans le sens de celui d'Eglises. Ils ont l'usure en abomination; & s'ils acceptent quelque chose d'un Juif ou d'un Mahometan, ils l'obligent de jurer qu'il ne l'a point acquis par cette voie.

(*a*) *Nouveau Voïage de Gréce, d'Egypte, &c.*

(*b*) Vol. *Bibliothéque Françoise*, au Tom. IV. pr. Partie

(a) Addition *à ce qui a été dit de la* Religion *des* Druses.

La Nation des *Druses* habite une partie du *Mont-Liban*, les Montagnes au dessus de *Seyde* & de Balbaq, & le païs de *Hebail* & de *Tripoli*. Ces *Druses* s'étendent jusques dans l'Egypte.

Si on les consulte sur leur origine, ils diront que leurs Ancêtres étoient du nombre de ceux qui suivirent Godefroi de Bouillon à la conquête de la Terre Sainte en 1099; & qu'après la perte de Jerusalem ils se retirerent dans des montagnes, pour se mettre à couvert de la fureur des Turcs. Car ceux-ci les poursuivirent partout, pour achever de massacrer & de détruire les restes du Christianisme, dont le seul nom leur étoit devenu odieux.

Quelques Ecrivains leur donnent une autre origine. Ils prétendent qu'un Comte de *Dreux* qui vivoit du tems des Croisades, aiant été défait par Saladin, les Soldats de ce Comte s'enfuirent dans les Montagnes, & s'y retrancherent; qu'ensuite s'étant multipliés, ils s'y firent des habitations, & prirent le nom de *Druses*, en mémoire de ce Comte de Dreux qui avoit été leur Chef. Mais comme il est certain qu'avant les Croisades cette Nation portoit déja en ce païs le nom de *Druses*, il demeure pour constant, que leur origine est plus ancienne que celle qu'ils se donnent, ou que d'autres Ecrivains leur attribuent.

Si on en veut juger par leurs Livres, il est vraisemblable que leur nom de *Druses* vient par corruption du mot Arabe *Deuz*, qui signifie cette ligne où se joignent les deux parties du crâne, lesquelles forment le crâne entier de l'homme. En effet il est aisé de remarquer, que les Auteurs de leurs Livres font souvent comparaison de l'union parfaite des deux parties du crâne de l'homme, avec l'union qui doit régner constamment dans la Nation. Car par cette comparaison, les Auteurs de leurs Livres ont voulu leur faire entendre, que comme la conservation dépend de l'étroite union des deux parties du crâne de la tête; ainsi la perpétuité de la Nation Drusienne dependra toujours de l'union parfaite de tous ses membres, pour se maintenir & se défendre contre ses ennemis, & de son uniformité dans la pratique constante de ses coutumes, usages, & cérémonies.

Cette comparaison si souvent répétée dans leurs Livres étant ici supposée, on peut conclure que de ce mot *Deuz*, que nous avons dit signifier la ligne qui est entre les deux parties du crâne, cette Nation a d'abord été appellée *Derbz* en Arabe, ou au pluriel *Drouz*, c'est-à-dire, qui conserve son union & son uniformité; & de ces mots Arabes est venu par corruption celui de *Druses*, qui est demeuré à cette Nation.

Les *Druses* reconnoissent aujourd'hui pour leur Législateur un certain Egyptien, qu'ils nomment *Bomrillah*, *El hhazem*, *Mawlana*, c'est-à-dire, le Sage, notre Juge & notre Maître. Il n'a paru, disent-ils, que deux mille ans après Mahomet. Ses Disciples l'honoroient comme leur Roi, & ne paroissoient en sa présence que dans une posture humiliée.

La Religion des *Druses* est un composé monstrueux de maximes & de pratiques qu'ils ont retenues du Christianisme, dont ils faisoient anciennement profession; & de cérémonies Mahométanes qu'ils ont adoptées, soit à cause du commerce continuel qu'ils ont avec les Turcs, soit plûtôt par Politique, pour se concilier leur bienveillance & leur protection.

Ils gardent très-religieusement le Livre (*b*) que leur a laissé leur Législateur. Ce Livre contient trois Sections, qui sont en forme de Lettres. Les *Druses* prétendent qu'elles contiennent tout le mystére de leur Religion.

Outre ce premier Législateur, ils en reconnoissent un second qui étoit son Disciple. Ils le nomment *Hamzé*, homme Saint, selon eux. Il leur a composé trois Livres pour leur Loi. Elle leur défend de communiquer ces Livres à aucun Etranger, tel qu'il puisse être. On ne sçait si c'est pour cette raison qu'ils les renferment sous terre. Ils les retirent les Vendredis, jours de leurs Assemblées, pour en faire une lecture publique.

Les femmes passent chez eux pour être les mieux instruites de leur Religion; ce qui

(*a*) Tiré des *Memoires des Missions du Levant* Tom. VI.

(*b*) Ce Livre est à la Bibliothéque du Roi.

donne à ce sexe une grande distinction parmi eux. Ce sont elles qui sont chargées d'instruire les autres femmes, & de leur expliquer le contenu des Livres de leurs deux Législateurs. Elles leur en recommandent surtout le secret. Ces femmes le gardent si exactement, que tout ce qu'on a pû sçavoir jusqu'à présent, est que ces Livres contiennent des fables & des histoires extravagantes, dont les Druses se remplissent l'esprit.

Nous sçavons encore qu'il y a parmi eux deux sortes de Druses : les uns qu'ils appellent en Arabe *Tukama*, ou *Ukkal*, c'est-à-dire, gens prudens, sages, spirituels ; d'autres qu'on nomme *Jubhal*, qui veut dire esprit volage, imprudent, ignorant. Les Spirituels se distinguent des autres par leur habit, qui est toujours d'une couleur obscure. D'ailleurs ils ne portent point de *Kanjac* à leur ceinture, c'est-à-dire, qu'ils ne portent ni couteau ni épée : mais ils prétendent se distinguer davantage par leur conduite réformée. Ils paroissent rarement en public. Ils se retirent dans des grottes comme dans des especes de cellules, pour s'éloigner des plaisirs du siécle. Ils vivent de peu. Ils ont horreur du bien d'autrui, jusques-là qu'ils refusent tout ce qu'on leur offre, dans la crainte qu'ils ont que le présent qu'on leur veut faire n'ait pas été légitimement acquis. Ils en reçoivent plus volontiers des Païsans que des riches, persuadés que ceux-là ne leur donneront que ce qu'ils ont gagné à la sueur de leur front. Ces Spirituels se conforment d'ailleurs à l'Alcoran, se soumettant à la Circoncision, au jeûne du *Ramadan*, à l'abstinence du cochon, & à plusieurs superstitions des Turcs.

Pour ce qui est des *Druses* qu'on nomme *Jubhal*, c'est-à-dire, volages & ignorans, ils ne se trouvent point dans les assemblées des Spirituels. Ils ignorent le secret de leurs mystéres : on peut même dire qu'ils vivent sans Religion, & par conséquent dans un libertinage qu'ils croient leur être permis. Ils s'imaginent avoir satisfait à tous leurs devoirs, en faisant quelques priéres en l'honneur de leur Législateur *Bomrillah*, & en se servant dans leurs priéres des mêmes termes que les Spirituels emploient dans les leurs. Ces termes sont en Arabe *ma sib Elah Ella hu*, c'est-à-dire, *point de Dieu sinon lui.* Cette priére est leur profession de foi. Ils la répétent assez souvent, mais particuliérement lorsqu'ils vont rendre leur culte à sa Statue.

Il n'y a que deux de leurs Villages, qui aïent l'honneur, pour parler le langage des Druses, de posséder la Statue de leur grand Législateur. Ces deux Villages se nomment *Bagelin & Fredis*. Ils sont situés dans les Montagnes. Les Chefs des *Druses* y font leur résidence.

Cette Statue, selon leur Loi, doit être d'or ou d'argent. Ils l'enferment dans un coffre de bois, & ne la mettent au jour que pour paroitre dans leurs grandes Cérémonies. Lorsqu'ils lui adressent leurs vœux, pour en obtenir ce qu'ils souhaitent, ils s'imaginent parler à Dieu même ; tant est grande leur vénération pour cette Idole.

CHAPITRE XI.

De la Croïance *& des* Coutumes *des* Russes.

ON attribue généralement à *Nicolas Chrysoberge* Patriarche des Grecs la conversion des Russes au Christianisme, quoique d'autres fassent remonter cette conversion un peu plus haut. Vers la fin du dixiéme siécle le Czar (*a*) *Wolodimir* se fit baptiser, & épousa la sœur des Empereurs *Basile III.* & *Constantin*, qui l'avoient sollicité par une ambassade solemnelle de se convertir. Sa mere le sollicita aussi, dit-on, à choisir le Christianisme pour sa Religion. Le Patriarche de Constantinople lui envoia des Prêtres & des Evêques pour instruire ses Sujets. Ils le firent avec tant de succès, qu'en peu d'années le Christianisme fut reçu dans tous les Etats de *Wolodimir* ; & depuis ce tems-là les Russes ont toujours été attachés à la Communion des Grecs, dont ils ont suivi assez constamment les usages & la Liturgie. Pour ce qui est de la *Hiérarchie* des *Russes*, ce fut aussi le même *Nicolas Chrysoberge* qui l'établit sur le modéle de celle des Grecs. Elle fut immédiatement soumise à la Jurisdiction du Patriarche de Constantinople, jusques vers la fin du seiziéme siécle. Alors *Jérémie* Patriarche de Constantinople

(*a*) *Wolodimir-Basile* : il étoit bâtard.

nople créa lui-même (*a*) le premier Patriarche de Moscovie avec le consentement du Clergé Russien : mais le Czar *Pierre* le *Grand* a en quelque sorte aboli ce Patriarchat, à cause de la grande autorité de cette Dignité Ecclesiastique. Ce Prince (*b*) après avoir laissé mourir en paix le dernier Patriarche, défendit d'en élire un nouveau, & se déclara Chef de son Eglise. Un Evêque s'étant élevé contre cette nouvelle autorité, le Czar ordonna qu'il fût dégradé ; & comme les Evêques refusérent de faire cette dégradation, il la fit lui-même, & créa un autre Evêque. Dans une addition du P. *le Brun* à son *Recueil de Liturgies* Tome II. on lit cet extrait d'une Relation insérée dans le *Mercure* de Mars 1725. » qu'après la mort du Patriarche, le Czar se fit déclarer » Chef & Protecteur de la Religion ; que le premier jour de 1717. vieux stile, S. M. C. » se rendit à l'Eglise à quatre heures du matin, & y fit l'Office de Chantre & de Sou- » diacre, coutume qu'il a toujours observée depuis la suppression du Patriarche jusqu'à » sa mort. «

Il seroit inutile de rapporter ici en détail les articles de la Croïance des Russes : il suffira de renvoïer à ce qui a été dit de celle de Grecs, dont elle a embrassé les Dogmes & les Cérémonies Religieuses. Si Brerewood parle de quelque difference entre les uns & les autres de ces Schismatiques, par rapport à la distribution de l'Eucharistie, cela se réduit à peu de chose, & n'est nullement essenciel au fond de la Croïance.

Il est vrai que le Ministre Claude s'est efforcé, dans sa Réponse à la Perpétuité de la Foi, de prouver que les Russes ne croïoient pas la Transubstantiation des Latins : mais on est persuadé qu'il s'est trompé ; & comme on a acquis sur cet article de nouvelles lumiéres depuis que cette Nation s'est rendue plus communicative, & particuliérement depuis les Voïages en Hollande & en France de Pierre le Grand, il n'est plus douteux qu'ils ne pensent sur le Sacrement de l'Autel de même que les Latins. Tous les Russiens qui sont venus à Paris depuis ce tems-là, ce qu'on peut assurer aussi de tous les autres qui ont voïagé en differens païs, ont paru étonnés d'apprendre qu'on avoit révoqué en doute leur foi sur cet article. Le Mémoire de la Sorbonne qui tenta en 1717. une nouvelle réunion entre les Russes & Latins, comme on va le dire dans un moment, suppose qu'ils croient comme nous la Transubstantiation. Enfin le P. le Brun, dans le Livre des Liturgies, que nous avons cité si souvent, assure de même qu'ils croient la présence réelle de l'Eucharistie.

On n'a pas manqué en differens tems de chercher les moïens de ramener les Russes dans le giron de l'Eglise Catholique dont ils se sont séparés, mais toujours assez inutilement. Dès l'année 1595. on tenta la réunion des Russes avec les Latins : mais ce projet ne réussit qu'en partie ; & il n'est resté de réunis à Rome, que ceux qui suivent le rit des Grecs dans la Russie Polonoise & dans la Lituanie. En 1717. les Docteurs de Sorbonne présenterent aussi un projet de réunion au Czar *Pierre* le *Grand*, sur l'espérance (*c*) que ce Prince leur donna de travailler à la faire réussir. L'occasion étoit très-favorable, & on avoit lieu d'en espérer un heureux succès : mais les affaires importantes de ce Prince, & sa mort prématurée, firent échouer ce projet ; & il n'y a nulle apparence qu'on puisse le faire réussir. Car s'il est vrai, comme l'assurent les derniéres Relations, que les Russes conservent encore cette forte prévention de leurs Ancêtres pour la Religion de leurs Peres, il n'y auroit pas lieu de compter jamais sur la possibilité d'une réunion. » Les Moscovites, dit *Perry*, (*d*) tiennent que tout homme qui n'est pas de leur sainte » Religion Greeque, est directement dans la voie de perdition. Avant le régne du Czar » *Pierre* le *Grand*, c'étoit un mérite extraordinaire parmi les Grands que de faire des » Prosélytes. Ils s'accordent si peu avec les autres Chrétiens, que quand quelqu'un em- » brasse la Religion Moscovite, il faut qu'il soit rebaptisé ; autrement il ne passe point » pour Chrétien, mais pour Païen. Dans la cérémonie de son Baptême, il faut qu'il » crache trois fois par-dessus son épaule gauche, & qu'il répete ces paroles après le Prê- » tre : *maudits soient mes pere & mere qui m'ont élevé dans la Religion qui m'a été en-* » *seignée ; je crache sur eux.* En prononçant ces paroles, il faut qu'il crache & qu'il » dise ; *je crache sur eux & sur leur Religion* «. Cette cérémonie n'est pas moins contraire à la charité, que ridicule & grossiére : mais c'est un malheur de l'humanité que cette grossiéreté. Ce ridicule & ce défaut de charité se trouvent plus ou moins dans

(*a*) Voi. le P. *le Brun* dans les *Dissert. sur les Liturgies* Tome. II.

(*b*) Voi. Perry, *Etat de la Russie*, pag. 198.

(*c*) Voi. ce *Mémoire pour la réunion* dans les *Mémoires Historiques & Critiques*, Mois d'Avril 1722.

(*d*) *Etat present de la Russie.*

tout ce qui s'appelle formulaire d'abjuration, ou de retour à l'Eglise, &c. (a) L'Anathême des Juifs, l'Excommunication (b) des anciens Paiens, même celle des (c) Chrétiens renferment des choses aussi terribles que cette malediction de ses Peres. Enfin nous exprimons tacitement la malediction Moscovite, par la maniere dont nous decidons sur le salut de ceux qui sont morts, sans avoir crû comme nous. A quoi doit-on attribuer cela, sinon à l'attachement (d) que l'on a pour la Religion de ses Ancêtres? attachement qui passe du pere à l'enfant comme un droit de succession, & qui a été recommandé dans tous les tems; attachement enfin que l'on trouve directement ou indirectement dans toutes les Religions, même chez les *Examinans*, quoiqu'ils attaquent sans menagement cette succession héréditaire.

Rien au reste ne prouve tant cet attachement invincible des Russes pour la Religion de leurs Peres, & pour leurs coutumes, que ce que nous apprend le même *Perry* que nous venons de citer, à l'occasion de leurs barbes, & sur-tout de celle des Prêtres; de la taxe de cent rubles par barbe, que le Czar *Pierre* le *Grand* fit païer à ceux qui voulurent la conserver; du respect religieux que les Peuples avoient pour leur barbe, principalement à cause qu'elle les distinguoit des Etrangers, & les faisoit ressembler aux Saints, qu'ils représentent avec leurs barbes. En un mot, le Czar fut accusé de tirannie & de Paganisme pour avoir fait couper les barbes: mais les plus dévots conserverent leurs barbes coupées, & les garderent pour les faire enterrer avec eux. M. *de Fontenelle*, dans l'Eloge de Pierre le Grand, qui avoit bien voulu être membre de l'Academie des Sciences, badine beaucoup sur cet attachement des Prêtres Russes & des Botards pour leur barbe, qui d'une bagatelle fit une affaire fort sérieuse à ce Prince: mais il n'en resulte pas moins pour cela, que l'opiniâtreté des Russes à conserver les anciens usages, est invincible; & c'est ce qu'on a voulu prouver, en même tems que la difficulté de les ramener à la croïance & aux pratiques de l'Eglise Latine.

Quoiqu'il en soit, les Moscovites étoient autrefois fort ignorans & fort grossiers, ennemis des nouveautés & des coutumes étrangeres, superstitieux au-delà de tout ce qu'on peut dire dans leur Culte Religieux, & comme on vient de le montrer, insolemment prévenus contre le culte des autres Peuples. *Pierre* le *Grand* etoit seul capable par sa fermeté d'opérer cette réunion si desirée; car enfin ce qu'il a fait dans ses Etats par rapport à la politique, prouve ce qu'il auroit pu faire de l'affaire de la Religion. On sçait qu'il a commencé à changer la face de ce vaste Roiaume; que d'un Peuple barbare, ignorant & sauvage, il en vouloit faire des sujets humains, polis, & même sçavans; qu'il a le premier introduit les Arts & les Sciences dans ses Etats; qu'il a forcé les Russes à reconnoitre l'utilité d'une infinité d'usages, qu'il avoit lui-même examinés dans ses longs voiages. Aujourd'hui, qui dit un Moscovite, ne dit plus un être absolument depouillé de raison & d'humanité: mais pour achever de le rendre homme, il faudroit, dit-on, achever de lui ôter tout ce qui lui reste encore de brutalité, sa fourberie, sa perfidie, des vices dont les bêtes auroient elles-mêmes honte; & malheureusement Pierre le Grand ne vécut pas assez pour achever son Ouvrage. Aussi (e) *Perry* fait marcher de pair le Moscovite & le Moine *Calvinisé*; car il dit du premier ce que l'on dit partout du second. *Voulez-vous sçavoir si un Moscovite est honnête homme, voiez s'il a du poil au creux de la main.* Il n'a, continue-t-il, ni probité, ni honneur. *Il regarde la qualité de fripon, comme quelque chose de recommandable, & il dit hardiment d'un homme de ce caractère, il entend le monde & ne manquera pas de prospérer.* Enfin il les accuse de n'avoir aucun sentiment d'honneur, à cause, dit-il, que le supplice n'est suivi chez eux d'aucune note d'infamie. Souvent même, après avoir reçu le *Knout*, on est admis à des postes d'honneur & de confiance. Ils répondent sans se deconcerter à ceux qui veulent leur faire honte de cet affront: *cela nous est arrivé par nos péchés. Dieu & le Czar etoient* [illegible] *contre nous.* *Olearius* traite les Moscovites encore plus mal que ne fait *Perry*. [illegible] ne peut-on pas espérer avec quelque fondement, que les Sciences qui comm[illegible] depuis quelques années à faire en Moscovie beaucoup de progrès, par le moien de la sçavante Académie de Petersbourg, serviront un jour à faire disparoître ces deffauts, comme elles

(a) Voi. *Cérém. des Juifs & des Catholiques* Tome I. l'Excommunication des Juifs. [illegible] celle des Esséniens surpassoit tout ce qu'on peut dire. Il suffit de remarquer, que celui qui étoit chassé de cette Société, pour en avoir violé les Loix, étoit chargé de misére & de malédiction.

(b) Les effroiables malédictions qui sont contenues dans l'*Ibis* d'*Ovide*, peuvent être regardées comme un formulaire d'Excommunication Païenne.

(c) L'Excommunication des siécles passés avoit des suites bien plus terribles qu'elle n'en a aujourd'hui.

(d) Par une Loi des XII. Tables il est ordonné que, *sacra privata perpetuò manento*. Une des Loix Attiques ordonnoit expressément cette Religion Héréditaire. Vide *Pettitum in Legib. Atticis.*

(e) Ubi sup. pag. 207. & 208.



EVEQUE *Moscovite en* HABIT PONTIFICAL.



EVEQUE *Moscovite en* HABIT *de* CEREMONIE.





EVEQUE *Moscovite en ses* HABITS *ordinaires.*

ſervi
plus
ſi nom
n'ont

Po
noms
des E
ſut ,
impri
aupar
gros ſ
prend
qu'on
en Ru
Ecclé
» des
» leur
» & ſ

Pas
à leur
autrefo
Le Mé
Latins
teau no
vites , p
triſe ; ca
ont ſur
calotte
ravant l
n'étoit
ſi nous
» che le
» nia &
permettr
eſt une
C'eſt par
due en
» nombr
» Egliſes
» où s'él
» aux Ev
» diſtinct
» qu'ils a
» poſſible
» *pitié de*
les mœur
que l'Eve
Les Ru
y en ait
mille. (*e*

(*a*) Voi.
Elle reſſembl
des Cantons
monaſteres, v
(*b*) *Olear*

servirent autrefois à faire des Grecs, gens barbares & grossiers, le Peuple du monde le plus poli & le plus sociable? Nous souscririons volontiers à ce que l'un & l'autre rapporte, si nous ne craignions d'être accusés de partialité : quoiqu'il en soit, heureux ceux qui n'ont éprouvé que de bien loin la mauvaise foi du Russien!

Pour amener les Russes, ou Moscovites, car on emploïe indifféremment les deux noms, à des sentimens d'honneur & de probité, *Pierre le Grand* commença par établir des Ecoles, & obligea les peres d'y envoier leurs enfans. La peine de la désobéissance fut, que les enfans non instruits n'hériteroient pas des biens de leurs peres. Il fit aussi imprimer & distribuer tous les livres nécessaires à ce nouvel établissement. Le Clergé auparavant si ignorant, qu'il fit un jour enlever & punir de mort comme sorcier un gros singe (*a*) qui avoit prophané une Eglise de Moscou, fut obligé de s'instruire, d'apprendre le Latin, & surtout les devoirs de la Prêtrise. Malgré les soins d'un Prince qu'on doit comparer aux plus grands Législateurs de l'Antiquité, *Perry* qui étoit encore en Russie en l'année 1710. se donne pour témoin de la débauche & de l'ivrognerie des Ecclésiastiques Russiens. » Il est, dit-il, fort ordinaire, lorsqu'on va dans *Moscou* le soir » des grandes Fêtes, de voir des Prêtres étendus ivres dans les rues; & si l'on vient à » leur parler & à les relever, ils vous disent, *que voulez-vous? C'est aujourd'hui Fête,* » *& je suis saoul* «.

De leur Clergé; *de leurs* Eglises, &c.

PASSONS présentement à ces usages religieux qui sont particuliers aux Russiens. Ils ont à leur maniére beaucoup de vénération pour leurs Ecclésiastiques. Ceux-ci (*b*) avoient autrefois les cheveux fort longs : aujourd'hui cet usage a beaucoup perdu de son crédit. Le Métropolitain de *Novogrod* porte une mitre presque semblable à celle des Evêques Latins; les autres Evêques ont un bonnet rond sur la tête. La soutane noire & le manteau noir sont les habillemens de ces Evêques. Les *Popes*, ce sont les Prêtres Moscovites, portent sur la tête une petite calotte, qui n'est qu'une des marques de leur Prêtrise; car à celle-là il faut joindre le Bâton (*c*) qu'ils ont à la main, & l'habit qu'ils ont sur le corps. Cependant la premiére marque de leur dignité Ecclésiastique est la calotte si respectée des Moscovites, (*d*) que pour battre ou insulter un Prêtre, il faut auparavant la lui ôter. Ces Prêtres ne prêchoient jamais au Peuple, ou s'ils prêchoient ce n'étoit que fort rarement. Il est même dangereux de s'exposer à monter en chaire; & si nous ajoutons foi à *Olearius*, » un *Protopope* s'étant amusé à prêcher, le Patriar» che le déposa, avec les Prêtres qui avoient voulu suivre son exemple, les excommu» nia & les relégua en Sibérie «. Outre que l'ignorance dans laquelle ils vivent ne leur permettroit pas, même aujourd'hui, de prêcher souvent, ils croïent que la prédication est une source d'erreurs, & que par ce moïen les Héréfies se répandent dans le Monde. C'est par la même raison, qu'avant le Czar *Pierre le Grand*, l'imprimerie étoit défendue en Russie. » Il n'y a, dit *Perry* en parlant de l'usage de son tems, qu'un petit » nombre des principaux Prêtres, qui prêchent quelquefois devant le Czar & dans les » Eglises Cathédrales, les jours des plus grandes Fêtes. Le plus haut point de Doctrine » où s'éleve le bas Clergé, & ce qu'on requiert effectivement de ceux qui se présentent » aux Evêques, pour être admis aux Ordres sacrés est, qu'ils sçachent chanter & lire » distinctement l'Office; qu'ils ne soient pas en mauvaise réputation parmi leurs voisins; » qu'ils aient la voix bonne & claire; & qu'ils puissent prononcer aussi ferme qu'il est » possible, douze ou quinze fois sans prendre haleine, *Hospodi pomili; Seigneur, aiez* » *pitié de nous* «. Cependant on ne regarde ni à la famille, ni à l'éducation; & pour les mœurs, les Relations s'accordent à en dire beaucoup de mal, d'où on peut conclure que l'Evêque qui confére les Ordres, ne s'en embarrasse guéres.

Les Russiens aiment à bâtir des Eglises, des Chapelles & des Couvens, & il faut qu'il y en ait un grand nombre en Moscovie, puisqu'*Olearius* y en a compté plus de deux mille. (*e*) » Il n'y a point de Seigneur qui n'ait sa Chapelle particuliére, ni même qui

(*a*) Voi. cette histoire dans *Perry*, ubi sup. p. 224. Elle ressemble assez à celle de *Brioché*, que le Conseil d'un des Cantons de la Suisse, qui n'avoit jamais vû de Marionnettes, vouloit faire punir comme Magicien.

(*b*) *Olearius*.

(*c*) *Posok* : ce Bâton est courbé à peu près comme une crosse. Voi. dans les Figures les différens habillemens des Evêques.

(*d*) *Olearius* & autres Voïageurs.

(*e*) Paroles d'*Olearius*.

» n'en ait plusieurs. Elles sont la plûpart fort petites, & n'ont que quinze pieds en quarré «. *Le Bruyn*, qui est venu long-tems après *Olearius*, ne compte que 679. tant Eglises, que Chapelles & Couvens. Le nombre des Eglises justifie en quelque façon celui des Ecclésiastiques qui est excessif, par la facilité avec laquelle on se fait d'Eglise. Le nombre des Moines n'est pas moindre. Dans ces Eglises on emploie des bougies, & non pas de l'huile, & ces Bougies sont mises dans des tuïaux posés sur des lampes. Le saint Sacrement est conservé dans un ciboire fait en forme de colombe. Pour la musique, elle est ignorée des Moscovites, qui se sont toujours contentés du chant naturel.

Autrefois il n'étoit permis qu'aux Chrétiens du Rit & de la Religion Moscovite d'entrer dans les Eglises du païs : du moins il falloit regarder la permission d'y entrer comme une faveur extraordinaire, après laquelle on emploïoit & l'eau bénite & l'encens à purifier cette Eglise prophanée. On ne permettoit pas non plus d'enterrer les Etrangers dans les Cimetiéres des Russes. Si ces usages ne sont pas absolument abolis, il est sûr du moins qu'on les a beaucoup négligés depuis le régne de *Pierre* le *Grand*.

Pendant la Messe, les Laïques, sans excepter le Souverain, sont toujours debout (*a*) ou à genoux & découverts, & ils sont de même pendant tous les autres Offices. Le *Grand Duc*, qui régnoit du tems d'*Olearius*, faisoit ses dévotions étendu par terre. Ainsi il n'y a ni siéges, ni bancs dans les Eglises Russiennes, excepté quand on prêche, ou quand on lit quelques homélies. Les chiens n'y sont pas plus soufferts : en un mot tout ce qui peut troubler la dévotion y est défendu. Dans le Sanctuaire n'entrent que des Ministres de l'Autel, si on excepte le Czar qui y entre lorsqu'il est sacré, ou qu'il communie ; quelques Laïques distingués y entrent aussi, pourvu qu'ils s'y tiennent loin de l'Autel.

Puisqu'on a commencé de parler ici de la Messe des Russiens, il faut apprendre au Lecteur, qu'ils la célébrent dans l'ancienne Langue Esclavone ; qu'une grande partie de cette Messe est récitée à voix basse ; que les Fidéles s'inclinent devant le S. Sacrement pour l'adorer ; que depuis la Préface de la Messe jusqu'à la Communion l'on ferme les portes du Sanctuaire, & l'on tire un rideau par-dessus, qui couvre l'Autel ; mais que dans la semaine de Pâques, les portes de ce Sanctuaire demeurent toujours ouvertes, même pendant la Messe ; qu'aux usages observés à la Communion conformément au Rit des autres Grecs, il faut ajouter, que selon *Olearius*, les Moscovites communient les (*b*) insensés, en ne leur faisant que toucher les lévres du pain trempé dans le vin ; qu'il n'est pas permis de communier une accouchée dans la chambre où elle a accouché ; que ceux qui ont fait quelque faux serment en justice, ou commis quelque crime capital ne peuvent communier qu'à leur mort ; enfin que l'on donne quelquefois au malade, avant que de le communier, de l'eau, & souvent même de l'eau de vie, où l'on a fait tremper des Reliques.

Nous avons déja dit avec quelle présomption les Moscovites traitent ceux qui ne sont pas de leur Religion. Selon la plûpart des Relations, ils en veulent sur-tout aux Catholiques Romains : mais il est faux cependant que la haine des Moscovites pour ceux-ci aille aussi loin, que voudroit le persuader l'Auteur d'une mauvaise compilation intitulée la *Religion des Moscovites*. Il est bon de remarquer ici, que cet Auteur & la plus grande partie des Auteurs ses compatriotes, exilés ou fugitifs comme lui, n'ont jamais manqué l'occasion d'exhaler leur bile contre une Communion qu'ils ont abandonnée. Avec cette disposition d'esprit si contraire à la vérité qu'exige l'histoire, ils n'ont eu garde de laisser échaper les moïens de maltraiter à leur tour cette Communion. En s'échauffant ainsi sans mesure, & même dans le plus grand feu de leur passion contre ceux qu'ils nomment *Papistes*, ils ont crû n'avoir point franchi les bornes de la modération. Mais qu'on ne s'imagine pas que ceux-ci ont été plus retenus. Tel est l'effet d'une fougue aveugle, qui gouverne tiranniquement les hommes dans quelque Communion que ce soit, & que l'on ne distingue du zéle qu'après avoir fait de grands efforts sur soi-même. Ce que l'Auteur de la *Religion des Moscovites* avance au sujet du Vieux Testament, » que bien loin d'en faire publiquement la lecture au Peuple, ils ne l'estiment pas digne » d'être manié, & qu'ils croiroient prophaner leurs Eglises s'ils l'y portoient, « n'est pas moins

(*a*) C'est *Olearius* qui le dit. Dans l'*Etat de l'Eglise de Russie* par *Bergius*, on assure qu'*Olearius* se trompe. » Les Russes prient toujours ou debout ou prosternés, craignant, en se mettant à genoux, d'imiter les » soldats qui insulterent à Jesus-Christ «. On tire ceci du *P. le Brun*, ubi sup.

(*b*) Cet usage a quelque chose de semblable à ce qui fut ordonné par un Canon d'un Concile convoqué en Dannemarc en ..... » que si le malade n'avoit pas la force » de retenir ce qu'il devoit prendre de la bouche, pour » éviter les suites prophanes de cette foiblesse, on lui montreroit seulement le Corps de Jesus-Christ en lui disant en » même tems, *croïez & vous l'aurez reçu*.

moins exageré. Il est vrai qu'*Olearius*, après avoir dit, » que les Moscovites fondent » leur Religion sur les livres du Vieux & du Nouveau Testament, ajoute qu'ils ne souf- » frent point que l'on porte toute la Bible à l'Eglise, de peur de la prophaner par plu- » sieurs passages peu modestes qu'ils trouvent dans le Vieux Testament. Que l'on n'y » porte que le Nouveau, & quelques textes tirés des Pseaumes & des Prophétes : mais » il ajoute aussi, qu'on permet de lire toute la Bible chez soi «.

La Version de leur Bible est en Esclavon, & faite sur le Grec des Septante. Si l'on veut sçavoir quels sont les Docteurs de l'ancienne Eglise estimes des Russes, de quels Rituels ils se servent, & les livres de Théologie & de dévotion qui sont imprimés chez eux, on doit lire au moins l'extrait de l'Ouvrage d'un Allemand nommé *Bergius*, dans le *Recueil des Liturgies* du P. *le Brun*. On trouve aussi dans cet extrait les titres contenus dans un petit Rituel Moscovite. Ces titres indiquent les usages suivans. 1. Des priéres pour le jour qu'une femme est accouchée d'un enfant mâle. 2. Pour le huitiéme jour après la naissance de cet enfant, qui est le jour qu'on lui donne un nom. 3. Pour le quarantiéme jour de l'accouchement. 4. Pour la femme qui a fait une fausse couche. 5. Pour l'exorcisme. 6. Pour réconcilier à l'Eglise. 7. Pour le divorce. 8. Lorsque la Communion doit être donnée aux malades. 9. Priéres à Jesus-Christ & à la sainte Vierge pour le fidéle agonisant. 10. Ordre qui doit s'observer pour la sépulture de ceux qui meurent à Pâques & dans la Semaine sainte. 11. Pour un Prêtre défunt. 12. Pour la sépulture d'un enfant. 13. Priéres pour la bénédiction des viandes à Pâques; pour celle du fromage & des œufs; pour les premiers fruits & pour ceux qui les présentent; pour la dédicace d'une maison, & pour la prise de possession de cette maison; pour creuser un puits & pour le purifier, lorsqu'il y est tombé quelque ordure. 14. Priéres pour ceux qui ont mangé quelque chose d'impur. 15. Priéres pour la purification d'un vase souillé. 16. Pour les grains, pour les semailles, &c. Ces titres suffiront au Lecteur pour la connoissance des usages qu'ils indiquent.

On ne répetera rien de ce que les Relations nous apprennent touchant la régle des Moines Russiens, qui est celle des Moines Grecs, leurs jeûnes, leur ignorance, &c. Il faut remarquer seulement, que *Pierre* le *Grand* (*a*) osa le premier mettre des impôts sur les Couvens, & ordonna de n'y recevoir » que des Personnes au-dessus de cinquante » ans, remarquant qu'il s'y renfermoit un nombre considérable de jeunes gens qui de- » venoient inutiles, & qui ne faisoient que mettre obstacle à l'accroissement de ses sujets, » dont il avoit besoin pour la guerre «.

Voici la maniére de donner l'habit en Russie à une nouvelle Religieuse. Nous la rapporterons dans les propres termes de celui (*b*) qui nous en a donné la description. » Après » que les Religieuses qui s'étoient assemblées pour cette cérémonie dans l'Eglise de leur » Couvent, eurent chanté quelque tems, elles en sortirent, & allerent chercher la No- » vice, qui étoit en robe noire & les cheveux pendans sur le visage. Elle marchoit la » tête baissée. Etant arrivée au milieu de l'Eglise où il y avoit un Prêtre devant un pu- » pitre, elle se prosterna trois fois par terre, & à la derniére resta dans cette posture. » Le Prêtre lui fit ensuite plusieurs questions; par exemple, si elle embrassoit de bon gré » la vie Monastique & sans contrainte; si elle renonçoit entiérement au monde; si elle » étoit bien disposée à observer les loix du Couvent, &c. à quoi elle répondoit par cette » protestation : *je je bog; oui, oui, mon Dieu.* Ensuite le Prêtre commença une priére, » après laquelle il lui dit de se lever & de montrer son visage. Aussi-tôt quelques vieilles » Religieuses lui releverent les cheveux. La Novice monta de là au Pupitre, y prit des » ciseaux, & les présenta au Prêtre en lui baisant la main, & le priant de lui couper les » cheveux : mais il refusa, & remit les ciseaux à leur place. Elle réitéra la priére une » seconde & une troisiéme fois; & pour lors le Prêtre prit les ciseaux, partagea les che- » veux de la Novice en quatre tresses, & les coupa en forme de Croix sur le sommet » de la tête, pendant que le Chœur chantoit des hymnes. Après cela deux vieilles Re- » ligieuses lui mirent une ceinture autour du corps & l'habillerent. Enfin le Prêtre lut à » la Novice les Statuts du Couvent; & la lecture étant finie, on l'emmena avec les » mêmes cérémonies qu'on avoit pratiquées au commencement «.

Leurs Cérémonies Religieuses.

On trouve chez les Moscovites la vénération des Reliques & des Images, l'Invocation

(*a*) *Perry*, ubi sup. pag. 186.

(*b*) *Nouv. Mém. de Russie*, p. 234. Edit. de 1725. à Paris

des Saints, le Crucifix & le ſigne de la Croix, grand nombre d'inclinations, de génuflexions, de proſternations devant des objets ou adorables, ou vénérables, beaucoup de proceſſions, beaucoup de pélerinages; & comme ils joignent encore aujourd'hui beaucoup d'ignorance & peu de méditation à ces détails de la dévotion extérieure, auſſi conſervent-ils dans leur cœur & dans leur conduite (*a*) toute la corruption de l'humanité. (*b*) A *Moſcou* l'Egliſe principale poſſéde la Robbe de Jeſus-Chriſt, & un Tableau de la Vierge fait par Saint Luc, & les Ruſſes regardent ce Tableau comme le *Palladium* de l'Etat. D'autres Egliſes poſſédent quelques corps de Saints du païs; & trente-ſix caiſſes d'or & d'argent, pleines de Reliques très-conſidérables, ſe conſervent dans l'*Egliſe de l'Annonciation*. Ces caiſſes contiennent entr'autres du ſang de Jeſus-Chriſt, une main de Saint Marc, quelques oſſemens du Prophéte Daniel, &c. Les Images, qui d'ordinaire ſont peintes en huile ſur du bois, doivent être faites par un Moſcovite. On les vend, ou ſelon la maniére de s'exprimer, on les troque au marché pour une ſomme d'argent. Les vendre ſeroit un péché : mais du tems d'*Olearius*, le Patriarche ne permettoit pas aux Etrangers d'en avoir chez eux, de peur qu'ils ne les prophanaſſent. La précaution même, ſi nous en croïons ce Voïageur, alloit ſi loin, (*c*) » qu'un Hollandois aïant acheté une » maiſon de pierre, celui qui l'avoit vendue racla la muraille à l'endroit où l'on avoit » peint une Image, & emporta la raclure «. Les murailles des Egliſes (*d*) ſont toutes couvertes de ces Images, qui, outre Jeſus-Chriſt & la ſainte Vierge, repréſentent Saint Nicolas & des Saints particuliers, que les Moſcovites ſe choiſiſſent pour Patrons. Dans les maiſons (*e*) l'Image du Saint eſt pendue vers la fenêtre avec une bougie devant; dans les rues il y en a d'expoſées à la dévotion publique, » la plûpart, dit *Carliſle*, dans des » caiſſes vitrées, ſur les portes de la Ville ou d'une Egliſe, ou dans quelque carrefour «. Quelque preſſé que l'on ſoit, on les ſalue, non pas en paſſant; mais en s'arrêtant un inſtant pour leur faire une priére jaculatoire, la tête nue, avec demi douzaine de révérences & autant de ſignes de Croix. La premiére choſe qu'on doit faire en entrant dans la chambre d'un Ruſſien, (*f*) eſt de regarder à l'Image, en faiſant un ſigne de Croix, en diſant (*g*) le *Hoſpodi*, & s'inclinant avec reſpect; après quoi l'on ſalue le maître de la maiſon. Chez les pauvres, où les Images des Saints ſont ordinairement mal logées & mal entretenues, dans un lieu obſcur, ſans bougie & ſans aucune marque d'honneur, le Ruſſe dévot qui craint de manquer à ſon devoir, a la précaution de demander, où eſt Dieu (ce Dieu eſt le Saint de l'Image.) Cette dévotion ſi condamnable dans ſes excès eſt fondée ſur la Divinité que les Moſcovites attribuent à leurs Images, & ſur une infinité de miracles qu'ils en racontent. Mais le pouvoir d'en faire n'empêche pas les Images de s'uſer & de vieillir. Alors on les enterre dans un Cimetiére, ou dans un jardin : quelquefois on les poſe dans la riviére, afin que le courant les emporte; & ce ſeroit manquer au reſpect que de les y jetter.

Les Images ſuppoſent des Saints, & les Saints des pélerinages. Ces trois choſes ſont trop relatives les unes aux autres pour pouvoir les ſéparer. L'invocation des Saints fait donc une partie conſidérable du Culte Religieux des Ruſſiens : mais St. Nicolas l'emporte ſur tous les autres; & s'il eſt ordinaire en Ruſſie de joindre le Czar à Dieu, (*h*) lorſqu'il s'agit de quelque affaire importante, il ne l'eſt pas moins de mettre St. Nicolas (*i*) à la place de la Providence. C'eſt principalement aux endroits où les Saints ſe ſont diſtingués, que s'adreſſent (*k*) les pélerinages des dévots. Les Czars eux-mêmes, du moins ceux qui ont précedé *Pierre* le *Grand*, ne ſe ſont pas diſpenſés d'en faire. *Olearius* en rapporte deux, dont on peut voir l'hiſtoire dans ſa Relation.

Le même rapport qui ſe voit entre les *Images*, les *Saints* & les *Pélerinages*, doit ſe trouver néceſſairement avec les *Fêtes* & les *Proceſſions*. Comme les Fêtes ſolemnelles des Moſcovites ſont les mêmes que celles du Calandrier des Grecs, il ſeroit inutile de s'y arrêter, ainſi qu'aux Proceſſions, excepté à celles qui ſont particuliéres à ces Peuples. La ſeule choſe qui donne une air de ſingularité aux cérémonies de la bénédiction des eaux en Ruſſie, eſt qu'après s'être plongé dévotement dans ces eaux où les Prêtres

(*a*) On renvoïe le Lecteur à *Olearius, le Bruyn. Perry.* &c.
(*b*) Le Bruyn, *Voyages*, &c. Ed. in folio pag. 47.
(*c*) *Olearius* Lib. III.
(*d*) Ainſi le dit *Olearius*. *Carliſle* dit au contraire dans la *Relation de ſes trois ambaſſades*, » qu'outre celles de Jeſus-» Chriſt & de la Vierge Marie, il n'y en a que fort peu » dans les Egliſes. «
(*e*) *Carliſle*, ubi ſup.
(*f*) *Perry*, ubi ſup. pag. 213. *Olearius* & autres.
(*g*) *Seigneur, aïez pitié de moi.*
(*h*) Voi. *Perry* pag. 212. & autres. Ils diſent ſouvent, *Dieu eſt fort, auſſi bien que le Czar. Si Dieu & le Czar le permettent.*
(*i*) Quand, par exemple, on leur demande combien de tems ils feront à faire un voïage, ils répondront : *tant de tems, s'il plait à S. Nicolas.*
(*k*) On peut voir dans *Olearius* les noms de pluſieurs célébres Pélerinages de Moſcovie.

ont éteint des Cierges & jetté des Croix, on y abreuve aussi les bœufs, les vaches & les chevaux, par le même principe de dévotion qui a conduit là le propriétaire de ces animaux avec toute sa famille.

Voici la description que *Corneille le Bruyn* nous donne (*a*) d'une de ces Fêtes, qu'il vit célébrer à Moscou en 1702. » On avoit coupé, dit-il, du côté du Château, » dans la riviére de *Jousa*, un trou quarré sur la glace, qui avoit treize pieds de lar- » ge d'un coin à l'autre, c'est-à-dire, en tout cinquante-deux pieds de circonférence. » Cette ouverture étoit bordée d'un ouvrage de bois fort curieux, aïant à chaque coin » une colonne que soutenoit une espéce de corniche, au dessus de laquelle on voioit » quatre panneaux peints en forme d'Arcs, aïant à chaque coin la représentation d'un » des quatre Evangelistes, & au dessus deux espéces de demi-dômes, sur le milieu des- » quels on avoit placé une grande Croix. Ces panneaux élevés qui étoient peints au » dedans, représentoient des Apôtres & d'autres Saints personnages. Le plus beau mor- » ceau de cet ouvrage, à l'Est de la riviére, étoit le Baptême de Notre Seigneur dans le » Jourdain par Saint Jean, avec quatre Anges debout sur la droite. Chacun de ces » panneaux avoit en dehors cinq têtes d'Anges peintes avec des ailes. Il y avoit quatre » dégrés à l'Ouest de cette ouverture, au bout desquels on avoit fixé un poids consid- » rable de plomb, pour les faire descendre dans l'eau. Le Patriarche, ou celui qui fit » à sa place cette cérémonie, se mit sur ces dégrés jusqu'à l'eau qui avoit huit pieds de » profondeur. On avoit étendu par terre de grands tapis rouges, entourés d'une cloison » quarrée qui avoit quarante-cinq pas d'étendue d'un coin à l'autre, c'est-à-dire, cent » quatre-vingt de tour. Cette cloison en avoit deux autres en guise de balustrades, à » la distance de quatre pas l'une de l'autre, hautes de quatre pieds, & aussi couvertes » de tapis rouges. On avoit élevé trois Autels de bois sur le bord de cette ouverture. » Quatre portes y conduisoient, une de chaque côté, dont la principale étoit au Sud de » celui du Château. Elles étoient aussi peintes, mais assez grossiérement, & représen- » toient comme les autres plusieurs Mystéres. La Procession commença à s'avancer sur » les onze heures hors de l'Eglise de *Saboor*, c'est-à-dire, le lieu de l'Assemblée des » Saints, qui est dans le Château, & la principale de toutes celles de Moscou. Cette » Procession n'étoit composée que d'Ecclésiastiques, à la réserve de quelques personnes » en habits ordinaires qui la précédoient, & portoient des Etendards attachés à de grands » bâtons. Les Ecclésiastiques avoient tous leurs habits Sacerdotaux, qui étoient magni- » fiques. Les Prêtres les moins considérables, & les Moines, au nombre de deux cens » ou environ, marchoient les premiers, précédés de plusieurs Chantres & Enfans de » Chœur aussi en habits ordinaires, aïant chacun un Livre à la main. Ils étoient ac- » compagnés de Soldats armés à droite & à gauche, & d'autres qui n'avoient que des » bâtons, pour faire place & ouvrir le passage. Après ceux-ci suivoient tous ceux qui por- » tent l'habit Episcopal, qui faisoient environ trois cens personnes. Les douze premiers » étoient Metropolitains ou Cardinaux, portant un habit nommé communément *Sackos-* » *se*. Ensuite on voioit quatre Archevêques, trois Evêques, & un grand nombre d'*Ar-* » *chimandrites* ou Supérieurs de Monastéres. Lorsque deux cens ou environ de ces » derniers furent passés, on vit venir une personne qui portoit un grand bâton avec une » lanterne, représentant la lumiere de la parole de Dieu, à l'honneur des portraits des » Saints, ou pour leur donner de l'éclat; ensuite deux autres qui portoient deux » Chérubins, qu'ils nomment *Lepieds*, au bout de deux bâtons semblables; & plusieurs » autres qui portoient deux Croix; un Portrait de Jesus-Christ à demi corps, presque » aussi grand que nature; un grand Livre, & enfin vingt bonnets d'or & d'argent en- » richis de pierreries. La cérémonie étant finie, les principaux de ceux qui y avoient » assisté se couvrirent de ces bonnets. Celui du Métropolitain étoit tout d'or, garni de » perles & de pierres précieuses. Les principaux Prélats portent aussi ces bonnets-là, » qu'ils nomment *Mietris*. Le Métropolitain qui représentoit le Patriarche, suivoit im- » médiatement après le grand Livre, & tenoit entre ses mains une grande Croix d'or » enrichie de pierreries, laquelle lui touchoit le front de tems en tems : deux Prêtres, » l'un à droite & l'autre à gauche, le soutenoient par dessous les bras. Etant arrivés en » cet ordre sur le bord de la riviére, & leurs cérémonies, ausquelles ils emploierent une » bonne demi-heure, étant achevées, le Métropolitain s'approcha de l'eau & y plon- » gea par trois fois la Croix, prononçant, comme le Patriarche a accoutumé de faire, » ces paroles: SPACI GOSPODI LUDI TWOYA, I BLAGOSLOWI DOSTOANIA TWOYA;

(*a*) Tome III. Chap. 5.

» c'eſt-à-dire, *Dieu conſerve ſon Peuple, & béniſſe ſon Héritage.* Ils s'en retournerent » enſuite vers le Château : mais les deux cens Prêtres qui avoient précédé le reſte en » allant, ne revinrent pas dans le même ordre, & ſe diſperſerent preſque tous. Ceux » qui avoient des habits ſacerdotaux, continuerent à marcher en bon ordre. J'obſervai » entr'autres, que deux hommes aſſez mal habillés portoient une cuve, ou un chau- » dron, couvert d'une toile, qu'on ne pouvoit pas bien diſtinguer. Ce vaiſſeau étoit » ſuivi d'un autre ſemblable porté de même, avec un pot d'étain rempli d'eau, laquelle » aïant été bénite, fut portée au Château, pour en arroſer les appartemens & les pein- » tures. Auſſi-tôt que la Proceſſion y fut rentrée, on y porta au plus vite tout ce qui » avoit ſervi autour de l'eau ; & j'obſervai qu'un Moſcovite y enfonça un grand ballai, » dont il commença à arroſer les ſpectateurs. Cette Proceſſion qui dura juſqu'à deux » heures après midi, avoit attiré une foule infinie de monde.

» Cette Fête ſe célébroit autrefois avec beaucoup plus de ſolemnité, parce que leurs » Majeſtés, & tous les Grands de l'Etat y aſſiſtoient. Mais le Czar régnant a fait de » grands changemens en cela, comme en toute autre choſe «.

Du tems d'*Olearius* il ſe faiſoit une Proceſſion ſolemnelle pour célébrer la nouvelle année, qui commençoit au premier Septembre, avant la réforme faite au Calandrier Moſcovite par *Pierre* le *Grand*. Le Patriarche revêtu de ſes Ornemens pontificaux, ſuivi du Clergé revêtu de même, & chargé de Baniéres, d'Images, de Croix & de vieux Rituels, ſortoit en cérémonie de l'Egliſe, & alloit au devant du Czar, qui de ſon côté étoit déja ſorti pour aller à ſa rencontre. Etant à portée l'un de l'autre, le Czar & le Patriarche ſe baiſoient ; le Czar baiſoit auſſi une belle & riche Croix d'or du Patriarche, qui enſuite béniſſoit & encenſoit le Czar & le Peuple. Les Ruſſiens prenoient ce moment pour jetter des Requêtes aux pieds du Monarque. *Pierre* le *Grand* aïant fixé, comme nous, (*a*) l'année au premier Janvier, diminua le crédit de cette cérémonie par un changement qui parut aux vieux Moſcovites d'alors un renverſement de la Religion.

On a déja décrit (*b*) une partie conſidérable de la *Proceſſion des Rameaux* ; c'eſt-à-dire de cette cérémonie dans laquelle le Czar, marchant à pied par humilité, menoit par la bride un cheval ſur lequel étoit monté le Patriarche, qui repréſentoit Jeſus-Chriſt entrant dans Jéruſalem. Pour mieux imiter l'âne ſur lequel étoit monté le Seigneur, on déguiſoit les oreilles du cheval. A la tête de la Proceſſion marchoit un chariot fort peu élevé, ſur lequel on voïoit un arbre chargé de pluſieurs ſortes de fruits, & ſur l'arbre quatre jeunes garçons en ſurplis chantant quelques *Hoſanna*. Le Clergé ſuivoit en habits de cérémonie, portant des Croix, des Images & des Baniéres, béniſſant & encenſant le peuple qui ſe trouvoit ſur le chemin de la Proceſſion. Tous avoient des rameaux de palme à la main. La Proceſſion marchoit avec une lente gravité ſur du drap étendu à terre, ou ſur les habits de pluſieurs jeunes garçons, qui ſe les étoient ôtés par humilité.

» Les (*c*) Cloches ne ceſſent pas de ſonner pendant toute la nuit qui précéde la Fête de Pâ- » ques, le jour même & le lendemain. Les Moſcovites commencent alors à ſe donner » des œufs de Pâques, & cela dure pendant quinze jours «. On veut (*d*) qu'ils aient regardé ces œufs, comme un ſymbole de la Réſurrection. » Cette coutume ſe pratique » également parmi les grands & les petits, les vieux & les jeunes, qui s'en donnent mu- » tuellement. Les boutiques en ſont remplies de tous côtés, qui ſont teints & bouillis. » La couleur la plus ordinaire de ces œufs eſt celle d'une prune bleue. Il s'en trouve » cependant qui ſont teints de verd & de blanc d'une grande propreté, d'autres très- » bien peints, dont on donne juſqu'à deux & trois Rixdales ; & enfin pluſieurs ſur leſ- » quels on trouve ces paroles : CHRISTOS WOS CHREST ; c'eſt-à-dire, *Chriſt eſt reſſuſcité.* » Les perſonnes de diſtinction en ont chez eux qu'ils diſtribuent à ceux qui leur rendent » viſite, & les baiſent à la bouche, en leur diſant : CHRISTOS WOS CHREST ; à quoi » celui qui le reçoit répond : WOISTINO WOS CHREST ; c'eſt-à-dire, *il eſt véritablement* » *reſſuſcité*. Les gens d'un rang médiocre ſe les donnent dans la rue, & perſonne ne » les refuſe, de quelque condition ou ſexe qu'ils puiſſent être. Les Domeſtiques ne » manquent pas auſſi d'en porter dans la chambre de leurs Maitres, dont ils reçoivent » un préſent qu'ils nomment *Praeſnik*. Autrefois on ſe faiſoit une affaire très-ſérieuſe,

» de

(*a*) Il fit cette réforme le prem. Janvier 1700. Voi. *Perry*, ubi ſup. pag. 227.

(*b*) Voi. ci deſſus, II. Partie.

(*c*) *Corneille le Bruyn*, Tome III. Chap. 7.

(*d*) Citation d'*Hackluit* dans la *Diſſertation d'Hody*, intitulée, *The reſurrection of the ſame Body*, &c.

» de ces présens : mais cela est bien changé depuis un certain tems, comme tout le » reste. Les Russiens de qualité & les Marchands étrangers ont pourtant fait encore de » ces présens d'œufs au Czar qui régne aujourd'hui depuis qu'il est sur le Trône, & en » ont reçus de semblables de sa main : mais cela n'est plus en usage. » En effet depuis le Czar *Pierre* le *Grand*, cette coutume n'a plus guéres de crédit que parmi le peuple. De la maniére dont s'y prenoit ce Prince, depuis qu'ils s'étoit déclaré le Chef de la Religion, il y a apparence que s'il avoit vécu plus long-tems, il l'auroit purgée de bien des Cérémonies superflues, & sur-tout des superstitions qui l'ont entiérement défigurée.

Nous rapporterons ici, comme une dépendance de la Religion, les Cérémonies du Sacre du Czar, *qu'Olearius* décrit de la maniére suivante. » Tous les Métropolitains, » Archevêques, Evêques, Knez & Boiars, même les principaux Négocians de toutes les » Villes de l'Empire doivent se rendre à Moscou pour cette Cérémonie. Le jour du » Couronnement, le Patriarche suivi de tous les Métropolitains conduit le nouveau » Grand Duc à l'Eglise du Château, où l'on fait une Tribune, sur laquelle on met trois » siéges à distance égale les uns des autres ; l'un pour le Grand-Duc, l'autre pour le » Patriarche, le troisiéme pour le Bonnet & le Manteau Ducal. Ce Bonnet est garni » de perles & de diamans, avec une houpe au milieu d'où pend une petite Couronne » chargée aussi de pierreries. Le Manteau est doublé de Zibelines. Dès que le Czar » entre dans l'Eglise, le Clergé entonne des Hymnes : ensuite le Patriarche fait sa priére à Dieu, à Saint Nicolas & aux autres Saints, pour les inviter à cette solemnité. » Après la priére, le premier Conseiller d'Etat présente le Grand-Duc au Patriarche, » qui l'aiant fait asseoir sur le premier des trois siéges de la Tribune, lui porte au front » une petite Croix de diamans, & le bénit. Après une priére qui suit cette action, » le Patriarche ordonne à deux Métropolitans de prendre le Bonnet & le Manteau ; & » faisant approcher quelques *Boiars* pour en revêtir le Grand Duc, il le bénit, & lui » touche encore une fois le front de la petite Croix de diamans. Après toutes ces bénédictions du Patriarche, les autres Prélats s'approchent & bénissent aussi le Grand » Duc, mais de la main seulement. Enfin le Grand Duc & le Patriarche s'asseient pour » un moment ; car ils se relévent aussi-tôt, pendant qu'on va faire chanter des Litanies » & des priéres pour la prospérité du Czar. Tout cela est suivi de cris de joie. Les » Boiars s'approchent du Grand Duc, lui baisent la main, & se battent le front en sa » présence. Le Patriarche finit la Cérémonie par une petite exhortation qu'il fait au » nouveau Czar, & lui donne la derniére bénédiction. De cette Eglise du Château on » va dans deux autres, où l'on recommence les Litanies. De ces Eglises on va dîner au » Palais Ducal ». C'est toujours par les festins, que se terminent chez ces Peuples les plus grandes cérémonies.

Revenons à ce qui regarde de plus près la Religion. Les Moscovites n'entreprennent quoi que ce soit sans faire auparavant un signe de Croix, même dans les actions les plus indifférentes. Le commencement du signe de Croix par le front marque l'Ascension de Jesus-Christ ; & en descendant sur la poitrine, le cœur où la parole de Dieu est renfermée. Le signe vers l'épaule droite signifie la résurrection des justes, & vers l'épaule gauche celle des méchans. Il étoit nécessaire qu'en conséquence de cette allégorie, les fidéles de Russie apprissent de quelle maniére, & avec quels doigts un signe de Croix doit se faire, pour être plus méritoire & plus agréable à Dieu. Un Patriarche donna une Instruction pastorale sur cet article, & voulut que ce privilége de faire ce signe avec trois doigts fût entiérement reservé aux Prêtres, ordonnant que les Laiques, & tous ceux qui n'auroient pas reçu l'Ordre de Prêtrise, feroient le signe de la Croix avec deux doigts seulement. Avant cette ordonnance, tous les fidéles sans distinction faisoient le signe de la Croix des trois doigts de la main droite. Cette réforme fit murmurer : les Fidéles Laiques, qui trouvoient dans ces trois doigts le mystére de la Trinité, refusérent de se soumettre, & pour régler cette affaire capitale, il fallut, dit-on, une députation de Constantinople, un Concile, & des Anathêmes soutenus de la puissance du Czar. Pour tout dire enfin, un point de Doctrine si essentiel trouva des Martyrs.

Leurs Sacremens.

Le Baptême des Moscovites a des particularités qui méritent d'être décrites. Aussi tôt qu'un (*a*) enfant vient au monde, on envoie chercher un Prêtre pour le purifier, & cet-

(*a*) Le *Bruyn* pag. 57. ubi sup. Edit. in Folio.

purification s'étend sur tous ceux qui sont présens. Selon *Olearius*, ils font baptiser leurs enfans dès qu'ils sont nés : selon quelques autres, les personnes riches sont moins exactes, & le different quelque tems, apparemment pour le rendre plus solemnel. (*a*) Les parrains & la maraine du premier enfant le sont aussi de tous ceux qui naissent après celui-là dans la famille. Etant entrés dans l'Eglise, (*b*) ces parrains donnent neuf bougies au Prêtre, qui les allume, & les attache en croix à la cuvette dans laquelle on doit baptiser l'enfant. Le Prêtre encense les parrains & consacre l'eau : après cela il fait trois fois la procession avec les parrains autour de la cuve, précédé d'un Clerc qui marche devant, & porte une image (*c*) de St. Jean. (*d*) Ensuite ils s'arrangent tous de telle maniére qu'ils tournent le dos à la cuvette, pour témoigner, dit *Olearius*, l'aversion qu'ils ont de trois questions que le Prêtre va faire aux parrains, 1. si l'enfant renonce au Diable, 2. s'il renonce à ses Anges, 3. s'il renonce à ses œuvres. A chaque demande les parrains répondent oui, & crachent à terre. L'Exorcisme suit : on le fait hors de l'Eglise, de peur que le Diable en sortant du corps de l'enfant ne la profane. Après l'Exorcisme, le Prêtre coupe en croix les cheveux sur la tête de l'enfant, & les met dans un livre, selon *Olearius* ; ou les enveloppe dans de la cire, & les porte dans un endroit particulier de l'Eglise, selon l'Auteur de la *Religion des Moscovites*. Le Baptême qui suit se fait par une triple immersion, ainsi qu'on l'a déja remarqué en parlant des Grecs. Le Prêtre aiant mis un grain de sel dans la bouche de l'enfant, lui fait en croix les Onctions, que l'on doit appeller la *Confirmation* ; & en le revêtant d'une chemise blanche lui dit, *tu es maintenant aussi net que cette chemise, & purifié de la tache du péché originel*. Pour finir cette cérémonie, on pend au col de l'enfant une petite croix d'or, ou d'argent, ou même de moindre valeur, selon les facultés des parens. Cette croix est la marque du Baptême de l'enfant ; il doit la porter toute sa vie, & l'avoir même après sa mort. A cette croix il faut ajoûter un Saint, que le Prêtre donne pour patron à l'enfant ; remettant en même tems l'Image du Saint aux parrains, & leur recommandant expressément d'élever l'enfant à avoir une dévotion particuliére pour son patron. Après le Baptême le Prêtre baise l'enfant & les parrains. Il faut remarquer 1. Que l'alliance des parrains avec les enfans qu'ils ont présentés au Baptême est défendue aussi chez les Russes. 2. Que pour chaque Baptême, on change l'eau de la cuvette, parce que les Russes la croient chargée du péché originel de ceux qu'on baptise. 3. Que l'on baptise dans un torrent, ou dans une riviére les personnes qui embrassent la Religion des Russes. On les y plonge trois fois ; & si c'est en hiver, on fait un trou dans la glace pour les baptiser. Si cependant la personne qui doit l'être n'est pas d'une compléxion assez forte pour subir cette *rude initiation*, (*e*) on lui verse jusqu'à trois fois un tonneau plein d'eau sur la tête, afin de suppléer par cette grande quantité d'eau à l'immersion, qui est généralement pratiquée par tous les Schismatiques dont nous avons parlé.

L'Auteur (*f*) que nous avons cité dit, qu'après le Baptême » le Prêtre prend l'enfant nouvellement baptisé, & avec la tête de cet enfant, fait une Croix à la porte de l'Eglise, qu'il frappe trois fois avec un marteau. Il faut que tous ceux qui ont été témoins du Baptême, entendent le bruit ; autrement on croiroit que l'enfant n'auroit pas été bien baptisé «. C'est ainsi que la superstition se mêle toujours parmi les cérémonies les plus respectables de la Religion.

A l'égard du mariage, le divorce est fréquent & autorisé en Moscovie, & la polygamie défendue. Comme chez les Grecs, les Prêtres Russiens se marient : il est même nécessaire, disent les Russiens, qu'ils soient mariés ; & ils n'en reçoivent point qui n'ait une femme légitime, ou qui au moins ne fasse vœu d'en prendre une. L'Ecclésiastique doit la choisir vierge, de bonnes mœurs, &c. & s'il devient veuf, il ne lui est plus permis d'en prendre une autre. Selon la plûpart des Relations, l'amour conjugal a peu de force chez les Moscovites : mais il ne faut pas aller si loin pour le trouver sans vigueur. Outre que les Moscovites sont mauvais maris du côté de l'amour conjugal, ils tiennent leurs femmes fort resserrées. Il est vrai pourtant que *Pierre le Grand* au retour de ses Voiages (*g*) a un peu changé cet usage tirannique. Soit jalousie, ou coutume héréditaire,

(*a*) *Religion des Moscovites.*
(*b*) *Olearius.*
(*c*) *Olearius*, ubi sup.
(*d*) La Figure qui représente ici le Baptême, rectifie quelques fautes de la description. M. Picart a suivi celle que lui a donné un Russien en l'année 1732.
(*e*) *Religion des Moscovites.*
(*f*) Le même Auteur.
(*g*) *Perry*, ubi sup. p. 190.



Le BAPTÊME *des* RUSSES.



Les FUNERAILLES *des* RUSSES.

ou
qu'
Ba
qu'
leu
ne
on
ma
ent
tou
che
plin
tém
met
que
exe
bell
val
» no
» ve
L
l'Au
non
sa s
P
ces,
que
fille
prép
les c
dan
sens
les I
craip
prav
les c
natu
leme
L
tress
chev
les p
» on
» tre
» qu
» Un
» se
» sun
» sor
» au
» la
» gra
» te
» pa
» ce
» l'o
» le

(a
(b)

ou mépris, avant cela il étoit défendu aux femmes de se trouver avec leurs maris, lorsqu'ils se régaloient entr'eux. Il s'est conservé quelque chose de cet usage dans les Païs-Bas, mais sans aucune violence de la part des maris, qui paroissent n'avoir retenu en cela qu'un reste de la jalousie Espagnole. Le Czar voulut que les femmes fussent invitées avec leurs maris aux noces & aux autres divertissemens. (a) Il voulut aussi que les Mariages ne se fissent qu'après l'entrevue & du consentement des Epoux, au lieu qu'avant lui, (b) on ne permettoit point aux jeunes gens de se voir, encore moins de s'entreparler de mariage, ou de s'en donner des promesses réciproques. Les peres & les meres faisoient entr'eux le mariage de leurs enfans, & ceux-ci ne se voioient qu'après le mariage, ou tout au plus (c) la veille des noces. Les amis de l'Epoux se rendoient à cette entrevue chez le pere de la fille, qui s'y trouvoit accompagnée de ses amies. Après un petit compliment, cette fiancée présentoit à son galant un verre d'eau de vie; ce qui étoit un témoignage du choix qu'elle faisoit de lui. Depuis cette entrevue jusqu'au moment qu'ils mettoient le pied dans l'Eglise, il leur étoit expressément défendu de se voir. Voila ce que rapporte *Perry*: mais à moins qu'*Olearius* ne se soit trompé, il y avoit de grandes exceptions à cet usage. Quelquefois, dit cet Auteur, il arrivoit que tel pensoit avoir une belle femme, qui en avoit epousé une contrefaite. *Olearius* a raison d'attribuer les *mauvais ménages* à cette maniere de se marier. *Pierre* le *Grand* défendit « de marier personne sans le consentement réciproque des deux parties, & voulut qu'il fût permis de se « voir & de se visiter au moins six semaines avant le mariage ».

Un usage singulier qui s'est pratiqué aux fiançailles Russiennes, est celui que rapporte l'Auteur de la *Religion des Moscovites*. Dans la cérémonie des fiançailles le pere renonçoit à l'autorité paternelle, après avoir donné deux ou trois petits coups de fouet à sa fille, & remettoit en même tems le fouet au gendre futur.

Pour venir aux cérémonies qui tendent à la conclusion, un peu avant le jour des noces, les personnes distinguées, & tous ceux qui les imitent louent deux *Suachas*; c'est ainsi que les Russes appellent les deux inspectrices qui président à leurs noces, l'une du côté de la fille, l'autre du côté du garçon. La *Suacha* de la fille doit se rendre chez le fiancé, pour y faire préparer un beau lit nuptial sur quarante gerbes de seigle ou de bled, autour desquelles on met divers tonneaux remplis de froment, d'orge & d'avoine; symbole de l'abondance & de la fécondité. La veille des noces est principalement destinée à faire des présens à la fiancée, ce qui est du département de la *Suacha* du fiancé. Entre ces présens les Dames Russiennes estiment sur tout le fard; on assure même que les plus belles ne craignent pas de l'emploier, ou par une suite de la coutume, ou par l'effet de cette dépravation de goût, qui aujourd'hui cache également sous un rouge épais les beautés & les défauts du teint de nos Dames Françoises, & en use à la longue tout le coloris naturel, préférable, quelque peu d'éclat qu'il ait, à l'incarnat postiche qui choque généralement tous les hommes, & pour lesquels cependant elles l'emploient.

Le jour de la noce le marié sort de chez lui vers le soir, & se rend chez sa maîtresse, accompagné de ses parens & de ses amis, précédé d'un Prêtre qui marche à cheval devant lui. Après ces préliminaires de joie & de complimens, qui sont de tous les païs, on se met à table. « (d) On y sert trois plats, mais personne n'en mange, & « on laisse au haut bout de la table une place vuide pour le marié. Pendant qu'il s'en- « tretient avec les parens de la mariée, un jeune garçon occupe la place, & n'en sort « qu'à force de présens. Le marié aiant pris sa place, on lui améne la mariée parée & voilée. « Un rideau de tafetas cramoisi tenu par deux jeunes garçons les sépare, & empêche qu'ils ne « se voient. Alors la *Suacha* de la mariée lui tresse les cheveux, reléve les deux tresses « sur la tête, & y met une couronne d'or ou de vermeil mince, doublée d'une étoffe de « soie, & riche à proportion des moiens de ceux qui se marient. L'autre *Suacha* pare « aussi le marié: pendant ce tems-là des femmes leur chantent mille sotises; des filles de « la noce jettent du houblon sur l'Assemblée; deux jeunes hommes entrent portant un « grand fromage & des pains sur une civiére, d'où pendent des Zibelines. On en apporte autant de la part de la mariée. Tout cela se porte à l'Eglise, après avoir été béni « par le Prêtre. Enfin on met sur la table un grand bassin d'argent, plein de petits mor- « ceaux de satin & de tafetas, de petites piéces d'argent carrées, du houblon, de « l'orge & de l'avoine, & le tout mêlé ensemble. La *Suacha*, après avoir recouvert « le visage de la mariée, prend quelques poignées de cela, & le jette sur la compagnie.

(a) *Perry*, ubi sup. p. 191.
(b) *Olearius* & autres.
(c) *Perry*, ubi sup.
(d) *Olearius* dans ses Voiages.

» L'échange des anneaux fait ; les peres des mariés le font. La *Swacha* conduit la ma- » riée à l'Eglise. Le marié suit avec le Prêtre, qui d'ordinaire prend si bien sa part du » vin de la noce, qu'il le faut tenir à deux tant à cheval qu'à l'Eglise, pendant qu'il » bénit le mariage.

» Dans l'Eglise, où la bénédiction doit se faire, on couvre une partie du pavé de ta- » fetas rouge cramoisi, & par dessus d'une autre piece de la même etoffe, sur laquelle » les mariés se tiennent debout. Avant que de bénir les mariés, le Prêtre les fait aller » à l'offrande, qui consiste en poisson, patisserie, &c. Le Prêtre les bénit ensuite, & » tient sur leur tête les Images des Saints qu'ils ont choisis pour patrons, après quoi » prenant la main droite du marié & la gauche de la mariée entre ses mains, il leur » demande trois fois s'ils consentent de bon gré au mariage, & s'ils s'aimeront l'un l'au- » tre comme ils le doivent. Après qu'ils ont répondu oui, tous ceux de la compagnie se » prennent par la main pour danser, tandis que le Prêtre chante le Pseaume 128. (à » compter selon l'Hebreu) qui renferme une partie des benedictions du mariage. Le Pseau- » me fini, le même Prêtre leur met sur la tête une guirlande de rue, ou la met sur l'épau- » le, si c'est un veuf ou une veuve. La cérémonie se fait en disant ces mots : *croissez » & multipliez* ; après quoi il achéve de marier en ajoutant ces paroles, (que les Mosco- » vites ne prennent jamais à la derniere rigueur,) *l'homme ne separera point ce que Dieu » a joint*. Ces paroles prononcées, les gens de la Noce allument tous des bougies, & l'un » d'entr'eux présente au Prêtre un verre plein de vin. Le Prêtre le boit ; les mariés lui » font raison ; chacun le vuide trois fois ; après quoi les mariés jettent le verre, & le » foulent aux pieds avec des imprécations contre ceux qui travailleront à mettre la discor- » de entr'eux. En même tems des femmes jettent sur ces mariés de la graine de lin, & » de chanvre ». A la suite de cela les souhaits reviennent avec ce débordement de joie, qui caractérise toujours les noces. On ne doit pas oublier une coutume assez plaisante. » Ces mêmes femmes, dit *Olearius*, tirent la mariée par la robe, comme pour l'arracher » au marié » : mais il ajoute aussi » que la mariée se tient si bien à lui, que tous leurs » efforts sont inutiles ».

Telles sont chez les Moscovites les cérémonies du mariage jusqu'à l'Eglise inclusivement. La mariée retourne au logis *(a)* dans un traineau environné de six flambeaux, & le ma- rié s'y rend à cheval, accompagnés l'un & l'autre des gens invités à la noce ; où dès qu'ils sont tous arrivés le marié se met à table avec eux : mais les femmes emmenent la ma- riée dans sa chambre pour la mettre au lit. Après cela plusieurs jeunes hommes vont chercher le marié, qu'ils conduisent aussi dans cette chambre nuptiale à la lueur des flam- beaux qu'ils ont à la main. En entrant dans la chambre, ils mettent leurs flambeaux dans les *(b)* tonneaux qui entourent le lit nuptial, & se retirent ensuite : mais la nouvelle épouse sort de son lit enveloppée dans sa robe, va au devant de son mari, & lui fait une révérence fort soumise ». C'est alors, suivant *Olearius*, que le marié la voit pour la » premiére fois au visage. Ils se mettent ensemble à table ; on leur sert, entr'autres vian- » des, une volaille rôtie, que le marié déchire, jettant ensuite le morceau qui lui de- » meure à la main, soit cuisse ou aile, par dessus l'épaule, & mangeant le reste ». C'est ici le dernier Acte de cérémonie, après lequel chacun se retire, & les mariés vont se cou- cher. Un vieux domestique fait sentinelle à la porte de la chambre. C'est dans ce mo- ment que ceux qui sont demeurés dans la maison, emploient quelques charmes pour l'heureux succès du mariage, dont le domestique que nous avons dit être à la porte s'informe de l'Epoux, pour en avertir la compagnie. Sur le bon témoignage du mari on fait entendre aussi-tôt les trompettes & les timbales, & on prépare les bains pour ces nouveaux mariés. Les jours qui suivent se passent en réjouissances, où l'ivrognerie domi- ne sur tout ; & pendant que le mari s'amuse à boire jusqu'à s'enivrer, l'Epouse, s'il faut en croire les Voiageurs, profitant habilement de ce reste de liberté s'amuse avec un ga- lant : mais quel fondement peut-on faire sur les reflexions badines de ces Voiageurs, qui souvent ont fait un usage général, pour toute une Nation, de quelque intrigue qu'on leur aura racontée.

On s'est un peu étendu sur ces Cérémonies Nuptiales. La singularité le demandoit. Cependant on ne doit pas s'imaginer que tous ces usages se trouvent & s'arrangent tou- jours aussi méthodiquement dans toutes les noces. Cela varie là comme ailleurs, même jusqu'à l'ivrognerie & au cocuage inclusivement. On trouve en Russie, comme en

(a) *Olearius*, ubi sup.

(b) Voi. ci-dessus.

en France, des maris qui ne ſont pas ivrognes, & des femmes qui ne ſont pas coquettes.

Ajoutons à cette deſcription quelques remarques qui ont du rapport au mariage. La ſterilité eſt un ſujet de divorce : mais ſi la ſterilité n'a pas lieu, pour ſe défaire de ſa femme, on peut lui ſuppoſer un excès de devotion, & ſous ce pretexte l'enfermer dans un Convent. On peut auſſi ſe la ſuppoſer à ſoi-même, & ſe punir ainſi de l'ennui & du chagrin que l'on a trouvé dans le mariage. Les Moſcovites au reſte pouſſent le ſcrupule (*a*) après en avoir rempli les devoirs, juſqu'à n'oſer entrer dans l'Egliſe. Tout au plus, dit *Olearius*, *ils s'arrêtent au portail pour y faire leurs prieres*. Pour les Prêtres, il ne leur eſt pas permis dans ces occaſions de s'approcher de l'Autel. Les femmes reſtent ordinairement à la porte pendant le ſervice. Le Carême ſuſpend entierement les devoirs que le mariage a droit d'exiger.

Les funerailles ne ſont pas moins remarquables que les nôces. » Dès que le malade » eſt décedé, (c'eſt *Olearius* qui parle) on envoie chercher les parens & les amis du » mort. Ceux-ci ſe rangent autour du corps, & pleurent s'ils peuvent. Des femmes qui » ſont là auſſi pour pleurer, demandent à ce mort les raiſons qu'il a eues de mourir; ſi » ſes affaires n'étoient pas en bon état; s'il n'avoit pas dequoi vivre, &c. Le mort ne » répondant point, on commence par faire un preſent de biere, d'eau de vie & d'hi- » dromel au Prêtre, afin qu'il faſſe des prieres pour l'ame du défunt. On lave bien le » corps; & après l'avoir revêtu d'une chemiſe blanche, ou enveloppé d'un ſuaire, on lui » chauſſe des ſouliers de *cuir de Ruſſie*, & on le met dans le cercueil, les bras poſés ſur » l'eſtomac en forme de croix. Les Moſcovites font les cercueils du tronc d'un arbre » creuſé. On couvre ce cercueil d'un drap, ou bien de la caſaque du défunt : (mais » on ne le porte à l'Egliſe qu'après l'avoir gardé huit ou dix jours au logis, pourvu que » la ſaiſon le permette, ou que cela s'accorde avec la condition du mort. Qui croiroit » qu'une vanité ſi ridicule pût mettre de la difference entre le Gentilhomme & le Bour- » geois, le pauvre & le riche? On s'imagine ſans doute qu'on doit être beaucoup mieux » reçu dans l'autre monde pour avoir été gardé long-tems dans celui-ci. Quoiqu'il en » ſoit) le Prêtre donne de l'encens & de l'eau benite au mort juſqu'au jour de l'en- » terrement.

» L'ordre du convoi ſe fait de la maniere ſuivante. A la tête marche un Prêtre, qui » porte l'Image du Saint que le mort a reçu pour patron dans ſon Baptême. Il eſt ſuivi » de quatre filles proches parentes du défunt, qui ſervent de pleureuſes, (ou à leur dé- » faut de quelques femmes louées exprès pour cette lugubre cérémonie.) Après cela ſuit » le corps, que ſix hommes portent ſur les épaules. Si c'eſt un Religieux, ou une Re- » ligieuſe, ſes confréres ou ſes compagnes lui rendent ce dernier devoir. D'autres Prê- » tres marchent aux deux côtés du corps, & l'encenſent en chantant, pour éloigner les » mauvais Eſprits. Les parens & les amis ſuivent, chacun le cierge à la main. Lorſ- » qu'on eſt arrivé à la foſſe, on découvre le cercueil, & on tient l'Image du Saint ſur » le mort, tandis que le Prêtre fait les prieres, ou recite quelques paſſages de la Li- » turgie. Après cela les parens & les amis diſent adieu au défunt en le baiſant, ou en » baiſant ſon cercueil. Le Prêtre s'approche, & lui met le paſſeport dans la main. Ce » paſſeport eſt ſigné du Métropolitain & du Confeſſeur, qui le vendent plus ou moins » cher, ſelon les moiens & la qualité des perſonnes qui l'achetent ». (*b*) Il contient un témoignage de la bonne vie, ou au moins de la repentance du mort. (*c*) Quand un mourant a reçu la derniere benediction du Prêtre, & qu'après ſa mort il tient ſon certificat à la main, on ne doute plus qu'il ne ſoit reçu dans le Ciel. Le Prêtre adreſſe le mort à St. Nicolas. Enfin on ferme le cercueil; on le deſcend dans la foſſe, où le viſage du mort eſt tourné du côté de l'Orient; & on prend un dernier congé de lui par de véritables pleurs, ou du moins par les pleurs qu'on a achetées.

On diſtribue ſouvent des vivres & de l'argent aux pauvres qui ſe trouvent près de la foſſe : mais un uſage peut-être plus commun encore, eſt que, ſuivant *Olearius*, » on » noie ſon deuil & ſon affliction dans l'hidromel, & dans l'eau de vie ». On ſçait que les Ruſſes & pluſieurs autres Nations, principalement les Septentrionales, ont conſervé la coutume de faire des repas funébres; & il n'arrive encore que trop ſouvent qu'on s'enivre en cette occaſion à l'honneur des morts, même chez quelques Nations des mieux policées de l'Europe.

(*a*) *Qui concumbendi* [illegible] *tentitur*, *antequam* [illegible] *sunt*, *lavandorum*, *si adsint*, *imagines operit*, *& de collo appensam crucem demit*, *ne profano actu polluatur sa-* *crum christiana superstitione pignus.*

(*b*) On peut voir un de ces paſſeports dans *Olearius*.

(*c*) *Perry*, ubi ſup. p. [illegible]

Pendant le deuil, qui est de quarante jours, on fait trois festins mortuaires; sçavoir le troisiéme, le neuviéme & le vingtiéme jour de la sépulture. Un Prêtre paié pour le soulagement de l'ame du mort, doit emploïer les quarante jours à prier soir & matin pour ce mort, dans une tente dressée exprès sur le tombeau. On célébre aussi tous les ans la commémoration des morts, laquelle consiste principalement à pleurer sur les tombeaux, & à les faire encenser par des Prêtres mercenaires, (*a*) qui, outre la piéce d'argent qu'ils reçoivent pour leur encens, ou plûtôt pour la cire dont ils parfument les sépulcres, profitent aussi de plusieurs sortes de mets que l'on y porte, ou des Aumônes que l'on y laisse pour les pauvres. A propos de ces Aumônes, il ne faut pas oublier (*b*) la remarque d'un Voïageur. Les Moscovites les emploïent comme une compensation de leurs injustices. Nous connoissons trop le mérite de cet usage pour douter de sa vérité. Combien d'œuvres pies & de donations ne lui doit-on pas? Les donateurs lui doivent aussi des certificats de vertu & de sainteté. *Comines* Liv. VII. de ses Mémoires rapporte, qu'un de ceux qui lui montrerent à Pavie le corps de *J. Galeas* Duc de Milan, traita ce méchant Prince de *Saint*. » Je lui demandai, dit *Comines*, pourquoi il l'appelloit *Saint*, » & qu'il pouvoit voir peintes à l'entour de lui les armes de plusieurs Cités, qu'il avoit » usurpées, où il n'avoit nul droit. Il me répondit tout bas: *Nous appellons en ce païs » ici Saints tous ceux qui nous font du bien; & il fit cette belle Eglise de Chartreux, &c.*

Finissons par les Cérémonies qui s'observent chez les Moscovites à la Consécration d'une maison. Voici la description qu'en fait *Corneille le Bruyn* (*c*) qui assista en 1702. à la Consécration d'un Palais du Czar. » Le plancher, dit-il, étoit couvert de foin, & il » y avoit à droite une grande table garnie de grands & de petits pains, sur quelques-» uns desquels il y avoit une poignée de sel, & sur d'autres une saliére d'argent remplie » de sel. C'est la coutume de ce païs-ci, que les parens & les amis de ceux qui vont » habiter une nouvelle maison, la consacrent en quelque maniére avec du sel, & même » plusieurs jours de suite. C'est en même tems une marque de la prospérité qu'on souhaite » à ceux qui vont l'habiter, afin qu'ils n'aïent jamais besoin des choses nécessaires à la » vie. Et lorsqu'ils changent de maison, ils laissent à terre dans celle qu'ils quittent, » du foin avec du pain; emblêmes des bénédictions qu'ils souhaitent à ceux qui doivent » entrer après eux «. Il est vrai-semblable, que la coutume de présenter aux amis & aux Etrangers du pain découpé, avec du sel dans les découpures, établie chez les Allemans, & même chez les Hollandois, doit s'expliquer comme l'usage des Russes, dont on vient de parler. *Corneille le Bruyn* ajoute au sujet de la Cérémonie que nous venons de décrire, que le frere de l'Imperatrice étoit au bout d'une sale, avec plusieurs Seigneurs & quelques Prêtres debout, aïant des livres devant eux, & chantant des Hymnes. L'Impératrice accompagnée de plusieurs Dames étoit dans une autre sale pendant qu'on faisoit le Service, qui dura une demi-heure.

Observons encore, que dans une Relation (*d*) que nous avons déja citée, il est parlé d'une espéce de Secte sous le nom de *Roscolnicks*, qui sont, dit-on, des gens attachés inviolablement aux anciennes Liturgies, & qui refusent de se réunir à l'Eglise Moscovite, qu'ils ne regardent pas comme une Eglise Orthodoxe, à cause de quelques changemens qu'elle a faits en divers points des Cérémonies. Ces *Roscolnicks* n'habitent que dans les bois & les Forêts, pour y vivre à l'abri des persécutions des Russes qui suivent le Rit Grec.

(*a*) *Olearius*, ubi sup. Livre I.
(*b*) Le même Livre III.
(*c*) Tome III. Ch. 11.
(*d*) *Nouveaux Mémoires de Russie.*

TABLE DES CHAPITRES.

DISSERTATION

TATION

HISTOIRE GÉNÉRALE DES CÉRÉMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE.

SECONDE PARTIE DU TOME III.

Qui traite de la Religion & des Cérémonies des Chrétiens qui ſe ſont donné le nom de Proteſtans, Evangeliſtes & Réformés.

DISSERTATION PRÉLIMINAIRE,

SUR

L'ÉTAT DE L'ÉGLISE

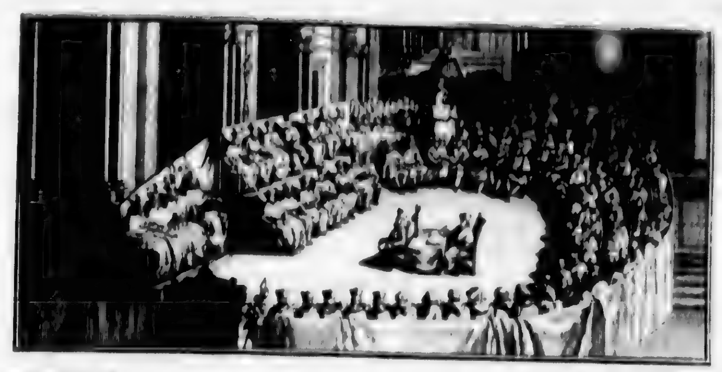
A LA NAISSANCE

DE LA RÉFORME.

L

font
elles
croï
lon
Païs
dit-c
men
tes f
mocr
tiſar
ter
çus
Déc

(a
(b



DISSERTATION
SUR
LA RÉFORMATION.



OUS destinons le reste de ce Volume & le suivant à la Description des Religions Protestantes; c'est-à-dire, du Luthéranisme, du Calvinisme & de la Réformation Anglicane, qui est suivie par cette partie de l'Eglise Anglicane, qu'on appelle en Angleterre la *(a) haute Eglise*, & les *Episcopaux*. Toutes ces Sectes (on nous pardonnera un mot que nous emploïons dans sa véritable signification, & par conséquent dépouillé de ce qu'on y attache de choquant & d'injurieux) font plus ou moins profession de renoncer à la Tradition, qui, suivant elles, ne fait point partie de la foi, & ne peut *constater* la vérité de la croïance, parce que cette Tradition est incertaine, souvent différente selon les différentes branches du Christianisme, & selon les Peuples & les Païs qui l'adoptent. En un mot on la récuse, parce qu'elle *(b)* n'a point, dit-on, de fondement assuré. Ces Sectes méprisent & rejettent unanimement l'autorité d'un Chef visible de l'Eglise. Beaucoup de Calvinistes font, ou peu s'en faut, du Corps de l'Eglise *un Etat purement Démocratique*, où en cas de besoin, & suivant ses idées particuliéres, l'Artisan pourroit discuter les droits de la foi contre ses Ministres, & monter sur les bancs pour les attaquer. Les autres principes généralement reçus de ces Sectes consistent à nier l'infaillibilité de l'Eglise, & celle de ses Décisions, à moins qu'elles ne soient conformes à l'Ecriture, *qui doit*

(a) *High Church.*
(b) Voiez les Ecrits de Claude & de tous les Controversistes Protestans.

être la ſeule régle de la foi. L'Ecriture, dit-on enſuite, contient généralement tous les Articles de foi ; elle contient clairement, & d'une maniére proportionnée à l'intelligence de tout le monde, ce qui eſt néceſſaire au ſalut. Enfin ces Sectes permettent à chacun l'examen de la Religion, de chercher le ſens des Ecritures, & de ſe l'expliquer à ſoi-même. Bien loin de ſe ſoumettre aveuglément aux déciſions des Miniſtres & des Docteurs, chacun eſt en droit de juger de leur Doctrine, de la qualité du dogme qu'ils prêchent, ou qu'ils enſeignent de vive voix & dans leurs Ecrits, de la maniére dont ils les enſeignent, des preuves qu'ils en donnent. On appuïe la liberté de cet examen ſur divers paſſages des Ecritures ; & avec un tel ſecours le moindre du peuple, la Bible à la main, montre au Paſteur qui l'a enſeigné du haut de ſa chaire, qu'il eſt en état de chercher lui-même dans ces Saintes Ecritures le véritable ſens du paſſage que ce Miniſtre a expliqué ; de comparer ſa propre explication & celle du Prédicateur ; de raſſembler & de conférer les paſſages. Après cela cet homme eſt autoriſé à croire, ou à ne pas croire ce que le Paſteur lui a dit. S'il décide pour la négative, il ſe juſtifie en diſant ; » (*a*) qu'on ne doit ni » croire de foi divine, ni pratiquer ſans s'en informer plus avant tout » ce que diſent les Paſteurs ; que leur autorité, de quelque maniére qu'on » les conſidére, ſéparément ou conjointement, ou tous enſemble, ou le » plus grand nombre, n'eſt point ſans bornes ou ſans meſures, à l'égard » des choſes de la foi, du culte & des régles générales des mœurs «. Ces principes, à les preſſer d'une certaine façon, tendent évidemment à introduire une eſpéce d'Anarchie & de libertinage dans l'Egliſe. Ils mettent à peu près de pair le moindre Laïque & le corps réuni des Miniſtres du Chriſtianiſme : ils autoriſent les Schiſmes & les Sectes particuliéres. Ils détruiſent la certitude & l'uniformité de la foi, qui ſont la baſe de l'union des Fidéles ; & donnent lieu à cet eſprit particulier, ſuivant lequel chacun eſt le juge de la foi, quelque ignorant qu'il ſoit d'ailleurs : ce qui ſeul certainement démontre la fauſſeté du grand & du premier principe de ces Sectes ; car dans un Corps, & la véritable Egliſe en eſt un, il doit y avoir un Chef, & de la ſubordination entre les membres & ce Chef.

Voilà en peu de mots quelques objections capitales, que l'on fait contre ces principes. Il ne nous appartient ni de les réfuter, ni de les défendre. On a écrit pour & contre ces principes (*b*) une infinité d'Ouvrages depuis les Schiſmes de Luther & de Calvin. Sur le droit de l'examen, on a répondu en général aux Proteſtans, qu'il eſt peu raiſonnable d'eſpérer de s'éclairer ſeul & par ſoi-même, ſur tout quand on n'a ni étude, ni loiſir, ni vocation, ni moïens, ni capacité pour cela, dans la lecture d'un *Recueil d'Ouvrages*, ſaints & inſpirés à la vérité, mais quant aux dogmes, généralement très-obſcurs ; écrits dans des Langues éloignées de notre tems, de nos maniéres & de nos mœurs ; où l'on trouve ſouvent des alluſions peu intelligibles, & même des contradictions appa-

(*a*) Claude *Défenſ. de la Réform.* Ch. 7. pr. p.

(*b*) Dans ces derniers tems Arnaud, Nicole, Claude, Pajon & Jurieu ont beaucoup écrit ſur cette matiére.

rentes, qui ont besoin de grands éclaircissemens; (a) où il se rencontre grand nombre d'expressions, d'usages, de coutumes, &c. dont les relations sont inconnues, & qui portent même sur des objets differens, & quelquefois équivoques; où enfin il n'y a rien de clair, & qui n'ait donné lieu à des Bibliothéques entiéres de Commentaires & d'interprétations, qu'une suite excellente de devoirs moraux, d'exemples sublimes de vertu, d'actes merveilleux de la puissance divine écrits par des Prophétes, des hommes divins ou inspirés; mais qui à certains Dogmes près, ont tous laissé les mystéres de la Religion dans une obscurité impénétrable. Par exemple, quel examen auroit-on pû attendre de la part des Américains? Il faut admettre nécessairement pour eux une grace particuliére & cachée, par laquelle Dieu a sauvé ceux qui ont été fidéles aux devoirs de la Religion naturelle. Il faut au moins les regarder comme des membres de cette premiére Eglise, qui a précédé le Judaïsme, de laquelle Adam & Noë ont été les Chefs, & qui dans la suite des tems s'est conservé des fidéles dans toutes les parties du Paganisme. Ceux qui n'ont pû connoître ni la révélation donnée à Moïse, ni celle de Jesus-Christ, ont pû être sauvés par d'autres moïens que la *Circoncision* & la *Baptême*. Nous ne sommes pas moins orgueilleux que les anciens Juifs. Avant le Christianisme Dieu avoit éclairé les plus sages d'entre les Païens d'une maniére extraordinaire. Un Disciple de Pythagore avoit dit, *qu'on ne pouvoit aimer Dieu & les richesses*. Démocrite a voulu qu'on donnât de son abondance aux pauvres. Cicéron & plusieurs autres ont recommandé l'amour du prochain & la charité. Plusieurs Sages du Paganisme ont dit qu'il falloit adorer Dieu en esprit; plusieurs autres ont reconnu la nécessité de réconcilier les hommes à Dieu. En un mot, quoiqu'il soit très-vrai que le Christianisme étoit nécessaire pour réunir de tous côtés les hommes à Dieu par Jesus-Christ, il n'est pas moins vrai que Dieu avoit conservé assez de lumiére dans le Paganisme, pour y éclairer un certain nombre de Sages, qui lui ont été fidéles par leur persévérance dans les devoirs de la Religion naturelle. L'Ecriture nous en fournit plus d'un exemple dans le Saint homme Job & quelques autres.

Si l'examen doit tomber sur nos devoirs, & sur ce qui y a rapport, il n'y a personne qui ne soit en état *d'approfondir le sens* de la Bible, & d'être imitateur de Jesus-Christ & des Saints. Mais si l'on appelle à soi-même des Dogmes & des décisions de l'Eglise sur les choses qui sont de la Foi, que deviendra le Christianisme au milieu de tant de difficultés, que l'on pourra seforger sur chaque point de croïance? Chaque nouveau systême de ces Examinateurs établira une Eglise, & trouvera des fidéles qui ne manqueront pas de dogmatiser à leur tour. Pour éviter ce désordre, n'est-ce pas plûtôt, dit-on, à une assemblée générale & libre, représentative de l'Eglise universelle, que doit appartenir le droit de fixer ce que l'on doit croire & pratiquer, afin qu'il n'y ait point de division? Les Protestans l'accordent à condition que l'Eglise assemblée (le Concile général) sera libre, saine, éclairée, fondée seulement sur l'Ecriture. Mais où trouverez-

(a) Voi. *Lock*, Oeuvres divers. Tom. II. dans sa *Dissertation sur la maniére d'expliquer S. Paul*, &c.

vous, disent-ils en même tems, un nombre suffisant d'Evêques & de Docteurs, trois cens, par exemple, qui soient tous d'un même avis, qui ne soient ni gagnés, ni intimidés, &c. Voiez ce que dit Pajon sur ces difficultés dans son *Examen des préjugés*. De plus, continue-t-on après le même Pajon, comment pourrai-je m'assurer que l'Eglise parle, & que par conséquent je suis du sentiment de l'Eglise? « Le Pape, quinze » Cardinaux, trente Evêques, cinquante Docteurs, cent Curés tous con- » sultés & qui me diront tous la même chose, ne me rendront pas plus » certain pour cela de la décision de l'Eglise, &c. » Dans toutes ces incertitudes qu'y a-t-il de plus sûr pour le Chrétien, que l'imitation de Jesus-Christ, & la pratique des devoirs du Christianisme, où l'on ne trouve ni Schisme, ni Hérésie? On verra dans la suite, que dans la pratique les Protestans se sont fort éloignés de ces principes, dont ils ont reconnu l'inutilité.

Il paroît aussi que le *corps de l'Eglise* ressemble en partie au *corps politique*, dans lequel on ne souffre ni cabales, ni intrigues, ni societés séparées, ni réglemens contraires à ceux qui sont établis. La comparaison de l'une à l'autre seroit complette, si dans l'une comme dans l'autre il étoit permis de se retirer, & s'il n'étoit pas plus dangéreux de risquer son ame dans la retraite, qu'il l'est de risquer son corps en se retirant d'un païs. On trahit sa conscience, dit-on, en vivant au milieu des abus & en faisant (*a*) profession d'une foi qui n'est qu'extérieure : mais jusqu'où vont ces abus? Quels sont ces abus? En quoi consistent-ils? Ne peut on (*b*) pas éviter d'y participer, & se taire? Quels sont les abus qui peuvent blesser véritablement la conscience? Vérifiera-t'on jamais sans une vocation supérieure, s'il y a des abus damnables dans cette Societé Chrétienne qu'on a quittée? Doit-on appeller abus des Cultes bornés en effet, ou relatifs à l'Etre suprême? Ne se fait-on pas des illusions, & ne prend-t'on pas des préjugés de coutume & d'éducation contre ce qu'on appelle abus? Doit-on manquer de charité envers ceux qui rejettent les conséquences tirées de quelques pratiques? Est-on obligé de déclamer publiquement & de lever l'étendart contre l'Eglise, quelle qu'elle soit, quand notre foi peut subsister au milieu des usages : (on va plus loin) au milieu des cultes qui nous déplaisent, & que nous rejettons intérieurement? Mais si l'on convient que le cœur d'une Eglise où l'on reconnoît de la corruption, ne laisse pas d'être sain, (*c*) si l'on avoue que dans cette corruption (*d*) *Dieu y conserve ses vérités fondamentales*, que *sa*

(*a*) Il faut citer ici un passage remarquable de M. *Jurieu*, qui se trouve dans le *systême de l'Eglise* pag. 157. & suiv. Il y a deux voies générales, par lesquelles Dieu sauve des gens dans les Communions qui sont très-corrompues : la voïe de séparation, & la voïe de tolérance. La voïe de séparation, c'est quand Dieu fait la grace à ceux qui sont élevés dans les Sectes Idolâtres, (le Paganisme tel qu'il le décrit, le *Papisme*, selon ses idées,) de séparer le bon du mauvais, de se nourrir du suc de la parole de Dieu, des vérités fondamentales, &c. Cette séparation se fait par une connoissance distincte, ou par une heureuse ignorance. On omet la suite de ce passage, où l'on a raison de soutenir, que rentrer dans une communion, dont *on reconnoit les erreurs*, & faire *profession de les croire*, est un état de damnation.

(*b*) *Il suffit à une conscience humble de garder sa propre foi, sans se mêler de réfuter la croïance des autres*, &c. Pass. de Phœbadius.

(*c*) Voi. *Jurieu*, Vrai systême de l'Eglise pag. 150.

(*d*) Voïez aussi un long passage, où Claude convient qu'au milieu de l'Eglise corrompue, Dieu s'étoit conservé *un nombre considérable de vrais Fidéles, qui gardoient leur foi & leur conscience*

sa parole y est reçue, pourquoi quitter cette Eglise ? Un tel aveu condamne les séparations. Mais c'est tromper une Société Religieuse, ajoute-t'on, que d'y rester sans persuasion. On répond que le défaut de persuasion n'autorise pas les Schismes ; car si cela étoit, tous ceux qui ont des opinions particuliéres, tant chez les Catholiques Romains que chez les Protestans, seroient obligés de se séparer. Or les Protestans eux-mêmes conviennent, que de deux maux il faut éviter le plus grand, qui est la desunion. Au reste le défaut de persuasion se trouve assez répandu dans tout le Christianisme, à cause de la difficulté des dogmes ; & les Communions Protestantes renferment de même que les Catholiques, dans leur *Réformation* quantité de Sociniens, de Latitudinaires, & d'autres gens qui n'ont que le nom de *Réformés*, quoiqu'une profession extérieure des mêmes dogmes attache les uns aux autres.

Telles sont quelques-unes des raisons que l'on a alléguées contre les Schismes des Protestans : on ne les rapporte pas toutes, & on ne prend point parti. Si la cause des uns & des autres se plaidoit immédiatement devant Dieu, nos différens seroient bientôt décidés, parce que Dieu nous demande moins que les hommes ; & ce qu'il nous demande est bien différent de ce que les hommes exigent de nous. Les subtilités par lesquelles on a prétendu déterminer l'évidence de la foi, n'ont point d'autorité devant lui. Elles n'étoient bonnes que pour des hommes, qui dans un espace de dix-sept siécles ont conduit les choses de telle maniere, qu'il a fallu gouverner les Chrétiens par des Symboles & des Formulaires. Les premiers Chrétiens eux mêmes ne furent pas exemts de ces défauts : mais le Paganisme les tenoit en crainte, & réprimoit cette impatience, qui dès les premiers tems avoit porté une partie des Fideles à *examiner curieusement* les dogmes & les mystéres, d'où prirent naissance des cabales & des intrigues, qui dès-lors auroient pû former de grands Schismes, s'il y avoit eu des Princes pour les soutenir, & des Peuples disposés à les suivre. Les uns & les autres n'auroient pas manqué peut-être de charger leurs Manifestes de raisons aussi spécieuses que le sont aujourd'hui pour les Hérétiques & les Schismatiques la prétendue tirannie des Ecclésiastiques & la corruption de l'Eglise.

Personne n'ignore que les Protestans n'ont cessé d'alléguer, comme des motifs de Réformation, cette tirannie & cette corruption des gens d'Eglise. A ces deux motifs ils ont ajouté la prétendue corruption des dogmes & du Culte extérieur. A l'égard de celui-ci, on a remarqué que le mélange des Peuples & l'indulgence qu'on a eue pour les Prosélytes sortis des Païens, l'ont surchargé de cérémonies & de pratiques, ausquelles le Peuple s'est plus facilement accoutumé qu'aux devoirs de la morale Chrétienne. Cependant le mal auroit été moins dangéreux, dit-on, si ce grand appareil de culte qui donne beaucoup de Majesté à la Re-

[illegible] *pure, se contentant des principes de la Religion Chrétienne*, &c. Ce passage se trouve pag. [illegible] 118. 119. de la *Défense de la Ref.* Tome II. [illegible] Il prétend montrer [illegible] qu'il est aussi possible de se sauver dans une Eglise [illegible] qu'il l'est de vivre en honnête homme & en bon citoien dans un Etat, où l'on [illegible] des desordres. De là il suivra, [illegible] qu'il [illegible] pas faire de [illegible] Voiez [illegible] passage remarquable, au commencement de la page 120.

ligion, n'eût pas usurpé les droits de cette Religion, pour mieux servir l'avarice & l'ambition de l'Eglise. Osera-t'on dire, que dans les derniers tems le Christianisme étoit semblable à un marché, où l'on voioit des marchandises à vendre, des Bâteleurs & des Charlatans qui amusoient le Peuple, beaucoup de clinquant, beaucoup d'ornemens qui cachoient les défauts de la marchandise. Pour les dogmes, il est certain, ajoute t'on, que la décadence du Latin, le mélange des Peuples Barbares, & la corruption qu'ils introduisirent dans les Langues de l'Europe, les subtilités des anciens Philosophes, celles des nouveaux, le jargon des Mystiques & des Dévots, celui des Ecoles & des Cloitres altérerent en plusieurs maniéres la Théologie & la Religion, & firent naitre des disputes, qui en augmentant de jour en jour l'obscurité des Dogmes & l'ignorance des Chrétiens, donnoient lieu de plus en plus aux pratiques artificieuses & mercénaires du Clergé. Tels sont les deux chefs, sur lesquels les Protestans ont crû pouvoir fonder le prétexte de leur Réformation; la corruption dans les mœurs & dans la doctrine. Nous ne nous arrêtons point à justifier l'Eglise de ces accusations : nous avons déclaré qu'il ne nous appartenoit point de prendre parti dans ces controverses. Nous remarquerons seulement, que ces allegations de ces Réformateurs modernes sont précisément les mêmes, dont dans tous les tems les Hérétiques & les Schismatiques les plus méprisés se sont servis pour autoriser leurs erreurs, & colorer leur révolte contre l'Eglise; & nous ferons voir dans la suite de cet Ouvrage, que c'est aussi sur les mêmes motifs que se sont fondées les Sectes les plus fanatiques & les plus odieuses, pour réformer la Réformation, & se rendre indépendantes de ceux qui n'avoient pas voulu se soumettre à l'autorité légitime.

Après avoir donné cette idée générale des principes & de la croiance des Prétendus Réformés, connus sous le nom de Protestans, voïons dans quel fond ils ont puisé les dogmes sur lesquels roule principalement leur doctrine. Nous avons déja parlé ailleurs *(a)* des Bérengariens, des Prédestinatiens, des Vaudois, des Albigeois, des Apostoliques, &c. & nous avons remarqué à cette occasion, que la plûpart des erreurs soutenues alors par ces Sectaires sur la Prédestination & la grace, sur l'efficacité des Sacremens, sur l'intercession des Saints & le mérite des bonnes œuvres, sur la présence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, sur l'autorité des Pasteurs & du Clergé, &c. ont été renouvellées de nos jours par ceux dont nous entreprenons de traiter ici. Le détail où nous allons entrer au sujet de quelques autres Hérésies qui précéderent immédiatement la Réformation, achevera de nous conduire surement à la source où elle a puisé, & nous instruira de l'état où étoit l'Eglise, lorsque les Chefs des Réformateurs se souleverent contre son autorité & sa doctrine.

Ce fut, selon un Ecrivain fameux *(b)* en l'année 1374. que l'Hérésie commença dans l'Angleterre, à l'occasion de l'Evêché de Winton. » Jean » *VViclef* Curé de Enthelrod au Diocése de Lincoln prétendoit, dit-il,

(a) Dans la *Differt. sur le Schisme & sur l'Hérésie.*

(b) Vatillas, *Histoire de l'Hérésie* Liv. I.

» à cet Evêché, & croïoit avoir si bien pris ses mesures, qu'il ne lui pouvoit autrement échaper, que par une de ces rencontres extraordinaires, que la prudence humaine ne sçauroit prévoir. Il étoit sçavant dans » la Théologie de l'Ecole, qu'il enseignoit publiquement dans l'Université d'Oxford en qualité de Professeur Roïal; & comme il excelloit entre ses Collégues, son Auditoire étoit des mieux remplis. On élevoit » ordinairement à l'Evêché les gens de sa sorte; & s'il y avoit de l'ambition à s'en juger digne, c'étoit une chose si commune en ce tems-là » dans l'Ile de la Grande Bretagne, & qui paroissoit si raisonnable, que » personne ne s'en scandalisoit. Les Chapitres mêmes étoient disposés à » préferer les Professeurs de Théologie aux autres, lorsque l'élection dépendoit absolument de leurs suffrages, parce qu'ils n'en connoissoient » point de plus habiles. Mais comme la Cour de Rome intervenoit dans » ces sortes d'affaires, à cause de l'interêt qu'elle avoit de remplir de personnes affidées le Clergé d'Angleterre qui avoit alors la principale autorite dans les Parlemens, afin de n'être pas traversée par eux à lever » le Denier de St. Pierre, qu'elle tiroit tous les ans de chaque feu de ce » Roïaume, il arriva que ses Officiers s'opposerent à l'élection de Wiclef, » soit qu'il leur fût suspect, ou qu'ils en favorisassent un autre.

» On n'a pas sçu précisément si l'exclusion qui lui fut donnée vint de » plus loin: mais il est constant qu'il l'imputa toute au Saint Siége, & » qu'il chercha les voïes de s'en venger. Il n'y en avoit qu'une dont il » fût capable; & elle consistoit à décréditer le Pape, encore falloit il y » travailler avec l'adresse des gens qui tirent à la rame, & tourner le dos » au lieu où l'on prétendoit arriver. Il y avoit à craindre pour Wiclef » d'être incontinent opprimé, s'il se déclaroit contre la Cour de Rome » avant que d'être appuié d'une puissante protection; & il connut assez » la nécessité de demeurer dans le silence, jusqu'à ce qu'il lui fût permis » de parler impunément. Il attendit une conjoncture favorable, & s'occupa cependant à lire les livres Schismatiques de ceux qui avoient défendu les Empereurs ou les Anti-Papes contre les Papes. Il s'instruisit » avec soin des sentimens des derniers Hérétiques (a) qui s'étoient séparés » de la Communion de l'Eglise; & tirant de ces deux sources envenimées » les erreurs qui pouvoient plus facilement être insinuées aux Anglois, » il résolut enfin de prêcher contre la Transubstantiation, la Hiérarchie, » la vocation des Pasteurs, & l'inégalité des biens. Mais avant que de » s'expliquer sur ces quatre principes, il avança des propositions, dont il » prétendoit tirer des conséquences aussi préjudiciables à l'Eglise qu'à l'Etat. Il soutint que les Anglois pouvoient en conscience [illegible] dispenser » de païer le Denier de St. Pierre; & que ceux qui s'en exe[illegible]oient par » adresse ne seroient point obligés à restitution. Il attaqua le titre, en » vertu duquel les Commissaires exigeoient ce Denier; & comme il manquoit de preuves pour le convaincre de fausseté, il se mit en devoir » de montrer qu'il étoit injuste en toutes ses parties; c'est-à-dire, tant

(a) Il n'est pas [illegible] il devoit déja naturellement être [illegible]

» du côté du Pape *Innocent* III. qui l'avoit accepté, que de la part du » Roi Jean *Sans-Terre* qui l'avoit offert : Que Sa Sainteté n'avoit aucun droit » d'imposer un tribut sur l'Angleterre : Qu'elle n'avoit été ni conquise par » les armes, ni délivrée d'aucune tirannie ; & que le pouvoir du Roi » Jean, quelque souverain qu'on se l'imaginât, ne s'étoit pas étendu jus- » qu'à rendre sa Couronne tributaire de ses intérêts particuliers : Que » quand il en eût eu la puissance, elle n'auroit tout au plus duré qu'autant » que sa vie, & n'eût point engagé ses Successeurs, qui n'aïant pas comme » lui fait mourir son Neveu, ne se trouvoient pas réduits à la nécessité » d'acheter si cher l'absolution des Censures qu'ils n'avoient point encou- » rues. Wiclef se mit ensuite à chercher l'origine des biens Ecclésiasti- » ques, & soutint qu'encore que la pieté des Fidéles fût excusable de les » avoir accordés par le bon usage qu'on en faisoit de leur tems, l'excès » de l'abus qui s'y étoit introduit depuis devoit porter le Parlement à le » retrancher, en emploïant la meilleure partie de ces biens à subvenir » aux nécessités de l'Etat, & à décharger d'autant le menu Peuple. Il » ajouta que l'Eglise possédant de très-grands biens dans le Roïaume, il » étoit étrange qu'elle fût entiérement exemte de toutes sortes de contri- » butions, & qu'elle jouît sans qu'il lui en coutât rien d'un repos qui dé- » généroit en mollesse dans le plus grand nombre de ses Ministres : Que » la différence de ces Ministres ne se tiroit pas du caractére qu'elle leur » donnoit, mais seulement de la sainteté de leur vie, & de la pureté de » leur doctrine : Que la peine de travailler leur avoit été imposée depuis » le péché d'origine aussi bien qu'aux autres, & que les Décimes n'étoient » que des aumônes qui pouvoient être refusées à ceux qui ne les exigeoient » que pour vivre dans la mollesse, au lieu de faire pénitence de leurs » crimes publics.

» Ces nouveautés prêchées avec une vigueur artificieuse par un homme » fort emporté de son naturel, passerent aisément pour un zéle extraordi- » naire, & acquirent à Wiclef une telle réputation, que le Duc de Lan- » castre eut la curiosité de l'entendre «. Ce Prince étoit alors l'ainé des fils d'*Edouard* III. Roi d'Angleterre : mais il n'en avoit pas plus de droit à la Couronne. Le Prince de Galle, si célébre dans l'Histoire par la prise de Jean Roi de France, & par le rétablissement de Pierre le Cruel sur le Trône de Castille, étoit né avant lui. Il étoit mort à la vérité : mais il avoit laissé un fils fort jeune, qui avoit hérité de la vive inclination que les Anglois avoient euë pour son pere, & que les Loix d'Angleterre faisoient regarder de toute la Nation comme l'héritier présomptif de la Couronne. Le Duc de Lancastre avoit assez d'ambition, pour souhaiter de l'en exclure : mais pour le supplanter il n'y avoit que deux moïens. Le premier étoit d'accoutumer les Anglois à parler si souvent & si favorablement du Duc, qu'on leur fit oublier insensiblement le Prince de Galle. Le second consistoit à saper l'autorité du Clergé alors fort riche, & par conséquent très-puissant en Angleterre ; à affoiblir celle de la Noblesse, & à attacher le Peuple au Duc par un lien si puissant, que bien loin de le refuser pour son Roi, il se portât de lui-même à le demander. Ce Prince crut (a) que la

(a) *Varillas*, ubi suprà.

la doctrine que Wiclef avoit commencé d'enseigner, & qui sacrifioit au Peuple les intérêts du Clergé & de la Noblesse, lui offroit une occasion favorable d'exécuter ses desseins. Aussi à peine l'eut-il entendu, qu'il devint son Disciple, & se déclara ouvertement en sa faveur. Il fut secondé par la Maîtresse du Roi. C'étoit une Espagnole nommée Alix Perez, dont Edouard étoit tellement passionné, qu'elle gouvernoit presque tout sous le nom & du consentement de ce Prince. Comme elle s'étoit rendue odieuse à la Nation dont elle craignoit le ressentiment après la mort du Roi, elle s'étoit attachée aux intérêts du Duc de Lancastre, dont elle espéroit plus de secours, au cas qu'il montât sur le Trône, que d'un enfant peu capable de la protéger. Enfin le Roi même à qui son fils & sa Maîtresse vantoient sans cesse l'éloquence & le mérite de Wiclef, s'accoutuma insensiblement à la nouveauté de ses erreurs; & s'il ne les appuïa pas hautement, ce ne fut que dans la crainte de s'attirer l'indignation du S. Siége.

Wiclef continua donc de dogmatiser avec toute sorte de sécurité; & lorsque sur les instances du Pape *Grégoire* IX. qui avoit été instruit de cette nouveauté, l'Archevêque de Cantorberi & l'Evêque de Londres citerent cet Hérétique dans les formes Ecclésiastiques, pour rendre raison de sa doctrine, il se présenta hardiment, plûtôt dans la posture d'un homme qui attendoit récompense *(a)* que d'un coupable qui méritoit châtiment. Il étoit accompagné des amis du Duc de Lancastre & de la Maîtresse du Roi, qui sollicitoient ouvertement son absolution; & les deux Prélats surpris du nombre & de la qualité de ces Intercesseurs se laisserent persuader par le discours préparé de Wiclef, qui leur fit entendre que jamais il n'avoit eu dessein d'attaquer les vérités Chrétiennes, & que si contre son intention il lui étoit échapé quelque proposition qui leur fût contraire, il la révoquoit sincérement, il en demandoit pardon, il entendoit qu'elle demeurât éternellement supprimée, & se soumettoit à la pénitence & à la correction publique. Contens de cette déclaration, & d'une explication favorable que Wiclef donna aux principaux articles dont on l'accusoit, les deux Prélats le renvoïerent absous, après qu'il leur eut donné sa parole de ne plus soutenir en public aucune proposition équivoque.

Encouragé par ce succès, cet homme vain abusa bientôt de la facilité de ses Juges. Il commença à prêcher que le Corps de Jesus-Christ n'étoit plus présent dans le Sacrement après le Sacrifice; que l'Eglise Romaine n'avoit aucun avantage sur les autres Eglises; que les Seigneurs temporels seroient damnés irrémissiblement, s'ils n'ôtoient aux Eglises les biens dont elles abusoient. Voilà dans un Anglois le premier modéle de la Réformation Anglicane, & de la déprédation des Eglises. Le Pape informé de cette rechute se plaignit de l'indulgence des Prélats Anglois; & pour leur donner l'exemple, il condamna les propositions de Wiclef. Les Prélats honteux d'avoir été prévenus s'assemblerent à Cantorberi en forme de Concile, & prononcerent anathême contre cet Hérétique & sa doctrine: mais le nombre de ceux qu'il avoit attirés étoit déja si grand, qu'il leur fut impossible de se saisir de sa personne.

(a) Idem. *ibid.*

Cependant Edouard étant mort, & *Richard* son petit-fils aïant été élevé sur le Trône, Wiclef profita si habilement de la minorité de ce Prince, & du crédit du Duc de Lancastre son protecteur, pour lequel on avoit beaucoup de ménagemens, que le nombre de ses Sectateurs se multiplia jusqu'à plus de cent mille. Ce fut alors (*a*) que leur Chef n'aïant plus rien à craindre, acheva de publier ses erreurs, en attaquant la Jurisdiction Séculiére après l'Ecclésiastique » Il supposa que le péché » mortel ne privoit pas moins des biens civils que de ceux de la grace, » & conclut sur cette dangereuse maxime, qu'un Seigneur, après l'avoir » commis, n'avoit plus de droit d'exiger aucune redevance de ses Vassaux. » Il rendit ces mêmes Vassaux Juges de la conscience de leurs Seigneurs, » en assurant qu'il suffisoit de les voir jurer ou commettre quelque action » notablement mauvaise, pour être dispensé de les reconnoître. Il ne li- » mita pas même cette proposition séditieuse aux Têtes couronnées : il l'é- » tendit aux Prêtres, aux Evêques & aux Juges. Il les dégrada pour la » moindre faute, & passant enfin jusqu'à l'impudence de vouloir établir » dans le monde l'égalité & la communauté des biens, il soutint que per- » sonne ne pouvoit rien posséder en propre sans péché «. On verra dans la suite de cet Ouvrage, que c'est dans cette source empoisonnée que les Anabaptistes puisérent depuis leur Fanatisme.

» Ces derniers sentimens de Wiclef attirérent à son parti l'homme le » plus turbulent & le plus séditieux d'Angleterre. C'étoit un Prêtre appellé » Jean *Balée*, qui s'étoit sauvé de la prison où son Evêque l'avoit enfermé. » Il appréhendoit d'être repris ; & comme il n'avoit point de qualités ca- » pables de le faire subsister hors de l'Angleterre, il n'y pouvoit aussi » demeurer qu'en y allumant la guerre civile. Il étoit réduit à l'une de » ces deux extrémités lorsqu'il alla trouver Wiclef, qui le reçut à bras » ouverts, & lui permit après deux ou trois conférences qu'ils eurent en- » semble, de prêcher sa doctrine. Le Disciple enchérit bien-tôt sur le Maî- » tre, & se fit plus considérer que lui, en ajoutant à l'impudence une re- » bellion ouverte. Il expliqua le texte de l'Evangile qui commande d'ar- » racher l'ivroïe de peur qu'elle ne suffoque le bon grain, en l'appliquant » à la Noblesse d'Angleterre & aux Magistrats, quelque grande que fût » leur naissance. Il enseigna qu'il falloit commencer une œuvre si néces- » saire, en exterminant les principaux de ces deux Corps, parce qu'il seroit » ensuite plus facile d'opprimer le reste & de rétablir le peuple dans la fé- » licité dont il jouissoit autrefois, lorsque ces sangsuës ne s'engraissoient » point du plus pur de sa substance. La postérité aura de la peine à croi- » re, que des deux cens mille personnes qui suivirent ce nouveau Prophéte, » il n'y en eut aucune qui le soupçonnât de tromperie, quoiqu'il fût assez » évident qu'il affectoit la tirannie, sous prétexte de rétablir une éga- » lité imaginaire parmi les hommes. Au contraire l'audace de ses Disciples » croissant à proportion que leur nombre augmentoit, ils le jugérent di- » gne des deux premiéres dignités d'Angleterre pour le spirituel & pour » le temporel, & résolurent de le mettre à la place de Simon de Sube- » ria Archevêque de Cantorberi & Chancelier d'Angleterre «.

(*a*) *Varillas*, ubi sup.

Ce Prélat, comme nous l'avons vû plus haut, intimidé par les amis puissans que Wiclef avoit à la Cour, persuadé d'ailleurs que son parti se détruiroit de lui-même, avoit d'abord agi assez mollement contre l'erreur. Mais bien-tôt après son intérêt personnel & sa conscience le rappellérent à son devoir, & l'anathême qu'il osa lancer contre la nouvelle doctrine, joint à la découverte qu'il fit d'une conspiration (a) dans laquelle les partisans de l'hérésie ne se promettoient pas moins que de se saisir de la personne du Roi, de massacrer les principaux Seigneurs de l'Etat, d'exterminer tout ce qu'il y avoit d'Officiers & de Magistrats dans le Roïaume, & de réserver pour derniére victime de leur cruauté les Curés, les Chanoines & les Evêques, fit prendre à ces furieux la résolution de s'en défaire. Ils entrérent à main armée dans le Palais de l'Archevêque, forcerent l'appartement de ce Prélat, & le massacrérent.

Ce commencement de révolte se communiqua aux Provinces d'Essex, & de Kent, & passa ensuite dans celles de Norfolc, de Suffolc, d'Erfolc & de Camdbrige. Les Séditieux commencérent à se déclarer par le serment qu'ils exigérent de ne plus obéïr qu'au Roi, & de ne rien païer qu'à la Noblesse. Ceux qui refusérent de le prêter y furent contraints par la désolation de leurs biens, & par l'embrasement de leurs maisons. On fit ensuite main-basse sur les Officiers de la Justice, & on brûla les Archives publiques, afin de faire périr les titres des redevances. Après cette premiére expédition, les Wiclefistes s'avancérent vers la ville de Londres en si grand nombre, qu'il étoit impossible de les compter; & leur marche eut des circonstances singuliéres. Ils ne furent à charge à personne, païérent réguliérement ce qu'ils prirent, & punirent de mort ceux de leur parti convaincus d'avoir désobéï. Ils ne gardérent pas la même modération à Londres, où le peuple les introduisit en dépit du Magistrat. Après avoir brûlé le Palais du Comte de Lancastre, ceux des Conseillers d'Etat, & ceux où l'on rendoit la Justice, ils investirent la Tour où le Roi & la Cour s'étoient réfugiés, & demandérent que Sa Majesté leur livrât ses principaux Ministres, menaçant en cas de refus d'attenter à sa propre personne. Le jeune Roi d'Angleterre *Richard* II. ne se trouvant pas en état d'emploïer la force contre ces furieux, crut devoir se servir de la prudence pour les réduire. Par la proposition qu'il leur fit faire de leur accorder une amnistie telle qu'ils pouvoient la souhaiter, il jetta la division parmi les mutins. Ceux du Comté d'Essex se retirérent; & ceux qui restérent voïant ensuite le Roi en état de leur donner la loi, se crurent fort heureux qu'on leur permît de prendre le même parti. Balée échapé au châtiment qu'il méritoit n'en devint que plus fanatique. Il continua à dogmatiser, & à soulever les païsans contre les Grands & la Noblesse, jusqu'à ce qu'aïant été arrêté à Coventry, il fut executé à St. Albans en présence du Roi, & chaque partie de son corps fut envoïée dans les principaux endroits où il avoit prêché.

Wiclef n'avoit paru ni dans les Assemblées des séditieux, ni à l'assassinat de l'Archevêque de Cantorberi, ce qui lui donna moïen de continuer

(a) Idem. *ibid.*

tranquillement à répandre ſes erreurs. Il n'oſoit cependant le faire que ſourdement : mais en 1382. il crut avoir trouvé une occaſion des plus favorables pour ſon parti. Le Parlement d'Angleterre s'étant alors aſſemblé au ſujet du fameux Schiſme d'Urbain VI. & de Clement VII. pour réſoudre lequel des deux il reconnoîtroit pour Souverain Pontife, Wiclef lui fit préſenter des propoſitions ſous le titre ſpécieux de remédes contre le Schiſme. Quoiqu'il eût eſſaïé de déguiſer ſes véritables ſentimens, elles tendoient évidemment (a) à l'oppreſſion du Clergé, & à ſouſtraire les Anglois à l'obéïſſance du Saint Siége. Auſſi furent elles rejettées avec mépris par le Parlement, qui en même tems ſe déclara pour Urbain.

Wiclef rebuté de ce côté-là, & n'oſant plus paroître en public, ſe retira dans la Province de Galles. Il continua à y enſeigner ſes erreurs, & y excita de ſi grands troubles dans le Clergé, que Guillaume de Courtenai qui avoit ſuccédé au malheureux Simon de Suberia dans l'Archevêché de Cantorberi, crut être obligé d'en prendre connoiſſance. Ce Primat d'Angleterre aſſembla donc un Concile à Londres (b) » où furent condamnées » ces propoſitions tirées des Livres de Wiclef, & principalement de ſon Tria- » logue : Que la ſubſtance du pain & du vin demeuroit après la conſécration » de l'Euchariſtie : Que Jeſus-Chriſt n'y étoit point d'une préſence corpo- » relle: Que les Prêtres & les Evêques en état de péché mortel n'adminiſtroient » validement aucun Sacrement : Qu'il étoit inutile de ſe confeſſer lorſqu'on » avoit la contrition : Que la Meſſe n'étoit pas d'inſtitution divine : (c) Que » Dieu étoit quelquefois obligé d'obéir au Démon : (d) Qu'un méchant Pape » n'avoit point d'autre puiſſance ſur les Fidéles, que celle qui avoit été don- » née à ſon prédéceſſeur Sylveſtre par l'Empereur Conſtantin : Qu'après la » mort d'Urbain VI. l'Angleterre devoit vivre à la mode des Grecs, & ne » plus reconnoître de Souverains Pontifes : Que l'Ecriture Sainte défendoit » aux Eccléſiaſtiques la poſſeſſion des biens temporels : Que les Prélats ne » doivent excommunier que ceux qu'ils ſçavoient que Dieu avoit excom- » muniés ; & que s'ils faiſoient autrement, cela ſuffiroit pour les rendre » Hérétiques : Que les Evêques étoient criminels de léze-Majeſté divine & » humaine, s'ils excommunioient un Clerc qui avoit appellé de leur Tri- » bunal à celui du Roi : Que les Cenſures n'empêchoient de prêcher ni d'en- » tendre la parole de Dieu : Que les Prêtres & les Diacres n'avoient beſoin » d'aucune miſſion du Saint Siége ni de leur Evêque pour prêcher : Que » les Fiefs Eccléſiaſtiques retournoient aux Seigneurs par forfaiture, auſſi » bien que les Séculiers : Que le peuple avoit droit de corriger les perſon- » nes de qualité dont la vie étoit ſcandaleuſe : Que les Dixmes n'étoient » que des aumônes, dont les Paroiſſiens pouvoient fruſtrer leurs Curés vi- » cieux, & les donner à d'autres pauvres : Que les Priéres appliquées par les » Eccléſiaſtiques

(a) Voïez *Varillas*, ubi ſup.

(b) Idem. *Ibid.*

(c) Voïez de quelle maniére M. *de Meaux* tâche de montrer contre M. *de la Roque*, que VViclef avoit en effet ſoutenu cette propoſition, *Hiſt. des Variations* Tome. II. Liv. II. §. CLV. Edit. in 12. de 1730.

(d) M. *de Meaux* fait voir *Ibid.* §. CLVI. que VViclef avoit enſeigné, *Qu'un Roi ceſſoit d'être Roi par un péché mortel : Qu'une vieille pouvoit être Roi & Pape, ſi elle étoit meilleure & plus vertueuſe que le Pape & que le Roi ; qu'alors la vieille diroit au Roi :* Levez-vous ; je ſuis plus digne *que vous d'être aſſiſe ſur le trône ;* & encore : *Que celui qui étoit par ſa vertu le plus digne de louange, étoit auſſi le plus digne en dignité, & que la plus ſainte vieille devoit être miſe dans le plus ſaint Office.*

» Ecclésiastiques aux personnes particuliéres ne profitoient pas davantage à ces » personnes, que les générales : Qu'en entrant en Religion on devenoit moins » capable d'observer les Commandemens de Dieu ; & que les Fondateurs » de tous les Ordres, principalement ceux des Mendians, avoient offensé Dieu » en les instituant : Que la vie qu'on y menoit étoit contraire à l'Evangile ; » & qu'on ne pouvoit s'y sauver, à moins que d'y subsister de son propre » travail «. M. *de Meaux* ajoute à ces erreurs, (*a*) que dans son Trialogue Wiclef faisoit un Dieu dominé par la nécessité, & ce qui en est une suite, un Dieu Auteur & Approbateur de tous les crimes, c'est-à-dire, un Dieu que les Athées auroient raison de nier. Du reste (*b*) il consentoit à l'Invocation des Saints, en honoroit les Images, en reconnoissoit les mérites, & croïoit le Purgatoire.

Après que la doctrine de Wiclef eut été condamnée par le Concile de Londres, sa personne y fut citée dans les formes ; & cette procédure se fit dans une conjoncture si peu favorable pour cet Hérésiarque que le Duc de Lancastre avoit abandonné, qu'il ne put se dispenser d'obéïr. Mais quoi qu'il eût protesté plusieurs fois à ses Disciples, que les tourmens ne seroient pas capables d'arracher de sa bouche la moindre rétractation, il ne se vit pas plûtôt seul devant ses Juges naturels, qu'il abjura tout ce qu'il avoit enseigné de contraire à leurs sentimens sans en rien excepter. Cette Palinodie ne parut pas même encore suffisante au Concile. On l'obligea de mettre sa rétractation par écrit ; après quoi (*c*) l'Archevêque de Cantorberi se transporta à Oxford avec l'Evêque de Vinchestre, pour faire chasser Wiclef de l'Université.

On procéda ensuite à la condamnation de ses Disciples, *qui*, suivant un Auteur Protestant (*d*), *n'eurent pas d'abord plus de fermeté que lui.* Selon ce même Ecrivain, *la honte qu'il eut de sa lâcheté, ou bien de s'être écarté des sentimens reçûs alors*, lui fit rompre tout commerce avec les hommes. Aussi après sa rétractation on n'entend plus parler de lui. Il mourut dans sa Cure, & dans l'exercice de sa charge ; ce qui démontre, aussi-bien que sa sépulture en terre Sainte, qu'il étoit mort à l'extérieur dans la communion de l'Eglise.

Varillas entre dans un plus grand détail sur la fin de Wiclef. Il prétend (*e*) que n'osant plus enseigner ce que l'Université & l'Eglise d'Angleterre avoient condamné, il examina d'autres matiéres, qui n'étoient ni moins délicates ni moins dangéreuses : Qu'il soutint que la Philosophie étoit nécessaire, pour éclaircir les passages obscurs du Vieux & du Nouveau Testament ; & que les vérités qui n'étoient contenues en termes exprès ni dans l'un ni dans l'autre, ne pouvoient passer pour Articles de Foi : Qu'il mit en la place de la Tradition qu'il rejettoit, des révélations particuliéres qu'il disoit avoir eues, & prétendoit que le Baptême étoit une vocation suffisante à la Prêtrise : Qu'il accusa Saint Sylvestre d'avoir le premier introduit dans l'Eglise la possession des Seigneuries, & blâma Saint Thomas de Cantorberi d'avoir répandu son sang pour une si injuste que-

(*a*) *Hist. des Variations*, Tome II. Liv. 11. §. CLIII.

(*b*) *Ibid.* §. CLVII.

(*c*) V. *Bayle* dans son Dictionn. à l'Article *Wiclef.*

(*d*) M. de la Roque, *Nouv. Accus. cont. M. Varillas.*

(*d*) *Hist. de l'Hérésie*, Tom. I. Liv. 1.

relle. » Dans cette pensée, continue le même Historien, il avoit pré-
» paré deux Sermons, ou pour mieux dire, deux Satyres, qu'il devoit
» prononcer les Fêtes de ces deux Saints, les vingt-neuf & trente-uniéme
» de Décembre de l'année 1384. mais la premiére étant arrivée, il fut saisi
» d'une paralysie universelle, qui lui défigura le visage, l'empêcha de
» parler, lui causa d'horribles convulsions, & ne lui permit pas de faire
» d'autres signes que ceux que l'on observe dans les personnes désespérées.
» Il mourut le matin de la seconde Fête, sans être revenu à soi, & sans
» avoir reçu aucun des Sacremens. Ses Disciples ne laisserent pas de le
» reconnoître pour Saint, & de lui attribuer de faux miracles «.

Telle fut, selon cet Ecrivain, la fin de Wiclef. Ceux qui sont curieux de sçavoir ce que *Melanclon* pensoit de cet Hérésiarque, le trouveront dans la Préface de l'Ouvrage qu'il intitule, *Lieux communs* (*a*) où il dit, qu'on » peut juger de l'esprit de Wiclef par les erreurs dont il est » plein. Il n'a, ajoute-t-il, rien compris dans la justice de la foi ; il » soutient qu'il n'est pas permis aux Prêtres d'avoir rien en propre ; il » parle de la Puissance civile d'une maniére séditieuse & pleine de sophisterie ; par la même sophisterie il chicane sur l'opinion universellement reçuë » touchant la Céne du Seigneur «. Voilà le jugement qu'un des premiers Disciples de la Réforme portoit d'un homme, dont elle a adopté presque tous les principes, & qu'elle a fait gloire de reconnoître pour un de ses principaux Auteurs.

Cependant la mort & la condamnation de Wiclef n'éteignirent pas absolument ses erreurs. Elles furent portées en Bohéme par Pierre *Peine* un de ses Disciples, qui s'étoit déclaré trop ouvertement en faveur de l'hérésie, pour n'être pas obligé de quitter l'Angleterre après qu'elle y eut été proscrite. La pauvreté l'incommoda bientôt dans le lieu de sa retraite, parce qu'il n'y avoit rien apporté de plus précieux que les écrits de son Maître. La nécessité lui fit imaginer d'en tirer parti. Le nom de Wiclef n'étoit pas inconnu en Bohéme, où quelques-uns de ses Ouvrages avoient pénetré & étoient recherchés. Sur ce principe Peine s'imagina qu'un Recueil complet de tous ses écrits ne pourroit manquer de faire fortune dans ce païs, & résolut de les transcrire de sa main, sous prétexte de n'oser confier l'original. Il ne se fut pas plûtôt vanté de les avoir tous, qu'on lui donna de quoi travailler ; & la presse fut si grande, que la main de Peine ne pouvant suffire à tant d'occupation, il fut obligé de prendre sous lui plusieurs Copistes. Ceux qui lurent les premiers cahiers de ces écrits, ne purent s'empêcher de parler des diverses propositions nouvelles qu'ils y avoient remarquées, & leur indiscrétion passa jusqu'à en nommer l'Auteur.

Il n'en fallut pas davantage pour donner l'alarme aux Docteurs, qui remplissoient alors les principales Chaires de l'Université de Prague, & qui n'ignoroient pas que la doctrine de Wiclef avoit été condamnée en Angleterre. Cette Université étoit alors très-florissante, & on y comptoit jusqu'à vingt-cinq ou trente mille Ecoliers. Elle avoit été fondée par l'Empereur Charle IV. Roi de Bohéme, à l'imitation de celle

(*a*) *Præf. ad Mycon. Hesp.* 2. P. *ad ann.* 1550. *fol.* 115.

de Paris ; & comme celle-ci étoit composée de quatre différentes Nations, de même celle de Prague communiquoit à ceux de Saxe, de Baviere & de Pologne les mêmes dignités & les mêmes appointemens qu'aux originaires de Bohéme. De-là l'émulation, & ensuite la jalousie qui se mirent entre les Docteurs Bohémiens & ceux de la Nation Allemande, sur-tout de celle de Saxe, qui seule fournissoit plus de gens sçavans que les trois autres ensemble. Le désordre étoit allé au point qu'il ne restoit plus aucun Professeur du païs dans l'Université de Prague, dont toutes les Chaires étoient occupées par les Docteurs Allemans ; & que pour se maintenir dans cette possession, ceux-ci mettoient tout en œuvre pour exclure du Doctorat les Bohémiens même les plus capables d'aspirer à cette Dignité.

(*a*) » Celui qui paroissoit le plus entr'eux étoit *Jean Hus*, homme de » si basse naissance, (*b*) que ne sçachant de quel pere il étoit sorti, il » avoit été contraint de prendre le surnom de son village. Il n'avoit pas » moins d'ambition que d'esprit ; & s'il avoit accommodé sa passion à sa » fortune, ce n'étoit qu'en attendant une conjoncture favorable pour la » pousser plus loin. Il avoit eu la commodité d'étudier, en portant à » l'Ecole les livres d'un jeune Gentilhomme qu'il servoit ; & on lui avoit » donné pour récompense de quoi se faire passer Maître-ès-Arts. Il avoit » enseigné long-tems en cette qualité la Grammaire, avec un succès qui » lui avoit attiré une multitude innombrable d'Auditeurs, & le titre de » Maître Jean par excellence «. Un autre Auteur (*c*) nous apprend qu'il étoit plus subtil qu'éloquent, mais que la modestie & la sévérité de ses mœurs, sa vie rude, austére & entiérement irréprochable, son visage pâle & exténué, sa douceur & son affabilité envers tout le monde, même jusqu'aux moindres personnes, persuadoit plus que la plus grande éloquence.

» Après s'être ainsi distingué de ses Collégues, & avoir fait provision » de quelque argent, il avoit aspiré ouvertement au bonnet de Docteur, » & s'en étoit rendu d'autant plus capable, que se trouvant désormais trop » accrédité pour étudier sous les autres, il avoit été réduit à s'instruire lui- » même. Il avoit quelquefois lû dans les bons livres : mais il ne les avoit » point assez examinés, pour y découvrir toutes les vérités & tous les pré- » servatifs contre l'hérésie, qui y sont renfermés. Il avoit encore lû les » Ouvrages de Wiclef ; & comme il y avoit trouvé quelques abus blamés » avec beaucoup de force, il avoit aussi d'abord conçu de l'estime pour » la mémoire de cet Hérésiarque, d'où il étoit passé insensiblement jusqu'à » l'approbation de sa doctrine (*d*). Il ne venoit que d'entrer dans cette » disposition, lorsque les Professeurs Allemans lui refuserent la qualité de » Docteur ; & l'on ne doute point qu'il ne fût sorti de l'aveuglement où » il étoit, ou par son inconstance naturelle, ou par une lecture des Saints » Peres, si le désir de se venger dont il étoit possedé, ne lui eût représenté » la doctrine des Wicléfistes comme un moïen infaillible de chasser de Bohé- » me les Docteurs Allemans, en divisant l'Université de Prague «. Pour y réussir, il commença par soulever les Régens de Grammaire de sa Nation,

(*a*) *Varillas*, ubi suprà.
(*b*) Voiez comment cet endroit est relevé dans l'*Histoire du Concile de Constance* par *Lenfant* Tome I. Liv. I. §. XX.
(*c*) *Balbinus* Jésuite cité par *Lenfant*, ubi suprà.
(*d*) On verra plus bas, que ceci doit s'entendre avec quelque restriction.

en leur représentant qu'ils seroient des lâches, s'ils se laissoient enlever plus long-tems les priviléges de leur païs par des Etrangers qui n'avoient pas plus de capacité qu'eux, & s'ils ne rentroient pas dans les Chaires de Théologie qu'on avoit usurpées sur eux. En même tems il leur fit entendre qu'au cas que l'affaire fût portée à la Cour, il avoit déja pris ses mesures auprès de l'Empereur par le moïen de deux Gentilshommes autrefois ses Disciples, qui étoient devenus favoris de ce Prince. Par ces discours il les disposa à semer adroitement la division entre les Ecoliers de leur Nation & les Allemans. Comme rien n'étoit plus facile que de commettre de jeunes gens, qui dans le fonds du cœur portoient une secréte antipathie les uns pour les autres, les Régens en vinrent à bout en peu de jours. Le trouble commença dans le Collége de Rozenoire, où les Ecoliers ne se battirent pas long-tems sans attirer leurs Maîtres dans la querelle. Pour l'appaiser, les Allemans s'adresserent à l'Empereur Venceslas Successeur de Charle IV. son pere à l'Empire & à la Couronne de Bohéme. Mais bien loin de trouver l'appui qu'ils espéroient auprès de ce Prince peu propre aux affaires, & prévenu d'ailleurs par l'intrigue des deux amis de Jean Hus, il renvoïa l'affaire au Magistrat de Prague plûtôt qu'à l'Archevêque de cette Ville, quoiqu'en qualité de Conservateur des Priviléges de l'Université, celui-ci eût droit d'en connoître préférablement à tout autre. Les Docteurs Allemans refuserent de comparoître devant le Tribunal du Magistrat, qu'ils soutenoient leur être étranger : mais Jean Hus assuré d'y trouver son compte ne manqua pas d'y présenter sa Requête. Elle fut aussitôt signée ; & les favoris de l'Empereur y aïant fait mettre sur le champ l'attache de Sa Majesté, en qualité de Roi de Bohéme, on la signifia aux Allemans, qui en conséquence furent obligés de sortir le même jour des logis affectés à leurs Chaires. La jeunesse de Bohéme naturellement violente les outragea même à un point, que la crainte d'être massacrés leur fit prendre le parti de sortir de ce Roïaume. Ils se retirerent dans la Misnie & dans la Thuringe, où on leur offrit une retraite, emmenant avec eux quatre mille de leurs Ecoliers, qui servirent à peupler les Universités de Leipsic & d'Erford.

(a) Ce succès plus heureux que Jean Hus ne l'avoit espéré, puisque ses adversaires lui quittoient la partie, donna à ses Collégues une haute opinion de son crédit, & lui fit prendre à lui-même la résolution d'en profiter. Il ne trouva point pour cela de moïen plus prompt & plus efficace, que d'enseigner aux Ecoliers de l'Université les sentimens de Wiclef, qui par la grace de la nouveauté tiendroient les esprits en suspens, jusqu'à ce qu'on trouvât à propos de les entretenir d'autres matiéres. L'expédient aïant été approuvé de tous les Professeurs, Jean Hus dans le premier discours qu'il fit sur ce sujet, soutint impudemment que le feu dont on avoit brûlé les Ouvrages de Wiclef, l'avoit échauffé à les lire. Il traduisit en la Langue du païs les plus pernicieux des livres de cet Hérésiarque ; & il en fit distribuer des copies aux principaux Seigneurs de Bohéme. Ses Collégues ravis du succès de ses leçons publiques l'imiterent, chacun en sa maniére. *Jerôme de Prague* se contenta d'enseigner la même doctrine : mais *Jacobel*

(a) *Varillas*, ubi suprà.

Jacobel passa plus avant. Résolu de joindre à la réputation du plus célébre Prédicateur de Bohéme qu'il avoit acquise, celle d'avoir apperçu dans le Clergé un défaut, qui avoit échapé à la connoissance de Wiclef, il ne parla plus dans ses Prédications que du retranchement qu'on avoit fait du Calice dans l'administration du Sacrement de l'Eucharistie. Il publia même un livre sur ce sujet, qui devint dès lors la matiére à la mode ; & bientôt il ne fut plus question en Bohéme que du larcin des Ecclésiastiques, qu'on accusoit d'avoir volé la moitié du Sacrement. (*a*) Le mal devint d'autant plus contagieux, que des Ecclésiastiques d'illustres Maisons, accrédités dans le Roiaume, mais d'une conduite déréglée, accablés de dettes & sujets à la correction de l'Eglise pour les crimes dont ils étoient convaincus, se déclarerent pour Jacobel, & l'exciterent à faire Schisme. Jean Hus y consentit ; & les Assemblées clandestines commencerent ainsi dans Prague. Le Magistrat de cette Ville, à la sollicitation de l'Archevêque, crut devoir emploïer la sévérité contre ces nouveaux Sectaires. On les épia au sortir de leurs Assemblées secrétes : on en arrêta trois des plus séditieux ; & après leur avoir fait leur procès, on les condamna à la mort comme Hérétiques & Perturbateurs du repos public. Les Hussites qui n'avoient pû les soustraire à la rigueur de la Justice, s'attrouperent au premier bruit de leur supplice, enleverent leurs corps du lieu où on les avoit exposés, les porterent en triomphe par les rues de Prague, & les déposerent dans une des Eglises de cette Ville dont ils étoient les maitres, où ils furent exposés à la vénération des Fidéles comme de saints Martyrs de Jesus-Christ.

Jean Hus avoit eu trop de part à cette action, pour n'être pas au nombre de ceux qui en étoient complices. Aussi décerna-t'on contre lui un Decret de prise de corps, qui l'obligea de sortir de Prague. Il se retira dans le Village dont il portoit le nom, après en avoir perverti le Seigneur qui lui offrit une retraite dans son Château. Ce fut dans cette maison qui pouvoit passer pour une Forteresse, que le parti des Hussites acheva de se former en l'année 1409. Aussi tôt après la Communion sous les deux espéces fut établie dans la plûpart des Eglises de Bohéme, de Silésie, de Luzace & de Moravie. Alors les Hérétiques se virent par leur multitude à couvert d'insulte ; & les Catholiques, au lieu de penser à les détruire, réduisirent toute leur prudence à s'empêcher d'être eux-mêmes exterminés.

L'Eglise étoit alors malheureusement engagée dans ce long Schisme, qu'avoient allumé les deux élections opposées (*b*) d'Urbain VI. & de Clément VII. & qui ne fut éteint que dans le Concile de Constance. Cependant le Pape Jean XXIII. irrité de l'insolence de Jean Hus, crut devoir s'opposer à ses progrès. Dans cette vuë il écrivit à l'Archevêque de Prague d'assembler un Concile des Prélats de sa Nation ; d'y inviter les Docteurs & les Ecclésiastiques les plus habiles, afin de le rendre plus célébre ; & d'y citer Jean Hus pour rendre raison de sa foi. Le Concile fut donc assemblé au commencement de l'année 1410. (*c*) » Personne ne

(*a*) *Idem* Ibid.
(*b*) En 1378.
(*c*) *Varillas*, ubi suprà.

» s'attendoit que Jean Hus dût comparoitre ; & tout le monde fut également surpris de le voir entrer dans l'Assemblée dès le premier jour. » On ne sçait si la présomption de se voir suivi de tant de personnes en » fut la véritable cause, ou s'il eut seulement dessein de faire montre de » la force de son parti. Ce qu'il y a de certain est qu'il n'avoit apparemment rien à craindre, & qu'il n'estimoit pas assez les personnes dont le » Concile étoit composé, pour se présenter devant elles par un motif de » respect. Quoiqu'il en soit, il ne se contenta pas de répondre modestement de sa doctrine ; mais il désavoua de plus ce qu'on lui imputoit de » contraire à la foi Catholique. Il protesta que les erreurs qu'on lui imputoit étoient autant de calomnies ; & lorsqu'on le pressa de faire une » profession de Foi qui fût entendue de tous les Assistans pour l'édification du Public, il haussa le ton de sa voix, & prononça en des termes » presque tous tirés de l'Ecriture sainte, que pour obéir aux Prélats qui » lui représentoient la personne de Jesus-Christ, dans une matiére aussi » importante à un homme Chrétien qu'étoit celle de déclarer sa croiance, » il avouoit sincérement l'autorité de la même Eglise sur tous les Fidéles qui en étoient les membres, & par conséquent sur lui-même ; & » déclaroit qu'il étoit prêt de répandre jusqu'à la derniére goute » de son sang pour en soutenir les décisions, bien loin d'enseigner ou » prêcher le contraire. Il descendit ensuite dans le particulier, & dit : » Que puisque ses ennemis l'avoient faussement accusé devant le S. Siége, » de croire que la substance du pain & du vin demeuroient dans le Sacrement après la consécration ; que le Corps & le Sang de Jesus-Christ ne » s'y rencontroient qu'à l'instant de l'élévation de l'Hostie & du Calice ; » que les Prêtres en péché mortel ne consacroient point ; que les Séculiers » pouvoient rentrer dans la possession des biens donnés par leurs ancêtres » aux Ecclésiastiques ; que les Dîmes n'étoient que de simples aumônes, » & les Indulgences qu'une pure invention pour avoir de l'argent : il » déclaroit en plein Concile, & demandoit acte de cette profession de » Foi qui étoit la sienne ; Qu'il y avoit une véritable & entiére transubstantiation dans l'Eucharistie ; Que le Corps & le Sang de Jesus-Christ » demeuroient sous les espéces après la Consécration ; Que les Sacremens » ne dépendoient ni de la bonne ni de la mauvaise vie de leurs Ministres ; » Que l'Eglise ne pouvoit être privée sans injustice de ce qu'elle tenoit » de la pure liberalité des Fidéles, non plus que des terres qu'elle avoit » achetées de son épargne ; Qu'il n'y avoit ni cause ni prétexte valable pour » s'exemter de païer les Dîmes ; Qu'il y avoit dans l'Eglise un pouvoir » solide d'accorder des Indulgences, & que les Tribunaux Ecclésiastiques » étoient absolument indépendans des Séculiers «.

Cette déclaration de Jean Hus n'étoit pas absolument illusoire, si ce n'est peut-être dans ce qui regardoit les Ministres des Sacremens & l'autorité Ecclésiastique. Du reste nous verrons dans la suite, & on peut le voir dans M. de Meaux (*a*), qu'il a été prouvé (*b*) par les Auteurs con-

(*a*) *Histoire des Variations* Tom. II. Liv. 11. §. CLXIII. CLXIV. & CLXV.

(*b*) Voi. M. *de la Roque* dans son *Hist. de l'Eucharistie* II. P. Ch. 19. & dans ses *Nouv. Accus. cont. Varillas*

temporains, par le témoignage des premiers Disciples de Hus, & par ses propres écrits qu'on a encore, que s'il a soutenu la Doctrine de Wiclef, il ne l'a pas suivie en tout; qu'il l'a expliquée; qu'il l'a mitigée; qu'au reste il a crû la Transubstantiation & tous les autres articles de la croiance Romaine, sans en excepter un seul; qu'il a invoqué les Saints, honoré leurs images, reconnu les mérites des bonnes œuvres, les sept Sacremens, la Confession sacramentale & le Purgatoire; & qu'il a persisté dans ces sentimens jusqu'à la mort; en un mot que ses erreurs se réduisoient à la Communion sous les deux espéces; à l'autorité, & surtout l'autorité Ecclésiastique, qui, selon lui, se perdoit par le péché, sur quoi il soutenoit des choses aussi outrées que celles que Wiclef avoit avancées; enfin à ses déclamations contre le Clergé en général, & en particulier contre le Pape & l'Eglise Romaine qu'il appelloit l'Eglise de l'Antechrist.

Quoiqu'il en soit, le Concile de Prague se contenta de la déclaration de Jean Hus, le rétablit dans la Communion de l'Eglise, & lui défendit seulement pour quelque tems les fonctions de la Prêtrise. Mais au lieu de donner de véritables marques de pénitence, il n'observa pas même la légére suspension qui lui étoit imposée. Il célébra la Messe aussi-tôt que le Concile se fut séparé; il prêcha plus hautement que jamais la Doctrine qu'il avoit enseignée, & publia plusieurs Ouvrages pour la soutenir. Le Pape Jean XXIII. informé de cette rechute le cita à comparoître à la Cour de Rome; & sur son refus il l'excommunia. Hus en appella à Jesus-Christ, (a) & continua à dogmatiser malgré l'excommunication.

Nous avons conduit l'histoire de cet Hérésiarque jusqu'au Concile de Constance, auquel il eut beaucoup de part: il reste à rapporter ce qui se passa à son sujet dans cette célébre Assemblée. Nous en abrégerons le détail autant qu'il nous sera possible, & nous le tirerons d'un Auteur (b) estimé dans tous les partis, assez impartial, & surtout Protestant; qualité qui doit nous mettre à couvert du soupçon de chercher à déguiser la vérité.

Sigismond Roi de Hongrie aïant été élevé à l'Empire en 1410. il s'appliqua tout entier à rétablir les affaires de l'Eglise, qu'un Schisme de près de quarante années avoit mises sur le point de leur ruine. Il y avoit alors trois Papes; Benoit XIII. Grégoire XII. & Jean XXIII. Les deux premiers avoient été déposés par le Concile de Pise. Sigismond crut donc pour le grand dessein qu'il méditoit de rendre la paix à l'Eglise, devoir se lier avec Jean qui étoit presque universellement reconnu; & pour y réussir, tous deux convinrent de convoquer un Concile dans la Ville de Constance.

L'ouverture s'en fit au mois de Novembre 1414. Ce Concile, dit l'Auteur que nous suivons, fut sans doute un des plus mémorables qu'on eût assemblés jusqu'alors, soit par rapport aux grandes affaires qui s'y traitérent, soit par rapport au nombre, à la dignité & aux divers caractéres de ses membres. Il n'y eut ni Roiaume, ni République, ni presque au-

(a) Voi. son Acte d'Appel dans l'*Histoire du Concile de Constance* par *Lenfant* Tom. I. Liv. I. §. 23. Edit. de 1727.

(b) *Lenfant* dans son *Hist. du Concile de Constance.*

(c) Ibid. *Préface de la prem. Edition.*

cune Ville ou Communauté dans l'Europe qui n'y eût ses Ambassadeurs ou ses Députés. Il s'y trouva trente Cardinaux, trois ou quatre Patriarches, vingt-sept Archevêques, deux cens six Evêques, trente trois Evêques Titulaires, deux cens trois Abbés, plus de cent cinquante autres Prélats tant Généraux d'Ordres que Prieurs, dix-huit Auditeurs du Sacré Palais tous Docteurs, quatre cens quarante-quatre autres Docteurs tant en Théologie qu'en Droit, &c. On y vit présider deux Papes, l'un au commencement, l'autre à la fin. L'Empereur y fut presque toujours présent. On y compta quatre Electeurs, plusieurs autres Princes Souverains, & une infinité de Comtes, de Barons, & de Gentilshommes. Enfin la déposition de deux Papes (a), l'abdication volontaire ou forcée d'un troisiéme (b), l'élection & le couronnement d'un autre (c), avec des circonstances & des précautions jusqu'alors inusitées, plusieurs décisions sur des matiéres qui intéressoient toute la Chrétienté, la supériorité des Conciles Généraux établie par un Décret solemnel, le supplice de Jean Hus & de Jérôme de Prague; tout cela rendra cette Assemblée à jamais célébre.

Nous avons dit plus haut que malgré la défense du Concile de Prague & l'excommunication du Pape, Jean Hus continua à dogmatiser & à écrire pour la défense de ses erreurs. Il publia entr'autres un *Traité de l'Eglise*, dont on tira depuis presque tous les Articles qui servirent à sa condamnation, & un autre petit Ouvrage qu'il fit afficher à la porte de l'Eglise de Bethléem, sous le titre de *six erreurs*. Ce Livre fut reçu avec d'autant plus d'avidité par la plus grande partie de la Bohéme, qu'il n'attaquoit proprement que le Clergé, qui depuis quelque tems étoit devenu extrêmement odieux. Le Clergé de son côté aiant combattu cet Ouvrage de toute sa force, la Bohéme devint en peu de tems le Théâtre d'une guerre intestine. Comme on se flattoit que le Concile convoqué à Constance pourroit appaiser ces troubles, Jean Hus y fut cité; & il s'y rendit en effet le 3. de Novembre 1414. treize jours avant qu'on en fit l'ouverture.

Si nous en croïons Varillas (d) il n'est pas facile de deviner la raison qui lui fit entreprendre ce voiage. « Jean Hus, dit-il, étoit peut être » si fortement persuadé de sa doctrine, qu'il crut pouvoir la soutenir en » plein Concile. Il fut peut-être assez téméraire pour espérer de la faire » approuver, & assez présomptueux pour rechercher par cette voie la ré» putation d'habile homme dans une occasion si éclatante. Son impudence » alla peut-être jusqu'à s'imaginer, qu'il imprimeroit les erreurs de Wiclef » & ses propres égaremens dans l'esprit de plusieurs Théologiens; & si l'on » a trop de peine à croire que sa folie ait été si déplorable, on peut en » tout cas s'imaginer qu'il avoit assez bonne opinion de soi-même, ou » qu'il s'estimoit assez consommé dans la Dialectique pour se tirer d'affaire, » en inspirant au moins de l'estime pour sa personne, s'il ne réussissoit » pas à persuader sa doctrine ». L'Auteur que nous suivons combat au contraire très-fortement (e) ces incertitudes, ces suppositions & ces *peut-être*

(a) Benoît XIII. & Grégoire XII.
(b) Jean XXIII.
(c) Martin V.

(d) *Hist. de l'Hérésie*, ubi sup.
(e) Ubi sup. §. XXIII.

être de Varillas ; & il a raison. Il paroît par la précaution que prit Jean Hus de demander & de se faire expédier un sauf-conduit par l'Empereur, qu'il ne croioit pas qu'il y eût pour lui trop de sureté dans ce voiage, & que par conséquent s'il eût été libre, il eût pû ne pas l'entreprendre. Mais il est vraisemblable que Sigismond aiant écrit à Venceslas Roi de Bohéme de l'envoier au Concile, Jean Hus n'osa & ne put se dispenser d'obéir aux ordres de son Maître.

Quoiqu'il en soit, avant que de se mettre en chemin, il fit afficher des Ecrits (*a*) aux portes de toutes les Eglises & de tous les Palais de Prague, pour notifier son départ, & pour inviter tout le monde à venir à Constance être témoin de son innocence ou de sa conviction. Il fit publier de pareilles affiches dans toute sa route ; & on ne peut nier qu'il n'y eût dans toute cette conduite beaucoup de vanité & de présomption. Aussi quoique l'Auteur que nous suivons tâche de justifier Jean Hus du caractére de *fanfaron*, que ***Maimbourg*** lui donne dans son Histoire du grand Schisme d'Occident, il paroît par quelques fragmens d'une lettre (*b*) qu'il écrivit à ses amis pendant son voiage, qu'il n'étoit pas absolument exemt des deux vices que nous lui imputons.

Jean Hus muni du sauf-conduit de l'Empereur qui lui fut envoïé dans sa route, étant arrivé à Constance, le fit aussi-tôt notifier au Pape Jean XXIII. par deux Seigneurs de Bohéme qui l'avoient escorté, sçavoir Jean de Chlum & Henri de Latzenborck ; & il jouit d'abord d'une assez grande liberté, sans que cependant il lui fût permis de paroître ni de parler en public, afin d'éviter le scandale & les émotions populaires. Cette précaution n'étoit pas inutile ; car soit vanité, soit espérance de faire approuver sa doctrine, cet Herétique s'attendoit en effet de prêcher, comme on le voit par deux Sermons séditieux qu'il avoit composés dans cette vuë, & qui se trouvent parmi ses œuvres. Mais on ne lui permit pas d'exécuter son dessein. Ses Accusateurs étant arrivés observerent curieusement la conduite particuliére qu'il tenoit dans sa maison ; & ils découvrirent qu'il y parloit avec assez de liberté, soutenant sa doctrine, soit dans ses conversations, soit dans les Ecrits qu'il composoit. Il disoit même la Messe tous les jours auprès de son poële, en présence de tout le voisinage qui y accouroit avec beaucoup d'empressement. Ces Assemblées tumultuaires firent croire au Concile qu'il étoit à propos de s'assurer de la personne de Jean Hus, afin de prévenir les facheuses suites qu'elles pouvoient avoir. En effet dans une audience qu'il eut des Cardinaux assemblés en Congrégation chez le Pape, on lui donna des Gardes, & le même jour il fut conduit chez le Chantre de la Cathédrale de Constance, où on l'enferma. Il y demeura huit jours, au bout desquels on le mena en prison au Monastére des Dominicains, où il tomba malade. En même tems ses Accusateurs présenterent contre lui au Pape six Articles, qui, selon eux, renfermoient toute sa doctrine. Ils contenoient 1. Qu'il faut communier sous les deux espéces. 2. Que les Ministres en péché mortel ne peuvent administrer les Sacremens, & qu'au contraire

(*a*) Voi. des modeles de ces affiches *Ibid.* §. XXIV.

(*b*) *Ibid.* §. XXV.

toute autre personne peut le faire, pourvû qu'elle soit en état de grace. 3. Que par l'Eglise il ne faut pas entendre le Pape, les Cardinaux, les Archevêques & le Clergé, & que c'est une mauvaise distinction inventée par les Scholastiques : que l'Eglise ne doit point posséder de biens temporels, & que les Seigneurs Séculiers peuvent impunément les ôter aux Eglises & aux Ecclésiastiques : que Constantin & les autres Princes ont erré en dotant l'Eglise. 4. Que tous les Prêtres sont égaux en autorité, & qu'ainsi les Ordinations & les Cas réservés au Pape & aux Evêques ne sont qu'un pur effet de leur ambition. 5. Que l'Eglise n'a plus la puissance des Clefs, quand le Pape, les Cardinaux, les Evêques & tout le Clergé sont dans l'erreur, ce qui peut arriver. 6. On imputoit à Jean Hus de mépriser l'Excommunication, aïant toujours célébré l'Office divin pendant son voïage. Ses Accusateurs prétendoient prouver la vérité de ces Articles par ses propres Ecrits, par sa conduite, par celle de ses Disciples, & par ce qui s'étoit passé en Bohéme depuis qu'il y avoit répandu sa doctrine. Ils l'accusoient outre cela, d'avoir été la cause de la dissipation de l'Université de Prague, en se servant de l'autorité séculiére pour opprimer les Allemans; D'avoir été seul à soutenir les erreurs de Wiclef contre toute l'Université qui les condamnoit; D'avoir persécuté le Clergé, & commis entr'eux les Ecclésiastiques & les Séculiers, en amorçant l'avarice & la cupidité des uns au préjudice des biens & des revenus des autres; Enfin de n'être suivi que par des Hérétiques & des Ennemis de l'Eglise Romaine. En conséquence de cette accusation, le Pape nomma une commission pour informer contre Jean Hus, & examiner sa doctrine. Elle fut composée de sept Cardinaux, sçavoir les Cardinaux d'Ostie, de Palestrine, de Brancas, de Venise, de S. Marc, de Chalant & de Florence; du Patriarche de Constantinople; des Evêques d'Adria ou d'Atri, de Lebus, de Castel, & de S. Paul de Léon; des Généraux des Dominicains, des Franciscains, & des Servites, & de quatre autres Docteurs.

Cependant l'Empereur Sigismond s'étant rendu à Constance, les Seigneurs Bohémiens lui écrivirent des Lettres très-amples & très-fortes (a) au sujet de ce qui s'y passoit dans le Concile. Ils y répresentoient à ce Prince : Que Jean Hus est allé de son bon gré au Concile, pour réfuter les fausses accusations intentées contre lui & contre la Bohéme : Qu'il désire passionnément, & qu'il demande avec instance d'être oui en plein Concile, pour y mettre en évidence la pureté de sa doctrine, déclarant qu'il est prêt à se rétracter si on peut le convaincre d'erreur : Que quoiqu'il soit de notoriété publique qu'il est allé à Constance muni d'un Sauf-conduit de Sa Majesté Impériale, on n'a pas laissé de le confiner dans une affreuse prison : Qu'il n'y a ni petit ni grand qui ne voïe avec étonnement & avec indignation, que le Pape ait osé entreprendre de faire ainsi emprisonner un homme innocent contre la foi publique, sans en alléguer aucune raison : Qu'une entreprise d'un aussi dangereux exemple peut autoriser tout le monde à n'avoir plus aucun respect pour la foi publique, & exposer les plus gens de bien aux insultes des méchans. Ils concluent & supplient instamment l'Empereur de faire élargir

(a) Voi. ces Lettres dans *Lenfant* ubi sup. §. LIX. & LX.

Jean Hus, afin qu'il puisse être ou justifié, s'il est innocent, ou puni s'il est coupable. Cette Lettre ne produisit aucun effet, & Jean Hus demeura en prison chez les Dominicains pendant deux mois. De là on le transféra chez les Franciscains, où il fut gardé par les gens du Pape dont il se loue extrêmement dans une lettre; enfin il fut conduit à la Forteresse de Gotleben (*a*) où on l'enferma.

Je ne sçai si ce ne fut point la tentative que Jean Hus fit, dit-on, en ce tems-là pour sortir de Constance, qui obligea les Peres du Concile à le resserrer plus étroitement. Voici comme on raconte le fait. (*b*) Jean Hus voïant qu'on l'observoit de près, prit la résolution de s'enfuïr au mois de Mars 1415. Afin d'executer ce dessein, il prit un pain & une bouteille de vin, & alla se cacher dès le matin dans un chariot de Henri de *Latzenborck* qu'on avoit préparé pour aller l'après-midi chercher du foin dans quelque Village. A l'heure du dîner, *Latzenborck* à qui Jean Hus avoit été confié ne le voïant point, demanda inutilement où il étoit, parce que personne ne put lui en donner des nouvelles. Allarmé de cette absence, il courut en avertir le Consul, qui fit aussi-tôt fermer les portes de la Ville, & commanda des Archers pour aller poursuivre le fugitif. Comme on se préparoit à cette poursuite, Jean Hus aïant été trouvé caché dans le chariot, fut conduit à cheval avec son Chapelain & plusieurs Bohémiens qui étoient aussi à cheval, par *Latzenborck* lui-même au Palais du Pape. Jean Hus s'étant apperçu qu'on parloit de le mettre en prison, descendit de cheval, dans l'espérance de se sauver à la faveur de la foule prodigieuse de monde qui s'étoit attroupée à ce spectacle. Mais les Gardes du Pape s'étant apperçus de son dessein, on l'enferma sous bonne garde dans le Palais Pontifical.

Ce fait est rapporté par deux Auteurs contemporains, tous deux présens au Concile, & qui de l'aveu (*c*) de l'Historien que nous suivons, sont d'un caractére à n'être point soupçonnés d'ignorance ou de mauvaise foi. Après cet aveu, n'est-il pas surprenant que sur des preuves purement négatives cet Ecrivain s'inscrive en faux contre ce récit, & trouve mauvais que Maimbourg & Varillas en aïent fait usage? La prison de Jean Hus arrivée précisément dans le tems qu'il dit avoir fait cette tentative pour se sauver, confirme encore le rapport de ces deux Auteurs non suspects, & semble ne plus laisser aucun lieu de le contester.

Quoiqu'il en soit, Jean Hus aïant été transféré à Gotleben, le Concile de concert avec l'Empereur, commença tout de bon à instruire son procès. On condamna d'abord (*d*) la doctrine de Wiclef & tous les Livres de cet Hérésiarque en général & en particulier. Le Concile proscrivit sa mémoire, & ordonna que ses os seroient déterrés pour être jettés à la voirie. Il procéda ensuite à l'examen de Jean Hus. On lui fit subir plusieurs Interrogatoires particuliers, dans lesquels on lui présenta trente Articles, lui demandant s'il vouloit les désavoüer ou les défendre. A n'en juger que par le rapport des Commissaires, il sembleroit que Jean Hus eût répondu alors purement & simplement, *qu'il se soumettoit à la décision du Concile*. Ses amis mêmes pa-

(*a*) Au mois de Mars 1415.
(*b*) *Lenfant* ubi sup. §. LXI.
(*c*) Ibid.

(*d*) Dans la Session VIII. Voi. *Lenfant* ubi sup. Liv. II. §. LIX. & suiv.

roissoient inquiets de cette réponse, parce qu'elle s'étoit répandue dans le Public sous l'idée d'une espéce de rétractation. Mais on en jugera autrement si on s'en rapporte à ses Lettres. Dans la XV. qu'il écrivit depuis son audience publique, il dit, » qu'il n'a jamais promis de se soumettre au Con» cile que conditionnellement, & qu'il a protesté en plusieurs audiences par» ticuliéres, comme il a fait depuis en public, que quant à ce qu'on éxigeoit » de lui qu'il se rétractât, il vouloit se soumettre à l'instruction, à la direction » & à la justice du Concile, *quand on lui feroit voir* qu'il a écrit, enseigné & » répondu quelque chose de contraire à la vérité «. C'est la résolution qu'il soutint en effet jusqu'à la fin. La plûpart des Protestans, même l'Auteur que nous suivons, admirent cette conduite comme l'effet d'une fermeté & d'une constance inébranlable : cependant à la considérer sans préjugés, & même selon les principes de leurs Synodes, on n'y verra que beaucoup d'orgueil, d'entêtement & d'opiniâtreté. Car se soumettre au Concile conditionnellement, n'est-ce pas croire ses lumiéres supérieures à celles de cette Assemblée; & se soumettre à l'instruction quand on pourra être convaincu de s'être éloigné de la verité, n'est-ce pas dire qu'on ne veut être ni instruit ni convaincu, ni ramené au chemin de la vérité ? Il n'y a point d'homme résolu de ne céder & de ne se rétracter jamais, qui ne se prêtât volontiers à une soumission semblable.

Aussi parut-il dans les quatre audiences publiques que le Concile accorda ensuite à Jean Hus les 5. 7. 8. & 9. Juin, qu'il n'étoit rien moins que déterminé à se soumettre. Dans la seconde il soutint opiniâtrément (a) les erreurs de Wiclef au sujet des biens Ecclésiastiques. Dans la troisiéme (b) il reconnut de même pour sa doctrine celle-ci ; Que l'Eglise est l'Assemblée des seuls prédestinés ; Que St. Pierre n'a été ni n'est le Chef de l'Eglise ; Que la dignité Papale doit son origine aux Empereurs ; Que le Pape s'il n'imite la vie de Jesus-Christ est un Antechrist & un Judas ; Que les Censures Ecclésiastiques sont Antichrétiennes ; Que l'excommunication du Pape ou d'un Concile Général ne préjudicie point à celui qui en appelle à J. C. Qu'un Pape, un Evêque, un Roi en péché mortel, n'est ni Pape, ni Evêque, ni Roi. Il expliqua ces articles & tous les autres qu'on l'accusoit d'avoir enseignés : il prétendit pouvoir en montrer la vérité : il ne se défendit point (c) d'avoir excité des troubles & des séditions dans la Bohéme par ses prédications ; & quelque instance que pussent faire le Concile & l'Empereur pour le porter à se rétracter, il protesta toujours qu'il ne se sentoit point coupable, ajoutant (d) qu'il aimeroit mieux qu'on lui *mît une meule d'âne au col & qu'on le jettât dans la mer*, que de scandaliser son prochain, & qu'aïant prêché la patience & la constance aux autres, il vouloit en donner l'exemple. C'est ainsi que cet homme vain honoroit ses vices du titre des plus belles vertus. L'Empereur fut si indigné de son obstination, qu'il déclara (e) qu'au cas qu'il refusât de rétracter tout ce qu'il avoit avancé, son sentiment étoit qu'il fût brûlé. On travailla

(a) *Hist. du Concile de Constance* par *Lenfant* Tom. I. Liv. III. §. V.
(b) *Ibid.* §. VII.
(c) *Ibid.* §. XI.
(d) *Ibid.* §. X. & XV.
(e) *Ibid.* §. XII.

vailla donc encore à l'ébranler (*a*) ; & on commença par condamner ses ouvrages au feu, pour l'intimider par ces avant-coureurs de son sort. Mais il n'en devint que plus opiniâtre. Il compara le sort de ses Livres à celui qu'avoient éprouvé ceux de Jérémie & de la Loi, & déclara le 21. de Juin que sa derniére intention étoit de ne point reconnoître pour erronés les extraits fidélement tirés de ses ouvrages, & de ne point abjurer ceux qui lui avoient été imputés.

Jusques-là Jean Hus avoit toujours eu quelque espérance d'éviter la mort; & il la fondoit cette espérance (*b*) sur les avis qu'il avoit reçus de l'arrivée prochaine de quelques Seigneurs Bohémiens fort zélés pour son parti. Il étoit dans ces dispositions lorsque le 6. Juillet l'Archevêque de Riga l'alla prendre dans la prison, pour l'amener au Concile. Le Cardinal de Viviers (*c*) présidoit à cette Session (*d*) : l'Empereur étoit présent avec tous les Princes de l'Empire ; & une multitude incroïable de Peuple étoit accouruë à ce spectacle. On avoit dressé au milieu de l'Eglise une table fort élevée sur laquelle étoient les Ornemens Sacerdotaux, afin d'en revêtir Jean Hus & de l'en dépouiller ensuite. On le fit mettre devant cette table sur un marchepied assez haut, afin qu'il pût être vû plus aisément de tout le monde. Ensuite l'Evêque de *Lodi* commença un Sermon sur ces paroles de St. Paul, *afin que le corps du péché soit détruit.*

Après le Sermon, quatre Evêques députés des Nations, & un Auditeur de Rote, produisirent Jean Hus en public, pour être condamné. On lut environ 60. Articles tirés de Wiclef, qui furent condamnés. Le Concile prononça ensuite sa Sentence contre les Livres de Jean Hus ; après quoi il le condamna lui-même comme Hérétique opiniâtre & incorrigible, ordonnant qu'il fût déposé & dégradé de l'Ordre de la Prêtrise & des autres Ordres dont il étoit revêtu, & commettant pour l'exécuter l'Archevêque de Milan, avec les Evêques de Feltre, d'Ast, d'Aléxandrie, , de Bangor & de Lavaur.

Jean Hus écouta la lecture de sa Sentence sans se mettre en devoir de l'interrompre, parce qu'il s'imagina qu'on lui permettroit ensuite de haranguer l'Assemblée : mais on le fit taire aussi-tôt qu'il se mit en devoir de parler, & on procéda à sa déposition. Nous n'en décrirons point les Cérémonies, que nous avons déja rapportées ailleurs (*e*). Elles se terminérent par lui mettre sur la tête une couronne ou Mitre de papier haute d'une coudée en forme de pyramide, sur laquelle on avoit peint trois Diables d'une figure affreuse avec cette inscription, *L'Hérésiarque.* Dès ce moment l'Eglise se dessaisit de lui : il fut déclaré Laïque, & comme tel livré au bras Séculier pour être conduit au supplice. Par cette Sentence du Concile : » Le sacré Synode de Constance déclare que Jean Hus doit être livré au bras Séculier & » l'y livre en effet, attendu que l'Eglise de Dieu n'a plus rien à faire à son » égard. «

Après la dégradation de Jean Hus l'Empereur en aïant été saisi en qualité d'Avocat & de Défenseur de l'Eglise, avoit commandé à l'Electeur Palatin

(*a*) *Ibid.* §. XXXI.
(*b*) *Ibid.* §. XXXVIII.
(*c*) *Jean de Brogni* Evêque d'Ostie.
(*d*) C'étoit la quinziéme.
(*e*) *Cérémonies Religieuses des Catholiques*, Tom. I. de cet Ouvrage.

Vicaire de l'Empire de faire pour lui cette fonction, & de mettre cet Hérétique entre les mains de la Justice. Ce Prince remit donc Jean Hus au Magistrat de Constance, qui aussi-tôt le livra aux Valets de Ville, & à l'Executeur de la Justice, lui ordonnant de le brûler avec ses habits, & généralement tout ce qu'il avoit sur lui, sa ceinture, son couteau, sa bourse, sans lui ôter quoi que ce soit. Jean Hus marcha donc au supplice entre deux Officiers de l'Electeur Palatin sans être enchaîné, aïant seulement deux Valets de Ville devant lui, & deux derriére. Les Princes suivoient avec une escorte de huit cens hommes armés (*a*), sans compter une multitude de peuple si prodigieuse, qu'il fallut la faire arrêter jusqu'à ce que l'escorte de Jean Hus eut passé un certain pont un à un, de peur qu'il ne rompît. Lorsqu'il fut au Palais Episcopal où on l'avoit fait passer pour voir brûler ses livres, il ne put s'empêcher de rire de cette exécution, parce qu'il la trouvoit également injuste (*b*) & irréguliére, comme il l'avoit déja témoigné. En marchant il déclaroit au Peuple en Allemand que ce n'étoit point pour aucune Hérésie qu'il étoit condamné, mais par l'injustice de ses ennemis qui n'avoient pû le convaincre d'aucune erreur, quoiqu'il l'eût demandé si souvent & avec tant d'instance. Il disoit vrai; car comment venir à bout de convaincre qui est résolu de ne pas écouter? Etant arrivé proche du lieu du supplice il se mit à genoux, & récita quelques-uns des Pseaumes Pénitentiaux, répétant souvent ces paroles: *Seigneur Jesus, aïez pitié de moi O Dieu, je remets mon esprit entre vos mains.* Quelques-uns lui aïant demandé s'il vouloit un Confesseur, & Jean Hus y aïant consenti, on appella un Prêtre homme en réputation de sçavoir & de probité. Ce Prêtre dit à Jean Hus, que s'il vouloit renoncer aux erreurs pour lesquelles il étoit condamné, il étoit prêt de le confesser, mais que s'il refusoit de faire cette abjuration, il n'ignoroit pas lui-même que selon le Droit Canon, un Hérétique ne peut ni administrer ni recevoir les Sacremens. Jean Hus aïant entendu cette condition, répondit qu'il n'avoit pas besoin de se confesser, parce qu'il ne se sentoit coupable d'aucun péché mortel. Et comme il vouloit profiter de cette occasion pour parler au Peuple en Allemand, l'Electeur Palatin l'en empêcha, & ordonna en même tems qu'on le brûlât. Alors Jean Hus se mit à prier tout haut en ces termes: *Seigneur Jesus, j'endure avec humilité cette cruelle mort pour votre cause, & je vous prie de pardonner à tous mes ennemis.* Ensuite aïant demandé permission de parler à ses Gardes, & l'aïant obtenuë, il les remercia en Allemand du favorable traitement qu'il en avoit reçû, & déclara qu'il espéroit régner avec Jesus-Christ, puisqu'il souffroit pour la cause de son Evangile. C'est ainsi que tous les Hérésiarques, & plus encore ceux des derniers tems ont cherché à colorer leur révolte par de faux noms, en honorant leurs erreurs & leur esprit d'indépendance des titres spécieux de réformation de l'Eglise, de pure doctrine de l'Evangile, de cause de Dieu; comme si eux seuls eussent été sages & zélés, eux seuls éclairés,

(*a*) Les Relations varient beaucoup sur le nombre des gens armés: mais le fait est de peu d'importance.

(*b*) Il prétendoit qu'elle étoit injuste parce qu'il s'étoit, disoit-il, toujours montré prêt à corriger ses Livres, si on lui en faisoit voir les erreurs; ce qu'il soutenoit qu'on n'avoit pû faire. Il la croioit irréguliére, parce que le Concile n'avoit pû lire ses Ouvrages qui étoient écrits en Bohemien. Mais *Lenfant* lui-même fait voir que cette derniére prétention étoit mal fondée.

eux seuls inspirés ; & qu'à l'exception de ce peu d'hommes vains, brouillons, & souvent aussi corrompus que les autres dans leur conduite, tout le reste du genre humain eût conspiré d'anéantir la Doctrine & la Morale de Jesus-Christ. Quoiqu'il en soit, Jean Hus fut attaché à un poteau, qu'on avoit dressé pour cette execution. Mais comme il avoit d'abord le visage tourné à l'Orient, quelques-uns le trouvérent mauvais parce qu'il étoit Hérétique, & on le lui tourna du côté de l'Occident. Un Auteur remarque qu'on lui avoit attaché le cou à ce poteau avec une chaîne noire & sale, qui avoit servi de cremaillere. Jean Hus en sourit encore, & fit à cette occasion quelques réfléxions, par lesquelles il osoit comparer l'ignominie de ses souffrances à celles de la mort de Jesus-Christ. On arrangea cependant le bucher autour de lui : mais avant qu'on y mît le feu, l'Electeur Palatin accompagné du Comte d'Oppenheim Maréchal de l'Empire s'avança, pour l'exhorter encore à se rétracter. Mais Jean Hus déclara que c'étoit avec joie qu'il signoit de son sang tout ce qu'il avoit écrit ou enseigné, ne l'aïant fait, dit-il, que pour arracher les ames d'entre les mains du Démon, & pour les délivrer de la tirannie du péché. Après cette réponse l'Electeur s'étant retiré, on alluma le feu, & Jean Hus fut bien-tôt étouffé, *aïant imploré jusqu'à la fin la miséricorde de Dieu*, dit l'Auteur (a) que nous suivons, & on pourroit ajouter aïant persisté jusqu'à la mort dans son opiniâtreté. Les Bourreaux déchirérent en piéces ce qui restoit de son corps afin qu'il fût plûtôt consumé. Aïant trouvé son cœur, ils le brisérent de coups, l'attachérent à un pieu pointu, & le brûlérent séparément. Ils s'étoient saisis de ses habits contre l'ordre qu'ils avoient reçû : mais l'Electeur leur ordonna de les jetter dans le feu, & leur promit de les dédommager de cette perte. Ses cendres furent soigneusement ramassées, & on les jetta dans le Rhin, de peur que ses Sectateurs ne les emportassent en Bohéme pour en faire des Reliques. Mais si on en croit *Æneas Sylvius* (b) cette précaution fut inutile, puisque les Hussites raclérent la terre dans l'endroit où leur Maître avoit été brulé, & l'emportérent précieusement à Prague, où il prétend que Jean Hus & Jérôme de Prague n'étoient pas en moindre vénération que St. Pierre & St. Paul.

Après le supplice de Jean Hus, il restoit encore à décider du sort d'un de ses premiers & de ses plus fameux disciples. C'étoit ce *Jérôme de Prague* dont on vient de parler. Il n'étoit ni Moine ni Ecclésiastique ; mais seulement Bachelier & Maître en Théologie. (c) » Tous les Auteurs rendent un » témoignage fort avantageux à ses talens : on prétend même qu'il passoit » Jean Hus en sçavoir & en subtilité dans la dispute, quoiqu'il fût plus jeune » que lui «. Il avoit étudié dans la plûpart des plus célébres Académies de l'Europe ; & au retour de ses voïages il s'étoit attaché à Jean Hus, qui de son côté ne fut pas fâché de trouver un aussi bon second dans le dessein qu'il avoit de réformer les abus qu'il croïoit remarquer dans l'Eglise. Jérôme de Prague avoit eu vraisemblablement la plus grande part aux violences & aux excès qui se commirent à Prague avant le Concile. On pré-

(a) *Hist. du Conc. de Constance*, Tom. I. Liv. 6. XLVIII.

(b) *Hist. Bohem.* Cap. 36.

(c) *Hist. du Conc. de Constance*, Tom. I. Liv. 2. §. XXI.

tend même (a) que ce fut par son ordre qu'en 1411. une femme publique accompagnée de quelques Moines feints ou véritables, courut un jour les ruës de Prague portant des Indulgences penduës à son cou, & donnant la bénédiction au Peuple comme si c'eût été le Pape, & que Jérôme brûla ces Indulgences de sa propre main. On l'accusa encore d'avoir foulé aux pieds l'année suivante des Reliques qui étoient sur l'Autel de sainte Marie de Prague, en déclamant contre ces Reliques; & on ajouta que deux Religieux, l'un Carme & l'autre Dominicain, aïant voulu s'opposer à cette violence, il se saisit de l'un qu'il fit mettre en prison, & jetta l'autre dans la Moldave, où il se seroit noïé si on ne fût venu à son secours.

Quoiqu'il en soit de la verité de ces faits attestée par plusieurs témoins, lorsque Jean Hus fut sur le point de partir de Prague pour se rendre au Concile, Jérôme l'exhorta à soutenir constamment ce qu'il avoit avancé de vive voix & par écrit sur tout contre l'orgueil, l'avarice & les autres déréglemens des Ecclésiastiques, & lui promit d'aller lui-même à Constance pour l'appuïer dès qu'il apprendroit qu'il y seroit arrivé. C'est ce qui obligea Jean Hus à prier ses amis dans quelques-unes des lettres qu'il leur écrivoit en prison, d'exhorter Jérôme de Prague à ne point venir à Constance, de peur qu'il n'y fût traité de la même maniére. Cependant Jérôme voulut tenir sa parole à quelque prix que ce fût; & il y avoit même des gens à Prague qui trouvoient à redire, qu'il tardât si long-tems à aller au secours de son ami & de son compatriote.

Il arriva à Constance le 14. d'Avril 1415. avec un de ses Disciples. Un Auteur contemporain (b) ajoute qu'ils y entrérent clandestinement, & sans que personne les reconnût à cause du Peuple nombreux qu'il y avoit dans cette Ville. Mais Jérôme n'y fit pas un long séjour. Dès qu'il eut appris le traitement qu'on faisoit à Jean Hus, il se retira le même jour avec son Disciple à Uberlingen. On prétend même que sa retraite fut si précipitée qu'il laissa son épée dans l'Hôtellerie, où apparemment il s'étoit fait connoître. Car on s'informa aussi-tôt de ce qu'il étoit devenu: mais quelque perquisition qu'on en fit, on ne put en apprendre aucune nouvelle. Arrivé à Uberlingen Jérôme de Prague écrivit à l'Empereur & aux Seigneurs de Bohéme qui étoient au Concile, pour demander un Sauf-conduit: mais l'Empereur le refusa absolument. Ensuite le Concile aïant été prié de lui en donner un, il offrit bien de le lui accorder pour venir à Constance, mais non pas pour retourner en Bohéme. Jérôme n'eut pas plûtôt reçû cette réponse, qu'il envoïa afficher à la porte de toutes les Eglises & de tous les Monastéres de Constance un écrit en Latin, en Allemand & en Bohémien, adressé à l'Empereur & au Concile, par lequel reconnoissant le Concile pour Oecuménique (c) il demandoit un Sauf-conduit pur & simple, & protestoit contre toutes les violences qu'on lui feroit au contraire. Cet écrit n'aïant pas produit plus d'effet que ses Lettres, il prit le parti de se retirer dans son païs; mais comme dans toute sa route il ne cessoit de déclamer contre le Concile, il ne pouvoit manquer d'être bien-tôt arrêté. Un Auteur que nous

(a) Bohusl. Balb. *Epit. Rer. Bohem.*
(b) *Reichental.*

(c) Voiez cet Ecrit dans l'*Hist. du Conc. de Constance*, ubi sup. §. XXII.

nous avons déja cité (*a*) dit que Jérôme étant arrivé dans une Ville de la Forêt Noire, où il fut invité chez le Curé du lieu qui ce jour-là régaloit ses Confréres, se déchaîna contre le Concile qu'il appelloit *une Ecole du Diable & une Synagogue d'iniquité*, se vantant d'ailleurs d'avoir confondu les Docteurs, & produisant pour le prouver un écrit signé par soixante-dix personnes. Ce même Ecrivain ajoute que les Ecclésiastiques scandalisés des discours de Jérôme de Prague, le dénoncérent au Commandant de la Ville, qui leur ordonna de garder le silence, & d'attendre jusqu'au lendemain; Qu'en effet le jour suivant le Commandant arrêta Jérôme, lui déclarant qu'il falloit qu'il retournât à Constance pour y rendre raison des discours injurieux qu'il avoit tenus contre le Concile; Que Jérôme soutint qu'il n'avoit rien avancé que de véritable, & que d'ailleurs on n'étoit pas en droit de l'arrêter, parce qu'il avoit un Sauf-conduit: mais que cet Officier lui avoit répondu que *Sauf conduit ou non*, il falloit aller à Constance, & qu'en effet il l'y fit ramener. D'autres disent qu'il fut arrêté à Hirsaw par des Officiers du Duc de Sultzbach; que de là aïant été mené à Sultzbach, il y fut gardé en attendant les ordres du Concile, à qui on donna avis de sa détention; & qu'aussi-tôt qu'ils furent arrivés, on le conduisit à Constance. Quoiqu'il en soit (*b*), il est certain qu'il fut ramené dans cette Ville le 23. de Mai chargé de chaînes. En cet état il fut remis à l'Electeur Palatin, qui le conduisit lui-même comme en triomphe dans le réfectoire des Freres Mineurs, où l'on avoit assemblé une Congrégation générale pour l'examiner. De-là après un Interrogatoire assez court, il fut mis entre les mains des Officiers de la Ville pour être conduit en prison. On prétend (*c*) que quelques-uns de ses amis l'aïant alors exhorté par une fenêtre à soutenir la vérité jusqu'à la mort, il répondit courageusement qu'il ne craignoit point de mourir, & qu'il tiendroit tout ce qu'il avoit promis étant en liberté. Nous allons voir comment il s'en acquitta.

Le 19. de Juillet le Concile avoit fait subir un nouvel Interrogatoire à Jérome de Prague, dans l'espérance que la condamnation & le supplice de Jean Hus l'auroient intimidé. Mais cette seconde tentative ne produisit encore aucun effet. Enfin aïant comparu pour la troisiéme fois (*d*) dans une Congrégation publique, (*e*) on fit tant par promesses & par menaces, qu'il signa un Ecrit par lequel il se soumettoit au Concile, & approuvoit la condamnation des erreurs de *VViclef*, & de *Jean Hus*, s'excusant sur ce qu'il n'avoit pas crû d'abord, que les Articles qu'on imputoit à ce dernier fussent véritablement de lui. Mais parce que cet Ecrit contenoit des termes vagues & ambigus, les Peres du Concile crurent devoir exiger de Jérome une rétractation plus formelle & plus précise. Elle se fit dans la Session XIX. qui se tint le 23. Septembre. Le Cardinal de Cambrai y lut publiquement l'Acte de rétractation, (*f*) écrit de la propre main de Jérome. Ensuite celui-ci aïant harangué le Concile, pour le prier d'accepter cette offrande, qu'il faisoit, disoit-il, *de tout son cœur*, lut lui-même à haute voix cette rétractation. Après cette lecture il

(*a*) *Reichental.*
(*b*) *Hist. du Conc. de Constance*, ubi sup. §. LXXXIII.
(*c*) Ibid.
(*d*) Le 19. Juillet.
(*e*) *Hist. du Conc. de Constance*, Liv. 4 §. XXIX.
(*f*) Voïez cet Acte *Ibid.* §. XXXI.

déclara, que s'il eût été mieux informé, il n'eût jamais tenu ces erreurs; qu'au reste il n'avoit jamais rien soutenu opiniâtrément contre la doctrine de l'Eglise, mais seulement par maniére de dispute, & n'étant pas encore bien instruit; qu'enfin il ne faisoit point cette déclaration par contrainte, & comme étant en prison, mais qu'il s'y seroit porté également s'il eût été en pleine liberté. Sur le sujet de Jean Hus, il protesta qu'il n'avoit pas crû d'abord (a) que les Articles qu'on lui imputoit fussent de lui: mais que les aïant lûs lui-même dans des Ecrits de la propre main de ce Docteur, il reconnoissoit qu'ils avoient été justement condamnés, comme extravagans & hérétiques. Enfin il promit & jura par la Sainte Trinité & par les saints Evangiles de persister toujours dans la *vérité de la Foi Catholique*, & anathématisa ceux qui croïoient le contraire, ajoutant que si dans la suite il lui arrivoit de rien enseigner contre sa rétractation, il se soumettoit à toute la séverité des Canons & à la peine éternelle.

Après une rétractation aussi formelle & aussi autentique, le Concile permit à Jérome de Prague de voir toutes sortes de personnes, & de s'entretenir familiérement & sans témoins avec ceux qui auroient la curiosité de le voir; » c'est-à-dire, ajoute (b) Varillas, qu'on lui donna sans y penser » l'occasion de se perdre. Car au lieu d'user discrétement de la condescendance qu'on avoit pour lui, en attendant la dissolution du Concile, » après laquelle il n'eût plus eu rien à craindre, il se découvrit trop tôt, » & ne différa de se vanter de la feinte dont il usoit, que jusqu'à ce » que les Hussites députerent vers le Concile pour se plaindre hautement » de la mort de leur Chef, & pour en demander réparation. Ce procedé » inspira tant de présomption à Jérome de Prague, qu'il crut pouvoir dire » impunément ce qu'il pensoit devant ses Compatriotes, sans prendre garde » que tous ne lui étoient pas favorables. En effet il s'en trouva qui le décelerent, & l'accuserent de rechute dans l'hérésie. Le Concile irrité de » l'inconstance de ce Prothée, qui ne faisoit scrupule ni de mentir ni de » se parjurer, l'obligea de comparoître le 27. Avril 1416. & des témoins irréprochables lui soutinrent, qu'il avoit voulu leur persuader les » erreurs de Wiclef depuis qu'il les avoit condamnées «. Une contravention si manifeste & une rechute si précipitée aïant ouvert le champ à ceux qui prétendoient le convaincre de quelque crime que ce fût, vieux ou nouveau, l'Orateur du Concile lui reprocha dans cette audience, & dans deux autres qu'on lui donna encore depuis, les erreurs qu'il avoit travaillé à répandre dans l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne & la Bohéme; ses déclamations satyriques contre le Clergé & contre le S. Siége; les violences qu'il avoit commises ou fait commettre à Prague contre les Ecclésiastiques & les Religieux de cette Ville; la profanation des Eglises & des Monastéres; son mépris pour les Images, les Indulgences & les Censures; la vénération qu'il avoit eue pour Jean Hus après son supplice, l'aïant fait peindre couronné de raïons comme un Saint, & dans la même forme que l'Eglise Catholique révere les Martyrs de Jesus-Christ, &c.

(a) Il y avoit de la mauvaise foi dans cette excuse; car on n'avoit rien extrait des Livres de *Jean Hus*, que Jérôme de Prague ne lui eût entendu enseigner plus d'une fois. *Lenfant*, ubi sup.

(b) *Hist. de l'Hérésie*, Liv. I.

Jérome ne répondit à ces accusations que par une invective sanglante contre l'avarice, le faste & la molesse du Pape, des Cardinaux, & de tout le Clergé en général. Il déclara qu'il désavouoit sa rétractation comme le plus grand crime qu'il eût jamais commis, ajoutant que l'horreur du feu l'y avoit obligé, mais qu'il étoit ravi de pouvoir expier par le même supplice la faute qu'il avoit faite alors. Enfin il protesta qu'il étoit résolu d'adhérer jusqu'au dernier soupir à la doctrine de Wiclef & de Jean Hus, comme étant aussi saine & aussi pure, que leur vie avoit été sainte & irréprochable. Il en excepta seulement le sentiment de Wiclef sur l'Eucharistie, qu'il désaprouva.

Il n'en falloit pas davantage, pour l'envoier sur le champ au supplice. Cependant le Concile différa jusqu'au 30. de Mai, où dans la Session vingt & uniéme, l'Evêque de Lodi prononça un Sermon dans lequel il fit une longue réprimande à l'accusé, & conclut enfin à sa condamnation. Celui-ci, après l'avoir écouté, monta sur un banc, & le réfuta d'un bout à l'autre avec beaucoup de force & de hardiesse. Il déclara encore, qu'il n'avoit rien fait en sa vie dont il eût ressenti un déplaisir si cuisant, que celui qu'il avoit de sa rétractation; qu'il la révoquoit de tout son cœur, aussi bien que la Lettre qu'on lui avoit fait écrire en Bohéme à ce sujet; qu'il avoit menti comme un malheureux en faisant cette rétractation, & qu'il tenoit Jean Hus pour un saint homme. Mais il protesta en même tems (*a*) qu'il avoit toujours été religieusement attaché aux sentimens de la Sainte Eglise Catholique; qu'il ne se sentoit coupable d'aucun crime, à moins qu'on n'appellât de ce nom les reproches qu'il avoit faits aux Ecclésiastiques sur leurs déreglemens; que si après cette déclaration on persistoit à ajouter foi aux faux témoignages qu'on avoit rendus contre lui, il ne pouvoit plus regarder les Peres du Concile que comme des Juges iniques & indignes de toute créance.

Un des anciens Auteurs de la vie de Jérome de Prague (*b*) rapporte, que comme on le menaçoit du supplice s'il ne donnoit des marques de repentir, il répondit prophétiquement en ces termes: » Vous avez résolu de me » condamner malicieusement & iniquement, sans m'avoir convaincu d'au- » cun crime: mais après ma mort je laisserai dans vos consciences un ai- » guillon & un ver immortel. J'en appelle au Souverain Juge, devant » lequel vous me répondrez DANS CENT ANS D'ICI. «. *Lenfant* remarque (*c*) que d'autres ont attribué cette même Prophétie à Jean Hus. C'est ce qui se voit par une Médaille, où d'un côté est représenté le buste de Jean Hus avec cette Inscription, JOA. HUS. & dans le contour, CREDO ESSE ECCLESIAM SANCTAM CATHOLICAM. Au revers on voit ce même Hérésiarque sur le bucher, avec cette Légende, CONDEMNATUR JO. HUS ANNO A CHRISTO NATO 1415. & dans le contour on lit, CENTUM REVOLUTIS ANNIS DEO RESPONDEBITIS ET MIHI. Mais *Lenfant* lui-même fait voir fort au long (*d*) que cette prophétie, & une autre qu'il

(*a*) Protestations familiéres à tous les Herétiques, mais toujours vaines & toujours fausses, lorsqu'on refuse opiniatrément de reconnoitre les verités que l'Eglise enseigne, & de se soumettre à son autorité.

(*b*) *Op. Hus* Tom. II. fol. 357. & *Theob.* Cap. XXV.

(*c*) *Hist. du Conc. de Constance*, Tom. I. Liv. 4. §. LXXXIV.

(*d*) *Ibid.*

rapporte, par lesquelles on veut que Jean Hus & son Disciple aient prédit la naissance du Luthéranisme, sont fort douteuses, que vraisemblablement elles ont été fabriquées après coup, & qu'on ne doit y ajouter aucune foi.

Quoiqu'il en soit, Jérome de Prague aiant persisté opiniâtrément dans ses erreurs, le Patriarche de Constantinople lut publiquement sa Sentence, par laquelle il fut déclaré Hérétique, relaps, excommunié, anathématisé, & comme tel condamné. On le livra ensuite au bras séculier.

Les Historiens contemporains conviennent, (a) dit M. *Lenfant*, qu'on donna à Jérôme comme à Hus une Couronne de papier, ou une Mitre sur laquelle étoient représentés des Démons, & qu'aiant jetté son chapeau au milieu des Prêtres qui l'environnoient, il se la mit lui même sur la tête, disant qu'il la portoit volontiers pour l'amour de celui qui en avoit porté une d'épines. Après cela les Sergens se saisirent de lui, & le trainerent au supplice. En y allant, il chantoit à haute voix & d'un visage fort guai le Symbole des Apôtres & des Hymnes. Lorsqu'il fut arrivé à l'endroit où Jean Hus avoit été exécuté, il se mit à genoux au pied du poteau où il devoit être attaché, & fit à voix basse une priére assez longue. Ensuite les Bourreaux le dépouillerent de ses habits, & lui jetterent un linge sale sur les épaules; après quoi l'aiant attaché, ils lui mirent du bois & de la paille jusqu'au cou. Cependant Jérome élevant sa voix chanta l'Hymne Paschal :

Salve festa dies toto venerabilis ævo,
Qua Deus infernum vicit, & astra tenet.

Quand il eut achevé de chanter, il récita en vers une Profession de foi Catholique, & dit, s'adressant au peuple qui l'environnoit : » Sçachez, » mes chers amis, que je ne crois autre chose que ce que je viens de chanter. Ainsi je ne suis condamné à la mort, que pour n'avoir pas consenti au Concile des Prêtres qui ont condamné Jean Hus. Car pour » ne point parler de l'intégrité de sa vie, & de la douceur qu'il a fait » paroître dans ses mœurs dès le berceau, c'étoit un fidéle Prédicateur » de la Loi & de l'Evangile de Jesus-Christ. « Ensuite les Bourreaux aiant mis le feu au bucher y jetterent ses habits, pendant qu'il chantoit tout haut en Latin : *Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains.* Quoiqu'il fût presque étouffé par la flamme, il ne laissa pas de s'écrier en langage Bohémien : *O Seigneur Dieu Tout puissant, aiez pitié de moi, & me pardonnez mes péchés. Car vous sçavez que j'ai été amateur de votre vérité.* C'est ainsi qu'il rendit son dernier soupir, après avoir souffert environ un quart d'heure. Pendant ce tems-là on apporta de la prison son lit & ce qu'il avoit de meubles, comme ses bottes, son bonnet, &c. On les jetta dans le feu & ses cendres dans le Rhin.

Ainsi moururent les deux Précurseurs de la Réforme en Bohéme. *Lenfant* que nous avons presque toujours suivi dans ce récit, s'étend beaucoup au sujet de Jean Hus sur deux traits qui le regardent personnellement,

(a) *Ibid.* §. LXXXV.

ment, son sauf-conduit & sa doctrine. En montrant que celle-ci a été parfaitement conforme à celle de l'Eglise Romaine, & que l'autre a été manifestement violé par le Concile, le dessein de cet Historien est, sinon de justifier Jean Hus, du moins de convaincre les Juges qui l'ont condamné d'une insigne prévarication, & de l'avoir traité de la maniére *la plus inhumaine & la plus cruelle*. C'est ce qui nous oblige à faire ici quelques réfléxions sur cette condamnation.

A l'égard du sauf conduit, après s'être beaucoup récrié (*a*) sur ce que Maimbourg & Varillas ont avancé à ce sujet, l'un dans son Histoire du Schisme d'Occident, l'autre dans son Histoire de l'Hérésie, M. Lenfant se radoucit ensuite, & entre en accommodement. » Ce ne fut pas tant, » dit-il (*b*), par le dernier supplice de Jean Hus que par son emprisonne- » ment, que le sauf-conduit de l'Empereur fut violé. Car si après un examen » juridique le Concile eût trouvé Jean Hus Hérétique, il étoit en droit, se- » lon l'usage d'alors, de le condamner au feu «. Cet aveu est remarquable, & sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à aucune autre explication, détruit absolument ce que ce même Historien ajoute, que d'avoir emprisonné Jean Hus avant que de l'avoir examiné, c'étoit une infraction manifeste de la Foi publique. Car si le Concile étoit en droit de citer Jean Hus, de l'obliger à se sister pour rendre raison de sa conduite, & de le condamner au cas qu'il se trouvât coupable, peut-on lui contester celui de s'assurer de sa personne, pour l'empêcher de se soustraire à l'autorité de ses Juges? Peut on disconvenir, que l'intention de l'Empereur n'ait été d'obliger Jean Hus à rendre compte de sa doctrine devant le Concile? Jean Hus lui-même a-t-il pû croire que son sauf-conduit fût capable de l'en dispenser? Et dès-lors n'a-t-on pas été en droit de prendre des mesures, pour l'empêcher d'éviter cet examen? On ne pouvoit même en prendre de plus modérées, puisque, comme nous l'avons remarqué plus haut, il est probable que la prison de Jean Hus fut d'abord assez libre, & qu'on ne pensa depuis à le resserrer, que parce qu'il avoit tenté de sortir de Constance & de se sauver.

Pour ce qui est de la Doctrine de cet Hérésiarque, que Lenfant prétend (*c*) avoir été en tout conforme à celle de l'Eglise Romaine, nous renvoïons à ce que nous en avons dit d'abord. On y verra que si en quelques Articles ses sentimens s'accommodoient avec la foi de l'Eglise, il s'en écartoit assez dans quelques autres, pour mériter la condamnation & les anathêmes fulminés contre lui dans le Concile.

Peut-être pourroit-on encore examiner ici la question, s'il est permis de se servir de la puissance du glaive contre les ennemis de l'Eglise & de la saine doctrine. Mais cette question doit être aujourd'hui décidée entre les Catholiques & les Protestans. Luther & Calvin ont fait des Livres exprès (*d*) pour établir sur ce point le droit & le devoir du Magistrat. Calvin en vint même à la pratique contre Servet & Valentin Gentil. Mélanchton en approuva la conduite par une Lettre qu'il lui écrivit

(*a*) *Ibid.* Liv. 1. §. LVII. & LVIII.
(*b*) *Ibid.* Liv. 4. §. XXXII.
(*c*) Voiez l'*Hist. du Conc. de Constance*, Tom. I. Liv. 3. §. XLIX. & suiv,
(*d*) Luth. *de Magist.* Tom. III. & Calvin. *Opusc.* p. 592.

à ce sujet. On trouve parmi les Articles de la Discipline de l'Eglise de Genéve, que les Ministres doivent déférer au Magistrat les incorrigibles qui méprisent les peines spirituelles, & en particulier ceux qui enseignent de nouveaux Dogmes. Enfin on peut dire que la pratique universelle de toutes les Eglises Protestantes autorise l'exercice de la puissance du glaive dans les matiéres de la Religion & de la conscience.

Au reste puisque nous nous sommes engagés à donner ici une idée de l'état où se trouvoit l'Eglise au tems de la Réformation, nous devons ajouter à ce que nous avons déja dit, que long-tems avant Luther & Calvin on s'étoit plaint des désordres qui régnoient dans le Clergé. S. Bernard avoit reproché aux Ecclésiastiques de son tems, *qu'ils ne cherchoient point le salut des ames; qu'on prenoit la tonsure, qu'on fréquentoit les Eglises, qu'on célébroit la Messe pour l'amour du gain.* Depuis S. Bernard on n'avoit pas moins crié contre la licence des mœurs du Clergé, le relâchement de la Discipline & le refroidissement de la véritable piété. On avoit proposé & éludé la Réforme de l'Eglise aux Conciles de Pise, de Constance & de Bâle. Nicolas de Clémangis qui vivoit du tems de celui de Pise, avoit composé un Traité *de l'état corrompu* de l'Eglise, dans lequel il représentoit vivement la nécessité de la réformer. Le célébre Gerson & le Cardinal Pierre d'Ailli Evêque de Cambrai son Maître avoient aussi écrit fortement sur le même sujet; & le second Concile de Pise tenu en 1505. s'étoit proposé le même but. A ce dernier on se déclara expressément pour la nécessité de réformer l'Eglise *dans la foi & dans les mœurs, dans le Chef & dans les membres, afin d'éteindre les Schismes & les Hérésies.*

C'est ainsi que depuis plusieurs siécles on soupiroit après la Réformation. Mais, comme le (*a*) remarque M. *de Meaux*, il y avoit deux sortes d'esprits qui la demandoient. » Les uns vraiement pacifiques & vrais » enfans de l'Eglise en déploroient les maux sans aigreur, en proposoient » avec respect la réformation, dont aussi ils toléroient humblement le dé» lai; & loin de la vouloir procurer par la rupture, ils regardoient au con» traire la rupture comme le comble de tous les maux. Au milieu des » abus ils admiroient la divine Providence, qui sçavoit selon ses promes» ses conserver la foi de l'Eglise; & si on sembloit leur refuser la réforma» tion des mœurs, sans s'aigrir & sans s'emporter, ils s'estimoient assez heu» reux de ce que rien ne les empêchoit de la faire parfaitement en eux» mêmes. C'étoient-là les forts de l'Eglise, dont nulle tentation ne pou» voit ébranler la foi, ni les détacher de l'unité. Mais il y avoit outre » cela des esprits superbes, pleins de chagrin & d'aigreur, qui frappés des » désordres qu'ils voioient régner dans l'Eglise, & principalement parmi » ses Ministres, ne croioient pas que les promesses de son éternelle durée » pussent subsister parmi ces abus. Au lieu que le Fils de Dieu avoit en» seigné à respecter *la Chaire de Moïse*, malgré les mauvaises œuvres *des » Docteurs & des Pharisiens assis dessus*, ceux-ci devenus superbes, & par-là » devenus foibles, succomboient à la tentation qui porte à haïr la chaire » en haine de ceux qui y président; & comme si la malice des hommes » pouvoit anéantir l'œuvre de Dieu, l'aversion qu'ils avoient conçue pour les

(*a*) Hist. des Variations, Tome I. Liv. I. §. V.

» Docteurs leur faisoit haïr tout ensemble & la doctrine qu'ils ensei- » gnoient, & l'autorité qu'ils avoient reçue de Dieu pour enseigner. »

Tels furent les Albigeois & les Vaudois, dont nous avons parlé ailleurs; tels étoient Wiclef & Jean Hus, dont nous venons de tracer l'histoire; & telles furent les dispositions qui préparerent les esprits à ces révolutions du seizième siècle, que Luther, Calvin & quelques autres eurent la hardiesse d'exciter en qualité de *Réformateurs*. Pour autoriser le droit qu'ils s'attribuoient de réformer & de retrancher, ils alléguerent, outre l'ignorance des Peuples, la vie scandaleuse & l'avarice des Ecclésiastiques, les mauvaises instructions qu'on donnoit aux Fidèles, les superstitions, l'excès des Cérémonies, les faux miracles, les fausses Reliques, &c. Mais ils s'attachoient surtout à inspirer de la haine & du mépris pour les Pasteurs de l'Eglise, afin de rendre plus aisément la Doctrine qu'ils prêchoient odieuse & méprisable. Cependant Luther & les autres Réformateurs ne penserent sérieusement à leur Réforme, qu'après que plusieurs considérations humaines eurent mis plusieurs Princes dans leur parti. Ainsi l'ouvrage de la Réformation fut proprement le fruit de la Politique, & la *Mission* des Réformateurs celui de la haine qu'ils avoient eu soin d'inspirer à toute l'Europe pour la Monarchie du Pape, & les émissaires de la Cour de Rome. Il ne faut donc pas être surpris que l'uniformité, la patience, la douceur & l'humilité aient si peu accompagné cette grande Révolution, qui par conséquent, quoi qu'en aient publié quelques Ministres Protestans, n'est nullement comparable aux merveilleux progrès du Christianisme sous les Apôtres & leurs Successeurs. La preuve de ce qu'on avance se trouve dans la diversité d'idées & d'opinions des Chefs de la Réformation, dans la différence des Dogmes qui forma bien-tôt des Sectes & des partis, dans la violence des moiens qui servirent à établir le nouvel Evangile, dans le peu de fruit qu'il produisit pour la réformation des mœurs, & dans l'aigreur des Controverses. Personne n'ignore que dans cette *grande & solemnelle réparation des brèches que l'Antechrist avoit faites à la Vigne du Seigneur*, (c'est ainsi que parloient les Protestans) on emploioit assez ordinairement les termes les plus durs & les expressions les plus injurieuses contre cette Eglise dont on s'étoit séparé. On trouve dans les Ecrits de Luther (*a*) des déclamations violentes contre le Pape & contre l'Eglise Romaine: il ne craint pas même de mettre les armes à la main de ses Sectateurs contre les Souverains Pontifes & les Cardinaux; jusques-là qu'il invite les siens à tremper leurs mains dans le sang de ce qu'il appelle cette *racaille de la Sodome Romaine*. Tel est le nom dont il honore le Clergé Romain.

(*a*) Voi. Tom. I. & II. des *Oeuvres de Luther* in folio Edit. de VVittemberg.



M

**

Qu

Apr
trai
niti
que



CÉRÉMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES PROTESTANS.

PREMIERE PARTIE.

Qui traite de l'origine & des progrès de la Réformation, & des deux principales branches de la Réforme.



VANT que d'entrer dans l'explication de la Religion des Communions Protestantes, & de décrire leurs usages, il est à propos de donner ici un abrégé historique de la Réformation; d'en exposer l'origine & les progrès; d'en faire connoître les principaux Chefs, leur génie, leurs mœurs & leur caractére; d'apprendre au Lecteur quels fruits produisit dans l'Univers Chrétien la Prédication de leur nouvelle doctrine; de lui donner une idée de leurs variations dans les Articles les plus essentiels, & de l'instruire des tentatives réïtérées & toujours inutiles faites en differens tems pour réunir les divers Partis, qui dès sa naissance ont divisé cette nouvelle Eglise. Après cette espéce de préambule nécessaire pour l'intelligence de ce qui doit suivre, nous traiterons des deux principales branches de la Réforme, le Luthéranisme & le Calvinisme; nous expliquerons leur croïance & leur Discipline; nous décrirons leurs Pratiques & leurs Cerémonies Religieuses, &c.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire *de la* Réformation.

LORSQUE Luther commença à se déclarer en 1517. il y avoit déja cent quarante-trois ans que Wiclef sembloit avoir préparé les voies à la Révolution que ce premier exécuta, & environ cent deux ans que Jean Hus & Jérôme de Prague avoient été brûlés pour le même sujet au Concile de Constance. Mais outre que les sentimens de ces deux hommes ne périrent pas avec eux, comme il parut assez par les guerres & par les désordres qui suivirent leur supplice, il se conserva toujours depuis eux jusqu'à Luther une espéce de fermentation dans les esprits. On ne cessoit de déclamer contre la corruption de la Cour de Rome, contre le pouvoir sans bornes de cette Cour, & les excès de ses Partisans. Souvent aussi on alloit jusqu'à attaquer sans ménagement divers usages établis par la Discipline, ou du moins par une pratique constante & immémoriale. On n'épargnoit pas les superstitions & les abus, qu'une longue ignorance avoit en quelque sorte rendus vénérables. Enfin on osoit même attaquer des points essentiels de la doctrine. On peut inférer de là, que le *désir d'examiner la doctrine* & la *hardiesse de l'examen* sont deux choses dues à la corruption de ceux qui gouvernent l'Eglise; car rien n'est plus capable de rendre une Doctrine suspecte & d'autoriser la témérité, que les déréglemens des Pasteurs, & les vues intéressées qui les guident dans l'exercice du sacré Ministére, dans l'observation de la Discipline, & dans la pratique des autres usages de l'Eglise. Aussi n'a-t-on jamais vû que les Auteurs des Schismes aient oublié de déclamer contre ces excès vrais ou prétendus, pour se former plus légitimement de nombreux partis.

Cependant le levain qui produisit les Schismes de Luther & de Calvin, venoit de plus loin, comme on peut l'inférer de tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Long-tems avant le Concile de Constance, les Albigeois, les Vaudois, & leurs Chefs Valdo, Pierre de Bruys, Arnaud de Bresse, Amauri, &c. en enseignant des choses absolument contraires aux dogmes & aux décisions de l'Eglise, mêloient dans leur doctrine des plaintes & des invectives continuelles contre les *désordres de cette Eglise*, bien plus sans doute pour se faire des Sectateurs, que par un véritable désir de voir l'Eglise réformée. Il est trop ordinaire à ceux qui veulent abandonner un parti, de s'en plaindre & de le décrier, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'examiner de bien près les motifs de leurs invectives. Les Beggars, les Apostoliques & les Sollars vinrent ensuite. On dit des Beggars, qu'ils déclamoient vivement contre les Papes & contre leur autorité; des Apostoliques & des Sollars, qu'ils nioient outre cela les Sacremens & les Jeûnes, qu'ils méprisoient l'intercession des Saints, & qu'ils préparerent les voies à ceux qui depuis réduisirent en signe & en figure le Sacrement de l'Eucharistie. Vers le milieu du quatorziéme siécle Arnaud de Villeneuve avança, que les Moines ont corrompu la doctrine de Jesus-Christ, que la fondation des Messes est inutile. Les Fratricelles soutinrent aussi alors l'Anti-Christianisme du Pape & de Rome. Nous avons parlé de Wiclef, de Jean Hus & de Jérôme de Prague. Soixante & dix ans après ces deux derniers, Jean Laillier Licencié en Théologie n'en fit guéres moins que Wiclef en pleine Sorbonne l'an 1485. On ne dit rien de Jérôme Savonarole, qui fut brûlé en 1498. sous le Pontificat d'Aléxandre VI. pour avoir parlé trop librement sur la nécessité de réformer *l'Eglise dans le Chef & dans les Membres.* Entre les erreurs de Pierre d'Aranda, Evêque de *Calahorra* qui vivoit dans le même tems, on remarque surtout, qu'il soutenoit *l'inutilité des Indulgences, & que les Papes les avoient inventées pour le profit qu'ils en retiroient; qu'il nioit le Purgatoire, & qu'il n'observoit point le Carême.* On assure aussi que dans la derniére Session du Concile de Latran, qui finit sous Leon X. en l'année 1517. François Pic de la Mirandole lut un discours, où il ne parloit pas moins librement que Savonarole de l'irréligion du Clergé, du trafic des choses saintes, & de la superstition du siécle. Les *Freres de Bohéme* qui avoient succédé aux Hussites & aux Taborites, continuerent aussi de se multiplier, jusqu'à ce que nous les verrons se confondre (*a*) avec les Luthériens en 1558. Cependant ces

(*a*) Ils entrérent dans les intérêts de Luther. Voi ci-après

Sectaires parloient encore en plusieurs choses comme les Catholiques : mais ils nioient que Jesus-Christ dût être adoré dans le Sacrement, & rejettoient divers cultes comme des superstitions. En 1509. ils s'éloignerent encore plus de la Doctrine de l'Eglise. On passe simplement sur l'appel de l'Université de Paris contre (a) le Concordat du Roi de France avec le Pape. Cet appel fut interjetté au mois de Mars de l'année 1517. Non seulement il attaquoit vivement l'infaillibilité du Pape ; ce qui n'est pas extraordinaire en France : il attaquoit aussi personnellement Leon X. qu'il accusoit de ne penser qu'à ruiner l'Eglise, en conférant les Bénéfices à des gens indignes, sans aucun égard pour les personnes de mérite.

De l'Origine *&* *du* Progrès *de la* Réformation.

TELLE étoit depuis long-tems la disposition des esprits, lorsque *Leon* X. voïant ses trésors épuisés par des dépenses excessives, & par des magnificences plus convenables sans doute à des Princes temporels qu'au Vicaire de Jesus-Christ, s'avisa de mettre, pour ainsi dire, *le salut de tous les Chrétiens en Monopole.* Résolu d'achever le somptueux édifice de la Basilique de Saint Pierre commencé par *Jules* II. & se trouvant hors d'état de fournir à cette dépense, il s'avisa de proposer des Indulgences plénieres à toute l'Europe, » à des conditions si aisées, (b) dit un Auteur, qu'il auroit fallu n'être guéres soi- » gneux de son salut, pour ne les pas gagner. Pour faire cette levée d'argent, le Pape » divisa toute la Chrétienté en divers départemens, & l'on établit dans chacun des Col- » lecteurs qui devoient recevoir l'argent. De plus on fit choix de certains Prédicateurs, » qui étoient chargés d'instruire les Peuples de la vertu des Indulgences, *& des disposi-* » *tions nécessaires pour les gagner* «. C'étoit bien le moins qu'on donnât de belles couleurs à un trafic, qui avilit alors si honteusement le Christianisme & la dignité du premier Chef de l'Eglise. Ceux qui furent commis pour ces levées travailloient uniquement à persuader au Peuple, *qu'on étoit assuré de son salut, quand on avoit compté la somme requise pour gagner l'Indulgence* ; car ces sortes de gens ne manquent jamais d'aller au-delà de leur commission. On tenoit les bureaux dans les cabarets ; & l'on y voïoit ces Prédicateurs consumer en débauches une bonne partie de l'argent qu'ils recevoient.

Ce fut contre ces Indulgences que s'éleva *Martin Luther* en 1517. soutenu de *Jean Staupitz* Vicaire général des Augustins. On a dit généralement que le Vicaire & son Ordre avoient vû avec chagrin, qu'une si riche commission fût tombée en partage aux Dominicains, ce qui pourroit bien être la vérité ; cependant d'autres croient que *Staupitz* fut touché véritablement de ces abus. Reste à sçavoir s'il l'auroit été, supposé que la quête eût été accordée à son Ordre, comme elle le fut à celui de St. Dominique. Soit zele ou ressentiment, Luther servit utilement l'un ou l'autre, & alla infiniment au-delà de ses espérances ; car en commençant il n'auroit jamais osé espérer, de se voir honoré un jour comme il l'a été par ses Sectateurs, du titre de *Réformateur du Christianisme.* Vrai-semblablement les choses ne seroient jamais allées si loin, si l'on avoit appaisé les murmures des peuples Chrétiens, qui depuis plusieurs siécles, ainsi qu'on vient de le faire voir, & surtout depuis le Concile de Constance, n'avoient cessé de souhaiter une Réformation dans l'Eglise, souvent promise à la vérité, mais toujours adroitement éludée. Je ne sçaurois m'empêcher de rapporter à ce sujet la remontrance (c) que faisoit le Cardinal Julien à Eugéne IV. Elle renferme une prédiction de la Révolution excitée par Luther dans la Religion. » Les désordres du Clergé, disoit-il au Pape, excitent la haine » du Peuple contre tout l'Ordre Ecclésiastique ; & si on ne les corrige, on doit craindre » que les Laïques ne se jettent sur le Clergé à la façon des Hussites, comme ils nous en » menacent hautement, & qu'après l'Hérésie de Bohéme il ne s'en éleve une autre plus dangé- » reuse. Car on dira, poursuivoit-il, que le Clergé est incorrigible, & ne veut point » apporter de reméde à ses désordres. Les esprits des hommes sont en attente de ce » qu'on fera, & ils semblent devoir enfanter bientôt quelque chose de tragique. » Le venin qu'ils ont contre nous se déclare : bientôt ils croiront faire un sacrifice » agréable à Dieu, en maltraitant ou en dépouillant les Ecclésiastiques, comme des » gens odieux à Dieu & aux hommes, & plongés dans la derniére extrémité du mal.

(a) Le Concordat cassa la Pragmatique Sanction, éta- [illegible] en France [illegible] Pape [illegible] les Bénéfices, & pour empêcher les brigues & [illegible] la Cour de Rome.

(b) Suite de l'*Histoire Ecclésiastique de l'Abbé Fleury* ann. 1517.

(c) *Ep. Julii. Card. ad Eug.* IV. *inter Op. Æn. Sylv.* p. 66.

» Le peu qui reste de dévotion envers l'Ordre sacré achévera de se perdre. On rejettera » la cause de tous ces désordres sur la Cour de Rome, qu'on regardera comme la cause » de tous les maux «, parce qu'elle aura négligé d'y apporter le reméde nécessaire. Il le prenoit dans la suite d'un ton plus haut. » Je vois, disoit-il, que la coignée est à la racine : » l'arbre panche, & au lieu de le soutenir pendant qu'on le pourroit encore, nous le pré- » cipitons à terre «. Il voit une prompte désolation dans le Clergé d'Allemagne. Les biens temporels dont on voudra le priver, lui paroissent comme l'endroit par où le mal commencera. » Les corps, dit-il, périront avec les ames. Dieu nous ôte la vuë de nos » périls, comme il a coutume de faire à ceux qu'il veut punir. Le feu est allumé devant » nous, & nous y courons «. Ainsi parloit au souverain Pontife ce Cardinal.

Luther commença par invectiver contre les abus de la quête qui se faisoit par les Indulgences : mais il les attaqua bientôt dans les formes, sans vouloir y distinguer le bon du mauvais. Quelque tems après, & en 1518. il publia dans des thèses sur la Pénitence une partie de sa doctrine sur la Confession & l'absolution du Pénitent : il s'y déclara contre le libre arbitre & les bonnes œuvres, qu'il appelloit des *péchés mortels*, quand elles sont destituées de la crainte de mal faire & d'être damné. En un mot, il soutint ouvertement la foi sans les œuvres, & l'impuissance absolue de faire le bien par soi-même. Cette doctrine fut attaquée par des dénonciations au Pape, & ensuite par des écrits. L'un & l'autre se fit avec beaucoup d'emportement. Les écrits étoient pleins d'exagérations sur l'infaillibilité du Pape, qu'on élevoit infiniment au-dessus des Conciles & de l'Eglise universelle. Dans les dénonciations on exhortoit le Pape à emploïer le fer & le feu contre Luther. Le Dominicain *Hochstrate* fut un de ceux qui se déchainerent le plus contre lui. Luther pour se justifier, écrivit au Pape avec une soumission qui dès-lors étoit plus affectée que véritable. » Donnez la vie ou la mort, (*a*) lui disoit-il ; approuvez ou réprouvez comme il » vous plaira : j'écouterai votre voix comme celle de Jesus-Christ même «.

Tous ses discours furent pleins de semblables protestations pendant environ trois ans. Non seulement il attendoit avec respect le jugement de l'Eglise : il s'en rapportoit même à la décision des Universités de Louvain, de Bâle, de Fribourg & de Paris. Cependant il insinuoit avec de grands ménagemens & une modestie apparente la pureté de sa doctrine, comme on peut en juger par ses lettres mêmes. Leon X. eut si peu d'égard aux protestations de Luther, qu'il le fit citer à comparoître dans soixante jours à Rome devant (*b*) les Juges qu'il lui assigna. Mais Luther avoit la protection de Frédéric Electeur de Saxe, & celle du Vicaire général de son Ordre ; sans parler de l'Université de Wittemberg, qui commençoit de prendre parti pour le Religieux Augustin. Ainsi sur les pressantes sollicitations de l'Electeur, on accorda à Luther des Juges en Allemagne, sans qu'il fut obligé d'aller à Rome : mais en même tems Leon X. lui donna pour Juge le Cardinal Cajetan auparavant Dominicain, par conséquent partie interessée dans cette affaire, & outre cela livré aveuglément aux volontés du Saint Siége, & du Pape en particulier Ces dispositions faisoient du Cardinal un homme inflexible, & peu propre à ramener un esprit comme Luther : ainsi les conférences de celui-ci avec le Légat se terminerent sans aucun fruit. Il est remarquable, que Luther toujours modeste & docile en apparence, écrivit à ce Légat une Lettre pleine de cette soumission, qui contribua beaucoup à lui attirer la confiance des Saxons, & qu'après lui *avoir demandé pardon de n'avoir pas assez ménagé la personne & la dignité du Pape*, il offrit de se taire sur la matiére en dispute, & même de se » rétracter publiquement de tout ce qu'il avoit avancé au préjudice » du saint Siége & des Indulgences ; sans pourtant révoquer ses sentimens particuliers, ne » pouvant le faire en conscience «. » Je confesse, dit-il, que je me suis emporté indis- » crétement, & que j'ai manqué de respect envers le Pape. Je m'en repens. Quoique poussé, » je ne devois pas répondre au fou qui avoit écrit contre moi selon sa folie. Daignez, pour- » suivoit-il, rapporter l'affaire au S. Pere : je ne demande qu'à écouter la voix de l'E- » glise & la suivre «. Dans l'appel qu'il fit après cette lettre, il parla à peu près avec le même ménagement, ne laissant pas de dire, *que l'appellation, quant à lui, ne lui sembloit pas nécessaire*. Un second appel de Luther suivit le Décret que Leon X. avoit donné sur la fin de l'année 1518. pour maintenir la validité des Indulgences. Mais dans son Acte d'appel, il persista toujours de dire, (*c*) » qu'il ne prétendoit ni douter de l'autorité » & de la primauté du S. Siége, ni rien dire qui fût contraire à la puissance du Pape bien avisé » & bien instruit «. Du reste il ne vouloit point entendre parler de rétractation, parce

que,

(*a*) *Ep. ad Leon X. inter Op. Luth.* Tom. I.

(*b*) *Jerôme Genutius* Evêque d'Ascoli, & *Sylvestre de Prierio* ennemi de *Luther*, & qui avoit écrit contre lui avant *Hochstrate*.

(*c*) Appell. Luth. ad Conc. *Oper.* Tom. I

que, disoit-il, *étant engagé, sa réputation Chrétienne ne permettoit pas qu'il se cachât dans un coin*, ou qu'il reculât en arriere. Voilà par où il prétendoit s'excuser après la rupture ouverte. Mais pendant la querelle il sembloit vouloir se justifier d'une maniere plus soumise. Car après tout, disoit-il, (*a*) » je ne vois pas à quoi est bonne ma rétractation, » puisqu'il ne s'agit pas de ce que j'ai dit, mais de ce que me dira l'Eglise à laquelle je » ne prétends pas répondre comme un adversaire, mais l'écouter comme un disciple «.

Le second appel de Luther fut du Pape au Concile général : le premier étoit simplement au Pape mieux informé. Après ce dernier appel Luther commença à garder moins de mesures ; & voiant que ses compatriotes se prévenoient de plus en plus en sa faveur, il osa enfin enseigner publiquement sa doctrine à Wittemberg, & défier ses ennemis de venir disputer contre lui. Dans le même tems il acquit deux disciples, dont le nom est celebre dans l'histoire du Schisme d'Allemagne ; (*b*) Mélanchton & Carlostad. En l'année 1517. Ulric Zwingle avoit aussi commencé de se déclarer en Suisse *contre la corruption de l'Eglise, & sur la nécessité d'en retrancher les abus.*

Au commencement de l'année 1519. Leon X. essaia inutilement de gagner l'Electeur de Saxe : mais il réussit mieux auprès des deux principaux Ministres de la Cour de cet Electeur ; & la protection du Prince n'empêcha pas que Luther ne craignit d'être abandonné, à cause des instances que ces deux Ministres faisoient contre lui auprès de leur Maitre. Luther écrivit au Pape avec la même soumission qu'auparavant ; » déclarant qu'il » abandonneroit ses erreurs, si on pouvoit le convaincre d'en avoir, & protestant devant » Dieu, qu'il n'avoit jamais eu intention de donner atteinte à la puissance de l'Eglise Ro» maine & du Pape, dont il respectoit l'autorité après celle de J. C. & sa supériorité au» dessus de tout ; qu'il n'étoit point homme à troubler la paix de l'Eglise, & qu'il se sou» mettroit à tout ce qu'on exigeroit de lui pour le bien de cette paix «. Malgré ces protestations le nouveau Docteur travailloit toujours sans relâche à se faire des partisans & des disciples.

Je passe les sollicitations que fit Luther à Erasme de se joindre à lui, le refus d'Erasme, & les conseils pacifiques & charitables par lesquels il essaia d'arrêter Luther. Celui-ci eut des conférences dans le mois de Juin de l'année 1519. avec Eckius en présence de l'Electeur de Saxe. Dans ces conférences le nouveau Docteur se declara contre la primauté du Pape ; ajoutant que l'Eglise militante n'a d'autre chef que J. C. Il s'y déclara aussi contre l'infaillibilité des Conciles : mais il répondit obliquement sur le Purgatoire. Les conférences furent suivies de quelques Ecrits publiés de part & d'autre, & de la condamnation que les Universités de Cologne & de Louvain prononcerent contre Luther & ses Ecrits.

On a dit aussi que le dépit de n'avoir point eu de part à la publication des Indulgences, avoit soulevé Zwingle contre la Religion de ses Peres. Quoiqu'il en soit, il commença par se déchainer sur l'abus de ces Indulgences, à l'imitation du Religieux Augustin. Des Indulgences il passa successivement à l'autorité du Pape, à l'effet des bonnes œuvres, & au mérite de la foi dans le salut. Depuis l'année 1519. il s'éleva contre la Messe, l'Invocation des Saints, les loix de l'Eglise, les abstinences, les vœux monastiques & le Célibat des Prêtres. Dans ce même tems Luther entreprit de défendre la Communion sous les deux espéces, avouant pourtant *que* J. C. *est tout entier sous chaque espéce*. En 1520. il renouvella dans une lettre qu'il écrivit à l'Empereur Charle V. à peu près les mêmes protestations, qu'il avoit faites auparavant à Leon X. & avec aussi peu de bonne foi.

Cependant la Cour de Rome fut fortement sollicitée d'arrêter les progrès du nouveau Docteur ; & sur les instances de cette Cour, le Chapitre des Augustins interposa son autorité pour le retenir. Il feignit d'abord de se relâcher ; & à la considération de ses Supérieurs il promit d'écrire au Pape pour l'appaiser. Dans cette lettre Luther se répandoit en invectives, non contre le Chef de l'Eglise, mais contre sa Cour, & finissoit pourtant par des menaces indirectes contre le Pape, qu'il ne reconnoissoit plus dès-lors (*c*) que comme un Prince temporel. » Je hai les disputes, disoit-il. Je n'attaquerai personne : » mais aussi je ne veux pas être attaqué. Si on m'attaque, puisque j'ai Jesus-Christ pour » maitre, je ne demeurerai pas sans replique. Pour ce qui est de chanter la Palinodie, » que personne ne s'y attende. Votre Sainteté peut finir toutes ces contentions par un

(*a*) *Ep. ad* Leon. X. *Oper.* Tom. II.
(*b*) *Melanchton*, en Allemand *Schwartzerde*; ce qui signifie *terre noire*. Carlostad, dont le nom étoit *Bodenstein*, fut nommé *Carlostad* de la Ville de sa naissance.
(*c*) *Epist. ad* Leon. X. *Oper.* Tom. II

» seul mot, en évoquant l'affaire à elle, & en imposant silence aux uns & aux autres «. Voilà ce qu'il écrivoit à Leon X. en lui dédiant le Livre *de la liberté Chrétienne*, plein de nouveaux paradoxes, dit (*a*) M. de Meaux. Ce Traité fut suivi bientôt d'un autre contre les vœux Monastiques.

Enfin après bien des sollicitations réïterées inutilement auprès de l'Empereur Charle V. pour faire arrêter Luther, le Pape donna sa Bulle contre lui le 15. ou le 18. Juin 1520. Cette Bulle contenoit en quarante-un articles les sentimens de Luther contraires à la doctrine établie. On a écrit qu'avant la publication de la Bulle, Luther avoit cherché à se ménager une réconciliation honorable avec le Pape sous la protection de l'Empereur. Quoiqu'il en soit, l'excommunication lancée contre lui aiant été publiée, Luther ne garda plus de mesures. Il fit paroitre d'abord des notes ou des apostilles pleines de mépris pour la Bulle. Un second Ecrit portoit ce titre : *Contre la Bulle exécrable de l'Antechrist.* Il le finissoit par ces mots : *de même qu'ils m'excommunient, je les excommunie aussi à mon tour.* C'est ainsi que prononçoit ce nouveau Pape. Enfin il publia peu de tems après son Livre de la *Captivité de Babylone ;* nouveau fruit des lumiéres, qu'il acquéroit, disoit-il, de jour en jour. Il est remarquable que les Réformateurs du seiziéme siécle n'ont reçu leurs lumiéres que par une inspiration successive ; ce qui montre leur dépendance des moiens humains, & peut-être aussi des causes physiques, comme le tempérament, &c. au lieu que les lumiéres des fondateurs du Christianisme étoient infiniment supérieures à ces causes & à ces moiens. Les Protestans conviennent du moins d'une partie de ma réflexion. *Bayle* dans son Dictionnaire critique, à l'article de Luther, Note BB. remarque, que Paul Jove impute à une maligne constellation, non seulement ce qui arriva en Allemagne par le moien de ce Reformateur, mais aussi la conversion des Indiens dans l'Orient & dans l'Occident. Lorsqu'il songe que la foi des Peuples changea presque en même tems dans les quatre parties de la terre, les uns aiant embrassé le Mahométisme, les autres le Christianisme, d'autres le Lutheranisme, il ne sçauroit croire (*b*) que les influences des Astres n'aient operé tout cela par des qualités occultes & pernicieuses. Florimond de Rémond semble applaudir à cette pensée. Voici ses paroles. (*c*) » Presque en même tems, dit le Jove, qu'Ismaël occupa l'Empire de Perse, & changea la » Religion, la bigarrant d'une nouvelle superstition Mahométane, s'éleva en Allemagne » sous l'autorité de Luther cette monstrueuse hérésie, laquelle voulut anéantir la Religion » Catholique, & tout ce que l'Antiquité avoit reçu, comme avoient fait en Perse les » Peuples enragés & obstinés en leurs nouvelles folies & superstitions. Au moïen de quoi, » dit-il, je reconnois volontiers par une secréte puissance du Ciel & par une maligne » influence des Astres, qu'en même tems toutes les Religions par tout l'Univers commencerent à changer de face & de visage, vû que non seulement les Mahométans, mais » aussi les Chrétiens, voire les Nations Idolâtres les plus éloignées de nous, adorant les » Idoles, & en l'Inde Orientale, & dans le nouveau Monde découvert depuis peu de tems » vers l'Occident, avoient coulé & glissé en nouvelles Religions & opinions, &c «. Lipse attribuoit aussi aux Astres (*d*) le penchant du XVI. siécle vers les disputes de Religion. Il prétend que l'ame est sujette comme le corps à certaines maladies, qui reviennent de tems en tems ; & il met au nombre de ces maladies de l'ame l'esprit de dispute & de changement de Religion, qui régnoit en ce tems-là. » Sans recourir, ajoute Bayle, aux » Constellations, l'asile ordinaire de l'ignorance, on eût pu trouver sur la terre les Cau- » ses secondes, dont Dieu se servit pour le changement qui arriva alors en Allemagne «. En effet, sans parler des autres, il est certain que les influences de la Cour de Rome servirent utilement le Réformateur Saxon. Il vivoit dans un tems & dans un pais, où l'on n'avoit pas oublié les prétentions excessives de cette Cour. La hauteur avec laquelle on condamna les propositions à la mode, & la défense impérieuse que l'on fit, même aux Souverains, de les tolérer ; voilà des influences qui opérerent puissamment sur l'esprit des Grands & du Peuple. Voici un exemple du stile Romain, » Nous défendons aux Princes, dit Leon X. dans sa Bulle contre Luther, de tenir aucune de ces propositions, » ou de les favoriser en quelque maniére que ce soit, sous peine d'excommunication, » d'être privés de leurs domaines & de leurs terres, & d'être traités comme infames, hé- » rétiques, fauteurs d'hérétiques & criminels de leze Majesté «. On ne peut défendre ce stile que par l'infaillibilité du Pape.

(*a*) *Hist. des Variations*, Liv. I. § XXIII.
(*b*) *Hist.* Lib. XIII.
(*c*) *Hist. de l'Heresie*, Liv. I. Ch. 4.
(*d*) *Constit. Doctr.* Lib. IV. Cap. [illegible]

Pour revenir au dernier ouvrage de Luther, il n'y garda plus de ménagement sur les Indulgences; sur la (*a*) souveraineté du Pape, qu'il qualifia de *Royaume de Babylone*; sur la Communion sous les deux espéces; sur le nombre des Sacremens, qu'il réduisit à deux; sur la Transubstantiation, qu'il ne rejetta pas d'abord sans aucune restriction; sur la Messe qu'il rejetta comme inutile, ou comme ne pouvant servir qu'à l'avarice des Prêtres. De cet Ouvrage il passa à un autre publié en Langue Allemande, pour agir plus efficacement sur l'esprit des Peuples, qu'il y excitoit à un soulevement général contre le Pape & ses Ministres. » Le Pape, disoit-il (*b*) » dans cet Ecrit, est un loup possédé du malin Esprit : il faut s'assembler de tous » les villages & de tous les bourgs contre lui. Il ne faut attendre ni la sentence » du Juge, ni l'autorité du Concile : n'importe que les Rois & les Césars fassent » la guerre pour lui. Celui qui fait la guerre sous un voleur, la fait à son dam. Les Rois » & les Césars ne s'en sauvent pas, en disant qu'ils sont défenseurs de l'Eglise, parce qu'ils » doivent sçavoir ce que c'est que l'Eglise «. Enfin qui l'en eût crû, ajoute (*c*) M. de Meaux, eût tout mis en feu, & n'eût fait qu'une même cendre du Pape & de tous les Princes qui le soutenoient. Et ce qu'il y a de plus étrange, est que ces propositions étoient autant de Thêses de Théologie, que Luther entreprenoit de soutenir. Ce n'étoit pas un Harangueur, qui se laissât emporter à des discours insensés dans la chaleur de la dispute : c'étoit un Docteur qui dogmatisoit de sang froid, qui mettoit en thêses toutes ses fureurs.

Jerôme Aleander, que le Pape Leon X. envoïa cette même année à l'Electeur, ne put rien gagner sur l'esprit de ce Prince. Le crédit du Réformateur augmentoit de jour en jour, & l'Université de Wittemberg s'étoit déclarée en sa faveur. Tous ces succès déterminerent Luther à faire un second appel au Concile. Après cet appel il publia la défense des articles condamnés par la Bulle de Leon X. & déclara fierement au Pape, qu'il approuvoit tout ce que lui Pape avoit condamné dans Jean Hus; comme au contraire il condamnoit tout ce qu'il avoit approuvé; ajoutant à cette réponse altiére, *voilà toute ma rétractation*. Ce fut alors qu'il prit le titre d'*Ecclésiaste* & de Prédicateur de Wittemberg; qu'il commença de soutenir que (*d*) sa Mission étoit extraordinaire & divine; qu'il déclara que les Excommunications, les Bulles & les Anathêmes avoient effacé en lui *le caractére de la bête*; & que se prévalant de l'augmentation de ses forces, il menaça de ne comparoître aux citations qu'avec cinq mille chevaux & vingt mille hommes de pied. A la tête, & dans tout le corps de la lettre aux Evêques où il parloit si fierement, il se qualifioit *Martin Luther par la grace de Dieu Ecclésiaste de Wittemberg*; & déclaroit à ces Prélats, » afin qu'ils n'en prétendissent cause d'ignorance, que c'étoit » là sa nouvelle qualité, qu'il se donnoit à lui-même avec un magnifique mépris d'eux » & de Satan; qu'il pourroit à aussi bon titre s'appeller Evangéliste par la grace de Dieu; » & que très-certainement Jesus-Christ le nommoit ainsi, & le tenoit pour Ecclésiaste «. En vertu de cette Mission céleste, il faisoit tout dans l'Eglise. Il prêchoit, il visitoit, il corrigeoit, il ôtoit des Cérémonies, il en laissoit d'autres, il instituoit & destituoit. Il osa même faire un Evêque (*e*). Enfin il brula publiquement à Wittemberg la Bulle du Pape & les Décrétales au mois de Decembre de la même année; ce qui fut bien tôt imité en d'autres endroits de l'Allemagne.

Cette action de Luther fut suivie d'une prédication très-vive, où il exhortoit les Saxons avec beaucoup de véhémence à secouer le joug du Pape; & d'un Manifeste dans lequel, après avoir justifié son action, il appelloit le Pape *tiran de l'Eglise, usurpateur de la puissance légitime des Magistrats, & corrupteur de la doctrine Chrétienne*. L'Université de Wittemberg condamna aussi les Decretales.

Luther se rendit à la Diette à Wormes au mois d'Avril de l'année 1521. par ordre de l'Empereur, avec un saufconduit de sa part. Il soutint hardiment sa doctrine devant la Diette, protestant cependant que si on pouvoit le convaincre par l'Ecriture, il se rétracteroit aussi-tôt : mais, ajouta-t'il, » je ne me crois obligé de croire ni au Pape, ni aux » Conciles, ni de reconnoitre leur autorité, puisqu'il est certain qu'ils se sont trompés «. On a objecté plus d'une fois à Luther, qu'en ne voulant être juge que par l'Ecriture, qui est un juge muet, dont chaque parti interpréte les décisions à son avantage, il se déclaroit seul juge des matieres controversées. Luther se felicitoit aussi de ce que sa doctrine

(*a*) Cependant environ un an auparavant il avoit [illegible] Leon X. [illegible] [illegible] Dist. 114. [illegible] Oper. Tom. I.

(*c*) *Hist. des Variations*, Liv. I. n. XX.
(*d*) *In Epistola ad falso nominatos Ord. Episcop.*
(*e*) [illegible] *Amsdorf*, qu'il ordonna Evêque de Naumbou[illegible].

causoit des troubles : « c'est, dit-il, le propre de l'Evangile, où Jesus-Christ a dit, qu'il » n'est pas venu pour apporter la paix, mais la guerre ». Il est vrai que ces paroles de Jesus-Christ caractérisoient parfaitement la nature de l'Evangile, si opposé par ses dogmes aux sentimens établis, & par la pureté de sa morale à la corruption du siecle. Jesus-Christ étoit venu sur la terre pour y porter ces saints dogmes & cette morale pure, que ni la Loi ni les Philosophes les plus subtils n'auroient jamais enseignée : mais l'abus que Luther faisoit de ces paroles du Sauveur du monde n'en étoit pas pour cela ni moins criant ni moins scandaleux. C'étoit aux passions, aux désordres qui régnoient dans le monde, à cette fausse paix qui laissoit les plus coupables dans une funeste sécurité, que Jesus-Christ étoit venu déclarer la guerre ; pendant que Luther auroit mis, si son crédit avoit été encore plus grand qu'il ne l'étoit, tout l'Univers en combustion. D'ailleurs le langage de Luther ne lui étoit pas particulier ; c'étoit celui de tous les Héresiarques, & par cette application, il ne s'élevoit pas au-dessus des Ariens & de plusieurs autres Sectes, qui pouvoient à juste titre parler comme lui.

Luther défendit son *Apostolat* avec la même présomption dans les conférences qu'il eut ensuite avec l'Electeur de Tréves. Après avoir rejetté toutes les conditions que ce Prélat lui proposa, il lui répondit, comme Gamaliel aux Juifs, « si l'entreprise est humaine, » elle avortera. Le Pape doit être content ; si le dessein étoit l'ouvrage des hommes, » on le verroit manquer bientôt » : réponse dont les Mahométans auroient droit de se prévaloir contre les Chrétiens, & qui peut s'appliquer à toutes les révolutions. On objecte aussi que Luther découvrit le foible de son Apostolat, lorsque par un artifice purement humain il se fit enlever à Eysenac. Cela étoit du génie & de la politique du siecle, mais fort peu de celui de l'Evangile. Cet enlevement supposé irrita les partisans du Lutheranisme, & excita presque une sédition dans Wormes.

Toute espérance de ramener ce Religieux étant entiérement perdue, l'Empereur donna un Edit contre lui le 6 Mai 1521. Environ un mois auparavant l'Université de Paris avoit censuré sa doctrine, & Melancthon écrivit contre la censure. Luther de son coté répondit fort aigrement au Roi d'Angleterre Henri VIII. qui avoit écrit contre lui. L'Apôtre de la Saxe oublia pour lors ce qu'il devoit à la Majesté Roiale. Il s'emporta contre ce Prince à une telle violence, que les Luthériens eux-mêmes en étoient honteux. Ce n'étoient que des injures atroces, & des démentis outrageans à toutes les pages. *C'étoit un fol, un insensé, le plus grossier de tous les pourceaux & de tous les ânes.* Quelquefois il l'apostrophoit d'une maniére terrible. *Commencez-vous à rougir*, disoit-il, *Henri, non plus Roi, mais sacrilége?* Un Ecrit si peu respectueux, si peu convenable à un *restaurateur de la Religion Evangélique* attira beaucoup de blâme à son Auteur. On peut voir à cette occasion comment (a) Erasme caractérisoit Luther. Je ne dois pas oublier ici, que le Pape avoit excommunié Luther par la Bulle *in cœna Domini* pendant la tenue de la Diette de Wormes. Le Docteur Saxon répondit à cette Bulle par une autre Bulle, qu'il appella la *Bulle & la Réformation du Docteur Luther.* Dans cette Piéce (b) qui étoit comme une déclaration de guerre à toute l'Eglise Romaine, il invitoit les *véritables enfans de Dieu* à emploïer leurs forces & leurs biens pour ravager les Evêchés, & pour abolir le gouvernement des Evêques.

Le nouveau Docteur passa neuf mois dans un château de l'Electeur de Saxe, après son enlévement supposé. Ce fut dans cette (c) *Ile de Pathmos*, qu'il mit la derniére main à la Réforme projettée. Les Messes privées furent abolies dans Wittemberg, & ensuite dans toute la Saxe. Cette abolition fut le résultat d'une conférence que Luther eut avec le Diable, qui lui reprocha que pendant quinze ans, c'est-à-dire, environ jusqu'à l'année 1521. ou 1522. il avoit commis idolâtrie, en célébrant des Messes privées : sur quoi les Catholiques objectent, qu'à proprement parler, le Diable est le réformateur de cet abus. L'Auteur de la *défense de la Réformation* a voulu (d) faire passer cette Conférence pour une espéce de parabole. Il avoue ensuite, *que cette maniére d'exprimer les choses sous la forme d'un combat contre le Diable est un peu éloignée de l'usage commun.* On défend Luther par un avis mêlé d'excuse qu'il donne aux Lecteurs, *de lire ses Ouvrages avec précaution, & en se ressouvenant toujours qu'il a été Moine.* Enfin l'Auteur de la Défense récrimine par un endroit de la Légende de Saint Dominique, où il est parlé de quelques abus que le Saint

(a) Erasme dans une Lettre à Mélanchton.

(b) Vid. *Bullam* in *Oper. Luther.* &c.

(c) Il appella ce Château l'Ile de Pathmos, à cause qu'à l'imitation de Saint Jean qui écrivit ses Révélations dans cette Ile, Luther acheva dans ce Château son plan de Réformation Evangélique.

(d) Voi. la seconde Partie de ce Livre, à l'endroit qui commence par ces mots, *Luther suivant le stile des Moines de ce tems-là*, &c.

Saint corrigea dans ses Religieux, sur les indices qu'il trouva dans un catalogue qu'il avoit arraché au Diable. *Bayle* dans son Dictionnaire prétend qu'on ne sçauroit prendre pour une parabole tout ce récit de Luther, & cite des endroits du Reformateur Saxon, qui font mention des *mauvaises nuits que le Diable lui a fait passer. Aussi connoissoit-il à fond cet Esprit malin, comme aiant mangé plus d'un boisseau de sel avec lui. Le Diable*, disoit encore le Reformateur, *couche plus souvent avec moi que ma chere Catherine. Hospinien* parle aussi de l'entretien que Luther eut avec le Diable, & de la maniére dont ce dernier lui fit connoitre divers abus de la Messe. Il défend en même tems le songe de Zwingle contre les Sacramentaires. Cependant Carlostad renversa les Images, ôta l'élévation du Saint Sacrement, & rétablit la Communion sous les deux Especes. Des changemens si rapides parurent déplaire à Luther, (a) peut-être à cause qu'ils avoient été faits pendant sa retraite. Carlostad se maria bientôt après, & fut le premier qui en donna l'exemple aux Ecclésiastiques qui renoncerent à la Communion Romaine.

En l'année 1522. Luther donna la version du Nouveau Testament en Allemand. Comme il avoit repandu sa doctrine dans cette Version & dans les Notes qui l'accompagnoient, les Princes Catholiques d'Allemagne en défendirent l'usage avec beaucoup de séverité, & Luther écrivit contre ces Princes un *Traité de la puissance séculiere.*

En l'année 1523. il prescrivit un nouveau formulaire de Messe à l'Eglise de Wittemberg. Par ce formulaire il rejettoit le Canon de la Messe Romaine, les Offertoires, les Collectes, les Proses, excepté celle de Noël & du St. Esprit. Il y rejettoit aussi les Messes des Morts & les Messes votives. Pour la Communion, il laissoit la liberté de mêler de l'eau avec du vin, ou de n'en pas mêler. Il faisoit suivre immédiatement les premiéres paroles de la Préface de celles de l'Institution, après quoi le Chœur devoit chanter le *Sanctus*, & on devoit élever le Pain & le Calice au *Benedictus*. L'Oraison Dominicale suivoit, & immédiatement après, sans autre Oraison, le *Pax Domini*. Cette priére, qui est une espéce d'absolution, étant prononcée, le Prêtre devoit se communier & communier le Peuple pendant le chant de l'*Agnus Dei*. » L'Evêque, disoit Luther, pourra tenir » les deux espéces, & se communier lui & le Peuple de l'espéce du pain, avant que de » bénir celle du vin. Le Célébrant pourra se servir de la formule ordinaire, *Corpus Domini*, &c. Mais comme dans les derniéres Collectes, il y est presque toujours parlé de » sacrifice, on les obmettra en substituant à leur place quelqu'autre Oraison. Au lieu d'*Ite* » *Missa est*, on dira *Benedicamus Domino*. On finira par la bénédiction qui est en usage, » ou par une autre tirée de la sainte Ecriture «. Il exhorta de se préparer à la Communion par le jeûne & la priére; & quoiqu'il ne crût pas que la Confession secréte fut necessaire, ni qu'on dût l'exiger, il la tint pourtant pour utile, & ne voulut pas qu'on la méprisât. Il ne blâma pas les Heures Canoniales : mais il ordonna que l'on s'assemblât le Dimanche deux fois à l'Eglise; le matin pour la Messe, le soir pour Vêpres; que le matin on expliquât l'Evangile du Dimanche, & le soir l'Epitre; qu'on retranchât toutes les Fêtes des Saints, ou qu'on les transférât au Dimanche.

Il écrivit cette même année contre la Profession des Religieuses. Il disoit du vœu de chasteté, qu'il étoit aussi peu possible de l'accomplir, que de se dépouiller de son sexe. Ce fut sans doute l'impuissance d'accomplir ce vœu, qui porta l'Apôtre de la Saxe à se marier avec une des neuf Religieuses, qu'un de ses Sectateurs tira du Couvent le Vendredi Saint de cette année. Elle s'appelloit Catherine de Borre, & étoit de qualité. Luther n'avoit osé en venir jusques-là pendant la vie de Fréderic Electeur de Saxe. Ce Prince n'avoit que du mépris pour les Prêtres & les Religieux, qui se marioient. Ainsi pour ne pas se perdre dans son esprit, il fallut patienter tant que vécut ce Prince: mais il ne fut pas plutôt mort, que Luther épousa sa Religieuse. Ce mariage se fit en 1525. c'est-à-dire dans le fort des guerres civiles d'Allemagne. Luther avoit alors 45. ans.

Sleidan passe légérement sur ce fait. (b) » Luther, dit-il, épousa une Religieuse, & » par-là il donna lieu à de nouvelles accusations de ses adversaires, qui l'appellerent furieux » & esclave de Satan «. Mais ce ne furent pas seulement les adversaires de Luther qui blamerent son mariage : ses Disciples les plus soumis en furent surpris, & mirent tout en œuvre pour l'en justifier. C'est ce que nous voions par une lettre que Mélancheton écrivit en ce tems-là à son ami Camérarius, où après l'avoir instruit de ce nouveau mariage, il lui dit : » Qu'il sçait assez que Luther n'est pas ennemi de l'humanité, & qu'il croit » qu'il a été engagé à ce mariage par une nécessité naturelle; qu'il ne faut donc point » s'étonner que la magnanimité de Luther se soit laissée amollir; que cette maniére de

(a) *Lutherus* in Epist.

(b) *Hist.* Lib. V.

» vie est basse & commune, mais sainte; & qu'après tout l'Ecriture dit que le mariage » est honorable; qu'au fond il n'y a ici aucun crime, & que si on reproche quelqu'autre » chose à Luther, c'est une calomnie manifeste «. C'est qu'on avoit fait courir le bruit que la Religieuse étoit grosse & prête à accoucher, quand Luther l'epousa; ce qui ne se trouva pas véritable. Mélanchton ajoute, » que tout ce qu'on peut blamer dans l'action » de Luther, c'est le contretems dans lequel il fait une chose si peu attendue, & le plaisir » qu'il va donner à ses ennemis, qui ne cherchent qu'à l'accuser; au reste qu'il le voit » tout troublé & tout chagrin de ce changement, & qu'il fait tout ce qu'il peut pour le » consoler «. On voit par-là combien Luther étoit honteux & embarrassé de son mariage, & combien Mélanchton même en etoit frappé, malgré le respect qu'il avoit pour lui. Ce qu'il ajoute à la fin fait aussi connoître combien il croioit que Camérarius en seroit ému, puisqu'il dit avoir voulu le prévenir, *de peur que dans le désir qu'il avoit que Luther demeurât toujours sans reproche & sa gloire sans tache, il ne se laissât trop troubler & décourager par cette nouvelle surprenante.*

Les imitateurs ne manquerent pas à Luther: cette permission de se marier (*a*) donnée aux Ministres de la Réforme, fut certainement un des moiens les plus efficaces pour l'accroissement du parti. Ces Ministres, défroqués pour la plûpart, couroient alors si rapidement au mariage, qu'Erasme n'a pû s'empêcher de s'en divertir. » Il semble, di» soit-il, que la Réforme doive aboutir à défroquer des Moines & à marier des Prê» tres: (*b*) tout finit en se mariant, comme dans les Comédies «. Après le Traité contre la Profession des Religieuses, Luther en fit un pour la (*c*) suppression des Ordres Monastiques & des Couvens. Il vouloit que les revenus des Communautés Religieuses fussent emploiés à l'entretien des Pasteurs, des Ecoles, des Vieillards, des Orphelins, des Pauvres & des Etrangers, &c. ce qui, disoit-il, étoit en effet bien plus digne du Christianisme, que l'entretien de tant de gens inutiles & souvent même pernicieux à l'Etat.

La Secte des Anabaptistes commença dans ce tems-là par *Thomas Muncer* & *Nicolas Storck*. Je n'en dirai pas davantage présentement. Je remarquerai seulement après M. de Meaux, que Luther objectoit contre ces Sectaires, qui furent chassés de Wittemberg, » qu'ils étoient obligés de déclarer de qui ils avoient reçu charge d'enseigner, au » lieu de les recevoir à prouver la vérité de leurs sentimens par l'Ecriture. S'ils disent, » ajoutoit Luther, qu'ils tiennent leur charge de Dieu, qu'ils le prouvent par un miracle. » C'est ainsi que Dieu se déclare, quand il veut changer quelque chose dans la forme de » la Mission «. Pour lui, les miracles ne lui manquoient pas. Il vouloit qu'on crût que le grand succès de ses prédications tenoit du prodige; & lorsqu'il abandonna la vie Monastique, il écrivit à son pere qui paroissoit un peu ému de ce changement, que Dieu l'avoit tiré de son Etat par des miracles visibles. » Je vous envoie un livre, lui dit» il, où vous verrez par combien de miracles & d'effets extraordinaires de sa puissance, » il m'a absous des vœux Monastiques «. Ces vertus & ces prodiges, c'étoit & la hardiesse, & le succès inespéré de son entreprise. C'est ce qu'il donnoit pour miracles; & ses Disciples en étoient persuadés. Ils prenoient même pour quelque chose de miraculeux, qu'un *petit homme* eût osé attaquer le Pape, & qu'il parut intrepide au milieu de tant d'ennemis. Les Peuples le regardoient comme un Héros & comme un homme divin, quand ils lui entendoient dire, qu'on ne pensât pas l'épouvanter; que s'il s'étoit caché un peu de tems (*d*) » le Diable sçavoit bien que ce n'étoit point par crainte; que » lorsqu'il avoit paru à Wormes devant l'Empereur, rien n'avoit été capable de l'effraier; » & que quand il eût été assuré d'y trouver autant de Diables prêts à le tirer, qu'il y » avoit de thuiles dans les maisons, il les auroit affrontés avec la même confiance «. C'étoient-là ses expressions ordinaires. Il avoit toujours à la bouche le Diable & le Pape, comme deux ennemis qu'il alloit abattre, & ses Disciples trouvoient dans ces paroles brutales (*e*) *une ardeur divine, un instinct céleste, & l'entousiasme d'un cœur enflammé de la gloire de l'Evangile.*

Zuingle qui avoit commencé comme *Luther*, continuoit de même en Suisse. Je laisse le (*f*) détail des conférences de Zuric. Le résultat fut, qu'on aboliroit la Doctrine &

(*a*) Voi. dans Bayle, *Nouv. Lett. sur l'Hist. du Calvinisme*, Lettr. 11 le raisonnement par lequel il prétend justifier le mariage des premiers Prosélytes de la Réforme. Il renferme bien des subtilités capables d'éblouir les bonnes ames du parti. Mais sans m'amuser à le réfuter, j'y remarque deux sophismes, la *fausse supposition* & le *denombrement imparfait*, *ce qui renverse absolument le dilemme* qu'il fait pour justifier ce mariage.

(*b*) Erasme dit à peu près la même chose dans une Lettre, que l'on peut lire à l'article *Borre* dans le Dictionnaire de *Bayle*.

(*c*) *Tractatus de Fisco communi.*

(*d*) *Ep. ad Fr. Sax. Ducem*, Apud *Chytr.* Lib. X.

(*e*) *Chytr.* Ibid.

(*f*) Le 29. Janvier 1523. & le ... Octobre de la même année.

le Culte extérieur des Catholiques Romains. Tout fut supprimé, jusqu'à l'usage des orgues, qui n'a pas laissé de se retablir dans la suite à Genève, & dans d'autres Villes Calvinistes : mais on ne rejetta la Messe qu'en 1526. L'année 1523. fut aussi remarquable par l'établissement de la Réformation Luthérienne en Dannemarc & en Suède. Avant ce changement public, le Luthéranisme avoit deja commencé de se faire connoître dans ces deux Roiaumes. Gustave Ericson fit assembler les Etats de Suède pour le recevoir, & pour abolir la vieille Religion. *Olaus Petri*, qui avoit apporté le Luthéranisme de Wittemberg dans sa patrie, lui communiqua le Nouveau Testament en Suédois d'après la Version de Luther en Allemand. Ce même Luthéranisme se fit aussi connoître en France & en Flandres, & Jean le Clerc premier Ministre de la nouvelle Religion en France, &, selon Beze, restaurateur des Eglises de Metz & de Meaux, fut brulé pour avoir brisé les Images. En Pologne, le Lutheranisme se manifestoit comme ailleurs: mais Sigismond donna un Edit rigoureux contre les nouvelles opinions, & defendit de lire les Ouvrages de Luther. En France le Parlement les condamna au feu, & l'Université censura ceux de Mélanchton. Malgré ces précautions le Luthéranisme fit des progrès considérables : la nouveauté, sur-tout lorsqu'elle est favorable aux passions, manqua-t'elle jamais d'en faire ?

L'abolition du Celibat des Prêtres, enseignée & autorisée dans la nouvelle Religion, commença de se faire aussi connoître à Strasbourg en 1524. & fut goutée de plusieurs Ecclesiastiques de cette Ville. En Allemagne on essaia d'engager Clement VII. à promettre à la Diette de Nuremberg d'assembler un Concile libre : mais le Pape fut inflexible à l'imitation de ses predecesseurs. Son Legat donna pourtant quelques réglemens, qui furent peu agréables aux Allemands, à cause principalement qu'ils ne redressoient que des abus peu considerables en comparaison de ce que demandoient les Luthériens, & même beaucoup d'anciens Catholiques. Par exemple, on statuoit dans ces réglemens, qu'il n'y auroit point de festins dans les cabarets pour les Prêtres qui assisteroient aux funérailles; que les Moines ne seroient plus Curés; qu'on ne feroit point de quêtes; qu'on ne prêcheroit point d'Indulgences sans l'approbation des (a) Ordinaires; qu'on chatieroit les Prêtres Concubinaires; qu'on procederoit contre les Religieux & les Prêtres qui se marieroient, & que le nombre des Fêtes seroit diminué : mais le plus important des articles étoit celui qui ordonnoit aux Prêtres de s'appliquer à la lecture de la Bible. En Suède, le Roi Gustave s'empara des biens des Ecclesiastiques & des richesses des Eglises : mais l'ouvrage de la Réformation ne s'y acheva qu'en 1527.

A Wittemberg *Luther* & *Carlostad* continuerent de se brouiller, jusqu'à devenir ennemis irreconciliables. *Carlostad* fut même obligé de sortir de Wittemberg, & de se retirer à *Orlemonde*, où il fut élu Ministre; & comme on le soupçonnoit d'y (b) favoriser les Anabaptistes & les Paisans qui s'étoient soulevés sous l'autorité de la doctrine de ces Fanatiques, l'Electeur envoia Luther à Orlemonde, pour y pacifier les troubles. Luther passant à Jene prêcha violemment contre Carlostad sans le nommer, mais en le désignant si bien qu'il étoit impossible à celui-ci, qui étoit présent, de se méconnoître. Carlostad alla le trouver sur le champ à l'Ourse noire où il logeoit (c); & après lui avoir reproché ses variations sur la presence réelle, il s'offrit aussi-tot de prouver publiquement ce qu'il avançoit. Luther avec un air dedaigneux le defia d'écrire contre lui : Carlostad accepta le défi, en recevant pour gage du combat un écu d'or que Luther tira de sa poche; après quoi ils se donnerent la main, & burent à la santé l'un de l'autre. Ainsi la guerre fut déclarée à la mode du pais le 22 d'Août 1524. L'adieu des combattans fut memorable. *Puisse-je te voir sur la roue*, dit Carlostad à Luther : *puisses-tu te rompre le col avant que de sortir de la Ville.* L'entrée n'avoit pas été moins agréable. Par les soins de Carlostad, Luther entrant à Orlemonde fut reçu à grands coups de pierres, & presque accablé de boue. Depuis ce tems-là Luther ne voulut plus avoir de communication avec Carlostad. (d) Il refusa absolument de le voir & de conférer avec lui à Orlemonde. Il le fit même chasser bientôt après. *Carlostad* se retira à Strasbourg, & fit imprimer deux livres à Bâle; ces ouvrages furent défendus à Zurich & à Strasbourg. Carlostad ne soutenoit pas seulement, que le Corps & le Sang de Jesus-Christ ne sont point dans l'Eucharistie; il vouloit aussi que Jesus-Christ en prononçant ce mot *hoc*, *ceci*, au lieu

(a) C'est à dire les Evêques Diocésains.
(b) Hospin. Hist. Sacram. Part. II. pag. 52.
(c) Idem, *Ibid.* Il y remarque, que *Hunnius* Docteur Luthérien a voulu faire passer cette entrevue de Luther & de Carlostad pour un conte, mais il le réfute par de fort bonnes raisons.
(d) *Allez, M. le Docteur*, lui dit-il, *vous m'êtes suspect, vous êtes mon ennemi; je ne veux pas que vous soiez présent à nos Conférences.* Hospinianus, *ubi sup.* pag. 51.

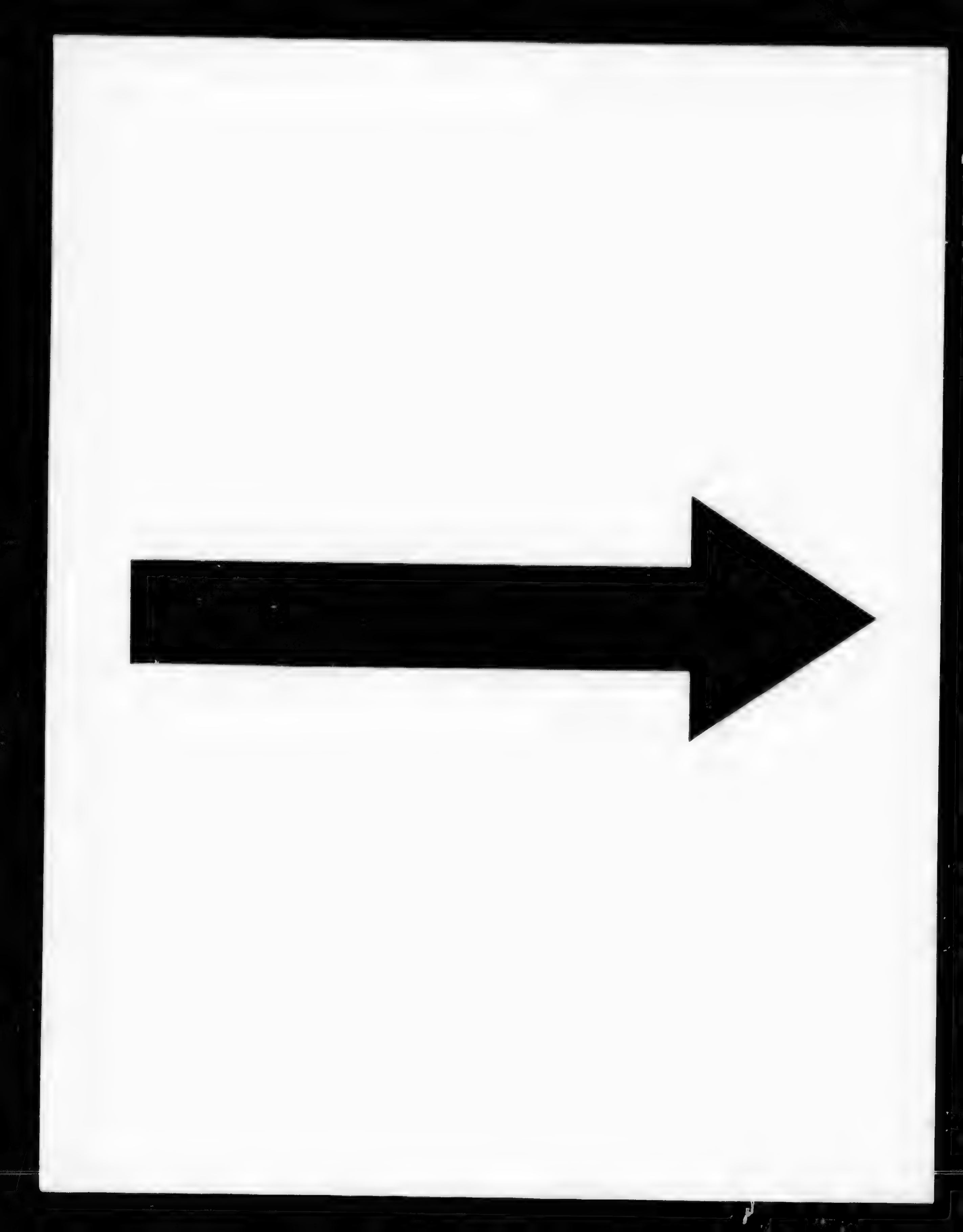
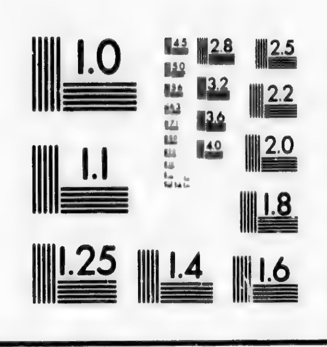


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



de désigner le pain, (a) se fût montré lui-même à ses Apôtres.

Oecolampade se défroqua pendant ces troubles, & fut le premier Ministre de Bâle, après avoir été quelque tems Curé, avant que de passer dans la Réforme. Il soutint contre les Luthériens, que les paroles sacramentales, *ceci est mon Corps*, renferment seulement un sens symbolique & figuré.

Zwingle se déclara aussi pour le même sens, en expliquant ces paroles, *ceci est mon Corps*, par celles-ci, *ceci signifie ou représente mon Corps*. On donna le nom de *Sacramentaires* à ceux qui se déclarérent pour ce sentiment. Zwingle en a donné l'explication dans un *Traité de la vraïe & de la fausse Religion*, & dans un autre qui porte pour titre (b) *du secours de l'Eucharistie*, tous deux publiés en 1526. Un songe (c) tira Zwingle des difficultés qu'il trouvoit à son explication, & lui fit découvrir heureusement dans la cérémonie de l'Agneau paschal rapportée dans l'Exode, un passage tout semblable, selon lui, cette nouvelle explication. Zwingle, dit Hospinien, se trouvoit fort embarrassé à soutenir l'opinion qu'il avoit embrassée, lorsqu'un Esprit, blanc ou noir, apparut en songe au Réformateur, & le tira de sa peine, en lui indiquant le passage de l'Exode Chap. XII. l'*Agneau est la Pâque*, c'est-à-dire, en est le *signe*. Sur cela le Réformateur s'éveille charmé de la découverte, va examiner le passage, & l'allégue à son adversaire. Ce passage lui fournit la matiére d'un long discours, qui servit à dissiper les ténébres de ses auditeurs. Au reste il est à remarquer que le terme Latin *Monitor* ne devroit se rendre ni par celui de *fantome*, comme a traduit M. de Meaux, ni par celui d'*esprit*, mais par celui de *conseiller*, ou d'*avertisseur*. Ce qui a déterminé à ces traductions, c'est l'expression *ater an albus*, *blanc ou noir*, par laquelle d'autres prétendent que Zwingle a voulu simplement donner à entendre que c'étoit un inconnu. En effet M. de Meaux avouë qu'elle pouvoit avoir ce sens. Quoiqu'il en soit, les Luthériens ont attaqué les Sacramentaires sur le songe de leur Apôtre, sans penser que ceux-ci pouvoient récriminer par la conférence de Luther avec le Diable.

Il paroissoit de tems en tems des livres remplis de sentimens extraordinaires, & opposés à l'Eglise Catholique. La Faculté de Paris en condamna un, où elle fit l'extrait de trente-cinq Propositions la plûpart Luthériennes. En 1525. elle en condamna d'autres suspects de Luthéranisme, & d'autres opinions contraires qui étoient tirées aussi (d) à la doctrine établie dans l'Eglise Catholique.

Cette même année Strasbourg & Francfort commencerent à avoir du gout pour le Luthéranisme. Les Souverains de Saxe, de Hesse & de Brunswick, qui penchoient aussi déja vers la nouvelle Réforme, ne tardérent pas à se déclarer Luthériens. Albert Grand Maître de l'Ordre Teuthonique suivit leur exemple, & se maria en 1526.

Enfin Luther s'étoit marié aussi avec la Religieuse Catherine de Borre, ainsi que nous venons de le dire. Oecolampade l'imita l'année suivante 1526. & pour mieux résister à l'humanité, qu'il ne haïssoit pas non plus que Luther, il épousa une belle jeune fille. Les soins du mariage n'empêchérent pas le Docteur Saxon d'écrire en termes fort peu mesurés contre Erasme sur le libre Arbitre. Il essaïa aussi de gagner George Duc de Saxe & Henri VIII. Roi d'Angleterre. Celui-ci répondit très-vivement, ce qui lui attira de la part de Luther une replique encore plus vive, & même très-peu respectueuse : mais malgré les oppositions du Roi d'Angleterre le Luthéranisme fit quelques progrès dans ses Etats, & Luther tâcha de les rendre plus considérables, par la traduction qu'il fit faire du Nouveau Testament en Anglois, conformément à la version & aux explications qu'il avoit données en Allemand. A la Diéte tenue à Spire au mois de Juin, où l'on proposa des réglemens sur les différends de Religion, toutes les délibérations se terminérent infructueusement, & on se sépara avec plus d'aigreur qu'auparavant, comme il arrive presque toujours dans ces sortes de Conférences, où chacun ne paroît que dans le dessein formé de demeurer dans son sentiment, supposé qu'il ne puisse pas y ramener les autres.

Pendant que les deux partis s'aigrissoient l'un contre l'autre en Allemagne, l'Université de Paris continuoit ses Censures. Elle censura une seconde fois le nommé Louis Berquin, qui fut enfin brûlé à Paris en 1529. Elle censura aussi quelques Ouvrages d'Erasme, & principalement ses Colloques, où l'on trouve des traits vifs contre les excès des dévotions monachales, & contre la préférence que leur donnent certaines personnes sur la

(a) *Hospinianus*, ubi sup.
(b) *Subsidium de Eucharistia.*
(c) Hospinien le rapporte, Part. II. *Histor. Sacrament.* pag. 39.

(d) 14. d'un nommé *Mesgret*, 31. d'un certain *Volfgang Schut*. Elle condamna aussi quelques Ouvrages de cet Auteur, plusieurs propositions d'un certain Pierre *Carols*, plusieurs autres de *Poïent* & de *Saunier*.

la véritable piété, & sur le culte que l'on doit à Dieu, avant quelqu'autre hommage que ce soit. Quelques propositions d'un Religieux nommé Bernardi furent aussi censurées. Je passe ici les commencemens de l'affaire du Divorce d'Henri VIII. qui donnérent lieu à ceux de la *Réformation Anglicane*.

La nouvelle Réforme étoit divisée alors (en 1527.) en Luthériens & en Zwingliens. Ils écrivoient & disputoient fortement pour la défense des opinions qui les avoient désunis. Luther se détermina pour l'*Ubiquité*; ce sentiment qui consiste à mettre l'humanité de Jesus-Christ par tout où est sa divinité, selon le raisonnement le plus singulier qui puisse se faire. *Puisque*, dit-on, *l'humanité de Jesus-Christ est unie à la Divinité; donc l'humanité est par tout.* Pour les Zwingliens, ils prétendoient que Dieu même ne peut mettre le Corps de Jesus-Christ en différens lieux; & il est vrai que si l'on s'en rapporte à la voix de la raison seule, elle ne sçauroit le comprendre. Jacques (*a*) Faber donna grand cours à l'*Ubiquité* de Luther. Pour donner quelque idée au Lecteur de cette *Ubiquité* Luthérienne, on sçaura qu'elle fut inventée pour défendre la Présence réelle du Corps de Jesus-Christ sans la destruction de la substance du pain, contre la Transubstantiation qu'on avoit résolu de rejetter; & que pour établir une union corporelle entre le pain de la Communion & le Corps, on emploïa des (*b*) termes obscurs & extraordinaires, par lesquels le communiant ne recevoit aucune notion plus distincte de l'essence du Sacrement. C'étoit pourtant dans ces variations, dans ces incertitudes, (*c*) dans ces divisions, qu'on soutenoit l'évidence de l'Ecriture, l'invincible nécessité de l'examen, & la possibilité de se rendre raison à soi-même des mystéres de la Religion sans Concile, sans décisions de l'Eglise, & sans autre interpréte que la *pure parole* de Dieu.

En ce tems-là Berne proposa une conférence sur dix points qui faisoient l'essence de la Réforme. La Conférence fut tenue au commencement de l'année 1528. Les dix points y furent approuvés, & le résultat fut l'abolition de l'ancienne Religion. La Réforme y eut lieu selon la doctrine de Zwingle. Cette même année le Cardinal Duprat Archevêque de Sens tint un Concile à Paris contre la doctrine de Luther, & pour le maintien de la discipline & des mœurs. Le Concile défendit deux choses également prophanes & ridicules, dont l'usage s'étoit introduit & maintenu à la honte de la Religion; l'une étoit l'usage d'avoir des Bâteleurs dans l'Eglise, pour y jouer des airs lascifs ou chanter des chansons malhonnêtes; l'autre étoit la *Fête des Fols*. Un autre Concile tenu à Bourges imita celui de Sens.

La Messe fut abolie à Strasbourg en l'année 1529. elle le fut encore à Bâle. Un nouveau Decret du 13. Avril émané de la Diéte de Spire, mais qui déplut aux Allemands de la nouvelle Religion, donna lieu à la protestation du 19. du même mois, en vertu de laquelle les Luthériens acquirent le nom de Protestans, qui depuis a été communiqué aux Sectateurs de Zwingle, de Calvin, &c. Cependant le Landgrave de Hesse essaïa de concilier les Luthériens & les Zwingliens sur les points qui les divisoient, dont le principal étoit certainement celui de l'Eucharistie; & les deux partis eurent une Conférence à Marpourg. Quoique la Conférence fût composée des plus habiles gens de ces deux partis, c'est-à-dire de Luther, Osiandre & Mélanchton d'un côté, & de Zwingle, Oecolampade & Bucer de l'autre, il leur arriva de demeurer séparés, sans autre avantage que celui d'avoir bien disputé, pour se haïr un peu plus qu'auparavant. Les Zwingliens demandérent pourtant à Luther qu'il les regardât comme ses freres: mais au rapport de plusieurs Ecrivains de ce tems là, Luther rejetta la fraternité. *Quelle fraternité me demandez-vous*, leur disoit-il, *si vous persistez dans votre créance? C'est signe que vous en doutez, puisque vous voulez être freres de ceux qui la rejettent.* Luther regarda même cette proposition des Zwingliens comme un artifice, & dit *que Satan régnoit tellement en eux, qu'il n'étoit plus en leur pouvoir de dire autre chose que des mensonges.* Au reste on est en droit de remarquer ici une chose, qui sera reconnue véritable, pourvû qu'on ne soit point aveuglé par ses préjugés. C'est que les nouveaux Docteurs, qui prêchoient aux peuples qu'il falloit reconnoitre l'Ecriture seule, & rejetter les décisions de l'Eglise & des Conciles, décidoient pourtant eux-mêmes pour les Peuples de tout ce qu'ils devoient croire: tant il est vrai, que dans quelque Communion que ce soit, l'autorité sera toujours le principe auquel il faudra ramener les Peuples. Je remarquerai en même tems deux faits qu'il ne faut pas oublier. Le premier, que les Princes Protestans aiant été invités par

(*a*) *Schmidlin.*

(*b*) *Panis carnutus, vinum sanguineum.* Pain charnel, vin sanglant.

(*c*) » Il est ridicule, disoit Calvin, que nous nous » accordions si peu entre nous dans le commencement » de ntre Réforme «. *Epist. ad Melancht.* pag. 245.

l'Empereur aux cérémonies de la Fête-Dieu, le Marquis de Brandebourg répondit pour tous, qu'ils ne pouvoient y assister, à cause, disoit-il, qu'on ne portoit à la Procession que la moitié du Sacrement; ce qui prouve, dit-on, que les Luthériens croioient encore la présence réelle hors l'usage de la manducation. L'autre, qu'il fut décidé par les Théologiens Luthériens, que l'Electeur de Saxe, quoique Protestant, pouvoit assister, comme Grand Maréchal de l'Empire, à la Messe du St. Esprit, qui fit l'ouverture de la Diéte d'Augsbourg à laquelle les Luthériens présentérent leur Confession. Ces Théologiens autorisérent l'Electeur par l'exemple de Naaman.

Je ne raporterai point ici cette fameuse Confession d'Augsbourg, composée par Mélanchton, présentée à la Diéte le 25. Juin de l'année 1530. réfutée alors par les Catholiques, changée ensuite en plusieurs de ses articles par ces mêmes Luthériens. Je me contente de dire, qu'elle fut suivie de plusieurs conférences, qui tendoient à réunir les partis, & à ramener les Luthériens dans le sein de la Communion Catholique; à quoi on emploïa inutilement les promesses & les menaces. Les Sacramentaires de Strasbourg, Memmingue, Constance, Lindau, &c. présentérent aussi leur Confession dressée par Bucer le Réformateur de Strasbourg. Zwingle fit la même démarche pour la Suisse Protestante. Enfin Charle-Quint résolut d'emploïer la force pour soumettre les Protestans, & ceux-ci s'assemblérent à Smalcalde pour faire une ligue, qui avoit pour principal but la défense de leur Réformation, qu'ils appellérent la *Doctrine Evangélique*.

Henri VIII. commençoit à se piquer contre le Pape, après avoir sollicité depuis si long-tems son divorce avec Catherine d'Arragon. L'humeur fiére & impétueuse de ce Prince ne s'accommodant point de la maniére avec laquelle la Cour de Rome traitoit une affaire, dont elle auroit dû mieux prévoir les suites, il attaqua d'abord le Clergé, & les deux Chambres du Parlement prirent connoissance de divers abus commis par les Ecclésiastiques. Sur l'ouverture que fit Cranmer, depuis Archevêque de Cantorberi, le Roi prit la résolution de consulter les Universités de l'Europe sur son divorce; & ces Universités ne furent pas toujours favorables. S'il en faut croire quelques Ecrivains, les *Angelots* d'Angleterre avoient gagné celles qui se déclarérent pour le Divorce. Quoiqu'il en soit, on se donna beaucoup de mouvement; on fit jouer bien des cabales & des intrigues pour faire réussir les consultations au gré d'HenriVIII. On consulta aussi les Théologiens Protestans. Enfin les choses ne tournant nullement au gré de ce Roi du côté du Pape, il défendit à ses sujets de recevoir aucune expédition de la Cour de Rome, qui fût contraire à son autorité souveraine, & résolut de porter l'affaire du Divorce au Parlement & au Clergé du Roiaume. Le Parlement fut convoqué au commencement de l'année 1531. Le Roi déclara par la bouche de son Chancelier le desir qu'il avoit de faire dissoudre son mariage pour mettre sa conscience en repos: il devoit dire, *pour satisfaire plus librement sa passion pour* Anne de Boulen, par un consentement solemnel qui la rendit femme légitime. On commença dans ce Parlement par des recherches qui tendoient à l'abaissement du Clergé, afin de le rendre plus souple; & le Roi y reçut le titre de *Chef souverain de l'Eglise & des Ecclésiastiques d'Angleterre*. Comme cette démarche jointe aux démêlés entre le Pape & le Roi relevoit le courage de ceux qui favorisoient le Luthéranisme en Angleterre, Henri VIII. voulant montrer qu'à la veille de se séparer de la Communion du Pape, il demeuroit pourtant bon Catholique, crut devoir renouveller les loix contre les Hérétiques; & en conséquence on brûla quelques Luthériens, ce qui n'empêcha pas le Parlement de continuer d'agir contre Rome, & de l'attaquer par l'endroit le plus sensible. Il fit une Loi pour abolir les Annates, & supprima ainsi tout d'un coup le plus essentiel de ces immenses revenus, qui pouvoient faire regarder l'Angleterre comme un Roiaume tributaire de la Cour du Pape, ou comme un Païs conquis par l'Eglise. Enfin pour éviter le détail d'une rupture si connue, & rapportée par tant d'Historiens Catholiques & Protestans, il suffit de dire, que le couronnement d'*Anne de Boulen* fut suivi de près (*a*) d'une sentence de Rome contre le Divorce d'Henri VIII. & que la sentence acheva de renverser cette autorité du Pape si fort ébranlée par les contestations qui précédérent. Le Roi d'Angleterre se fit déclarer Chef de son Eglise, & par cette action entraîna peut-être malgré lui tout le Roiaume dans la Réforme.

Je reviens aux Révolutions excitées par le Luthéranisme. Zwingle fut tué en 1531. combattant à la tête des Suisses Protestans contre les Cantons Catholiques. Les Catholiques & les Luthériens ont fait un crime à ce Réformateur d'avoir été tué les armes à la main:

(*a*) Au mois de Mars de l'an 1534.

mais *Hospinien* (*a*) nie le fait, & soutient qu'il ne fut au combat qu'en qualité de Ministre. *Zuinglius non ut miles, sed ut pastor interfuit prælio.* On peut voir ce que cet Auteur ajoute, pour défendre le Réformateur de Zuric. Oecolampade (*b*) mourut peu de tems après. Les Protestans & les Catholiques traitent bien differemment ces deux Chefs des Sacramentaires: mais il y a à rabattre sur ce que disent les uns & les autres. Moins emporté que Luther, Zwingle ne fut pas moins hardi dans sa maniére de réformer. Ceux qui ont lû ses ouvrages y reconnoissent plus de suite, plus de précision & plus d'uniformité que dans ceux du Réformateur Saxon. Il paroit par la Confession de foi de Zwingle, qu'il a crû le salut des Païens, & qu'il a porté la charité jusqu'à faire trouver dans le Ciel les Patriarches, les Prophétes & les Apôtres avec les Héros & les Sages du Paganisme. Que les sages Païens soient sauvés des peines destinées aux méchans, & tous ceux qui suivent & pratiquent exactement les devoirs de la Religion naturelle toute seule, faute d'être à portée de connoître Jesus-Christ & la Révélation, cela ne peut révolter que l'orgueil Judaïque de certains Chrétiens: mais dire que ces Sages seront même au rang des Saints, cela diminue trop les droits du Christianisme. Comme il est de foi que personne n'est sauvé que par la Médiation de Jesus-Christ, St. Thomas qui s'est proposé la question d'un Gentil qui n'a pas été à portée de connoître ce Saint Médiateur, & qui cependant a toujours vécu suivant les régles de la Loi naturelle, dit que s'il s'en trouvoit de tels, Dieu leur envoïeroit un Ange pour les instruire.

Bucer eut ordre du Landgrave de Hesse de travailler à réunir les Luthériens & les Zwingliens. Pour y réussir, *Bucer* alla jusqu'à adoucir ou pallier le sentiment des Sacramentaires sur l'Eucharistie, & pour cet effet mit inutilement en usage des expressions vagues qui paroissoient favorables aux Luthériens, mais qui, au dire de Mélanchton, n'établissoient qu'une *présence* de vertu du Corps & du Sang de Jesus-Christ, puisque selon les Sacramentaires, ce Corps & ce Sang ne sont point ailleurs que dans le Ciel. Quoique Luther se déchaînât contre cette explication de *Bucer* avec son aigreur ordinaire, la négociation continua pourtant quelque tems. Il y eut des écrits de part & d'autre & des conférences, mais le tout en vain; & peu s'en fallut que le *Négociateur* désavoué déja de la Confession d'Augsbourg, ne le fût aussi des Evangéliques de Berne & de Bâle. Ces négociations duroient encore en 1535. & il y eut alors une Conférence à Cassel devant le Landgrave. Bucer déclara qu'en recevant le Sacrement, où le pain & le vin ne sont que des signes exhibitifs, on reçoit véritablement & substantiellement le Corps & le Sang de Jesus-Christ sans mélange de substance. On met aussi à l'année 1531. les commencemens de Servet, & ceux de la Réformation de Genéve. La Faculté de Paris continua de condamner cette même année les propositions qui lui étoient dénoncées comme hérétiques: mais les nouvelles opinions s'établissoient d'autant mieux en France, que Marguerite de Valois Reine de Navarre favorisoit assez ouvertement tous ceux qui les soutenoient. Cette Princesse fit traduire & imprimer les Heures avec des retranchemens, qui, selon le stile du tems, *sentoient le fagot.* Elle publia aussi de sa façon le *Miroir de l'ame pécheresse*, où l'on ne parloit ni de Saints ni de Purgatoire. Une si puissante autorité contribua infiniment à la propagation de ce qu'on appella bien-tôt après Calvinisme.

Ce fut en l'année 1533. que Calvin soupçonné de donner dans les nouvelles opinions se sauva de Paris, & se retira en Saintonge. Pendant son évasion la nouvelle Doctrine fit de grands progrès, & se glissa même à la Cour, & dans l'Université de Paris: mais ceux qui vouloient l'établir entendirent aussi mal que les Luthériens l'intérêt de leur réforme. Au lieu d'imiter l'humilité des Apôtres, & cette douceur si nécessaire & si utile au Chef de parti qui veut amener les hommes à ses principes en les dépouillant de leurs vieilles opinions, les premiers Docteurs de la Réforme de France se jetterent dans une controverse aigre & pointilleuse, où l'on donnoit des qualifications odieuses à l'ancienne Religion. Leurs Livres portoient souvent des titres injurieux. On y affectoit souvent de tourner les dogmes & les usages des Catholiques Romains en ridicule; & pour y réussir, on y mêloit des railleries améres & insultantes. Les Catholiques accusent aussi les nouveaux Docteurs d'avoir souffert qu'il se répandît des libelles satyriques, & qu'on fit des affiches contre l'ancienne Religion & contre ses dogmes. C'est ainsi qu'on se pro-

(*a*) *Hist. Sacram.* Part II. p. 208.

(*b*) Luther, Cochlée & les autres ennemis d'Oecolampade publierent que le Diable l'avoit étouffé, & que sa femme le trouva mort dans son lit. Voici les paroles de Luther sur cette mort. *Credo equidem, quod Emserus & Oecolampadius, aliique horum similes ignitis satanæ telis & hastis confossi, subitanea morte perierint*, &c. D'autres ont débité qu'il se donna lui-même la mort. *Hospinien* justifie Oecolampade, & raconte au long sa maladie & sa mort, ubi sup. pag. 210 & 211.

valoit du génie de notre Nation qui est frapée des nouveautés, & qui s'amuse agréablement à des Vaudevilles & autres petits ouvrages de ce caractére, capables seulement de prévenir sans instruire. Il est certain que le parti qui prit le nom de Calvin, fut regardé par les Protestans mêmes comme le plus fier, le plus inquiet & le plus séditieux qui eût encore paru. C'est ainsi qu'en pensoit Jacques I. Roi d'Angleterre & d'Ecosse. Quoiqu'il en soit, cette conduite des Calvinistes révolta non seulement le Clergé, mais aussi la Cour & les Grands. Les gens dévoués à la Cour de Rome, & généralement tous les Ecclésiastiques menacés de perdre leurs revenus par une Réforme aussi rigide que fut celle de Calvin, signalérent leur intolérance sous le nom de zéle de Religion. On rechercha ceux-ci s'étoient déclarés pour la Réforme; & on en brûla impitoiablement autant qu'on put en découvrir.

Jean Bugenhagen, ou Pomeranus, fut en 1535. le Réformateur de Lubec, d'Hambourg, &c. Genéve se déclara cette même année pour la Réforme sous la direction des deux Ministres Farel & Viret. Farel prêcha publiquement la nouvelle Religion le jour de Sainte Madeleine 22. Juillet. Il prêcha encore plusieurs fois de suite, pendant que le peuple abbatoit les Images & les Croix. Le Décret qui établissoit la Réformation passa le 27. Août. Cette même année Mélanchton, le plus modéré de ceux qui travailloient à la Réformation, envoïa ses douze articles à François premier, par lesquels il paroissoit proposer les moïens de parvenir à une réconciliation: mais elle ne parut pas recevable à la Faculté de Paris, comme on peut le voir par la réponse qu'elle donna. Cependant on poursuivoit d'un autre côté le projet d'union entre les Luthériens & les Sacramentaires. Il se fit en 1536. une Assemblée à Bâle pour dresser une autre Confession de Foi, dans laquelle les Ministres de cette Ville disoient « que le Corps & le Sang ne sont pas naturellement unis au pain & au vin, mais que le pain & le vin sont des symboles, par lesquels Jesus-Christ nous donne une véritable communication de son Corps & de son Sang, non pour servir au ventre d'une nourriture périssable, mais pour être un aliment de vie éternelle ». Luther ne se païa pas de ces expressions. Il voulut quelque chose de plus précis. Bucer avoua « que le vrai Corps & le vrai Sang de Jesus-Christ étoient rendus présens, donnés, & pris avec les signes visibles du pain & du vin; qu'ils croïoient aussi que le Ministre offre le Corps & le Sang de Jesus-Christ à tous ceux qui les reçoivent, &c. ». Enfin Luther s'engagea de reconnoître Bucer & les siens pour ses freres, pourvû qu'ils approuvassent les six articles d'Union qui furent dressés par Mélanchton. Ce Protestant naturellement doux & pacifique avoit toujours le génie conciliateur. Un de ces articles portoit « qu'encore qu'on rejettât la Transsubstantiation & ses suites, il ne falloit pas laisser d'avouer que le pain est le Corps de Jesus-Christ par une union sacramentelle, qui veut que le pain étant présenté, le corps de Jesus-Christ soit présent & donné tout ensemble ». Strasbourg accepta la formule d'union: mais la Suisse la rejetta; ce qui ne découragea point Bucer. Il revint à la charge en 1538. & on s'assembla pour l'examen des points en dispute: mais les Suisses ne voulurent se réunir, qu'à condition qu'ils conserveroient la doctrine qu'ils avoient reçue de Zwingle sur la Céne.

Le Pape Paul III. indiqua un Concile général à Mantoue pour le mois de Mai de l'année 1537. Sur quelques difficultés faites par le Duc de Mantoue, qui étoient un véritable refus, il fut indiqué ensuite à Vicenze: on ne le tint pourtant qu'à Trente; & le Pape donna sa Bulle de convocation au mois de Mai 1542. En l'année 1546. Calvin publia son *Institution de la Religion Chrétienne*, & se fixa la même année à Genéve; en sorte que cette Ville a toujours été regardée depuis cet établissement de Calvin, comme une *Rome Protestante*, ou du moins comme le centre du Calvinisme. Ce fut encore cette même année ou la suivante, que le Luthéranisme devint tout à fait dominant en Dannemarc par les soins de Bugenhagen.

Les Vaudois s'unirent alors avec les Zwingliens & les Calvinistes, & Farel fit cette union. Calvin se donnoit beaucoup de mouvement pour fortifier la Réforme à Genéve, en Suisse & en France. Une cabale qui se fit à Genéve contre lui, le chassa de cette Ville avec Farel, qui se retira à Neufchatel. Calvin alla à Strasbourg, y fut Ministre, & y épousa la veuve d'un Anabaptiste; de-là il revint à Genéve en 1541. lorsque son parti fut devenu le plus fort.

On datte de l'année 1539. l'établissement du Luthéranisme dans la Misnie & la Thuringe, par la mort de George Duc de Saxe; le changement de Joachim Electeur de Brandebourg, par l'exemple de ses voisins, ou selon les Ecrivains Catholiques, parce que ses sujets lui offrirent d'acquitter ses dettes, pourvû qu'il renonçât au *Papisme*; la Réforme de Magdebourg & d'Halberstad, par la mollesse, dit-on, du Cardinal de Maïence,
oncle

oncle de cet Electeur. On vit alors un phénoméne de Religion extraordinaire, le Landgrave de Hesse mari de deux femmes. Il envoïa aux Réformateurs (*a*) sa déclaration composée en Latin moitié barbare, d'un tour nouveau & singulier, par laquelle il leur disoit sans façon, que son inclination, sa volonté, (*b*) son tempérament demandoient qu'il eût deux femmes, & qu'ainsi il étoit nécessaire de trouver un moien qui accordât la Religion & ses besoins. En même tems le Landgrave insinuoit que cette permission ne devoit pas moins lui être accordée qu'au Roi d'Angleterre, à qui je sçai, disoit-il, *que Luther & Mélanchton ont conseillé de ne point rompre son mariage avec sa premiére femme, mais avec elle d'en épouser encore une autre.* Enfin ce Prince déclaroit nettement que si on ne le satisfaisoit, il étoit résolu de s'adresser à l'Empereur & même au Pape, de qui, disoit-il, il étoit sûr d'obtenir tout ce qu'il voudroit avec de l'argent. Enfin pour toucher les Réformateurs par tout ce qu'il sçavoit devoir leur être plus sensible, lui qui les connoissoit intimément, il insinuoit, que cette condescendance le mettroit en état d'entreprendre plus volontiers & plus gaiement la défense de l'Evangile, ajoûtant qu'après cela il feroit de son côté tout ce qu'on lui ordonneroit selon la raison, soit qu'on lui demandât *les biens des Monastéres, ou d'autres choses semblables.* Des raisons si concluantes convainquirent le parti. Les Docteurs Protestans s'assemblérent à Wittemberg; & par une tolérance que la Réforme crut alors nécessaire pour le bien de la cause Evangélique, on décida contre l'Evangile par un Acte conçu en aussi mauvais Latin, que l'Instruction que le Landgrave remit à Bucer, que le Prince pourroit prendre une autre femme, mais en secret, afin d'ôter aux Luthériens un grand sujet de scandale, & la connoissance d'une action contraire au Christianisme. Cet Acte aussi curieux pour le fait, que singulier & hardi par sa décision, fut signé par Luther & sept autres nouveaux Docteurs. On le trouve à la suite du Livre VI. de l'*Histoire des Variat.* de M. de Meaux. Les Protestans les plus raisonnables attribuënt à la nécessité du tems, & à la crainte de perdre le Landgrave, le consentement donné à la polygamie de ce Prince. Mais on répond que des Réformateurs de la Religion Chrétienne devoient marquer plus de courage, & mépriser la politique du siécle; que des exceptions faites dans un cas si important en peuvent autoriser bien d'autres en d'autres cas. Ceux qui auroient voulu récriminer, auroient pû opposer la *taxe de la Chancellerie* à la décision de Luther: mais j'aimerois mieux avouer ingénuement, comme M. Basnage dans sa Réponse à M. de Meaux, que Luther ne devoit pas accorder cette dispense. Rien au monde, à mon avis, ne prouve mieux que ce fait le génie de ces prétendus Réformateurs; & ne devoit-on pas ouvrir les yeux sur une pareille prévarication? Mais il suffisoit alors de déclamer contre Rome pour être crû sur ce qu'on vouloit établir.

En l'année 1540. il se tint une Diéte à Wormes, où les principaux Théologiens des deux partis furent invités, pour conférer ensemble sur les différends de Religion. Il y eut d'abord, comme à l'ordinaire, des altercations & des subterfuges: mais l'Empereur fit rompre cette Assemblée, & remettre l'affaire à Ratisbone, où les débats des uns & des autres continuerent sans aucun fruit.

Je ne dirai rien du Concile de Trente indiqué pour la premiére fois par une Bulle de convocation au mois de Novembre de l'année 1542. & la seconde pour le mois de Mars de l'année 1545. quoiqu'il ne s'ouvrit qu'au mois de Décembre de la même année. Le détail qu'on pourroit en donner est inutile, l'Histoire de ce Concile étant connue des moindres Lecteurs. Calvin, qui étoit revenu triomphant à Genéve, profita de son crédit pour donner une forme convenable à la Religion du parti. Il établit des Consistoires, des Colloques, des Synodes, des Anciens & des Diacres: en un mot, il régla toute la Discipline des Eglises Réformées à peu près comme elle est aujourd'hui. Depuis ce tems-là Genéve est devenue le refuge & l'azile des persecutés en France & ailleurs. Les Moines défroqués & les Prêtres débauchés n'y ont pas moins couru que les autres; car du moins avoue-t-on que cette prétendue Réforme ouvroit la porte au relâchement & au libertinage.

On met à l'an 1545. l'établissement de la premiére Eglise Réformée de France à Paris. Le Ministre de cette Eglise fut un nommé la Riviére. Le dixiéme de Janvier de l'année suivante la Messe fut abolie à Heidelberg, & le Sacrement de la Céne administré en Langue vulgaire & sous les deux espéces, selon l'usage des Protestans. Les Ministres furent établis dans tout le Palatinat. A Ratisbone, il se tint une Conférence entre les

(*a*) Voïez cette piéce à la fin du 6. Livre de l'*Hist. des Variat.* de M. de Meaux.

(*b*) Il étoit *Triorchis.* Cette qualité jointe aux excès de la bonne chére lui avoit donné des forces d'Hercule.

Théologiens Catholiques & les Protestans. Luther mourut pendant cette Conférence, qui ne dura qu'environ huit ou dix jours, à la compter du cinquiéme Février, qu'elle commença. Le parti Protestant ne souffrit aucune diminution par la perte de ce Réformateur hardi, qui durant le cours des révolutions qu'il excita dans la Religion, se fit un mérite devant Dieu & devant les hommes de ne rien céder ni aux Catholiques ni aux Zwingliens.

Une des suites de la ligue de Smalcalde fut la guerre des Protestans en Allemagne, pendant que le Concile se tenoit à Trente. Pour le dire en passant, le Concile fut transféré de Trente à Boulogne; & la 9. Session de cette Assemblée s'y tint au mois d'Avril de l'année 1547. L'Electeur de Saxe & le Landgrave, deux grands mobiles de la guerre des Protestans contre l'Empereur, furent mis au ban de l'Empire. Le motif de cette guerre étoit, selon ces deux Chefs, d'empêcher l'oppression de la Doctrine Evangélique & de la liberté de l'Allemagne; ce qui leur fit prendre dans leurs étendarts des devises convenables aux motifs qui les armoient. On remarque sur-tout celle du Roi de Dannemarc; *Tes libérateurs viendront du Septentrion* : devise très-convenable dans l'idée des Protestans aux païs, d'où la Réforme est venue, & où elle a jetté de si profondes racines, que les Catholiques l'ont nommée à cause de cela, *l'Hérésie du Nord*. Cette guerre fut désavantageuse aux Protestans. Charle V. victorieux voulut les obliger de se soumettre au Concile; & peut-être les Protestans se seroient-ils rendus, si le Concile eût été libre, & si le Pape n'y eût point présidé. A ces deux points il en faut ajouter un troisiéme que les Protestans rebattoient sans cesse; c'étoit de décider les questions par l'Ecriture & les Peres : mais quels Peres? ceux des premiers siécles; encore, lorsqu'il falloit en venir au fait, ces premiers siécles se réduisoient à rien, & on étoit obligé d'en revenir à l'Ecriture seule, expliquée à la Luthérienne : c'est-à-dire, dans l'exacte vérité, que les Protestans auroient assisté à ce Concile, s'ils en avoient été les maîtres, & eussent cru pouvoir y établir leurs opinions. Ces trois articles étoient le refrein perpétuel des Docteurs de la Réforme : ils les avoient si bien appris à leurs Peuples, qu'il étoit impossible à ceux-ci de les oublier.

Telle étoit la disposition des esprits chez les Allemands, Sectateurs de la Réforme, lorsque Charle V. fit dresser le fameux *Interim* par trois célébres Théologiens Allemands, Pflug Evêque de Naümbourg, Helding titulaire de Sidon, & Agricola Prédicateur Luthérien de l'Electeur de Brandebourg, & Chef de cette espéce de fanatiques connus sous le nom d'*Antinomiens*, dont je parlerai dans la suite. (*a*) Cet *Interim* fut publié au mois de Mai de l'année 1548. comme devant être observé en tout ce qu'il établit sur les dogmes, &c. jusqu'à ce qu'un Concile général eût décidé de la croiance, & déterminé la foi des Chrétiens. L'*Interim* fut également blamé & chargé d'injures par les deux partis. L'Empereur fut accusé par les Catholiques de vouloir changer la Religion, & plusieurs Ecrivains de la Communion Romaine, & principalement les Religieux décrierent ce formulaire. A la vérité il n'étoit en plusieurs de ses articles qu'un palliatif tant des opinions Catholiques que des Protestantes. Les Luthériens (*b*) ne le décrierent pas moins. Calvin l'attaqua comme les autres, & Bucer dit, que l'*Interim alloit ramener le Papisme*. Cependant ces cris n'empêcherent pas que ce formulaire ne divisât les Luthériens en deux partis. Les uns le rejetterent, & suivirent rigidement la doctrine de Luther & la Confession d'Augsbourg : les autres accepterent les adoucissemens proposés par l'*Interim*, ou plûtôt l'indécision de certains points qui y sont rapportés sans explication. Mélanchton fut un de ceux (*c*) qui par crainte ou autrement, se déclarerent pour l'*Interim*, (*d*) avec des restrictions. Dans cette division du Luthéranisme il se fit encore une subdivision 1. d'Impériaux, qui n'étoient Luthériens que sur le mariage des Prêtres & les deux espéces, 2. d'*Interimistes*, qui mêlerent la Doctrine Catholique avec le Luthéranisme.

En la même année le Luthéranisme commença à s'établir dans la Pologne, & à s'insinuer dans la République de Venise, ou plûtôt le Socinianisme. Quoiqu'il en soit, les Vénitiens arrêterent le progrès des nouvelles opinions. Beze commença alors à se faire connoitre, & devint bientôt un *second Calvin*. En l'année 1550. Charle V. publia un Edit sévere contre tous ceux qui feroient profession d'une autre Religion que de la Catholique. Cet Edit regardoit principalement les Païs-bas, où la Doctrine des Réformateurs avoit déja pris racine. Comme cet Edit y faisoit beaucoup de tort au commerce, l'Empereur l'adoucit en faveur des étrangers.

(*a*) *Hospin.* Histor. *Sacr.* p. altera, p. 154. & seq.

(*b*) Voi. *Hospinien* ubi sup. il y est appellé *détestable*, *impie*, *abominable*, &c.

(*c*) Voi. *Hospin.* ubi sup. qui dit que l'on céda *majoris periculi & damni vitandi causâ, inter quos Philippus (Melanchton) præcipuus fuit.*

(*d*) *Abolita tamen omni superstitione*, &c. Hospin. ubi sup.

Pendant que les affaires de la Religion étoient en cet état en Allemagne & dans les autres païs du Nord, le Concile qui avoit été transferé & interrompu par les raisons que chacun sçait, fut repris à Trente au mois de Mai 1551. sous le Pontificat de Jules III. Peu de tems auparavant mourut en Angleterre Bucer, un des Chefs de la Réforme. Chancelant & irrésolu, comme presque tous les autres, il avoit d'abord suivi les opinions de Luther : mais il s'étoit rangé ensuite au parti de Zwingle. Plus moderé que son premier maître, il étoit également éloigné de ses emportemens, & de sa fureur. Les Auteurs Protestans remarquent aussi qu'il n'avoit pas la roideur & l'infléxibilité de Calvin, lequel en ce tems-là étoit aux prises à Genéve avec Jerôme Bolsec, qu'il traitoit de Pélagien : aussi le fit-il bannir de Genéve & de toute la Suisse.

En l'année 1552. les Protestans confédérés firent la guerre à l'Empereur pendant que le Concile de Trente se tenoit encore. Un des principaux motifs de cette guerre fut de prévenir l'oppression de la Religion Protestante. La France entra dans cette ligue, quoique le Roi ne fût point favorable aux Protestans, dont il arrêtoit les progrès dans son Roiaume ; & il leur fit entendre que ce n'étoit pas tant à eux qu'aux Anabaptistes & aux autres Sectes fanatiques, qu'il en vouloit. Le Pape suspendit le Concile ; & la suspension fut déclarée le 28. Avril. Il ne se rouvrit que sous Pie II. en l'année 1562. au mois de Janvier. La guerre finit par le Traité de Passau, où l'on stipula, qu'au bout de six mois, à compter du premier d'Aout que le Traité fut conclu dans la même année, on convoqueroit une Diette composée de personnes sçavantes & pacifiques, Catholiques & Luthériens, qui auroient plein pouvoir de conclure une bonne paix dans la Religion. Vers le même tems Elizabeth Reine de Hongrie permit le libre exercice de la nouvelle Religion dans ses Etats ; & cette Religion fit de nouveaux progrès en Pologne, par les differends qui s'éleverent entre les Nobles & le Clergé au sujet du droit de juger les causes d'hérésie, dont chacun de ces deux Etats prétendoit demeurer saisi. La guerre des Auteurs Luthériens contre les Sacramentaires se ralluma aussi par un certain Ministre Luthérien, nommé Westphale, qui sur-tout avoit beaucoup d'aigreur en partage. Cet homme étoit un Ministre des Luthériens rigides, fort brutal & fort emporté. Un Théologien Protestant, son contemporain, disoit de lui, *qu'il étoit plus propre à panser les chevaux & les mulets, qu'à administrer les Sacremens.* Beze a reproché à *Westphale* qu'il se moquoit de tous les Martyrs qui n'avoient pas été Luthériens ; & en lui faisant ce reproche, il le défie assez nettement *de mettre seulement le bout du doigt à la flamme des buchers, où ces Martyrs ont été brulés.* Il est presque à présumer, que des gens si brutaux & qui supportent si impatiemment les autres, ne supporteroient guéres l'ardeur du feu, à moins que l'orgueil & l'opiniâtreté ne se missent de la partie. On peut lire au sujet de ce Westphale dans *Hospinien* (*a*) les conférences qu'il eut avec des Sacramentaires. C'est un Chef d'Oeuvre de paralogismes, d'absurdités & d'injures de la part de Westphale, qui finit le Dialogue par une brutalité signalée. Il faut avouer pourtant qu'il ne rendit nullement service aux Sacramentaires, en publiant un (*b*) *Recueil de leurs obscurités* au sujet de l'Eucharistie. Calvin se mit sur les rangs : il écrivit contre le Luthérien ; & celui-ci répondit. Calvin répliqua par un écrit, dont le titre singulier mérite d'avoir sa place ici. *Le dernier avertissement de Jean Calvin à Joachim Westphale, auquel, s'il n'obéit, il sera mis désormais dans l'endroit, où Saint Paul commande qu'on mette les Hérétiques opiniâtres.* Quoique le titre réponde assez à l'humeur peu endurante de ce Réformateur, on doit pourtant dire à sa décharge, que quelqu'extraordinaire qu'il paroisse, il étoit bien autant l'effet du gout de son siécle que de son humeur. Bayle dit (*c*) à ce sujet, que Calvin accommoda assez bien son stile à celui de son adversaire : mais on prétend, ajoute-t'il, qu'il ne lui a pas reproché d'être un ivrogne. En effet Calvin protesta, que dans l'endroit dont Westphale se formalisoit, il n'avoit point parlé de l'ivrognerie de vin, mais d'une autre ivrognerie métaphorique, dont le Prophéte Isaïe a fait mention. Cependant on voit très-bien, continue Bayle, que Calvin mesure ses paroles de telle sorte, qu'il n'est pas faché que l'on croie qu'il eût eu raison de reprocher ce défaut à son adversaire. Il ne nie point qu'il ne l'ait traité rudement : mais il soutient que son aigreur étoit légitime, & il la justifie par l'exemple de Dieu. A l'égard de Westphale, il ne fut pas si retenu envers Calvin, qu'il accusa de gloutonnerie. Il publia même, que la mere de ce Réformateur avoit été la concubine d'un Prêtre. Telle étoit la maniére dont ces Sectaires se traitoient dans leurs Ecrits. Est-il étonnant qu'ils aïent vomi tant d'injures contre l'Eglise & ses Pasteurs ? Et n'est-il pas plus étonnant

(*a*) *Hist. Sacram.* Part. II. p. 409. & suiv.
(*b*) *Farrago confusarum opinionum*, &c.

(*c*) *Diction. Crit. Art. Westphale.*

encore que ces injures, indignes je ne dis pas de ces Chefs de la Réforme, mais même des derniers des hommes, aient été tant de fois répetées dans les ouvrages des Sectateurs de cet Hérésiarque?

Calvin donna des preuves de son intolérance, en faisant bruler (a) Servet à Genève au mois d'Octobre de l'année 1553. C'est ainsi que cet Hérésiarque traitoit ceux qui n'étoient pas de son avis & qui ne se rendoient pas à ses décisions, faisant bannir les uns, mourir les autres, & les menaçant tous, d'un air despotique, de son indignation. Les Protestans ont essaïé de justifier cette action; & le moins qu'on ait dit chez eux pour excuser le Réformateur a été, que cette excessive séverité *étoit un reste de Papisme.* Mais, comme nous l'avons déja dit, cette intolérance ne fut point particuliére à Calvin. Tous les premiers Réformateurs en firent profession comme lui, & elle a été mise depuis en usage par toutes les Eglises Protestantes. Quoiqu'il en soit, les Catholiques se prévalurent de ce supplice, pour justifier la maniére dont ils traitoient eux-mêmes les Hérétiques, sur-tout en France, où les dénonciations des Héréfies & les Censures réiterees de la Faculté contribuoient à allumer les buchers destinés à bruler les Protestans.

En 1555. les contestations sur la Religion, qui avoient toujours continué à la Diette d'Augsbourg, s'y terminerent par une espéce de tolérance provisionelle, dont on convint jusqu'à la tenue d'un Concile général, ou National. On accorda donc que de part & d'autre on exerceroit librement sa Religion & les usages qui en dépendent, sans être forcé au contraire; que chacun établiroit dans son pais la Religion qu'il voudroit; & que tout Ecclésiastique qui abandonneroit l'ancienne, perdroit ses bénéfices sans être noté d'infamie. Il fut aussi permis aux Protestans de conserver ceux qu'ils avoient enlevés aux Catholiques, pour les appliquer aux usages de leur Réforme. Les Princes Protestans eurent droit de nommer à l'avenir des Assesseurs & des Conseillers de leur parti à la Chambre Impériale; & à cet effet la formule du Serment, qui commençoit *au nom de Dieu & des Saints*, y fut changée en celle-ci, *au nom de Dieu & des SS. Evangiles*, afin qu'elle pût être commune aux deux partis. Le Pape Paul IV. cria fortement contre ce Décret, & peu s'en fallut qu'il ne menaçât l'Empereur des foudres du Vatican. Les Protestans répandus en Autriche & en Baviere voulurent se prévaloir du Décret d'Augsbourg: mais on ne voulut accorder aux Autrichiens que la Communion du Calice. La Pologne se mit aussi sur les rangs, pour faire au Pape certaines demandes qui marquoient de l'inclination pour la nouvelle Doctrine; comme les deux espéces à la Communion, le mariage des Prêtres, la Messe en Langue Polonoise, l'abolition des Annates, un Concile National. Il paroit que ces demandes n'eurent point de suite, & qu'on fut content de ce que le Pape promit, tant pour la tenue d'un Concile que pour la Réforme, qu'il faisoit semblant de souhaiter.

Cependant le nombre des Calvinistes augmentoit si fort en France vers l'année 1558. que les anciens Catholiques commencerent à craindre une Révolution de Religion. Plusieurs Grands de la Cour étoient à la tête des Calvinistes, & même le Roi de Navarre; ce qui donna beaucoup de courage au parti, jusques-là que dans Paris on chantoit assez publiquement les Pseaumes de Clement Marot. En Allemagne, l'Empereur Ferdinand essaia de persuader aux Protestans de s'en rapporter à un Concile général: mais ceux-ci répondirent comme auparavant, que le Concile devoit être libre, convoqué en Allemagne, sans la présidence du Pape; en un mot, ils refuserent ce qu'ils appelloient *un Concile Papal*, & demanderent la confirmation de leur Religion selon le traité de Passau, & le décret de la Diette d'Augsbourg dont j'ai parlé. Dans les Pais-bas, le fer & le feu que l'on emploïoit contre les partisans des nouvelles opinions n'en empêcherent pas l'accroissement, parce que ces païs étant devenus le Théatre de la guerre entre la Maison d'Autriche & la France, les Suisses & les autres Protestans qui servoient dans les armées, contribuoient ainsi à entretenir la nouvelle Religion dans ces Provinces. Ce fut-là le premier motif de l'Inquisition en Flandres & dans les autres Provinces des Païs-bas: mais ce ne fut pourtant qu'après la paix de Cambrai conclue au commencement de l'année 1559. que Philippe II. Roi d'Espagne, Prince également superstitieux & impitoiable, pensa sérieusement à établir ce redoutable Tribunal chez les Flamans. Pour mieux en venir à bout, on érigea trois Evêchés en Archevêchés, & l'on fit treize nouveaux Evêchés, sous prétexte, disoit-on, que le pais étant investi d'Hérétiques, il lui falloit de nouveaux

(a) On trouve dans le *Sorberiana* un passage (non imprimé dit on) d'une Lettre de Calvin, conçu en ces termes: » j'apprens que Servet doit être bientôt ici (à Genéve); si cela est, je ferai qu'il n'en sorte jamais en » vie «. Je veux croire pour l'honneur de Calvin que ce passage est supposé.

nouveaux Pasteurs pour le garder. De son côté Henri II. Roi de France poursuivit les Lutheriens & les Calvinistes de son Roiaume beaucoup plus rigoureusement qu'auparavant. Entre ces derniers, Anne du Bourg Conseiller au Parlement souffrit le supplice du feu, autant peut-être pour avoir parlé trop librement devant le Roi à la Mercuriale du Parlement, que pour l'Hérésie qui lui étoit attribuée. Et il est vrai qu'il seroit bien difficile d'excuser l'arrogance avec laquelle il parla à son Souverain, qui s'étoit transporté aux grands Augustins, où le Parlement étoit assemblé. La mort de ce Conseiller fut comme le signal des autres exécutions qui se firent dans ce tems-là, & en si grand nombre, que les Princes Protestans d'Allemagne crurent devoir interceder pour ceux de France : mais les persécutions n'empêcherent pas ces Religionnaires de tenir leur premier Synode à Paris le 15. Mai de l'année 1559. & François Morel de Colonges y présida. On régla dans ce Synode la forme & la discipline des Eglises : dans la suite on y fit plusieurs changemens. Cependant les persécutions & les supplices irritoient les esprits au lieu de les intimider. La haine & la fureur de parti commencerent d'éclater en 1560. par une conjuration contre les Guises. Cette haine & cette fureur continuerent long-tems de part & d'autre, & causerent de grands désordres dans le Roiaume.

J'ai dit que les Vaudois s'étoient unis de sentiment avec les Zwingliens : on les persécuta dans le même tems qu'on persécutoit en France leurs freres Calvinistes & Luthériens. Ils prirent les armes du consentement seulement d'une partie de leurs *Barbes* ou Ministres, tous n'aiant pas voulu approuver cette rebellion ; & ils maltraiterent les troupes du Duc de Savoie, qui leur accorda au mois de Juin de l'année 1561. la liberté de conscience, avec quelques endroits pour prêcher & tenir leurs assemblées ; ce qui déplut si fort au Pape, qu'il ne put s'empêcher de déclamer contre le Duc de Savoie, opposant à sa conduite celle du Roi d'Espagne Philippe II. Les Ministres de ce dernier aiant découvert un nombre considérable de Luthériens dans les montagnes de Naples, le Roi Catholique avoit fait pendre, ou bruler, ou périr dans les galéres tous ces Luthériens. Il croioit sans doute en passer pour meilleur Chrétien à la Cour de Rome, & avoir beaucoup édifié par cette action les partisans de l'ancienne Religion. Quelques mois avant la tolérance accordée aux Vaudois par leur Souverain, le Pape avoit résolu, en partie malgré lui, de rouvrir le Concile de Trente, & s'étoit déterminé d'envoier ses Nonces à tous les Princes Protestans pour les inviter à ce Concile : mais tous les Protestans refusérent, en déclarant qu'ils ne reconnoissoient point la Jurisdiction du Pape, ni ce pouvoir qu'il s'attribuoit d'assembler un Concile général ; car dans le fond ils ne vouloient point de Concile, jugeant bien que leur doctrine y seroit condamnée ; & telle a toujours été la conduite des Novateurs.

En France, il y eut la même année au mois d'Août un Colloque à Poissi, dans le tems que les Protestans étoient presque les plus forts, & au milieu des plaintes qui éclatoient assez ouvertement dans tout le Roiaume contre les excès de la Cour de Rome & l'ignorance du Clergé. Un Député du tiers Etat osa bien se déclarer contre ces excès, & demander dans l'Assemblée qu'on diminuât les revenus du Clergé, & d'autres choses pareilles beaucoup plus capables de l'effraier qu'un changement dans la Religion. La politique de Catherine de Medicis la faisoit agir alors pour cette nouvelle Religion, quoique dans le cœur la vieille & la nouvelle lui fussent également indifférentes. Elle écrivit au Pape en faveur du Colloque de Poissi, & lui demanda dans sa lettre la réformation de divers points, qui auroient pû réunir les Calvinistes de France aux Catholiques, si la Cour de Rome eût accordé ce qu'on demandoit. On a dit que cette lettre fut écrite à la persuasion de Jean de Montluc Evêque de Valence, qui favorisoit le Calvinisme : mais malgré ces dispositions si belles en apparence, le Colloque de Poissi se rompit, sans que de part & d'autre on se fût raproché sur le moindre article. Cependant chacun ne (*a*) s'en glorifia pas moins d'avoir battu en ruine les argumens opposés. C'est-là le sort de ces disputes, où l'on veut mettre certaines matiéres au niveau de l'esprit humain. Si de part ou d'autre on croit avoir gagné des prosélytes à la cause débattue, on se félicite, & c'est beaucoup si l'on ne se croit un Apôtre. Beze qui présidoit pour les Réformés, ne put assez se modérer sur l'Eucharistie au gré des Prélats présens. Le Cardinal de Tournon parla de rompre dès la premiére conférence *avec ces nouveaux Evangélistes*. Le Cardinal de Lorraine vouloit à la verité qu'on joignît la Sainte Ecri-

(*a*) » Ceux de l'Eglise Romaine se vanterent d'avoir » bien rembarré les Ministres, lesquels... comme plusieurs » demandoient instamment comment se portoient les affaires, quelqu'un répondit bien hautement, que la Messe » étoit malade, & qu'ils l'avoient laissée aux hocquets entre » les Docteurs, entendant par ce mot de *hocquets* les mots » de *Hoc est Corpus* «. Beze Hist. Eccles. L. IV. pag. 589.

ture aux decisions de l'Eglise Romaine, des Conciles & des Peres ; mais c'étoit l'*Ecriture expliquée selon le sens de l'Eglise*, comme les Reformes la vouloient *expliquée selon le sens de Calvin.* Ce Cardinal vouloit aussi que les Protestans se rendissent sur le point de l'Eucharistie. Claude Despenses attaqua la Vocation des Ministres ; & Beze récrimina par la simonie qui se mêle dans l'Ordination des Evêques. Le Jésuite Lainez dit des injures aux Protestans, & les appella des loups, des singes, des serpens. Cependant ces mêmes Protestans, qui voioient à leur tête des Princes & d'autres grands Seigneurs de la Cour, obtinrent un Edit assez favorable au commencement de l'année 1562. Cette tolérance, quoiqu'incertaine & toujours exposée à de fâcheuses revolutions, comme on l'eprouva bientôt après, multiplia tellement les Protestans, que selon (a) *Fra-Paolo, ils avoient alors deux mille cinquante prêches.* Le Prince de Condé, un de leurs Chefs, proposa aux Luthériens de s'unir pour travailler tous ensemble à obtenir un Concile libre, qui repassât, ou pour mieux dire, qui detruisît tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors à celui de Trente. Outre l'union, le Prince de Condé demandoit quelque secours aux Protestans d'Allemagne, pour continuer la guerre contre les Catholiques. La Bataille de Dreux, où les deux Chefs, Condé & le Connétable furent réciproquement faits prisonniers, & l'assassinat du Duc de Guise furent ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette guerre ; à moins qu'on ne veuille y joindre, à la honte des deux partis, la destruction & la prophanation des choses sacrées, le massacre des Prêtres & des Ministres, les persécutions qu'on fit souffrir aux Hérétiques que l'on vouloit ramener, &c. La paix se fit au commencement de l'année 1563, plus à l'avantage des Catholiques que des Religionnaires. Malgré cela les Romains & les autres partisans du Pape furent mécontens *d'une paix donnée à des Hérétiques.*

La derniére Session du Concile de Trente se tint le 3. Décembre de l'année 1563. Toute espérance de réunion entre les Catholiques & les Communions séparées d'eux finit avec le Concile. Depuis ce tems-là les guerres, les Controverses outrées, les persécutions & les autres excès qui sont dûs à cet esprit de parti qui nourrit & entretient les Schismes, mais que l'on couvre du beau prétexte de sauver les ames, & de faire fleurir le Roiaume de Jesus-Christ, tout cela, dis-je, a rendu la réunion impraticable. A la haine réciproque, & aux autres passions qui empêchent la reconciliation des Chrétiens, il faut ajouter l'intérêt des Grands & la politique du Siecle, qui veut que les choses restent au point où elles sont. Il y a tel païs dans le Monde, où *Papiste* signifie moins un homme de la Religion du Pape, qu'un homme élevé dans des maximes trop favorables au pouvoir des Rois ; & on oseroit presque assurer, que le progrès du *Papisme* y paroit d'une conséquence plus affreuse, que celui du Déisme & de l'indifférence dans la Religion.

Diverses Tentatives *faites pour la* Réunion.

En terminant cet abrégé historique des commencemens de la Religion Protestante au tems que le Concile de Trente finit, on prend ce tems pour la véritable Epoque de l'établissement de cette Religion. On peut dire que dès-lors l'Europe commença *de la reconnoitre*, & que depuis cette Epoque, la Religion Protestante étant devenue, & par la possession & par les Traités, maitresse légitime de plusieurs Etats considérables, les Ecclésiastiques Romains, quoique toujours ses ennemis capitaux, furent contraints de la traiter, du moins extérieurement, avec moins d'aigreur & plus de menagement. Au reste, j'ai évité de m'étendre dans cette Relation succincte sur toutes les voies de conciliation, de réunion & de pacification proposées depuis les commencemens de Luther jusqu'à la fin du Concile, pour *ramener les brebis égarées au bercail*, & sur les disputes peu *Evangéliques*, qui s'éleverent entre les Zwingliens & les Sacramentaires, dont on trouve un ample détail dans l'*Histoire Sacramentaire* d'Hospinien, & dans l'*Histoire des Variations* de M. de Meaux. Car notre dessein est moins de faire une histoire suivie, qu'une espéce de préparation aux Cérémonies religieuses des differentes Sectes dont nous venons de parler. A l'égard des projets de réconciliation proposés depuis le Concile, il suffira d'indiquer en peu de mots ces réunions projettées de tems en tems par des particuliers ou par des Synodes entre les Communions differentes, Catholiques, Luthériens & Calvinistes.

(a) *Hist. du Conc. de Trente* L. VI. Voi. aussi *Hist. Eccl.* L. IV. si je ne me trompe.

Celle des Lutheriens & des Calvinistes a été tentée dans le Colloque de Montbeliard en 1586. dont nous allons parler dans un moment, ainsi que dans plusieurs Synodes tenus, tant à la fin du seiziéme siecle, que dans le dix-septiéme. On trouve dans le seiziéme qu'en l'année 1570. au mois d'Avril, il se tint à Sendomir en Pologne un Synode général entre les Ministres des Confessions d'Augsbourg, de Suisse & de Boheme, où on déclara que ces trois Confessions s'accordoient dans les points capitaux avec l'Ecriture. A l'égard de l'affaire de l'Eucharistie, (a) on s'expliqua suivant la Confession de Saxe, par ces paroles : « Nous nous accordons à croire unanimement, & à confesser que « Jesus-Christ est vraiment & substantiellement présent dans la Communion. La présence « substantielle de Jesus-Christ n'est pas seulement signifiée par la Céne; elle est même ren- « due présente, distribuée & donnée à ceux qui y mangent, les signes n'étant pas nus, « mais joints à la chose même, selon la nature des Sacremens ». Je ne doute pas qu'un Lecteur intelligent ne sente l'équivoque & l'obscurité de ces termes. Quoiqu'il en soit, cet accord fut ratifié en 1573. au Synode de Cracovie, en 1577. à celui de... en 1583. à celui de Wladislaw, & enfin à celui de Thorn en 1595.

La même réunion fut l'objet du Colloque du Montbeliard. Les Théologiens Luthériens, dont les principaux étoient (b) Jacques André, ou d'André, & Luc Osiander, y disputerent sur les points controversés contre Théodore de Beze, Musculus & quelques autres. La Conférence se termina sans succès après avoir duré neuf jours. Les Luthériens refuserent la *main de fraternité* à Beze, offrant seulement de la donner en *signe d'humanité*. Beze la refusa, en déclarant qu'il ne la recevoit point de ceux qui refusoient de le reconnoitre pour frere.

(c) Le Synode tenu à Vitré en l'année 1583. avoit aussi chargé le Ministre Chandieu, & à son defaut de Serres d'un projet de réunion avec les Eglises d'Allemagne. Les éloignemens des Luthériens n'empêcherent pas que (d) celui de Charenton tenu en 1637. ne déclarât les *Freres* Lutheriens admissibles à la Communion des Eglises Réformées sans faire abjuration, & capables d'être vrais & légitimes Parrains des enfans qu'ils présenteroient au Baptême. Paræus Theologien Protestant travailla aussi pour la réunion de ces deux Partis vers l'année 1614. Environ dix-sept ans après, il y eut une Conférence à Lipsic entre les Theologiens des deux Communions. A peu près dans le même tems un certain Duræus Ecossois voulut aussi se mêler de cette réunion, & fut même aidé dans ce grand projet par des Evêques d'Angleterre. Dans la suite il étendit son projet, & voulut réunir tous les Chrétiens. Il commença, dit Bayle (e), par communiquer au Public ses projets de réunion; & il comparut dans une fameuse Assemblée des Evangéliques d'Allemagne tenue à Francfort l'an 1634. En cette même année les Eglises de Transilvanie lui envoierent leurs avis & leurs conseils. Il négocia ensuite avec les Théologiens de Suéde & de Dannemarck; il se tourna de tous les côtés; il consulta les Academies; il fit courir leurs Réponses; & il ne se sentoit point encore rebuté de ses peines l'an 1661. Mais il le fut l'an 1664. & comme il n'espera plus pouvoir procurer le bien de l'Eglise par les moiens qu'il avoit tentes jusques-là, il dressa de nouvelles batteries; il eut recours à un autre expédient. Ce fut de travailler à une nouvelle explication de l'Apocalypse, comme une méthode sûre pour réunir tous les Chrétiens.

La réunion fut aussi entreprise en l'année 1651. entre les Catholiques & les Luthériens à l'occasion du Landgrave de Hesse Ernest, qui s'étoit fait Catholique. La Conférence se tint à Rinsfeld entre sept Théologiens, trois de la Confession d'Augsbourg, & quatre de la Romaine. On dit qu'un de ces derniers avoua, qu'on ne pouvoit prouver la suprême Jurisdiction du Pape, ni par l'Ecriture ni par les Décrets de l'Eglise. On devoit ajoûter, ni par les Peres, pour rendre l'absurdité complete.

Dans la République des Lettres du mois de Mars année 1687. il est parlé de l'Ouvrage d'un Luthérien, où la réunion entre la Confession d'Augsbourg & la Religion Evangélique est proposée en 24. articles, dix-huit dogmatiques & six pratiques. Il ne paroit pas que l'Auteur & son projet aient jamais été avoués. Je n'ai rien dit du *Dialection*,

(a) *Convenimus ut credamus & confiteamur, substantialem præsentiam Christi non significari duntaxat, sed verè in Cœna eo vescentibus repræsentari, distribui & exhiberi Corpus & Sanguinem Domini, symbolis adjectis ipsi rei, minimè nudis, secundùm sacramentorum naturam*, &c.

(b) Jacques André surnommé *Schmidlin*, à cause qu'il étoit Serrurier de son métier. Cet homme se fit Théologien, & fut Ministre du parti des Luthériens l'*Ubiquiste* pour le malheur de l'Allemagne, dit *Hospinien*, *Hist. Sacram.* Part. altera pag. 664. *Totius Germaniæ fato Theologus factus est.* Le même Auteur qui me fournit cette petite Relation du Colloque de Montbéliard, le traite d'*homme monstrueusement hardi & impudemment ambitieux*; *homo monstruosissimè audax, & impudentissimè ambitiosus.*

(c) Voi. *Actes des Synodes Nationaux* Tome I. XII. Synode

(d) Idem Tom. II. XXVI. Synode.

(e) *Diction. Crit. Art. Duræus.*

ou Conciliateur de Matthieu Bochart : mais en voici un que je ne dois pas oublier. C'est M. Jurieu qui se mit aussi sur les rangs. Pour réunir, selon lui, plus efficacement les Luthériens & les Calvinistes, il fit un Ouvrage intitulé, *Consultation amiable sur la paix entre les Protestans*. Je n'ai pas ce livre, & je suis obligé de m'en rapporter à l'extrait qu'en donne M. de Meaux dans son *Histoire des Variations*. Il paroît par cet extrait, que le fort du livre consiste en des récriminations contre les Luthériens, & que l'on y étale bien des contradictions dans le systême de la grace & de la justification défendu par ce parti : contradictions qui ont augmenté en renonçant aux principes de Luther. On y étale aussi les défauts de l'*Ubiquité*. On traite fort mal ce dogme ; & l'on prétend qu'il renferme l'Eutychianisme. Tant de reproches finissent pourtant par l'offre d'une tolérance mutuelle, que M. Jurieu propose. C'est une espéce de compensation, dit le Prélat. *Passez-nous telle erreur, nous vous en passerons telle autre beaucoup plus étrange*, &c. Je laisse le reste de cet extrait, où le Prélat pousse assez vivement le Ministre. Cet Ouvrage ne doit pas être un traité de Controverse. Mais on ne doit pas oublier qu'après tant de peine & de travail M. Jurieu fut enfin obligé de reconnoître la réunion impossible, du moins s'il s'agit de se persuader les uns les autres ». Jamais, dit-il, aucune des parties ne se laissera » mener en triomphe, & proposer un accord entre les Luthériens & les Calvinistes, à » condition que l'une des parties renonce à sa doctrine, c'est de même que si on avoit » proposé pour moïen d'accord aux Espagnols de remettre toutes leurs Provinces » & toutes leurs Places entre les mains des François. Cela, dit-il, n'est ni juste ni » possible.

Je ne dois pas oublier que dans notre siécle le Roi de Prusse avoit travaillé aussi à la réconciliation des Luthériens & des Calvinistes, & que B. Pictet célébre Ministre de Genéve a écrit en faveur de cette réconciliation : mais jusqu'à présent les derniers projets n'ont pas été mieux favorisés que les premiers.

A l'égard des tentatives de réunion entre les Catholiques & les Calvinistes, voici ce que je trouve de plus remarquable. Il ne faut pas oublier les livres qui ont été faits pour modérer cette obstination prétendue Chrétienne, qui représente à chaque parti les points contestés comme autant de guides infidéles, qui éloignent du chemin des Cieux. M. le Camus Evêque de Bellai est compté pour un des premiers, qui ont essaïé de ramener les Réformés par cette modération. Il publia dans cette vue l'*Avoisinement des Protestans à l'Eglise Romaine*. Veron fit ensuite (*a*) *la Régle générale de la Foi Catholique*. M. de Meaux ne donna que long-tems après son *Exposition de la Foi Catholique*. Mais ces livres ne pouvoient servir qu'à ramener les particuliers dans le sein de l'Eglise Catholique. George Wicellius travailla presque dès le commencement du Schisme à une réunion générale. Dans cette vue (*b*) il proposa un petit Ouvrage peu connu aujourd'hui, mais qui mériteroit de l'être à cause de sa modération, & de la maniére dont il se déclara sur les fautes des deux partis. George Cassander vint quelque tems après lui, & publia la *Consultation* si connue, sur laquelle Grotius a fait des Notes. Il publia aussi un Traité (*b*) *du devoir d'un homme de bien dans les troubles de l'Eglise*. Ces ouvrages déplurent également aux deux partis, sur tout aux Catholiques, entre lesquels les uns lui reprochérent d'avoir trop accordé aux Protestans, les autres d'avoir crû que l'Hérésie n'est point un obstacle au salut, & qu'il suffit de croire en J. C. & à la Doctrine contenue dans le symbole. Après la *Consultation* de Cassander, qui travailloit par ordre de l'Empereur Maximilien II. le plus considérable des Ouvrages publiés pour la conciliation des deux Communions est certainement la *Méthode du Cardinal de Richelieu*, à laquelle les Ministres opposérent une Réponse. Selon M. Simon (*d*) Du Laurent, qui avoit été Ministre en Languedoc, fut beaucoup emploïé à ce grand ouvrage ; sur tout il fut chargé d'une partie des Extraits de l'Antiquité, qui pouvoient servir à la réunion. Cependant il paroît par (*e*) le récit de M. Simon, que l'on comptoit beaucoup plus sur l'adresse & sur la douceur, que sur la force des argumens. Quoiqu'il en soit, voici en peu de mots quelques particularités de la maniére dont le Cardinal vouloit qu'on s'y prît pour tenter la réconciliation. On devoit tenir une Conférence à Paris, où l'on n'auroit disputé que sur six ou

(*a*) *Veron*, qui avoit été Jésuite & qui, selon M. *Simon* Tom. I. Lett. 32. ne quitta la Société que pour travailler plus librement à la conversion des Caraites (Calvinistes) dedia son Livre au Clergé en 1645. M. *Simon* loue beaucoup ce petit Livre, & dit que les belles maximes dont il est rempli, venoient plûtôt du Cardinal de Richelieu que de Veron, qui n'étoit qu'un instrument emploié par le Cardinal.

(*b*) *Methodus Concordiæ Ecclesiasticæ*, imprimé à Lipsie en 1537.

(*c*) *De Officio pii ac publicæ tranquillitatis verè amantis viri in Religionis dissidio.*

(*d*) Lettre I. du Tome I. des Lettres de M. *Simon*.

(*e*) M. *Simon* dit qu'il le tenoit de *Du Laurent* même. Voi. Lett. I. & VI. du Tom. I.

ou sept des principaux points qui séparent les deux Communions. On n'y auroit, dit-on, allegué ni Peres, ni Conciles, ni Tradition. On avoit résolu de n'emploier dans la Conférence que la Bible de la version de Genéve. On devoit éviter les préliminaires, parce que cela sert d'ordinaire à prévenir les auditeurs, & on se souvenoit encore du mauvais effet qu'avoit produit le discours de Béze au Colloque de Poissi. Le Cardinal de Richelieu armé des raisons & des argumens que lui avoient fourni les Sçavans qu'il avoit emploïés pour cet effet, devoit entrer en lice contre les Ministres, & leur tenir tête dans cette dispute. Supposé qu'on eût vû quelque apparence de réussir, on auroit évité certains mots capables d'aigrir l'esprit des zélés Calvinistes: par exemple, au terme de *Transubstantiation*, on auroit substitué celui de *changement réel*. On ajoute que la mort du Cardinal de Richelieu fit échouer le projet, & que le Cardinal Mazarin, à qui on proposa de le reprendre, répondit qu'il falloit renvoïer la chose à un tems plus favorable. MM. de Marca Archevêque de Paris & de Gondrin Archevêque de Sens, se proposerent aussi de faire réussir cette méthode du Cardinal de Richelieu; mais leur bonne volonté demeura sans effet.

Je dois mettre entre Cassander & le Cardinal de Richelieu Jean de Serres, Ministre sçavant, & Auteur de l'*Inventaire de l'Histoire de France*. Ce Ministre publia en 1597. un Ouvrage, où il entreprenoit de concilier les deux partis. Il avoit pour titre; *De fide Catholica, sive de principiis Religionis Christianæ communi omnium Christianorum consensu semper & ubique ratis.* On peut voir le titre plus au long dans la *Bibliothéque des Historiens de France* du P. le Long p. 952. avec diverses particularités qui concernent l'Auteur & l'Ouvrage, lequel ne contenta aucun des partis. On y dit aussi que de *Serres sentit les pointes des autres Ministres* pour avoir fait imprimer ce Livre; & que Béze & les Ministres de Languedoc ne purent le détourner de ce dessein. Pour le premier de ces faits on cite Cayet, qui étoit un Ministre (*a*) Ex-Calviniste déposé par le Synode tenu à Saumur en 1596. Le Synode suivant, qui se tint à Montpellier en 1598. condamna deux Ouvrages sur la Réunion, l'un François, sous le titre d'*Avis pour la paix de l'Eglise & du Roïaume de France*; l'autre Latin, sous celui d'*Apparatus ad fidem Catholicam.* Il est surprenant que ce Synode n'ait fait aucune mention de de Serres. Cependant on trouve dans les *Actes des Synodes Nationaux* pag. 209. du premier Volume art. XXI. du Synode de Saumur, que de Serres, (apparemment Jean de Serres) fut chargé de répondre à Cayet. A l'égard de de Serres, on lit dans d'Aubigné, que de Serres se révolta, & qu'il fut un des quatre Ministres qui assurérent à Henri IV. qu'on pouvoit se sauver dans la Religion Romaine.

Entre les Protestans d'Angleterre, Jacques I. Roi d'Angleterre paroît avoir souhaité cette réunion des partis. Du moins il panchoit assez pour la tolérance; mais quand même il auroit essaïé d'aller plus loin, la nature lui avoit refusé les qualités nécessaires pour l'exécution de cet Ouvrage, & ne l'avoit orné que de celles qui convenoient mieux à un Régent de Collége qu'à un Souverain de trois Roïaumes. Je joins à ce Prince *Casaubon & Grotius*, moins comme Conciliateurs déclarés, que comme deux grands hommes capables de réunir les esprits, infiniment supérieurs pour le génie au Monarque des trois Roïaumes, & qui souhaitoient sincérement la paix du Christianisme.

En Suéde, un Evêque Suédois nommé Jean Mathias écrivit une lettre en 1656. à Charle Gustave, par laquelle il exhortoit fortement ce Prince à travailler à la réunion des Chrétiens. Cet Evêque Suédois eut le sort d'être déposé par les Etats de Suéde en 1664. Je ne dois pas laisser passer le célebre Pufendorf, qui, après avoir lû la *Démonstration Evangélique* de Mr. Huet Evêque d'Avranche, crut que la méthode de cet Auteur pouvoit être emploïée à la réconciliation des Catholiques & des Protestans ». Il » se rendit (*b*) dit-on, presque garant du parti Luthérien. La proposition fut faite à M. » Huet. Celui-ci jetta le plan & le fondement de l'ouvrage: mais outre l'indifférence des » Catholiques sur le projet de réunion, & une entiére opposition dans les principaux Pro» testans qui se trouvoient à Paris, les préparatifs que l'on faisoit dès-lors pour la révo» cation de l'Edit de Nantes avoient si fort effarouché les esprits des Ministres & l'As» semblée de Charenton, qu'ils se défiérent des invitations amiables de M. Huet «.

Le Ministre d'*Huisseau*, qui (*c*) publia vers l'année 1670. à Saumur *la Réunion du Christianisme*, sans nom d'Auteur ni de Libraire, doit trouver sa place entre les Con-

(*a*) Voïez sur *Cayet*, qu'on a souvent mal nommé *Cayer*, son article dans le Dictionnaire de Bayle.

(*b*) L'Abbé de *Tilladet*, dans sa Préface des *Dissertations sur diverses matiéres de Religion & de Philologie.*

(*c*) Il paroît par la Préface du Livre, que l'Auteur avoit plus de soixante ans quand il le publia.

ciliateurs. Ce Livre fit beaucoup de bruit. On le réfuta en 1673. par un autre qui a pour titre : ***Examen du livre de la Réunion***, &c. Selon (*a*) M. ***Simon*** » d'***Huisseau*** imite la » méthode de Descartes, & veut (*b*) qu'on fasse abstraction de toutes les Religions, com» me aïant toutes quelque défaut ; & c'est, selon le Conciliateur, le seul moïen d'éta» blir une Religion exemte d'erreur «. Il raméne à l'Ecriture toute simple celui qu'il supose ainsi dépouillé de tous préjugés. M. ***Simon*** croit aussi que l'Ouvrage de d'Huisseau étoit celui de presque toute l'Ecole de Saumur. Il avoit communiqué son dessein à plusieurs Ministres de Province qui l'avoient approuvé : mais il (*c*) fut abandonné à la rigueur du Synode, qui le déposa au mois de Septembre de l'année 1670.

Avant lui ***La Milletiére*** s'étoit vû exposé à la nécessité de changer de Religion, pour le service qu'il avoit voulu rendre aux deux partis, en cherchant à les réconcilier. Les Théologiens de Charenton le rendirent odieux, & il fut excommunié. J'ai lû aussi dans l'Apologie de la ***Réunion du Christianisme***, que le sçavant Samuel Petit avoit de même conçu le projet de concilier les Religions. Le Ministre Alex. d'Yze fut plus heureux que d'Huisseau. Après avoir publié en 1677. un Ouvrage intitulé : ***Propositions & moiens pour parvenir à la réunion des deux Religions en France***, il manqua seulement d'être déposé, parce que le Synode n'osa l'entreprendre. On se contenta de le suspendre en quelque façon, & *pro forma*. Du reste l'Ouvrage de d'Yze ne plut à aucun des deux Partis. On peut voir dans le Dictionnaire de Bayle ce qui en fut cause, & ce que c'étoit que ce Livre.

Il paroît aussi par les extraits que M. ***Simon*** a donnés (*d*) d'un Synode tenu par les Réformés de Pologne en 1645. qu'en plusieurs choses ils ont voulu se rapprocher des Catholiques ; par exemple, sur l'Eucharistie. Il est vrai pourtant, que le sentiment de ces Polonois touchant cet article paroît favoriser également le Luthéranisme.

On croit pouvoir mettre au rang des Conciliateurs Forbésius célébre Théologien d'Ecosse. (*e*) Il est un de ceux qui ont montré le plus de modération parmi les Théologiens Protestans, & n'a pas craint de justifier les Catholiques Romains de l'idolâtrie qu'on leur attribue dans l'adoration de l'Eucharistie ; convenant de bonne foi, que la plus grande partie des disputes de Religion consiste plûtôt dans les mots que dans les choses mêmes.

On trouve dans le mois d'Avril 1684. de la République des Lettres, un projet de réunion proposé aux Protestans par Spinola Evêque de Tina en Croatie. Mais les Protestans douterent généralement de la sincérité de ce projet, que l'on crut n'être qu'un manége de politique. On peut voir dans la République de Bayle quelques réflexions ausquelles le projet donna lieu. Un certain *Pretorius* Prussien publia l'année suivante un autre projet de réunion, qui, suivant ce qu'on peut juger de l'extrait du même Bayle, n'étoit recommandable en rien, puisqu'il lui manquoit l'autorité des Souverains, & à son Auteur les qualités qui forment un Ecrivain habile & judicieux.

J'aurois dû parler de Baudius, puisque de son propre aveu (*f*) il s'étoit entêté du même projet. Auroit-il été plus heureux en Hollande, que les autres pacificateurs en France, en Suéde & ailleurs ? Non, s'il est permis d'en juger par les tristes suites (*g*) d'un pareil projet, conçu par un Ministre des Mennonites en Hollande.

Je finis par Poiret la liste abregée que j'ai donnée de ceux qui ont essaïé de parvenir à une réunion. En 1687. cet Auteur publia *la paix des bonnes ames dans toutes les parties du Christianisme sur les matiéres de Religion, & particuliérement sur l'Eucharistie*. Les bonnes ames, selon cet Auteur, sont ceux qui ne s'arrêtent qu'à l'essentiel de la Religion Chrétienne, sans s'embarrasser de ce que les controverses attaquent, qui, selon lui, n'est qu'un accessoire du Christianisme. Dans cet accessoire les uns peuvent éviter l'abus, & les autres trouver de l'utilité, chacun suivant la portée ou l'état de sa conscience. Il est même possible que les gens sages & éclairés fassent un bon usage de cet accessoire par condescendance pour la conscience d'autrui, suivant le précepte de Saint Paul, *de se faire tout à tous*, & suivant la grande maxime du Christianisme, qui veut qu'on ne

(*a*) Lettres, Tome I. Lett. VI. On y dit que le Févre corrigea les épreuves de ce Livre, & que Capel, fils de Louis Capel, & quelques autres eurent aussi connoissance de cet Ouvrage.

(*b*) Voi. la page 116. du Livre, à l'endroit qui commence » après cela pour bien faire, il faut se dépouil» ler de tous ces malheureux préjugés, &c. & pag. 122 Chap. 4.

(*c*) Selon l'Auteur de l'***Examen du Livre de la Réunion***, &c. D'Huisseau étoit un Déiste & un disciple d'Hobbes.

(*d*) ***Lettres Choisies***, Tom III. Lett. VI. M. *Simon* dit que ce Synode a été imprimé à Berlin en 1650.

(*e*) Surtout dans l'Ouvrage intitulé : *Considerationes modesta & pacifica controversiarum*, publié en 1658.

(*f*) Voi. le Dictionnaire de Bayle, article de *Baudius*.

(*g*) Voi. Lett. XVI. entre les ***Oeuvres diverses de Lock***, Tom. II.

scandalise personne, & qu'on supporte la foiblesse de ceux qui sont encore *enfans dans la foi*. Après ces beaux principes, tous vrais selon qu'ils sont bien entendus, cet Auteur tâche de concilier les sentimens des Catholiques, des Luthériens & des Evangéliques ou Réformés sur l'Eucharistie, ou de montrer au moins qu'ils peuvent tous avoir raison dans leur croïance & dans leur pratique.

Du premier coup d'œil l'entreprise paroît difficile. Rapprocher des sentimens, que Luther, Calvin, Béze & les plus célébres Docteurs Réformés ont crus aussi éloignés que le Ciel l'est de la terre; concilier les Luthériens avec les Calvinistes sur un point que ceux-ci n'ont jamais voulu accorder aux premiers, & au sujet duquel ces premiers ont constamment refusé de reconnoître les autres pour freres; concilier enfin les Catholiques & les Réformés sur un Article qui, si nous en croïons ces derniers, a été un des principaux fondemens de leur Séparation; le projet est grand sans doute: mais s'il n'a pas semblé impossible à l'Ecrivain dont on vient de parler, il n'a pas effraïé non plus l'Auteur de la premiére Edition de cet Ouvrage. » Sur l'Eucharistie, dit-il, je suis persuadé » que la tolérance seroit très-possible, s'il plaisoit aux Théologiens des trois partis de ne » pas forcer les consciences, & s'ils évitoient d'y jetter le trouble par leurs controver- » ses dans les accessoires «. Le voilà donc aussi au nombre des Conciliateurs. Reste à sçavoir quel merveilleux secret il a trouvé, pour réunir des choses si éloignées. Ecoutons-le. » Voici mon idée, continue-t'il. Le Catholique n'est pas idolâtre dans le culte de l'Eu- » charistie, parce qu'il y adore Jesus-Christ comme Fils de Dieu, seconde Personne de » la Trinité. Le Luthérien ne seroit pas idolâtre, parce qu'il adoreroit Jesus-Christ réel- » lement présent aux espéces du pain & du vin. Le Calviniste ne seroit pas idolâtre, par- » ce qu'il adoreroit J. C. présent en esprit & par sa Divinité aux espéces de la Commu- » nion. Mais en même tems, je suppose que la conscience est persuadée; sans quoi je » soutiens que le Calviniste & le Luthérien qui communient dans une Eglise Romaine, » sont véritablement Idolâtres, tandis que le Catholique ne l'est pas «. On entrevoit quelque chose dans ce raisonnement: mais on ne fait qu'y entrevoir ce moïen admirable, que le nouveau Conciliateur croit avoir imaginé pour la réunion. Car on pourroit encore lui demander, s'il la fait consister dans l'unité des sentimens & de la doctrine; ou seulement dans la conformité des pratiques; ce qu'il n'explique pas bien clairement. Mais le mystére va s'éclaircir «. Quoiqu'il en soit, ajoute-t'il, le vrai moïen de » faire de bons Chrétiens, c'est de réduire au moins pour soi-même le Christianisme à » sa véritable simplicité. Pour le réduire à sa véritable simplicité, il faut s'arrêter aux » devoirs que l'Evangile nous prescrit, sans trop s'embarrasser de ce qui fera éternelle- » ment l'objet des controverses Théologiques. Ne nous embarrassons donc point de tant de » disputes; & pour achever de faire notre devoir, plaignons & supportons charitablement ceux » qui ne pensent pas comme nous en matiére de Religion. Ils seront traités selon leurs » lumiéres: mais le plus fort attachement à l'Eglise ne sauvera pas un dévot volontaire- » ment ignorant, de mauvaise foi, cruel & persécuteur «. N'en déplaise à l'Auteur; le secret ne nous paroit plus si rare, qu'il n'eût pû fort bien le garder par devers lui, sans en faire part au Public. Enseigner que pour être bon Chrétien, il suffit de s'attacher à la pratique des devoirs de l'Evangile, sans s'embarrasser de la doctrine; que par conséquent, si on pratique exactement ces devoirs, on peut être bon Chrétien, soit qu'on croïe ou non la présence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, la Divinité du Fils de Dieu, &c. car la proposition est générale; c'est-à-dire, soit qu'on soit Catholique, Protestant, Socinien, &c. enseigner, dis-je, qu'on peut être bon Chrétien avec cela, ce n'est pas ouvrir un moïen de réunion, c'est prêcher assez ouvertement le Déisme.

Le Caractére *&* *le* Génie *des* Réformateurs; Fruits *de la* Réforme.

Il n'est pas possible d'avoir une idée bien nette & fort exacte de la Réformation, si on n'en connoît plus particuliérement les premiers Auteurs, parce que le génie & le caractére de ceux-ci doit naturellement avoir beaucoup influé sur l'autre. Peut-être en lisant l'abregé historique qu'on vient de voir, on se sera déja fait quelque idée de ces hommes par qui l'Eglise a dû être réformée dans sa doctrine & dans ses mœurs. Cependant ce peu ne suffit pas. Il est encore nécessaire d'entrer dans un plus grand détail; & c'est ce que nous allons faire ici. Nous le tirerons ce détail ou d'Auteurs du parti, ou du moins d'Auteurs qu'il a toujours regardés comme lui étant favorables, & dont par conséquent le témoignage n'est sujet à aucun soupçon.

(*a*) Commençons par *Luther*, ce Chef & ce premier Apôtre de la Réforme. On trouve dans la seconde Partie de l'*Histoire Sacramentaire d'Hospinien* un ample détail de ce que la passion lui a fait écrire contre les Catholiques, ainsi que de ses incertitudes sur certains points de Doctrine, & de ses variations sur l'Eucharistie. On y en compte six capitales à l'occasion de ce Sacrement, y compris l'*Ubiquité* soutenue à toute outrance après Luther par Brentius, Jacques d'André Schmidlin, &c. Outre ces variations, le même Hospinien en a rassemblé plusieurs autres sur la manducation orale, l'adoration, la Messe, la fraction du pain, la Communion des impies, &c. Mais cela n'est point étonnant dans un homme guidé par la passion seule, & qui dès qu'on le contrarioit, étoit toujours prêt à se dédire, & à changer de sentiment & de doctrine. C'est Luther lui-même qui nous apprend quelle étoit sur cela sa disposition, dans un sermon (*b*) qu'il prêcha à Wittemberg au sujet des troubles que Carlostad avoit excités. » Au reste, » dit-il à ses Auditeurs, si vous prétendez continuer à faire les choses par ces commu- » nes délibérations, *je me dédirai sans hésiter* de tout ce que j'ai écrit ou enseigné : *j'en » ferai ma rétractation*, & je vous laisserai là. Tenez-le-vous pour dit une bonne fois; » & après tout, quel mal vous fera la Messe Papale « ? Ailleurs il avoue lui-même, que quoiqu'il eût pensé à ôter l'élévation de l'Hostie, il l'avoit conservée en dépit de Carlostad, *de peur*, ajoutoit-il, *qu'il ne parût que le Diable nous eût appris quelque chose*. Enfin en 1523. il dit dans la formule de la Messe : (*c*) » si un Concile ordonnoit ou permet- » toit les deux espéces, en dépit du Concile nous n'en prendrions ni l'une ni l'autre, & » maudirions ceux qui prendroient les deux en vertu de cette ordonnance «. Voilà quel étoit le fondement de la doctrine de ce Réformateur ; le dépit, la passion & l'emportement.

Mais ce qu'on a reproché à Luther, c'est son orgueil & sa vanité insoutenable, ses violences & ses excès inouis, ses boufonneries & ses extravagances, & la tirannie insupportable par laquelle il devint à charge à son propre Parti. Enflé de ses succès, il poussoit l'extravagance à vanter son pouvoir au-delà de toute imagination. » C'est la » parole, disoit-il, (*d*) qui pendant que je dormois tranquillement, & que je buvois ma » bierre avec mon cher Mélanchton & avec Amsdorf, a tellement ébranlé la Papauté, » que jamais Prince ni Empereur n'en a fait autant. Si j'avois voulu, poursuit-il, faire » les choses avec tumulte, toute l'Allemagne nageroit dans le sang ; & lorsque j'étois à » Wormes, j'aurois pû mettre les affaires en tel état, que l'Empereur n'y eût pas été en » sureté «. C'est ainsi que sans aucune violence, si nous l'en croïons, cet homme doux & moderé s'étoit rendu plus puissant par sa seule parole, que tout ce qu'il y avoit de plus grand sur la terre. (*e*) » Je ne fais pas, disoit-il en parlant de ceux qui avoient » renversé les Images dans le Wittemberg sans le consulter, comme ces nouveaux Pro- » phétes, qui s'imaginent faire un ouvrage merveilleux & digne du S. Esprit, en abattant » des statues & des peintures. Pour moi, je n'ai pas encore mis la main à la moindre » petite pierre pour la renverser ; je n'ai fait mettre le feu à aucun Monastére ; mais » presque tous les Monastéres sont ravagés par ma plume & par ma bouche ; & on pu- » blie que sans violence j'ai moi seul fait plus de mal au Pape, que n'auroit pû faire aucun » Roi avec toutes les forces de son Roïaume «. Il le prenoit d'un ton de Prophéte contre ceux qui s'opposoient à sa doctrine. Après les avoir avertis de s'y soumettre, il les menaçoit enfin de prier contr'eux. (*f*) » Mes priéres, disoit-il, ne seront pas un foudre » de Salmonée, ni un vain murmure dans l'air. On n'arrête pas ainsi la voix de Luther ; » & je souhaite que V. A. ne l'éprouve pas à son dam «. C'est ainsi qu'il écrivoit à un Prince de la Maison de Saxe. » Ma priére, poursuivoit-il, est un rempart invincible » plus puissant que le Diable même : sans elle, il y a long-tems qu'on ne parleroit plus » de Luther «. Il étoit tellement persuadé de son sçavoir, qui certainement étoit grand pour le tems, & trop grand pour son salut & pour le repos de l'Eglise, qu'il se mettoit au dessus de tous les hommes, & non seulement de ceux de son siécle, mais encore des plus illustres des siécles passés. Dans la question du libre arbitre, Erasme lui objectoit le consentement des Peres & de toute l'Antiquité. » C'est bien fait, lui disoit (*g*) Lu- » ther ; vantez-nous les anciens Peres, & fiez-vous à leurs discours, après avoir vû que » tous ensemble ils ont négligé Saint Paul, & que plongés dans le sens charnel, ils se » sont tenus comme de dessein formé éloignés de ce bel Astre du matin, ou plutôt de ce » Soleil.

(*a*) Caractére & génie de Luther.
(*b*) *Sermo docens abusus, non manibus, sed verbo exterm.* &c.
(*c*) *Formul. Miss.* Oper. Tom. II.
(*d*) *Sermo docens*, &c. ubi sup.
(*e*) *Frider. Duci Elect.* &c. Oper. Tom. VII.
(*f*) *Epist. ad Georg. Duc. Sax.* Oper. Tom. II.
(*g*) *De serv. arbit.* Oper. Tom. II.

» Soleil. Quelle merveille ! que Dieu ait laissé toutes les plus grandes Eglises aller dans » leurs voies, puisqu'il y avoit laissé aller autrefois toutes les Nations de la terre ». Voilà ce qui s'appelloit dans le parti *la sainte ostentation*, *les saintes vanteries*, *la sainte jactance* de Luther; Calvin même, quoique fâché contre lui, (*a*) les nommoit ainsi.

A l'égard de ses violences & de ses emportemens, on a déja vû à quels excès il s'étoit laissé aller contre le Roi d'Angleterre Henri VIII. & il est certain que lorsqu'il se croioit outragé, il ne gardoit aucun ménagement. On étoit scandalisé, même parmi ses Disciples, du mépris outrageux avec lequel il traitoit tout ce que l'univers avoit de plus grand. Erasme étonné de ses emportemens ne peut s'empêcher d'en marquer son sentiment (*b*) à Mélanchton son ami. » Ce qui me choque le plus dans Luther, c'est, dit-» il, que tout ce qu'il entreprend de soutenir, il le pousse à l'extrémité & jusqu'à l'excès. » Averti de ses excès, loin de s'adoucir, il pousse encore plus avant, & semble n'avoir » d'autre dessein que de passer à des excès encore plus grands. Je connois, ajoute-t'il, » son humeur par ses Ecrits, autant que je pourrois faire si je vivois avec lui. C'est un » esprit ardent & impétueux. On y voit partout un Achille dont la colére est invinci-» ble. Vous n'ignorez pas les artifices de l'ennemi du genre humain. Joignez à tout cela » un si grand succès, une faveur si déclarée, un si grand applaudissement de tout le » théatre : il y en auroit assez pour gâter un esprit modeste ».

Ces excès dégénéroient souvent en bouffonneries aussi plates que scandaleuses, dont il remplissoit ses Ecrits. Qu'on jette seulement les yeux sur un discours (*c*) qu'il composa du tems de Paul III. contre la Papauté. On y trouvera partout de froides équivoques, de basses plaisanteries, & des saletés même des plus grossiéres, de celles qu'on n'entend sortir que de la bouche des plus vils artisans. » Le Pape, dit-il, est si plein de Diables, » qu'il en crache, qu'il en mouche, &c. Mon petit Paul, dit-il encore, mon petit Pape, » mon petit ânon, allez doucement, il fait glacé : vous vous rompriez une jambe; vous » vous gâteriez, & on diroit : Que Diable est ceci ? comme le petit Papelin est gâté ». Mais voici les beaux endroits. Ils consistent dans ces jeux de mots : *Cœlestissimus*, *scelestissimus*; *sanctissimus*, *satanissimus*. Mais que dira-t'on de cette belle figure. » Un âne » sçait qu'il est âne : une pierre sçait qu'elle est pierre ; & ces ânes de Papelins ne sça-» vent pas qu'ils sont des ânes. Si j'étois le maître de l'Empire, dit-il dans la suite, je » ferois un même paquet du Pape & des Cardinaux, pour les jetter tous ensemble dans » ce petit fossé de la mer de Toscane. Ce bain les guériroit ; j'y engage ma parole, & » je donne Jesus-Christ pour caution ». Qui n'auroit pitié de ces pauvretés !

C'est avec les mêmes excès, qu'il s'emportoit contre les Universités dont il n'avoit pas sujet d'être content. C'est-là sans doute l'origine du reproche qu'on a fait à ce Réformateur, (*d*) *d'avoir voulu ramener la barbarie, par une espéce de fanatisme qui lui mit dans l'esprit qu'un Chrétien ne doit étudier que l'Ecriture sainte.* D'un autre côté, les Catholiques attribuoient aux études (*e*) les progrès du Luthéranisme. Quoiqu'il en soit, je ne crois pas qu'on puisse excuser dans aucun Ecrivain les grossiéretés dont il se servoit contre ces Corps respectables. Tantôt il fait le bouffon de la maniére du monde la plus froide. Il remplit ses Théses de ces misérables équivoques, *vaccultas*, au lieu de *facultas*; *cacolyca Ecclesia*, pour *Catholica*; & cela parce qu'il trouve dans ces deux mots, *vaccultas* & *cacolyca*, une allusion plate avec les vaches, les méchans & les loups. Pour se moquer de la coutume d'appeller les Docteurs *nos Maîtres*, il appelle toujours ceux de Louvain, *nostrolli Magistrolli*, *bruta Magistrolia*, croiant les rendre fort odieux ou fort méprisables par ces ridicules diminutifs qu'il invente. Quand il veut parler plus sérieusement, il appelle ces Docteurs *de vraies bêtes*, *des pourceaux*, *des Epicuriens*, *des Païens & des Athées*, *qui ne connoissent d'autre pénitence que celle de Judas & de Saül*, *qui prennent non de l'Ecriture*, *mais de la doctrine des hommes*, le reste ne peut se traduire avec décence, *quidquid ructant*, *vomunt & cacant.*

Luther ne ménageoit pas plus ceux de son parti. En 1543. ceux de Zurich aïant fait imprimer une version de la Bible avec les Oeuvres de Zwingle, quoiqu'il n'y eût rien dans ces Livres contre la personne de Luther, aussi-tôt après leur publication (*f*) il s'emporta contr'eux à des excès inouis. Jamais ses transports n'avoient paru si violens. Il les traita *d'insensés*, *de blasphémateurs*, *de gens du n[illegible]t* : il déclara » que c'étoient des hommes

(*a*) II. *Defens. cont. Vestph.* Opusc. fol. 778.
(*b*) Lib. VI. *Ep.* 3. *ad Luth.* Lib. XIV. *Ep.* 1. &c. & Lib. XIX. *Ep.* 3. *ad Melancht.*
(*c*) *Advers. Papat.* Oper. Tom. VII.
(*d*) C'est ainsi que s'exprime M. *Simon*, Tom. I. de sa Biblioth. Crit. Ch. 1.
(*e*) *Habent novum dogma, sed similiter insanium, totos hos tumultus excitos ex linguis & bonis litteris.* Erasm.
(*f*) Hospin. *Hist. Sacrament.* Part. II.

» damnés, qui entrainoient les autres en Enfer; que les Eglises ne pouvoient plus com» muniquer avec eux, ni consentir à leurs blasphêmes; & qu'il avoit résolu de les com» battre par ses écrits & par ses priéres jusqu'au dernier soupir «. Il le prenoit d'un ton si haut, & menaçoit tellement le monde de ses anathêmes, que les Zuingliens ne l'appelloient plus que *le nouveau Pape & le nouvel Antechrist*. Aussi ceux de Zurich scandalisés de ses injures atroces firent un Livre, où se conformant parfaitement bien à son stile, ils soutenoient » qu'il falloit être aussi insensé que lui pour souffrir ses emporte» mens; qu'il déshonoroit sa vieillesse, & se rendoit méprisable par ses violences; & » qu'il devroit être honteux de remplir ses Livres de tant d'injures & de tant de Dia» bles «.

Il est certain qu'il n'y eut jamais de maître plus rigoureux que Luther, ni de tirannie plus insupportable que celle qu'il exerçoit dans la nouvelle Réforme. Son arrogance étoit si connue, qu'elle faisoit dire à Muncer, qu'il y avoit deux Papes, l'un celui de Rome, & l'autre Luther; & ce dernier le plus dur. Calvin, les Suisses & tous les Sacramentaires n'en pensoient point autrement. Calvin écrivit à son confident Bulinger : (*a*) » Qu'on ne pouvoit plus soutenir les emportemens de Luther, à qui son amour » propre ne permettoit pas de connoître ses défauts, ni d'endurer qu'on le contredit «. La chose alla si avant, que Calvin s'en plaignoit à Mélanchton même. » Avec quel em» portement, dit-il, foudroïe votre Periclès « ? C'étoit ainsi qu'on nommoit Luther, lorsqu'on vouloit donner un beau nom à son éloquence trop violente. » Nous lui devons beau» coup, je l'avoue, ajoutoit-il, & je souffrirai aisément qu'il ait une très-grande autori» té, pourvû qu'il sçache se commander à lui-même : quoiqu'enfin il seroit tems d'aviser, » combien nous voulons déferer aux hommes dans l'Eglise. Tout est perdu lorsqu'un peut » seul plus que tous les autres, surtout quand il ne craint pas d'user de tout son pouvoir. » Et certainement nous laissons un étrange exemple à la postérité, pendant que nous ai» mons mieux abandonner notre liberté, que d'irriter un seul homme par la moindre » offense. Son esprit est violent, dit-on, & ses mouvemens sont impétueux : comme si » cette violence ne s'emportoit pas davantage, pendant que tout le monde ne songe qu'à » lui complaire en tout. Osons une fois au moins pousser un gémissement libre «.

J'ai parlé ailleurs du mariage scandaleux de Luther, & de l'embarras où le jetta cette démarche faite à contretems. On trouve à ce sujet dans Bayle (*b*) deux circonstances remarquables. L'une, que Luther vanta ce mariage comme un coup du Ciel; l'autre, qu'il se maria pour se *dépouiller, autant qu'il lui étoit possible, de sa vie Papistique*. Cela forme un contraste, qui montre assez combien la haine contre le *Papisme* éclatoit dans toutes les actions de Luther.

Le P. Alexandre rapporte (*c*) que pendant le séjour de Luther dans le Monastére d'Erfort, on remarqua en lui (*d*) *quelque chose de singulier, & que l'on attribuoit cela au commerce qu'il avoit avec le Démon, ou à des excès de haut-mal*. Il ajoute, que Luther étant un jour à la Messe, pendant la lecture de cet endroit de l'Evangile où il est dit que Jesus-Christ chassa le Démon du corps d'un homme né sourd & muet, on le vit tout à coup tomber en criant : *je ne le suis pas, je ne le suis pas*. C'est-là un de ces faits qu'on ne devroit jamais citer sans de bonnes preuves : autrement on risque de gâter par un conte en l'air tout ce qu'on peut dire de bon d'ailleurs. Quoiqu'il en soit, personne ne peut révoquer en doute ce que le Patriarche des Luthériens a écrit du mariage dans un Sermon prononcé à Wittemberg. Il y déclare net que la continence est impraticable, parce que la conjonction des deux Sexes est une chose absolument naturelle. (*e*) » L'œuvre du mariage est, dit-il, une œuvre divine, plus nécessaire que le boire, le » manger, le dormir, &c «. Après quoi il ne rougit pas de prononcer ces paroles scandaleuses : » si elles sont opiniâtres, (il parle des femmes) il est à propos que leurs maris » leur disent : si vous ne le voulez pas, une autre le voudra. Si la maitresse ne veut pas » venir, que la servante approche «. On peut lire à ce sujet une longue note (*f*) de Bayle. On y trouvera des choses curieuses sur cette matiére, que le Réformateur a poussée si loin, qu'il semble même avoir voulu exclure la monogamie. Lyserus, Auteur du Livre intitulé *Polygamia Triumphatrix*, n'a pas négligé de mettre à profit (*g*) quel-

(*a*) *Ep.* 526.
(*b*) *Diction. Crit. Art. de Catherine de Bore.*
(*c*) *Hist. Eccles.* Tom. VIII. pag 100.
(*d*) *Fratribus non nihil singularitatis habere visus, seu ex occulto cum cacodæmone commercio, seu ex morbo comitali.*
(*e*) *Divinum opus, magis necessarium quàm edere, bibere, purgare, mucum emungere, somno & excubiis intentum esse. Insita est naturæ atque indoles*, &c. Serm. de Matrim. *Oper.* Tom. V.
(*f*) Dans son *Dict. Crit. Art. Luther.*
(*g*) *Polyg. Triumph.* Thes, 88. §. 2. & 89. §. 6.

ques endroits des Ecrits de Luther, qui semblent favoriser ce défenseur de la pluralité des femmes. On y trouve aussi, qu'à l'exemple du Landgrave son Souverain, le Jurisconsulte Oldendorp prit une seconde aide pour fournir à ses besoins. A Oldendorp on peut joindre Caracciol, qui s'étant retiré à Genéve, après s'être fait Calviniste, y prit une seconde femme, à cause, disoit-il, que celle qui étoit restée en Italie avoit refusé de le suivre.

Comme Luther a été l'Apôtre & le Patriarche de la Réforme, il n'est pas étonnant qu'on se soit un peu étendu sur son sujet. L'équité m'oblige à ajouter, que dans la Préface de ses Oeuvres lui-même a demandé grace au Lecteur (a) pour ses excès & ses emportemens. Reste à sçavoir si un tel aveu justifie des rechutes perpétuelles, & si par cette déclaration, Luther Réformateur du Christianisme a réparé les fautes qu'il a faites contre les devoirs de sa nouvelle Mission. Le Ministre Claude a aussi travaillé (b) à le justifier. » J'avoue, dit-il, qu'il seroit à souhaiter que Luther eût gardé plus de mesures » qu'il n'a fait dans sa maniére d'écrire, & qu'avec ce grand & invincible courage, avec » ce zéle ardent pour la vérité, avec cette inébranlable fermeté qu'il a toujours fait pa- » roître, on eût pû voir en lui plus de retenue & de modération. Mais ces défauts qui » viennent le plus souvent du tempéramment, n'empêchent pas qu'on n'estime les hom- » mes, lorsque d'ailleurs on voit en eux un bon fond de pieté, & des vertus tout à fait » héroïques, comme on les voit reluire en Luther. Et peut-être même qu'il y avoit quel- » que nécessité particuliére au tems de la Réformation, d'emploier la force des expres- » sions, pour retirer plus facilement les hommes de ce profond assoupissement, où ils » étoient depuis si long-tems, &c «. » Tout cela est beau & solide, dit Bayle. Je re- » marquerai seulement qu'une méthode générale de justifier les gens, par la raison que » leurs qualités étoient fort propres, vû l'état où étoit le monde, à produire de bons » effets, seroit un grand fond d'illusion. Personne ne doute que la Providence ne sçache » choisir les moiens les plus efficaces pour parvenir à ses fins : mais comme les mauvaises » qualités des hommes sont plus propres en certains tems que leurs vertus à l'exécution » des Décrets de Dieu, ce seroit très-mal raisonner que de conclure que la violence & » l'emportement sont louables, sous prétexte que la corruption du monde a besoin d'être » durement traitée. La sagesse de Dieu, je l'avoue, éclate dans l'emploi de tels instru- » mens : mais les instrumens pourroient fort bien être un très-grand vice «.

(c) Ne séparons pas de Luther *Mélanchton* son cher & fidéle Disciple. (d) Mélanchton étoit le chef des beaux esprits en Allemagne. Il joignoit à l'érudition, à la politesse & à l'élegance du stile une singuliére modération. On le regardoit comme seul capable de succéder dans la litterature à la réputation d'Erasme; & Erasme lui-même l'eût élevé par son suffrage à tous les honneurs parmi les gens de Lettres, s'il ne l'eût vû engagé dans un parti contre l'Eglise : mais la nouveauté l'entraina comme les autres. Dès les premiéres années qu'il s'attache à Luther, ce Réformateur lui paroît le plus grand de tous les hommes, un homme envoié de Dieu, un Prophéte. Le succès inesperé de la nouvelle Réforme le confirme dans ses pensées. Mélanchton étoit simple & crédule; les bons esprits le sont souvent : le voilà pris. Tous les gens de belles Lettres suivent son exemple; & Luther devient leur Idole. On l'attaque, & peut-être avec trop d'aigreur : l'ardeur de Mélanchton s'échauffe, la confiance de Luther l'engage de plus en plus; & il se laisse entrainer à la tentation de réformer avec son Maître les Evêques, les Papes, les Rois & les Empereurs.

Il est vrai que Luther s'emportoit à des excès inouis : c'étoit un sujet de douleur à son Disciple moderé. Il trembloit, lorsqu'il pensoit (e) à la colére implacable » de cet » Achille; & il ne craignoit rien moins de la vieillesse d'un homme dont les passions étoient » si violentes, que les emportemens d'un Hercule, d'un Philoctéte & d'un Marius «. Mais Mélanchton l'avoit pris du beau côté, & vouloit croire au commencement que pour réveiller le monde, il ne falloit rien moins que les violences & le tonnerre de Luther.

Cependant il parut tant de foiblesse dans la conduite de ce Chef de Réforme, & ses excès furent si étranges, que Mélanchton ne pouvoit plus ni les excuser, ni les supporter. Depuis ce tems-là ses agitations furent continuelles. A chaque moment on lui voïoit souhaiter la mort. Ses larmes ne tarirent point durant treize ans; & *l'Elbe*, disoit-il (f) lui-même, *avec tous ses flots n'auroit pû lui fournir assez d'eaux*, pour pleurer les mal-

(a) *Ante omnia oro pium Lectorem, ut legat cum judicio, imò cum multa miseratione, & sciat me fuisse aliquando Monachum & Papistam insanissimum.*

(b) Dans sa *Défense de la Réform.* Part. II. Chap. 5. pag. 331.

(c) Caractére de Mélanchton.

(d) M. de Meaux dans son Hist. des Variations, Liv. V. §. II.

(e) Lib. IV. *Epist.* 140.

(f) Lib. II. *Ep.* 202.

heurs de la Réforme divisée. Les succès inespérés de Luther, dont il avoit été ébloui d'abord, & qu'il prenoit avec tous les autres pour une marque du doigt de Dieu, n'eurent plus pour lui qu'un foible agrément, lorsque le tems lui eut découvert les véritables causes de ces grands progrès, & leurs effets déplorables. La tirannie de son Maître acheva de le désespérer. On l'accusoit auprès de Luther de nourrir l'orgueil des Sacramentaires par sa douceur; & on se servoit de ce prétexte, pour aigrir contre lui l'esprit du Chef de la Réforme. Il vivoit donc dans une telle contrainte avec lui & avec les Chefs du parti, & on l'accabloit tellement de travail & d'inquiétude, que n'en pouvant plus, il écrivit (a) à son ami Camérarius: *Je suis en servitude comme dans l'antre du Cyclope; car je ne puis vous déguiser mes sentimens, & je pense souvent à m'enfuir.*

Ce fut dans cet esclavage que vêcut Mélanchton, pensant d'une façon tandis qu'il parloit de l'autre, & n'osant jamais s'expliquer parfaitement sur la Doctrine. En 1532. après la Confession d'Augsbourg & l'Apologie, il écrit encore, (b) » que des points très-» importans restent indécis, & qu'il falloit chercher sans bruit les moiens d'expliquer les » dogmes «. En 1533. » Qui est-ce qui songe, (c) dit-il, à guérir les consciences agi-» tées de doutes, & à découvrir la vérité «? En 1535. » Combien, (d) dit-il, méri-» tons-nous d'être blamés, nous qui ne prenons aucun soin de guérir les consciences » agitées de doutes, ni d'expliquer les dogmes purement & simplement, sans sophisteries? » Ces choses me tourmentent terriblement «. Il souhaitoit (e) dans la même année, » qu'une assemblée pieuse jugeât le procès de l'Eucharistie, sans sophisterie & sans tiran-» nie «. En 1536. accusé de trouver encore beaucoup de doutes dans la doctrine dont il faisoit profession, il répond d'abord qu'elle est inébranlable: mais il reconnoit (f) aussitôt après, qu'en effet il y restoit beaucoup de défauts, & de *choses sans raison*. Il n'étoit pas plus avancé en 1537. & tandis que tous les Docteurs du parti assemblés avec Luther à Smalcade y expliquoient de nouveau les points de doctrine, » J'étois d'avis, dit (g) » Mélanchton, qu'en rejettant quelques paradoxes, on expliquât plus simplement la doc-» trine «. En 1542. il souhaitoit (h) encore une autre assemblée, où les dogmes fussent expliqués d'une maniére ferme & précise «. Trois ans après, & en 1545. il reconnoit aussi (i) que la vérité avoit été découverte fort imparfaitement aux Prédicateurs du nouvel Evangile. Il avouoit de même (k) après la mort de Luther, » que lui & les autres » étoient tombés dans beaucoup d'erreurs, qu'on ne pouvoit éviter, dit-il, en sortant de » tant de ténébres «. Enfin dans les derniéres années de sa vie il écrivoit encore à Calvin (l) & à Bulinger, que si on écrivoit contre lui au sujet de l'Eucharistie, comme il en étoit menacé, *il parleroit franchement*.

Mais ce tems de parler franchement, & de déclarer sans crainte ce qu'il appelloit la vérité, ne vint jamais pour lui; & ce furent ces doutes, ces incertitudes, cette envie de s'expliquer sans en avoir jamais pû trouver l'occasion, qui lui causerent ces peines secrétes, qu'il peint avec des couleurs si vives en écrivant (m) à son ami Camérarius. » Ce » sont des agitations incroïables, & les douleurs de l'Enfer; il en est presque à la mort. » Ce qu'il ressent est horrible; sa consternation est étonnante. Durant ces accablemens, » il reconnoit sensiblement combien certaines gens ont tort «. Ainsi quarante ans après la prédication de Luther & l'établissement de la Réforme, Mélanchton un des principaux chefs de cette même Réforme, & celui qu'on peut dire avoir donné la forme au Luthéranisme, mourut cherchant encore beaucoup d'articles de sa Religion, & sans jamais s'être expliqué à son gré sur les Controverses les plus importantes de son tems.

(n) Passons à Calvin, le second Patriarche & le Chef de la seconde branche de la Réforme. Je ne sçai, dit (o) M. de Meaux, si le génie de Calvin se seroit trouvé aussi propre à échauffer les esprits & à émouvoir les Peuples, que le fut celui de Luther: mais après les mouvemens excités, il s'éleva dans bien des pais, principalement en France, au-dessus de Luther même. Genéve qu'il gouverna, ne fut guéres moins considerée que Wittemberg où le nouvel Evangile avoit commencé; & il se vit le Chef d'un parti, qui ne le céde en rien à celui des Luthériens.

Calvin ne fut pas insensible à cette gloire, comme il paroît par ce qu'il écrit (p) à Mélanchton.

(a) Lib. IV. *Ep.* 255.
(b) Ibid *Ep.* 133.
(c) Ibid *Ep.* 140.
(d) Ibid. *Ep.* 170.
(e) Lib. III *Ep.* 114.
(f) Lib. IV. *Ep.* 194.
(g) Ibid *Ep* 98
(h) Ibid. *Ep.* 110.
(i) Ibid. *Ep.* 662.
(k) Ibid. *Ep* 737.
(l) *Ep. Mel. int. Calv. Ep.* p. 218.
(m) Lib. IV. *Ep.* 85.
(n) Caractére & génie de Calvin.
(o) Dans son *Hist. des Variat.* Liv. IX. §. I & suiv.
(p) *Ep. Calv.* p. 145.

Mélanchton. « Je me reconnois, dit-il, de beaucoup au-dessous de vous : mais néan» moins je n'ignore pas en quel degré de son théatre Dieu m'a élevé ». C'est ce charme secret, qui lui fait dire dans sa réponse à Baudouin (*a*) son grand adversaire : « Il me » reproche que je n'ai point d'enfans, & qu Dieu m'a ôté un fils qu'il m'avoit donné. » Falloit-il me faire ce reproche, à moi qui ai tant de milliers d'enfans dans toute la » Chrétienté. Toute la France, ajoute-t'il, connoit ma foi irreprochable, mon integrité, » ma patience, ma vigilance, ma modération & mes travaux assidus pour le service de » l'Eglise ; choses qui sont prouvées par tant de marques illustres dès ma premiére jeu» nesse ». C'est sur le même ton qu'il éleve si haut (*b*) sa frugalité, ses travaux continuels, sa constance dans les périls, son application infatigable à étendre le régne de Jesus-Christ, son integrité à défendre la doctrine de pieté, & la serieuse occupation de toute sa vie dans la méditation des choses celestes. Sur tout rien ne le flattoit davantage que la gloire de bien écrire ; & Westphale l'aiant appellé déclamateur, « Il a beau faire, (*c*) dit-il, » jamais il ne le persuadera à personne ; & tout le monde sçait combien je sçais presser » un argument, & combien est precise la briéveté avec laquelle j'écris ». Ainsi s'exprimoit un homme qui vouloit (*d*) pouvoir se vanter d'*être sans faste, & de ne craindre rien tant que l'ostentation.* Aussi peut-on dire que la différence qu'il y avoit entre Luther & Calvin sur cet article, c'est que Luther qui s'abandonnoit à son humeur impétueuse sans jamais prendre aucun soin de se modérer, se louoit lui-même comme un emporté. Au contraire les louanges que Calvin se donnoit, sembloient sortir par force du fond de son cœur, malgré les loix de modération qu'il s'étoit prescrites, & rompoient violemment toutes ces barriéres.

Il est certain qu'on doit donner à Calvin la gloire d'avoir écrit aussi bien qu'homme de son siécle. En cela il surpassoit même Luther ; car quoique celui-ci eût quelque chose de plus original & de plus vif, Calvin inférieur par le génie sembloit l'avoir emporté par l'étude. Luther triomphoit de vive voix : mais la plume de Calvin étoit plus correcte, sur tout en Latin, & son stile qui étoit plus triste, étoit aussi plus suivi & plus châtié. Ils excelloient l'un & l'autre à parler la Langue de leur païs : l'un & l'autre étoient d'une véhémence extraordinaire : l'un & l'autre par leurs talens se sont fait beaucoup de Disciples & d'Admirateurs ; & l'un & l'autre enflés de leurs succès ont crû pouvoir s'élever au-dessus des Peres. Chacun sçait combien de fois Calvin a passé par-dessus leurs décisions, quel plaisir il a pris à les traiter d'écoliers & à leur faire leur leçon, & la maniére outrageante dont il a crû pouvoir éluder leur témoignage, en disant, par exemple, (*e*) » que ces bonnes gens ont suivi sans discrétion une coutume qui dominoit sans raison, & » qui avoit gagné la vogue en peu de tems ».

Ceux qui ont été étonnés des injures que la violence de Luther lui a fait écrire, ne le seront pas moins des excès de Calvin. Ses adversaires ne sont jamais que des fripons, des fols, des méchans, des ivrognes, des furieux, des enragés, des bêtes, des taureaux, des ânes, des chiens, des pourceaux. Luthériens & Catholiques, rien n'est épargné. Selon lui, l'école de Westphale est *une puante étable à pourceaux.* Il appelle presque toujours la Céne des Luthériens (*f*) une Céne de *Cyclopes, où l'on voit une barbarie digne des Scythes.* S'il dit souvent que le Diable pousse les Papistes, il répete cent & cent fois (*g*) qu'il a fasciné les Luthériens, & qu'*ils sont ses vils esclaves.* Au milieu de ces injures il vante encore sa douceur ; & après avoir rempli son livre de tout ce qu'on peut imaginer de plus aigre & de plus atroce, il croit en être quitte en disant, (*h*) « qu'il » avoit tellement été sans fiel lorsqu'il écrivoit ces injures, que lui-même en relisant son » Ouvrage étoit demeuré tout étonné, que tant de paroles dures lui fussent échapées sans » amertume. Après tout, il n'est pas fâché que ces stupides aient enfin senti les piqueu» res ». Il veut bien pourtant avouer, qu'il en a dit plus qu'il ne vouloit, & que le reméde qu'il a appliqué au mal, *étoit un peu trop violent.* Mais après ce modeste aveu il s'emporte plus que jamais ; & tout en disant, (*i*) *M'entens-tu, chien? M'entens-tu bien, Phrenétique? M'entens-tu bien, grosse bête?* il ajoute, *qu'il est bien aise que les injures dont on l'accable, demeurent sans réponse.* Auprès de cette violence Luther étoit la douceur même ; & s'il faut faire comparaison de ces deux hommes, il n'y a personne qui n'aimât mieux essuier la colére impétueuse & insolente de l'un, que la profonde malignité & l'amertume réfléchie de l'autre.

(*a*) *Resp. ad Bald. int. Opusc. Calv.* p. 370.
(*b*) *Defens. cont. Westph.* Opusc. p. 842.
(*c*) 2. *Defens.* Opusc. p. 791.
(*d*) *Ibid.* p. 788.
(*e*) *Trac. de Ref. Eccl.*

(*f*) *Opusc.* p. 799.
(*g*) *Ibid.* p. 803. & 837.
(*h*) *Ibid.* p. 839.
(*i*) *Ult. admon.* Opusc. 795.
(*) p. 838.

On a encore accusé Calvin d'intolérance; & comme cet article nous regarde, il ne nous est pas permis de l'oublier. Il est certain qu'on ne peut justifier ce Réformateur de cette accusation, & qu'il plaida lui-même la cause de l'Eglise Romaine, lorsqu'après le supplice de Servet, il soutint qu'on doit punir de mort les hérétiques. Luther a soutenu la même chose (*a*) dans une de ses *Postilles*. Les successeurs & les Disciples de Luther, Westphale & autres (*b*) ont eu les mêmes principes. *Dudith* a aussi reproché l'esprit d'intolérance aux Réformateurs ses contemporains, dans quelques Lettres insérées parmi les Ecrits des Sociniens. Pourquoi donc se récrier après cela contre *les persécutions du Papisme*? On a fait voir déja que l'intolérance est fort du goût des Ecclésiastiques Protestans. Sans parler de ce *Dathenus*, qui eut la hardiesse d'accuser Guillaume I. d'Athéisme, parce qu'il laissoit aux Catholiques le libre exercice de leur Religion, tout le monde sçait à quel point l'intolérance fut portée au commencement de l'Arminianisme. Dans le dernier siécle, (*c*) les Ministres des Provinces Vallonnes voulurent interdire en Hollande toute résidence publique aux Prêtres Catholiques, & même empêcher qu'à l'avenir on n'en admit de nouveaux. Mais les Etats plus judicieux refusérent d'autoriser un zéle, qui n'étoit nullement conforme à leurs intérêts & à leurs idées. Si on veut voir outre cela jusqu'où l'intolérance des Ecclésiastiques peut aller, malgré les barriéres qu'on lui oppose dans les Etats Protestans, on doit lire la Lettre de Limborch à Locke, qui est la XVI. du Tome II. des *Oeuvres* de ce dernier, la Lettre XVIII. qui sert de réponse à la précédente, & la XIX. où l'on trouve une citation remarquable sur l'intolérance des Protestans. On doit consulter aussi les *Mémoires pour servir à l'Histoire du Consensus*.

Il reste après cela peu de chose à dire des principaux Chefs de la Réforme. Ce qu'on a rapporté de *Zwingle*, l'Apôtre de la Suisse, suffit pour faire connoître son génie & son caractére. *Oecolampade*, l'autre Réformateur de la Suisse, étoit tout ensemble plus modéré & plus sçavant que le premier; & si Zwingle dans sa véhémence parut être en quelque façon un nouveau Luther, Oecolampade ressembloit plus à Mélanchton, dont aussi il étoit ami particulier. On voit dans une Lettre (*d*) qu'il écrivit à Erasme dans sa jeunesse, avec beaucoup d'esprit & de politesse, des marques d'une piété aussi affectueuse qu'éclairée. Dans un âge déja assez mur pour n'avoir à se reprocher aucune surprise, il se fit Religieux avec beaucoup de courage & de réflexion; & les Lettres d'Erasme (*e*) nous font voir, qu'il étoit très-affectionné au genre de vie qu'il avoit choisi. Cependant il ne put résister à la contagion de la nouveauté. Il sortit de son Monastére: prêcha la nouvelle Réforme à Bâle, où il fut Pasteur; & fatigué du célibat comme les autres Réformateurs, il épousa une jeune fille, dont la beauté l'avoit touché. *C'est ainsi*, disoit Erasme (*f*), *qu'ils se mortifient*.

Que dire de *Carlostad*? Si nous en croions les Luthériens, c'étoit un homme brutal, ignorant, artificieux pourtant & brouillon, sans piété, sans humanité, & plûtôt Juif que Chrétien. C'est ainsi qu'en parle Mélanchton (*g*) homme modéré & naturellement sincére. Mais sans citer en particulier les Luthériens, ses amis & ses ennemis demeurent d'accord que c'étoit l'homme du monde le plus impertinent. Il ne faut point d'autre preuve de son ignorance, que l'explication qu'il donna aux paroles de l'institution de la Céne, qu'on a rapportée plus haut.

Strasbourg eut aussi son Prophéte dans la personne de *Bucer*. (*h*) C'étoit un homme assez docte, d'un esprit pliant, & plus fertile en distinctions que les Scolastiques les plus rafinés; agréable Prédicateur; un peu pesant dans son stile: mais il imposoit par la taille & par le son de sa voix. Il avoit été Jacobin, & s'étoit marié comme les autres, & en quelque sorte plus que les autres, puisque sa premiére femme étant morte, il passa à un second & même à un troisiéme mariage. C'étoit le Conciliateur banal de tous les partis; & pour réussir, il ne manquoit jamais d'échapatoires & d'équivoques; en quoi il étoit fertile. Aussi Calvin son ami, & en quelque façon son Disciple, quand il vouloit exprimer une obscurité blamable dans une profession de Foi, disoit (*i*) qu'*il n'y avoit rien de si embarrassé, de si obscur, de si ambigu, de si tortueux dans Bucer même*.

Finissons par *Osiandre*, qui se signala parmi les Luthériens par une opinion nouvelle qu'il y avoit introduite sur la Justification. Dès le tems de la Confession d'Augsbourg il avoit fait les derniers efforts pour engager le Parti à embrasser sa Doctrine; & il la sou-

(*a*) *Magistratus Hæreticos ut in verum numen contumeliosos coercet.*
(*b*) Voi. Hospin. *Hist. Sacram.* ubi sup.
(*c*) Voi. p. 431. des *Résolutions* de de Wit.
(*d*) *Epist. Erasm.* Lib. VII. *Ep.* 42. 43.
(*e*) *Ibid.* Lib. XIII. *Ep.* 27.
(*f*) *Ibid.* Lib. XIX. *Ep.* 41.
(*g*) Mel. *Lib. Testim.* Præf. *ad Frid. Mycon.*
(*h*) Chytr. *Hist. Confess. August.*
(*i*) Ep. Calv. p. 50.

tint avec une audace extrême à la face de Luther. Dans l'Assemblée de Smalcalde on fut étonné de sa témérité : mais comme on craignoit de faire éclater de nouvelles divisions dans le Parti, où il tenoit un grand rang par son sçavoir, on le souffrit. Il avoit un talent particulier pour divertir Luther ; & au retour de la Conférence qu'on eut à Marpourg avec les Sacramentaires, Mélanchton écrivoit à Camérarius : (a) *Osiandre a fort diverti Luther & nous tous.*

C'est qu'il faisoit le plaisant, surtout à table, & qu'il y disoit de bons mots. C'est Calvin qui nous apprend dans une Lettre (b) qu'il écrit à Mélanchton au sujet de cet homme, *que toutes les fois qu'il trouvoit le vin bon dans un festin, il le louoit, en lui appliquant cette parole que Dieu disoit de lui-même* : Je suis celui qui est ; *& encore*, Voici le Fils du Dieu vivant. Calvin s'étoit trouvé aux banquets, où il proféroit ces blasphêmes qui lui inspiroient de l'horreur. Aussi parle-t'il d'Osiandre comme « d'un brutal & d'une bête farouche incapable d'être apprivoisée. Pour lui, dit-il, dès la premiére fois qu'il le vit, il en détesta l'esprit prophane & les mœurs infâmes ; & il l'avoit toujours regardé comme la honte du parti Protestant. Il ajoute, qu'il s'étonne qu'on ait pû l'y endurer si long-tems ; & on ne comprend pas, dit il, après toutes les fureurs comment Mélanchton a pû lui donner tant de louanges. » Ce même Mélanchton qui, comme Calvin le lui reproche, trouvoit souvent à propos de donner à Osiandre des louanges excessives, ne laisse pas en écrivant à ses amis de blamer (c) *son extrême arrogance, ses rêveries & les prodiges de ses opinions.*

Venons présentement aux fruits de la Réformation. Il est certain que tout ce qu'on a vû jusqu'ici ne doit pas en avoir donné une idée trop avantageuse. Aussi ne produisit-elle rien moins que cette réformation si souhaitée, si attendue, si promise par les premiers Réformateurs, qui n'en avoient fait sonner si haut la nécessité que pour s'insinuer dans l'esprit des Peuples, & pour autoriser leur séparation & leur révolte. Elle n'aboutit tout au plus qu'à renverser la Discipline, à inspirer l'esprit d'indépendance & de révolte, & à défroquer quelques Moines. On ne dira qu'un mot sur chacun de ces articles, & ce qu'on en rapportera sera fondé sur des témoignages, que les Protestans ne peuvent récuser.

Ecoutons Mélanchton, le confident & le disciple bien-aimé de Luther. Il ne fut pas long-tems sans s'appercevoir, que la licence & l'indépendance faisoient la plus grande partie de la Réformation. Si on voyoit les Villes de l'Empire accourir en foule à ce nouvel Evangile, ce n'étoit pas qu'elles se souciassent de la doctrine. C'est ce qu'il écrit lui-même (d) à son maître Luther. « Nos gens me blament, dit-il, de ce que je rens la Jurisdiction aux Evêques. Le peuple accoutumé à la liberté, après avoir une fois secoué ce joug, ne veut plus le recevoir ; & les Villes de l'Empire sont celles qui haïssent le plus cette domination. Elles ne se mettent point en peine de la doctrine & de la Religion, mais seulement de l'empire & de la liberté ». Capiton collégue de Bucer dans le Ministére de l'Eglise de Strasbourg pensoit de même.. » L'autorité des Ministres est, (e) dit-il, entiérement abolie : tout se perd, tout va en ruine. Il n'y a parmi nous aucune Eglise, pas même une seule, où il y ait de la discipline. Le peuple nous dit hardiment : Vous voulez vous faire les tirans de l'Eglise qui est libre ; vous voulez établir une nouvelle Papauté. Je sçai assez l'Evangile. Qu'ai-je besoin de votre secours pour trouver Jesus-Christ ? Allez prêcher ceux qui veulent vous entendre ». Ainsi parloit Capiton en 1537. En 1549. Bucer n'avoit pas meilleure opinion de la Réforme ; & il avoue (f) qu'on n'y avoit rien tant recherché, *que le plaisir de vivre à sa fantaisie.* Un autre Ministre se plaint à Calvin (g) qu'il n'y a nul ordre dans leurs Eglises ; & il en rend cette raison, » qu'une grande partie des leurs croit s'être tirée de la puissance de l'Ante-Christ, en se jouant à sa fantaisie des biens d'Eglise, & en ne reconnoissant aucune discipline. » Voilà donc un des premiers fruits de la Réforme ; la servitude où tomba l'Eglise. Faut-il s'étonner si elle plaisoit aux Princes & aux Magistrats, qui s'y rendoient maîtres de tout, même de la doctrine ? Le premier effet du nouvel Evangile dans Montbéliard (h) fut une assemblée qu'on y tint des principaux habitans, pour apprendre *ce que le Prince ordonneroit de la Cêne.* Le Magistrat suspendit la Messe à Strasbourg, l'abolit en d'autres endroits, & donna la forme au Service Divin. Ainsi ce qu'on gagna dans la Réforme en rejettant le Pape Ecclésiastique Succes-

(a) Lib. IV. *Ep.* 88.
(b) Calv. *Ep. ad* Mel. 146.
(c) Lib. II. *Ep.* 240. 259. 447. &c.
(d) Lib. I. *Ep.* 17.
(e) *Ep. ad Farell. inter Ep. Calv.* p. 5.
(f) *Ibid.* p. 509. 510.
(g) *Ibid.* p. 41.
(h) *Ibid.* p. 50. 51. 52.

seur de Saint Pierre, fut de se donner un Pape Laïque, & de mettre entre les mains des Magistrats l'autorité des Apôtres.

A l'égard de l'esprit de revolte & de la corruption des mœurs qui régnoit dans la Réforme, écoutons ce qu'en dit Erasme qui en avoit vû naître les commencemens. » Je les voiois, (*a*) dit-il, sortir de leurs prêches avec un air farouche & des regards » menaçans, comme gens qui venoient d'ouïr des invectives sanglantes & des discours sé- » ditieux. Aussi voioit-on ce Peuple Evangelique toujours prêt à prendre les armes, » & aussi propre à combattre qu'à disputer. Il semble, dit-il (*b*) encore ailleurs, que » la Réforme aboutisse à défroquer quelques Moines & à marier quelques Prêtres; & » cette grande Tragedie se termine enfin par un évenement tout à fait comique, puis- » que tout finit en se mariant, comme dans les Comédies. »

Mais n'en croions pas Erasme, qui cependant ne peut gueres être soupçonné d'avoir cherché en parlant de la sorte à favoriser les Catholiques, dont il censuroit ailleurs les déreglemens par des discours assez libres. Voici un temoignage moins suspect aux Protestans. C'est celui de Bucer, qui en 1542. plus de vingt ans après la Réformation, écrit à Calvin (*c*) *que parmi eux les plus Evangeliques ne sçavoient pas seulement ce que c'étoit que la véritable pénitence.* Cinq ans après, & au milieu des victoires de Charle V. le même Bucer écrit encore à Calvin (*d*): » Dieu a puni l'injure que nous avons faite à » son nom par notre si longue & très-pernicieuse hypocrisie. C'est pourquoi, dit il en- » core ailleurs (*e*), nos gens ont été plus soigneux de paroître Disciples de Jesus Christ, » que de l'être en effet, & quand il a nui à leurs interêts de le paroître, ils se sont » encore défaits de cette apparence. Ce qui leur plaisoit, c'étoit de sortir de la tiran- » nie & des superstitions du Pape, & de vivre à leur fantaisie. » Enfin Mélanchton lui-même parlant des Docteurs du Parti, (*f*) » Leurs mœurs sont telles, dit-il, que pour » en parler très-modérément, beaucoup de gens trouvent tout autre état un âge d'or, » en comparaison de celui où ils nous mettent ».

Finissons par le portrait qu'Erasme a tracé dans ses Lettres des mœurs du nouvel Evangile. Il disoit souvent, que de tant de gens qu'il voioit entrer dans la Réforme, & il avoit une si étroite liaison avec la plûpart & les principaux, il n'en avoit vû aucun qu'elle n'eût rendu plus mauvais, loin de le rendre meilleur. Quelle race Evangelique est ceci, disoit-il; jamais on ne vit rien de plus licencieux ni de plus pernicieux tout ensemble, rien enfin de moins Evangélique que ces Evangéliques prétendus. Ils retranchent les veilles & les Offices de la nuit & du jour; c'étoient, disoient-ils, des superstitions Pharisaïques: mais il falloit donc les remplacer par quelque chose de meilleur, & ne pas devenir Epicuriens à force de s'éloigner du Judaïsme. Tout est outré dans cette Réforme. On arrache ce qu'il faudroit seulement épurer: on met le feu à la maison pour en consumer les ordures. Les mœurs sont négligées; le luxe, les débauches, les adultéres se multiplient plus que jamais; il n'y a ni regle ni discipline. Le peuple indocile, après avoir secoué le joug des Supérieurs, n'en veut plus croire personne; & dans une licence désordonnée, Luther aura bientôt à regretter cette tirannie, comme il l'appelle, des Evêques. Il leur reproche ensuite la malice d'un Capiton; les médisances d'un Farel, qu'Oecolampade à la table duquel il vivoit, ne pouvoit ni souffrir ni réprimer; l'arrogance & les violences d'un Zwingle; enfin celles de Luther, qui tantôt sembloit parler comme les Apôtres, tantôt s'abandonnoit aux plus étranges excès & aux plus plates bouffonneries. Les autres qu'il avoit connus ne valoient pas mieux. Je trouve, disoit-il (*g*), plus de piété dans un seul bon Evêque Catholique, que dans tous ces nouveaux Evangéliques.

CHAPITRE II.

De la Religion, *& des* Cérémonies *des* Luthériens.

ON a donné dans le Chapitre précédent une idée générale du Luthéranisme & de son origine. On a montré quelques-unes des variations qui ont suivi ses commencemens; &

(*a*) *Ep. Erasm* Lib. XIX. *Ep.* 113.
(*b*) *Ibid* *Ep.* 41.
(*c*) *Inter Ep. Calv.* p. 54.
(*d*) *Ibid.* p. 100.
(*e*) *Ibid.* p. 109. 110.
(*f*) Lib. IV. *Ep.* 742
(*g*) Lib. XXXI. *Ep.* 59.

& sans louer ni blâmer indiscretement les Catholiques detenteurs de l'*Autorité absolue de l'Eglise invariable dans sa doctrine & dans ses décrets*, & de celle de son Chef; ni les nouveaux Religionnaires qui tâchent de justifier leur séparation par l'indispensable necessité de (*a*) l'examen, qui expose aux variations & ne manque gueres de multiplier les Sectes & les partis; on a suivi en Historien les progrès de la Réforme jusqu'au Concile de Trente, laissant toujours au Lecteur la liberté de donner ses suffrages au parti qui lui plairoit le plus. Un Auteur qui fait profession d'être Chrétien & de reconnoître Jesus-Christ pour maître, ne doit pas écrire autrement. Si malgré cela il s'égare dans ses préjugés, c'est un défaut de l'humanité. On avoue pourtant qu'il seroit fort à souhaiter que l'Eglise n'eut point été divisée, & que l'on se fût supporté les uns les autres avec autant de charité dans la *Bergerie du grand Pasteur*, que l'on est obligé de le faire dans un Etat, où l'on se reconnoît tous sujets d'un seul Maître. Mais puisque les choses sont venues à un tel point, que les Catholiques ne sçauroient ceder aux Protestans sans abandonner les principes fondamentaux de leur croiance, & que d'un autre côté les Protestans croient ne pouvoir se passer de l'examen pour soutenir la justice de leur Réforme, il me sera bien permis de laisser à Jesus-Christ seul la decision du salut des uns & des autres, & de declarer cependant, *qu'un Lutherien ou un Calviniste honnête homme & bien vertueux est infiniment preferable devant Dieu à un Catholique vicieux, qui se couvre du bouclier de la foi qu'il ne connoit pas, & fait gloire de haïr tous ceux qui ne portent pas ce nom de Catholique qu'il deshonore* (*b*). Avec cette même liberté je continuerai de rapporter le bon & le mauvais des partis. La Religion de Jesus-Christ ne perd rien à emploier cette vérité, qui expose simplement le bien & mal: mais il n'en est pas ainsi chez les hommes. Plus ils se croient dépositaires des droits divins, plus ils la maltraitent; & c'est pour cette raison qu'elle n'ose peindre les vices cachés sous le Diadême des Rois, souvent même sous la Tiare des Pontifes, & sous la Mitre des Prélats.

Dans ce même Chapitre on a rapporté plusieurs réunions projettées entre les partis; & ordinairement j'ai choisi les plus remarquables. Il est certain que j'aurois pu en rapporter beaucoup d'autres, peut-être même de celles que l'on trouvera marquées de quelque circonstance notable. Je pouvois donner aussi un détail historique des conferences, des colloques & des controverses qui auroient pu devenir des voies de réunion, si l'un des deux partis eût voulu ceder, ou s'il y eut eu de part & d'autre dans ces combats de Religion autant de bonne foi, de générosité, de vrai courage, que les gens de guerre en exigent dans une querelle qui se vuide d'homme à homme par les armes. Mais outre que ces details ne sont gueres du ressort de cet Ouvrage, je ne crois pas que j'apprisse rien de fort intéressant au Lecteur, en lui disant, par exemple, qu'en divers tems un Jacques André Schmidlin, Théologien fort emporté & fort turbulent, & qui meritoit plûtôt de rester à l'attelier de son pere, que de présider à des conférences de Religion, chercha toute sa vie à opprimer & les Réformés & les Catholiques Romains sous le poids de cette *autorité persécutrice*, que les Lutheriens reprochoient à Rome; (*c*) qu'en l'année 1564. il y eut un Colloque à Mulbrun, sous l'autorité de l'Electeur Palatin & du Duc de Wirtemberg, entre les deux partis Luthérien & Réformé, pour les accorder sur l'Eucharistie, cette pierre d'achopement, qui arrête depuis si long-tems tous les partis du Christianisme: mais que pour défendre un sentiment non moins incompréhensible que celui qu'on reproche aux Catholiques, ce Schmidlin emploia les plus absurdes sophismes, & avança hardiment toutes sortes de paradoxes insoutenables; qu'enfin le Colloque fut suivi d'une foule d'écrits passionnés, qui ne produisirent d'autre effet que celui d'irriter encore plus les uns & les autres, & de montrer au grand jour les excès de cet esprit théologique, qui plûtôt que de céder se retranche sous les expressions les plus dures, pour ne rien dire de pis. Donnons-en ici un exemple. Un certain Marbachius zélé Luthérien écrivant contre un Sacramentaire, s'exprime ainsi ». (*d*) Nous croions non seulement » que Jesus-Christ, après être monté au Ciel dans sa nature humaine, & s'y être assis à » la droite de son Pere, est personnellement, c'est-à-dire dans cette humanité, avec le

(*a*) *Il y* un examen nécessaire dans la Religion, & sans lequel la foi est aveugle. C'est celui dont j'ai parlé ailleurs. C'est l'*examen des Motifs qui menent à la crédibilité.* J'ai allégué en même tems un passage de l'Evangéliste Saint Jean, qui contient ces motifs. » Ce n'est » plus sur ce que vous nous avez dit, que nous croions » en lui, (Jesus-Christ) car nous l'avons oui nous mêmes, » & nous sçavons qu'il est vraiment le Sauveur du mon» de. » Ce passage renferme le raisonnement & l'examen opposés à la foi aveugle. Tous les Chrétiens sont aussi capables de cet examen, que d'observer les préceptes du Décalogue.

(*b*) On a déja averti plus d'une fois le Lecteur, qu'on n'adopte pas toujours les sentimens ni les raisonnemens de l'Auteur

(*c*) Voi. Hospin. *Hist. Sacram.* Part. ult. pag. 334. & suiv.

(*d*) *Nos Lutherani credimus, quòd Christus, postquàm humanitate sua in cœlum ascendit, & ad dexteram patris sedit, non tantum cum pane & vino, sed etiam in inferno, & uno quoque cancharo cervisiario personaliter præsens sit,* &c. ex Hospin. ubi sup. p. 629

„ pain & le vin de la Céne : mais nous croïons même qu'il est par son humanité dans „ l'enfer, qu'il est de même dans chaque verre de biere, &c. „. Dans un autre Livre il disoit (*a*) encore, *que les Diables sont dans le même Ciel où Jesus-Christ est monté*; paroles par lesquelles à la vérité, il ne prétendoit que soutenir avec exagération l'*Ubiquité de l'Humanité de Jesus-Christ*: mais l'expression n'en étoit pas moins choquante, ni moins capable de révolter les ames simples. Qu'on eût demandé à ce Luthé[illegible]ndoit ce qu'il disoit, il auroit bien osé l'affirmer : qu'après cela on lui eût p[illegible]antiation, il n'auroit pas craint de se déchaîner contre l'absurdité de [illegible], & de traiter les *Papistes* de gens qui trahissent leur conscience, qui se moc[illegible] dans le cœur du dogme qu'ils défendent de bouche, qui n'oseroient dire qu'ils s'entendent, & qui font du mystére du Sacrement une opération de Magie.

Je n'ai pas non plus jugé à propos de faire l'histoire du Formulaire & du Livre de la *Concorde*. Elle est du ressort de l'histoire Ecclésiastique. Je me contenterai seulement de donner une idée générale du Formulaire, qui fut en 1574. le fruit d'une Assemblée à Torgau de quinze Théologiens Luthériens outrés. Le Formulaire contient dix articles affirmatifs & vingt négatifs, dressés contre les Catholiques Romains & contre les Sacramentaires. Les dix affirmatifs contiennent le sentiment des Luthériens touchant la présence réelle, (*b*) *véritable & essentielle* du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans la Céne. Les vingt négatifs rejettent les doctrines opposées : mais qu'on n'espére pas d'y trouver des termes apostoliques, & des sentimens de charité. On devoit du moins attendre cela de la part de ces Théologiens Evangéliques, sortis seulement depuis environ cinquante ans de Rome, qu'ils traitoient de persécutrice & d'ennemie de la charité. Point du tout; le Formulaire s'exprime avec toute la passion de ceux qui veulent régner sur les consciences. Le sentiment de Carlostad y est traité de boufonnerie, celui de Zwingle de folie, & ainsi des autres. Les uns sont des enragés, les autres des fanatiques. Calvin, Béze, Bullinger, en répandant leurs sentimens, ont répandu par tout des blasphêmes. Le dernier article négatif, qui rapporte douze ou quinze objections assez fortes contre la présence réelle de l'humanité de Jesus-Christ, contient en même tems un déchainement violent contre les Sacramentaires & contre la Messe. Mais toute compensation faite, les Catholiques Romains diront toujours, qu'il ne leur (*c*) coute pas davantage de soutenir la Transubstantiation, qu'aux Luthériens le dogme de la Présence réelle. Il est certain que Luther *leur cher pere*, (*noster dilectus pater*) comme l'appelle le Formulaire de la Concorde dans un de ses articles, se conduisit d'abord d'une maniére si incertaine & si douteuse, qu'il ne put s'empêcher de hazarder la permission de croire & la Transubstantiation & la Consubstantiation, c'est-à-dire, le sentiment qui unit le Corps de Jesus-Christ au pain de la Communion. „ Je ne condamne pas, disoit-il, l'au„ tre opinion, (de la Transubstantiation) je dis seulement que ce n'est pas un article de foi. „ Je permets l'une & l'autre opinion; j'ôte seulement le scrupule „. Au reste ce n'est pas aller trop loin que de traiter ces Théologiens de persécuteurs; puisqu'à la suite du formulaire vinrent l'exil, l'emprisonnement, le bannissement de ceux qui refusérent de le souscrire. C'étoit faire une conspiration contre l'Etat que de communiquer avec des Sacramentaires, de divulguer leurs livres, & d'écrire pour la défense de leur opinion. (*d*) Peucer célébre par ses écrits, & quelques autres de ce tems-là, pensérent être les victimes de cette violence; & je dois faire sur tout remarquer ici les trois chefs d'accusation intentés contre ce Peucer quelques mois après que le formulaire eut été fabriqué à Torgau. 1. On accusa ce Médecin *Anti-Ubiquiste* d'avoir conspiré contre l'Etat, & on le somma sous peine d'être mis à la question, de déclarer ses complices. 2. On voulut aussi le forcer de déclarer les Théologiens & les Conseillers de la Cour de Saxe, avec lesquels il s'étoit entretenu au préjudice du sentiment Luthérien. 3. On l'accusa indirectement d'infidélité envers son Prince, ou au moins on voulut soutenir à Peucer, qu'il ne pouvoit lui être fidéle, parce qu'il ne pensoit pas comme lui sur l'Eucharistie. Il convenoit bien à de telles gens de crier contre l'Eglise Romaine.

Il se fit en 1576. à Torgau un second formulaire de Concorde, par lequel on acheva de *Canoniser*, c'est ainsi que s'exprime Hospinien, l'Ubiquité si chére au parti. Mais en 1577. six autres Théologiens assemblés dans le Monastére de Berg près de Magdebourg mirent la derniére main à cette Concorde; & c'est ce formulaire de Berg qu'on appelle maintenant le *Livre de la Concorde*, où quelques Puissances Protestantes blamerent que l'on condamnât tout autre sentiment que celui de l'Ubiquité, comme on peut

(*a*) *In illo cælo in quod ascendit Christus, etiam Diabolos esse.* Hospinian. *Ibid.*

(*b*) Termes du Formulaire. Voi. Hospin. *in Concord. Discord* p. 39.

(*c*) Voi. sur cela Bossuet *Histoire des Variations* Liv. 2. & Hospin. *Hist. Sacram.* Part. II. p. 76. à l'endroit qui commence, *vicit ergo Transubstantiatio Romana.*

(*d*) Voi. les persécutions qu'il souffrit en Saxe dans l'Histoire de la Concorde par Hospinien.

le voir dans (*a*) l'Ouvrage que je cite. C'est aussi à cet Ouvrage que je renvoïe ceux qui voudront apprendre à fond l'histoire de la Concorde, & des querelles qu'elle eut à soutenir en Allemagne & avec les Etrangers. Je passe à une chose beaucoup plus essentielle à cet Ouvrage : c'est la description de la Religion Luthérienne.

La Croïance *des* Luthériens.

POUR rapporter exactement la croïance des Luthériens, il faut l'extraire de leurs Livres Symboliques, entre lesquels la Confession d'Augsbourg tient le premier rang : mais auparavant il est nécessaire que le Lecteur sçache quels sont les Ecrits Symboliques qui parurent successivement depuis la Réforme commencée par Luther. La Confession d'Augsbourg fut présentée à Charle V. en 1530. Elle fut dressée par Mélanchton de concert avec Luther ; & fort peu de tems après le même Mélanchton fit l'Apologie de cette Confession. Les *Articles de Smalcalde* vinrent ensuite. Je ne m'arrêterai pas à tout ce que l'Histoire nous apprend des motifs qui engagerent Luther à dresser à la fin de l'année 1536. ces Articles connus dans toute l'Allemagne Protestante sous le nom d'*Articles de Smalcalde* : je dirai seulement qu'ils furent présentés & approuvés à l'Assemblée de Smalcalde au commencement de l'année 1537. L'Apologie & les Articles servoient à justifier & expliquer la croïance des Luthériens : mais les Articles devoient être présentés (*b*) au Concile général. Mélanchton les souscrivit avec cette exception remarquable, » que (*c*) si le Pape » reçoit l'Evangile, (c'est-à-dire, la Doctrine Luthérienne,) on pourra lui accorder » pour l'amour de la paix, & pour la tranquillité du Christianisme & des Chrétiens » qui lui sont soumis, la supériorité sur les Evêques, supériorité qui lui est acquise déja de » droit humain «. Tel étoit le sentiment de ce Théologien généralement plus modéré que Luther, & qui vrai-semblablement auroit pû amener les esprits à la réunion, s'il eût eu autant d'adresse que de sçavoir & de douceur. Mais M. *Pfaff* prétend que cette avance étoit inutile, attendu que la condition étoit impossible. Il ajoute aussi, mais sans en donner de preuve, que dans la suite Mélanchton rétracta cette clause de sa souscription. Les Catholiques trouvent plusieurs variations des premiers Réformateurs dans ces trois écrits. Je renvoie à M. Bossuet (*d*) qui les a exactement rapportées.

Je ne dois pas oublier ici deux actes autentiques du Luthéranisme, le grand & le petit Catéchisme de Luther. Quoiqu'on ne sçache pas bien en quel tems il fit ces deux Catéchismes, (*e*) je les place après la Confession d'Augsbourg, parce qu'il y a beaucoup d'apparence que le Docteur Saxon ne pensa au corps de Doctrine, qu'après avoir fait tous les changemens qu'il croïoit nécessaires à sa Réforme. Ainsi se jouoient de la Religion des gens qui s'en disoient les Réformateurs, & qui sans avoir de sistême arrêté & fixe (car comment pourroit-on en avoir un, lorsqu'on abandonne les principes de la Foi,) s'accommodoient au tems, & augmentoient ou retranchoient à leur gré les Articles dont ils avoient formé leurs premiers Catéchismes.

La Confession Saxonique est de l'année 1551. de même que celle de Wittemberg. La premiére fut dressée par Mélanchton, & l'autre par Brentius. Mélanchton appelloit sa Confession une répétition de celle d'Augsbourg : on assure que Wittemberg donnoit le même nom à la sienne. Cependant il y avoit quelque chose de plus ; & si l'on en croit les Auteurs Catholiques & quelques Sacramentaires, elles n'étoient exemtes ni de variation, ni de contradiction. On pourroit mettre à la suite de ces Confessions le Catéchisme de Wittemberg, qui est de l'année 1571. le *Consensus* de Dresde, qui est du mois d'Octobre de la même année ; & le *Grondfest* ou *fondement*, aussi de 1571. dont le *Consensus* de Dresde est l'abregé. Celui-ci est en forme de Confession de foi. Mais ces écrits ne regardent pas le corps entier du Luthéranisme. Après cela je ne trouve plus que le Formulaire de la Concorde, dont j'ai parlé, & diverses assemblées qui suivirent

(*a*) *Hospinianus*, ubi sup.

(*b*) Sous ce titre : *Articuli Christianæ Doctrinæ, qui Concilio Mantuæ vel alibi congregando exhibendi sunt, indicantes quid recipere, vel concedere possimus, & quid non : scripti à D. Martino Luthero* Anno 1537. Ils le furent pourtant au mois de Décembre 1536. M. *Pfaffius*, qui me fournit cette petite note, rapporte ces Articles en Latin de la traduction d'un certain *Pierre Generanus*. Voi. le Recueil qu'il a publié sous le titre de *Ecclesiæ Evangelicæ Libri symbolici* pag. 38?.

(*c*) *De Pontifice autem statuo, si Evangelium admitteret, posse ei, propter pacem & communem tranquillitatem Christianorum, qui jam sub ipso sunt, & in posterùm sub ipso erunt, superioritatem in Episcopos quam alioqui habet jure humano, etiam à nobis permitti.*

(*d*) Dans son *Histoire des Variations.*

(*e*) M. *Pfaff*, dans sa Dissertation sur les Livres Symboliques, dit que ces deux Catéchismes furent publiés en Allemand par Luther en 1529. après une visite générale qu'il fit des Eglises de Saxe en 1528. Le petit Catéchisme n'avoit d'abord que cinq Articles : ensuite on en ajouta un sixiéme, & l'on fit d'autres additions. Le grand Catéchisme fut composé pour l'usage des Curés.

la publication de ce Formulaire, dans une desquelles il fut signé, dit-on, (a) par plus de huit mille Ministres.

C'est de ces écrits que j'extraits le précis qui suit de la croïance particuliére des Luthériens, tant en ce qui les éloigne des Catholiques Romains, qu'en ce qui les sépare des Réformés, étant inutile de toucher aux articles de croïance qui leur sont communs avec les uns & les autres. Ils ne reconnoissent, comme en général tous les Réformés, que quatre Conciles Oecuméniques; celui de Nicée tenu en 325. de Constantinople en 381. d'Ephése en 431. & de Chalcédoine en 451. Ils rejettent absolument le mérite des œuvres dans le salut, jusques-là même qu'ils regardent les vertus des sages Païens comme des vices. Cependant ils ne sont pas tous du même sentiment sur cet article. Beaucoup de Luthériens, & peut-être même la plus grande partie, croïent ce que je rapporte ici, fondés sur ce qu'il n'y a point de grace & point de salut hors de la foi en Jesus-Christ. Or, dit-on, sans la foi & sans la grace, les bonnes œuvres & la vertu n'ont d'autre fondement que l'orgueil & l'amour propre. D'autres Luthériens plus charitables suspendent au moins leur jugement. Mais les plus tolérans du parti ne refusent pas le salut aux Païens, qui vivent en gens de bien conformément aux lumiéres de la Religion naturelle. M. Pfaff s'est déclaré pour ce sentiment dans une Dissertation qu'il a publiée sur cette matiére.

Mais il est nécessaire de rapporter un peu au long les sentimens des Luthériens sur cette matiére si épineuse. Ils croïent généralement que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes pécheurs en Adam, mais que ceux-là seuls qui croïent en Jesus-Christ & persévèrent dans leur foi, seront sauvés. *La prévision* que Dieu a eue de toute éternité de cette foi, est le fondement de l'*élection* ou *prédestination* des Fidéles. (b) Ainsi ils n'admettent pas le Décret ou la prédestination absolue des Réformés, parce qu'ils ne croïent pas, comme ceux-ci, que la prédestination soit un simple effet de la volonté de Dieu, comme si Dieu n'avoit absolument choisi de toute éternité qu'un certain nombre de personnes, pour les faire des objets de sa grace & de sa miséricorde; & cela sans aucun égard pour leur foi. Ils considérent l'élection de la même maniére que la justification. Si la cause instrumentale de la justification est la foi, la prévision qui est en Dieu de cette foi des Fidéles l'est de leur élection. Pour le Franc Arbitre, le Luthéranisme nie son pouvoir avant la conversion du pécheur, & soutient que l'homme n'est converti que par le secours seul de la Grace. Cependant, ajoutent-ils, cette Grace n'est pas irrésistible. La distinction entre la Grace *efficace* & la Grace *suffisante* ne les satisfait point. Ils soutiennent que toute Grace divine est efficace, mais que si elle n'est pas suivie de son effet, c'est la faute du pécheur. Les Luthériens raisonnables avouent que ce sistême est plein de difficultés. Avouons aussi qu'il est plein de contradictions, & pour ne rien garder sur le cœur, avouons enfin que tous les Théologiens du Christianisme auroient bien dû nous laisser la permission de nous sauver sans leur obscur & inutile verbiage touchant le *Décret d'élection*, la *Grace efficace*, *particuliére*, *universelle*, *irrésistible*, *amissible*, *inamissible*, *suffisante*, le *pouvoir prochain*, &c.

Les Luthériens ne reconnoissent que deux Sacremens; le Baptême & la Céne. Ils rejettent la Transubstantiation, la Messe, l'Elévation & l'Adoration du Sacrement, les cérémonies & tout le culte extérieur que l'Eglise Romaine observe à l'égard du Corps & du Sang de Jesus-Christ: mais ils croïent la présence réelle de l'humanité de Jesus-Christ *avec*, *dans* & *sous* le pain & le vin de la Communion, & avancent pour la défense de leur *Ubiquité*, que toutes les perfections de la divinité de Jesus-Christ ont été communiquées à son humanité.

Cette matiére est sçavamment éclaircie, & la doctrine Luthérienne sur cet Article nettement exposée, dans un Ecrit que M. *Maichel*, un des Sçavans de ce parti, a fourni à ce sujet. » Quant à la Céne, dit-il, les Luthériens, comme tout le monde sçait, dé» fendent la Présence réelle, c'est-à-dire, que chaque Communiant reçoit avec les sym» boles du pain & du vin le propre & véritable Corps & Sang de Jesus-Christ. Ainsi ce » n'est pas seulement aux vrais participans qu'ils restraignent cette Présence réelle; ils » l'étendent même jusqu'aux indignes «. Après cela il se plaint d'un Auteur moderne, qui n'a pas assez bien rapporté la croïance des Luthériens, quand il a dit, qu'ils conviennent avec les Peres que les méchans ne mangent point la chair & ne boivent point le sang de Jesus-Christ, encore qu'ils en prennent le Sacrement à leur condamnation. » Mais,

(a) M. *Pfaff* le dit ainsi, *ubi sup.*

(b) Il n'est pas nécessaire que j'indique la différence qui se trouve ici entre les Luthériens & les Catholiques, tant Jansénistes que Molinistes, sur la Grace & sur la Prédestination. Elle est assez claire.

» Mais, continue M. *Maichel*, il semble que ce sçavant homme dépeint la croïance des » Luthériens, non pas telle qu'elle est, mais telle qu'il voudroit qu'elle fût. Pour voir » clairement le contraire de ce qu'il dit, on n'a qu'à consulter les livres symboliques, » aussi bien que ceux que des Docteurs particuliers ont publiés sur ce sujet. Aussi les » Réformés, dans leurs Sistêmes Théologiques, ont bien souvent reproché ce sentiment » aux Luthériens; de sorte que pour le fait il n'y a point de doute que ce ne soit la » croïance de cette Religion. Il faut pourtant observer, que cette Présence réelle ne » s'étend que jusqu'à l'usage de ce Sacrement, & que pour sa manière, les Luthériens » soutiennent qu'elle ne soit ni physique, ni locale, ni une Présence charnelle du Corps » de Jesus Christ, mais sacramentale & incompréhensible, dont il n'y ait point de pareille » dans la nature. Ils se fondent en cela sur ces paroles de l'Institution, *ceci est mon Corps*. » D'autres ont aussi mis en usage l'*Ubiquité* du Corps de Jesus-Christ, qu'ils regardent » comme une suite de l'union hypostatique de deux natures en Jesus-Christ «. Tels sont les sentimens Luthériens, selon M. *Maichel*. De peur d'y altérer la moindre chose, je n'ai rien voulu changer au François de ce Luthérien. Laissons cependant aux Lecteurs la liberté de comparer & d'accorder ceci avec ce que j'ai dit ci-devant, & de juger par eux-mêmes, si une *Présence réelle par laquelle chaque Communiant reçoit le propre & véritable Corps & Sang* de J. C. présence qui n'est pourtant *ni physique, ni locale, ni charnelle, mais sacramentale & incompréhensible, dont il n'y ait point de pareille dans la nature*, si, dis-je, une telle Présence est beaucoup plus claire, mieux fondée, plus digne de la Religion Chrétienne que la Transubstantiation, à laquelle il convient aussi d'être incompréhensible. Appliquons hardiment à tous ces sistêmes ce que nous avons dit sur la Grace & sur la Justification. Si les Ecclésiastiques vouloient nous permettre de penser & de parler librement, on pourroit étendre beaucoup plus loin ces paroles, que M. *Maichel* n'avance qu'en faveur de la réunion qu'il souhaiteroit entre les Luthériens & les Réformés. » Il semble que si l'on vouloit bien s'entendre, & développer les termes ambigus » dont cette question a été embarrassée, on pourroit facilement concilier à cet égard les » sentimens des Luthériens & des Réformés; ce qu'on a déja fait voir «. Enfin voici ce que M. *Maichel* ajoute sur la bonne intelligence des Luthériens & des Réformés contre les Catholiques sur le culte religieux de l'Eucharistie. » Il est digne de remarque, que » les Luthériens, quoique reconnoissant la Présence réelle du Corps de Jesus-Christ, con» damnent également avec les Réformés tout le Culte Religieux que l'Eglise Romaine » adresse au Sacrement; ce qui a été sans doute une des causes principales, pourquoi » les Réformés dans un Synode de Charenton ont fait un Canon exprès pour admettre les Lu» thériens comme tels (il veut dire apparemment comme Réformés) à leur Communion, » voïant que la Présence réelle n'entraine aucune dangereuse conséquence après elle dans » le Culte, qui fait le principal dans la Religion Chrétienne, & auquel il faut avoir un » juste égard dans le jugement qu'on fait sur l'importance des Dogmes & des controver» ses «. Mais le Catholique Romain pourra répondre, que le Luthérien manque de respect à Jesus-Christ en ce qu'on n'adore pas son Humanité devenue participante des attributs de la Divinité dans la Présence réelle & l'Ubiquité. Je renvoie pour les autres objections à ce qui a déja été dit plus haut. A l'égard des avances que les Réformés ont faites aux Luthériens, outre que ceux-ci les ont méprisées, les Catholiques veulent que la politique y ait eu beaucoup de part, & que l'on n'y ait travaillé qu'à dessein de se réunir plus fortement contre Rome l'ennemi commun. Au reste après avoir bien lû & relu ce qui a été écrit pour & contre ces opinions, on ne sçauroit nier, ce me semble, que Luther n'ait admis la présence réelle par la force de ces paroles, *Ceci est mon Corps*: mais dans la suite on a dit que Jesus-Christ n'étoit dans l'Eucharistie que par l'usage, c'est-à-dire, par la Communion; pour sauver, à ce que je crois, des contradictions qui pouvoient résulter de la doctrine de Luther. Outre que ce sentiment dispense bien mieux de l'adoration, de l'élévation, &c. *Les Elemens visibles*, dit M. Pfaffius, *quoique consacrés, ne sont point le Sacrement de l'Eucharistie, jusqu'à ce qu'on mange le pain & boive le vin*, &c.

Enfin voici ce que dit M. *Maichel* » sur la communication des *Idiomes*, qui est un » autre dogme considérable, qui fait une différence de la croïance des Luthériens de » celle des Réformés. Ici les Luthériens soutiennent, que la Nature Divine, en vertu de » l'Union Hypostatique, a véritablement & réellement communiqué ses attributs & ses pro» priétés à la Nature Humaine, de sorte que celle-ci est aussi *toute présente, toute puis» sante*, &c. Pour ce qui est de certains attributs, qui semblent détruire la vérité de » la Nature Humaine, comme est, par exemple, l'*immensité*, l'*infinité*, l'*éternité*, les » Luthériens disent, que ces attributs ne conviennent que *médiatement & indirectement*

» à la Nature Humaine : de forte que quoique je ne puisse dire, *le Corps de* J. C. *est immense*, » *infini & éternel*, cette proposition est pourtant très-vraie, *le sang de* J. C. *est d'un prix* » *infini*, *le mérite de ce divin médiateur est d'une valeur immense & éternelle*; & cela » à cause de l'Union Hypostatique, par laquelle il n'y a qu'une seule personne en Jesus-» Christ. Cette dernière vérité ne leur est pas contestée par les Protestans Réformés, » quoiqu'ils ne veulent pas reconnoître pour la même raison la communication des *Idio-* » *mes* dans le premier sens : en quoi les Luthériens opposent, que la *toute présence* & les » autres attributs ne contiennent rien qui ne puisse véritablement convenir à la Nature » Humaine, parce que l'étendue n'étant à leur avis qu'une simple affection ou proprieté » naturelle du Corps, la *toute présence* par conséquence peut être communiquée à la Na-» ture Humaine, sans que cela détruise l'essence & la vérité de la Nature Humaine en » Jesus-Christ ». Remarquez que l'on trouve ici quelque chose de favorable à la Transubstantiation.

Les Luthériens rejettent le culte des Saints & des Reliques. Nous devons, disent-ils, imiter les Saints & nous les proposer pour modéles : mais nous ne devons point les invoquer, ni attendre aucune vertu de leurs Reliques, &c. Ils condamnent les peines & les satisfactions humaines ; vœux, pélerinages, neuvaines, macérations, œuvres de surérogation, c'est-à-dire, ces œuvres qui vont au-delà de ce qu'on doit faire par devoir, &c. Ils rejettent les distinctions des viandes & le Carême, les vœux monastiques & les Couvens, le célibat des Ecclésiastiques, le Service en Langue inconnue au Peuple, & généralement toutes les cérémonies qui sont observées dans l'Eglise Catholique. Voilà principalement ce qui distingue la Religion des Luthériens de celle de l'Eglise Romaine. Voïons leurs usages & leur discipline.

Les Cérémonies *des* Luthériens.

JE commence par la dédicace des Eglises, telle qu'on la fait en Saxe. On s'assemble Pasteurs & Fidéles à la maison du Curé, ou même près de l'Eglise qui doit être consacrée, & l'on s'arrange ensuite deux à deux pour faire une fois, & quelquefois trois, la Procession tout autour en chantant des hymnes & des cantiques. Après cette dévotion préliminaire on entre dans l'Eglise : on y écoute des lectures saintes, & un prêche propre à la cérémonie du jour. Si le (*a*) revenu de l'Eglise le permet, ou si les Fidéles sont assez riches, on prie le *Surintendant* de la capitale d'assister à la cérémonie, de bénir l'Eglise, de la consacrer par un prêche solemnel de sa façon ; & pour lors on lui fait un présent convenable & un régal. (*b*) Mon Auteur rapporte ensuite la dédicace d'une Eglise du Fauxbourg de Dresde appellé *Frederickstat*, qui fut faite en 1730. La Procession partit de l'endroit, où se faisoit auparavant le service Luthérien. Les Etudians & les Ecoliers alloient devant en chantant. Suivoient après celui que les Luthériens nomment *Surintendant*, portant la Bible, le Pasteur ordinaire portant le calice & la paténe, deux Diacres, dont l'un portoit le tronc, l'autre le Livre de la Discipline. Un grand nombre de fidéles Luthériens de tout âge & de tout sexe achevoit de former cette Procession. On se rendit ainsi à l'Eglise : on y chanta des Cantiques au son des Instrumens de Musique ; après quoi le *Surintendant* prêcha sur la solennité de la cérémonie ; & afin que les sens eussent aussi leur part de la Fête, un festin en fit la clôture, où l'on se régala des mieux. Mais cependant, s'il faut en croire notre Historien, tout *s'y passa dans la crainte de Dieu*. Il décrit une autre consécration, qui est celle d'une Eglise de Pilnitz, dont l'histoire est très-remarquable selon lui, & très-digne de passer à la postérité. Mais comme je ne fais pas profession d'ennuïer les Lecteurs par des répétitions inutiles, il suffit de lui apprendre que cette consécration de Pilnitz fut honorée d'une Procession plus nombreuse, & qu'après la prédication, la Communion fut administrée aux principales personnes de la Procession par le Pasteur ordinaire du lieu, qui avoit pour assistant un autre Pasteur, le *Te Deum* aïant été chanté auparavant en Musique.

Passons à quelque chose de plus digne d'attention, à quoi donne lieu l'anniversaire de la fondation d'une Eglise. C'est, dit-on, l'usage dans presque toute l'Allemagne de célébrer ces anniversaires en Automne, sous le nom de *Kirchweie*, Dédicace d'Eglise ; & delà sont dérivées ces Fêtes connues en Allemand sous le (*c*) nom de *Kirch-misse*. Elles con-

(*a*) *Kirchen*, *ærarium*.

(*b*) *Histoire des Ceremonies Ecclésiastiques de Saxe* en Allemand impr. en 1732.

(*c*) En Latin, ou plûtôt en Grec, *Encenia*, *renova-*

sistent d'abord en quelques dévotions ; mais l'essentiel est toujours de s'assembler entre parens & amis pour se régaler. L'Historien des Cérémonies Ecclésiastiques de Saxe écrit, que ces Fêtes se célébrent en Automne plûtôt qu'en une autre saison, parce que d'ordinaire *les nouvelles Eglises sont achevées de bâtir en Automne.* Quoiqu'il en soit, ces *Kirch-misse* ont donné leur nom aux Foires, parce que les Assemblées des parens & des amis, & sans doute aussi la dévotion qui faisoit l'ouverture de l'anniversaire, attirant insensiblement beaucoup d'Etrangers, on jugea que ce tems étoit très-propre pour négocier, &c. Ajoutons d'autres circonstances aussi très-propres à établir les Foires sous les auspices de ces Fêtes anniversaires. C'est que les Seigneurs des lieux donnoient alors des festins au Peuple ; on faisoit des réjouissances en l'honneur des Saints auxquels les Eglises étoient dédiées ; on faisoit des Processions solennelles. Enfin le Clergé, sous prétexte de servir Dieu & d'exciter la pieté des Peuples, leur étalloit alors avec les Reliques & les autres objets de dévotion, toutes ses richesses & la magnificence des Eglises, sur-tout dans les endroits où les Prélats étoient devenus Seigneurs temporels. Cette origine n'empêche pas que ces Fêtes ne soient conformes en certaines choses aux *Feriæ* & aux *Nundinæ* des Romains, qui avoient, comme les notres, leurs plaisirs, leurs privilèges, leurs exemptions de certains droits, &c.

Je ne touche ni aux droits & privilèges des Eglises, ni à leurs revenus. Les Eglises ont perdu la plus grande partie de ces avantages depuis la Réformation. Quoique quelques bonnes ames de la Réforme regardent comme un acte de pieté de faire du bien aux Eglises & à leurs Ministres, il ne leur est jamais permis de ruiner leurs familles & de faire des donations injustes, pour enrichir des Pasteurs, pour bâtir des Temples, ou pour d'autres semblables motifs, moins fondés souvent sur la pieté d'un mourant, que sur la crainte de l'avenir, ou sur la foiblesse de l'esprit. Peut-être la Réforme porte-t'elle trop loin sa sévérité sur cet article : mais aussi dans quel excès ne tombe-t'on pas quelquefois chez les Catholiques ? Je ne sçaurois m'empêcher d'en remarquer un qui a fait beaucoup de mal en France. Autrefois celui qui ne léguoit rien par testament à l'Eglise étoit privé des honneurs de la sépulture ; & si l'on mouroit sans tester, un Prêtre autorisé par le Pape suppléoit à ce défaut, dressoit un testament, & faisoit la part de l'Eglise telle qu'il le jugeoit à propos. L'Eglise étoit en trop bonnes mains pour devoir craindre que la portion fût petite. Le Parlement abolit enfin ce pernicieux usage, qui étoit dû sans doute à la maxime secréte de la plûpart des Ecclésiastiques, *que la République est dans l'Eglise*, au lieu que selon l'ordre naturel du gouvernement, (*a*) *l'Eglise est dans la République.*

Les Eglises ont des (*b*) administrateurs de leurs revenus ; & afin que tout se passe dans les régles, ils sont obligés de rendre compte de leur administration & de leur recette au Magistrat. Il faut, dit (*c*) un Auteur Allemand, considérer les Eglises comme des pupilles, & ces administrateurs comme leurs tuteurs & leurs curateurs, qui doivent conserver & augmenter même les biens dont ils sont dépositaires, s'en servir pour les besoins de leurs pupilles, les emploïer à des réparations & à des embellissemens convenables & nécessaires. Venons aux Ministres de ces Eglises.

Il ne s'agit ici pour nous ni de leur vie, ni de leurs études. Cela est du ressort de l'examen qu'ils doivent subir, lorsqu'ils se présentent comme *Candidats*, pour être admis au Ministére. Ordinairement deux Théologiens sont commis pour l'examen du *Candidat.* Outre le mérite & les talens corporels, par exemple, l'étendue & la beauté de la voix, la santé, &c. on examine quelle est leur capacité dans les Langues, & dans la Controverse tant *offensive* que *défensive* : sur-tout on examine l'habileté du *Candidat* dans cette controverse que j'oserois bien nommer *bilieuse*, qui trouve par-tout les *Papistes*, & partout les attaque sans ménagement. On examine aussi la doctrine du *Candidat* : il est important & juste qu'elle soit orthodoxe, c'est-à-dire, qu'elle soit conforme à la Religion qu'il doit enseigner, à l'Eglise qu'il desservira, & au tems qu'il exercera son Ministére. Ces trois circonstances sont absolument nécessaires pour définir justement l'orthodoxie. Après tout cela on donne un texte au *Candidat*, afin qu'il prêche devant les Examinateurs. (*d*) Depuis quelques années, dit l'Historien Saxon, le *Candidat* qu'on examine

tiones. Un Auteur qui a fait en Hollandois le curieux *Recueil des Céremonies de Table* remarque, à la vérité après plusieurs autres, que ce mot est composé de deux autres qui signifient *Eglise* & *Messe*, parce qu'en dédiant l'Eglise on y célébroit la premiére Messe, dont on faisoit ensuite l'anniversaire. De-là cette fête annuelle a été nommée *Kirchmis*, en Hollandois *Kermis.*

(*a*) *Respublica non est in Ecclesia, sed Ecclesia in Republica.*

(*b*) On les appelle en Saxe *Kirchväter*, *pere de l'Eglise* ; en Hollande *Kerkmeester*, *maitre de l'Eglise.*

(*c*) Carpzovius in *Jurisprudentia Ecclesiastica.*

(*d*) *Histoire des Cérémonies*, &c.

prêche deux ou trois fois devant des Juges qu'on lui donne d'entre les Théologiens du Consistoire, lesquels censurent tour à tour le prêche. Le *Candidat* aiant été trouvé capable, on peut lui donner une Eglise : cependant la Discipline de Saxe veut qu'avant que de le déclarer Ministre de tel ou de tel lieu, on l'y fasse precher plusieurs fois, & qu'ensuite on sçache du troupeau qu'on lui destine, s'il l'agrée pour Pasteur. Il n'est pas dit que cela s'observe si rigoureusement, qu'on n'emploie jamais ni intrigues, ni cabales, ni surprises : mais une chose que je ne dois pas oublier, est que le nouveau Ministre doit (*a*) souscrire en personne, & jamais par procuration, le *Formulaire de la Concorde*.

Dans le siécle passé il y avoit en Saxe & en d'autres Païs Protestans un Ordre de Ministres fort particulier. C'étoient de vieux Candidats âgés de quarante ou cinquante ans, pour la plûpart fugitifs de Bohéme & de Moravie, qui alloient prêcher le Dimanche de lieu en lieu, & principalement à la Campagne. Ils faisoient leur prêche après que la dévotion du Dimanche étoit finie ; & pour le faire, ils demandoient seulement une table & une chaise, l'une pour y poser leur Bible, l'autre pour s'asseoir : après cela ils prononçoient sur le champ, & sans avoir auparavant médité leur texte, un très-long discours au milieu d'un Auditoire presque tout composé de gens du commun. Le zéle & la véhémence de ces Prédicateurs étoient, dit-on, des plus surprénans. Ils tonnoient contre les péchés, ils dénonçoient les jugemens de Dieu aux méchans, &c. & tout cela peut-être dans une simplicité de cœur infiniment plus agréable à Dieu que la délicatesse d'un scrupuleux orthodoxe qui prêche au milieu d'une Cour. Le Ministre ambulant fréquentoit ordinairement les villages où il n'y avoit point d'Eglise. C'est-là que l'auditoire étoit nombreux, & la dévotion animée. Après le prêche les auditeurs apportoient à ce prédicateur du pain, de la viande & plusieurs autres provisions, qui récompensoient assez bien les peines du prédicateur.

Pour venir à l'Ordination des Ministres Luthériens, je ne ferai mention qu'en deux mots de cette fameuse question qui roule sur la validité des Ordinations Protestantes. De nos jours celle des Anglicans a excité de grands débats pour & contre, & causé enfin la suite ou l'exil (*b*) du Sçavant qui plaidoit pour elle. Les Catholiques objectent à peu près la même chose aux Luthériens qu'aux Anglicans. *Vos Ministres*, disent-ils aux Luthériens, *n'ont point de vocation légitime, parce qu'ils n'ont pas été ordonnés par des Evêques*. Les Luthériens répondent entr'autres choses, qu'il n'est pas absolument nécessaire qu'un Evêque ordonne ; que ce droit d'élire & ordonner appartient à toute l'Assemblée des fidéles ; que comme ces fidéles sont en droit d'éviter *le Pasteur qui se métamorphose en loup ; ils sont de même en droit d'élire un autre Pasteur à la place de ce loup* ; qu'une preuve qu'il n'est pas nécessaire qu'un Pasteur inférieur soit élu par le supérieur, c'est que les Evêques élisent & ordonnent le Patriarche, & que les Cardinaux élisent le Pape. Que le Lecteur juge de la solidité de ces réponses, où il semble qu'on élude la difficulté, plûtôt qu'on ne la résout. M. Claude défend beaucoup mieux (*c*) la validité du Ministére des Réformés, que l'Auteur Saxon celle de l'Ordination Luthérienne. » La vocation, dit-il, est proprement une relation qui résulte de l'accord de trois vo- » lontés, sçavoir de celle de Dieu, de celle de l'Eglise, & de celle de la personne ap- » pellée. Ces trois consentemens font l'essence de la vocation : les autres choses qu'on y » peut ajouter, comme l'examen, l'élection, l'ordination, sont ou des conditions préala- » bles, ou des signes & des cérémonies extérieures, qui regardent plus la matiére de la » vocation, que la vocation même. On ne peut remarquer dans une vocation que trois » intérêts : celui de Dieu, puisque l'appellé doit parler & agir en son nom ; celui de l'E- » glise, qui doit être instruite, servie & gouvernée ; & celui de l'appellé, qui doit rem- » plir les fonctions de sa charge ; d'où il s'ensuit que la vocation est suffisamment formée » lorsque Dieu, l'Eglise & la personne appellée en demeurent d'accord. La volonté de » l'appellé ne tombe pas en question. Pour celle de l'Eglise on ne peut pas désavouer, que » naturellement ce ne soit celle de tout le corps, & non simplement celle des Pasteurs » qui y doit intervenir. Quant à la volonté de Dieu, nous convenons les uns & les » autres, qu'il ne la fait pas connoitre aux hommes expressément & immédiatement, » &c ». On peut voir le passage tout entier : mais bien examiné il ne prouve pas que les Réformés n'aient abandonné en cela, comme en bien d'autres choses, la Tradition Apostolique, qui a toujours en cette matiére été le guide fidéle des vrais Orthodoxes.

Les

(*a*) *Carpzovius*, ubi sup.

(*b*) Le P. *Courajer*. Il demeure en Angleterre, où il s'est retiré.

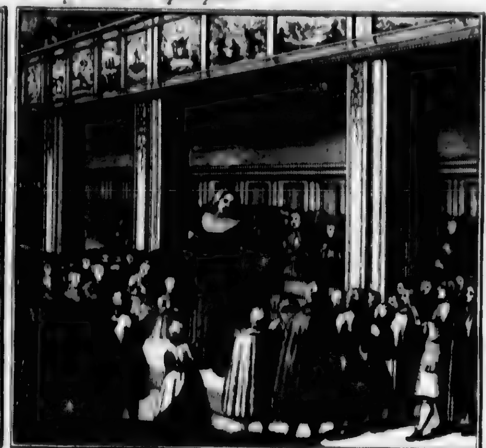
(*c*) *Déf. de la Réform.* Tom. II. pag. 358.



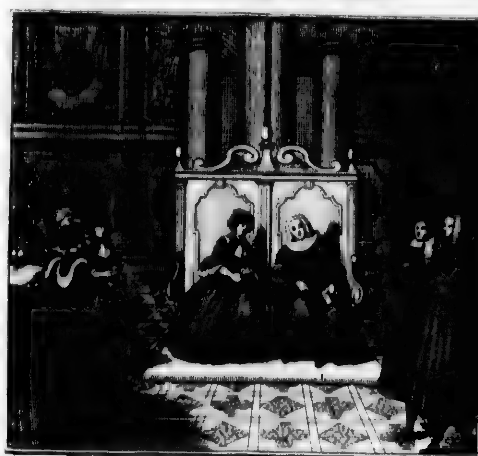
L'IMPOSITION des mains faite à un CANDIDAT Lutherien reçu MINISTRE dans l'Eglise de S.te ANNE à AUGSBOURG, en presence de 24 MINISTRES, et des MAGISTRATS qui ont la jurisdiction Episcopale.



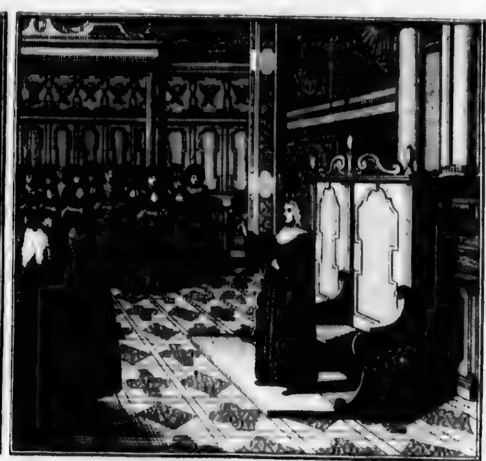
RECEPTION d'un nouveau MINISTRE Lutherien dans L'EGLISE de S.t JAQUES à AUGSBOURG.



Le CATECHISME des ENFANS dans L'EGLISE des MINORITES, à AUGSBOURG.



La CONFESSION.



L'ABSOLUTION.

dans le Choeur de L'EGLISE de S.te ANNE à AUGSBOURG.

Les l
toujo
Le
ordon
fidèle
fuit l
terme
l'ufag
de fé
Sanct
rien ,
Allen
s'adre
invite
eft fu
» che
» fe p
» tolé
ces d
manc
Collé
même
Pafteu
» pou
» don
» ame
» Paf
vant
s'en a
& co
Comp
ture c
licite
les rep
obliga
Le Pa
s'écart
nouve
Il ne
point
ne s'y
point
s'intér
jardin
le déta
vivre
à tous
les un
(*c*)
s'il eft
en pré
ici en
franch
Les
Luthé
font o

(*a*)
Meffe.
habits p
(*b*) I
laquelle

Les Novateurs ont beau subtiliser, ainsi que l'a fait le Ministre Claude ; l'Eglise aura toujours droit de les rappeller à cette régle.

Le jour étant pris pour l'Ordination, le *Candidat* se rend à l'Eglise où il doit être ordonné en présence des Ministres, des Juges Ecclésiastiques & de l'assemblée des autres fidéles. Il commence par se confesser avant ou pendant le prêche. Dans la priére qui suit le prêche on fait expressément mention de ce *Candidat*, & on prie pour lui en ces termes : *Un tel devant être reçu & ordonné Ministre par l'imposition des mains selon l'usage Apostolique, prions tous pour lui que Dieu lui veuille donner son S. Esprit & le combler de ses dons*, &c. Le Prédicateur étant descendu de chaire, on entonne le *Veni Spiritus Sancte* ; & pendant le chant le *Surintendant*, qui est le plus éminent du Clergé Luthérien, se rend à l'Autel accompagné de six Collégues (je les nomme ainsi après l'Auteur Allemand) & suivi du *Candidat* qui se met à genoux devant lui. Ici le *Surintendant* s'adressant à ses six Collégues, après leur avoir communiqué le désir du postulant, les invite à joindre leurs priéres aux siennes, & lit ensuite le formulaire de l'élection, qui est suivi d'une autre priére, après laquelle il parle en ces termes aux six Pasteurs. » Mes » chers Freres en Jesus-Christ, je vous exhorte à poser vos mains sur ce postulant, qui » se présente ici pour être reçu Ministre de l'Eglise de Dieu, selon l'ancien usage Apos- » tolique, & de concourir avec moi pour le revêtir du saint Ministére ». En achevant ces derniers mots, il pose le premier les mains sur la tête du postulant, & lui dit *sis, maneasque consecratus Deo*, ce qui veut dire *soiez & demeurez consacré à Dieu*. Les six Collégues répétent après le *Surintendant* la cérémonie de l'imposition des mains avec les mêmes paroles ; après quoi le *Surintendant* s'adresse de la maniére suivante au nouveau Pasteur. » Etant assemblés ici avec le secours du Saint Esprit, nous avons prié Dieu » pour vous, & nous espérons qu'il aura exaucé nos priéres. C'est pourquoi je vous or- » donne, je vous confirme, je vous établis au nom de Dieu, Pasteur & conducteur des » ames dans l'Eglise de, &c. Gouvernez-la dans la crainte de Dieu ; veillez sur elle en » Pasteur fidéle, &c ». Ces paroles sont proprement l'essence de l'Ordination. En achevant de les prononcer le *Surintendant* descend de l'Autel, & le prédicateur ordinaire s'en approche revêtu de ses (*a*) habits sacerdotaux, pour lire l'institution de la Céne, & consacrer le pain & le vin dont il communie le nouveau Ministre, qui reçoit la Communion à genoux. Quelques Cantiques & la (*b*) bénédiction ordinaire font la clôture de cette cérémonie. Après cela tous ces Pasteurs rentrent dans la sacristie. On félicite en Latin le nouveau Pasteur sur sa vocation, & le *Surintendant* lui fait de nouvelles représentations touchant les devoirs de la charge pastorale. Voici quelques-unes des obligations de cette charge, telles que je les trouve dans quelques livres des Luthériens. Le Pasteur Luthérien doit se regarder comme le pere de son troupeau ; il ne doit pas s'écarter de l'Ecriture, ni abandonner le grand chemin de l'orthodoxie, pour suivre de nouveaux systêmes, ni inventer de nouvelles routes, sous prétexte d'aller à la vérité. Il ne doit point négliger son Eglise, ni la quitter légerement pour une autre. Il ne doit point se mêler de politique, ni d'affaires d'Etat, ni d'affaires de famille, à moins qu'il ne s'y agisse de mettre la paix dans un ménage & de réconcilier les esprits. Il ne doit point lui être permis de trafiquer, ni d'exercer aucune profession méchanique, ni de s'intéresser dans quelque commerce que ce soit. A la vérité s'il a des vignes, ou des jardins, ou des champs, &c. il est juste qu'il en débite le provenu. Enfin pour abreger le détail, & finir par un article qu'on peut appeller la croix des Ecclésiastiques, il doit vivre en paix avec ses Collégues & les supporter charitablement. Il leur est aussi défendu à tous de s'accuser mutuellement d'Hérésie pour des mots mal entendus, & de cabaler les uns contre les autres dans les Consistoires & dans les Synodes.

(*c*) Le Ministre ordonné est *investi*, c'est-à-dire, mis en possession de son Troupeau, s'il est permis de s'exprimer de la sorte. Le *Surintendant* lui donne cette investiture en présence de tout le Troupeau dont il va devenir le Pasteur. Je ne dois pas oublier ici en passant un privilége dont les Pasteurs jouissent en Saxe, c'est d'avoir (*d*) la boisson franche.

Les *Surintendans*, dont j'ai parlé plusieurs fois, sont comme des Evêques chez les Luthériens. Ils ont sous leur administration un Diocése, où les peuples & les Pasteurs sont obligés de reconnoître leur autorité, & d'avoir recours à eux dans les discussions

(*a*) Je traduis ainsi *Misgevvand*, mot à mot, habit de Messe. Je n'ai pû me résoudre à traduire ce terme par habits pontificaux : cela dit trop.

(*b*) La bénédiction Ecclésiastique, c'est-à-dire, celle par laquelle on congédie l'assemblée des fidéles.

(*c*) Les Figures qu'on voit ici représentent l'Imposition des mains & l'Investiture d'un Ministre Luthérien d'Augsbourg. Toute la différence consiste dans le nombre des Ministres qui assistent à l'Imposition des mains.

(*d*) *Freye tische drunk.*

épineuses & embarrassées, ou dans les affaires de conséquence. Ces *Surintendans* sont appellés Evêques en Suede & en Dannemarc. On leur donne quelquefois le titre de *Præpositus*, que je traduis par Chef ou Supérieur. En Dannemarc le Roi établit & nomme les Evêques. Le *Surintendant* de Zeeland, que l'on nomme aussi l'Evêque de Copenhague, consacre les autres. La cérémonie de la consécration se fait dans l'Eglise de Sainte Marie de Copenhague, en présence de l'Archi-Prêtre du lieu & de cinq ou six Pasteurs. Le *Surintendant* de Zeeland est sacré par l'Evêque le plus voisin. Ces *Surintendans* se trouvent deux fois par an à l'assemblée de leur Clergé, qui est composé du *Surintendant* & des Archi-Prêtres ou Intendans du Diocèse. Les simples Curés font le bas Clergé. Le Gouverneur de la Province préside à ces assemblées pour le Roi. Ces Archi-Prêtres, appellés quelquefois eux-mêmes *Præpositi*, & qui sont comme des Evêques établis sur le bas Clergé, ont inspection sur les Eglises & sur les Ecoles, sont élus par les Curés du Bailliage, sous l'autorité du *Surintendant*, & doivent visiter une fois par an au moins toutes les Paroisses de leur district. Ils ont aussi droit de censurer les Pasteurs, de leur faire payer les dixmes, &c. En Suéde, l'Eglise est gouvernée par un Archevêque & par dix Evêques. Sur chaque dixaine d'Eglises il y a pour Inspecteur un Prevôt, ou Diacre de campagne. Je ne dis rien des autres grades ou charges Ecclésiastiques, sçavoir des Diacres, Archidiacres, &c. je renvoie le Lecteur à la Discipline des Freres de Bohéme, les différences entr'eux & les Luthériens étant en cela fort peu essentielles.

Disons quelque chose du Consistoire. C'est là que sont traitées les affaires Ecclésiastiques ordinaires; en sorte pourtant que s'il y survient des difficultés importantes, la Puissance séculiére en prend connoissance, sans préjudicier à ce pouvoir Ecclésiastique essentiel à la vocation pastorale, qui est la prédication, l'administration des Sacremens, l'examen & l'ordination des sujets qui se présentent au Ministére, & le pouvoir des Clefs. Ces droits ne sortent point de l'Eglise Lutherienne. Appellons-les donc le *pouvoir intérieur*. Pour le droit d'établir de nouvelles constitutions dans l'Eglise, d'y changer & réformer certains usages, de convoquer les Synodes, on ne le conteste point non plus à l'Eglise, pourvû que la Puissance civile donne son approbation; & voilà le *pouvoir extérieur*, que les Eglises séparées de la Catholique sont obligées de reconnoitre. Il appartient encore à cette Puissance *extérieure* de concourir avec l'*intérieure* à la propagation de la foi, à la défense de la Religion Evangélique, aux besoins de ses Pasteurs. Toutes les Sectes Réformées ont adopté sans réserve la décision que prononçoit Constantin en parlant aux Evêques de son tems: *Vous êtes des Evêques dans l'Eglise, & je le suis hors de l'Eglise.* Autrefois il y avoit quatre Consistoires en Saxe, *Wittemberg*, *Lipsic*, *Misne*, *Snickow.* Dans la suite on a supprimé les deux derniers, & ajouté Dresde aux deux premiers. Celui de *Dresde* est aujourd'hui le *Consitoire suprême*, auquel on a incorporé ce qu'on appelle le *Kirchen Rath*, ou Conseil Ecclésiastique, composé d'un Président qui represente la Puissance séculiere, & de Conseillers, que l'on qualifie du titre de *Seigneurs Consistoriaux.* Le Président signe les Décrets sous le nom du Prince. On peut appeller du Consistoire au Souverain: mais le Sénat Ecclésiastique juge sans appel, & il peut y avoir aussi revision dans le *Suprême Consistoire* des causes jugées dans les deux autres.

Les Ministres inférieurs de l'Eglise Luthérienne sont compris généralement (*a*) sous le nom de Clercs. Entre ceux-ci on devroit compter sans difficulté pour les premiers ceux (*b*) qui sont établis & gagés pour instruire la jeunesse; emploi nécessaire & difficile, qui demanderoit des gens éclairés capables de pénétrer dans tous les replis du cœur, au lieu qu'il est communément occupé par des personnes sans éducation & sans connoissance. On devroit bien se ressouvenir que l'Ecole est un Séminaire, où commencent à se former les Princes & les Bourgeois, les Nobles & les Roturiers, les Philosophes & les Artisans, les Sçavans & les Généraux d'armées, les Conquérans & les inventeurs des arts, enfin les gens de bien & les fripons, les Juges & les criminels. (*c*) Un Allemand judicieux a pensé tout ce que je dis ici, & je ne croi pas que personne refuse de souscrire à son jugement. Les autres Ministres inférieurs sont les Sacristains, les Marguilliers, les Chantres & les Organistes, &c. Il appartient aux Pasteurs d'examiner la conduite & la capacité des uns & des autres, & l'examen se fait en plein Consistoire.

Des Conducteurs de l'Eglise Luthérienne, nous allons passer à l'assemblée qui la compose. En entrant dans l'Eglise, le fidéle Luthérien doit élever son cœur à Dieu; & com-

(*a*) *Nomine Clericorum veniunt, & sub minimo Clericorum ordine comprehenduntur.* Carpz. ubi sup.

(*b*) On les appelle en Allemand *Schuldieners*, Ministres d'Ecole. En Dannemarc les Ecoles sont aussi établies par l'autorité Ecclésiastique. Les *Surintendans* ou les *Intendans* installent les maîtres d'Ecole après les avoir examinés.

(*c*) Dans Carpzovius *in Jurispr. Consistor.* ubi sup.

me il y a toujours quelque cérémonie jointe aux choses qui en demandent le moins, voici la forme extérieure de cette petite dévotion préliminaire. Le Luthérien fait une priére jaculatoire, atant le chapeau devant son visage, la Luthérienne la fait de même le visage couvert de son évantail. La même chose s'observe en sortant de l'Eglise. La priére ordinaire de ces fidéles, est, dit mon Auteur Saxon, l'Oraison Dominicale : mais comme il n'arrive que trop au Luthérien, ainsi qu'aux Fidéles des autres Communions, de brusquer cette dévotion, il fait lui-même, dans le Chapitre qui traite des *Collectes*, une paraphrase des trois premiéres demandes de cette Oraison pour les dévots de sa Religion. Un autre Ecrivain Allemand a trouvé la maniére de *prier sous le chapeau* si importante, (*a*) qu'il en a fait un Chapitre exprès dans son Rituel Ecclésiastique. Ces *Collectes* dont je viens de parler, se chantent : personne n'ignore que ce sont des priéres destinées à certaines circonstances de l'année & aux Fêtes du Calandrier des Luthériens. Le fidéle Luthérien étant dans l'Eglise, doit s'y acquitter de toutes les dévotions établies dans sa Communion ; je vais les détailler par ordre. D'abord il faut remarquer comme en passant, qu'ici comme ailleurs, on compte beaucoup sur l'*opus operatum*, c'est-à-dire, sur le mérite intrinséque des pratiques de dévotion acquittées réguliérement, comme un compte s'acquitte par un débiteur qui voudroit bien rester insolvable avec honneur. L'*opus operatum* supposé que tout acte de dévotion est virtuel, & que sans contribuer du sien, celui qui s'acquite de cette dette religieuse ne laisse pas de faire son devoir devant Dieu. Toutes les Religions fourmillent de dévots de ce caractére, parce qu'il n'en est aucune qui n'ordonne ou ne suppose la nécessité de servir Dieu : en quoi l'homme se trouve combattu, d'un côté par ses passions, de l'autre par ses infirmités. Attribuons à cette malheureuse situation l'indévotion que notre pieux Historien reproche à ceux de sa Communion ; indévotion qui consiste à se rendre tard au Sermon, & à sortir immédiatement aprés, sans faire cas des Priéres, ni des Cantiques, à rire, à jetter des œillades, à jaser indiscrétement pendant que l'on devroit se recueillir en soi-même, à sortir enfin de l'Eglise avec beaucoup d'impatience pour se rendre à des plaisirs souvent illicites. Je ne pense pas qu'une Communion soit en droit de rien reprocher à l'autre sur tous ces articles. Lorsque l'assemblée des fidéles s'est formée pour vaquer aux exercices de dévotion, soit qu'il y ait Prêche, ou seulement lecture & priére, on chante d'abord des Pseaumes & des Cantiques spirituels. Les Luthériens ont beaucoup de priéres & de fréquens Prêches, surtout à Dresde & à Lipsic. On y prêche & l'on y fait les priéres tous les jours : surquoi le dévot (*b*) M. *Gerber* s'écrie, *heureux celui qui habite dans une Ville où l'on prie Dieu tous les jours* : Je ne sçais si à Dresde & à Lipsic il y a beaucoup plus de gens de bien qu'ailleurs ; ceux qui ont quelque chose à démêler dans ces deux Villes peuvent en juger. Quoiqu'il en soit, il y a généralement prédication deux ou trois fois par semaine dans toutes les villes de Saxe, & presque tous les jours priére publique. Cette priére est précédée du chant d'un Cantique, & de la lecture que fait le Ministre de quelques Chapitres de la Bible. Les Fidéles prient à genoux. Ensuite on chante un autre Cantique ; le Ministre lit une Collecte & finit par la bénédiction.

Je ne dis rien de la Priére Dominicale répetée si souvent, & même chantée chez les Luthériens dans les exercices publics & particuliers de dévotion, ni des differentes lectures des Evangiles & des Epitres, selon les divers tems & les differentes Fêtes de l'année. Seulement il est bon de remarquer, que le Ministre chante souvent les Evangiles & les Epitres, au lieu de les lire. J'observerai aussi comme moitié usage & moitié pratique de dévotion, que les Fidéles sont debout à la lecture de l'Evangile & de l'Epitre, avant la Prédication, lorsque la lecture de l'Evangile se fait en (*c*) chaire, & lorsque le Ministre donne la bénédiction. Le même usage d'être debout par dévotion s'observe en plusieurs endroits, pendant que le Ministre communie les Fidéles.

Le Prêche se fait au moins deux fois le Dimanche & aux grandes Fêtes, sçavoir avant & après midi. On prêche le Dimanche sur le Catéchisme, à quoi est annexé l'examen de la jeunesse. Souvent même on différe les enterremens jusqu'au Dimanche, pour profiter d'une oraison, ou au moins d'un sermon funébre, qui chez les Luthériens ne manque jamais au mort, de quelque âge & de quelque condition qu'il soit. Les textes sur lesquels on prêche sont rarement pris dans les livres que les Luthériens & les

(*a*) Vol. *Hist. des Cérémonies Ecclesiastiques de Saxe.* L'Auteur du curieux Chapitre qui porte ce titre s'appelle *Calver*. L'heureuse pénétration de cet Auteur lui a fait trouver le même usage de dévotion, dans la maniére dont Moïse se cacha le visage devant le buisson, &c.

(*b*) Auteur de l'*Histoire des Cerémonies*, &c.

(*c*) L'Ecrivain Saxon dit qu'ordinairement on lit l'Evangile & l'Epitre au *Pulpitum*, c'est-à-dire au lutrin. On dit aussi les Collectes & la bénédiction au lutrin. ubi sup. pag. 406.

Reformés nomment apocryphes. Le dernier usage que j'observerai ici au sujet des Prêches, est celui des *Prédications Circulaires*. Les Luthériens appellent ainsi des Prêches, que les Pasteurs sont obligés de faire en certains tems dans la Metropole en présence du *Surintendant*, afin qu'il puisse juger par lui-même de leur methode & de leurs progrès dans le Ministere, examiner leur doctrine, empêcher qu'ils ne s'écartent de l'orthodoxie, &c.

On fait après le prêche les supplications ou recommandations à Dieu, les actions de graces & les publications. Par les premieres, on recommande à Dieu les malades, les femmes en couche ou en travail, les voiageurs, les personnes affligées, &c. En Dannemarc on recommande aussi aux prieres ceux qui sont sur le point de consommer leur mariage. Cela n'est pas mal; & pour plus d'une raison, soit physique, soit morale toutes les Eglises Chrétiennes devroient observer cet usage. En voici un autre qui n'existe encore nulle part, mais qu'il ne convient peut être pas moins d'établir; ce seroit de prier Dieu pour la réconciliation des Ecclesiastiques & des Theologiens, de le supplier qu'il leur donnât un esprit de paix & de charité, &c. Par les actions de graces, des particuliers font remercier Dieu des biens qu'ils ont reçus de lui. Les publications servent à annoncer des choses qui regardent l'Eglise, soit dévotions extraordinaires, ou avertissemens, &c. En certains endroits on annonce du haut de la chaire les ordres du Magistrat. Dans le Holstein on a la mauvaise coutume d'annoncer un crime commis, & d'y ajouter la malediction du coupable. Ceux qu'on accuse injustement s'y servent du même moien pour se purger de l'accusation devant le public; & le formulaire contient à peu près ce qui suit «. N.N. aiant sujet de se plaindre des mauvais bruits qu'on a répandus » contre lui, comme s'il avoit volé, & ne pouvant découvrir la cause d'une calomnie si » injuste, s'adresse, pour recouvrer son honneur, aux priéres de l'Eglise, & prie les Fi» déles de demander avec lui à Dieu qu'il punisse le coupable par la perte de son honneur, » de sa vie & de ses biens, qu'il le sépare éternellement des bienheureux, &c. ».

J'ai fait remarquer que l'Eglise Lutherienne a conservé l'usage de l'Autel pour la Communion: elle a aussi conservé les Cierges allumés dans les Temples, l'encens & le crucifix à l'Autel, le signe de la croix, les Images, &c. Plusieurs Docteurs Luthériens avouent que ces choses donnent de la majesté au culte, & fixent même l'attention du peuple. D'autres se plaignent que le peuple en fait trop de cas; que non content de leur donner plus de valeur qu'elles n'en méritent, il les regarde aussi comme des parties essentielles du culte religieux; que les gens même qui devroient être au dessus des idées populaires par l'education ou par la naissance, respectent tellement ces usages, qu'ils s'amuseront, dit l'Auteur Saxon, à faire bâtir un Autel par un principe de dévotion mal-entendue, ou au moins pour laisser après eux un monument de leur pieté, au lieu de consacrer cette dépense aux besoins des pauvres ». On ne s'attache que trop, continue-t'il, à ces choses » qui ne sont qu'extérieures: mais qu'il y en a peu qui s'élévent jusqu'au Sacrement de » l'Autel, ou qui voiant un crucifix, pensent à ce qu'ils doivent au crucifié? »

Enfin il faut remarquer que la Reforme Luthérienne a conservé le chant d'une partie des Litanies dans l'Eglise, c'est-à-dire, de celles seulement qui s'adressent à Dieu & à Jesus-Christ. La discipline ordonne de les chanter le Mercredi & le Vendredi après le prêche. De jeunes Ecoliers les chantent au Chœur comme enfans de Chœur, & le peuple les chante avec eux. On a conservé aussi en plusieurs endroits où le Luthéranisme domine, une partie du chant en Latin. Par exemple, on y chante la *Préface* en Latin à la plûpart des grandes Fêtes; à Noel, l'hymne qui commence, *Puer natus in Bethleem*; à Pâques, *Surrexit Christus hodiè*; à la Pentecôte, *Spiritus Sancti gratia*; à l'Autel après la Communion, *Gloria in excelsis*.

Les coutumes qui suivent sont moins essentielles au culte religieux: cependant elles sont généralement utiles & même nécessaires. Dans les Etats Luthériens on ne sonne les cloches ni pour Vêpres ni pour Matines, mais pour assembler les Fidéles & les inviter à se rendre au prêche ou à la priére. On les sonne à midi, non en vertu de l'institution du Pape Calixte III. les Luthériens ne veulent pas reconnoitre cette origine; mais par une coutume originaire de l'ordre donné par l'Empereur en 1529. pendant que les Turcs assiégeoient Vienne, pour avertir chacun d'implorer le secours divin, tant en public qu'en particulier. On sonne aussi les cloches à l'honneur des morts, & dans le tems de leurs funérailles. On a l'usage des orgues dans les Eglises, non seulement pour la mélodie, & s'il faut ainsi dire, pour la majesté du chant des fidéles, mais aussi pour les guider & pour soutenir leur voix. Aux Fêtes solemnelles de l'année les Cathédrales, & même plusieurs autres Eglises des grandes Villes ont, outre les orgues, le chant en musique & la symphonie. L'Historien des Cérémonies de Saxe rapporte, qu'à la premiére fois

fois que la passion fut chantée avec une symphonie de douze violons & de plusieurs autres instrumens dans une grande Ville de cet Electorat, beaucoup de fidéles furent scandalisés d'une nouveauté, qui convenoit mieux aux Fêtes d'Isis ou de Cybèle dans un Opéra, qu'aux mystéres du Christianisme.

Avant que d'aller plus loin, je ne dois pas oublier, que dans le Luthéranisme il est resté des lieux de retraite pour les femmes & pour les filles, que l'on ne peut pas appeller Convents, quoiqu'il se trouve de la conformité entre les uns & les autres. Sans parler ici de l'Abbaïe de Quedlinbourg fort connue dans l'Histoire d'Allemagne, il y a de ces Maisons Religieuses dans les Etats du Roi de Prusse, en Saxe & ailleurs. Voici ce que dit un Voïageur (*a*) de celles qu'il a vues en Dannemarc ». On voit à Roschild un « Convent de Religieuses Lutheriennes : mais elles n'ont point de vœux qui doivent durer « autant que leur vie. Il y avoit en tout une Abbesse & six Religieuses, qui couchent deux « à deux dans des chambres assés propres. Chacune a son petit cabinet où elle travaille, « s'applique à la lecture, ou prie Dieu, comme elle le juge à propos. Elles ont une Cha- « pelle où l'on prêche les Dimanches & les Vendredis. Leur Prêtre se sert d'une espéce d'é- « tole de velours cramoisi, avec un crucifix brodé d'argent sur la poitrine, quand il lit « les priéres devant l'Autel : mais pour monter en chaire, il ne garde que le surplis. Les « Religieuses sont habillées comme les autres Danoises, & peuvent sortir de leur retraite « pour se marier ». Je ne trouve rien qui ressemble à ces établissemens dans les païs qui reconnoissent la Réforme de Calvin, que ces petites Communautés qui se formerent en Hollande, au commencement de la retraite des Protestans Calvinistes de France, sous le nom de *Sociétés*. Elles furent composées de filles & de femmes presque toutes dévotes & déja sur l'âge, sous la direction de quelques Dames réfugiées comme les autres, mais d'une condition qui pouvoit leur attirer du respect dans le lieu qu'elles avoient choisi, & la qualité d'Abbesse de la Communauté, autant que la Communion des Réformés le peut permettre. On y prioit Dieu, & on y faisoit la lecture de la Bible & des livres de dévotion en commun : mais on n'avoit dans ces Sociétés ni prédication, ni administration du Sacrement de la Céne. Dans ces retraites ces pieuses Réfugiées devoient aussi renoncer à la médisance & à la curiosité du siécle, & fuir les *tracasseries* mondaines, &c. Quelques-unes de ces *Sociétés* subsistent encore. Je ne dois pas oublier quelques autres Communautés établies depuis long-tems en Allemagne & en Hollande, & qui tiennent en quelque chose de la retraite des Couvens. Ce sont des Maisons où se retirent les personnes âgées & infirmes, ou qui se trouvent trop peu de bien pour subsister sans rien faire, & qui n'ont plus ni courage ni capacité pour entretenir ce bien & vivre du travail de leurs mains. Ces personnes *achétent leur vie*, c'est-à-dire, se retirent dans ces Maisons pour le reste de leurs jours, moiennant une somme qu'elles donnent à la Communauté. Cette somme est proportionnée à leur âge ; & il est à remarquer encore, que le reste de leur bien appartient à la communauté après leur mort ; à moins qu'elle n'aient disposé de ce bien par testament avant que de se mettre en retraite. On voit par ce détail que les Protestans après avoir beaucoup crié contre presque tous les usages des Catholiques, en ont retenu plusieurs, & en auroient sans doute conservé un plus grand nombre, sans cette aigreur mal entendue que leurs Chefs avoient conçue contre Rome, & les Souverains Pontifes.

Leurs Fêtes.

Les Luthériens ont retenu beaucoup de Fêtes après leur Réformation. Il y a beaucoup d'apparence que cet usage a subsisté malgré le Réformateur, & que ne pouvant venir à bout de le supprimer, de peur de révolter le peuple en exigeant trop, il a cru devoir condescendre de bonne grace à la foiblesse des ames vulgaires. (*b*) Plût à Dieu, dit-il quelque part, qu'il n'y eût d'autre Fête chez les Chrétiens que le Dimanche, & que toutes les commémorations, &c. fussent renvoïées à ce grand jour : Les occupations des jours ouvrables empêcheroient les gens de mal faire, & le païs s'apauvriroit moins. Ce raisonnement est fort juste à le prendre en un certain sens. Cependant il est nécessaire d'avoir au moins certaines Fêtes solemnelles, non pour ces *ames de haute volée*, qui, pour ainsi dire, s'unissent à Dieu tous les jours, & comme il leur plait, mais pour ces ames grossiéres qu'il faut comme contraindre de penser à leur devoir, en les tenant sous le joug de la coutume & de la cérémonie. En un mot, je ne crois pas qu'un

(*a*) *Relation d'un Voyage en Dannemarc à la suite de l'Envoïé d'Angleterre*, à Rotterdam 1707.

(*b*) Citation prise des *Oeuvres de Luther* dans l'*Hist. des Ceremonies*, &c. ubi sup.

Etat s'en trouvât beaucoup mieux, pour gagner tous les ans une douzaine de jours sur le Calandrier : d'ailleurs je ne connois aucun païs dans le monde, où les hommes se retranchent la liberté de prendre autant de tems qu'il leur plaît pour faire exception à leurs devoirs. Le suprême Législateur a laissé des Fêtes aux Juifs, comme pour les délasser de ces devoirs. L'Eglise Chrétienne a prescrit les Fêtes pour la sanctification de ses fidéles; mais elle n'a pas laissé de comprendre que les *fidéles du commun* avoient besoin de se délasser comme les Juifs. Concluons donc que les Fêtes ne sont pas absolument inutiles, pourvû qu'elles ne soient pas à charge à la société par l'excès; & venons à celles des Luthériens.

Ils célébrent trois jours de Fête à Noël.

Le nom Allemand de cette Fête signifie proprement *Nuit de consécration* ou *de purification*, *Weyhnachte*. D'autres prétendent que ce mot signifie nuit du vin, fondés sur je ne sçai quelle Tradition populaire, qui veut qu'à la naissance de J. C. toutes les fontaines aïent acquis le goût du vin. Cette Tradition est même si bien gravée dans l'esprit du Peuple Allemand, qu'il s'imagine bonnement, qu'à minuit quand Noël commence, l'eau se change partout en vin. Je rapporte ceci sur la foi de l'Auteur de la Dissertation des mascarades de Noël (*de Larvis Natalitiis*) & j'ajoûte que l'on peut comparer à ces opinions populaires les fontaines changées en vin par Bacchus.

En quelques païs Luthériens la Nuit de la Nativité de N. S. chacun s'en va à l'Eglise avec une chandelle ou une bougie allumée à la main. Les Fidéles assemblés dans l'Eglise y passent la nuit à chanter, & à prier à la lueur de leurs bougies. Souvent même on y brule de l'encens en si grande quantité, que la fumée forme une espéce de tourbillon, dans lequel on diroit que les dévots sont renfermés. C'est aussi l'usage en Allemagne de régaler ses enfans & ses amis à Noël, & de faire des présens aux uns & aux autres; sur tout aux enfans, que l'on amuse en même tems par des imaginations assez ridicules, en leur disant (*a*) que N. S. descend du Ciel la nuit de Noël avec toutes sortes de jouets. Une imagination aussi folle est celle d'emmaillotter un petit enfant, & de le coucher dans un berceau pour imiter l'enfance de Notre Seigneur. Une autre enfin qui n'est pas moins extravagante, est de se masquer & de se déguiser de toutes sortes de maniéres également (*b*) ridicules & indécentes, souvent même dangereuses, le jour qui précéde Noël. N'oublions pas les Noëls chantés dans les rues par certains prétendus dévots, qui méritent bien plûtôt d'être appellés mendians de profession. Ils chantent souvent ces Noëls en faisant des sauts ridicules & des gestes extravagans. En Hollande, cette prétendue dévotion approche d'une mascarade complette. Les chanteurs choisissent trois des mieux faits de leur troupe, pour représenter les trois Rois qui marchent de front. Celui du milieu marche gravement, avec une grande étoile de papier blanc qu'il porte au haut d'une perche : dans le corps de l'étoile il y a une ou deux chandelles allumées, & celui qui la porte la fait tourner en chantant. Les trois Rois sont revêtus de chemises blanches, & couronnés d'une espéce de bandeau orné de clinquant. Un d'eux porte un masque noir sur le visage; quelquefois il est seulement barbouillé de noir, & souvent ils le sont tous les trois. Cette superstition commence à peu près à la mi-Novembre, & finit aux Rois. Mais ne nous arrêtons pas davantage à ces folies populaires.

On a trois Fêtes à Pâques & à la Pentecôte, comme à Noël. Ces Fêtes n'ont rien de particulier du côté des cérémonies : mais du côté des superstitions il y a quelque chose à remarquer; par exemple, cette *Eau Paschale*, qui guérit le mal des yeux & rétablit les membres rompus. L'Eau Paschale n'est autre chose que de l'eau commune, puisée à la riviére le jour de Pâques avant le lever du Soleil. On a la même superstition pour les chevaux : on s'imagine que les faire nager dans une riviére le jour de Pâques avant le lever du soleil, les préserve d'être boiteux ou éclopés, &c. Tant il est vrai que malgré cette prétendue Réforme dont on a tant fait sonner le nom dans le monde, il s'y est glissé autant de superstitions, qu'on en reproche à l'Eglise qu'on a abandonnée.

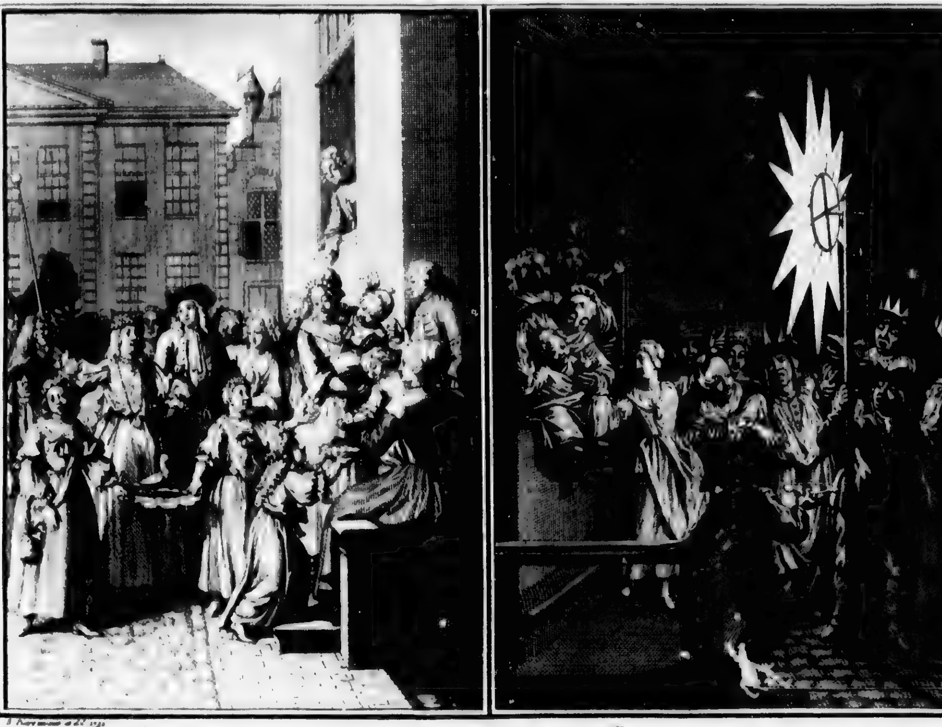
A Dresde, dit notre Saxon, & généralement par toute la Saxe on plantoit ci-devant des Mais dans toutes les Eglises le jour de la Fête de l'Ascension. On en remettoit d'autres à la Pentecôte, & on ne les ôtoit que le jour de la Trinité. Le Roi de Pologne abolît cette coutume en 1715. parce qu'elle causoit la destruction des forêts, & qu'il se commettoit beaucoup d'insolences sous ces Mais, qui ordinairement étoient les plus gros & les plus hauts boulaux, en sorte qu'il sembloit que les Eglises fussent, comme dans les premiers tems, au milieu des bois.

(*a*) C'est avec les mêmes folies, que les Hollandois amusent leurs enfans la veille de la Fête de Saint Nicolas.

(*b*) Voi. le détail de ces Mascarades dans la Dissertation d'un Auteur nommé *Dreeblers. de Larvis Natalitiis*, imprimée à Lipsic en 1684.



COUTUME *observée à* SCHERMERHORN *à la* PENTECÔTE.



COUTUME *de la* PENTECÔTE, *à la* HAYE. | *l'*ETOILE *des* ROIS *promenée dans* AMSTERDAM.

Les
compa
ment l
tion. C
ni autr
le Dim
de la V
St. M
ne fon
que les
Voil
droits
perstiti
de fleur
honneu
de Pag
roit en
Bis. I
une civ
bre &
douze
tient da
même
teur H
se & en
qui s'y
Je ne
mées pa
Trépass
au sujet
autre op
gne, les
qu'elle
vases pl
riens.
Ils on
prits de
des Chre
reste il
bliques
pos, com
marquer
de l'Alle
fois les
des prem
Ville, &
se, où s
à la ren
tion de
trumens
constanc
on comm
par tout
tiers cel

(a) Du
(b) Les
quels Auteu
lius, Dam
enfin Gaspa
l'un en Perf
pie ou en A

Les autres Fêtes des Luthériens sont le jour de l'An ou de la Circoncision, Fête incomparablement (*a*) moins ancienne que les précédentes; la Fête (*b*) des trois Rois, autrement l'Epiphanie; la Purification de la sainte Vierge, ou la Chandeleur; & l'Annonciation. Ces deux derniéres Fêtes n'ont ni culte, ni Office de la sainte Vierge, ni processions, ni autres Cérémonies en usage chez les Catholiques. On solemnise la Fête de la Trinité le Dimanche d'après la Pentecôte, celle de St. Jean Baptiste le 24. Juin, & la Visitation de la Vierge le 2. Juillet, comme chez les Catholiques. Enfin on célébre la Fête de St. Michel Archange, ou plûtôt les dévotions Luthériennes de ce jour St. Michel ne sont qu'une suite de l'ancien usage, qui est resté chez eux je ne sçai comment, puisque leur Communion ne rend aucune sorte d'hommage aux Anges.

Voilà les principales Fêtes des Luthériens. Je dois remarquer ici, qu'en quelques endroits le peuple observe entre Pâques & la Pentecôte un usage aussi ridicule que les superstitions de Noël. Des filles parées selon leurs moiens, & couronnées de toutes sortes de fleurs de la saison s'en vont en chantant quêter dans les rues, autant peut-être pour faire les honneurs de la saison, que pour honorer la Fête. Je suis persuadé que cet usage est un reste de Paganisme, & que la Pentecôte n'est que le prétexte de ce peu de dévotion qui paroît encore dans cette coutume. Elle s'est aussi conservée dans quelques Villes des Païs-Bas. Dans la Nord-Hollande quatre jeunes filles en portent une cinquiéme debout sur une civiére. Celle qu'on porte est ornée à la maniére du païs de plusieurs colliers d'ambre & de corail, de bourses, de chaînes de ceinture, & par dessus tout cela de dix ou douze grelots d'argent. Pour rendre, à ce que je crois, l'assortissement grotesque, elle tient dans sa main droite une petite gondole d'argent, & dans sa gauche un petit siflet de même métal, avec lequel elle sifle quand on fait la revûë de la petite récolte. Un Auteur Hollandois assure que cette cérémonie bizarre fut interdite à Amsterdam, à Enchuse & en d'autres endroits dans les années 1612. 1635. & 1646. à cause de certains abus qui s'y glissoient. On la voit représentée ici de diverses maniéres.

Je ne dis rien des Fêtes que la Secte a conservées après Luther, & que l'on a supprimées peu à peu; comme l'Invention de la Croix, (*c*) la Fête de tous les Saints, celle des Trépassés, & plusieurs Fêtes particuliéres des Saints, &c. Mais je ne dois pas oublier au sujet des Superstitions populaires dont j'ai parlé à l'occasion de la Fête de Noël, une autre opinion ridicule, qui n'est pas encore déracinée. En quelques endroits d'Allemagne, les enfans exposent la nuit de la Saint Martin des vases pleins d'eau, s'imaginant qu'elle ne manque jamais d'être convertie en vin, parce qu'en effet ils trouvent leurs vases pleins de vin le lendemain. Voici des Fêtes plus importantes pour les Luthériens.

Ils ont célébré jusqu'à présent le Jubilé de leur Réforme. C'est ici que les beaux esprits de cette Réforme Luthérienne distillent ingénieusement leur cervelle pour trouver des Chronographes & des Chronostiches, &c. à l'honneur de Luther & de ses travaux. Du reste il n'y a rien de réglé pour la solemnité de ces Jubilés. Ce sont des réjouissances publiques mêlées de dévotions: chaque Etat y met plus ou moins, selon qu'il le juge à propos, comme on fait généralement lorsqu'on célébre une victoire remportée sur l'ennemi. Pour marquer leur triomphe spirituel, & la *défaite de la Papauté* dans une partie considérable de l'Allemagne & du Nord *par les armes victorieuses de l'Antipape Luther*, (*d*) quelquefois les Luthériens ouvrent le grand jour du Jubilé par une assemblée solemnelle des premiers de la Ville ou de l'Etat en manteaux noirs, laquelle se forme à l'Hôtel de Ville, & de-là part de grand matin en Procession, pour se rendre à la principale Eglise, où se trouvent aussi le Clergé & les Colléges, qui viennent de même en Procession à la rencontre des autres. On se range ensuite dans l'Eglise pour participer à la dévotion de la Fête, qui consiste à chanter des Pseaumes & des Cantiques au sondes Instrumens & des voix; à prier Dieu, & à écouter un Prêche composé exprès pour la circonstance du tems. Les Eglises sont parées de fleurs, & d'autres ornemens, & souvent on communie pendant la célébration de ce Jubilé, qui n'est pas non plus d'égale durée par tout. En 1730. les Luthériens d'Augsbourg célébrérent pendant quatorze jours entiers celui de leur Confession.

(*a*) Du treiziéme siécle, selon quelques-uns.

(*b*) Les Mages, qu'on trouve nommés dans je ne sçai quels Auteurs *Aror*, *Sater*, *Peratoras*; ou *Apellius Amelius*, *Damascus*, ou *Mahalach*, *Ga'galath*, *Saracin*; ou enfin *Gaspar*, *Melchior* & *Balthasar*. On les fait régner l'un en Perse, l'autre en Nubie, & le troisiéme en Ethiopie ou en Arabie. Tous ceux qui ont écrit ces fables cherchoient à se divertir aux dépens de la crédulité du peuple.

(*c*) La Fête de tous les Saints est abolie comme telle en Dannemarc: mais elle y est consacrée à remercier Dieu d'avoir purifié l'Eglise par les soins de Luther.

(*d*) On décrit ici la maniére dont le Jubilé a été célébré à Dresde. Voi. *Histoire des Cérémonies de Saxe* en Allemand.

Le premier Jubilé des Luthériens a été celui de 1617. Ainsi il a été déja célébré deux fois. Les jours destinés à cette Fête furent le 31. Octobre & les deux premiers jours de Novembre, en mémoire de la Réformation commencée cent ans auparavant par Luther. Ce Jubilé de la Réformation est généralement observé dans tout le Luthéranisme. A celui-ci il faut joindre celui de la Confession d'Augsbourg, qui n'est pas si généralement observé, & les Jubilés particuliers des Etats qui ont reçu le Luthéranisme, par lesquels ils célébrent les siécles révolus de leur Réforme.

Tel fut celui que la Suéde ordonna en 1693. après cent ans révolus depuis le Concile d'Upsal, qui avoit achevé d'établir le Luthéranisme dans tout le Roiaume, & d'en bannir l'ancienne Religion. L'ouverture de ce Jubilé se fit le 26. Février par le son des cloches. Dès le matin tous les Fidéles se hâterent d'aller aux Eglises entendre les Prêches du jour, qui furent suivis d'une priére d'Actions de graces, que le Roi Charles XI. avoit fait composer pour être lue ou recitée après ces Prêches. La priére fut suivie aussitôt du chant des fidéles; & pendant que les timbales & toute sorte d'Instrumens se mêloient avec les voix dans l'Eglise, le canon tonnoit sur les remparts de Stockholm. Le soir & pendant la nuit il y eut partout des illuminations & des feux de joie, & les jours suivans furent des jours de réjouissance.

Lorsqu'en 1617. la Ville d'Ulm célébra le grand Jubilé, on fit une priére exprès pour cette solemnité; toute la jeunesse des Ecoles de la Ville fut conduite en céremonie à l'Eglise, & catéchisée après le Sermon devant toute l'assemblée. Ensuite on pria Dieu pour leur persévérance dans la Religion Luthérienne & pour celle de leur postérité. La semaine d'après la Fête, on régala chaque Ecolier d'une médaille & d'un exemplaire de la priére du Jubilé. Ces usages ont subsisté plus ou moins dans les Jubilés qu'on a célébrés dans les Etats Luthériens. Joignons à ces deux sortes de Jubilés ceux des Universités, & celui du formulaire de la Concorde.

La Liturgie *des* Luthériens.

Avant que de venir à la Communion, il est bon de parler un peu en détail des Liturgies Luthériennes. J'ai déja dit quelque chose de certains changemens faits par Luther: mais ce qu'on va ajouter pourra mieux instruire le Lecteur. En 1523. Luther donna un Formulaire de Messe & de Communion à l'Eglise de Wittemberg. Dans la Préface de ce Formulaire, il appelle la Messe & la Communion du pain & du vin un rit divinement institué par Jesus-Christ: mais il déclame contre l'*Autel de l'impie Achaz, cet abominable Canon, qui est un Recueil de lacunes bourbeuses*, &c. Voilà de quelle maniére il traite le Canon de la Messe; & niant ensuite qu'elle soit un Sacrifice, il veut que l'on n'en conserve que ce qui suit. (*a*) » On conservera, dit-il, les *Introits* des Di- » manches, & des Fêtes de Noël, de Pâques & de la Pentecôte. On renvoiera aux » Sermons des Dimanches les Actes des Saints qui mériteront la Commémoration de » l'Eglise. Outre les Fêtes de Noël, & les autres dont on a parlé, on mettra aussi au » nombre des Fêtes de Jesus-Christ, (*b*) la Circoncision, l'Epiphanie, &c. On conser- » vera les *Kyrie eleison* avec les chants differens selon les tems, le *Gloria in excelsis*, la » Collecte, pourvû qu'elle soit selon la véritable piété, comme la plûpart des Collectes du » Dimanche. Cette Oraison sera suivie de la lecture de l'Epitre. « On taxe en passant l'Auteur de l'Ordre des Epitres d'avoir été un (*c*) *insigne ignorant, & un estimateur superstitieux des œuvres. Il auroit bien mieux valu, dit-on, ordonner la lecture de ces endroits des Epitres qui enseignent la foi en Christ.* C'est ici un de ces excès que les disputes théologiques ont établis, & qui jettent dans les contradictions. Suivez la foi au préjudice des œuvres, ou les œuvres au préjudice de la foi, les extrémités sont également dangéreuses; les deux principes peuvent devenir également vicieux. L'un peut nous asservir à cette pieuse ignorance, que certaines gens ont canonisée sous le nom d'Orthodoxie: l'autre peut nous assujettir à cette belle & pompeuse superstition, qui trompe beaucoup de Chrétiens sous le nom de Religion. Mais ne dogmatisons point sur cette matiére, & pendant que nos maîtres ne se débattent que trop souvent entr'eux pour assortir leurs contradictions, soions constamment fidéles à cette vertu qui ne sçauroit avoir d'autre principe que Dieu seul, ni d'autre mérite que l'imitation de l'Etre suprême. Luther

(*a*) Ex Hospiniano *Hist. Sacram.* Part. II. pag. 27. & seq.

(*b*) Voi. ci-dessus.

(*c*) *Insigniter indoctus & superstitiosus operum ponderator.*

ther ordonne ensuite, « de chanter le Graduel, composé de deux versets de l'*Alleluia*, » ou d'un seul, à la volonté du *Surintendant*. Il n'approuve que la courte prose de Noël, » qui commence *Grates nunc omnes*; il n'y en a presque point de spirituelle que celle du » Saint Esprit, & le *Veni Spiritus Sancte*, avec fort peu d'autres. Le Symbole de Nicée » ne lui déplait pas, & pour le Sermon en Langue vulgaire, il est indifférent qu'on » le fasse avant le Symbole ou avant l'*Introit* de la Messe. Il rejette l'Offertoire, » qu'il appelle abomination. J'exclus, continue-t-il, tout ce qui ressent l'Obla- » tion avec le Canon. Nous retenons seulement ce qui est pur & saint, & nous com- » mençons ainsi notre Messe. Pour la Coumunion, j'incline à ne mettre que du vin pur » sans eau, parce que, selon (*a*) le reproche qu'Isaïe fait aux Juifs, l'eau ne me paroit » signifier rien de bon. Le vin pur signifie admirablement la pureté de la Doctrine Evan- » gélique, &c. Le pain & le vin étant préparés, on dira, *Dominus vobiscum*. ℟. *Et* » *cum Spiritu tuo. Sursum corda.* ℟. *Habemus ad Dominum*, &c. avec les paroles de » Jesus-Christ. Je souhaite qu'elles suivent la Préface après une petite pause, & qu'elles » soient récitées du ton de voix dont on chante l'Oraison Dominicale dans le Canon. » La Bénédiction finie, le Chœur chantera *Sanctus* & *Benedictus* : finissant *Benedictus*, on » (*b*) élévera le pain & le calice; après cela on dira l'Oraison Dominicale; on ne rom- » pra point l'Hostie; on ne la mêlera point dans le calice. D'abord après l'Oraison Do- » minicale on dira *pax Domini*, qui est une absolution publique des péchés des Commu- » nians. Ensuite le Célébrant se communiera lui-même, & communiera le peuple. Pen- » dant la Communion on chantera *Agnus Dei*, &c. On chantera, si l'on veut, la Com- » munion: mais au lieu de la derniére Collecte, *complenda*, (*c*) qui ressent le Sacrifice, » on lira dans le même ton, *Quod ore sumpsimus*, *Domine*; on pourra dire aussi, *corpus* » *tuum*, *Domine*, *quod sumpsimus*, &c. en mettant le singulier au plurier. *Dominus vo-* » *biscum*, &c. Au lieu d'*Ite Missa est*, on dira, *Benedicamus Domino* avec l'*Alleluia* en » Musique, qu'on prendra, si l'on veut, du *Benedicamus* des Vêpres. On donnera la » Bénédiction accoutumée, ou celle que Dieu a lui-même dictée au Chapitre 6. des Nom- » bres, *le Seigneur nous bénisse & nous conserve*, &c. « Les Réformés se servent aussi de cette Bénédiction, pour congédier leurs Fidéles après les exercices publics de dévotion. Luther laisse ensuite la liberté des habits, pourvû que ce soit sans pompe & sans luxe. Delà passant aux Messes privées, il les condamne absolument comme inutiles, peu édifiantes & entiérement contraires à l'institution de J. C. qui appelle toute assemblée des fidéles à la Céne. Dans les Messes privées, le Ministre de l'Autel se prépare solemnellement un festin qui appartient à toute l'Eglise : *C'est une table bien dressée, mais on n'y voit point de conviés.* Il veut aussi qu'on examine avec soin ceux qui se présentent à la Communion, & qu'on exclue également, & ceux qui sont indignes de communier par leur ignorance, & ceux qui le sont par leurs mauvaises mœurs. Sur la Confession privée avant la Communion, il dit : » elle n'est point nécessaire & ne doit point être exigée; cependant elle est utile, » & il ne faut pas la mépriser. Je souhaite, dit-il aussi, que le peuple chante des Canti- » ques en Langue vulgaire à la fin de la Messe. L'Evêque pourroit régler les choses de » telle maniére, qu'on les chanteroit tout de suite après le chant en Latin, ou que l'on » pourroit aussi les chanter, selon les jours, tantôt en Latin & tantôt en Langue vulgai- » re, jusqu'à ce que toute la Messe se dise en une Langue entendue de tous les fidéles. «

Tel étoit le formulaire que le Réformateur Saxon avoit dressé pour l'Eglise de Wittemberg, & auquel il sembloit que toutes les Eglises du Luthéranisme auroient dû se conformer entiérement. Cependant cela n'est pas absolument arrivé. Non seulement tous les Païs Luthériens n'ont pas le même Rituel : mais ils ont aussi des différences dans les Liturgies, quoique dans le fond la doctrine reste la même. On trouve de ces différences dans la Liturgie Danoise composée par Bugenhague, surnommé Pomeranus, & approuvée par Luther (*d*) mais augmentée encore & corrigée sous le Régne de Chrétien V. On trouve aussi des différences dans les Liturgies de Suéde; & on en trouveroit enfin (*e*) dans celles des autres Etats, si on prenoit la peine de les examiner attentivement les unes

(*a*) Isaïe Chap. I. *Ta boisson est mêlée d'eau.*

(*b*) Cette élévation, dit-il, restera encore pour ne pas scandaliser les ames trop foibles, qu'un changement si important fait tout à coup pourroit surprendre.

(*c*) *Quia ferè sacrificium sonat.* pag. 100.

(*d*) Elle fut publiée en Latin en 1537. & en Danois en 1539. En 1551. elle fut introduite en Islande.

(*e*) *Scultingius* a montré le peu de concert, ou plûtôt l'opposition qui se trouve entre les *Agenda* (Livres qui contiennent la Discipline) de Saxe, de Lipsic, de Wittemberg; de Nuremberg, de Magdebourg, de Lunebourg, &c. Cette Remarque est prise dans le P. *le Brun*. Rien ne prouve mieux au reste que la Réforme fut plûtôt l'effet du caprice des Novateurs que le fruit d'une sage méditation, que les changemens infinis qu'on a été obligé d'y faire : surquoi on peut consulter l'excellent Ouvrage de l'Histoire des Variations par M. de Meaux.

après les autres. Dans plus d'une Communion on prétend se justifier à l'égard de cette variation ; & les Luthériens ne s'oublient pas sur cet article. Quoiqu'il en soit, il ne convient point de taire ici la description de toutes ces diversités : on se contentera de rapporter en peu de mots l'essentiel des Liturgies de Suéde ; sur quoi le Lecteur pourra juger de la vérité du fait.

Personne n'ignore que la Réformation de la Suéde suivit de fort près celle de la Saxe ; que le Luthéranisme fut porté dans ce Roiaume par Laurent & Olaus Petri ; que Gustave Ericson Roi de Suéde qui mourut en 1560. contribua de tout son pouvoir à cette Réformation ; mais que le Roi Jean son fils & son (a) successeur travailla à la détruire autant qu'il lui fut possible, & que la faction opposée du Luthéranisme le lui permit. Pour ramener les derniers, & pour tâcher en même tems de contenter les Catholiques, on dressa une Liturgie qui déplut presqu'également aux deux partis : aux Luthériens, parce qu'elle retenoit des choses qu'ils rejettoient comme des abus : aux Catholiques, parce qu'elle en retranchoit qui, selon eux, étoient essentielles au Christianisme. Lorsque des opinions nouvelles ont commencé de changer la Religion d'un Etat, & que le Peuple s'est frappé du mérite de ses nouveaux Docteurs, il arrive presque toujours que l'adresse & la subtilité qu'on emploie à rétablir l'ancien culte, [illegible] dans qu'on y mêle en même tems beaucoup de ménagemens pour ceux qui suiv[illegible]veau, fortifient celui-ci & hâtent la ruine de l'autre. C'est ce qui s'est vû dans [illegible]volutions de Religion en Angleterre & en Suéde. Comme le parti Luthérien s'étoit rendu considérable pendant le régne de Gustave, on n'osa pas proposer sous celui de Jean une Liturgie toute Catholique. (b) » Le Pere Herbert, Laurent Nicolai, Fettenius & plusieurs autres en retran- » cherent l'Invocation des Saints, les priéres pour les Morts, la mémoire du Pape, le » mot de Sacrifice, les signes de croix. On mit à la tête de la nouvelle Liturgie des » priéres pour servir de préparation, & d'autres qu'on devoit dire en s'habillant. Après » ces priéres on trouve l'Introit, la Messe des Cathécumenes, un Canon plus long & un » autre plus court, des Préfaces & des priéres propres au tems, & le reste de la Messe, » le tout changé & transposé, de peur qu'on n'y reconnût la Liturgie de l'Eglise Ro- » maine. Les Auteurs de cette Liturgie y ajouterent des Scholies, composées pour la » plûpart de passages des Peres, qui faisoient assez connoitre les articles qu'on ne vouloit » pas, ou qu'on n'osoit pas exprimer. On y fait voir *pourtant*, qu'il est convenable que » les Prêtres gardent le Célibat, & qu'ils ne s'occupent que du service de Dieu, sans » se mêler des affaires du monde. On appella cet Ouvrage *Liturgie de l'Eglise de Sué- » de, conforme à l'Eglise Catholique & Orthodoxe*. On l'imprima en Latin & en Suédois, » afin qu'on pût dire la Messe dans les deux Langues, dans l'intention *cependant* que » lorsqu'on y seroit accoutumé, on n'emploiât que la Langue Latine. Les Ecclé- » siastiques Luthériens de Stockholm censurerent cette Liturgie par la bouche d'Abraham » Recteur de l'Ecole, & le Roi indigné les priva de l'exercice de leurs fonctions. Ils » en appellerent à l'Assemblée générale de l'Eglise de Suéde «. Pour abréger, la Liturgie rencontra tant de contradiction de la part des Luthériens & de leurs fauteurs, que le Roi fut obligé d'en dépouiller plusieurs de leurs Bénéfices, & même de les exiler. On fit si bien, que les Ordres séculiers dn Roiaume souscrivirent à cette Liturgie : mais cela n'empêcha pas qu'on ne la censurât toujours de vive voix & par écrit. Du côté des Catholiques, on se plaignit des égards & des ménagemens que le formulaire *demi-Luthérien & demi-Catholique* affectoit pour des Hérétiques. Le Pape vouloit aussi que le Roi se déclarât ouvertement. Enfin pendant que la Liturgie continuoit d'avoir le sort de se faire désaprouver des uns & des autres, l'Archevêque d'Upsal Laurent, que le Roi avoit gagné, se repentit de l'avoir signée & protegée ; & les Catholiques, qui faisoient encore tous leurs efforts pour se maintenir sous l'autorité d'un Roi déclaré pour eux, furent enfin obligés de céder entiérement au Luthéranisme, après la mort de ce Prince. La Liturgie en question fut imprimée à Stockholm, & mise en usage en 1570. environ huit ans après l'avénement du Roi Jean à la couronne de Suéde. On la réimprima en 1588. (c) ce qui prouve qu'on s'en servoit encore alors. Elle est précedée d'une Préface où l'on insinue d'abord, qu'il est à craindre qu'en voulant bannir la superstition, *on n'ait livré le troupeau à l'irreligion, monstre plus cruel* que cette superstition. On s'y plaint aussi du libertinage des Luthériens. » On aime mieux suivre ses passions qu'écouter des

(a) Après Eric son frere ainé, qu'il détrôna.
(b) Tiré du P. *le Brun*, Tom. IV. des *Liturgies*.
(c) Cette Liturgie, dit le P. *le Brun*, Tom. IX. pag. 121. a été en usage en Suéde pendant seize ou dix-sept ans.

» remontrances. Exhortez-vous les gens à la Confession, ils s'écrient qu'il ne faut contraindre personne, &c. Les Apôtres & leurs Disciples avoient ordonné des jeunes » & des priéres à certains jours & à certaines heures ; pourquoi rejettons-nous ces régles » anciennes si recommandées par l'Eglise ? On répond, Dieu veut une pieté libre : mais » si on abandonne les régles de la Discipline, qui pourra se flatter de retenir les hommes » dans les devoirs de la Religion « ? On établit aussi dans cette Préface la nécessité des cérémonies. » Les hommes ne se frappent pas assez de simples préceptes. La pieté se » déclare par l'extérieur : s'il ne la manifeste pas, comment sera-t'on persuadé qu'elle est » dans le cœur ? C'est afin que le Clergé rétablisse cet extérieur, dont la suppression a ruiné la » plus grande partie de la dévotion, que nous lui rendons la Liturgie dans une forme plus convenable, principalement dans l'administration de la Céne du Seigneur, y retranchant ce » qui paroît trop éloigné de la véritable maniére d'administrer, &c. Le motif de nos exhortations, continue-t'on, est de résister à la prophanation, que les Sacramentaires ont » répandue dans plusieurs pais, & d'empêcher qu'elle ne gagne les Gots & les Suédois «. Après cela on prévient l'*injustice* de ceux qui s'opposeront à cette Liturgie, & qui la taxeront de n'être ni Catholique, ni Apostolique. » Nous sommes toujours prêts, ajoute-» t'on, à répondre à ceux qui nous demanderont des raisons ; & pour cet effet nous » avons inséré dans cet Ouvrage beaucoup de remarques, qui serviront à instruire les » ignorans & ceux qui ont quelque doute dans l'esprit. On ne donne point ici de » nouvelles constitutions inventées par des Pontifes Romains. Ce sont des pratiques, que » l'Eglise orthodoxe & la sage Antiquité ont constamment observées. C'est par ces motifs » que j'exhorte les gens de bien à se soumettre, & à se réjouir de ce qu'au milieu des » troubles, l'Eglise Suédoise se trouvera conforme autant qu'il est possible à l'ancienne » Eglise Catholique & Orthodoxe «. On peut voir cette Liturgie toute entiére dans le Recueil de Liturgies du P. le Brun. Un des endroits le plus remarquable de ce formulaire se trouve dans la priére du Canon, (*a*) où le Célébrant, en demandant la bénédiction de Dieu sur le pain & le vin de la Communion, semble éluder la Transubstantiation, & se conformer au (*b*) sentiment des Luthériens par ces paroles : (*c*) » Benissez, Seigneur, & » sanctifiez par la vertu du Saint Esprit le pain & le vin qui sont destinés au *saint usage* » de la Communion, afin que par ce *saint usage*, ils deviennent pour nous le corps & » le sang, &c «. A cette remarque il faut en joindre quelques autres, qui ne sont pas moins dignes d'attention, & que je tire aussi du P. le Brun. » On a, dit-il, omis » les signes de croix : on n'a mis dans la Liturgie aucune priére pour les Morts, à cause » que les Etats de Suéde assemblés en 1529. avoient défendu de prier pour eux. Cette » Liturgie marque la Communion des Fidéles avant celle du Prêtre ; ce qui est opposé à » l'usage de toutes les Eglises Latines, Grecques & Orientales, &c. Au lieu qu'en retouchant on devoit, autant qu'il étoit possible, s'appliquer à rétablir les anciens usages & » supprimer les nouveautés, on autorise au contraire plusieurs nouvelles pratiques, comme » celle-ci, que (*d*) le Célébrant peut se répondre lui-même, & faire ainsi le Prêtre & le » Clerc, &c «.

Leurs Sacremens.

J'AI déja parlé de l'Ordre, qui suivant la Confession d'Augsbourg & l'Apologie, est incontestablement un Sacrement de l'Eglise Luthérienne. On y met encore dans le même rang le Baptême, la Céne & l'Absolution. La Confirmation y est aussi regardée, sinon comme un Sacrement, du moins comme une cérémonie reçûe des Peres. Enfin on y reconnoît une institution divine pour le Mariage. C'est ce qui m'autorise à réunir également les uns & les autres dans cet article sous le même titre de Sacremens de l'Eglise Luthérienne, dans le dessein de donner ici une idée des Cérémonies qui les accompagnent.

Je commence par la Communion, & je décris principalement la maniére de la célébrer selon le Rit des Saxons. (*e*) L'Histoire de leur Liturgie, qu'on a déja citée plus d'une fois commence ainsi le Chapitre qui traite de ce Sacrement ». Nos petits enfans même

(*a*) Voi. une remarque du P. *le Brun*, Tom. IV. &c. sur ce passage pag. 170 à 172. & 186.

(*b*) Qui n'admettent la Présence réelle que dans l'usage.

(*c*) *Benedic & sanctifica Spiritus Sancti tui virtute proposita & sacro usui destinata, panem & vinum, ut in vero usu nobis sint Corpus & Sanguis*, &c.

(*d*) *Ministri adstantes respondent ; ipse solus, si Ministri non affuerint, prosequitur omnia*

(*e*) *Histoire des Cérémonies Ecclésiastiques de Saxe*, Ch. 27.

» n'ignorent pas certainement qu'à la Sainte Céne nous recevons le vrai Corps & le vrai Sang de » N. S. J. C. & quoique ce mystere soit tellement au dessus de notre intelligence, que nous ne » puissions absolument le comprendre, nous croions avec confiance la vérité de ces paroles » de notre Sauveur : *prenez & mangez, ceci est mon corps*, &c. Celui qui avec un peu » de pain a pû rassasier plusieurs milliers d'hommes, qui a marché sur la mer, &c. peut » aussi effectuer à la Céne les paroles qu'il a prononcées », quand il étoit avec ses Apôtres. Certainement un Catholique s'exprimera dans les mêmes termes, pour défendre la Transubstantiation. » Depuis quelques années, dit ensuite l'Historien Saxon, le Con- » seil Ecclésiastique a réglé, que ceux qui se destineroient à la Communion seroient au- » paravant examinés par un Pasteur, ou par *(a)* un Confesseur sur la Religion, sur l'é- » tat de leur conscience, & sur la nature, le mérite & la force du Sacrement de la Cé- » ne, &c. Et comme tout cela ne se pouvoit pas faire commodément, ni même avec » une certaine bienséance à la confession, soit à cause des autres pénitens, ou parce » qu'on auroit pû s'appercevoir qu'il se passoit quelque chose de plus entre le Confesseur » & le pénitent qu'une Confession toute simple ; il fut arrêté que ceux qui voudroient » participer à la Céne, se feroient annoncer pour cet effet au Confesseur ou Directeur » quelques jours avant que de communier ». Cependant malgré ce réglement, il se commet encore beaucoup d'abus & de négligences dans la Communion, tant de la part de ceux qui veulent communier, que de ceux même qui doivent examiner : mais les Directeurs vigilans choisissent ordinairement le Mercredi ou le Jeudi de la semaine qui précéde la Communion, parce que ce sont des jours de priére publique, jours par conséquent très-propres pour cette annonce.

Le Dimanche auquel on communie, le Ministre après avoir fait le prêche, prie Dieu pour tous ceux qui doivent recevoir la communion : mais il n'y a point de formulaire de cette priére, & il est permis au Ministre de dire ce qu'il juge convenir en cette occasion. On chante aussi après le Sermon un ou plusieurs Cantiques propres à la dévotion. Pendant le chant, les Fidéles qui doivent communier se rendent devant l'Autel & s'y mettent à genoux, autant du moins que l'espace le peut permettre ; car, selon l'Historien Saxon, » ceux qui » ne peuvent s'agenouiller restent assis », jusqu'à ce que les autres aient communié : s'il ne le dit pas, je le suppose. Le Cantique étant achevé, le Ministre dit *prions :* il chante en même tems l'Oraison Dominicale, & lorsque l'Assemblée a dit *Amen*, il chante les paroles de l'Institution de la Céne. En quelques endroits toute l'Assemblée chante à haute voix avec le Ministre la priére & l'Institution ; ce qui est un véritable abus, puisque la voix de l'Assemblée étouffe d'ordinaire celle du Pasteur Officiant. Un autre usage, qui n'est pas absolument essentiel, c'est de faire un signe de croix sur l'Hostie, en prononçant ces paroles, *ceci est mon corps*, & un autre sur le calice, en disant, *ceci*, &c. Ce sont après tout des *signes commémoratifs de la Croix de* J. C. qui n'ôtent, ni n'ajoutent rien : cependant, comme le dit fort bien l'Historien Allemand, » que le Mi- » nistre oublie ces signes, des personnes auront la foiblesse de se former des scrupules sur » cet oubli, & croiront que le Sacrement a perdu sa force ». Ce n'est pas seulement au signe de Croix fait sur ces Espéces de la Céne, que le Peuple s'attache comme à une chose essentielle : il ne lui arrive guéres d'entamer un pain, qu'il ne l'ait auparavant *signé* d'un signe de Croix avec le couteau.

En plusieurs endroits de la Saxe, & même dans les Villes considérables, lorsque le Ministre consacre les Espéces, on sonne deux fois assez haut d'une clochette. Cet usage est fort inutile à des gens qui n'adorent pas les Espéces que leurs Ministres consacrent, & qui même ont une telle horreur pour l'Adoration, qu'au signal donné par la clochette à la Messe, ils tremblent & s'effraient comme si le tonnerre ou le canon les alloit atteindre. L'Historien Saxon, qui étoit Ministre, & par conséquent plus susceptible de fraieur dans un pareil cas, quoique peut être fort courageux quand il s'agissoit de quelque Exploit Théologique, ou de *livrer impitoiablement un assaut de controverse ;* cet Historien, dis-je, déclare fort ingénument » que la premiére fois qu'il lui arriva de » faire la Céne à Lipsic, le son de cette clochette le troubla tellement, & sa dévotion » en fut si distraite, qu'il en oublia l'*œuvre capitale*, c'est-à-dire la mort de Christ & la » participation à son Corps & à son Sang ». Plusieurs Fidéles de sa Communion lui témoignerent aussi, que le son de cette clochette leur causoit ordinairement la même fraieur & de semblables distractions, quoiqu'il dussent y être accoutumés.

Un autre usage que cet Auteur regarde comme un abus, est le changement d'habits ou

(a) Seelsorger. En Allemand c'est proprement un Directeur.

ou d'Ornemens pontificaux, qu'il appelle *un reste de Papisme*. Dans la plûpart des Eglises Luthériennes le Pasteur, avant que de donner la Communion, met le surplis, & par dessus le surplis un vêtement sur lequel il y a des Croix, mais qu'il ne faut pourtant pas confondre avec (*a*) l'Etole des Prêtres Catholiques, puisqu'il ne lui ressemble nullement. En quelques endroits le Pasteur, après avoir lû l'Evangile devant l'Autel, ôte le susdit vêtement par dessus sa tête, & le pose sur l'Autel. Après le chant du *Credo*, il monte en chaire & prêche en surplis. Après le prêche il retourne à l'Autel, & reprend le vêtement. Cependant il est beaucoup plus ordinaire de ne le prendre qu'au moment que la Céne va commencer; & c'est-là, dit le Ministre que je copie, la maniére la plus décente dans une cérémonie qui n'a été retenue avec plusieurs autres par les Auteurs de la Réformation, que pour ne pas effraier les ames foibles, & sur-tout le Peuple, qui s'attache tellement à ce qui frappe les yeux, qu'il ne faut pas espérer de pouvoir le désabuser facilement. Beaucoup de devots, dit-il encore, croient avoir fait une œuvre excellente, quand ils ont orné un Autel, ou une chaire, ou quand ils ont revêtu le Ministre de l'Autel d'un magnifique habit de cérémonie. On en trouve quelquefois jusqu'à dix ou douze de *relais* dans les Eglises.

J'ai déja parlé de l'usage d'avoir des cierges sur les Autels. On les allume pour la Céne en plusieurs endroits, entr'autres à *Wartburg*, » fort inutilement à la vérité; car y a-t'il » rien de plus mal avisé, dit mon Auteur, que d'avoir de la lumiére en plein jour dans » les Eglises? Mais, ajoute-t'il, ces cierges allumés sur l'Autel peuvent rappeller dans » le souvenir des Fidéles, que le Sauveur fit & institua la Céne au commencement de » la nuit, *& qu'alors on allume de la chandelle* «. La vérité est que les Luthériens ont retenu cet usage des Catholiques, comme ceux-ci l'avoient hérité des autres Religions, ou l'avoient pris de la nécessité, étant obligés dans les tems de persécution de célebrer l'Office divin dans des lieux souterrains. C'est tout ce qu'on peut dire de raisonnable sur un tel sujet, sans avoir recours aux emblêmes & aux mystéres. A Wittemberg, & dans toutes les Eglises soumises au Consistoire de cette Ville, on n'allume point de Cierges pour la Céne; en quoi vrai-semblablement on suit le réglement de Luther: mais dans les endroits où cet usage a continué, il s'est glissé parmi le Peuple la même superstition que l'on a remarquée dans les autres cérémonies, & on a même vû, dit l'Historien Saxon, des gens assez simples, pour s'imaginer que les cierges faisoient une partie essentielle de la Communion. *A celle des malades*, les personnes superstitieuses ne manquent jamais de faire mettre deux chandelles ou deux bougies sur la table.

Mettons aussi au nombre des usages retenus, celui d'emploier des Hosties au lieu de pain à la Communion. Sur ces Hosties on voit la figure d'un Crucifix. Mon Auteur dit qu'il arrive quelquefois qu'on a trop d'Hosties, & quelquefois aussi qu'on en a trop peu: sur quoi il fait ce raisonnement. » Il vaut mieux en avoir trop que trop peu. S'il y en » a trop, on en peut donner deux aux derniers Communians, afin de consumer par ce » moien tout ce qui auroit pû rester, si l'on n'aime mieux les garder pour une autre » Céne «. Il ajoute que les Hosties aïant manqué à un Pasteur Luthérien, celui-ci, pour communier les deux personnes qui restoient, s'avisa de leur partager une Hostie, pour s'épargner la peine de faire une nouvelle consécration.

A la distribution de la Céne, le Ministre prononce les paroles de l'Institution de la maniére suivante. » En donnant l'Hostie, & faisant en même tems un signe de Croix » sur la personne, prenez & mangez; ceci est le véritable Corps de J. C. qui est mort » pour tous vos péchés. Qu'il fortifie & nourrisse votre ame & votre corps dans la vé» ritable foi pour la vie éternelle. En donnant le vin, prenez & buvez; ceci est le » véritable Sang de J. C. qui a été répandu, &c. comme pour l'Hostie «. Le (*b*) Diacre ne fait point de signe de croix en donnant le vin, parce qu'il doit présenter le Calice de la main droite. A l'occasion des paroles de l'Institution que j'ai rapportées, le Ministre Saxon propose un doute assez singulier, qu'il est bon de placer ici, pour montrer que le point d'honneur de ceux qui sont nés ou élevés dans certains païs peut aller quelquefois jusqu'aux Autels, & qu'il est fort possible que dans un acte de Religion, où l'humilité est essentielle, on conserve assez d'orgueil pour s'égaler à l'Homme Dieu, que le Prêtre ou le Ministre représentent à l'Autel en communiant les Fidéles. Voici le doute.

(*a*) Voi. la Figure *ubi infr.* En Allemand ce vêtement s'appelle *Messewand*, ce qui veut dire *habit* ou vêtement pour la Messe.

(*b*) Le Ministre donne l'Hostie, & le Diacre le Calice. Voi *ubi sup.* pag. 473. Ch. 27. Quelquefois aussi le Ministre donne l'un & l'autre. Si le nombre des Communians est trop grand, deux Ministres présentent le *vrai Corps*, (c'est ainsi que s'exprime l'Auteur Allemand, & deux autres Ministres, ou deux Diacres donnent le Calice.

» Quoique ces paroles, *prenez & mangez*, &c. ne doivent point être regardées comme » une formule de Ceremonie, & qu'au contraire il faille les prendre en quelque maniere » pour une partie essentielle de la Cène, puisque N. S. J. C. s'en est servi pour l'instituer, » on demande s'il faut dire aux personnes qualifiées, *prenez & mangez*, &c. (*a*) ou *que* » *Monsieur, ou Madame prenne.* J'ai vû disputer assez long-tems sur cet article : mais » pour dire ce que je pense, je croi qu'on ne doit gener personne. Quand on s'adresse en » donnant la Cène à une personne qualifiée, on pourroit lui dire, *que Monsieur ou Ma-* » *dame prenne* ; mais comme on se sert toujours de l'Impératif en s'adressant à des » personnes de basse condition, il semble qu'il ne conviendroit pas tout à fait de l'em- » ploier, en donnant la Cene à des Rois ou à d'autres Princes » ; & par conséquent il faudroit leur dire, *que votre Majesté prenne*, &c. Voilà comment la sotise des hommes trouve le secret de mettre de l'absurdité dans ce que la Religion a de plus grave, & de mêler le ridicule avec des choses qu'ils regardent comme essentielles à leur salut.

Celui qui a reçu la Communion se met à genoux devant l'Autel pour rendre graces à Dieu, & en plusieurs endroits on a la coutume de se féliciter les uns les autres après la Communion. A l'égard du nombre de fois que le Fidele Luthérien doit communier dans l'année, on ne lui limite rien. La fréquence & la rareté de cet acte de Religion sont absolument arbitraires ; on peut même communier tous les Dimanches. Je dois remarquer aussi une précaution, qui en même tems qu'elle prouve le respect des Luthériens pour cet acte de Religion si essentiel au Christianisme, semble montrer qu'ils connoissent le défaut de leur sistême sur l'Eucharistie. Deux Clercs, ou deux Enfans de Chœur qui sont à l'Autel tiennent ordinairement un linge (appellons-le un Corporal) devant les Communians, afin que par la négligence du Pasteur qui administre la Communion ou du Fidele qui la reçoit, il ne tombe point d'Hostie (*b*) à terre, & qu'il ne se répande point de vin. La Communion étant faite, le Pasteur chante un verset de Pseaume avec un *Alleluia*, auquel le Chœur répond par un autre. Le Pasteur continue ensuite les Actions de graces, & le Peuple se joignant au Chœur répond *Amen*.

Aucun Ministre ne doit se communier soi-même ; & cela est défendu expressément par la discipline de Saxe. Cependant il s'est trouvé, & il se trouve encore des exceptions inévitables, & le défaut de Pasteurs qui puissent communier le Ministre Officiant est une de ces exceptions. Enfin pour achever ce qui concerne ce devoir, je dois remarquer aussi, que non seulement la Confession, dont je parlerai bientôt encore une fois, précède la Cène ou Communion, mais que de plus la veille de cette dévotion il se fait un prêche préparatoire, auquel tous les Communians doivent se trouver, & ceux qui manquent d'y assister, (*c*) sont jugés dignes des censures Ecclésiastiques. Pour ce qui est de la maniére de communier, on a vû qu'en Saxe on communie à genoux : cela se pratique de même en plusieurs autres endroits. Dans le (*d*) Wittemberg on communie debout, & de même à Augsbourg. On voit ici une de ces Cènes Lutheriennes d'Augsbourg d'après nature.

Les Luthériens emploient indifféremment du vin rouge ou du vin blanc à leur Communion. Ils ne la donnent point aux enfans, mais ils la portent aux malades & aux mourans ; & voici ce que l'on pratique alors. D'abord je dois faire remarquer au Lecteur, que cette Communion portée aux malades a toute la conformité possible, excepté pourtant l'adoration, au Viatique des Catholiques Romains, & qu'elle pourroit bien aussi recevoir le même nom de (*e*) *Viatique*, puisque, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, elle est donnée au mourant comme *une provision de voyage*. Le nom que (*f*) les Allemands donnent au Viatique exprime la même idée, & me rappelle le *Naulum*, ou droit de passage dû à Charon, qui étoit une obole, c'est-à-dire une piéce d'environ six deniers qu'on mettoit dans la bouche du mort, pour payer à Charon le droit de passage aux Enfers ; à quoi Apulée ajoute (*g*) un gâteau pour broder l'usage à sa mode. Je ne sçai si le nom de Viatique a paru trop superstitieux ou trop *Papiste*

(*a*) On ne peut traduire autrement ces mots *er nehme hin*, *sie nehme hin*. C'est par respect que les Allemands se servent de l'Optatif. Bien loin d'avoir donné trop de force à la traduction, il auroit fallu traduire, *Monsieur ou Madame je vous prie de prendre.* La chose est si ridicule, qu'il est surprenant qu'elle puisse entrer dans l'esprit d'un homme raisonnable.

(*b*) Ou peut-être aussi afin qu'il ne tombe rien de l'Hostie.

(*c*) M. *Marchalcs* dans son M. S. cité *ubi sup.*

(*d*) Le même *ubi sup.*

(*e*) *Viaticum* en Latin signifie argent, ou provisions pour un Voiage.

(*f*) *Zehrpfennig* ou *Reisepfennig*. Il est bon de remarquer, que *Viaticum* emploié pour signifier l'Eucharistie donnée aux malades, est un mot beaucoup plus ancien que Charlemagne, & que dans un Auteur nommé *Dudon*, Auteur à la vérité du bas âge, on la trouve appellée *Stips*, c'est-à dire aumône.

(*g*) L. VI *Metamorph.* *Non vacua debebis incedere, sed offas ambabus gestare manibus, at in ipso ore duas ferre stipes.*

E S

ces comme
ne maniere
l'instituer,
t) ou *que*
cle : mais
s'adresse en
ur ou Ma-
sant à des
it de l'em-
nsequent il
es hommes
rave, & de
alut.

ndre graces
utres après
communier
e Religion
Je dois re-
des Luthé-
qu'ils con-
Enfans de
un Corpo-
inistre la
e, & qu'il
a verser de
r continue
en.

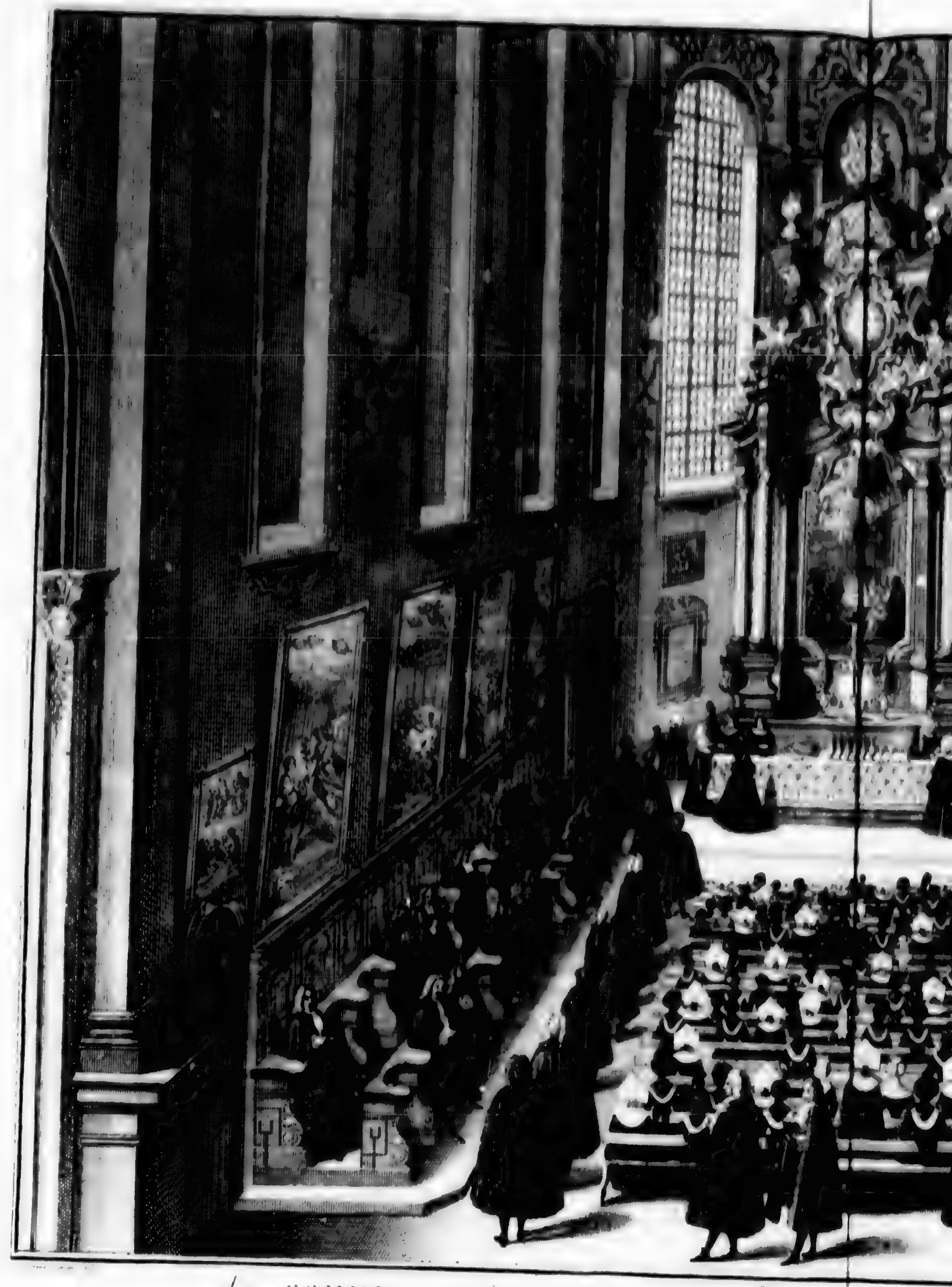
pressément
des excep-
e Officiant
je dois re-
e une fois,
n il se fait
ceux qui
ce qui est
cela se pra-
commune
Augsbourg

leur Com-
les & aux
r au Lec-
le, excep-
rroit bien
s'exprimer
stage. Le
me rap-
à-dire une
a Charon
ler l'usage
op *Papiste*

ou provisions

[illegible]

[illegible]



La COMMUNION *des* LUTHERIENS *dans* L'EGLISE



...NS dans L'EGLISE des MINORITES à AUGSBOURG.

aux
Com
vrai
tiqu
ſain
cett
la C
feſſe
mala
le 2;
lecte
re de
tel d
ou ſu
avec
muni
ne m
mêm
appel
amis
ou d
Ce n
auſſi
pable
les co
rappo
Je
feſſion
qu'ell
& ſo
Paſte
infirm
cent l
les qu
par la
Auteu
pratiq
» mi
» l'ab
» ne f
» tion
» ſolu
» cont
» mir
La
chang
tique
A c
joigno
mes &
» Min
» vrais
» ne ſe
» ſieurs
» récit
time
» exho
» l'abſ

• S

aux Luthériens. Quoiqu'il en soit, ils ont jugé à propos de l'abandonner, & d'appeller *Communion privée* cette Communion donnée aux malades & aux mourans. Tant il est vrai que Luther qui malgré toute son audace, se voioit obligé d'admettre plusieurs pratiques de la Religion Catholique, ne songeoit en changeant puérilement les noms de ces saintes Cérémonies, qu'à exhaler sa bile contre la Cour de Rome. Quoiqu'il en soit, cette cérémonie de porter le Viatique aux malades se réduit à ces trois choses. 1. A la Confession du malade, précédée d'une priére, & suivie de l'absolution que le Confesseur lui donne au nom & de la part de Dieu. 2. A la Communion donnée au malade, précédée d'une priére préparatoire, & suivie du chant d'un Pseaume, qui est ou le 23. ou le 103. dans le Pseautier des Luthériens & des autres Protestans, & d'une Collecte, ou priére convenable à la Communion. 3. A une benédiction, qui fait la clôture de la cérémonie. Mon Auteur rapporte, qu'en quelques endroits on fait un petit Autel de la table qui se trouve dans la chambre du malade, c'est-à-dire, que sur un tapis, ou sur une nape on met deux chandelles ou deux bougies, & un Crucifix entre deux avec la paténe & le calice, ou des choses équivalentes. Il ajoute qu'il a vû de ces Communions privées administrées sans autres témoins que la femme ou le mari de la personne malade. Cependant l'ordre veut qu'elle soit administrée en présence des parens, & même des domestiques du malade : mais si on n'a ni parens, ni domestiques, on doit appeller deux ou trois voisins pour témoins. Il est même permis à des parens, ou à des amis du malade de communier avec lui ; & pour cet effet on doit les avertir la veille, ou du moins quelques heures d'avance, afin qu'ils puissent se préparer à cet acte religieux. Ce n'est pas seulement aux malades & aux mourans que l'on porte la Communion ; il est aussi d'usage chez les Luthériens de la porter aux personnes que le grand âge rend incapables de communier dans l'assemblée de leurs freres. A ces personnes, le Ministre qui les communie fait une exhortation, que l'on pourroit appeller un *Prêche* domestique par rapport à la *Communion privée* ou domestique.

Je dois parler à présent de la Confession, dont j'ai déja dit quelque chose. La Confession est estimée très-necessaire dans tout le Luthéranisme. Ajoutons en même tems qu'elle est très-avantageuse à l'autorité Ecclésiastique. Si elle calme les peines de l'ame & soulage les consciences, elle excite aussi la crainte, la vénération, le respect pour les Pasteurs qui par la Confession deviennent les (*a*) Directeurs & les Médecins des ames infirmes. Ils les guérissent au nom du Seigneur : mais au nom du même ils leur dénoncent la mort, si elles négligent les remédes spirituels qu'ils ordonnent. Cependant quelles que puissent être la vénération & l'autorité que les Confesseurs Luthériens s'attirent par la Confession, ils sont restés fort au dessous des Confesseurs Catholiques. (*b*) Mon Auteur fait médiocrement valoir le mérite & la nécessité de la Confession tel qu'elle est pratiquée dans son Eglise. » Il est, dit-il sur le témoignage d'un Théologien de sa Com» munion qu'il cite, du devoir des Ecclésiastiques d'écouter les Confessions & de donner » l'absolution, conformément au pouvoir des Clefs, &c. Ce pouvoir seroit inutile, s'il » ne falloit pas se confesser devant un Ministre de l'Eglise, & recevoir ensuite l'absolu» tion de ce Ministre. Ainsi *quant au genre*, la Confession particuliére ou privée, & l'ab» solution sont d'institution divine : cependant *quant à l'espéce*, la maniére dont il faut se » confesser, & le tems auquel on le doit, c'est l'Eglise (Luthérienne) qui a droit de déter» miner ces choses. «

La conséquence qu'il en faut tirer, est qu'elles sont donc arbitraires, & qu'on pourra les changer comme les Eglises particuliéres le jugeront à propos ; & c'est aussi ce qui se pratique dans l'Eglise Luthérienne.

A ce que nous venons de rapporter touchant la Confession, d'après l'Auteur Saxon, joignons ce que dit à ce sujet *Maichelius*, dans un Manuscrit, où il est parlé des dogmes & des cérémonies Luthériennes. » Avant la Communion, on se confesse devant le » Ministre, qui conformément à la parole de Dieu, annonce la rémission des péchés aux » vrais pénitens. Cette Confession n'est pas *auriculaire*, mais générale : cependant elle » ne se fait pas de la même maniére chez tous les Luthériens. En quelques endroits plu» sieurs pénitens viennent tous ensemble devant le Ministre Confesseur. Un d'entr'eux » récite une Confession générale, après laquelle le Confesseur demande, si tel est le sen» timent de tous les autres. Après qu'ils ont répondu oüi, le Confesseur leur fait une » exhortation plus ou moins longue, selon qu'il le croit à propos, & cela se termine par » l'absolution. Cette coutume est des grandes villes, où il seroit impossible d'entendre

(*a*) *Seelsorger* en Alemand signifie *Directeur de l'ame*. | (*b*) Chap. 29. de l'*Hist. des Cérémon.* &c.

» la Confession de chacun en particulier. En certains endroits, le Ministre qui con» fesse propose ces trois questions, qui sont comme autant de conditions requises pour » être admis à la Communion. 1. Si on a une sincére repentance des péchés dont on » se trouve coupable en sa conscience. 2. Si on croit & professe que le Corps & le Sang » de Jesus-Christ sont véritablement & réellement présens sous les symboles du pain » & du vin. 3. Si on promet de vouloir toujours demeurer dans la Religion Luthé» rienne «. Cette derniére demande renferme un principe d'intolérance; & on sçait assez que les Luthériens penchent généralement de ce côté-là, non seulement à l'égard des Catholiques Romains, mais aussi à (*a*) l'égard des Calvinistes qui leur ont fait si généreusement des offres de fraternité. » L'imposition des mains se pratique aussi à Hambourg, en Saxe & ailleurs, lorsque le Ministre se dispose de prononcer l'absolution, » & va commencer la rémission des péchés «. Cette imposition des mains se fait de la maniére suivante. Le Ministre Confesseur pose la main jusqu'à trois fois sur la tête de celui qui vient de se confesser, en nommant à chaque fois une personne de la Trinité; après il lui dit ces paroles, *allez en paix; que la grace de* Notre Seigneur Jesus-Christ *soit avec vous*, & fait en même tems le signe de la croix sur lui. Pendant ce tems-là le pénitent récite assis, debout, ou à genoux, *en un mot comme il lui plait*, le Formulaire de Confession qui se trouve dans les Cathéchismes Luthériens, ou dans les (*b*) Livres de Communion. Le commun peuple récite ordinairement la Confession Ecclésiastique, qui se lit tous les Dimanches après le Sermon. Plusieurs emploient toute leur vie le formulaire de Confession qu'ils ont appris à l'Ecole; & tout cela se pratique souvent avec une négligence que l'Auteur Luthérien ne manque pas d'insinuer. Le Luthéranisme a des *Automates* comme toutes les Religions.

Quoiqu'il en soit, dans le petit Catéchisme Luthérien (*c*) on trouve quelques formulaires de Confession, en faveur de ceux qui n'ont pas assez de capacité pour réfléchir & méditer par eux-mêmes sur leurs péchés. Telles sont, par exemple, les modéles de Confession pour les maîtres & pour les domestiques. A la tête de ces formulaires on lit ces paroles, qui commencent l'entretien du pénitent avec le Ministre auquel il va se confesser. (*d*) *Vénérable & cher Seigneur, je vous supplie de vouloir écouter ma Confession, & de m'accorder pour l'amour de Dieu la rémission de mes péchés.* Si le pénitent ne se trouve pas chargé des péchés marqués dans les formulaires, qu'il ( ) dise en gros quelques péchés qui lui sont connus. S'il ne se connoit aucun péché, chose presque impossible, dit le Catéchisme, (*f*) *qu'il n'en récite donc point en détail; qu'il reçoive la rémission de ses péchés, après avoir fait une Confession générale.* Le même Catéchisme dit, que le Confesseur fait cette demande à son pénitent, (apparemment entre la Confession & l'absolution :) *Ne croiez-vous pas que cette absolution que je vous donne est l'absolution de Dieu?* A quoi le pénitent aiant répondu oüi, le Ministre ajoute, *ainsi soit-il.*

Je ne dis rien des Priéres, des Cantiques, des Pseaumes de pénitence qui doivent préparer à la Confession, ni du Sermon prononcé la veille ou surveille, par lequel les pénitens sont exhortés à s'aquitter chrétiennement de cet acte de dévotion.

On voit (*g*) ici dans une Figure la maniére dont on se confesse à Augsbourg, & celle dont le Ministre donne l'absolution. Il n'y a pas beaucoup de différence de cette maniére à celle de Saxe. Dans l'une & dans l'autre on prendroit la Confession pour auriculaire. Cependant elle n'est pas absolument telle, du moins s'il faut croire les Luthériens d'Allemagne, seuls juges sur cette matiére. (*h*) Un habile Voiageur décrit celle qu'il vit à Stockholm. Le Prêtre, dit-il, en botes ou botines, les éperons aux talons, & en habit » ordinaire donnoit l'absolution à une douzaine d'hommes & de femmes, qu'il venoit » de confesser. Ils étoient autour de lui à genoux. « Après une interrogation à peu près semblable à celle que j'ai rapportée un peu plus haut, il leur prononça l'absolution &

(*a*) *Chemnice* opine pour l'expulsion des Calvinistes. Il dit que les choses n'en iroient que mieux, si on les chassoit de tous les endroits où domine le Luthéranisme. Voi. Carpzov. *in Jurispr.* &c ubi sup. Celui ci ajoute, *que les Luthériens ne reconnoissent nullement les Calvinistes pour leurs freres*, quoique ceux-ci insistent beaucoup sur cette prétendue fraternité

(*b*) Les Fidéles du Calvinisme les appellent des *Livres de preparation à la Céne* ou Communion.

(*c*) *Vide Catech. minorem* inter *Libros Symbolicos à Pfaffio collectos.*

(*d*) *Reverende & dilecte Domine, rogo te ut confessionem meam audias, & mihi propter Deum remissionem annunties.*

(*e*) *Unum atque alterum peccatum sibi notum recitet.*

(*f*) *Si verò planè nullius tibi conscius es, quod impossibile est; nullum etiam in specie recites, sed accipias remissionem*, &c. Il n'y a que les Pharisiens qui ne se connoissent point de péchés.

(*g*) Voi. la Planche qui représente l'imposition des mains faite à un Candidat, page 38.

(*h*) *Vidimus sacerdotem in habitu vesteque vulgari cum ocreis & calcaribus, duodecim aut amplius tam viris quam fœminis absolutionem impertientem. In Ecclesia Germanica observavimus singulos in aurem ministri confiteri*, &c. Ogerius in Itin. Suecico, &c. pag. 157.

& les embrassa. Ils s'embrasserent de même les uns les autres. » De-là, continue ce » Voiageur, j'allai dans une Eglise Allemande, où je remarquai que les pénitens se con» fessoient à l'oreille du Ministre. « Une chose bien plus digne de remarque, & qui, selon les rigides, est une espéce de simonie, c'est la gratification en argent que l'on donne en plusieurs endroits au Confesseur, après s'être confessé. On remarque plusieurs abus que cet usage a introduits, comme d'empêcher les pauvres gens de communier, parce qu'ils n'ont rien à donner au Confesseur, d'autoriser l'avarice des Confesseurs, &c. Quelques sçavans Luthériens ont tâché de justifier les Confesseurs en disant, que l'argent qu'ils reçoivent à la Confession est comme une partie de leur salaire.

Après avoir parlé de la Confession & de l'Absolution, il ne faut pas oublier que la Réforme Luthérienne a des jours extraordinaires de pénitence, que l'on passe à jeûner & à prier Dieu dans les Temples. Autrefois on n'en célébroit que deux par année en Saxe : depuis l'année 1707. on en a ajouté un troisiéme, qui est l'anniversaire de la sortie des Suédois de l'Electorat de Saxe. Les autres Etats Luthériens ont aussi des anniversaires semblables à celui-là. Ces jours s'annoncent la veille comme les Fêtes, par le son des cloches : souvent on fait un prêche de préparation la veille ; & le *Surintendant*, ou le Ministre de la Cour donnent aux Ministres des textes, & même des formulaires tout imprimés de prêches pour ces jours solennels. On peut fort bien comparer ces piéces à ces amplifications que les Professeurs de Rhétorique dans les Colléges dictent à leurs Ecoliers, pour former leur stile & les exercer. Avec ces formulaires, on envoie aussi l'ordre qu'il faut observer dans ces jours de jeûne, & la maniére de les célébrer. Il n'est pas nécessaire de dire, que tout commerce est suspendu & interdit pendant ces jeûnes, que les boutiques sont fermées, &c. Il est plus nécessaire de remarquer, que l'on fait alors des aumônes extraordinaires, & que la dévotion est beaucoup plus fervente, ou du moins doit l'être.

Pour ce qui concerne l'Excommunication dont il nous reste à parler, nous devons dire d'abord qu'en Suéde & en Dannemarc elle est accompagnée d'une pénitence très-rude. Le Rituel Danois (*a*) porte qu'un excommunié qui se présente à l'Eglise, en est chassé par un Clerc de la Paroisse à la vûe de toute l'assemblée des fidéles. Cependant si l'Excommunication dure quelque tems, on ne l'empêche pas de se rendre à l'Assemblée, afin qu'il puisse écouter les Prêches, & participer avec les autres à toutes les dévotions : mais il est séparé des fidéles ; & lorsque le Ministre descend de la chaire, le même Clerc qui l'a introduit le conduit hors de l'Eglise. Al'égard de la Suéde, on n'y est pas moins sévére sur cet article. Un Voiageur (*b*) raconte qu'il vit à Lincoping une fille tombée dans quelque désordre, & sujette par conséquent à l'Excommunication, exposée à genoux depuis le grand matin jusqu'à midi à l'entrée de l'Eglise, dans une espéce de cage à barreaux de bois assez élevée. Ce n'étoit peut-être qu'une peine civile, & non pas une pénitence Ecclésiastique. On punit à peu près de même à la Haie les filles qui n'ont pas honte de faire profession de débauche : ce ne seroit donc nullement par cet exemple qu'il faudroit juger de la sévérité des Luthériens de Suéde. Quoique très-rigide, leur discipline renonce, comme celle des autres Etats qui font profession du Luthéranisme, à tout ce qui a la moindre apparence de peine civile ; car, selon la doctrine commune à tous les Luthériens, les Ministres de l'Eglise ne doivent jamais confondre les peines Ecclésiastiques, c'est-à-dire, l'exclusion de l'Assemblée des fidéles & l'interdiction de la Communion, avec les peines que le seul Magistrat doit infliger. (*c*) En un mot les Luthériens n'approuvent que l'*Excommunication mineure*, qu'ils appellent (*d*) *vraie & Chrétienne*. Qu'on ne croie pas que l'Eglise de Suéde passe les bornes de cette Excommunication, à cause de cette loi (*e*) sévére qui ordonne, que celui qui demeurera excommunié au de-là d'un an, sera prisonnier un mois entier au pain & à l'eau : ils prétendent que cette Excommunication, & la peine qui en est la suite, appartiennent au Magistrat & aux Tribunaux du Roiaume. Mais, dira-t-on, pourquoi la Puissance civile s'attribue-t'elle le droit de punir d'une Excommunication ? Je laisse à d'autres le soin de répondre à cette objection.

Luther a donné un formulaire du Baptême en Langue vulgaire, afin que l'Assemblée des Fidéles entende les paroles de la Liturgie qui servent de préliminaire au Baptême

(*a*) Terpager, *Rituale Daniæ*, Cap. 7.
(*b*) *Ogerius in Itiner. Suecico, Danico*, &c. p. 133. Paris 1656.
(*c*) Voi. les *Articles de Smalcalde inter Libros Symbolicos à Pfaffio collectos.*
(*d*) *Vera & Christiana.* Ibid.
(*e*) *Etat de la Suéde* par Mylord *Robinson.*

d'un enfant, celles que l'on emploïe pour le baptiser, & les devoirs ausquels s'engagent les parrains & les marraines par cette *initiation* de l'enfant au Christianisme. Voilà en peu de mots les raisons, que le Réformateur allégue de ce changement dans la (*a*) Préface de son formulaire. Il a aussi retranché diverses cérémonies des Catholiques Romains; comme de souffler sur l'enfant, de lui mettre du sel dans la bouche, &c. » parce » que ces choses, (*b*) dit-il, ne sont nullement essentielles au Baptême. Ce n'est pas-là » ce que le *Diable* craint : il faut l'attaquer plus sérieusement. Ce qui l'effraïe est tout » autrement important «. Mais il a retenu l'Exorcisme & les signes de croix. Les Catholiques ne disent pas non plus que toutes les cérémonies que l'Eglise emploïe dans le Baptême des enfans soient de l'essence du Sacrement; & on doit dès-là avouer que Luther a toujours cherché à quelque prix que ce fût à chicaner les vrais Orthodoxes, même dans les occasions où la force de la vérité l'obligeoit à embrasser l'essentiel de leurs Cérémonies; & je ne doute pas que tout Lecteur sensé, de quelque parti que ce soit, ne convienne de la fidélité de cette réflexion.

Pour ce qui concerne ce même Sacrement, voici, selon Maichelius (*c*) ce qui se pratique dans le Wirtemberg, sa patrie. » Les Luthériens, dit-il, baptisent leurs enfans » un ou deux jours après leur naissance. Au cas que l'enfant soit trop foible pour être » porté à l'Eglise, ils le font baptiser dans la maison. Ils ont un ou deux parrains. L'E- » xorcisme subsiste encore en quelques païs. Une nouvelle cérémonie s'est depuis peu intro- » duite dans le Wirtemberg par les sages conseils de M. *Osiander*, qui aïant fait un voïage » en Angleterre en qualité d'Envoïé du Duc, a trouvé la Confirmation des enfans, qui » s'y pratique quelque tems après leur Baptême, si bonne, qu'il a conseillé de l'introduire » dans les Eglises de ce païs «.

Avant que de reprendre mon Auteur Saxon, voïons les usages répandus en quelques autres endroits touchant le Baptême. Dans un danger évident de mort, un Laïque & une sage-femme peuvent baptiser l'enfant. Dans le droit Ecclésiastique de Saxe, il n'est permis à une sage-femme de baptiser l'enfant mourant, qu'après qu'on n'a pû trouver d'homme pour le baptiser : mais je ne sçai si cet usage est général. En Dannemarc (*d*) on ne baptise pas les enfans non légitimes en même tems que les légitimes, & au Baptêmes des bâtards on n'offre rien sur l'Autel. Pour ce qui est des enfans trouvés, leur naissance étant seulement douteuse, on les baptise à l'Eglise comme les autres; & quand même on trouveroit avec eux un billet, qui porteroit qu'ils ont été baptisés, on ne laisseroit pas de leur donner le Baptême, parce qu'un témoignage de cette nature est censé douteux. Dans un danger de mort, on ne baptise pas un enfant avant qu'il soit entiérement sorti du sein de sa mere. Enfin on n'y baptise point des adultes fous, ou furieux, à moins qu'ils ne reviennent dans leur bon sens, & qu'ils puissent être instruits dans les principes du Christianisme. En Suéde (*e*) le pere n'assiste pas au Baptême de son enfant, ou du moins il n'y assiste pas toujours. On y baptise les enfans légitimes avant que le Service divin commence, & les bâtards quand il est fini.

L'Historien des Cérémonies Ecclésiastiques de Saxe rapporte, qu'autrefois ses compatriotes négligeoient tellement le Baptême, que souvent on ne baptisoit les enfans que douze ou quinze jours après leur naissance; & cela, continue-t'il, pour avoir le tems de préparer des festins, où l'on solemnisoit le jour du Baptême par des réjouissances tout à fait païennes. Ces mêmes abus ne laissent pas d'être fréquens dans divers païs soumis à la domination Luthérienne; & l'autre branche de la Réforme ne tombe pas moins dans la même indifférence pour le Baptême. Selon l'ordre établi dans les Eglises de Saxe, on doit baptiser autant qu'il se peut le Dimanche, parce qu'alors l'Assemblée des Fideles est plus complette : mais il n'est guéres possible de suivre exactement cet ordre, à cause de plusieurs inconvéniens qui l'empêchent. Un Rituel de ce païs-là ordonne de sonner une cloche pour appeller à l'Eglise, au cas que le Baptême doive se faire un jour ouvrier.

On a des Fonts Baptismaux dans les Eglises Luthériennes, mais non pas généralement dans toutes. Dans plusieurs Eglises de Saxe, un Ange tenant un bassin descend du haut de la voute par le moïen d'une poulie ou de quelque autre ressort, & présente le bassin au Ministre qui doit faire le Baptême. Ailleurs on apporte une table de la Sa-

(*a*) Vide *Libr. Symb. à Pfaffio collectos.*

(*b*) *Nec sunt res illa potissimum quas Diabolus abhorret aut fugit, nam his longè majora fastidit. Necesse est his serio rem geri.* Ibid.

(*c*) *Manuscrit*, &c. ubi sup.

(*d*) *Terpager*, Rituale Dan.

(*e*) On a la même coutume en d'autres endroits.

E S

s'engagent
Voilà en
a (*a*) Pré-
liques Ro-
zc. » parce
n'eſt pas-là
aïe eſt tout
s. Les Ca-
oie dans le
er que Lu-
xes, même
e leurs Cé-
ce ſoit, ne

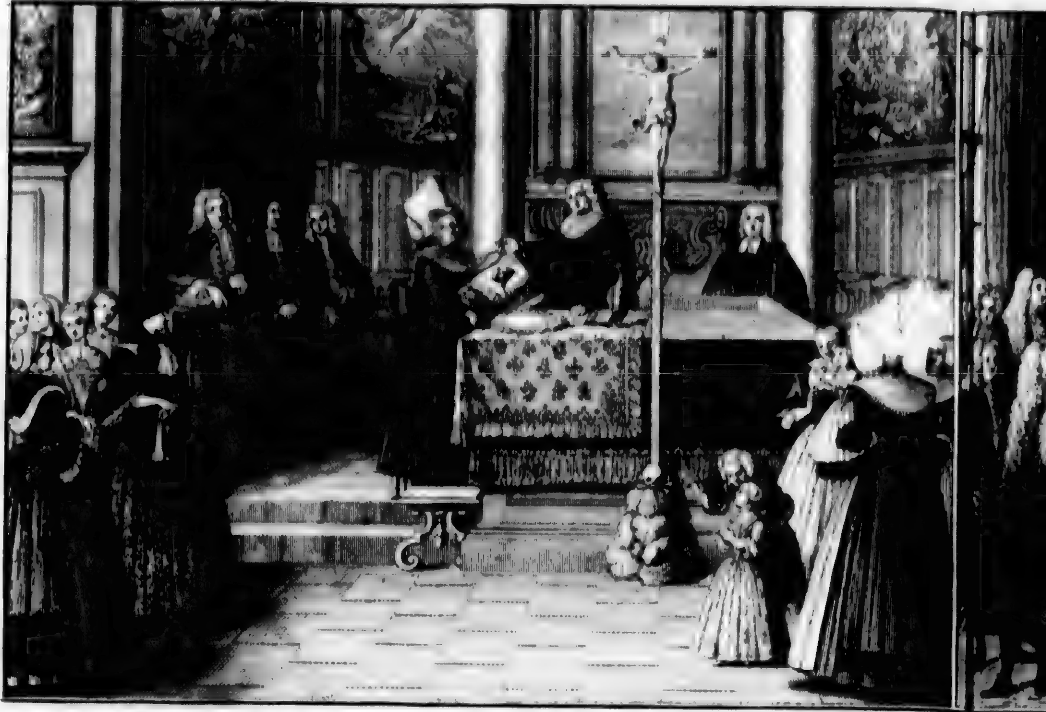
) ce qui ſe
curs enfans
e pour être
rrains. L'E-
s peu intro-
t un voiage
enfans, qui
l'introduire

en quelques
a Laïque &
axe, il n'eſt
pû trouver
nemarc (*d*)
& au Bap-
ouvés, leur
s; & quand
, on ne laiſ-
ure eſt cenſé
il ſoit entié-
ou furieux,
nſtruits dans
ême de ſon
itimes avant

s ſes compa-
enfans que
voir le tems
réjouiſſances
divers païs
e tombe pas
s les Egliſes
l'Aſſemblée
nêtement cet
e païs-là or-
ême doive ſe

pas générale-
ſſin deſcend
, & préſente
le de la ſa-

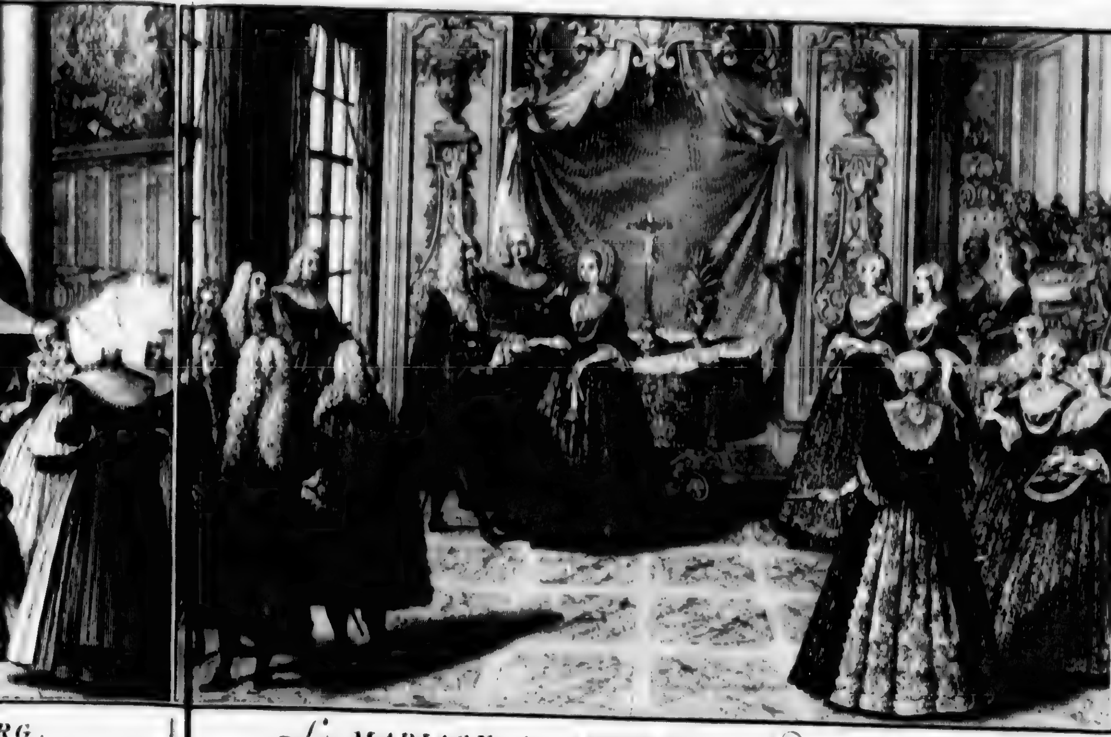
res endroits.



Le BAPTÊME des LUTHERIENS d'AUGSBOURG.



Les FUNERAILLES des LUTHERIE



RG.

Le MARIAGE des LUTHERIENS d' AUGSBOURG.



ILLES des LUTHERIENS d' AUGSBOURG.

ci
de

ni
re
fa
&
ré
ni
vi
un
de

ap
m
le
où
re
n'
le
ra
pa
qu
m
ici
tio
de
fai
de
ma
fin
pe
pa
Ba
pa

me
Un
ex

enf
(a
fe
Pâ
cha
rep
fin
eft
jeu
fon
pri
fan
apr
eft
Le
y c

(a
dan
(b
tien
teme

cristie, on la pose devant l'Autel, & on met un bassin dessus; ce qui se fait à peu près de même à Augsbourg, selon la Figure que voici.

Après les demandes préliminaires, (*a*) qui sont connues de tout le monde, le Ministre fait un discours en forme d'exhortation; après quoi il exorcise le Démon par ces paroles: (*b*) *Retire-toi d'ici, Esprit immonde, & fais place au Saint Esprit.* Le Ministre fait alors le signe de la croix sur l'enfant, en lui disant: *reçois le signe de la croix*, &c. & posant la main sur lui, il récite les priéres & reitere l'Exorcisme. Du moins on le réitere en (*c*) Suéde & en plusieurs autres endroits. Au moment du Baptême, le Ministre qui baptise demande aux parrains pour l'enfant, *s'il renonce au Diable & à ses œuvres, s'il croit à Dieu le Pere, au Fils & au Saint Esprit*, &c. ensuite il le baptise par une triple aspersion à l'honneur de la Trinité. Toute la céremonie finit par une action de graces, la bénédiction de l'enfant & une exhortation aux parrains.

Je serois tenté d'appeller honoraire du Baptême cet argent, que les parrains donnent après le Baptême de l'enfant. Comment traduire autrement en François le mot Allemand *Pathen-gelt?* & comment exprimer la nature de ce don? Il me semble donc que le *Pathen-gelt* est pour l'enfant baptisé dans l'Eglise de Saxe & des autres Pais Luthériens où il subsiste, ce que l'*honoraire* est pour l'Avocat qui a plaidé au barreau. Ici l'Avocat reçoit cet argent non comme salaire, mais comme un honneur d'avoir plaidé; là on n'oseroit dire absolument que c'est pour un pareil motif: mais l'abus & la vanité que le tems y a introduits doivent faire regarder ce *Pathen-gelt* seulement comme un *honoraire* donné à l'Enfant. Si je ne craignois de m'exprimer d'une maniére qui ne paroitroit pas assez noble, j'appellerois ce *Pathen-gelt denier à Dieu* plûtôt qu'*honoraire*; car je croi que cet argent donné par les Parrains n'étoit dans sa premiére origine, qu'un engagement pris par eux pour élever & nourrir l'enfant au défaut de ses parens. Je répeterai ici ce que j'ai déja dit ailleurs, que les usages religieux, même ceux qui sont d'institution divine, ne sont devenus que trop souvent des moiens honnêtes pour se faire donner des présens. Une preuve que les hommes cherchent tous les moiens possibles de satisfaire leur avarice, sans craindre même de leur donner un air de Religion, se trouve dans deux usages assez prophanes que j'indiquerai simplement. En quelques endroits d'Allemagne, les compagnons font passer par une espéce de Baptême les jeunes gens qui ont fini leurs années d'apprentissage. Cela procure aux premiers de quoi se régaler aux dépens des autres. Les gens de mer obligent de même ceux qui n'ont jamais été dans certains parages, de se racheter à prix d'argent d'une cérémonie, qu'ils ont aussi nommée Baptême, & qui consiste à jetter de l'eau sur le corps de celui qui n'a pas de quoi paier.

Disons quelque chose de la Confirmation des Luthériens. Elle differe presqu'entiérement de celle des Catholiques. 1. Les Luthériens n'y emploient point de Chrême. 2. Un simple Ministre peut confirmer. 3. L'enfant qui reçoit la Confirmation doit rendre exactement raison de sa foi.

Mon Auteur parle en ces termes de la Confirmation des Luthériens de son païs. Un enfant qui a atteint l'âge de douze ou de quatorze ans est réputé en état de communier (au premier âge les filles, au second les garçons) pourvû que l'intelligence & la raison se trouvent formées en même tems. La première Communion de ces enfans est fixée à Pâques ou à la Saint Michel. On les annonce trois semaines auparavant du haut de la chaire, & on les instruit & examine deux fois par semaine pendant ce tems-là. On leur représente aussi les devoirs des Communians, & le mérite de la Communion, &c. Enfin on les confesse la seconde Fête de Pâques, & on les communie le jour suivant, qui est le Mardi, quelquefois en particulier, & souvent aussi avec les autres Fidéles. Ces jeunes Communians se rangent en forme de demi-lune devant l'Autel, à mesure qu'ils sont communiés par le Ministre. Après cet acte religieux, le même Ministre fait une priére, & se tournant ensuite vers l'Assemblée des Fidéles, il leur annonce que ces enfans vont rendre compte de leur foi, &c. Il les interroge sur divers points de Religion; après quoi il leur fait une assez longue exhortation, & l'Assemblée chante un hymne, qui est suivi d'une Collecte & de la bénédiction. Voilà ce que je devois faire remarquer au Lecteur touchant la Confirmation des jeunes Luthériens de Saxe. Si j'ajoute que la jeunesse y est assez réguliérement (*d*) catéchisée en public, ce n'est pas que cette pratique soit

(*a*) A qui l'enfant appartient? S'il n'a pas été baptisé dans la maison, & le nom qu'il doit recevoir?

(*b*) M. *Pfaffius* & plusieurs autres Théologiens Luthériens voudroient que l'Exorcisme fût banni de leur Baptême. *Ex Ecclesia Romana*, dit-il, *in Ecclesias quasdam Protestantes transiit*, &c.

(*c*) *Liturgie manuelle* en Suédois, imprimée à Gottenbourg en 1689.

(*d*) Voiez la Planche qui représente l'imposition des mains faite à un Candidat, page 380.

ni plus ſinguliére ni plus méritoire qu'ailleurs : mais il faut tout dire, autant qu'il ſe peut, quand on decrit une Religion ; & même les *riens*, lorſqu'ils ſont placés à propos font ſouvent plaiſir au Lecteur.

Finiſſons cette matiére par quelques queſtions qui demandent une ſolution claire, accompagnée de preuves auſquelles il n'y ait point de replique. D'où vient que l'on fait tous les jours de nouveaux Catéchiſmes dans toutes les Communions ? Cette méthode a-t'elle juſqu'à preſent rendu la Religion plus claire & plus populaire ? Cette multitude de Catéchiſmes a-t'elle diminué le nombre des ignorans dans la Religion ? Ceux qui font les Catéchiſmes ſont-ils ordinairement les plus habiles du parti ? Ont-ils la juſteſſe d'eſprit neceſſaire pour cela ? Connoiſſent-ils bien eux-mêmes, par la conviction interieure & par la pratique, la Religion & ſes devoirs ? Enfin tant de Catéchiſmes, que l'on donne ſi hardiment pour complets & pour raiſonnés, ſont-ils toujours raiſonnables ?

La diſcipline Luthérienne eſt aſſez uniforme ſur le mariage, puiſque Luther donna d'abord un formulaire de mariage, duquel on ne s'eſt pas éloigné dans la ſuite. On y commence par les bans, ou les *annonces*, pour parler à la maniére des Proteſtans. Le mariage ne trouvant aucun empêchement, on ſe préſente à l'Egliſe devant le Paſteur, qui demande aux Epoux le conſentement mutuel ; après quoi ils ſe donnent la main droite, & font l'échange des anneaux. Alors ce Paſteur dit à peu près ces paroles : *Tel & telle voulant ſe marier l'un à l'autre en préſence de toute l'Egliſe, je les déclare mariés au nom du Pere*, &c. Enſuite il lit ou récite à l'Autel diverſes paroles de l'Ecriture, qui ſont autant d'exhortations aux mariés ; & tout finit par une priére qu'il fait pour eux. Voilà ce que Luther avoit preſcrit, & ſur quoi on régle encore aujourd'hui ce qui eſt du reſſort de l'Egliſe dans le mariage.

A cela j'ajoute, que l'Egliſe Luthérienne ne bénit point de mariage dans un tems de jeûne ou de préparation à la Communion ; & même en divers endroits où régne le Luthéraniſme, on obſerve le Canon d'un ancien Concile qui défendoit de ſe marier le Dimanche. M. Maichelius (*a*) dit « que les gens d'une condition médiocre, ſoit par la « naiſſance, ſoit par le bien, ſe marient généralement à l'Egliſe, mais que les perſonnes « diſtinguées ſe marient de nuit chez eux ; & la cérémonie, de même que dans l'Egliſe, « eſt precédée d'une longue exhortation & des priéres convenables. On a repréſenté ici la maniére dont on ſe marie à Augſbourg.

L'Auteur Saxon, avant que de décrire les cérémonies Eccléſiaſtiques du mariage, emploie beaucoup de paroles, pour montrer à ceux qui veulent ſe marier, qu'avant que d'en venir-là ils doivent avoir devant les yeux la crainte de Dieu, & examiner cet état avec toute la précaution & toute la prudence imaginable. Qui doute de cela ? mais qui prend toutes ces précautions en Saxe non plus qu'ailleurs ? Le bon Miniſtre croit mieux faire ſentir les fâcheuſes conſéquences d'un mariage malheureux & mal aſſorti, en emploiant un proverbe trivial de leur païs, dont le ſens eſt, *qu'il y a bien de la différence entre rechercher une fille en mariage, & penſer à acheter un cheval.* La comparaiſon peut avoir ſes agrémens dans le païs où elle eſt née ; pour nous, qui obſervons la bienſéance & la politeſſe, même à l'égard des choſes que nous mépriſons le plus, nous la trouverons toujours dure & choquante. Le Miniſtre Luthérien nous apprend enſuite, qu'en quelques endroits de ſon Païs, ceux qui penſent à ſe marier ſe rendent avec leurs parens & leurs amis chez le Miniſtre de leur Paroiſſe, & ſont fiancés devant lui. Le reſte du chapitre n'a rien de particulier.

Si les cérémonies nuptiales Eccléſiaſtiques ſont aſſez uniformes par-tout, il n'en eſt pas ainſi des civiles. En Saxe, l'artiſan & tout ce qui s'appelle petit bourgeois va ſe marier à l'Egliſe, s'y fait eſcorter des gens de ſa nôce, & préceder de muſiciens. Ailleurs on fait plus ou moins ; & par-tout on mêle bien de la bizarrerie, & ſouvent de l'extravagance, avec le mariage & tous ſes préliminaires. Je remarquerai quelques-unes de ces coutumes. Dans quelques Provinces du Nord, après les informations faites touchant celui qui fait la recherche d'une fille, le Pere la préſente gravement au galand, & lui dit : « je vous donne ma fille pour vous faire honneur, pour vous ſervir de femme, pour la coucher « avec vous, pour avoir la clef de votre porte, jouir du tiers de votre argent & de vos biens ». En beaucoup d'Etats Allemands, quoique les peres & meres des mariés ſe chargent ordinairement des frais des nôces de leurs enfans, ceux qui ſont invités à ces nôces font tous des préſens à la mariée, « & (*b*) les préſens que les invités donnent à cette occaſion « ſont ſouvent ſi grands, que bien loin de perdre, ils gagnent conſidérablement ». Je m'imagine que cet uſage s'eſt introduit, pour ſuppléer à l'aboliſſement du *Morgengab*, c'eſt-

(*a*) Dans ſon Manuſcrit cité *ubi ſup.*

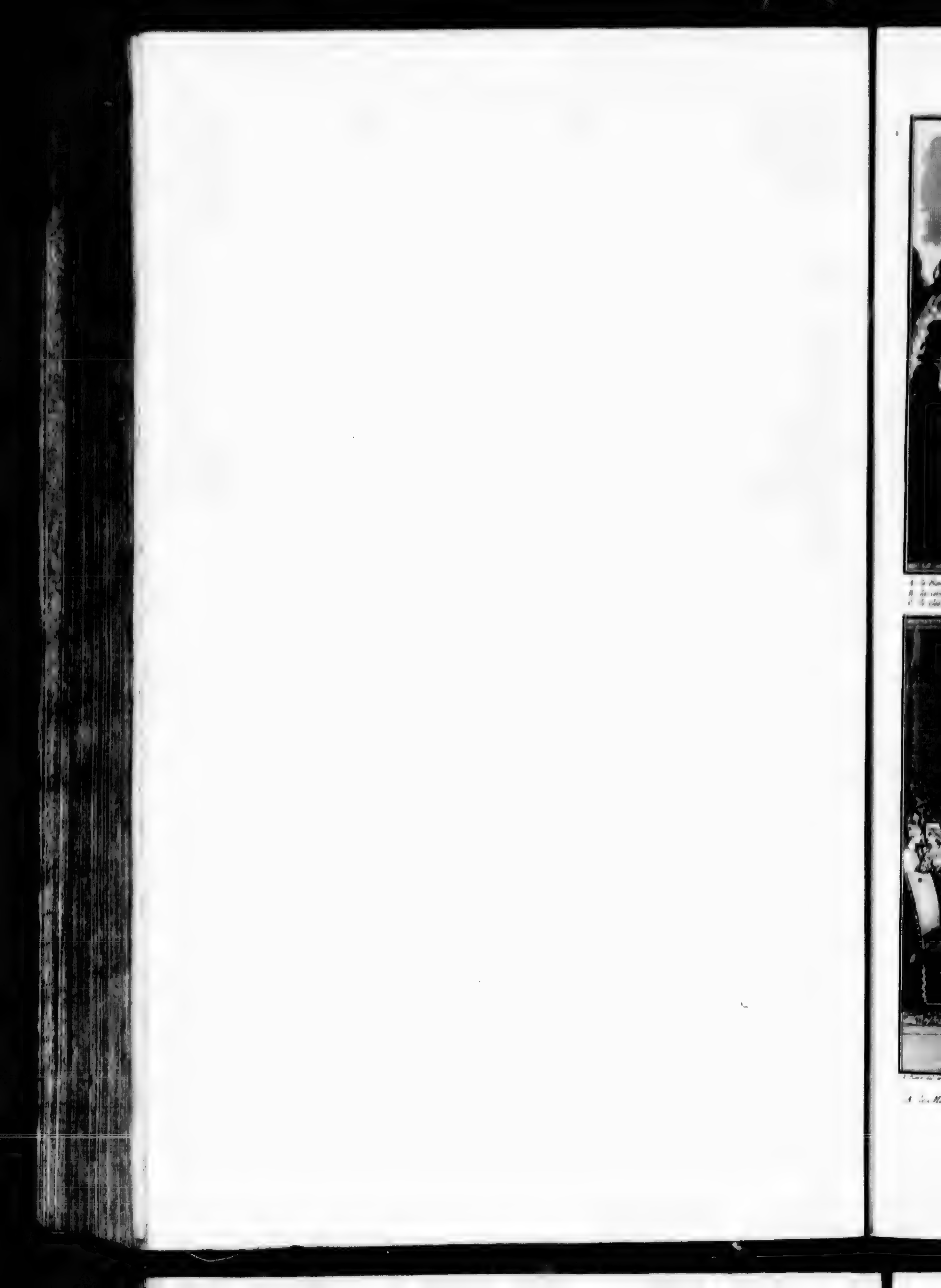
(*b*) M. *Maichelius, Manuſcrit*, ubi ſup.



FELICITATION telle qu'on la fait aux FIANCÉS à Amsterdam



CEREMONIE appellée chez les Hollandois PALMKNOOPEN





A le Fiancé et la Fiancée
B [illegible] des fleurs &c
C [illegible] les Fiancez vont entrer

FIANCEZ qui vont à l'**EGLISE** pour se **MARIER.**

D [illegible] pour les Paranymphes et Amis qui les accompagnent à l'Eglise
E celui qui jette des Dragées au Peuple
F F Sergens qui accompagnent le traineau pour écarter la foule



CEREMONIE du **MARIAGE** chez les **REFORMEZ**, à Amsterdam.

A le Marié, et la Mariée B les Paranymphes et Amis C ... Ministre D le Diacre avec la boete pour recevoir les Aumones des Mariez

c'eſt-à-
ſoit à ſ
nité qu
la quat
Du Ca
conten
mariag
ou dix
en Hol
que je
l'Egliſe
be, &
pour no
nuptial
On
nonces.
le mat
avant l
preſqu
ge, &
ſuit, l
leurs p
mais ſ
que la
raſſemb
dire,
d'un g
de tant
geois
pour ſ
la Tail
les; &
où les
rien d
tance
dredi
monie
ajoute
marié
que l'
les do
jeune
un ch
ſe, &
mariés
que d
plés d
qu'une
& ſur
& de
veuve
ici.
Lo
riage,
monie
nôces
gnent

(a)
me Lu
(b)

c'est-à-dire, présent du matin. Ce *Morgengab* étoit un présent que le nouveau marié faisoit à sa femme, comme pour la remercier, ou plûtôt pour la récompenser de la virginité qu'elle lui avoit donnée la nuit précédente. Le *Morgengab* étoit chez les Lombards la quatriéme partie des biens du mari : mais ne compilons pas davantage le sçavant Du Cange, (*a*) chez qui on peut voir plusieurs autres choses concernant ce don, & contentons-nous de dire, que la maniére de reconnoître à son épouse par le contract de mariage une somme d'argent souvent assez forte, & quelquefois même surpassant huit ou dix fois la dot de l'épouse, maniére établie sur-tout en quelques Provinces de France, en Hollande, &c. pourroit fort avoir bien succedé au (*b*) *Morgengab*. Aux usages nuptiaux que je viens de rapporter, il faut ajouter celui de conduire les mariés de leur maison à l'Eglise par des chemins jonchés de fleurs ; usage reçu dans quelques endroits de la Suabe, & qui me rappelle ici celui qui se pratique dans (*c*) une celébre Ville de Hollande : mais pour ne pas en faire à deux fois, je décrirai ici toutes les singularités des cérémonies nuptiales de cette Ville, si différentes des notres.

On sçait que la coutume des Réformés est de faire publier leurs mariages par trois *annonces*. Celui qu'on appelle Lecteur ou Chantre, lit ces *annonces* tout haut à l'Assemblée, le matin avant le Sermon, pendant trois Dimanches consécutifs. Deux ou trois jours avant la premiére annonce, les mariés vont se faire enrégistrer à l'Hôtel de Ville ; & c'est presque toujours alors que l'on célébre les fiançailles, que l'on fait le contract de mariage, &c. Le Dimanche de la premiére annonce, ou dans l'un des jours de la semaine qui suit, les mariés placés ordinairement sous un grand miroir, & aïant à droite & à gauche leurs proches parens, reçoivent des visites de cérémonie, non seulement de leurs amis, mais souvent même des principaux bourgeois de la Ville & de beaucoup d'Etrangers, que la curiosité, l'envie de se divertir & autres semblables motifs attirent-là. Plus il se rassemble de beau monde pour voir deux personnes fort parées, exposées, s'il faut ainsi dire, en public pour être examinées en detail, presque toujours fort graves au milieu d'un grand cercle de personnes tout aussi graves ; plus les mariés & leurs parens se félicitent de tant d'honneur. Aussi le mariage est-il annoncé solemnellement chez les principaux bourgeois de la Ville par des Valets d'Eglise, établis pour annoncer ceux qui sont morts, & pour faire les enterremens. Je laisse le reste du détail de cette premiére cérémonie, que la Taille-douce représente beaucoup mieux qu'il n'est possible de l'exprimer par des paroles ; & je me contente de remarquer, que les hommes ne sont point dans l'appartement où les mariés reçoivent les félicitations. Ils s'assemblent dans un autre, où je ne trouve rien de singulier que beaucoup de bruit, une joie quelquefois tumultueuse que la circonstance du jour autorise, & que le vin anime au milieu d'une tabagie bruïante. Le Vendredi qui précéde le mariage, ou la surveille de ce grand jour, on fait une autre cérémonie trop bien exprimée dans la Figure qui la représente, pour que je m'amuse à y ajouter quelque chose. Le jour même de la nôce, qui est assez souvent un Dimanche, le marié sort de chez lui pour se rendre chez sa maîtresse : mais il faut dire auparavant, que l'on a soin d'orner l'entrée de sa maison, & d'en joncher toutes les avenues de feuilles dorées, pour apprendre au public qu'il doit se marier ce jour-là. Quand il sort, une jeune fille lui jette de ces feuilles au visage ; après quoi il entre dans une voiture tirée par un cheval qui a la tête ornée d'une houppe ou d'une aigrette, couvert d'une belle housse, & paré souvent de beaux rubans & de fleurs. C'est une semblable voiture qui méne les mariés à l'Eglise : cette voiture, que les gens du Païs nomment *Slée*, est toujours à quelque distance de la maison de la mariée, afin que les nouveaux mariés puissent être contemplés de tous les voisins & du peuple, qui aborde de tous côtés à cette maison, pendant qu'une jeune servante, & bien souvent même une jeune Demoiselle, leur jette au visage & sur la tête les feuilles dorées, qu'elle porte dans un petit panier d'osier garni de fleurs & de rubans : mais l'usage ne permet pas de jetter de ces feuilles à un veuf ou à une veuve. Etant arrivés à l'Eglise un Ministre les marie de la maniére qu'on le voit ici.

Lorsque ces mariés ont le bonheur de parvenir à la vingt-cinquiéme année de leur mariage, ils renouvellent, au moins extérieurement, leurs premiéres nôces ; & cette cérémonie s'appelle les *nôces d'argent*. S'ils accomplissent les cinquante ans, ils célébrent les *nôces d'or*. Aux unes & aux autres on imite les plaisirs & les agrémens qui accompagnent les véritables nôces : mais l'amour ne revient guéres dans l'âge où se trouvent alors

(*a*) Voi. du Cange *Glossar. ad Scriptores mediæ & infimæ Latinitatis*. Article *Morganigaba*.

(*b*) Les Grecs avoient aussi leurs [illegible] C'étoient, comme chez les Allemands, des présens donnés à la nouvelle femme, pour s'être laissé enlever sa virginité.

(*c*) A Amsterdam.

les mariés, & ces nôces répétées ne servent tout au plus qu'à réchauffer l'amitié, & fortifier l'habitude, qui dans un long mariage vaut d'ordinaire autant que l'amour. Les personnes riches distribuent des médailles à l'honneur de ces *nôces d'or & d'argent*, & les Poëtes du païs font des épithalames souvent aussi froids que les mariés qu'ils chantent: mais ces épithalames peuvent du moins servir d'épitaphes à des amours surannés.

Un certain *Gaya*, qui a recueilli sans choix & sans jugement plusieurs cérémonies nuptiales, dit qu'on trouve fort mal-séant chez les Flamands & chez les habitans des autres Provinces voisines, qu'un jeune homme épouse une vieille, ou un vieillard une jeune fille. Voilà une remarque bien rare: Ces mariages sont bien blâmés par tout; cependant il s'en fait dans tous les païs du monde. Il ajoute » qu'on ne voit jamais chez les Fla- » mands & leurs voisins, comme en France, qu'un maître épouse sa chambriére, & une » maîtresse son valet «. La remarque est encore très-fausse. Ces mariages sont beaucoup plus communs, & beaucoup moins déshonorables chez les Flamands & dans les Provinces-Unies, qu'en France.

La maniére dont on fait à Dantsig la cérémonie du mariage a quelque chose de plus singulier encore que ce que nous venons de rapporter, selon la description que j'en trouve dans le (a) Voïage de *Charle Ogier*. » Les Dames, dit-il, s'assemblent à midi dans la mai- » son où se doivent faire les nôces; les hommes aménent l'époux dans le vestibule, & » pour cette cérémonie si grave il faut faire une procession, car ils marchent deux à deux. » Il en est de même de la mariée, qui arrive conduite par un cortége de filles: mais elle mar- » che la derniére entre deux des plus âgées de la troupe. Cette mariée est en noir; les autres » filles sont en habits de couleur. Le Ministre qui doit faire le mariage se tient vis-à-vis d'un » banc, qu'on met au milieu du vestibule, entre lui & les mariés. C'est-là qu'il leur lit le for- » mulaire Luthérien du mariage; après quoi il fait une exhortation à ces mariés, & ache- » ve la cérémonie par la bénédiction, qui ne manque pas d'être suivie du chant & de la » musique, sans parler des autres marques ordinaires de joïe. Après la bénédiction » du mariage on méne la mariée près de la porte, & c'est-là que tous ceux qui sont » invités aux nôces viennent la féliciter, & lui apporter des présens. Cet usage n'est » pas nouveau chez les Allemands: mais on assure qu'il s'abolit peu à peu. Au repas » nuptial, auquel assista notre Voïageur, les paranymphes servirent les conviés: la musique » & l'ivrognerie durerent également pendant ce festin. L'eau, dit encore notre Compatriote, » est tellement haïe dans ce païs-là, qu'on n'y connoît ni les potages ni les bouillons. » Dans les fumées du vin il s'éleva de tous côtés des félicitations & des santés tumul- » tueuses, mêlées de transports bachiques; & ce fut au milieu de ces transports, que se fit » une distribution générale d'Epithalames & d'Odes nuptiales. « Les Allemands, & en général toutes les Nations du Nord, sont toujours pourvus de piéces de cette sorte pour le besoin. La poësie ne leur coute pas plus que la prose. Le Poëte qui a le bonheur de naître dans ces climats, produit sans peine en moins d'un jour deux ou trois cens vers, qui selon l'occurrence peuvent devenir Epithalames, Odes, Epitaphes ou Elégies. » Dans ces piéces de poësie, continue notre Voïageur, les mariées sont toujours des Ve- » nus & des Hélenes; les mariés y sont plus spirituels qu'Apollon, plus ingénieux que » Mercure, plus prudens ou plus sages que Socrate «. Ne reprochons rien sur cet article aux Allemands: nos Poëtes & nos beaux Esprits ont, comme les leurs, un *fond* de louanges, de phrases pompeuses & de comparaisons magnifiques, qu'ils appliquent indifféremment au grand Seigneur, au Magistrat & au Financier. Tout cela cousu bout à bout fait en certains tems une Epitre dédicatoire, en d'autres un Discours Académique; & si la verve seconde le bel esprit, cela devient quelquefois un Poëme héroïque, ou du moins une Ode.

Je finis sur cette matiére, en remarquant dans les mariages des Luthériens du Nord, que pour les rendre valables en Dannemarc, il faut, outre le consentement de la femme, celui de ses parens ou de ses tuteurs; que ceux-ci sont en droit de retenir l'administration de ses biens, & même de jouir de ses revenus pendant sa vie, supposé qu'elle se marie contre leur consentement; mais que si un tuteur néglige de marier sa pupille après dix-huit ans accomplis, les parens peuvent se plaindre à l'autorité Souveraine, afin qu'elle soit pourvue au plûtôt; qu'en Suéde, & en Dannemarc aussi, les femmes & les filles ne peuvent ni vendre ni aliéner leurs biens de leur chef, & que même les veuves retournent sous la tutelle, & perdent l'émancipation que leur avoit donnée le mariage; qu'en Suéde, les mariages sont fort tardifs, sur tout les mariages des personnes de qualité, & ne se font guéres avant trente ans, non seulement parce que l'*amour pénétre avec peine dans le cœur des Septentrionaux*, mais aussi parce que de part & d'autre les peres & meres

(a) *Iter*, &c. ubi sup. pag. 421.

ne donnent que peu de chose à leurs enfans, en sorte que ceux-ci sont obligés d'attendre la mort de leurs parens pour jouir du bien. Enfin on ajoute que les querelles domestiques, les divorces, les infidélités y sont fort rares. L'autorité des maris, & la soumission des femmes prévient les premiéres; & peut-être le froid du climat joint à cette soumission des femmes prévient les autres. Un Auteur dit pourtant, » que parmi les » Suédoises il y en a qui sont en réputation d'avoir plus de chasteté avant de se marier, » que de fidélité après qu'elles le sont. « Pour moi, je crois de ce que je rapporte ici ce que j'ai toujours crû de tout ce qui s'appelle mœurs & usages, *qu'il y a par tout des exceptions.*

On avoit autrefois en Frise une coutume assez plaisante, qui étoit d'empêcher la nouvelle mariée d'entrer dans la maison de son mari. Lorsqu'elle étoit prête d'entrer, un des plus proches parens du mari barroit la porte avec une perche ou un balai; la mariée, après avoir enjambé par dessus la perche, trouvoit une autre personne qui s'opposoit encore au passage avec une épée nue à la main, & la pauvre femme ne levoit ce dernier obstacle qu'avec un présent, qui lui procuroit enfin la liberté du passage. Cette coutume s'est pratiquée de plusieurs manières différentes. En quelques endroits on tendoit une corde d'un côté de la rue à l'autre; & pour la franchir, la femme faisoit un présent à celui ou à ceux qui avoient tendu la corde. Ces coutumes ont été abolies par divers Arrêts, que l'on trouve dans un (*a*) Livre que je cite ici.

Je ne sçaurois oublier encore une coutume remarquable des anciens (*b*) Frisons. Ils marioient leurs filles en habit de veuve, pour les faire ressouvenir que les liens du mariage sont indissolubles, & que la mort seule doit les rompre.

Après une assez longue description de plusieurs cérémonies nuptiales, il est juste de parler des accouchemens. Dans la Réforme de Calvin, les femmes en couche sont recommandées simplement aux priéres de l'Eglise, & de même celles qui font leur premiére sortie après les couches. Dans le Luthéranisme, au moins en plusieurs endroits, par exemple en Dannemarc, on trouve des formulaires de priéres composées exprès pour ces femmes accouchées; on y voit aussi qu'elles sont introduites en cérémonie dans l'Eglise, & on trouve enfin à la suite de l'introduction qu'on fait un présent en argent, au Ministre ou Curé qui a la commission de les introduire. Mais entre les usages civils qui peuvent regarder les accouchées, il y a quelque chose de plus singulier à remarquer en Hollande: c'est cet usage qui est appellé par les gens du *Païs* (*c*) *Van Beker*, qu'il faut ce me semble traduire par *le verre* ou plûtôt *le gobelet de l'accouchement*. On présente en ce païs-là aux Dames qui viennent rendre visite à la femme en couche & à son enfant, un gobelet plein de vin du Rhin, où l'on a mis beaucoup de sucre & un bâton de canelle Ce gobelet est présenté à la ronde, & la cérémonie se réitere pendant le tems des visites. Je m'imagine que cette coutume leur est restée du paganisme; que *Van Beker* pourroit avoir signifié le *gobelet* de *Fan*, c'est-à-dire *du Seigneur*; & que ce vin étoit bû à l'honneur de *Fan*, Divinité champêtre si respectée dans le païs, que son nom (*d*) signifioit le *Seigneur* par excellence.

Leurs Cérémonies Funébres.

AVANT que de toucher à ces derniéres cérémonies, qui dans toutes les Religions terminent toujours avec plus ou moins d'appareil le bon ou le mauvais sort de l'homme, il ne sera pas inutile de le considérer malade & mourant dans la Communion Luthérienne. Ici on ne trouve ni Extrême-Onction, ni application de Reliques ou de Scapulaires, ni consolations données par un Crucifix embrassé pieusement, ni espérance de se revêtir de plusieurs vertus religieuses en se revêtant d'une robe monastique, ni assurance de se soulager après sa mort par beaucoup de Messes. Tout se réduit à des remontrances & à des exhortations pastorales, à des consolations entiérement spirituelles, à des lectures & à des priéres. En quelques Païs Réformés on a des Consolateurs, qui ne sont ordinairement que des Laïques d'une capacité assez médiocre, d'ailleurs gens de bien, qui lisent assidument l'Ecriture Sainte, & qui, par cette lecture souvent répetée, se sont faits la même routine dans leur Religion, qu'un Médecin pourroit se faire auprès des malades

(*a*) *Nederland'e displegtighede* Ch. 43. pag. 134. & suiv. C'est-à-dire, *Cérémonies & coutumes de table pratiquées* dans les Païs Bas.

(*b*) Tiré de l'*Introduction au Cérémonial des Enterremens* par M. van Alkemade.

(*c*) *Gobelet* de l'*emmaillotement*, de *fannen*, *fascia*, *bandes*. *Fanden veut dire enmailloter* en Langue Gothique. C'est-là peut-être l'origine la plus naturelle. *Cerém. de table*, &c ubi sup. Tom. II. Ch. XV.

(*d*) Voi. *Keyslers Anti. Septentr.*

par la lecture réitérée d'une *Pharmacopée complette*, ou d'un *Recueil de remédes domestiques.* Cependant il ne faut pas trop presser la comparaison : il y a de la différence entr'eux. Les discours des consolateurs, quand même ils seroient sans effet, ne sçauroient jamais tuer l'ame. Au reste ces consolateurs ne sont pas toujours des Laïques : il s'en trouve aussi parmi eux qui aiant été reçus Ministres, n'ont pas eu ensuite les talens que demande la Réforme pour prêcher, & pour desservir une Eglise. Mais revenons aux Luthériens.

Lorsque le malade est à l'agonie, ils redoublent leur zéle envers le mourant, comme dans toutes les Communions du Christianisme ; & ce zéle, qui n'a plus d'autre objet que l'ame de l'agonisant, n'est pas certainement un acte de cérémonie : cependant il n'est pas impossible qu'il se *modifie* selon les usages & la Religion du Païs, & il l'est encore moins qu'il change de forme & de maniére, selon l'âge & le tempérament des personnes. Quoiqu'il en soit, ces remarques tendent à montrer, qu'il y a par tout une régle & une méthode à observer pour la mort comme pour la vie ; & le génie des hommes est tel qu'ils ne jugent que trop souvent de la destinée du mort, par la régularité avec laquelle les usages religieux ont été observés à son agonie. Beaucoup de Luthériens donnent la bénédiction au mourant, en lui prenant la tête, ou en le touchant seulement au front, faisant en même tems le signe de la croix sur lui.

On voit dans la Figure que l'on place ici, la maniére la plus ordinaire d'enterrer les morts à Augsbourg : mais cela seul ne satisferoit pas le Lecteur. Entrons dans un plus grand détail, & commençons par ce que nous fournit M. *Maichelius* sur cette matiére.

(*a*) » Les funérailles, dit-il, sont toujours accompagnées de beaucoup de dévotion & » de piété, quelquefois aussi de beaucoup de magnificence. C'est outre cela l'usage de » faire une oraison funébre à chacun, de quelque extraction qu'il soit, & quelque basse » que soit sa naissance. « On en fait même aux enfans qui meurent au berceau. Que peut-on dire sur de tels sujets ? rapporter des consolations tirées de l'Ecriture Sainte, citer des exhortations aux vivans. Si on n'a rien à dire des morts, si on a plus de mal que de bien à en rapporter, l'Ecriture Sainte ne manque pas au besoin, & peut fournir de quoi nourrir la piété de l'Assemblée. C'est ainsi que s'exprime mon Auteur Saxon. Il seroit à souhaiter que tous les faiseurs d'oraisons funébres & de panégyriques connussent cette méthode, au lieu de confondre si souvent, si hardiment des *vices fardés* sous le nom de Vertus Chrétiennes. » Après que le Sermon est fini, on lit encore en public un » abrégé de la vie du défunt ; on fait des éloges à ceux qui s'en sont rendus dignes par leur » piété ; & s'il y en a qui ont mal vêcu, on ne laisse pas d'en faire mention pour la cor- » rection des vivans. La coutume est aussi de faire des processions funébres, pour ac- » compagner le corps du défunt au tombeau. On chante alors des Cantiques convena- » bles à cette cérémonie. En quelques endroits, on invite les principaux de la Ville à » ces processions funébres, du moins si le mort étoit une personne distinguée ; & ceux qui » assistent à cette cérémonie reçoivent une rétribution, chacun selon son rang & sa dis- » tinction. Les funérailles des personnes riches sont fort avantageuses aux Docteurs & » à d'autres personnes de cet ordre, & sont pour ainsi dire une partie de leurs reve- » nus. «

Le jour de l'enterrement, dit l'Historien des Cérémonies de Saxe, les parens, les voisins & les amis s'étant assemblés dans la maison du défunt, un ou plusieurs Ministres Luthériens s'y rendent aussi, avec un cortége plus ou moins nombreux de jeunes écoliers, qui ont à leur tête leurs maîtres d'école. Ces écoliers chantent d'abord devant la porte deux ou trois Hymnes ou Cantiques funébres ; après quoi ils marchent devant le convoi, aiant eux-mêmes un grand Crucifix devant eux ou une Croix simple. Un petit Clerc, ou quelqu'autre jeune écolier marche près du corps, avec une petite croix que l'on met ensuite sur l'endroit du cimetiére où le mort a été enterré. Les parens & les amis suivent le corps, les hommes les premiers, les femmes ensuite : pendant la marche on sonne ordinairement les cloches, ce qui se fait seulement pour honorer le défunt, & on chante des Hymnes & des Cantiques. L'usage est aussi, dit-on, d'ouvrir la bierre près de la fosse, & de regarder le mort ; après quoi on la referme en chantant un Cantique convenable. Ensuite le Ministre dit une collecte, & prononce la bénédiction. La Procession funébre se rend à l'Eglise, lorsqu'il doit y avoir un Sermon à l'honneur ou à l'intention du mort.

Tous

(*a*) *Manuscrit touchant les Luthér.* cité *plusieurs fois*, *ubi sup.*

s
...eſtiques.
...entr'eux.
...t jamais
...n trouve
... que de-
...aux Lu-

..., comme
...objet que
... n'eſt pas
...ore moins
...s. Quoi-
... une mé-
... tel qu'ils
...e les uſa-
... bénédic-
..., faiſant

...d'enterrer
...s un plus
...cette ma-

...votion &
...l'uſage de
...lque baſſe
...u. Que
... Sainte,
...s de mal
...ournir de
...on. Il ſe-
...onnuſſent
...*és* ſous le
...public un
...es par leur
...r la cor-
... pour ac-
... convena-
...la Ville à
... ceux qui
... & ſa diſ-
...ecteurs &
...urs reve-

...arens, les
... Miniſtres
...s ecoliers,
...t la porte
...t le con-
... Un petit
...croix que
...ens & les
...la marche
...défunt, &
... la bierre
...t un Can-
...iction. La
...neur ou à

Tous



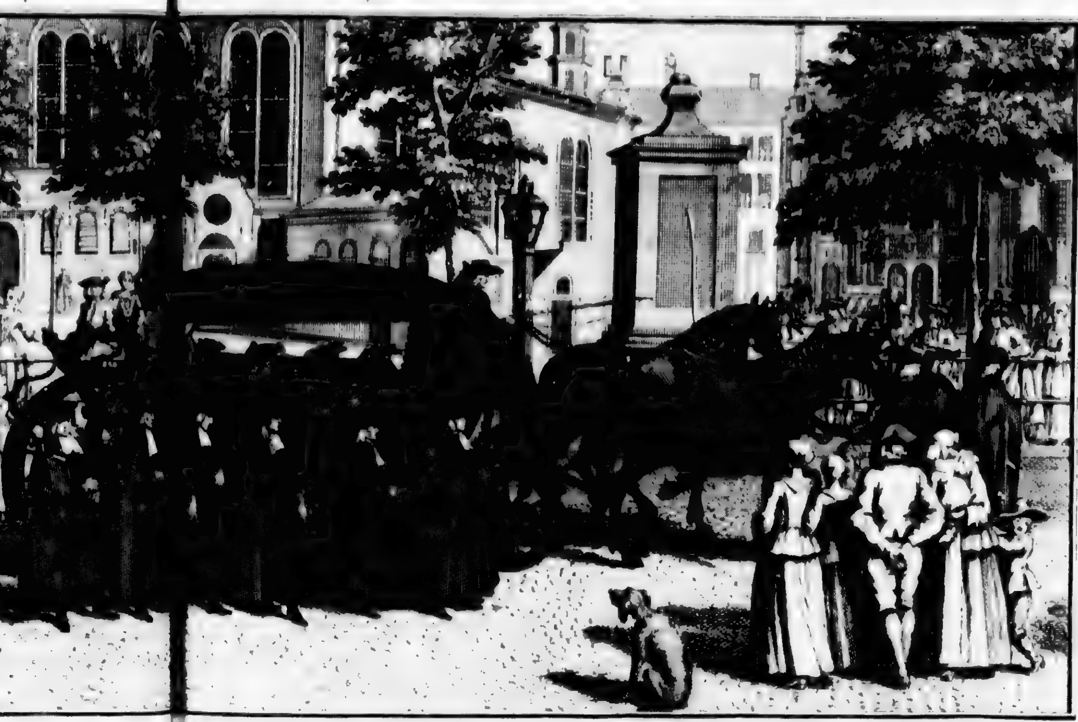
CEREMONIES FUNÈBRES comme on les fait a AMSTERDAM



CEREMONIES FUNÈBRES



...les fait a AMSTERDAM *& en plusieurs villes de la* HOLLANDE.



... la HOLLANDE

Tous ces usages ont dégénéré, dit-on, à Hambourg & en d'autres endroits d'Allemagne en des excès & des superfluïtes ridicules, & souvent même onereuses aux familles. S'il faut en croire un Ecrivain qui est lui-même de Hambourg, (*a*) les obséques des habitans de cette Ville y sont chargées de petits détails, que la vanité des Marchands a rendus comme essenticls à leurs funérailles, & auxquels on est aussi fidéle que si c'étoit veritablement des actes de Religion. Il paroit encore, qu'on y a beaucoup d'attention à recommander par des clauses testamentaires l'exacte observation de ces détails. Il faut, à quelque prix que ce soit un éloge funébre au mort, & même un éloge circonstancié, où, s'il faut ainsi dire, on a grand soin de remplir par des amplifications tous les vuides de sa naissance & de sa vie. Quelque roturier que fût le défunt, son cercueil doit être armorié, & ouvert; ainsi on y voit le défunt (*b*) en belle perruque & en habits de cérémonie, éclairé de plusieurs bougies, & gardé par des femmes, qui, selon les termes de cet Auteur Allemand, *sçavent comment il faut vivre avec les morts, & se connoissent en présages.* Le cercueil répond à la magnificence de l'appareil, & on observe toujours de le faire aussi riche & aussi propre qu'il soit possible. Je suis persuadé que le faste de cette cérémonie peut fort bien effacer dans l'esprit des spectateurs plusieurs défauts capitaux du mort, & souvent même assurer le mérite de sa vertu devant les hommes. Ce faste continue du même air lorsqu'on ferme le cercueil, & dans (*c*) la collation que l'on sert alors, à l'égard des *porteurs* (*d*) qu'on emploie pour porter le corps au cimetiére, & même aux aumônes que donnent ceux qui ménent le deuil.

Passons à divers usages. Je ne sçai si celui-ci est particulier aux Danois. (*e*) Quand le corps a été mis dans la fosse, le Pasteur jette dessus trois fois de la terre: à la premiére fois il dit, *tu es né de la terre;* à la seconde, *tu redeviendras terre;* & à la troisiéme, *tu ressusciteras de la terre.* Après cela ceux qui ont porté le corps achévent de remplir la fosse. L'Oraison funébre suit la sépulture, si les parens veulent la paier, ou si le mort a laissé de l'argent à cette intention. Quand on enterre tout à la fois plusieurs morts, on peut se dispenser du détail, & faire pour tous une seule Oraison funébre. A Dantzig (*f*) le Voiageur qui suivit le Comte d'Avaux dans le Nord vit un enterrement, dont la cérémonie étoit telle que nous allons la rapporter. » Les écoliers marchoient à » la tête avec leur maître, tous dans leurs habits ordinaires. Les principaux marchoient » les premiers, & les moindres les derniers. Tout cela chantoit à la Luthérienne. Le » corps suivoit porté sur un brancart par huit hommes, tous honnêtes bourgeois, & por» tant à la main une maniére de bouquet fait de fil d'or & d'argent. Après le corps » marchoient quatre fils de la défunte (c'étoit l'enterrement d'une mere de famille) les » aînés devant, les deux plus jeunes ensuite, tous en longs manteaux de deuil, & le chapeau » baissé sur les yeux. Le mari qui venoit après ses fils, étoit habillé de même, & se » couvroit le visage avec son manteau. Il étoit accompagné & suivi des proches parens, » qui précédoient immédiatement les principaux de la Ville & les Magistrats; & ceux» ci précédoient à une distance raisonnable la marche des femmes. A la tête de celles» ci on voïoit les filles de la défunte, qui se cachoient le visage avec un mouchoir en » s'appuïant sur des servantes. Les autres femmes venoient ensuite, toutes en noir, & » marchant gravement deux à deux. Les filles sont exclues de cette cérémonie. Après » l'enterrement ce convoi funébre entra dans l'Eglise. On y chanta, & on y pria, &c «.

L'usage de couronner les morts, connu & pratiqué dans l'Antiquité, est resté en faveur des jeunes filles & des jeunes garçons en Frise, du moins en quelques endroits. Divers Allemands l'observent aussi, mais principalement pour les enfans. Autrefois les Hollandois & les (*g*) Frisons mettoient trois couronnes sur le cercueil de leurs morts: mais comme on couronnoit généralement tous les morts, on changea bientôt la couleur & l'arrangement de ces couronnes, selon la condition ou l'état dans lequel le mort avoit vécu. On observe encore, & dans cette Province & dans les autres qui lui sont unies, plusieurs distinctions pour les garçons & pour les filles. Par exemple, en quelques endroits on donne des bouquets de fleurs aux *porteurs*, on en jette sur le cercueil, & le

(*a*) Extrait d'un Ouvrage Allemand, qu'on appelle le *Patriote* dans les *Lettres serieuses & badines*, Tom. VII. pr. Part.

(*b*) On observe le même usage en d'autres Etats d'Allemagne.

(*c*) Selon la description de ce *Patriote* » on sert des » biscuits avec une couronne de sucre candi, ou bouquet » de cire entouré de massepains, où l'on lit en lettres de » sucre le nom & l'année du décès du mort. «

(*d*) Il y en a douze: ce sont des Huissiers de la Ville, dit ce *Patriote*; quatre autres Huissiers aïant des baguettes à la main les conduisent.

(*e*) Terpager, *Rituale Eccles. Dania*, &c.

(*f*) *Ogerii Ephemerides, sive Iter Dan.* &c.

(*g*) *Introduct. au Cerem. des Enterremens* par M. van Alkemade pag. 16. & 17.

poille eſt garni de rubans. Souvent même de jeunes hommes portent le corps du jeune homme ou de la jeune fille.

Pour renfermer dans la déſcription ſuivante la plus grande partie de leurs autres cérémonies funèbres, je dois dire d'abord qu'on ferme les portes & les fenêtres des maiſons où il y a des morts. Après que le mort a été enſéveli & couché dans ſon cercueil, on poſe ce cercueil ſur deux treteaux, dans le veſtibule que l'on tend ordinairement de noir, de même que l'appartement où les parens du defunt attendent debout, en habits de deuil, & de la maniere la plus méthodique & la plus grave, les viſites de leurs amis, & ſouvent auſſi d'un grand nombre de gens qui n'ont d'autre affaire dans la vie que celle de s'amuſer, ou de ſatisfaire cette vaine curioſité que nourrit l'ennui. Ceux qui annoncent les morts ont auſſi en même tems la commiſſion d'indiquer le jour & l'heure de ces complimens de condoléance; & l'annonce de l'un & de l'autre ſe fait ordinairement par des billets. Le jour deſtiné à cette condoléance précede ou ſuit l'enterrement du defunt, ſelon que les parens le jugent à propos. Pour ce qui eſt du convoi, il eſt fixé en quelques endroits à vingt-quatre perſonnes, toutes vêtues de noir, qui ſont des parens & des amis choiſis du défunt; & ſi l'enterrement ſe fait de nuit, le convoi eſt éclairé d'autant de lanternes qu'il y a de rangs. Chaque lanterne renferme deux ou trois chandelles, & des gens gagés exprès les portent à côté des rangs. A la Haie & en quelques autres Villes, le mort eſt porté dans un chariot deſtiné aux enterremens & couvert de deuil, ſuivi de pluſieurs autres caroſſes où ſont les parens & les amis. Je dois remarquer encore, que le deuil de ces Républicains eſt généralement plus long & plus lugubre qu'en France. Outre les habits de deuil & le manteau noir, ils portent aſſez long-tems au chapeau un crêpe fort large, qui deſcend juſques ſur le milieu du dos, & les femmes des coiffes de deuil, qui leur cachent abſolument le viſage pendant des mois entiers. Ils ont auſſi la coutume d'inviter un certain nombre d'amis à (*a*) aſſiſter en grand deuil au convoi de leurs parens, c'eſt-à-dire, le crêpe pendant au chapeau & en longs manteaux de deuil. Autrefois les femmes du Païs aſſiſtoient auſſi aux enterremens : mais aujourd'hui cet uſage eſt reſté chez les Paiſans & dans quelques endroits de la Friſe. L'Auteur Hollandois de l'*Introduction au Cérémonial des enterremens*, croit que l'uſage de porter des crêpes pendans ne s'eſt introduit, que lorſqu'on a ceſſé de porter de ces chapeaux de feutre à bords abatus, tels qu'on les voit repréſentés dans pluſieurs monumens. Les gens diſtingués, dit-il, avoient ſeuls le droit de relever les bords de ces feutres, & après eux les perſonnes à qui la permiſſion de les relever étoit accordée en vertu de leurs emplois, ou pour quelque autre raiſon. Quand on étoit en deuil, on laiſſoit les bords de ces chapeaux baiſſés : mais la mode de ces chapeaux étant paſſée, l'uſage de porter des feutres baiſſés pendant le grand deuil ne laiſſa pas de continuer, juſqu'à ce que les crêpes pendans ſuccéderent à ces chapeaux, qui étoient apparemment reſtés en partage au deuil. Il remarque auſſi, qu'autrefois les manches & les corps des habits de deuil ſe faiſoient fort amples, ce qui eſt reſté en partie aux manteaux de deuil : au lieu de longues manches, on met des pleureuſes ſur le revers de la manche pendant le grand deuil.

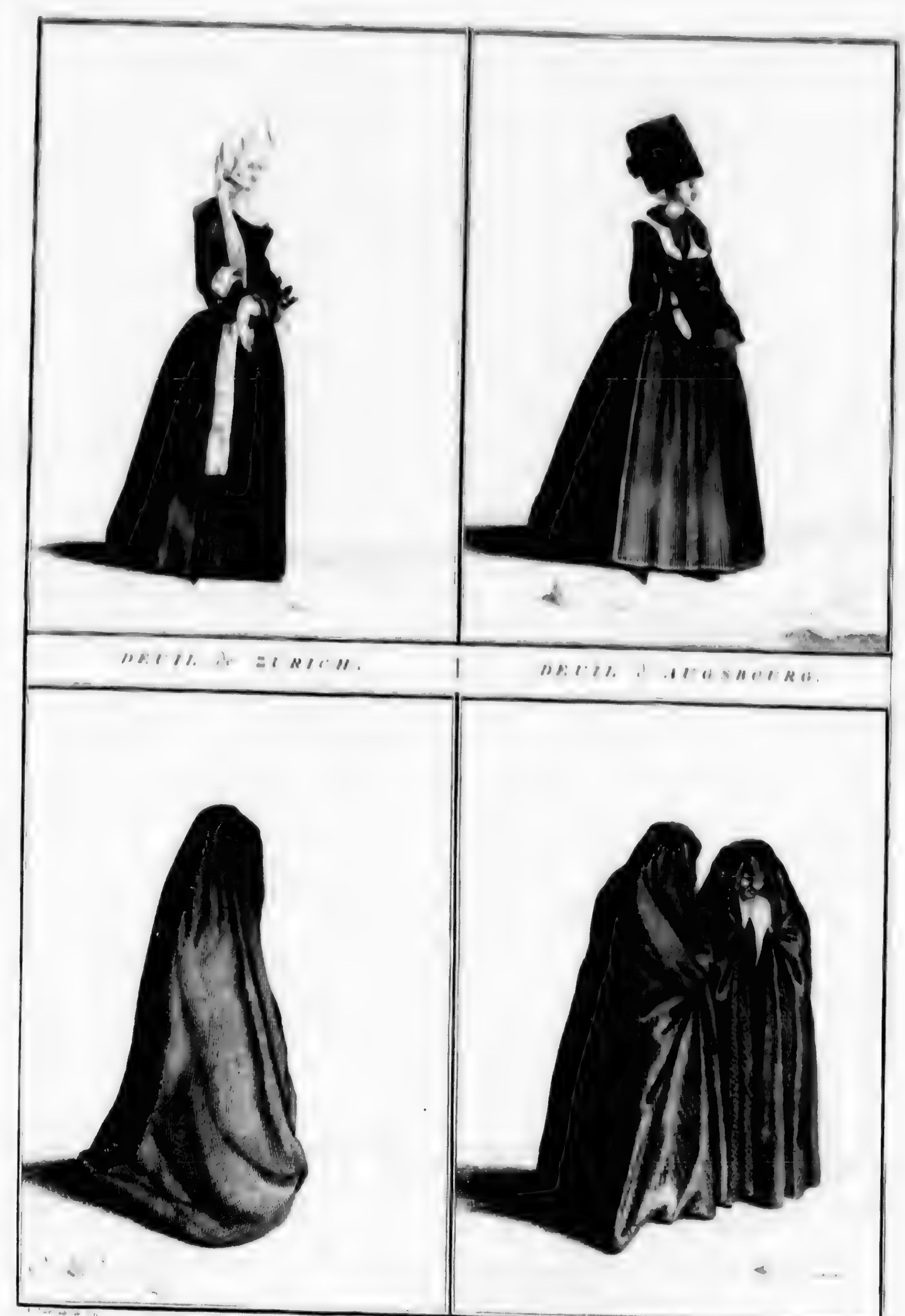
Je ne dis rien des repas funébres, dont il reſte encore des traces en Allemagne & en Hollande, dans la maniére dont on donne à boire à ceux qui ont conduit le mort au tombeau.

Finiſſons ce chapitre par certains derniers devoirs rendus aux Luthériens, comme dans les autres Religions, non (*b*) pour ſoulager leurs ames, ſelon l'uſage de nos Catholiques, ou pour les faire (*c*) mieux recevoir dans le ciel, ſelon l'opinion des Ruſſes, mais pour conſerver du moins leur mémoire parmi les hommes. Cela ſe fait par des épitaphes, des monumens de pierre, des images & des armoiries ſuſpendues dans les Egliſes. Les Diſcours & les Oraiſons funébres des Allemands ne ſont pas auſſi durables que ces monumens; & ſi quelques-uns de ces Diſcours funébres échapent d'abord de l'oubli par le moien de l'impreſſion, on ſçait aſſez qu'ils y retombent auſſitôt par la maniére dont le Public les mépriſe. Il faut donc quelque choſe de plus ſolide, & ſe dédommager d'une vie courte, qui s'uſe dans la peine & les foucis, par le moien de certaines choſes beaucoup plus durables que nous, & capables de réſiſter aux influences d'une infinité d'objets qui nous détruiſent. Quelque fauſſes & trompeuſes que ſoient les idées que cette maniére de s'immortaliſer excite en nous, c'eſt pourtant ainſi que nous eſſaions de nous conſoler, *de ce que l'ouvrage de Dieu dure moins que celui des hommes*, pour

(*a*) On a repréſenté ici les Enterremens d'Amſterdam & de la Haie, avec quelques deuils remarquables des Allemandes & des Friſonnes.

(*b*) Le Purgatoire.

(*c*) Les paſſeports donnés aux morts.



DEUIL de ZURICH. | *DEUIL d'AUGSBOURG.*

DEUIL des FRISONES | *DEUIL de SARDAM.*

parler le langage d'un de (*a*) nos Poetes. Au-dessus des gens de cet ordre, qui ordinairement n'ont pas le moien de se faire une réputation par eux-mêmes, on en trouve qui pensent plus noblement. (*b*) Ils ne veulent ni deuil, ni épitaphes, ni monumens, ni decorations funebres. Ils se sentent: ils sont persuadés que leur mérite consacrera leur memoire dans les tems les plus reculés. C'est ainsi que se consolent la plupart des grands hommes & des beaux esprits. C'est aussi à cela qu'il faut attribuer généralement la négligence extérieure des uns & des autres, & le peu de cas qu'ils font de tout ce qui ne sçauroit porter le nom de *vertu heroique* & *d'élevation de génie*. *Ils ont presque toutes les vertus comme naturelles: mais ils n'ont jamais le brillant* d'aucune, comme (*c*) le disoit M. de Retz du Maréchal de Turenne. Enfin si on monte encore plus haut, on trouvera d'autres gens d'une foi extrêmement épurée, qui connoissant toute la vanité des deux differentes manieres de s'immortaliser des uns & des autres, se contentent de paroitre devant Dieu dans la plus grande simplicité.

CHAPITRE III.

De la Religion, *&* *des* Usages *des* Calvinistes.

PENDANT que Luther conservoit encore dans sa Réforme plusieurs usages anciens, apparemment pour ne pas effaroucher ses Sectateurs par un trop grand retranchement, Calvin faisoit main basse sur toutes sortes de cerémonies, & réduisoit la Liturgie à un squelette sec & decharné: moins politique en cela, & peut être moins habile que son Predecesseur, qui n'ignoroit pas qu'il faut à l'homme un culte extérieur, & un appareil capable de ranimer sa dévotion, & de soutenir son attention. Ainsi on oseroit presque comparer ces deux Reformations à deux prudes. L'une a renoncé à toutes sortes d'atours, même à ceux qu'elle pouvoit conserver avec bienséance; l'autre ne pouvant oublier entierement ce qui la paroit, lorsqu'elle ne s'attachoit qu'à plaire, conserve encore dans sa Reforme des ornemens assez éclatans, pour faire connoitre ce qu'elle etoit autrefois. Une autre chose en quoi ces deux Reformations ressemblent assez aux prudes, c'est la liberté qu'elles se donnent d'examiner tout, & de decider avec rigueur en faveur de leur retraite, où toutes les autres Religions leur paroissent autant de coquettes. On s'imaginera peut-être, en pressant trop la comparaison, que le caractere du Calvinisme doit être absolument opposé à la tolerance, parce que les prudes s'aiment & s'estiment seules: mais il faut se souvenir ici que les comparaisons ne sont jamais entierement justes. Voici donc la différence. Le Calvinisme etant une Religion fondée sur l'*examen* & sur la *spiritualité*, il en resulte une tolerance sans bornes, & une liberté excessive; car, dira-t'on, si ma conscience & mes lumiéres me conduisent à d'autres opinions qu'à celles qui sont établies, & si elles me disent encore que je dois eclairer ceux qui sont dans l'égarement, pourquoi me refusera-t'on la tolérance? Pourquoi me refusera-t'on la liberté de dogmatiser les autres; & quand même mes lumieres seroient bornees, je suis pourtant toujours excusable d'avoir obéi à ma conscience. On ne sçauroit empêcher ces effets de l'examen. Le permet-on à tous les hommes sans distinction? Il sera juste de tolerer aussi toutes les nouveautés qu'ils débiteront, quand avec leur simplicité apparente ils nous auront persuadés qu'ils obéissent à leur conscience. Ces excès pourroient mener loin: cependant le Calvinisme ne veut pas les croire dangereux. Comme il s'est établi par l'examen, il continue dans la même liberté, & se moque hardiment de ces (*d*) *timides Papistes*, qui se contentent de trembler (*e*) à la vue des *profondeurs du Christianisme*, sans avoir la force de faire usage de leur raison.

La tolérance & la liberté ne sont pas moins inséparables de la *spiritualité* des Calvi-

(*a*) Mad. *des Houlieres*.

(*b*) *Nemo me lacrymis decoret, neque funera fletu Faxit. Cur? volito vivu' per ora virum.* Ennius.

(*c*) *Memoires du Cardinal de Retz*. Tom. pr. p. 207. Ed. de 1718.

(*d*) Les Lecteurs Catholiques Romains ne doivent pas se choquer de ces expressions. On ne les emploie que dans les endroits, où il faut nécessairement les emprunter des Réformés.

(*e*) *Sanctius ipsis ac reverentius visum de actis Deorum credere quàm scire.* Tacit. in *Germania*.

nistes, & la description seule de cette *spiritualité* pourra en convaincre les Lecteurs. J'appelle ici *spiritualité*, cette *réduction* du culte à la méditation, à la priére & au Sermon, sans admettre aucun extérieur, aucune cérémonie, aucune pompe qui fixe l'attention du Peuple. Assemblés entre les quatre murailles d'un Temple, où (a) rien ne frappe qu'un Ministre dans une chaire, ils se croient tous capables d'*adorer Dieu en esprit*, & d'arrêter leur méditation sur l'Etre suprême sans aucun secours extérieur. Mais les Réformés ne présument-ils pas un peu trop de la capacité des moindres Fidéles? & cette grande *spiritualité* ne flate-t'elle pas agréablement ceux qui n'aiment rien de gênant dans la Religion, & qui se croient supérieurs à tout le reste des Chrétiens par leur esprit? » Si le culte que Calvin introduisit, (b) dit M. de Meaux, parut trop nud à quelques-» uns, cela même fut un nouveau charme pour les beaux esprits, qui crurent par ce » moien s'élever au-dessus des sens, & se distinguer du vulgaire«. On a remarqué que le Calvinisme entraina plus de beaux esprits & plus d'esprits forts que la Réforme de Luther; ce qui n'est pas surprenant, puisque ces sortes de gens se trouvent moins génés. Ajoutons que les hommes sont trop exposés à l'influence des objets qui les environnent, trop attachés à leurs sens, & trop dissipés dans une infinité de pensées qui occupent plus agréablement que la Religion, pour qu'ils ne tombent pas dans la nonchalance à son égard. Cette sorte contention de l'ame qui s'éleve au-dessus des sens, est fort rare dans le cours de la vie civile: le seroit-elle moins dans la Religion? Il faut donc, comme on l'a déja dit au commencement de ce chapitre, fixer l'attention par quelque chose d'extérieur & de frappant.

Je n'ajouterai rien à ce que j'ai déja rapporté des commencemens de la Réformation de Calvin: mais j'ajouterai au caractére de ce Réformateur, qu'avec la hauteur & cette obstination mêlée d'aigreur & d'emportement qu'on lui a toujours connues depuis le commencement jusqu'à la fin, & qu'il a eues en commun avec Luther, il fut pourtant moins sujet aux variations dont on accuse le Réformateur Saxon; & que malgré ce fiel qu'il répand en beau Latin contre ses adversaires, soit Catholiques ou Luthériens, il ne s'est jamais laissé aller aux injures basses, & aux boufonneries plates que l'on reproche à Luther. On doit même cette justice à Calvin, qu'il a soutenu par sa maniére de vivre, & la modestie de son état, le culte sec & décharné qu'il a laissé en partage à ses Sectateurs: culte au reste dont on peut dire, qu'il convenoit assez bien à l'humeur & au tempérament de Calvin, qui ne s'accommoda jamais d'aucun éclat extérieur.

La Croïance *des* Calvinistes.

Je n'entreprendrai point de faire passer en revue les articles de toutes les Confessions de foi, qui depuis le commencement de la Réformation Calviniste ont servi à justifier, expliquer & établir la Doctrine de l'Eglise Réformée: encore moins entreprendrai-je de suivre ces Confessions dans les incertitudes & les ambiguités, qu'un célébre Prélat leur attribue dans un des (c) Ouvrages le mieux suivi & le plus ingénieux qu'on ait vû dans tout le siécle passé. J'indiquerai donc simplement plusieurs de ces Confessions, & je donnerai ici un petit détail de la croiance particuliére du parti, pour passer ensuite aux usages religieux.

On trouve d'abord la Confession de Strasbourg & de trois autres Villes d'Allemagne. Dans la même année fut dressée celle de Zwingle. Celle des Réformés de Bâle est de l'année 1534. Ils la donnerent pour se justifier du reproche qu'on leur faisoit en Allemagne, *qu'ils avoient une Céne sans Christ*. Celle des Freres de Bohéme est de 1533. Elle paroît tout à la fois Luthérienne & Calvinienne dans l'extrait qu'en donne Hospinien, *Hist. Sacram.* Part. 2. pag. 219. & 220. En 1536. Bullinger, Myconius, Grynæus, Leon de Juda & Megander eurent la commission de rédiger par écrit celle des Eglises Helvétiques, pour la présenter au Concile général. Ce fut cette même Confession dont Luther dit, lorsqu'elle lui fut présentée à Wittemberg, *qu'il la reconnoissoit pour orthodoxe, quoiqu'il s'y trouvât des termes qui pouvoient faire de la peine aux ames foibles*. La premiére Confession de Foi de Calvin, Farel & Viret au nom des Eglises de France, est de

(a) On pourroit appliquer aux Réformés ce que Tacite dit du Temple des Juifs. *Vacua sedes & inania arcana.* Hist. Liv. V.

(b) *Hist. des Variations* Liv. IX.

(c) *L'Histoire des Variations des Eglises Protestantes.*

de l'an 1538. On y trouve ces paroles touchant la Céne. » La vie spirituelle n'est pas seulement en ce que J. C. nous vivifie par son esprit, mais aussi en ce que, par la vertu de ce » même esprit, il nous fait participer à sa chair, qui nous nourrit à la vie éternelle. Ainsi » les Fidéles ne communient pas moins à la chair & au sang qu'à l'esprit, & possedent ainsi J. C. » entier «. On peut voir le passage dans *Hospinien*. Bucer ne s'expliqua pas d'une maniére plus intelligible, dans la Confession qu'il donna en l'année 1544. On trouve cette Confession dans *Hospin*. Ceux de Zuric opposerent en 1545. leur Confession apologétique, à la petite Confession que Luther avoit donnée l'année d'auparavant. Ils ne craignirent pas d'accompagner cette Confession apologétique d'une Préface, où Luther, ce Pere de toute la Réformation, est traité d'une maniére bien dure. Mais Luther ne demeura pas sans replique dans une lettre qu'il écrivit au *Surintendant* de Breme, dans laquelle le Réformateur piqué parodioit contre Zuric & les autres Sacramentaires le commencement du Pseaume premier. Lasco gentilhomme Polonois, & premier Ministre (*præpositus*) ou *Surintendant* de l'Eglise des Protestans étrangers de Londres, donna aussi une Confession de Foi en l'année 1552. Long-tems après on vit celle de Frederic III. Comte Palatin & Electeur de l'Empire. Celle que Beze & Farel porterent aux Luthériens assemblés à Wormes est de l'année 1557. Elle est toute Luthérienne ; car on y dit » que le Corps de Jesus-Christ est vraiment & certainement rendu présent avec les symboles, qui ne sont pas de simples signes, &c «. Je ne sçai si cette Confession différe beaucoup de celle que les Réformés dresserent en 1559. qu'ils présenterent à Charle IX. en 1561. au Colloque de Poissi. On y fit dans la suite quelques changemens, & même quelques additions, mais peu importantes, sur quoi on peut voir le VIII. Synode National dans les *Actes des Synodes*, &c. T. I. p. 113. & suiv. Les Libraires, qui ne manquent jamais de faire valoir leurs éditions, avoient mis hardiment au titre de la Confession *revue*, &c. Le Synode de Montpellier tenu en 1598. le défendit, & on en sent assez les raisons. Il y a apparence que dès-lors on craignoit d'être accusé de variation, ou du moins que l'on prenoit les devans pour l'amour des ames foibles, puisqu'un Ministre nommé *Salvar* entreprit en Latin l'harmonie des Confessions dans un Livre que le Synode de Vitré appelle *un excellent Ouvrage*. Goulart traduisit en François cette Confession, & l'accompagna de ses notes. Je trouve digne de remarque, que sous les yeux des Rois de France tous Catholiques, on ait osé inserer dans la Confession, que le *Pape est l'Ante-Christ & le fils de perdition*. Mais de quoi n'étoit-on pas capable dans ces tems de trouble & de confusion ! Le Synode de Gap tenu en 1603. & sous un Roi converti, ordonna que cet article seroit le 31. de la Confession de Foi : mais dans la suite ces maniéres de parler outrées furent défendues de la part du Roi au Synode National d'Alençon en 1637. Le même Synode de Gap déclara aussi, que la vocation des premiers Réformateurs étoit une *vocation extraordinaire, à laquelle Dieu les avoit poussés intérieurement*. Les Suisses firent une autre Confession en l'année 1566. pour se mettre à couvert des reproches de Westphale & de quelques autres Luthériens, qui leur reprochoient qu'ils étoient plus ou moins hérétiques dans presque tous les Dogmes de la Religion : mais Bâle ne jugea pas à propos d'entrer dans les mesures des autres Suisses, parce qu'une Confession de Foi nouvelle ne leur paroissoit d'aucune nécessite. Les Eglises des Païs-Bas en dresserent une cette même année 1566. pour être présentée à l'Empereur Maximilien II. Elle fut confirmée & ratifiée en 1579. par un Synode. Cette même Confession fut revue en 1619. par ordre du Synode de Dordrech. Comme le principal but des Réformés, sur-tout de ceux de France, avoit toujours été de se réunir avec les Luthériens, pour rendre la Réformation plus générale, & la mettre mieux en état de faire tête aux Catholiques, on s'étonnera moins sans doute des ménagemens & de la politique de ces Réformés à l'égard des Luthériens dans plusieurs Confessions de Foi : mais cette politique n'avança pas les affaires. Les Luthériens, bien loin de se reconcilier, regardoient toujours les Calvinistes comme un parti mal réglé, où chaque Eglise avoit sa Confession particuliére. Ce fut en partie pour se justifier de ce reproche, que les Calvinistes s'assemblerent à Francfort en 1577. pour convenir d'une Confession de Foi que l'on pût opposer à celle d'Augsbourg. Le Synode de Sainte Foi tenu en 1578. approuva ce dessein, *de faire & dresser un formulaire de Confession de Foi commune à toutes les Eglises*, & remit par un pouvoir très-ample la foi de tous ses Fidéles entre les mains de quatre Députés qu'il nomma pour cette affaire. Si elle eût réussi à la satisfaction des deux partis, la derniére Confession auroit très-certainement ruiné toutes les autres. Le Synode National tenu à Tonneins en 1614. reprit le projet d'une Confession de Foi générale & commune aux differens partis, dressée sur les differentes Confessions des Eglises Réformées.

Je n'ai point parlé ici des Confessions de Foi des Réformés Calvinistes & Zwingliens

de Pologne. En 1570. ils en dresserent une à Czenger, à laquelle on peut ajouter l'acte d'union de Sendomir entre les Luthériens, les Bohémiens & les Zwingliens. Je finis par le projet de M. Du Moulin, où je trouve quelque rapport aux idées de d'Huisseau & de Poiret. Il auroit voulu une Confession de Foi générale dressée sur toutes les autres, où, selon lui, il falloit dissimuler beaucoup de choses, sans la connoissance desquelles on peut bien être sauvé A la vérité cet excès de complaisance ne seroit point admis dans les Traités de paix que les Souverains font entr'eux : mais aussi les Princes ne disputent que sur des choses visibles & palpables. Dans le Christianisme, les disputes de Religion ne roulent que sur des choses entiérement hors de la portée de la raison, obscurcies par les hommes à mesure qu'ils ont cherché à les deviner. J'ai dit plus haut, qu'il sembloit que les Réformés craignissent d'être accusés de variation dans leur Confession : mais il semble aussi que le Synode de Dordrech ne s'embarrassa guéres de ce reproche, puisqu'il déclara que les Confessions pouvoient être examinées de nouveau. Ajoutons ici, que la fameuse addition de deux articles faite par ceux de Genéve en 1649. & en 1675. sur l'*imputation du péché d'Adam antérieure à la corruption*, & *sur l'envoi de J.C. après le Décret d'Election*, reprochoit en quelque façon l'inexactitude à ceux qui avoient dressé la Confession. Mais le prétexte véritable de cette addition étoit, qu'il falloit lier plus fortement les Théologiens à l'Orthodoxie.

Les Réformés Calvinistes rejettent les livres *Apocryphes*, c'est-à-dire, ceux qui ne sont pas du Canon Hébreu de la Bible; ce qui n'empêche pas que ces livres ne fassent partie de la Sainte Ecriture chez les Catholiques. La Sainte Ecriture est l'unique régle de Foi, & le seul juge que les Réformés reconnoissent dans la Religion. Ils n'admettent dans le salut que la justification par la foi sans aucun mérite, ou pour mieux dire, sans aucun concours des œuvres. Les plus rigides Calvinistes vont plus loin encore; (*a*) car ils établissent cette rigoureuse prédestination des hommes & ce décret éternel de Dieu, (*b*) en vertu duquel ils sont ou sauvés ou réprouvés. Cette Doctrine, qui renverse si absolument la liberté, & déshonore la bonté de Dieu, a produit un nombre infini de Traités & d'objections pour & contre. Elle est même si incompréhensible & si difficile à soutenir, que ses défenseurs sont obligés de se contredire quelquefois. Voici du moins comme (*c*) ils s'expliquent dans une de leurs Confessions. » Il est impossible que cette sainte » foi soit oiseuse en l'homme : nous parlons de cette foi que l'Ecriture appelle foi ou» vrante par charité, laquelle induit l'homme à s'exercer ès œuvres que Dieu a com» mandées par sa parole, lesquelles œuvres procédantes de la bonne racine de foi sont » bonnes & reçues devant Dieu, d'autant qu'elles sont toutes sanctifiées par sa grace. Ce» pendant elles ne viennent point en compte, &c. Nous faisons de bonnes œuvres, non » point pour mériter, mais plutôt nous sommes redevables à Dieu pour les bonnes œu» vres que nous faisons : c'est lui qui met en nous le vouloir & le parfaire. Nous ne » voulons pas cependant nier que Dieu ne rémunére les bonnes œuvres : mais c'est par » sa grace qu'il couronne ses dons. Nous ne pouvons faire aucune œuvre qui ne soit » souillée par notre chair & aussi digne de punition «. La foi n'est point *oiseuse en l'homme;* par conséquent l'action de l'homme concourt à la foi : elle induit l'homme à s'exercer aux bonnes œuvres, qui sont reçues de Dieu, parce qu'il les a sanctifiées par sa Grace; par conséquent la Grace coopére avec l'homme, trop foible à la vérité pour agir seul. Mais enfin il agit, & n'est pas un Etre créé pour (*d*) obéir machinalement à son Créateur, après avoir été monté comme une montre l'est par l'ouvrier. Après cela, comme si l'on craignoit d'en avoir trop dit, on ôte encore une fois à l'homme le pouvoir d'agir librement : *nous sommes redevables a Dieu*, &c. *c'est lui qui met en nous le vouloir & le parfaire.* Ensuite on lui rend la liberté : *Dieu rémunére les bonnes œuvres par sa grace*, mais ce sont ses dons qu'il couronne; c'est-à-dire, encore une fois, que la Grace de Dieu accompagne les œuvres de l'homme. Dans la Confession de Foi des Eglises de France (*e*) on trouve les mêmes idées, & à peu près les mêmes expressions. » L'homme, y dit-on, est déchu par sa propre faute de la grace qu'il avoit reçue. Et bien » qu'il ait encore quelque discrétion du bien & du mal, nous disons que ce qu'il a de clarté

(*a*) *Nudo Dei arbitrio homines in æternam mortem prædestinantur.* Voi. Calvin dans *l'Instit. Chretienne* L'homme corrompu péche volontairement, mais pourtant nécessairement.

(*b*) Voici l'article XV. de la *Confession des Pais-Bas.* » Nous croions que toute la lignée d'Adam étant précipi» tée en perdition & ruine, Dieu s'est démontré tel qu'il » est, a sçavoir miséricordieux & juste. Miséricordieux, » en sauvant de cette perdition ceux lesquels en son Con» seil éternel & immuable il a élûs & choisis par Jesus» Christ Notre Seigneur sans aucun égard a leurs œuvres : » juste, en laissant les autres dans leur ruine & trebuche» ment, ou ils se sont précipités.

(*c*) Article XXIV. de la *Confession*, ubi sup.

(*d*) *Ut satius multo jam sit parere quietum.* Lucret. Liv. V.

(*e*) Art. IX.

» se convertit en ténébres, quand il est question de chercher Dieu, tellement qu'il n'en » peut nullement approcher par son intelligence & raison. Bien qu'il ait une volonté, » par laquelle il est incité à faire ceci ou cela, il n'a nulle liberté au bien que celle que » Dieu lui donne ». Cet article établit d'abord la liberté; *l'homme est déchu par sa faute, il a quelque discrétion du bien & du mal :* ensuite on donne à entendre qu'il ne peut rien sans la grace, & enfin on déclare qu'avec sa volonté *qui est incitée à faire ceci ou cela, il n'a nulle liberté que celle que Dieu lui donne.* Dans l'Article XII. on s'explique sur l'élection & la réprobation comme l'Article XV. de la *Confession des Païs-Bas.* Dans l'Article XIII. on déclare, *que tout ce qui a été requis à notre salut nous a été offert & communiqué en* Jesus-Christ. Or ce qui est *offert* suppose, ce me semble, le choix : & le choix ne va pas sans la liberté. Il suffit d'exposer cette doctrine au Lecteur, afin qu'il en juge.

Les Réformés rejettent aussi toutes les cérémonies, » parce que les (*a*) ombres aïant » pris fin, l'usage en doit être ôté entre les Chrétiens ». Ils rejettent la subordination dans le Ministére Ecclésiastique, en déclarant, (*b*) *que tous vrais Pasteurs, en quelques lieux qu'ils soient, ont une même autorité & égale puissance sous un seul Chef* J. C. Sur le Sacrement de la Céne la Confession s'explique de la maniére suivante. » Pour entretenir la vie spirituelle, laquelle est aux Fidéles, Dieu leur a envoié un pain » vif qui est descendu du Ciel, à sçavoir Jesus-Christ, lequel nourrit & entretient » la vie spirituelle des Fidéles, étant mangé, c'est-à-dire, appliqué & reçû par foi » en esprit. Pour nous figurer ce pain spirituel & céleste, Christ a ordonné un » pain terrestre & visible, qui est Sacrement de son Corps, & le vin pour Sacrement » de son Sang. Pour nous certifier qu'aussi véritablement que nous prenons & tenons » le Sacrement en nos mains, & le mangeons en nos bouches, dont puis après notre » vie est sustentée; aussi vraiment par foi, qui est la main & la bouche de notre ame, » nous recevons le vrai Corps & le vrai Sang de Christ en nos Ames pour notre vie » spirituelle, &c ». Ensuite (*c*) on ajoute : » nous ne faillons pas, en disant que ce » qui est mangé est le propre & naturel Corps de Christ, & son propre Sang qui est bû; » mais la maniére par laquelle nous mangeons n'est pas la bouche, ains l'esprit par la » foi. Outre cela, jaçoit que les Sacremens soient conjoints à la chose signifiée, ils ne » sont pas toutesfois reçus de tous avec ces deux choses. Le méchant prend bien le » Sacrement à sa condamnation : mais il ne reçoit pas la vérité du Sacrement ».

Je ne parle point ici de ce que les Réformés ont de commun avec les Luthériens, & en quoi ils sont également contraires aux dogmes & au culte de l'Eglise Romaine : mais il faut remarquer en passant, que Calvin, & tous ceux qui se sont attachés scrupuleusement à sa doctrine, en allant plus loin que Luther dans le dogme de la Grace, se sont aussi exposés à des difficultés très-dangéreuses. Toute la faveur qu'on peut leur faire, est de dire qu'ils n'ont pas senti les conséquences de leur doctrine, ou qu'ils ne les admettent pas. On vient de voir qu'ils ont établi la *Prédestination éternelle. L'inamissibilité de la justice*, c'est-à-dire l'impossibilité de perdre la grace, & la certitude du salut accompagnent nécessairement cette *Prédestination éternelle.* En conséquence de ces dogmes on oppose aux Calvinistes, que le Baptême n'opére pas; qu'il est seulement le sceau du Christianisme; & même que la Grace précédant le Baptême, il n'est pas absolument nécessaire pour être sauvé. La Liturgie Réformée du Baptême ne paroit pas s'opposer à cette doctrine, à laquelle on attribue le délai du Baptême assez ordinaire chez les Réformés. Toutes ces difficultés ont fait faire le raisonnement suivant contre la doctrine de Calvin. (*d*) Si les enfans des Fidéles sont dans l'Alliance & conséquemment dans la grace avant le Baptême, toute la descendance du Fidéle doit être prédestinée; parce que qui a la grace n'en pouvant déchoir, & la transmettant à ses enfans à cause qu'ils naissent dans l'Alliance, établit dans sa famille une perpétuité de salut, &c. si on met la réprobation au lieu de la grace, il y établit au contraire une perpétuité de damnation. Objection pressante, & qui ne souffre point de replique. On peut voir ce que le Synode de Dordrech a défini sur le Décret éternel, l'élection gratuite, & le salut des enfans des Fidéles, c'est-à-dire des élus, *par le bénéfice de l'Alliance de grace, en laquelle ils sont*

(*a*) *Confession*, &c. ubi sup. Art 25.

(*b*) Paroles de l'Art. XXX. de la *Confession des Eglises Reformées de France.*

(*c*) La *Confession de foi des Eglises*, &c. Art. XXXVI. di[illegible] nous croïons que par la vertu secréte & incom» préhensible de son esprit, il (Jesus Christ) nous nourrit & vivifie de la substance de son Corps & de son sang. » Art. XXXVII. Tant en la Céne qu'au Baptême, Dieu » nous donne réellement & en effet ce qu'il y figure, &c. «

(*d*) *Bossuet*, Hist. des Variat. &c. l. IX. Voi *Ibid.* les variations & les contradictions, qu'il reproche à Calvin dans cette Doctrine.

compris avec leurs peres & meres; on peut, dis-je, voir tout cela dans l'extrait de ce Synode intitulé, (*a*) *Jugement du Synode National tenu à Dordrech dans es Années 1618. & 1619. touchant les* (*b*) *cinq* Articles, &c. Ce Jugement est imprimé dans un petit Recueil en 1726. & les Ministres des Provinces-Unies sont obligés de le signer, avant que de pouvoir exercer les fonctions de leur Ministére dans le païs. Ils sont aussi obligés de reconnoitre pour orthodoxe, & de signer comme tel (*c*) tout le Synode de Dordrech, avec la Confession & le Catéchisme des Païs-Bas. Le Synode dressa lui-même le formulaire avec toutes les précautions possibles, *pour prévenir*, dit-on, à *tous les subterfuges de quelques-uns, par lesquels ils trompent d'ordinaire les Eglises.* Voici l'abregé de ce formulaire.

» Nous soussignés Ministres. . . . . déclarons en conscience devant Dieu, que nous » avons ferme croïance que tous les Articles contenus en la Confession & au Catéchisme, » &c. ensemble les déclarations sur quelques points de ladite doctrine qui ont été faites » par le Synode National convoqué à Dordrech, s'accordent entiérement avec la parole de » Dieu. Promettant que nous enseignerons ladite doctrine & la maintiendrons fidélement, » sans écrire ou enseigner (*pour mieux s'assurer de la conscience d'une partie des signans, il au- » roit fallu ajouter* & sans penser) en public ou en particulier, directement ou indirectement, » chose qui y soit contraire : comme aussi que non seulement nous rejettons toutes er- » reurs qui y répugnent, & nommément celles qui sont condamnées audit Synode, mais » aussi que nous y résisterons, nous les réfuterons & aiderons à les repousser. Et au cas » qu'il advint que ci-après nous eussions quelque scrupule, ou sentiment contraire à la » susdite doctrine en aucuns points, nous promettons que ni en public, ni en secret, » nous ne l'étalerons ni ne le mettrons en avant, ne le prêcherons ni ne l'écrirons, mais » que premiérement nous le révelerons au Consistoire, à la Classe & au Synode, pour » être examiné par icelui «. Mais il faut être d'un courage supérieur à toute la politique humaine pour oser douter, ou pour oser réveler si publiquement ses sentimens; & l'expérience apprend trop bien qu'en matiére de Théologie, proposer des difficultés, c'est être déja herétique. Cela s'appelle ébranler l'Orthodoxie. Quand on en est-là, il n'est plus possible d'effacer l'impression donnée à des orthodoxes, accoutumés de poursuivre l'hérésie jusques dans les points & les virgules. » Nous serons prêts, continue le Formu- » laire, de nous soumettre toutesfois & quantes volontairement au jugement d'icelui, à » peine qu'allans au contraire, nous so[illegible]ns de fait suspendus de notre Ministére. Et au » cas qu'en quelque tems que ce soit le Consistoire, la Classe, ou le Synode, pour des » raisons de soupçons importans, trouvât à propos pour l'entretenement de l'union, & » pureté de la Doctrine, de requérir de nous notre plus exprès sentiment & déclaration » sur aucun Article de la susdite Confession, Catéchisme ou décision du Synode, nous » promettons semblablement par cette présente, que nous serons toujours prêts & prompts » à ce faire sur les peines que dessus, &c«. Le Synode a eu la précaution d'expliquer ce dernier Article, en declarant qu'il ne s'y agit pas d'expliquer *selon son plaisir*, mais que c'est pour mieux s'assurer de celui qui est soupçonné, en exigeant de lui une nouvelle déclaration. Je ne doute pas qu'un Lecteur attentif ne fasse bien des réflexions sur ce formulaire. Il fut arrêté aussi par un article du Synode, que tous les Professeurs du païs signeroient en témoignage de leur orthodoxie la doctrine établie par le Synode. Le même réglement fut fait pour tous les Recteurs, Consolateurs des malades, Maitres d'Ecole, &c. Le Formulaire qu'ils devoient signer étoit moins long, que celui qui fut destiné aux Ministres : mais on les lia tout aussi étroitement. Un autre article remarquable de cette célébre Assemblée, fut celui *qui interdisoit aux Professeurs en Théologie de produire de nouvelles opinions contradictoires à la doctrine reçue en l'Eglise* : qui vouloit même *qu'il ne fût licite de remuer légerement aucun scrupule contre la doctrine reçue.* Qui pourroit s'imaginer, qu'après tant de précautions l'ivraie auroit jamais pû croitre parmi le bon grain? C'est pourtant ce qui est arrivé malgré des précautions soutenues de l'autorité civile, & malgré la vénération que le Synode s'est conservé jusqu'à notre tems : vénération qui va si loin, qu'on lui rend même un honneur que les anciens Conciles Oecuméniques n'ont jamais reçu. C'est de faire tous les ans la reconnoissance ou la visite de ses Actes, de la maniére que je le dirai bientôt.

La

(*a*) Intitulé *Confession de foi des Eglises Réformées des Païs-Bas*, &c.

(*b*) Les cinq Articles des Remontrans sur la Grace, &c.

(*c*) Par la Session 164. du Synode.

La Discipline *des* Calvinistes.

Je viens maintenant à la Discipline, & aux autres usages de la Réformation Calviniene.

Les Eglises Réformées sont gouvernées par des *Consistoires.* On appelle *Consistoire* le corps entier des Pasteurs, Anciens & Diacres d'une Eglise ; ce qui n'empêche pas que les Synodes n'aient décidé en France (*a*) *que les Ministres & les Anciens sont le Consistoire.* Le *Consistoire* est donc proprement le Conseil Ecclésiastique de l'Eglise, &c. Les (*b*) Ministres president dans les *Consistoires.* Il leur appartient de prêcher & d'instruire dans la Religion, d'administrer les Sacremens, de censurer & de faire la paix dans les familles désunies, de visiter les malades, &c. Cette charge est à vie, & on ne dépose du Ministére que pour des crimes averés, & trop publics pour pouvoir les pallier. La Discipline des Eglises de France (*c*) ordonnoit aux Ministres d'être prudens & retenus dans leur maniére de prêcher, d'imiter dans leurs prêches la simplicité de l'Ecriture, de s'abstenir des digressions & des amplifications, d'eviter l'entassement inutile de passages de la Bible, & cette vaine érudition qui consiste à rapporter un grand nombre d'explications differentes. La discipline des Pais-Bas appuie sur une partie de ces régles (*d*) : mais elle insiste sur-tout *pour l'explication des principes de la Religion Chrétienne*, c'est-à-dire des dogmes. Elle veut ensuite, que la Morale tire ses preuves & ses motifs de ces dogmes ; ce qui produit, ce me semble, une Morale séche & peu persuasive, plus propre d'ailleurs à la spéculation qu'à la pratique, & qui n'excite que mediocrement l'attention des Auditeurs. Il est vrai qu'on peut éviter ce dernier defaut, en s'armant des figures les plus fortes contre les sentimens opposés à l'orthodoxie, à quoi on peut ajouter une déclamation véhémente, des expressions décisives & prononcées magistralement. Tout cela peut ramener l'attention.

Il se tenoit autrefois en France des Synodes Nationaux & des Synodes Provinciaux. A ceux-ci étoient subordonnés les Classes, que l'on appelloit aussi Colloques. Ces Classes étoient des Assemblées de quelques Eglises de la Province, qui se faisoient deux, & même quatre fois l'année, si les affaires le demandoient. A ces Classes ou Colloques se trouvoient un ou deux Ministres de chaque Eglise avec un Ancien. On les assembloit, pour terminer ou régler ce qui ne se régloit pas dans le Consistoire : mais ce que la Classe ne pouvoit régler étoit ensuite porté au Synode Provincial, même au National, si la chose étoit de la derniére consequence. Il paroit par ce petit détail, que l'autorité (*e*) de ces Colloques étoit toujours soumise aux Synodes, comme celle des Consistoires l'étoit aux Classes. Celles-ci se terminoient par une censure Ecclésiastique, c'est-à-dire, par une admonition fraternelle au sujet des abus qui pouvoient s'être glissés dans les Eglises particuliéres, & des fautes dont les membres de l'Assemblée pouvoient se trouver coupables : tout cela ressembloit assez aux Mercuriales de nos Parlemens. Les Réglemens des Provinces-Unies touchant les Classes différent un peu de ceux des Eglises de France. Ils portent que les Classes se tiendront pour les affaires que le Synode n'a pas été en état de terminer, ou pour celles qui surviennent entre deux Synodes. Telle est, par exemple, la vocation d'un Proposant au Ministére. Le Synode a seul droit d'ordonner ces Classes, à moins qu'il ne survienne des affaires si pressées qu'on ne puisse point attendre ses ordres. Alors il est permis à l'Eglise Synodale, c'est-à dire, à celle qui a droit d'envoïer des Députés au Synode, d'écrire des lettres circulaires (*f*) à cinq ou six Eglises, principalement aux voisines, pour obtenir à la pluralité des suffrages la permission de convoquer une Classe. On doit écrire à ces Eglises *quinze jours avant la convocation de la Classe ; & chacune doit envoïer un Pasteur & un Ancien, & autant que faire se peut, les mêmes députés qui auront assisté au dernier Synode.* Larroque, Auteur de la *Conformité de la Discipline Ecclésiastique des Protestans de France* (*g*) compare les Classes, ou Colloques aux anciens Synodes Diocésains.

(*a*) Voi. *Discipline des Eglises*, &c. Ch. V.

(*b*) Donnons ici l'origine vraie ou fausse du nom de *Ministre.* On l'attribue à un nommé Bonhomme, un des trois Apôtres que Calvin choisit pour répandre la Réformation. Ce *Bonhomme*, qui avoit auparavant enseigné le Droit dans l'Auditoire de Poitiers appellé la *Ministrerie*, étoit ordinairement surnommé à cause de cela le Ministre, & on s'accoutuma peu à peu à nommer ainsi les imitateurs & ses successeurs.

(*c*) Ubi sup. Chap. I. p. 16.

(*d*) *Reglemens*, &c. Ch. V.

(*e*) Voi. *Discipline des Eglises*, &c. par d'*Huisseau* Ch. VII.

(*f*) Les *Réglem.* du Synode Walon Ch. XI. Art. 2. ordonnent d'écrire des Lettres circulaires à toutes les Eglises, pour obtenir cette permission.

(*g*) Conformité, &c. Chap. VII. pag. 163.

Avant que de passer aux Synodes, il faut parler du *Cœtus*. Cette sorte d'Assemblée a quelque chose de singulier, & n'est connue que dans les Provinces Réformées des Pais-Bas. Il se tient à la Haye, (*a*) dit-on, tous les trois ans au mois de Mai une Assemblée de Pasteurs députés de toutes les sept Provinces-Unies, à laquelle on donne le nom de *Cœtus*, mot Latin, qu'un rafinement assez ordinaire à ceux qui veulent se distinguer par des idées mystérieuses ou par des termes énigmatiques, peut avoir fait préférer à un mot connu du vulgaire. Ce *Cœtus* donc s'assemble par l'autorité de l'Etat, pour faire la révision ou la visite des Actes du Synode National tenu à Dordrech en 1618. & 1619. qui sont gardés à la Haie. Ce même *Cœtus* va faire ensuite la visite des originaux de la version Flamande de la Bible traduite aussi par ordre de ce Synode. Ces originaux sont conservés précieusement à Leide.

Les Synodes sont Nationaux ou Provinciaux. Ils devoient s'assembler en France deux fois par an, ou au moins une. Ceux des Provinces-Unies se tiennent régulièrement deux fois l'année, vers le mois de Mai, & vers le mois de Septembre. Le Ministre député méne avec lui un ou deux Anciens. Si l'Eglise a plusieurs Ministres, chacun est député à son tour, & cela aux dépens de son Eglise. Si l'Eglise est petite, elle peut se contenter d'envoier son député une fois par an, moiennant qu'elle écrive une Lettre de (*b*) soumission au Synode auquel elle ne députe pas. J'ai déja remarqué, qu'en France les Synodes Provinciaux étoient soumis ou subordonnés aux Nationaux. Ceux-ci se devoient tenir tous les ans: mais sous les régnes de Louis XIII. & de Louis XIV. ils se tinrent fort irréguliérement; & même la permission d'en tenir fut révoquée après celui de Loudun tenu en 1659. qui fut le dernier (*c*) des vingt-neuf que les Réformés eurent le privilége d'assembler. Ces Synodes avoient assez de liberté au commencement: mais dans les derniers tems un Commissaire y assistoit de la part du Roi. On les ouvroit par la lecture de la Confession de foi & de la Discipline, (*d*) comme cela se pratiquoit aussi dans les grands Conciles de l'ancienne Eglise.

Chaque Synode a un Président ou *Modérateur*, & un ou deux Sécrétaires. » La charge du Modérateur, dit la Discipline (*e*) est de conduire & modérer toute l'action; d'avertir des lieux, des jours & des heures ausquelles on s'assemblera pour les Sessions du » Synode; de proposer & faire ouverture des choses qui sont en délibération; de recueillir » les voix d'un chacun en particulier; de dire que chacun parle par ordre & sans con» fusion; de faire les remontrances; de présider aux censures, &c. « Aux charges de *Modérateur* & de Sécretaire qui cessent avec le Synode, il faut ajouter celle d'*Actuaire*. C'est ainsi qu'on nomme chez les Wallons ceux qui chez nous sont les dépositaires des Actes. L'*Actuaire* doit se trouver à chaque Synode avec le cofre, où sont les archives du Synode. Cette charge d'*Actuaire* est donnée pour trois ans, après quoi elle passe à une autre Eglise: » mais l'*Actuaire* rend compte au Synode même, & » non à son successeur, des piéces qu'il a reçues pendant son *Actuariat* «.

Le Synode commence & finit par la priere: mais il est à propos de décrire plus en détail cette Assemblée, dont on voit la représentation ici, qui cependant ne suffiroit pas pour en donner une juste idée. Je tirerai ma description (*f*) d'une Piece très-autentique.

Je trouve d'abord dans la Préface de cette Piéce (*g*) que le premier Synode des Païs-Bas se tint à *Teur* en l'année 1563. c'est-à-dire environ cinq ans après le premier Synode Réformé de France; que ce Synode fit des Reglemens, qui servent encore de fondement à ceux d'aujourd'hui; que les Synodes qui suivirent dans ces premiers tems de la Réforme, où l'on poursuivoit fort vivement ceux qui se déclaroient Reformés, s'assembloient secretement; & que les Eglises Reformées dispersées dans les terres Catholiques, se cachoient sous les noms empruntés *de la rose*, *de la palme*, *de la vigne*, *de l'olive*, &c. Ce dernier subsiste encore; & on donne le nom de *Ministre de l'olive* à celui que les Synodes Réformes etablissent, pour aller prêcher à leurs freres dispersés en Picardie, dans l'Artois, & dans les Pais-Bas Catholiques. Je trouve aussi dans cette P[illegible]
» d'avoir un Synode à part fut confirmé aux Wallons en 1618. ce qui n'empeche p[illegible]
» n'entretiennent toujours une correspondance fraternelle avec les Eglises Flamand[illegible]

(*a*) *Reglemens*, &c. ubi sup.
(*b*) *Reglemens*, &c. ubi sup. Ch. II. Art. 4.
(*c*) Les Reformés tinrent leur premier Synode Nat[illegible] Mai 1559. & le dernier [illegible] Nov[illegible]
(*d*) Voi *Conformité*, &c. ubi sup. Ch. IX. p. 188.
(*e*) *Discipline des Eglise*, &c. par d'[illegible] VIII
(*f*) *Reglemens*, &c. ubi sup. Chap. II
(*g*) [illegible]



SYNODE tenu dans le Choeur de l'EGLISE NEUVE, à AMSTERDAM, en 1730

A Le President du Synode
B L'Assesseur. C le Secretaire.
D le Commissaire Politique
E le Depute des Magistrats d'Amsterdam.
F Deux Deputez des Synodes
Les Deputez des Classes, Savoir
G ceux d'Alkmaer H Haarlem
I Amsterdam K Hoorn
L Enkhuizen M Edam
Les Correspondans des Synodes, Savoir
1 ceux de Gueldres
2 de Sud Hollande
3 Utrecht 4 Frise
5 Overissel
6 Groningue
7 differens Pasteurs et Anciens



L'IMPOSITION des mains faite à un PROPOSANT reçu MINISTRE dans une EGLISE WALLONE et FRANCOISE de HOLLANDE.

» en être dépendantes ». En vertu de cette correspondance, & comme également membres de l'Etat, les Synodes Wallons ont droit de députer au Synode National, au *Cœtus*, &c. Ils ont même un privilege très particulier, qui est de n'être point genés dans leurs délibérations par la présence d'un Commissaire Laïque, qui assiste de la part de l'Etat aux Synodes Hollandois, conformément à ce qui se pratiquoit autrefois sous les Empereurs Chrétiens. Ce Synode Wallon (*a*) est composé de cinquante Eglises, toutes Synodales, c'est-à-dire qui ont le privilege de députer aux Synodes, « entre lesquelles, dit » l'Auteur de cette Préface, il y en a vingt-neuf ou trente assez fortes, pour assem» bler le Synode dans leur sein. » Il ajoute « que ces Eglises aiment & maintiennent » constamment la paix & l'uniformité, l'orthodoxie, la verité; qu'en toutes choses elles » recommandent la charité. » Il les loue aussi de ce qu'elles s'opposent soigneusement aux changemens & aux nouveautés. Au reste on ne sçauroit s'empêcher de remarquer, que ces Synodes témoignent assez par leurs décisions, la necessité inevitable de recourir à l'autorité: tout ce qui arrive dans ces Assemblées prouve aussi la même chose. Les Communions les plus libres sont forcées d'exiger de leurs fidéles une soumission sans bornes: si on en doute, on n'a qu'à lire les formulaires. Ainsi, pour le dire en passant, les Réformés ont enfin été obligés d'en venir à cette autorité contre laquelle ils avoient tant déclamé.

Suivons à présent l'ordre de ces Assemblées. La premiére séance du Synode commence à huit heures. Le Ministre du lieu où il s'assemble fait la priére, ou en sa place le Modérateur du Synode precédent. Celui qui a fait cette priére reçoit les Lettres de créance des autres Eglises, après quoi on élit le Moderateur & le Sécretaire. L'election est suivie d'une autre priére pour le Synode, & la priére du *Sermon de l'Ouverture*, qui n'a que le nom de *proposition*. Celui qui le fait a été nommé pour cela par le Synode précédent. L'Assemblée examine & censure le Sermon du Prédicateur, à moins qu'il n'ait déja soixante ans. Le Synode qui nomme le Ministre pour faire cette ouverture, lui donne le texte; & comme il peut arriver que celui qui doit prêcher ne soit pas en état de le faire, on nomme deux Ministres dont le premier est obligé de prêcher sur le texte donné, & l'autre est libre de choisir tel sujet qu'il juge à propos. La censure suit immediatement le Sermon: le même jour le Synode établit des Commissaires, pour examiner les étudians & les proposans; & ces Commissaires sont ordinairement trois Pasteurs & deux Anciens.

Il y a deux sortes d'examen; l'un que l'on nomme *préparatoire*, pour les étudians qui ont donné leur nom au Synode precedent pour être reçus Proposans. Les Commissaires les examinent par ordre & de la part du Synode; après quoi ils sont reçus. Mais avant la réception, ils signent la Confession de foi & le Synode de Dordrech. Des esprits difficiles pourront objecter, que de jeunes gens tout fraîchement sortis de l'Academie n'ont pas encore assez de lumieres, pour souscrire à une doctrine qui demande de longues études, & l'examen le plus reflechi. A cela les Reformés peuvent répondre ce que le Synode pense, s'il ne le dit pas; que les jeunes gens ne s'égarent jamais en suivant une assemblée toute composée de personnes consommées dans les études, & qui ont refléchi *successivement* depuis les premiers Réformateurs. Ainsi les Proposans commencent nécessairement par être soumis à l'autorité, & se déclarent orthodoxes avant que d'être en état de sçavoir douter. Ici, comme on voit, la Réforme a varié: ce n'est plus cet esprit particulier, cet esprit d'examen qui agit; & on est obligé, comme ailleurs, de s'en rapporter à l'autorité, contre laquelle Luther & Calvin avoient tant déclamé. Qu'il est difficile de ne pas varier à tous momens dans des systêmes que la fureur & l'animosité ont dictés! L'autre examen nommé *péremptoire* est pour les Proposans. C'est la *table* qui nomme les Prédicateurs du Dimanche qui suit l'ouverture du Synode. Par la *table* on entend chez les Wallons le Modérateur, les Sécretaires, &c. assis dans le Synode auprès d'une table, sur laquelle on étale tous les papiers Synodaux. Le second jour du Synode on s'assemble à neuf heures du matin, & à trois l'aprés midi; & ainsi de suite jusqu'à la fin du Synode. Chaque Session commence & finit par la priére. Le secret est extrêmement recommandé aux membres de cette Assemblée; & afin que les délibérations & les décisions des Synodes ne deviennent point publiques, les Eglises doivent avoir soin de retirer les papiers synodaux, qui sont restés entre les effets d'un Ministre mort.

Je viens de parler de l'*examen péremptoire*. C'est cet examen que doivent subir les Proposans, avant que d'être reçus Ministres. Je ne dois pas oublier qu'outre l'examen, les

(*a*) En 1726. lorsque ces Réglemens furent imprimés.

Etudians & les Proposans sont obligés de prononcer un Sermon devant le Synode. Les premiers ont quinze jours pour se préparer sur le texte qu'on leur a donné, mais les Proposans n'ont que huit jours. Après le Sermon & l'examen joint aux autres formalités requises, qui sont la vérification des Lettres où est contenue la vocation du nouveau Ministre, & une nouvelle signature des décisions de Dordrech contre les cinq Articles des Remontrans & de la Confession de foi, &c. on fait au Proposant l'imposition des mains. Cette cérémonie est precedée de trois proclamations, publiées trois Dimanches consécutifs dans l'Eglise que le jeune Ministre va deservir, & se fait de la maniere suivante dans le Consistoire de cette Eglise ou dans le Synode. On commence par un Sermon convenable à la circonstance; après quoi l'Ordinant, (je demande la permission de me servir ici de ce terme) lit le formulaire de l'imposition des mains au nouveau Pasteur qui est à genoux. Le formulaire contient une exhortation assés longue sur tous les devoirs du Ministre, & une priére que l'Ordinant prononce les mains posées sur la tête du nouveau Pasteur. La priére étant finie, l'Ordinant présente la main d'association au nouveau Pasteur; & tous ceux qui composent le Consistoire font la même chose (*a*) après lui. L'après-midi, si l'imposition a été faite un Dimanche, le Pasteur qui vient d'être admis au Ministére fait le Sermon, que les Wallons appellent le *Sermon d'entré*.

Il est necessaire de remarquer ici, que les Protestans sont obligés d'avoir recours à la distinction qu'ils ont si souvent reprochée aux Catholiques. « Que les Pasteurs soient méchans, prophanes, impies, cela nuit à leurs personnes, (*b*) dit M. Claude, mais cela » ne nuit point à leurs fonctions, parce que leurs fonctions ne sont pas à eux, & qu'elles » sont à l'Eglise. » Il avoit dit auparavant. « Tout ce que font les Pasteurs (en ce » qui concerne la Religion) ils le font au nom de l'Eglise, & par conséquent au nom » de Jesus-Christ. » Cette distinction est remarquable; on peut ajouter aussi qu'elle est juste. Accordons-la aux Protestans, diront peut-être des Catholiques *tolérans*: mais qu'ils nous laissent jouir en paix de celle que nous mettons entre le Saint Siége & le Pape.

Je ne dis rien des Ecoles, sinon que la *Discipline des Eglises Réformées de France* les soumettoit à l'examen & à l'autorité des Consistoires. Mais je dois remarquer une coutume fort louable de (*c*) l'Academie de Die. C'est qu'elle donnoit des prix à ses Ecoliers, pour les encourager par cet honneur à faire des progrès dans la pieté.

Le Consistoire a seul le droit d'élire les Anciens & les Diacres. Après qu'ils ont été élûs on les (*d*) annonce au peuple pendant trois Dimanches, afin que son consentement intervienne. Le troisiéme Dimanche on les reçoit en présence de l'Assemblée, s'il n'y a point eu d'opposition à leur élection. Le Formulaire de leur réception consiste en une exhortation qu'on leur adresse, & à toute l'Assemblée en même tems. L'exhortation est suivie d'une priére. « L'office des Anciens, dit la *Discipline Ecclésiastique des Eglises Réformées de » France*, est de veiller sur le Troupeau avec les Pasteurs, faire que le peuple s'assemble, » & que chacun se trouve aux saintes Congrégations, faire rapport des scandales, en » connoitre avec les Pasteurs, &c. » La *Discipline des Pais-Bas* ajoute, (*e*) « qu'ils » doivent veiller sur les Pasteurs & les Diacres, faire la visite (pastorale) soit devant, » soit après la Céne, pour consoler & enseigner, » empêcher que les Sacremens ne soient prophanés, & entretenir l'Orthodoxie dans l'Eglise. Il semble du moins que l'on doit expliquer ainsi ces paroles « ils doivent prendre garde sur toutes choses à la Doctrine; » & par conséquent il seroit bien permis d'en conclure, que la charge de ces Ministres Laïques de l'Eglise est très difficile à remplir. Cependant elle est généralement occupée par des personnes embarassées des soucis du siécle, & qui ont passé la plus grande partie de leur vie à toute autre chose qu'à ces hautes études des mystéres de la Theologie Chrétienne. L'office des Diacres est de distribuer les charités aux pauvres, de les visiter, & d'avoir soin d'eux, de faire valoir les fonds qui sont destinés à l'entretien de ces pauvres, & de prendre garde qu'ils n'abusent des aumones. Une autre fonction de ces Ministres Laïques des Eglises Réformées est d'aller, accompagnés chacun d'un Ancien, dans les maisons des fidéles pour annoncer la Céne: mais cette coutume n'est pas générale, non plus

(*a*) Dans la Figure qui représente l'imposition des mains, deux Ministres font la cérémonie. Celui qui lit le formulaire étant obligé de le tenir à la main, a seulement l'autre posée sur la tête du Proposant.

(*b*) *Defense de la Réformation*, &c. Tome II. pag. 368.

(*c*) Citation du Synode de Loudun dans la *Discipline*, &c. par d'*Huisseau* pag. 57. Cependant l'Article de ce Synode qui se trouve à la pag. 796. du Tome II. des *Actes des Synodes Nationaux*, ne dit pas expressément que l'Académie donnât des prix pour ce sujet. « Cette coutume, » dit le Synode, d'avoir l'œil sur les mœurs & l'éducation des Ecoliers dans la Religion, d'examiner les progrès qu'ils faisoient dans les sciences humaines, & de » leur donner des prix en public fut hautement louée, » &c. »

(*d*) *Discipline*, &c. ubi sup. Ch. III.

(*e*) Art. XXIII. p. 70. & 156.

plus que celle de distribuer de maison en maison de petites marques de plomb aux fideles qui sont en état de communier. On élit & installe les Diacres de la même maniere que les Anciens, & ces deux Charges ne sont point à vie. Dans les Provinces-Unies le ministère, ou selon le stile Wallon, le service des Anciens & des Diacres est de deux ans ; après quoi ils *sortent de service*, & d'autres *rentrent à leur place*. La *Discipline des Eglises Réformées* ordonnoit d'éviter les trop fréquens changemens d'Anciens & de Diacres, à cause que cela étoit préjudiciable à l'Eglise.

Larroque, qui étoit un sçavant Ministre de l'Eglise Réformée de Rouen, a prétendu (*a*) que l'origine des Anciens de son Eglise est presque du tems des Apôtres, *s'ils n'en sont plutôt eux-mêmes les Auteurs*, & il croit cette institution fondée sur celle des Anciens des Juifs, qui avoient part au gouvernement de la Synagogue. Il cite même un passage du Diacre Hilaire, qui dans le quatriéme siecle parloit des Anciens de l'Eglise, sans le conseil desquels on n'y faisoit rien, & qui ajoute, que de son tems on avoit aboli cette institution, *par la négligence, ou plutot par l'orgueil des Docteurs*. Il rapporte plusieurs autres passages, qui semblent prouver que la Charge d'Anciens, de la maniére qu'elle subsiste chez les Reformés, est de l'Eglise primitive. Par exemple, il en cite un où les Anciens sont distingués des Evêques & des Prêtres, un autre où ces Anciens sont appellés des *hommes* [illegible]*siastiques*, un autre qui est une suscription de Lettre *au Clergé & aux Anciens*. Mais tout cela n'est pas sans replique ; outre qu'à ces passages si clairs & si décisifs en apparence on en oppose d'autres, qui nous ramenent dans l'obscurité.

Je remarquerai ici, qu'il paroit par le Synode de Gap (*b*) que les premiers Réformés imposoient les mains à leurs Anciens, puisqu'il parle d'abolir cette coutume. Un autre usage fut rejetté par les Synodes de la Rochelle & de Tonneins, qui étoit (*c*) qu'en quelques Eglises les Anciens nommoient leurs successeurs. La Discipline Ecclesiastique des Provinces-Unies ordonne à ces Ministres Laïques de s'assembler toutes les semaines, pour vaquer à l'examen des affaires qui sont de leur département. Je finis cette matiére par une autre remarque tirée de la même Discipline, & qui répond aux objections que pourroient faire les Etrangers sur la séparation des Réformés des Provinces-Unies en deux corps, à sçavoir des Hollandois & des Wallons. (*d*) » Comme ainsi soit, dit la Discipline, qu'en ces Païs-Bas on use de deux Langues, Flamande & Wallone, a été trouvé » bon que les Eglises, tant de l'une que de l'autre Langue, tiennent distinctement leurs » Consistoires, Classes & Synodes particuliers. Néanmoins ès Villes, où il y aura Eglise de deux Langues, quelques Ministres & Anciens de chaque Consistoire s'assembleront tous les ans une fois, pour entretenir bon accord & correspondance. » Conformément à ces décisions, les Hollandois font leurs censures, leurs exhortations & leurs prêches en Flamand, & les autres en Wallon.

Il est bon d'exposer ici quelques points de Discipline, qui influent considérablement sur tout le corps de l'Eglise Reformée, & entretiennent les liaisons mutuelles des membres qui le composent. Je commence par l'égalité, l'union & la correspondance fraternelle des Eglises. La Discipline des Eglises Reformées de France (*e*) recommande expressément ces trois choses, quoiqu'elle ne soit pas moins attentive aux suivantes. Les admonitions & les censures Ecclésiastiques se faisoient en France, & se font aussi en Hollande dans les Consistoires, de même que les réparations. Ceux qui persistent dans leurs péchés doivent être suspendus de la Céne, & ensuite excommuniés entiérement. Je ne copierai point ici le redoutable Formulaire d'Excommunication, que la Discipline de France (*f*) emploïoit autrefois contre les impénitens, & qui servit à excommunier le Ministre Ferrier (*g*) au Synode de Privas tenu en 1612. Je dirai seulement que la suspension ne ramenant point le pécheur après ces exhortations réiterées plusieurs fois, cette Discipline ordonnoit de procéder publiquement contre lui par une admonition générale adressée au peuple par le Pasteur ; & cela trois Dimanches consécutifs. Il étoit même permis de le nom-

(*a*) *Conform. de la Discipl.* &c. p. 161.
(*b*) *Actes des Synodes*, &c. Tome pr. p. 261.
(*c*) *Actes*, &c. ubi sup. p. 105.
(*d*) *Discipline Ecclésiastique des Païs Bas*, au Chap. qui traite des *Assemblées Ecclésiastiques* Articles 51. & 52. dans le *Recueil* intitulé *Confession de Foi*, &c. imprimé en 1716.
(*e*) Chap. VI. Un Article du Synode de Charenton tenu en 1644. s'exprime fortement à l'occasion de l'Union des Eglises contre les Indépendans d'Angleterre. *Actes*, &c. Tome II. p. 678 & 679. On doit lire cet Article & la remarque qui le concerne.
(*f*) *Discipline*, &c. ubi sup. Ch. V.
(*g*) Voi. *Actes des Synodes*, &c. Tome I. Le formulaire d'Excommunication du Synode d'Alais qu'on trouve à la page 181. du second Volume de ces Actes, est fort peu différent de celui de la Discipline. Il y a beaucoup plus de retenue dans le formulaire, qui servit à excommunier la Milletiére au Synode de Charenton, & que l'on peut voir à la page 680. des mêmes Actes Tome II. il tient le milieu entre les deux autres.

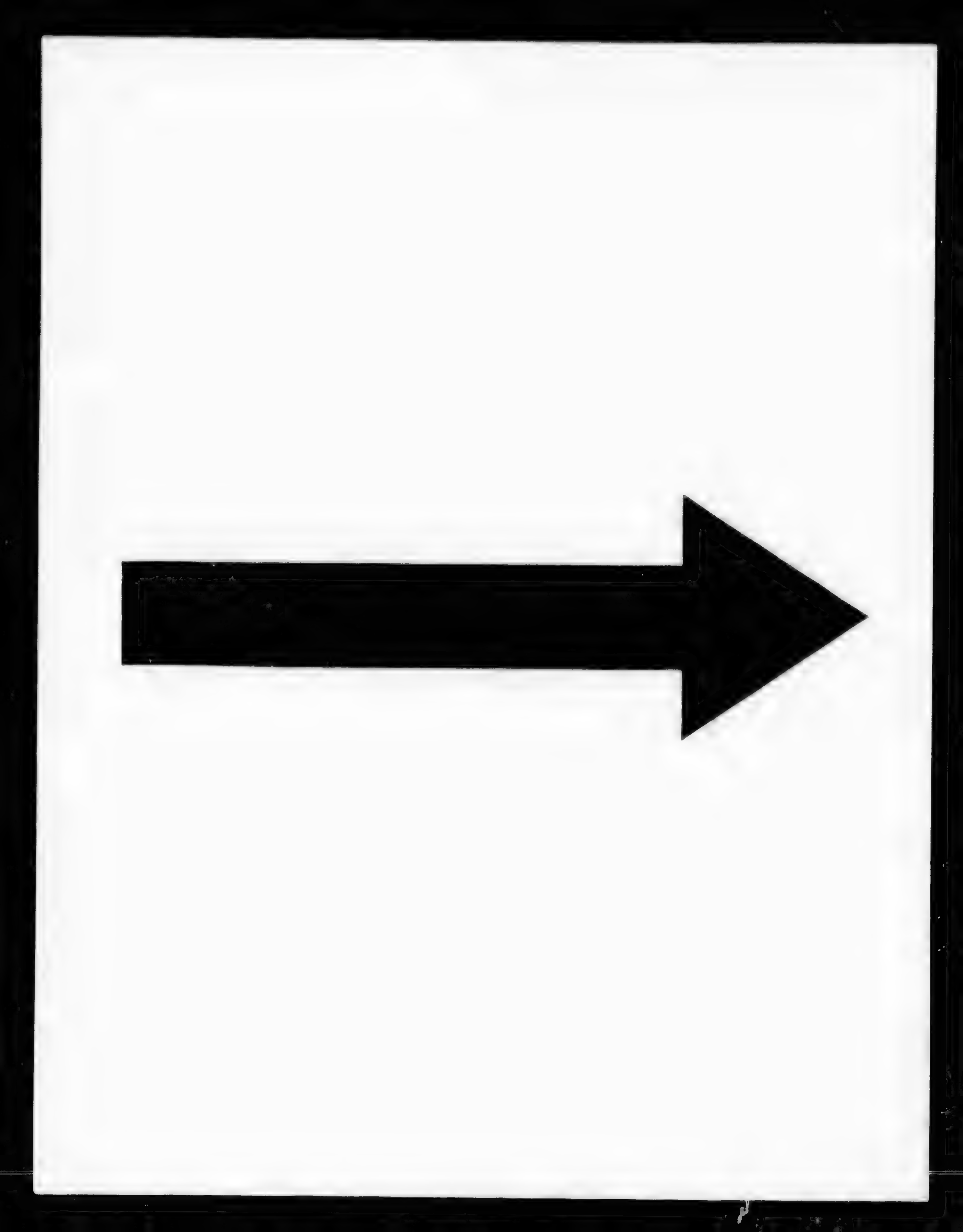
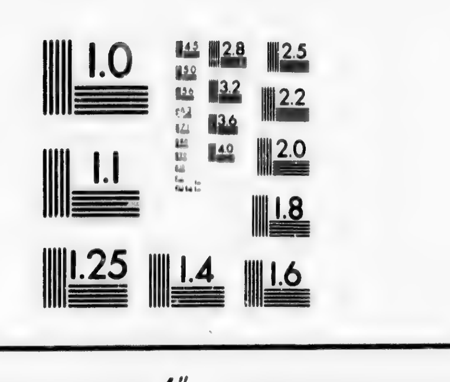


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



mer, *pour lui faire plus de honte*, dit la Discipline. Au quatriéme Dimanche, le Pasteur lançoit l'excommunication du haut de la Chaire. La Discipline des Païs-Bas se rapporte à peu près aux mêmes usages. L'article 77. du Chapitre qui traite des Censures, s'exprime de la maniére suivante. » Avant l'Excommunication, on signifiera publiquement » au peuple l'obstination du pécheur. L'Eglise sera exhortée de l'admonester & de prier » pour lui, & se feront les avertissemens par trois diverses fois. Au premier le pécheur » ne sera point nommé, afin qu'on l'épargne aucunement. Au second son nom sera ex- » primé par avis de la Classe. Au troisiéme on déclarera au peuple qu'il sera forclos de » la Communion de l'Eglise, s'il ne se convertit, afin que s'il demeure obstiné, son ex- » communication se fasse par le consentement de toute l'Eglise. L'espace de tems entre » ces avertissemens sera à la discrétion du Consistoire. « Le formulaire que cette Eglise emploie n'est pas moins terrible, que celui des anciennes Eglises Réformées de France. A la suite de ce formulaire on trouve la maniére de réconcilier le pécheur excommunié. Le Ministre s'adresse d'abord à l'Assemblée des fidéles, pour être assuré qu'il n'y a point d'empêchement à cette réconciliation. Ensuite il le réconcilie en s'adressant encore aux fidéles & à lui en particulier, pour sçavoir s'il est sincérement repentant ; après quoi le Ministre déclare au pénitent qu'il est délié du lien d'excommunication. La réconciliation est terminée par une priére. Au reste les Consistoires des Provinces-Unies usent (*a*) de beaucoup de retenue, dans les procédures qui précédent la publication des scandales pour lesquels on excommunie.

Je ne dis rien de la fondation & de la dédicace des Eglises, puisqu'à l'égard de ces deux choses accompagnées chez les Catholiques de tant d'évolutions, & de cérémonies mystérieuses, il n'y a rien chez les Réformés que quelques priéres, avant & après un Sermon préparé exprès pour cette solemnité, & par conséquent assorti d'allégories & d'allusions, de types même, s'il le faut, pour rapprocher ingénieusement la parole de Dieu de la circonstance sur laquelle on prêche. Pour ce qui est de (*b*) l'*érection*, ou de l'établissement d'une nouvelle Eglise, (*c*) le Synode envoie deux Députés qui sont un Pasteur & un Ancien pris de l'Eglise voisine, & autorisés par lui pour former un Consistoire, & décider avec lui ce qui est jugé nécessaire dans cette occasion.

Disons deux mots de deux établissemens peu connus hors de la Hollande, & qui ne laissent pas d'être remarquables. L'un est la *Bourse des Ecoliers*, & l'autre *les Eglises examinatrices*. (*d*) Les Synodes Wallons ont deux fonds, dont l'un est proprement celui qu'on appelle la *Bourse des Ecoliers*, & consiste en obligations & contracts qui sont à la garde des Eglises d'Amsterdam & de Middelbourg. C'est dans cette Bourse qu'on prend dequoi entretenir les pauvres Ecoliers qui se destinent au Ministére. L'autre fonds, qui hors du Synode n'est guéres connu que sous le même nom de *Bourse des Ecoliers*, est la *Bourse de Mouche*, & consiste en un capital, que ce *Mouche*, qui étoit un riche Hollandois ou Wallon, avoit destiné (*e*) » pour faire prêcher l'Evangile aux Infidéles ou Sauvages de l'Amérique en leur propre Langue ; & il n'étoit pas permis d'en emploïer » les revenus à aucun autre usage, ni d'en faire aucun emprunt. Mais comme il ne s'est » trouvé jusqu'ici (en 1726.) personne qu'on ait pû envoïer en Amérique, le Synode a » été autorisé par les Etats en 1716. à emploier ces revenus à l'entretien des Etudians » qui se destinent au Ministére. « Le Synode mérite d'être loué à cause de l'ingénuité de l'aveu : mais qui auroit osé croire, qu'une République comme la Hollande seroit hors d'état de fournir des Missionnaires à l'Amérique ? Quoiqu'il en soit la *Bourse de Mouche* est gardée par l'Eglise d'Amsterdam.

(*f*) On appelle *Eglises examinatrices* (*g*), *celles que le Synode nomme par tour* pour l'examen des Ouvrages qui s'impriment sur la Religion, ou sur des matiéres qui s'y rapportent. Un article des Réglemens ordonne que les Ouvrages seront envoiés manuscrits aux Eglises *examinatrices* ; & un autre, » qu'aucun Membre des Eglises Réformées ne » pourra faire imprimer des Livres sur des matiéres de Religion, sans l'avoir commu- » niqué aux Eglises examinatrices de la Province, & sans avoir obtenu leur approba- » tion. « Cet article est assez conforme (*h*) à la *Discipline des Eglises Réformées de France*. A les prendre à la Lettre, aucun Laique ne doit s'ingérer d'écrire ni directe-

(*a*) Voi. *Réglemens du Synode*, &c. Ch. 22. Articles 1. 2. 7. 8. & 10.

(*b*) Par ce terme, le Synode Wallon entend l'établissement d'une Assemblée de Fidéles en quelque endroit, avec Consistoire, &c.

(*c*) *Réglemens*, &c. ubi sup. Chap. 13. Article 6. & 7.

(*d*) *Réglemens*, &c ubi sup. Ch. 14.

(*e*) Tiré du *Réglem.* ubi sup. Art. 3.

(*f*) *Réglemens*, &c. ubi sup. Ch. 17.

(*g*) Ibid. Art. I.

(*h*) *Discipline*, &c. Ch. I. Art. XV. & Ch. XIV. Art. XVI.



Le BAPTÊME *des* REFORMÉS.



La COMMUNION *des* REFORMÉS.

ment, ni indirectement sur la Religion, sans l'approbation de ces *Eglises examinatrices*; & cela est énoncé bien plus clairement dans la *Discipline Ecclésiastique des Provinces-Unies*. » Nul de la Religion Réformée, dit-on, ne pourra faire imprimer, ni publier » aucun Livre, ni Ecrit touchant la Religion composé ou traduit de lui, ou d'autrui, si » premiérement ledit écrit n'a été examiné, &c. « Ce Réglement montre que les Etrangers ont une fausse idée de la tolérance des Hollandois, qu'ils regardent comme un vrai libertinage. On croit ordinairement, que ni leurs Eglises, ni leurs Magistrats ne prennent aucun soin de la Religion; & on se trompe grossiérement. Il y a des exemples, qui prouvent que la Discipline a été soutenue plus d'une fois en Hollande de l'autorité du bras séculier.

Leurs Cérémonies.

La simplicité des cérémonies qui accompagnent les deux Sacremens reconnus par les Réformés, ne fournit pas une longue description.. Les deux Figures qu'on voit ici parlent aux yeux, & disent beaucoup plus qu'un discours. Je me contenterai donc de remarquer le plus essentiel de la pratique.

Le Baptême d'un enfant est précédé de la lecture d'un formulaire de Liturgie pour ce Sacrement, & d'une priére, après laquelle le Ministre exige par une simple demande qu'il fait aux parrains & aux marraines, leur consentement à ce que la dignité du Sacrement doit exiger du Chrétien, & qui malheureusement ne se réduit guéres dans toutes les Communions qu'à une simple cérémonie. Selon les Réformés Calvinistes, le Baptême doit être toujours public, c'est-à-dire, suivant les termes de la Discipline des Eglises Réformées de France (*a*) » ès Assemblées Ecclésiastiques, où il y a Eglise publiquement dres» sée, &c. « Si l'exception est permise, c'est lorsqu'on se trouve parmi les Nations Infidéles, ou lorsque la crainte & la persécution empêchent qu'il ne se forme une Eglise, & tels autres cas. Cette régle est généralement suivie dans la Réforme. Au Baptême des Adultes, soit Anabaptistes, supposé qu'ils n'aïent pas encore été baptisés, soit Juifs, Mahométans, ou Païens, le Ministre qui doit les baptiser s'adresse directement à eux, & leur fait abjurer par plusieurs questions, les erreurs, les Superstitions ou les Idolâtries dans lesquelles ils ont été élevés.

La Céne, que la Figure représente, est celle des Réformés des Provinces-Unies, laquelle est conforme presqu'en tout à la maniére des Réformés de France. Quelques Diacres & quelques Anciens sont toujours à portée de la table où l'on communie; les Anciens, pour faire observer l'ordre & le respect qui sont dûs à cette cérémonie mystérieuse; les Diacres, pour découper le pain en petits morceaux, que le Ministre distribue aux Communians, & remplir les coupes, qu'il distribue de même. Ailleurs, comme à Genéve & en Suisse, on ne se range pas autour d'une table; en quoi l'on prétend que les premiers Réformés ont voulu imiter *la Céne que fit* Jesus-Christ *avec ses Apôtres*. On y passe en revue devant deux Ministres, dont l'un donne aux Communians le morceau de pain *mystique & représentatif*, l'autre la coupe, ou un simple verre contenant du vin. Si le Communiant se trouve avoir une répugnance invincible pour le vin, la Discipline des Eglises Réformées de France (*b*) permet de le communier seulement avec l'espéce du pain. Pour être admis à la Céne, il faut avoir atteint les années de discrétion, & en quelques Païs on *annonce* publiquement ces jeunes Cathécuménes, qui avant la premiére Communion sont au moins examinés dans le Consistoire. La Communion a son formulaire liturgique, qui commence par un discours sur l'institution & le caractére de la Céne, & sur les devoirs des Communians. Après ce discours, les Communians se rendent à l'endroit où ils doivent recevoir la Céne, les hommes les premiers, les femmes ensuite; & pendant que la Céne dure, le Lecteur, qui en même tems est Chantre, lit alternativement divers Chapitres de la Bible, & fait chanter plusieurs Pseaumes. Ce Lecteur est un Laïque, souvent même un artisan, ou tout au plus un maître d'Ecole: mais à Genéve & en divers autres endroits où la Religion Réformée domine, des Proposans font ces lectures. Toute la Communion finit par une priére, & par une exhortation plus ou moins longue, telle enfin que le Ministre le juge à propos; à quoi on ajoute pour conclusion le chant du Cantique de Saint Simeon.

La solemnité des Dimanches consiste en trois Sermons prêchés réguliérement tous les Dimanches par trois differens Ministres. Avant le Sermon, le Lecteur dont j'ai parlé, lit

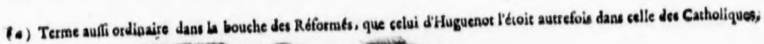
(*a*) *Discipline*, &c. Ch. II. Art. VI.

(*b*) *Discipline*, &c. ubi sup. Ch. XII. Art. VII.

quelques chapitres de la Bible, & fait chanter deux ou trois Pseaumes. Ensuite le Ministre monte en chaire, ordonne le chant d'un autre Pseaume ; après quoi il récite la priére qu'il a lui-même composée, & immédiatement après il ouvre la Bible, & y lit le texte qu'il doit expliquer ou paraphraser. Le Sermon aïant duré une heure, & quelquefois aussi beaucoup plus long-tems, le Ministre qui l'a prononcé fait une seconde priére : mais auparavant il recommande aux priéres des Fidéles les malades affligés, &c. La priére faite on chante un autre Pseaume, & le Ministre congédie enfin les fidéles en leur donnant la bénédiction. Si quelqu'un me demandoit des réflexions sur cet exercice de dévotion, je lui dirois que les mêmes défauts qu'on remarque ailleurs s'y trouvent mêlés.

A l'égard des autres solemnités, elles se réduisent à un ou deux jeûnes qui reviennent tous les ans, & à quatre Fêtes solemnelles qui sont Noël, Pâques, la Pentecôte, l'Ascension, ausquelles on peut ajouter le premier jour de l'année chommé en plusieurs Païs Réformés.

Je finis ce Chapitre par une remarque, où je prétens rendre justice à la Discipline de ces Eglises Réformées, contre ceux des autres Communions qui, faute de la connoître, accusent les Réformés de beaucoup de relâchement sur cet article. Leur Discipline est très-sage, & même sévere en plusieurs circonstances. Pour s'en convaincre, on doit lire dans celle des Eglises Réformées de France les Chapitres qui traitent des Ministres, des Consistoires & du mariage. Elle recommande assez généralement la modération Evangélique ; & je vais en donner pour exemple l'article 23. du dernier Chapitre qui traite des Réglemens particuliers. On s'y exprime de cette maniére. » Toute violence & parole injurieuse contre ceux de l'Eglise Romaine, mêmement contre les Prêtres & Moines, seront non seulement empêchées, mais aussi réprimées tant que faire se pourra. « Ces Ministres emportés, qui mêlent dans tous leurs prêches une controverse outrageante & pleine de fiel contre les (*a*) *Papistes* & les Hérétiques, ont donc oublié la modération qui leur est recommandée par leur Discipline ? Sans doute ; ou plûtôt ils prétendent *aggraver par-là l'iniquité du parti contraire*, & montrer à leurs freres le mérite & les avantages de celui dans lequel ils vivent, après quoi ils ouvrent hardiment le chemin du Ciel aux Fidéles qui les écoutent. A Dieu ne plaise cependant, que j'attribue ce défaut aux seuls Réformés. Ce seroit peu connoître les hommes.


(*a*) Terme aussi ordinaire dans la bouche des Réformés, que celui d'Huguenot l'étoit autrefois dans celle des Catholiques.



TABLE

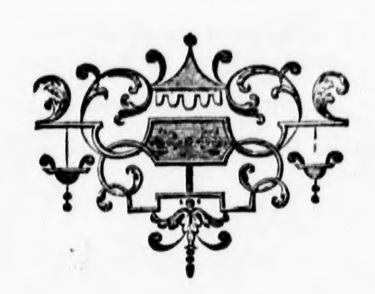


TABLE DES CHAPITRES.

TABLE DES FIGURES
DU TOME III.

AVIS AU RELIEUR.

Dans l'arrangement des Figures on ne doit avoir aucun égard au *Numero* qui se trouve quelquefois gravé au haut des Planches. On observera seulement, que quoiqu'il y ait assez souvent deux ou trois Inscriptions, ou plus, dans chaque Planche, on doit seulement faire attention à l'Indication générale qu'on donne dans la présente Table.



qui ſe
e quoi-
lanche,
préſente